MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XIV

(1er FÉVRIER — 15 MARS 1939)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1980

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE
2, rue Paul-Hervieu, Paris (15e)
Téléphone : 575-62-66
CCP Paris 9060-06

et dans ses magasins :
13, rue du Four, Paris (6e)
20, rue La Boétie, Paris (8e)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XIV

(1er FÉVRIER — 15 MARS 1939)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XIV

(1er FÉVRIER — 15 MARS 1939)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1980

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. DUROSELLE, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines à la Sorbonne.

Membres :

M. DE LA FOURNIÈRE, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur honoraire de l'Institut international d'Administration publique.

M. BAUMONT, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

M. BROUILLET, ambassadeur de France, membre du Conseil constitutionnel.

M. CASTELLAN, professeur à l'Université de Paris-Vincennes.

M. le général CHRISTIENNE, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. le capitaine de vaisseau DUVAL, chef du Service historique de la Marine.

M. FAVIER, directeur général des Archives de France.

M. LABROUSSE, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LALOY, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, directeur général honoraire des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon.

M. LE ROY, professeur à l'Université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur honoraire à l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. Henri MICHEL, président du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale.

M. le général PORRET, chef du Service historique de l'Armée.

Mlle ENJALRAN, conservateur en chef des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de :
MM. Maurice BAUMONT, † Pierre RENOUVIN, Jean-Baptiste DUROSELLE

M. Jacques MONICAT, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales.

M. André LABASTE, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique.

M. Jean-Marie D'HOOP, agrégé de l'Université.

M. Yvon LACAZE, archiviste-paléographe.

AVERTISSEMENT

La période qui s'étend du 1er février au 15 mars 1939, et qui fait l'objet du tome XIV de la présente série, est dominée par des événements aux conséquences fort importantes : le démembrement et l'annexion par l'Allemagne de la Tchécoslovaquie, la fin de la guerre civile d'Espagne et la reconnaissance par la France et l'Angleterre du gouvernement du général Franco, tandis que partout, le réarmement s'intensifie et que s'organise la collaboration militaire franco-britannique.

Résignée depuis Munich à demeurer dans l'orbite de l'Allemagne, la Tchécoslovaquie souhaite, néanmoins, conserver son indépendance et préserver son unité. Aussi s'efforce-t-elle d'obtenir de Berlin la garantie de ses frontières et de négocier avec les Slovaques qui aspirent à l'autonomie. Malgré les interventions de Londres et de Paris, le Reich, qui a décidé la suppression de l'État tchécoslovaque, use de procédés dilatoires, puis refuse catégoriquement le 28 février de fournir cette garantie. En même temps, il contrarie les négociations entre Prague et les Slovaques, dont les revendications, qu'il ne cesse d'encourager, deviennent de plus en plus violentes. Le 14 mars, la Slovaquie et la Ruthénie subcarpathique proclament leur indépendance et le 15, sous la menace d'une intervention militaire, le Dr. Hacha, président de l'État tchécoslovaque, « remet les destinées du peuple tchèque » entre les mains du Führer. La Bohême et la Moravie deviennent un protectorat totalement soumis au Reich.

La France reproche à l'Allemagne de n'avoir pas eu recours à la procédure de consultation mutuelle prévue par la déclaration franco-allemande du 6 décembre 1938. Quant à l'Angleterre, soulagée de n'avoir plus à garantir la Tchécoslovaquie, elle n'envisage aucune action diplomatique à Berlin. Londres et Paris décident en revanche de cesser toute coopération économique avec le Reich.

Après la chute de Barcelone, le 26 janvier, la déroute de l'armée républicaine de Catalogne se précipite et plusieurs dizaines de milliers de soldats et de réfugiés refluent en désordre vers la frontière française. Pour résoudre les nombreux problèmes qui vont se poser, le gouvernement français décide d'envoyer une mission, dirigée par le sénateur Léon Bérard, prendre contact avec le gouvernement de Burgos. A trois reprises, du 3 au 6 février, du 18 au 20, du 23 au 25, Léon Bérard se rend dans la péninsule ibérique pour des entretiens avec le général Jordana, ministre des Affaires étrangères du gouvernement nationaliste. Ces conversations aboutissent le 25 février aux

accords Bérard-Jordana, qui contiennent, outre des déclarations politiques et de bon voisinage, des dispositions relatives aux avoirs espagnols en France. Par ailleurs, le président de la République espagnole Azaña, considérant la guerre comme perdue, a proposé un armistice, et l'Angleterre a fait savoir qu'elle envisagerait de reconnaître rapidement le gouvernement du général Franco, à condition que celui-ci s'abstienne de représailles. Après un vote de la Chambre française du 24 février, la France et la Grande-Bretagne reconnaissent simultanément de jure *le gouvernement nationaliste et, le 2 mars, le maréchal Pétain est nommé ambassadeur en Espagne. Reconnaissance qui inquiète l'Italie, soucieuse d'éviter un rapprochement du général Franco avec les puissances occidentales.*

En dépit de ses succès, l'Allemagne doit surmonter des difficultés économiques et financières, dissiper le malaise qui règne dans son opinion publique, et faire accepter l'intervention qu'elle prépare en Tchécoslovaquie. Pour y parvenir, elle multiplie les déclarations pacifiques et les appels à la collaboration économique internationale (discours du Führer du 30 janvier), tout en intensifiant son réarmement aérien et en augmentant sa flotte sous-marine. Les dirigeants allemands prodiguent les avances à la France, avec laquelle ils souhaitent développer les relations commerciales et culturelles, conformément au vœu exprimé par la déclaration commune du 6 décembre 1938. Si, par fidélité à l'Axe, le Reich soutient les revendications de l'Italie à l'égard de la France, il souhaite en fait une solution pacifique du différend franco-italien pour ne pas avoir à intervenir. Il maintient en revanche le principe du retour à Berlin des anciennes colonies allemandes, sans préciser les moyens ni la date de sa réalisation.

En Grande-Bretagne, le gouvernement, qui a redouté un instant une invasion brusquée des Pays-Bas par l'Allemagne, affiche un certain optimisme à la suite du discours du Führer du 30 janvier, qui annonce « une longue période de paix », mais plus encore dans la semaine précédant le coup de force allemand du 15 mars. Il affirme cependant, le 6 février, par la voix de M. Chamberlain aux Communes, son entière solidarité avec la France : toute menace contre les intérêts vitaux de cette dernière entraînerait la coopération immédiate de la Grande-Bretagne. Coopération qui s'instaure dans divers domaines : pour limiter l'hégémonie économique allemande en Europe balkanique; mais surtout dans le domaine militaire (ouverture envisagée de conversations d'états-majors, allant de pair avec le renforcement du réarmement britannique, annoncé par le discours Hore-Belisha du 8 mars) et dans celui de la préparation économique à la guerre (ravitaillement de la France et de la Grande-Bretagne en hydrocarbures). Londres propose ses « bons offices » dans le différend franco-italien et s'applique à développer ses relations économiques avec l'Allemagne, l'URSS et la Pologne, où des missions commerciales sont envoyées.

Malgré les attaques de la presse italienne contre la France, Mussolini qui ne peut compter sur l'Allemagne ni sur l'Angleterre, et se heurte à une situation économique difficile et à une opinion hostile à la guerre, essaie

d'entrer en conversation avec le gouvernement français. Il fait connaître à Paul Baudouin, envoyé secrètement à Rome, dans les premiers jours de février, que renonçant à toute revendication territoriale, l'Italie se contenterait de réclamer une zone franche à Djibouti, le rachat du chemin de fer d'Addis-Abéba, des sièges au conseil d'administration du canal de Suez et le maintien du statut des Italiens en Tunisie. Ces entretiens, tenus en dehors de l'ambassadeur de France, restent sans lendemain, tandis que d'autres difficultés surgissent, l'Italie renforçant ses effectifs en Tripolitaine pour répondre aux mesures militaires prétendûment prises par la France en Afrique du Nord. L'intervention de l'Allemagne en Tchécoslovaquie ne peut qu'encourager Mussolini à renforcer ses exigences.

Selon des bruits courant à New-York, l'action de l'Allemagne pourrait s'orienter, à la fin de février, vers l'ouest, et débuter par une invasion brusquée des Pays-Bas, soit spontanément, soit à l'appui des revendications italiennes. La France et la Grande-Bretagne s'accordent pour considérer comme un casus belli *l'invasion de la Belgique, de la Hollande ou de la Suisse qui constituerait, à leurs yeux, une menace directe à leur propre sécurité. La Belgique, sceptique quant à une éventuelle menace allemande contre les Pays-Bas, réaffirme avec insistance sa neutralité; quant à la Suisse, elle est décidée à se défendre contre toute invasion. La Wilhelmstrasse démentira avec énergie devant l'ambassadeur de France les rumeurs relatives aux projets d'agression du Reich.*

Amère de n'avoir pas été représentée à la conférence de Munich, humiliée par le peu d'intérêt que la France et l'Angleterre semblent porter à la collaboration soviétique, l'URSS affecte de se désintéresser des problèmes occidentaux, bien que, selon M. Litvinov, elle soit toujours disposée à revenir à une politique de sécurité collective. Elle offre à la France une coopération technique (fourniture d'avions), signe avec la Pologne des accords commerciaux, annonce que l'Allemagne lui a proposé l'ouverture de négociations économiques. Dans un discours prononcé le 10 mars, au congrès du parti communiste d'URSS, Staline déclare cependant que l'URSS ne se laissera pas entraîner par « les provocateurs de guerre habitués à faire tirer par les autres les marrons du feu ».

En Pologne, les visites successives de M. von Ribbentrop et du comte Ciano ne paraissent avoir eu que de faibles résultats. Des manifestations éclatent, dirigées contre l'Allemagne et la politique extérieure du colonel Beck, jugée trop favorable à cette dernière. Le gouvernement serait partisan de l'indépendance de la Slovaquie et aurait envisagé avec le ministre allemand des Affaires étrangères un nouveau partage de l'État tchécoslovaque. Il entend, néanmoins, conserver avec l'URSS des relations de bon voisinage, améliore ses rapports avec la Roumanie, qui ne ferait plus d'objection à une frontière commune polono-hongroise, et veut tenir ses engagements envers la France. La situation économique et démographique de la Pologne, son manque de matières premières expliquent l'intérêt qu'elle porte au problème colonial. A Dantzig, la Gestapo devient le pouvoir dominant. Quant à la

Lithuanie, l'Allemagne tente de l'utiliser pour un mouvement d'encerclement de la Pologne.

La Roumanie, la Bulgarie, la Yougoslavie et la Grèce font bon accueil aux missions économiques françaises et britanniques, dont les résultats sont cependant des plus minces. La Roumanie et la Yougoslavie resserrent leur alliance et proclament leur attachement au pacte balkanique. La Hongrie, par contre, confirme sa fidélité aux puissances de l'Axe, tout en souhaitant se rapprocher de Bucarest et développer ses relations avec l'Occident. La conférence balkanique réunie à Bucarest du 20 au 22 février décide de reconnaître de jure *le gouvernement du général Franco et de reconduire le pacte balkanique. Elle invite, en outre, la Bulgarie à adhérer à l'Entente, mais s'oppose à la révision des frontières.*

Au Proche-Orient, se pose toujours le problème du Hatay dont la Turquie réclame l'annexion avec insistance. Le gouvernement français hésite entre deux solutions : céder le Hatay à la Turquie, moyennant la fixation des frontières de la Syrie et la conclusion d'un pacte franco-turc d'assistance mutuelle, ou faire patienter Ankara et attendre l'ouverture d'éventuelles hostilités pour négocier une alliance, l'abandon immédiat du Hatay risquant de porter atteinte au prestige de la France et de favoriser la réalisation des plans britanniques de remaniement territorial de la région au bénéfice de la Turquie. Le 15 mars, aucune décision n'a encore été prise.

En Extrême-Orient, le gouvernement chinois ayant rejeté les propositions de paix du prince Konoyé, les opérations militaires reprennent, marquées par le débarquement des troupes japonaises à Haïnan, le 10 février. Le gouvernement français entend riposter à cette opération, qui semble dirigée moins contre la Chine que contre la Grande-Bretagne et la France, puisqu'elle permet au Japon de couper leurs communications maritimes : il envisage de renforcer l'occupation des Paracels. D'autre part, des mesures moins rigoureuses seront appliquées pour le transit à travers le Tonkin du matériel industriel destiné à la Chine, et l'importation vers le Japon du minerai de fer d'Indochine sera restreinte.

Le Japon, l'Allemagne et l'Italie songent à transformer le pacte antikomintern en une alliance militaire défensive : en cas de conflit général, le Japon pourrait, en effet, retenir vers le Pacifique les forces américaines et menacer les communications de l'Angleterre et de la France dans la région. Malgré la pression exercée par les extrémistes, le gouvernement nippon, plus que ses deux partenaires, hésite à s'engager.

Aux États-Unis, la majorité de l'opinion montre une hostilité croissante à l'égard de l'Allemagne hitlérienne et craint que l'Amérique ne puisse demeurer neutre en cas de conflit européen. Tenant compte des critiques du président Roosevelt et de nombreux démocrates, pour lesquels la législation sur la neutralité favorise les états totalitaires, mais aussi des arguments des neutralistes, le Congrès pourrait proroger le Neutrality Act *sans insister sur sa stricte application. Pour souligner le rôle essentiel des États-Unis comme gar-*

diens de la paix mondiale, le Sénat adopte un programme de réarmement aérien.

Tandis que la France poursuit activement son réarmement et commande aux États-Unis 500 avions, comme suite à la mission Monnet, des conversations d'états-majors sont prévues entre représentants français et britanniques et le général Gamelin se voit chargé de les coordonner du côté français. Elles ne débuteront cependant que fin mars-début avril dans la capitale britannique.

* * *

La préparation du présent tome a nécessité la consultation des séries d'archives déjà utilisées pour les tomes antérieurs : archives proprement dites du ministère des Affaires étrangères; fonds rapatriés de certains postes (Rome, Berlin, Barcelone, Moscou); papiers Daladier (1)*, Bonnet, Massigli, Hoppenot; « Reconstitution Fouques-Duparc »; archives des services historiques des trois armes; archives de la Cour de justice de Riom. Il faut enfin y ajouter le recours à certains dossiers conservés dans les archives de l'ambassade de France à Londres ou dans celles du ministère des Finances.*

---

(1) Conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères ou à la Fondation nationale des Sciences politiques.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant [1] :

Tous les documents qui se rapportent à une question susceptible d'être localisée géographiquement sont classés sous les rubriques aux diverses régions.

Les autres documents sont classés sous les rubriques qui concernent les questions dont l'importance était alors dominante.

I. — LA FIN DE L'ÉTAT TCHÉCOSLOVAQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. LA SITUATION INTÉRIEURE DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE		
1939				
13 fév.	Prague à Paris....	Malgré l'amélioration des relations entre Tchèques et Slovaques, la Slovaquie aspire à se constituer en un état entièrement indépendant.	D.	108
21	*Idem*............	Pour complaire à l'Allemagne, les dirigeants tchécoslovaques engagent des poursuites contre d'anciens militants communistes, dont le nombre a considérablement diminué.	D.	168
25	*Idem*............	Les Allemands des Sudètes auront le droit d'option jusqu'à la fin juin. Le Conseil national tchécoslovaque met en garde contre des options massives en faveur de la Tchécoslovaquie.	T.	208

[1] Les lettres A., D., L., N., T., C.R., P.V. et C.T., désignent respectivement un accord diplomatique, une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel et une communication téléphonique.

b. Les rapports germano-tchécoslovaques
Le problème de la garantie des frontières de la Tchécoslovaquie et de sa neutralisation

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
[8] fév.	Prague à Paris....	L'Allemagne mettrait comme conditions à la garantie des frontières tchécoslovaques l'élimination des Juifs, l'octroi de droits importants à la minorité allemande et une forte réduction de l'armée tchécoslovaque.	T.	71
9	Berlin à Paris.....	Le gouvernement français demande au gouvernement du Reich de lui faire connaître ses vues en ce qui concerne la garantie des nouvelles frontières tchécoslovaques.	D. (N.)	84
18	Prague à Paris....	L'Allemagne pose dix conditions pour garantir les frontières tchécoslovaques.	T.	141
18	*Idem*............	Précisions sur les conditions mises par l'Allemagne à la reconnaissance des frontières tchécoslovaques.	T.	142
21	*Idem*............	Sur une éventuelle neutralisation de la Tchécoslovaquie.	T.	162
22	Prague (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La Tchécoslovaquie aspire à voir confirmer ses frontières nouvelles.	D. (N.)	177
23	Prague à Paris....	Neutralisation de la Tchécoslovaquie et garantie à donner à ses frontières.	T.	184
25	*Idem*............	Amélioration des rapports de la Tchécoslovaquie avec l'Allemagne, l'Italie, la Pologne et la Hongrie.	T.	207
28	Berlin à Paris.....	Le rappel par la Tchécoslovaquie de la promesse faite à Munich de garantir ses frontières provoque l'irritation de l'Allemagne.	T.	230
1er mars	Prague à Paris....	La Tchécoslovaquie, qui offre de se déclarer neutre, désirerait obtenir au plus tôt des puissances signataires de Munich la garantie internationale promise.	T.	236
2	Berlin à Paris.....	Le gouvernement allemand ne donnera une déclaration de garantie en faveur de l'État tchécoslovaque que si les autres voisins de la Tchécoslovaquie se montrent également disposés à prendre un tel engagement.	D. (N.)	253

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 7 mars	Berlin à Paris.....	L'Allemagne considère que dans la situation actuelle, l'octroi d'une garantie à la Tchécoslovaquie pourrait encourager les éléments opposés au nouveau régime et au rapprochement avec l'Allemagne.	T.	273
9	*Idem*.............	L'ajournement *sine die* de la garantie des frontières tchécoslovaques indique que l'Allemagne considère que l'ordre établi en Europe centrale n'est pas immuable. Les divergences entre Tchèques, Slovaques et Carpatho-Ukrainiens pourraient fournir au Reich le prétexte d'intervenir.	D.	296
		c. INTERVENTION DE L'ALLEMAGNE EN TCHÉCOSLOVAQUIE		
10	Prague à Paris....	Le gouvernement de Prague paraît maître de la situation en Slovaquie, mais les Allemands concentreraient des troupes aux frontières de la Moravie pour appuyer les revendications slovaques.	T.	300
11	Berlin à Paris.....	Aggravation du conflit entre Tchèques et Slovaques.	T.	305
12	Paris à Londres....	L'Allemagne se livrerait le 15 ou le 16 mars à une action militaire foudroyante contre la Bohême.	T.	308
12	Berlin à Paris.....	Malgré des mouvements de troupes allemandes vers les frontières tchèques et des concentrations de troupes tchèques à proximité de la frontière allemande, on ne pense pas que le Reich veuille s'engager à fond dans le litige slovaque.	T.	309
13	*Idem*.............	La presse allemande fait état de l'agitation qui régnerait en Slovaquie où Allemands et Slovaques seraient l'objet de sévices de la part des Tchèques; elle prétend que le seul gouvernement légal est celui de Mgr Tiso.	T.	310
13	*Idem*.............	Aggravation de la crise intérieure tchécoslovaque. Les préparatifs militaires allemands laissent prévoir qu'une opération de force sera déclenchée à brève échéance contre la Tchécoslovaquie.	T.	315

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 13 mars	Berlin à Paris.....	Un ultimatum allemand pourrait être adressé à Prague, exigeant l'élimination des ministres de la Défense nationale et de l'Intérieur et le rétablissement de Mgr Tiso dans ses fonctions de chef du gouvernement de Bratislava.	T.	316
13	*Idem*............	L'Allemagne adressera au gouvernement de Prague un ultimatum exigeant l'annexion pure et simple de la Bohême et de la Moravie, mais les événements dépasseront la réponse qui lui sera faite.	T.	317
13	*Idem*............	L'Allemagne paraissant préparer un coup de force contre la Tchécoslovaquie, l'ambassadeur de France demande s'il peut prendre contact avec le secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères.	T.	318
14	*Idem*............	Commentaires de la presse allemande sur les événements de Tchécoslovaquie.	T.	321
14	*Idem*............	Arrivée à Berlin du président de la République et du ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie.	T.	322
14	*Idem*............	Le chancelier Hitler fait connaître à Mgr Tiso, convoqué à Berlin, qu'il veut une Slovaquie entièrement libre. La Diète slovaque se prononcera en faveur de l'indépendance complète du pays.	T.	327
14	*Idem*............	L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, qu'a reçu M. von Weizsäcker, croit que l'Allemagne ne serait pas décidée à envoyer un ultimatum à Prague. L'ambassadeur de France pense au contraire que le Reich projette le partage de la Tchécoslovaquie.	T.	328
14	*Idem*............	La Slovaquie et la Russie subcarpathique ayant proclamé leur indépendance, la Tchéquie — Bohême et Moravie — pourrait être intégrée à l'Allemagne avec une certaine autonomie administrative et culturelle.	T.	329

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 14 mars	Berlin à Paris.....	Politique suivie par l'Allemagne, depuis l'accord de Munich, qui va aboutir à la division de la Tchécoslovaquie en trois tronçons.	D.	330
15	*Idem*............	La presse allemande annonce la signature à Berlin par le chancelier Hitler et par le Dr. Hacha d'un accord par lequel ce dernier remet les destins du peuple tchèque entre les mains du Führer.	T.	331
15	*Idem*............	Annexion au Reich de la Bohême et de la Moravie, qui auront une certaine autonomie administrative et culturelle et dont M. Hacha demeurera président. Les Tchèques ne deviendront pas citoyens allemands et auront un statut analogue à celui des Juifs.	T.	332
15	*Idem*............	Mobilisation partielle en Allemagne....	T.	344

d. Position de la France face à l'intervention allemande

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
13	Berlin à Paris.....	En raison de la tension entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, des conseils sont donnés par les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Berlin au ministre de Tchécoslovaquie.	T.	314
14	Paris à Londres, Berlin.	Paris fait demander d'extrême urgence à M. von Ribbentrop l'interprétation attachée par les autorités du Reich à leur action en Slovaquie. M. Coulondre doit se référer dans sa démarche, à la procédure de consultation mutuelle prévue par la déclaration franco-allemande du 6 décembre.	T.	323
15	Berlin à Paris.....	L'ambassadeur de France informe M. von Weizsäcker qu'en raison de l'évolution rapide des événements, le gouvernement français réserve sa liberté d'appréciation et son attitude ultérieure à l'égard de la situation.	T.	340
15	*Idem*............	Entretien de MM. Coulondre et von Weizsäcker. Le Reich entend couvrir par l'accord imposé aux négociateurs tchèques l'annexion de la Bohême et de la Moravie.	T.	342

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 mars	Berlin à Paris.....	Sursis à l'ouverture des négociations commerciales germano-britanniques.	T.	343
15	Londres à Paris....	Répercussions des événements de Tchécoslovaquie sur le gouvernement et l'opinion britanniques.	D.	350
		f. POSITION DE LA POLOGNE FACE À L'INTERVENTION ALLEMANDE		
15 mars	Varsovie à Paris...	Silence de la presse polonaise sur les événements qui se déroulent en Europe centrale. Émotion et inquiétude dans les sphères officielles et la population.	T.	333

II. — LA FIN DE LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE LA RECONNAISSANCE PAR LA FRANCE ET L'ANGLETERRE DU GOUVERNEMENT DU GÉNÉRAL FRANCO

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Cessation des hostilités		
1939				
2 fév.	Barcelone (Perpignan) à Paris.	Chute prochaine probable de la Catalogne.	D.	21
2	Barcelone (Perpignan) [Att. mil.] à Paris (Guerre).	Hypothèses de l'attaché militaire de France sur le traitement et l'utilisation de l'armée républicaine espagnole internée en France.	D.	24
3	M. Jules Henry à M. Georges Bonnet.	Rapide aggravation de la situation des républicains espagnols en Catalogne.	L. (T).	31
3	Barcelone (Perpignan [Att. mil.] à Paris (Guerre).	Malgré la chute de la Catalogne, les armées républicaines du Centre et du Sud sont encore susceptibles de faire durer le conflit.	D.	32
4	Paris à Saint-Sébastien (Saint-Jean-de-Luz).	Les forces nationalistes qui s'avancent vers la frontière française devraient, pour éviter des incidents, ne pas comporter de contingents étrangers.	T.	35
5	Barcelone (Perpignan) à Paris.	Le président de la République espagnole Azaña, en désaccord avec son président du Conseil Negrin sur la poursuite de la guerre qu'il considère comme perdue, demande que la France et l'Angleterre s'entremettent pour mettre fin au conflit.	T.	38
5	*Idem*............	La France accueillera les officiers de l'armée républicaine de Catalogne comme tous les Espagnols en danger, mais il paraît beaucoup plus difficile de leur permettre de gagner Valence.	N.C.T.	39
5	Paris............	Situation à la frontière espagnole. Reflux imminent en France de l'armée républicaine de Catalogne. La question des prisonniers.	N.C.T.	41
5	Paris à Saint-Sébastien (Saint-Jean-de-Luz).	La situation évoluant très rapidement en Espagne, des problèmes urgents sont à régler entre la France et le gouvernement du général Franco.	T.	42

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
5 fév.	Paris à Barcelone (Perpignan).	Demander à M. Negrin et à M. del Vayo si le gouvernement de Barcelone cesserait la résistance, au cas où le général Franco garantirait une occupation pacifique, sans représailles politiques, et évacuerait les troupes étrangères d'Espagne.	T.	43
5	Paris.............	Situation en Espagne. Instructions demandées par l'ambassadeur, M. Jules Henry, et réponse du directeur politique.	N.C.T.	44
7	Barcelone (Perpignan) à Paris.	L'ambassadeur de France informe le gouvernement républicain espagnol que l'entrée en territoire français des troupes républicaines est subordonnée à la remise des prisonniers entre les mains des autorités françaises. Il l'engage à accepter les propositions présentées par le gouvernement anglais au général Franco, en vue d'un arrêt des hostilités.	T.	53
7	Paris à Londres...	L'exode massif en France de l'armée gouvernementale et des réfugiés civils espagnols représente pour la France une charge très lourde, à laquelle il conviendrait que la Grande-Bretagne participât.	T.	55
7	Barcelone (Perpignan) [Att. mil.] à Paris (Guerre).	Le général Rojo, chef d'État-major de l'armée républicaine espagnole, estimant toute résistance impossible, met son espoir dans une médiation franco-britannique auprès du gouvernement nationaliste.	D.	66
8	Paris à Londres...	Communication à Londres d'un télégramme de l'ambassadeur Jules Henry, au sujet des conditions que mettrait le gouvernement républicain espagnol à une cessation des hostilités.	T.	69
8	Valence à Paris...	Le désarroi du général républicain Miaja.	T.	70
13	Londres à Paris...	Londres communique à Burgos les conditions qui, selon M. Negrin, permettraient la suspension des hostilités.	T.	104

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 14 fév.	Paris à Londres...	Le gouvernement français estime que l'on doit faire connaître à Burgos les conditions auxquelles M. Negrin s'est déclaré prêt à envisager la cessation des hostilités, et désirerait connaître l'attitude qu'entend observer Londres à cet égard.	T.	110
14	Paris à Saint-Sébastien (Saint-Jean-de-Luz).	Paris se joint à Londres pour faire part aux autorités nationalistes des conditions qui, selon M. Negrin, permettraient de suspendre les hostilités. Souhait que le général Franco prenne ses décisions dans le sens d'une réconciliation nationale.	T.	111
17	Paris.............	M. Del Vayo semble se résigner à une « paix humanitaire » et demande à la France d'aider à l'évacuation des personnes les plus compromises.	N.	137
13 mars	Paris (Ambass. d'Espagne à Aff. étr.).	Les bateaux et les camions stationnés en France sont demandés par le gouvernement espagnol pour faciliter l'admission des réfugiés à la frontière et augmenter les possibilités d'approvisionnement.	N.	319

b. Reconnaissance par la France et l'Angleterre du gouvernement du général Franco
Les accords Bérard-Jordana (25 février)

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
8	M. Léon Bérard...	Compte rendu de la mission à Burgos de M. Léon Bérard, du 3 au 6 février, et de ses entretiens avec le général Jordana, ministre des Affaires étrangères du gouvernement nationaliste.	N.	74
9	Londres à Paris...	Le Portugal souhaite vivement que, pour faire pièce à Rome et à Berlin, la France ne tarde pas à reconnaître officiellement le gouvernement du général Franco.	D.	85
10	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Sur la reconnaissance du gouvernement du général Franco.	N.	92

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 11 fév.	Londres à Paris...	Problèmes de la prochaine reconnaissance *de jure* du gouvernement du général Franco par la France et l'Angleterre. Londres la souhaite proche, mais n'ignore pas les résistances d'une partie de l'opinion publique, aussi bien britannique que française.	T.	97
14	*Idem*............	Londres envisage la reconnaissance, dans un délai aussi bref que possible, du gouvernement du général Franco, à condition qu'il promette de s'abstenir de représailles. Il serait souhaitable que la France et l'Angleterre procèdent simultanément à la reconnaissance.	T.	113
15	Paris............	Le président Azaña, pour ne pas embarrasser le gouvernement français, démissionnera dès que celui-ci lui aura fait connaître son intention de reconnaître le général Franco.	N.	125
20	Londres à Paris...	Étant donné les sentiments de l'Allemagne hitlérienne à l'égard du général Franco, la France et l'Angleterre doivent viser à la neutralisation de l'Espagne.	T.	147
20	Paris............	Entretiens du 18 et du 19 février entre M. Jordana et Bérard et textes annexes.	N. (L.)	156
21	Paris (M. Georges Bonnet à M. Léon Bérard).	Le Ministre accepte les textes des accords Bérard-Jordana en insistant sur le problème des réfugiés. M. Bérard devra annoncer au général Franco l'intention du président du Conseil français de proposer la reconnaissance de son gouvernement.	N.	167
22	Paris (Ambass. de Grande- Bretagne à Aff. étr.).	Le général Franco, s'étant engagé à ne pas permettre de représailles, le gouvernement britannique estime devoir reconnaître *de jure* le gouvernement de Burgos; il espère que le gouvernement français fera une déclaration simultanée.	N. (N.)	174
22	Paris............	Londres envisage de reconnaître le général Franco le 23 ou le 24 février. Paris souhaiterait que l'on attende le retour de M. Bérard, voire même jusqu'au 27 février.	N.	175

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 fév.	Londres à Paris...	Dans sa déclaration de reconnaissance du gouvernement nationaliste, Londres ne fera pas d'allusion au gouvernement républicain.	T.	203
25	Paris............	Compte rendu des entretiens Bérard-Jordana des 23, 24 et 25 février.	N.	210
25	Burgos..........	Les accords Bérard-Jordana : — déclaration politique; — déclaration sur les avoirs espagnols en France; — déclaration de bon voisinage.	A.	211
26	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Londres s'apprête à reconnaître le gouvernement de Burgos.	C.T.	217
2 mars	Berlin à Paris.....	Contrairement à l'Italie, l'Allemagne montre sa satisfaction de la reconnaissance du gouvernement de Burgos par Londres et Paris.	D.	252
4	Burgos..........	Remise au général Jordana de la lettre par laquelle M. Georges Bonnet notifie la décision du gouvernement français de reconnaître le gouvernement du général Franco.	N.	259
14	Rome à Paris.....	Le général Franco serait beaucoup plus orienté vers la France que l'on ne se l'imagine communément.	T.	326

c. Politique de l'Italie à l'égard de l'Espagne

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 fév.	Rome à Paris.....	A propos du retrait d'Espagne des troupes italiennes.	T.	68
9	*Idem*............	L'Italie ne désire pas le rétablissement de la monarchie en Espagne mais la constitution, avec l'appui de la Phalange, d'un régime totalitaire dont Franco prendrait la tête.	D.	87
20	*Idem*............	Les relations économiques italo-espagnoles.	T.	150

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 fév.	Rome à Paris.....	Réactions italiennes à la mission Bérard. Dépit devant la prochaine reconnaissance du gouvernement nationaliste par la France et l'Angleterre et inquiétudes quant à la politique future du Caudillo. L'Italie cherchera à éviter un rapprochement de l'Espagne et des démocraties.	D.	199
27	*Idem*............	Rome s'inquiète du rapprochement du général Franco avec l'Angleterre et la France.	T.	222
2 mars	*Idem*............	Mécontentement provoqué dans les cercles dirigeants romains par l'envoi du maréchal Pétain comme ambassadeur à Burgos.	T.	247

III. — LA POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Généralités		
1939				
7 fév.	Berlin à Paris.....	Important entretien avec M. von Ribbentrop, principalement sur les objectifs essentiels de la politique extérieure du Reich : combattre le bolchevisme et récupérer ses colonies.	T.	57
7	*Idem*............	Hitler reçoit les principaux chefs militaires, exige d'eux une obéissance aveugle et leur fait prêter serment individuellement.	T.	60
8	*Idem*............	Une personnalité importante de l'entourage du Chancelier énonce des considérations intéressantes sur la politique extérieure de l'Allemagne.	D.	80
14	*Idem*............	Croissance du mécontentement de l'opinion allemande. Ses multiples causes.	D.	119
16	*Idem*............	Une mobilisation d'essai, au moins partielle, est prévue au début de mars.	T.	132
16	*Idem*............	Déboires éprouvés par l'Allemagne en Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Pologne. Hitler a besoin de souffler. Possibilité d'un répit de quelques mois.	D.	133
23	*Idem*............	Déductions que l'Allemagne tire de la conférence de Munich.	D.	190
2 mars	*Idem*............	Le discours du maréchal Gœring, qui justifie la nécessité du réarmement aérien allemand, témoigne de l'inquiétude du Reich devant l'effort de réarmement des puissances occidentales.	T.	249
2	Paris (E.M.A.).....	Renseignements sur l'armée allemande.	N.	251

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 7 mars	Berlin à Paris.....	En raison de la situation économique difficile de l'Allemagne, Goebbels fait appel, en inaugurant la foire de Leipzig, à la collaboration étrangère sur le plan économique.	T.	270

c. Relations franco-allemandes

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 fév.	Berlin à Paris.....	Entretien Scapini-Goering. Les revendications italiennes, estime Goering, seront modérées; il souhaite une collaboration économique franco-allemande.	D.	77
11	Paris.............	L'ambassade d'Allemagne à Paris craint que l'expulsion de quelques journalistes ou personnalités allemandes ne trouble les bonnes relations franco-allemandes.	N.	100
14	Berlin à Paris.....	Pour une amélioration des rapports franco-allemands dans l'ordre culturel et économique.	T.	116
18	Paris (Aff. étr. à Commerce).	Intérêt que présenterait le rapprochement commercial franco-allemand proposé par Berlin. Le ministre des Affaires étrangères demande son concours à son collègue du Commerce.	D.	143
20	Paris.............	Prochaine réunion interministérielle pour examiner le moyen de développer les échanges commerciaux franco-allemands.	N.	155
24	Berlin à Paris.....	Inquiétude provoquée à la Wilhelmstrasse par l'arrestation et l'expulsion de citoyens allemands résidant en France.	T.	192
25	Paris.............	Procès-verbal de la séance tenue par la Commission interministérielle économique, ayant pour objet l'étude des relations économiques entre la France et l'Allemagne et des possibilités de leur développement, conformément au vœu exprimé par la déclaration commune du 6 décembre 1938.	P.V.	214

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
26 fév.	Berlin à Paris.....	Attitude à adopter après l'accord du 6 décembre 1938 à l'égard du Reich, compte tenu de la psychologie des dirigeants hitlériens.	D.(N.)	218
28	*Idem*............	Entretien avec le secrétaire d'État Weizsäcker sur les rapports franco-allemands et la politique de l'Italie.	T.	227
28	*Idem*............	Impression favorable produite en Allemagne par le discours de M. Bonnet à Gourdon, qui considère la déclaration du 6 décembre comme la première étape sur la voie du rétablissement de relations confiantes avec le Reich.	T.	229
28	*Idem*............	La mise en œuvre de la déclaration du 6 décembre est un facteur essentiel de la politique française à l'égard du Reich.	D.	235
2 mars	*Idem*............	Entrevue de l'ambassadeur de France avec Hitler et Goering, favorables à une collaboration avec la France.	T.	248
7	*Idem*............	Les représentants de la grande industrie allemande souhaitent une large entente entre les économies française et allemande.	T.	272
15	*Idem*............	Interruption des négociations commerciales franco-allemandes.	T.	341

d. RELATIONS ANGLO-ALLEMANDES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 fév.	Paris (Aff. étr. à Marine).	Communication de télégrammes de l'ambassade de France à Londres au sujet des constructions navales allemandes.	D.	76
8	Berlin à Paris.....	Les récentes négociations navales anglo-allemandes de Berlin et le développement de la flotte sous-marine allemande	D.(D.)	78
23	*Idem*............	L'ambassadeur d'Angleterre, de retour à Berlin, pense que les dirigeants du Reich ne veulent pas la guerre et incrimine le ton agressif de la presse anglo-saxonne à l'égard de l'Allemagne.	T.	183

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		e. Relations germano-italiennes		
1939				
2 fév.	Berlin à Paris.....	Suppositions sur les liens unissant l'Allemagne et l'Italie. Ni l'une ni l'autre, dit-on à Berlin, ne veulent la guerre.	T.	15
21	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le chef d'État-major général de l'armée yougoslave pense que le Führer, au lieu de tenter une aventure à l'Est ou à l'Ouest, va encourager, en sous-main, l'Italie dans ses revendications, et arrêtera sa ligne de conduite en fonction des réactions que celles-ci auront provoquées.	D.	169
		f. Relations germano-roumaines		
1er	Berlin à Paris.....	Possibilité d'une intervention de l'Allemagne en Roumanie, mettant celle-ci sous la tutelle du Reich. Hostilité de Berlin envers le roi Carol.	D.(N.)	8
24	Paris (Aff. étr. à Finances).	Négociations germano-roumaines en vue de conclure un avenant à l'accord économique de décembre 1938, qui permettrait un élargissement du volume des échanges. Menace de l'encadrement par l'Allemagne de l'économie roumaine.	D.	200

Voir également les rubriques : I. La fin de l'État tchécoslovaque. — XII. Le pacte antikomintern.

IV. — LA POLITIQUE DE L'ANGLETERRE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Généralités		
1939				
2 fév.	Londres à Paris....	Le Foreign Office est considéré comme trop pessimiste par l'entourage du Premier ministre.	T.	9
2	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Réactions de l'opinion et de la presse britanniques à des déclarations du Premier ministre ainsi qu'au discours du chancelier Hitler du 30 janvier.	D.	23
4	Londres à Paris....	Discours de lord Halifax à Hull. Il souhaite un accroissement des échanges économiques anglo-allemands, l'amélioration des rapports franco-italiens, réaffirme la détermination du peuple anglais et rappelle les progrès du réarmement britannique.	T.	33
22	*Idem*............	En vue d'améliorer les relations commerciales entre la Grande-Bretagne et les autres pays, envoi de missions économiques britanniques à Moscou, Berlin, Varsovie et Helsingfors.	D.	178
23	*Idem*............	Déclarations de lord Halifax devant le comité des Affaires étrangères de la Chambre des Communes sur la politique extérieure de la Grande-Bretagne.	D.	188
8 mars	*Idem*............	Pour limiter l'influence de l'Allemagne dans l'Europe danubienne et balkanique, action économique et financière de la Grande-Bretagne et de la France en Grèce, en Roumanie, en Bulgarie et en Yougoslavie.	D.	289
10	*Idem*............	A la suite de déclarations faites à Westminster par M. Chamberlain, la presse anglaise est unanime à se montrer optimiste sur l'évolution de la situation en Espagne, le règlement du différend franco-italien et la possibilité d'une conférence de désarmement.	T.	299

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document

b. Relations anglo-allemandes

Voir la rubrique : III. La politique de l'Allemagne. *d.* Relations anglo-allemandes.

c. Relations franco-britanniques

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
28 fév.	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Londres propose à Paris ses bons offices pour amener le gouvernement italien à s'abstenir de nouvelles concentrations de troupes en Libye, en contrepartie, de la part du gouvernement français, de dispositions correspondantes en Tunisie.	N.	232
5 mars	Paris à Londres....	Différences appréciables entre le mémorandum remis par l'ambassadeur d'Angleterre (nº 232) et les propos tenus à l'ambassadeur de France à Londres par certaines personnalités du Foreign Office.	T.	262
8	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne).	Le gouvernement français fait savoir à Londres que les mesures militaires prises en Tunisie ne constituent qu'une réponse aux mesures beaucoup plus importantes décidées par Rome en Libye; il tiendra les autorités militaires britanniques informées des dispositions militaires prises en Afrique du Nord.	N.	285
9	Londres à Paris....	Par l'aide-mémoire du 28 février, le Foreign Office a voulu savoir, sans aucune arrière-pensée, si Paris souhaitait le voir agir auprès des Italiens pour éviter la poursuite des concentrations de part et d'autre au risque de créer une situation grave. Cette initiative ne porte aucune atteinte à la solidarité franco-britannique.	D.	295

d. Relations anglo-italiennes

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 fév.	Rome à Paris.....	Londres exprime au gouvernement italien ses préoccupations concernant l'attitude de l'Italie à l'égard de la France, et d'éventuelles mesures militaires en Libye.	T.	173

h. L'AFFIRMATION DE LA SOLIDARITÉ FRANCO-BRITANNIQUE

Voir également les rubriques : I. La fin de l'État tchécoslovaque. — II. La fin de la guerre civile d'Espagne. La reconnaissance par la France et l'Angleterre du gouvernement du général Franco.

V. — LA POLITIQUE DE L'ITALIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Généralités		
1939				
15 fév.	Berne à Paris.....	Gravité de la situation économique en Italie, où toute guerre serait impopulaire. Pour faire jouer l'Axe à son profit, Mussolini préciserait, après la liquidation de la guerre d'Espagne, ses revendications contre la France.	T.	122
16	Tirana à Paris....	Possibilité d'une action italienne en Albanie.	T.	128
16	Rome à Paris.....	Recrudescence de l'hostilité italienne contre la France. M. François-Poncet prêche la fermeté.	T.	130
21	Londres à Paris...	Londres pense que l'Italie pourrait chercher en Albanie un dédommagement à ses déboires.	T.	158
22	Rome à Paris....	Divers motifs d'inquiétude pour l'Italie.	T.	172
23	Berlin à Paris.....	Raisons du report du voyage prévu du comte Ciano à Berlin.	T.	185
24	Rome à Paris.....	Situation intérieure en Italie..........	D.	201
3 mars	*Idem*.............	La presse italienne a reçu pour instructions de se féliciter de l'élection du pape Pie XII.	T.	256
		b. Relations franco-italiennes		
2 fév.	Paris à Rabat.....	Possibilité d'un incident aérien provoqué par l'Italie sur les frontières coloniales françaises, particulièrement en Tunisie.	T.	11
3	Rome à Paris.....	L'Italie fasciste semble se préparer à la guerre contre la France. Celle-ci doit faire preuve de fermeté et éviter tout signe de fléchissement.	T.	26
2-3	M. Baudouin......	Compte rendu des deux entretiens Ciano-Baudouin à Rome, les 2 et 3 février. Le contentieux franco-italien (Djibouti; chemin de fer Djibouti-Addis-Abéba; canal de Suez; Tunisie; Espagne).	N.	46

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 7 fév.	Paris	Les accords franco-italiens du 7 janvier 1935. Chronologie des pourparlers visant à leur entrée en vigueur, jusqu'à leur dénonciation par l'Italie le 17 décembre 1938.	N.	62
10	Rome à Paris	Les déconvenues récentes de la diplomatie italienne expliquent peut-être une certaine détente apparente. Mais il serait imprudent d'en conclure à un changement profond de la politique du Duce.	D.	93
10	*Idem*	Les déclarations du Premier ministre britannique du 6 février mettent fin à l'espoir de l'Italie de voir se rompre l'étroite solidarité franco-britannique.	D.	94
14	*Idem*	Envoi en mission secrète, par M. Georges Bonnet, de MM. Baudouin et de Brinon, à Rome et à Berlin, sans en avertir les ambassadeurs.	T.	112
15	*Idem*	La presse italienne met en cause la politique personnelle de M. Georges Bonnet.	T.	120
16	*Idem*	Offres faites à l'Italie par M. Baudouin lors de son séjour à Rome.	T.	131
21	Paris à Rome	Aucune tractation franco-italienne ne saurait se passer en dehors de l'ambassadeur de France.	T.	159
27	Rome à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le sous-secrétaire d'État Bastianini, qui expose les griefs de l'Italie contre la France.	T.	220
28	Berlin à Paris	La France doit rester ferme devant les prétentions italiennes.	T.	228
28	Rome à Paris	Exaspération du Duce contre la France.	T.	231
28	Paris	Échos du palais Chigi : l'irritation contre la France et les concessions que l'on en attend.	N.	233
1er mars	Rome à Paris	M. Mussolini souhaiterait que l'Angleterre prît l'initiative d'amorcer une négociation franco-italienne.	T.	238

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
5 mars	Rome à Paris.....	La tactique de l'Italie consiste à soutenir que l'Allemagne appuiera ses revendications contre la France, qui devra venir à composition.	T.	261
8	Varsovie à Paris...	Le comte Ciano aurait exprimé à M. Beck sa conviction que tout s'arrangerait facilement entre l'Italie et la France après la victoire définitive du général Franco.	T.	280
8	Londres à Paris....	Rome n'aurait plus l'intention de présenter des revendications territoriales à la France et souhaiterait entrer en négociations directes avec Paris au sujet de la Tunisie, de Djibouti et du canal de Suez, négociations auxquelles l'Allemagne désirerait sans doute prendre part.	T.	281
14	*Idem*............	L'intervention allemande en Tchécoslovaquie, destinée à diminuer le prestige du redressement franco-britannique et à intimider les états voisins d'Europe orientale, peut encourager M. Mussolini à renforcer ses revendications contre la France.	T.	325
15	Rome à Paris.....	Les événements dont l'Europe centrale est le théâtre peuvent inciter le Duce à se procurer, à nos dépens, des avantages en réclamant le soutien de l'Allemagne.	T.	346

c. L'ACTIVITÉ MILITAIRE ITALIENNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 fév.	Londres à Paris....	Le comte Ciano affirme à l'ambassadeur de Grande-Bretagne qu'il n'y a en Afrique ni collaboration militaire italo-allemande, ni préparatifs militaires italiens.	T.	49
9	Rome à Paris.....	L'Italie renforce ses effectifs en Libye...	T.	82
15	*Idem*............	Accroissement des effectifs italiens en Libye.	T.	121
17	Paris (Guerre à Aff. étr.).	Mesures militaires italiennes en Libye et françaises en Tunisie.	D.(N.)	138

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
28 fév.	Londres à Paris....	Renforcement des garnisons italiennes en Tripolitaine.	T.	226
1er mars	Rome à Paris.....	Rome fait savoir à l'Angleterre qu'elle augmentera les envois de renforts en Libye, si la France continue à rassembler des effectifs et du matériel militaire en Tunisie.	T.	237

Voir également les rubriques : II. La fin de la guerre civile d'Espagne. *c.* Politique de l'Italie à l'égard de l'Espagne. — III. La politique de l'Allemagne. *e.* Relations germano-italiennes. — IV. La politique de l'Angleterre. *c.* Relations franco-britanniques. *d.* Relations anglo-italiennes.

VI. — LES PUISSANCES SECONDAIRES DE L'OUEST EUROPÉEN

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 9 mars	La Haye à Paris...	Pour observer la stricte neutralité en échange de laquelle Berlin lui a garanti l'intégrité de ses frontières, la Belgique déclinera toute participation aux plans du mémorandum franco-anglais relatif à la défense éventuelle des Pays-Bas et de la Suisse en cas d'invasion allemande.	T.	293
11	*Idem*............	Si des troupes franco-anglaises étaient amenées à occuper les bouches de l'Escaut en cas d'invasion brusquée des Pays-Bas par l'Allemagne, le transport par mer protégé par la flotte britannique devrait être choisi, la voie par la Belgique ne pouvant être envisagée, car ce pays veut maintenir sa neutralité.	T.	303

b. LA SUISSE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
13 fév.	Berne à Paris.....	Inadmissibles prétentions italiennes à l'égard des citoyens suisses du Tessin et des Grisons.	D.	107
15	*Idem*............	La Suisse est décidée à se défendre en cas d'invasion par l'Allemagne.	T.	123
10 mars	*Idem*............	La France et l'Angleterre doivent faire savoir qu'elles défendront l'indépendance militaire et économique de la Suisse, au cas où l'Allemagne et l'Italie déclareraient ne plus reconnaître sa neutralité.	D.	302
15	*Idem*............	L'annexion de la Bohême et de la Moravie inquiète la Suisse, à qui Prague aurait fait savoir que les Allemands répandaient le bruit que les troupes italiennes seraient en marche vers la frontière française.	T.	347

Voir également la sous-rubrique : a. LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS FACE AUX MENACES ALLEMANDES.

VII. — L'EUROPE ORIENTALE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. L'U.R.S.S.		
1939				
1er fév.	Moscou à Paris....	Hésitation de l'U.R.S.S. à s'engager vis-à-vis des puissances occidentales ou de l'Allemagne.	T.	3
5	*Idem*............	Possibilité d'une collaboration technique franco-soviétique plus étroite concernant le matériel de guerre; offre de principe soviétique de fournir des avions à la France.	T.	45
10	*Idem*............	Inquiétude de Moscou devant le peu d'intérêt que porte la France à la collaboration franco-soviétique. Bien que n'écartant pas, au moins théoriquement, une politique d'isolement, l'U.R.S.S. souhaite une action coordonnée pour colmater la poussée allemande vers l'Est.	T.	91
11	*Idem*............	Relatif optimisme de M. Potemkine quant aux relations polono-soviétiques. Signature imminente d'un accord commercial entre Moscou et Varsovie. La France reste très attachée à un rapprochement polono - soviéto - roumain, mais la Pologne mène parfois un double jeu.	T.	99
12	*Idem*............	M. Kalinine informe l'ambassadeur de France que l'Allemagne a fait à l'U.R.S.S. des propositions officielles en vue de l'ouverture de négociations économiques.	T.	102
14	*Idem*............	M. Kalinine se plaint de la réserve et de l'indifférence que la France témoigne à l'U.R.S.S.	T.	117
20	*Idem*............	Conclusion, le 13 février, entre l'U.R.S.S. et la Pologne, d'un traité de commerce, d'un accord sur les échanges de marchandises et d'un accord de *clearing*.	T.	152

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
20 fév.	Moscou à Paris....	Aucun doute ne doit subsister sur la validité du pacte franco-soviétique de 1935.	T.	153
21	*Idem*............	Rapports économiques entre la France et l'U.R.S.S. Dépit de l'U.R.S.S. de n'avoir pas été représentée à la conférence de Munich.	T.	163
21	*Idem*............	Éventuelle collaboration pratique franco-soviétique.	T.	166
22	Moscou (Att. de l'Air) à Paris (Air).	Opinion de l'attaché militaire américain sur l'U.R.S.S. et son armée, et sur l'appui que peuvent en attendre les démocraties occidentales.	D.	179
24	Moscou à Paris....	M. Litvinov déplore la faiblesse des réactions des gouvernements français et britannique aux provocations germaniques, italiennes et japonaises. L'U.R.S.S. est toujours disposée à revenir à la politique de sécurité collective.	T.	195
11 mars	*Idem*............	Staline expose les directives qui doivent guider à l'avenir la politique extérieure soviétique.	T.	306
13	Rome à Paris.....	Les milieux dirigeants italiens pensent que la Russie, par rancune contre les puissances démocratiques, se tiendra à l'écart d'un conflit au bénéfice des états totalitaires et notamment du Japon.	T.	311

b. La Pologne

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
2 fév.	Varsovie à Paris...	Visite à Varsovie de M. von Ribbentrop, la première d'un ministre des Affaires étrangères allemand depuis la reconstitution de la Pologne. Cette visite paraît cependant sans grande portée : la réserve domine de part et d'autre.	D.	20
7	*Idem*............	Intérêt porté par la Pologne au problème colonial. Éventuelles revendications polonaises à ce sujet.	D.	67
16	*Idem*............	Évolution de l'opinion polonaise au regard des questions coloniales.	T.	129

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 fév.	Paris.............	L'alliance franco-polonaise de 1921 subsiste intégralement, mais il est nécessaire de mettre au point les engagements respectifs.	N.	145
20	Varsovie à Paris...	Déclarations optimistes du chef du grand état-major polonais sur l'issue d'un conflit général.	T.	151
21	Paris à Varsovie...	Selon son représentant à Paris, la Pologne est décidée à tenir tous ses engagements envers la France.	T.	160
21	Varsovie à Paris...	Revirement polonais en faveur de la France.	T.	161
23	*Idem*.............	Au cours de ses entretiens avec le comte Ciano, M. Beck ne perdra pas de vue les intérêts de la France et redira le prix qu'il attache aux bonnes relations franco-polonaises.	T.	181
24	*Idem*.............	Manifestations antiallemandes à Varsovie.	T.	193
27	*Idem*.............	Faibles résultats de la visite à Varsovie du comte Ciano.	T.	221
27	*Idem*.............	Manifestations antiallemandes en Pologne.	T.	223
1er mars	*Idem*.............	La Pologne entend entretenir avec l'U.R.S.S. des relations de bon voisinage, mais est hostile au projet de pacte oriental qui pourrait l'inciter à se rapprocher de l'Allemagne.	T.	239
1er	*Idem*.............	Visite du comte Ciano à Varsovie, caractérisée par la circonspection des déclarations faites à cette occasion.	D.	242
1er	*Idem*.............	Manifestations antiallemandes et hostiles à la politique extérieure de M. Beck à Dantzig et en Pologne.	D.	243
1er	*Idem*.............	Nombreuses critiques en Pologne sur l'attitude du gouvernement de M. Beck dans l'affaire tchécoslovaque, et désir de rechercher l'appui des puissances occidentales pour résister à l'emprise germanique.	D.	244

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
3 mars	Varsovie à Paris...	Paris doit mettre en garde Varsovie contre une propagande qui tendrait à joindre les revendications coloniales de la Pologne à celles de l'Allemagne et de l'Italie.	T.	255
4	*Idem*............	Accueil réservé des Polonais au comte Ciano, dont le voyage à Varsovie ne paraît avoir eu aucun résultat valable, notamment au sujet de la frontière commune polono-hongroise.	T.	257
7	*Idem*............	Amélioration des relations entre la Pologne et la Roumanie, qui ne ferait plus d'objection de principe à la réalisation d'une frontière commune polono-hongroise.	D.	276
8	Bucarest à Paris...	Renforcement de l'alliance polono-roumaine. Pour maintenir leur « politique d'indépendance », la Pologne doit, en prenant du champ par rapport à l'Allemagne, se rapprocher de Paris et de Londres, et la Roumanie atténuer son attitude favorable aux puissances occidentales.	T.	278
8	Varsovie à Paris...	La Pologne est favorable à l'indépendance de la Slovaquie et garantirait le maintien de la frontière polono-slovaque.	T.	282
8	*Idem*............	Propagande officieuse en Pologne faisant état des visées coloniales de Varsovie.	T.	284
8	*Idem*............	Le voyage du comte Ciano en Pologne n'a abouti à aucun résultat concret.	T.	288
9	*Idem*............	Les milieux dirigeants polonais reconnaissent l'amélioration de la situation intérieure et extérieure de la France, mais ne croient pas qu'elle puisse être durable et que les puissances occidentales se refuseraient à tout nouvel abandon.	T.	292
9	Berlin à Paris.....	L'attitude ambiguë de la Pologne inquiète les dirigeants allemands.	D.	297

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		c. Le territoire de Dantzig		
1939				
11 fév.	Dantzig à Paris...	Confusion politique et difficultés économiques à Dantzig. Déception des nazis qui escomptaient le rattachement rapide au Reich. Des trois pouvoirs de gouvernement local, Sénat, Gauleiter, Gestapo, c'est ce dernier qui est le plus fort.	D.	101
25	Paris.............	Le statut de Dantzig, pour lequel le comité des Trois suggère un compromis, risque de prendre d'ici peu une tournure délicate.	N.	213
		d. La Lithuanie		
19 fév.	Kaunas à Paris....	L'Allemagne chercherait à encercler la Pologne en utilisant la Lithuanie.	D.	146

VIII. — L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Généralités		
1939				
2 fév.	Paris............	Aide-mémoire de la sous-direction des Relations commerciales sur un éventuel développement des échanges commerciaux avec les pays de l'Europe centrale et orientale, et particulièrement la Grèce.	N.	17
13 mars	Paris à Londres...	Mesures prises pour faciliter les échanges commerciaux de la France avec la Grèce, la Roumanie, la Bulgarie et la Yougoslavie.	D.	320
		b. La Tchécoslovaquie		
		Voir la rubrique : I. La fin de l'État tchécoslovaque.		
		c. La Roumanie		
4 fév.	Bucarest à Paris...	Persistance de l'entente roumano-yougoslave. Le pacte balkanique sera maintenu avec fermeté.	T.	34
5	*Idem*............	Un courant nationaliste se développe en Roumanie depuis Munich. Il est antisémite et exalte l'orgueil national. Le gouvernement compose avec lui, par des mesures restreignant le rôle des étrangers et des Juifs.	T.	47
8	Moscou à Paris...	Attitude de la Roumanie et de la Yougoslavie.	T.	73
11	Bucarest à Paris...	Ordre du jour de la prochaine conférence de l'Entente balkanique.	T.	95
18	Bucarest (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Ménagements que la Roumanie se voit tenue d'observer à l'égard de l'Allemagne.	D. (N.)	144

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
20 fév.	Bucarest à Paris...	Éventualité d'un regroupement des états riverains de la mer Noire.	T.	149
9 mars	*Idem*............	La Roumanie ne s'opposerait plus à la création d'une frontière commune polono-hongroise et se verrait volontiers attribuer quelques villages roumains en Ukraine subcarpathique.	T.	291

Voir également la rubrique : III. La politique de l'Allemagne. *f.* Relations germano-roumaines.

d. La Yougoslavie

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
2 fév.	Belgrade à Paris...	Satisfaction de la presse yougoslave devant la conclusion favorable des pourparlers économiques franco-yougoslaves.	T.	16
7	Berlin à Paris.....	La crise ministérielle yougoslave a désagréablement surpris l'Allemagne, bien que le nouveau ministre yougoslave des Affaires étrangères passe pour un germanophile convaincu.	T.	59
10	Paris à Belgrade...	Signature à Paris des accords commerciaux franco-yougoslaves; ils devraient permettre de tripler les importations yougoslaves en France.	T.	89
15 mars	Belgrade à Paris...	Répercussions en Yougoslavie de l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne.	T.	337

e. La Hongrie

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
26 fév.	Budapest à Paris..	Discours programme du comte Teleki : fidélité de la Hongrie à l'Axe; relations cordiales avec Belgrade et meilleures avec Bucarest. Budapest souhaite développer ses relations avec l'Occident, mais renforce son potentiel militaire.	D.	219
13 mars	*Idem*............	Budapest craint que l'intervention de l'Allemagne dans les affaires slovaques ne lui permette d'accentuer encore sa pression sur la Hongrie.	T.	313

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		f. La Bulgarie		
1939				
22 fév.	Bucarest à Paris...	Maigres résultats de la conférence de l'Entente balkanique, qui n'a pas abordé la question du révisionnisme bulgare.	T.	171
23	*Idem*.............	La conférence de l'Entente balkanique repousse les prétentions révisionnistes des Bulgares, mais est prête à des concessions économiques.	T.	182
25	Sofia à Paris......	Le président du Conseil de Bulgarie se déclare satisfait des résultats de la conférence de l'Entente balkanique et se félicite de la compréhension de la presse française à l'égard de Sofia.	T.	204
4 mars	Ankara à Paris, Sofia.	Mesures militaires bulgares pour répondre à une concentration roumaine de trois divisions.	T.	258

g. La Turquie

Voir la rubrique : IX. Le Proche-Orient. La question du sandjak d'Alexandrette.

IX. — LE PROCHE-ORIENT
LA QUESTION DU SANDJAK D'ALEXANDRETTE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 2 mars	Ankara à Paris....	Le gouvernement turc est décidé à poursuivre jusqu'à sa conclusion l'affaire du Hatay. Il semble opportun d'examiner les conditions dans lesquelles ce règlement pourrait intervenir.	T.	250

X. — L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. GÉNÉRALITÉS		
1939				
7 fév.	Pékin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La route Yunnan-Birmanie, ouverte au trafic automobile depuis novembre 1938, risque, après la guerre, d'orienter l'économie du Yunnan vers la Birmanie et Rangoon, au détriment du Tonkin.	D.	63
7	*Idem*............	Considérations sur la situation militaire en Chine et sur les objectifs prochains du Japon.	D.	64
16	Tokyo à Paris.....	Pour le Japon, l'ennemi nº 1 est l'Angleterre et non l'U.R.S.S. Le Mikado a fait échouer un projet d'adhésion du Japon au pacte antikomintern.	T.	127
25	Changhai à Paris...	Position du gouvernement de Tchong-king.	D.	216
5 mars	Pékin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Situation politique et militaire en Chine.	D.	264
7	Yunnanfou à Paris.	Transit de matériel de guerre à travers la Birmanie à destination de la Chine.	D.	277
8	Tokyo à Paris.....	L'axe de la diplomatie japonaise consiste dans le pacte antikomintern afin de mettre fin à l'activité du Komintern en Chine et d'établir un nouvel ordre de choses en Extrême-Orient, sans pour autant être hostile à la Grande-Bretagne et aux États-Unis.	T.	279
13	Paris à Londres....	Étant donné la collusion existant entre Tokyo, Berlin et Rome, le gouvernement français est décidé à interpréter d'une manière moins rigoureuse la détermination des articles interdits au transit et à restreindre l'importation vers le Japon des minerais de fer d'Indochine.	T.	312

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. Occupation de l'île de Haïnan par les troupes japonaises		
1939 10 fév.	Paris à Tokyo.....	Vive surprise de la France à l'annonce de l'occupation de Haïnan par les troupes japonaises. Demande d'explications au ministère japonais des Affaires étrangères. De ces explications découlera un nouvel examen des obligations de la France en Extrême-Orient.	T.	90
11	Londres à Paris....	Au sujet de l'occupation de Haïnan par les Japonais.	T.	96
11	Paris à Washington.	Paris voudrait savoir ce que pense Washington de la menace sur le Tonkin que fait peser l'occupation de Haïnan.	T.	98
12	Paris.............	Raisons qui ont poussé les Japonais à occuper Haïnan. La riposte française doit consister à renforcer notre occupation des îles Paracels, plus fictive que réelle : ce qui prendra aux yeux des Japonais signification d'un coup d'arrêt à leurs empiétements, dans une zone où nos intérêts sont prépondérants.	N.	103
14	Tokyo à Paris.....	L'opinion japonaise accueillerait mal une déclaration du gouvernement précisant que l'occupation de Haïnan, destinée à faciliter les opérations contre la Chine, n'est que provisoire.	T.	109
17	Paris.............	Objectifs visés par l'occupation japonaise de Haïnan.	N.	136
20	Paris à Changhaï..	En riposte à l'occupation de Haïnan, la France autorisera l'importation en Chine par le Tonkin de l'outillage industriel, l'embargo n'étant maintenu désormais que sur le matériel de guerre.	T.	148

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 fév.	M. Alexandre Varenne.	L'occupation de Haïnan montre la gravité de la menace japonaise. Nécessité de mettre l'Indochine en état de défense et de négocier avec la Chine à un niveau élevé.	N.	215
29	Paris (Aff. étr. à Marine).	L'occupation de Haïnan ne doit pas empêcher la France de maintenir ses droits historiques sur les Paracels et sur les îles Spratly.	D.	224

XI. — L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
2 fév.	Washington à Paris.	Prochaine déclaration du président Roosevelt sur la position du gouvernement américain à l'égard de l'Europe.	T.	12
2	*Idem*.............	Discours neutraliste de l'ancien président Hoover, à Chicago.	T.	14
3	*Idem*.............	Déclarations du président Roosevelt aux journalistes sur la politique étrangère des États-Unis.	T.	25
8	*Idem*.............	Un sondage Gallup indique qu'un nombre croissant d'Américains estime que leur pays ne pourrait rester neutre en cas de conflit européen.	D.	79
9	*Idem*.............	Le ministère des Finances doit attendre pour approcher officiellement l'*Export Bank* que le projet de prorogation de ses pouvoirs soit voté par la Chambre des représentants.	T.	81
9	Berlin à Paris.....	Hostilité croissante de l'opinion américaine à l'égard du Reich.	T.	83
4 mars	Rio de Janeiro à Paris.	Entretiens économiques entre les États-Unis et le Brésil, destinés à barrer la route à l'offensive économique allemande.	D.	260
5	Washington à Paris.	Le Congrès pourrait proroger la loi de neutralité sans insister, le cas échéant, sur sa stricte application.	T.	263
7	*Idem*.............	Vote par le Sénat américain du programme de réarmement aérien.	T.	274
8 mars	*Idem*.............	Critique de la législation sur la neutralité par le président Roosevelt, hostile au projet d'amendement à la Constitution qui subordonne l'entrée des États-Unis en guerre à un référendum populaire. Vote massif au Sénat pour l'adoption du programme de réarmement aérien	T.	283
15	New York (Att. fin.) à Paris (Finances).	Entretien de l'attaché financier avec le secrétaire au Trésor américain, qui lui exprime sa sympathie pour la France.	T.	339

XII. — LE PACTE ANTIKOMINTERN

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
1er fév.	Londres à Paris....	Ce serait l'Allemagne et non plus le Japon qui pousserait à la transformation du pacte antikomintern en alliance formelle.	T.	2
23	Moscou à Paris....	Origine et objectifs de l'accord entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon.	T.	186
6 mars	Tokyo à Paris.....	Efforts des Allemands et des Italiens pour obtenir un renforcement du pacte antikomintern transformé en alliance défensive. Tokyo jusqu'à présent refuse de s'engager.	T.	265

Voir également la rubrique : X. L'Extrême-Orient.

XIII. — LE SAINT-SIÈGE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
3 fév.	Rome-Vatican à Paris.	Le cardinal Pacelli détourne le cardinal Verdier, en séjour à Rome, de demander au Pape une initiative en vue de la limitation des armements.	T.	27

XIV. — LA POLITIQUE MILITAIRE DE LA FRANCE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
1er fév.	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	6
3	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Aide-mémoire britannique relatif au développement futur de conversations entre les états-majors anglais et français dans l'hypothèse d'une guerre contre l'Allemagne et l'Italie agissant de concert.	N.	30
8	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	75
14	Washington à Paris.	La mission française d'achat d'avions prend congé de M. Morgenthau. Elle passe commande d'environ 500 appareils.	T.	118
15	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	124
15	Paris (E.M.A., Armements et études techniques à D.F.A.).	Expérimentation, dans le plus grand secret, d'un fusil semi-automatique américain.	N.	126
21	New York (Att. fin.) à Paris (Finances).	Précisions sur les contrats signés avec les constructeurs d'avions ou de moteurs Curtiss, Glenn Martin, Douglas, North American, Pratt et Whitney.	T.	165
22	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	176
24	Paris (Com. perm. de la Défense nat.).	Mesures à prendre en Afrique du Nord et à Djibouti pour répondre aux préparatifs italiens.	P.V.	196
24 fév.	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne).	Le gouvernement français donne son accord au principe des conversations entre états-majors britannique et français sur la base élargie suggérée dans l'aide-mémoire britannique du 3 février; il charge le général Gamelin de prendre contact avec les autorités britanniques pour fixer le cadre des travaux les plus urgents à entreprendre.	N.	197

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 fév.	Paris (Guerre à Aff. étr.).	Le ministre de la Guerre annonce avoir chargé le général Gamelin de coordonner toutes les conversations entreprises avec les autorités militaires britanniques, dans les domaines terrestre, maritime, aérien et colonial.	D.	198
25	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Proposition du gouvernement britannique pour l'organisation des prochains entretiens entre états-majors anglais et français.	N.	212
28	Paris (chef d'E.M.G. de l'armée de l'Air à chef d'E.M.G. de la Défense nat.).	La collaboration aérienne franco-britannique et son extension au théâtre méditerranéen ainsi qu'au Proche et au Moyen-Orient.	D. (N.)	234
1er mars	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle. Renforcement des effectifs italiens en Libye. Déclaration de reconnaissance du gouvernement de Burgos par le gouvernement français.	C.R.	240
6	Paris à Rabat.....	Mesures défensives concernant Djibouti.	T.	266
7	Paris (Cons. sup. de la Défense nat.).	Accords d'états-majors franco-anglais...	N.	275
8	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	286
8	Paris (chef d'E.M.G. de la Défense nat. à Aff. étr.).	Le chef d'État-major général de la Défense nationale fait connaître les noms des officiers qui prendront part à Londres aux conversations d'états-majors franco-britanniques.	D.	287
11	Londres à Paris....	Les conversations projetées entre états-majors français et britannique ne pourront commencer que vers le milieu du mois d'avril.	D.	307
15	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	349

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME XIV

1

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 271 à 276. (1) *Londres, 1er et 2 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 1er, 18 h. 15, 18 h. 40, 18 h. 45, 19 h.; le 2, 11 h. 50.)

Les déclarations faites hier par M. Neville Chamberlain au sujet du discours de M. Hitler (3) sont d'un caractère trop général pour que l'on puisse y trouver l'expression de la pensée véritable du gouvernement britannique. Sir A. Cadogan, que j'ai interrogé ce matin, a été plus explicite. Il a remarqué tout d'abord qu'on accordait vraiment trop d'attention aux discours des dictateurs. On s'épuise en efforts pour peser la signification et on ne réussit qu'à jeter le trouble dans les esprits, ce qui pourrait bien répondre à l'objectif des orateurs. Il a déclaré ne s'en tenir qu'aux faits eux-mêmes pour juger la politique des états totalitaires. Ceci dit, il n'est pas niable que le Chancelier a usé d'un ton plus modéré que de coutume. Si l'on en juge donc par les apparences, aucune crise grave n'est imminente. Il est frappant, d'autre part, que son discours

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par fil.
(3) Devant les Communes, le 31 janvier, le Premier britannique abordait essentiellement la question de son récent voyage à Rome (sur ce voyage, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 359, 360, 364 (et note), 367, 373, 379, 383, 387, 394, 397). Puis, en venant au discours prononcé par le Führer le 30 janvier au Reichstag (t. XIII précité, no 467, note), il déclarait avoir accueilli avec plaisir le passage où Hitler exprimait le désir d'une confiance mutuelle et d'une coopération entre les peuples anglais et allemand. Il ajoutait : « J'ai retiré de ce discours l'impression très nette que ce n'étaient pas là les paroles d'un homme qui se préparerait à précipiter l'Europe dans une nouvelle crise ». (T. de Londres no 262, du 31 janvier).

apparaisse souvent comme une justification ou un plaidoyer destiné à répondre aux critiques formulées plus ou moins ouvertement autour de lui. Il en ressort clairement que la situation économique du Reich est actuellement un sujet de grave préoccupation pour le Führer. Pour le sortir de ces difficultés, il envisage deux moyens : l'occupation de nouveaux territoires ou une sérieuse augmentation des ventes à l'étranger. Son diapason plus élevé et son ton parfois menaçant ont montré que ce n'étaient pas là de vaines paroles.

Sir A. Cadogan a glissé plus rapidement sur le passage concernant l'Italie. Le chargé d'affaires britannique à Berlin avait transmis au Foreign Office la traduction diffusée par les soins de la Wilhelmstrasse et qui comporte le mot « idéologique » (1). Sans s'attacher aux expressions un peu amphibologiques du texte allemand, le Foreign Office constate que les phrases en question présentent des réticences et paraissent marquer certaines arrière-pensées de l'esprit du Chancelier.

Par contre, il relève deux autres points auxquels il attribue une portée plus inquiétante.

Le premier, c'est l'absence de toute mention de la Russie. Comment interpréter cette omission? Le Foreign Office avait bien eu connaissance d'un projet de négociations commerciales avec l'U.R.S.S., qui devaient revêtir une certaine ampleur (2). Il avait été informé également de la vente au gouvernement de l'U.R.S.S. de matériel de guerre fabriqué en Allemagne. Mais la mission de M. Schnurre a finalement été ajournée. Néanmoins, on ne peut exclure l'hypothèse d'une tentative du Reich pour établir des relations commerciales beaucoup plus étroites avec l'U.R.S.S. Ce pourrait être le prélude d'une politique nouvelle qui permettrait à l'Allemagne de trouver ces matières premières dont le besoin se fait sentir d'une façon si pressante.

Un autre point, et dont je parlerai plus longuement dans un télégramme suivant, c'est la transformation éventuelle du pacte antikomintern (3). Il n'est pas sûr que cette menace ne soit pas utilisée pour décider l'U.R.S.S. à se montrer plus accommodante. La question est en tout cas de celles qu'il faut suivre de très près.

J'ai demandé au sous-secrétaire d'État permanent si le langage du Chancelier était de nature à modifier les hypothèses que le Foreign Office s'était formées

(1) Le Führer avait déclaré : « Que personne au monde ne se trompe sur la résolution qu'a prise l'Allemagne nationale-socialiste à l'égard de cette amie [l'Italie]. Il ne peut être qu'utile à la paix de ne laisser subsister aucun doute sur le fait qu'une guerre contre l'Italie d'aujourd'hui, déclenchée à la légère *(von Zaune gebrochen)*, quels qu'en soient les motifs, appellera l'Allemagne au côté de l'amie » (*Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 7059, 3 février 1939).

En fait, ainsi que l'indiquait l'ambassadeur de France à Berlin, le 2 février (T. n° 346), le Führer avait apporté à la rédaction primitive de son exposé deux modifications, dont l'une consistait « dans la suppression de l'épithète « idéologique » appliquée originairement à la guerre qui serait « déclenchée à la légère « contre l'Italie ».

Sur cette divergence entre le texte du discours effectivement prononcé et celui qui avait été préalablement remis aux agences, voir les *Documents on british foreign Policy, Third Series*, IV, nos 65, 321.

(2) Sur ce projet de négociations commerciales germano-soviétiques, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 443, 469.

(3) Allusion au télégramme nos 278-281, du 1er février également, ci-après reproduit sous le n° 2.

sur les intentions du Reich, et dont sir Eric Phipps a récemment entretenu le gouvernement français. Sir A. Cadogan m'a répondu sans hésiter qu'il ne fallait pas chercher à connaître les intentions de M. Hitler par ses discours publics, mais par ses actes. Encore, il reste tout un ensemble de symptômes qui sont loin d'être rassurants. Il serait déplorable, a-t-il ajouté, que la modération relative qui a prévalu dans le discours du Reichstag conduisît les nations démocratiques à relâcher leurs efforts de redressement et de réarmement. C'est dans ce sens que lord Halifax compte s'exprimer ce matin à la réunion du Cabinet.

2

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 278 à 281 (1). *Londres, 1er février 1939* (2).

(*Reçu :* 20 h. 15, 22 h. 30, 21 h. 25, 21 h. 35.)

Dans mon dernier entretien avec le sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, j'ai cru devoir revenir sur un des points que lord Halifax avait soulevés devant moi samedi dernier (3), à savoir la transformation du pacte antikomintern en alliance formelle. Il nous avait paru jusqu'à présent que c'était le Japon qui poussait à ce changement. D'après le Foreign Office, ce serait l'Allemagne qui en prendrait maintenant l'initiative.

Sir A. Cadogan m'a répondu que cette conclusion ressortait effectivement de renseignements considérés comme très sérieux.

L'Allemagne, au cours de l'automne dernier, aurait invité ses deux partenaires à signer un pacte d'assistance mutuelle en cas d'agression non provoquée d'une tierce puissance. L'Italie jusqu'alors manifestant peu d'enthousiasme à ce sujet (4), aurait fait savoir à Berlin au début du mois de janvier dernier, quelques jours par conséquent avant la visite à Rome des ministres anglais, qu'elle était prête à adhérer à un traité de ce genre.

Quant au Japon, il resterait encore hésitant, soit parce qu'il a peur de se brouiller avec les États-Unis et avec l'Angleterre, soit parce que ses hommes d'État sont naturellement méfiants vis-à-vis de toutes les propositions qui leur parviennent d'Europe.

A mon tour, j'ai fait état de certaines des indications qui ont été transmises récemment au Département par nos représentants à Berlin, à Rome et à Tokyo.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) C'est-à-dire le 28 janvier; voir, au tome XIII de la présente série, le n° 445.
(4) Sur ce manque d'enthousiasme de Rome, désireuse de ménager la Grande-Bretagne, voir, au tome XIII précité, le n° 281 (note).

Les informations de Berlin (T. du 27 janvier) [1] n'ont pas ébranlé l'opinion de mon interlocuteur, qui connaissait les déclarations du ministre de la Propagande et qui les considère comme suspectes.

Les indications venues de Rome (T. du 16 janvier) [2] sont évidemment plus difficiles à concilier avec la thèse britannique. Cependant, tout dépend de la date à laquelle M. Mussolini aurait ajourné l'examen des suggestions qui lui ont été faites.

Enfin, sir A. Cadogan ne considère pas les renseignements transmis par notre ambassadeur à Tokyo comme absolument incompatibles avec ses propres vues. Le Japon ne serait pas hostile à un renforcement du pacte antikomintern, mais la proposition allemande en change notablement le caractère puisqu'il s'agirait d'un pacte d'arbitrage contre une tierce puissance indéterminée. Il est clair que le gouvernement allemand ne se soucie pas de voir le pacte antikomintern mis en œuvre pour servir les intérêts du Japon et qu'il préfère tenir la puissance militaire de ce pays en réserve pour le moment opportun.

Sir A. Cadogan était déjà au courant de la conférence tenue avant-hier à Paris entre les représentants diplomatiques japonais dans les grandes capitales européennes [3]. L'ambassadeur du Japon à Londres y a participé, mais on ignore ici la nature et l'objet de ces conciliabules.

3

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 53 à 58 [4]. *Moscou, 1er février 1939, 23 h. 47, 23 h. 52, 23 h. 42, 23 h. 35, 23 h. 23, 23 h. 27.*

(*Reçu :* le 2, 3 h., 4 h., 2 h. 54, 2 h. 40; le 1er, 22 h. 25.)

Au cours d'une visite de courtoisie que je lui ai faite ce matin, le nouvel ambassadeur d'Angleterre à Moscou [5] m'a communiqué les perspectives tirées de ses premiers contacts avec les autorités soviétiques. Il avait reçu pour

[1] Par télégramme n° 272, l'ambassadeur de France à Berlin indiquait que, devant les correspondants berlinois de journaux anglais venus l'interroger, un fonctionnaire du service de presse au ministère de la Propagande avait reconnu qu'un des partenaires du pacte antikomintern demandait qu'une clause militaire complétât ledit accord. Ce fonctionnaire avait cependant ajouté : « Je crois devoir vous indiquer que nous n'envisageons nullement une alliance militaire avec qui que ce soit et que nous entendons bien rester dans la ligne du pacte antikomintern ».

[2] Allusion au télégramme de Rome n° 187, analysé au tome XIII précité sous le n° 281 (note).

[3] Une note de la sous-direction d'Asie-Océanie, du 30 janvier, annonçait la réunion de ces ambassadeurs à Paris, précédée, huit jours auparavant, par la rencontre, à Paris également, de tous les attachés militaires japonais en poste en Europe.

[4] Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

[5] Sir William Seeds, qui présenta ses lettres de créance le 28 janvier : *Documents on british foreign Policy. Third series*, t. IV, n° 46.

instruction de lord Halifax d'entretenir les relations les plus amicales avec le gouvernement de l'U.R.S.S. et, comme entrée de jeu, de chercher à dissiper le souvenir des malentendus qui avaient pû se produire au cours de ces derniers mois. Les efforts qu'il avait faits dans ce sens n'avaient pas rendu; il s'était heurté à une sorte d'indifférence de parti pris manifestée aussi bien par M. Litvinov que par M. Potemkine à l'égard des affaires occidentales. J'ai recommandé à l'ambassadeur de ne pas s'émouvoir et lui ai exposé les raisons pour lesquelles une certaine coquetterie pourrait bien être à l'origine de l'attitude de détachement apparent observée par les dirigeants de Moscou.

Nous avons ensuite parlé de la possibilité d'une collaboration économique germano-soviétique. L'ambassadeur m'a dit à ce propos que M. Litvinov avait occasionnellement, au cours d'une conversation avec lui, marqué la plus vive répulsion à l'idée d'admettre des techniciens allemands sur le territoire de l'U.R.S.S. (« autant d'ouvriers allemands, autant d'espions »). L'indication est à retenir.

Quelques heures après, j'ai vu M. Potemkine. J'ai cru devoir lui demander nettement, pour mon orientation personnelle, comment je devais interpréter la publication de l'article de M. Bartlett, étant donnée la forme sous laquelle elle avait été faite (mes télégrammes nos 42 à 48 et 50 à 52) (1). Devais-je considérer cette publication comme présageant une modification de l'orientation de la politique de Moscou ?

Le Commissaire adjoint a répondu que les griefs dont faisait état M. Bartlett étaient justifiés, mais que les conclusions qu'en tire ce dernier étaient tout à fait « subjectives » et n'engageaient la responsabilité que de leur auteur. Il était notamment inexact que le gouvernement de l'U.R.S.S. n'eût pas l'intention d'accorder une aide quelconque à la France au cas où elle se trouverait en conflit avec l'Allemagne : « ce serait aller à l'encontre de nos engagements, tels qu'ils résultent notamment d'un pacte dont M. Georges Bonnet a d'ailleurs rappelé l'existence dans son récent discours » (2). L'article de M. Bartlett n'avait été publié que parce qu'il constate l'oubli où l'on avait, ces derniers temps, tenu (3) en Angleterre et l'inquiétude qui en était résultée dans une partie de l'opinion publique britannique. Il était bon que le public soviétique fût informé de cette évolution et « gardât à l'égard de cette dernière une attitude d'observation ».

Je rapproche les explications de M. Potemkine de la publication *in extenso* à laquelle ont procédé ce matin les *Izvestia* d'un article paru dans la revue américaine *National* sous la signature de Mme Tabouis et qui, à l'opposé de M. Bart-

(1) Du 31 janvier, non reproduits. Il y était question d'un article, publié dans le *News Chronicle*, et intitulé : « Le danger d'un rapprochement soviéto-allemand ». L'article avait été mis en vedette par la *Pravda*. L'auteur estimait que le gouvernement soviétique n'avait « nullement l'intention d'accorder une aide quelconque à la Grande-Bretagne et à la France au cas où ces dernières se trouveraient en conflit avec l'Allemagne et l'Italie ». Il ajoutait : « Il serait bien imprudent de supposer que les divergences existant actuellement entre Moscou et Berlin demeureront nécessairement un facteur immuable de la politique internationale ».

(2) Du 26 janvier à la Chambre des députés. *Journal officiel. Débats parlementaires 1939*, p. 232 et suiv.; tome XIII de la présente série, nos 435 (note), 441 (note).

(3) Lacune de déchiffrement.

lett, met l'accent sur la sécurité collective. J'en enverrai demain l'analyse au Département (1).

Les indications qui précèdent, confrontées avec celles de mes télégrammes d'hier, semblent à la fois montrer les hésitations éprouvées par le gouvernement de l'U.R.S.S. avant d'engager avec l'Allemagne une partie dont l'issue pourrait comporter rupture avec l'Europe occidentale et révéler de la part de Moscou une arrière-pensée tactique. La situation nous laisse donc des possibilités de manœuvre.

4

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 163, 164. Secret. *Washington, 1er février 1939.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 165 à 168 (2).

Le ministre des Pays-Bas m'avait fait part en termes généraux de ses appréhensions. Il ne m'en avait toutefois pas indiqué la source et s'était référé aux bruits courant dans les milieux financiers de New York. Comme ces milieux accueillent et répandent volontiers les informations sensationnelles et pessimistes, j'avais cherché, sans mettre en cause mon collègue, à me renseigner au département d'État. J'y avais trouvé une assez grande réserve, non seulement auprès de M. Sumner Welles, mais encore de M. Messersmith, qui ne se fait généralement pas faute de prêter à l'Allemagne de noirs desseins.

Aujourd'hui encore, après la communication de lord Halifax au chargé d'affaires d'Amérique (3), le sous-secrétaire d'État m'a dit n'avoir quant à lui aucun élément de certitude. Il n'en est d'ailleurs pas moins inquiet des intentions allemandes et se refuse à voir aucun indice rassurant dans le discours de M. Hitler (4), qui ménage toutes les possibilités d'aventure.

Recevant aujourd'hui M. Jacques Kayser, le président Roosevelt lui a donné la même note sur ce dernier point. Dans le feu de la conversation, il a esquissé le plan d'une ligue générale des démocraties comprenant en Europe non seulement la France et l'Angleterre, mais les Pays-Bas et les états scandinaves.

(1) L'article devait être en fait envoyé par poste (T. n° 60, du 2 février). Le texte ne s'en retrouve pas dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

(2) Ce télégramme, arrivé à Washington le 30 janvier, transmettait le texte d'un télégramme de La Haye nos 16 à 19, du 27 janvier, reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 438.

(3) Communication qui portait sur les menaces allemandes pesant sur les Pays-Bas, comme celle faite le 28 janvier à l'ambassadeur de France à Londres (voir, au tome XIII de la présente série, les nos 445, 452).

(4) Du 30 janvier au Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); ci-dessus le n° 1.

5

Communication du Département à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris (1)

Paris, 1er février 1939.

Par son aide-mémoire du 29 janvier (2), l'ambassade d'Angleterre a bien voulu faire part au gouvernement français des préoccupations qu'inspirent au gouvernement de Sa Majesté britannique certaines informations de caractère politique et militaire de nature à faire craindre pour la fin de février une action de force de l'Allemagne contre les puissances occidentales. L'ambassade évoquait diverses hypothèses comportant l'éventualité d'une attaque plus ou moins brusquée, précédée ou non d'un ultimatum, qui serait déclenchée par l'Allemagne ou par les autres signataires du pacte antikomintern.

Se référant plus particulièrement au cas d'une invasion non provoquée des Pays-Bas par l'Allemagne, le gouvernement de Sa Majesté britannique estime qu'en raison de l'importance stratégique de ce pays et de ses colonies, l'attaque allemande devrait être considérée « comme une menace directe à la sécurité des puissances occidentales »; il se déclare « en conséquence disposé à penser qu'il n'aurait d'autre choix que de considérer une invasion allemande de la Hollande comme un *casus belli,* en admettant que la Hollande résiste à l'invasion ».

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de faire savoir à l'ambassade d'Angleterre que le gouvernement français a recueilli de son côté des informations qui lui inspirent des préoccupations analogues à celles du gouvernement de Sa Majesté (3). Ces informations, bien que n'ayant pas été jusqu'ici confirmées, donnent en effet à penser que l'action de l'Allemagne, tout d'abord dirigée vers l'Europe orientale, pourrait s'orienter, soit spontanément, soit à l'appui des prétentions italiennes, vers l'Occident, c'est-à-dire vers la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse. C'est avec la plus grande attention qu'il convient d'observer cette évolution, dont la politique de prestige, la crise économique et financière, les exigences coloniales des deux pays totalitaires pourraient précipiter les conséquences.

Le gouvernement français estime que le risque auquel sont exposées de ce fait les puissances occidentales est égal pour toutes ces puissances et doit être envisagé comme indivisible. Il considère que leur sécurité se trouverait directement menacée, quelle que fût la direction initiale de l'attaque allemande ou

(1) Extrait des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce document a été également adressé le 2 février aux ambassades de France à Londres (par avion) et Bruxelles (par courrier spécial) et téléphoné le même jour à Washington.

(2) Reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 454 annexe.

(3) Sur certaines informations, de source américaine, voir, au tome XIII précité, le n° 438.

italienne contre l'une d'entre elles, et il lui paraît impossible de concevoir une localisation du conflit qui intéresserait nécessairement tout l'ensemble de leurs possessions . Cette situation crée donc en fait une communauté de risque qui doit logiquement entraîner une solidarité de fait en présence de toute attaque non provoquée de l'Allemagne ou de l'Italie.

C'est sous le bénéfice de cette conception générale pleinement partagée par le gouvernement britannique, que le gouvernement français pourrait se trouver d'accord avec lui pour considérer dès maintenant comme un *casus belli* l'éventualité d'une invasion de la Hollande, bien que ce fait en lui-même n'engage aucune responsabilité contractuelle de la France et que l'action solidaire qu'elle aurait à lui opposer aux côtés de la Grande-Bretagne serait, au surplus, de caractère préventif.

Le gouvernement français tiendrait, d'autre part, à être assuré qu'une invasion de la Suisse, aussi bien qu'une invasion de la Belgique devant constituer également une menace directe à la sécurité des puissances occidentales, serait, au même titre qu'une invasion de la Hollande, considérée dès maintenant comme de nature à justifier et déterminer la décision envisagée par le gouvernement britannique.

Enfin le mémorandum britannique ajoute que le gouvernement de Sa Majesté, après avoir soigneusement examiné la situation à la lumière des informations reçues, « a décidé d'accélérer autant que possible la préparation de ses mesures de défense et de contre-offensive ».

Le gouvernement français, qui s'impose lui-même aujourd'hui un effort considérable dans tous les domaines pour augmenter et perfectionner ses armements, se félicite de cette décision dont la mise en œuvre constitue, dans les circonstances actuelles, une garantie particulièrement importante de la sécurité commune de l'Europe occidentale. La gravité de la situation, en présence des menaces évoquées dans le mémorandum britannique exige, de la part de toutes les nations intéressées, l'adoption immédiate et sans réserve de toutes mesures susceptibles d'accroître les forces humaines et matérielles dont elles pouvaient déjà disposer. Le gouvernement français est prêt pour sa part à cette communauté d'efforts et de sacrifices qui, pour faire face à une véritable communauté de responsabilités, donnera à la collaboration franco-anglaise sa pleine efficacité matérielle et morale. A ce double point de vue, le recours à la conscription apparaît un élément essentiel de la participation effective de l'Angleterre à l'organisation de la défense commune sur le continent.

Les dispositions qui précèdent ont été portées *à titre secret* à la connaissance du gouvernement belge, comme suite à la communication britannique du 29 janvier.

6

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 1er février 1939

Secret.

Étaient présents :

— M. Charvériat, directeur des Affaires politiques et commerciales,
— M. Rochat, directeur adjoint,
— le général Dentz, premier sous-chef de l'état-major de l'Armée,
— le contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine,
— le général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'armée de l'Air,
— le colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat donne les renseignements suivants sur la situation politique :

1o *Italie.* Le gouvernement italien est très satisfait du discours du Führer (1), dans lequel il a trouvé ce qu'il désirait. Il espère que la France finira par capituler.

La presse fasciste reprend sa campagne de violence contre la France, en prétextant de provocations françaises en Tunisie.

2o *Allemagne :*

a. Le discours d'Hitler a été mesuré dans la forme; le Führer ne menace pas, mais il souligne que, le cas échéant, il se servirait de tout un « arsenal ». Au sujet de la solidarité germano-italienne, le mot « idéologique » n'a pas été prononcé, mais il figure dans la traduction officielle allemande (2); peut-être, ce terme s'appliquait-il à l'affaire d'Espagne. Si le sens donné est plus général, sa portée exacte n'est pas plus claire.

A Munich, on se loue de la modération de ce discours. On y voit le désir de conquérir le marché russe; M. Beck servirait peut-être d'intermédiaire entre l'Allemagne et les Soviets.

b. Le général commandant la région de Cologne aurait annoncé la mobilisation générale pour les premiers jours de mars;

c. Des officiers aviateurs de Munich et de Stuttgart ont été envoyés en Libye.

(1) Du 30 janvier au Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le no 467 (et note); ci-dessus le no 1.
(2) Voir ci-dessus le no 1 (note).

3° *Espagne :*

a. Un bateau de commerce français a été arraisonné au large du cap de Creus et amené à Barcelone;

b. Le gouvernement de Burgos aurait renoncé, pour le moment, à se transporter à Barcelone;

c. Le service Air-France faisant escale à Barcelone avait été suspendu depuis la prise de cette ville par les nationalistes [1]. Sur l'avis favorable des Affaires étrangères, la compagnie a demandé au gouvernement de Burgos de reprendre le trafic; il a été répondu par le refus de tout atterrissage ou survol du territoire nationaliste. Les Affaires étrangères envisagent des représailles :

— soit en interdisant le survol du Maroc français, solution peu avantageuse, car nous avons besoin de survoler le Rio del Oro;

— soit en notifiant aux Allemands que les Espagnols qui emprunteront la ligne Burgos-Marseille-Stuttgart seront obligés, à Marignane, de quitter l'avion et de prendre le train.

La question est encore à l'étude.

4° *Légion étrangère :*

De nombreux Polonais demanderaient à nos consuls de l'argent pour payer leur voyage en France, en vue de s'engager dans la Légion étrangère. Les Affaires étrangères sont d'avis de continuer à ne pas intervenir dans le recrutement de la Légion.

II. Guerre.

Le général Dentz expose la situation en Espagne telle qu'elle ressort du dernier rapport de notre attaché militaire [2] et insiste sur le fait que nous sommes exposés à recevoir prochainement l'armée gouvernementale cherchant à passer la frontière. Il fait ressortir l'intérêt signalé par l'attaché militaire lui-même qu'il y aurait à créer une zone de recueil neutre en territoire espagnol.

Les Affaires étrangères estiment qu'il n'est pas possible de constituer cette zone neutre en territoire espagnol, car ce serait constituer une réserve de prisonniers pour représailles ultérieures; cette zone de recueil est à prévoir en territoire français *.

III. Marine.

Le contre-amiral Bourragué donne les indications suivantes :

1° *Espagne :*

Dans les ports français se sont réfugiés une vedette et un garde-côte gouvernementaux, avec 250 marins venant de Rosas. Les bâtiments, qui sont sans

(1) Le 26 janvier précédent : voir, au tome XIII précité, le n° 436 (note).
(2) Des rapports de l'attaché militaire relatifs à cette situation sont reproduits au tome XIII de la présente série sous le n° 463; au tome présent sous les nos 24 et 32.
* Note manuscrite marginale : *Et si les autres viennent les chercher ?*

valeur, ont été désarmés. Que faut-il en faire : les interner ou les libérer ? M. Charvériat estime que la réponse peut attendre huit jours.

Le bâtiment de guerre français *la Railleuse* est arrivé à Barcelone. Le commandant a demandé aux autorités nationalistes à rendre visite à notre consul général; il lui a été répondu que celui-ci se rendrait à bord, puisqu'il n'y avait pas *d'amiral* français sur le bâtiment. Puis le commandant et notre consul, accompagnés d'un officier espagnol, ont été reçus par le chef d'État-major; cette visite leur a été rendue deux heures après. Les deux entretiens, d'abord froids, sont devenus peu à peu cordiaux. La Marine souligne que les nationaux ont été déçus de ne pas voir d'amiral français. Comme, par suite de la rotation de nos bâtiments, le *Tigre* doit être à Barcelone les 3 et 4 février, la Marine demande aux Affaires étrangères s'il faut ou non faire embarquer un amiral. M. Charvériat est d'avis de ne pas faire un geste aimable, en raison de l'attitude des nationalistes à l'égard des avions d'Air-France.

Contrairement à ce que publie la presse nationaliste, la ville de Barcelone présenterait un caractère de tristesse.

2° *Djibouti :*

Sont arrivés en rade l'*Épervier* et le d'*Yberville*; le *Primauguet* est attendu le 7 février; deux sous-marins vont rejoindre.

IV. Air.

Le général Mendigal expose ce qui suit :

1° L'état-major de l'Air propose de diriger sur la Roumanie le matériel français déposé en Tchécoslovaquie. Lorsque le ministre de l'Air aura pris sa décision, l'appui des Affaires étrangères sera demandé pour agir sur les gouvernements intéressés;

2° A Djibouti, les Italiens chercheraient à créer un incident par l'aviation. Notre aéronautique a reçu des ordres formels pour rester à l'intérieur d'un périmètre laissant en dehors les régions contestées. Mais les incursions d'avions italiens sur la Somalie sont fréquentes; le dernier signalé a eu lieu le 27 janvier au-dessus de Ali Sabiet, point très repérable sur la voie ferrée Diré-Daoua-Djibouti.

3° L'armée de l'Air allemande, qui comprend actuellement trois grands groupements de 2 divisions aériennes chaque, serait triplée en 1941 : elle comprendrait alors 6 divisions aériennes par groupement. S'il n'y avait que la question du matériel, cette augmentation aurait lieu dès cette année, mais c'est le personnel qui manque.

4° Le maréchal Graziani est actuellement à Majorque; le but de ce voyage n'est pas précisé.

5° Plusieurs atterrissages forcés en France :

— un avion école allemand à Haguenau;

— un avion nationaliste espagnol (équipage allemand et espagnol) dans les Pyrénées; survol du point de chute le lendemain par un autre avion. Les Affaires

étrangères demandent des précisions pour être en mesure d'élever une protestation;

— un avion gouvernemental espagnol à Mostaganem; il a été démonté. Que faut-il faire de l'équipage? Les Affaires étrangères ne sont pas au courant.

V. COLONIES.

Le colonel Cornet indique que :

1° Les Italiens chercheraient à créer un incident, par l'aviation, en Tunisie, comme il en a été question plus haut à Djibouti.

2° La situation est sans changement à la frontière nord de la Somalie française.

7

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 67 [1]. Secret. *Bruxelles, 1er février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 février.)

Je me réfère aux télégrammes nos 235 à 243 et 245 de notre ambassadeur à Londres [2], que le Département vient de me communiquer par la dernière valise.

Mon collègue anglais dînant hier à l'ambassade m'a confié qu'il avait, dans la journée de dimanche, fait auprès du ministre des Affaires étrangères une démarche relative aux préoccupations que cause à son gouvernement la situation générale et notamment les craintes qu'il a du projet qu'on aurait à Berlin d'engager une action contre les Pays-Bas. Sans développer auprès de moi, comme lord Halifax l'a fait auprès de M. Corbin, les motifs généraux de ces appréhensions, sir Robert Clive m'a dit qu'il avait demandé à M. Janson de lui faire part du sentiment du gouvernement belge au regard de cette éventualité et de ce qu'à Bruxelles on pouvait attendre du gouvernement britannique. Mon collègue anglais comptait avoir aujourd'hui une réponse, ou tout au moins une indication à ce sujet [3].

Au cours de la semaine précédente, l'ambassadeur d'Angleterre avait recueilli du ministre de la Défense nationale l'avis personnel qu'en cas d'invasion des Pays-Bas, la Belgique ne pourrait rester indifférente et aurait à se concerter avec Londres et Paris.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

[2] Respectivement des 28 et 29 janvier et reproduits au tome XIII de la présente série sous les nos 445 et 452.

[3] Sur la réponse faite par le gouvernement belge à l'ambassadeur de Grande-Bretagne, se reporter à la dépêche de Bruxelles n° 80, du 2 février, ci-après reproduite sous le n° 22.

Dans l'entourage du Roi, sir Robert Clive avait, depuis sa démarche, eu l'impression que l'on y était porté à s'en tenir à l'expectative pour ne pas fournir à l'Allemagne de griefs contre la Belgique, celle-ci n'ayant pas d'engagement envers sa voisine au Nord et en ayant pris envers l'Allemagne (1).

Le gouvernement belge paraît être très embarrassé par la question posée par le gouvernement britannique.

Un Conseil des ministres présidé par le Roi se réunit demain matin, ainsi que je le signale par mon télégramme n° 69 (2). Bien qu'il soit indiqué dans la presse qu'il s'agit d'examiner des questions d'ordre intérieur, il y a lieu de penser que la réponse à faire à la démarche britannique y sera discutée.

Le directeur politique, que j'ai rencontré hier, a incidemment marqué le regret que le gouvernement de La Haye eût autrefois laissé passer l'offre allemande d'une déclaration visant le respect de l'indépendance des Pays-Bas (3). Je me suis borné à exprimer des craintes concernant la menace allemande à l'égard de la Hollande, notre attitude générale, étant de laisser sur ce terrain l'initiative au gouvernement anglais.

8

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 100. *Berlin, 1er février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 février.)

J'ai l'honneur de faire parvenir sous ce pli au Département une étude sur les possibilités d'une action allemande éventuelle contre la Roumanie, qui, d'après les éléments d'information dont dispose cette ambassade, expose successivement, sous une forme résumée et schématique :

1° Les mobiles qui pourraient pousser le Reich à imposer sa domination sur la Roumanie;

2° Les obstacles auxquels se heurterait une telle entreprise;

(1) Le 13 octobre 1937, à la demande du gouvernement allemand, qui avait promis de respecter l'inviolabilité et l'intégrité du territoire belge (voir, au tome VII de la présente série, le n° 51), le gouvernement de Bruxelles déclarait s'opposer à tout passage de troupes sur son territoire.

(2) Référence inexacte.

(3) Un passage d'un discours prononcé par Hitler devant le Reichstag le 30 janvier 1937 soulevait la question de savoir si Berlin avait fait à La Haye une communication relative à l'intention du Reich de reconnaître la neutralité des Pays-Bas. Dans une allocution devant les États généraux, le 17 mars 1937, le ministre néerlandais des Affaires étrangères de l'époque, M. de Græff, indiquait qu'« aussi longtemps que la Hollande ne met pas elle-même en danger... l'inviolabilité de son territoire », cette inviolabilité « va de soi » et n'a pas besoin d'être « précisée ou établie sous n'importe quelle forme, avec quelque autre puissance » (texte de l'allocution transmis par dépêche de La Haye n° 133, du 27 mars 1937).

3° Les moyens d'action qui pourraient être mis en œuvre par l'Allemagne.

La mainmise du Reich sur la Roumanie est, en effet, une des questions actuellement à l'ordre du jour dans les milieux nazis où l'on entend souvent exprimer l'opinion que 1939 verra la Roumanie et son souverain subir le sort de la Tchécoslovaquie et de M. Benès. Il semble que les chefs du IIIe Reich se soient rendu compte que la création d'une grande Ukraine était une œuvre de longue haleine qu'il ne fallait pas compromettre par une action précipitée. Ils la prépareraient donc en étendant leur hégémonie sur tout le bassin danubien, ce qui leur fournirait évidemment une excellente base de départ pour des opérations futures contre l'U.R.S.S., et leur permettrait, en attendant, de se procurer les matières premières dont l'économie allemande a un impérieux besoin.

Il résulte du rapport ci-annexé que l'Allemagne possède sur la Roumanie des moyens d'action puissants, dont certains à l'intérieur même du pays, ce qui ne sera pas, le cas échéant, sans compliquer singulièrement la tâche du gouvernement de Bucarest. En outre, si ce dernier ne peut se faire d'illusions sur les sentiments que nourrissent à son égard la Hongrie et la Bulgarie, il peut avoir des doutes quant à la fidélité de ses alliés; l'un, la Pologne, a agi en maintes circonstances en collusion flagrante avec le Reich; un autre, la Tchécoslovaquie, se trouve actuellement, bon gré mal gré, sous la tutelle allemande, et le troisième, dont il se croit le plus assuré, la Yougoslavie, pratique, avec M. Stoyadinovitch, une politique d'équilibre qui laisse planer des doutes sur son intervention en cas de conflit.

Le danger est donc sérieux, et les membres de la légation de Roumanie à Berlin se montrent justement inquiets. Sans doute, les campagnes violentes menées il y a quelques semaines par la presse allemande contre le roi Carol ont cessé [1], mais les relations entre les deux pays restent extrêmement tendues. Le chargé d'affaires roumain ne m'a pas caché l'impression très fâcheuse que lui causait l'action diplomatique intense menée en ce moment en Europe centrale par l'axe Rome-Berlin, action qui, encerclant de toutes parts Bucarest et laissant résolument celle-ci à l'écart, lui donne l'impression d'être dirigée contre son pays. Il ne veut pas croire cependant que l'Allemagne, après avoir disloqué la Petite Entente, essaie maintenant d'agir de même à l'égard de l'Entente balkanique, ce qui risquerait de l'entraîner dans des complications redoutables en cas de conflagration générale européenne comme en cas d'entreprises ultérieures vers l'Ukraine. Il se déclare persuadé de la fidélité yougoslave et fait état sur ce point d'assurances très précises que le Prince régent aurait données au roi Carol lors de leur dernière entrevue [2]. Il se montre enfin très optimiste en ce qui concerne la situation intérieure de son pays et affirme que le gouvernement viendra aisément à bout des mouvements d'extrême-droite, tant par une répression sévère que par l'application raisonnée d'une partie de leur programme.

(1) Sur ces campagnes de presse, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 34, 42, 251.
(2) Le 9 janvier, le Prince régent de Yougoslavie assistait à une chasse organisée en Roumanie en son honneur par le roi Carol II.

Quoi qu'il en soit, on ne peut négliger l'éventualité d'une action allemande contre la Roumanie; quelle forme revêtirait-elle? Quelle serait son ampleur? Le Reich interviendrait-il directement, soit pour faire respecter les droits de la minorité allemande, comme en Tchécoslovaquie, soit pour faire triompher ceux des Roumains qui sont partisans d'un régime autoritaire, comme en Espagne? Se contenterait-il de mettre sa force au service des revendications hongroises ou bulgares? Il est encore trop tôt pour répondre à ces questions.

De même, en ce qui concerne l'étendue des sacrifices qui seraient demandés à la Roumanie, se bornerait-on à exiger d'elle l'octroi aux diverses minorités nationales de droits plus ou moins étendus pouvant aller jusqu'à l'autonomie complète, ou irait-on jusqu'à lui imposer la cession à la Hongrie et à la Bulgarie de portions plus ou moins importantes de territoire? Nul ne saurait encore le dire aujourd'hui. Certes, les milieux dirigeants de Berlin nourrissent actuellement contre la Roumanie de sérieux griefs; ils n'oublieront pas plus le sort de Codreano et de ses compagnons (1) qu'ils n'ont oublié celui des victimes de la répression autrichienne; mais il est très probable qu'ils n'en sont pas encore à prévoir les modalités d'une intervention dont ils espèrent toujours faire l'économie.

Tout se passe en effet comme s'ils pensaient pouvoir à bref délai se débarrasser du Souverain, qu'Hitler considère aujourd'hui comme son ennemi personnel, et parvenir, à la faveur du désordre qui résulterait d'une fuite ou d'une abdication, à installer au pouvoir à Bucarest quelqu'une de leurs créatures. Il est frappant de constater le soin mis actuellement par la presse allemande à ménager les hommes politiques roumains, modération qui contraste de façon significative avec la violence des attaques qui ont été dirigées contre le Roi. La personne de M. Gafenco en particulier a été l'objet d'articles élogieux de la part des journaux qui ont vanté son intelligence, son esprit réaliste et sa largeur de vues.

D'ailleurs, une intervention du Reich en Roumanie ne saurait être envisagée qu'après une « mise au pas » complète de la Hongrie, qui n'est pas encore réalisée; elle devrait également être précédée de longues et véhémentes polémiques de presse : or, les violences de langage vis-à-vis du roi Carol et de son entourage ont presque entièrement cessé depuis quelques semaines, et cela le jour même de la signature du traité de commerce si avantageux pour l'économie roumaine (2). Cette coïncidence n'est sans doute pas fortuite. Nous verrons probablement, dans les mois qui suivent, l'Allemagne soumettre Bucarest au régime de la « douche écossaise », faisant alterner les menaces et les flatteries sans relâcher, d'ailleurs, ses efforts en vue de se débarrasser du Souverain, considéré par les nazis comme un « pantin » dont les démocraties et la juiverie internationale tiennent les fils.

(1) Tués lors d'une tentative de fuite, en novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, le n° 455.

(2) Ce traité de commerce avait été signé au mois de novembre précédent. Une analyse en est donnée dans l'annexe ci-après publiée.

Note annexe

Étude sur les possibilités d'une action allemande contre la Roumanie

I. *Mobiles qui pourraient pousser l'Allemagne à tenter d'imposer son hégémonie à la Roumanie.*

Ils sont de deux sortes, politiques et économiques.

1° *Mobiles d'ordre politique.*

A. Cette opération porterait *le dernier coup à l'édifice politique construit en Europe centrale par les traités de 1919,* soustrairait définitivement les états de la Petite Entente et de l'Entente balkanique à l'influence des puissances occidentales et les entraînerait dans l'orbite du Reich.

B. Si, comme il paraît certain, les dirigeants nazis nourrissent de vastes ambitions orientales, il ne peut leur échapper que *la Roumanie constitue une très bonne base de départ pour une agression éventuelle contre l'U.R.S.S.* et une voie d'accès, médiocre il est vrai, mais utilisable, vers l'Ukraine.

C. Enfin, une fois installée en suzeraine sur les rives de la mer Noire, l'Allemagne pourrait, en toute sécurité, reprendre, au jour qui lui paraîtrait propice, *la marche vers les Indes* interrompue par la guerre.

2° *Mobiles d'ordre économique.*

Le soulagement qu'une mainmise de l'Allemagne sur les richesses naturelles de la Roumanie apporterait à l'économie du Reich serait considérable et immédiat.

A. Le fait *de contrôler, sur tout son parcours,* une voie *commerciale de l'importance du Danube* faciliterait beaucoup la conquête, par le commerce allemand, des marchés de l'Europe balkanique et du Proche-Orient; il permettrait au Reich de drainer tous les produits de ces régions et de devenir, ainsi, l'intermédiaire indispensable entre elles et le reste du monde, surtout le jour où la liaison Rhin-Danube sera un fait accompli. On comprend, dans ces conditions, l'intérêt que présenterait, pour l'Allemagne, une unification du régime de la navigation sur les deux fleuves et la création d'une commission internationale du Rhin et du Danube, projet exposé dans le télégramme n° 54 du Département [1] et sur lequel je n'ai pu encore obtenir d'informations précises.

B. Il ne faut pas oublier non plus que les *dirigeants nazis,* en proie actuellement à un accès de fièvre obsidionale, *ne cessent depuis quelque temps de constituer des réserves de toutes sortes* (produits alimentaires, matières premières). Le souvenir des souffrances endurées lors de la dernière guerre à cause du blocus est encore vivant à leur esprit et ils veulent, dans l'éventualité d'une guerre générale, pouvoir vivre sur eux-mêmes. Aussi jettent-ils des regards de convoitise sur un pays comme la Roumanie, dont la récolte de blé (49 millions de quintaux en 1938) et de maïs (53 millions de quintaux en 1938) est de beaucoup supérieure aux besoins de la population (la quantité de blé susceptible d'être exportée s'est élevée en 1938 à 25 millions de quintaux). En outre, ce pays, qui vient au sixième rang dans le monde pour la production des huiles minérales (8 millions de tonnes en 1936, 7 millions en 1938), serait susceptible d'alimenter en carburants les formations motorisées de la Wehrmacht.

II. *Obstacles qui s'opposent dans ce pays à la pénétration allemande.*

1° *Les dispositions d'esprit du peuple roumain.*

Dès 1914, celui-ci empêchait le vieux roi Carol d'entrer en guerre aux côtés de la Triplice, comme l'eût exigé le traité qu'il avait signé. Depuis lors, à l'antipathie traditionnelle de la

[1] Du 19 janvier, non reproduit, par lequel le Département rapportait à l'ambassade de France à Berlin des rumeurs relatives à ce projet d'unification du régime de la navigation, et lui demandait de s'informer.

population à l'égard des Allemands sont venus s'ajouter les souvenirs pénibles de l'occupation, de la mise en coupe réglée du pays par les envahisseurs; les liens avec la France ont, au contraire, été resserrés encore par les épreuves vécues en commun et les luttes menées côte à côte. Enfin, les Roumains ont pu se rendre compte, lors de l'arbitrage de Vienne [1], de l'appui apporté par le Reich aux revendications magyares, ce qui a accru encore les inquiétudes qu'ils éprouvent pour leurs frontières actuelles.

2° *Influence de la France et de l'Angleterre.*

Ces deux puissances ont pris, en effet, depuis la guerre, une grande place dans le pays, non seulement au point de vue culturel, mais aussi dans le domaine industriel et commercial. Les capitaux franco-britanniques ont remplacé les capitaux allemands ou autrichiens dans l'avoir des grandes sociétés pétrolières et métallurgiques; par là, les puissances occidentales conservent un droit de regard sur l'économie générale roumaine. D'autre part, si leurs échanges commerciaux avec la Roumanie sont loin d'avoir l'importance des échanges germano-roumains, ils présentent néanmoins l'avantage de laisser à la Roumanie un solde en devises libres; alors qu'un excédent d'exportations roumaines sur le marché allemand entraîne, du fait du *clearing*, l'obligation pour la Roumanie d'acheter au prix fort une quantité accrue de produits manufacturés allemands.

3° *La personne même du Souverain.*

Le roi Carol a profondément déçu les dirigeants nazis qui semblent avoir jadis fondé de grands espoirs sur lui : son origine allemande, ses goûts autoritaires, son aversion pour l'U.R.S.S., ses démêlés avec M. Titulesco lui attiraient les sympathies allemandes. Aujourd'hui, les dirigeants du IIIe Reich s'aperçoivent que le souverain roumain, pas plus que son peuple, n'est disposé à subir la tutelle germanique et ils ne sont pas loin de l'accuser de haute trahison. M. Hitler lui-même se serait, paraît-il, exprimé à plusieurs reprises en termes violents sur le compte de ce « Hohenzollern abâtardi » : il y a quelques semaines, les journaux dirigeaient contre lui de violentes attaques et, dans les milieux du parti, l'on entend dire couramment que l'Allemagne « saura se débarrasser de Carol comme elle l'a fait de Benès ».

III. *Moyens d'action du Reich en Roumanie.*

Ils sont de deux sortes : politiques et économiques.

1° Politiques : ils peuvent s'exercer de l'intérieur et de l'extérieur du pays.

A. De l'intérieur :

a. La minorité allemande. La Roumanie compte, en effet, de 700 à 800.000 ressortissants, établis surtout en Transylvanie, d'origine et de langue germaniques. Jusqu'à l'avènement du national-socialisme, cette minorité était restée calme et loyale. Depuis lors, elle a causé d'assez graves soucis au gouvernement; elle est, aujourd'hui, entièrement à la disposition de Berlin qui a obligé ses divers groupements à fusionner et qui l'a fait entrer, avec tous ses cadres, dans le sein du « parti de la Renaissance nationale ». Ses revendications, qui se confinent actuellement dans le domaine culturel et scolaire, pourront, au jour voulu par les nazis, constituer un prétexte d'intervention.

b. *La Garde de fer.* L'Allemagne ne dissimule plus aujourd'hui les sympathies que lui inspire ce mouvement ni les espoirs qu'elle fonde sur lui. La mort de Zelea Codreano a provoqué ici une vive indignation, a été qualifiée couramment d'assassinat dans la presse et présentée comme pouvant avoir pour la Roumanie les mêmes conséquences que celle de Calvo Sotelo pour l'Espagne. Aujourd'hui encore, une grande publicité est faite autour des agissements des « légionnaires » et l'*Observateur raciste* publie même actuellement en feuilleton la traduction des « Mémoires » de Codreano.

[1] Du 2 novembre 1938, entre Tchécoslovaques et Hongrois : voir, au tome XII de la présente série, le n° 256 (note).

c. *Les hommes politiques roumains.* Après avoir misé sur le Souverain contre les parti politiques, les nazis espèrent maintenant pouvoir utiliser à leurs fins les rancunes que l'instauration de la dictature a fait naître dans le cœur des anciens chefs de parti. C'est dans cet esprit que les journaux ont souligné l'attitude réservée de la plupart des hommes politiques roumains en face du gouvernement actuel et le scepticisme avec lequel ils suivent les efforts du Roi pour faire accepter au pays la nouvelle constitution.

B. De l'extérieur :

a. *Propagande allemande.* Le Département n'ignore pas les efforts que déploient les services de propagande allemande pour implanter en Roumanie l'influence germanique ni l'ampleur des moyens dont ils disposent [1]. L'antisémitisme nazi facilite beaucoup cette campagne auprès des masses paysannes, traditionnellement hostiles aux Juifs. Le but poursuivi est d'intimider l'opinion publique par l'étalage de la puissance allemande, la détourner de la France et de l'Angleterre en lui présentant ces pays comme incapables de lui porter secours en cas de conflit, de la gagner, enfin, par quelques bons procédés.

b. *Soutien des revendications hongroises et bulgares.* Le Reich dispose là d'un moyen d'intimidation puissant. N'ayant pas de revendications territoriales directes à faire valoir à l'encontre de la Roumanie, il aura toujours la ressource, lorsqu'il voudra exercer une pression sur ce pays, de faire siennes les demandes de rectifications de frontières que Budapest ou Sofia pourraient formuler, le cas échéant, à l'instigation de Berlin.

c. *Crainte de la Russie.* On n'ignore pas à Berlin que les Roumains, qui n'ont jamais eu à se louer du secours russe, restent extrêmement soupçonneux vis-à-vis de leurs voisins de l'Est : entre les deux pays subsiste, d'ailleurs, la question de la Bessarabie dont l'U.R.S.S. n'a jamais voulu reconnaître la perte. Le national-socialisme sait à merveille jouer de cette défiance et présenter la France comme pratiquant une politique russophile dont les conséquences pourraient être un jour extrêmement graves pour la Roumanie.

d. *Action sur les alliés de la Roumanie.* Le Reich croit, en effet, à tort ou à raison, pouvoir compter sur la Pologne et la Yougoslavie pour inciter le gouvernement de Bucarest à suivre une politique plus conforme aux désirs allemands. Il pense que le colonel Beck et M. Stoyadinovitch, qui n'ont cessé de pratiquer une politique de détente et de bons rapports avec l'Allemagne, insisteront auprès du Roi pour qu'il suive leur exemple. De là l'insistance mise par leurs journaux à répéter qu'une entente hungaro-yougoslave constituerait un sérieux avertissement pour le gouvernement de Bucarest et amènerait fatalement celui-ci à entrer, à son tour, en négociations avec Budapest, conformément au vœu de Berlin.

2° Moyens économiques.

A. *Tarifs de transport,* par eau ou chemin de fer.

La réalisation de l'Anschluss a fait tomber entre les mains de l'Allemagne la plupart des routes commerciales de la Roumanie vers l'Occident, tant par eau que par terre : cette dépendance s'accentuera encore le jour où sera achevé le système de canaux reliant le Danube à la Baltique et à la mer du Nord. Par le simple jeu des tarifs, le Reich se trouve ainsi en mesure de faciliter ou, au contraire, de rendre presque impossible l'exportation roumaine vers la France ou l'Angleterre.

B. *Traités de commerce.*

L'Allemagne s'efforce depuis plusieurs années d'accroître considérablement le volume de ses échanges avec la Roumanie. Elle veut, ainsi, faire tomber celle-ci dans la dépendance économique du Reich, résultat auquel elle est déjà parvenue dans des pays comme la Bulgarie. Le gouvernement de Bucarest se rend compte du danger, mais éprouve une peine croissante à y échapper. La part de l'Allemagne dans les importations roumaines s'est élevée à 40 % pour les neuf premiers mois de 1938 (43 % en septembre). Le récent traité de commerce ne pourra encore qu'augmenter ce chiffre.

(1) Sur les efforts de la propagande allemande en Roumanie, voir, au tome XII de la présente série, le n° 113.

Par cet accord, le Reich s'engage, en effet, à acheter à la Roumanie 400.000 tonnes de blé, 200.000 tonnes de maïs, 300.000 tonnes de céréales fourragères diverses, 200.000 porcs, 12.000 bœufs, sans compter toute la production de soja, et pour 250.000.000 de leis d'huiles minérales. La valeur des échanges germano-roumains devrait ainsi atteindre 20 milliards de leis cette année, contre 12 environ l'an passé. Une fermeture plus ou moins complète du marché allemand risquerait désormais d'avoir pour l'économie nationale roumaine les plus funestes conséquences. Une telle dépendance économique ne peut manquer, un jour ou l'autre, c'est du moins ce qu'on espère à Berlin, d'avoir des répercussions dans le domaine politique.

9

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 277 (1). Très confidentiel. Réservé. *Londres, 2 février 1939* (2).

(*Reçu :* 11 h. 50.)

Suite à mon télégramme précédent (3).

Il y a lieu de noter toutefois que les appréciations qui m'ont été ainsi données sur le discours de M. Hitler représentent plutôt les vues du secrétaire d'État que celles du Premier ministre. Il me revient que dans l'entourage de ce dernier, on considère le Foreign Office comme trop pessimiste.

On fait état notamment des prédictions menaçantes qu'il avait faites à propos de cette séance du Reichstag et qui ne se sont pas réalisées.

10

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 287 à 290 (4). Confidentiel. Réservé. *Londres, 2 février 1939* (5).

(*Reçu :* 18 h. 30, 20 h. 10, 20 h. 20, 20 h. 30.)

J'ai eu l'occasion de faire état à plusieurs reprises déjà auprès du Département des confidences qu'a recueillies un de nos compatriotes, demeurant à Londres depuis longtemps, auprès d'un diplomate allemand avec lequel il est lié d'amitié (6).

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par fil.
(3) Le télégramme de Londres nos 271 à 276, des 1er et 2 février, est ci-dessus reproduit sous le nº 1.
(4) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(5) Par fil.
(6) Sur ces « confidences », voir, au tome XIII de la présente série, le nº 188.

Ce dernier considère que le dernier discours de M. Hitler [1] se place dans son ensemble sous le signe de la modération. D'après lui, les passages relatifs à l'Italie doivent être interprétés dans un sens assez restrictif [2]. La version allemande, dont dispose l'ambassade d'Allemagne, paraît indiquer que l'appui allemand à l'Italie n'est prévu que dans le cas où la Péninsule serait victime d'une agression. Sans doute, le collaborateur de M. von Dirksen a ses doutes sur ce qui se produirait si l'Italie provoquait des incidents propres à rendre assez confuse l'origine d'un conflit, mais il rappelle qu'à la fin décembre, le gouvernement italien a fait tenir à la Wilhelmstrasse une communication secrète où après avoir esquissé les grandes lignes de sa campagne coloniale, il indique qu'il n'a pas, pour le moment, l'intention d'agir [3]. D'après des indications plus récentes, Rome aurait encore confirmé il y a quelque temps que M. Mussolini ne se proposerait point de ... [4] dès maintenant l'incident. A Berlin, l'on se montrerait peu disposé à soutenir les prétentions italiennes sur la Tunisie, mais on tiendrait pour plus fondées les revendications relatives à Djibouti, ce port commandant naturellement tout l'Empire italien en Afrique orientale. La Wilhelmstrasse préférerait beaucoup toutefois qu'on pût aboutir à un règlement par consentement mutuel.

Le diplomate anglais [5] paraît attacher la plus grande importance aux passages du discours de M. Hitler qui se rapportent aux problèmes économiques. M. Schacht a démissionné [6] parce que le gouvernement allemand refusait de s'engager dans la voie d'une économie plus libre. Son départ a-t-il éclairé, pour les dirigeants eux-mêmes, les dangers et les difficultés de la situation? Il est indéniable que la situation économique de l'Allemagne est très mauvaise et l'on peut tirer du discours du Chancelier la conclusion qu'en dépit du départ de M. Schacht ou en raison même de ce départ, les dirigeants nationaux-socialistes reconnaissent maintenant la nécessité d'un coup de barre; et le besoin de collaboration économique peut agir comme un frein dans le domaine politique.

Telles sont les conclusions volontairement optimistes du diplomate allemand, qui n'est pas loin de considérer les déclarations du Chancelier comme une « avance » aux puissances occidentales.

(1) Du 30 janvier au Reichstag : voir au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); ci-dessus les n°s 1, 6.

(2) Sur l'interprétation qu'en donnaient de leur côté le maréchal Goering et M. von Weizsäcker, se reporter au télégramme de Berlin n° 350 du même jour, ci-après reproduit sous le n° 15.

(3) Dans une lettre adressée le 2 janvier 1939 à son homologue allemand, le ministre italien des Affaires étrangères évoquait les revendications de Rome à l'égard de la France, revendications de caractère « contingent » (statut des Italiens de Tunisie, chemin de fer franco-éthiopien, administration du canal de Suez) ou « historique », ces dernières concernant « les territoires qui géographiquement, ethniquement et stratégiquement, appartiennent à l'Italie ». Les premières revendications pouvaient être résolues par la voie de négociations diplomatiques normales, sans que l'Italie eût l'intention d'en prendre l'initiative. Quand aux secondes, que représentaient « un problème d'une tout autre portée », Rome se refusait à les « mettre sur le tapis » dès maintenant. *Archives secrètes de la Wilhelmstrasse.* IV. *Les suites de Munich* (*octobre 1938-mars 1939*), trad. Tournier, Plon, 1953, n° 338.

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) Lire en fait : allemand.

(6) Sur le départ récent de M. Schacht, voir, au tome XIII précité, le n° 402 (et note).

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien conserver au présent télégramme un caractère confidentiel comme Elle a bien voulu le faire pour les communications précédentes qui provenaient de même source.

11

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
au Général Noguès, Résident général de France à Rabat.

T. nº 66 (1). Urgent. *Paris, 2 février 1939, 22 h. 33.*

J'adresse à Tunis (2) un télégramme que je vous communique sous le présent numéro :

« Notre ambassadeur à Rome a des raisons de croire que le discours du chancelier Hitler (3) aurait exactement répondu à l'attente de M. Mussolini et que celui-ci ne tarderait pas à faire connaître, peut-être à l'occasion de la prochaine réunion du grand Conseil fasciste, les revendications de l'Italie auxquelles il commence par donner une forme encore relativement prudente. Il accentuerait, en même temps, la crise franco-italienne et chercherait à organiser dès maintenant un incident lui permettant de se dire provoqué et de faire jouer la solidarité proclamée par le Führer. Cet incident pourrait se produire sur l'une quelconque de nos frontières coloniales, par exemple en Tunisie.

« Cette information ne fait que confirmer des renseignements qui m'étaient déjà parvenus d'une autre source.

J'appelle à son sujet votre particulière attention. Je vous prie de prendre sans délai toutes dispositions propres à déjouer les manœuvres des autorités italiennes. J'ai des raisons de croire que celles-ci auraient pu recommander à leur aviation de tenter de provoquer un incident dans lequel un avion français se trouverait compromis ».

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par télégramme nº 74, du même jour.
(3) Du 30 janvier au Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le nº 467 (et note); ci-dessus les nºs 1, 6, 10.

12

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 178. *Washington, 2 février 1939, 21 h. 8.*

(*Reçu :* le 3, 4 h. 50.)

Dans les milieux officiels, il semble qu'après le débat d'hier [1] on juge possible, à une date rapprochée, une déclaration du Président définissant exactement la position du gouvernement américain à l'égard de l'Europe, et qui serait de nature à dissiper les malentendus et les équivoques qui se sont créés ces jours derniers. Les principaux journaux se sont abstenus jusqu'à présent de commenter le débat d'hier au Sénat. Certains d'entre eux reconnaissent que le Président n'a pas déclaré que la frontière des États-Unis était en France, ni fait la moindre allusion à une alliance militaire entre les trois grandes démocraties [2]. Sans le commenter en aucune manière, ils se contentent également de publier le discours prononcé hier à Chicago par M. Hoover dont je rends compte dans un autre télégramme [3].

[1] Par télégramme nos 176-177, du même jour, l'ambassadeur indiquait que les « paroles sensationnelles » prêtées au Président par la presse à l'occasion de la réunion de la commission des Affaires militaires du Sénat (sur ces paroles, voir la note suivante) avaient créé une émotion, qui s'était manifestée dans le débat engagé la veille au Sénat. Plusieurs sénateurs avaient protesté contre les méthodes employées par l'administration, « qui avaient pour effet de maintenir le pays dans l'ignorance d'une politique étrangère qu'ils jugeaient pleine de risques ».

[2] Les journaux américains rapportaient, le 1er février, que le président Roosevelt aurait déclaré, au cours d'une réunion secrète de la commission des Affaires militaires du Sénat, tenue à la Maison Blanche que « en cas de guerre, les frontières des États-Unis seraient en France ». Certains journaux ajoutaient même que le Président aurait laissé entendre que « les hommes responsables des démocraties connaissaient son attitude et que les États-Unis devaient se préparer à aider les démocraties ».

[3] Allusion au télégramme nos 174-175, du même jour, ci-après reproduit sous le nº 14.

13

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 345. *Berlin, 2 février 1939* (1).

(*Reçu :* le 3, 12 h.)

L'accueil fait par la presse allemande aux déclarations de M. Roosevelt devant la commission de l'Armée du Sénat américain (2) s'explique si on le rapproche des passages du discours du 30 janvier où M. Hitler, ne cachant plus les préoccupations que lui causait la situation économique actuelle du Reich, a proclamé la nécessité pour celui-ci d'intensifier ses échanges internationaux (3).

Les reproches véhéments qu'adressent les journaux au président des États-Unis en l'accusant de préparer la guerre contre l'Allemagne paraissent dissimuler, en réalité, des appréhensions autrement précises quant à l'attitude de Washington à l'égard des revendications économiques allemandes. Ce n'est pas tant l'affirmation de la participation des États-Unis à un conflit armé éventuel qui émeut les dirigeants du Reich — ils comptent toujours que le Congrès refusera, une fois de plus, de suivre le chef de l'État dans ses velléités d'intervention dans les affaires européennes — que le nouvel encouragement donné par M. Roosevelt aux partisans d'un boycottage économique de leur pays. En se montrant, le 30 janvier, plus modéré qu'on ne s'y attendait à l'égard des États-Unis et de leur gouvernement, le Führer indiquait son désir de créer dans les relations germano-américaines une ambiance plus favorable et d'amener l'une des premières puissances économiques du monde à plus de compréhension à l'égard des besoins vitaux de l'Allemagne. Il a vraisemblablement été très déçu de cette première réponse peu encourageante, et c'est cette déception que semble bien traduire la presse de ce matin à sa manière accoutumée, c'est-à-dire en dénonçant en M. Roosevelt un ennemi acharné du IIIe Reich, prêt à aller jusqu'à la guerre pour anéantir le national-socialisme.

Beaucoup plus que la crainte de cette guerre, argument démagogique à l'usage de l'opinion, c'est la crainte, très réelle, d'un boycott économique de la part des États-Unis, dont on ne se dissimule pas ici quelles seraient les conséquences, que traduit l'irritation de la presse allemande.

(1) Par courrier en clair.
(2) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le nº 12 (note).
(3) Sur le discours du Führer au Reichtag, voir, au tome XIII de la présente série le nº 467 (et note); ci-dessus les nºs 1, 6, 10.

14

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 174, 175. *Washington, 2 février 1939, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 3, 13 h. 30.)

M. Hoover a prononcé hier à Chicago un discours dans lequel il a vivement critiqué la politique étrangère de M. Roosevelt, qui tend à entraîner les États-Unis vers une politique de réarmement inutile et dangereuse. L'ancien président nie les menaces dont seraient l'objet les démocraties européennes qui, d'après lui, disposent de moyens de défense suffisants pour leur permettre de résister. M. Hoover n'estime pas d'ailleurs que ces menaces soient réelles, les ambitions de l'Allemagne étant dirigées vers l'Est et les demandes de l'Italie, d'après lui assez légitimes, pouvant être résolues à l'amiable.

D'autre part, M. Hoover expose de nouveau une thèse qui lui est chère : « Si les États-Unis, déclare-t-il, se laissaient entraîner dans une guerre, ils seraient obligés d'abandonner la forme démocratique de leur gouvernement et d'adopter le régime fasciste qu'ils désirent éviter ».

Il ne semble pas que cette intervention de M. Hoover soit destinée à avoir beaucoup d'effet, même au sein du parti républicain, dont beaucoup de membres, s'ils sont pleins d'hostilité à l'égard de la politique personnelle de M. Roosevelt, sont néanmoins adversaires des régimes totalitaires et sentent que l'opinion publique dans sa majorité suit sur ce point leur Président.

15

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 350 (1). Secret. *Berlin, 2 février 1939.* (2)

Interrogé par une personnalité étrangère très liée avec lui, sur l'interprétation à donner au passage du Führer relatif à l'Italie (3), le maréchal Goering a, m'a-t-on assuré de bonne source, répondu : « La situation est actuellement

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Le Führer avait affirmé que l'Allemagne se trouverait aux côtés de l'Italie dans le cas d'une guerre *déclenchée à la légère* (*von Zaune gebrochen*) contre l'Italie : voir ci-dessus le no 1 (note).

la suivante : l'Allemagne sera aux côtés de l'Italie, si cette dernière est l'objet d'une agression; elle n'est liée par aucun engagement dans le cas où l'Italie serait l'agresseur ».

Je crois que c'est cette idée d'alliance défensive qui traduit le plus exactement la déclaration du Führer et, sans doute, aussi la situation réelle.

M. von Weizsäcker, à qui j'ai eu l'occasion de demander quelle signification exacte il fallait attacher à la déclaration de M. Hitler, m'a répondu en substance : il est bien exact que l'engagement du Führer ne porte que sur le cas d'une agression contre l'Italie; comme je lui demandais si l'expression *wenn ein Krieg gegen Italien vom Zaune gebrochen wird* comportait l'idée d'une agression non provoquée, il m'a répondu qu'il me conseillait de ne pas m'embarrasser, dans cette affaire, de trop de subtilité. « Vous connaissez assez, a-t-il ajouté, les liens qui unissent le Führer au Duce pour savoir que, s'il y avait guerre, il serait aux côtés de ce dernier. Mais vous devez savoir aussi que M. Hitler ne veut pas la guerre et — cela est sans doute de nature à vous intéresser — je puis vous dire que M. Mussolini ne la veut pas non plus; ce n'est donc pas de leur fait qu'elle saurait être déclenchée ».

Je commence à connaître assez M. von Weizsäcker et sa prudence pour estimer que, s'il a souligné à mon intention, comme il l'a fait, cette dernière phrase, c'est qu'il avait des raisons concrètes de penser et de s'exprimer ainsi; c'est, selon toute vraisemblance, qu'il a eu connaissance de certaines assurances que M. Hitler aurait reçues de M. Mussolini avant de faire son discours.

Sans doute pourra-t-on observer que, même si cette interprétation était exacte, nous ne serions pas nécessairement garantis contre une agression italienne, le Duce pouvant toujours garder l'espoir de forcer la main au Führer. Mais la question serait de savoir si une pareille manœuvre, en donnant à ce dernier le sentiment d'avoir été joué, ne relâcherait pas, au point de les rendre inefficaces, les liens sentimentaux qui risquent d'entraîner M. Hitler à la suite de l'Italie [1].

[1] Par télégramme n° 352, du même jour, l'ambassadeur revenait sur la signification de la locution : *vom Zaune gebrochen*. C'est à tort que l'on avait prétendu, en se basant sur la traduction du lexique (« hors de propos, sans motif valable »), que le Chancelier n'avait visé qu'une agression non provoquée. En fait, les paroles du Chancelier (traduites à la Wilhelmstrasse par « à la légère », « frivolement ») lui laissaient la plus grande liberté d'interprétation, et pouvaient s'appliquer aussi bien à une attaque provoquée qu'à une agression non provoquée.

16

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 60 (1). *Belgrade, 2 février 1939* (2).

Les journaux de Belgrade consacrent ce matin de longs articles à la conclusion des pourparlers économiques franco-yougoslaves (3); ils en soulignent le plein succès, « qui dépasse toutes les attentes », et se réjouissent que « le gouvernement français ait accepté dans leur intégrité toutes les propositions yougoslaves ». *Politika* et *Vreme* reproduisent une information de Paris suivant laquelle la Yougoslavie pourrait désormais compter sur une balance favorable de 150 millions de francs. « L'accord intervenu, ajoute *Politika*, ouvre une période nouvelle dans le développement des relations économiques entre les deux pays ».

17

Aide-mémoire de la sous-direction
des relations commerciales

Développement des échanges commerciaux avec les pays de l'Europe centrale et orientale

Paris, 2 février 1939.

Par son aide-mémoire du 13 janvier 1939 (4), l'ambassade britannique exprime le désir de savoir si le gouvernement français entend appliquer à la Grèce les dispositions de l'arrangement intervenu au cours des conversations du 24 novembre dernier entre ministres français et anglais (5), touchant l'importance que les deux gouvernements attachent au développement des échanges commerciaux de leurs pays respectifs avec les pays de l'Europe centrale et

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) A la suite de la mission Alphand en Europe centrale et orientale (sur cette mission, voir, au tome XII de la présente série, le nº 278 et note; au tome XIII, les nºs 12, 46, 220), une délégation yougoslave s'était rendue à Paris en vue de participer à des pourparlers économiques (tome XIII précité, nº 451). Un accord devait être signé dans la capitale française le 10 février (voir ci-après le nº 89, et note).
(4) Dont le sens est suffisamment résumé dans le présent paragraphe.
(5) Dans le compte rendu est reproduit au tome XII de la présente série sous le nº 390 (particulièrement p. 778).

l'intérêt qui leur est apparu de se tenir éventuellement informés de la nature et de la progression de ces échanges.

Le gouvernement britannique a appris que le gouvernement hellénique aurait approché le gouvernement français au sujet d'une ouverture de crédit de 3 millions de £ devant faire l'objet d'un accord entre la Banque de Paris et des Pays-Bas et un syndicat commercial grec. Ce crédit serait utilisé, en partie, à des achats de matériel de guerre en France et il serait remboursé en quinze ans au moyen d'achats par la France de produits grecs.

L'ambassade britannique, se référant aux déclarations susvisées du 24 novembre dernier, demande si le gouvernement français serait disposé à fournir au gouvernement britannique des renseignements sur le projet susvisé.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de faire connaître, en réponse à l'ambassade britannique, que le gouvernement français ne voit que des avantages à ce que les deux gouvernements se communiquent tous renseignements utiles sur leurs efforts respectifs pour maintenir et développer leurs relations commerciales avec les pays de l'Europe centrale et orientale. Ces efforts qui ne sauraient être dirigés contre des pays comme l'Allemagne et l'Italie, dont la situation géographique et le caractère complémentaire de leur économie justifient la situation spéciale qu'elles occupent dans ces pays, doivent permettre à ces derniers de continuer à se procurer sur les marchés occidentaux les devises dont ils ont besoin pour assurer leur ravitaillement en matières premières, ainsi que le transfert de leurs dettes exprimées en monnaies convertibles.

C'est dans cet esprit que le gouvernement français poursuit actuellement des négociations avec les gouvernements roumain et yougoslave [1], négociations au cours desquelles sont recherchés les moyens d'accentuer, malgré les difficultés que cet effort représente pour l'économie française, les achats de produits originaires de ces pays.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement français a accepté de garantir une ouverture de crédit faite par un groupe français au gouvernement bulgare et dont le montant doit être affecté à des commandes à faire par ce gouvernement à l'industrie française.

En ce qui concerne la Grèce, il est exact qu'une proposition a été faite par le gouvernement d'Athènes en vue d'obtenir un crédit en francs. Bien que les chiffres portés à la connaissance du gouvernement britannique aient été effectivement mis en avant, les pourparlers actuellement en cours concernent une ouverture de crédit pour un montant sensiblement moindre puisqu'il ne dépasse pas 100 millions de francs.

Il est également exact que ces pourparlers, qui se poursuivent à l'heure actuelle, ont été engagés avec la Banque de Paris et des Pays-Bas et qu'il a été envisagé d'assurer le remboursement en devises du crédit au moyen de l'achat et de la revente de produits helléniques, notamment de pyrites de fer.

(1) Sur ces négociations, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 12, 340, 451, 461; ci-dessus le no 16.

18

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 110 (1). *Berlin, 2 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 février.)

Si le discours prononcé le 30 janvier par le Führer (2) n'a comporté aucun geste sensationnel, aucune prise de position imprévue dans le domaine politique, il a, au contraire, apporté, sur le plan économique, un élément nouveau susceptible d'influer sur la situation internationale. A telles enseignes que la presse nationale-socialiste n'a pas hésité à proclamer que les mots d'ordre donnés par le Chancelier marquaient l'ouverture d'une étape décisive dans l'histoire du IIIe Reich.

Le fait saute aux yeux pour qui compare ces déclarations à l'attitude adoptée auparavant par les dirigeants hitlériens. Alors que jusqu'ici ceux-ci ne prenaient la parole que pour magnifier les résultats obtenus par le régime dans le domaine économique, le Führer a, pour la première fois, reconnu, le 30 janvier dernier, que l'Allemagne « se trouvait dans une situation particulièrement difficile ». Il a admis « que la nature traçait certaines limites infranchissables à la puissance de production du pays », « que cette contrainte n'avait rien de capitaliste » et « qu'elle résultait de la plus dure nécessité qui puisse atteindre un peuple, *le souci du pain quotidien* ».

« Je n'ai pas besoin, a-t-il déclaré, d'insister sur la nécessité impérieuse de participer à l'activité commerciale internationale ». Et il a précisé : « Nous sommes obligés d'exporter pour acheter des vivres, et comme ces exportations exigent la mise en œuvre de matières premières que nous ne possédons pas, il nous faut exporter encore davantage pour assurer ce supplément de matières premières à notre économie ».

Ainsi se trouvent brusquement ébranlés le mythe de l'autarcie et celui de l'immunité du Reich à l'égard de tout blocus qu'entretenaient les dirigeants nationaux-socialistes, et auxquels le peuple allemand a dû faire tant de sacrifices dans le cadre de plus en plus rigoureux du plan de quatre ans.

Jusqu'à présent, l'économie n'avait paru être entre les mains du Führer qu'un instrument aussi souple que puissant mis au service de grands desseins politiques. Hitler avait réussi à vaincre toutes les difficultés avec lesquelles les régimes libéraux restaient aux prises. En quelques années, il avait résorbé

(1) Extraite des archives de l'ambassade. Cette dépêche a été adressée également sous le n° 111 à la sous-direction des Relations commerciales et sous le n° 2 au cabinet du Ministre.
(2) Devant le Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note).

le chômage, multiplié la production tout en maintenant la stabilité de la monnaie et des prix, doté l'Allemagne d'armements et rétabli ainsi le pays au rang de grande puissance.

Or, voici que soudain les soucis économiques s'imposent de nouveau au premier plan, qu'ils se révèlent inéluctables, angoissants, et que le nouveau mot d'ordre donné à l'Allemagne par le Führer tient dans ce dilemme : « Exporte ou meurs! ».

Sans doute, tout en reconnaissant les cruelles nécessités de l'heure, M. Hitler a-t-il plaidé avec sa fougue habituelle la cause du national-socialisme. Il est intéressant de relever toutefois que sa défense consiste essentiellement à rejeter la responsabilité de tous les maux dont souffre l'Allemagne sur l'étranger :

« Si nous avons choisi des méthodes spéciales, a-t-il déclaré dans une phrase particulièrement significative, c'est qu'on nous avait réduits par la force à une situation spéciale. Et ceci dans des circonstances si difficiles que les autres grands états, quelle que soit leur situation actuelle, ne peuvent se comparer à nous ».

Il est revenu, dans une longue et véhémente diatribe, sur la politique de « haine » et d' « exaction » pratiquée contre l'Allemagne après la guerre, sur les conditions impitoyables du traité de Versailles et plus particulièrement sur le « vol scandaleux » des colonies allemandes. Il s'est efforcé, enfin, de réfuter le reproche adressé aux méthodes commerciales du Reich d'être une cause de régression pour les échanges économiques mondiaux.

« Ce reproche, déclare-t-il, ne peut atteindre que ceux qui sont responsables de cette évolution, je veux dire ces états aux tendances capitalistes qui, par leurs manipulations monétaires, ont détruit tout rapport fixe entre les différentes monnaies selon les besoins égoïstes de chacun.

« Dans ces conditions, les méthodes allemandes sont plus avantageuses qu'un système de paiement au moyen de devises qui, au bout d'un an, perdent leur valeur dans une proportion plus ou moins grande.

« Si certains pays, conclut le Führer, combattent la méthode allemande, c'est essentiellement parce que celle-ci a supprimé les pratiques des spéculations internationales, monétaires et boursières pour les remplacer par des affaires honnêtes ».

Quelle que soit la valeur de semblables arguments, l'intérêt essentiel du discours consiste en ce qu'il prouve que les dirigeants nazis en sont arrivés à la conviction que le régime national-socialiste a trop présumé de ses forces. C'est en effet ce qu'on ne saurait dissimuler plus longtemps au peuple allemand lui-même, devant les restrictions de plus en plus rigoureuses qui lui sont imposées. Le Führer a estimé qu'il n'était plus possible de passer outre ni aux contingences économiques, ni aux réactions qu'elles commencent à provoquer dans l'opinion publique allemande. Après avoir fourni à ce sujet des explications, qui sont sans doute pour la plupart des arguments de séance, il a jugé indispensable d'indiquer des solutions. Quels sont donc les moyens qu'il a préconisés pour sortir d'embarras?

Le Chancelier a déclaré que le Reich se trouvait dans l'alternative soit d'une extension de l'espace vital dont dispose le peuple allemand, soit d'un accroissement des exportations qui permette à l'Allemagne d'acheter à l'étranger les vivres et les matières premières qui lui font défaut.

La première solution intéresse la France au premier chef, tant en raison des revendications coloniales du Reich que des ambitions méditerranéennes de l'Italie. Le Chancelier a, en effet souligné, le 30 janvier, avec plus d'insistance que jamais, que le Reich ne saurait renoncer à ses anciennes possessions d'outre-mer. Il a proclamé, en outre, en faisant allusion aux Italiens, que « l'Allemagne était pleine de compréhension pour le désir d'autres peuples de s'assurer leur part des biens de l'univers, part à laquelle le chiffre de leur population, leur courage et leurs mérites leur donnent droit, et que, reconnaissant ces droits, elle était bien décidée à faire valoir en commun avec l'Italie ses intérêts solidaires ». On peut aisément discerner là l'amorce d'une manœuvre de chantage à l'égard des puissances occidentales, en même temps que le souci d'entretenir le dynamisme du peuple allemand au moyen d'un mirage nouveau.

Il est vrai que le chancelier Hitler a singulièrement atténué cette menace en répétant « que si la restitution à l'Allemagne de ses anciennes colonies pouvait largement contribuer à l'apaisement de l'univers, on ne saurait y voir un de ces problèmes de nature *à déterminer, à lui seul, un conflit armé* ».

En tout état de cause, la restitution au Reich de ses anciennes colonies ne suffirait évidemment pas à apporter à l'économie allemande le soulagement immédiat dont elle a besoin. Le Führer a, d'ailleurs, écarté de lui-même cette première solution en déclarant « qu'elle n'était pas réalisable *actuellement,* en raison de l'aveuglement des anciens vainqueurs ».

Reste donc le second moyen : celui d'un accroissement des exportations allemandes. Adolf Hitler l'a présenté comme une nécessité vitale pour le IIIe Reich. Il a signifié au monde qu'aucun obstacle ne saurait arrêter l'Allemagne sur cette voie :

« Si des hommes d'État étrangers nous menacent de je ne sais quelles représailles économiques, s'est-il écrié, je ne puis qu'assurer une chose : dans un pareil cas, nous entreprendrions une lutte économique désespérée.

« Je puis affirmer à tous les sceptiques que le peuple allemand, s'il est nécessaire, mettra à la disposition de la nouvelle communauté nationale-socialiste toute sa force de travail pour mener ce combat.

« En ce qui concerne les chefs, je vous assure qu'ils sont résolus à tout. Une solution définitive de ce problème dans un sens raisonnable n'interviendra que lorsque le bon sens triomphera de la cupidité des peuples, c'est-à-dire quand on se sera rendu compte que persévérer dans une injustice est non seulement inutile, mais aussi insensé du point de vue économique. »

Dans les commentaires qu'ils ont consacrés à ces admonestations, la *Deutsche Allgemeine Zeitung* et la *National Zeitung* (1) ont nettement indiqué

(1) *Note du document : Deutsche Allgemeine Zeitung* et *National Zeitung* du 1er février 1939.

qu'elles étaient à l'adresse de l'Angleterre et constituaient une réplique pertinente aux accusations et aux menaces proférées, il y a quelque temps, par le secrétaire d'État britannique Hudson, au sujet des méthodes d'expansion commerciale du IIIe Reich [1]. Faisant alterner avances et violences, la *Deutsche Allgemeine Zeitung* ne manque pas, d'ailleurs, de rendre hommage à l'esprit d'entente qui vient de se manifester dans les conversations poursuivies à Berlin entre délégations d'industriels anglais et allemands [2], et qui a déjà abouti à un accord houiller. Elle exprime l'espoir que ces dispositions favorables ne se heurteront pas aux sentiments d'un « front populaire du commerce international, uniquement guidé par la haine des pays totalitaires ».

Le monde comprendra-t-il, poursuit le même journal, que le Reich doit exporter coûte que coûte, « d'une façon ou de l'autre » (*so oder so*), qu'il a besoin d'un peu plus d'air pour pouvoir respirer? L'étranger tentera-t-il d'imposer ses méthodes à cette volonté d'exportation, cherchera-t-il à nous faire subir une politique de discrimination? C'est là une question d'une importance décisive, qui est susceptible de prendre une vaste portée politique et dont l'Angleterre, en Europe, détient la solution.

La *Deutsche Allgemeine Zeitung* conclut en affirmant que le Reich ne saurait changer ses méthodes commerciales dont elle vante à nouveau les avantages : accords de longue durée sur la base de prix fixes, d'une monnaie de compte stable et d'une compensation des échanges. Il ajoute que le fait de tenir compte dans l'établissement des prix allemands de la dépréciation des devises étrangères ne peut être considéré comme un acte de *dumping*.

*
* *

Quelles que soient les améliorations que l'Allemagne puisse espérer d'un aménagement de ses échanges avec l'Angleterre et des pays qui suivront éventuellement l'exemple de Londres, notamment la France et les États-Unis, il est évident qu'un simple accroissement de trafic ne suffira pas à rétablir un déséquilibre économique assez grave pour justifier le cri d'alarme lancé par le Führer. Il est donc probable que les dirigeants du Reich visent plus loin.

On est ainsi amené à se demander quels sont les moyens d'action pratique envisagés, à l'heure actuelle, par l'Allemagne. Il semble qu'on puisse discerner deux formules différentes, l'une restreinte mais d'application immédiate, l'autre plus large et qui soulève des problèmes internationaux de plus grande envergure. Elles ne sont d'ailleurs pas absolument exclusives l'une de l'autre.

1° Les solutions immédiates qui s'offrent au Reich en vue de rétablir sans délai un équilibre compromis paraissent être les suivantes :

a. Il s'agit, en premier lieu, d'élargir autant que possible l'aire économique de l'Allemagne. A ce point de vue, le Führer a laissé entendre dans

(1) *Note du document* : voir dépêche n° 1327 du 8 décembre 1938 [reproduite au tome XIII de la présente série sous le n° 69].
(2) Sur ces conversations, voir, au tome XIII précité, le n° 464.

son discours que le bassin danubien était considéré par lui comme une chasse gardée. Dans cet ordre d'idées, et d'après les renseignements fournis ces jours-ci à la délégation commerciale française, il est intéressant de signaler que le gouvernement allemand aurait pris la décision d'imposer à brève échéance un *Zollverein* à la Tchécoslovaquie [1].

Au cours des négociations qu'elle poursuit, notre délégation a d'ailleurs pu constater que Tchèques et Allemands s'étaient déjà mis d'accord sur le partage des anciens contingents ouverts par la France à la Tchécoslovaquie.

b. Il y a lieu de noter, d'autre part, que, selon les indications données à l'ambassade par des industriels allemands, les primes à l'exportation allemande viendraient d'être majorées d'environ 10 %.

c. Mais le principal moyen employé par le gouvernement du Reich consistera, sans doute, à compléter le moratoire des transferts par un moratoire tout au moins partiel des paiements. Les sommes en marks ainsi libérées seraient utilisées par le Reich pour alimenter son fond de *dumping* et augmenter, de cette façon, ses échanges commerciaux. Un tel résultat vient d'être en partie acquis à l'égard de la Suisse et de la Hollande, pour lesquelles le Reich ne transférera plus désormais que des intérêts de 2,5 % au lieu de 3 %. C'est manifestement cette pratique que le Reich a l'intention de généraliser en vue d'accroître ses exportations et, par voie de conséquence, ses achats de matières premières à l'extérieur.

D'ores et déjà, en ce qui nous concerne, les négociateurs allemands ont fait savoir officieusement à notre délégation commerciale qu'ils n'étaient plus en mesure de maintenir le volume des transferts effectués en faveur de la S.I.C.A.P. [2].

c. L'aboutissement d'une telle politique pourrait être une dénonciation pure et simple par le Reich de ses dettes financières (emprunts Dawes et Young, emprunt de 1934 et dettes autrichiennes). Sous réserve des difficultés qu'une telle attitude pourrait provoquer, l'Allemagne se trouverait ainsi allégée d'une charge annuelle d'environ 120 millions de marks. Il est à présumer que le gouvernement du Reich évitera de prendre, à cet égard, une décision unilatérale, et qu'il s'efforcera plutôt d'arriver à ce résultat par une politique de négociations bilatérales, à l'occasion des pourparlers que doit provoquer à brève échéance l'arrivée à terme de ses accords de paiements avec la France et l'Angleterre.

II. On peut concevoir, d'autre part, que l'Allemagne souhaite ouvrir de plus larges voies à son économie.

Toute la première partie du discours du Führer, où se trouve formulé le principe du droit des peuples à une équitable part des richesses mondiales, offre d'intéressants aperçus à cet égard. Elle évoque le problème de la répartition des matières premières, et celui, prôné en plusieurs occasions par le Dr Schacht, d'une exploitation de certaines colonies par des compagnies

[1] Sur les projets allemands d'union douanière entre le Reich et la Tchécoslovaquie, et leur sort, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 309 (note), 409.

[2] Société d'importation de charbons et autres produits.

mixtes. Malgré sa répugnance pour les conférences internationales, le IIIe Reich serait-il disposé à reprendre les travaux entrepris il y a dix-huit mois par la commission Van Zeeland? [1].

Le problème ainsi posé à la face du monde par le chancelier Hitler doit, en tout cas, retenir notre plus sérieuse attention. La collaboration de l'Allemagne nationale-socialiste aux divers cartels internationaux de l'acier, de la houille, de la potasse, des produits chimiques est une preuve manifeste que la différence de régimes politiques n'exclut pas une coopération économique souhaitable à tous égards pour la paix et la prospérité de l'Europe. Une juste compréhension de nos intérêts ne nous incite-t-elle pas à chercher, soit dans le cadre d'une convention internationale, soit sur le plan d'accords bilatéraux, des terrains d'entente avec l'Allemagne? Ceux-ci pourraient être trouvés aussi bien sur les marchés de l'Europe danubienne et balkanique que — sous certaines réserves et sous des conditions à déterminer — dans notre domaine colonial. Sans doute une semblable solution risque-t-elle de se heurter à bien des difficultés et exige-t-elle, de part et d'autre, beaucoup de bonne volonté, ainsi qu'un désir réel d'aboutir. L'animosité qui règne actuellement aux États-Unis contre le Reich et qui se manifeste, tout particulièrement, par le boycottage des produits allemands, montre que nombre d'obstacles — même d'ordre idéologique — s'opposent à la réalisation pratique de projets de grande envergure. L'antisémitisme de plus en plus accentué du IIIe Reich ne constitue pas le moindre de ces obstacles.

Il ne faut pas perdre de vue, cependant, qu'à défaut d'un rapprochement économique, nous sommes menacés de voir se reproduire le chantage à la guerre des puissances totalitaires au cas où celles-ci seraient poussées aux dernières extrémités par leur détresse financière et économique.

Même dans les pays autoritaires, certaines lois économiques finissent, tôt ou tard, par produire leurs effets. Or, il est aujourd'hui avéré que le Reich sera difficilement en mesure de poursuivre ses efforts d'armement et d'autarcie, s'il est contraint en même temps d'intensifier sa fabrication de produits exportables. Il apparaît clairement que si l'Allemagne veut reprendre sa vocation de pays exportateur, elle doit mettre un frein à sa politique d'armements. Tant du point de vue intérieur que du point de vue international, la question d'une extension des échanges commerciaux se trouve donc, pour le régime national-socialiste, en rapport étroit avec celle d'une limitation des armements. Elle en revêt un caractère politique d'autant plus considérable. Qu'on aborde le problème d'un côté ou de l'autre, du point de vue économique ou du point de vue politique, les deux questions peuvent et doivent être liées. Si l'Allemagne s'obstinait dans des efforts d'armement et dans des dépenses improductives d'autarcie, il en résulterait inévitablement un danger croissant de guerre. Elle serait en effet de plus en plus tentée d'utiliser l'instrument forgé par elle au prix de tant de sacrifices et de faire de la guerre, ou tout au moins de la menace de guerre, une véritable industrie.

[1] Sur la mission confiée à l'homme d'État belge en vue d'étudier les moyens de restaurer les échanges internationaux, voir, au tome VIII de la présente série, le n° 35 (note).

Il appartient aux grandes puissances occidentales de ne pas laisser sans réponse l'appel qui vient de leur être adressé par le chancelier Hitler. L'avenir seul révélera si ces suggestions ne constituent qu'une simple manœuvre ou si elles procèdent d'une volonté ferme d'aboutir. En ce qui nous concerne, en tout cas, il s'agit de prendre position sans délai. A défaut d'une telle attitude, Hitler, serait en effet en droit d'affirmer, une fois de plus, que ses offres de paix ont été repoussées sans examen par les grandes démocraties.

19

M. Aris, Attaché financier de France à Berlin,
à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

D. C. nº 3715 (1). *Berlin, 2 février 1939.*

(*Reçu :* Mouv. gén. des fonds, 9 février.)

Affectant une philosophie souriante, le Dr Schacht ne s'est pas privé de souligner plaisamment, en ma présence, au cours d'un entretien hier mardi, la désinvolture manifestée à son égard lors de ce qu'il qualifie lui-même son « licenciement instantané » (*fristlose Entlassung*) (2). Le Führer s'est abstenu de l'informer personnellement de son intention de se priver de ses services et lui a fait notifier sa décision par écrit. Les relations sont donc tendues et l'ancien président de la Reichsbank estime opportun de prendre du champ ; il doit s'embarquer, dans une quinzaine de jours, pour un long voyage qui va le mener aux Indes et peut-être au Japon. C'est donc, pour le moment, une éclipse totale de son influence. S'il n'en semble pas visiblement affecté, c'est qu'il est sans doute convaincu que, comme en 1930, son intérêt est de s'effacer pour redevenir l'homme indispensable lorsque les événements lui auront donné raison.

Pour l'ancien président de la Reichsbank, la teneur du discours du Reichstag (3) semble plutôt pacifique. Si on lui objecte la promesse d'appui donnée, en termes généraux, à l'Italie, il répond que M. Hitler n'a pas manqué de souligner auparavant que, par son attitude amicale en 1938, l'Italie n'a fait que payer généreusement de retour l'amitié que le Reich lui a jadis témoignée lors de sa lutte en Abyssinie pour la conquête de ses droits vitaux. Il est d'ailleurs persuadé que le soldat allemand ne marcherait pas facilement pour soutenir les revendications du gouvernement de Rome.

(1) Extraite des archives du Mouvement général des fonds.
(2) Le Dr Schacht venait d'être relevé de ses fonctions de directeur de la Reichsbank : voir, au tome XIII de la présente série, le nº 402 (et note).
(3) Prononcé le 30 janvier précédent par le Führer : voir au tome XIII précité, le nº 467 (et note); ci-dessus les nºs 1, 6, 10, 18.

La situation économique et financière de l'Allemagne est sérieuse et c'est pourquoi il lui avait paru nécessaire de « faire le point » et de donner un avertissement en remettant le mémorandum qui a provoqué sa disgrâce. Il n'a que peu de confiance dans l'affirmation réitérée du Führer que l'énergie et la volonté permettent à elles seules de résoudre tous les problèmes. Certes, on peut constater, une fois de plus, que l'on a tendance à sous-estimer la force de résistance d'un pays et il ne fait pas de doute que l'influence des erreurs commises fait sentir très lentement ses effets. Néanmoins, dès que l'ouvrier ne dispose plus de ce qui constitue à ses yeux un minimum nécessaire d'existence, tout gouvernement, quel qu'il soit, court un réel danger; la passivité du peuple allemand lui-même a une limite qu'il faut bien se garder de dépasser.

Le Dr Schacht soutient, bien entendu, sans réserve les revendications coloniales allemandes dont il a toujours été un des avocats passionnés et estime que le Reich trouverait là un champ d'action susceptible d'absorber son activité, ainsi qu'une réserve indispensable de matières premières. Si les puissances mandataires entraient dans cette voie, il conviendrait, évidemment, qu'elles lient la restitution des anciennes colonies allemandes à un accord général de désarmement.

A son avis, la pénétration de l'Allemagne en Europe centrale et dans les Balkans serait infiniment plus dangereuse pour la paix de l'Europe. Du point de vue économique, le Reich a d'ailleurs plus d'avantages à laisser aux petits états leur pleine indépendance et à s'abstenir d'exercer sur eux des pressions d'ordre politique, afin qu'ils aient moins d'appréhension à développer leurs échanges commerciaux avec l'Allemagne.

Le danger de la situation présente vient d'ailleurs de ce qu'il ne s'agit pas uniquement de conflits d'intérêts ou de luttes d'influence, mais aussi du heurt de deux conceptions philosophiques du monde (*Weltanschauungen*). C'est ce que le président Roosevelt a parfaitement compris et exprimé dans son dernier message au congrès des États-Unis (1). C'est ce qui devrait amener, de l'avis du Dr Schacht, les démocraties occidentales à reviser sur bien des points leur doctrine, leurs méthodes et même leur manière de vivre.

(1) Prononcé à l'occasion de l'ouverture du soixante-seizième Congrès, le 4 janvier précédent: voir, au tome XIII de la présente série, les nos 286, 288.

20

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 76. *Varsovie, 2 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 février.)

La visite faite par M. von Ribbentrop à Varsovie à l'occasion du cinquième anniversaire de l'accord polono-allemand [1], est la première qu'un ministre des Affaires étrangères du Reich ait faite dans la capitale de la Pologne depuis la reconstitution de celle-ci. C'est là un fait que la multiplicité des voyages allemands qui se sont déroulés en Pologne depuis cinq ans, celui de M. Goebbels, les chasses du maréchal Goering, les conférences de M. Frank, pourraient faire perdre de vue. Il a pourtant son importance, en dehors même du point de vue protocolaire, auquel les Polonais attachent d'ailleurs beaucoup de prix. M. Beck, lui, avait fait une visite officielle dès juillet 1935; il s'y était rendu maintes fois depuis. A plusieurs reprises, il avait été question, au cours de la dernière année, de la venue à Varsovie de M. von Neurath, puis de M. von Ribbentrop. On l'attendait toujours. La question n'a pas été réglée sans quelques difficultés. Les Polonais la souhaitaient et désiraient qu'elle eût lieu le 26 janvier. La décision définitive n'a été prise que très tardivement.

Extérieurement, la visite de M. von Ribbentrop s'est déroulée selon le protocole établi pour ce genre de manifestations, celui-là même qui avait été suivi pour la venue de M. Yvon Delbos [2]. Réception solennelle à la gare avec compagnie d'honneur, grand dîner au ministère des Affaires étrangères avec échange de toasts important, audience suivie d'un déjeuner chez le président de la République, soirée à l'ambassade d'Allemagne, dépôt d'une couronne sur la tombe du Soldat inconnu. Cependant, la visite rituelle à Cracovie, au tombeau de Pilsudski, n'a pas eu lieu cette fois. Toutes ces solennités n'ont guère éveillé d'écho dans la population de la capitale qui leur a opposé sa coutumière indifférence, et elles ont passé à peu près inaperçues.

Sur le fond même des conversations, bien des bruits ont été mis en circulation, bien des suppositions et des interprétations ont été émises. Mais il semble qu'il n'y ait lieu de n'accueillir les uns comme les autres qu'avec la plus extrême prudence.

(1) Sur cette visite, voir, au tome XIII de la présente série, les nºs 444, 473.
(2) En décembre 1937. Sur cette visite du ministre français des Affaires étrangères de l'époque, voir, au tome VII de la présente série, le nº 319.

Les conditions dans lesquelles le voyage a été décidé, ce qui a pu être publié sur ces résultats, le ton des commentaires des journaux tant polonais qu'allemands, les propos tenus par les uns et les autres permettent de se faire une idée qu'il est permis de croire assez exacte de la portée de ce voyage. Celle-ci paraît avoir été avant tout et essentiellement d'ordre psychologique, tactique ou spectaculaire. Par contre, il semble que l'examen d'aucune des questions qui se posent à l'heure actuelle entre le Reich et la Pologne n'ait été poussé à fond.

Il suffit de passer en revue les principales de celles qui s'inscrivent, soit au débit soit au crédit de chacun des deux partenaires, pour se rendre compte que toutes demeurent aujourd'hui, au moins pour l'essentiel, ce qu'elles étaient hier.

1° Le cinquième anniversaire de l'accord de 1934 a été célébré avec solennité et avec une satisfaction visible, mais l'accord n'a pas été prolongé. C'est là un résultat que la politique polonaise recherchait pendant longtemps et c'est le seul sans doute qui, en Pologne, eût suffisamment frappé les imaginations pour apaiser un peu les inquiétudes. A cet égard, l'Allemagne conserve sa liberté d'action, et la possibilité, si elle le juge opportun, de mettre un jour la question en discussion, en faisant connaître le prix qu'elle réclamerait.

2° L'Allemagne n'a pu exiger que la Pologne se retire de la Société des Nations ni qu'elle adhère au pacte antikomintern.

Il semble bien que les Polonais aient été sur ce dernier point pressentis, sinon sollicités. S'il en est ainsi, ils ont sans aucun doute protesté d'une sympathie, dont ils ont donné plus d'un gage, mais ils n'ont pas manqué de prendre à nouveau prétexte de leur situation géographique et du voisinage de l'U.R.S.S. pour éviter tout engagement à cet égard.

On n'en a pas moins essayé, du côté allemand, de les compromettre. Les représentants de l'Italie, du Japon et de la Hongrie ont été mis en vedette. Ils ont été reçus ostensiblement par M. von Ribbentrop et ont assisté au dîner de l'ambassade d'Allemagne, alors que les autres chefs de missions n'avaient été conviés qu'à la réception qui suivait. C'était là une atteinte portée au « bilatéralisme », auquel les Polonais tiennent si jalousement en de semblables circonstances. Ces initiatives paraissent avoir causé parmi eux un certain mécontentement.

A cet égard, la courte visite que j'ai faite à M. von Ribbentrop dans les conditions que j'ai indiquées dans mon télégramme n° 135 [1] a paru rompre opportunément le cercle étroit dans lequel les Allemands s'étaient efforcés, à cette occasion, d'englober les Polonais.

3° En ce qui concerne Dantzig, rien n'est venu révéler qu'on ait pris des décisions nouvelles.

Le fait que les Allemands aient accepté, au moins temporairement, le maintien du *statu quo* paraît marquer de leur part un effort sensible pour ménager les dirigeants polonais.

[1] Du 27 janvier, reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 435.

S'il a été question de la construction d'une autostrade à travers le Corridor, la Pologne n'a certainement pas admis que le bénéfice de l'exterritorialité fût assuré à cette voie nouvelle. C'est là un point sur lequel, dans l'état actuel des choses, les militaires polonais n'accepteraient à aucun prix la moindre concession.

4° La question de la Russie subcarpathique et de l'établissement d'une frontière commune polono-hongroise paraît avoir été réservés. A Varsovie, on continue de la considérer comme ouverte, en laissant entendre qu'à Berchtesgaden, le chancelier Hitler ne se serait pas montré sur ce point aussi intransigeant que certains de ses collaborateurs (1). La visite de M. von Ribbentrop n'aurait pas apporté d'élément nouveau dans la question. En tout cas, aucune allusion n'a été faite dans les commentaires de presse.

5° En ce qui concerne les minorités, le bruit a couru qu'il avait été décidé de créer dans chacun des deux pays une commission mixte destinée à examiner les cas litigieux. Mais le comte Szembek m'a dit que cette question avait seulement fait l'objet d'une décision de principe et que des pourparlers complémentaires devaient avoir lieu à ce sujet. Un tel accord de procédure ne modifierait en rien — est-il besoin de le dire ? — le fond de la question et laisserait subsister de chaque côté tous les griefs et toutes les arrière-pensées.

On conçoit que, dans ces conditions, l'effet produit à Varsovie par le voyage de M. von Ribbentrop reste assez médiocre. L'événement, en se réalisant, a visiblement perdu une bonne part du prestige qui en entourait l'attente.

Il n'est guère qu'au ministère des Affaires étrangères qu'on ait marqué de la satisfaction. Si bien qu'on est amené à se demander si le résultat essentiel, comme d'ailleurs le but principal de ce voyage, si vivement souhaité au palais Bruhl, n'a pas été de faciliter à M. Beck le rétablissement d'une situation fort ébranlée depuis les événements de septembre et surtout depuis l'arbitrage de Vienne (2) et l'échec des tentatives en vue d'obtenir une frontière avec la Hongrie.

La correspondance de l'ambassade a eu à plusieurs reprises l'occasion de signaler les attaques dont le ministre des Affaires étrangères a été depuis quelque temps l'objet dans la presse et ailleurs, attaques qui devaient lui être d'autant plus sensibles qu'elles atteignaient sa politique à l'égard de l'Allemagne. M. Beck avait habilement amorcé un rétablissement par son accord avec Moscou (3). La visite en visite officielle à Varsovie du ministre des Affaires étrangères du Reich et l'affirmation renouvelée des relations confiantes entre la Pologne et l'Allemagne devait être le complément nécessaire et indispensable de son action diplomatique vis-à-vis de l'U.R.S.S.

(1) Sur les assurances du Führer quant à son désintéressement dans la question ukrainienne, assurances formulées devant le ministre polonais en visite en Allemagne, voir, au tome XIII précité, les nos 345, 366, 382.

(2) Rendu le 2 novembre 1938 par les diplomaties allemande et italienne entre Tchécoslovaques et Hongrois : voir, au tome XII de la présente série, le n° 256 (note).

(3) Allusion au communiqué polono-soviétique du 26 novembre 1938, aux termes duquel les deux pays réaffirmaient leur fidélité aux accords conclus entre eux, et notamment à l'accord de non-agression de 1932 : voir, au tome XII de la présente série, les nos 412, 415 (et note), 420, 429.

L'extrême réserve que les Allemands paraissent avoir observée dans la question de Dantzig, qui demeure l'affaire personnelle de M. Beck et l'un des points les plus vulnérables de sa politique, ainsi que l'incertitude qu'ils laissent complaisamment flotter autour de la question de l'Ukraine subcarpathique paraissent symptomatiques de la préoccupation qu'on éprouve à Berlin de ménager la situation du ministre polonais.

Les esprits sont, en Pologne, très loin d'être prêts à envisager les concessions et les renoncements que l'Allemagne peut attendre de ce pays. Mais le Chancelier estime sans doute que, de ce côté, le temps est susceptible de travailler pour lui. Il est évidemment préoccupé de ne rien faire qui puisse compromettre son œuvre. Il pense probablement qu'il peut, avec avantage, remettre à plus tard la partie. D'où le soin qu'il prend de ne rien demander qui soit de nature à effaroucher prématurément les Polonais. D'où sa volonté de se montrer systématiquement aimable à leur égard, volonté qui s'est manifesté d'une façon si sensible, par la différence des tons, remarquée par chacun, dans les toasts de MM. von Ribbentrop et Beck et surtout dans les télégrammes qu'ils ont échangés à l'issue de la visite (1).

Le risque est évidemment que la Pologne se laisse entraîner malgré elle et peu à peu dans un jeu rendu si dangereux pour elle par la disproportion des forces, et que les mailles du filet dans lequel l'Allemagne s'efforce de l'envelopper se resserrent progressivement. Ce péril n'est que trop réel. Mais jusqu'ici, l'opinion polonaise en a très nettement conscience et sa volonté de résistance demeure entière.

21

M. Jules Henry, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40 (2). *Perpignan, 2 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 février.)

J'ai l'honneur d'adresser sous ce pli au Département copie d'un rapport de l'attaché militaire sur la situation au 1er février (3).

Les conclusions auxquelles l'étude des renseignements d'État-major conduit

(1) Le ton du télégramme du ministre polonais était plus réservé, le colonel Beck évitant de mentionner l'idée d'« approfondissement » des relations germano-polonaises comme le faisait son homologue allemand (« un approfondissement de nos relations amicales de voisins ») [dépêche de Varsovie n° 76 du 2 février].

(2) Extraite des archives rapatriées de l'ambassade.

(3) Il est fait allusion à un rapport n° 24, du 1er février, qu'il a paru superflu de reproduire. Il y était dit notamment de l'armée républicaine : « Actuellement, il faudrait pour la sauver un miracle sur lequel l'intelligence n'a pas le droit de compter ». L'attaché militaire concluait : « Du point de vue de l'humanité, du point de vue de l'intérêt national, qui demain peut exiger une garde à notre frontière pyrénéenne, on ne peut qu'espérer que les restes de cette armée soient sauvés à temps ».

le colonel Morel, corroborent les impressions concordantes que j'ai pu recueillir depuis mon retour, celles notamment que m'a laissées ma conversation d'aujourd'hui avec le président Negrin, dont je rends compte par télégramme posté (1). Sauf « miracle », la réduction de la Catalogne par les nationalistes n'est plus aujourd'hui qu'une affaire de temps : de quelques jours ou de quelques semaines. Les chefs républicains, si obstinés qu'ils soient dans leur attitude de confiance, ne semblent plus se faire d'illusion à cet égard.

Ce qui mérite donc de retenir notre attention à l'heure actuelle, ce n'est plus tant les péripéties diverses d'une lutte dont l'issue est déjà inscrite; ce sont les conditions de sa fin, les possibilités d'incident international qui pourront en surgir à la dernière heure, lorsque, manquant de terrain, les troupes républicaines espagnoles seront refoulées et rabattues, peut-être en désordre, sur la frontière française.

C'est à prévenir ce risque d'incident international, quand il en est temps encore, que nous devons, me semble-t-il, appliquer notre esprit de prévision.

22

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 80. *Bruxelles, 2 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 février.)

L'ambassadeur d'Angleterre, à qui j'avais demandé cet après-midi, au cours d'une réception aux Affaires étrangères, s'il avait reçu une réponse à la démarche visée par ma lettre n° 67 du 1er février (2), est venu me voir aussitôt après à l'ambassade. Il m'a précisé la démarche qu'il avait faite le 29 janvier pour appeler l'attention du gouvernement belge sur la menace qui pèserait sur la Hollande, d'après des renseignements que, de trois sources différentes, le gouvernement américain aurait recueillis (3). Il avait demandé à M. Janson si, au cas où cette mesure se traduirait par des faits, le gouvernement belge serait d'accord pour, avec le gouvernement anglais et le gouvernement français, proposer au gouvernement allemand de déférer la question à un autre gouvernement, par exemple américain ou scandinave.

M. Janson a remis hier soir à mon collègue une réponse se bornant à remercier le gouvernement anglais de ses informations et à rappeler que

(1) Le télégramme de Perpignan n° 127, du même jour, qui relatait l'entretien, n'a pas été retrouvé.
(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 7.
(3) Sur ces renseignements, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 438.

l'attitude de la Belgique ne pouvait que s'en tenir à la politique d'indépendance qui était à la base de sa politique. M. Janson, après avoir verbalement indiqué que le gouvernement belge ne possédait pas d'informations corroborant celles que lui donnait le gouvernement anglais, aurait fait valoir que des conversations particulières, surtout si elles portaient sur des questions militaires et venaient à être connues, pouvaient fournir au gouvernement allemand un prétexte à une accusation de partialité, sinon même à une dénonciation des engagements pris envers la Belgique.

Mon collègue anglais a le sentiment, dont il a fait part à son gouvernement, que, tout au moins dans les circonstances présentes, il serait inopportun de presser sur ce sujet le gouvernement belge.

Au cours de la réception de l'après-midi, M. Janson m'ayant demandé quelle impression on avait à Paris, je lui ai dit, sans faire allusion à la démarche anglaise, que lundi où j'y avais passé la journée, on ne connaissait pas encore le discours du chancelier allemand (1), mais qu'on y était vivement impressionné par les menaces qui, d'après des renseignements anglais, pèseraient sur les Pays-Bas. Il m'a répondu qu'il ne s'expliquait pas une telle inquiétude, les Anglais qui lui en avaient parlé ne donnant pas de précisions suffisantes sur leurs motifs de crainte. J'ai marqué que le gouvernement anglais était généralement bien informé et qu'il me paraissait dangereux de se laisser aller à l'optimisme.

J'ai tenu le même langage à M. Van Zuylen qui, un moment avant, avait manifesté les mêmes doutes sur l'avis britannique qui lui paraissait reposer surtout sur des déductions. Nous ne comprenons pas, a-t-il ajouté, que lord Halifax, qui, il y a quinze jours à Genève, avait paru à M. Spaak nettement optimiste, eût en si peu de temps acquis une conviction contraire qu'il n'expliquait pas.

23

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. n° 90 (2). *Londres, 2 février 1939.*

La semaine qui vient de s'écouler a été marquée par un certain nombre de manifestations oratoires, qui n'ont pas manqué d'être commentées dans la presse britannique :

— le 23 janvier, M. Chamberlain a annoncé, par une allocution radiodiffusée, la mise en œuvre de son programme de « service national volontaire » (3);

(1) Prononcé le 30 janvier au Reichstag : voir, au tome XIII précité, le n° 467 (et note); ci-dessus les n°s 1, 6, 10, 18.
(2) Extraite des archives de la Guerre.
(3) Voir, au tome XIII de la présente série, le n° 424 (et note).

— le 28 janvier, le Premier ministre, dans son discours de Birmingham (1), a indiqué la position de son gouvernement en présence de la situation internationale et de la question du réarmement;

— enfin, le 31 janvier, le chancelier Hitler a prononcé un discours anxieusement attendu par l'opinion britannique (2).

*
* *

Les réactions de l'opinion peuvent être résumées comme suit :

— Des discours du Premier ministre, on a surtout retenu le passage où parlant du service national volontaire, il déclare que « ce plan doit nous permettre d'être prêts à la guerre ». En bonne logique, l'opinion en conclut que le plan actuel est tout juste suffisant pour le but proposé, beaucoup même le jugent insuffisant. D'une façon générale, l'opinion se montre inquiète et pessimiste à la veille du discours d'Hitler;

— Aussi les déclarations du Führer sont-elles accueillies avec un certain soulagement et l'on s'accorde à trouver que le discours n'est pas aussi mauvais qu'on pouvait s'y attendre. Certains n'en retiennent que le passage promettant une « longue période de paix » et sur ces perspectives, la Bourse enregistre une forte poussée de hausse. A la réflexion, néanmoins, beaucoup se rendent compte que bien des menaces subsistent encore.

*
* *

Des extraits de presse caractéristiques sont donnés ci-après :

1° *Sur le « service national volontaire » :*

Le *Times* approuve le plan gouvernemental, tout en le trouvant un peu timide : « Dire que le service est volontaire, ne veut pas dire qu'il ne soit pas nécessaire. Il suffit de regarder l'état présent du monde pour s'en convaincre. Plus le pays s'approchera, par la méthode du service volontaire, du service universel, et moins il y aura de chances à la fois de guerre et de conscription. »

Le *Daily Express* désapprouve franchement. L'organe de lord Beaverbrook écrit : « Votre discours, M. Chamberlain, n'a pas été bien reçu. Vous nous dites que la conscription n'est pas démocratique. Cela veut-il dire que vous rayez la France des pays démocratiques ?

« Voulez-vous plaire au peuple anglais ? Alors M. Chamberlain, annoncez la conscription. »

Le *Daily Telegraph* donne une note analogue dans le paragraphe suivant : « Du point de vue individuel, c'est, comme l'a observé M. Chamberlain, la volonté de servir qui compte. Mais, du point de vue national, ce qui compte, c'est d'arriver à un résultat, à un résultat qu'il est indispensable d'atteindre.

(1) Analysé au tome XIII précité sous le n° 465 (note).
(2) Sur ce discours, voir, au tome XIII précité, le n° 467 (et note); ci-dessus les nos 1, 6, 10, 18.

Si on le peut, grâce au service volontaire, l'espoir du Premier ministre aura été justifié. Disons cependant que nous estimons que la remarque de M. Chamberlain, sur le fait que la conscription heurterait nos sentiments démocratiques, est une opinion qui peut lui être personnelle, mais qui est certainement loin d'être partagée par tous. »

2° *Sur le discours du Führer.*

Le *Times* estime que le discours a « infligé un démenti aux prophètes un peu trop nerveux, car, s'il est vrai que c'est avec des actes plutôt qu'avec des paroles que l'on travaille à la paix, il n'en reste pas moins que les paroles prononcées hier soir ne contenaient pas cette exhortation à la guerre que certains avaient annoncée. »

Le *Daily Mail* veut s'efforcer de croire, et de faire croire que « la phrase la plus importante du discours est celle où M. Hitler annonce qu'il croit à une longue période de paix », et il conclut : « La porte reste ouverte à la négociation ».

Toutefois, les revendications coloniales ne manquent pas de causer certaines préoccupations. D'après le *Manchester Guardian*, il est évident « qu'Hitler a mis les revendications coloniales en tête de liste et qu'il cherchera vraisemblablement à arriver à ses fins, de ce côté, grâce à la coopération italienne. Mais, soit pour des raisons intérieures, économiques ou politiques, soit pour des raisons extérieures, il peut penser que l'heure n'a pas encore sonné ».

Le *Daily Express* relève, lui aussi, les revendications coloniales du Reich, mais, seul de la presse anglaise, il déclare qu'elles doivent être examinées sans parti pris : « Il est de notre devoir de voir dans quelles conditions les colonies ont été confisquées au Reich, et pour quelles raisons... Ou bien les Allemands ont le droit de reprendre leurs colonies, parce qu'ils sont en mesure de gouverner les populations indigènes, ou bien ils sont indignes de ce droit, et alors il faut le prouver de manière irréfutable. »

Enfin, il convient de signaler le passage du *Times* par lequel, contrairement à ses habitudes, le journal de la Cité souligne l'étroite solidarité franco-britannique : « M. Hitler a promis à l'Italie, comme il l'avait déjà fait auparavant, un appui complet des forces armées allemandes dans toute guerre qui serait imposée à cette puissance. Une telle guerre n'est ni vraisemblable, ni même concevable. En fait, la guerre ne pourrait éclater qu'au cas où l'Italie, intensifiant ses menaces jusqu'à passer aux actes, commettrait une agression contre la sécurité du territoire français, auquel cas, du reste, la Grande-Bretagne passerait elle-même aux actes. »

24

LE LIEUTENANT-COLONEL MOREL, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE EN ESPAGNE, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 25 [1]. *Perpignan, 2 février 1939.*

J'ai eu l'honneur de vous indiquer qu'à mon estime le problème de l'internement de l'armée républicaine se poserait d'ici la fin du mois [2]. Si la résistance républicaine nous donne un délai supplémentaire, tant mieux.

Quels sont les éléments de l'armée républicaine qui se réfugieront en France ?

Tout dépend de l'attitude de M. Negrin. J'ai montré que sa résolution de résistance à outrance ne correspondait à aucune réalité : et cet homme est un puissant réaliste. Il a donc, comme on dit, « une idée derrière la tête ».

S'il part brusquement pour Valence avec ses avions et sa flotte chargés de cadres, il laissera l'armée de Catalogne à son sort malheureux. Elle se débrouillera seule et, démoralisée par le départ de ceux qui lui prêchaient la résistance, capitulera.

S'il reste des cadres pour conduire jusqu'à la frontière l'armée qui bat en retraite, nous aurons à recevoir les unités survivantes de l'armée vaincue, à les désarmer, à les interner, à prévoir leur destination future.

Égoïstement, nous pouvons être tentés de préférer une capitulation. Elle mettrait fin au problème; elle écarterait les difficultés en même temps que les possibilités favorables. Elle est pour nous la solution commode, immédiatement commode. Si c'est la seconde hypothèse qui se présente (sans que nous l'ayons voulu), je crois qu'il y a lieu de réfléchir par avance à la façon de tirer le bien du mal.

Admettons qu'une fraction importante de l'armée républicaine se présente à la frontière, avec des cadres, une quantité de matériel non négligeable, qu'en ferons-nous ?

L'internement initial à proximité de la frontière est un problème délicat que s'efforce de résoudre le commandement militaire local. Ce n'est pas un problème facile, mais je ne doute pas qu'il soit résolu parce que c'est un problème technique et que nous avons de bons techniciens.

Mais cet internement ne durera pas. Que fera-t-on après ? Celà, c'est un problème politique, ou plutôt politico-militaire.

Dans l'état actuel de la situation internationale, et de la situation démographique nationale, quelques milliers de « tirailleurs ibériques » méritent qu'on ne les méprise pas. Ces tirailleurs ne sont à aucun degré marxistes; le

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Voir, au tome XIII de la présente série, le nº 463.

fussent-ils, je me demande pourquoi, avec les précautions nécessaires, on n'utiliserait pas des marxistes comme on utilise des musulmans. Parce que la classe dirigeante française a un sens de la solidarité sociale plus fort que celui de la solidarité religieuse ? Devant l'intérêt national, rien n'a le droit de compter : je supplie que l'on considère qu'en février 1939, nous ne pouvons pas faire fi de l'infanterie d'un corps d'armée.

Admettons donc les éléments de l'armée gouvernementale réfugiés chez nous à proximité de la frontière. Très vite des raisons politiques (le désir de ne pas créer d'incidents, de ne pas déplaire au gouvernement nationaliste vainqueur) nous amèneront à faire disparaître cette centralisation.

Où mettre ces hommes ? Sans doute ces cadres? Il faudra d'abord procéder à un plébiscite rigoureux et rendre au gouvernement nationaliste ceux que la défaite décide à changer de camp. Resteront les irréconciliables.

J'ai recueilli d'une source presque officielle et très sûre que les communistes orthodoxes (qui sont peu nombreux) seront recueillis en Russie. Si c'est vrai, il y aura intérêt à hâter cette discrimination.

Personnellement, je crois que nous perdrons des éléments excellents du point de vue militaire. Mais je sais que dans l'état actuel de l'opinion française de droite comme de gauche, cette perte est nécessaire. Nous ne sommes plus au temps où le roi de France utilisait des régiments protestants contre des princes catholiques. Restera donc le reste. Ceux qui ne sont pas tièdes et qui ne sont pas communistes. Ceux-là, on ne voudra pas les envoyer à Valence, on hésitera à les envoyer en Afrique du Nord, et particulièrement en Tunisie. On ne pourra pas les garder près de la frontière pyrénéenne.

Il faudra donc, tant que la crise menacera ou durera, les garer quelque part sans les montrer et sans les perdre. Il faudra garder leurs cadres, les isoler si l'on veut, mais les traiter courtoisement. Je sens, chez certains militaires français qui ont un contact ou sont destinés à en avoir un avec ce qu'on appelle « les miliciens rouges », une répugnance dont je crains les effets.

Il faudra donc des intermédiaires, une sorte de mission qui assurera les liaisons et ménagera d'un côté les susceptibilités, de l'autre les répugnances. Il ne faut pas donner à des hommes qui se sont bien battus, qui ont été vaincus en particulier par du matériel italien et allemand, par des troupes en partie italiennes, par une aviation en majorité italienne et allemande, l'impression qu'ils sont accueillis, dans une France menacée par l'Italie et l'Allemagne, comme des pestiférés et régler les contacts à travers du fil de fer.

Je m'excuse d'aller plus loin que l'immédiat, mais ces problèmes se poseront : pour peu ou pour beaucoup. Il ne faut pas courir après les événements, mais les précéder.

Il est tout de même curieux que l'on considère comme une catastrophe l'arrivée possible de troupes dont on peut faire, avec de l'encadrement, de la discipline, un armement suffisant, d'excellentes unités de tirailleurs. Les Italiens ont fait, avec des cadres italiens, trois divisions honorables de tirailleurs ibériques. Avec des cadres français, je ne doute pas qu'on puisse faire mieux.

Pour celà, il y aura, le moment venu, une décision à prendre et chez certains, une mentalité à créer. La crise passée, on verra à trouver une solution pacifique.

25

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 181 à 184. *Washington, 3 février 1939, 22 h. 41, 22 h. 40.*

(*Reçu :* le 4, 10 h. 30.)

Réunissant ce matin les journalistes à la Maison blanche, le Président leur a fait des déclarations en ... [1] rectifier les informations parues ces jours derniers concernant la politique extérieure des États-Unis [2].

M. Roosevelt a qualifié de « mensonges délibérés » les déclarations qui lui avaient été prêtées au sujet « de la frontière américaine située sur le Rhin ». A un journaliste qui lui demandait d'indiquer clairement quelle était la politique extérieure américaine, le Président a répondu en se référant au message qu'il avait envoyé au Congrès qui définissait exactement cette politique [3]. Le gouvernement américain était opposé aux alliances; il désirait le maintien du commerce extérieur pour toutes les nations y compris les États-Unis; il était en sympathie complète avec tous les efforts faits en vue de réduire ou de limiter les armements; en tant que nation, les Américains étaient en sympathie avec le maintien pacifique de l'indépendance politique, économique et sociale de toutes les nations.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Allusion est faite ici aux déclarations prêtées par la presse au président des États-Unis lors d'une réunion secrète de la commission sénatoriale des Affaires militaires (voir ci-dessus le n° 13, note).

Lors d'une conférence de presse le 3 février, le Président dictait une mise au point officielle de ses déclarations à cette réunion secrète :

« La politique extérieure n'a pas changé et ne changera pas :

1° Nous sommes opposés à toutes les alliances, évidemment;

2° Nous sommes en faveur du maintien du commerce mondial pour tout le monde, pour toutes les nations, nous-même y compris;

3° Nous sommes en complète sympathie avec tout effort quel qu'il soit, visant à la réduction et à la limitation des armements;

4° En tant que nation, en tant que peuple américain, nous sympathisons avec le maintien pacifique de l'indépendance politique, économique et sociale de toutes les nations du monde ».

(3) Le 4 janvier, le président Roosevelt avait prononcé un discours devant les deux Chambres, à l'occasion de l'ouverture du 79e Congrès. Il y déclarait notamment : « Si un gouvernement armé jusqu'aux dents s'attache à une politique de force, les armes défensives deviennent la seule sécurité »; il préconisait des modifications aux lois de neutralité et faisait le procès des dictatures. Voir à ce sujet au tome XIII de la présente série, les nos 286, 287, 288, 302, 308.

Le 7 et le 12 janvier, dans deux messages au Congrès, il proposait un budget pour le réarmement. Voir à ce sujet au tome XIII précité les nos 347, 446, 457.

M. Roosevelt, qui semblait irrité, a pris ensuite à partie la presse américaine qu'il a accusée de déformer les faits, ajoutant qu'aucun article n'avait été publié ces jours derniers représentant exactement la situation. Il a observé que les questions de politique nationale ne devraient pas faire l'objet de polémiques engagées dans un but électoral. Enfin, il a insisté sur le secret qui devait être maintenu aux conversations qu'il avait eues avec les membres du Congrès. Ceux-ci avaient été convoqués en comité pour être mis au courant d'informations strictement confidentielles. Si ces informations étaient publiées, ce serait contraire aux intérêts du pays.

Ces déclarations, qui auraient eu pour but de dissiper les malentendus, semblent au contraire n'avoir fait qu'augmenter l'agitation chez les membres du Congrès, adversaires personnels du Président, qui agissent pour des motifs d'ordre électoral.

Quant aux milieux de presse, ils ont été irrités par la brusquerie avec laquelle le Président les a traités, bien que dans leur majorité, ils seraient d'accord avec lui sur la direction à donner à la politique extérieure. Déconcertés par le caractère quelque peu elliptique des déclarations de M. Roosevelt, ils ont interrogé de nouveau le département d'État, qui a insisté sur les références faites par le Président aux messages qu'il avait adressés au Congrès. En outre, on faisait observer qu'il n'y avait rien de changé et que le démenti portait uniquement sur les paroles faussement attribuées à M. Roosevelt concernant les frontières des États-Unis. Ces assurances semblent n'avoir guère eu de résultat et il continue à régner un sentiment de confusion et même un certain mécontentement.

26

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 401 [1]. Réservé. *Rome, 3 février 1939* [2].

(*Reçu :* le 4, 11 h. 15.)

Les événements ont pris, durant la semaine qui vient de s'écouler, un tour plus propre à encourager M. Mussolini dans l'exécution de ses plans qu'à l'en écarter.

La chute de la Catalogne [3] s'est produite plus rapidement et plus aisément qu'il ne le pensait et le moment approche où l'armée franquiste occupera la ligne des Pyrénées.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Barcelone étant tombée le 26 janvier aux mains des nationalistes : voir, au tome XIII de la présente série, le nº 436 (note)..

A Birmingham [1] et à la Chambre des Communes [2], M. Chamberlain a prononcé des discours pleins de ménagements pour l'Italie. Des raisons de tactique l'ont, évidemment, inspiré. En rappelant les promesses qu'il avait reçues pendant sa visite à Rome et en refusant d'admettre qu'elles puissent ne pas être tenues, le Premier britannique, a, sans doute, voulu rendre plus difficile et plus grave leur violation éventuelle. Mais il n'est pas sûr que les dirigeants fascistes s'en soient rendu compte. Il est plus probable qu'ils aient vu dans les paroles de M. Chamberlain le signe d'une volonté de paix à tout prix et d'un désir de persuader la France de se résoudre aux concessions indispensables.

Adolf Hitler a donné à son comparse les assurances d'appui que celui-ci réclamait. Le discours du 30 janvier [3] contenait des phrases ambiguës. Il est possible qu'elles aient causé quelque malaise entre les deux associés. Mais les subtiles exégèses de la presse française et anglaise [4] ont abouti à la publication d'un commentaire officieux de la Wilhelmstrasse qui a dissipé ce nuage. Le Duce se croit aujourd'hui certain du concours inconditionné du Reich.

Enfin est arrivé de Paris à Rome le bruit de divergences qui auraient éclaté au sein du cabinet français, le ministre des Affaires étrangères étant — à ce qu'on raconte — disposé à négocier, tandis que le président du Conseil resterait sur une position d'intransigeance [5].

Tout cela, exact ou inexact, vrai ou faux, convainc le Duce de la justesse de ses calculs.

Devant ses yeux achèvent de s'assembler les éléments de la situation qui doit lui permettre de pousser la crise franco-italienne au point où il faudra qu'elle se résolve d'une façon ou de l'autre, *so oder so* selon l'expression du chancelier Hitler.

Comment M. Mussolini amènera-t-il les choses au degré d'acuité qu'il souhaite ?

C'est son secret, un secret jusqu'ici bien gardé. Prononcera-t-il demain 4 février, à l'occasion de la réunion du grand Conseil, un discours incendiaire ?

Fera-t-il naître quelque part un incident, à la suite duquel il se prétendra attaqué et provoqué ?

Juge-t-il que l'heure décisive a sonné ? Attendra-t-il encore quelques semaines ? Je l'ignore. Mais je constate qu'à travers la Péninsule on continue

(1) Sur ce discours, prononcé le 28 janvier, voir, au tome XIII précité, le nº 465 (note).

(2) Lors de son discours aux Communes du 31 janvier (sur ce discours, voir, ci-dessus le nº 1, note), le Premier britannique avait surtout traité des résultats de son voyage à Rome. Il avait déclaré que les conversations s'étaient déroulées « dans une atmosphère de complète franchise », Chaque négociateur avait fait état de sa fidélité soit à l'axe Rome-Berlin, soit à la coopération avec la France. Des assurances avaient été fournies par le chef du gouvernement italien quant à l'application loyale du traité anglo-italien et à son désintéressement en Espagne, une fois la guerre civile terminée (T. de Londres nº 262 du 31 janvier).

(3) Au Reichstag : voir, au tome XIII précité, le nº 467 (et note); ci-dessus les nºs 1, 6, 10, 18.

(4) Sur ces exégèses, voir ci-dessus le nº 1 (et note).

(5) Divergences que signalaient les correspondances de Paris publiées par les feuilles romaines du 2 février (T. de Rome nº 382, du 2 février, qu'il a paru superflu de reproduire).

de prendre des mesures militaires insolites, en s'efforçant de ne pas frapper l'attention, comme si l'on voulait suivre l'exemple donné, l'été et l'automne derniers, par l'Allemagne et procéder à une sorte de mobilisation insensible.

En même temps, sous l'effet d'une propagande acharnée, l'hostilité contre la France s'accroît dans le pays.

Est-il vraisemblable, dans ces conditions, que le Duce songe à ouvrir par des voies normales une négociation avec nous ? Tout ce que l'on peut savoir de l'état d'esprit qui l'anime témoigne du contraire.

Les milieux politiques italiens nous reprochent de n'avoir pas relevé l'offre de conversation qu'impliquaient les dernières lignes de la note du palais Chigi, déclarant caduc l'accord de 1935 [1].

L'Italie, disent-ils, ne fera pas de nouvelle avance. Son honneur le lui défend.

J'ai exprimé, pour ma part, l'avis qu'il eût mieux valu, à l'époque, ne pas laisser tomber complètement l'offre en question. Il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui, et tant que la presse fasciste persistera à nous couvrir d'injures et de menaces, toute démarche tendant à inviter le gouvernement de Rome à nous faire connaître la nature de ses revendications sera interprétée comme un signe de fléchissement et de faiblesse et rendra plus audacieux encore le jeu du Duce. Je n'accomplirais pareille démarche que si j'en recevais l'instruction formelle. S'il devait se contenter d'avantages non territoriaux respectant l'intégrité des possessions françaises, on peut croire, du reste, que M. Mussolini se serait déjà arrangé pour nous en avertir.

En réalité, l'Italie s'est enfermée dans une sorte de cercle vicieux, extrêmement dangereux, d'où l'on n'aperçoit pas qu'elle puisse sortir sans un éclat.

Le Roi, la Cour, une partie du haut commandement de l'armée, la majeure partie de la population répugnent à l'idée d'une guerre contre la France. Mais les cercles fascistes accueillent et propagent cette idée, qui gagne du terrain.

Aucun indice ne donne lieu de penser que le chef du gouvernement soit près de renoncer à la manœuvre qu'il a montée de toutes pièces avec un cynisme extraordinaire et qui doit lui procurer, en Méditerranée et à nos frais, l'équivalent de ce que l'Axe a rapporté à Berlin.

Aucun indice ne montre que M. Mussolini recherche une solution d'apaisement.

A moins d'événements nouveaux, qui troublent et dérangent ses projets, nous connaîtrons donc sous peu des jours singulièrement agités.

Ce ne sont pas, semble-t-il, les intentions attribuées à M. Roosevelt [2] qui suffiront à modifier les desseins du dictateur.

Il n'y faudrait pas moins qu'une déclaration très catégorique de l'Angleterre ou une soudaine défection de l'Allemagne.

L'une et l'autre demeurent, pour l'instant du moins, improbables.

[1] Note du 17 décembre 1938, reproduite au tome XIII précité sous le n° 166.
[2] A la suite de certaines déclarations : voir ci-dessus les n°s 13 (et note), 25 (et note).

27

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 46. Réservé. *Rome, 3 février 1939* (1).

(*Reçu :* le 4, 11 h. 15.)

Le cardinal Verdier, à son arrivée à Rome, avait l'intention de suggérer au Pape de prendre, en raison de la grave tension internationale actuelle, une initiative quelconque en vue de la limitation des armements, par exemple de lancer, sous une forme ou une autre, un appel aux peuples du monde, afin de remettre à l'étude cette question, si importante pour conjurer le péril de la guerre. Le cardinal Pacelli l'a détourné de parler de ce sujet au Pape, en lui représentant que le Saint-Père était actuellement assailli de préoccupations auxquelles il était préférable de ne pas ajouter. Sur les causes de ces préoccupations et les motifs de la prudence qu'elles lui conseillent, mon télégramme nº 44 en date d'hier fournit des indications (2).

Le cardinal Verdier se réserve d'ailleurs de voir si, avant son départ, qui n'aura lieu qu'après le 12 février, les circonstances ne seront pas plus favorables pour aborder ce sujet avec le Pape (3).

28

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 238, 239 (4). Réservé. *Prague, 3 février 1939* (5).

(*Reçu :* le 4, 11 h. 50.)

J'ai rencontré une personnalité éminente de l'ancien régime, avec qui j'ai toujours entretenu des relations confiantes, et qui s'est constamment montrée très véridique auprès de moi.

(1) Par courrier en clair.
(2) Ce télégramme, non reproduit, indiquait que les graves préoccupations du Souverain Pontife concernaient les relations entre le Saint-Siège et le gouvernement italien.
(3) Le Pape devait décéder le 10 février.
(4) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(5) Par avion.

Ce personnage, qui peut avoir conservé des moyens d'information, m'a confié que M. Hitler se serait de nouveau montré assez impérieux à l'égard de M. Chvalkovsky, lors de la récente visite à Berlin de ce dernier [1] : « Une collaboration ? aurait dit le Chancelier. Il ne peut s'agir de collaboration entre un état vaincu et un état vainqueur, mais seulement de soumission du premier au second. Votre armée? Après la défaite de 1918, celle de l'Allemagne a été réduite à 100.000 hommes. La vôtre devra l'être proportionnellement, après les événements de l'automne dernier ». Je répète les paroles mêmes de mon interlocuteur. Le renseignement sur les projets allemands de réduction de l'armée tchécoslovaque est à rapprocher de ceux recueillis à Varsovie et qui m'ont été communiqués par le télégramme n° 25 du Département [2].

Le personnage qui m'a fait ces confidences estime, d'ailleurs, que M. Chvalkovsky, dont il critique la nervosité, fait actuellement la seule politique malheureusement possible, et ajoute que M. Benès était de cet avis au moment où il a donné sa démission.

Le peuple se rendrait compte lui aussi de cette triste nécessité, tout en souffrant dans son patriotisme des exigences allemandes, et en restant attaché au souvenir de Masaryk.

29

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 360 à 362 [3]. *Berlin, 3 février 1939, 20 h. 15.*

Le chargé d'affaires de Grande-Bretagne est venu me faire part des instructions qu'il a reçues du Foreign Office touchant une démarche concertée franco-anglaise auprès du gouvernement du Reich au sujet de la garantie à accorder aux nouvelles frontières tchécoslovaques, conformément aux dispositions de l'annexe à l'accord de Munich du 29 septembre dernier [4].

Ces instructions se réfèrent à une conversation que M. Chamberlain a eue à Rome avec M. Mussolini et au cours de laquelle le Premier britannique a demandé à celui-ci quelles étaient ses intentions à cet égard. Le Duce a répondu que trois points devaient être réglés au préalable, à savoir la constitution interne de la Tchécoslovaquie elle-même, la proclamation de la neutralité de l'État tchécoslovaque, enfin l'abornement de la frontière sur le terrain

[1] Le mois précédent : voir, au tome XIII de la présente série, le n° 409 (et note).
[2] Du 26 janvier, non retrouvé.
[3] Extrait des archives de l'ambassade.
[4] Le texte des instructions adressées par le Foreign Office, du 26 janvier, est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third Series*, IV, n° 19.

suivant le tracé porté sur la carte. Quand ces conditions seront remplies, aurait ajouté le Duce, la question de la garantie sera envisagée. Jusque-là, le Reich et l'Italie feront en sorte que l'Europe centrale ne soit pas troublée.

Le gouvernement britannique a prescrit, en conséquence, à son ambassade à Berlin de se concerter avec moi pour demander au gouvernement allemand, en se référant à ce qui précède, « ses vues quant aux moyens les plus propres à donner son effet à l'accord réalisé à Munich concernant la garantie de la Tchécoslovaquie ».

N'ayant reçu, jusqu'ici, aucune instruction à ce sujet, je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir me faire savoir si, et sous quelle forme, je dois effectuer, d'accord avec sir Ogilvie Forbes, la démarche dont il s'agit.

30

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département [1].

Aide-mémoire

Secret. *Paris, 3 février 1939.*

L'ambassadeur de Sa Majesté a été chargé de faire la communication suivante au gouvernement de la République.

Étant donné la situation générale, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni est arrivé aux conclusions suivantes en ce qui concerne le développement futur de conversations entre les états-majors britannique et français.

a. Les conversations devraient se poursuivre dans l'hypothèse d'une guerre contre l'Allemagne et l'Italie agissant de concert et s'étendre de manière à inclure tous les champs d'opération possibles, particulièrement la Méditerranée et le Moyen-Orient. (Bien que la probabilité d'une intervention japonaise ne doive pas être écartée, il devrait être assumé que le Japon serait influencé par ses entreprises actuelles en Chine, par la crainte de la Russie et des États-Unis, et adopterait vraisemblablement une attitude réservée tout au moins au début d'une situation critique dans un avenir rapproché).

b. Ces conversations d'états-majors aboutiraient à formuler des plans communs définis à la fois en ce qui concerne les opérations militaires et le domaine des approvisionnements.

Des liaisons périodiques d'un caractère régulier avec l'état-major français seraient nécessaires, afin de maintenir au point les plans mentionnés dans le paragraphe *b* ci-dessus. Les chefs d'états-majors ont été invités à examiner dès maintenant l'ensemble de la question et à en rendre compte afin de mettre

[1] Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

le gouvernement de Sa Majesté, si le gouvernement de la République est d'accord, à même d'entreprendre à une date rapprochée des conversations avec l'état-major général français sur la base plus large maintenant proposée.

Sir Eric Phipps, en effectuant la communication ci-dessus, a été chargé de demander si le gouvernement de la République serait prêt à donner des instructions analogues à ses états-majors généraux. Le gouvernement de la République comprendra l'extrême importance qu'il y a à garder la présente communication absolument secrète et le grave embarras qui serait créé au gouvernement de Sa Majesté si une fuite quelconque avait lieu. Si jamais des questions étaient posées au gouvernement de Sa Majesté à ce sujet, celui-ci se propose de déclarer qu'il se borne à poursuivre les conversations engagées il y a déjà quelque temps.

Le mémorandum du 1er février dernier du ministère des Affaires étrangères (1) et les questions qui s'y trouvent soulevées seront l'objet d'un examen urgent de la part du gouvernement de Sa Majesté et celui-ci fera part de ses vues le moment venu.

31

M. Jules Henry, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. (2). *Perpignan, 3 février 1939.*

Je vous envoie ci-joint l'original d'un télégramme concernant une démarche effectuée auprès de moi par M. del Vayo (3). J'estime en effet qu'il est préférable que ce télégramme ne soit pas distribué.

La situation s'aggrave chaque jour et sans doute apprendrons-nous bientôt que Negrin est parti pour Valence.

J'attire tout spécialement votre attention sur mon télégramme au sujet de la poursuite des troupes républicaines à la frontière (4). Il me paraît urgent que toutes les mesures appropriées soient prises sans délai.

(1) Mémorandum concernant l'éventualité d'une action de force du Reich contre les puissances occidentales. Le texte en est ci-dessus publié sous le n° 5.

(2) Extraite des papiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Ci-après reproduit en annexe.

(4) Peut-être s'agit-il du télégramme de Perpignan, n° 127, relatif à un entretien Henry-Negrin et qui n'a pas été retrouvé (voir ci-dessus le n° 21, note).

ANNEXE

M. JULES HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BARCELONE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 130 (1). Secret. *Perpignan, 3 février 1939.*

Pour le Ministre seulement.

M. del Vayo m'a dit à titre confidentiel que le gouvernement républicain souhaitait vivement que nous admettions temporairement sur notre territoire une centaine d'officiers généraux et supérieurs dont une grande partie serait sans doute utilisée ultérieurement dans le Sud. Tous les passeports sont prêts. Il me paraît difficile de refuser cette requête.

Je vous serais obligé de vouloir bien conserver un caractère secret à cette communication.

32

LE LIEUTENANT-COLONEL MOREL, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 27 (2). *Perpignan, 3 février 1939.*

(*Reçu :* Cab. E.M.A., 6 février.)

Au lendemain de la chute de Barcelone, j'ai eu l'honneur de vous demander quelque délai pour évaluer la force restante de la résistance républicaine.

Dans ma lettre nº 24 (3), j'ai cru pouvoir être en mesure de porter le diagnostic attendu : l'ensemble des forces nationalistes continuant leur offensive vers le Nord, il ne pouvait plus être question d'envisager une reconstitution solide du front républicain; la survie des forces gouvernementales ne pouvait plus être qu'une question de temps; sur le plan des prévisions générales qui seul vous intéresse, le problème pouvait être considéré comme résolu.

J'ai donc étudié dans mes lettres nº 22 (4) et nº 25 (5) les problèmes nés de la chute militaire du gouvernement républicain, le passage au travers de la frontière de l'armée gouvernementale, son destin ultérieur. Reste une dernière question qu'il nous faut maintenant envisager, à laquelle une réponse précise ne peut être donnée, mais dont on peut cerner les incertitudes : celle de la valeur de la résistance républicaine dans le Sud.

(1) Par courrier en clair.
(2) Extraite des archives de la Guerre.
(3) Du 1er février, analysée ci-dessus sous le nº 21 (note).
(4) Du 3 janvier, reproduite au tome XIII de la présente série sous le nº 463.
(5) Du 2 février, ci-dessus publiée sous le nº 24.

M. Negrin est, comme je l'ai dit, un réaliste. Un réaliste espagnol : il se plaît dans les situations désespérées. Il y garde son bon sens et presque sa bonne humeur. Il joue des catastrophes. De même que, dans les plus affreux de ses « Caprices », la main de Goya ne tremble pas et semble s'amuser.

Un de ces matins, on va apprendre que M. Negrin a secoué sur la Catalogne la poussière de ses sandales et qu'il s'est envolé vers le Sud. L'expérience catalane a échoué; il doit penser qu'il était inévitable qu'il la tentât, qu'il a eu raison de la tenter.

Dans l'été 1937, il fallait ou perdre la Catalogne ou y transporter le gouvernement. La Catalogne s'obstinait à ne pas faire la guerre. La mobilisation de ses ressources humaines, industrielles était dérisoire. Il fallait la forcer à faire la guerre, donner ses hommes, transformer ses industries.

Cette tentative se solde finalement par un échec : la Catalogne a fait la guerre, mais mal. Si l'on y regardait de près, on verrait que ceux qui se sont bien battus étaient ceux que le gouvernement avait amenés avec lui avant la rupture. On n'a pas pu trouver en Catalogne des soldats de deuxième classe qui se battent bien. Le gouvernement est arrivé à faire travailler les gens, non sans peine, mais pas à les faire se battre. Les éléments durs du Centre, du Sud ont été emportés dans les déroutes catalanes.

La Catalogne aime ses libertés : elle aime encore mieux la vie. Mourir pour la liberté lui apparaît comme une conception cocasse : qui peut parler de liberté pour un mort? Elle remporte ses victoires en temps de paix par le poids dont sa richesse, son adresse artisane, son activité, son ingéniosité pèsent sur une Espagne presque africaine. Elle est toujours battue par Madrid quand elle fait appel à la force; mais sa défaite est le commencement de son triomphe. Et les nationalistes l'éprouveront à leur tour. En fait, entre Franco qui proclamait la suppression des libertés catalanes et M. Negrin qui les supprimait en en proclamant le maintien, le Catalan n'a pas vu grande différence.

Contre cette passivité, cette résistance sourde, cette démission devant l'épreuve, la volonté de M. Negrin a échoué. Il n'a plus qu'à *revenir* à Valence : car il ne faut pas oublier que le gouvernement républicain ne *va* pas à Valence, il y *revient*, après une expérience qui a duré un an et demi et qui n'est pas tout entière malheureuse, puisqu'elle a duré un an et demi. S'il n'y était pas venu, il y a beau temps que la Catalogne serait tombée.

En parlant de Catalogne, M. Negrin ne voit sans doute pas sans une joie dure et un peu sinistre la France affrontée en un moment critique aux étrangers qui sont l'armature de la force nationaliste. Malgré sa formation, c'est un Espagnol et non un Européen. Il ne serait pas fâché, en partant, de mettre le feu derrière lui. La défaite militaire serait payée, et largement. Puisqu'il n'a pu amener les démocraties occidentales à sauver l'Espagne républicaine vivante, que son cadavre empoisonne l'atmosphère. Lui, va au Sud durer, attendre.

Quelles sont donc ses chances de durée?

Quand, en avril, les nationalistes coupèrent la Catalogne de Madrid et de Valence, j'émis l'opinion que le Centre et le Sud renfermeraient les éléments

politiquement et militairement les plus durs et que la résistance y serait fort tenace, en dépit de l'isolement et des difficultés de ravitaillement en matériel.

La fin de la bataille de Valence [1] a justifié cette hypothèse. La bataille de Valence a été certainement aussi dure que la récente bataille de Catalogne : la valeur du soldat de deuxième classe, celle des cadres subalternes lui ont donné une issue différente.

Mais je ne considère pas que la situation soit la même actuellement qu'il y a un an. Comme j'ai eu l'honneur de vous l'indiquer en août 1938, le Centre et le Sud coupés du gouvernement ont évolué, non vers une opposition franche, mais vers une sorte d'hérésie plus ou moins consciente.

L'armée, fière d'une victoire neuve, celle du Levant, d'une victoire ancienne, celle de Madrid, a méprisé l'armée catalane. Elle a été blessée qu'on lui ait dit qu'elle avait été sauvée par la diversion de l'Ebre [2]. Elle méprisait le Catalan et enviait la préférence de fait dont il était l'objet de la part du gouvernement central devenu excentrique.

Sous l'apparence d'un gouvernement civil, il s'était établi, du fait du prestige du vainqueur de Madrid, une sorte de dictature militaire : la vice-royauté de Miaja, et le choix des cadres militaires portait la marque de Miaja: république de militaires libéraux, en lutte avec la tutelle communiste, vaguement socialisante (nous dirions en français radicale-socialiste) mais surtout militaire. Plus de dureté et plus de bonhomie, plus d'empirisme et moins de principes. Une Espagne plus espagnole et où la propagande nationaliste du Dr Negrin ne rencontrait pas comme à Barcelone la contradiction du soutien communiste et de l'espoir acharné et déçu dans l'aide russe.

La Catalogne tombée, son prestige atteint par cette défaite, M. Negrin revient pour s'appuyer sur le Centre et le Sud. Les premiers temps risquent d'être pénibles, le débarquement même peut mal tourner. Le général Miaja est un vieux fourbe, très « ancienne armée espagnole », très vaniteux. Il tient à sa gloire, il tient aussi à sa place dans l'annuaire. Ce n'est pas l'homme des entreprises désespérées. J'ai montré en son temps, alors qu'il avait moins à sauver, sa prudence et son sang-froid dans la défense de Madrid. Tout le possible mais rien d'impossible, telle semble être sa devise. Un signe inquiétant pour l'esprit de résistance du Sud, c'est la mollesse des diversions ordonnées de Catalogne et menées sans enthousiasme par le Sud. Barcelone disait à Madrid : « Je suis perdu si vous ne vous engagez pas à fond pour me sauver ». *In petto*, Madrid répondait : « Si la Catalogne est perdue, mon tour viendra. C'est justement le moment de garder mes forces fraîches ». Le malentendu sur la valeur de la diversion de l'Ebre continuait à jouer. A la Catalogne de se sauver seule puisque Madrid et Valence s'étaient sauvées seules.

(1) Le 5 juillet 1938, l'armée nationaliste lançait une offensive pour atteindre Valence; le 23 juillet, cette offensive devait s'arrêter, en raison des lourdes pertes subies par les assaillants.

(2) Dans la nuit du 23 au 25 juillet 1938, les troupes républicaines traversaient le fleuve et constituaient une tête de pont sur la rive droite de l'Ebre. Leur progression était cependant enrayée le 2 août par les nationalistes, qui lançaient des contre-attaques et reprenaient, dans les semaines suivantes, une partie du terrain perdu.

Quand Barcelone a demandé des volontaires à l'armée du Centre, la plupart, paraît-il, étaient des Catalans. Le Centre et le Sud n'ont voulu consentir que le plus juste des sacrifices pour aider Barcelone. Si M. Negrin peut débarquer, s'installer, reprendre les rênes, mettre les militaires au pas, sa forte personnalité s'imposera très vite. Mais il ne faut pas exclure l'hypothèse qu'il ne réussisse pas à s'installer, que la vice-royauté ne veuille pas du retour du Roi, que les militaires du Centre-Sud, conscients que la partie est militairement perdue, cherchent à tirer leur épingle du jeu.

S'il y avait un minimum d'intelligence politique dans le gouvernement nationaliste, et non cette haine aveugle et têtue, cette volonté de finir la guerre par la victoire totale, je serais assez porté à croire à la possibilité d'un *abrazo de Vergara*, d'une réconciliation sur le champ de bataille d'Espartero et de son collègue carliste. Le bouc émissaire serait tout trouvé, le parti communiste et peut-être M. Negrin. Entre Espagnols purs (et l'influence étrangère jouera beaucoup moins dans le Centre), entre militaires purs, on pourrait s'entendre et additionner des gloires purement indigènes.

Si ces éléments de faiblesse politique du Sud ne jouent pas, si M. Negrin reprend le contrôle, alors nous répétons que le Centre et le Sud peuvent être militairement plus durs que la Catalogne, même mal ravitaillés, même abandonnés par l'Europe.

Il semble peu probable que les forces républicaines puissent opposer à l'armée nationaliste une résistance victorieuse, mais l'armée du Centre, même Madrid perdu, peut transformer les vastes espaces dont elle dispose encore en un immense Rif et durer. Voudra-t-elle combattre à mort? Là est la question.

L'accueil de Miaja à Negrin débarquant en vaincu de son avion nous renseignera, semble-t-il, assez rapidement.

33

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 309. *Londres, 4 février 1939* (1).

(*Reçu :* 13 h. 15.)

Lord Halifax a prononcé hier soir à Hull un long discours dans lequel il a à la fois répondu à certaines des dernières déclarations du chancelier Hitler et commenté les principaux problèmes qui se posent aujourd'hui dans le domaine international.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a commencé par nier que la Grande-Bretagne eût jamais cherché à exclure l'Allemagne du commerce inter-

(1) Par téléphone, en clair.

national. Au contraire, dit-il, les deux pays sont intimement liés au point de vue commercial et le développement des échanges de l'un d'entre eux a des répercussions immédiates et dans le même sens sur le commerce de l'autre. Les Anglais ne peuvent donc que souhaiter la prospérité du Reich, qui est un élément essentiel de la prospérité générale. Mais, ajoute lord Halifax, ce qui porte la plus grave atteinte au commerce, c'est le fait de consacrer un effort considérable en capital et en travail à des tâches improductives telles que les armements et, par dessus tout, l'absence de confiance et la crainte de la guerre. Tant que le monde demeurera un camp armé, les difficultés actuelles persisteront pour tous à un plus ou moins grand degré. Le ministre rappela ensuite l'accord récemment conclu entre les industries charbonnières allemandes et britanniques (1) et annonça que d'autres négociations allaient prochainement s'ouvrir entre les représentants d'autres industries. Bien qu'il s'agisse de pourparlers privés, le gouvernement souhaite vivement qu'ils réussissent et qu'ils facilitent une entente loyale et amicale en ce qui concerne la concurrence sur les marchés mondiaux.

Passant alors à d'autres aspects de la situation internationale, lord Halifax déclara que son voyage à Rome (2) lui avait surtout laissé le souvenir de la cordialité avec laquelle les ministres anglais avaient été accueillis par M. Mussolini et de l'enthousiasme spontané du peuple italien. Il rappela l'assurance positive donnée par le Duce d'après laquelle la politique de l'Italie était une politique de paix. En particulier, M. Mussolini avait affirmé qu'il était satisfait de l'accord anglo-italien par lequel les deux parties se sont engagées à respecter le *statu quo* en Méditerranée et que, sitôt le conflit espagnol terminé, il serait mis fin à l'appui militaire de l'Italie, qui n'envisage aucune concession territoriale en Espagne.

En ce qui concerne les relations franco-italiennes, le sous-secrétaire d'État a fait la déclaration suivante : « Tandis que nous nous réjouissons de l'amélioration de nos relations avec l'Italie, celles de ce pays avec la France sont devenues plus difficiles. Tant que ces relations demeureront en leur état actuel, cette situation ne pourra qu'être une source de préoccupation pour la Grande-Bretagne, qui voit dans un contact étroit et une coopération avec la France fondés sur une identité d'intérêt la base même de sa politique étrangère et qui désire également entretenir des relations cordiales et confiantes avec l'Italie. Par conséquent, tant que cet état de choses continuera, il ne sera pas possible d'apaiser la tension internationale comme nous voudrions qu'elle le fût dans une région où les intérêts britanniques sont directement et vitalement engagés ».

Lord Halifax réaffirma également la fidélité du gouvernement britannique à l'accord de non-intervention en Espagne. « Il n'est pas certain, ajouta-t-il, qu'un pays ayant pris une part active au conflit tirera en définitive un avantage de son intervention. Ceux qui prennent part aux querelles des autres peuples

(1) Sur les récentes négociations entre industriels allemands et britanniques, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 464.

(2) Le mois précédent : voir, au tome XIII précité, les n°s 359, 360, 364 (et note), 367, 373, 379, 383, 387, 394, 397.

se trouvent souvent à la fin moins populaires auprès des deux côtés qu'ils ne l'eussent voulu ».

Le ministre fit ensuite allusion aux rumeurs pessimistes qui ont récemment été largement répandues et il déclara que tout en déplorant les alarmes inutiles, il constatait que leur principal résultat avait été d'accroître la solidarité nationale et la détermination du peuple anglais. « Quel que soit le désir de paix de la Grande-Bretagne, affirma-t-il, nous sentons instinctivement qu'il est des choses sans lesquelles la vie ne vaudrait pas d'être vécue. En cas de nécessité, nous ne serions pas longs à comprendre que la vie d'une nation ne consiste pas seulement dans des possessions matérielles, mais aussi dans une assurance d'indépendance et de liberté ». Lord Halifax rappela que le réarmement britannique avait fait des progrès considérables et que ce serait une grave erreur de penser qu'en cas de besoin ce pays ne ferait pas bonne figure. « Le peuple britannique, précisa-t-il, n'a pas la moindre intention de chercher querelle à quiconque, mais si une telle querelle lui était imposée, je n'ai pas le moindre doute sur ce que serait notre réponse non plus que sur l'issue finale ».

34

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 80 à 82 (1). Réservé. *Bucarest, 4 février 1939, 16 h. 45, 17 h. 15, 17 h. 45.*

(*Reçu :* 17 h. 15, 17 h. 20, 18 h. 40.)

Rentré hier soir à Belgrade (2), M. Gafenco m'a reçu ce matin. Il m'a précisé qu'au cours de ses conversations avec M. Stoyadinovitch, il a été entendu que toutes les obligations d'alliance entre la Roumanie et la Yougoslavie consignées dans l'accord bilatéral du 6 juin 1921 (3) sont et resteront, quel que soit le sort de la Petite Entente. D'autre part, le pacte balkanique sera maintenu *avec fermeté*, « mais dans un esprit pacifique et en évitant toutes provocations à l'égard des puissances voisines de la Roumanie et de la Yougoslavie ».

Mais, comme l'indique le communiqué publié à Belgrade, la solidarité réciproque des deux pays dans les problèmes balkaniques, notamment en ce qui

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(2) Le ministre roumain avait séjourné à Belgrade les 1er et 2 février. Il y avait rencontré le président du Conseil, M. Stoyadinovitch, et le prince régent Paul. Le communiqué officiel affirmait la « parfaite identité de vues » des deux pays et leur désir « de créer et de maintenir avec tous les autres pays, et en premier lieu avec leurs voisins, des rapports basés sur une collaboration pacifique et constructive ».

(3) Il s'agit d'un traité d'alliance défensive (*Recueil des traités de la Société des Nations*, LIV. 17).

concerne la Hongrie, a été catégoriquement réaffirmée. Mais, si M. Gafenco a pris l'engagement de se prêter à un rapprochement avec Budapest, il a demandé à son interlocuteur que l'entente absolue entre Belgrade et Bucarest soit proclamée, afin de faire cesser dans toute la mesure du possible le jeu que mène le gouvernement hongrois pour dissocier ses voisins. Celui-ci, qui affectait autrefois à l'égard de la Petite Entente de se déclarer d'accord avec la Roumanie et la Yougoslavie, et de faire des réserves vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, a renoncé en effet, depuis la dislocation de ce dernier pays, à adopter la même attitude de réserve en ce qui concerne la Roumanie.

M. Gafenco a tenu en outre à déclarer à M. Stoyadinovitch que la politique « réaliste » qui s'imposait aux deux pays ne devait pas être faite au mépris des amitiés traditionnelles dont le président du Conseil yougoslave omet toujours de parler. M. Stoyadinovitch s'est déclaré d'accord sur cette formule, et affirme de la façon la plus formelle, comme M. Brugère l'a d'ailleurs déjà rapporté, qu'à aucun moment le comte Ciano ne lui avait demandé que la Yougoslavie prît éventuellement parti dans un conflit général (1). Il a également confié à son interlocuteur que si sa préoccupation était de tenir la balance [égale] entre les puissances occidentales et l'axe Rome-Berlin, c'était là une tâche relativement facile en comparaison des difficultés qu'il éprouve à se mettre en état d'équilibre entre les deux partenaires de l'Axe, chaque avance faite par Berlin à la Yougoslavie amenant une réaction de Rome et vice-versa.

35

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bonjean, Chargé d'affaires de France à Madrid (2).

T. nº 19. *Paris, 4 février 1939, 18 h. 30* (3).

(*Reçu :* 23 h.)

Pour consul français à Saint-Sébastien (4) nº 15.

En raison de l'avance des forces nationalistes vers notre frontière, il y aurait lieu d'éviter l'utilisation de contingents étrangers à proximité du territoire français. En pareil cas seraient à redouter des incidents dont le général Franco ne peut manquer de comprendre la gravité.

(1) Sur la récente visite du ministre italien des Affaires étrangères à Belgrade, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 412 (et note), 416, 433.

(2) Qui résidait à Saint-Jean de Luz.

Tandis que l'ambassadeur de France, M. Jules Henry, avait quitté Barcelone prise par les franquistes pour Perpignan, son chargé d'affaires, M. Bonjean, à Saint-Jean-de-Luz, transmettait au consul de France à Saint-Sébastien les instructions du Département.

(3) Par fil.

(4) M. Lasmartres.

Je pense qu'il convient de porter d'extrême urgence à sa connaissance personnelle cette préoccupation légitime du gouvernement français [1].

Veuillez communiquer à M. Léon Bérard [2].

36

M. de Vitrolles, Ministre de France à La Haye,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 47. Secret. *La Haye, 4 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 mars.)

Mon collègue belge vient de m'entretenir des conditions dans lesquelles il a fait connaître à son gouvernement l'avertissement que le président Roosevelt avait donné au gouvernement hollandais et qui a fait l'objet de mon télégramme nos 16 à 19 [3]. Après entente avec son ministre, il a pris d'extraordinaires dispositions pour éviter toute divulgation. Il se serait rendu personnellement à Bruxelles, aurait donné connaissance verbalement à M. Janson du texte remis par M. Patijn, serait ensuite allé faire un rapport, toujours verbal, au chef du Cabinet royal et n'aurait remis aucun document aux services du ministère des Affaires étrangères. Il m'a affirmé n'avoir pas tenu son conseiller et son secrétaire au courant de cette affaire, ajoutant même avoir l'intention de détruire le document qu'il portait sur lui, pour qu'il n'en reste aucune trace.

En me faisant part de cette procédure quelque peu insolite, le baron Herry ne m'a pas caché que tout en déplorant les dangers auxquels le pays frère semblait de plus en plus exposé, « Bruxelles » n'en avait pas moins éprouvé la satisfaction de se voir momentanément à l'abri des foudres allemandes.

(1) Les papiers Bonnet indiquent que le même jour, à 18 heures, M. Saint, chef adjoint du cabinet du Ministre, vit M. Quiñones de Leon, représentant officieux du gouvernement nationaliste à Paris, pour lui signaler le danger de l'arrivée de troupes italiennes à la frontière. M. Quiñones de Leon, tout en donnant l'assurance qu'il attirerait immédiatement l'attention de son gouvernement sur ce danger, fournit à titre confidentiel un certain nombre de renseignements. D'après lui, le général républicain Miaja ne tenait pas à voir le gouvernement Negrin s'installer à Valence, et avait engagé des pourparlers avec le général Franco. La conviction du représentant nationaliste était que la guerre d'Espagne prendrait fin avant un mois.

(2) Le 2 février, Georges Bonnet rédigeait une lettre à l'intention du général Jordana, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Burgos, pour recommander la mission officieuse de M. Léon Bérard. Le Ministre faisait savoir que « M. Léon Bérard, sénateur des Basses-Pyrénées, ancien ministre de la Justice, membre de l'Académie française, [voulait] bien se charger d'examiner avec vous diverses questions où le gouvernement de M. le Général Franco et le gouvernement de la République se trouvent présentement intéressés » (extrait de brouillon conservé dans les papiers Bonnet).

M. Léon Bérard, reçu à la frontière le 3 février, devait avoir un premier entretien le 4 avec le général Jordana : voir ci-après le nº 74.

(3) Du 27 janvier, reproduit au tome XIII de la présente série sous le nº 438.

« Ce serait d'ailleurs un bien pour vous, crut-il devoir préciser, nous prolongerions votre ligne Maginot et plus tard, au moment opportun, nous pourrions intervenir ensemble ». J'évitais de calmer son enthousiasme en lui signalant qu'étant donné les précédents, il y aurait lieu de s'attendre à ce que, dans l'hypothèse envisagée, l'Allemagne exige quelques garanties des états dont elle respecterait l'indépendance au début des hostilités.

Au cours de son entretien avec le baron Herry, M. Janson aurait également émis l'hypothèse que toutes les révélations sur les intentions maléfiques de l'Allemagne surgissant de tous côtés pourraient fort bien avoir toutes la même origine allemande. Pour lui, la propagande hitlérienne s'efforcerait de briser les nerfs des états ex-neutres, comme des adversaires éventuels du Reich, par un système de nouvelles et d'attitudes contradictoires, analogues à celui des douches écossaises. Il y aurait dans cette hypothèse, à rapprocher l'information américaine des menaces que la presse allemande formule périodiquement contre les Pays-Bas et de la pression que le gouvernement allemand ne cesse d'exercer sur le gouvernement néerlandais (affaire du match de football interdit à Rotterdam, des carreaux cassés aux annexes de la légation d'Allemagne... [1]) et auxquelles succèdent actuellement des déclarations rassurantes de la part du gouvernement allemand et abondamment amplifiées par la presse hitlérienne.

Cette version, en elle-même très acceptable, peut, d'ailleurs, n'être que partiellement vraie. Aux raisons psychologiques données comme bases à la manœuvre allemande supposée à tort ou à raison, peuvent également s'ajouter des mobiles financiers. Je me suis laissé dire, en effet, que le gouvernement allemand avait provoqué à diverses reprises des mouvements boursiers tant pour en tirer des bénéfices que pour contrarier la politique financière d'autres pays [2].

Enfin, il y a également un facteur dont il importe de ne pas méconnaître l'importance, celui que constituent les émigrés allemands, appelant de tous leurs vœux la catastrophe où doit sombrer un régime abhorré, voyant cette catastrophe avec les yeux de l'âme et en décrivant les moindres détails.

[1] La presse allemande avait mené grand bruit, en décembre 1938, autour de pseudo-attentats dirigés contre la légation d'Allemagne à La Haye.

[2] *Note du document :* On peut dans cet ordre d'idées se demander s'il n'y a pas lieu d'attribuer cette origine aux manœuvres de l'Incasso Bank pour faire coter en bourse d'Amsterdam le 4 1/2 % français 1937, à l'émission brusquée de l'emprunt de la Royal Dutch et aux nouvelles pessimistes qui se sont répandues aux Pays-Bas au moment où notre emprunt de conversion 4 % allait être lancé en bourse d'Amsterdam.

37

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 171 à 175 (1). Réservé. *Paris, 5 février 1939, 14 h. 45.*

Je vous transmets par ailleurs deux télégrammes que je viens de recevoir de M. Charles-Roux et de M. François-Poncet (2). Il ressort de ces communications que le gouvernement de Rome pourrait se faire des illusions sur l'attitude réelle de la Grande-Bretagne vis-à-vis de nous à l'occasion des revendications italiennes.

Certes, je sais parfaitement et j'approuve à leur pleine valeur les assurances qui nous ont été données par le gouvernement britannique et, en particulier, celles que vous a données lord Halifax et que vous m'avez répétées l'autre jour, par une communication téléphonique à l'occasion de mon dernier discours à la Chambre (3). Mais je pense qu'il y a le plus grand intérêt à ce que les dispositions catégoriques prises par le gouvernement britannique, en ce qui nous concerne, ne soient pas infirmées dans le jugement de nos agresseurs éventuels par les discours publics du Premier ministre ou du ministre des Affaires étrangères. Dans les récents discours prononcés par M. Neville Chamberlain à la Chambre des Communes (4) et par lord Halifax (5), les ministres britanniques ont sans doute affirmé la solidarité franco-britannique avec force, mais les phrases prononcées par le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères en ce qui concerne l'Italie, interprétées tendancieusement par la presse, pourraient donner à penser au gouvernement de Rome que la solidarité franco-britannique n'est pas aussi complète qu'elle l'est en réalité, telle qu'elle s'exprime dans les conversations particulières que vous avez avec lord Halifax.

Je pense donc qu'il y aurait intérêt à ce que vous voyiez le plus tôt possible lord Halifax et que vous lui fassiez part de nos préoccupations.

Vous vous rappelez les déclarations que j'ai faites à la Chambre le 19 décembre : « La France n'acceptera jamais de céder un pouce de son territoire à l'Italie. Toute tentative pour réaliser une telle prétention ne pourrait aboutir qu'à un conflit armé. Et, lorsque je parle du territoire français, j'y comprends aussi bien, par exemple, la Tunisie et l'ensemble des établissements de la Côte des Somalis, que la Corse, Nice ou la Savoie » (6).

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Il s'agit d'un télégramme adressé par l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège le 30 janvier sous le n° 38 (et reproduit au tome XIII de la présente série, sous le n° 459) et du télégramme de Rome-Quirinal n° 401, du 3 février (ci-dessus publié sous le n° 26).
(3) Sur l'intervention du Ministre à la Chambre, le 26 janvier, voir, au tome XIII précité, les nos 435 (note), 441 (note).
(4) Le 31 janvier : voir ci-dessus les nos 1 (note) et 26 (note).
(5) A Hull, le 3 février : voir ci-dessus le n° 33.
(6) Sur ces déclarations : voir, au tome XIII précité, le n° 259 (note).

En même temps que ces déclarations, vous rappellerez celles qu'a faites le président du Conseil au cours de son voyage en Tunisie [1]. Vous vous référerez enfin aux déclarations que M. Daladier et moi-même avons faites au cours du dernier débat de la Chambre.

Toutes ces déclarations marquent bien la position très ferme qu'a prise le gouvernement français à la suite des manifestations du 30 novembre à la Chambre des députés italienne. Cette position, le gouvernement l'a maintenue et il l'a fait connaître au gouvernement du Reich à la fois par l'intermédiaire du comte Welczeck [2] et par l'intermédiaire de son ambassadeur à Berlin.

Je pense qu'il serait souhaitable que le gouvernement britannique choisît la première occasion pour dissiper tout malentendu susceptible d'encourager une agression et affirmât avec force et clarté sa solidarité envers la France en ce qui concerne les revendications italiennes.

38

M. Jules Henry, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 145 à 152 [3]. Réservé. *Perpignan, 5 février 1939, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 15 h. 40.)

Le présent télégramme confirmera à Votre Excellence ma communication téléphonique d'hier soir [4], ainsi que la démarche que j'ai chargé le conseiller de l'ambassade d'aller faire personnellement auprès de vous [5].

(1) Sur le voyage du président du Conseil en Corse et en Afrique du Nord, le mois précédent, voir, au tome XIII précité, le n° 283 (note).
(2) Voir, au tome XIII précité, le n° 259.
(3) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Bonnet).
(4) Effectuée le 4 à 18 h. 15, si l'on en croit des notes conservées dans les dossiers Bonnet précités.

Toujours d'après les mêmes notes, le Ministre avait immédiatement téléphoné à M. Daladier, à Rambouillet. Il avait indiqué au président du Conseil que trois solutions étaient possibles :

« 1. Donner suite à la demande du président Azaña;

« 2. Ne rien faire,

« 3. Mettre le gouvernement anglais au courant, le mettre en flèche dans cette affaire et nous retrancher derrière lui.

« En effet, il semble difficile pour le gouvernement français d'intervenir auprès du gouvernement Negrin en vue d'une trêve sans encourir les reproches des partis de gauche en France qui accuseront le gouvernement d'avoir poignardé les dirigeants de Barcelone dans le dos.

« En outre, le président Azaña n'a pas les pouvoirs constitutionnels qui justifient pleinement une démarche de notre part à sa seule demande. La ligne de conduite suivante est donc arrêtée : le gouvernement français fait transmettre immédiatement le message du président Azaña au gouvernement anglais pour information et pour toute action qu'il jugera utile ».

Vers 20 h. 30, M. Charvériat se rendait à l'ambassade de Grande-Bretagne, et lui demandait de câbler dans le sens prévu au Foreign Office.

(5) D'après les dossiers Bonnet précités, c'est à 8 h. 30, le 5 février au matin que M. Fouques-Duparc arrivait à Paris pour rendre compte du message du président Azaña.

A la fin de la matinée d'hier, me parvenaient des bruits relatifs à un profond dissentiment existant entre le président de la République et le président du Conseil au sujet de la poursuite de la guerre. Quelques instants après, le chargé d'affaires d'Angleterre me disait, de la part du secrétaire général des Affaires étrangères, ami personnel du président de la République, que celui-ci aurait désiré me voir sans demander de rendez-vous. Je suis allé rendre visite dans l'après-midi à M. Azaña qui, depuis quelques jours, logeait dans une modeste maison de campagne du village de Pajol, à quelques kilomètres de la frontière française. M. Azaña rentrait à pied d'une promenade dont le but avait été vraisemblablement de reconnaître le chemin qu'il emprunterait pour rentrer en France.

Je résume ci-après aussi fidèlement que possible les confidences et déclarations que m'a faites le président de la République.

« Depuis quelque temps déjà, je cherche vainement de voir l'ambassadeur de France. Je vous ai écrit il y a cinq jours une lettre qui, en raison d'un renseignement erroné qui m'avait été donné sur votre résidence, ne vous est pas parvenue. J'ai fait part plusieurs fois à MM. Negrin et del Vayo de mon désir de causer avec vous, mais ils ont volontairement négligé de vous en faire part. C'est pourquoi j'ai prié, ce matin, M. Quero de vous faire dire que je désirais cet entretien. Peut-être est-il déjà trop tard, mais je dois néanmoins vous exprimer ma pensée.

« Je suis en complet désaccord avec M. Negrin sur l'opportunité de poursuivre la guerre. J'ai eu récemment des conversations avec le général Rojo et d'autres personnalités. Ces conversations n'ont fait que renforcer mes convictions. Il faut en finir en Catalogne comme dans le Sud. J'ai toujours déploré cette effroyable guerre civile dont l'Espagne sortira ruinée. Dans mes écrits et dans mes paroles, j'ai fait de fréquents appels à la paix. Je comptais sur un homme, M. Prieto, à qui j'aurais voulu confier le même pouvoir. J'en ai été empêché. Plus tard, contre mon gré, le gouvernement l'a écarté d'Espagne. Son influence eût été pondératrice; il eût été capable de négocier une paix honorable.

« La semaine dernière j'ai dit nettement à M. Negrin mon sentiment. Je l'ai prié de le communiquer au Conseil des ministres. Contrairement à sa promesse du 29 janvier, il n'en fit rien. M. Negrin m'a donné comme principale raison de son attitude la crainte qu'il avait d'un soulèvement politique et de désordres si l'on apprenait que le gouvernement songeait à la paix. Il se trompe entièrement. Lui et quelques autres hommes politiques ne sont poussés que par le fanatisme ou la peur et refusent de se rendre à la réalité. Celle-ci est que nous avons perdu la guerre. Nous sommes vaincus; il ne nous reste plus qu'à en accepter les conséquences. D'ailleurs les dernières mesures prises par le gouvernement, notamment celles de mobilisation, ont été complètement inefficaces et c'est ainsi qu'au lieu d'arriver à créer une résistance efficace par les éléments jeunes et sains, il a contribué à accentuer la démoralisation de l'armée, en lui donnant des hommes âgés répugnant à la lutte. Il faut sauver des milliers de vies dont le sacrifice serait inutile.

Il faut également parer aux conséquences sérieuses d'ordre intérieur et extérieur que peut entraîner la continuation de la lutte.

« C'est pourquoi je vous demande de faire part d'extrême urgence à votre gouvernement de mon sentiment personnel. Je souhaite ardemment que la France et l'Angleterre, auxquelles les États-Unis pourraient peut-être s'associer, fassent tout ce qui est en leur pouvoir afin de mettre fin au conflit ».

M. Azaña, qui paraissait acquis à n'importe quelle tentative pacifique, puisqu'il me répétait : « Faites quelque chose », a porté sa préférence sur une démarche franco-britannique auprès du gouvernement de Franco et de celui de M. Negrin. Ces deux gouvernements seraient saisis sans délai par l'Angleterre et la France d'une proposition de trêve immédiate. Le but en serait de régler d'abord les questions humanitaires. Les hommes politiques et les chefs d'armées seraient libres de s'en aller. Un comité représentant le gouvernement républicain serait constitué pour entrer en contact avec les représentants du général Franco. Les questions politiques, c'est-à-dire les conditions de paix proprement dites, seraient discutées par la suite. Dans l'esprit de M. Azaña, et il a bien insisté sur ce point, il ne s'agit pas seulement de la guerre en Catalogne, d'arrêter la fuite et les désordres à la frontière. Il s'agit d'en terminer avec la guerre sur tout le territoire. Le président de la République n'a aucune confiance dans la possibilité de la faire dans le Sud.

« Si M. Negrin, a poursuivi M. Azaña, refuse la trêve proposée par l'Angleterre et la France, je démissionnerai et je me rendrai chez vous. Votre gouvernement peut être assuré que personne n'entendra parler de moi. Je poursuivrai mes travaux littéraires dans une retraite complète et ne romprai pas le silence ».

A la fin de l'entretien, M. Azaña me dit qu'il attendait M. Negrin d'un moment à l'autre. Au cours de cette conversation, son départ pour la France serait sans doute discuté et peut-être se produirait-il dans quelques heures.

Je quittai le Président sous l'impression que M. Negrin n'attendrait pas la démarche franco-britannique, qu'il soupçonne peut-être, pour conseiller au président de la République de quitter le pays. C'est bien ainsi que les choses se sont passées puisque, comme je vous l'ai téléphoné ce matin, M. Azaña et sa suite ont franchi la frontière française à sept heures. D'ailleurs les événements vont à une telle allure qu'il n'eût pas pu en être autrement. M. Negrin et ses collègues quitteront sans doute le territoire catalan aujourd'hui ou demain. Le beau-frère du Président que je viens de voir m'a confirmé qu'avant de se rendre à l'ambassade d'Espagne à Paris dans la journée de mardi (1), M. Azaña passerait deux jours en Haute-Savoie. Il m'a rapporté que M. Negrin aurait déconseillé au Président toute déclaration publique donnant les raisons de sa démission. Dans les conditions internationales actuelles, et à la veille d'un conflit général, il était préférable que le président de la République espagnole s'abstînt d'un tel geste. D'après M. Rivas-Chérif, MM. Negrin et del Vayo parlent volontiers de l'imminence de ce conflit comme s'ils le souhaitaient presque. Ceci est à rapprocher de la parole suivante de M. del Vayo

(1) C'est-à-dire le 8 février.

et rapportée au conseiller de l'ambassade : « Dans huit jours, le conflit franco-italien éclatera ». Voici des confidences qui confirment des impressions que nous avons souvent eues.

Le chargé d'affaires d'Angleterre a tenu son gouvernement informé de la pensée du président Azaña. Il estime comme moi que ce dernier est résigné à une sorte de capitulation. C'est probablement cette solution que les événements amèneront, car la futilité de la lutte apparaît comme évidente à la plupart des gens informés et de bon sens.

39

Note du Directeur politique (1)

Communication téléphonique de l'ambassade de France en Espagne au sujet des officiers de l'armée gouvernementale de Catalogne

Perpignan, 5 février 1939, 15 h. 55.

Le général Rojo, chef d'État-major de l'armée gouvernementale espagnole a, le 3 février, fait auprès de la Commission internationale [de la Société des Nations] la démarche suivante dont l'ambassade de France vient seulement d'avoir connaissance.

L'armée de Catalogne, qui peut être amenée à refluer en France, compte environ 6.000 officiers. Le général Rojo pense que les hommes de troupe ne seront pas inquiétés, mais, à sa connaissance, les autorités nationalistes viennent, en représailles après la prise de Barcelone, de procéder à l'exécution de 600 officiers. Le chef d'État-major voudrait que la France permît de sauver les cadres de l'armée de Catalogne. Le président Negrin doit faire une démarche à cet effet, mais le général Rojo, en sa qualité de chef de l'armée, tient à formuler lui-même la demande.

À vrai dire, il paraît s'agir, non pas seulement d'assurer l'accueil en France à ces officiers, mais de leur faire octroyer un régime de faveur et de leur permettre de gagner la zone de Valence.

M. Charvériat a répondu à M. de Vernisy que les dispositions étaient prises pour l'accueil en France de tous les Espagnols se trouvant en danger, mais que, par contre, la question d'un renvoi de militaires dans la zone de Valence soulevait un problème beaucoup trop délicat pour qu'aucune assurance pût être donnée à ce sujet en tout état de cause. Seule, une décision gouvernementale pourrait trancher le problème en ce sens.

M. de Vernisy a précisé d'ailleurs que l'ambassade, bien qu'ayant été informée très tardivement de la demande du général Rojo, avait tenu à la

(1) Extraite des papiers Bonnet.

transmettre au Département, mais que M. Jules Henry ne se faisait pas d'illusion sur les moyens pratiques d'application et que les autorités militaires étaient trop débordées pour qu'il fût possible de faire un tri entre les réfugiés de toute sorte, civils et militaires, qui refluaient sur la frontière.

*
* *

En ce qui concerne les prisonniers nationalistes, le Département a prié l'ambassade de s'efforcer de les dégager. M. Jules Henry essaye d'atteindre un membre du gouvernement ou, tout au moins, une autorité responsable. Mais on ne peut savoir encore si ou quand il y parviendra.

40

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 176 à 180 [1]. Réservé. *Paris, 5 février 1939, 17 h.*

L'entretien rapporté par votre télégramme n°s 235 à 243 [2] aussi bien que les démarches effectuées à Paris dans la journée du 29 janvier [3] montrent que le gouvernement britannique a pris nettement conscience du rôle essentiel qu'est appelée à jouer la solidarité franco-britannique dans le cas d'une menace allemande vers l'Ouest.

Déjà en 1935, des appréhensions britanniques s'étaient traduites par l'évocation d'une solidarité en Méditerranée. C'est maintenant l'hypothèse d'une action préventive, justifiée par une invasion allemande aux Pays-Bas, qui amène le gouvernement britannique à se préoccuper de solidarité française.

Dans l'une et l'autre des deux éventualités, le problème de la collaboration franco-britannique a donc débordé géographiquement et même contourné le cadre du pacte rhénan de Locarno. Je ne doute pas que le gouvernement britannique n'en retire l'enseignement qui s'impose; pour sa part, le gouvernement français se trouve conduit à prévoir, de façon générale, les formes diverses que pourrait emprunter une entreprise des puissances de l'Axe et les dispositions qui s'imposeraient en conséquence.

Le gouvernement français sait que la solidarité britannique lui serait de droit pleinement acquise dans le cas d'une agression conjointe de l'Allemagne et de l'Italie. Mais il ne peut perdre de vue qu'en fait, le même problème risque de se présenter sous une forme différente. On peut en effet considérer

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 28 janvier, reproduit au tome XIII de la présente série, sous le n° 445.
(3) Sur la démarche de sir Eric Phipps, voir, au tome XIII précité, les n°s 454 (et note), 460.

comme vraisemblable — et certains indices semblent renforcer en ce moment même cette prévision — que le Reich, spéculant sur la neutralité anglaise au moins au début du conflit, jugerait lui-même opportun, tout d'abord, de se tenir en apparence à l'écart de la lutte qu'entraînerait une agression italienne contre le territoire français.

Tirant les enseignements politiques et techniques que comporte le conflit espagnol, le Reich masquerait son action sous le couvert de l'assistance indirecte en fournissant à l'Italie, avec laquelle il se trouve depuis l'Anschluss en contact territorial immédiat, le concours substantiel que constituent des envois de matériel, de techniciens et même de contingents dits volontaires. En l'état actuel, cette éventualité n'a pas été évoquée, et encore moins objectivement prévue, dans le cadre de la coopération franco-britannique.

Des récents événements qui ont semé l'inquiétude dans le monde entier, le gouvernement de la République a retiré l'enseignement que la sécurité occidentale constitue un problème unique pour la Grande-Bretagne et pour la France, quelle que soit la forme sous laquelle puisse tout d'abord surgir une menace. Il croit d'autre part fermement que rien n'est plus propre à prévenir un conflit que la certitude même dont doivent se pénétrer les puissances de l'Axe d'une solidarité intégrale des états démocratiques.

Cet élément est particulièrement important dans le cas évoqué plus haut, où l'Allemagne escompterait le caractère limité du conflit ouvert contre la France par l'Italie. Il n'est pas douteux, en effet, que le gouvernement italien ne saurait songer à s'engager dans une telle lutte s'il ne se sentait par avance assuré du complément de force que lui vaudrait un appui effectif, sinon officiel, de la part de l'Allemagne.

Je vous serais obligé d'exposer à lord Halifax ces observations, qui vous conduiront à montrer comment seule une solidarité de l'Angleterre et de la France, assurée en toute hypothèse, permettrait de répondre aux formes diverses que risque d'affecter la menace italo-allemande et aurait chance en outre d'en prévenir la tentative.

La dernière crise a montré trop nettement l'unité du problème de la défense des puissances occidentales pour que le gouvernement britannique puisse hésiter à donner, dans l'intérêt de notre sécurité commune, l'assurance que je vous charge de lui demander, et qui consiste en définitive, à nous garantir en fait la solidarité des forces britanniques contre une agression italienne même avant, ou sans, l'entrée publique en guerre de l'Allemagne [1].

[1] Les télégrammes adressés à Londres sous les nos 171 à 175 (ci-dessus publiés sous le n° 37) et 176 à 180 ont été transmis à l'ambassadeur de France à Rome, le 7 février, sous les nos 89 à 98.

41

Note du Directeur politique [1]

Situation à la frontière espagnole.
Reflux de l'armée — prisonniers nationalistes

Paris, 5 février 1939, 18 h. 20.

1° M. Jules Henry signale par téléphone qu'il a pu à grand-peine joindre M. del Vayo, avec lequel il a causé un moment dans un champ près du Perthus. Notre ambassadeur a fait au ministre la communication dont l'avait chargé M. Georges Bonnet, insistant sur la gravité d'un reflux imminent de l'armée et sur la situation difficile dans laquelle se trouvait mis le gouvernement français d'avoir à accueillir sur son territoire 150.000 hommes de troupe [2].

M. del Vayo a tenté d'excuser cette situation en alléguant que le gouvernement républicain avait été dépassé par les événements. Il a toutefois promis de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour que les troupes gouvernementales refluant en France y pénètrent en ordre.

2° M. Jules Henry a parlé au ministre espagnol, avec la plus grande insistance, de la question des prisonniers.

a) Il a demandé que tous les Français détenus pour une cause quelconque fussent relâchés sur le champ. M. del Vayo a promis de donner satisfaction à cette demande;

b) En ce qui concerne les 800 prisonniers nationalistes d'Olot et de Figueras [3], M. Jules Henry a fait ressortir qu'étant donné ce que faisait la France pour l'Espagne gouvernementale, ce serait bien le moins que satisfaction nous fût donnée par la remise de ces prisonniers. M. del Vayo a promis formellement d'en parler dès ce soir à M. Negrin.

(1) Extraite des papiers Bonnet.

(2) Par un coup de téléphone donné à 12 h. 25, l'ambassadeur de France à Barcelone avait fait état de la prise de Figueras par les troupes nationalistes et de la demande formulée par M. del Vayo en vue d'autoriser l'armée républicaine à pénétrer en territoire français. M. del Vayo ajoutait que le gouvernement républicain faisait tous ses efforts pour que l'armée restât en bon ordre. M. Jules Henry craignait cependant que la déroute républicaine ne rendît impossible un échange de prisonniers envisagé la veille.

Lors d'une nouvelle communication téléphonique « à 1 h. 20» (lire vraisemblablement 13 h. 20), M. Jules Henry annonçait le départ du gouvernement pour le sud de l'Espagne. Quant aux troupes, elles devaient arriver à la frontière incessamment, le gouvernement républicain espérant qu'elles pourraient être désarmées et concentrées en France. Georges Bonnet demandait à son ambassadeur de « parler sévèrement à del Vayo pour nous avoir trompé depuis trois semaines », et voulait que toutes dispositions fussent prises avec le général Fagalde afin de disposer de suffisamment de troupes à la frontière pour désarmer les miliciens en retraite.

(Indications fournies par des notes conservées dans les dossiers Bonnet.)

(3) Sur cette question des prisonniers, se reporter à la note suivante.

M. Jules Henry reverra M. del Vayo demain matin lundi. Il a l'impression que le ministre espagnol est sincèrement décidé à s'employer dans le sens demandé.

c) M. Jules Henry a enfin insisté sur l'intérêt que nous portons à l'ensemble de la question des prisonniers (T. nº 69 de notre ambassadeur) [1].

M. Jules Henry compte atteindre M. Junod, délégué de la Croix-Rouge internationale, pour le prier d'activer le transport des prisonniers en France.

3º Notre ambassadeur a appris que l'échange des aviateurs prisonniers est en bonne voie (90 contre 120 ou 130). M. Negrin a promis de faire le nécessaire.

4º Ainsi que l'a annoncé l'agence Havas, une conférence a eu lieu au Perthus cet après-midi entre le général Fagalde, commandant le 16e Corps et le représentant de l'état-major espagnol. M. Jules Henry s'est trouvé occasionnellement assister à une partie de cette réunion.

Contrairement aux indications transmises ce matin, on annonce que Figueras ne serait pas encore pris. Il semble donc que l'on puisse compter sur quelque répit, permettant aux éléments gouvernementaux de refluer en ordre. Les autorités républicaines affirment que, contrairement aux indications qu'avait reçues le Département, la tête de colonne se trouve toujours composée d'éléments italiens.

Au cours de cette conférence militaire, ont été soulevées les questions du nombre et de l'hébergement des soldats. Alors qu'on prévoyait, du côté français, le reflux de 100 à 150.000 hommes de troupe, l'état-major espagnol n'évalue les effectifs susceptibles de passer en France qu'à 60 ou 80.000.

Le général Fagalde, d'accord avec les autorités civiles françaises, a décidé de déblayer le terrain dans toute la mesure du possible pour permettre l'arrivée en ordre des miliciens, dont la plus grande partie sera, autant que possible, acheminée par Cerbère. Dans ces conditions, il n'y aurait lieu de prévoir l'arrivée au Perthus que d'un effectif de 30 à 40.000 hommes. Le dernier lot des femmes, des enfants et des vieillards attendu cette nuit au Perthus serait de l'ordre de 15.000 personnes. Ce contingent écoulé, la route sera libre.

M. Jules Henry signale particulièrement l'intérêt qu'il y a à savoir et à dire hautement que les miliciens pénétrant en France seront immédiatement désarmés. Il est frappé, en effet, de voir que la presse italienne nous attribue déjà l'intention de réorganiser sur notre territoire des éléments militaires qui vont y refluer.

[1] Référence inexacte. Par télégramme nos 13-14 pour Saint-Sébastien, du 3 février, Georges Bonnet indiquait que M. Jules Henry avait été prié, dans une intervention à titre humanitaire, de demander d'urgence au gouvernement républicain s'il était disposé à échanger des prisonniers nationalistes transférés dans le nord de la Catalogne contre un nombre égal de prisonniers gouvernementaux détenus dans la zone nationaliste. L'ambassadeur était invité à faire savoir que Paris consentait au transfert en territoire français des prisonniers nationalistes en vue de leur échange ultérieur. Les autorités gouvernementales espagnoles se disaient d'accord avec cette proposition (T. pour Saint-Sébastien nº 17, du 4 février).

En ce qui concerne le matériel, l'état-major espagnol a soulevé la question de savoir s'il restera à la disposition de l'armée gouvernementale. Le général Fagalde a répondu que le matériel, comme les hommes, serait interné et que sa destination ultérieure serait décidée entre les gouvernements. Mais toujours est-il qu'il ne pouvait être question de réorganiser l'armée.

M. Jules Henry attire l'attention du Département sur le fait que des questions analogues vont se poser en matière d'aviation, 22 appareils venant d'arriver à Carcassonne par la voie des airs.

Notre ambassadeur croit devoir attirer particulièrement l'attention du Ministre sur la faculté que laisse le court délai prévu avant le reflux général des miliciens pour permettre au Département de rectifier ou de compléter par ses instructions toutes dispositions qui appelleraient des observations de la part de M. Georges Bonnet.

42

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bonjean, Secrétaire à l'Ambassade de France en Espagne (1).

T. (2). *Paris, 5 février 1939, 19 h.* (3).

La situation se développe avec une très grande rapidité. La Catalogne est entièrement aux mains des forces nationales. Quant à l'autre partie de l'Espagne républicaine, elle peut selon les dires de M. Negrin résister deux mois, mais, d'après nos propres renseignements il semble que sa reddition doive être très rapide.

Déjà, dit-on, des pourparlers sont engagés entre le général Miaja et le général Franco.

J'insiste à nouveau sur le fait que certains problèmes vont se poser pour le gouvernement français avec plus de rapidité que nous ne pensions. Il importe donc que, conformément aux demandes que nous avons déjà formulées (4), vous insistiez sur la nécessité de maintenir les troupes italiennes à distance de nos frontières.

Il résulte d'un article de M. Gayda dans le *Giornale d'Italia* d'hier que le gouvernement de Rome ne retirera ses légionnaires qu'après la victoire définitive du général Franco, c'est-à-dire non seulement la victoire militaire, mais également la victoire politique (5).

(1) Qui, résidant à Saint-Sébastien, se trouvait en contact quotidien avec le gouvernement de Burgos.
(2) Extrait des papiers Bonnet.
(3) La date et l'heure du télégramme qui ne sont pas portées sur le document, sont restituées d'après une note conservée dans le dossier.
(4) Voir ci-dessus le n° 35.
(5) Sur cet article, voir ci-après le n° 50 (note).

Je pense que dans la conversation qu'il aura demain matin avec le général Franco [1], M. Léon Bérard pourrait attirer sur ce point l'attention de ce dernier. Le gouvernement de Burgos nous a donné à maintes reprises l'assurance qu'il avait la volonté de sauvegarder l'indépendance de l'Espagne. Le gouvernement français est tout prêt à l'appuyer dans cette action et à examiner avec lui ce qui peut être fait pour maintenir l'indépendance de l'Espagne. Il y a là un point que M. Léon Bérard pourrait utilement traiter avec le général Jordana.

La situation évolue avec une telle rapidité que le caractère même de la mission confiée à M. Léon Bérard s'en trouve modifiée et que ce dernier serait en situation de pouvoir aborder utilement de nouveaux problèmes.

43

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jules Henry, Ambassadeur de France à Barcelone [2].

T [3]. *Paris, 5 février 1939.*

Les précisions complémentaires que vous m'avez fournies font ressortir que M. Azaña n'a plus pleine qualité pour recommander en tant que chef d'État une initiative de portée nationale [4].

Il est donc d'autant plus indispensable, avant toute initiative de notre part, de connaître le sentiment de M. Negrin ou, à son défaut, de M. del Vayo, qui, seuls, ont qualité pour engager pleinement leur gouvernement.

Veuillez donc leur soumettre sans délai la question.

D'ici là, je ne peux que surseoir à toute démarche auprès des autorités nationalistes.

44

Note du Directeur politique [5]

Paris, 5 février 1939.

M. Jules Henry téléphone que le chargé d'affaires de Grande-Bretagne a reçu instructions de faire auprès de M. Negrin une démarche pour s'assurer du sentiment du gouvernement républicain à la transmission à

(1) Dont le compte rendu est ci-après reproduit sous le n° 74.
(2) Qui se trouvait à Perpignan.
(3) Extrait des papiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Il s'agit de la requête formulée par le président de la République espagnole devant M. Jules Henry, et visant à faire transmettre à Burgos une proposition d'armistice du camp républicain : voir ci-dessus le n° 38.
(5) Extraite des papiers Bonnet.

Burgos d'une proposition d'armistice formulée par le président Azaña [1].

Entre-temps, M. Jules Henry a appris que le président Negrin était parti hier soir pour Valence. M. Stevenson compte donc faire sa démarche demain matin lundi, à 10 heures, auprès de M. del Vayo à Perpignan.

Notre ambassadeur demande d'urgence des instructions. Le directeur politique lui a répondu que la position que prendrait le président Negrin au sujet de la demande de M. Azaña étant un élément très important pour le gouvernement français, il devait, sauf instructions contraires, qui lui seraient adressées dans la nuit, faire la même démarche que M. Stevenson.

45

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 66, 67 [2]. Confidentiel. *Moscou, 5 février 1939.*

Au cours d'une conversation relative à l'exécution de commandes de matériel de guerre passées par l'U.R.S.S. en France, le commissaire adjoint aux Affaires étrangères a fait profession d'être partisan d'une collaboration technique plus étroite dans ce domaine. Il m'a notamment déclaré en substance : « Une telle collaboration pourrait d'ailleurs ne pas être à sens unique, en particulier en matière d'aviation. Vous vous adressez aux États-Unis pour des fournitures d'avions; or vous savez qu'à cet égard nous avons des capacités de production pour ainsi dire illimitées ».

Cette déclaration pouvant être considérée comme une offre de principe, je la signale à toutes fins qui pourraient, à un moment donné, paraître utiles au gouvernement français.

(1) Les dossiers Bonnet conservent le texte (en traduction) de deux télégrammes adressés par le Foreign Office, respectivement à Perpignan et Burgos (et dont le texte aurait été connu à Paris vers 15 h. 10-15 h. 50). A M. Stevenson, le Foreign Office recommandait d'appuyer les démarches de son collègue français auprès de M. Negrin : « Étant donné la situation présente et l'intérêt qu'il y a à éviter des souffrances et des effusions de sang inutiles, M. Negrin accepterait-il la cessation des hostilités si le général Franco donnait les garanties que nous lui demandons? ».

A son représentant auprès de Burgos, le Foreign Office câblait : « Si ce gouvernement [de Barcelone] cessait la résistance, le général Franco garantirait-il une occupation pacifique sans représailles politiques et évacuerait-il les troupes étrangères d'Espagne? Une telle garantie pourrait faire évoluer les événements dans le sens de la cessation de la lutte et conduirait finalement à la constitution pacifique d'un gouvernement espagnol uni, acceptable pour le peuple espagnol ». Il lui recommandait de se concerter avec son collègue français en vue d'une démarche commune.

Cette double démarche était consécutive à des communications téléphoniques du Ministre à l'ambassadeur de France à Londres : le Ministre demandait si les Anglais donnaient suite au message du président Azaña et sollicitait leur intervention à Burgos en vue de faire retirer du front les troupes italiennes (communications effectuées à 12 h. 25-12 h. 30, d'après les papiers Bonnet).

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

46

Comptes rendus des entretiens de M. Paul Baudouin avec le comte Ciano, Ministre des Affaires étrangères d'Italie [1].

I. *Entretien du jeudi 2 février 1939 (18 h. 30 — 19 h. 50).*

Au début de l'entretien, j'ai fait remarquer au comte Ciano que notre conversation n'était susceptible de développement que s'il me marquait son accord sur les deux principes suivants :

1° Seul le règlement général et simultané de l'ensemble des questions franco-italiennes peut être envisagé. Il s'agit de rétablir des relations confiantes et durables entre la France et l'Italie. L'Italie devra alors se trouver vis-à-vis de la France dans la position de « puissance satisfaite ».

2° Aucune cession de territoire ne peut être envisagée par la France, ni aucune diminution de sa souveraineté. Le gouvernement français fait sienne la parole de Mussolini : « Les frontières ne se discutent pas, elles se défendent ».

Sur ces deux points et devant ma ferme insistance, le comte Ciano m'a donné son complet accord. Il m'a déclaré qu'aucun doute ne subsistait dans son esprit sur la résolution prise par la France de se battre plutôt que de renoncer à une partie de son territoire. Il comprend que la France ne peut adopter une autre attitude. Il ajouta alors qu'il tenait, dès le début de cet entretien, à m'assurer de son réel désir d'entente avec la France. A plusieurs reprises, il m'informa que ses sentiments n'étaient pas ceux que lui prêtait la presse française.

[1] Ces comptes rendus (ou « résumé » de ses entretiens comme les désigne Paul Baudouin) sont extraits des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques. Ils portent la mention manuscrite : « Exemplaire remis au président Daladier, le 5 février » et la signature de Baudouin.

Ce dernier a relaté en détail sa mission dans un article intitulé : « Un voyage à Rome (février 1939) » paru dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1962, p. 69-85 (où les comptes rendus sont reproduits p. 74-80). C'est en raison de ses bons rapports avec le Duce et de relations nouées avec les milieux d'affaires italiens à l'occasion de la mise en application des accords franco-italiens du 7 janvier 1935, que Baudouin, directeur de la Banque d'Indochine, fut approché par ces mêmes milieux en vue de susciter une détente entre les deux pays. Dans ses Mémoires (*De Munich à la guerre*, p. 248), Bonnet affirme avoir été mis au courant de la mission par Daladier, qui l'avait convoqué à son bureau où se trouvait déjà Baudouin, démentant aussi formellement les rumeurs de presse aux termes desquelles il aurait chargé Baudouin de sa mission, à l'insu du président du Conseil.

L'objet de la mission devait rester inconnu de l'ambassadeur de France à Rome : une lettre de Lagardelle au ministre de Monzie, du 12 mai 1939, indique que M. François-Poncet ayant sur une lettre privée du ministre Bonnet, abordé la question des exigences italiennes auprès du comte Ciano, s'entendit répondre que les propositions transmises par Baudouin étaient acceptées, et ce fut Ciano lui-même qui fit part à l'ambassadeur desdites propositions, dont il ignorait tout.

Sur tout ceci, voir également G. Ciano, *Journal politique 1939-1943*, trad. S. Stelling-Michaud, Ed. de la Baconnière, t. I, 1946, p. 31; A. François-Poncet, *Au Palais-Farnèse. Souvenirs d'une ambassade à Rome (1938-1940)*, Fayard, 1961, p. 80-90; A. Bérard, *Un ambassadeur se souvient*, t. I. *Au temps du danger allemand*, Plon, t. I, 1976, p. 395-396.

« Trois solutions s'offrent maintenant à nous, me dit-il. La première consiste pour l'Italie à présenter à la France des demandes inacceptables par votre pays. La deuxième, d'essayer de mettre nos affaires en ordre, de coordonner en différentes régions notre action grâce à la reconnaissance par la France des conséquences entraînées par le développement récent des intérêts italiens dans le monde. La troisième, de rester dans la position actuelle.

« Je rejette la première, qui ne pourrait que conduire à un conflit, car l'Italie veut la paix et elle sait que son désir de paix est partagé par la France.

« Je rejette la troisième, qui est la plus absurde des trois, car les bêtises qui sont dites de chaque côté des Alpes par la presse ne peuvent que dresser inutilement les deux opinions publiques l'une contre l'autre ».

À ce moment, le comte Ciano critiqua vivement la presse française qui l'attaquait personnellement et qui blessait profondément les Italiens en mettant en doute leur courage et la valeur de leur armée [1]. Voyant que je refusais de m'engager dans l'irritante comparaison de l'attitude des deux presses, il continua :

« Revenons à la deuxième solution. Elle est souhaitable; voyons si elle est possible ».

* * *

Voici la position du gouvernement italien telle qu'elle ressort de l'examen des questions auquel nous avons procédé avec une entière liberté d'esprit, puisque je ne pouvais rien offrir et que le comte Ciano n'avait pas à craindre de paraître demander. Dans cette partie de notre entretien, le comte Ciano a répondu à toutes mes questions, voulant, comme il me l'a dit à plusieurs reprises, « tout traiter avec un esprit réaliste ».

I. *Djibouti.*

Concession d'une zone franche largement conçue, sans petitesse (*sic*), c'est-à-dire non seulement des quais convenables, mais encore l'espace nécessaire à la construction de magasins et de locaux à usage de transformations industrielles; bien entendu, raccordement direct avec le chemin de fer. La zone franche de Djibouti serait administrée par les autorités douanières italiennes. Celle de Salonique, accordée à la Yougoslavie, a été citée en exemple.

Le comte Ciano m'a demandé quelle modification pourrait être envisagée dans l'administration du territoire après l'accord à l'Italie d'une zone franche. Je lui ai répondu :

a. Que la souveraineté française sur tout le territoire de Djibouti n'étant nullement modifiée, l'organisation administrative de la colonie ne pouvait subir elle aussi aucune modification.

[1] Sur certaines polémiques de presse dues aux maladresses de journaux français, voir au tome XIII de la présente série, les nos 360 (note), 392.

b. Que toutefois, pour les questions concernant le port ou les organisations commerciales de la colonie (Chambres de commerce), il pourrait être tenu compte de l'importance du trafic et du commerce italiens. En un mot, ai-je dit, il me paraît logique que les intérêts italiens aient la possibilité de donner leur avis quand ils seront en cause.

Le comte Ciano désire que le gouvernement français considère que la question de Djibouti est capitale pour l'Afrique orientale italienne. Il ajouta que, sans l'A.O.I., Djibouti ne serait plus rien pour la France. J'ai démontré l'inexactitude de cette information, Djibouti étant port d'escale des bateaux français à destination des colonies du Pacifique et de l'océan Indien.

Le comte Ciano ajouta qu'il comptait sur la sincérité des intentions du gouvernement français pour l'établissement d'une zone franche libéralement conçue, permettant à l'Italie de se servir de cette zone sans tracas et sans discussion irritante.

J'ai répondu que le gouvernement serait d'autant plus prêt à une coopération amicale qu'il aurait reçu du gouvernement italien, à la suite de l'octroi de la zone franche, l'assurance formelle que le gouvernement italien est pleinement satisfait de cette solution et ne conserve aucune arrière-pensée en ce qui concerne le territoire de Djibouti.

II. *Chemin de fer.*

Le gouvernement italien, m'a dit le comte Ciano, ne veut pas que l'artère centrale de l'A.O.I. reste entre des mains étrangères et que pour des transports sur cette ligne, des questions de devises étrangères, si aiguës à résoudre (*sic*), interviennent. Il ne voit pas, d'autre part, l'intérêt pour les actionnaires français à rester propriétaires d'une partie des actions du chemin de fer dans une position minoritaire, car de toute évidence le gouvernement italien ne peut envisager qu'une solution remettant entre ses mains la direction du chemin de fer. Dans ces conditions, ajouta le comte Ciano, une seule solution est possible : la remise complète du chemin de fer au gouvernement italien.

Je lui ai fait remarquer :

a. Qu'il ne fallait pas parler de remise, mais d'achat, le chemin de fer appartenant à des actionnaires privés, qui entendraient recevoir un juste paiement pour leurs actions.

b. Que le gouvernement français ne pouvait pas envisager que la partie de la ligne en Côte française des Somalis devienne la propriété du gouvernement italien.

Une formule pourrait être envisagée : la possession de la ligne en territoire italien par le gouvernement italien, de la ligne en territoire français par le gouvernement français; accord de trafic entre les deux exploitations, comme c'est le cas de tous les chemins de fer internationaux.

« Accord de longue durée », me dit le comte Ciano, mais, ajouta-t-il, « quel serait le prix de la partie italienne du chemin de fer et comment payer puisque nous n'avons pas de devises ? ».

Je lui répondis :

a. Qu'il n'était pas question, au cours de cet entretien purement privé, de mettre en avant un chiffre; toutefois, je pouvais lui indiquer le sentiment de la majorité des actionnaires, à savoir qu'en cas de cession de leurs titres au gouvernement italien, ils se montreraient raisonnables, c'est-à-dire qu'ils demanderaient un prix faisant ressortir pour la ligne et son équipement un prix de revient total inférieur à celui que le gouvernement italien devrait dépenser pour établir un chemin de fer équivalent.

b. Que si le gouvernement français le jugeait possible — et j'ignorais non seulement les intentions du gouvernement français à ce sujet, mais aussi les possibilités présentées par le mouvement commercial entre la France et l'Italie — le paiement par quelques annuités pourrait être envisagé, ces annuités devant être incorporées dans un accord de *clearing* entre l'Italie et son empire d'une part, et la France et ses colonies d'autre part.

Comme je disais au comte Ciano qu'il me paraissait prématuré d'examiner cette question, il me répondit : « Mais elle est essentielle pour nous, car nous ne voulons pas nous endetter; pour assurer ces paiements, il faudrait que la France passe certaines commandes à notre industrie ».

III. *Canal de Suez.*

Le gouvernement italien demande plusieurs sièges au conseil d'administration du canal de Suez, en faisant reposer sa demande sur le fait que le trafic italien par le canal est le second en importance et ne pourra aller qu'en augmentant.

J'ai répondu au comte Ciano que la compagnie du canal de Suez était une compagnie privée, que le gouvernement français n'était pas actionnaire, que cette demande devait être adressée à la Compagnie dont le gouvernement anglais est actionnaire, que cette compagnie interrogerait probablement à ce sujet le gouvernement égyptien; que mon sentiment personnel était que le gouvernement français ne se montrerait pas, s'il était consulté par la Compagnie, hostile à cette demande du gouvernement italien. Le comte Ciano m'a dit que le gouvernement allemand désirait également être représenté au Conseil, le trafic allemand étant le quatrième en importance. Il ajouta qu'il demandait un abaissement des tarifs et qu'il était heureux de voir cette demande de l'Italie favorablement accueillie par les armateurs anglais.

IV. *Tunisie.*

Je fis remarquer au comte Ciano que nous arrivions au point le plus délicat, car la position du gouvernement français à ce sujet était particulièrement nette.

Je lui dis :

« Le président Daladier me disait encore mardi [1] : « Je ne veux envisager aucune formule qui puisse permettre la création dans un certain délai d'une minorité italienne du type sudète en Tunisie ».

[1] C'est-à-dire le 31 janvier.

Le comte Ciano me répondit que, si le gouvernement italien n'envisageait pas l'application pure et simple de l'accord de 1935 [1], c'est parce que cet accord naturalisait automatiquement les Italiens. « Nous voulons permettre aux Italiens de rester Italiens ». Il me déclara que la question de naturalisation est la seule qui se pose en Tunisie.

J'ai dit au comte Ciano qu'il me paraissait très peu probable que le gouvernement français puisse sur ce point donner une satisfaction sensible au gouvernement italien. Ce n'était pas pour le gouvernement français une question d'intransigeance ni de mauvaise humeur, mais seulement la traduction de la volonté unanime de l'opinion publique, mise en éveil et en quelque sorte éduquée par la presse italienne. Le comte Ciano insista longuement sur le fait que de son côté, l'opinion publique italienne était très montée, qu'il lui fallait une satisfaction appréciable. Je répondis que je connaissais suffisamment l'opinion du gouvernement sur ce point capital pour lui dire que le gouvernement italien devait être extrêmement modéré dans sa demande s'il voulait conserver une chance de la voir acceptée.

Je lui ai demandé de me préciser son point de vue sur la naturalisation. Il m'a déclaré qu'il n'était pas en état de le faire avant d'avoir examiné la question avec le Duce d'abord, avec ses services ensuite, mais qu'il pensait me donner des précisions supplémentaires lors de mon prochain entretien.

V. *Espagne.*

« Par une lettre écrite à lord Halifax, me dit le comte Ciano, l'Italie a pris des engagements en ce qui concerne son complet désintéressement territorial en Espagne. Dès la victoire complète de Franco, que nous voulons et dont nous sommes sûrs, toutes nos troupes quitteront l'Espagne et nous libérerons entièrement Majorque. Je ne veux pas sur ce point faire la moindre promesse à la France, car l'attitude italienne et l'attitude française se sont trop violemment opposées. Que la France se contente de notre promesse à l'Angleterre, nous la tiendrons complètement, elle doit vous satisfaire. Nous n'attendons de notre intervention en Espagne que l'établissement entre l'Espagne de Franco et l'Italie de Mussolini des liens étroits et durables qui naissent du sang répandu pour la même cause ».

Répondant à mon interrogation en ce qui concerne le rétablissement de la monarchie en Espagne, le comte Ciano me répondit que cette question ne pouvait se poser qu'après la victoire totale, qu'elle ne regardait que le général Franco qui, avec le prestige du chef militaire victorieux, donnera alors à son

(1) Par les accords du 7 janvier 1935, la France et l'Italie décidaient de « se concerter entre-elles et avec l'Autriche » au sujet des mesures à prendre, au cas où l'indépendance et l'intégrité de ce pays seraient menacées. Ces conventions stipulaient des rectifications de frontière dans le Sud tunisien et sur la Côte des Somalis en faveur de l'Italie, ainsi qu'une participation financière dans la compagnie du chemin de fer Djibouti-Addis-Abéba. Elles décidaient qu'à partir de 1945, le statut privilégié reconnu aux Italiens de Tunisie serait progressivement aboli pour disparaître en 1965. Le texte des accords est reproduit au tome VIII de la première série sous le n° 420.

pays la forme de gouvernement qu'il choisira en toute liberté. Le gouvernement italien ne demandera rien à ce sujet au général Franco. Il se ralliera à la solution préconisée par lui.

***

A ce moment, le comte Ciano me dit : « Nous avons fait le tour des questions concernant la France et l'Italie ». Je lui ai alors demandé : « Pouvez-vous me donner l'assurance, d'une part qu'aucune autre question ne se pose à votre avis entre la France et l'Italie, et d'autre part, que le rétablissement de relations amicales durables entre les deux pays peut être obtenu par le règlement des questions qui viennent d'être énoncées en s'inspirant des lignes de notre conversation? »

Après un instant de réflexion, il me répondit qu'en ce qui le concernait personnellement, il me donnait sur ces deux points une réponse affirmative sans aucune réserve. « Mais, ajouta-t-il, la seule réponse valable ne peut venir que du Duce. Je vous communiquerai demain la position du Duce à ce sujet ».

Enfin, interrogé au sujet de la course aux armements qui ruine tous les pays de l'Europe, il me déclara : « Le gouvernement italien a déjà abordé cette question qui le préoccupe, avec le gouvernement anglais en janvier, à Rome (1). L'Italie n'est pas hostile en principe à aborder, après un accord franco-italien, la question de la limitation des armements. Il faudrait commencer par définir la fabrication nouvelle qui serait interdite avant de penser à modifier l'organisation militaire existante . »

L'entretien prit fin sur cette déclaration. Après m'avoir remercié de ma visite, le comte Ciano me pria d'exprimer au président Daladier et à M. Georges Bonnet ses remerciements pour avoir permis cette prise de contact.

II. *Entretien du vendredi 3 février 1939 (19 h 45-20 h 30).*

Le comte Ciano m'a déclaré : « J'ai réfléchi à notre entretien d'hier. J'ai communiqué les résultats auxquels nous étions arrivés au Duce et celui-ci, en plein accord avec moi, vous prie de dire au président Daladier et à M. Georges Bonnet :

« 1° Que les seules questions à traiter dans les relations franco-italiennes sont au nombre de trois :

« Djibouti et le chemin de fer,

« Le canal de Suez,

« La Tunisie.

» Nous ne voulons pas discuter de l'Espagne avec la France. L'Italie a donné sa parole à l'Angleterre et l'Italie n'a qu'une parole.

« 2° Que si le gouvernement français aborde la discussion de l'accord franco-italien dans l'esprit de liberté d'hier soir, c'est-à-dire cartes sur table (*sic*)

(1) Sur les conversations italo-britanniques de janvier 1939, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 359, 360, 364 (et note), 367, 373, 379, 383, 387, 394, 397.

et en acceptant les grandes lignes sommairement dégagées hier, le gouvernement italien ne voit pas d'obstacles à l'aboutissement rapide des négociations qu'il souhaite vivement pour sa part.

« 3° Que les conversations officielles pourraient commencer par une demande d'entretien de M. François-Poncet au comte Ciano, le comte Ciano ne voulant pas en prendre l'initiative, mais il serait bien entendu que pendant leur période de début, ces négociations seraient tenues rigoureusement secrètes pour éviter les remous des opinions publiques, trops faciles à émouvoir. Les deux gouvernements feraient l'effort nécessaire pour faire aboutir les négociations dans un délai assez bref.

« 4° Que, même si les conversations d'hier et d'aujourd'hui ne conduisaient à rien, M. Mussolini remercie le président Daladier et M. Georges Bonnet de les avoir permises ».

J'ai posé alors au comte Ciano les questions suivantes :

1° Puis-je assurer au gouvernement français que, pendant la discussion d'un accord franco-italien, le gouvernement italien, à une période quelconque des négociations, ne soulèvera pas d'autres questions que celles énoncées hier?

Le comte Ciano, qui m'avait déjà donné une réponse affirmative, m'a donné au nom du Duce la même réponse.

2° Le comte Ciano peut-il m'indiquer, après sa conversation avec M. Mussolini, les demandes du gouvernement italien au sujet de l'accord de 1935? Son intention est-elle de remettre en cause toutes les clauses de cet accord?

Le comte Ciano me précisa que le point principal sur lequel portait la demande de révision de l'accord de 1935 était la naturalisation des Italiens, qui doivent pouvoir rester Italiens. Il ne peut sur cette question suggérer une formule précise. Elle naîtra, me dit-il, facilement si le gouvernement français renonce au mécanisme de naturalisation forcée du traité de 1935.

Je lui répondis que s'il avait dit « point principal », c'est qu'il y avait un ou plusieurs points secondaires. Lesquels?

Un peu gêné par ma question, le comte Ciano me dit évasivement : « Quelques choses sans grande importance, les écoles par exemple ».

Je lui répondis, en lui rappelant la position du gouvernement français, publiquement affirmée, approuvée par le Parlement, qui lui interdisait de consentir la moindre diminution des droits souverains de la France en Tunisie. « Je ne dois vous laisser aucune illusion, lui dis-je. Tout accord est impossible si vous soulevez cette question ».

« Eh bien, me dit-il, je vous autorise à dire au gouvernement français que la seule question qui se pose en Tunisie est celle de la naturalisation ».

* * *

En terminant l'entretien, j'ai rappelé au comte Ciano ce que je lui avais dit avec la plus grande netteté au début de notre première conversation : que je n'étais chargé d'aucune mission par le gouvernement français, que mes

paroles ne pouvaient à aucun degré être l'indice d'une intention de ce gouvernement, que je me bornerais à rendre fidèlement compte, dès mon retour à Paris, au président Daladier et à M. Georges Bonnet de nos deux conversations, que j'ignorais si celles-ci auraient comme conséquence une demande d'entretien de M. François-Poncet.

« Nos conversations ont été animées, me dit le comte Ciano sur le pas de la porte, par l'esprit amical de nos relations personnelles. C'est cet esprit que je souhaite étendre à la discussion d'un accord franco-italien (1) ».

47

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 95. *Bucarest, 5 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 février.)

L'une des conséquences, en Roumanie, de la crise européenne de septembre et des remaniements territoriaux qui ont suivi la conférence de Munich a été d'amplifier encore le courant nationaliste dont j'ai déjà signalé l'importance à plusieurs reprises. Cherchant à l'exploiter à leur profit, les uns ont affirmé que les récents succès des puissances totalitaires étaient dus aux méthodes qu'elles avaient employées, et M. Pamfil Seicaro, directeur de *Curentul*, dont l'absence de tout scrupule est cependant légendaire, écrivait « qu'il suffisait de donner à une nation la foi en son destin, de mobiliser son orgueil et de créer une conscience nationale active, pour obtenir d'elle une énergie surhumaine ». D'autres ont soutenu qu'en présence de la situation nouvelle de l'Europe, ce pays ne devait plus désormais compter que sur lui-même et que cette autonomie forcée l'obligeait à développer l'action nationale sous toutes ses formes.

(1) La mission Baudouin fut assez vite connue des milieux politiques français et de la presse allemande. Dans son édition du soir, la *Börsenzeitung* du 6 février reproduisait, sous le titre interrogatif : « Plan d'entente de M. Bonnet avec l'Italie? », les bruits courant dans les milieux défavorables à ce dernier, particulièrement d'extrême gauche, sur ledit plan (élargissement considérable des territoires offerts à l'Italie par l'accord de 1935; nouveau tracé de frontière dans le Sud tunisien; octroi à l'Italie de droits identiques à ceux de la France dans l'administration du canal de Suez; internationalisation du chemin de fer franco-éthiopien; organisation en Tunisie d'un régime de condominiun franco-italien, aux termes duquel les questions litigieuses seraient portées devant le tribunal arbitral de La Haye, etc.) (T. de Berlin nº 373, du 6 février). Par télégramme nº 374, l'ambassade de France à Berlin « autorisée par son gouvernement », démentait de façon catégorique les bruits dont le journal allemand s'était fait l'écho (démenti communiqué à l'agence Havas le 6, à 17 h. 15).

Sur les polémiques de presse soulevées en France par la mission Baudouin, se reporter à l'article précité de la *Revue des deux Mondes*.

Dans les journaux, dans les revues, dans les différentes réunions à tendances plus ou moins politiques que permet encore le nouveau régime, partout, le nationalisme est glorifié et exalté. Nous avons déjà, disent certains, une structure d'État autoritaire; mais il nous reste encore à assurer la participation consciente de la nation à l'accomplissement de son destin historique; dès l'école, il faut inculquer à l'enfant un « orgueil roumain actif », célébrer nos grands hommes, prêcher aux jeunes la vertu de l'exemple.

Tel est le rôle que se proposent notamment les divers groupements qui se réclament d'Octavian Goga et qui, d'ailleurs, ne se montrent nullement défavorables à la France. Tel est le but que poursuivent les différents ministres lorsqu'ils cherchent à éveiller, par tous les moyens, la fierté nationale, comme hier M. Calinesco qui, conscient de l'admiration que les masses conservent ici pour tout ce qui est militaire, a exalté l'armée « qui incarne le sentiment d'orgueil national ». Tels sont les thèmes qui sont développés dans les banquets offerts, sous des prétextes variés, à des personnalités marquantes des milieux nationalistes, comme celui donné le 25 janvier en l'honneur de M. Pamfil Seicaro; M. Vaïda Voevode, dont la dernière ambition déçue était de devenir ministre à Berlin, y a déclaré, aux applaudissements de l'assistance, que la Roumanie nouvelle n'entendait copier ni Mussolini ni Hitler, mais qu'elle avait cependant quelque chose de commun avec ces deux mouvements : la tendance vers le nationalisme et la volonté de sauver le pays du « parasitisme juif ».

Loin de vouloir s'attaquer de front à cette tendance, le gouvernement royal cherche à l'atténuer par des concessions. Dans les bilans périodiquement dressés par la presse officieuse pour rappeler à l'opinion les bienfaits du nouveau régime, l'on insiste presque toujours sur la politique nationaliste du cabinet Cristea (1). Si l'on entreprenait d'ailleurs de considérer sous cet angle les innovations gouvernementales les plus marquantes de ces derniers mois, on constaterait tout d'abord une série de mesures destinées à assurer une « épuration » de la population. En effet, d'un côté la nationalité a été enlevée à ceux que les pouvoirs publics désiraient exclure, c'est-à-dire aux Juifs ayant acquis plus ou moins frauduleusement le droit de cité et aux personnalités frappées par l'application du décret du 16 juin 1938; d'autre part, la loi Iamandi (ma dépêche nº 7 du 25 janvier dernier) (2) tend à empêcher les indésirables de pénétrer dans le corps de la nation, en rendant la naturalisation infiniment plus malaisée à obtenir.

A l'intérieur de la nation, de nombreuses décisions ont été prises, les unes destinées à éliminer tous les étrangers qui ne semblaient pas indispensables à la vie économique du pays (mes dépêches nos 9 et 25 des 25 juin et 16 octobre

(1) Le 1er février, le cabinet roumain avait démissionné. Le Roi chargeait le patriarche Miron Cristea de constituer le nouveau gouvernement, où M. Gafenco conservait le portefeuille des Affaires étrangères. L'importance de ce changement se manifestait surtout par le fait que la vice-présidence du Conseil était confiée à M. Armand Calinesco et que la grande majorité des nouveaux ministres était formée d'éléments jeunes appartenant au « Front de la Renaissance nationale ».

(2) Non retrouvée.

dernier) [1], les autres à favoriser les Roumains par tous les moyens. La presse a mis l'accent sur l'appui donné aux entreprises nationales pour tous les travaux publics effectués depuis quelque temps; l'on a fait remarquer avec fierté qu'un grand nombre de routes, de chemins de fer (et notamment la nouvelle ligne Ilva Mare-Vatra Dornei) ainsi qu'une part importante de l'équipement militaire étaient l'œuvre exclusive du capital et du travail roumains. Enfin, parmi les ressortissants de ce pays, une discrimination a été faite en faveur des Roumains ethniques dans le but de leur réserver une place plus importante dans la vie active de l'État.

Le soin avec lequel le gouvernement tient à insister sur les satisfactions déjà accordées aux doctrines nationalistes montre bien que le Souverain entend, comme je l'ai déjà indiqué, canaliser ce courant, dont les milieux gardistes n'ont plus désormais le monopole, et le dévier autant que possible au profit de la Couronne. Tant que la réalité du pouvoir, écrivent en substance les thuriféraires du régime, a appartenu aux assemblées législatives, les nationalistes n'ont rien obtenu et ils ont été ainsi rejetés dans l'opposition. Au contraire, depuis le 10 février 1938 [2], de nombreuses réalisations ont pu être effectuées dans ce domaine. Toute la reconnaissance des nationalistes doit donc aller au Souverain qui, seul, a compris ce mouvement et qui lui assure les plus larges satisfactions.

Quelle que soit la part de la dialectique, il est certain que les gouvernements libéraux, malgré leur excellente administration dans le domaine économique et financier, ont commis à cet égard une erreur; M. Tataresco me disait encore il y a deux semaines, que la défaite de son parti, en décembre 1937, était due à ce que, ayant sous-estimé la force du courant nationaliste, il n'avait pas su prendre à temps les mesures qu'exigeait une fraction importante de l'opinion publique.

Nous n'avons d'ailleurs pas, semble-t-il, à nous inquiéter de l'extension du nationalisme roumain, car, en fait, il n'est dirigé que contre les puissances étrangères qui voudraient porter atteinte à l'indépendance politique ou à l'intégrité territoriale de la Roumanie. Ce courant populaire peut, au contraire, s'il est judicieusement employé, accroître sensiblement la capacité de résistance de la Roumanie aux visées allemandes.

D'autre part, dans l'impossibilité où se trouve actuellement le roi Carol de mettre fin aux difficultés économiques dans lesquelles se débat la Roumanie, il lui est précieux de pouvoir, en mettant à profit les élans d'une jeunesse plus désintéressée et plus éprise d'idéal que la génération précédente, remplacer, par des satisfactions données ou promises à la mystique nationaliste, les améliorations qui ne peuvent encore être apportées à la vie matérielle du pays.

[1] Non retrouvées.

[2] Date à laquelle le Roi avait fait appel à Mgr Miron Cristea pour constituer un cabinet d'union nationale.

48

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 329 (1). Urgent. *Londres, 6 février 1939* (2).

(*Reçu :* 15 h. 45.)

Interrogé sur les récentes déclarations faites devant la Chambre par M. Georges Bonnet (3), le Premier ministre a répondu que, d'après ses informations, le ministre français des Affaires étrangères avait déclaré le 26 janvier que, dans le cas d'une guerre où les deux pays se trouveraient engagés, toutes les forces de la Grande-Bretagne seraient à la disposition de la France, de même que toutes les forces de la France seraient à la disposition de la Grande-Bretagne.

« Ces vues, a déclaré M. Chamberlain, sont en complet accord avec celles du gouvernement britannique. Il est impossible d'examiner en détail tous les cas hypothétiques qui peuvent survenir, mais je crois nécessaire de déclarer clairement que la solidarité d'intérêts qui unit la France et l'Angleterre est telle que toute menace dirigée contre les intérêts vitaux de la France, d'où qu'elle vienne, doit entraîner la coopération immédiate de la Grande-Bretagne ». *(Applaudissements).*

49

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 326 à 328 (4). Confidentiel. Réservé. *Londres, 6 février 1939* (5).

(*Reçu :* 15 h. 50.

Le secrétaire d'État m'a rappelé qu'il avait tout récemment donné instruction à son ambassadeur à Rome de signaler au ministre des Affaires étrangères italien les inquiétudes qu'inspirent ici les nouvelles relatives aux mouvements

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par fil, en clair.
(3) Le 26 janvier à la Chambre : voir au tome XIII de la présente série, les nos 435 (note), 441 (note).
(4) Extrait de la « Reconstitution Fouques Duparc ».
(5) Par téléphone.

de troupes, spécialement dans la région de la Somalie française [1]. Lord Perth a eu, il y a deux ou trois jours, un entretien avec le comte Ciano où celui-ci a affecté de la surprise en ce qui concerne l'augmentation des effectifs en Libye et a dit qu'il allait s'informer à ce sujet. Il a nié qu'il y ait eu des concentrations dans la région de Koufra, celles-ci étant manifestement sans objet. Quant aux nouvelles touchant la collaboration militaire italo-allemande en Afrique [2], il a affirmé qu'il n'y avait eu aucune conversation avec l'Allemagne, même aux plus mauvais jours de la crise internationale, concernant des mouvements de troupes en Afrique. « Il n'y a pas eu davantage, a-t-il dit, de conciliabules techniques italo-allemands relatifs à l'Afrique. Ce que nous faisons, nous le décidons par nous-même ». Le ministre italien a précisé que le général Udet s'était rendu en Libye en simple touriste et que M. Lutze, expert technique, n'avait eu aucun contact avec les spécialistes italiens.

Quant aux mouvements de débarquement de troupes en Afrique orientale, le comte Ciano a promis de s'informer, mais il a paru admettre que la chose était possible. « En ce cas, a-t-il ajouté, ces mouvements de troupes seraient la conséquence des renforts français en Tunisie » (*sic*). Comme lord Perth faisait observer que les résultats de cette concentration pouvaient être dangereux, le comte Ciano a répondu que ce n'en serait pas moins la France qui aurait commencé.

50

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 331 à 336 [3]. Réservé. *Londres, 6 février 1939* [4].

(*Reçu :* 23 h. 50.)

Je me réfère à votre télégramme nos 176 à 180 [5].

Dans la conversation que j'ai eue ce matin avec lord Halifax, j'avais été amené à envisager les différents aspects sous lesquels pouvait se présenter un conflit entre la France et l'Italie et notamment à faire état de la possibilité d'une assistance indirecte du Reich calculée de manière à ne pas faire jouer la coopération

[1] Par une dépêche n° 6 de Diré-Daoua du 25 janvier, le consul de France au Harrar évoquait les mesures militaires prises par les autorités italiennes en Éthiopie, particulièrement des envois de troupes et de matériel en direction des points de jonction avec la Côte française des Somalis et le Somaliland britannique.

[2] Sur cette collaboration militaire, voir notamment, au tome XIII de la présente série, le n° 425.

[3] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[4] Par téléphone.

[5] Du 5 février, ci-dessus reproduit sous le n° 40.

franco-anglaise. Lord Halifax avait paru assez frappé par cette hypothèse, dont il m'a assuré qu'il entretiendrait le Premier ministre. Dès maintenant, a-t-il ajouté, il pouvait me donner l'assurance que le gouvernement britannique ne tolérerait pas que la solidarité de la France et de la Grande-Bretagne soit mise en échec par les manœuvres que tenteraient les puissances de l'Axe. Les déclarations que M. Neville Chamberlain a faites cet après-midi à la Chambre des Communes [1] sont précisément destinées à couvrir les diverses éventualités qui peuvent surgir et établir clairement que l'assistance de la Grande-Bretagne ne ferait pas défaut à la France quelle que soit la forme des menaces qui se dessineraient contre elle. J'ai donc cru devoir, à titre personnel, marquer tout à l'heure à sir A. Cadogan la satisfaction que j'avais éprouvée en lisant cette réponse du Premier ministre [2]. Il resterait toutefois à savoir en quels termes elle sera reproduite dans la presse fasciste.

Sir A. Cadogan a observé qu'en effet, les feuilles italiennes étaient de si mauvaise foi qu'on ne pouvait jamais savoir comment elles présenteraient les textes les plus limpides. Après le discours du Premier ministre à la Chambre des Communes, non seulement, elles n'ont pas mentionné le passage relatif à l'amitié franco-britannique, mais elles ont fait ressortir ce qu'il y avait de significatif dans la prétendue absence de toute allusion à l'entente de la France et de la Grande-Bretagne.

Le Foreign Office a d'ailleurs pris soin de corriger cette allégation mensongère dans ses communications radiodiffusées en langue italienne.

Très confidentiel. A ce propos, le sous-secrétaire d'État m'a dit qu'il avait eu connaissance de certains articles de la presse italienne où il est indiqué que les légionnaires italiens n'abandonneront pas le territoire espagnol tant que la victoire de Franco ne serait pas complète et tant que les miliciens étrangers combattant du côté républicain n'auront pas été complètement évacués [3].

Il envisage l'envoi d'instructions à lord Perth pour le prier de demander au comte Ciano de désavouer ces articles, qui ne s'accordent pas avec le langage tenu aux ministres britanniques durant leur visite à Rome. Je me suis félicité de l'intention manifestée par sir A. Cadogan en ajoutant que cette observation ne suffirait sans doute pas à éclairer complètement le gouvernement de Rome et qu'il conviendrait également que lord Perth pût donner au comte Ciano une appréciation plus générale sur l'attitude de l'Italie. Le gouvernement fasciste en est venu maintenant à ce point qu'il présente l'expropriation de territoires étrangers comme une politique de justice et qu'il traite d'incompréhension dangereuse pour la paix de l'Europe la volonté de la France de défendre l'intégrité de son empire. Il serait temps que M. Mussolini sût sans équivoque possible

(1) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 48.

(2) Sur l'entretien Cadogan-Corbin, voir également les *Documents on british foreign Policy. Third series*, IV, n° 94.

(3) Allusion notamment au commentaire fait par M. Gayda dans la *Voce d'Italia* de la réunion du grand Conseil fasciste tenue le 4 février. M. Gayda réaffirmait la solidarité italo-allemande et, en ce qui concernait la guerre d'Espagne, déclarait qu'« à la victoire militaire devra s'adjoindre aussi une victoire politique complète, car l'expérience enseigne aux amis de Franco qu'entre l'une et l'autre peut s'insérer l'intrigue étrangère » — d'où la nécessité pour les légionnaires de ne pas quitter le territoire espagnol, « tant que celui-ci ne sera pas complètement expurgé des miliciens rouges et des tentatives corrosives de leurs amis » (T. de Rome n° 427, du 5 février).

ce que l'on pense à Londres des projets qui lui sont prêtés par les journaux transalpins.

Le sous-secrétaire d'État permanent s'est référé à ce que lord Halifax m'avait dit ce matin même en sa présence. Il compte lui rappeler la question et examiner avec lui quelles instructions peuvent être envoyées à Rome à ce sujet.

51

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 449, 450 [1]. *Rome, 6 février 1939, 21 h.*

Lord Perth s'attribue le mérite des paroles très claires que M. Chamberlain a prononcées aujourd'hui au sujet de l'aide que l'Angleterre apporterait en cas de guerre à une France attaquée [2]. Mon collègue m'a dit qu'il avait conseillé au Premier britannique de faire cette déclaration, car il avait eu le sentiment qu'ici « on se laissait aller à des illusions et l'on s'engageait dans la fausse voie ».

C'est bien exact et il est certain que les dirigeants fascistes, depuis le voyage des ministres anglais à Rome, et surtout depuis les derniers discours de M. Chamberlain [3] et de lord Halifax [4], se flattaient de l'espoir d'éloigner la Grande-Bretagne de la France et d'isoler notre pays.

Mais il aurait mieux valu ne pas rendre possibles de telles illusions, plutôt que d'avoir à les dissiper, un peu tard.

52

Note de l'Ambassadeur de France à Ankara [5]

Secret. *6 février 1939.*

1. Lorsque, l'an dernier, le gouvernement français s'est prêté à l'arrangement [6] qui, dans des conditions sensiblement différentes de celles qu'avait envisagées l'accord négocié à Genève en 1937, a abouti à l'installation, dans le

[1] Extrait des archives de l'ambassade.
[2] Paroles rapportées par le télégramme de Londres n° 329 du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 48.
[3] Aux Communes, le 31 janvier : voir ci-dessus les nos 1 (note), 26 (note).
[4] A Hull, le 3 février : voir ci-dessus le n° 33.
[5] M. Massigli. Cette note, extraite des papiers Massigli, a été rédigée par l'ambassadeur durant un séjour à Paris du 3 au 9 février (d'après une annotation manuscrite portée par ce dernier sur le document.
[6] Allusion à l'accord franco-turc du 4 juillet 1938, dont le texte est reproduit au tome X de la présente série sous le n° 145.

sandjak d'Alexandrette, d'un gouverneur de nationalité turque, appuyé par une occupation militaire turque prévue pour être temporaire, l'espoir était encore permis que, en définitive, cet arrangement jouerait au profit des intérêts français contre la Turquie. En fait, l'événement a déjoué ces calculs. C'est à Ankara que le gouvernement d'Antioche prend ses instructions et c'est suivant les directives d'Ankara qu'il poursuit un plan de turquification rapide du Sandjak; au surplus, la séparation douanière maintenant consommée entre la Syrie et le Sandjak — séparation dont la Syrie a pris l'initiative et dont elle désire le maintien — ne peut que hâter l'évolution qui, chaque jour, amenuise les liens attachant encore Alexandrette à Damas.

Nous assistons, impuissants, à une série d'empiètements; notre autorité s'effrite alors que subsiste notre responsabilité sur le plan international; en fait, nous ne disposons plus, dans le territoire, d'aucun moyen pratique d'affirmer notre prééminence. Cependant, la Turquie, pour les raisons qu'a développées le télégramme d'Ankara nº 88, du 24 janvier (1) ne dissimule plus qu'elle poursuit un règlement définitif, et à son profit, du problème du Sandjak.

2. Une politique tendant à réoccuper les positions successivement perdues s'avère impraticable :

a. Parce qu'en fait, elle conduirait à un conflit brutal avec la Turquie;

b. Parce que la Syrie entend maintenir la séparation douanière, qui constitue l'infraction la plus grave et la plus caractérisée qui a été jusqu'à présent commise par rapport au statut élaboré en 1937.

3. Le choix n'est donc qu'entre une politique n'opposant aux empiètements successifs des autorités turques que des protestations vaines et une tentative pour valoriser, au mieux des intérêts généraux français, les abandons que nous avons dû consentir, ou subir dans le Sandjak. Entre ces deux politiques, la seconde est la seule dont nous puissions retirer un bénéfice positif.

4. Pour pouvoir être pratiquée, cette politique suppose nécessairement que, de son côté, le gouvernement turc est prêt à fournir les contreparties qui la rendraient acceptable à l'opinion française et à l'opinion syrienne; elle suppose aussi que le gouvernement turc se prêtera à tous aménagements propres à éviter des difficultés avec des puissances tierces.

5. Le gouvernement de Damas, en prenant l'initiative de sondages à Ankara en vue d'un éventuel partage du Sandjak (2), a prouvé qu'en fait, il avait fait son deuil du territoire; c'est aussi l'état d'esprit de l'opinion syrienne; mais il est clair que celle-ci, surtout dans les circonstances actuelles, ne manquera pas de nous faire grief de toute tractation dans ce sens qui n'apporterait pas à la Syrie des avantages substantiels et qui, au lieu d'apparaître comme le point final d'une évolution devenue fatale, pourrait être interprétée comme le prélude de nouveaux empiètements.

(1) Reproduit au tome XIII de la présente série sous le nº 417.
(2) Sur ces sondages, voir au tome XIII de la présente série, les nº 404, 417 (et note).

6. De son côté, l'opinion française s'alarmera de tout règlement comportant séparation définitive du sandjak d'Alexandrette et de la Syrie, pour peu qu'elle ne discerne pas le but de l'opération et qu'elle ne perçoive pas, d'autre part, les avantages concrets qu'elle nous assurerait.

7. Il faut donc que l'arrangement à intervenir tienne compte à la fois des grands intérêts syriens et des intérêts permanents français. Les grandes lignes en pourraient donc être les suivantes :

a. Affirmation du désintéressement territorial de la Turquie à l'égard des pays situés au sud de la frontière actuelle turco-syrienne, une fois réglée la question du Sandjak; reconnaissance solennelle de cette frontière turco-syrienne; comme corollaire, cessation de toute propagande turque dans la Syrie du nord, désaveu et rappel des agents qui s'y livrent; promesse de faire droit à toutes observations que nous présenterions à l'avenir sur ce sujet; négociation d'une convention de bon voisinage syro-turque;

b. Garantie pour les intérêts privés et les intérêts moraux français existant dans le Sandjak;

c. Contrepartie sur le plan de la politique générale. Celle-ci pourrait consister dans la conclusion d'un arrangement franco-turc par lequel les deux pays se promettraient réciproquement leur assistance si celle-ci était demandée en présence d'une agression venant d'une puissance méditerranéenne et dirigée contre les territoires du Levant baignés par la Méditerranée et soumis à leur contrôle respectif. En fait, il s'agirait d'une alliance défensive franco-turque contre une action italienne en Méditerranée orientale. Il est essentiel que l'engagement ait un caractère de réciprocité; un engagement unilatéral de la part de la Turquie apparaîtrait en effet comme donnant à celle-ci une sorte de droit d'immixtion dans les affaires syriennes. Pour la même raison, d'ailleurs, il importerait que l'assistance promise ne fût fournie que sur demande de la puissance menacée.

8. En contrepartie de cet ensemble d'engagements, le gouvernement français se déclarerait prêt à consentir au rattachement du Sandjak à la Turquie à condition :

a. Que la Syrie y consente elle-même;

b. Que l'opération puisse recevoir, sur le plan international, les approbations nécessaires puisqu'il s'agit de la cession d'une fraction d'un territoire sous mandat.

9. La Turquie est-elle disposée à prendre des engagements aussi explicites que ceux qui sont ci-dessus exposés?

Le télégramme précité d'Ankara a indiqué les raisons qui peuvent le donner à penser; mais l'ambassadeur a eu soin d'ajouter que, n'étant pas autorisé, par ses instructions antérieures, à négocier l'abandon du Sandjak, il n'avait pu pousser très loin les sondages sur ce point.

Il est possible qu'en fait le gouvernement turc, dans son souci d'équilibre, hésite à s'engager aussi nettement; mais, dans ce cas, notre position deviendrait beaucoup plus facile pour faire comprendre au gouvernement turc

qu'en l'absence d'une contrepartie qu'il se déclarerait incapable de fournir, nous serions nous-mêmes hors d'état de faire accepter à l'opinion une solution aussi radicale que celle qui est envisagée; les deux gouvernements pourraient alors tomber d'accord pour rechercher en commun un *modus vivendi* acceptable et ménageant les positions de droit actuellement existantes.

10. En résumé, la large négociation dont les grandes lignes sont ci-dessus esquissées offre la possibilité :

a. Ou bien d'aménager sur un plan nouveau les relations générales de la France et de la Turquie et de réaliser un progrès décisif pour lier les intérêts des deux pays en Méditerranée orientale;

b. Ou bien, si des obstacles apparaissent qui rendent impossible ce règlement d'ensemble, de rechercher un compromis acceptable permettant, dans une atmosphère assainie, une collaboration amicale des deux gouvernements pour liquider les litiges qui peuvent exister entre eux.

Dans les conditions actuelles, cette liquidation est difficile puisque nous devons prendre nettement position contre une revendication que le nouveau régime turc a à cœur; elle peut être, au contraire, harmonieusement réalisée du jour où les Turcs n'auraient plus le droit de douter de notre bonne volonté et où ils devraient constater qu'ils ne sont eux-mêmes pas en situation de fournir la contrepartie nécessaire, de leur propre aveu, pour le vaste règlement qui aurait leurs préférences.

53

M. Jules Henry, Ambassadeur de France à Barcelone,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 153 à 160 (1). Réservé. *Perpignan, 7 février 1939, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 3 h. 20.)

Ainsi que j'en ai rendu compte à Votre Excellence par téléphone, j'ai passé depuis 6 heures du matin la plus grande partie de la journée à me mettre en contact soit avec M. Negrin soit avec M. del Vayo. Le chargé d'affaires d'Angleterre a fait de même. C'est à grand-peine, en raison de la complète désorganisation du gouvernement, de l'impossibilité des communications téléphoniques et de l'encombrement des routes que nous avons pu, M. Stevenson et moi, obtenir rendez-vous avec le ministre des Affaires étrangères pour la fin de l'après-midi. Notre entretien a eu lieu à 18 ... (2) dans le bureau du commissaire spécial du Perthus.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Lacune de déchiffrement.

J'ai entretenu d'abord M. del Vayo de la question des prisonniers [1]. Depuis... [2], malgré mon insistance, je n'avais pu obtenir de lui qu'un accord de principe. J'eus donc recours ce matin à un argument décisif. Dans un mot personnel que je priai le consul d'Espagne de faire parvenir à M. del Vayo, j'indiquai à celui-ci que l'entrée sur le territoire français des troupes républicaines serait subordonnée à la libération des prisonniers et à leur remise entre les mains des autorités françaises. Je priai le général Fagalde d'en informer à la frontière les autorités espagnoles. Ce soir, j'ai obtenu la promesse que les prisonniers seraient livrés demain avant que n'aient passé les premiers éléments de l'armée républicaine qui, paraît-il, ne se présenteront pas avant deux ou trois jours à la frontière française. Nos autorités civiles et militaires s'emploieraient dès demain matin à vérifier l'exécution de cette promesse.

Le problème des prisonniers étant réglé, j'ai dit à M. del Vayo que la visite des représentants de l'Angleterre et de la France avait pour objet principal de l'entretenir d'une proposition que le gouvernement anglais venait de présenter à Burgos [3] et soumettait au gouvernement républicain comme j'en avais convenu avec lui, M. Stevenson donne alors connaissance à M. del Vayo de cette proposition. Le gouvernement britannique avait approché le général Franco pour lui demander si, dans le cas d'arrêt des hostilités, il serait prêt à garantir que l'occupation des autres territoires de l'Espagne pourrait s'accomplir sans représailles politiques et s'il était disposé à prendre les mesures nécessaires pour l'évacuation des troupes étrangères. Une telle garantie serait de nature à faciliter la fin des hostilités et éventuellement à permettre la constitution d'un gouvernement acceptable pour toute la nation espagnole.

Après avoir fait observer à M. del Vayo que le gouvernement français n'avait pas, comme le gouvernement britannique, effectué de démarche auprès du général Franco (votre T. nº 79) [4], je le priai de me faire savoir comme à mon collègue si elle rencontrait l'approbation du gouvernement républicain.

J'ai développé auprès de M. del Vayo les arguments qui m'ont... [5] les plus frappants en faveur d'une paix immédiate, me fondant sur l'opinion du président Azaña [6] comme sur celle du général Rojo, chef d'État-major de l'armée [7], sur les renseignements qui me parvenaient et sur mes observations personnelles; je lui dis que le gouvernement espagnol devait maintenant se placer devant la réalité : la guerre était perdue et la lutte... [8]. L'armée républicaine n'avait pu résister et toute tentative de poursuivre les opérations dans le Sud, et les moyens matériels feraient défaut, ne pourrait qu'aggraver la catastrophe. A quoi bon continuer les sacrifices, car du simple point de vue humanitaire, le monde ne comprenait pas cet entêtement. D'ailleurs, n'était-il

[1] Sur la question des prisonniers nationalistes retenus en Catalogne, voir ci-dessus le nº 41 (note).

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Sur cette proposition, voir ci-dessus le nº 44 (note).

[4] Non mentionné dans les registres de la Direction politique. Il pourrait s'agir du télégramme du 5 février ci-dessus publié sur le nº 43.

[5] Lacune de déchiffrement.

[6] Sur cette opinion, voir ci-dessus le nº 38.

[7] Sur cette autre opinion, voir ci-après le nº 66.

[8] Lacune de déchiffrement.

pas dans l'intérêt du parti républicain lui-même d'accepter la fin des hostilités? Si, comme je le pensais, les républicains, nombreux en Espagne, souhaitaient encore jouer un rôle politique, ne devaient-ils pas, lorsqu'il en était temps encore, utiliser les quelques atouts qu'ils conservaient dans le Centre et dans le Sud ? Ils pouvaient en ce moment peut-être sauver quelque chose de la démocratie et éviter ce qu'ils redoutent : l'instauration d'un gouvernement fasciste ou autoritaire. Qui plus est, aussi bien dans le camp Franco que du côté Negrin, on se préoccupait des dangers que constituerait pour l'indépendance future de l'Espagne la présence d'éléments étrangers dans le pays. La conclusion immédiate de la paix offrirait aux républicains l'occasion d'aider l'autre parti à libérer l'Espagne. Du point de vue extérieur, la fin de la guerre, si elle survenait sans incident, écarterait le danger de généralisation du conflit. C'était là une considération dont le gouvernement Negrin devait, à mon sens, peser toute la valeur. Enfin, ajoutai-je, s'il était un pays au monde pour lequel la paix espagnole présentait un intérêt capital, c'était la France. Je priai instamment M. del Vayo d'y réfléchir, d'autant plus que nous donnions en ce moment au gouvernement républicain la preuve la plus éclatante de notre appui et de notre générosité en accueillant sur notre territoire un nombre considérable de réfugiés, soldats, et prisonniers qui, sans notre secours, auraient été exposés au massacre et aux représailles.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement français avait confiance que le gouvernement espagnol ne se refuserait pas à considérer favorablement la proposition qui lui était faite.

M. del Vayo, qui m'avait écouté avec beaucoup d'attention et qui m'a paru ému par l'exposé que je lui ai fait, répondit qu'il n'était naturellement pas en mesure de donner une réponse immédiate. Il allait saisir ce soir même le président du Conseil et il fut décidé qu'un deuxième entretien à trois aurait lieu demain à 18 heures au même endroit.

Le ministre des Affaires étrangères tient cependant à préciser une des conditions de l'acceptation éventuelle de son gouvernement. Celui-ci... [1] certainement avoir l'assurance que la France et l'Angleterre obtiendront du général Franco la garantie que les hommes politiques et les chefs militaires de la région du Centre et du Sud qui risquent d'être exposés aux représailles et à la vengeance seront épargnés ou mis en mesure de quitter le pays. L'insistance de M. del Vayo sur ce point m'a donné l'impression qu'il constitue bien une des préoccupations dominantes de son gouvernement.

Le général Rojo, que j'ai vu plus tard, m'a confirmé que le gouvernement de la République ne disposait plus d'aucun moyen de résistance. Depuis des mois d'ailleurs, m'a t-il dit, il n'avait cessé d'émettre cette opinion en haut lieu. Il avait obéi en soldat aux ordres de M. Negrin, mais il n'avait jamais conservé la moindre illusion sur l'inévitabilité de la défaite. Il n'avait pas été écouté.

M. del Vayo m'a chargé de remercier le gouvernement français de toutes les mesures prises pour l'évacuation des réfugiés et des soldats, qui se poursuit

[1] Lacune de déchiffrement.

dans un ordre parfait et qui paraissait irréalisable. Il m'a assuré que le souci de M. Negrin, en s'efforçant de prolonger encore de deux ou trois jours une vaine résistance, était d'éviter que des incidents ne se produisent vers la frontière française. M. Negrin ne quitterait le territoire espagnol qu'avec les derniers soldats. C'est pourquoi il ne pourrait assister demain à la conversation que M. Stevenson et moi aurons avec le ministre des Affaires étrangères.

Le gouvernement envisage toujours la possibilité de se rendre dans le Sud. Mon impression personnelle est que s'il donne suite à cette... [1], ce sera pour se placer dans une meilleure situation politique en vue des négociations futures plutôt que de prétendre à organiser une résistance militaire. C'est ce que me disait d'ailleurs hier soir un membre du gouvernement.

Conformément au désir de M. del Vayo, il a été convenu qu'aucune indication ne serait donnée à la presse sur la nature des entretiens auxquels il souhaite conserver le caractère le plus secret.

54

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 341, 342 [2]. Réservé. *Londres, 7 février 1939* [3].

(*Reçu :* 15 h. 40, 15 h. 50.)

Suite à mon télégramme nos 335-336 [4].

Sir A. Cadogan ne désespère pas de voir M. Mussolini, qui a déjà retardé à plusieurs reprises l'exposé officiel de ses revendications, prendre finalement une attitude moins intransigeante que l'on aurait pu le prévoir. Il remarque que, jusqu'à présent, la thèse italienne n'a jamais été officiellement formulée et que le gouvernement fasciste pourrait se montrer relativement modéré sans perdre la face.

Revenant sur la déclaration de M. Neville Chamberlain relative à la solidarité franco-anglaise [5], le secrétaire d'État au Foreign Office a fait observer qu'il était assez difficile de prévoir dans quelles conditions un conflit pouvait survenir entre la France et l'Italie, comment il se développerait et à quel moment l'aide effective de la Grande-Bretagne serait [jugée] désirable. Comme le sous-secrétaire d'État me l'avait indiqué déjà à plusieurs reprises, sir A. Cadogan n'est plus sûr qu'il soit de notre intérêt de voir jouer immédiate

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».
(3) Par fil.
(4) Du 6 février, ci-dessus reproduit sous le n° 50.
(5) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 48.

ment l'alliance britannique, la France étant largement de taille à répondre seule à une attaque italienne. Il est impossible, a-t-il ajouté, de déterminer à l'avance les proportions que prendrait une assistance masquée de l'Allemagne. Dans l'opinion personnelle du sous-secrétaire d'État permanent, c'est donc à la France qu'il appartiendrait de fixer le moment où elle jugerait nécessaire de faire... (1) à l'assistance de la Grande-Bretagne.

55

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 192 à 195. *Paris, 7 février 1939, 22 h. 30* (2).

Je me réfère à mes télégrammes nos 138 et 139 (3) et à votre télégramme nos 258 à 261 du 31 janvier (4).

L'exode des populations espagnoles vers la France a, comme vous le savez, atteint une envergure considérable. Dès maintenant, plus de 100.000 femmes, enfants et vieillards ont été accueillis sur le territoire français.

A ce nombre élevé de réfugiés civils sont maintenant venus s'ajouter les éléments de l'armée gouvernementale espagnole qui refluent sur notre territoire et dont le nombre total dépassera vraisemblablement 100.000.

En accordant l'accès de son territoire à cette armée en retraite, la France a rempli un devoir d'humanité et s'est en même temps montrée pleinement consciente des obligations internationales qui lui incombent. Ces troupes sont, en effet, désarmées à leur passage à la frontière et conduites dans des camps de concentration où elles sont ravitaillées par les soins des autorités françaises.

De plus, le gouvernement français, à la demande de la commission chargée par la Société des Nations de constater le retrait des volontaires, a autorisé

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Par fil.

(3) Par télégramme nos 138-139, adressé à Londres le 29 janvier, le Département faisait état des mesures d'assistance prises par Paris au profit des réfugiés espagnols (sur ces mesures, voir au tome XIII de la présente série, les nos 422 (et note), 430 (et note).

Il concluait : « En marquant l'importance de l'effort consenti par le gouvernement français et de la charge qui en résulte pour lui, veuillez vous informer d'urgence des dispositions en présence de ce problème du gouvernement britannique. J'attacherais du prix à savoir dans le plus bref délai dans quelle mesure et sous quelle forme le gouvernement britannique entend participer à cette action... qui ne saurait être différée et qui s'inspire uniquement de sentiments humanitaires».

(4) Par télégramme, n° 258-261, du 31 janvier, l'ambassadeur de France à Londres répondait à la demande d'information du Département (voir note précédente). Le gouvernement britannique se proposait de poursuivre son action en faveur de la « Commission internationale d'assistance aux enfants réfugiés d'Espagne». Il se refusait en revanche à assumer les frais importants entraînés par l'installation des réfugiés en Angleterre, « pour qu'à peine arrivés, les intéressés demandent à repartir vers l'Espagne »; Londres participerait néanmoins à leurs frais de séjour en France.

l'entrée en France des volontaires étrangers des brigades internationales espagnoles en attendant que ceux-ci puissent être dirigés sur les pays d'origine ou accueil. Enfin, il a pris l'initiative d'un échange de prisonniers nationalistes qui se trouvaient dans le nord de la Catalogne contre un nombre égal de détenus gouvernementaux au pouvoir des autorités nationalistes [1]. Cette action humanitaire amènera sur le territoire français plusieurs milliers de personnes qui y attendront que les conditions de leur échange soient réalisées.

L'effort ainsi consenti par le gouvernement français fait dès maintenant peser une charge extrêmement lourde sur notre pays.

Je vous serais obligé d'exposer au Foreign Office cette situation et toutes les difficultés qu'elle comporte. Vous indiquerez que le gouvernement français a vivement apprécié la contribution généreuse des autorités britanniques à l'œuvre de la Commission internationale d'assistance aux enfants espagnols.

Mais il n'aura pas échappé au gouvernement britannique que l'exode de l'armée gouvernementale, succédant à celui des réfugiés civils, a créé un état de choses nouveau qui, dépassant le cadre de l'action charitable d'organismes privés, pose des problèmes du ressort des gouvernements et dont le gouvernement anglais en particulier ne peut se désintéresser. Il semblerait, dans ces conditions, peu équitable que le gouvernement français demeurât seul à supporter le lourd fardeau qu'il a dû immédiatement supporter en raison de la position géographique de la France, voisine de l'Espagne. Nous sommes donc en droit d'espérer que le gouvernement britannique ne se refusera pas à nous accorder son concours direct dans une tâche dont nous ne doutons pas qu'il n'apprécie l'étendue et la portée et qu'il ne consente à affecter à celle-ci des crédits budgétaires proportionnés à la part qu'il considérera devoir assumer.

Vous voudrez bien me faire connaître aussitôt que possible l'accueil que le Foreign Office réservera à votre démarche.

56

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome.

T. n°s 99 à 103 [2]. *Paris, 7 février 1939* [3].

Je vous communique sous le présent numéro et les quatre numéros suivants un télégramme que je reçois de Londres, sous la date du 6 février 1939.

Je réponds à votre télégramme n°s 171 à 175 [4].

Au cours d'une longue conversation avec le secrétaire d'État, j'ai attiré son attention sur l'interprétation tendancieuse donnée par la presse italienne

(1) Sur cette dernière initiative, voir ci-dessus les n° 41 (note), 53.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Par avion.
(4) Du 5 février, ci-dessus reproduit sous le n° 37.

aux discours prononcés récemment par les ministres britanniques. Je lui ai lu des passages entiers des derniers télégrammes de M. Charles-Roux et de M. François-Poncet nº 38 (1) et nº 401 (2) qui montrent comment les dirigeants fascistes tirent avantage des déclarations officielles du Premier ministre ou du secrétaire d'État pour répandre dans la Péninsule des idées entièrement erronées sur la position de la Grande-Bretagne.

Lord Halifax n'avait pas encore connaissance des commentaires du *Popolo di Roma* et du *Messaggero*, dont je lui ai donné lecture (3). Il a fait remarquer que les organes fascistes attribuaient évidemment un caractère spécial à l'idée de justice et qu'ils ne faisaient pas mention des passages de son discours relatifs à l'étroite solidarité franco-anglaise.

J'ai parlé ensuite des renseignements que nous avons au sujet des préparatifs militaires de l'Italie (T. de Rome nº 408) (4). A ce propos, le secrétaire d'État m'a donné connaissance d'une conversation entre lord Perth et le comte Ciano, dont je rends compte par ailleurs (5).

J'ai résumé ma démarche en déclarant que nous avions la conviction que non seulement les journaux italiens, mais les chefs fascistes eux-mêmes se faisaient des illusions sur la position anglaise et sur la manière dont jouerait la solidarité franco-anglaise en cas d'agression italienne. Les vues du gouvernement français ont été très explicitement exposées. Il est indispensable maintenant que le gouvernement britannique définisse son attitude avec assez de netteté pour empêcher l'Italie de se lancer dans une aventure qui conduirait certainement à une guerre générale.

Le secrétaire d'État m'a dit qu'il comprenait toute l'importance de la question. Il va voir le Premier ministre ce matin même et lui rapportera notre conversation. Il a ajouté qu'une question serait probablement posée cet après-midi à la Chambre des Communes au sujet de ce que ferait l'Angleterre en cas d'une attaque italienne contre la France (6). Il s'efforcera d'y répondre de manière à corriger toute équivoque dans l'esprit des dirigeants italiens.

D'autre part, lord Halifax m'a promis de charger l'ambassadeur d'Angleterre à Rome d'avoir une conversation très franche avec le comte Ciano sur la question générale des relations franco-italiennes.

Au moment où j'ai eu cette entrevue avec le secrétaire d'État, je n'étais en possession que du début de votre télégramme nºs 176 à 180 (7). Il a été convenu que je continuerai la conversation cet après-midi avec sir A. Cadogan (8).

(1) Le télégramme de Rome (Saint-Siège) nº 38, du 30 janvier, est reproduit au tome XIII de la présente série sous le nº 459.

(2) Le télégramme de Rome (Quirinal) nº 401, du 3 février, est ci-dessus publié sous le nº 26.

(3) D'après le télégramme de Rome nº 442, du 6 février, le *Messaggero* indiquait que Londres jugeait nécessaire un effort décisif « en faveur d'une paix *juste* », comme l'avait déclaré le Premier britannique.

(4) Ce télégramme, du 3 février, signalait que Rome prenait des précautions de couverture sur sa frontière avec la France et envoyait des contingents en Espagne et en Libye.

(5) Voir ci-dessus le nº 49.

(6) Sur la réponse du Premier britannique à cette question, voir ci-dessus le nº 48.

(7) Du 5 février, reproduit ci-dessus sous le nº 40.

(8) Conversation relatée par le télégramme nºs 331-336 du 6 février, ci-dessus reproduit sous le nº 50.

57

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 380 [1]. *Berlin, 7 février 1939.*

J'ai eu hier après-midi, une conversation d'une heure avec M. von Ribbentrop, à qui j'avais demandé audience. L'entretien a essentiellement consisté en un long exposé du ministre sur la politique extérieure du Reich, politique qui, a-t-il précisé, n'était pas la sienne, mais bien celle du Führer dont il se bornait à mettre en œuvre les directives.

Comme je lui rappelais l'approbation générale qu'avaient recueillie, à la Chambre, les déclarations de Votre Excellence sur les relations franco-allemandes [2] et précisais le sens qui s'attachait à l'unanimité réalisée autour du gouvernement pour la défense de notre empire colonial, M. von Ribbentrop m'a fait, en substance, la déclaration suivante : « Je vais vous parler avec une entière franchise. C'est une indignité que de prétendre, comme on le fait parfois à l'étranger, que nous poursuivons des buts de guerre. Moi-même, en 1933 et 1934, j'ai proposé successivement une entente à la France et à l'Angleterre et j'ai cherché vainement à ménager des entrevues de M. Daladier et de M. Baldwin avec le Führer. Tous ces efforts ont été inutiles. L'axe Berlin-Rome s'est forgé. Aujourd'hui, il est un fait, comme l'axe Londres-Paris en est un autre. Plus encore qu'à des intérêts similaires, il répond à un idéal commun et rien ne saurait le détruire. Par ailleurs, les puissances occidentales n'ont pas su comprendre que nos intérêts vitaux devaient être satisfaits; la presse de ces pays, des éléments irresponsables et provocateurs s'en sont mêlés et la crise tchécoslovaque est survenue. Je puis vous donner ma parole que si M. Chamberlain avait prononcé en mai son discours du 27 septembre [3], cette crise n'aurait pas eu lieu. Par la suite, l'Allemagne a fait ce qui dépendait d'elle pour jeter un pont sur le fossé qui sépare les deux axes : d'où la déclaration anglo-allemande [4], puis la déclaration franco-allemande [5] à laquelle nous attachons, j'y insiste, la plus grande importance. Est-ce là une politique de guerre ou une politique de paix? Cependant, malgré la modération de la presse allemande, un grand nombre de journaux anglais et américains, à l'instigation des éléments juifs ou bolchevisants, n'ont cessé de nous attaquer. Je dois

[1] Extrait des archives de l'ambassade.
[2] Le 26 janvier précédent : voir, au tome XIII de la présente série, les nºs 435 (note), 441 (note).
[3] Sur ce discours, voir, au tome XI de la présente série, le nº 388 (note).
[4] Du 30 septembre 1938, à la suite de la conférence de Munich : voir, au tome XI précité, le nº 490 (note).
[5] Signée à Paris le 6 décembre 1938, et dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série sous le nº 45-I.

reconnaître qu'à l'exception de certains organes impénitents comme celui de Mme Tabouis, la presse française fait preuve maintenant à notre endroit de plus de modération et parfois même de compréhension. Mais aux États-Unis, c'est le président Roosevelt lui-même qui conduit l'attaque [1]; aussi avons-nous décidé de laisser toute liberté de riposte à nos journaux et vous allez voir la réplique. Nous sommes d'ailleurs convaincus que le peuple américain, dans son ensemble, est antisémite et que la réaction contre la politique de ses dirigeants sera décisive [2].

« Notre objectif en politique extérieure est double :

1° Combattre le bolchevisme par tous les moyens et notamment par le jeu du pacte antikomintern;

2° Récupérer nos colonies.

« Sur le premier point, croyez-moi, la lutte que nous avons engagée est sans merci. Vis-à-vis des Soviets, nous demeurerons fermes comme l'airain, jamais nous ne nous accorderons avec la Russie bolcheviste. Durant la guerre d'Espagne, certains, chez nous, ont préconisé une politique d'abstention totale dans l'espoir que la fixation d'un foyer révolutionnaire aux frontières de la France affaiblirait celle-ci. Telle n'a pas été et telle n'est pas la politique du Führer. C'est pourquoi nos «volontaires » sont allés soutenir Franco.

« Pour ce qui est des colonies, nous ne pouvons pas admettre que les richesses du monde soient réparties entre des puissances, grandes et même petites, comme la Belgique ou la Hollande, et que l'Allemagne en soit totalement privée. L'Angleterre détient le tiers du monde et elle ne trouve même pas la possibilité d'accueillir quelques-uns de ces Juifs pour qui elle manifeste tant de sympathie. Il faudra bien qu'un jour ou l'autre, cette question coloniale soit résolue. Mais pour le moment, les gouvernements des pays intéressés subissent trop la pression des partis d'opposition pour que l'on puisse en discuter utilement.

« C'est d'ailleurs pour cette raison que nous ne sommes pas disposés, d'une façon générale, à engager des négociations. Car, à l'accusation de poursuivre des buts de guerre, on ajoute le grief de ne pas négocier. A quoi bon, aussi longtemps que l'opposition, dans les démocraties, sera attisée par l'action malfaisante du bolchevisme et de la juiverie. Mais nous avons confiance que peu à peu, dans ces pays, cette action sera jugulée, puis supprimée; alors on pourra négocier et des solutions satisfaisantes pourront être trouvées. Mais actuellement, si l'on se réunissait, on ne tarderait pas à s'apercevoir que l'on n'a rien d'autre à faire que de se séparer.

« L'année 1939 sera consacrée au règlement des trois questions actuellement pendantes : le conflit espagnol, le différend franco-italien, la guerre de Chine. J'ai confiance que toutes trois peuvent se régler sans complications internationales, la première, par la victoire définitive du gouvernement national et

[1] Sur les déclarations de ce dernier auxquelles il est fait ici allusion, voir ci-dessus les nos 13 (note), 25 (et note).
[2] Les trois dernières phrases (à partir de « Je dois reconnaître... ») ne sont pas reproduites au *Livre jaune*.

sa reconnaissance générale par les puissances; la seconde, par une attitude raisonnable de part et d'autre permettant un compromis, la troisième, par une attitude compréhensive de la Chine pour les intérêts japonais » (1).

Il ne pouvait pas être question pour moi de reprendre chacun des points touchés par M. von Ribbentrop, durant ce long monologue que j'ai préféré ne pas interrompre. J'ai jugé opportun, après lui avoir indiqué que le dernier discours de Votre Excellence lui permettait de connaître exactement la position générale du gouvernement français, de relever seulement ce qu'il avait dit du différend franco-italien (2). Je lui ai fait observer qu'il était une question sur laquelle les démocraties ne pouvaient pas plus [se] compromettre que les états totalitaires, c'était celle de leurs droits souverains. Je lui ai rappelé à nouveau les déclarations solennelles de Votre Excellence et de M. le Président du Conseil, le vote unanime de la Chambre française. Il ne pouvait pas ne pas se rendre compte que l'action bolchevique ou juive dont il avait parlé n'avait rien à voir avec une résolution qui dressait la France entière pour la défense de son Empire. J'étais convaincu que l'Allemagne, pour bien des motifs, ne poursuivait pas des desseins belliqueux, convaincu aussi de la réalité de l'axe Berlin-Rome; pour ces raisons précisément, je tenais pour capital de le mettre en garde contre toute méprise qui pourrait avoir les plus redoutables conséquences touchant la détermination de la France de ne pas laisser mettre en discussion l'intégrité de son territoire colonial et de la défendre au besoin par les armes.

« La position de mon gouvernement, ai-je ajouté, est on ne peut plus nette à ce sujet. Si j'insiste, cependant, après vous avoir écouté, c'est que l'esprit même de la déclaration du 6 décembre et ma responsabilité personnelle me font un devoir impérieux de ne laisser aucun doute dans votre esprit ».

M. von Ribbentrop m'a écouté sans m'interrompre et n'a fait aucune observation. Je lui ai alors parlé du discours prononcé le 30 janvier par le Führer (3). J'ai indiqué que, personnellement, je n'avais été surpris, ni par la déclaration de solidarité idéologique et politique de l'Axe, ni par l'affirmation que l'Allemagne serait aux côtés de l'Italie en cas d'agression contre cette dernière puissance. Ce qui m'avait surtout frappé et préoccupé, c'était, après la reconnaissance du droit pour l'Italie de rechercher la réalisation de ses aspirations essentielles, l'indication que les deux pays « poursuivraient en commun des intérêts solidaires ». Si ces intérêts solidaires visaient des revendications coloniales, je voyais mal comment cette position se conciliait avec la croyance, marquée par le Führer, en une longue paix.

Le ministre des Affaires étrangères a réfléchi une seconde, puis m'a répondu, en souriant : « Il y a, entre l'Allemagne et l'Italie, bien d'autres intérêts solidaires qu'elles peuvent poursuivre en commun. Croyez-moi, si le Führer a

(1) Ce paragraphe n'est pas reproduit au *Livre jaune*.

(2) Un long passage commençant ici, et se poursuivant jusqu'à : « Mon interlocuteur n'a pas contesté ce point de vue... », passage concernant le différend franco-italien, n'a pas été reproduit dans le *Livre jaune*.

(3) Sur ce discours, voir au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); ci-dessus les n°s 1, 6, 10, 18.

affirmé sa confiance en une longue paix, c'est qu'il en est convaincu et qu'il a ses raisons pour cela.

« Au demeurant, je ne sais pas au juste ce que veut M. Mussolini ».

Au cours de la conversation, j'ai également mis en garde M. von Ribbentrop, comme précédemment M. von Weizsäcker, contre l'impossibilité pour le gouvernement français de dégager une politique positive de la déclaration du 6 décembre si l'opinion française devait avoir l'impression que l'Allemagne favorisait la réouverture, en Afrique, de la querelle close sur le Rhin.

Mon interlocuteur n'a pas contesté ce point de vue, mais il a alors relevé la phrase du dernier discours de Votre Excellence relative à nos accords avec les pays de l'Est. On pourrait, a-t-il observé, en retirer l'impression que la France n'a pas renoncé à la politique qui a conduit à la dernière crise, et pareille déclaration peut être, en tout cas, interprétée dans ce sens par divers pays. Nous avons dû faire récemment certaines représentations à M. Chvalkovsky (1). Je lui ai répondu que la France n'entendait pas plus renoncer à ses amitiés qu'à ses intérêts dans aucune région du continent; grande puissance européenne, elle demeurait présente en Europe. Rien, cependant, dans son attitude, n'était de nature à éveiller les susceptibilités du Reich; mais je devais répéter que si on désirait, à Berlin, que la France fît preuve de compréhension pour les intérêts vitaux allemands, il fallait que l'on admît et pratiquât la réciprocité; cette mutuelle compréhension serait la meilleure sauvegarde des relations franco-allemandes et de la paix elle-même (2).

A travers la phraséologie coutumière à M. von Ribbentrop, on peut apercevoir, dans ses déclarations, un certain nombre d'indications qui sont d'autant plus intéressantes qu'elles réflètent selon toute probabilité la pensée du Führer.

1° L'Allemagne n'envisage pas, pour l'année 1939, d'action extérieure susceptible d'entraîner un conflit international. Ce qui ne signifie pas qu'elle ne développera pas son action en Tchécoslovaquie et en Hongrie, pour l'organisation économique, sous son contrôle et à son bénéfice, du bassin danubien. Mais cela, pour l'Allemagne, n'est déjà plus exactement de l'action extérieure.

2° L'Allemagne est, pour le moment, hostile à toute conférence internationale. Elle n'y deviendrait favorable que le jour où il lui apparaîtrait que l'opinion a assez évolué dans les démocraties pour qu'elle puisse espérer faire prévaloir ses thèses et ses revendications.

3° L'année 1939 sera, pour l'Allemagne, une année d'intensification de l'activité idéologique destinée à préparer le terrain en vue d'une action politique ultérieure. Sa lutte contre le bolchevisme sera poussée; la campagne de presse va être accentuée contre le président Roosevelt représenté comme le champion du judéo-bolchevisme. M. Mussolini a dit : l'Europe sera fasciste; c'est tout juste si M. von Ribbentrop ne dit pas : le monde sera national-socialiste.

(1) Lors de sa visite à Berlin : voir, au tome XIII précité, le n° 409 (et note).
(2) Tous les paragraphes suivants n'ont pas été retenus dans le *Livre jaune*.

4º La récupération des anciennes colonies est le seul objectif concret de politique extérieure officiellement désigné. La question n'est cependant pas jugée comme étant encore « actuelle ». Cette constatation est essentielle, car elle montre qu'à moins d'erreur politique grave des puissances occidentales, les prétentions coloniales allemandes ne seront pas « effectivement » greffées sur les revendications italiennes.

5º En ce qui concerne le différend franco-italien, M. von Ribbentrop déclare qu'il ignore les intentions de M. Mussolini, mais il se montre convaincu qu'il n'y a pas danger de guerre et il laisse entendre que le Führer a affirmé en connaissance de cause sa croyance en une longue paix. Sur quelles bases repose cet optimisme, d'ailleurs partagé par les familiers de M. Hitler? Cela est difficile à dire. Il faut admettre, étant donné la netteté de notre position, que l'on n'escompte pas une défaillance française. Connaît-on les prétentions réelles de M. Mussolini? Je croirais plutôt que l'on a reçu de lui des assurances générales et sans doute aussi que l'on a donné à Rome des conseils de modération.

Si l'on fait la part de l'exaltation partisane, qui anime tout spécialement le ministre des Affaires étrangères du Reich, on peut tenir, dans leur ensemble, et pour un avenir immédiat, ses déclarations comme assez satisfaisantes.

Mais il faut noter avec soin qu'elles ne dessinent que des tendances. Ce qui caractérise avant tout la politique de M. Hitler, c'est sa plasticité. Il ne faut jamais oublier que l'on se tient toujours prêt, ici, à s'adapter à la conjoncture et à saisir une occasion. Malheur aux sentinelles endormies [1].

58

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 387. *Berlin, 7 février 1939* [2].

(*Reçu :* le 8, 10 h. 45.)

J'ai indiqué à M. von Ribbentrop que la partie économique du discours du Führer [3] avait particulièrement retenu mon attention; rappelant que celui-ci avait assigné comme but nouveau au Reich une large expansion de ses échanges internationaux, je lui ai demandé si l'on devait en conclure que M. Hitler verrait s'engager avec faveur des conversations dans ce sens entre les principales puissances intéressées.

(1) Le texte de ce télégramme (avec les réserves indiquées lors des notes précédentes) est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 46.
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur le discours, prononcé devant le Reichstag, le 30 janvier, voir, au tome XIII de la présente série, le nº 467 (et note); ci-dessus les nºs 1, 6, 10, 18.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'il fallait plutôt voir dans cette déclaration une réplique à la récente offensive anglaise contre les méthodes commerciales allemandes [1], ainsi qu'un avertissement à l'adresse de pays, comme les États-Unis, qui croiraient pouvoir entraver, par des restrictions douanières, la vente des marchandises allemandes. « Notre puissance de production est si grande, qu'en nous aidant du *dumping*, nous pourrions, au besoin, submerger les plus puissantes digues », m'a-t-il déclaré avec une assurance souriante qu'explique sa médiocre connaissance du domaine économique.

Il a ajouté qu'il étudierait toutefois avec grand intérêt tout projet qui lui serait soumis pour l'élargissement des échanges franco-allemands.

La réponse de M. von Ribbentrop ne me donne pas l'impression qu'on soit disposé, pour le moment, à envisager à Berlin des négociations, ni même des conversations économiques à plusieurs.

Je crois, toutefois, que ce n'est pas une raison suffisante pour laisser sans réponse le discours du Führer qui peut être présenté, le moment venu, au peuple allemand, comme un appel, qui n'aurait pas été entendu, à une collaboration économique.

Il conviendrait, à mon sens, d'établir notamment un vaste programme de collaboration à l'étranger qui pourrait être d'abord franco-allemand et étendu ensuite si possible à l'Angleterre. Je me permets de signaler comme champ d'action pour cette collaboration les colonies, les Balkans et l'Espagne.

59

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 388. *Berlin, 7 février 1939* [2].

(*Reçu :* le 8, 10 h. 45.)

La crise ministérielle yougoslave et le départ de M. Stoyadinovitch [3] ont surpris désagréablement les dirigeants hitlériens. A Berlin, on s'était habitué à considérer l'ex-président du Conseil comme l'agent nécessaire d'une politique d'entente germano-yougoslave et l'homme lige du IIIe Reich. Le choc de sa démission a été d'autant plus vivement ressenti que les milieux politiques

(1) Sur cette offensive, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 69 (et note), 431.

(2) Par courrier en clair.

(3) Le 4 février, le cabinet Stoyadinovitch avait donné sa démission, démission provoquée par le départ de cinq ministres en désaccord avec leurs collègues sur le problème croate. Le Prince régent chargeait M. Tsvetkovitch, ministre de la Prévoyance sociale dans le cabinet démissionnaire, de constituer le nouveau gouvernement, chose faite le 5. Dans ce cabinet M. Cincar-Markovitch détenait le portefeuille des Affaires étrangères.

allemands s'étaient volontairement leurrés sur la leçon des récentes élections yougoslaves et avaient prétendu en interpréter les résultats comme un succès pour l'ancien cabinet.

Je tiens de très bonne source qu'à la première nouvelle de la crise, le maréchal Goering s'est mis en contact téléphonique avec Belgrade. Il aurait fait agir auprès du prince Paul pour souligner le prix que l'Allemagne attacherait au maintien de M. Stoyadinovitch. Le Régent aurait répondu en invoquant les nécessités de politique intérieure.

En revanche, il n'est pas douteux qu'en confiant le portefeuille des Affaires étrangères à M. Cincar-Markovitch, jusqu'ici ministre de Yougoslavie à Berlin, le Prince n'ait voulu indiquer aux chefs nationaux-socialistes que le nouveau cabinet resterait fidèle aux grandes lignes de la politique extérieure de son précédesseur. C'est dans ce sens que la presse allemande, tout en se défendant de s'immiscer dans les affaires intérieures yougoslaves, a commenté hier la solution de la crise ministérielle. Seul l'*Angriff* a trahi sa mauvaise humeur en reprochant aux « cléricaux » yougoslaves d'avoir mené une campagne contre l'excellent homme d'État qu'était M. Stoyadinovitch.

M. Cincar-Markovitch a représenté son pays à Berlin depuis la fin de l'année 1935. Il s'est donné ici les allures d'un germanophile convaincu et frayait peu avec ses collègues de la Petite Entente, notamment avec le ministre de Tchécoslovaquie. C'est, au demeurant, un homme habile et que je crois assez souple pour s'adapter aux circonstances.

60

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 393 [1]. *Berlin, 7 février 1939* [2].

La presse allemande a, le 26 janvier, relaté, sans autre indication, que le Führer avait, la veille, reçu dans la nouvelle chancellerie les principaux chefs de l'armée, de la marine et de l'aviation.

Quelques renseignements viennent de m'être fournis, de source souvent bien informée, sur cette réunion, à laquelle auraient pris part les commandants en chef des trois armes, les généraux commandant les groupes et les corps d'armée, les généraux commandant les régions et les divisions aériennes, ainsi que les amiraux occupant des postes correspondants, soit, au total, une trentaine d'officiers généraux.

[1] Extrait des archives de l'ambassade.
[2] Par courrier en clair.

Devant eux, le Führer aurait prononcé une brève allocution, dans laquelle il aurait revendiqué de chacun des membres du haut commandement une obéissance aveugle à ses ordres.

« Désormais, aurait-il déclaré avec force, il ne faut plus qu'un général me dise : « Je ne puis accepter la responsabilité de telle ou telle opération ».

« C'est ce que m'a dit un général au mois de septembre dernier. Je veux parler du général Beck (1). Fin octobre, ce général n'était plus en activité. C'est moi seul qui porte les responsabilités. Celui à qui cela ne plaît pas, n'a qu'à s'en aller. Mais de ceux qui veulent rester, j'exige qu'ils n'aient plus constamment à la bouche le mot de responsabilité. Et je demande que chacun s'y engage solennellement en plaçant sa main entre les deux miennes ».

Le Führer serait alors passé devant les officiers rangés au garde-à-vous, s'arrêtant successivement devant chacun d'eux pour recevoir la prestation de serment.

Certains journaux illustrés ont, d'ailleurs, publié des instantanés de cette scène, où l'on voit un général saluant à l'hitlérienne alors que le Führer s'apprête à prendre sa main dans les deux siennes.

Les propos attribués à M. Hitler me paraissent très vraisemblables. Ils sont caractéristiques de l'état d'esprit dans lequel se trouve le Chancelier depuis la réussite des affaires autrichienne et tchèque engagées contre l'avis de ses conseillers militaires.

A cet égard, ils peuvent être rapprochés des confidences récemment recueillies par notre attaché militaire de la bouche d'un officier d'État-major allemand, qui a déclaré que, dorénavant, il ne fallait plus compter sur le haut commandement allemand pour faire opposition aux décisions qu'aurait arrêtées le Chancelier (2).

On se rappelle qu'au mois de septembre, les divergences entre le Führer et le haut commandement représenté par le général Beck, portaient essentiellement sur l'attitude finale qu'adopteraient les puissances occidentales. L'État-major redoutait un conflit général, tandis que le Führer s'était laissé convaincre par M. von Ribbentrop que la France et l'Angleterre finiraient par s'accommoder d'une solution conforme aux exigences allemandes.

Le fait que, sur ce point, le Chancelier estime avoir, lors de la dernière crise, eu raison sur les chefs de son armée, ne peut que nous inciter davantage à éviter, dans les circonstances actuelles, tout ce qui pourrait faire naître, dans l'esprit de M. Hitler ou de ses conseilleurs politiques, un doute sur la fermeté de la France à l'égard de l'Italie.

(1) Sur le différend intervenu en août 1938 entre le Führer et le chef d'État-major général de l'armée de Terre allemande, qui devait démissionner, voir, au tome XI de la présente série, le n° 21 (note).

(2) Sur les indications de l'attaché militaire relatives à la soumission du haut commandement allemand aux volontés du Führer, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 118.

61

Note du Directeur politique adjoint [1]

sur les difficultés économiques du Reich et les possibilités de collaboration internationale.

Paris, 7 février 1939.

Quand on se reporte au dernier discours du chancelier Hitler [2], on y trouve l'aveu que, pour l'Allemagne, c'est désormais « une nécessité impérieuse de participer à l'activité commerciale internationale ». Pour « acheter des vivres », elle doit à tout prix exporter et comme ces exportations exigent la mise en œuvre de matières premières qu'elle ne possède pas, c'est pour elle une raison de plus d'exporter encore davantage.

On ne saurait condamner plus nettement le système autarcique, derrière lequel les Allemands pouvaient se croire pour toujours à l'abri de tout blocus économique.

Cette évolution est assez importante pour donner à réfléchir sur ce que le chancelier du Reich peut attendre des déclarations qu'il a faites le 30 janvier.

Pour élargir l'aire économique de l'Allemagne, le Führer peut, dans l'immédiat, avoir en vue une exploitation plus complète des marchés danubiens. Peut-être songe-t-on aussi à Berlin à accentuer les mesures de *dumping*. La chose serait facilitée si, comme on voit déjà le plan s'en dessiner, le moratoire des transferts était complété par un moratoire des paiements.

Ces moyens ne sauraient cependant mener très loin et les résultats qu'ils procureraient ne seraient pas à l'échelle des difficultés d'ordre économique, sur lesquelles le chancelier du Reich a mis l'accent avec tant d'insistance.

Dans le rapport ci-joint, que le Service signale tout particulièrement à l'attention du Ministre [3], notre ambassadeur à Berlin émet l'avis que le chancelier Hitler a dû avoir en vue des perspectives plus étendues n'excluant pas une collaboration internationale.

La production allemande, qui a nécessairement pour limites les ressources en capital et en main-d'œuvre, a atteint son maximum. La preuve en est que, dès l'instant où l'Allemagne a voulu accroître ses échanges avec l'Europe danubienne, on a vu aussitôt fléchir ses exportations vers les marchés occidentaux. Dans les rapports avec la France, ces exportations ont diminué de moitié.

[1] Cette note est destinée au Ministre.
[2] Du 30 janvier au Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); ci-dessus les n°s 1, 6, 10, 18, 58.
[3] Il s'agit de la dépêche de Berlin n° 110, du 2 février, ci-dessus reproduite sous le n° 18.

La conséquence est que, pour exporter des produits exportables, le Reich doit cesser de produire exclusivement en vue de l'armement. *L'extension des échanges commerciaux, jugée indispensable par le Chancelier, se trouve ainsi liée à une politique de limitation des armements, qui suppose elle-même une entente internationale.*

On est en droit, dans ces conditions, de se demander si le discours du 30 janvier n'a pas constitué un appel à la collaboration, appel qu'il y aurait de très grands risques à négliger. Si après avoir, plus ou moins clairement, plus ou moins sincèrement, manifesté un désir de collaboration sur les plans inséparables d'une reprise des échanges commerciaux et d'une limitation des armements, le chancelier du Reich pouvait arguer du fait que son appel n'a pas été entendu, il serait justifié vis-à-vis de ses compatriotes à utiliser enfin l'instrument de guerre qu'il a forgé.

Ces considérations paraissent militer en faveur d'un échange de vues avec le gouvernement britannique, auquel il serait demandé, par exemple, s'il ne conviendrait pas de reprendre avec la collaboration du Reich les travaux entrepris il y a dix-huit mois par la commission Van Zeeland (1). Le gouvernement de Londres avait songé un instant à charger, avec le gouvernement français, M. Van Zeeland de faire un sondage à Berlin, à Rome et à Washington pour recueillir l'opinion des pays considérés sur les grandes lignes de son rapport. Il s'agirait d'apprécier s'il y aurait intérêt à reprendre cette idée, comme suite au discours du 30 janvier.

62

Note de la sous-direction d'Afrique-Levant

Accords franco-italiens du 7 janvier 1935 (2)

Secret. *Paris, 7 février 1939.*

Les accords signés le 7 janvier 1935 (3) avaient pour objet de régler définitivement les différends pendants entre la France et l'Italie. D'une part, ils levaient l'hypothèque dont nos voisins étaient encore titulaires sur notre domaine africain en vertu de l'article 13 de l'accord du 26 avril 1915 (4);

(1) Sur la mission de l'homme d'État belge, chargé par la France et la Grande-Bretagne d'une enquête sur les moyens de rétablir une collaboration économique internationale, voir, au tome VIII de la présente série le n° 35 (note).

(2) La note est signée de M. Lagarde, sous-directeur d'Afrique-Levant. Elle est extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Sur ces accords, voir ci-dessus le n° 46 (note).

(4) L'accord secret signé à Londres le 26 avril 1915 entre les états de l'Entente et l'Italie stipulait en son article 13 : « Dans le cas où la France et la Grande-Bretagne augmenteraient leurs domaines coloniaux d'Afrique aux dépens de l'Allemagne, ces deux puissances reconnaissent, en principe, que l'Italie pourrait réclamer quelques compensations équitables, notamment dans le règlement en sa faveur des questions concernant les frontières des colonies italiennes de l'Érythrée, de la Somalie et de la Libye et des colonies voisines de la France et de la Grande-Bretagne ».

d'autre part, ils libéraient la Tunisie des entraves dont la grevait le statut énoncé par la convention de commerce et par la convention d'établissement en date du 28 septembre 1896 (1).

La transaction offrait, pour les deux parties, l'intérêt d'apaiser une querelle qui allait constamment en s'aigrissant. Les sacrifices au prix desquels nous affranchissions notre patrimoine étaient indiscutablement modérés. Examinée sous ce double aspect, l'opération était, pour nous, avantageuse, voire, d'après certains, inespérée. En tout cas, les textes de 1935 ont été considérés par leurs auteurs comme propres à aplanir équitablement les litiges subsistants et, par là même, à permettre le développement harmonieux des rapports des deux pays.

La Chambre des députés et le Sénat ayant approuvé lesdits accords, la première, le 22 mars 1935, par 560 voix contre 10, le second, quatre jours après, à l'unanimité, la loi, datée du 26 du même mois et publiée le lendemain au *Journal officiel* autorisait le gouvernement de la République à les ratifier. Quant aux débats parlementaires qui se déroulèrent à Rome, ils laissèrent percer quelques arrière-pensées, moins au sujet du règlement territorial, auquel l'Italie souscrivait à la fois comme héritière de la souveraineté ottomane en Libye et comme bénéficiaire de l'hypothèque générale de 1915, qu'à l'égard de la liquidation des privilèges de ses nationaux en Tunisie. Sur le dernier point, le rapporteur de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés crut devoir souligner que son pays n'avait jamais acquiescé à notre thèse en vertu de laquelle l'expiration du traité de 1868 (2) emportait *ipso facto* la caducité des immunités codifiées par ce texte. La Chambre et le Sénat n'en approuvèrent pas moins les accords, la première, le 25 mai 1935, à l'unanimité, le second le 29 du même mois, par 238 voix contre 7. Le 11 juillet suivant, la *Gazette officielle* publiait la loi qui, datée du 13 juin, conférait au gouvernement royal le pouvoir de ratifier.

Mais l'entrée en vigueur était tenue en suspens par une clause aux termes de laquelle les actes signés ne devaient être rendus exécutoires qu'en même temps qu'une convention restant à conclure pour définir le nouveau statut des intérêts italiens dans la Régence suivant les principes énoncés schématiquement dans un protocole formant partie intégrante des accords. La voie était libre à l'ouverture de cette ultime négociation. Dès le 9 août, l'Italie nous notifiait qu'elle était prête à l'entamer. Malheureusement, la campagne abyssine apparaissait déjà imminente, si bien que, peu de jours après et sans attendre que nous eussions répondu à sa démarche, Rome nous demandait de remettre à plus tard la tractation projetée (3).

(1) Ces conventions franco-italiennes assuraient le principe de l'égalité pour l'exercice des droits civils entre Français, Italiens et Tunisiens de la Régence (droit de circuler librement, d'exercer toutes sortes de professions et de commerces, etc.). Elles maintenaient pour les Italiens le *statu quo* en ce qui concernait leurs écoles ainsi que le privilège de conserver indéfiniment leur nationalité, sous réserve de la possibilité de naturalisations individuelles.

(2) Par ce traité, de septembre 1868, l'Italie suivait l'exemple de la Grande-Bretagne qui, en octobre 1863, avait conclu avec la Régence une convention reconnaissant aux Anglo-Maltais le droit d'acquérir et de posséder des biens immeubles en Tunisie à la condition que les contestations qui pourraient surgir fussent jugées par des tribunaux tunisiens.

(3) Voir, au tome XIII de la présente série, le nº 3 (note).

La question ne fut reprise qu'au début de 1936. Nos voisins sollicitaient l'autorisation de reconstruire l'hôpital qu'ils possédaient à Tunis : le nouvel édifice, encore qu'il dût être bâti sur le même emplacement que l'ancien, comporterait cependant 275 lits au lieu de 170. Les œuvres italiennes dans la Régence et, notamment, ladite institution étaient alors, comme elles le restent aujourd'hui encore, régies concurremment par l'article 3 du protocole annexe à la convention d'établissement en date du 28 septembre 1896 et par l'arrangement du 21 novembre 1910. Ces textes édictent le maintien du *statu quo* que nous nous sommes engagés à interpréter dans un sens large : nous admettons l'amélioration des installations existantes, mais non l'extension de leur capacité. Quant aux accords de Rome, ils se bornaient à marquer que les écoles royales ne conserveraient leurs privilèges actuels que jusqu'au 28 mars 1955, pour, ensuite, ne plus relever que du droit commun. Encore le protocole de 1935, à la différence de celui de 1896, ne visait-il pas nommément l'hôpital. A moins que l'accord à négocier au sujet de la Régence ne remaniât ce régime, les œuvres italiennes devaient donc, jusqu'au terme fixé, demeurer soumises aux dispositions de 1896 et de 1910.

La demande nous fournissait donc l'occasion de rappeler à nos voisins la nécessité de régler le problème qui, toujours en suspens, faisait obstacle à l'entrée en vigueur des actes. Sans doute avions-nous déjà accédé, sans y être tenus, au vœu pressant dont l'Italie nous avait saisis d'être autorisée à agrandir deux de ses écoles en Tunisie. Mais il nous était loisible, au sujet de l'hôpital, de nous retrancher derrière l'objection, qu'omis au texte, il ne tombait pas nécessairement sous le coup de la clause qui prévoyait l'extinction des immunités présentes. Toujours est-il que, le 7 avril 1936, M. Léger, sur les instructions de M. Flandin, marquait oralement à M. Cerruti que nous ne pouvions donner suite à la requête avant la conclusion de la convention. L'ambassadeur revenait sur l'affaire quelques mois plus tard. Dans notre fin de non-recevoir, il prétendait voir un manquement à nos engagements. Au début de 1937 et par la même voie, nous confirmions notre décision antérieure, mais nous ajoutions que nous étions prêts à ouvrir sans délai les pourparlers antérieurement reportés. L'Italie acquiesce, à la condition, toutefois, que la tractation se déroule « dans une atmosphère éclaircie ».

Le 27 février, M. Cerruti définit la portée de cette locution. La négociation relative à la Régence ne commencerait que lorsqu'aurait été arrêté le nouveau statut du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abéba. C'est un moyen de subordonner la signature de l'arrangement à la reconnaissance de l'annexion de l'Éthiopie. Il insiste, cependant, sur le prix que Rome attache à ne pas attendre cette échéance pour régler la question concernant l'hôpital. Nous acceptons cette dissociation et nous finissons par accorder la dérogation sollicitée. Le 29 mai, un échange de lettres consacre cette concession gracieuse. Il est entendu, toutefois, que, malgré le silence des accords de 1935, l'institution sera assimilée aux écoles et, par conséquent, suivra le sort auquel ces actes les assujettissent. Au surplus, l'Italie s'engage à n'admettre dans le nouvel établissement que ses propres nationaux. A cette date, nos

voisins n'hésitaient donc pas, dans un engagement diplomatique, à invoquer lesdits textes, encore que ceux-ci n'eussent pas acquis force contractuelle.

Le 22 avril 1938, le comte Ciano était saisi par M. Blondel de propositions tendant précisément à lever les derniers obstacles à l'entrée en vigueur des accords de 1935. Le 1er et le 12 mai suivant (1), notre chargé d'affaires recueillait l'acquiescement exprès de son interlocuteur, qui lui confirma qu'il persistait à considérer lesdits actes comme répondant aux fins auxquelles ils étaient destinés. De notre côté, nous n'avons jamais négligé de témoigner de notre souci de nous employer à les rendre au plus tôt exécutoires. Par une volte-face soudaine, le 17 décembre 1938, peu après notre reconnaissance de l'annexion de l'Éthiopie, Rome nous a notifié sa décision de ne pas les ratifier (2). L'argument invoqué était qu'ils étaient historiquement dépassés. Les relations des deux pays devaient donc faire l'objet d'un nouvel examen entre les parties. A la date du 26, nous avons pris acte de cette résolution, non, toutefois, sans souligner que, pour justifier cette récusation inopinée et arbitraire, l'Italie en était réduite à alléguer des prétextes dont l'indigence suffisait à prouver qu'en réalité, elle était résolue à ne se prévaloir que de son bon plaisir (3). Quant à nous, nous n'entendions nullement reprendre notre parole, convaincus que nous restions de la sagesse et de l'équité du règlement élaboré en 1935.

Il faut renoncer à l'espoir de voir les actes de 1935 entrer en vigueur. En Tunisie, c'est du statut de 1896 que nos voisins sont fondés à continuer à se réclamer. Les territoires que nous consentions à aliéner sont toujours en notre possession. Quant à l'archipel de Doumeïrah, l'article 3 du protocole du 24 janvier 1900 (4) n'a pas cessé de le régir, savoir souveraineté indivise et servitude *non occupandi*. Rien n'aurait été altéré au *statu quo ante*, si anticipant sur les dispositions souscrites, nous n'avions cru devoir allouer à trois établissements italiens dans la Régence le bénéfice de franchises exceptionnelles et d'user bénévolement de notre influence auprès du consortium détenant la majeure partie du capital de la compagnie du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abéba pour qu'il acceptât de céder, à titre onéreux, 2.500 actions à l'entreprise que Rome désignerait. L'opération, conduite par la Banque de l'Indochine, a donné lieu à des échanges de vues entre cette institution et, d'une part, le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances, d'autre part, la société « Érythrée », chargée de l'achat. Ce fut le 21 mai 1935 que les titres furent transférés à raison de 3.000 francs l'un, droits en sus. Les accords ont donc, sur deux points, été l'objet, de notre part, de mesures portant commencement d'exécution.

(1) Voir, au tome IX de la présente série, les nos 260, 323.
(2) Allusion à la lettre italienne de dénonciation des accords de 1935, reproduite au tome XIII de la présente sous le no 166.
(3) Voir, au tome XIII, précité le no 223.
(4) Le protocole du 24 janvier 1900 délimitait les possessions françaises et italiennes sur la côte de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Son article 3 plaçait sous la souveraineté indivise des deux puissances l'île de Doumeïrah. Ses parties contractantes s'engageaient à ne pas l'occuper et à s'opposer à ce qu'un tiers y prît pied. Par les accords franco-italiens du 7 janvier 1935, qui n'étaient pas cependant entrés en vigueur, la France cédait ses droits dans la région.

63

Note de l'Attaché militaire adjoint de France à Pékin (1)

au sujet de la route Yunnan-Birmanie

N. n° 17/P.S. (2). Secret. *Pékin, 7 février 1939.*

La route Yunnan-Birmanie, dont la construction avait été entreprise à la fin de l'année 1937, a été ouverte au trafic automobile en novembre 1938.

Cet événement, dont on ne peut méconnaître l'importance, n'intéresse pas seulement le ravitaillement de la Chine en matériel de guerre et par suite sa capacité de résistance, mais aussi, par l'étendue de ses conséquences, l'avenir de nos intérêts au Yunnan et en Indochine.

*
* *

Dès le début des hostilités, le blocus partiel des côtes chinoises, complété en octobre dernier par l'occupation de Canton, avait amené le gouvernement national à prévoir l'utilisation des voies de terre conduisant vers le Turkestan, la Mongolie extérieure, l'Indochine et la Birmanie. Le rendement insuffisant des routes russes de parcours long et coûteux, les restrictions imposées au trafic par l'Indochine, expliquent dans une certaine mesure l'effort réalisé par les Chinois pour relier effectivement leurs provinces du Sud-ouest à la Birmanie voisine.

Du côté birman, trois voies d'accès s'ouvraient à partir de Mandalay, en direction de la frontière chinoise :

— la voie ferrée Mandalay-Myitkyna;

— la voie ferrée Mandalay-Lashio;

— le cours de l'Irrawaddy navigable jusqu'à Bhamo.

Avant le conflit, les échanges entre le Yunnan et la Birmanie s'effectuaient ordinairement par Bhamo, qu'une piste de caravane reliait à Tengyueh et à Siakwan. De Siakwan, une excellente route, contruite en 1936, rejoignait Yunnanfou. A partir de Bhamo, le commerce chinois pouvait descendre l'Irrawaddy ou rejoindre par la route Bhamo-Namkan-Lashio la voie ferrée Lashio-Mandalay-Rangoon.

Entre Tengyueh et Myitkyna comme entre Yungchang et Lashio n'existait qu'un sentier de montagne.

(1) Le lieutenant Guillermaz qui rédige cette note en l'absence de l'attaché militaire, en déplacement.

(2) Extraite des archives de la Guerre.

En décembre 1937, les Chinois avaient entrepris l'amélioration de la piste Siakwan-Yungchang. L'année suivante, malgré l'absence d'outillage moderne, les travaux auxquels participèrent, dit-on, 150.000 ouvriers, étaient poussés de façon si active que l'ouverture de la route au trafic automobile fut d'abord prévue pour le mois de juin [1]. La construction des ponts du Mékong et de la Salwen, retarda cette ouverture jusqu'en novembre.

Le nouveau tracé, abandonnant la vieille piste Tengyueh-Bhamo, emprunte plus au sud l'itinéraire Siakwan-Yungchang-Lungling-Muse (à la frontière birmane)-Lashio.

Empierrée sur tout le parcours Yunnanfou-Lashio (près de 1.200 km), la route s'élève à une altitude moyenne de 1.800 à 2.000 mètres, qu'elle ne dépasse guère.

Le trajet Yunnanfou-Lashio demande environ cinq jours; le même temps est nécessaire pour le parcours Yunnanfou-Tchongking et pour le parcours Lashio-Rangoon par route.

En résumé, l'œuvre accomplie par les Chinois leur permettra de ramener la durée du voyage Tchongking-Rangoon à une quinzaine de jours, en utilisant seulement des moyens de transport automobiles, et à une douzaine de jours en combinant la route et le rail.

*
* *

Le rendement de la route Yunnan-Birmanie est naturellement subordonné à l'équipement de celle-ci en matériel automobile, dépôts d'essence, etc... La presse se fait actuellement à ce sujet l'écho de négociations engagées à Londres par le gouvernement chinois. Il serait surprenant que les Anglais ne se montrassent pas disposés à soutenir efficacement une entreprise qui servira si bien leurs intérêts, et à l'origine de laquelle ils se trouvent peut-être.

La nouvelle orientation de la politique britannique, vis-à-vis de la Chine, paraît d'ailleurs de nature à favoriser la mise sur pied de projets analogues. Si l'on en croit certaines nouvelles, peut-être lancées prématurément par les Chinois dans des buts de propagande, la construction d'un chemin de fer Yunnan-Birmanie serait déjà à l'étude.

Il est en outre très sérieusement question de confier à la C.N.A.C. [2] et aux *Imperial Airways* l'exploitation d'un service aérien Tchongking-Yunnanfou-Rangoon.

La création de la route de Birmanie n'a pas manqué de provoquer les réactions nippones. Celles-ci se sont manifestées sous forme d'attaques de presse, dénonçant les ambitions du commerce britannique accusé de chercher dans les provinces du Sud-ouest des compensations à la fermeture du Yangtsé. L'agence Domei a prétendu, avec quelque exagération, que dans les seuls mois de novembre et de décembre 1938, 60.000 tonnes de matériel de guerre avaient emprunté la nouvelle route de Birmanie. En démentant

[1] *Note du document* : Cf. note nº 145/CH du 29 avril 1938.
[2] *Note du document* : China National Aviation Corporation (société sino-américaine).

l'information, le gouvernement birman a néanmoins publié un communiqué très vigoureux que l'on ne peut que reproduire sans commentaires :

« Bien que les informations rapportant que d'importants envois de munitions de guerre sont déjà entrés en Chine soient dénuées de tout fondement, il n'en est pas moins vrai, dans les conditions actuelles et tant que les lamentables hostilités mettront aux prises la Chine et le Japon, que *le transport de munitions via Birmanie pourra atteindre des proportions considérables. Le gouvernement birman n'a connaissance d'aucune obligation lui interdisant de s'ingérer dans ce commerce particulier, qu'il considère comme purement accidentel.* L'intérêt du gouvernement ne réside pas dans le trafic d'armes, mais dans les relations commerciales générales entre la Birmanie et le Yunnan. »

On peut croire que ce ne sont pas là de vaines déclarations, car il est aujourd'hui établi que les Chinois ont installé sur leur territoire, près de la frontière birmane, des ateliers de montage d'avions où les appareils seront assemblés, transportés par les compagnies fluviales de l'Irrawaddy jusqu'à Bhamo.

*
* *

Malgré les avantages indirects que nous pouvons retirer aujourd'hui de l'aide apportée à la Chine par l'intermédiaire de la Birmanie, il faut prévoir que les Anglais continueront à bénéficier, même après les hostilités, de l'œuvre qu'ils auront accomplie en matière de voies de communications. L'économie du Yunnan risque par là de se trouver définitivement orientée vers la Birmanie et Rangoon plus rapprochés d'Europe que le Tonkin et Haïphong. La question des liaisons Yunnan-Birmanie intéresse donc au premier chef notre position en Chine du sud et en Indochine.

64

NOTE DE L'ATTACHÉ MILITAIRE ADJOINT DE FRANCE À PÉKIN [1]

Considérations sur la situation militaire en Chine

N. n° 20/P.S. [2]. Secret. *Pékin, 7 février 1939.*

Après ses victoires du mois d'octobre et l'échec de ses tentatives d'exploitation en faveur de la paix, le commandement japonais a dû se poser une fois de plus le problème de la conduite de la guerre en Chine.

[1] Le lieutenant Guillermaz qui rédige cette note en l'absence de l'attaché militaire en déplacement.
[2] Extraite des archives de la Guerre.

Cependant, avant qu'il soit question d'envisager les conditions générales d'une nouvelle campagne, on peut se demander si le gouvernement nippon se résoudra à continuer la lutte en enfonçant davantage ses armées à l'intérieur du territoire chinois à la recherche d'une décision définitive ou si, limitant son activité militaire à des objectifs d'intérêt secondaire, il se bornera à organiser politiquement ses conquêtes et à en tirer les avantages économiques qui constituent l'un de ses buts essentiels de guerre.

Il est hors de doute qu'un arrêt des hostilités procurerait aux Chinois des avantages militaires et économiques considérables.

Dans le domaine militaire surtout, un long répit leur permettrait d'accroître, d'équiper et de réorganiser sur un type standard leurs armées ébranlées par des retraites successives. Dans le même temps, les Japonais perdraient le bénéfice moral de leurs victoires, l'équilibre aujourd'hui existant entre les effectifs chinois et japonais se romprait très vite au bénéfice des premiers d'autant que le gouvernement central ne manquerait pas d'intensifier la guerre de partisans peu coûteuse en matériel.

Dans le domaine économique, l'arrêt de l'avance japonaise faciliterait l'équipement des provinces du Sud-ouest et en particulier, la construction de nouvelles voies de communications avec l'extérieur.

Au point de vue politique même, le sentiment que la guerre continue entretiendrait l'esprit de résistance dans les régions sous l'occupation nippone. Il est vrai que les Japonais pourraient se consacrer davantage au rétablissement de l'ordre derrière leurs lignes et rallier ainsi une partie des populations aux gouvernements nouveaux.

Enfin l'évolution de la situation internationale, qui ne peut guère se transformer que dans un sens favorable aux Chinois, est également à prendre en considération.

Après une période de temporisation de quelques années, les armées japonaises risqueraient de reprendre la guerre dans des conditions de difficultés considérablement accrues.

*
* *

Malgré ces désavantages évidents, de sérieuses raisons peuvent inciter les Japonais à suspendre temporairement l'ère de leurs grandes opérations.

Parmi ces raisons, la plus importante est sans nul doute leur incertitude sur le choix de l'objectif futur. Si, après la prise de Nankin et celle de Hsuchow, la nécessité de s'emparer d'Hankéou pouvait clairement s'imposer au commandement japonais, celui-ci peut aujourd'hui se proposer :

— un but politique : l'occupation de Tchongking;

— un but militaire : la destruction de l'armée chinoise déjà tentée à Changhaï et à Hsuchow;

— des buts économiques : l'interdiction des routes de ravitaillement de la Chine.

Outre ses énormes difficultés signalées plus loin et les délais qu'elle exigerait, l'occupation de Tchongking n'amènerait pas nécessairement le gouvernement central à capituler. Bien qu'atteint à nouveau dans son prestige et peut-être dans son unité, celui-ci disposerait encore de suffisamment de ressources et d'autorité pour continuer la résistance.

L'allure montagneuse des nouveaux théâtres d'opération et l'aptitude des Chinois à se dérober, rendent problématique le succès des tentatives de destruction de l'armée chinoise. Au reste, une grande bataille n'intéresserait qu'une portion de cette armée, actuellement répartie sur plusieurs centaines de kilomètres.

Une stratégie d'isolement, au cours de laquelle les Japonais, se rabattant sur des opérations secondaires peu coûteuses, s'efforceraient de couper les routes de ravitaillement extérieur (Kwangsi, Shensi), paraît susceptible de donner des résultats importants, mais, néanmoins, insuffisants pour constituer une solution au problème.

***

Quel que soit d'ailleurs l'objectif choisi, d'immenses difficultés militaires accompagneraient une avance profonde des Japonais vers l'ouest de la Chine.

Jusqu'ici, les armées japonaises ont développé leur avance dans des régions de plaines pourvues de voies de communications peu nombreuses mais à grand rendement (Yangtsé, voies ferrées). Sur les rares parties du front où le relief était plus élevé (Shansi et sud du Yangtsé), toute progression a demandé de longs délais et a coûté cher en effectifs. Désormais, tous les théâtres d'opérations possibles appartiennent à la Chine montagneuse.

En Chine centrale et à l'ouest du chemin de fer Pékin-Hankéou, les massifs dépassent fréquemment 2.000 mètres. Quelques vallées aisées à défendre y constituent les seules voies de pénétration. Sian et Tchongking, les objectifs les plus importants parce qu'ils commandent les routes du nord au sud de la Chine, demeurent à des distances considérables du front : Hankéou-Sianfou, 650 kilomètres, par la vallée de la Wei — Hankéou-Tchongking, 800 kilomètres, par la vallée du Yangtsé [1] —. Seul un réseau routier très peu dense emprunte ces directions et la navigation sur le Yangtsé, en amont d'Hankéou, rendue d'ailleurs difficile par l'existence des gorges d'Itchang, n'est permise qu'aux bateaux ne dépassant pas 1.000 tonnes.

Dans les combats à venir, le relief et l'absence de voies de communications seraient les meilleurs alliés des Chinois; les engagements y prendraient le même caractère d'âpreté et d'usure que ceux qui se sont déroulés sur la rive sud du Yangtsé. Les opérations et la garde des lignes d'étapes exigeraient donc des effectifs difficiles à chiffrer, mais qui seraient certainement considérables.

[1] *Note du document* : Soit près de deux fois la distance Nankin-Hankéou.

Dans ces conditions, il n'est pas certain que le Japon puisse actuellement supporter ces sacrifices sans mettre sa sécurité en danger. Les renseignements que l'on pourrait recueillir à Tokyo, au sujet des classes instruites encore disponibles, apporteraient sans doute quelque indication à cet égard.

*
* *

On peut enfin faire état d'un argument qui n'est pas sans valeur, si l'on tient compte des ambitions économiques du Japon.

Pour celui-ci, la « Chine utile » est constituée par la Chine du nord et la vallée inférieure du Yangtsé, où se trouvent la plupart des produits complémentaires de son industrie (charbon, fer, coton, laine). Le Japon ne retirerait pas grand avantage de l'occupation des provinces de l'Ouest. Quant au marché chinois, il est déjà largement représenté par la population des territoires occupés.

*
* *

En dernière analyse, les difficultés qui attendent encore le Japon en Chine et les servitudes auxquelles il doit se soumettre pour assurer sa sécurité en Mandchourie font de la question des effectifs le facteur essentiel de la conduite des futures opérations.

En l'état de la question, il semble que le commandement japonais sera contraint de substituer désormais à ses larges manœuvres visant un résultat décisif, une méthode de pénétration plus lente et plus prudente vers des objectifs géographiques, dont la conquête ne pourra lui fournir l'occasion d'une victoire totale.

65

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. (1) Secret. *Londres, 7 février 1939.*

Je me suis enquis de l'accueil réservé par le gouvernement britannique à la note que Votre Excellence a remise à l'ambassadeur d'Angleterre à la date du 1er de ce mois (2). Sir Alexander Cadogan m'a assuré qu'une réponse était

(1) Lettre personnelle, remise par M. Georges Bonnet à la Commission de publication des *Documents diplomatiques français.*
(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 5.

en préparation et serait sans doute remise à Paris dans le courant de la semaine [1]. J'ai exprimé l'espoir que cette réponse contînt des suggestions d'ordre pratique en vue de l'étude des mesures à prévoir pour la défense commune sur le continent.

D'après ce que m'a laissé entendre mon interlocuteur, il est peu probable que le document dont il s'agit réponde au passage de notre note relatif à l'établissement éventuel de la conscription dans le Royaume-Uni. Au stade actuel, il est difficile au gouvernement britannique d'exprimer une opinion précise sur ce point. Cela n'empêche pas que les questions militaires que pose la collaboration des forces terrestres franco-britanniques ne soient très sérieusement étudiées en ce moment. C'est ainsi qu'on examine le moyen de raccourcir le délai au bout duquel les premières unités anglaises pourraient faire leur apparition en France. On se préoccupe aussi de l'armement et de l'équipement de divisions supplémentaires destinées à renforcer le corps expéditionnaire. Mais, là encore, c'est un problème industriel qui se pose dont la solution ne paraît pas avoir été trouvée. Il est clair, cependant, et mon interlocuteur le reconnaissait tout le premier, que puisqu'il faudra de toute manière pourvoir à l'équipement de forces supplémentaires, il serait préférable d'entreprendre cet effort sans attendre davantage.

La question du service militaire obligatoire se présente différemment. Il est vrai qu'en raison des sommes énormes que coûte l'entretien d'effectifs importants avec les soldes actuelles, il est à peu près impossible de mener de front le maintien d'une marine puissante, la construction d'une flotte aérienne, qui ne soit inférieure à aucune autre aviation étrangère, et la formation d'une armée de terre réellement importante sans imposer aux finances britanniques une charge qui risque de désorganiser complètement l'économie du pays. Le gouvernement britannique sera donc amené, et sir Alexander Cadogan n'en a pas disconvenu, à en revenir à la conscription pour éviter des dépenses astronomiques.

Mais l'opinion continue à éprouver la plus grande répugnance vis-à-vis du service militaire obligatoire qui apparaît comme une véritable déchéance. On se rebelle contre le principe de l'obligation, quoiqu'il soit accepté depuis longtemps en matière financière, et il est à prévoir que le gouvernement rencontrera de très sérieuses difficultés le jour où il décidera de l'établir en temps de paix. M. Neville Chamberlain aurait sans doute pu le faire au lendemain de Munich. Depuis lors, la crainte d'une conflagration européenne est toujours présente aux esprits, mais avec un caractère moins pressant. L'opposition ne manquera pas d'en profiter, d'autre part, pour reprocher au Premier ministre son inconséquence. J'ai dit à mon interlocuteur que les raisons qui nous avaient obligés à soulever ce problème étaient de notre point de vue si graves et si importantes que le gouvernement français ne manquerait sans doute pas d'y revenir.

[1] Cette réponse, remise le 13 février, est reproduite ci-après sous le n° 106.

J'ai cru devoir vous mettre confidentiellement au courant de cet échange de vues pour vous montrer que, malgré tous les obstacles, l'idée fait son chemin et que nous ne devons pas nous laisser décourager. Pour le moment, nous ne pouvons qu'attendre la réponse anglaise où nous trouverons peut-être une orientation.

66

Le Lieutenant-colonel Morel, Attaché militaire de France en Espagne, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 32 [1]. Confidentiel. *Perpignan, 7 février 1939.*

(*Reçu :* 2e Bureau E.M.A., 10 février.)

Au cours de l'entretien dont vous rend compte ma lettre nº 31 [2], le général Rojo m'a dit qu'il croyait de son devoir de me donner son point de vue personnel sur la situation.

Depuis plusieurs mois, il avait averti le président du Conseil des risques que comportait une continuation de la résistance et de la nécessité de trouver une solution pacifique avant une catastrophe qu'il prévoyait.

Ses avis n'ayant pas été retenus, il s'efforça honnêtement de faire son métier de militaire discipliné.

La fortune des armes rendit vains ses efforts. Et la situation en est arrivée à un point de gravité où il croit devoir passer outre à ses scrupules et s'ouvrir à un camarade de ses doutes sur le sérieux de la politique suivie.

Ce n'est pas seulement la Catalogne dont le sort est joué, mais le Centre qui le préoccupe. Il estime la résistance impossible au-delà du temps nécessaire aux nationalistes pour retourner leur dispositif et recommencer une offensive, c'est-à-dire deux ou trois mois.

Il considère donc comme une folie inutile la continuation de la lutte et en tant que chef, ayant fait le sacrifice de lui-même mais voulant éviter l'écrasement de ses subordonnés et de ses troupes, il ne met son espoir que dans une médiation de la France et de la Grande-Bretagne. Médiation peut-être trop tardive pour la Catalogne, mais qui aurait le temps d'être efficace pour le Centre et le Sud.

Il me demande, tout en gardant la plus grande discrétion sur son intervention, de vous faire connaître son sentiment.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] Du même jour, non reproduite. Cette lettre fait état d'un entretien, la veille, entre l'attaché militaire français et le général républicain espagnol, au cours duquel ce dernier avait indiqué les modalités de son plan de repli, envisagées de façon à ne pas avoir à combattre trop près de la frontière franco-espagnole.

M. Jules Henry ayant bien voulu, au moment où se terminait notre entretien, se présenter au général Rojo, j'ai demandé à ce dernier s'il m'autorisait à mettre l'ambassade de France au courant de ses confidences. Il m'y autorisa. Je répétai donc à M. Jules Henry l'essentiel de ce que m'avait confié le chef d'État-major de l'armée républicaine.

Les usages ne permettent pas que j'intervienne personnellement mais m'imposent, après vous avoir rendu compte et informé mon chef de mission, de m'effacer. Je le fais et le regrette.

J'ai l'impression qu'un intermédiaire militaire, entre deux chefs militaires qui malgré tout s'estiment, serait plus efficace et plus rapide que l'action difficile et lente de la diplomatie. Les obstacles, les répugnances sont d'ordre politique; les facilités, on les trouverait dans cette sorte de camaraderie d'armes qui lie des adversaires qui se sont bien battus.

Je me permets de vous suggérer ce point de vue pour le cas où vous estimeriez pouvoir m'utiliser.

En attendant, je reste étroitement subordonné à mon chef de mission.

67

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 83 (1). *Varsovie, 7 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 février.)

Au moment où l'on va peut-être assister à une recrudescence de la campagne en faveur de la rétrocession de ses colonies à l'Allemagne et à de nouvelles discussions autour du problème de l'émigration ou de celui de l'accès aux matières premières, je ne crois pas inutile de rappeler les raisons qui poussent la Pologne à s'intéresser à ses problèmes, l'attitude qu'a eue jusqu'à présent envers eux le gouvernement polonais et les enseignements qu'il est possible d'en tirer quant à ce que serait éventuellement sa position au cas où ces questions viendraient à faire l'objet d'un débat international.

L'intérêt que l'on porte en Pologne à la question coloniale peut surprendre au premier abord, mais non plus quand on se souvient des deux caractéristiques essentielles de ce pays : la pauvreté et l'accroissement très important et régulier de sa population, la seconde tendant sans cesse à aggraver la première. En fait, la Pologne est surpeuplée. La superficie du territoire polonais serait sans doute suffisante pour faire vivre la population actuelle sinon une population plus considérable — même en tenant compte du fait que la terre y est, en bien des régions, de qualité médiocre, et que le sous-sol n'y est

(1) Adressée sous ce numéro à la sous-direction d'Europe, sous le n° 84 à la sous-direction d'Afrique-Levant.

pas très riche — mais il faudrait pour cela des procédés de culture plus modernes et de grands travaux d'assèchement; il faudrait aussi une industrie plus développée. Or, l'équipement agricole et industriel du pays exigerait des capitaux et la Pologne n'en a pas. Le peu qu'elle possède passe à la Défense nationale, c'est-à-dire à des dépenses en majeure partie improductives. Le gouvernement polonais fait, il est vrai, des efforts pour moderniser le pays et en accroître le revenu, et il y réussit dans une certaine mesure. Mais les progrès qui devraient en résulter pour le bien-être des habitants sont annulés en grande partie par l'accroissement parallèle de la population : à dix ans de distance, les statistiques polonaises font ressortir une augmentation du revenu national et de la consommation intérieure. Lorsqu'on divise par le nombre des habitants les sommes représentant ce revenu et cette consommation, on s'aperçoit toutefois que, dans le même laps de temps, l'une et l'autre ont eu plutôt tendance à diminuer. Enfin, l'existence de plus de trois millions et demi de Juifs vient encore aggraver la situation, d'autant que, dans un grand nombre de métiers et de professions, ces derniers exercent un monopole de fait.

En théorie, le remède serait à la fois une diminution de la natalité et un afflux de capitaux. Pour des raisons évidentes, le gouvernement polonais ne tentera rien pour favoriser la première. Quant aux capitaux, les circonstances actuelles ne sont guère faites pour encourager les investissements dans cette partie de l'Europe. De plus, le nationalisme polonais répugne à donner au capital étranger le minimum de privilèges qui serait nécessaire pour l'attirer. Enfin, la rémunération d'un capital étranger important se heurterait à des difficultés de transferts insurmontables.

Ainsi envisagé, le problème paraît insoluble. Aussi les Polonais se sont-ils mis à songer à quelque élément nouveau qui viendrait en modifier les données. Les états de l'Amérique s'étant fermés à l'émigration, ils se sont orientés vers les colonies.

Pour comprendre ce que ce mot peut évoquer dans un pays comme celui-ci, il faut passer du plan de la raison à celui du sentiment. Pour des gens vivant dans un climat froid, mal nourris, mal logés et mal vêtus, c'est l'espoir d'un sort meilleur. Paré du mirage de l'éloignement et des vives couleurs de l'exotisme, le mot « colonies » évoque le soleil, la chaleur, une végétation luxuriante, et beaucoup de richesses pour peu de travail. Et ces rêves naïfs ne déplaisent nullement au gouvernement polonais. Il y a deux ans déjà (mon télégramme n°s 45-47 du 17 janvier 1937) [1], M. Beck, auquel, à propos de Madagascar et des Juifs, je signalais le danger de laisser s'égarer l'opinion à la poursuite de semblables illusions, me laissait entendre que l'important était de rendre quelque espoir à des malheureux qui avaient l'impression de se trouver dans une situation sans issue. Quant à la partie de l'opinion que l'on voudrait pouvoir appeler « éclairée », elle ne l'est aucunement en matière coloniale. A l'abri de son ignorance, son imagination se donne libre

[1] Non reproduit. D'après ce télégramme, le colonel Beck avait parlé à l'ambassadeur de France de la possibilité d'installer à Madagascar une partie des trois millions et demi de Juifs polonais.

cours. Incapable de concevoir ce qu'une entreprise coloniale représente de temps, d'efforts et de mise de fonds, elle se borne à en supputer les avantages et confond, d'ailleurs, dans une même convoitise les profits qu'un pays pauvre pourrait retirer d'une colonie d'exploitation et les avantages qu'un pays surpeuplé trouverait dans une colonie de peuplement. Enfin, pour nombre de Polonais, les colonies apparaissent comme un attribut de droit des grandes puissances — et cela seul suffirait à leur donner le désir d'en posséder.

A côté de ces rêves, quelle est la position du gouvernement polonais? Ici, il convient de distinguer. Il y a la position officielle, celle que le ministre des Affaires étrangères et ses porte-parole prennent lorsqu'ils s'entretiennent de la question avec nous, ou lorsqu'on a parlé à Genève des questions de matières premières. Il y a aussi celle que l'on est en droit de déduire des manifestations de certains organismes subventionnés par le gouvernement et de certaines déclarations gouvernementales à l'usage de l'opinion polonaise.

Dans les rares circonstances où le gouvernement polonais s'est ouvert à nous des préoccupations que lui cause la situation démographique ou économique de la Pologne, il a insisté sur l'intérêt qu'il verrait à pouvoir diriger au dehors une partie de l'excédent annuel de sa population. Il a insisté aussi sur la lourde charge financière que représente pour la Pologne l'achat de matières premières. Celles-ci représentent, en effet, 70 % environ des importations polonaises, et il faut les payer soit avec des devises soit avec des exportations. Mais il a toujours été précisé que ce que la Pologne recherchait, c'était notre collaboration pour la solution de ces problèmes. C'est en ce sens que M. Beck s'est exprimé devant M. Yvon Delbos, lors du voyage de ce dernier à Varsovie, en décembre 1937 (1). C'est encore en ce sens qu'il s'est exprimé, le 24 janvier dernier, en présence d'une envoyée de la *North American Paper Alliance* (mon télégramme n°s 116-117) (2). En somme, le gouvernement polonais ne demande pas de colonies et ne formule pas, en la matière, de revendications d'un caractère politique, mais il exprime le souhait que les états possesseurs de colonies fassent preuve d'un certain libéralisme dans l'admission d'immigrants polonais ou juifs (c'est en ce sens que le gouvernement polonais s'est intéressé à la possibilité de faire émigrer des Juifs à Madagascar) (3). Il souhaite aussi que l'achat de matières premières ne soit pas une cause de ruine pour les états qui n'en possèdent pas.

Si son attitude, lorsqu'il s'adresse à nous, est nette et correcte, elle l'est beaucoup moins lorsqu'il s'adresse à ses compatriotes par personne interposée. Dans ce cas, elle oscille entre l'équivoque ou la revendication de caractère politique, celle-là s'effaçant peu à peu devant celle-ci.

Depuis que je suis à Varsovie, j'ai eu, à maintes reprises, l'occasion de signaler au Département la propagande faite en Pologne pour y développer l'idée coloniale. Je m'en voudrais de multiplier les références aux correspondances dans lesquelles j'ai rendu compte de l'activité de la *Ligue colo-*

(1) Voir, au tome VII de la présente série, le n° 319.
(2) Du 25 janvier, analysé au tome XIII de la présente série sous le n° 444 (note).
(3) Sur cette éventualité, voir, au tome IX de la présente série, le n° 258 (note).

niale et maritime. Cet organisme, je le rappelle, à un caractère nettement officieux. Il a actuellement à sa tête le général Sosnkowski, inspecteur d'armée, et ses dirigeants sont tous, ou presque, des fonctionnaires d'État. Il professe que la Pologne doit avoir des colonies et s'efforce par la parole, la plume, au moyen de conférences, de tracts, d'affiches, de répandre cette idée dans les masses et jusque dans les campagnes les plus reculées. La dernière manifestation de ces tendances est la suivante : la Ligue publie un bulletin *Morze* (La Mer). Depuis le 1er janvier, ce bulletin paraît sous le titre : « *Morze i Kolonje* (Mer et Colonies); de plus, de temps à autre, la presse officieuse fait une campagne pour exposer au public que la Pologne, pauvre en or et riche en hommes, a besoin de terrains d'émigration et de matières premières. En général, certains organes restent dans le vague quant à la manière de réaliser ce programme. Mais d'autres précisent que la Pologne doit *posséder* des colonies. Depuis quelque temps, il est vrai, ce sujet n'a été abordé dans la presse que tout à fait incidemment et discrètement. Peut-être cette réserve est-elle due au fait que le gouvernement polonais se rend compte qu'à l'heure actuelle, une campagne de ce genre ne présenterait plus le caractère académique qu'elle pouvait avoir il y a un an ou deux. Il convient de s'en féliciter sans, pour autant, se dissimuler qu'elle reprendrait un jour prochain, si le gouvernement polonais y voyait un intérêt quelconque.

Pour le moment, les dernières manifestations des aspirations coloniales sont celles que j'ai signalées par ma lettre nº 58 du 23 janvier dernier (1) : tout d'abord, les déclarations faites à la commission de la Diète par le rapporteur du budget des Affaires étrangères, en présence du comte Szembek, sous-secrétaire d'État à ce département. Je les rappelle : « Aujourd'hui, a-t-il dit, les ambitions coloniales de ce pays sont connues, et comprises par l'opinion internationale. L'action du ministre Beck tend à obtenir des colonies pour la Pologne, mais il importe que cette notion soit soutenue par la volonté et l'appui organisé de la nation tout entière ». Ensuite la publication d'un livre de M. Arkady Fiedler dont le titre — *Jutro na Madagascar* — signifie à la fois « L'avenir de Madagascar » et « Demain à Madagascar ». L'auteur croit que les colons polonais pourraient s'installer dans la « Grande île ». Il n'en précise, d'ailleurs, pas le nombre.

De ce qui précède, se dégage l'impression d'une équivoque, et même d'un double jeu. Tout se passe comme si le gouvernement polonais, tout en nous déclarant n'avoir aucune revendication politique à faire valoir, préparait, peu à peu, l'opinion à ranger la Pologne, le jour où s'offrirait quelque proie à partager, parmi les états revendicants.

Cette attitude ambiguë, outre qu'elle est conforme à certaines habitudes d'esprit assez répandues ici, peut offrir des avantages aux yeux des dirigeants de la politique polonaise. Elle crée une certaine communauté entre la politique allemande et la politique polonaise et elle peut lui permettre d'adopter, à nouveau, le cas échéant, une ligne de conduite parallèle — position que la

(1) Non reproduite, cette dépêche faisait état des paroles prononcées par le rapporteur du budget des Affaires étrangères et qui sont reprises dans le présent rapport.

politique polonaise a déjà occupée dans les affaires d'Europe centrale et pour laquelle M. Beck et ses collaborateurs intimes eut un goût marqué. Elle réserve à la Pologne sa liberté de manœuvre, avec la possibilité d'en retirer quelque profit en cas de débat international portant sur le problème colonial, sur celui de l'émigration ou sur celui des matières premières; la Pologne peut espérer quelque récompense de sa modération sous forme d'avantages que la France et la Grande-Bretagne lui consentiraient. Ce serait là une application de ce qui semble un axiome inavoué de la politique polonaise : à savoir qu'un état qui inspire trop de confiance est un état en faveur duquel ses amis ne font jamais rien.

Y a-t-il quelque moyen de lutter contre des tendances qui ne sont pas sans danger? Je m'efforce, bien entendu, de redresser, toutes les fois que j'en ai l'occasion, les erreurs que l'on commet ici sur la colonisation. Mais, si l'on peut faire pénétrer quelque vérité dans les esprits de bonne foi, on ne saurait se flatter de contrecarrer une propagande inspirée et organisée par les dirigeants polonais eux-mêmes. De ce côté, les résultats ont, d'avance, leur limite marquée.

Il semble que nous aurions intérêt à tenir compte de ces tendances et à nous efforcer, dans notre action politique et économique, de leur ménager quelques satisfactions. Un accroissement des échanges entre la Pologne et notre empire colonial, s'il était réalisable, aurait une influence favorable, à condition que la balance en soit équilibrée et qu'il ait pour résultat de permettre à la Pologne de se procurer sous forme de troc et sans sortir de devises certaines des matières premières qu'elle doit acheter au dehors.

Par ailleurs, si les questions d'émigration venaient à l'ordre du jour — à propos du problème juif, par exemple, sur lequel j'attire dans une autre dépêche l'attention du Département (dépêche nº 92) (1) — il conviendrait de ne pas perdre de vue l'intérêt capital que ces questions présentent pour la Pologne et de lui permettre de bénéficier des efforts qui pourraient être entrepris pour les régler.

Nos possibilités d'action dans ces divers domaines ne sont peut-être pas très grandes. Encore convient-il de faire ce qui dépend de nous pour éviter que la Pologne, poussée par la misère, oubliant ce qu'elle a et ne voyant plus que ce qui lui manque, ne soit tentée de se ranger dans le camp des états « prolétaires » et de n'attendre, comme eux, son bonheur que du partage des dépouilles des états « nantis » (2).

(1) Du 6 février, non reproduite. L'ambassadeur rapportait le point de vue d'un collaborateur du colonel Beck sur la question juive. Cette personnalité prévoyait une émigration des Juifs polonais organisée en plein accord avec les intéressés : seule une action à l'échelle internationale pourrait donner au problème une solution. Ces vues étaient qualifiées par l'ambassadeur d'« assez raisonnables ».

(2) L'ambassadeur revenait sur les ambitions coloniales de la Pologne dans une dépêche nº 107, du 15 février. Il faisait état de l'intervention du comte Szembek au Sénat lors de la discussion du budget du ministère des Affaires étrangères. Le sous-secrétaire d'État polonais aux Affaires étrangères rappelait que son gouvernement avait souligné à plusieurs reprises qu'au moment d'une discussion coloniale, il se réserverait le droit d'intervenir, et il évoquait l'importance du problème juif, pour lequel Varsovie s'efforçait de trouver une solution par voie d'entente internationale.

68

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 478 à 480 [1]. Réservé. *Rome, 8 février 1939, 14 h. 15*

(*Reçu :* 16 h. 10.)

Lundi soir, 6 février, lord Perth a fait, de sa propre initiative, une démarche auprès du comte Ciano. Il avait été inquiet à la lecture de l'article écrit la veille dans la *Voce d'Italia* par M. Gayda et dans lequel le journaliste officieux avait subordonné l'évacuation de l'Espagne par les troupes italiennes à l'obtention non pas seulement d'une pleine victoire militaire du général Franco, mais aussi d'une victoire politique totale [2].

Ce terme élastique avait alarmé mon collègue, qui s'était demandé, de nouveau, comme il lui arrive fréquemment depuis quelque temps, s'il n'avait pas été trop confiant à l'égard de l'Italie et si cette dernière n'était pas en train d'inventer des prétextes pour éluder les engagements de l'accord italo-anglais et rester indûment en Espagne.

Le comte Ciano l'a rassuré. Il lui a déclaré que l'article de M. Gayda n'avait aucun caractère officieux et n'avait pas été inspiré. Il a répété que, conformément à ses promesses, l'Italie évacuerait l'Espagne, dès que les « rouges » y auraient été écrasés et auraient cessé d'y constituer un pouvoir politique. « Ce ne sont pas, aurait-il ajouté, les 20.000 soldats italiens qui sont en Espagne, qui pourraient forcer la volonté du général Franco. »

Ces explications ont apaisé les inquiétudes de lord Perth qui ne doute pas, au surplus, que la capitulation totale des républicains espagnols n'intervienne à très bref délai.

Je lui ai fait remarquer qu'il était bien étonnant que M. Gayda ait pu reprendre hier mardi, une thèse désavouée en haut lieu avant-hier lundi, et y insister longuement.

Mais mon collègue estime qu'on peut s'en tenir à l'assertion du comte Ciano et que, pour une fois, l'opinion du *Giornale d'Italia* ne reflète pas celle du palais Chigi.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 50 (note), ci-après le n° 87 (note).

69

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 197 à 201. *Paris, 8 février 1939, 17 h. 15.*
De Perpignan. Secret. (1)

Je me réfère à votre télégramme n° 85 (2) et à mon télégramme n°s 153 à 160 (3).

Le chargé d'affaires d'Angleterre et moi avons eu à la fin de l'après-midi avec M. Negrin dans la résidence qu'il occupe dans les Vaux catalans, tout près de la frontière française, un entretien auquel assistait M. del Vayo. Celui-ci était venu nous chercher à la frontière pour nous conduire au lieu du rendez-vous.

Dès le début, j'ai tenu à marquer au président du Conseil la portée exacte de la démarche que j'avais effectuée auprès de M. del Vayo à la suite des déclarations que j'avais recueillies de la bouche de M. Azaña dont celui-ci avait, quelques instants après, tenu informé le président du Conseil et dont M. del Vayo, de son côté, avait été mis par moi au courant. Cette démarche ne pouvait donc en aucune façon être interprétée comme une initiative qui serait contraire à la politique de non-intervention maintes fois énoncée par mon gouvernement. En outre, les considérations que j'avais développées auprès de M. del Vayo étaient personnelles. Mon collègue britannique tint également à souligner que la démarche dont son gouvernement l'avait chargé était le résultat d'une conversation personnelle qu'il avait eue jeudi dernier avec M. Negrin et au cours de laquelle, sans instructions de Londres, il avait présenté des arguments en faveur de la fin des hostilités.

M. Negrin et M. del Vayo nous ont aussitôt déclaré que la démarche d'hier n'était en effet que le résultat de conversations officieuses et ne saurait constituer une suggestion franco-britannique. Ils sont même allés jusqu'à nous demander de conserver à notre entretien le caractère d'un simple échange de vues. Aucun malentendu ne peut donc subsister quant à l'origine et à la nature des conversations.

M. Negrin parla ensuite assez longuement. Après avoir développé sur la guerre civile, sur les récents événements militaires et les répercussions qui peuvent en résulter, du point de vue international, les opinions que je vous ai souvent rapportées, il admit pour la première fois la défaite de la cause

(1) Il s'agit vraisemblablement du télégramme de Perpignan, n°s 164 à 168, du 8 février. Les registres de la Direction politique ne portent cependant aucune analyse de ces n°s 164-168, qui permette d'effectuer cette identification en toute certitude.

(2) Non retrouvé.

(3) Du 7 février, ci-dessus publié sous le n° 53.

républicaine. Il pourrait, dit-il, poursuivre la lutte dans le Sud pendant un certain temps, mais au prix de grands sacrifices. L'entreprise lui paraissait d'autant plus difficile qu'à sa connaissance, le général Franco préparait déjà une grande offensive dans la région Centre-sud et que les possibilités de réunir les moyens de résistance lui paraissaient douteux. Pour une telle résistance, la récupération du matériel de guerre déjà rentré en France ou sur le point de l'être serait indispensable; il faudrait également des moyens de transport considérables.

Dans les conditions présentes, étant donné les difficultés à surmonter et l'inutilité probable de l'effort à soutenir, M. Negrin s'est déclaré prêt à envisager une cessation des hostilités. Celle-ci était subordonnée, de la part du général Franco, à des déclarations positives sur les trois points suivants :

1° Garantie de l'indépendance future de l'Espagne vis-à-vis de l'étranger;

2° Assurance que le peuple espagnol sera libre de choisir la forme future de son gouvernement;

3° Assurance de ne pas recourir aux représailles et que les personnalités civiles et militaires politiques compromises et résidant dans la zone centrale sud, au nombre de quelques milliers, pourront être évacuées avec contrôle international à déterminer et avec le concours de la France et de la Grande-Bretagne.

Si ces conditions sont acceptées par le général Franco, le gouvernement républicain s'engage à la cessation immédiate des hostilités, les négociations ultérieures de paix devant être fixées après consultation avec les autres membres du gouvernement. M. Negrin espérait pouvoir réunir ses ministres très prochainement dans la zone sud.

Si, au contraire, ces propositions étaient repoussées, ont déclaré MM. Negrin et del Vayo, le gouvernement n'aurait d'autre alternative que de poursuivre la lutte dans le Sud jusqu'à l'écrasement. Ils demeurent convaincus qu'à la conclusion de la guerre d'Espagne, un conflit international éclatera. M. Negrin ajouta qu'il avait eu récemment connaissance par des informations sûres que le général Franco avait récemment signé avec l'Italie et l'Allemagne un pacte d'agression contre l'Angleterre et la France.

Le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères ont donné à M. Stevenson et à moi-même l'impression qu'à l'heure actuelle, ils se préoccupent surtout de sauver la face. La preuve en est que sur les trois points mentionnés ci-dessus, ils se contentent de simples déclarations alors qu'il n'y a pas longtemps, les conditions posées par eux devaient s'accompagner de garanties de la part des puissances démocratiques. Leur principal souci paraît être d'éviter que leurs partisans dans la zone sud-centrale échappent aux représailles.

Il a bien été précisé que l'entretien d'aujourd'hui n'était qu'un simple échange de vues et que rien n'en serait révélé à la presse.

Le chargé d'affaires d'Angleterre, avec qui je viens d'échanger mes impressions, recommande à son gouvernement une démarche auprès du général Franco.

70

M. MARCASSIN, CONSUL DE FRANCE À VALENCE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 26. *Valence, 8 février 1939.*

Je viens d'avoir une longue conversation avec le général Miaja. Le général m'a semblé fatigué et avoir la parole difficile.

Il m'a dit se trouver dans une situation sans précédent dans l'histoire : un chef d'armée complètement abandonné de son gouvernement. Jusqu'à ce soir, il m'a affirmé ne rien savoir, n'avoir reçu aucune instruction. Il a affirmé qu'il maintiendrait l'ordre. Sur une question de ma part, il m'a dit qu'il disposait d'une armée suffisante pour résister et que dans une guerre civile, il n'y avait pas de paix possible. Mais un instant après, il m'interrogeait sur le moyen de gagner éventuellement l'Algérie. [1].

71

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 260 à 270 [2]. Réservé. *Prague, s. d.* [3].

(*Reçu :* le 8 février, 19 h. 10.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a parlé ce matin de son voyage à Berlin [4]. Il a dit tout d'abord que suivant le désir marqué par les autorités allemandes, il avait été convenu de ne rien faire paraître au sujet des conversations. La presse aurait pris occasion de ce silence officiel pour publier, quant au voyage, mille renseignements inexacts ou totalement inventés. M. Chvalkovsky a démenti en particulier qu'il eût été mal reçu, ou qu'il eût été déçu du résultat de son voyage à Berlin : « Ma visite, a-t-il dit, ne comportait aucune négociation, j'allais m'entretenir des relations courantes de nos deux pays et savoir ce qui était attendu de nous ».

(1) Ce télégramme a été retransmis le même jour, 18 h. 10, à Londres, sous le nº 208.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Par poste.
(4) Sur le voyage à Berlin du ministre tchécoslovaque, le 20 janvier, voir, au tome XIII de la présente série, le nº 409.

Cette position de la Tchécoslovaquie à l'égard de l'Allemagne constitue l'atmosphère dans laquelle le ministre fait ses récits ou expose ses idées. Il a tenu à marquer que M. Hitler l'avait reçu comme une personne de connaissance et que cet entretien s'était déroulé sous forme de conversation et non de notification d'ordres.

M. Chvalkovsky a groupé les renseignements qu'il a jugé à propos de me donner sur ses colloques en les attachant, d'une manière assez lâche d'ailleurs, à la question de la garantie des frontières tchécoslovaques. Ce qui paraît l'avoir le plus frappé, c'est l'importance attachée par M. Hitler et par M. von Ribbentrop à la question juive, sans commune mesure, a-t-il remarqué, avec celle donnée aux autres sujets abordés. Le Chancelier et le ministre des Affaires étrangères du Reich auraient tous deux déclaré avec force que la garantie allemande ne pourrait être donnée à un état n'éliminant pas les Israélites : « N'imitez pas, auraient dit les deux hommes d'État, la sentimentalité et la lenteur dont nous avons fait preuve dans la réglementation de ce problème. Notre bonté a été de la faiblesse et nous nous en repentons. Il faut supprimer cette vermine. Il n'y aura plus un Juif en Allemagne à la fin de cette année. Les Juifs sont ennemis jurés. C'est eux, ce ne sont ni les Français, ni les Anglais, ni les Américains qui sont responsables des difficultés que présentent nos relations avec Paris, Londres ou Washington. Nous donnerons des avis analogues à celui que voici en Roumanie, en Hongrie, etc... Le Reich cherchera à constituer un bloc d'états antisémites. Nous ne saurons traiter en amis les états où les Juifs conserveraient une influence quelconque, soit par leur activité économique, soit en détenant de hautes fonctions publiques ».

En relation avec cette partie des entretiens de M. Chvalkovsky, j'ai appris que M. Friedmann, directeur des Affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères et M. Buter, ancien consul général à Paris, attaché au service de presse du palais Cernin, avaient été relevés de leurs fonctions.

Le second point sur lequel M. Hitler a insisté tant au point de vue de la garantie qu'à celui des relations générales entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne, est celui des droits à accorder à la minorité allemande de nationalité tchécoslovaque : droit de s'organiser suivant les principes nationaux-socialistes, de faire donner l'enseignement suivant cette idéologie dans les écoles allemandes dont les professeurs juifs ont été d'ores et déjà expulsés; pour les membres de la minorité allemande de porter les insignes nationaux-socialistes. A ce propos, M. Chvalkovsky a remarqué que, comme cela avait été le cas en Allemagne, les sociaux-démocrates de la minorité allemande s'étaient purement et simplement fondus dans la masse nationale-socialiste. Seuls gardent leurs caractères originaux quelques centaines d'individus trop compromis pour oser, le cas échéant, retourner en Allemagne.

Le troisième point mentionné par les hommes d'État allemands aurait été la réduction de l'armée tchécoslovaque dans une plus forte proportion que celle de la réduction du territoire et de la population.

M. Chvalkovsky s'est exprimé d'une manière assez imprécise : aucune mise en demeure n'aurait été faite; toutefois, il aurait été indiqué que le Reich

donnerait volontiers sa garantie à un état neutre, étant entendu qu'un pareil état n'avait nul besoin d'entretenir une force armée importante.

Le ministre de Tchécoslovaquie a cru d'ailleurs devoir me rappeler que le gouvernement tchécoslovaque attendait que les puissances de Munich précisassent les conditions dans lesquelles elles étaient disposées à donner la garantie internationale dont la France et l'Angleterre avaient parlé dès le mois de septembre et au sujet de laquelle étaient réalisées depuis longtemps les conditions mentionnées dans l'accord de Munich. Pour le moment, a-t-il conclu, la Tchécoslovaquie reste liée par les traités et les alliances qu'elle a signés [1]. Toutefois, sur une question de ma part, posée assez vaguement, le ministre m'a paru être d'avis qu'il serait assez difficile de repousser les offres de l'Allemagne si elles venaient à être précisées et, pour éclairer ma religion, j'ai cru pouvoir, puisque nous parlions de questions militaires, poser la question de la vente du matériel de guerre telle qu'elle est exposée d'après la presse dans ma communication du 4 courant [2], et celle des transports de troupes sur les lignes de chemins de fer empruntant alternativement le territoire tchécoslovaque et allemand. Sur la question du matériel militaire, M. Chvalkovsky m'a dit que l'État tchécoslovaque était disposé à vendre à tous états. Il a ajouté que le Reich avait déjà manifesté son intérêt pour certains matériels. Au surplus, il a exprimé l'espoir que le Reich achèterait le plus possible, ce qui faciliterait la solution du problème des billets de banque et bons d'État tchécoslovaques demeurés en régions cédées. Il paraît que Berlin demande à Prague de reprendre ces derniers, ce qui paraît préoccuper assez vivement mon interlocuteur. Il s'agirait de plusieurs milliards.

Sur la question du transport des troupes d'un état sur des portions de lignes de chemins de fer situées sur le territoire de l'autre, le ministre m'a confirmé que le transport était autorisé en principe. Il ne s'agissait d'ailleurs jusqu'ici que de voyages de permissionnaires, de soldats rejoignant leurs corps ou de petits détachements.

J'ai remarqué que le bruit avait couru du transport à travers la Moravie d'unités entières en trains complets. M. Chvalkovsky m'a déclaré que ces rumeurs ne correspondaient pas à la réalité. J'ai demandé ce que ferait le gouvernement tchécoslovaque si le Reich prétendait effectuer de pareils transports. Le ministre a répondu que, suivant les conventions, l'autorisation devait être sollicitée pour chaque transport et que jusqu'ici ne s'était pas posée la question que je soulevais.

A la lumière de ces diverses précisions, je me suis demandé à part moi si les conditions dans lesquelles la France et l'Angleterre avaient offert de participer à une garantie internationale des frontières de la Tchécoslovaquie ne s'étaient pas profondément modifiées depuis Munich. L'Allemagne a profité du retard subi par la réalisation de cette garantie pour s'assurer en Tchécoslovaquie une situation dépassant largement les données retenues dans l'accord de Munich.

(1) Ce télégramme est reproduit jusqu'à « les alliances qu'elle a signés » au *Livre jaune* sous le n° 45.

(2) Il s'agit d'un télégramme n° 252, non retrouvé.

Une garantie internationale de frontières ou une neutralité garantie internationalement sont-elles compatibles avec le statut d'un état qui, le cas échéant, autoriserait la circulation sur son territoire de portions de l'armée de l'un de ses garants qui pourrait être en guerre avec tel ou tel des autres garants? Il y aurait là des questions à éclaircir.

72

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 398. *Berlin, 8 février 1939* (1).

(*Reçu :* le 9, 11 h. 45.)

Une série de circonstances récentes et plus spécialement le remplacement du Dr. Schacht, à la direction de la Reichsbank (2) ainsi que les déclarations faites le 30 janvier par le Führer ont remis à l'ordre du jour les difficultés économiques et financières que traverse l'Allemagne (cf. rapports de l'ambassade nos 69-70 (3) et 110-111 (4)).

Les symptômes de crise qui retiennent en général l'attention, accroissement de l'inflation, difficultés de ravitaillement en matières premières, restrictions imposées au consommateur allemand, déséquilibre de la balance commerciale, présentent sans doute une importance considérable. Mais, du point de vue primordial de la guerre ou de la paix, un des facteurs essentiels de cette crise, si paradoxal que cela puisse paraître *a priori*, semble être constitué par le manque croissant de main-d'œuvre qui affecte l'économie allemande.

D'après les statistiques officielles, l'exécution du plan de quatre ans se trouve actuellement handicapée par un déficit de 1.400.000 ouvriers. En dépit des rigoureuses mesures d'intervention prises par l'État dans ce domaine, il apparaît que les ressources de l'Allemagne ne suffisent pas à faire face à la consommation croissante de main-d'œuvre qu'exige l'économie allemande, depuis qu'aux fabrications de guerre se sont ajoutées les industries de remplacement (essence synthétique, buna, textiles artificiels) qui doivent assurer l'indépendance du pays.

On est donc amené à se demander de quelle manière le IIIe Reich concilierait, sur la base de ses plans autarciques, la mobilisation industrielle, à laquelle il procède depuis deux ans, avec une mobilisation militaire.

Il convient de souligner, à cet égard, que d'ores et déjà, la main-d'œuvre féminine représente 35 % des effectifs employés par le Reich, que la durée

(1) Par courrier en clair.
(2) Sur ce remplacement, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 402 (et note).
(3) La dépêche de Berlin n° 69 Europe (n° 70 Relations commerciales), du 24 janvier, transmettait un long rapport de l'attaché financier, du 19 décembre 1938, auquel il est fait allusion au tome XIII de la présente série sous le n° 418 (note).
(4) Du 2 février, ci-dessus publié sous le n° 18.

du travail s'étend jusqu'à 72 heures par semaine dans un grand nombre d'industries, que des retraités, des invalides, ont été réembauchés et que l'Allemagne a fait appel en 1938 à 381.000 ouvriers étrangers.

Une mobilisation militaire viendrait singulièrement aggraver la pénurie de main-d'œuvre dont souffre actuellement le Reich en temps de paix. Ce sont là des préoccupations qui n'ont pas échappé, dès la mise en vigueur du plan de quatre ans, à certains dirigeants de l'Allemagne, notamment au Dr. Schacht et à M. Brinkmann. Ceux-ci les ont exprimées au cours de l'année dernière, bien que sous une forme discrète, dans des articles de revue. Mais l'ampleur prise depuis quelque temps par la crise de main-d'œuvre donne aujourd'hui à ces préoccupations une acuité qu'elles n'avaient pas revêtue jusqu'ici.

Sans doute, les dirigeants nationaux-socialistes n'ont-ils pas manqué de prévoir les moyens de résoudre ce grave problème. La nécessité de maintenir la production autarcique du Reich ne contraindrait-elle pas l'Allemagne, en cas de guerre, à garder à l'arrière une part importante de ses réserves mobilisables? C'est ce qu'il est difficile de préciser dans l'état actuel des renseignements que possède l'ambassade.

On peut concevoir, au demeurant, que, dans l'éventualité d'un conflit européen, le III[e] Reich s'efforcerait de trouver dans l'Europe centrale et danubienne une partie des ressources qui lui feraient défaut.

En tout état de cause, la question me paraît de nature à retenir l'attention des services de notre Défense nationale et à faire de leur part l'objet d'une étude approfondie.

Prière de bien vouloir communiquer au ministère de la Guerre.

73

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n[os] 79 à 81 (1). Confidentiel. *Moscou, 8 février 1939.*

Je me réfère aux télégrammes de M. Payart en date des 3 et 6 février (2).

D'après ce que vient de me dire M. Litvinov, la rupture des relations diplomatiques avec la Hongrie avait été précédée d'un avertissement du gouverne-

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Par télégramme n[os] 61-65 du 3 février, le chargé d'affaires de France à Moscou faisait allusion à un communiqué de l'agence Tass, aux termes duquel M. Litvinov avait signifié au ministre de Hongrie la rupture des relations diplomatiques avec son pays, du fait de la dépendance de ce dernier par rapport à « certaines puissances » dont témoignait l'adhésion de Budapest au pacte antikomintern. Pour M. Payart, il s'agissait là d'un avertissement, mais aussi d'un « encouragement » donné à la Roumanie en vue de résister à la pression allemande « par Hongrie interposée». Le télégramme de Moscou, n[os] 68-69 du 6 février, annonçait le départ du ministre hongrois.

ment soviétique auquel celui de Budapest avait passé outre. Le commissaire aux Affaires étrangères m'a dit que, lors de la visite du comte Ciano à Belgrade (1), le prince Paul et M. Stoyadinovitch avaient promis l'adhésion de la Yougoslavie au pacte antikomintern sous réserve que la Roumanie n'y fît pas objection. Cette question, qui a sans doute été abordée lors du voyage de M. Gafenco à Belgrade (2), pourrait être étudiée dans un autre esprit par le nouveau cabinet yougoslave (3). M. Litvinov pense qu'elle sera résolue à Bucarest dans un sens ou dans l'autre vers le 15 courant.

Le commissaire aux Affaires étrangères considère dans ces conditions que l'attitude de la Roumanie sera d'une importance extrême pour tout ce qui concerne le développement des influences italo-allemandes en Europe centrale, orientale et balkanique.

Je partage entièrement cet avis et je signale à ce point de vue que, lors de mon entretien avec lui à Paris, le 2 février, M. Tataresco m'a dit que son pays et son souverain s'efforceraient de sauvegarder la pleine indépendance roumaine vis-à-vis des pressions allemandes, aussi longtemps qu'ils seraient assurés de notre ferme résolution de résister de notre côté aux menaces dont notre territoire métropolitain et notre empire colonial sont l'objet de la part de l'Italie, appuyée ou non par l'Allemagne.

74

NOTE DE M. LÉON BÉRARD (4)

sur son voyage à Burgos

3-6 février 1939.

Le gouvernement de Burgos m'a fait recevoir à la frontière par M. Teixidor, collaborateur du ministre des Affaires étrangères, ancien consul général d'Espagne à Genève et précédemment membre de la délégation espagnole à la Société des Nations. J'ai passé la journée du vendredi 3 février à Bilbao, où j'ai été accueilli de la façon la plus amicale par le maire, M. Lequerica, ancien sous-secrétaire d'État du cabinet Maura, ancien député de Tolède, ami déclaré de la France. Celui-ci avait organisé en mon honneur un déjeuner, où il avait réuni avec le général gouverneur militaire de la ville, de notables industriels ou négociants espagnols et français dont je connaissais déjà plusieurs.

(1) Sur cette visite, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 412 (et note), 416, 433.
(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 34 (et note).
(3) Sur la démission de M. Stoyadinovitch et la constitution d'un nouveau cabinet, le 5 février, voir ci-dessus le n° 59 (note).
(4) Cette note, extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc », fut remise au Ministre, le 8 février. Rentré à Paris, le 8 février au matin, Léon Bérard eut un entretien d'une heure environ en fin de matinée avec Georges Bonnet, puis fut reçu le même jour à 18 h. 30 par le président du Conseil, pour rendre compte de sa mission (*Le Temps* du 9-10 février 1939).

Dès mon arrivée à Burgos, le lendemain, j'apprends que les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie, qui résident à Saint-Sébastien, déjeunent à l'hôtel où je suis descendu moi-même et que le général Jordana les recevra avant de me recevoir.

Ma première entrevue avec le général Jordana.

Le ministre des Affaires étrangères du gouvernement nationaliste me fait l'accueil le plus cordial. Avec la bonne grâce chaleureuse propre à la politesse espagnole, il me dit combien lui-même et le gouvernement se félicitent de mon voyage à Burgos.

Après avoir remercié le général, je lui expose l'objet et le caractère de la démarche que j'accomplis auprès de lui. Représentant élu d'un pays français situé sur la frontière franco-espagnole [1], je sens aussi bien que personne combien il importe aux deux nations que les relations régulières se nouent entre la France et le gouvernement de Burgos. Le but de mon voyage est d'étudier avec le ministre les conditions auxquelles ces relations pourraient s'établir, la nature et le caractère international de la mission à conférer aux agents qui représenteraient le gouvernement français à Burgos et le gouvernement de M. le Général Franco à Paris. Après quoi, je soumettrai à MM. Edouard Daladier et Georges Bonnet le résultat de mes conversations.

Les déclarations que je fais à celui-ci s'inspirent quant à l'essentiel des choses de mes récents entretiens avec M. Georges Bonnet et des notes que celui-ci m'a remises [2]. J'ai donc insisté sur les vœux fondamentaux qui sont ceux du gouvernement à la fois et de la plupart des Français, même de ceux qui ont de la sympathie pour la cause du généralissime Franco : départ des volontaires étrangers dès la fin de la guerre, indépendance de l'Espagne, la souveraineté de l'État espagnol s'exerçant sans conteste sur toutes les portions en territoire continental, insulaire ou colonial de l'Espagne, collaboration des deux états au Maroc selon les traités en vigueur, neutralité de l'Espagne dans un conflit européen où la France se trouverait engagée. Quant à la qualité des agents qui représenteraient l'un auprès de l'autre les deux gouvernements, j'indique au général Jordana qu'il serait sans doute possible de s'accorder sur un titre et une formule qui s'inspireraient des précédents créés dans les rapports du gouvernement nationaliste avec l'Angleterre et avec la Belgique.

M. le Général Jordana m'exprime d'abord avec un grand accent de sincérité sa sympathie pour la France. Il est visiblement resté fidèle aux souvenirs de sa collaboration au Maroc, avec les chefs militaires français et M. Lucien Saint [3]. Il se félicite d'avoir travaillé en Afrique du Nord, à une œuvre qui fait honneur à la France et à l'Espagne.

(1) M. Léon Bérard était en effet sénateur des Basses-Pyrénées.

(2) Des notes sont effectivement conservées dans les dossiers qui soit dans les papiers Bonnet, soit dans la « Reconstitution Fouques-Duparc», concernent les entretiens Bérard-Jordana. Rien ne permet cependant de dire qu'il s'agisse des documents remis par le Ministre à l'émissaire officieux de la France auprès du gouvernement nationaliste.

(3) Le général Jordana avait en effet négocié les accords de 1925 sur le Maroc avec le maréchal Pétain, lors de la révolte d'Abd-el-Krim. Voir également, au tome XIII de la présente série, le n° 401 (note).

Venant à l'objet de notre entretien, le général me dit, en manière de préambule, que même dans les pays qui ne pratiquent pas le régime parlementaire, il y a une opinion publique et dont le gouvernement est obligé de tenir compte. L'Espagne nationale, certes, n'a pas « extériorisé » tous ses sentiments touchant la conduite que la France officielle a tenue dans la guerre d'Espagne. Mais, quoique latents et discrets quant à leurs manifestations, ces sentiments existent. Le gouvernement national ne peut ni les ignorer ni les méconnaître. Autant que de l'appui matériel donné aux « rouges », le ministre se plaint de l'appui *moral* que les « rouges » ont reçu du côté français. Le gouvernement du général Franco en a d'autant plus souffert qu'il ne s'est pas décidé de gaîté de cœur à entreprendre une telle lutte, qu'il s'y est résolu pour sauver la patrie espagnole du communisme bolcheviste et qu'il avait conscience de rendre par là-même service à l'Espagne et à ses voisins.

Les assurances ou les garanties que je lui ai demandées pour la France, me dit-il, le gouvernement national les a déjà données à plusieurs reprises de la façon la plus solennelle. Est-il rien de plus significatif à cet égard que la déclaration de neutralité faite par le Généralissime pendant la grave crise internationale du mois de septembre?[1] Le général ajoute avec une certaine solennité que si un état quelconque, la guerre finie, élevait une prétention sur une partie quelconque du territoire de l'Espagne, ce serait la cause et le signal d'une guerre plus terrible encore que celle qui s'achève et que les Espagnols soutiendraient avec la même énergie. Cela dit, conclut sur ce point le ministre, on ne peut demander au gouvernement national de définir d'avance, la guerre n'étant pas terminée, la politique internationale que suivra l'Espagne de demain. (Il répond par là à notre demande de neutralité dans un conflit européen.)

Sur la nature des relations à établir entre les deux gouvernements, le ministre observe d'abord qu'entre le gouvernement du général Franco et le gouvernement français vont se poser dès le commencement des questions de la plus grande importance d'ordre légal et juridique. Il entend viser par là des biens dont les « rouges » se sont emparés, en Espagne, soit au préjudice de l'État, soit au préjudice des particuliers et qu'ils ont transportés en France où ils se trouvent encore : flotte de pêche du nord-ouest de l'Espagne, titres, dépôts, registres enlevés dans les banques, notamment à Bilbao et à Santander. Il évoque également la question de l'or de la Banque d'Espagne déposé en France [2]. Le ministre attache une particulière importance à cette affaire des biens espagnols en France. Il exprime avec force le vœu que, par l'action du gouvernement français, ces biens soient restitués à leurs légitimes propriétaires.

[1] Sur cette déclaration, voir, au tome XI de la présente série, les nos 389, 428, 437, 445, 494, 508, 511, 518.

[2] La Banque de France avait refusé de remettre à la Banque d'Espagne l'or qu'elle détenait pour le compte de cette dernière depuis 1931, sous le prétexte qu'en cas de victoire franquiste, elle devrait effectuer un paiement identique au gouvernement nationaliste. La réclamation du gouvernement républicain fut rejetée le 6 juillet 1938 par la cour d'appel de Paris, qui considérait la Banque d'Espagne comme une compagnie d'actionnaires, non comme un véritable organisme d'État.

Dans sa pensée, le caractère même des problèmes à traiter et des difficultés à résoudre détermine déjà la nature et le caractère des relations qu'il s'agirait d'établir. La Grande-Bretagne, me rappelle-t-il, s'est fait représenter à Burgos par un agent commercial; mais c'était en un moment où le sort de l'Espagne nationale pouvait paraître incertain. D'autre part, il n'y a pas de comparaison possible entre les questions que la France et le nouveau gouvernement de l'Espagne auront à traiter et celles qui peuvent se poser entre ce même gouvernement et la Belgique. La France est une grande puissance qui est au premier rang, par son action, dans la politique internationale. Les rapports nouveaux à créer entre les deux pays doivent être dignes de l'un et de l'autre. Il ne conviendrait ni à l'Espagne ni à la France d'entretenir entre elles des relations presque honteuses, qui procéderaient à la façon d'une liaison secrète et illégitime : *amores clandestinos.*

En bref, le général Jordana demande que la France soit représentée à Burgos par un chef de mission d'un caractère tel que l'envoi de cet agent implique nettement *la reconnaissance de jure* du gouvernement du généralissime Franco par le gouvernement français.

Je fais entendre au ministre les difficultés d'ordre politique et juridique qu'une telle proposition peut rencontrer en France. Le général Jordana me dit qu'il nous conviendrait à l'un et à l'autre de réfléchir sur les observations que nous venons d'échanger. Il est convenu que nous aurons une deuxième entrevue le lundi 6 février à 12 heures.

Deuxième entrevue avec le général Jordana. *(Lundi 6 février 1939)*

Je demande au ministre de reprendre certains points dont il a été traité dans notre conversation de l'avant-veille. Je résume les diverses phases de la guerre d'Espagne du point de vue français : efforts faits, dès le début, par de nombreux parlementaires français, notamment par la commission des Affaires étrangères du Sénat et son président Henry Bérenger, pour empêcher des envois d'armes et de munitions aux républicains et obtenir du gouvernement de Front populaire une politique de neutralité dans le conflit franco-espagnol — politique de non-intervention inventée par M. Léon Blum lui-même — fermeture de la frontière en juin 1938 — la question de l'or de la Banque d'Espagne réservée par une décision de la justice française, etc... Si l'Espagne, lui ai-je dit, avait eu une frontière terrestre commune avec un pays tout autre que la France, le trafic des armes se serait exercé de la même façon. La guerre allume toujours et partout les mêmes convoitises et favorise les mêmes genres d'industrie.

Sur les biens espagnols en France, je déclare au ministre que le gouvernement français considérera très certainement cette affaire avec l'esprit de justice et le souci du droit dont s'inspire notre politique internationale.

Je reviens sur le titre et le caractère des représentants qui seraient désignés par les deux gouvernements [1]. En attendant, ai-je dit, qu'une mission diplo-

[1] Ce problème avait été abordé dans une note du Département reproduite au tome XIII de la présente série, sous le n° 474.

matique soit organisée, il serait sans doute de l'intérêt des deux pays de prévoir comme une période transitoire, où le représentant de la France à Burgos prendrait, par exemple, le titre *d'agent* ou *d'agent général de la République française,* ou du *gouvernement français,* tandis qu'il y aurait à Paris un agent général du *gouvernement de M. le Général Franco.*

Dès ses premières paroles, M. le général Jordana me déclare que ce qu'il a à me dire, il me le dira au nom du généralissime Franco et du gouvernement national tout entier.

Il poursuit en des termes que je vais résumer ici aussi exactement que possible.

C'est vrai, il y a eu et il y aura toujours des trafiquants d'armes, tant qu'il y aura des guerres. Mais cette fois-ci, la France a toléré un « transit énorme », qui a été l'équivalent d'une aide matérielle. Il y a eu chez les « rouges » un véritable luxe de matériel et souvent, avec les armes, des « cadres de techniciens français ». L'opinion espagnole nationale considère que la France est responsable de la continuation ou de la prolongation de la guerre. La France a tourné le dos à l'Espagne nationale. Le gouvernement du général Franco ne peut pas méconnaître cet état de l'opinion. L'amitié entre pays se fonde sur la confiance. Il y faut des preuves de loyauté réciproque.

Le général Jordana ne voit qu'une solution possible : la reconnaissance *de jure,* quel que soit, d'ailleurs, le grade du diplomate qui serait envoyé en Espagne. Il est nécessaire que l'établissement de relations entre les deux pays soit la signification et la portée d'une *réconciliation solide.*

Le ministre demande qu'en même temps que la reconnaissance du gouvernement de Burgos aurait lieu, le gouvernement français lui donnât une garantie touchant la restitution à leurs légitimes propriétaires des biens espagnols transportés en France. Cette garantie pourrait être stipulée dans telle ou telle forme à déterminer, par exemple à l'aide d'un échange de lettres.

Le général Jordana me déclare qu'il n'a rien « gardé dans son cœur », c'est-à-dire qu'il m'a tout dit et il répète qu'il m'a parlé au nom du Généralissime et de tout le gouvernement. En différant, ajoute-t-il, de reconnaître ce gouvernement, la France et l'Angleterre ne font que « donner des injections à un cadavre ». Les conversations mêmes que nous avons ensemble inquiètent les « rouges ».

Je demande au général si le gouvernement français et moi-même sommes autorisés à faire état de ce qu'il a bien voulu me dire, dans notre entretien du 4 février, touchant le départ des volontaires étrangers après la guerre, l'indépendance et la souveraineté de l'État espagnol sur toutes les parties de son territoire. Le général me répond que tout ce qu'il m'a dit sur ce sujet, le Généralissime et son gouvernement l'ont plusieurs fois proclamé et qu'il n'y a là rien de mystérieux et de secret.

Je remercie le ministre de l'accueil qu'il m'a fait, des égards pleins de courtoisie que le gouvernement m'a témoignés et je lui dis que je vais regagner Paris pour rendre compte à MM. Daladier et G. Bonnet des conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui.

75

2e Bureau de l'État-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 8 février 1939

Étaient présents :

— M. Charvériat, directeur politique;
— M. Rochat, directeur adjoint;
— Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
— Contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine;
— Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air;
— Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose les questions politiques :

Espagne : Le consul anglais à Palma a été avisé d'une opération projetée par l'aviation nationaliste contre Minorque et à laquelle devraient prendre part 200 avions (1). Il a estimé que, du point de vue espagnol, la chose était peu indiquée et qu'elle ne pouvait avoir pour résultats que des pertes de vie inutiles si l'expédition restait sous la forme de bombardement aérien, ou une extension de l'emprise italienne sur les Baléares si elle tournait à l'occupation terrestre par débarquement. Il s'est offert à faciliter les contacts entre autorités de Majorque et Minorque pour laisser l'affaire entre Espagnols.

Les autorités gouvernementales ont demandé les dispositions à prendre pour réexporter le matériel de guerre passé en France. *A priori*, la réponse est négative; ce matériel est un gage pour les règlements ultérieurs avec le futur État espagnol.

Note. — L'Air demande d'ailleurs les camions-citernes dont il est dépourvu.

Enfin, le général Miaja vient de demander son passeport (2) et les formalités à accomplir pour passer en Algérie. La volonté de résistance de la zone Centre paraît donc très chancelante.

Italie : On signale de Florence le rappel d'une deuxième tranche de la classe de 1901 (3) et des mesures pour le rappel de 6 classes.

(1) Le 6 février, le gouvernement nationaliste espagnol faisait connaître à Londres son intention d'occuper Minorque avec des forces exclusivement espagnoles et en dehors de toute assistance étrangère. Le croiseur anglais *Devonshire* transportait de Majorque à Port-Mahon le gouverneur nationaliste de Majorque, le colonel San Luis, qui négociait le 7 avec le gouverneur républicain de Minorque la reddition de l'île. Malgré les engagements pris par le gouverneur de Majorque, des raids d'aviation étaient déclenchés sur l'île, qui tombait le 9 aux mains des nationalistes.

(2) Sur le désarroi du général, voir ci-dessus le n° 70.

(3) Sur les premiers rappels effectués, voir au tome XIII de la présente série, le n° 426 (et note).

Par ailleurs, les Anglais se préoccupent des mouvements italiens en Afrique [1].

Serbie : Le départ de M. Stoyadinovitch [2] est ressenti comme un échec par l'Allemagne et l'Italie.

II. Le général Dentz expose les mesures militaires italiennes qui font l'objet du B.R. du 6 février [3].

Il signale la démarche de l'attaché militaire chinois pour avoir des instructeurs français. M. Charvériat répond qu'on peut poser la question aux Affaires étrangères mais que la réponse sera négative.

III. L'amiral Bourragué signale que des mesures sont préparées pour le desarmement éventuel de l'escadre gouvernementale, opération qui semble devoir se faire sans opposition de la part des équipages [4].

Le *Tigre* a été courtoisement reçu à Barcelone, bien que le port et l'aérodrome soient toujours fermés aux navires et avions français.

76

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Campinchi, Ministre de la Marine.

D. nº 135. *Paris, 8 février 1939.*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les informations que m'adresse notre ambassadeur à Londres à la date du 7 février, au sujet des constructions navales allemandes.

Le Foreign Office a donné hier (6 février) au conseiller de l'ambassade quelques précisions sur la réponse adressée à lord Halifax, le 18 janvier dernier, par le chargé d'affaires d'Allemagne, au sujet des accords navals anglo-allemands [5].

Ce document se réfère aux dispositions prises par le gouvernement allemand en vue de modifier le tonnage des catégories de bâtiments à construire, étant entendu que le chiffre global de la flotte allemande restera fixé à 35 % de celui de la flotte britannique.

(1) Voir ci-dessus le nº 49.
(2) Voir ci-dessus le nº 59 (note).
(3) Sur les mesures militaires italiennes, se reporter également au télégramme de Londres nos 326-328 du 6 février, ci-dessus publié sous le nº 49.
(4) Il s'agit de la flotte républicaine espagnole, stationnée à Bizerte.
(5) Sur cette question, se reporter également à la dépêche nº 125 de l'ambassadeur de France à Berlin du même jour, ci-après reproduite sous le nº 78.

En ce qui concerne les sous-marins, le document allemand déclare que l'Allemagne, pour assurer la liberté de ses communications maritimes, se trouve dans l'obligation de construire une flotte d'un tonnage égal à celui de la flotte sous-marine anglaise.

Aucune précision n'est fournie sur les caractéristiques des futurs sous-marins allemands. Les Anglais n'excluent pas le risque que présenterait la mise en chantier d'unités de faible tonnage assurant à l'Allemagne un nombre de sous-marins supérieur à celui que possède notre pays. De même, la lettre de l'ambassade d'Allemagne évite de préciser les délais dans lesquels le Reich compte atteindre l'objectif qu'il s'est fixé. Il est simplement dit que celui-ci construira progressivement, et au cours des prochaines années, le nombre de sous-marins qui lui est nécessaire.

En ce qui concerne les grands croiseurs, la lettre allemande, après avoir fait un historique de la question et s'être référée aux échanges de vues entre les amirautés de Londres et de Berlin et à l'esprit conciliant dont les Allemands ont fait preuve en cette occasion, affirme que le gouvernement de l'U.R.S.S. aurait formellement fait connaître son intention de mettre en chantier un nombre important de croiseurs du type A. Dans ces conditions, l'Allemagne se trouve dans l'obligation de modifier le calibre des pièces de deux de ses croiseurs qui passent ainsi de la catégorie B à la catégorie A.

Les renseignements reçus au Foreign Office semblent indiquer que si les Russes ont bien affirmé leur volonté de construire de grands croiseurs, ils n'ont pas jusqu'ici mis cette intention à exécution.

Le gouvernement britannique croit préférable de ne pas laisser cet acte sans réponse. Des instructions vont être envoyées à l'ambassade d'Angleterre à Berlin pour lui prescrire de remettre à la Wilhelmstrasse une lettre prenant acte de la communication allemande et constatant que si l'Allemagne a cru devoir maintenir intégralement la position exposée en décembre dernier à la délégation britannique, l'Angleterre ne peut de son côté que s'en tenir aux vues exprimées alors par ses représentants.

Le Foreign Office ignore jusqu'ici quelles seront les réactions de l'Amirauté en présence des modifications ainsi apportées au programme de constructions allemandes. Les réactions de lord Halifax se bornent à constater que l'Allemagne, tout en respectant la lettre de ses accords navals avec l'Angleterre, les interprète dans un sens qui favorise singulièrement l'accroissement de sa puissance navale. Néanmoins, en présence de l'état d'esprit qui règne à Berlin, il paraît inutile aux Anglais de rouvrir une discussion avec l'amirauté allemande. Il se contente donc de déclarer que les accords de 1935 et 1937 méritent d'être conservés le plus longtemps possible, étant donné qu'ils sauvegardent un régime assurant à la flotte britannique une supériorité de tonnage fixe sur la flotte allemande.

77

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 133 [1]. Confidentiel. *Berlin, 8 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 février.)

Au cours du séjour qu'il a fait à Berlin la semaine dernière, M. Scapini a eu avec le maréchal Goering une conversation des plus intéressantes qu'il a dû rapporter personnellement à Votre Excellence.

La partie essentielle de l'entretien portait sur l'attitude de l'Allemagne au regard du différend franco-italien.

Notre compatriote ayant indiqué nettement au Maréchal qu'aucune concession territoriale n'était possible pour la France et que si l'Allemagne soutenait l'Italie dans cette voie, ce serait la guerre, celui-ci lui a répondu que le discours du Führer [2] avait bien précisé que l'Allemagne n'était engagée au regard de l'Italie qu'en cas d'agression contre cette dernière puissance. Après que M. Scapini lui eût fait observer que l'on pouvait toujours ergoter pour savoir de quel côté venait l'agression, il a ajouté que la politique d'appui avait ses limites. « Supposez, a-t-il dit, que Franco vous demande l'annexion de quelques millions d'habitants de votre territoire sous prétexte qu'ils sont Espagnols et qu'il nous réclame notre appui militaire, nous lui répondrions que nous sommes toujours prêts à l'aider, mais pas au point d'aller nous heurter contre la ligne Maginot. »

Le Maréchal a émis l'avis que, d'ailleurs, les revendications italiennes seraient modérées. Il ne pensait pas qu'elles pussent déborder du cadre des questions intéressant les communications entre l'Italie et l'Abyssinie et le statut des Italiens en Tunisie.

Les indications fournies par le maréchal Goering confirment, dans leur ensemble, celles que cette ambassade à recueillies à différentes sources et que j'ai déjà communiquées à Votre Excellence.

En ce qui concerne la question économique, le Maréchal a marqué l'intérêt qu'il attachait à l'organisation d'une collaboration franco-allemande et à l'élaboration, du côté français, d'un plan concret pour la mise en œuvre de cette collaboration.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Du 30 janvier au Reichstag : voir au tome XIII de la présente série, le nº 467 (et note); ci-dessus les nºs 1, 6, 10, 18, 58.

78

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 125. *Berlin, 8 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 février.)

Pour faire suite à mes précédentes communications concernant l'aboutissement des récentes négociations navales entre Londres et Berlin, j'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint, au Département, copie d'un nouveau rapport sur ce sujet adressé par l'attaché naval près cette ambassade à M. le Ministre de la Marine.

De l'avis du commandant Tracou, non seulement l'effort de réarmement de l'Allemagne en ce qui concerne sa flotte sous-marine est déjà en cours, mais il ne serait pas impossible qu'il fût, à plus ou moins brève échéance, poursuivi au-delà des limites fixées par l'accord naval anglo-allemand (1), et aboutît par suite à une dénonciation de cet accord.

ANNEXE

LE COMMANDANT TRACOU, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À BERLIN,
À M. CAMPINCHI, MINISTRE DE LA MARINE.

D. *Berlin, 9 février 1939* (2).

Un communiqué officiel de l'amirauté allemande, publié le 3 février 1939, a clôturé les négociations engagées entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne au sujet de la parité sous-marine et des croiseurs de la sous-classe « A ». Voici le texte de ce communiqué :

« Le gouvernement allemand avait, en décembre 1938, avisé le gouvernement britannique de son intention de faire usage de certains droits qui lui avaient été reconnus par les accords navals du 18 juin 1935 et du 17 juillet 1937 (3).

« Le 30 décembre 1938, des conversations amicales ont eu lieu à Berlin sur certaines questions soulevées par l'application de ces droits. Le gouvernement allemand avait promis de faire tenir une réponse écrite au gouvernement britannique (4).

« Cette réponse a été adressée le 18 janvier 1939 (5). D'après les teneurs de ce document, l'Allemagne portera son tonnage de sous-marins à l'égalité avec le tonnage sous-marin des membres de l'Empire britannique, en commençant en 1939, et jusqu'à atteindre la limite contractuelle.

(1) Allusion à l'accord naval du 18 juin 1935, qui limitait la construction de la flotte de guerre allemande au tiers de la flotte britannique, la proportion de 45 % étant admise pour les sous-marins et pouvant être dépassée après entente de Berlin et de Londres.

(2) Date inexacte, la lettre d'envoi étant du 8.

(3) Sur le second de ces accords, voir, au tome VI de la présente série, les nos 260, 298.

(4) Sur tout ceci, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 246, 277, 280.

(5) Sur cette réponse, se reporter également au rapport adressé le même jour par les Affaires étrangères à la Marine et ci-dessus reproduit sous le nº 76.

« De plus, l'Allemagne transformera l'armement des deux croiseurs de 10.000 tonnes « K » et « L », actuellement en construction, de manière à les faire passer de la sous-classe B à la sous-classe A.

« Faisant ainsi, l'Allemagne use d'un droit qui lui a été reconnu par traité ».

***

Le Département a été mis au courant par mes lettres antérieures, des détails de la négociation anglo-allemande. On sait que cette négociation s'est en fait bornée à l'exposé des demandes allemandes devant la délégation britannique. Cette dernière n'a pu qu'admettre les droits déjà reconnus, tout en faisant des réserves sur les motifs (ou l'absence de motifs) invoqués par l'Allemagne. Elle a exprimé ses regrets d'une mesure qui ne pouvait que troubler les relations entre les deux pays, et rendre plus difficiles et aléatoires les perspectives futures de désarmement éventuel.

La presse allemande n'a accompagné le communiqué que de très rares commentaires. La consigne avait été donnée d'éviter d'indisposer l'opinion britannique en soulignant une mesure qui est évidemment dirigée contre la Grande-Bertagne.

Je relève toutefois dans une feuille secondaire de province, le *Hamburger Tageblatt* du 3 février 1939, des considérations qui ne manquent pas d'un certain intérêt.

Le rédacteur anonyme expose que la flotte sous-marine allemande va pouvoir être portée de 33.700 à 75.000 tonnes. Mais il ajoute aussitôt que « l'on ne peut se défendre de l'impression que la marine britannique a limité exprès et de manière excessive ses constructions de sous-marins, de manière à limiter par conséquence le tonnage allemand ».

Il faut reconnaître, dit-il, que l'arme sous-marine a beaucoup moins de valeur pour la Grande-Bretagne que pour l'Allemagne. La preuve en est que l'Angleterre, qui est la première puissance navale du monde, n'a que la sixième flotte sous-marine, après la France, l'Italie, la Russie, le Japon et les États-Unis.

Le sous-marin est l'arme du faible contre le fort.

Si une flotte « faible » règle la proportion entre ses divers types de bâtiments sur les effectifs d'une flotte « forte », c'est là le plus sûr moyen d'aboutir à la défaite.

Le rédacteur fait ressortir ensuite le fait connu que — afin de réaliser le nombre — la marine allemande a adopté les faibles tonnages, ce qui lui permet de ne pas se trouver en situation d'infériorité trop marquée.

« Nos sous-marins de 500 et 700 tonnes, dit-il, ne sont pas inférieurs au point de vue des qualités militaires, et même du rayon d'action des moteurs, aux sous-marins plus grands des marines étrangères. Le sacrifice a été surtout consenti sur le confort des équipages et par suite aussi sur le rayon d'action « humain ». Un commandant de sous-marin britannique, visitant un sous-marin allemand, aurait déclaré qu'il ne pourrait jamais obliger un équipage britannique à vivre à la mer dans de pareilles conditions.

« Maintenant que la marine allemande dispose d'une certaine marge, elle pourra avoir plus de liberté dans le choix du tonnage ».

***

Conclusions.

Trois points à relever :

1° Un certain nombre de sous-marins supplémentaires ont été déjà ou seront mis en chantier en 1939, au-delà du programme connu;

2° Certains de ces sous-marins auront très probablement un tonnage supérieur à 740 tonnes, le tonnage maximum actuel;

3° L'esprit allemand ne se repose pas longtemps sur ses succès.

A peine la parité avec la Grande-Bretagne est-elle obtenue, que de nouveaux arguments se font jour. Ils pourront permettre — lorsque ce sera nécessaire — de dénoncer cette parité comme étant en réalité un leurre, et un moyen entre les mains de la Grande-Bretagne de maintenir la flotte sous-marine allemande à un niveau que l'on jugera alors inadmissible.

79

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 23. *Washington, 8 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 mars.)

J'ai déjà eu l'occasion, à différentes reprises, de signaler à Votre Excellence l'intérêt des enquêtes périodiques faites par le statisticien américain, le Dr. Gallup, directeur de l' « Institut de l'opinion publique américaine de New York » (ma lettre nº 179 du 27 juillet 1938) (1).

C'est un référendum de politique extérieure que le Dr. Gallup vient d'ouvrir et les services de son institut ont soumis trois questions au public américain, à savoir :

1º Pensez-vous qu'une guerre mettant aux prises les grands états européens puisse éclater au cours de l'année 1939?

2º Si une telle guerre éclatait, croyez-vous que les États-Unis seront entraînés dans le conflit?

3º Dans l'éventualité d'un tel conflit, quel est, selon vous, le pays qui supportera la responsabilité d'avoir déchaîné les hostilités?

A la première de ces questions, 44 % des personnes consultées ont répondu oui, et 56 % non.

Quant à la deuxième question, 57 % des votants envisagent l'entrée en guerre des États-Unis, tandis que 43 % croient possible le maintien de la neutralité américaine.

Ce résultat est d'autant plus intéressant à relever que la même question posée par la même organisation et suivant les mêmes méthodes au mois de septembre dernier en pleine crise tchécoslovaque, n'avait donné qu'une minorité de 43 % pour prévoir une participation américaine au conflit.

Enfin, à la troisième question, la quasi-unanimité des votes : 94 % fait peser conjointement la responsabilité de la guerre sur l'Italie et sur l'Allemagne.

Sans pouvoir prétendre à une certitude mathématique, ces résultats semblent démontrer indiscutablement que le nombre va croissant des Américains qui se rendent compte que leur pays pourrait difficilement assister en simple spectateur à une guerre européenne.

(1) Reproduite au tome X de la présente série sous le nº 290.

80

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 130 [1]. Confidentiel. *Berlin, 8 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 mars.)

Au sujet de l'orientation actuelle de la politique extérieure allemande, une personnalité importante de l'entourage du Chancelier a fourni, ces jours-ci, à l'un de mes collaborateurs, des indications intéressantes dont Votre Excellence trouvera ci-dessous le résumé.

Pour la commodité de l'exposé, l'informateur sera désigné par la lettre X.

Italie.

X a affirmé que le gouvernement du Reich avait fait savoir à Mussolini, après le discours du Führer [2], que *l'Allemagne ne voulait pas être entraînée dans « une aventure » à propos des revendications coloniales* et qu'elle désirait conserver en 1939 sa pleine liberté d'action. « De toute manière, il ne se passera rien avant mai, a ajouté X. Nous voulons que 1939 soit une année d'assimilation de nos conquêtes pacifiques. Nous pensons également pouvoir résoudre nos difficultés économiques en cherchant vers l'Est les produits qui nous sont nécessaires. »

Tchécoslovaquie.

Liant le problème de la poussée allemande vers l'Est à l'attitude des trois pays intéressés, Tchécoslovaquie, Hongrie et Roumanie, X a déclaré en substance : « La Tchécoslovaquie ne manifeste pas beaucoup de bonne volonté pour hâter la réalisation d'une sorte d'union douanière (*eine Art Zollverein*) que les entretiens de M. Chvalkovsky à Berlin [3] avaient laissé espérer. D'ailleurs, ce pays est paralysé dans sa vie politique et il va sans doute au-devant d'une crise intérieure extrêmement grave. Il est possible que celle-ci se traduise par une décomposition (*Auflösung*) de l'État tchécoslovaque ».

Hongrie.

« De son côté, la Hongrie n'a pas encore répondu, comme nous l'attendions, à l'appel que nous lui avons adressé pour établir sur le plan économique une

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Du 30 janvier au Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le nº 467 (et note); ci-dessus les nºs 1, 6, 10, 18, 58.
(3) Le mois précédent : sur ces entretiens, voir, au tome XIII précité, le nº 409; ci-dessus les nºs 28, 71.

entente aussi étroite que possible. Les Hongrois sont, comme les Tchèques, des « Mongols » orgueilleux et butés, mais nous saurons leur faire comprendre qu'ils ont à marcher avec nous ».

Roumanie.

« Nos relations avec la Roumanie sont loin d'être bonnes depuis l'affaire Codreano. A son passage en Allemagne (1), le roi Carol avait affirmé au Führer que Codreano était traité avec beaucoup d'égards en prisonnier politique et que les rumeurs, selon lesquelles l'ancien chef de la Garde de fer était soumis à de mauvais traitements, en travaillant comme ouvrier dans une mine, étaient d'infâmes mensonges. Six jours après le départ d'Allemagne du roi Carol, Codreano était lâchement assassiné (2). Le Führer en a conçu un vif ressentiment à l'égard du souverain roumain. Il a donné ordre au maréchal Goering et à tous les officiers auxquels le roi Carol avait distribué des décorations, de renvoyer celles-ci à Bucarest. D'ailleurs, la politique de cet homme est très douteuse. Il est, cependant, essentiel pour l'Allemagne d'établir des relations économiques serrées avec la Roumanie *Si la restitution de nos colonies n'est qu'une question de prestige, notre extension économique vers l'Est, le long du Danube, est pour le peuple allemand, une nécessité vitale.* Si le roi Carol ne veut pas nous comprendre, nous saurons faire en sorte de l'amener à de meilleurs sentiments (*Den Mann werden wir schon kriegen*). »

Pologne.

« A l'issue de sa récente visite en Allemagne (3), M. Beck était parti avec l'assurance que l'Allemagne n'avait pas de visées sur l'Ukraine et qu'en tout cas, cette question était inactuelle. En compensation, le Führer avait demandé que le Reich fût autorisé à construire une autostrade et une voie ferrée à travers le couloir polonais et que ces deux voies de communication fussent dotées du privilège de l'exterritorialité. M. Beck avait déclaré que cette question ne semblait pas devoir se heurter à de sérieuses difficultés. Après avoir gardé le silence sur cette question, le gouvernement polonais a répondu, à la suite d'une démarche de notre ambassadeur, qu'il lui était impossible d'accepter notre proposition (4). La politique incertaine de ce pays s'achèvera par une nouvelle tragédie, et je ne suis pas éloigné de croire que le jour où la Russie se sera libérée du bolchevisme, notre entente avec elle se fera au dépens de la Pologne. »

(1) Sur le voyage du Roi en Allemagne, en novembre 1938, voir, au tome XII de la présente série, les nos 449, 452.

(2) Voir, au tome XII précité, le no 455.

(3) Sur cette visite, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

(4) Un télégramme de Varsovie no 162, du 1er février, transmettait un commentaire officieux du communiqué publié à l'issue de la visite en Pologne du ministre allemand. Ce commentaire indiquait notamment qu'il n'était pas question d'établir à travers la Pomérélie une autostrade bénéficiant de l'exterritorialité. Par contre (télégramme de Varsovie no 174, du 4 février), « il parai(ssait) avoir été envisagé de prendre des mesures destinées à faciliter et, a dit M. Beck, à « simplifier » le transit allemand à travers la Poméranie ».

Aspect militaire.

Envisageant enfin la situation militaire de l'Allemagne, X a déclaré : « Lorsque nos fortifications à l'Ouest seront terminées, nous disposerons d'une masse de manœuvre de 150 divisions qui serait en mesure de briser à l'Est le blocus dont nous étions menacés jusqu'à présent. En cas de guerre, les pays danubiens devront nous ravitailler de bon gré, sinon nous les occuperons. Quant à l'Ouest, c'est notre aviation qui sera, dans cette direction, l'arme de la décision. En 1941, nous aurons en ligne 18.000 appareils des modèles les plus récents. La nouvelle répartition de notre armée de l'Air en trois flottes aériennes nous donne, dans le Nord-ouest, une masse d'aviation de bombardement qui, par son importance numérique et la qualité de son matériel, pourra agir d'une manière foudroyante contre l'Angleterre. La plus forte des divisions aériennes de cette région (*) est commandée par le général Keller, qui a conduit, pendant la guerre, les principales expéditions de bombardement sur Londres. »

*
* *

Des indications ci-dessus qui, dans l'ensemble, recoupent les informations déjà recueillies et transmises par l'ambassade se dégagent, en ce qui concerne la politique extérieure de l'Allemagne, les points essentiels suivants :

— L'Allemagne ne souhaite pas être entraînée par l'Italie dans une aventure belliqueuse à propos des questions coloniales; elle désire plutôt que 1939 soit une année de consolidation, d'assimilation.

— La restitution de ses anciennes colonies est, avant tout, aux yeux des dirigeants hitlériens, une question de prestige; en tout cas, le problème n'est pas actuel.

— L'essentiel, pour le Reich, demeure la pénétration vers l'Est. Cette pénétration n'est, d'ailleurs, pas sans se heurter à des difficultés, plus grandes, semble-t-il, qu'il n'avait été prévu et provenant, à des degrés divers, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de la Roumanie.

— En ce qui concerne la Pologne, le maintien, par les gouvernements allemand et polonais, de la ligne adoptée en janvier 1934 et l'ajournement par le Reich de ses projets ukrainiens [1], n'excluent pas une méfiance réciproque qui reste à la base des rapports entre les deux pays.

A cet égard, je crois devoir mentionner qu'un haut fonctionnaire allemand a récemment fait remarquer à l'un de mes collaborateurs, que les phrases aimables que le Chancelier a consacrées à la Pologne dans son dernier discours (30 janvier) se trouvaient largement compensées par l'omission de ce pays dans la liste de ceux avec lesquels le Reich possédait des frontières satisfaisantes.

(*) *Note du document :* Il s'agit de la 4e division aérienne, celle de Münster, qui, avec la 3e division aérienne (Brunswick) constitue la seconde flotte aérienne, celle du Nord (Brunswick).

(1) Lors de la visite du ministre polonais des Affaires étrangères en Allemagne, le Führer avait indiqué qu'il se désintéressait de la question ukrainienne : voir, au tome XIII précité, les nos 345, 366, 382.

Dans ces conditions, il semble bien qu'il s'en faille encore de beaucoup que les chefs du IIIe Reich puissent considérer le terrain comme suffisamment déblayé et leur position comme suffisamment assurée à l'Est pour envisager de sang-froid de s'engager à l'Ouest dans des complications où l'Allemagne n'aurait pas d'intérêt direct et dont l'issue serait imprévisible.

81

M. Leroy-Beaulieu, Attaché financier de France à Washington,
à M. Rueff, Directeur du Mouvement général des Fonds.

T. nº 188 (1). *New York, 9 février 1939, 17 h.*

Je me réfère à votre télégramme du 6 février (2). Il est exact que les prêts consentis par l'*Export and Import Bank,* établissement public, ne tombent pas sous le coup du *Johnson Act* (3), qui ne vise que les prêts consentis par les particuliers et les établissements privés. L'*Export and Import Bank* peut donc en principe financer des commandes passées par le gouvernement français, de même qu'elle finance les exportations de coton à destination de l'Italie (4). Toutefois, l'activité de la banque est limitée par la modicité de ses ressources. C'est ainsi que lorsqu'elle a en décembre dernier financé l'achat par la Chine de 25 millions de dollars de marchandises, elle a dû augmenter son capital d'une somme égale, qui a été souscrite par la *Reconstruction Finance Corporation.*

A la Trésorerie où l'on m'a confirmé hier l'indication que vous a donnée Cochran, on m'a cependant fait observer que le moment actuel n'était pas propice à l'utilisation par nous de l'*Export Bank.*

Les pouvoirs de cette banque expirent en effet le 30 juin prochain et le Congrès est actuellement saisi d'un projet de prorogation jusqu'au 15 février 1941. Étant donné l'émotion que nos commandes d'avions viennent de provoquer au Congrès (5), on craint à la Trésorerie que si nous recourrions actuellement à l'*Export Bank,* nous ne fassions le jeu des adversaires de l'administration au Sénat, qui ont toujours combattu l'activité de cet établissement.

(1) Extrait des archives du ministère des Finances.

(2) Dont le sens est suffisamment indiqué par le présent télégramme, qui y répond.

(3) Cette loi, signée par le président des États-Unis le 13 avril 1934, interdisait l'émission d'emprunts en faveur des états n'ayant pas payé leurs dettes de guerre.

(4) Il avait été primitivement envisagé de recourir, sur l'insistance de la Trésorerie américaine, à la *Federal Reserve Bank* de New York comme établissement payeur dans l'affaire des commandes françaises d'avions américains. Cet organisme ne pouvant légalement traiter avec des gouvernements étrangers, l'entremise de la Banque de France eût été indispensable, le rôle de la Banque de France étant de remettre à la *Federal Reserve Bank* la contrepartie des sommes que cette dernière aurait avancées (télégramme de l'attaché financier nº 182, du 2 février, non reproduit).

(5) Sur cette « émotion », voir, au tome XIII de la présente série, le nº 457 (et note).

Dans ces conditions, je crois qu'il faudrait attendre pour approcher officiellement l'*Export Bank* que le projet de prorogation soit voté, soit vraisemblablement un mois ou deux.

Je puis néanmoins continuer officieusement mon enquête, mais aurai besoin d'être éclairé sur la nature des commandes éventuelles que vous envisagez, car nous obtiendrions évidemment plus facilement le concours de l'*Export Bank* s'il s'agit de produits agricoles ou de matières premières que s'il s'agit de matériel de guerre [1].

82

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Étrangères.

T. nos 507, 508 [2]. *Rome, 9 février 1939, 21 h 35.*

D'une indication fournie par l'attaché militaire anglais au général Toussaint, il résulte qu'au cours de sa démarche du 6 février auprès du comte Ciano [3], lord Perth a interrogé celui-ci sur l'envoi de nouveaux contingents italiens en Libye.

Le comte Ciano a répondu que l'Italie, au moment de la mise en vigueur de son accord avec l'Angleterre, avait en Libye de 60 à 65.000 hommes. Elle en aurait retiré 32.000, mais, devant l'augmentation des effectifs français en Tunisie, elle s'apprêterait à y renvoyer 30.000 hommes, en sorte que l'importance des troupes dont elle disposerait en reviendrait à l'état primitif. Mais le chiffre de 60 à 65.000 hommes est exagéré; d'autre part, l'Italie n'a pas retiré 32.000 hommes, mais 10.000 au maximum, si bien qu'un renfort de 30.000 hommes mettra les effectifs italiens en Libye à un niveau qu'ils n'avaient jamais atteint.

Il semble qu'une fois de plus, en la circonstance, le comte Ciano ait réussi à masquer la vérité à son interlocuteur.

(1) Par télégramme n° 190, du 10 février, non reproduit, l'attaché financier indiquait que la commission bancaire de la Chambre des représentants venait d'adopter le projet de loi prorogeant l'existence de l'*Export and Import Bank* jusqu'au 15 février 1941. Au cours de la discussion, le président de la Commission avait demandé au président de la *Reconstruction Finance Corporation*, à laquelle était rattachée l'*Export Bank*, s'il était exact que cette dernière eût effectué des prêts à la France pour financer ses achats d'avions, question à laquelle il avait été répondu par la négative.

(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Sur cette démarche, voir ci-dessus le n° 68.

83

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 406 (1). Confidentiel. *Berlin, 9 février 1939* (2).

Le chargé d'affaires des États-Unis m'a dit que toutes les informations qu'il recevait actuellement de son pays indiquaient une formidable recrudescence des sentiments d'hostilité de la grande majorité de l'opinion américaine à l'égard du Reich hitlérien.

Selon ses renseignements, ce seraient bien moins les persécutions racistes et religieuses qui seraient à l'origine de cette « explosion », que les encouragements donnés par le pacte antikomintern à l'impérialisme japonais. On ne redouterait pas tant, aux États-Unis, une menace directe de l'Allemagne que l'on tient pour irréalisable pour le moment qu'un renforcement du pacte dans le sens demandé depuis longtemps par le Japon et qui permettrait à celui-ci de développer dans le Pacifique, avec l'appui de Berlin, une politique de plus en plus agressive débordant le cadre initial de la lutte contre le communisme et s'attaquant aux États-Unis, représentés comme les satellites et les protecteurs du bolchevisme. C'est au point, a ajouté M. Gilbert, que la nomination du capitaine Wiedemann comme consul général du Reich à San Francisco (3) a été immédiatement interprétée dans toute la Californie comme devant préparer les voies à un coup de force japonais.

Tout en comprenant les réactions de ses compatriotes à l'égard du danger virtuel représenté par le pacte, mon collègue américain regrette un état d'esprit qui lui apparaît dommageable aux relations germano-américaines et dangereux pour les répercussions qu'il risque d'avoir dans les états démocratiques.

Dans le même ordre d'idées, M. Gilbert m'a dit qu'interrogé par son gouvernement au sujet des bruits circulant depuis quelque temps quant à l'éventualité d'une agression allemande contre la Hollande (4), il avait cru devoir le mettre en garde contre les nombreuses rumeurs analogues que l'on recueillait actuellement de divers côtés, et dont la source, « peut-être identique », lui apparaissait suspecte.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Voir, au tome XIII de la présente série, le nº 454 (note).
(4) Sur cette rumeur, voir, au tome XIII de la présente série, les nºs 200, 363, 438, 439, 460; ci-dessus les nºs 4, 5, 7.

84

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 131 (1). *Berlin, 9 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 mars.)

Conformément aux instructions contenues dans le télégramme nº 138 de Votre Excellence en date du 4 de ce mois (2), je viens d'adresser à la Wilhelmstrasse une note verbale indiquant le désir du gouvernement de la République de connaître, dès que possible, les vues du gouvernement du Reich en ce qui concerne la garantie des nouvelles frontières tchécoslovaques prévue par l'annexe I à l'accord de Munich (3).

Le Département trouvera ci-joint, en même temps qu'un exemplaire de cette note, une copie de la note que le chargé d'affaires de Grande-Bretagne a également fait, de son côté, parvenir sur le même sujet à l'office des Affaires étrangères allemand (4).

ANNEXE

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE FRANCE À BERLIN
À L'OFFICE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ALLEMAND.

Note verbale

N. nº 78 (5). *Berlin, 8 février 1939.*

Aux termes de l'annexe nº 1 à l'accord signé à Munich le 29 septembre 1938 (6), les gouvernements allemand et italien se sont déclarés disposés à s'associer à une garantie internationale des nouvelles frontières de l'État tchécoslovaque contre toute agression non provoquée,

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Non retrouvé dans les archives. Il s'agit vraisemblablement du télégramme reproduit au *Livre jaune* sous le nº 44.

(3) Dans un aide-mémoire du 18 janvier 1939, remis à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, le Département indiquait que « d'accord avec le gouvernement britannique, le gouvernement français estim(ait) ...opportun d'attirer l'attention du gouvernement allemand sur le caractère urgent d'une solution». « En considération de la faculté laissée aux puissances garantes par le gouvernement tchécoslovaque de définir la forme et la portée à attribuer à l'engagement international prévu, le gouvernement français se rangera en définitive à toute décision qui sera prise à cet égard en accord avec le gouvernement de Prague». *Documents on british foreign Policy. Third series*, III, nº 552.

(4) Il a paru superflu de reproduire le texte de la note britannique, dont une traduction est publiée dans les *Archives secrètes de la Wilhlelmstrasse.* IV. *Les suites de Munich (octobre 1938-mars 1939)*, trad. Tournier, Plon, 1953, nº 132.

(5) Extraite des papiers Bonnet. Ce document a été reproduit dans le *Livre jaune*, nº 47, ainsi que dans les *Archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, tome précité, nº 132.

(6) Se reporter au tome XI de la présente série, nº 479.

lorsqu'aurait été réglée la question des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie.

Se référant à cette déclaration, ainsi qu'aux indications récemment données à Rome par M. Mussolini au Premier ministre britannique quant aux conditions préalables auxquelles le gouvernement italien subordonnerait, en ce qui le concerne, la prise en considération de l'octroi de cette garantie [1], le gouvernement français, soucieux de donner une suite effective à toutes les dispositions de l'accord de Munich, attacherait du prix à connaître les vues du gouvernement du Reich sur la question de la garantie visée par ledit accord.

L'ambassade de France serait reconnaissante à l'office des Affaires étrangères du Reich de bien vouloir la mettre le plus tôt possible à même de satisfaire au désir ainsi exprimé par son gouvernement.

85

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 112. Confidentiel. *Londres, 9 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 mars.)

Le conseiller de l'ambassade du Portugal a interrogé avec anxiété un de mes collaborateurs sur les intentions du gouvernement français en ce qui concerne la reconnaissance du général Franco. « Nous souhaitons ardemment, a-t-il dit, qu'un tel geste intervienne le plus rapidement possible, car nous avons hâte de voir la Grande-Bretagne et la France en mesure de contrebattre les influences allemandes et italiennes à Burgos.

« La France et le Portugal, a ajouté M. de Faria, ont maintenant des intérêts identiques en Espagne : il s'agit pour les deux pays d'empêcher que la Péninsule ne serve au déploiement d'activités étrangères. Comme vous le savez, mon gouvernement a depuis le début de la guerre civile été favorable au général Franco, mais cela ne veut pas dire que nous ayons assisté sans inquiétude à l'installation en Espagne d'éléments italiens et allemands, et le plus tôt que le gouvernement nationaliste recouvrera sa pleine indépendance sera le mieux à notre point de vue. Or, pour cela, il est indispensable que le général Franco ait conscience que les gouvernements britannique et français acceptent sa victoire sans arrière-pensée et le reconnaissent comme le gouvernement légitime de l'Espagne ».

[1] La note verbale de l'ambassade britannique remise le même jour indique que la question de la garantie avait fait l'objet de discussions, le 12 janvier, entre Britanniques et Italiens, lors de la visite à Rome de M. Chamberlain et de lord Halifax. (Sur cette visite, voir, au tome XIII de la présente série, les nᵒˢ 359, 360, 364 (et note), 367, 373, 379, 383, 387, 394, 397). Le Duce avait estimé qu'avant d'envisager une garantie, un certain nombre de questions devaient être réglées au préalable : « 1° La constitution interne de la Tchécoslovaquie même; 2° L'établissement de sa neutralité, et 3° La démarcation sur place de ses frontières, étant donné que cette démarcation n'avait figuré que sur des cartes».

Mon collaborateur a fait remarquer que c'était précisément la présence des Allemands et surtout des Italiens dans la Péninsule qui constituait le principal obstacle à la reconnaissance du général Franco par Londres et par Paris, et que des fractions très importantes des opinions publiques des deux pays s'insurgeraient sans doute contre une telle décision prise dans les circonstances actuelles.

Le conseiller portugais a paru ennuyé de cette réponse. « Vous rendez-vous compte, a-t-il observé, qu'en adoptant cette position, vous laissez aux gouvernements de Rome et de Berlin la faculté de décider eux-mêmes le moment auquel vous reconnaitrez le gouvernement nationaliste ? Or, les Allemands et les Italiens n'ont qu'une crainte, c'est que la France et la Grande-Bretagne, réconciliées avec le général Franco, ne supplantent rapidement leur influence à Burgos. Ils sont donc capables de rester en Espagne, ne fût-ce que pour vous empêcher d'établir des relations normales avec la Junte. Au contraire, si vous fixez vos rapports avec le général Franco en songeant à vos propres intérêts et sans vous préoccuper de ce que font les Allemands et les Italiens, vous ne tarderez pas à mettre ceux-ci dans une situation impossible en Espagne et ils devront partir bon gré mal gré. A mon avis, pour peu que vous sachiez bien mener votre partie, vous pouvez faire perdre en peu de temps aux Allemands et aux Italiens tous les profits de leur intervention en Espagne et leur infliger une véritable défaite diplomatique dans cette partie de l'Europe. Je ne vous cache pas que c'est là le vœu le plus cher du gouvernement portugais qui souhaite voir la France et la Grande-Bretagne reprendre le plus rapidement possible leurs positions traditionnelles en Espagne. »

M. de Faria, qui est imprégné de culture française, est personnellement de sentiments très favorables à notre pays. Ceci ne l'a pas empêché, depuis le début de la guerre civile, de s'exprimer avec la plus grande prudence à l'égard des membres de cette ambassade et d'avoir soin de conformer son langage au point de vue de son gouvernement. Il est donc probable que les propos qu'il a tenus spontanément à mon collaborateur et qu'il a répétés avec insistance, répondent aux préoccupations actuelles du gouvernement de Lisbonne et c'est à ce titre que j'ai cru devoir les rapporter à Votre Excellence. Je serais bien entendu reconnaissant au Département de leur conserver un caractère confidentiel.

J'ajoute qu'au cours des conversations que j'ai eues ces derniers temps avec l'ambassadeur du Portugal, M. de Monteiro s'est exprimé plus brièvement mais dans un sens identique.

86

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 117 (1). *Londres, 9 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 mars.)

La déclaration par laquelle le Premier ministre a affirmé lundi dernier que « toute menace dirigée contre les intérêts vitaux de la France, d'où qu'elle vienne, doit entraîner la coopération immédiate de la Grande-Bretagne » (2), a recueilli l'approbation unanime de toutes les fractions de l'opinion anglaise. Depuis plusieurs jours déjà, des membres de la Chambre des Communes avaient représenté à M. Chamberlain l'intérêt qu'il y aurait à couper court aux allégations de la presse italienne présentant le gouvernement britannique comme plutôt sympathique à la thèse fasciste, et à définir la nature des rapports de la France et de la Grande-Bretagne en termes assez nets pour exclure toute possibilité d'interprétation tendancieuse de la part de la presse transalpine. J'ajoute, d'après des informations de bonne source, qu'une pression analogue avait été exercée à Downing Street par des représentants importants de la Cité, où, comme je l'ai déjà signalé à plusieurs reprises, on estime que l'incertitude actuelle est pire que tout et où l'on en est venu à préconiser une politique extrêmement ferme et sans équivoque de la part du Royaume-Uni.

De leur côté, certains hauts fonctionnaires du Foreign Office signalaient depuis quelque temps les inquiétudes qui se répandaient sourdement dans certains milieux politiques français devant la réserve témoignée par le gouvernement britannique à l'égard de la querelle franco-italienne.

Le terrain se trouvait donc préparé et lorsque lord Halifax vint faire part au Premier ministre de la démarche que je venais d'effectuer auprès de lui (3), il put lui présenter cette suggestion comme répondant aux sentiments véritables de l'opinion, et triompher des dernières hésitations de M. Chamberlain. Quoi qu'il en soit, la déclaration du 6 février a pleinement satisfait la Chambre des Communes. Elle a été accueillie par des applaudissements sur les bancs de l'opposition aussi bien que sur ceux de la majorité et on peut dire que la Chambre a ratifié par son attitude la position qui venait d'être définie au nom du gouvernement. En fait, l'impression générale était celle d'un véritable soulagement en présence d'une déclaration que chacun estimait nécessaire

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le nº 48.
(3) Sur cette démarche, voir ci-dessus le nº 50.

et que beaucoup considéraient comme ayant dû être faite depuis déjà longtemps.

Les formules elles-mêmes employées par M. Chamberlain ont paru d'autre part offrir toute la netteté désirable. Sans doute, quelques esprits pointilleux ont-ils cherché à y trouver des « trous » dont ceux à qui l'avertissement était destiné pourraient profiter pour en diminuer la portée. Mais tout le monde s'est rapidement trouvé d'accord pour penser que la déclaration couvrait toutes les hypothèses possibles et que personne ne pouvait désormais éprouver le moindre doute en ce qui concerne l'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de la France. Au reste, plusieurs députés, se méfiant de ce qu'allait déclarer le Premier ministre, avaient préparé des questions supplémentaires pour le cas où son langage n'aurait pas été suffisamment clair. Mais, après que M. Chamberlain a eu parlé, même les plus zélés ont reconnu qu'aucune équivoque n'était possible et qu'on ne pouvait vraiment pas demander davantage au gouvernement.

Cette réaction du Parlement a également été celle de la presse. Comme je l'ai indiqué (mon télégramme n° 337) [1], les journaux du lendemain 7 février ont approuvé sans une note discordante l'engagement proclamé par M. Chamberlain. Plus encore que l'accueil favorable manifesté par les feuilles de nuances diverses allant du *Daily Herald* au *Daily Telegraph*, il convient de tenir pour particulièrement significatif le silence des organes isolationnistes (*Daily Express* et *Daily Mail*), qui s'insurgent toujours contre toute extension des engagements de la Grande-Bretagne, mais qui, étant des journaux populaires à grand tirage, se préoccupent encore davantage de ne pas heurter les sentiments qu'ils reconnaissent dans l'opinion. Il est vrai que, depuis lors, l'*Evening Standard* a publié un article de M. Harcourt-Smith, où celui-ci a exprimé quelques inquiétudes à propos de l'interprétation illimitée dont peut être l'objet la déclaration de M. Chamberlain, qui risque d'amener la Grande-Bretagne à prendre les armes pour la défense des colonies françaises les plus reculées. Mais il ne faut pas attacher trop d'importance aux publications de l'*Evening Standard*, qui ouvre ses colonnes à l'expression des opinions les plus diverses sans nécessairement s'associer à aucune d'entre elles.

Il faut cependant bien reconnaître que la déclaration de M. Chamberlain constitue une rupture complète avec une des traditions les plus invétérées de la politique anglaise, en vertu de laquelle le Royaume-Uni ne doit prendre aucun engagement visant des hypothèses encore indéterminées. Outre sa grande portée pratique, elle revêt donc une importance psychologique considérable. Sans doute, la promesse qui nous est faite publiquement ne fait-elle que consacrer des liens dont chacun connaissait et acceptait l'existence. Les Anglais savaient depuis longtemps que leur sort était solidaire du nôtre et qu'en cas d'attaque contre la France, la Grande-Bretagne se trouverait, avec ou sans engagement préalable, amenée à intervenir immédiatement à nos côtés. Que nos deux pays soient unis par une véritable alliance défensive

[1] Du 7 février, dont le sens est suffisamment indiqué ici.

était déjà un fait reconnu par tous. Mais l'affirmation de M. Chamberlain qui proclame cet état de choses aux yeux de l'Empire, en même temps qu'aux yeux du monde, n'en crée pas moins, par cela même, une situation nouvelle.

Il suffit au reste de se rappeler à quel point une telle déclaration aurait paru inconcevable il y a seulement quelques mois, pour saisir son importance intrinsèque, et pour se rendre compte aussi qu'elle n'a pu être dictée que par des circonstances tout à fait exceptionnelles. Tant que ces circonstances existeront, l'engagement qui lie la Grande-Bretagne à la France ne provoquera certainement aucune protestation dans ce pays, car il correspondra dans le public au sentiment d'une inéluctable nécessité. Au surplus, l'opinion sait que la France a assumé des obligations aussi larges à l'égard de la Grande-Bretagne et que, les deux empires étant également menacés, les engagements de l'un et de l'autre ont la même valeur. Mais il est probable que si l'atmosphère internationale venait à se rasséréner d'une manière durable, on devrait s'attendre à voir l'opinion britannique se détacher graduellement des liens qu'elle vient d'accepter et revenir peu à peu à son particularisme traditionnel.

Bien qu'il ne faille pas perdre cette considération de vue et qu'elle doive nous inciter à une certaine prudence, il n'en est pas moins évident que l'hypothèse dont il s'agit ne paraît malheureusement pas d'actualité. Pour l'instant, nous n'avons qu'à enregistrer avec satisfaction l'étape qui vient d'être franchie et l'adhésion, selon toute apparence unanime, qu'apporte l'opinion britannique aux paroles de M. Chamberlain.

Celles-ci ne sont d'ailleurs pas seulement jugées comme la consécration d'un état de choses existant, mais aussi comme une initiative susceptible d'avoir d'heureuses répercussions sur la situation internationale. L'impression prévaut ici en effet que les agresseurs éventuels de la Grande-Bretagne ou de la France y regarderont maintenant à deux fois avant de se lancer dans une aventure : par conséquent, la position clairement définie par le gouvernement anglais ne peut qu'être un facteur important de l'apaisement européen. Il est incontestable que, depuis lundi dernier, on respire ici une atmosphère moins pessimiste. On veut espérer qu'une France et une Grande-Bretagne solidement unies et déterminées à résister en commun à toute menace feront hésiter les instigateurs de troubles et les ennemis de la paix.

87

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 81. Très confidentiel. *Rome, 9 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 mars.)

Le Département a bien voulu, par bordereau nº 104 en date du 17 janvier 1939, sous le timbre de la sous-direction de la Société des Nations, me communiquer le compte rendu d'un entretien qui a eu lieu à Genève, le 16 du même mois, entre M. Nac et M. Signoretti (1).

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de ce document et je crois devoir signaler, à ce propos, à Votre Excellence que, dans leur ensemble, les déclarations ainsi faites par le directeur de la *Stampa*, qui est généralement bien informé, me paraissent correspondre assez exactement au point de vue des sphères dirigeantes du régime.

J'ai étudié précédemment (ma dépêche Europe nº 69 du 3 février) (2) en quoi pourraient consister les revendications italiennes contre la France. Je n'y reviens pas. Je crois seulement devoir noter que, sauf en ce qui touche à la Somalie française, où je ne pense pas que M. Mussolini se contente de l'octroi d'un port franc à Djibouti, j'ai tendance à considérer que les indications données par M. Signoretti sont conformes aux conceptions des autorités italiennes. Toutefois elles souhaiteraient aussi, à mon avis, obtenir une importante rectification de frontière dans la Tunisie du sud.

Quant à l'Espagne, je ne crois pas non plus, pour ma part, que le Duce ait l'intention d'extorquer, en quelque sorte, au général Franco, des concessions territoriales proprement dites. Mais cela ne veut pas dire, bien entendu, que M. Mussolini soit disposé à retirer d'Espagne ses volontaires, dès que les hostilités auront pris fin et que les opérations militaires proprement dites seront terminées. Il est évident, et c'est là le point de vue que M. Gayda a développé avec force ces temps derniers (mes télégrammes nºs 427 du 5 fé-

(1) Document non retrouvé.

(2) Non reproduite. Il s'agissait d'une longue revue de la presse italienne, qui se félicitait de voir la France à la suite des récents événements d'Espagne, contrainte de faire face sur une nouvelle frontière. Les volontaires italiens ne pourraient être retirés que lorsque l'Espagne franquiste « aura(it) pu être constituée en dehors de toute influence franco-britannique». La presse de Rome notait avec satisfaction que les plans nourris par la France en vue d'utiliser l'Espagne dans ses desseins anti-italiens s'étaient effondrés.

vrier [1] et 463 à 465 [2] et 466-467 du 7 février [3]), que le chef du gouvernement italien ne compte nullement abandonner la péninsule ibérique à ce qu'il appelle « les intrigues françaises et anglaises ». Il risquerait, estime-t-il, de se laisser ainsi frustrer de sa victoire. Le chef du gouvernement de Rome qui a pris, vis-à-vis de l'Angleterre, des engagements précis quant au respect du *statu quo* territorial espagnol, a toujours pensé qu'il valait beaucoup mieux faire de l'Espagne nationaliste une alliée, fidèle sinon reconnaissante, que de chercher à s'approprier un morceau quelconque du territoire métropolitain ou colonial de l'Espagne, au risque de dresser contre lui toute l'opinion publique de ce pays. Bien entendu, si la crise franco-italienne s'aggravait prochainement, le Duce pourrait être amené non seulement à laisser ses troupes dans la péninsule ibérique, mais encore à renforcer considérablement ses positions aux Baléares. Par exemple, il prendrait certainement bien soin d'expliquer à la fois aux Anglais et aux Espagnols qu'il s'agit d'une occupation essentiellement temporaire, motivée par la tension méditerranéenne et destinée à prendre fin dès que le différend entre la France et l'Italie serait réglé.

Il n'est pas douteux que la position privilégiée dont une Italie alliée de l'Espagne jouirait à Madrid renforcerait considérablement sa situation en Méditerranée. L'axe Rome-Berlin, qui domine déjà nettement l'Europe centrale, s'en trouverait encore fortifié et il ferait ainsi sentir son action jusqu'à Gibraltar. En cas de guerre et sans participer ouvertement aux opérations, l'Espagne nationaliste ne pourrait-elle aider puissamment les états totalitaires, et notamment l'Italie, en mettant pratiquement ses ports et ses bases à la disposition des flottes italo-allemandes?

C'est pourquoi l'Italie paraît bien décidée à maintenir, sous des prétextes divers, ses volontaires sur le sol espagnol jusqu'au moment où le nouveau gouvernement de l'Espagne nationaliste, régulièrement reconnu par les principales puissances, aura accepté de conclure avec le gouvernement de Rome un accord politique définissant l'attitude de l'Espagne en Méditerranée et assurant à l'Italie la collaboration espagnole. On chercherait ainsi à en revenir à la politique inaugurée jadis par M. Mussolini et le général Primo de Rivera, au moment où le roi Alphonse XIII se rendait à Naples et à Rome en visite

(1) Analysés ci-dessus sous le n° 50 (note).

(2) Ce télégramme, non reproduit, indiquait les conditions posées dans le *Giornale d'Italia* par M. Gayda, pour que l'on considérât comme acquise la victoire politique du général Franco (désarmement des miliciens républicains réfugiés en France, impossibilité pour le gouvernement républicain d'exercer une activité en France, etc.). La tactique de l'Italie était de laisser en Espagne des troupes le plus longtemps possible et de se servir de ce moyen de pression pour obtenir de Londres et de Paris les concessions désirées.

(3) Par télégramme n°s 466-467, l'ambassadeur de France à Rome indiquait que le communiqué du grand Conseil fasciste, annonçant que les légionnaires italiens n'abandonneraient l'Espagne qu'une fois assurée la victoire complète du général Franco, et l'interprétation qu'en donnait M. Gayda dans la *Voce d'Italia*, étaient destinés non seulement aux puissances occidentales, mais à Franco : il s'agissait d'un « avertissement » au gouvernement nationaliste, au moment où le général Jordana recevait M. Bérard.

officielle [1]. En novembre 1923, juste avant le départ du souverain pour l'Italie, le journal l'*A.B.C.* publiait une déclaration de M. Mussolini à son correspondant romain. Le Duce affirmait notamment que « le peuple italien avait la claire vision de ce que l'Espagne pouvait et devait être dans l'Europe moderne et particulièrement dans la Méditerranée ». Les commentaires romains abondamment diffusés dans les feuilles madrilènes de l'époque se chargeaient déjà de préciser le sens de ces paroles et s'efforçaient de démontrer « qu'une alliance entre l'Espagne et l'Italie éloignerait le danger de l'hégémonie que prétend exercer dans la Méditerranée certaine puissance voisine ». On évitait alors de nommer la France en toutes lettres. Depuis lors la presse fasciste s'est abstenue de tels ménagements. Les temps sont changés, mais les ambitions persistent et toute occasion est bonne pour essayer de reprendre les vieux projets auxquels on n'a jamais complètement renoncé.

Le traité secret italo-espagnol de 1887 hante encore, nous pouvons le tenir pour assuré, l'esprit des dirigeants fascistes. La politique d'entente poursuivie par M. Mussolini entre 1923 et 1926 était alors acceptée dans une certaine mesure par la Grande-Bretagne. Pourquoi le Duce ne tenterait-il pas de profiter à nouveau de la communauté d'idéologies qui inspire à l'heure actuelle l'Italie fasciste et l'Espagne nationaliste pour essayer de reprendre sur de nouvelles bases et en établissant des liens de solidarité de fait très étroits entre les deux pays ce qui n'a pas survécu à la chute de Primo de Rivera?

*
* *

Aussi cherche-t-on ici à fortifier par tous les moyens le mouvement phalangiste qui, aux yeux des Italiens, constitue le meilleur régime d'une politique espagnole conforme aux vues des puissances totalitaires. De toutes les conversations que j'ai eues ces temps derniers ainsi que mes collaborateurs avec des personnalités italiennes du palais Chigi et des milieux gouvernementaux, j'ai emporté l'impression très nette que le gouvernement fasciste, comme l'indiquait M. Signoretti, est bien, pour le moment, opposé à une prochaine restauration de la monarchie en Espagne. On se montre à Rome très réticent et peu enthousiaste devant la perspective du rétablissement de la dynastie alphonsienne à Madrid.

La solution prônée par l'Angleterre, prétend-on dans les cercles gouvernementaux italiens, qui consisterait à faire abdiquer l'ex-Roi en faveur de son troisième fils, Don Juan, ne paraît pas rencontrer l'agrément des sphères

[1] En novembre 1923, lors d'une visite à Rome du roi d'Espagne, Alphonse XIII, accompagné de Primo de Rivera, ce dernier avait eu des entretiens avec Mussolini. Un projet de traité était alors élaboré, prévoyant notamment entre les deux pays une neutralité bienveillante en cas de guerre, une collaboration commerciale, leur coopération en Méditerranée et la localisation des luttes coloniales en Afrique du Nord. Primo de Rivera devait y renoncer, par crainte de l'opposition française, cet accord italo-espagnol étant dirigé contre la France dans l'esprit du Duce. Alan Cassels, *Mussolini's early Diplomacy*, Princeton, New Jersey, 1970, p. 211-215.

dirigeantes du régime (mon télégramme nº 432 [1]). Le Duce semble se méfier des Bourbons en général et de Don Juan en particulier, car il craint que celui-ci ne tombe rapidement une fois sur le trône sous l'influence britannique et ne cherche assez vite à se réconcilier avec la France.

M. Mussolini voudrait donc que le régime futur de l'Espagne s'inspirât d'une formule totalitaire plus ou moins calquée sur celle de l'Allemagne hitlérienne et de l'Italie fasciste. Il souhaiterait que le général Franco cumulât, comme le Führer du III[e] Reich, les fonctions de chef d'État et celles de chef du gouvernement. Le rôle du Caudillo serait ainsi analogue à celui du chancelier allemand.

La question du rétablissement éventuel de la monarchie ne saurait, affirme-t-on, être examinée avant plusieurs années quelles que soient les illusions persistantes que l'on se fasse dans l'entourage de l'ex-Roi, qui estime personnellement que c'est une affaire de quelques mois tout au plus.

A en croire les gens qui se disent bien informés, on n'envisagerait à l'heure actuelle au grand maximum que l'établissement en Espagne d'une régence confiée au Généralissime, comme c'est le cas en Hongrie où l'amiral Horthy depuis de longues années fait fonction de souverain. Il faudrait de toute façon laisser le temps panser les plaies que l'effroyable guerre civile qui vient de déchirer la péninsule ibérique aura laissées avant de songer à pourvoir l'Espagne d'une formule constitutionnelle définitive.

A Rome, comme je l'ai déjà signalé, on affecte de faire beaucoup de fond sur le mouvement phalangiste, qui serait appelé à se développer considérablement. Seule la Phalange permettrait au général Franco de résoudre les grandes difficultés qu'il ne manquera pas de rencontrer dans son œuvre de reconstruction de l'Espagne. Le gouvernement d'Italie se proposerait de pousser le Caudillo à l'installation d'une politique sociale fort avancée, ce qui permettrait d'absorber dans les rangs de la Phalange la plus grande partie des effectifs socialistes et marxistes de diverses nuances qui ont soutenu jusqu'au bout le gouvernement Negrin et qu'il faudra bien ramener d'une manière ou d'une autre au nouveau régime. Seule la Phalange permettrait l'institution d'un régime corporatif sur le modèle italo-allemand, qui représenterait la meilleure garantie contre tout retour offensif des forces qui ont soutenu dans le passé le front populaire espagnol.

En outre, l'organisation de l'Espagne sur le mode totalitaire ainsi envisagé aurait l'avantage de nécessiter le maintien, sinon des volontaires italiens dans la péninsule ibérique, tout au moins des cadres importants, ainsi que l'envoi de techniciens et de conseillers chargés de mettre sur pied, puis de guider le nouveau régime.

Pour ces diverses raisons en se montre en Italie hostile au carlisme, dont on craint qu'il ne cherche, en faisant revivre les forces traditionnelles du catholicisme espagnol et en s'appuyant exclusivement sur lui, à libérer

(1) Du 5 février, non reproduit. D'après ce télégramme, les milieux dirigeants fascistes italiens, estimant que l'avenir appartenait en Espagne aux phalangistes, se montraient hostiles à l'éventualité d'une restauration.

l'Espagne de l'emprise italo-allemande en se montrant opposé notamment à l'hitlérisme en raison de ses tendances néo-païennes.

*
* *

D'autre part, l'Italie entend bien participer avec l'Allemagne, l'Angleterre et la France, à la restauration économique de l'Espagne. Pour le moment, l'Allemagne ne paraît rechercher en Espagne que certaines matières premières qu'elle voudrait échanger contre des produits industriels. Les efforts entrepris par le gouvernement italien pour prendre place par l'intermédiaire de la *Banca del Lavoro* sur le marché espagnol, se sont jusqu'à présent heurtés à la concurrence victorieuse du IIIe Reich, qui est en mesure d'accorder des crédits à long terme, alors que l'Italie ne le peut pas.

On estime à Rome que le nouveau régime espagnol devra affronter presque immédiatement différents problèmes qu'il lui faudra résoudre d'urgence. On croit que la Banque d'Espagne disposera des moyens nécessaires pour reconstruire les régions dévastées. En ce qui concerne le matériel des chemins de fer, la réfection des lignes et l'hydro-électrification des réseaux et de certaines usines, on paraît considérer que le capital anglais, déjà investi dans de si nombreuses sociétés espagnoles, s'y emploiera. Quant à la bonification des terres du centre de l'Espagne et de l'Andalousie, qui serait indispensable pour achever et consolider l'unité nationale, on a l'impression qu'il faudra faire appel aux capitaux anglo-franco-américains. L'Italie, elle, se réserverait la possibilité de fournir la main-d'œuvre nécessaire pour ces différents travaux, et 200.000 ouvriers pourraient ainsi être occupés en Espagne pendant une dizaine d'années. Ce serait un moyen de diminuer le chômage qui sévit fortement dans la Péninsule, et de maintenir en Espagne sinon des troupes, du moins des travailleurs plus ou moins militarisés, qui constitueraient un élément d'influence politique et un moyen de pression sur le gouvernement nationaliste.

Telles sont les diverses éventualités que l'on paraît envisager dans les milieux gouvernementaux italiens lorsqu'on se demande comment va s'édifier au lendemain de la guerre civile « la nouvelle Espagne nationale ».

88

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 79 à 81 (1). Réservé. *Bruxelles, 10 février 1939, 20 h 50* (2).

J'ai remis ce matin au ministre des Affaires étrangères en lui [en] signalant le caractère secret une copie de la note visée par votre télégramme nº 37 (3).

Après l'avoir rapidement parcourue et après avoir observé que sans doute l'ambassadeur de Belgique à Paris en connaissait déjà la substance, M. Janson s'est réservé de l'examiner de plus près.

Il lui paraît que si dans la dernière semaine de janvier, on pouvait éprouver une particulière inquiétude, la situation semblait améliorée du fait du ton moins violent du discours du Chancelier (4) et de l'évolution de la situation en Espagne. Sans doute une action de l'Allemagne aux Pays-Bas lui fournirait des bases sous-marines et aériennes notables et des ressources alimentaires importantes bien que temporaires. Elle provoquerait par contre de la part de l'Angleterre une hostilité si directe et soulèverait, en raison de l'attitude de tout temps pacifique des Pays-Bas, une réprobation si universelle qu'il doutait que le Chancelier pût commettre une telle faute. J'ai fait observer que l'Allemagne avait en 1914 commis en ce qui concerne la Belgique neutre une erreur plus grande encore.

L'Allemagne, ai-je également indiqué, pouvait avoir constaté en septembre qu'une tension progressive n'avait conduit qu'à un resserrement et à une cristallisation des forces de résistance. Il était donc à craindre que, changeant de méthode, elle ne couvrît d'une attitude en apparence plus conciliante la préparation d'une action brusquée. M. Janson a simplement convenu qu'il importait de demeurer très vigilant.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par fil.
(3) Du 9 février, non reproduit. La note ici mentionnée est la réponse du gouvernement français à la note adressée le 29 janvier par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris au Département (la note britannique est reproduite au tome XIII de la présente série, sous le nº 454 annexe et la réponse française ci-dessus, sous le nº 5).
(4) Prononcé le 30 janvier au Reichstag : voir, au tome XIII précité, le nº 467 (et note); ci-dessus les nos 1, 6, 10, 18, 58.

89

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BRUGÈRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE.

T. nos 56 à 58. *Paris, 10 février 1939, 21 h 15.*

J'ai signé ce matin, en même temps que M. Gentin, avec MM. Pouritch et Pilja, l'accord sur les paiements et les arrangements commerciaux dont la négociation se poursuivait, à Paris, depuis près d'un mois [1]. Le but que les négociateurs se proposaient d'atteindre était d'assurer un développement des importations yougoslaves en France tel que nos exportations vers la Yougoslavie pussent reprendre et s'amplifier et que, d'autre part, les transferts financiers vers la France pussent être assurés sans difficulté.

Il y a lieu d'espérer que les textes signés ce matin permettront d'obtenir ce résultat, car les possibilités nouvelles qu'ils ouvrent aux importations yougoslaves en France doivent pratiquement tripler ces importations.

A cet effet, les deux gouvernements doivent entreprendre, chacun en ce qui le concerne, un effort qui se traduira, du côté français, par l'ouverture de contingents nouveaux et de facilités données pour leur épuisement par la suppression ou la réduction d'un certain nombre de taxes de licences et enfin par l'engagement de soumettre, le plus tôt possible, à l'approbation du Parlement, un projet de loi prévoyant l'octroi de ristournes douanières pour un certain nombre de produits yougoslaves, ainsi qu'un autre projet de loi devant permettre, dans certains cas, l'introduction du maïs yougoslave en franchise de droit de douane.

Du côté yougoslave, un effort sera également accompli, notamment au moyen de primes, pour faire disparaître les écarts de prix qui subsisteraient encore, une fois l'effort français accompli.

La pointe laissée à la disposition du gouvernement yougoslave a été portée de 20 à 40 %. D'autre part, des assurances ont été données pour le transfert des créances financières provenant d'investissements déjà effectués ou qui s'effectueraient dans l'avenir.

[1] L'accord commercial franco-yougoslave du 10 février 1939 comportait en fait treize documents dont une partie seulement fut publiée. Ce fut le cas de l'avenant à la convention commerciale et de navigation du 30 janvier 1929; d'un accord sur les paiements commerciaux; d'un arrangement commercial et de ses deux annexes (lettres relatives aux importations de moutons yougoslaves et au maïs colonial). Les décrets d'application parurent au *Journal officiel* du 1er avril, p. 4247-4249.

Selon M. Fernand Gentin, l'accord devait permettre la reprise des importations yougoslaves en France que leur prix très élevé, lié au jeu du contrôle des changes, rendait difficiles; il devait également lever le freinage des exportations françaises en Yougoslavie (*Le Temps* du 11 février).

90

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 65 à 67. *Paris, 10 février 1939, 22 h 45.*

Je me réfère à votre télégramme no 79 (1).

Je vous prie de bien vouloir demander d'urgence une audience du ministre des Affaires étrangères.

Vous rappellerez à M. Arita les nombreuses démarches faites par vous au Gaimusho au sujet de Haïnan. Ces démarches ne pouvaient laisser aucun doute dans l'esprit du gouvernement japonais sur l'importance que le gouvernement français attachait à cette affaire. Nous étions nous-mêmes en droit, après les assurances qui vous ont été données à plusieurs reprises, de compter que les autorités japonaises n'entreprendraient pas d'action militaire sur ce point. Notre surprise n'en est que plus vive d'apprendre par la voie de la presse que le débarquement est effectué et que des gouvernements étrangers en ont été préalablement avisés (2).

Le gouvernement japonais sait que les mesures prises pour empêcher le transit du matériel de guerre à travers l'Indochine, en dépit de l'entière latitude laissée à cet égard par le droit international et des prescriptions particulières qui pouvaient résulter moralement pour la France de sa situation de membre de la Société des Nations, constituaient en fait, du point de vue français, la contrepartie de l'abstention japonaise dans le golfe du Tonkin en général et à Haïnan en particulier.

D'un point de vue encore plus général, le souci d'équilibre politique qu'imposait aux deux gouvernements le respect de l'accord franco-japonais de 1907 (3), se heurte aujourd'hui à l'initiative japonaise. Pour apprécier la situation en tenant compte de cet élément nouveau, il m'est indispensable d'obtenir des précisions sur l'objet de l'opération militaire actuellement engagée, sur la durée d'une occupation éventuelle et sur le caractère qu'affecterait cette occupation.

(1) Du même jour, 12 h. 10, qui annonçait le débarquement japonais à Haïnan, à l'aube du 10 février.

(2) En annonçant le débarquement de Haïnan, le porte-parole du ministère nippon des Affaires étrangères avait reconnu devant la presse que l'Italie et l'Allemagne avaient été prévenues à l'avance de l'opération (Havas-Tokyo, 10 février).

(3) Par l'accord japonais du 10 juin 1907, les deux gouvernements cocontractants, soucieux de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine, ainsi que le principe de l'égalité de traitement en matière commerciale, s'engageaient à s'appuyer mutuellement pour assurer la paix dans les régions de la Chine voisines des territoires où eux-mêmes exerçaient des droits de souveraineté.

Vous indiquerez à M. Arita que le gouvernement français devra tenir compte de la réponse qui sera faite à ces questions dans le nouvel examen auquel il aura à procéder de ses obligations générales en Extrême-Orient.

Je communique à Londres le présent télégramme et prie M. Corbin d'entretenir le Foreign Office de cette affaire en se référant à la déclaration Butler du 27 juin dernier [1].

91

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 82 à 88 [2]. *Moscou,* [*10*] *février 1939* [3].

Au cours des visites que j'ai faites le 8 à M. Litvinov [4] et le 9 à M. Potemkine, le commissaire aux Affaires étrangères et son adjoint ont commenté les relations franco-russes, chacun d'eux en des termes conformes à leur tempérament différent, mais l'un et l'autre dans le même sens. Les échecs subis par la politique de sécurité collective allant jusqu'à l'effondrement au profit de l'Allemagne de la puissante position française en Tchécoslovaquie, et jusqu'à l'investissement par l'Italie des communications franco-africaines en Méditerranée sont imputables, à leur avis, à la faiblesse de la France et de l'Angleterre devant les menaces, plus apparentes que réelles, des puissances centrales.

Loin d'apaiser ces dernières, les concessions n'ont fait qu'accroître leurs exigences associées. Depuis la manifestation du 30 novembre à la Chambre italienne et le discours d'Hitler au Reichstag le 30 janvier, la pointe la plus aiguë des menaces italo-allemandes est maintenant dirigée contre les possessions de la France et de l'Angleterre.

MM. Litvinov et Potemkine croient constater que, depuis fin septembre dernier, la France s'efforce de garder une attitude de simple observation à l'égard des problèmes que soulèvent en Europe centrale et orientale les ambitions allemandes. Dans une partie importante de l'opinion française, ce détachement fait qu'on propose même de se désintéresser complètement

[1] Devant les Communes, le 27 juin 1938, le sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office avait déclaré : « Les gouvernements britannique et français ont précisé au gouvernement de Tokyo qu'ils considéraient toute occupation de Haïnan par les troupes japonaises comme une mesure pouvant donner lieu à des complications indésirables. Au cas où de telles complications surgiraient, les gouvernements de Londres et de Paris se donneraient réciproquement, sans aucun doute, tout l'appui que comporteraient les circonstances ».

[2] Extrait des archives de l'ambassade.

[3] Daté du 10 février dans les registres de la Direction politique, du 9 dans les archives de l'ambassade.

[4] Sur cette visite, voir ci-dessus le no 73.

des rapports franco-russes et l'on y va jusqu'à proposer que la France se libère du pacte de 1935 (1) comme d'un fardeau gênant pour une politique qu'on voudrait étroitement limitée à la seule défense de l'Empire français.

Mes interlocuteurs ont dit constater ces faits sans amertume parce que (et M. Litvinov s'est spécialement étendu à ce sujet), l'Union soviétique est, par l'immensité de son territoire d'un seul tenant ainsi que par ses énormes ressources humaines et matérielles, beaucoup mieux en mesure qu'aucun empire de poursuivre sans risques la politique d'isolement que l'attitude des puissances occidentales pourrait à la longue l'amener à adopter.

Votre Excellence est trop renseignée sur les sentiments que l'on éprouve à Moscou depuis septembre dernier pour s'étonner d'un pareil langage.

Bien que rien ne permette de penser que le gouvernement soviétique, où diverses influences s'exercent à cet égard, ait arrêté déjà une ligne de conduite si différente de celle qu'il a fidèlement suivie depuis son entrée à la Société des Nations, j'ai saisi cette occasion de rassurer mes interlocuteurs. Fort de vos instructions verbales du 31 janvier et de celles qu'a bien voulu me donner, le 3 février, M. le Président du Conseil (2), j'ai dit à MM. Litvinov et Potemkine que leurs appréhensions n'étaient en rien fondées. S'il était vrai que quelques fractions de l'opinion publique avaient pu soutenir certaines thèses dépréciant l'efficacité ou la portée actuelle de nos accords avec la Russie, ces thèses n'étaient pas celles du gouvernement, ainsi que l'avaient démontré publiquement les déclarations de Votre Excellence à la séance du 26 janvier à la Chambre des députés (3).

Loin de vouloir laisser en sommeil la collaboration pacifique des deux pays prévue aux accords de 1935, j'avais reçu du chef du gouvernement instruction de rechercher les moyens pratiques de donner à cette coopération si légitime toute l'étendue permise.

J'ai l'impression que, venant confirmer les indications données à son gouvernement par M. Souritz, sur l'esprit objectif dans lequel je comptais accomplir ma mission, cette mise au point n'a pas été inutile.

S'il est vrai que le gouvernement de Moscou reste encore sur une attitude de réserve en ce qui nous concerne, il n'est pas exact qu'il s'oriente dès à présent vers une politique d'isolement. Tout au contraire, des efforts sur lesquels je vous renseignerai par ailleurs, sont poursuivis par lui pour coordonner, autant que la situation le permet à Varsovie et à Bucarest, son action avec celle de la Pologne et de la Roumanie en vue de colmater la poussée allemande vers l'orient de l'Europe (4).

(1) Allusion au pacte franco-soviétique du 2 mai 1935.

(2) Aucune trace évidemment n'a été retrouvée de ces « instructions verbales » dans les archives.

(3) Sur ces déclarations, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 435 (note), 441 (note).

(4) Sur ces efforts de la diplomatie soviétique, se reporter au télégramme de Moscou nos 90 à 102, du 11 février, ci-après publié sous le no 99.

92

Communication de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris [1] au Ministre

N. [2] *Paris, 10 février 1939.*

Lord Halifax et M. Chamberlain ont pris en sérieuse considération la conversation Bérard-Jordana [3]. Il y a intérêt à ce que représentation Angleterre et France à Burgos ait lieu le plus tôt possible.

Nous nous rendons compte depuis longtemps que c'est la seule façon de les détacher des influences étrangères. Il y a quelques difficultés à savoir à quel moment nous reconnaîtrons le général Franco comme gouvernement d'Espagne, vu l'incertitude actuelle des intentions de Negrin et de la situation militaire.

Si Negrin et les membres du gouvernement étaient décidés à se rendre, cela simplifierait. Mais s'ils continuent la lutte, la question subsisterait de savoir à quel moment nous devrons faire ce changement. Le gouvernement britannique estime que nous approchons rapidement du moment où la situation militaire et la position *de facto* du gouvernement républicain et de ses membres justifieraient la reconnaissance de Franco, même s'il ne s'est pas formellement rendu. Ce moment sera quand il sera apparent que l'établissement de l'autorité de Franco sur toute l'Espagne n'est plus qu'une question de peu de temps, qu'une résistance prolongée ne pourrait changer ce résultat et qu'une plus grande perte de vies serait inutile.

Le gouvernement britannique est très désireux de reconnaître le gouvernement espagnol sans poser aucune condition. Nous voulons avoir les mains libres et éviter les difficultés que nous avions au moment de la souveraineté italienne avec l'Éthiopie (*sic*). Mais il se joindrait au gouvernement français le cas échéant pour obtenir d'éviter des représailles.

(1) Sir Eric Phipps.
(2) Extraite des papiers Bonnet.
(3) Sur ces conversations, voir ci-dessus le n° 74.

93

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 83. *Rome, 10 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 février.)

Dans les milieux diplomatiques de la capitale italienne, le vent a été pendant les quelques jours qui viennent de s'écouler, sinon à l'optimisme, du moins à une appréciation plus encourageante de la situation internationale et de ses développements possibles dans l'avenir immédiat. On a constaté qu'une détente s'était manifestée dans la presse fasciste et l'on considère aujourd'hui que, dans l'ensemble, les actions de l'Italie ont, depuis le début de ce mois, quelque peu baissé. Plusieurs de mes collègues tendent à tirer de là, à titre en tout cas provisoire, des conclusions plutôt rassurantes pour la paix.

Divers événements ont, sans doute, annulé les points que le gouvernement fasciste avait marqués pendant la dernière semaine de janvier. Tout d'abord, « l'affaire Roosevelt » (1) a été parfaitement comprise ici. Le « slogan » prêté au président des États-Unis par un journal de New York a déchaîné dans les milieux officiels italiens une fureur que la presse a, comme de coutume, interprétée avec une unanimité complète de violence et d'injures. Mais on s'est bien rendu compte, lorsque M. Roosevelt a nié les paroles qu'on lui avait attribuées, que ce démenti était purement formel, qu'il visait uniquement l'interprétation trop précise donnée à la pensée présidentielle par la feuille new yorkaise, mais que les déclarations faites à la Commission sénatoriale n'en avaient pas moins exprimé, sous une autre forme, des vues identiques quant au fond. D'autre part, la crise ministérielle en Yougoslavie, et la substitution d'un gouvernement nouveau à celui de M. Stoyadinovitch (2) ont suscité, parmi les dirigeants italiens, un mécontentement d'autant plus vif que cette fois l'événement est apparu ici, non pas comme un échec subi en commun par les deux associés de l'axe Rome-Berlin, mais comme un insuccès enregistré par la seule Italie, et compensé par un accroissement possible de l'influence allemande à Belgrade. Il n'est assurément pas agréable au gouvernement fasciste de toucher ainsi du doigt l'un des points faibles de l'Axe, et de constater que la solidarité idéologique si fréquemment affirmée n'exclut pas certains heurts, d'où le « brillant second » risque de ne pas sortir toujours sans dommage.

(1) Sur cette « affaire », voir ci-dessus les nºs 13 (note), 25 (et note).
(2) Voir ci-dessus le nº 59 (note).

Enfin, les affirmations si nettes de M. Chamberlain quant à l'appui certain de la Grande-Bretagne à la France au cas où les intérêts vitaux de cette dernière se trouveraient menacés [1], ont inscrit un élément de plus au passif de la situation diplomatique italienne. On s'est tout d'abord efforcé d'ergoter à leur sujet, de démontrer qu'en réalité elles ne répondaient pas aux espoirs de la France puis, tout à coup, avec la soudaineté impulsive qui caractérise M. Mussolini, un coup de barre a été brusquement donné par la note de l'*Information diplomatique* d'hier matin [2]. Mieux vaut, semble-t-on dire, ne pas s'obstiner plus longtemps à discuter l'évidence. Mieux vaut reconnaître publiquement cette dernière et l'exagérer même afin de pouvoir l'exploiter dans d'autres buts. Il n'en reste pas moins que le changement de front s'accomplit sous l'empire d'un accès de mauvaise humeur qui transparaît clairement.

On peut d'ailleurs penser que cette amorce d'une politique de moindres ménagements à l'égard de l'Angleterre n'est pas sans relation avec les derniers développements de l'affaire espagnole. Tout porte à croire, en effet, que les dirigeants fascistes se préoccupent vivement de l'avenir des relations entre l'Italie et l'Espagne restaurée par les nationalistes. Certes des assurances ont dû être prises de Rome et de Berlin sur l'attitude future du général Franco et ce dernier ne dispose sans doute pas d'une entière liberté d'action pour manœuvrer ses « amis de la première heure » et pour les abandonner au besoin. Il ne convient donc pas de se laisser aller, dès maintenant, à des pronostics trop optimistes sur les évolutions possibles du maître de l'Espagne de demain. Mais il n'en faut pas moins constater que le rapprochement entre les puissances occidentales et le général Franco provoque, dans la presse fasciste, une irritation qui ne s'expliquerait que difficilement, si l'Italie se sentait, sur ce terrain, réellement sûre d'elle, et sûre de la fidélité de celui qu'elle a aidé. Les commentaires tendancieux sur la mission de M. Léon Bérard [3] et la mauvaise humeur évidente avec laquelle les journaux de la Péninsule relatent l'initiative anglaise pour la reddition de Minorque [4] apportent, à cet égard, des témoignages particulièrement significatifs.

Le bilan de ces derniers jours n'est donc, dans son ensemble, pas brillant pour la situation diplomatique de l'Italie. Faut-il admettre que le flottement dont paraît témoigner le ton moins violent de la presse et l'accalmie relative dans la campagne contre la France, soit motivé par une autre raison plus déterminante encore, à savoir l'envoi par M. Hitler de conseils de prudence ou, tout au moins, l'appréciation inégale, par les deux partenaires de l'axe Rome-Berlin, de la situation générale actuelle et de la conduite à tenir? Peut-être les péripéties du séjour du général Lutze en Italie [5] constituent-elles, à cet égard, un épisode assez probant. Le chef des *S.A.* devait, en effet, d'après le program-

[1] Affirmations énoncées le 6 février devant la Chambre des Communes : voir ci-dessus le n° 48.
[2] Sur ce document, voir ci-après le n° 94.
[3] Sur cette mission, voir ci-dessus les nos 35 (note), 74.
[4] Sur le rôle joué par l'Amirauté britannique dans cette reddition, voir ci-dessus le n° 75 (note).
[5] Le chef d'état-major des *S.A.* avait assisté le 1er février à Rome à un défilé en l'honneur du seizième anniversaire de la fondation de la milice fasciste. Le 6 février, il quittait Rome pour la Libye.

me primitif de son voyage, se rendre en Sicile et en Tripolitaine. Au dernier moment, cette partie du programme fut supprimée sur des instructions venues de Berlin. Puis, devant les insistances du gouvernement italien, on trouva un biais : le général se verrait adresser par le maréchal Balbo une invitation personnelle et amicale à visiter la Libye. Ainsi fut-il fait, le gouvernement allemand ayant sans doute estimé qu'une telle procédure, avec mention par les journaux de l'invitation du Maréchal, ôterait, au moins partiellement, à la présence du général Lutze en Afrique le caractère provocant que, de Berlin, on souhaitait éviter. Cette version, que j'ai tout lieu de croire exacte, illustre clairement des divergences dont il ne faudrait naturellement pas s'exagérer l'importance immédiate, mais qui ne s'en profilent pas moins avec une certaine netteté.

Il serait certainement de bonne guerre, pour un observateur français, de se féliciter des obstacles que ces jours derniers paraissent avoir apportés au développement du dynamisme fasciste. Je ne crois pas cependant pour ma part, que la situation, telle qu'elle se présente aujourd'hui, puisse autoriser des conclusions optimistes. Je serais le premier à m'en réjouir si je pouvais penser que certaines leçons de l'expérience sont de nature à incliner le gouvernement fasciste et son chef à plus de prudence et de sagesse. Mais je ne puis en réalité imaginer que M. Mussolini, après avoir constaté que diverses circonstances ont fait manquer l'affaire dont la manifestation du 30 novembre avait marqué le début, va encaisser purement et simplement cet échec, ranger ses foudres dans son grenier et renoncer pour longtemps aux ambitions étendues qu'il espérait réaliser sans attendre. L'idée qu'il faut que « l'Axe paie » correspond à une nécessité qui se fait chaque jour plus pressante. L'opinion publique italienne est troublée aussi par la volte-face dont témoigne, en ce qui concerne l'« alliance » franco-anglaise, la note de l'*Information diplomatique* d'hier matin. Elle se demande si l'on va revenir sur l'un des rares événements diplomatiques qu'elle avait vraiment approuvés depuis quelques mois, à savoir l'accord du 16 avril 1938 (1) et le rétablissement de bonnes relations avec la Grande-Bretagne. Elle est troublée, par ailleurs, du contraste qu'elle relève présentement entre la conclusion récente de négociations commerciales importantes avec l'U.R.S.S. et les déchaînements auxquels, chaque jour, la presse fasciste s'abandonne à l'égard de Moscou. Elle est troublée enfin à la pensée que l'affaire d'Espagne pourrait, en fin de compte, ne pas apporter à l'Italie les avantages aussi bien matériels que moraux qu'elle escomptait, et que le sang des légionnaires, comme les milliards de fournitures diverses auront peut-être été prodigués inutilement.

M. Mussolini ne peut pas se permettre, sans encourir un grave danger, de laisser subsister longtemps ce flottement et ces incertitudes. D'autre part, les semences d'irrédentisme qu'il a fait jeter en abondance dans le cerveau des Italiens, notamment en ce qui concerne la Tunisie, vont-elles être abandonnées? Il est difficile de le croire. Sans doute y a-t-il beaucoup plus de chances pour que l'accalmie, d'ailleurs très relative, du moment présent, ne trahisse

(1) Sur cet accord, voir, au tome IX de la présente série, le nº 194 (note).

qu'un recueillement passager en attendant que la reprise d'une action intense, à Berlin, à Londres, à Belgrade et ailleurs encore permette de reconstituer un ensemble de circonstances propices aux réalisations qui viennent d'être manquées.

Il est à craindre que la nécessité, si impérieuse pour le régime fasciste, de reprendre en main l'opinion publique du pays, ne consente pas pour cette nouvelle étape de bien longs délais.

94

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 84 (1). *Rome, 10 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 février.)

La note nº 28 de l'*Information diplomatique,* en date du 9 février (2), indique en termes explicites que le gouvernement italien n'aurait nullement été surpris par l'affirmation d'étroite solidarité entre les gouvernements français et anglais que contiennent les récentes déclarations de M. Chamberlain à la Chambre des Communes (3). Selon la note officieuse italienne, l'existence d'une entente franco-britannique allant jusqu'à un appui militaire en cas de conflit était parfaitement connue des dirigeants de la politique italienne. M. Chamberlain lui-même, lors de son récent voyage à Rome (4), en avait longuement entretenu M. Mussolini et le comte Ciano. Cette solidarité s'était manifestée en trop de circonstances, pour que le public italien lui-même eût pu l'ignorer. Maintes fois déjà, elle s'était exprimée, tant à la Chambre des Communes qu'au Parlement français. Ce soi-disant secret était donc devenu celui de Polichinelle et il fallait la mauvaise foi de la presse démocratique pour prétendre tirer de nouveaux effets d'un instrument dont on vous avait déjà amplement rebattu les oreilles. Au demeurant, c'était faire injure au gouvernement fasciste que de supposer qu'il prenait ses décisions à la légère. Il les prenait toujours, au contraire, en parfaite connaissance de cause et il savait fort bien que l'existence d'une solidarité franco-britannique était l'un des éléments fondamentaux de la situation internationale d'aujourd'hui. Cet élément, il l'avait fait entrer en ligne de compte dans ses calculs. Mais, quant à affirmer que les déclarations de M. Chamberlain apportaient quoi que ce soit de nouveau, il y avait là une prétention aussi exagérée et insoutenable que l'opinion selon laquelle les paroles de M. Chamberlain auraient

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Dont le sens est suffisamment explicité dans ce long paragraphe d'introduction.
(3) Sur ces déclarations, faites le 6 février, voir ci-dessus le nº 48.
(4) Sur ce voyage, voir, au tome XIII de la présente série, les nºs 359, 360, 364 (et note), 367, 373, 379, 383, 387, 394, 397.

été accueillies, à Rome, dans la consternation. D'ailleurs, l'Italie était tellement persuadée de l'existence d'une alliance militaire entre la France et l'Angleterre, qu'elle n'hésitait pas devant les sacrifices nécessaires à sa défense nationale. L'effort d'armement déjà entrepris allait, par suite, être activement poussé.

*
* *

M. Mussolini paraît avoir ainsi brusquement adopté, à l'égard des relations franco-britanniques, une attitude en opposition complète avec celle à laquelle il s'était tenu, depuis quelques mois. Toute la politique du gouvernement fasciste a été, en effet, depuis la conclusion, et surtout depuis l'entrée en vigueur des accords anglo-italiens du 16 avril 1938, de séparer l'Angleterre de la France. Le traitement réservé dans la presse à chacune de ces deux puissances était conçu suivant une volonté de discrimination patente. Autant on faisait montre d'amabilité envers la Grande-Bretagne, autant on accusait la France de tous les maux du continent. Cette différence de traitement entretenait ainsi l'opinion publique italienne dans le sentiment qu'entre un gouvernement animé d'aussi bonnes intentions que celui de Londres et un autre guidé par des desseins aussi pervers que celui de Paris, il y avait incompatibilité forcée, comme entre l'eau et le feu. La solidarité franco-britannique n'était en fait qu'un mot, un de ces poncifs démodés qui n'ont plus aucun lien véritable avec la réalité.

Toutes les occasions furent bonnes pour accentuer encore les soi-disant divergences que Rome prétendait découvrir entre Paris et Londres. Le gouvernement fasciste ne se lassait pas d'enfoncer le coin qui, espérait-il, finirait par rompre la solidarité franco-anglaise.

La campagne de dénigrement entreprise, à la veille de la visite à Rome de M. Chamberlain et de lord Halifax, par la presse italienne fut, à cet égard, significative. Les journaux n'eurent pas assez de sarcasmes pour les noirs desseins mûris par Votre Excellence autour du « thé de cinq heures » au Quai d'Orsay, desseins dont l'avortement aurait été total et qui n'auraient pu réussir, estimait-on, à entamer la volonté médiatrice de l'Angleterre.

Même lorsqu'on se fut aperçu, à Rome, qu'il était vain d'espérer tirer d'une médiation anglaise des concessions aux dépens de la France, les feuilles fascistes continuèrent à recevoir la consigne d'entretenir, dans le public, l'opinion qu'il existait entre la France et l'Angleterre des divergences profondes.

Le discours que M. Chamberlain prononça, à Birmingham, le 29 janvier (1), fut abondamment exploité dans ce sens. La presse se fit un plaisir d'opposer le calme et le bon sens des paroles du Premier britannique au ton « hystérique et intraitable » du « discours ambigu » prononcé quelques jours auparavant par Votre Excellence devant le Parlement (2). Tandis que le gouvernement français continue à proclamer l'impossibilité d'une négociation avec l'Italie

(1) Sur ce discours, voir, au tome XIII précité, le n° 465 (note).
(2) Le 26 janvier : voir, au tome XIII précité, les n°s 435 (note), 441 (note).

et que *jamais* la France ne cédera *un pouce* de territoire, M. Chamberlain, — affirme la presse italienne — a dit au contraire qu'il n'y avait pas de question qui ne pût trouver de solution par la négociation et que les destins du monde devaient se décider suivant un critérium de justice. En forçant ainsi, par une double exégèse, le sens du discours de M. Chamberlain et de celui de Votre Excellence, la presse italienne s'efforçait de créer l'impression que les divergences de la politique française et de la politique anglaise allaient en s'approfondissant.

Le discours que M. Chamberlain prononça, le 1er février, à la Chambre des Communes et au cours duquel il rendit compte de son voyage à Rome (1) fut, de même, habilement exploité par la presse de la Péninsule. Les journaux de province, en flèche par rapport à ceux de Rome, allèrent même jusqu'à tirer argument des paroles aimables de l'homme d'État anglais à l'égard de M. Mussolini, pour chercher à débaucher, en quelque sorte, le gouvernement britannique de son entente avec la France, au profit d'un resserrement de l'accord italo-anglais du 16 avril 1938. C'est ainsi qu'on pouvait lire dans le *Resto del Carlino* du 2 février ces lignes caractéristiques : « Peut-être avons-nous quelque chose à offrir à l'Angleterre, par exemple l'amitié du fier et jeune peuple italien et une collaboration effective sur le plan impérial. Quant à la France, elle offre à l'Angleterre le risque d'une guerre terrible, le danger de voir compromettre son empire et sa propre sécurité nationale. La France est le parasite qui ronge le vieux tronc de la Grande-Bretagne et qui menace d'attirer sur lui la foudre ».

Enfin le discours que lord Halifax prononça, le 3 février, à Hull (2), vint combler la satisfaction des dirigeants fascistes. Le secrétaire d'État n'avait-il pas dit, en effet, qu'il était partisan d'une paix fondée sur la justice ? Cette formule n'était-elle pas celle-là même à laquelle M. Mussolini avait attaché son nom et qui avait triomphé à Munich ? L'Angleterre se rendait maintenant à l'évidence. L'atmosphère politique semblait s'éclaircir. Si seulement la France pouvait comprendre l'exemple que lui donnait la Grande-Bretagne et se départir de son attitude d'hostilité intransigeante, obstinée et rancunière envers l'Italie !

* * *

Les déclarations que M. Chamberlain a faites, le 6 février, à la Chambre des Communes, au sujet de l'appui militaire que la France attaquée pourrait attendre de la Grande-Bretagne, sont venues donner soudainement un démenti formel à toutes les insinuations de la presse fasciste sur l'inexistence d'un véritable front franco-anglais. La presse de la Péninsule, ainsi mise dans l'embarras, prit le parti de dissimuler quelque temps la vérité et de dénaturer la

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 1 (note), 26 (note).
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le no 33.

valeur réelle des déclarations du ministre britannique. Celles-ci furent reproduites dans les feuilles avec une discrétion extrême. Une exégèse habile s'efforça de leur dénier toute valeur pratique et de prouver que l'engagement énoncé à l'égard de la France était de nature vague et conditionnelle. Un article du *Times* sur la modicité du concours militaire que, dans l'état actuel de ses armements, la Grande-Bretagne pourrait consentir à la France en cas de conflit apporta, de façon fort opportune, de l'eau au moulin italien. Les feuilles s'empressèrent d'indiquer qu'après le premier enthousiasme causé par les déclarations de M. Chamberlain, cet article avait singulièrement refroidi les Français. La presse ne manqua pas de souligner également la différence foncière de nature existant selon elle entre le vague lien franco-britannique et la promesse d'appui total et absolu donnée par le chancelier Hitler à l'Italie. Tandis que l'un serait, en cas de guerre, absolument automatique, l'autre ne jouerait que de façon conditionnelle et pour ainsi dire dans le deuxième temps d'un conflit généralisé. Enfin les feuilles accréditèrent l'opinion que M. Chamberlain n'avait fait nullement de façon spontanée ses fameuses déclarations, mais uniquement sur les instances pressantes du gouvernement français, inquiet des promesses données à l'Italie par le chancelier Hitler dans son discours du 30 janvier [1]. Les paroles de M. Chamberlain étaient un acte de pure complaisance à l'égard de la France et n'engageaient pas pour l'avenir le gouvernement britannique de façon formelle.

Les choses en étaient là et le public italien avait tout lieu de se croire rassuré sur la fragilité de l'amitié franco-britannique, lorsque, hier matin, la publication de la note nº 28 de l'*Information diplomatique* et les commentaires qui l'accompagnèrent dans la presse du soir vinrent changer le tableau. L'axe franco-britannique dont on niait, jusqu'alors, à la fois la véritable existence et l'efficacité était subitement reconnu comme parfaitement réel, connu de longue date et jugé tout à fait sérieux par les milieux compétents du régime, qui avaient pris toutes leurs dispositions pour l'annuler. Les grandes démocraties étaient, de plus, accusées d'être à l'origine de la politique des blocs : le front Paris-Londres avait sur l'axe Rome-Berlin le privilège de l'ancienneté. En même temps, et pour la première fois depuis longtemps, la presse italienne, tout en reconnaissant que « l'alliance militaire » franco-anglaise restait défensive, sans quoi l'accord anglo-italien du 16 avril n'aurait plus de raison d'être », associait en partie, dans sa hargne, l'Angleterre à la France.

*
* *

Comment expliquer ce revirement soudain qui n'est pas sans présenter, pour le prestige du régime fasciste, un double inconvénient assez grave : celui de s'être donné à soi-même un démenti devant l'opinion italienne et de légitimer ainsi les inquiétudes que celle-ci conçoit parfois sur la rectitude de la politique de ses dirigeants; celui, d'autre part, de rendre plus délicate

[1] Prononcé devant le Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le nº 467 (et note); ci-dessus les nºs 1, 6, 10,18, 58.

la poursuite d'une collaboration avec l'Angleterre sur le plan d'intimité où l'Italie s'est efforcée, depuis l'entrée en vigueur des accords de Pâques, de la maintenir ?

Le changement d'attitude, pourtant assez gros de conséquences, de M. Mussolini, pourrait s'expliquer, tout d'abord, par l'impossibilité où il s'est trouvé de continuer obstinément à nier, contre toute évidence, la réalité du lien franco-britannique. Après avoir déployé des efforts impuissants pour rompre l'entente des deux démocraties occidentales, les dirigeants fascistes ont dû redouter que la vérité ne se fît jour en Italie, malgré tous leurs efforts pour la dissimuler. Ils ont jugé sans doute plus habile de prendre les devants et d'indiquer, eux-mêmes, qu'ils étaient parfaitement conscients de la solidarité franco-anglaise et que les déclarations de M. Chamberlain n'avaient fait que confirmer un état de choses connu et prévu, sans y apporter aucun élément nouveau.

Une deuxième explication fait intervenir, davantage encore, le calcul dans la décision de M. Mussolini. Il paraît certain, en effet, que, depuis quelques semaines, des préparatifs militaires se poursuivent, un peu partout, en Italie, de façon cachée, mais avec une persistance qui autorise de légitimes inquiétudes. Il serait par suite assez vraisemblable qu'en dénonçant la solidarité franco-anglaise, M. Mussolini voulût justifier aux yeux de la nation italienne un nouvel effort d'armement et qu'il cherchât, en même temps, à se créer une sorte d'alibi pour le cas où il déciderait de prendre de nouvelles mesures militaires.

En outre, ce n'est certainement pas par hasard que la note de l'*Information diplomatique* a qualifié d'alliance militaire l'accord franco-britannique. En attribuant lui-même une valeur presque maxima à l'intimité des deux démocraties, M. Mussolini se réserve peut-être, par avance, un prétexte pour légitimer, en contrepartie, la transformation en alliances militaires véritables, des accords idéologiques de l'Italie avec le Reich et les puissances signataires du pacte antikomintern.

Enfin, un élément de rage et de dépit a certainement motivé aussi la décision brusquée de l'homme d'État italien. Il est incontestable, en effet, que les événements ne se développent pas, en ce moment, pour lui, aussi bien qu'il l'avait escompté. Les déclarations du chancelier Hitler ont été jugées ici à peine suffisantes et l'Allemagne paraît réticente à soutenir les revendications italiennes contre la France. Une fois de plus également, l'affaire d'Espagne se révèle riche en traquenards; M. Mussolini redoute de voir le général Franco échapper à son influence et il craint de ne pas recueillir tout le fruit des efforts qu'il a déployés dans la péninsule ibérique. La mission de M. Léon Bérard à Burgos (1) a vivement irrité les dirigeants italiens. L'action médiatrice que cherche à développer, en Espagne, le gouvernement britannique, ne les inquiète pas moins. Leur mécontentement s'est manifesté notamment, lorsque fut connu l'envoi à Minorque d'un croiseur britannique, dont on soupçonne à Rome qu'il aurait reçu pour mission d'interdire tout débarquement dans

(1) Sur cette mission, voir ci-dessus les nos 35 (note), 74.

l'île de légionnaires italiens. Ces entraves diverses à sa liberté d'action ont évidemment accru la mauvaise humeur de M. Mussolini. Conformément à ses habitudes, celle-ci se manifeste par un coup d'éclat. La note de l'*Information diplomatique* s'apparente, à ce titre, au discours de Gênes du mois de mai dernier (1). Le Duce a évidemment voulu redire, hier, le « passeremo » qu'il a jeté récemment à la foule du haut du balcon du palais de Venise (2). Il a entendu proclamer qu'aucune nation, pas même l'Angleterre, ne l'empêcherait d'aller jusqu'au bout dans la voie qu'il s'est tracée.

Toutes ces explications comportent une part de vérité et sont acceptables à la fois. Peut-être la dernière a-t-elle pourtant une valeur prédominante. S'il en est ainsi, on ne peut s'empêcher de se demander si, en cédant à un accès de colère, M. Mussolini n'a pas, en réalité, commis une maladresse.

95

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 107, 108 (3). *Bucarest, 11 février 1939, 18 h. 50.*

(*Reçu :* 19 h. 20, 10 h. (4))

J'ai interrogé M. Gafenco sur l'ordre du jour de la prochaine conférence de l'Entente balkanique dont il assumera la présidence (5). Le ministre des Affaires étrangères m'a donné les indications suivantes :

1° Prolongation de la validité du pacte. La durée de celui-ci est fixée en principe à sept ans par l'article 8 du protocole, d'ailleurs aussi long qu'obscur (6). Ses signataires ne peuvent le dénoncer que dans la seule journée qui précède d'une année la date d'expiration. Le gouvernement turc s'orienterait vers la fixation d'une durée de dix ans; la Roumanie, au contraire, préférerait simplement rédiger un commentaire explicatif du texte qui ne comportât pas de modifications de celui-ci;

2° Rapport des états balkaniques avec leurs voisins;

3° Campagne révisionniste de la Bulgarie contre le traité de Versailles (7);

(1) Prononcé par le Duce, le 14 mai 1938 : voir, au tome IX de la présente série, les n°s 335, 339 (et note), 355, 357, 360, 372, 377.

(2) Voir, au tome XIII de la présente série, le n° 442 (note).

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(4) Lire vraisemblablement : 22 h.

(5) La conférence de l'Entente balkanique devait se tenir à Bucarest du 20 au 22 février : voir ci-après le n° 171.

(6) Le pacte balkanique avait été signé à Athènes le 9 février 1934 entre la Yougoslavie, la Roumanie, la Grèce et la Turquie (voir, au tome V de la première série, le n° 351). Une analyse détaillée en est fournie audit tome sous le n° 329 : l'article 8 concernait la durée du pacte (cinq ans) et ses conditions de reconduction.

(7) Sur cette campagne, voir, au tome XII de la présente série, les n°s 72, 362; au tome XIII, le n° 466.

4° Examen de la situation internationale;

5° Questions économiques;

6° Réponse commune à la proposition faite par M. Koht aux états scandinaves, balkaniques, baltiques et à l'ancien groupe des neutres, de s'adresser en commun au président Roosevelt pour lui demander de prendre une initiative en matière de désarmement (1);

7° Relations avec le général Franco;

8° Elections à la Cour permanente de justice internationale de La Haye. Le mandat de M. Enegulesco expire cette année; les Roumains désireraient le voir renouveler; mais les Grecs appuient fortement la candidature de M. Politis; comme il ne peut y avoir plus d'un seul juge pour ce groupement, il faudra donc qu'un accord intervienne entre les deux pays intéressés afin qu'ils ne fussent pas amenés à prendre des positions opposées;

Il ne sera pas question de... (2) Danube.

96

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 392 (3). *Londres, 11 février 1939* (4).

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme nos 241 à 244 (5).

J'ai donné connaissance ce matin au Foreign Office des conditions dans lesquelles notre ambassadeur à Tokyo fera une démarche auprès de M. Arita à propos de l'occupation japonaise de Haïnan.

Des instructions sont envoyées à sir Robert Craigie pour lui prescrire d'appuyer la représentation de son collègue français.

(1) Au début de septembre 1938, le ministre de Norvège pour les pays baltes avait soumis aux ministres des Affaires étrangères de ces pays une proposition de son gouvernement qui leur demandait de s'associer aux gouvernements représentés à la conférence de Copenhague de juillet 1938 (Belgique, Danemark, Finlande, Hollande, Luxembourg, Norvège, Suède) pour suggérer au président des États-Unis d'adresser aux gouvernements des grandes puissances européennes un appel en vue d'une limitation des armements.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Extrait des papiers Bonnet.

(4) Par fil.

(5) Du 10 février, non reproduit. Par ce télégramme, le Ministre enjoignait à l'Ambassadeur de s'entretenir d'urgence avec le Foreign Office de la question de Haïnan (allusion au débarquement japonais du même jour : voir ci-dessus le n° 90). M. Corbin devait indiquer que Paris attacherait du prix à ce que la demande de M. Charles-Arsène Henry auprès du Gaimusho fût appuyée par son collègue britannique. La démarche était qualifiée de « demande d'explications destinées à fournir les éléments d'une prise de position définitive ».

97

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 393 à 397. *Londres, 11 février 1939, 20 h 30* [1].

J'ai cherché à savoir comment le gouvernement britannique envisageait l'avenir dans ses relations avec les autorités nationalistes, maintenant qu'est achevée l'occupation de la Catalogne.

Sir Alexander Cadogan m'a déclaré tout d'abord qu'aucune détermination n'avait été prise à ce sujet. La question sera vraisemblablement examinée par le Cabinet lors de la réunion hebdomadaire de mercredi prochain [2], c'est-à-dire après le Conseil des ministres qui doit se tenir à Paris mardi [3], et qui, d'après ce qu'assurent les journaux, doit également délibérer à ce sujet.

Sir Alexander Cadogan a ajouté que les dispositions qui seront prises par le gouvernement français auront certainement une grande influence sur la décision britannique, car le gouvernement anglais désire autant que possible régler son attitude sur celle de la France elle-même.

Ceci dit, il m'a communiqué un certain nombre de réflexions personnelles qui lui avaient été faites par le secrétaire d'État et dont Votre Excellence aura sans doute eu elle-même l'écho par sir Eric Phipps.

Lord Halifax pense qu'il ne conviendrait pas de laisser s'écouler de trop longs délais, maintenant que le général Franco apparaît indubitablement comme le gouvernement exerçant son autorité sur la partie la plus importante de l'Espagne, avant de prendre une position plus nette à son égard. Il estime ensuite qu'il y aurait des inconvénients à subordonner la reconnaissance à certaines conditions précises. En effet, le gouvernement italien, qui ne paraît nullement tenir à voir les puissances occidentales officiellement représentées à Burgos et en mesure de contrecarrer son influence, pourrait bien faire ce qui dépend de lui pour retarder l'exécution desdites conditions, notamment s'il s'agit du départ des volontaires étrangers. De même, le général Franco, du jour où sa situation sera plus régulière au point de vue international, se sentira beaucoup plus fort pour obtenir l'évacuation complète des éléments étrangers.

Tout en faisant d'expresses réserves sur la décision finale du gouvernement de la République, j'ai cru devoir signaler au sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office les résistances qui persistent dans certains milieux politiques français, et la déception qu'une décision trop hâtive pourrait entraîner dans une assez large fraction du public américain.

[1] Par fil.
[2] C'est-à-dire le 15 février : voir ci-après le n° 113.
[3] Sur les décisions prises par le Conseil des ministres français du mardi 14 février, en ce qui concernait les affaires d'Espagne, voir ci-après le n° 113 (note).

Sir Alexander Cadogan a reconnu qu'il en était de même en Angleterre. Il m'a paru qu'il comptait beaucoup sur les tendances favorables à la reconnaissance qui se manifesteraient du côté français pour justifier l'attitude de son propre gouvernement vis-à-vis de l'opposition.

Mon interlocuteur paraissait redouter également que son gouvernement ne fût mis en présence d'un brusque renversement d'attitude de la France, à la suite duquel la Grande-Bretagne ne pourrait que suivre le mouvement sans partager avec nous le bénéfice moral de cette décision. Il serait évidemment fâcheux que chacun ne cherchât qu'à devancer son voisin, sans pouvoir observer une progression raisonnable ni s'inspirer équitablement des intérêts divers qui sont en cause.

J'ai donc cru devoir affirmer à mon interlocuteur que Votre Excellence tiendrait certainement à mettre lord Halifax aussi rapidement que possible au courant des résultats de la délibération du Conseil des ministres.

98

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 230 à 234 (1). *Paris, 11 février 1939, 21 h 15.*

Vous recevrez par télégramme séparé sous les numéros 232 à 234 le texte des instructions que j'adresse à l'ambassadeur de France à Tokyo au sujet de l'affaire de Haïnan (2).

Comme vous le constaterez, je me borne pour l'instant à demander les précisions qui me sont nécessaires pour apprécier la situation nouvelle résultant de l'initiative japonaise.

M. Corbin, en entretenant de cette question le Foreign Office, doit marquer l'intérêt qu'attacherait le gouvernement français à voir la démarche de M. Arsène Henry appuyée par l'ambassadeur de Grande-Bretagne et sa disposition à accueillir toutes suggestions que le gouvernement britannique aurait à présenter.

Je vous prie de bien vouloir faire part de ces diverses indications au département d'État. Vous insisterez sur le fait que l'occupation de Haïnan a pour effet de rendre le Tonkin et les voies de communications qui empruntent son territoire plus vulnérables encore que par le passé.

Vous me rendrez compte par le télégraphe des appréciations que vous aurez recueillies sur cette affaire.

(*Communiquer le télégramme à Tokyo n°s 65 à 67.*)

(1) Extrait des papiers Bonnet.

(2) Ces instructions ont été adressées le 10 février à Tokyo, par télégramme n°s 65 à 67, ci-dessus reproduit sous le n° 90.

99

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 90 à 102 (1). *Moscou, 11 février 1939.*

Je me réfère à mes télégrammes n° 82 et n° 79 (2).

Si M. Litvinov s'est contenté de me dire le 8 qu'à son avis, le gouvernement de Varsovie maintiendrait sa politique d'équilibre entre la Russie et l'Allemagne, M. Potemkine, que j'avais pris soin de questionner sur les rapports entre l'U.R.S.S. d'une part, la Pologne et la Roumanie de l'autre, s'est montré, le 9, plus explicite. Malgré une réserve que justifie le double jeu mené souvent par les Polonais, il paraît avoir montré par un certain optimisme une communauté de pensée plus étroite avec M. Mikoïan. Le rôle de ce dernier a été décisif au cours de la présente négociation avec la Pologne d'un traité commercial (3) dont la signification politique a retenu, plus que les clauses techniques, l'attention du commissaire au Commerce extérieur, aujourd'hui un des principaux personnages de l'État par la confiance que lui fait Staline.

Le commissaire adjoint aux Affaires étrangères m'a déclaré que ces pourparlers, sur la nature et la portée desquels M. Payart vous a renseigné, sont sur le point d'aboutir heureusement. La signature de la convention est imminente. Elle aura pour conséquence de faire avancer la Russie au quatrième rang dans le commerce extérieur de la Pologne où elle se tient actuellement au dixième.

En ce qui concerne la Roumanie, M. Potemkine ne relève rien de très net dans le sens d'une amélioration des rapports de son pays avec cette puissance. Il note cependant l'inquiétude croissante qu'éprouve Bucarest à l'égard de Berlin et il enregistre avec satisfaction les déclarations par lesquelles le nouveau cabinet roumain (4) a manifesté son désir d'entretenir des relations pacifiques et de bon voisinage avec l'U.R.S.S.

Je me suis félicité des heureux résultats que le développement de l'activité économique polono-soviétique pouvait avoir non seulement au point de vue des rapports entre les deux pays, mais également à celui de la paix en Orient entre la Baltique et la mer Noire. J'ai demandé à mon interlocuteur s'il jugeait le moment favorable à une mise au point plus précise des intentions réciproquement pacifiques de l'U.R.S.S., de la Pologne et de la Roumanie. Sans relever

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Des 10 et 8 février, ci-dessus reproduits sous les n°s 91 et 73.

(3) Sur cette négociation, voir, au tome XIII de la présente série, les n°s 318, 453; ci-après les n°s 117 (et note), 152.

(4) Constitué le 1er février, avec à sa tête le patriarche Miron Cristea ; voir ci-dessus le n° 47 (note).

cette suggestion, mais aussi sans la combattre, M. Potemkine a reconnu cependant que si la Roumanie et l'U.R.S.S., à la différence de ce qui existe entre la Pologne et la Russie et entre la Pologne et la Roumanie, n'étaient signataires d'aucun traité bilatéral de non-agression, elles n'en étaient pas moins liées l'une et l'autre par le traité multilatéral du 3 juillet 1933 relatif à la définition de l'agresseur (1). En outre, le gouvernement soviétique s'estimait toujours engagé vis-à-vis de la Roumanie par la déclaration, applicable à la Bessarabie, de non-recours à la violence, qu'il avait prié le gouvernement français de faire de sa part au gouvernement de Bucarest en novembre 1932 (2).

Au cours de notre conversation, M. Potemkine a exprimé le regret que le gouvernement français n'ait pas saisi l'occasion offerte par la négociation commerciale polono-soviétique d'exercer son influence à Varsovie et d'amener le gouvernement polonais à une meilleure compréhension de ses devoirs de solidarité européenne. Il a remarqué à ce propos que Votre Excellence n'avait pas jugé opportun de prendre contact avec M. Beck lors du séjour de ce dernier à Monte-Carlo avant son dernier voyage à Berlin (3), donnant ainsi l'impression qu'en présence des efforts faits par la Russie pour s'entendre avec son voisin, le gouvernement français voulait garder une attitude indifférente.

En m'élevant nettement contre cette manière de voir, j'ai signalé que les susceptibilités polonaises bien connues exigeaient que nous agissions à Varsovie dans des conditions d'opportunité et de discrétion qui ne devaient pas prêter à malentendu à Moscou. Mais le reproche d'indifférence devait d'autant moins nous être adressé que c'était moi qui, dès ma première visite officielle au commissariat des Affaires étrangères, prenais l'initiative d'interroger le gouvernement soviétique au sujet des rapports polono-russo-roumains et même de faire des suggestions pour leur amélioration. J'ai dit à M. Potemkine qu'en vue de la paix dans toute l'Europe, nous continuions à attacher, comme par le passé, la plus haute importance à un rapprochement entre la Pologne, l'U.R.S.S. et la Roumanie, liées toutes trois avec la France par des traités d'assistance mutuelle.

J'ai cru ne devoir laisser planer aucune équivoque sur ce point, certain d'être ainsi fidèle aux instructions reçues avant mon départ et aux déclarations gouvernementales si nettes du 26 janvier dernier à la Chambre des députés (4).

J'estime, en effet, que nous avons le plus grand intérêt à ne pas rester en marge du travail d'organisation actuellement en cours sur les frontières orientales de l'Allemagne. Je partage entièrement à ce sujet l'opinion que vous a exprimée M. Payart dans ses communications récentes, notamment dans

(1) Allusion aux « protocoles Litvinov » sur la définition de l'agresseur : voir, au tome III de la première série, le n° 474 (et note).
(2) Voir, au tome I de la première série, le n° 314.
(3) Sur ce voyage voir, au tome XIII précité, les n°s 320, 331, 345, 366, 378, 382.
(4) Sur ces déclarations, voir, au tome XIII précité, les n°s 435 (note), 441 (note).

son télégramme nos 72 à 78 (1). Ce travail peut ou non aboutir à des résultats concrets. Dans la négative, nous ne risquons rien à y prendre de l'intérêt. Dans l'affirmative, notre abstention ou notre indifférence pourrait avoir des conséquences redoutables. Vu les menaces italiennes dirigées contre nous avec l'appui allemand, tel qu'il a été promis par Hitler le 30 janvier dernier (2), il est pour nous d'une importance vitale qu'un rapprochement polono-roumano-soviétique ne tourne pas à une sorte de neutralisation permettant au Reich, en cas de conflit à l'Occident, de disposer contre nous de toutes ses forces déjà libérées par l'abandon de notre position militaire en Bohême et d'obtenir sans coup férir ce large approvisionnement de matières premières sans lesquelles il ne pourrait pas soutenir une longue guerre.

A ce point de vue, il y aurait intérêt à savoir quelle est la portée exacte de la déclaration par laquelle M. Beck aurait notifié à Hitler que le gouvernement polonais entendait considérer ses bonnes relations avec Moscou comme parfaitement compatibles avec ses bonnes relations avec Berlin (3). J'espère que, désireux d'éviter la poussée allemande vers la Roumanie et l'Ukraine, si dangereuse pour la Pologne, le colonel n'a pas voulu dire qu'il se faisait fort, par un rapprochement polono-soviétique, d'assurer à l'Allemagne, en cas de guerre à l'Occident, les avantages que le Reich attend d'une neutralisation ou d'une défaite russe; j'espère aussi que le ministre des Affaires étrangères polonais ne s'est pas flatté auprès de l'U.R.S.S. d'avoir fait renoncer Hitler à ses visées sur l'Ukraine.

Pour démasquer ce double jeu, favorable en définitive à l'Allemagne et dont les conséquences pourraient être si graves pour nous en cas de conflit en Occident, nous devons rester en étroit contact avec ceux qui, à Varsovie et à Moscou, seraient tentés de le mener en donnant comme excuse notre faiblesse ou notre indifférence. A ce point de vue, il est essentiel de faire renaître la confiance de ceux qui doutent encore de notre redressement national et de notre ferme détermination de ne pas céder aux menaces italiennes. A ce prix, le rapprochement polono-soviétique s'effectuerait à notre profit. Dans le cas contraire, il jouerait contre nous.

La déclaration franco-allemande du 6 décembre 1938 (4) ne nous interdit bien évidemment pas, comme le prétend la presse nazie, de tenir notre rang de puissance européenne au centre et à l'orient de l'Europe et d'y défendre nos intérêts. Au surplus, le précédent créé par la déclaration de M. Beck au

(1) Du 6 février, non reproduit. D'après ce télégramme, le commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères avait fait savoir que l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris avait reçu pour instruction d'intervenir auprès du ministre français de la Guerre pour hâter la solution favorable de questions litigieuses relatives à l'exécution de commandes de guerre. M. Payart conseillait de dissiper cette source de malentendus, en raison des efforts du Reich pour « se réserver la disposition des matières premières russes et assurer à une action éventuelle de sa part en direction de l'Ouest, les chances maxima de succès ». Il fallait examiner ces questions « dans l'esprit le plus large, et en fonction non seulement de leurs données commerciales, mais aussi de leur intérêt sur un plan supérieur ».

(2) Dans son discours au Reischtag : voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); ci-dessus les nos 1, 6, 10, 18, 58.

(3) Sur les entretiens Hitler-Beck de Berchtesgaden, voir, au tome XIII susdit, les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

(4) Dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série, sous le n° 45-I.

chancelier Hitler pourrait nous servir si nous avions à convaincre le Reich que nous entendons considérer le développement de nos bonnes relations avec la Pologne, l'U.R.S.S. et la Roumanie comme parfaitement compatible avec nos bonnes relations avec l'Allemagne. J'ajoute que cette dernière, sur démarche effectuée le 10 à Moscou par mon collègue allemand, vient de proposer officiellement au gouvernement soviétique d'ouvrir les négociations commerciales envisagées par la mission Schnurre (1).

Je serais donc reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir si Elle approuve ma manière de voir et si Elle autorise cette ambassade à continuer à agir auprès du gouvernement soviétique aux fins du présent télégramme.

100

Note du Ministre (2)

Paris, 11 février 1939.

J'ai reçu aujourd'hui la visite du comte Welczeck, ambassadeur d'Allemagne.

Il est venu m'indiquer que depuis quelques semaines, il constatait qu'il était procédé à un certain nombre d'expulsions de journalistes allemands ou de personnalités allemandes, sans que des motifs sérieux puissent être invoqués.

Il a rappelé qu'en raison de nos accords, et en particulier de nos accords de presse (3), si on a des motifs de se plaindre de l'activité de certains Allemands sur le territoire français, nous devons en prévenir l'ambassade, et la prévenir en même temps par courtoisie des décisions que nous croyons devoir prendre. Or, toutes ces expulsions ont été faites sans que jamais l'ambassadeur ait été prévenu.

Il a également attiré notre attention sur l'arrestation de M. Baron et de M. Hack, qui ont été faites brusquement.

Il a ajouté qu'il était hier soir à Berlin, à la Wilhelmstrasse, où règne une certaine irritation au sujet de ces expulsions. Elles semblaient avoir coïncidé avec une recrudescence, depuis quelques jours, d'une campagne de presse dans des journaux hebdomadaires. Il a déclaré qu'on envisageait des mesures de représailles à Berlin et qu'il les avait évitées pour le moment en raison du trouble qu'elles étaient de nature à apporter dans les relations franco-allemandes qui, par ailleurs, étaient bonnes.

(1) C'est ce qu'annonçait M. Kalinine, président du praesidium du Conseil suprême, au nouvel ambassadeur de France lors de la remise par ce dernier de ses lettres de créance (T. de Moscou n° 103, du 11 février).

(2) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Conclus à la suite d'une visite en Allemagne de M. Comert, chef du service de presse au Département, en décembre 1937.

Le comte Welczeck a dit qu'il ne mettait pas en doute la bonne volonté que le président du Conseil et moi-même mettions dans toutes les affaires qu'il nous soumettait. Il a exprimé le désir de voir ultérieurement le Président. Il m'a donné une série d'indications très favorables sur les rapports franco-allemands que je résume dans une autre note.

Je lui ai répondu qu'en ce qui concernait le cas de M. Baron et de M. Hack, j'avais été informé qu'il s'agissait d'affaires très sérieuses sur lesquelles je pourrais lui donner ultérieurement des indications plus complètes dès que j'en aurais été moi-même informé.

J'ai ajouté qu'en ce qui concernait les autres cas d'expulsion, je ferais une enquête personnelle et que j'en parlerais moi-même au président du Conseil.

J'ai demandé, par ailleurs, qu'il insiste pour que les mesures de représailles qui pourraient être prises contre des Français en Allemagne fussent retardées après l'enquête que j'aurai faite et un nouvel entretien que j'aurai avec lui au début de la semaine prochaine.

Le comte Welczeck a répondu que, s'il y avait des crimes commis sur notre territoire par des Allemands, il comprenait notre position, mais qu'il avait le sentiment que dans certains cas on avait cherché à troubler, pour des raisons intéressées, les rapports entre la France et l'Allemagne.

101

M. DE LA TOURNELLE, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 11. *Dantzig, 11 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 février.)

L'année 1939 a commencé dans la confusion aussi bien au point de vue politique qu'économique.

Les nationaux-socialistes ne doutaient pas que leurs désirs allaient être accomplis, et que l'*Angleichung* trouverait son aboutissement naturel dans le rattachement pur et simple au Reich. Mais ils apprirent bientôt que le Führer, pour s'assurer la neutralité de la Pologne, devait encore ajourner l'expansion allemande dans cette partie de l'Europe [1], et qu'en définitive Dantzig était de nouveau sacrifiée à la liberté d'action de Berlin dans d'autres régions. La déception, le désespoir des milieux radicaux du nazisme sont immenses. Et le prestige du Gauleiter est cruellement atteint. Ce dernier flétrissant

(1) Allusion aux assurances fournies par le Führer au ministre polonais des Affaires étrangères, lorsque ce dernier se rendit en visite officielle en Allemagne au mois de janvier précédent : voir, au tome XIII de la présente série, les nos 345, 366, 382.

l'action de modération, toute relative d'ailleurs, du président du Sénat, a réussi à dévaluer M. Greiser, qui ne joue plus qu'un rôle protocolaire. Mais il est atteint à son tour par la non-exécution de ses promesses. Certains lui pardonnaient sa grossièreté et sa brutalité dans l'espoir que son intimité avec le Führer permettrait une réalisation plus rapide de l'Anschluss. Mais, au contraire, le Reich s'annexe les pays les plus difficiles à conquérir, et certains mêmes auxquels personne ne pensait, et il semble mépriser Dantzig, fruit mûr qui ne demande qu'à tomber dans la corbeille du rassembleur des terres allemandes. Dans les grandes choses comme dans les petites, la politique de M. Forster ne rencontre actuellement que des obstacles.

Bien que les listes électorales soient en cours de révision en vue du renouvellement de l'Assemblée populaire, dont les pouvoirs expirent au mois d'avril, il semble que les élections n'auront pas lieu. Les autorités locales n'auraient pu encore obtenir du gouvernement de Varsovie que seuls les deux députés polonais sortants se présentassent, et non toute une liste, qui recueillerait, croit-on ici, un certain nombre de voix de l'opposition allemande, ce que l'on veut éviter à tout prix. Aussi la Diète se réunirait-elle le mois prochain, et prorogerait-elle son mandat.

Dans le domaine économique, on assiste aux mêmes troubles et au même désarroi que dans la politique.

Redoutant, depuis l'Anschluss de l'Autriche, l'annexion au Reich et sa conséquence, l'introduction du mark, les propriétaires de biens meubles et immeubles les réalisent à n'importe quel prix, et exportent ensuite leurs capitaux. Cette panique, jointe à la liquidation forcée des propriétés israélites, se traduit par une baisse d'environ 300 % (*sic*), en une seule année sur les maisons. En outre l'activité du port, en ce qui concerne l'exportation des céréales et du bois, est cruellement atteinte par le départ de négociants juifs. Ceux-ci devaient être remplacés par des Allemands aryens; mais soit faute de capacités, soit manque de capitaux, il n'y a pas eu d'établissement de ces derniers, et en définitive la disparition de l'influence économique d'Israélites dantzicois ou allemands ne bénéficie qu'à la Pologne. En effet, les sociétés suivantes viennent de se fonder ou élargissent leur activité : pour les bois, la Convention centrale des associations polonaises de bois, d'où Juifs et Allemands sont exclus, la Centrale d'exportation du bois à Varsovie, composée de Juifs résidant en Pologne mais travaillant à Dantzig; pour les céréales, la Centrale des agriculteurs de Poznan, l'Association économique de Varsovie, successeur de l'organisation gouvernementale polonaise P.Z.P.Z.

En raison du mécontentement des milieux économiques, le vice-président du Sénat, M. Huth, a fait le 27 janvier, devant la section locale de l'Association allemande d'économie mondiale, des déclarations en contradiction absolue avec les assurances du Gauleiter. Il a demandé à ses auditeurs de ne pas prendre en considération des bruits incontrôlables, mais seulement les réalités; il a promis que les Israélites ne seraient écartés du commerce que dans la mesure où des Aryens pourraient les remplacer, et que dans le règlement de la question juive, il serait toujours tenu compte de l'économie de la Ville libre et notamment des besoins du port.

Le gouvernement de Dantzig est exercé en réalité par un triumvirat, Sénat, Gauleiter, Gestapo ; c'est le pouvoir occulte, celui de la police politique, ne relevant que de Himmler, qui est le plus fort, tandis que le pouvoir apparent, légal, celui du président du Sénat, est le plus faible. Cette dispersion de l'autorité, en dépit de la proclamation du *Führerprinzip*, aboutit à une certaine incohérence dont la vie politique et la conduite des affaires portent la trace.

102

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 103. *Moscou, 12 février 1939, 1 h. 54.*

(*Reçu :* le 11, 23 h. 50.)

Je me réfère à la lettre nº 32 de M. Payart relative à la mission Schnurre [1].

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui après la remise de mes lettres de créance et dont je rends compte d'autre part [2], M. Kalinine m'a fait savoir entre autres que l'ambassadeur d'Allemagne avait fait hier au gouvernement de l'U.R.S.S. des propositions officielles en vue de l'ouverture de négociations économiques.

[1] Du 6 février. Dans cette dépêche, le chargé d'affaires, évoquant le rappel de la mission Schnurre à Berlin (sur ce rappel, voir au tome XIII de la présente série, le nº 469), indiquait qu'il ne s'agissait que d'un ajournement. La conjonction de voyages de M. Schnurre à la fois à Varsovie et à Moscou faisait supposer à M. Payart que l'émissaire allemand pouvait avoir été chargé « d'élaborer un système économique oriental couvrant Allemagne, Pologne et U.R.S.S., où s'intégreraient les accords bilatéraux déjà conclus entre ces puissances. L'ambassade d'Allemagne envisageait l'octroi de crédits importants et l'échange sur une large échelle de matières premières contre des machines ». Aussi le chargé d'affaires de France conseillait-il de « faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter de donner à l'U.R.S.S., du côté des puissances occidentales et des États-Unis, une impression d'isolement qui aboutirait à la rejeter dans les bras de l'Allemagne et à paralyser les états intermédiaires, tels que la Pologne et la Roumanie, qui ne pourraient plus jouer que le rôle de ponts entre le germanisme et le slavisme ».

[2] L'ambassadeur devait relater plus longuement cet entretien par télégramme nºˢ 104-111, du 14 février, ci-après reproduit sous le nº 117.

103

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE [1]

Au sujet de l'occupation de Haïnan. Opération aux Paracels

Paris, 12 février 1939.

L'occupation d'Haïnan par les Japonais [2] peut s'expliquer par différentes raisons :

1° Raisons stratégiques. Nécessité de s'assurer une base militaire, navale et aérienne pour une opération dirigée contre la Chine du sud. Il est douteux que ce soit là le motif déterminant. Cette base, dont l'utilité est discutable, eût aussi bien pu être installée en Chine continentale, dans la région de Pakhoï ou dans la péninsule de Leit-Shou, dont l'occupation n'eût pas été moins aisée.

2° Raisons de politique intérieure. Il est vraisemblable que le gouvernement japonais a voulu donner une satisfaction aux milieux extrémistes de l'armée et de la marine qui réclamaient depuis longtemps l'occupation de l'île et qui font une vive opposition au cabinet actuel. Il aura également cherché dans cette opération un dérivatif au malaise général de l'opinion publique, énervée par dix-huit mois de guerre sans décision et de victoires stériles.

3° Raisons d'ordre politique international. Ce sont là, à n'en pas douter, les motifs déterminants de la décision prise. L'occupation de Haïnan apparaît comme une riposte à la timide ébauche d'action concertée qui se dessinait de la part de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis [3]. Cette occupation menace directement et gravement les intérêts des deux premières puissances en Extrême-Orient. Elle met aux mains du Japon un gage d'une valeur considérable en cas de règlement pacifique et international du conflit actuel et lui assure, d'autre part, en cas de guerre généralisée, une position dominante dans le golfe du Tonkin, qui met en danger la sécurité de l'Indochine et permet aux forces japonaises de couper les communications maritimes entre Hanoï et Saïgon et entre Singapour et Hongkong. Il est très possible que ce soit la prévision d'un tel conflit qui ait poussé le Japon à s'assurer de cette position-clef. L'opération revêt certainement le caractère d'une épreuve de force, qui vise beaucoup plus la France et la Grande-Bretagne que la Chine, et contre laquelle l'on suppose évidemment à Tokyo que les deux puissances seraient impuissantes à réagir.

(1) M. Hoppenot. Cette note est destinée au Secrétaire général.
(2) Sur cette opération militaire, voir ci-dessus le n° 90.
(3) Sur cette « ébauche d'action », voir, au tome XII de la présente série, les nos 274, 282, 296; au tome XIII, les nos 266, 326, 335.

Il est à prévoir que les démarches franco-anglaises ne recevront du gouvernement japonais que des réponses dilatoires justifiant l'occupation par des raisons militaires, et ne comportant aucun engagement d'évacuation pour une époque donnée.

Il apparaît nécessaire que dans ces conditions, le gouvernement français envisage la seule riposte qui soit en son pouvoir et qui consisterait en un renforcement de l'occupation des îles Paracels. Notre présence dans cet archipel demeure jusqu'à présent plus fictive que réelle et coexiste avec celle des prétendus « civils » japonais (1). Nous sommes en droit de faire, à l'égard de ces derniers, acte d'autorité, et de renforcer en tout cas immédiatement nos moyens d'action et notre dispositif de sécurité dans l'archipel. Une réaction japonaise sérieuse n'est pas à craindre, surtout si notre intervention est rapide, spectaculaire et s'appuie sur une manifestation de solidarité franco-britannique. Nous risquons, au contraire, si nous hésitons ou si nous tardons, non seulement d'encourager les Japonais à tenter d'autres atteintes à nos intérêts et à notre prestige, mais à nous devancer aux Paracels mêmes, considérées comme une dépendance d'Haïnan, par une extension de leur occupation de cette île à l'archipel. Les ministères techniques intéressés opposeront sans doute à cette proposition les objections qu'ils ont soulevées jusqu'à présent contre les propositions de même nature visant l'affirmation plus effective de notre souveraineté, tant sur les Paracels que sur les Spratly. La faiblesse de nos moyens d'action en Extrême-Orient explique cette réticence. Il doit être possible cependant, même avec ces moyens réduits dont nous disposons, de procéder à une opération qui prendra signification aux yeux des Japonais de coup d'arrêt porté à leurs empiètements dans une zone où nos intérêts sont prépondérants et qui neutralisera, politiquement et stratégiquement, dans une large mesure, les effets de l'occupation de Haïnan.

104

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 408. *Londres, 13 février 1939, 18 h. 45.* (2)

Le gouvernement britannique vient de télégraphier à son agent à Burgos de faire part aux autorités nationalistes des conditions qui, selon M. Negrin, permettraient de suspendre les hostilités (3).

(1) L'archipel avait été occupé en juin 1938 par une mission française : voir, au tome X de la présente série, les nos 128, 133, 141, 147. Se reporter également aux nos 359 et 426 du tome XII.
(2) Par fil.
(3) Sur ces conditions, voir ci-dessus le nº 69.

Cette remise ne doit être accompagnée, du côté britannique, d'aucun commentaire.

En me faisant part de ce qui précède, le Foreign Office m'a fait remarquer que l'envoi de ces instructions était bien conforme aux derniers échanges de vues entre Londres et Paris [1].

105

M. Puaux, Haut-Commissaire de France à Beyrouth,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Étrangères.

T. n° 119 [2]. *Beyrouth, 13 février 1939.*

Le gouvernement syrien insiste pour être représenté à la Conférence de la table ronde [3].

Je sais la valeur des raisons qui ont, en leur temps, déterminé votre refus, mais l'attitude actuelle de la Turquie me paraît exiger un nouvel examen de la question.

Je vous ai adressé sous le n° 89 [4] une note sur la propagande turque en Syrie. Mon voyage à Alep m'a confirmé dans la conviction d'un danger pressant. Si nous cédions d'avance pour l'annexion du Hatay (et peut-être la prochaine alerte internationale nous contraindra-t-elle de le faire), la question d'une rectification de la frontière (massif du Kurdagh, nahiés de Baer et du Bassit) serait aussitôt posée. Les revendications suivantes comprendraient le vilayet d'Alep et la haute Djezireh. Ismet Inonu s'inspirant des méthodes allemandes en Europe centrale, profiterait des positions conquises par échelons pour accroître ses exigences.

Le projet de redistribution de territoires paru dans la presse britannique [5] coïncide d'une manière trop précise avec les visées turques pour ne pas éveiller

[1] Le lendemain, par télégramme n° 417, l'ambassadeur de France à Londres indiquait que, « sans endosser les conditions de M. Negrin, les représentants de la France et de la Grande-Bretagne pourraient exprimer le vœu de voir le gouvernement nationaliste s'inspirer dans sa réponse de considérations humanitaires et du désir d'apaiser les passions nées de la guerre civile ». Sir Alexander Cadogan répondait n'avoir pas « cru devoir ajouter cette recommandation au message qui sera(it) délivré par sir Robert Hodgson, de manière à dégager clairement les responsabilités du gouvernement anglais vis-à-vis de ces propositions ».

[2] Extrait des papiers Massigli. Ce télégramme a été également envoyé le même jour à Ankara sous les n°s 41 à 44.

[3] Sur cette conférence, voir ci-après le n° 157.

[4] Par lettres n°s 89 (du 1er février) et 151 (20 février), le haut-commissaire de France à Beyrouth attirait l'attention sur les récents progrès de la propagande turque dans les états du Levant. Il faisait notamment état des dispositions favorables d'Ismet Inonu pour l'Islam, grâce auxquelles les agents d'Ankara s'employaient, au nom de la communauté de foi religieuse, à soulever les populations de la Syrie septentrionale.

[5] Le *Times* du 11 janvier consacrait un article à « la nation syrienne ». Estimant que la Syrie à proprement parler, amputée du sandjak d'Alexandrette, du pays des Alaouites et du Djebel Druze serait réduite à la misère et à l'anarchie, il préconisait de refaire l'union ancienne de la Syrie, de la Palestine et de la Transjordanie sous la forme d'une fédération, où pourrait trouver place un état juif autonome (*Bulletin quotidien de la presse étrangère*, n° 7041).

l'idée qu'il y a à ce sujet accord entre Londres et Ankara. Peut-être est-ce là le secret de cette étrange assurance du gouvernement britannique lorsqu'il ne cesse de nous affirmer qu'il est absolument sûr de la Turquie. Les décisions qui seront prises à la conférence de Londres prépareront sans doute les bases de ce condominium anglo-turc en Proche-Orient qui ne seront que l'extension du pacte de Saadabad (1). La France, tenue à l'écart de ces délibérations, risque de se trouver placée devant le fait accompli. Les intérêts du gouvernement de la Syrie sont en la circonstance solidaires des nôtres. S'il a notre appui diplomatique, il ne se prêtera pas de bonne grâce à l'amputation de son territoire, même au prix d'une union avec la Transjordanie et la Palestine.

Je me propose d'accréditer l'émir Adil Arslan (actuellement à titre officieux à Londres) comme délégué officiel et de lui adjoindre un observateur sérieux qui pourrait être M. Clarac, désigné pour sa connaissance de l'anglais et des dossiers du Levant.

Une décision prompte serait nécessaire afin que je puisse demander à Damas son accord sur la désignation de l'émir Arslan.

106

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris, au Département.

Aide-mémoire

N° 105/72/S. 39. Secret. *Paris, 13 février 1939.*

L'ambassadeur de Sa Majesté n'a pas manqué de communiquer au principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères une copie du mémorandum du ministère des Affaires étrangères (Direction politique), du 1er février (2), dans lequel le gouvernement de la République a bien voulu exposer ses vues sur les considérations émises dans l'aide-mémoire de l'ambassade de Sa Majesté du 29 janvier (3) concernant la possibilité d'une attaque de l'Allemagne contre les puissances occidentales. Ce mémorandum a été examiné par le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et sir Eric Phipps a reçu du vicomte Halifax l'instruction de faire au gouvernement de la République la communication suivante :

Le gouvernement de Sa Majesté souhaite saisir cette occasion, ainsi qu'il l'avait promis dans l'aide-mémoire de Sa Majesté du 29 janvier, pour informer

(1) Pacte conclu le 8 juillet 1937 par l'Afghanistan, l'Iran, l'Irak et la Turquie, dont il consacrait la solidarité.
(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 5.
(3) Publié au tome XIII de la présente série sous le n° 454 annexe.

le gouvernement de la République de la conclusion à laquelle, à la suite d'un examen approprié, il est arrivé en ce qui concerne l'attitude qu'il adopterait dans l'éventualité d'une action hostile de l'Allemagne contre les Pays-Bas. Il confirme qu'à son avis l'importance stratégique des Pays-Bas est si grande qu'une attaque allemande contre eux doit être regardée comme une menace directe pour la sécurité des puissances occidentales et il considère que, dans l'éventualité d'une invasion des Pays-Bas par l'Allemagne, le Royaume-Uni serait obligé de considérer cette invasion comme un *casus belli.* En outre, le gouvernement de Sa Majesté considère que toute tentative de l'Allemagne pour dominer les Pays-Bas par force ou menace de force devrait aussi être considérée comme une menace pour la sécurité du Royaume-Uni.

Le gouvernement de Sa Majesté est heureux de noter que le gouvernement de la République, sous réserve d'une observation dont il sera question plus loin, est d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté pour considérer une invasion des Pays-Bas comme un *casus belli,* bien qu'une telle invasion ne comporte en elle-même aucune responsabilité contractuelle pour la France.

Le gouvernement de la République a également demandé qu'une assurance lui fût donnée qu'une invasion de la Suisse fût, non moins qu'une invasion de la Hollande, considérée, à l'avenir, comme justifiant et exigeant la décision envisagée par le gouvernement de Sa Majesté dans l'éventualité précédente.

En réponse à cette requête, le gouvernement de Sa Majesté désire faire savoir au gouvernement de la République qu'à son avis une attaque de la Suisse par l'Allemagne constituerait aussi une preuve manifeste d'une tentative de l'Allemagne pour dominer l'Europe par la force et que, de ce point de vue, une attaque allemande contre les Pays-Bas et une attaque allemande contre la Suisse doivent être classées dans la même catégorie. Le gouvernement de Sa Majesté serait, en conséquence, prêt à s'engager, si l'Allemagne envahissait la Suisse et si la France, dans ces conditions, déclarait la guerre à l'Allemagne, à ce que la Grande-Bretagne vînt à l'aide de la France de la même façon qu'il admet que la France serait disposée à assister la Grande-Bretagne si l'Allemagne envahissait les Pays-Bas et si, dans ces conditions, la Grande-Bretagne déclarait la guerre à l'Allemagne.

Dans le quatrième paragraphe de son mémorandum, le gouvernement de la République a défini la conception de l'attitude commune qui, à son avis, devrait être adoptée paı la Grande-Bretagne et la France en face de la menace d'une attaque non provoquée de l'Allemagne ou de l'Italie, et c'est dans l'idée que cette conception est partagée pleinement par le gouvernement de Sa Majesté, qu'il serait disposé à adopter une attitude semblable à celle du gouvernement de Sa Majesté dans l'éventualité d'une invasion des Pays-Bas par l'Allemagne.

Il est clair qu'à une action commune de l'Allemagne et de l'Italie contre les deux grandes puissances occidentales ou contre l'une d'entre elles, les deux puissances auraient à résister en commun avec l'ensemble de leurs ressources : en fait, les obligations que le gouvernement de Sa Majesté a assumées envers le gouvernement de la République par traité couvrent déjà le cas d'une attaque non provoquée contre la France et provenant de l'Allemagne, que celle-ci

agisse seule ou pour appuyer l'Italie. Alors qu'il est possible que, dans l'éventualité d'une attaque de la France par l'Italie seule, la France pourrait considérer qu'il ne serait pas nécessairement de son intérêt que l'Angleterre intervînt, si l'effet d'une telle intervention devait être de faire participer l'Allemagne à ce qui, autrement, pourrait être un conflit localisé, le gouvernement de Sa Majesté est pleinement conscient que les risques auxquels les deux puissances sont séparément exposées ne peuvent être dissociés. Le gouvernement de la République aura noté la déclaration faite par le Premier ministre à la Chambre des Communes le 6 février dans laquelle il a dit que, s'il était impossible d'examiner en détail tous les cas hypothétiques qui pourraient se produire, il était de son devoir de faire savoir clairement que la solidarité d'intérêts unissant la France et le Royaume-Uni était telle que toute menace contre les intérêts vitaux de la France doit, d'où qu'elle vienne, provoquer la coopération immédiate du Royaume-Uni (1).

C'est à la lumière de cette situation que le gouvernement de Sa Majesté a proposé au gouvernement de la République que les conversations qui ont eu lieu entre les deux états-majors généraux devinssent plus étendues et d'un caractère plus intime que dans le passé. Les conclusions auxquelles le gouvernement de Sa Majesté est arrivé en ce qui concerne la conduite future de ces conversations, ont été dégagées dans l'aide-mémoire que sir Eric Phipps a remis à M. Georges Bonnet le 16 février (2).

En faisant la communication ci-dessus au gouvernement de la République, sir Eric Phipps a reçu pour instruction de déclarer que le gouvernement de Sa Majesté communique ses termes au gouvernement belge pour l'information secrète de celui-ci.

Enfin, sir Eric Phipps désire appeler l'attention du gouvernement de la République sur le caractère extrêmement secret de cette communication (3).

(1) Sur cette déclaration du Premier britannique, voir ci-dessus le n° 48.

(2) Erreur, il faut lire : le 3 février. L'aide-mémoire auquel il est fait ici allusion est ci-dessus reproduit sous le n° 30.

(3) C'est en vertu d'instructions données le 10 février par le Foreign Office à son représentant à Paris (instructions reproduites dans les *Documents au british foreign Policy. Third series,* IV, n° 98) que l'ambassadeur de Grande-Bretagne avait remis le mémorandum ci-dessus reproduit (*ibid,* n° 104).

107

M. Alphand, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 109 (1). *Berne, 13 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 février.)

Le *Journal de Genève* a relevé récemment, dans le bulletin officiel des chemins de fer italiens, une circulaire signée du directeur général Valenti énumérant les conditions que doivent remplir les candidats désireux d'entrer [au] service de l'administration ferroviaire. Cette circulaire indique notamment qu'entre autres attestations, ceux-ci doivent présenter : « un certificat sur papier timbré de quatre lires prouvant que le candidat est italien, même s'il n'habite pas le Royaume, et qu'il jouit de ses droits politiques. Doit être considéré comme Italien, non habitant le Royaume, celui qui, né dans un territoire géographiquement italien et, par conséquent, de nationalité italienne, est citoyen de l'état qui exerce la souveraineté sur ledit territoire. Les contrées géographiquement italiennes qui ne font pas partie du Royaume sont les suivantes : Saint-Marin, la Dalmatie (zone soumise à la Yougoslavie), Malte, la Corse, le Niçois, le canton du Tessin et le canton des Grisons, sur le versant italien des Alpes ».

Le *Journal de Genève* fait suivre cette citation des commentaires suivants :

« Ainsi, dans un document officiel, on considère les Tessinois comme étant de nationalité italienne, et le Tessin comme une terre italienne située en dehors des frontières du Royaume. On traite de la même manière les habitants de certaines vallées des Grisons. Et, les ayant assimilés aux Italiens, on leur permet de devenir cheminots du royaume d'Italie.

« Nous voulons croire que ce texte ne reflète pas la pensée des dirigeants du fascisme et particulièrement de M. Mussolini qui, en 1928, a prononcé au Sénat un discours très amical pour notre pays. Le Duce n'a jamais approuvé les articles irrédentistes publiés par de petits organes du nord de la Péninsule; il a toujours déclaré qu'il était partisan résolu de l'intégrité territoriale de la Suisse. Récemment encore, le *Popolo d'Italia* a publié une excellente étude sur les relations italo-suisses. La circulaire, dont nous avons traduit le passage essentiel, doit donc émaner d'un fonctionnaire en proie à une crise d'impérialisme, et qui s'est trop exclusivement nourri de littérature naziste. On sait que les agents de M. Goebbels considèrent nos confédérés comme des Allemands vivant hors des frontières du Reich. Si les chefs de l'administration ferroviaire italienne se mettent à traiter de la même manière les Tessinois, on se demande ce qu'il restera bientôt de la Suisse!

(1) Extraite des « Fonds 1940 ».

« Nous serions fort reconnaissants aux zélés fonctionnaires de l'Axe de réviser leurs idées sur le caractère de notre État et surtout de les mettre en harmonie avec les déclarations très claires faites par leurs chefs qui, tous deux, ont nettement affirmé qu'ils respecteraient toujours l'indépendance et l'intégrité de la Confédération. »

J'ajoute que, d'après une dépêche de Berne parue dans le journal *Le Démocrate* de Délémont, la légation de Suisse à Rome aurait été chargée d'effectuer une démarche au palais Chigi au sujet de la circulaire des chemins de fer italiens.

Certains journaux suisses ont également relevé l'indication donnée par l'*Illustration* au sujet des tarifs réduits d'abonnement prévus par la revue italienne *Corsica*, éditée à Livourne, non seulement pour le territoire italien, mais également pour Nice, Monaco, Malte, la Tunisie, la Dalmatie et le canton du Tessin.

108

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 60 (1). *Prague, 13 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 février.)

J'ai déjà relevé plusieurs signes d'amélioration des relations entre Tchèques et Slovaques (2). Je concluais toutefois en indiquant que de nouvelles difficultés restaient toujours possibles, étant donné le caractère ombrageux et oscillant des Slovaques.

Effectivement, à peine a-t-on pu enregistrer de réels symptômes de rapprochement et des déclarations faites en ce sens par des personnalités officielles, que l'aile extrême du parti autonomiste cherche à « torpiller » l'œuvre de conciliation qui a été si péniblement amorcée.

M. Tuka, président d'honneur de la garde Hlinka qui est un des représentants les plus marquants de ces éléments radicaux, a proclamé que la Slovaquie devrait un jour atteindre le but ultime de ses aspirations nationales, c'est-à-dire qu'elle devrait se constituer en un état entièrement indépendant. Le fait que ces paroles aient été prononcées à la séance constitutive de la *Société germano-slovaque* et les phrases dithyrambiques dont elles ont été

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par dépêche nº 42, du 1er février, le ministre faisait état de cette amélioration. Il concluait cependant : « Néanmoins, il faut toujours compter avec le caractère assez primesautier des Slovaques et sans doute aussi avec les intrigues allemandes. Le Reich, en effet, a déjà profité de l'organisation fédéraliste du nouvel état pour étendre son influence et il est probable qu'il chercherait à empêcher une entente trop étroite de Prague et de Bratislava ».

accompagnées à l'adresse du III[e] Reich semblent bien confirmer que l'Allemagne encourage, ou du moins qu'elle voit d'un œil favorable, tout ce qui peut contrarier une entente trop étroite entre Prague et Bratislava. L'influence de Berlin trouverait, en effet, un terrain tout à fait propice si elle pouvait continuer à jouer de la rivalité et de la méfiance qui séparent les deux provinces.

Sans oser faire ouvertement cette réflexion, des journaux de Prague, en constatant la recrudescence d'agitation des milieux extrémistes slovaques, se demandent qui « a intérêt à troubler ainsi les rapports entre les deux peuples ».

Ce qui a, d'ailleurs, motivé l'émotion des milieux tchèques, plus encore que le langage de M. Tuka, c'est une interview de M. Sano Mach qui est officiellement le chef de la propagande du gouvernement slovaque. En raison même de ses fonctions, M. Mach, sous prétexte de développer la conscience nationale de son pays, se croit souvent obligé de mettre l'accent sur l'esprit particulariste. Il n'en reste pas moins vrai qu'il a dépassé la mesure lorsqu'il a dit à un journaliste que « les Slovaques feraient de leur pays un état indépendant » et qu'ils « ne voulaient pas être des esclaves d'esclaves ».

C'est au même personnage qu'il faut sans doute attribuer la récente interdiction de plusieurs journaux tchèques sur le territoire slovaque. L'importante maison d'édition Melantrich, frappée par cette mesure, a immédiatement répondu en s'abstenant d'acheter en Slovaquie les quantités considérables de pâte à papier dont elle a besoin.

Jusqu'à nouvel ordre, toutefois, les éléments les plus raisonnables de Bratislava ne paraissent pas se laisser déborder. Leur principal argument est d'ordre financier car la Slovaquie, pour équilibrer ses recettes et ses dépenses et pour s'organiser économiquement, a besoin des capitaux tchèques. Son ministre des Finances l'a reconnu en présentant à la diète locale son projet de budget. M. Mach lui-même vient de déclarer, au cours d'une revue de la « garde Hlinka », qu'« il serait fou de chasser en bloc tous les Tchèques et tous les Juifs de Slovaquie tant que ce pays n'a pas formé les cadres de fonctionnaires et de techniciens indispensables ».

D'autre part, l'industrie hôtelière des Tatras ne peut guère se passer des touristes tchèques. Pourtant certains Slovaques ne se rendent pas compte de leur intérêt. A cet égard, il s'est produit récemment un incident caractéristique : M. Feierabend, ministre tchèque de l'Agriculture, s'est vu refuser le service dans un grand hôtel de Slovaquie et il a fallu que M. Sidor, chef de la garde Hlinka, intervienne énergiquement pour amener ses compatriotes à se montrer plus hospitaliers. Ce simple fait indique que les sentiments antitchèques restent encore très vifs et faciles à exploiter dans une bonne partie de l'opinion slovaque.

109

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 95, 96. *Tokyo, 14 février 1939, 12 h. 15.*

(*Reçu :* le 13, 19 h., 19 h. 35.)

M. Arita m'a reçu ce matin. Notre conversation, qui s'est prolongée pendant près d'une heure et demie, est demeurée courtoise, mais avait un ton tendu fort désagréable. Nous avons abordé trois sujets : Haïnan, les îles Spratly [1] et l'affaire Tani [2]. Je traiterai les deux dernières par télégrammes spéciaux.

En ce qui concerne Haïnan, je lui ai fait la communication dont vous me chargiez par votre télégramme nos 65 à 67 [3] et je n'en reprends donc pas le détail. M. Arita m'a dit que j'avais pu voir dans les communiqués aux journaux japonais quelles pouvaient être les réponses du gouvernement japonais aux questions que je lui posais : l'opération sur Haïnan a pour but de rendre plus efficace le blocus des côtes de la Chine du sud afin d'arriver à détruire la résistance du gouvernement de Tchang-Kaï-Chek.

Aucune visée territoriale, et l'occupation de l'île ne dépassera pas les nécessités militaires, ni quant à sa durée, ni quant à son caractère.

Je lui ai dit que les déclarations des journaux ne pouvaient suffire et que c'est pourquoi mon gouvernement m'avait chargé de demander officiellement quelle position prendrait le gouvernement japonais. Je lui ai demandé s'il n'y avait pas de malentendu possible et si je pouvais vous télégraphier ce qu'il m'avait dit et que j'ai répété. Il a convenu que c'était bien là ses déclarations et que je pouvais vous les transmettre dans ces termes.

Il m'a dit alors qu'il serait probablement obligé de faire état de ma démarche et de sa réponse au Parlement et dans les journaux, et m'a demandé si j'y avais une objection. Je lui ai dit que je n'en avais pas. Je pense en effet que, si vague que soit sa réponse, la publication n'en constituerait pas moins un

[1] Par télégramme n° 101, du même jour, l'ambassadeur transmettait la réponse du gouvernement japonais à une note française relative aux Spratly. Cette réponse déclarait que l'action des navires de guerre japonais vis-à-vis de l'archipel n'avait pour but que de protéger les droits, la vie et les biens des ressortissants nippons, droits « constitués par le fait d'une occupation solennelle effectuée dès 1917 par des sujets japonais avec l'appui du gouvernement japonais ». Elle ajoutait que le gouvernement de Tokyo, comme par le passé, se refusait à reconnaître la souveraineté de la France sur l'archipel.

[2] Le gouvernement de Tokyo avait demandé à celui de Paris d'approuver la nomination du ministre Masayuki Tani, conseiller d'ambassade à Hsing-King, comme ambassadeur du Japon en France. Le gouvernement français avait refusé de donner son agrément, M. Tani ayant, durant l'été 1938, au cours d'une interview à des correspondants de presse, fait état de l'aide qu'aurait apportée la France à la Chine.

[3] Du 10 février, ci-dessus publié sous le n° 90.

engagement public renouvelé d'évacuer l'île à la fin des hostilités. J'imagine d'ailleurs que cette réponse va ameuter contre la politique du Gaïmusho tous les extrémistes. Déjà la plupart des journaux avancés et même les émissions radiotélégraphiques insistent sur les richesses naturelles de Haïnan, que personne n'a jamais mises en valeur. Il est évident que, dans l'esprit de la plupart des Japonais, la mainmise sur Haïnan est définitive et complète. Une déclaration du gouvernement japonais que l'occupation est temporaire et de caractère limité ne peut être bien accueillie. Ce n'est pas que je croie qu'il faille se leurrer sur la valeur foncière des assurances que j'ai reçues. Les Japonais nous ont habitués à interpréter de la façon la plus inattendue les textes les plus clairs et à ne pas tenir compte des assurances les plus précises. J'ai quand même le sentiment que M. Arita ne pouvait pas aller au-delà de ce qu'il m'a dit. Sur un télégramme Havas annonçant que vous m'aviez chargé d'une démarche relative à l'occupation de Haïnan, le *Yamato* a publié un de ses articles les plus violents, demandant mon départ et prévenant M. Arita, auquel il oppose un groupe de fonctionnaires du Gaimusho, que tout le monde a les yeux fixés sur lui.

110

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 252, 253. *Paris, 14 février 1939, 3 h. 15* (1).

Je me réfère à vos télégrammes nos 381 à 383 (2).

Il ne semble pas que nous puissions nous dispenser de faire connaître au gouvernement de Burgos les conditions auxquelles M. Negrin s'est déclaré prêt à envisager la cessation des hostilités et qui sont énumérées dans le télégramme n° 166 de M. Jules Henry, qui vous a été transmis directement par fil (3).

(1) Par fil.

(2) Du 10 février, non reproduits. Ces télégrammes indiquaient que le Foreign Office hésitait à considérer M. Negrin comme représentant le pouvoir en exercice dans la zone républicaine, du fait de négociations d'armistice entreprises par le général Miaja. Il n'avait pu déterminer, d'après les conversations successives de son chargé d'affaires avec les ministres républicains, s'il s'agissait de faire au général Franco des recommandations au nom des gouvernements français et britannique, ou simplement de lui transmettre les propositions de M. Negrin en vue de la cessation des hostilités. Dans le premier cas, la démarche risquerait d'être prise pour une médiation, et il ne semblait guère vraisemblable que le général Franco acceptât de prendre des engagements vis-à-vis d'adversaires dont l'autorité devenait si contestable. Enfin, le Foreign Office répugnait à paraître se mêler des affaires intérieures espagnoles.

(3) Le télégramme de Perpignan nos 164-168, du 8 février, retransmis le même jour à Londres sous les nos 197 à 201, est ci-dessus publié sous le n° 69.

Comme vous le précisait ma communication téléphonique du 11 février, à laquelle se réfèrent vos télégrammes nos 398-399 (1), ce message ne saurait nullement revêtir le caractère d'une recommandation et n'engagerait aucune responsabilité de notre part; il n'aurait pour objet que de transmettre, sans appréciation, aux autorités de Burgos, les indications données aux représentants de la France et de la Grande-Bretagne par M. Negrin et destinées en définitive au général Franco. Toutefois, après avoir exposé ses conditions, les représentants français et anglais, en se plaçant sur le plan humanitaire, pourraient exprimer seulement le souhait des deux gouvernements de voir le général Franco s'inspirer, dans l'examen des propositions transmises, d'un large esprit d'apaisement et de réconciliation nationale.

J'attacherai du prix à connaître dès que possible l'attitude qu'entend observer le gouvernement britannique à cet égard.

111

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bonjean, Chargé d'affaires de France à Madrid (2).

T. nos 38, 39 (3). Urgent. *Paris, 14 février 1939, 17 h.*

Pour consul français à Saint-Sébastien (4), nos 33-34.

Après consultation avec le gouvernement français, le gouvernement britannique vient d'inviter télégraphiquement son agent à Burgos à faire part aux autorités nationalistes des conditions qui, selon M. Negrin, permettraient de suspendre les hostilités en Espagne et qui avaient été communiquées par ce dernier aux représentants de la France et de la Grande-Bretagne (5).

M. Negrin a indiqué qu'il s'engageait à la cessation immédiate des hostilités si le général Franco acceptait de formuler une déclaration positive comportant :

1° La garantie de l'indépendance future de l'Espagne vis-à-vis de l'étranger;

2° L'assurance que le peuple espagnol sera libre de choisir la forme future de son gouvernement;

(1) Du 11 février, non reproduits. D'après ces télégrammes, sir Alexander Cadogan avait différé l'envoi des instructions tendant à charger M. Hodgson de transmettre les conditions posées par le président Negrin pour une cessation des hostilités. Le sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office estimait que le général Franco n'accepterait pas les deux dernière conditions posées par ses adversaires.

(2) Résidant à Saint-Jean de Luz.

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) M. Lasmartres.

(5) Voir ci-dessus le n° 69.

3° L'assurance de ne pas recourir aux représailles et que les personnes civiles et militaires compromises résidant dans la zone Centre-sud au nombre de quelques milliers pourront être évacuées sous un contrôle international à déterminer.

Je vous serais obligé d'effectuer une démarche analogue à celle de l'agent britannique à Burgos en vue de faire connaître ces conditions aux autorités nationalistes. Vous marquerez nettement que ce message a seulement pour objet de transmettre, sans formuler d'appréciation à leur sujet, les indications fournies par M. Negrin aux représentants de la France et de la Grande-Bretagne.

Vous ajouterez que le gouvernement français, se plaçant sur le plan humanitaire, exprime le souhait de voir le général Franco s'inspirer dans les décisions qu'il prendra d'un large esprit d'apaisement et de réconciliation nationale.

112

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 564. *Rome, 14 février 1939, 18 h. 30* (1).

Sous le titre « Un violent incident Bonnet-Coulondre », la *Tribuna* de ce soir, 14 février, reproduit les accusations formulées par l'*Ordre*, l'*Œuvre*, le *Populaire*, l'*Humanité* et l'*Époque* contre M. Georges Bonnet et suivant lesquelles le ministre des Affaires étrangères aurait envoyé en mission secrète à Berlin et à Rome, sans en avertir ses ambassadeurs, M. Baudouin (2) et M. de Brinon (3).

La *Tribuna* ajoute que M. Coulondre, ayant appris par M. von Ribbentrop la mission de M. de Brinon, serait venu immédiatement à Paris, où il aurait eu avec M. Georges Bonnet une explication mouvementée.

(1) Par fil.

(2) Sur la polémique de presse suscitée par la mission Baudouin à Rome, se reporter au récit de ce dernier dans la *Revue des deux mondes* (cité ci-dessus sous le n° 46). Sur la mission elle-même, voir *ibid.*

(3) Fernand de Brinon s'était rendu, au début de février, à Berlin à l'occasion d'un concours hippique international en sa qualité de membre du comité France-Allemagne. Il fut reçu par Ribbentrop et tous deux s'entretinrent de la mission Baudouin à Rome; ce fut d'ailleurs, le ministre allemand lui-même, qui avertit de cette mission l'ambassadeur Coulondre, lequel devait la démentir dans un premier temps (voir ci-dessus le n° 46, note). M. de Brinon, convoqué par l'ambassadeur, laissa entendre que Ribbentrop l'avait renvoyé au Führer pour discuter des relations franco-italiennes. Aussi, quelques jours plus tard de passage à Paris, M. Coulondre se plaignit-il que des émissaires officieux vinssent « développer une action contraire à la politique » dont il était officiellement chargé. (Coulondre, *De Staline à Hitler*, 1950, p. 233-234).

Dans ses Mémoires (*De Munich à la guerre*, 1967, p. 311-312; *Dans la tourmente 1938-1948*, 1971, p. 92-93), Bonnet déclare s'être défendu devant l'ambassadeur d'être pour quelque chose dans le voyage de M. de Brinon, évoque « la campagne de fausses nouvelles » qui s'ensuivit et reproduit pour sa justification une lettre personnelle de son représentant à Berlin, mécontent des interprétations données par la presse à son retour à Paris.

113

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 433 à 438. *Londres, 14 février 1939, 20 h. 45* (1).

J'ai demandé à lord Halifax quelle décision avait prise le conseil de Cabinet de ce matin au sujet de la question d'Espagne. Le secrétaire d'État m'a répondu qu'il venait de préparer des télégrammes pour sir Eric Phipps afin de vous mettre au courant de ses délibérations.

Celles-ci ont conduit à des conclusions sensiblement identiques à celles qui se dégagent du Conseil des ministres tenu hier à Paris (2). Le gouvernement britannique envisage la reconnaissance du général Franco dans un délai aussi bref que possible. Il ne compte pas établir de distinction entre la reconnaissance de fait et la reconnaissance de droit, mais il procèdera à une reconnaissance complète quand le moment sera venu.

Il ne veut pas, d'autre part, attacher de conditions précises à la reconnaissance; toutefois, il juge nécessaire que celle-ci soit accompagnée de déclarations du général Franco qui enlèveraient beaucoup de leur valeur aux arguments de l'opposition.

Dans cet esprit, les trois premiers points abordés par M. Léon Bérard au cours de ses conversations préliminaires avec le général Jordana ne peuvent que servir les intérêts de la Grande-Bretagne (3).

Pour le quatrième point, concernant le Maroc, le gouvernement anglais en saisit tout l'avantage au point de vue français. En ce qui le concerne, il souhaiterait cependant qu'il en fût ajouté un cinquième qui, à son avis, serait de l'effet le plus utile sur le public anglais et sur le public américain. Ce serait la promesse de ne pas recourir à des représailles politiques générales ou dépourvues des garanties de droit désirables. Il pense que si le général Franco pouvait donner cette dernière assurance, la position du gouvernement britannique, aussi bien que celle du gouvernement français, se trouverait sensiblement améliorée. « Il n'y a qu'un point, a-t-il ajouté, sur lequel j'aperçois une certaine nuance d'appréciation entre nos deux gouvernements. J'estime pour ma part qu'il y aurait intérêt à ce que nous puissions faire coïncider la reconnaissance avec la capitulation du gouvernement républicain. Si nous pouvions obtenir du général Franco qu'il donne des apaisements sur la question des représailles, nous pourrions transmettre sa réponse au président Negrin en l'invitant à saisir sans retard la chance qui lui est offerte.

(1) Par fil.

(2) Le Conseil des ministres français, avait dans sa séance du 14 février, décidé que M. Léon Bérard retournerait en Espagne pour y poursuivre sa mission. Il n'avait en revanche rien décidé en ce qui concernait la reconnaissance du gouvernement nationaliste espagnol, la question devant être examinée au retour de M. Bérard.

(3) Sur les conversations préliminaires Bérard-Jordana, voir ci-dessus le n° 74.

S'il refusait, nous nous sentirions pleinement justifiés à procéder à la reconnaissance du gouvernement nationaliste. C'est pourquoi j'attache une certaine importance aux instructions que j'ai envoyées hier soir à Burgos et dont vous avez eu connaissance » [1].

Pour finir, le secrétaire d'État m'a donné la substance d'un télégramme qu'il allait adresser à l'agent diplomatique anglais auprès du gouvernement nationaliste. Il lui fait savoir que le moment paraît venu d'envisager la reconnaissance du général Franco. Cette reconnaissance, poursuit-il, « sera basée sur les faits », mais il serait extrêmement utile, pour l'édification du public anglais, que le général Franco annonçât en termes aussi nets que possible qu'il s'abstiendra de toute représaille politique d'ordre général ou qui ne soit pas accompagnée de toutes les garanties désirables.

Je dois ajouter que les services du Foreign Office restent sceptiques sur l'accueil que fera le général Franco aux demandes qui lui seront ainsi présentées. Ils souhaitent que les pourparlers engagés à Burgos ne retardent pas trop longtemps une reconnaissance qui se justifie surtout par la situation de fait et dont nous perdrions le bénéfice en l'ajournant trop longtemps.

J'ai beaucoup insisté sur la nécessité pour nos deux gouvernements, quel que soit le résultat des négociations qui vont s'ouvrir, de garder une ligne de conduite commune et le moment venu de procéder simultanément à la reconnaissance. Cette simultanéité créera certainement l'impression que nous pouvons désirer aussi bien à Burgos et dans les états totalitaires que vis-à-vis de l'opinion de nos deux pays. Lord Halifax s'est déclaré entièrement d'accord avec moi sur ce point.

114

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 112 à 115 [2]. Réservé.

Moscou, 14 février 1939, 22 h. 51, 22 h. 45, 22 h. 55, 22 h. 40

(*Reçu :* 22 h., 22 h. 10, 22 h. 30.)

Au cours de la visite que je lui ai... [3] à mon arrivée, l'ambassadeur de Turquie a exprimé la crainte de voir la France, pour écarter les menaces italiennes en Méditerranée occidentale, céder au gouvernement de Rome tout ou partie de notre mandat sur la Syrie. Il considère que ce serait extrêmement grave pour la Turquie.

[1] Le Département faisait part au chargé d'affaires de France, à Saint-Jean-de-Luz, le jour même, à 17 heures, des instructions adressées par le secrétaire au Foreign Office à son agent à Burgos : voir ci-dessus le n° 111.

[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Lacune de déchiffrement.

Je lui ai répondu qu'une pareille orientation de notre politique était hors de question et qu'elle n'avait jamais été envisagée même pas dans certains de ces milieux irresponsables, qui sont trop souvent prêts à rechercher l'apaisement international au détriment de la sécurité et du patrimoine moral et matériel français.

La remarque de mon collègue turc indique que l'on douterait encore dans certains pays de notre résolution inébranlable de ne pas céder au chantage italien appuyé ou non par l'Allemagne. C'est là que réside un des dangers de la présente situation. Cette illusion pourrait, en effet, être partagée jusqu'à la dernière minute par M. Hitler et M. Mussolini et pourrait, sur une interprétation erronée de quelques-uns des aspects de notre vie publique, les porter à des démarches extrêmes destinées dans leur esprit, non pas à provoquer une grande guerre, mais à amener sans coup férir notre soumission.

Notre redressement ne saurait donc être trop modéré, notre refus trop catégorique et notre action diplomatique trop déterminée sur tous les plans où elle est amenée à s'exercer.

Le dernier discours de M. N. Chamberlain (1) et les déclarations de Votre Excellence au Sénat, ainsi que celles de M. le Président du Conseil (2), ont été à ce point de vue des plus heureuses.

D'après ce que me disent mes collègues de l'Axe, le sentiment populaire contre la guerre en Allemagne et en Italie est aussi profond sinon plus qu'il ne l'était en septembre. Notre refus de céder à une nouvelle grande manœuvre d'intimidation sur un terrain qui, cette fois-ci, met en péril direct notre territoire et tout notre avenir en Europe et en Afrique sauverait la paix dans la mesure où, à Rome et à Berlin, les deux dictateurs seraient persuadés que ce refus est bien définitif.

(1) Du 6 février aux Communes, qui réaffirmait la solidarité franco-britannique : voir ci-dessus le n° 48.

(2) Le 7 février, le Sénat approuvait par une forte majorité (287 voix contre 15) la politique extérieure du gouvernement, qui lui avait exposée le Ministre. M. Georges Bonnet avait réaffirmé son intention de « sauvegarder notre territoire et notre empire... La France n'est démissionnaire nulle part ». Il avait exprimé son désir d'entente avec l'Allemagne, en se référant à la déclaration du 6 décembre. En ce qui concernait l'Italie, il répétait ses paroles du 19 décembre devant la Chambre. [Sur cette allocution, se reporter au tome XIII de la présente série sous le n° 259 (note)]. Passant aux affaires d'Espagne, il soulignait la fidélité de la France à la non-intervention, mais aussi l'importance stratégique de la Péninsule : « Nous ne pourrions admettre qu'aucun état étranger vînt à menacer l'intégrité de l'Espagne et, à travers elle, la sécurité de la France ». Il ajoutait, au sujet des engagements pris par le gouvernement italien de retirer ses troupes d'Espagne, lors du voyage à Rome des ministres britanniques : « La France a le droit de demander aussi qu'ils soient tenus sans réserve ». Il excluait la possibilité pour un gouvernement quelconque (le gouvernement républicain) d'exercer sa souveraineté sur le sol français et espérait que le gouvernement de Burgos consentirait à prendre des mesures d'amnistie qui faciliteraient le retour des réfugiés. Il se félicitait que les relations de la France avec la Grande-Bretagne et les États-Unis fussent particulièrement excellentes et reprenait à cette occasion la déclaration faite la veille aux Communes par M. Chamberlain. Affirmant la volonté de paix des démocraties, il proclamait la nécessité pour les nations de se rapprocher sur le terrain économique pour vivifier le commerce mondial et limiter les armements.

Avant le vote, le président Daladier intervenait à son tour, déclarant notamment : « Si de nouveaux débouchés ne s'ouvrent pas au travail des hommes..., si un rythme nouveau d'échanges entre les hommes n'est pas reconstitué par l'effort commun, et si en même temps s'accroît... la production des armes..., il n'y aura pas d'autre issue à cette contradiction mortelle que le plus sanglant, le plus atroce et j'ajouterai le plus inutile des conflits internationaux ».

115

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 435 (1). Réservé. *Berlin, 14 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 15, 11 h.)

Commentant récemment, devant un de mes collaborateurs, le discours prononcé le 30 janvier dernier par le Führer (3), un homme politique de l'ancien régime allemand, qui a gardé de nombreux contacts avec les milieux dirigeants du IIIe Reich, a longuement insisté sur la valeur qu'à son avis, il fallait attacher aux déclarations du Chancelier relatives à la situation économique de l'Allemagne.

« D'après ce que j'entends dire autour de moi, a expliqué en substance cet ancien ministre des Finances (4), c'est avec inquiétude, et peut-être déjà avec impatience, qu'on attend à Berlin les réactions que ces déclarations provoqueront à l'étranger. Par ces déclarations, Hitler a officiellement avoué la situation difficile dans laquelle se débattait l'économie allemande. S'il l'a fait, s'il a accepté de reconnaître au moins partiellement le malaise actuel, c'est qu'il tenait à formuler l'offre de collaboration économique aux puissances occidentales qui constitue la conclusion de cette partie de son discours. Mais, aujourd'hui, il attend la réponse qu'on fera à ses offres. Cette réponse aura, à ses yeux, une valeur symbolique. Elle sera pour lui la pierre de touche qui orientera ultérieurement sa politique. Elle constituera comme un *test case.*

« Si, en effet, le Chancelier a l'impression d'avoir parlé dans le vide, s'il en arrive à se persuader que la France et l'Angleterre restent délibérément hostiles à tout projet d'entente économique avec l'Allemagne et s'apprêtent à rejeter ses dernières offres comme elles ont, autrefois, rejeté les offres de désarmement qu'à plusieurs reprises il a formulées après avoir pris le pouvoir en 1933, alors il se laissera peut-être convaincre par ceux de son entourage qui estiment que, seul, un conflit général permettra à l'Allemagne de faire sauter la ceinture économique dans laquelle elle menace d'étouffer. Mais si, au contraire, on accepte à Paris et à Londres de discuter avec l'Allemagne, on contribuera certainement, par là, à modifier d'une façon très sensible l'atmosphère

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par courrier, en clair.

(3) Sur ce discours, voir, au tome XIII de la présente série le n° 467 (et note); ci-dessus les nos 1, 6, 10, 18, 58.

(4) Peut-être s'agirait-il du Dr Hans Luther, ministre des Finances de 1923 à 1925, puis chancelier du Reich (janvier 1925-mai 1926), président de la Reichsbank (1930-mars 1933), enfin ambassadeur à Washington (avril 1933-mars 1937) ? Rien ne permet toutefois de l'affirmer en toute certitude.

dans laquelle sera définitivement décidée l'attitude qu'adoptera l'Allemagne devant le conflit franco-italien.

« Vous avez encore, devant vous, deux ou trois mois de liberté d'action. Pendant ces deux ou trois mois et jusqu'au prochain grand discours du Führer, la politique allemande reste fixée [dans] le cadre qu'a déterminé le discours du 30 janvier. Or, ce délai est, pour vous, essentiel. C'est maintenant que mûrit l'affaire italienne. A vous de manœuvrer pour créer une situation qui rende sinon impossible du moins très difficile une décision qui vous soit hostile.

« Au reste, a ajouté la personnalité allemande en question, il ne s'agit pas de mettre immédiatement sur pied de gigantesques projets. Il suffit de commencer par une expérience même limitée. Mais cette expérience doit faire un certain bruit et, pour cela, devra avoir un caractère spectaculaire, qu'il s'agisse de la construction, en commun, d'un port en Amérique du sud ou d'une ligne de voie ferrée dans les Balkans. Avec un peu d'imagination, vos techniciens sont capables de trouver le terrain qui se montrera le mieux adapté pour ce genre de manifestation. En même temps, d'ailleurs, rien n'interdit de commencer à discuter de plus amples projets, et à cet égard, nos dirigeants examineront certainement avec le plus grand intérêt tout ce que vous leur proposerez en vue de collaborer à la reconstruction économique de l'Espagne.

« Mais le temps presse. Si vous tardez, ou si vous vous contentez de discuter l'aménagement de certains contingents, l'occasion passera et vous risquerez de voir nos dirigeants et Hitler lui-même devenir peu à peu plus sensibles aux appels qui leur viennent de l'Italie ».

116

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères

T. nº 439 (1). *Berlin, 14 février 1939* (2).

Par télégramme du 17 janvier dernier (3), j'ai essayé de dégager le parti que notre politique pouvait tirer de la déclaration du 6 décembre pour une amélioration des rapports franco-allemands, à laquelle la tension de nos relations avec l'Italie donne une valeur spéciale.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Allusion au télégramme nº 145, non reproduit, où l'ambassadeur soulignait le parti que la politique française pouvait tirer de la déclaration du 6 décembre, sur laquelle insistait la presse allemande. L'ambassadeur conseillait de maintenir avec les dirigeants de la politique étrangère du Reich « un contact suivi et actif » : « Il n'est pas dit qu'à force de ne pas nous laisser oublier celui-ci [le Reich] ne trouverait pas, le cas échéant, dans notre attitude, des arguments pour résister à des pressions contraires à l'affermissement des bons rapports entre les deux pays ». M. Coulondre recommandait que la presse française cessât de faire allusion aux « fissures réelles ou imaginaires » de l'Axe et « s'attachât à montrer qu'elle considère, elle aussi, la déclaration franco-allemande non pas comme une simple formalité, mais comme un facteur essentiel des nouvelles relations entre les deux pays ».

L'effort fait dans ce sens, tant en ce qui concerne la presse que les contacts officiels, paraît avoir déjà donné des résultats intéressants.

M. Goebbels, et récemment encore M. Dietrich, ministre de la Presse, m'ont assuré que le gouvernement national-socialiste reconnaissait la correction et l'objectivité dont font preuve à l'égard de l'Allemagne la plupart de nos grands quotidiens [1], et cette appréciation n'est pas étrangère à la modération de l'attitude adoptée jusqu'ici par la presse allemande au regard de notre différend avec l'Italie.

Ce serait, cependant, une erreur, me semble-t-il, de penser qu'un tel effort, même accru, se suffit à lui-même. Il peut permettre d'entretenir, pendant un certain temps, l'atmosphère créée par la signature de la déclaration du 6 décembre. Mais pour que cet accord vive et se développe, pour qu'il s'insère, comme nous le souhaitons, dans la politique allemande, il faut le faire valoir par des résultats concrets dans les différents domaines des relations franco-allemandes.

Je me permets à ce sujet de rappeler sommairement les diverses catégories de questions qui sont actuellement à l'étude.

1° *Développement des contacts et des échanges culturels entre les deux pays.*

a. Un accord de tourisme est envisagé, destiné à fournir à un certain nombre de visiteurs allemands les devises nécessaires pour venir en France. Il est vivement souhaité du côté allemand. Sa conclusion aurait un effet psychologique certain. Les devises nécessaires devraient être prélevées sur les transferts effectués par la S.I.C.A.P. Notre ministère des Finances n'a pas, à ma connaissance, donné jusqu'ici son accord.

b. Un Comité d'accueil de groupes de jeunes Allemands est en voie de formation à Paris, sur l'initiative du Département. Il conviendrait qu'il fût constitué le plus tôt possible et que l'invitation, faite le mois dernier à 60 jeunes Français, fût rendue dans le moindre délai.

c. Un certain nombre de manifestations franco-allemandes d'ordre culturel (tournées théâtrales, expositions, concerts) sont en voie d'organisation. Ces manifestations devraient normalement être encouragés par l'Association d'expansion artistique, qui dépend en partie du Département. Il semble que cette association ait montré, jusqu'ici, peu d'empressement à les soutenir.

2° *Questions politiques diverses.*

Le Département a bien voulu me faire connaître, par sa lettre n° 274 du 9 février [2], que l'ambassade d'Allemagne l'avait saisi de tout un ensemble de questions demeurées jusqu'ici en suspens, et avait, à diverses reprises, invoqué la déclaration du 6 décembre pour en obtenir le règlement satisfaisant.

[1] Sur les appréciations du ministre allemand de la Propagande, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 113.

[2] Non retrouvée dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

Ces questions sont actuellement examinées par le Département avec les autres ministères intéressés.

3° *Relations économiques franco-allemandes.*

Des négociations commerciales se poursuivent depuis bientôt trois semaines à Berlin, sans qu'à ma connaissance aient encore été abordés les principaux problèmes que pose un élargissement des échanges franco-allemands (accords privés d'industrie, aménagement des contingents, accords de compensation), problèmes cependant déjà posés dans les mémoires échangés le 15 janvier dernier (1).

(1) A l'occasion de la déclaration franco-allemande du 6 décembre, il avait été convenu que les gouvernements de Paris et de Berlin se communiqueraient le 15 janvier au plus tard, la réponse à un questionnaire établi d'un commun accord, en vue de dégager les possibilités d'une collaboration économique entre les deux pays. Les aides-mémoire français et allemand se retrouvent dans les archives du mouvement général des Fonds (F^{30} 546, 589).

Les questions abordées dans le mémorandum français étaient les suivantes :

1° *Moyens à prendre pour élargir les achats français en Allemagne :*

La baisse sensible du volume de l'exportation allemande vers la France depuis les accords du 10 juillet 1937 [sur ces accords, voir, au tome VI de la présente série, le n° 236 (note)], était attribuée non à une diminution du pouvoir d'achat du marché français, ni à des mesures restrictives prises par Paris, mais à la disparité croissante des prix allemands et des prix mondiaux et aux difficultés éprouvées par certaines maisons allemandes à effectuer leurs livraisons dans des délais normaux.

Aussi le mémorandum affirmait-il que le système allemand de primes à l'exportation était mal adapté à la situation particulière du marché français et que les maisons allemandes, pour participer à des soumissions, ne remplissaient pas toujours les conditions jugées nécessaires par l'administration française.

2° *Moyens à prendre pour élargir les achats allemands en France :*

Par le jeu des accords du 10 juillet 1937, le développement des exportations françaises vers l'Allemagne était lié au développement des ventes allemandes en France.

3° *Moyens à prendre pour élargir les échanges entre l'Allemagne et les colonies françaises :*

Le mémorandum soulignait la nécessité d'élargir les possibilités de compensations privées en recourant à la faculté d'ouverture de crédits prévue à l'accord de paiement du 10 juillet 1937.

4° *Nouvelles ententes entre industries :*

Le mémorandum encourageait l'établissement de contacts à cet effet entre la Confédération nationale du patronat français et le *Reichsverband der deutsche Industrie.*

5° *Contacts entre ressortissants des deux pays :*

Ces contacts seraient facilités par la création dans les deux pays de comités d'accueil pour favoriser les relations dans les domaines culturel et technique. Les échanges de touristes seraient assurés par la création de bureaux hôteliers chargés de recueillir les versements des voyageurs, les sommes ainsi obtenues devant assurer le paiement des frais de séjour des ressortissants de l'autre pays.

Le mémorandum abordait pour terminer le problème de *la coopération franco-allemande dans les pays tiers.* Il conseillait l'établissement de consortiums chargés de la prospection des marchés dans lesdits pays, et notamment de l'examen de projets d'installations susceptibles d'intéresser ces pays (par exemple en matière d'exploitations minières). Les consortiums fourniraient matériel et collaboration technique; la production serait placée pour partie, sur les marchés mondiaux, de façon à assurer, en devises libres, la rémunération du capital engagé.

Quant au mémorandum allemand, il étudiait d'abord les moyens destinés à favoriser l'exportation des produits allemands en France métropolitaine (cessation de la pratique des services officiels français interdisant la commande de marchandises allemandes, prise en compte des firmes allemandes dans la distribution des commandes d'État, assouplissement du système des contingents, mesures propres à assurer l'utilisation desdits contingents, etc.). Il indiquait ensuite les moyens de favoriser l'exportation des marchandises françaises en Allemagne (freinée par les limitations édictées du côté français) ou le trafic des marchandises allemandes avec les colonies françaises (élargissement des contingents, octroi de droits conventionnels en matière douanière pour le Maroc et Tanger, octroi d'un droit d'entrée et d'établissement sans limites, etc). Le mémorandum étudiait enfin les moyens de promouvoir des accords entre groupements économiques, ainsi que la collaboration économique avec les tierces puissances, ou le trafic touristique.

Pour le mémorandum allemand, il est également possible de se reporter à l'analyse qui en est donnée ci-après sous le n° 155.

La plupart des questions rappelées ci-dessus ne se prêtent pas à des règlements de beaucoup d'ampleur, mais elles offrent cet avantage de pouvoir recevoir rapidement une solution qui traduirait dans les faits la politique de rapprochement annoncée par la déclaration du 6 décembre. Malheureusement, la plupart, aussi, voient leur règlement retardé par les résistances des ministères techniques. Toutes les objections soulevées ont assurément leur valeur; je me permets cependant de penser que lorsqu'elles n'affectent pas elles-mêmes des intérêts essentiels, elles ne devraient pas faire obstacle à la réalisation des buts éminents de notre politique extérieure.

Si Votre Excellence partage cette manière de voir, peut-être jugera-t-Elle opportun de rappeler aux ministères intéressés l'importance qui s'attache à la mise en œuvre de la déclaration du 6 décembre et de soumettre éventuellement à une décision de gouvernement les questions en suspens.

Par ailleurs, et en me référant à ma dépêche n° 110 du 2 février 1939 [1], j'estime que nous ne devons pas laisser sans réponse les questions posées sur le plan économique par M. Hitler dans son discours du 30 janvier. Quels que soient les mobiles auxquels a obéi le Führer, il a, pour la première fois, abordé le problème des relations économiques internationales et reconnu sa prééminence. La France ne doit pas négliger la chance qui paraît ainsi s'offrir d'amorcer le retour à une collaboration économique de la communauté européenne; elle ne doit pas non plus s'exposer à ce que, dans quelques mois, M. Hitler constate que son appel n'a pas été entendu et trouve là un argument pour justifier aux yeux de son peuple le recours aux moyens de violence. Sans doute des conversations économiques ne peuvent-elles pas conduire à des résultats pratiques de quelque ampleur, tant que subsistera la psychose de guerre et il faut, au préalable, régler l'affaire espagnole et le différend franco-italien. Mais on ne doit pas non plus perdre de vue que rien ne saurait davantage contribuer à dissiper cette psychose et, par conséquent, à ranimer les affaires, que l'organisation avec l'Allemagne d'une collaboration économique qui aurait nécessairement pour effet de développer l'industrie de paix du Reich aux dépens de l'industrie de guerre, puisque, d'un avis unanime, ce pays a atteint actuellement le point culminant de sa capacité productive.

Il me paraît, dans ces conditions, que la recherche d'une reprise de la collaboration économique européenne en fonction de la participation allemande pourrait comporter plusieurs temps :

1° Aller immédiatement *jusqu'au bout* des possibilités françaises pour l'élargissement des échanges entre les deux pays. Le mémorandum du Reich fait à ce sujet des propositions intéressantes, notamment pour l'échange de machines agricoles allemandes contre des produits agricoles français.

2° Charger un comité de trois ou quatre personnalités françaises qualifiées : d'une part, de jeter les bases d'une collaboration économique franco-allemande en pays tiers et aux colonies; d'autre part, de préparer un plan de conversations plurilatérales pour la discussion du problème économique.

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 18.

Suivant les circonstances, des négociations franco-allemandes pourraient précéder ou accompagner des conversations plus générales. Il semblerait utile, en tout état de cause, de procéder à des échanges de vue préliminaires avec le gouvernement britannique, tout en s'abstenant de s'engager, au moins pour le moment, dans la voie d'une conférence économique générale dont l'Allemagne ne veut pas.

117

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 104 à 111 (1). *Moscou, 14 février 1939.*

Je me réfère à mon télégramme n° 103 (2).

Par lettre n° 33 du 13 février (3) que vous apportera la valise quittant Moscou le 21, je vous envoie un compte rendu détaillé de mon entrevue du 11 avec M. Kalinine qu'assistait M. Potemkine.

Le Président a regretté que la France manifestât, dans ses relations avec l'U.R.S.S., une réserve et une indifférence qui constituent, a-t-il dit, un vrai paradoxe, étant donné que les deux pays sont liés par un pacte d'assistance et que l'Allemagne et l'Italie, qualifiées par lui de « nos adversaires », font preuve au contraire aujourd'hui d'empressement auprès de la Russie. Il est ainsi resté dans la même note que M. Litvinov et M. Potemkine, de qui mes télégrammes antérieurs, et notamment mes numéros postés 90 à 102 du 11 février (4) vous ont fait connaître les propos.

M. Kalinine m'a longuement parlé de la non-exécution en France des commandes russes de matériel de défense nationale, objet d'un mémorandum du commissariat des Affaires étrangères que cette ambassade vous a transmis par la valise, le 7 février, sous le n° 27 (5) et dont M. Payart vous a entretenu par télégramme n°s 72 à 78 (6).

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 12 février, ci-dessus reproduit sous le n° 102.
(3) Cette dépêche transmettait une note d'audience rédigée par M. Naggiar à l'issue de sa conversation avec M. Kalinine, président du præsidium du Conseil suprême de l'U.R.S.S., lors de la remise de ses lettres de créance, le 8 février. Lors de cette rencontre, au cours de laquelle M. Kalinine avait déploré, dans les rapports de la France et de l'U.R.S.S., « une réserve et même une indifférence parfois mal intentionnée » et évoqué le sujet des commandes d'armements, M. Naggiar avait abordé le problème des relations franco-soviétiques, hypothéquées par la question des dettes et une agitation sociale attribuée à des inspirations venues de Moscou. Il fallait que l'U.R.S.S. agisse « en tenant compte des susceptibilités de certains des éléments de l'opinion française ».
(4) Ci-dessus publiés sous le n° 99.
(5) Qui transmettait le texte de l'aide-mémoire soviétique.
(6) Du 6 février, ci-dessus analysé sous le n° 99 (note).

L'intervention personnelle du Président dans cette affaire indique l'importance que le gouvernement soviétique lui attache du point de vue de la politique générale. Au moment où la Pologne, l'Allemagne et l'Italie travaillent à améliorer leurs relations avec l'U.R.S.S. en se plaçant d'abord sur le terrain commercial, la démarche de M. Kalinine démontre l'intention du Politbureau de se servir du problème des commandes françaises pour mettre à l'épreuve la véritable attitude du gouvernement français à l'égard de la Russie.

Je me suis naturellement efforcé de rassurer le Président en renouvelant les exposés verbaux que j'avais déjà faits au commissaire des Affaires étrangères et à son adjoint.

Cependant j'estime comme M. Payart que nos fournisseurs ne doivent pas négliger de respecter les contrats conclus avec le gouvernement soviétique et surtout que le gouvernement français doit, dans l'intérêt de notre politique générale, veiller à la bonne exécution de ces engagements.

Je vous signale à ce propos les indications suivantes obtenues auprès de mes collègues intéressés :

1° Négociation commerciale germano-soviétique. Le Reich a accepté, à la demande de l'U.R.S.S., qu'elle ait lieu à Moscou, où les experts allemands, dont sans doute M. Schnurre, comptent arriver vers le 10 mars. Également à la requête des Soviets, l'Allemagne aurait promis en principe de porter à 100 % le montant de son assurance-crédit pour fournitures à faire à l'U.R.S.S., même s'il s'agit de matériels de défense nationale. D'après des renseignements recueillis par ailleurs par l'ambassade, le Reich envisagerait en outre l'ouverture d'un nouveau crédit commercial à l'U.R.S.S., analogue à celui qui avait été consenti en 1935 et dont le montant pourrait être au minimum de 200 millions de marks (lettre n° 32) [1]. Notre conseiller commercial croit savoir que ce crédit ne serait consenti qu'à la condition que le gouvernement soviétique s'engageât à fournir à l'Allemagne d'importantes quantités de matières premières, notamment du minerai de fer et de manganèse, du coton, du lin, du pétrole, etc.

2° Négociation polono-soviétique [2]. La signature n'est pas encore donnée à ce jour, M. Mikoïan ayant insisté pour obtenir certains avantages supplémentaires, dont l'étude a été renvoyée à Varsovie. Il ne paraît pas douteux cependant que, loin de contrecarrer la négociation polonaise, l'annonce de la négociation allemande ne vienne la soutenir et la compléter sur le plan de la politique générale. Mon collègue polonais se déclare très satisfait de la décision d'ouvrir les pourparlers adoptée enfin à Moscou comme à Berlin. Elle couvre en effet la Pologne contre les reproches allemands éventuels de se tenir en contact avec les Soviets, auprès desquels le Reich lui-même n'hésite plus maintenant à emboîter le pas à la Pologne.

[1] Du 6 février, ci-dessus analysée sous le n° 102 (note).

[2] Cette négociation devait aboutir, le 19 février, à la signature d'un accord commercial prévoyant une notable extension des échanges. Il était accompagné d'ententes sur les échanges et les paiements. Sur la négociation et sa conclusion, voir au tome XIII de la présente série les n°s 318, 453; ci-dessus le n° 99; ci-après le n° 152.

3° Accord commercial italo-soviétique [1]. D'après ce que m'a dit mon collègue italien, l'intérêt principal de cet arrangement consiste dans la reprise des ventes de pétrole et de naphte russes à l'Italie. Il s'agirait d'environ 30.000 tonnes par mois en échange desquelles l'U.R.S.S. compte passer des commandes à l'industrie italienne, entre autres aux chantiers de constructions navales.

118

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 239 à 241. Extrême urgence. *Washington, 14 février 1939.*

Les membres de notre mission d'aviation ont pris congé ce matin de M. Morgenthau [2]. Celui-ci leur a exprimé sa vive satisfaction d'avoir pu « servir la bonne cause » et leur a donné l'assurance que les attaques dont il avait été l'objet n'avaient pas, bien au contraire, modifié ses dispositions.

Le secrétaire du Trésor a déclaré qu'à part deux ou trois irréductibles, aucun des membres de la Commission sénatoriale n'avait critiqué devant lui l'opportunité de vendre des aéroplanes à la France. Il a d'ailleurs insisté très fortement sur la nécessité de présenter le plus tôt possible les résultats de la mission au grand jour, en les dépouillant du caractère mystérieux, sinon clandestin, qui avait éveillé les suspicions du Congrès et de l'opinion. Il considérait enfin comme essentiel que nous ne missions en cause, même pour leur exprimer notre reconnaissance, ni lui-même, ni l'administration, ni le Président.

M. Morgenthau a nettement exprimé le désir que la presse fût mise au courant avant la prochaine séance de la Commission, prévue pour demain mercredi.

Dans ces conditions, d'accord avec M. Hoppenot [3], j'ai donné ce soir aux agences le communiqué suivant :

« La mission française d'aviation, qui est arrivée aux États-Unis en décembre 1938 en vue de poursuivre les achats d'avions effectués dans ce pays l'été dernier, a terminé ses travaux.

(1) Cet accord avait été signé le 8 février.
(2) Sur le séjour de cette mission aux États-Unis, et ses implications sur la politique intérieure des États-Unis, voir au tome XIII de la présente série, le n° 457 (et note).
(3) M. Roger Hoppenot, chef du cabinet du ministre de l'Aéronautique, qui dirigeait la mission d'achats.

« Au cours de ce séjour, elle a passé avec les constructeurs américains une nouvelle tranche de commandes comprenant plus de 500 avions *Douglas*, *Glenn-Martin*, *Curtiss* et *North American.* »

Prière de communiquer d'urgence aux ministères de l'Air et des Finances [1].

119

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 156 [2]. *Berlin, 14 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 février.)

L'état de malaise, de mécontentement latent, d'inquiétude vague, d'appréhension du lendemain que j'avais signalé dans la dépêche nº 9 du 3 janvier 1939 [3] semble plutôt s'accentuer que s'atténuer à mesure que l'Allemagne s'avance dans l'année nouvelle.

La cause la plus apparente — sinon la plus profonde — de ce malaise, doit être cherchée tout d'abord dans les difficultés matérielles de toutes sortes auxquelles le IIIe Reich se trouve en butte après plusieurs années d'une tension perpétuelle de toutes les énergies.

Parmi les formes multiples et variées sous lesquelles se manifestent ces difficultés, les restrictions alimentaires sont celles auxquelles l'ensemble de la population est le plus sensible.

Ces restrictions, il est vrai, ne sont pas nouvelles — depuis longtemps par exemple la vente des graisses était réglementée — mais elles vont en s'aggravant.

Non seulement la ration de beurre a été réduite, mais bien souvent cette denrée fait complètement défaut et les petites quantités offertes sont de qualité assez médiocre. La crème, dans la mesure où l'on peut s'en procurer, est réservée à certaines catégories de privilégiés. Le lait est distribué parcimonieusement. Les œufs sont considérés comme des objets précieux. Depuis des mois déjà, on voit les ménagères faire la queue pendant des heures sur les marchés pour n'en obtenir que deux ou trois. Le porc, qui jouait dans l'alimentation populaire un rôle de premier plan, est extrêmement rare. Pourtant, le

[1] Par télégramme nos 242-245, l'ambassadeur indiquait le détail des contrats signés le 14 février. Ces contrats concernaient des commandes fermes pour la fourniture de 100 appareils Curtiss, 115 appareils Glenn-Martin, 100 Douglas, 200 North American, ainsi que de 795 moteurs Pratt et Whitney. La mission avait en outre pris des options pour des cellules et des moteurs. Pour plus de détails sur les contrats, se reporter également au télégramme nº 201 de l'attaché financier de France à Washington, du 21 février, ci-après publié sous le nº 165.

[2] Extraite des archives de l'ambassade.

[3] Reproduite au tome XIII de la présente série sous le nº 273.

parti a, de longue date, organisé sur toute l'étendue du Reich la collecte des déchets de cuisine pouvant servir à la nourriture du cheptel porcin. Mais de ces porcs, élevés sous l'égide de la croix gammée, le public ne voit guère que l'effigie sur des affiches apposées dans les vestibules de presque tous les immeubles et exhortant les citoyens à favoriser par tous les moyens cet élevage national. Le veau fait souvent défaut durant plusieurs jours. Malgré les promesses du maréchal Goering, la farine ne s'est pas améliorée. Enfin, le public allemand a été très vivement affecté par la raréfaction subite du café. Le Brésil ayant suspendu ses livraisons (on s'attend d'ailleurs maintenant à ce qu'elles soient reprises en vertu du récent accord germano-brésilien), ce produit, dont l'Allemand moyen absorbe, sous des formes d'ailleurs très diluées, des quantités considérables, a soudain disparu de l'étalage des épiciers pour n'être distribué qu'à titre de faveur et par sachets de quatre-vingts grammes.

Le mécontentement provoqué par ces diverses restrictions s'accroît encore au spectacle des dépenses somptuaires auxquelles se livre le régime, en particulier de l'orgie de constructions grandioses dans laquelle se complaisent les chefs du III[e] Reich, et, en premier lieu, le Führer lui-même.

Un petit fait, qui s'est passé ces jours-ci à Berlin, illustrera mieux que de longs commentaires cet état d'esprit. Un matin, la police a découvert sur les murs de la nouvelle chancellerie un écriteau portant l'inscription :

« *Kein Kaffee, keine Butter, Kein Ei,*
« *Aber eine neue Reichskanzlei* ».

(pas de café, pas de beurre, pas d'œufs, mais une nouvelle chancellerie du Reich).

La même inscription aurait été peinte sur les murs et sur les trottoirs en plusieurs quartiers ouvriers du nord de Berlin, autrefois communistes.

Les bâtiments de la nouvelle chancellerie, élevés en sept mois grâce au travail poursuivi sans interruption, nuit et jour par 6.000 ouvriers, a provoqué, en effet, dans le public allemand, plus de murmures que de jugements admiratifs. Le Chancelier pressentait, sans doute, ces réactions et cherchait à les prévenir lorsque, recevant les ouvriers qui avaient travaillé à l'édification de cette grandiose résidence, il a paru s'excuser de l'accumulation de marbres, de bronze, de tapisseries et de bois précieux qui s'étalait sous leurs yeux. Dans le privé, leur a-t-il dit en substance, je continue à mener la vie la plus simple; mais lorsque je représente le peuple allemand, le décor doit être digne de ce grand peuple.

L'argumentation du Führer n'a probablement pas produit sur la population l'effet escompté. A cet égard, je crois devoir rapporter, comme caractéristique, la réflexion que m'a faite un chauffeur de taxi allemand, en passant devant la nouvelle chancellerie :

« Que ne feraient-ils pas s'ils avaient de l'argent ? »

Plus encore que les constructions dans lesquelles la mégalomanie du III[e] Reich se donne libre cours, la vie luxueuse menée par les satrapes du régime, les fortunes prodigieuses réalisées en peu de temps par beaucoup d'entre eux, la corruption étalée presque au grand jour, les prévarications des

fonctionnaires de l'État et du parti, font ressentir plus durement encore au peuple la gêne dans laquelle il est maintenu.

Ce n'est un mystère pour personne que la condition de parias faite aux Israélites dans le IIIe Reich est exploitée, sans scrupules, à tous les degrés de l'échelle, par les dignitaires et les fonctionnaires du parti et de la police. L'exemple vient d'ailleurs de haut. Le préfet de Police de Berlin a imaginé un fonds spécial dit « fonds Helldorf », auquel les riches Israélites sont, sous les prétextes les plus divers, invités à verser. Pour les Juifs qui veulent émigrer, cette contribution — ajoutée à tant d'autres — atteint en principe 20 % de la fortune. Les mêmes procédés sont appliqués par les officiers de la police ou les chefs de *S.S.* qui n'hésitent pas à exiger des sommes considérables en rétribution de leurs bons offices — pas toujours suivis d'effets d'ailleurs — soit pour la remise en liberté des personnes détenues arbitrairement, soit pour l'obtention de l'autorisation d'émigration. Le milliard officiellement prélevé sur la fortune juive en Allemagne n'est que symbolique. En réalité, ce sont plusieurs milliards de RM qui ont déjà disparu au profit d'une multitude de créatures du parti, dans des « opérations » aussi lucratives que peu conformes aux principes de la saine morale dont, au dire de ses dirigeants, le IIIe Reich est le champion.

A côté de ces favoris du sort et du régime, l'ouvrier allemand demeure astreint à un labeur intense pour un salaire qui, nominalement, reste sensiblement le même, tandis que son pouvoir d'achat tendrait plutôt à diminuer. Le mécontentement des ouvriers s'est traduit, notamment en Autriche, par des grèves, tandis qu'en Bavière, les cheminots ont, à plusieurs reprises, organisé une sorte de résistance passive. Des actes de sabotage, isolés il est vrai, se sont également produits — et se produisent encore — dans les mines de la Ruhr. En outre, dans la plupart des entreprises, la durée du travail est telle qu'elle a engendré un véritable surmenage, très préjudiciable au rendement. On m'a cité le cas d'un directeur de charbonnage qui, pour remédier à cette baisse du rendement, avait dû, cette année, embaucher 25.000 ouvriers de plus que l'année dernière. D'autres patrons ont dû se résoudre à la même mesure. La crise de la main-d'œuvre s'en est trouvée aggravée.

A l'heure actuelle, d'après les propres déclarations des chefs hitlériens, il manque à l'industrie allemande un million et demi d'ouvriers, tandis que 800.000 paires de bras font défaut à l'agriculture. Les chefs nationaux-socialistes font pourtant le possible — et même l'impossible — pour recruter jusqu'au dernier ouvrier disponible et le mettre à la disposition de l'industrie. La liberté du travail est pratiquement supprimée. Nul ne peut embaucher ou être embauché sans autorisation. Un très grand nombre de commerçants et d'artisans, bouchers, épiciers, tailleurs, coiffeurs, cordonniers, se sont vus privés de leurs commis ou apprentis, qui ont été affectés à des travaux jugés plus utiles au pays. Le garçon coiffeur doit échanger ses ciseaux contre une pioche ou un marteau. De jeunes manucures sont envoyées à la campagne pour y traire les vaches. Ces méthodes qui feraient envie aux communistes les plus fervents fleurissent dans le IIIe Reich sans que celui-ci paraisse se rendre compte de leur affinité avec les pratiques bolchevistes. Toutefois,

elles ne suffisent pas à alimenter le marché du travail. Le IIIe Reich a trop de bouches. Mais il n'a pas assez de bras.

Il est d'ailleurs d'autres vides qu'il n'arrive pas à combler. Dans toutes les professions intellectuelles, on constate une pénurie de recrutement qui implique de sérieux dangers pour l'avenir du pays. En arrivant au pouvoir, le national-socialisme, sous prétexte de réagir contre l'intellectualisme judéo-marxiste, a déclaré la guerre à l'intelligence. Il a proclamé que la formation intellectuelle n'avait qu'une importance secondaire. La vigueur physique et le caractère, voilà ce qui importait avant tout. La jeunesse n'a prêté qu'une oreille trop complaisante à cette doctrine nouvelle. A l'heure actuelle, il n'est plus que deux carrières qui tentent les jeunes gens qui se destinaient autrefois aux professions libérales : celle d'officier, à laquelle on accède après des études sommaires, et celle de « chef national-socialiste », qui n'exige que des études encore plus rudimentaires. En revanche, les carrières d'avocats, de magistrats, de médecins, de professeurs, de chimistes, d'ingénieurs, sont délaissées. Rien de plus éloquent, à cet égard, que le nombre d'inscriptions à la *Technische Hochschule* de Stuttgart. C'est un journal national-socialiste du Wurtemberg, le *National-Sozialistischer Kurier*, qui a, lui-même, relevé récemment que, par rapport à 1930, le nombre des élèves ingénieurs inscrits à cet établissement avait diminué de 55 %. De 22.000 en 1930, il était passé à 9.602 en 1939. Le même journal se plaignait du manque de chimistes et reconnaissait qu'il y avait là « une question vitale pour l'industrie allemande ». L'Allemagne risque ainsi de perdre la place de premier ordre qu'elle occupait dans le domaine scientifique et technique — pour ne pas parler des arts et des lettres.

Ainsi que l'ambassade l'a déjà indiqué dans sa correspondance, cette évolution inquiète sérieusement non seulement les chefs de l'industrie, mais le Haut commandement. Même les instituteurs ne se recrutent plus. Pour combler les vacances qui se sont produites en 1938, il ne s'est présenté que le tiers des candidats nécessaires. Afin de parer à cette crise, les dirigeants hitlériens n'ont, jusqu'ici, trouvé qu'un remède — ou plutôt un expédient : la réduction du nombre des années d'étude.

Pour les médecins, ce nombre a été ramené de cinq à trois. Il est inutile d'insister sur les inconvénients et même les dangers que peuvent présenter de pareilles mesures pour le peuple, au détriment duquel ces médecins et chirurgiens fabriqués à la hâte continueront de se faire la main.

Si graves qu'ils soient, les phénomènes ainsi constatés ne sont pas, cependant, ceux qui contribuent le plus à assombrir les esprits et à entretenir l'atmosphère de malaise qui plane depuis plusieurs mois sur l'Allemagne hitlérienne.

La population est, avant tout, préoccupée par l'éventualité de complications extérieures. Elle ne s'est pas remise de la crainte éprouvée au mois de septembre alors que, de propos délibéré, les dirigeants hitlériens paraissaient vouloir entraîner leur pays dans la guerre. Depuis lors, elle n'a plus confiance en leur volonté de paix. C'est sans aucun plaisir qu'elle entend les chefs du IIIe Reich proclamer que leur sort est lié à celui des dirigeants fascistes; elle ne comprend pas leurs tapageuses manifestations d'amitié et de solidarité à l'égard de l'Italie,

alors que l'attitude de cette dernière est une cause permanente d'insécurité européenne. Elle ne cache pas qu'elle n'éprouve aucune sympathie pour un pays qui a trahi le Reich en 1915 et qui, aujourd'hui, risque de l'entraîner dans un conflit.

D'une façon plus générale, l'opinion allemande est lasse d'être maintenue dans un état de tension perpétuelle; elle est fatiguée de ces constants appels à l'héroïsme; elle souffre de l'état de mobilisation permanente dans lequel elle vit; elle sent, plus ou moins confusément, peser sur elle la méfiance et l'hostilité étrangères et elle se rend compte dans une certaine mesure que l'animosité du monde extérieur est systématiquement provoquée et entretenue par les maîtres de l'Allemagne nationale-socialiste. Les récents propos attribués à M. Roosevelt (1), les déclarations faites le 6 février à la Chambre des Communes par M. Chamberlain (2), ont provoqué outre-Rhin une impression profonde. Malgré les efforts de la presse du Reich pour égarer l'opinion, celle-ci a compris que ces déclarations n'étaient, en somme, que la réplique aux assurances que le Führer, dans son discours du 30 janvier (3), avait cru devoir donner à l'Italie. Nombreux sont ceux qui se demandent, non sans appréhension, si le IIIe Reich, glissant sur la même pente que l'Empire de Guillaume II, ne va pas, une fois de plus, dresser contre l'Allemagne le monde entier, pour n'aboutir, en définitive malgré tous ses succès, qu'au lamentable résultat de novembre 1918.

*
* *

Si l'on constate donc, à n'en pas douter, une désaffection croissante des masses à l'égard du régime, si l'on n'observe plus la même confiance aveugle dans le Führer, on ne saurait, en revanche, être trop prudent en ce qui concerne les déductions qu'autorise cette évolution dans l'état d'esprit des masses allemandes.

Les dirigeants hitlériens semblent, quant à eux, avoir tiré une conclusion pratique : à savoir la nécessité de renforcer l'armature matérielle du régime à mesure que paraît s'affaiblir son emprise morale. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter, sans doute, les récents décrets qui ont confié aux milices brunes la mission d'assurer la formation prémilitaire des recrues et l'entraînement des réservistes (4). En associant étroitement le parti à l'armée régulière, ces mesures doivent probablement, dans l'esprit des chefs nazis, faire bénéficier le parti du prestige et de la popularité dont jouit incontestablement l'armée. En même temps, elles consolident et étendent au peuple entier la mainmise des militants hitlériens.

Le manque de courage civique, l'esprit de discipline, le respect des autorités constituées qui caractérisent le peuple allemand, l'embrigadement de la nation tout entière dans un réseau aux mailles étroites d'organisations qui permettent

(1) Voir ci-dessus les nos 13 (note), 25 (et note).
(2) Voir ci-dessus le no 48.
(3) Sur ce discours, voir, au tome XIII de la présente série, le no 467 (et note); ci-dessus les nos 1, 6, 10, 18, 58.
(4) Par décret du 22 janvier, le Führer chargeait les *S.A.* de cet entraînement.

le contrôle et la répression immédiate de la moindre initiative individuelle, peuvent et doivent, normalement, empêcher longtemps encore les milliers de mécontentements de s'unir en un courant qui revêtirait une importance politique.

Toutefois, il est permis d'affirmer que l'état d'esprit de la population allemande n'est certainement pas de ceux qui permettraient au Reich d'affronter de gaieté de cœur une guerre d'usure ou une guerre qui imposerait, dès le début au pays, de lourds et sanglants sacrifices.

Le moral de l'Allemagne d'aujourd'hui est certainement loin de valoir celui de l'Allemagne de 1914. C'est là un fait qui ne peut échapper, qui n'échappe pas non plus aux dirigeants hitlériens; et c'est, en même temps, un facteur qui logiquement devrait jouer un certain rôle dans leurs décisions si l'on ne savait, par expérience, combien celles-ci tiennent peu de compte et de la logique et d'une opinion publique dont ils sont convaincus n'avoir rien à craindre.

120

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 573. *Rome, 15 février 1939, 10 h. 30* (1).

Comme celle d'hier soir, la presse italienne de ce matin se fait l'écho « des graves difficultés » que la « politique personnelle de M. Georges Bonnet » aurait fait naître au sein du gouvernement français. Les feuilles relatent la campagne d'une partie de la presse parisienne à propos des missions de M. Baudouin à Rome (2) et de M. de Brinon à Berlin (3), ainsi que « l'incident » qui aurait eu lieu entre M. Coulondre et le ministre des Affaires étrangères (4).

Le correspondant parisien du *Popolo di Roma* estime, pour sa part, « que le public français se désintéresse de cette controverse ». Le même journal publie également le bref démenti, donné hier par l'agence Havas.

(1) Par fil.
(2) Sur cette mission, voir ci-dessus le nº 46 (et note).
(3) Sur cette mission, voir ci-dessus le nº 112 (note).
(4) Sur les bruits relatifs à cet « incident », voir ci-dessus le nº 112 (note).

121

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 576 à 579. *Rome, 15 février 1939, 17 h.*

(*Reçu :* 18 h. 50, 19 h.)

D'après les indications fournies par le conseiller de l'ambassade d'Angleterre, la conversation que lord Perth a eue avant-hier, 13 février avec le comte Ciano peut se résumer comme suit :

L'ambassadeur avait été chargé par le Foreign Office de représenter au ministre des Affaires étrangères italien que le gouvernement britannique ne se tenait pas pour complètement satisfait par les explications que son représentant à Rome avait reçues quelques jours auparavant du comte Ciano au sujet du renforcement des garnisons italiennes en Libye [1]. A la nouvelle démarche de lord Perth, le comte Ciano a répondu que les obligations stipulées sur ce point par l'accord du 16 avril dernier avaient été remplies par le gouvernement italien d'une manière très large, puisque l'effectif des troupes stationnées en Libye avait été réduit à 28.000 hommes. Toutefois, le gouvernement fasciste ne se considérait pas comme empêché d'augmenter de nouveau par la suite les chiffres desdits effectifs, si des circonstances ultérieures venaient à rendre une telle augmentation nécessaire. Or, le gouvernement français avait, à une époque récente, considérablement accru ses forces armées en Afrique du Nord et particulièrement en Tunisie. Lord Perth a demandé alors à son interlocuteur s'il en était bien certain. Le comte Ciano a répondu affirmativement. L'ambassadeur d'Angleterre a objecté que dans tous les cas, ce renforcement avait un caractère strictement défensif, attendu que tout le monde savait que la France n'avait pas la moindre intention d'attaquer la Libye.

Le comte Ciano en est demeuré d'accord; mais il a ajouté que les nécessités absolues de sa sécurité en Afrique n'obligeaient pas moins l'Italie à prendre elle-même des mesures analogues qui pourraient, en fin de compte, porter à [62].000 hommes l'effectif total des forces italiennes stationnées en Libye. Il a fait entendre au surplus que ces dispositions avaient, elles aussi, un caractère purement défensif et que d'ailleurs la question pourrait faire l'objet d'un nouvel examen de la part du gouvernement italien, lorsque la situation générale redeviendrait plus normale.

Le comte Ciano ayant au cours de cet entretien invoqué à l'appui de son argumentation un article publié récemment par la *Revue des deux mondes* sur la situation militaire franco-italienne en Afrique du Nord (sans doute visait-

[1] Sur ces explications, voir ci-dessus le n° 49.

il l'article du général Armengaud) (1), lord Perth a répondu que des articles de journaux ou de revues pouvaient difficilement faire foi en pareille matière.

« Dans le cas contraire, a ajouté lord Perth, on serait tenté de tirer des conclusions assez étendues de l'article que la revue *Relazioni Internazionali* a publié samedi dernier et que, pour ma part, je déplore vivement » (2).

Le ministre des Affaires étrangères n'a pas relevé cette observation.

122

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 34 (3). *Berne, 15 février 1939* (4).

(*Reçu :* le 17, 10 h. 35.)

Je crois devoir faire part au Département des renseignements suivants qui émanent d'une personnalité financière suisse en relation avec de nombreux Italiens antifascistes et surtout fascistes :

L'Italie supporte péniblement les privations qui lui sont imposées;

La situation économique y serait très grave;

Une guerre contre la France — et toute guerre en général — serait fort impopulaire;

Mais Mussolini estime qu'il n'a encore rien retiré de sa politique « axiale ».

Il voudrait par conséquent faire jouer l'Axe à son profit avant que l'Allemagne obtienne de nouveaux avantages dans l'Est ou dans le Sud.

Aussitôt après la liquidation de la guerre d'Espagne, Mussolini préciserait donc ses « revendications » envers la France.

Prière communiquer Guerre.

(1) Allusion à un article de ce dernier paru dans la *Revue des deux mondes* du 1er février 1939 (p. 550-564) et intitulé : « Sécurité de notre Afrique du Nord ». L'auteur y déclarait que l'Afrique du Nord française n'était pas en danger, malgré l'« hypothèque sérieuse » que faisait peser Rome. « Mais ce faisant, l'Italie nous menace là où elle est faible et où nous sommes extrêmement forts. Elle risque d'attirer sur elle une puissante riposte. En outre, elle serait très inquiète pour la sécurité et même pour la conservation de la Libye, si nous nous montrions résolus à prendre sans délai l'offensive en cas d'agression ».

(2) Le 11 février, la revue *Relazioni internazionali* s'exprimait ainsi : « L'Italie ne demande à la France ni plus ni moins que ce qui lui revient historiquement. Des revendications africaines comme la Tunisie, Suez, Djibouti, qui n'est pas méditerranéen mais la porte d'accès la plus commode de son empire et qui ne peut être, comme la clé de sa maison, dans les mains d'autrui. Il y a aussi la question de la Corse, qui est à régler. Nice est italienne comme le Piémont est italien, et les liens entre les deux unités territoriales furent rompus par un plébiscite sur lequel les Français, les premiers, ont intérêt à revenir ».

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(4) Par courrier, en clair.

123

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 33 (1). *Berne, 15 février 1939* (2).

J'ai pris avec intérêt connaissance du télégramme nº 218 de notre ambassadeur à Londres relatant les craintes exprimées au Foreign Office par la légation de Suisse concernant une invasion possible de la Suisse (3).

J'ai noté les diverses formes de ces appréhensions : voir mes télégrammes nºs 15 à 18, 20 à 24 (4).

Je m'en suis d'autre part entretenu avec mon collègue d'Angleterre, qui avait sans doute été interrogé par Londres.

Sir George Warner pense comme moi que ces craintes sont assez exagérées.

En ce qui me concerne, j'estime qu'une incursion en Suisse permettrait surtout aux Allemands de faire main basse sur les valeurs qui s'y trouvent. Ils auraient peut-être quelque désillusion, car tout doit être soigneusement caché.

La raison donnée par M. de Jenner que l'Allemagne et l'Italie ont besoin de voies de communication directes pour donner son plein rendement à leur collaboration militaire me paraît peu pertinente depuis que l'Allemagne et l'Italie ont une frontière commune au Brenner, infiniment plus praticable que le Gotthard, le Saint-Bernard ou le Simplon. Enfin, pour tourner la ligne Maginot, la voie Belgique-Hollande semble bien plus commode et a l'avantage de viser plus directement l'Angleterre. On ne saurait nier toutefois que la crainte entretenue par l'état-major suisse est nécessaire pour maintenir l'esprit défensif qui se manifeste de façon particulièrement admirable dans ce petit pays et faire voter des dépenses militaires sans cesse accrues.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Par télégramme nº 205, du 25 janvier, non reproduit, le représentant de la France à Londres faisait état des nouvelles pessimistes reçues en Grande-Bretagne sur les intentions de l'Allemagne. Sir Eric Phipps avait reçu l'instruction d'interroger Georges Bonnet sur des rumeurs qui laissaient prévoir une action imminente contre la Suisse : « Lord Halifax m'a laissé entendre que, sans ajouter foi à tous ces bruits, le Cabinet ne laissait pas d'en être troublé ». Par télégramme nº 218, du 26 janvier, M. Corbin indiquait que les préoccupations de lord Halifax étaient partagées par les hauts fonctionnaires du Foreign Office. Selon des milieux bien informés, il n'y avait cependant lieu de ne craindre qu'une pression concertée diplomatique allemande et italienne sur Berne en vue d'influencer la politique intérieure de la Confédération helvétique, certaines activités antifascistes et antinazies servant alors de prétexte. Le conseiller de la légation de Suisse à Londres indiquait à M. Corbin que, selon l'état-major helvétique, la Confédération serait impliquée en cas de guerre, l'Allemagne et l'Italie ayant besoin de voies de communication directes pour donner un plein rendement à leur collaboration militaire.
(4) Des 28 et 30 janvier, reproduits au tome XIII de la présente série sous les nºs 447 et 458.

124

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 15 février 1939

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique.
M. Rochat, directeur adjoint.
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée.
Contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine.
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air.

I. M. Charvériat expose les questions politiques.

Espagne. — Les Affaires étrangères ont été saisies d'une protestation nationaliste au sujet de groupes armés républicains qui tiendraient encore la frontière et auraient causé 18 morts aux nationalistes. Le préfet ignore tout de cet incident. Le général Fagalde a été mis au courant.

D'après des renseignements venus d'Alicante, la chute de M. Negrin serait imminente et serait le signal d'une désagrégation complète.

Les Affaires étrangères demandent les renseignements suivants :

1o Les nationalistes à la suite de la remise des prisonniers leur appartenant déclarent n'avoir que 160 prisonniers miliciens français.

Peut-on essayer de vérifier cette déclaration, qui ramènerait à des proportions singulièrement modestes l'aide en effectifs que la France est accusée d'avoir portée aux gouvernementaux?

2o A-t-on identifié parmi le matériel passé en France du matériel allemand, lequel, et en quelle quantité?

Italie. — D'après des renseignements anglais, les rassemblements italiens à la frontière de Djibouti ont été résorbés en partie par des retraits consécutifs à des troubles intérieurs.

Allemagne. — Impressions que l'Allemagne n'appuie l'Italie que pour ne pas enrayer le fonctionnement de l'Axe, mais sans dépasser les limites d'une liaison normale.

II. *Marine.* — Le dispositif des flottes allemande et italienne est normal.

III. *Air.* — Les reconnaissances aériennes faites en Italie du nord ne révèlent aucun équipement pour un déploiement de forces aériennes importantes. Seuls les terrains normaux du temps de paix ont été repérés.

125

NOTE DU CABINET DU MINISTRE [1]

Paris, 15 février 1939.

M. Rivas-Chérif, beau-frère du président Azaña, vient de me dire, à la suite des explications fournies par M. del Vayo à M. Azaña [2], que le décret transférant le gouvernement républicain à Madrid ne portait pas, en effet, la signature du Président. M. del Vayo a affirmé que si ce décret portait la mention « Fait à Paris, à l'ambassade d'Espagne », il fallait ne voir là absolument aucune intention politique. Il ne s'agissait nullement d'un acte démontrant que le président Azaña exerçait ses pouvoirs à Paris. En réalité, on n'aurait pas pensé à Madrid à attacher la moindre signification à cet acte et le décret fut proclamé comme furent autrefois proclamés des décrets du roi Alphonse XIII lorsqu'il se trouvait de passage à Paris. Le président Azaña a néanmoins fait observer à M. del Vayo que les circonstances actuelles étaient bien différentes et il a fait envoyer des instructions à M. Negrin pour que dorénavant aucun décret ne porte la mention : « Fait à Paris », d'autant plus que le président Negrin possède les pouvoirs suffisants pour gouverner sans la présence du président Azaña.

M. Rivas-Chérif a dit que M. del Vayo allait demander à M. Georges Bonnet une entrevue pour que celui-ci lui expose la position du gouvernement français au regard de la question d'Espagne, et principalement en ce qui concerne les possibilités de paix [3].

M. Azaña souhaite que M. Georges Bonnet soit aussi précis que possible En effet, l'un des arguments dont se serait servi M. del Vayo auprès de M. Azaña pour amener celui-ci — qui s'y est catégoriquement refusé — à se rendre à Madrid, était que des dissentiments existaient au sein du cabinet français et que certains ministres estimaient que la résistance pouvait être organisée et que le gouvernement français devait lui donner un encouragement moral. Ces bruits n'ont pas été rapportés à M. Azaña personnellement et il y a tout lieu de penser que c'est M. Pascua qui s'en est fait l'écho auprès de M. del Vayo ce matin, à la suite de renseignements qui lui auraient été donnés sur le Conseil des ministres d'hier [4].

M. Rivas-Chérif conclut de l'attitude observée ce matin par M. del Vayo et de certaines de ses déclarations que lui-même et M. Negrin seraient arrivés

[1] Cette note, extraite des papiers Bonnet, a été rédigée à l'intention du Ministre.

[2] Le 15 février, le ministre des Affaires étrangères du gouvernement républicain espagnol, arrivé à Paris, s'était rendu à l'ambassade pour s'entretenir avec le président Azaña.

[3] Le compte rendu de cette entrevue, qui eut lieu le surlendemain, est ci-après reproduit sous le n° 137.

[4] Sur les décisions de ce Conseil, voir ci-dessus le n° 113 (note).

à la conclusion que la résistance est inutile. Il les croît prêts à négocier. Si le général Miaja a fait des déclarations contraires aux opinions qu'on lui prête et à son attitude récente, favorable à la paix [1], il faudrait voir là l'influence personnelle de M. Negrin et peut-être d'éléments communistes. Mais le général Miaja demeure convaincu de l'inutilité de la résistance. C'est l'une des raisons pour lesquelles le président Azaña souhaite que le gouvernement français et le gouvernement britannique redoublent leurs efforts auprès du général Franco en vue d'une *trêve immédiate,* de caractère humanitaire. Il estime que ce sera le seul moyen de mettre immédiatement fin aux hostilités.

En acceptant l'invitation de se rendre à Madrid, le président Azaña aurait donné une sorte d'encouragement au gouvernement Negrin en vue de la résistance, ce qu'il se refuse absolument à faire.

M. Azaña peut difficilement donner sa décision avant que le gouvernement français ait reconnu *de jure* le gouvernement Franco. M. Negrin et ses ministres pourraient l'accuser de les avoir, par ce geste, obligés à modifier radicalement leur attitude. Cependant M. Azaña souhaite ne pas embarrasser le gouvernement français. C'est pourquoi il suggère que celui-ci veuille bien lui faire savoir officieusement, par un mot personnel par exemple, quarante-huit heures à l'avance, son intention de reconnaître Franco, et il démissionnera aussitôt [2].

126

Note de l'état-major de l'Armée
(section de l'armement et des études techniques) [3]

N. n° 723 10/E.M.A. Secret. Très urgent. *Paris, 15 février 1939.*

L'état-major de l'Armée a l'honneur d'adresser par ailleurs à la direction des Fabrications d'armement, un fusil semi-automatique Garand et une caisse contenant 500 cartouches en chargeur.

Sur les instances de notre attaché militaire à Washington, le département de la Guerre américain a consenti à prêter cette arme en vue de son expérimentation par les services techniques français.

Toutefois, étant donné :

— qu'il est interdit à l'armée américaine de *vendre ou de prêter du matériel militaire,*

(1) Sur l'attitude du général favorable à la cessation des hostilités, voir ci-dessus le n° 70.

(2) Le lendemain, une autre note du cabinet du Ministre, conservée également dans les papiers Bonnet, déclarait : « Suite à ma note. Mon interlocuteur m'a dit que M. Azaña était bombardé d'interventions communistes lui conseillant la résistance. Il ne répond à aucune et il pense qu'il y a là une manœuvre concertée de la part de certains milieux politiques français ».

(3) Pour la direction des Fabrications d'armement. Cette note est extraite des archives de la Guerre.

— qu'il s'agit d'un matériel dont l'organisation intérieure est encore considérée comme secrète,

le département de la Guerre américain a demandé que *la plus extrême discrétion* soit apportée à l'expérimentation de cette arme.

Notre attaché militaire s'est engagé au nom du gouvernement français à l'observation la plus stricte du secret. Il a également convenu avec le département de la Guerre américain que les essais seraient terminés vers la *fin février* et qu'à cette date l'arme serait remise à l'attaché militaire américain à Paris.

L'état-major de l'Armée attire l'attention de la direction des Fabrications d'armement sur les engagements pris par notre attaché militaire. Le prêt de ce fusil constitue de la part du département de la Guerre américain un geste *particulièrement amical.* Il est donc de notre devoir et de notre intérêt d'y répondre par un respect strict des engagements pris en ce qui concerne l'observation du secret et la durée du prêt.

L'état-major de l'Armée serait obligé en conséquence à la direction des Fabrications d'armement, de vouloir bien prescrire l'expérimentation immédiate du fusil semi-automatique Garand et lui retourner le matériel *pour le 27 février 1939 dernier délai.* Il se chargera de sa remise à l'attaché militaire américain à Paris.

127

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 108 à 111. Réservé. *Tokyo, 16 février 1939, 0 h. 5.*

(*Reçu :* le 15, 19 h. 58, 23 h.)

Les nouvelles [reçues] au Japon ou tout au moins celles qui y sont publiées représentent la situation politique comme très inquiétante. Il est probable qu'une partie de ces télégrammes est simplement mensongère et qu'une autre partie est tendancieuse. Cependant, je crois devoir, devant la possibilité d'un conflit, vous dire quelles seraient à mon avis ses répercussions en Extrême-Orient.

Il me paraît que, dans cette éventualité, le Japon se placerait au côté de l'Allemagne et de l'Italie.

Au moment de la crise de septembre dernier, nous avons eu ici l'impression très nette que le Japon ferait son possible pour ne pas être entraîné dans une guerre (1). Mais la situation s'est beaucoup modifiée depuis lors.

(1) Sur l'attitude nippone durant la crise européenne de septembre 1938, voir, au tome XI de la présente série, les nos 135, 153, 319, 361.

En premier lieu, la guerre de Chine est terminée. Il est certain que les négociations avec Tchang-Kaï-Chek n'ont jamais été interrompues. J'ai entendu dire qu'elles avaient même fait récemment de grands progrès et que l'on pouvait s'attendre à la conclusion soudaine d'un accord [1]. Il est vraisemblable que si les forces japonaises devenaient nécessaires sur un autre terrain, cet accord avec la Chine pourrait être encore hâté.

La première hypothèse qui se présente à l'esprit est que les Japonais seraient sur le point d'attaquer la Russie. Ils font en effet beaucoup de bruit autour de la question des pêcheries et la Chambre des députés a voté hier à l'unanimité la motion que vous annonçait mon télégramme nº 74 [2]. Ils ont pris position si nettement et si publiquement que nous ne pouvons pas exclure de nos prévisions des incidents graves sur les lieux de pêche. Cependant, d'une part, on croit ici que l'Allemagne ne fera rien cette année contre la Russie, ce qui rendrait celle-ci plus redoutable au Japon. D'autre part, on m'a affirmé que la Marine aurait convaincu l'armée que le grand ennemi, celui qu'il faut abattre le premier, est l'Angleterre et non la Russie.

Elle aurait réussi à entraîner vers le Sud le parti du Nord.

Si donc l'Angleterre et nous étions attaqués en Europe par l'Allemagne et l'Italie, il est très vraisemblable que le Japon ne demeurerait pas neutre. Il faut bien constater que les campagnes de presse ont monté l'esprit du public au point qu'il accepterait facilement de prendre les armes contre l'Angleterre et nous.

Tout le monde parle ouvertement du renforcement du pacte antikomintern que les uns réclament et dont les autres se méfient. Voici quel est, je crois, l'état de la question, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir et les conversations dont le détail serait trop long.

Je ne crois pas que, pour l'instant, rien de définitif ait été signé. On m'a assuré qu'il en a été néanmoins question il y a peu de temps, mais que l'entourage de l'Empereur avait réussi à faire échouer (tout au moins momentanément) une alliance formelle.

(Ce renseignement est très confidentiel et sa divulgation pourrait avoir de fâcheuses répercussions.)

Les gens sages, qui comprennent la Cour, le haut commandement militaire et naval et les grands financiers et hommes d'affaires, ne voudraient pas d'un traité qui, prévoyant une tierce puissance non dénommée, pourrait entraîner automatiquement le Japon dans une guerre contre l'Angleterre. Mais les extrémistes ne se tiennent pas pour battus. On dit que Shiratori et le général Oshima tiendraient tout prêts des accords politiques et militaires qui pourraient être signés sur l'ordre télégraphique de Tokyo.

[1] Allusion à de récentes négociations auxquelles semblait mêlé le leader kouomingtang Wang-Tsing-Wei ? (Voir, au tome XIII de la présente série, les nos 137 (note), 214, 232, 260, 261.

[2] Du 9 février, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur indiquait que tous les groupes parlementaires nippons avaient décidé de voter le 14 février une motion, qui demanderait au gouvernement « de prendre immédiatement les mesures utiles pour la protection des droits et intérêts japonais » dans la question des pêcheries.

Ces accords seraient en principe purement défensifs, mais permettraient toutes les initiatives. Le parti favorable serait surtout constitué par les jeunes officiers de terre et de mer, auxquels se seraient joints des fonctionnaires du Gaïmusho parmi lesquels quelques-uns citent le ministre lui-même.

On croit en général ici que les Allemands et les Italiens font actuellement tous leurs efforts pour entraîner le Japon dans leur alliance et que ce sont les Italiens qui déploient la plus grande activité par haine de l'Angleterre.

Les réactions de la presse d'aujourd'hui sont intéressantes.

On m'a dit que le Gaïmusho a demandé aux journaux de commenter avec calme les démarches des ambassadeurs de France et d'Angleterre [1]. Ils s'y sont conformés, sauf le *Yamato,* qui attaque avec une extrême violence M. Arita pour « l'attitude humiliante pour l'Empire » qu'il a prise.

D'autre part, les journaux plus sérieux comme le *Nichi* et le *Hoshi* regrettent que le Parlement ait voté une motion pouvant gêner une entente avec la Russie tant que les négociations se poursuivent. Ils attaquent M. Arita à la fois sur son « optimisme » et sur son manque de sang-froid.

Il n'est pas impossible que ces articles ne soient inspirés par les « gens sages » [2].

128

M. Mercier, Ministre de France à Tirana,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 18, 19 [3]. Réservé. *Tirana, 16 février 1939, 12 h. 50.*

(*Reçu :* 15 h.)

Les milieux officiels albanais croient imminente une occupation militaire italienne des ports de San Giovanni di Medua et Santi Quaranta.

La position du Roi lui-même serait en question, à cause de l'opposition qu'il a manifestée notamment à la tentative italienne d'organisation de la jeunesse albanaise [4].

[1] Au sujet de l'affaire de Haïnan : voir ci-dessus les nos 90, 96, 98, 109.

[2] Par télégramme nos 80-81, du lendemain, le Département rectifiait les indications de l'ambassadeur. Il rappelait un certain nombre de faits : les dispositions prises en septembre 1938 par les Japonais pour s'emparer des concessions de Chine en cas de guerre européenne; la reprise des opérations en Chine et la cessation des négociations sino-nippones. Il indiquait également : « Des trois partenaires du pacte antikomintern, le Japon apparaît le plus désireux de voir transformer le pacte en alliance, le gouvernement italien étant le plus réservé ».

[3] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[4] Une note du Département, du 6 mars 1939, indiquait que le 19 février, Tirana faisait expulser vers l'Italie le commandant Giro, agent du gouvernement de Rome, chargé d'organiser la jeunesse albanaise sur le mode fasciste et dont l'activité avait provoqué de vives réactions du Roi. En même temps, des mesures avaient été prises, destinées en apparence à prévenir une sédition en Mirditie (région montagneuse au sud de Scutari).

Le roi des Albanais s'efforce d'obtenir que la Yougoslavie prenne effectivement la défense de l'Albanie contre cet envahissement ou, tout au moins, qu'elle la fournisse des munitions dont elle est à peu près dépourvue et éventuellement qu'elle donne asile à la famille royale.

Il a été suggéré au messager du Roi de s'adresser à la France, mais aucune démarche n'a été faite auprès de moi.

129

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 182 (1). Réservé. *Varsovie, 16 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 17, 16 h. 30.)

Sans s'exagérer outre mesure l'importance de la question, il convient cependant de ne pas perdre de vue l'évolution de l'opinion polonaise au regard des questions coloniales.

Certes, M. Beck a déclaré tout récemment encore, comme il l'avait fait en 1937 à M. Yvon Delbos (3), que les ambitions de la Pologne se bornaient à souhaiter que des facilités lui fussent accordées par les puissances coloniales, afin de se procurer, sur les territoires leur appartenant, des matières premières et des possibilités d'immigration, pour l'excédent de sa population.

Mais la propagande constante, systématique, menée par les journaux et par la Ligue maritime et coloniale, d'accord, sans aucun doute, avec les autorités, va beaucoup plus loin (mes lettres nºs 83 et 107 des 7 et 15 février-Europe) (4).

Cette propagande n'est pas sans effet sur l'opinion publique, en dépit des efforts multiples qui sont faits pour la combattre.

Peu à peu l'idée se répand en Pologne que les puissances coloniales n'utilisent pas et sont hors d'état d'utiliser, autant qu'il serait possible, leurs domaines coloniaux, qu'en particulier l'Empire colonial français se prêterait, dans beaucoup de ses parties, à un peuplement que la France, en raison de sa situation démographique, ne saurait envisager, qu'une répartition nouvelle des territoires coloniaux s'impose et ne tardera pas à devenir inévitable, que la Pologne, comme les autres états « dynamiques » à population croissante, devra en bénéficier et qu'elle trouvera là, à la fois un débouché pour son émigration et les matières premières qui lui manquent.

(1) Extrait des archives de la Cour de justice de Riom.
(2) Par courrier en clair.
(3) Voir au tome VII de la présente série, le nº 319.
(4) Le premier de ces documents est ci-dessus reproduit sous le nº 67; le second analysé, *ibid.*, note.

De là à conclure que l'égoïsme des « puissances nanties » est le seul obstacle au bonheur de la Pologne, il n'y a pas très loin.

Les idées qui se répandent ainsi commencent à porter, dans l'esprit et dans les sentiments des Polonais, un préjudice certain à notre pays.

Elles facilitent ici les manœuvres de tous ceux qui nous sont hostiles.

Elles ouvrent de nouvelles perspectives de collaboration entre la Pologne, l'Allemagne et l'Italie.

Comme au temps où il s'agissait d'affaiblir la Société des Nations, de désagréger la Petite Entente, de miner la Tchécoslovaquie, il peut à nouveau s'établir à cet égard, entre M. Beck et les dirigeants de l'axe Rome-Berlin, ce que les Allemands appellent « une communauté de travail ».

130

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 593 (1). *Rome, 16 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 18, 11 h. 45.)

La mort du Pape (3), le souci d'influer sur le choix de son successeur et d'obtenir l'élection d'un Souverain Pontife qui renonce à toute lutte contre le fascisme et les régimes autoritaires, n'ont pas détourné des problèmes extérieurs l'attention des dirigeants italiens.

Ce sont, surtout, les contacts pris par la diplomatie franco-anglaise avec le général Franco qui ont paru frapper ceux-ci et les préoccuper, durant la semaine qui vient de s'écouler.

Leur presse, s'est comme à l'ordinaire, chargée d'exprimer leurs sentiments; mais là où elle n'aurait voulu traduire que de l'indignation ou du mépris, elle a laissé deviner également du dépit et de l'inquiétude.

« Cynisme! Bassesse! Marchandage éhonté! » Les journaux n'ont pas eu assez d'injures pour qualifier l'attitude de l'Angleterre et de la France. Ils ont accusé les deux puissances de chercher à frustrer l'Espagne et l'Italie du bénéfice de leur victoire, après avoir tout tenté pour empêcher cette victoire, de spéculer sur les hideux attraits de l'or, de mettre en pratique une nouvelle maxime : « Les ennemis de nos amis sont nos amis! », de tendre à la victime la main sanglante de l'assassin, etc.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Pie XI était décédé le 10 février. Le 21 février, la congrégation des cardinaux fixait au 1er mars, l'ouverture du conclave.

Ils ajoutaient, il est vrai, qu'il n'y avait pas lieu de douter de la fermeté et de la fidélité des Espagnols et que toutes les manœuvres des démocraties capitalistes se briseraient contre la loyauté chevaleresque, la noblesse du général Franco, incapable de se prêter à aucun compromis, à aucun reniement.

Mais si les Italiens étaient aussi sûrs que cela de leur partenaire, manifesteraient-ils tant d'émotion et de colère?

En réalité, ils ont estimé que M. Léon Bérard (1) aurait dû être éconduit et qu'il avait été reçu avec trop d'égards. Ils ont jugé scandaleux que le commandement espagnol eût accepté de négocier avec les occupants de Minorque (2), sous les auspices de l'Angleterre et l'épisode leur a causé une telle gêne qu'ils n'ont pas osé le présenter au public sous son vrai jour.

Déjà, ils reprochaient au général Franco d'avoir, après la chute de Barcelone, manqué d'énergie et fait preuve d'une singulière mollesse. Ils attendaient de lui qu'il coupât la retraite des républicains, les encerclât et les anéantît, tandis qu'ils ont pu se retirer avec armes et bagages, jusqu'à la frontière des Pyrénées.

Ils se flattent évidemment de détenir, dès maintenant, des gages qui leur garantissent la docilité des Espagnols; ils ont fondé des sociétés industrielles, acquis des participations; ils ont acheté des terrains en grande quantité, notamment à Majorque; l'Espagne leur reste redevable de sommes qui atteindraient 7 milliards de lires; ils comptent bien, enfin, être appelés à collaborer à l'organisation fasciste et corporative du futur état et, sous ce prétexte, exercer sur lui un contrôle, par l'entremise de leurs agents.

Leur conduite donne, cependant, à penser que le problème espagnol demeure pour eux un sujet de graves soucis, que les choses n'évoluent pas selon leurs désirs, que les relations entre Burgos et Rome sont difficiles et qu'ils ont des raisons de craindre que le général Franco, en se procurant effectivement du côté de l'Angleterre et de la France un contrepoids, ne réussisse à sauvegarder son indépendance et à leur échapper.

Dans l'attitude de la Grande-Bretagne, on a noté ces jours derniers un raidissement sensible. Depuis la déclaration de M. Chamberlain aux Communes touchant l'aide que le Royaume-Uni apporterait à une France menacée dans ses intérêts vitaux (3), l'ambassadeur d'Angleterre à Rome, quelque enracinée que soit sa confiance dans la pureté des intentions du gouvernement fasciste, a cru devoir demander des explications sur le sens qu'il convenait d'attribuer à la thèse soutenue par M. Gayda et d'après laquelle l'Italie ne retirerait ses troupes d'Espagne qu'après la victoire *politique* complète des nationalistes. Mais il a sollicité aussi des éclaircissements au sujet des envois de troupes en Libye, dont l'ampleur n'est pas niable. Lord Perth se serait contenté des apaisements qu'il a reçus du comte Ciano (4). Pourtant, le Foreign Office a été moins accommodant; et l'ambassadeur a dû, le 13 février, revenir à la charge (5).

(1) Sur la mission de ce dernier auprès du gouvernement de Burgos, voir ci-dessus les n°s 35 (note), 74.
(2) Sur l'affaire de Minorque, voir ci-dessus le n° 75 (note).
(3) Énoncée le 6 février : voir ci-dessus le n° 48.
(4) Le 6 février : sur ces apaisements, voir ci-dessus le n° 68.
(5) Voir ci-dessus le n° 121.

Dans les milieux politiques romains, on prétend que le comte Ciano aurait hautement revendiqué le droit, pour l'Italie, de veiller à sa propre sécurité comme il lui plaisait. A la vérité, il a invoqué le renforcement des garnisons de Tunisie, comme si c'était la France qui avait menacé et menaçait l'Empire italien; mais il a protesté, en même temps, des dispositions pacifiques de son pays et ajouté que les troupes de Libye, dont les effectifs se monteraient à plus de 60.000 hommes seraient diminuées, dès que « la situation en Afrique du Nord serait redevenue normale ». On commence à comprendre à Rome que la solidarité franco-britannique est plus robuste qu'on ne l'imaginait et que les accords de Pâques ne résisteraient certainement pas à la mise à exécution des projets formés contre la France.

Dans les rapports entre l'Italie et l'Allemagne, aucun changement notable n'est apparu. Il est probable que des pressions répétées ont été exercées à Berlin. Ont-elles eu un effet? On n'en remarque aucun signe. Le chapitre des relations italo-allemandes reste obscur et troublant. La *Deutsche Allgemeine Zeitung*, la *Frankfurter Zeitung* ont publié des articles qui semblaient approuver les revendications italiennes en Méditerranée. Mais, dans leurs exposés, les deux feuilles ne prenaient en considération que ce que l'on peut appeler « le programme minimum » de l'Italie, celui qui comporte l'octroi d'un port franc à Djibouti, une participation plus large à la propriété et à la gestion du chemin de fer d'Addis-Abéba, la cession d'actions du canal de Suez et la consolidation du statut des Italiens en Tunisie. Les voyageurs qui arrivent de Berlin déclarent d'une même voix, conforme d'ailleurs aux renseignements qui émanent de notre ambassade dans la capitale du Reich, que l'Allemagne n'est nullement d'humeur à se lancer dans une guerre pour procurer à l'Italie la Tunisie et la Corse. La question est malheureusement plus complexe. Elle dépend moins de l'humeur des Allemands que de l'humeur personnelle d'Adolf Hitler, laquelle est secrète, trompeuse, flottante et maladive. Le Reich vient en tout cas de témoigner, en signant avec l'Italie un nouveau traité de commerce (1), de son désir de ménager l'Axe; car il a, par ce traité, consenti à son partenaire italien de grands avantages; il lui a fait de grandes concessions; et l'Italie n'a pu manquer de s'en réjouir, car elle ressent durement — il ne faut jamais l'oublier — l'aiguillon d'une misère et d'un chômage croissants.

L'occupation de l'île de Haïnan (2) lui a valu un autre motif de contentement. L'événement lui a servi, en effet, à souligner la force agissante du triangle Rome-Berlin-Tokyo et la faiblesse des réactions des soi-disant grandes démocraties; elle y a retrempé sa foi dans le triomphe final des régimes d'autorité.

En face de la France, son attitude n'a pas varié; elle est résolument et farouchement hostile. L'accalmie qui, pendant quelques jours, la semaine dernière, s'était manifestée, n'a pas duré. Depuis lors, la campagne de presse a repris, contre nous, de plus belle. Elle se développe sur deux plans. Elle consiste, d'une part, à dénoncer, sur le plan général, la décadence, l'impuissance,

(1) Ce traité de commerce, signé le 13 février au palais Chigi, valable pour 1939, adaptait les accords antérieurs entre les deux pays à la situation nouvelle résultant de l'incorporation des Sudètes au Reich.

(2) Sur cette occupation, voir ci-dessus le n° 90.

l'incapacité, l'indignité de la France dans le présent, ainsi que les mensonges de l'histoire, qui nous attribue, dans le passé, des mérites que nous n'avons jamais eus et, d'autre part, à utiliser tous les faits d'actualité, grands et petits, qu'il s'agisse de la mort du Pape, de la nouvelle mission de M. Léon Bérard, ou d'une critique émise, dans une feuille secondaire, sur la valeur des cadres de l'armée italienne, pour nous accabler des injures les plus basses, du mépris le plus insultant, des soupçons les plus infâmants, des plus sottes et des plus odieuses calomnies. A aucun moment, la presse allemande ne s'est laissée aller à de tels excès; par comparaison, elle semble timide et pleine de savoir-vivre.

Du reste, l'effort militaire depuis longtemps en cours se poursuit, sous la même forme larvée et difficile à saisir. Des hommes appartenant à diverses classes plus jeunes que la classe 1901 sont appelés sous les drapeaux. On constate, cependant, que les appels touchent surtout ceux qui sont en chômage ou sans occupation fixe. Des contingents importants partent pour la Libye. Les unités et les défenses du côté de la France sont également renforcées. Pourtant, il n'apparaît pas que le rythme de la production dans les usines travaillant pour la guerre soit accéléré, ni que des stocks extraordinaires, sauf pour le pétrole, et peut-être pour le blé, soient en voie de constitution.

Où M. Mussolini veut-il en venir? Ses desseins demeurent énigmatiques.

Un fait, de toute manière, est à retenir, c'est que sous son impulsion, le fascisme s'applique, avec un acharnement méthodique, à créer un irrédentisme nouveau. Celui-là s'exerce à nos dépens exclusifs. On crie désormais : « Djibouti! La Tunisie! la Corse! et Nice! » comme on criait autrefois « Trente! Trieste! » ou « Fiume! ». Le régime semble vouloir trouver dans ces formules, que l'officieuse revue hebdomadaire *Relazioni Internazionali* a intégralement reprises à son compte [1], le 11 février dernier, le ressort dont il a besoin pour tendre les énergies du pays, pour nourrir son enthousiasme, son dynamisme, soutenir ses espérances et justifier les mesures écrasantes qu'il impose à la population.

La haine contre la France, qu'il propage, ne se répand ni très aisément, ni très vite dans les masses. Mais déjà l'idée s'est frayé un chemin dans les cerveaux que la France est débitrice de l'Italie, qu'elle est, à son égard, en reste, en retard et qu'elle devra s'acquitter. Et c'est pour l'avenir un symptôme assez grave.

Que M. Mussolini se décide, ou non, à rompre les chiens et à nous présenter enfin la note à payer, dont il nous menace depuis le 30 novembre, qu'il se montre intransigeant ou, au contraire, modéré dans ses prétentions, il est à craindre qu'à moins d'un revirement total de sa part, qui l'amènerait à répudier tout à coup les hommes qui dominent à l'heure actuelle le parti, les Starace, les Farinacci, les Ciano, il ne soit vain d'espérer de conclure avec lui et avec le fascisme, tant qu'il subsistera, une paix solide et durable. Car l'état d'esprit que le fascisme et ses chefs cultivent systématiquement est destiné à survivre à tous les arrangements, à remonter et à relancer sans cesse la machine.

Dans un discours qu'il a prononcé, le 12 février, à Versailles, M. Pierre-Étienne Flandin, constatant la force de l'axe Paris-Londres et celle de l'axe

[1] Voir ci-dessus le n° 121 (note).

Rome-Berlin, a recommandé « d'articuler ces deux axes sur un arbre moteur commun : celui de la solidarité européenne » (1).

C'est exactement la thèse qu'au lendemain de la conférence de Munich, la France a préconisée, celle que j'ai, pour ma part, tenté de faire agréer par M. Mussolini.

Mais l'attitude italienne a été négative. Ou plutôt l'Italie nous a donné à entendre que la solidarité européenne et la consolidation de la paix ne l'intéresseraient qu'après la victoire totale de Franco et après que la France aurait payé à l'Italie le prix jugé par celle-ci nécessaire.

M. Baudouin a bien pu offrir au Duce, comme le bruit en court à Rome, tout ou partie du chemin de fer d'Addis-Abéba et du port de Dijbouti (2); il n'a fait ainsi qu'encourager le fascisme à persévérer dans son langage comminatoire et ses sommations scandaleuses; il a excité, plus qu'il n'a calmé, des appétits qui vont bien au-delà de ces premières satisfactions; et si, demain, acceptant le traitement ignominieux qui nous est infligé, nous devions céder, sous la menace, tant soit peu de nous-mêmes, il est clair que nous nous exposerions au risque d'être, par la suite, mangés comme un artichaut, feuille à feuille.

131

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 597 (3). *Rome, 16 février 1939* (4).

(*Reçu :* le 18, 11 h. 45.)

En présence des controverses auxquelles donne lieu le voyage récent de M. Baudouin à Rome (5), il peut être utile de préciser que celui-ci est arrivé le 1er février dans la capitale italienne, où je l'ai aperçu moi-même, à sa sortie de la gare.

(1) Discours prononcé à l'occasion du congrès de l'Alliance démocratique de Seine-et-Oise. L'ancien président du Conseil recommandait « d'ignorer les provocations et les injures [de la presse fasciste] et de nous en remettre à la compréhension et à la sagesse finale du peuple italien, dont nous voulons rester les amis fidèles». Le vrai problème de la paix ne résidait pas dans des remaniements territoriaux ni dans des révisions coloniales, mais — référence était faite ici au discours du Führer du 30 janvier — dans des négociations commerciales et financières qui rétabliraient les échanges mondiaux. Flandin recommandait *in fine* d'« articuler » les axes Rome-Berlin et Paris-Londres « sur un arbre commun : celui de la solidarité européenne» (Le *Temps* du 13 février, p. 6).

(2) Sur la mission de ce dernier à Rome, et les polémiques de presse qui s'ensuivirent, voir ci-dessus les nos 46 (et note), 112 (note), 120.

(3) Extrait du fonds Daladier conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques. Un autre exemplaire se trouve dans les dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Par courrier, en clair.

(5) Sur ce voyage, et les contreverses qui s'ensuivirent, voir ci-dessus les nos 46 (et note), 112 (note), 120·

M. Baudouin a dû rester à Rome cinq ou six jours.

On raconte dans les milieux diplomatiques romains qu'il aurait eu des entretiens importants avec de hautes personnalités italiennes, et même avec M. Mussolini, et qu'il aurait, au cours de ces conversations, indiqué que la France était disposée à céder à l'Italie jusqu'à 45 % des actions du chemin de fer d'Addis-Abéba, à employer pour moitié dans la gestion de ce chemin de fer du personnel italien, enfin à accorder à l'Italie le bénéfice d'un port franc à Djibouti. Ces suggestions auraient été jugées intéressantes. Elles n'ont pas suffi, cependant, à apaiser la campagne dirigée contre la France, qui n'a jamais été plus violente que depuis lors.

Le fait que M. Baudouin ait évité tout contact avec l'ambassade pendant son séjour a été, naturellement, très remarqué et a donné corps à des suppositions qui vont leur train.

132

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 452 (1). Secret. *Berlin, 16 février 1939* (2).

Dans une lettre que le colonel Didelet adresse aujourd'hui à son département au sujet de la « mobilisation d'essai » (3), sur laquelle des bruits circulent depuis plusieurs semaines en Allemagne et à l'étranger, je relève l'information suivante, que notre attaché militaire a recueillie, de « source très sérieuse ».

« Il est possible que la mobilisation d'essai ait lieu dans la première quinzaine de mars. Elle ne serait probablement pas générale, mais seulement partielle et s'appliquerait aux quatre corps d'armée situés le plus au sud de l'Allemagne, en même temps qu'à deux *Panzerdivisionen* (divisions blindées) et à une division légère ».

De cette information, je crois devoir rapprocher une indication que je tiens du général Brauchitsch lui-même. Le 7 février, le commandant en chef des forces de terre allemandes m'a déclaré qu'il se disposait à aller passer trois semaines dans le Tyrol, en congé. Il n'y a peut-être là qu'une simple coïncidence, mais peut-être vaut-elle la peine d'être relevée.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Se référant aux indications transmises le 10 janvier précédent sur une « mobilisation d'essai » (voir, au tome XIII de la présente série, le nº 334), et à une correspondance postérieure, l'attaché militaire transmettait, le 16 février (rapport nº 155), de « source très sérieuse », l'information que reprend ici l'ambassadeur.

133

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 164. *Berlin, 16 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mars.)

Pour autant qu'un observateur étranger en puisse juger, une curieuse incertitude tend à se manifester actuellement dans les plans de la politique allemande. Naguère encore, on avait l'impression qu'aux yeux des dirigeants hitlériens la voie de l'expansion germanique apparaissait comme une large route droite, hardiment tracée par un ingénieur ignorant les repentirs et les retours. Aujourd'hui, un vent d'indécision semble souffler sur Berchtesgaden et la girouette politique d'Obersalzberg oscille de l'est à l'ouest comme embarrassée de se fixer.

D'où vient ce flottement ? Indique-t-il dans l'action extérieure nationale-socialiste un temps d'arrêt, une pause ? Le IIIe Reich, essoufflé de ses rapides conquêtes, veut-il reprendre haleine ? C'est ce que laissent entendre les confidences des personnalités du régime. A les en croire, l'Allemagne n'aurait d'autre désir que de s'absorber, pendant un temps plus ou moins long et qui varie, selon les estimations, entre quatre et cinq années, dans le travail d'une digestion paisible. Mais ce n'est là qu'un des aspects de la vérité. En fait, il semble bien qu'en Europe centrale, l'ère des difficultés soit commencée pour Berlin.

Tant que la diplomatie hitlérienne n'a eu comme objectif que de rattacher à l'Allemagne des populations allemandes, et de réduire un état composé de telle façon que tous les états voisins étaient intéressés à son démembrement, la tâche a pu paraître relativement aisée. C'était moins une opération de politique extérieure qu'une action conduite de l'intérieur par les moyens de la propagande. Mais, maintenant, dans ses efforts d'expansion, le Reich se heurte à des états stables, aux intérêts complexes, et le problème revêt un tout autre caractère.

La première étape, celle qu'on pourrait appeler de l'organisation intérieure de la nouvelle Allemagne, n'est, elle-même, pas encore achevée. Les préoccupations que cause à Berlin la question autrichienne ne sont un secret pour personne. Le travail d'assimilation est plus laborieux que les chefs nationaux-socialistes ne l'avaient cru. La récente disgrâce de Globotnik [1] et de quelques-uns de ses acolytes, parmi les nazis autrichiens les plus notoires, en est une preuve suffisante. Est-ce le signal de la vaste épuration annoncée et désirée

[1] Ancien gauleiter de Vienne.

par l'entourage du Führer ? C'est possible. Quoi qu'il en soit, le malaise subsiste jusqu'à nouvel ordre et ce n'est pas la mesure de faveur que vient de prendre le maréchal Goering à l'égard du frère de l'ex-chancelier Schuschnigg (1) qui changera beaucoup le cours des choses.

Mêmes difficultés — mais, cette fois, d'ordre économique — en ce qui concerne l'adaptation des Sudètes. Dans l'ancienne Bohême du nord, l'application des décrets du plan de quatre ans a déterminé de la part de certaines branches industrielles, notamment de l'industrie textile, une résistance larvée. Loin d'apprécier l'honneur qui leur est dévolu de contribuer au développement de l'autarcie hitlérienne, les filateurs allemands des Sudètes ne voient que la brutale nécessité à laquelle on les contraint de modifier en tout ou partie leur outillage et la qualité fondamentale de leurs produits. Non sans regret, ils évoquent le temps où ils pouvaient, à leur guise, fabriquer ce qui plaisait à la clientèle et jettent un regard d'envie par-delà la frontière, sur ce qui reste du marché tchécoslovaque.

En dépit des témoignages officieux de leur presse, les dirigeants responsables allemands ne se déclarent, d'ailleurs, nullement satisfaits de l'attitude de Prague. Après avoir tout fait, au cours et à la suite de la crise de septembre, pour bouleverser les conditions d'existence de l'État tchécoslovaque, ils reprochent aujourd'hui aux Tchèques de ne pas savoir mettre l'ordre dans leur maison, d'être désemparés et irrésolus, d'adopter une politique au jour le jour, sans portée ni grandeur. Ils ont tenté et tentent encore quotidiennement d'asphyxier économiquement leur voisine et s'étonnent que celle-ci ne manifeste pas plus d'empressement à se jeter dans les bras de l'Allemagne et à conclure avec elle une sorte d'union douanière. Berlin a soutenu les Slovaques contre Prague, les Ruthènes contre les Slovaques, l'étranger contre les Tchèques, les Slovaques et les Ruthènes, et les milieux officiels allemands affectent maintenant de redouter une décomposition totale du nouvel état, sa division irrémédiable en deux ou trois tronçons, aussi peu viables l'un que l'autre et qui feraient courir à l'Europe danubienne le risque de multiples complications.

Si j'en crois des informations de bonne source, certains des conseillers du Führer, considérant que cette dissolution est inévitable, iraient même jusqu'à recommander que le Reich en favorisât le processus, quitte à se contenter d'une influence limitée à la Bohême et à la Moravie, et à laisser les Slovaques et les Ruthènes glisser sous la mainmise hongroise.

Les hésitations et, si l'on peut dire, les déceptions allemandes à l'endroit de la Tchécoslovaquie ne sont pas sans entraîner, par voie de conséquence directe, une incertitude analogue quant aux visées du Reich en direction de l'Ukraine. Le Führer a déclaré à M. Beck, et M. von Ribbentrop le lui a répété à Varsovie, que l'Allemagne ne tenait pas ce problème pour actuel (2). C'est moins une concession nationale-socialiste à la Pologne que la constatation, quelque peu désabusée, d'un fait. La Russie subcarpathique, mutilée, réduite à sa plus

(1) *Note du document :* Je tiens d'un des collaborateurs du maréchal Goering que le frère du chancelier Schuschnigg étant dénué de toutes ressources s'étant adressé au Maréchal, celui-ci lui aurait fait obtenir un emploi de bibliothécaire à Berlin.

(2) Voir au tome XIII de la présente série, les n°s 345, 366, 382.

simple expression, ébranlée économiquement et moralement par la perte de ses seules régions fertiles et de ses deux centres urbains, n'apparaît plus au regard de Berlin comme une auxiliaire ni comme une base de départ suffisantes pour les aspirations hitlériennes vers le Sud-est.

Est-ce à dire que les chefs de la Grande Allemagne songeraient à abandonner leur attitude d'opposition au projet polono-hongrois de frontière commune? Le bruit court, dans les milieux diplomatiques berlinois, que, conscient des incertitudes du chancelier Hitler à cet égard, M. Mussolini renforcerait son action diplomatique en faveur du projet de frontière hungaro-polonaise. A son instigation, les éléments ruthènes favorables aux Hongrois assailleraient la chancellerie du Reich de télégrammes, de suppliques, de pétitions exposant au Führer l'état précaire de l'actuelle Russie subcarpathique et lui demandant de consentir à sa reconstitution sous l'égide de Budapest.

Mais, de ce côté, également, l'évolution récente des événements n'est guère de nature à satisfaire l'autocrate de Berchtesgaden. La retraite du cabinet Imredy [1] a produit à la Wilhelmstrasse une aussi fâcheuse impression que celle du cabinet yougoslave [2] et pour des raisons sensiblement analogues. Après ses « épurations » successives et le départ de M. de Kanya, l'ex-ministère hongrois était devenu un ministère selon le cœur des dirigeants hitlériens. A la suite du voyage que le comte Csaky avait fait à Berlin [3], ils se flattaient de tenir celui-ci en lisière.

Tout cet effort est à recommencer aujourd'hui et la *Gazette de la Bourse* est obligée de reconnaître ce matin que l'opposition, c'est-à-dire les grands propriétaires et les libéraux unis contre l'expansion nationale-socialiste, vient de remporter un succès. Ce succès, déclare l'officieux journal, ne sera qu'éphémère parce que négatif. La Hongrie ne peut jouer un rôle en Europe centrale que dans le cadre du groupe des puissances d'ordre, soit, si l'on entend bien, en s'inféodant à l'Axe et plus précisément à l'Allemagne. Et le porte-parole de l'office des Affaires étrangères de renouveler ses avertissements menaçants à l'adresse de ceux qui ont le tort de préférer la liberté de leur pays à sa vassalisation.

Au surplus, les perspectives allemandes ne sont pas meilleures du côté de la Pologne. A Berchtesgaden, soumis à l'ascendant d'Adolf Hitler et n'ayant peut-être pas la conscience absolument pure, le colonel Beck semble s'être laissé aller à faire certaines promesses que les dirigeants nationaux-socialistes ont pris pour argent comptant. Quand il s'est rendu à Varsovie, M. von Ribbentrop a dû déchanter [4]. Non seulement l'habileté des négociateurs polonais ne lui a pas permis de poser, comme il le voulait, la question d'une adhésion éventuelle de la Pologne au pacte antikomintern, mais encore, revenant sur les

[1] M. Imredy avait démissionné le 15 février, expliquant sa décision par ses origines juives, ce qui était inconciliable avec le vote d'une loi antisémite qu'il avait lui-même proposée au Parlement.
[2] Le 4 février : voir ci-dessus le n° 59 (note).
[3] Le mois précédent : voir au tome XIII de la présente série, le n° 403 (note).
[4] Sur le récent voyage en Pologne du ministre allemand, voir, au tome XIII de la présente série, les n°s 444, 473.

engagements plus ou moins vagues pris par son ministre des Affaires étrangères, le gouvernement s'est déclaré dans l'impossibilité, pour des raisons de prestige intérieur et extérieur, d'accorder au Reich, à travers le couloir de Dantzig, une autostrade et une voie ferrée exterritoriale comme Prague avait dû, pour sa part, y consentir.

Les propos tenus récemment à l'un de mes collaborateurs par une personnalité de l'entourage du Chancelier (1) témoignent assez de l'irritation qu'a suscitée à Berlin l'esquive polonaise. Si l'on ajoute à cela que les dirigeants nationaux-socialistes ne sont pas sans inquiétude sur la portée exacte du rapprochement entre Varsovie et Moscou (2), on comprendra le langage plutôt âpre dont certaines feuilles allemandes spécialisées ont cru devoir user à l'égard du voisin, quinze jours à peine après la célébration en grande pompe du cinquième anniversaire de l'accord germano-polonais. Dans leurs colonnes, la Pologne a été présentée comme un état instable, uniquement composé de minorités (*Minoritäten Staat*) et destiné, par une loi naturelle, à subir tôt ou tard le sort de l'État tchécoslovaque.

Dans des conditions si nettement défavorables, on concevait mal que l'Allemagne acceptât subitement de combler les vœux de Budapest et de Varsovie et de laisser réaliser le plan de frontière commune entre les deux pays. Mais, en présence de ces difficultés inattendues, la politique hitlérienne se voit contrainte d'ajourner à plus tard la mise en œuvre de ses projets orientaux.

Rien ne démontre mieux cette évolution que la détente survenue dans les rapports germano-roumains au moment où l'on pouvait craindre que le ressentiment qui anime le Führer contre le roi Carol, depuis la mort de Codreano, porterait cette tension à un extrême degré de gravité. Bien au contraire, le Reich semble jeter du lest. Sous l'influence modératrice du maréchal Goering, plus préoccupé, à l'heure présente, des nécessités économiques immédiates que des projets de vengeance politique ou d'expansion à long terme, Berlin renoue les contacts avec Bucarest et reprend les conversations. Sans doute ne s'agit-il en l'occurrence que d'une accalmie, d'un répit, mais le fait n'en demeure pas moins des plus significatifs.

Avec la Yougoslavie, même tendance à composer — tout au moins provisoirement — La retraite de M. Stoyadinovitch, que l'intervention personnelle du maréchal Goering n'a pu empêcher, a été ressentie à Berlin comme un coup assez pénible. L'effet produit a été d'autant plus désagréable qu'on attribue ici la démission du cabinet Stoyadinovitch à une pression de l'Angleterre sur le Régent. Toutefois, les dirigeants nationaux-socialistes affectent pour le moment de se contenter de la présence de M. Cincar-Markovitch dans le nouveau ministère et des assurances données par la presse yougoslave quant à la continuité de la politique extérieure de Belgrade.

(1) Voir ci-dessus le n° 80.
(2) Allusion au communiqué polono-soviétique du 26 novembre précédent [voir, au tome XII de la présente série les nos 412, 415 (et note), 420, 429] ainsi qu'aux négociations commerciales intervenues entre les deux pays (tome XIII, nos 318, 453; ci-dessus les nos 99, 117 (et note); ci-après le n° 152).

Cette attitude d'expectative prudente s'étend jusqu'aux rapports germano-russes. Pour la première fois dans l'un de ses grands discours, le Führer a, le 30 janvier dernier [1], gardé le silence sur Moscou. Vraisemblablement parce que le IIIe Reich doit attendre une occasion plus favorable pour s'attaquer au colosse russe. Il lui faut au préalable s'organiser fortement sur le Danube et préparer minutieusement les voies à son expansion économique et idéologique. Mais il est possible également qu'à Berlin on ait d'autres arrière-pensées et qu'on y entrevoie déjà l'époque où l'Allemagne pourrait se servir de la Russie pour inquiéter et asservir, s'il en est besoin, la Pologne.

Les jeux en Europe centrale sont donc bien loin d'être faits. Dans ses tentatives de percée vers le Sud-est, la politique allemande se heurte à cet assemblage, à la fois mouvant et résistant, du complexe danubien dont, avant elle, la diplomatie franco-britannique avait pu mesurer la force subtile d'inertie. Le principe des nationalités jusqu'alors invoqué par les dirigeants responsables du Reich pour justifier leurs entreprises menace, dans une certaine mesure, de se retourner contre eux.

La situation présente est d'autant plus délicate pour l'Allemagne que, sur les instances de Rome, elle doit garder un œil fixé sur la Méditerranée. Doit-on penser que, docile à l'invite fasciste, Hitler se dispose à se tourner vers l'Ouest, à intervenir dans le débat méditerranéen et à entamer sa campagne coloniale ? Aucun indice sérieux ne permet jusqu'ici d'admettre une telle hypothèse. Au contraire, il semble que le Führer et son entourage aient l'impression très nette que Rome a, dès le début, mal posé le problème et que, tôt ou tard, si la France persiste dans son attitude ferme, le Duce devra reculer sans gloire ni profit. Aussi, dans les conversations privées, les personnalités du régime manifestent-elles peu d'empressement à laisser l'Allemagne s'engager dans une partie qui paraît déjà compromise et où les armements américains et britanniques ne peuvent manquer de peser de tout leur poids dans le plateau de la balance.

Le Führer veut la paix parce qu'il en a besoin pour organiser le jeune Reich grand-allemand, le fortifier et en faire, au vrai sens du mot, un bloc sans fissure. Il paraît s'être donné à cette fin un délai de plusieurs années, années d'attente, de consolidation à l'intérieur, de travail souterrain à l'extérieur. Années où, de l'aveu même de ses chefs, l'Allemagne tentera d'éviter toute aventure internationale.

Il appartient aux grandes puissances démocratiques d'utiliser, au mieux de leurs intérêts, ce répit que M. Hitler prétend leur laisser. Si nous voulons savoir ce qui se passera plus tard, il n'est que d'écouter l'un des lieutenants du maréchal Goering : « Dans cinq ans, a-t-il déclaré textuellement, à un secrétaire de cette ambassade, nos armements auront atteint une telle puissance qu'aucune coalition au monde ne sera capable de nous résister. Nos 18.000 avions seront en mesure d'intervenir d'une manière décisive sur tous les points de l'Europe. Alors le Führer posera, dans toute son ampleur, le problème

[1] Sur le discours du 30 janvier devant le Reichstag, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); ci-dessus, les nos 1, 6, 10, 18, 58.

colonial et la France et l'Angleterre devront s'incliner. Nous prévoyons dès maintenant la réunion d'une conférence internationale, d'une seconde assemblée de Munich plus vaste que la première, où Adolf Hitler dictera ses lois ».

Avec la part de bluff qu'il comporte, ce beau programme n'en dissimule pas moins assez mal les inquiétudes et les incertitudes présentes de la politique nationale-socialiste.

134

M. MONICK, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À LONDRES,
À M. REYNAUD, MINISTRE DES FINANCES.

D. nº 68.435 (1). *Londres, 16 février 1939.*

Au début de l'année 1937, le gouvernement britannique avait annoncé un plan quinquennal de réarmement 1937-1942. Le total des dépenses prévues pour l'exécution de ce plan était de £ 1.500 millions — dont £ 1.100 millions devaient être couverts par des recettes budgétaires et £ 400 millions par l'emprunt.

Le chancelier de l'Échiquier a rendu compte hier au Parlement de l'exécution du plan quinquennal. Il a été dépensé pendant la première année £ 262 millions, pendant la deuxième année — qui se termine le mois prochain — £ 388 millions. Pour la troisième année budgétaire — qui va s'ouvrir le 1er avril — les dépenses prévues atteignent £ 523 millions. En trois ans d'exécution, les dépenses du plan quinquennal atteindront ainsi £ 1.173 millions. Il est donc clair, d'ores et déjà, que le chiffre de £ 1.500 millions sera très largement dépassé.

Dans ces conditions, sir John Simon ne pouvait se dispenser de demander à la Chambre des Communes un accroissement du programme d'emprunt. En effet, le prochain budget — si on y faisait entrer toutes les dépenses de la Défense nationale — serait en déficit de £ 307 millions.

Il ne peut être question — et il n'a jamais été envisagé — de couvrir la totalité de ce déficit par une augmentation d'impôts. Mais il ne peut être question non plus de le couvrir entièrement par l'emprunt. On estime en effet l'épargne nationale de la Grande-Bretagne à environ £ 400 millions. Il paraîtrait excessif de voir l'État absorber pour ses besoins plus des trois quarts de l'épargne du pays.

On admet d'une façon générale que l'Échiquier ne demandera pas en 1939-1940 à une aggravation de la fiscalité plus de £ 50 millions. Encore un tel chiffre devra-t-il entraîner une augmentation sensible de la contribution pour la Défense nationale, de la surtaxe, et sans doute même de l'*Income Tax*.

(1) Extraite des archives de l'agence financière de France à Londres (ministère des Finances).

Le montant qu'il faudra emprunter dépassera donc de toute façon £ 250 millions. Et comme sur la limite d'emprunts de £ 400 millions, l'Échiquier a déjà utilisé £ 197 millions, il était dans la nécessité de demander un relèvement de ses pouvoirs d'emprunt. C'est à quoi le Chancelier a procédé hier, en réclamant du Parlement l'autorisation de porter les emprunts à émettre pour le plan quinquennal de £ 400 millions à £ 800 millions.

Comment l'opinion britannique a-t-elle accepté la publication des chiffres qui lui ont été livrés ?

Avec un soulagement mélangé d'inquiétude.

Le soulagement vient des chiffres techniques : canons, engagements volontaires, avions, navires en chantier, qui ont accompagné fort habilement l'exposé du chancelier de l'Échiquier. L'opinion ne peut que se réjouir lorsqu'on lui annonce que le tonnage des navires en chantier est passé de 139.300 tonnes en 1935 à 659.500 tonnes en 1939, et que 60 nouveaux bateaux de guerre augmenteront la flotte anglaise au cours de la prochaine année budgétaire; lorsqu'elle apprend que le chiffre des engagés volontaires en 1938 s'est élevé à 164.000; que celui des avions de première ligne atteindra au 31 mars prochain 1.750, en conformité exacte avec le programme de production qui avait été prévu pour cette date; enfin que les canons antiaériens sortent maintenant en série. Cette dernière constatation ne peut qu'apporter un réconfort tout particulier à l'opinion britannique, le jour même où l'ancien gouverneur de Gibraltar révèle qu'au moment de la crise de septembre dernier, il n'avait que quatre canons antiaériens à sa disposition.

L'opinion publique est encore satisfaite de l'effet produit à l'étranger. Elle se réjouit lorsque la presse allemande annonce le débat des Communes sous les titres suivants : « Armements monstres en Grande Bretagne » — « L'Angleterre double ses emprunts pour la Défense nationale ».

Mais si l'Angleterre tire une certaine satisfaction du chiffre de ses canons, de ses avions et de ses navires, elle retire une inquiétude certaine des chiffres de son budget. La Grande-Bretagne réfléchit « au prix de sa défense ». Elle se demande, suivant l'expression d'un quotidien financier, « si elle n'approche pas du moment où il va être de plus en plus difficile de mener de front une économie de paix et de telles préparations de guerre ».

La Cité, de son côté, se rappelle que le premier emprunt de la Défense nationale a été émis à 2 ½ % et à 99 ½, le deuxième à 3 % et à 98. Elle se demande quels seront les taux des emprunts suivants et si un recours au marché à long terme pour des sommes aussi importantes n'aura pas pour effet une élévation du loyer de l'argent, alors que le principal — presque le seul — levier de la prospérité anglaise a été l'argent à bon marché.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que l'annonce du programme d'emprunts ait eu pour effet dans la Cité d'entraîner une baisse des *gilt-edged* et une faiblesse du sterling.

135

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Rabat, Beyrouth, Rome, Rome Saint-Siège, Londres, Tunis, Istanbul, Le Caire, Djeddah, Jérusalem, Bagdad, Tanger, Berlin, Bucarest.

T. nos 122, 107, 163, 32, 295, 113, 87, 81, 51, 59, 49, 38, 122, 184, 53 (1). *Paris, 17 février 1939* (2).

Pour tous, sauf Beyrouth : J'adresse à Beyrouth le télégramme suivant :

Pour tous les postes : Tout en faisant la part de l'intérêt que le Mufti croit apercevoir à opposer la France à l'Angleterre, je ne puis manquer de trouver, dans les considérations que me rapporte votre télégramme nos 136 à 138 (3), la meilleure justification de la réserve à laquelle nous nous sommes astreints relativement à un plan qui tend, non seulement à notre éviction de la Syrie, mais encore au démembrement de ce pays.

136

Note de la sous-direction d'Asie - Océanie

Paris, 17 février 1939.

Vu le 16 de ce mois M. Wellington Koo.

L'ambassadeur de Chine m'a entretenu de l'affaire de Haïnan (4) et des mesures préconisées par le gouvernement chinois pour faire obstacle à la substitution de la monnaie *Federal reserve* à la monnaie chinoise dans la Chine du nord.

Sur le premier point, l'ambassadeur a exprimé le souhait que les gouvernements de Paris et de Londres marquent avec fermeté leur position à l'égard de Tokyo. Il s'est enquis des conséquences que l'occupation entraînerait

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) En clair (par télégramme pour Beyrouth, par poste et courrier pour les autres destinataires).

(3) Du 16 février, non reproduit. Ce télégramme rendait compte d'un entretien entre M. Puaux et le mufti de Jérusalem. Ce dernier se plaignait des mesures de surveillance demandées à son encontre par le gouvernement de Londres, et indiquait que les projets de remaniement territorial exposés récemment dans la presse anglaise n'avaient aucune chance d'être retenus par la délégation arabe à la table ronde de Londres (sur cette table ronde, voir ci-après le n° 157) : la délégation n'accepterait jamais une union de la Transjordanie, de la Palestine et de la Syrie qui s'effectuerait au prix d'une amputation de la Syrie au profit d'Ankara. Le Mufti accusait enfin la Grande-Bretagne de soutenir les visées turques sur la Syrie du nord.

(4) Sur la récente occupation de l'île par les Nippons et ses conséquences diplomatiques, voir ci-dessus les nos 90, 96, 98, 109.

en ce qui concerne le régime du transit de matériel de guerre à travers l'Indochine [1].

J'ai indiqué à l'ambassadeur que les protestations solennelles seraient sans doute de peu de poids à Tokyo; qu'un assouplissement du régime du transit paraissait possible, mais que ces derniers aspects de la question me paraissaient moins importants que l'aspect de politique générale mis en relief par les déclarations du maréchal Tchang-Kaï-Chek [2]. Sur le plan de la politique générale, le Japon pensait, en occupant Haïnan, faire une bonne affaire. Cette affaire deviendrait mauvaise si elle avait pour effet d'émouvoir les États-Unis au point de les amener à s'intéresser de façon plus active au conflit sino-japonais. Malgré la note du 31 décembre [3], le gouvernement de Washington paraissait encore assez éloigné d'une telle position.

M. Koo ne m'a pas parlé d'un éventuel recours au comité des Treize, dont m'avait entretenu son conseiller il y a quelques jours [4].

Sur la question des monnaies, j'ai dit à M. Koo que nous nous étions mis en rapport avec Londres, mais qu'il nous semblait *a priori* bien difficile, avec une base territoriale aussi faible que les concessions de Tientsin, de maintenir en circulation une monnaie proscrite par les autorités occupantes.

137

Note du Ministre [5]

Visite de M. del Vayo à M. Georges Bonnet
le 17 février 1939, à 17 heures

M. del Vayo, qui était accompagné de M. Pascua, a d'abord remercié M. Georges Bonnet de tout ce que la France avait fait pour l'admission des réfugiés espagnols en France et a attiré son attention sur les conditions difficiles

(1) Le même jour, le conseiller de l'ambassade des États-Unis à Paris vint au Quai d'Orsay s'informer sur l'affaire d'Haïnan. Il émit l'opinion que l'occupation de l'île pourrait avoir pour principal objectif de mettre fin au ravitaillement en armes de Tchang-Kaï-Chek par l'Indochine. Réponse lui fut faite que, à cette fin, le débarquement aurait dû être effectué non pas à Haïnan, mais dans la région de Pakhoï et en direction de Nanning et du Kouangsi. (Note de la sous-direction d'Asie, du 17 février.)

(2) Ce dernier avait, le 26 décembre 1938, qualifié les déclarations du prince Konoyé du 22 décembre, relatives à la renaissance de la Chine et au rajustement des relations sino-japonaises [sur ces déclarations, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 213 (note), 217] de « jeux indignes de notre attention ». Passant en revue les principaux slogans de la politique nippone (établissements d'un ordre nouveau en Asie orientale, de liens indissolubles entre Chine, Japon et Mandchoukouo, etc.), il estimait que Tokyo ne visait qu'à transformer la Chine en une vaste « concession » japonaise. En prétendant imposer une alliance anticommuniste à la Chine, il ne songeait en fait qu'à l'anéantissement de cette dernière.

(3) Sur cette note américaine, voir, au tome XIII précité, le n° 266.

(4) A la suite de l'appel à Genève du gouvernement chinois, en septembre 1937, le comité consultatif d'Extrême-Orient, composé de 23 membres, avait constitué un sous-comité de 13 membres chargés d'examiner la situation et de soumettre des propositions *Société des Nations Journal officiel*, supplément spécial n° 177 (conflit sino-japonais. Appel du gouvernement chinois). Il semblerait qu'il s'agisse de ce sous-comité.

(5) Extraite des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

de certains camps, notamment ceux d'Argelès et de Saint-Cyprien, demandant si le gouvernement français ne voudrait pas examiner la possibilité d'améliorer ces conditions.

M. Georges Bonnet a répondu qu'il en parlerait au Conseil des ministres.

M. del Vayo aborda ensuite la question de l'amnistie que le gouvernement républicain souhaitait voir accorder par le général Franco aux hommes politiques et aux fonctionnaires et militaires menacés de représailles.

M. Georges Bonnet profita de l'occasion pour parler de la paix. Il rappela que M. Azaña, dans sa conversation avec M. Jules Henry [1], s'était nettement exprimé dans ce sens; les principaux généraux républicains ne voyaient pas d'autre issue [2]; les renseignements provenant des représentants de la France en Espagne montraient les difficultés de la résistance républicaine. Dans ces conditions, le gouvernement espagnol ne considère-t-il pas que le moment est venu d'envisager une paix basée seulement sur des conditions humanitaires?

M. del Vayo répondit qu'il concevait les difficultés de la résistance de la zone Centre-sud, mais que tout espoir ne lui paraissait pas perdu.

M. Georges Bonnet ayant demandé si cette résistance pourrait aller au-delà de cinq à six semaines, M. del Vayo répondit que cela n'était pas impossible, mais donna l'impression qu'il n'avait pas grand espoir qu'il en fût ainsi.

M. del Vayo demanda à M. Georges Bonnet, si en ce qui concerne les conditions humanitaires la France ne serait pas en mesure d'obtenir des assurances du général Franco.

M. Georges Bonnet répondit que le gouvernement français n'avait pas abordé cette question à Burgos et qu'il n'entendait par ailleurs exercer aucune pression sur le gouvernement républicain.

M. del Vayo fit observer qu'en effet M. Jules Henry avait bien souligné cette préoccupation dans ses conversations avec M. Negrin et lui-même [3].

M. Georges Bonnet observa alors qu'il serait sans doute plus facile au gouvernement républicain de traiter en ce moment plutôt que d'attendre l'effondrement de la résistance; d'ailleurs, on épargnerait ainsi plus de vies humaines.

M. del Vayo demanda à M. Georges Bonnet si éventuellement la France serait disposée à aider à l'évacuation des personnes en danger dans la zone Centre-sud. M. Georges Bonnet demanda combien de personnes seraient en danger. 10.000 environ, lui fut-il répondu.

M. del Vayo qui paraissait impressionné par l'argument de M. Georges Bonnet favorable à une cessation des hostilités basée sur des conditions humanitaires, déclara à M. Georges Bonnet qu'il songeait à télégraphier à M. Negrin pour lui demander s'il ne serait pas disposé à accepter la paix humanitaire, la France se chargeant de l'évacuation des personnes les plus compromises et le général Franco promettant de se montrer clément pour les autres.

M. Negrin pourrait faire parvenir sa réponse à M. Georges Bonnet demain par l'entremise de M. Pascua.

(1) Conversation dont un compte rendu est ci-dessus reproduit sous le n° 38.
(2) Voir ci-dessus les nos 38, 39, 42, 66, 70.
(3) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 41, (et note), 44, 53.

A la fin de l'entretien, M. Georges Bonnet précisa que la France ne prenait aucun engagement, que la solution dépendait de Burgos et que M. Léon Bérard pourrait éventuellement entretenir de la question le général Franco [1].

138

M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 478 [2]. Secret. *Paris, 17 février 1939.*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, à toutes fins utiles, une note sur les effectifs italiens en Libye et sur les mesures militaires envisagées en conséquence en Tunisie.

Note annexe

sur les effectifs en Libye et en Tunisie

Secret. *16 février 1939*

1º De la connaissance de l'ordre de bataille et de certains tableaux d'effectifs publiés par les Italiens, on peut admettre qu'avant tout renforcement, les effectifs italiens en Libye s'élevaient, *vers le début de l'année 1939*, à :

66.000 hommes environ (métropolitains et indigènes compris),
répartis comme suit :

34.000 en Tripolitaine;
29.000 en Cyrénaïque;
3.000 dans les territoires du Sud.

Cette répartition accusait déjà une densité maximum au voisinage de la frontière française. Cependant, du point de vue des effectifs métropolitains, il y avait égalité absolue entre la *Tripolitaine et la Cyrénaïque* (24.000 hommes réunis en 2 D.I. motorisées et 1 E.O.C.A. de chaque côté); on peut en déduire que la menace contre l'Égypte était égale à celle qui pesait contre la Tunisie.

2º *Depuis le début de l'année*, le renforcement des forces italiennes en Libye se poursuit sans arrêt.

Après le débarquement de spécialistes du génie (1.000 hommes les 2 et 3 février à Tripoli), on signale maintenant :

— *le 10 février*, l'arrivée de 2.500 hommes à Tripoli, destinés au XXe C.A.;

— *le 14 février*, l'arrivée de 4.000 hommes à Benghazi (dont les éléments du 151e R.I.).

En outre, 2 bataillons des 56e et 2e R.I. ainsi [qu'un] groupe du 15e R.A.D. auraient été embarqués à Trieste le 7 février pour la Libye.

(1) Sur la mission Bérard, voir ci-dessus les nos 35 (note), 74; ci-après, les nos 156 et annexes, 167, 210.

(2) Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Ces renseignements donnent de la vraisemblance à l'hypothèse prévoyant l'envoi possible en Libye de 2 D.I. supplémentaires destinées l'une au XXe C.A., l'autre au XXIe C.A.

Un renseignement officiel du 2 février fait d'ailleurs état *d'un renforcement en Libye de l'ordre de 30.000 hommes.*

Les effectifs totaux de Libye pourraient s'élever dans ces conditions à un chiffre voisin de 100.000 hommes.

De ce qui précède, il semble résulter que les chiffres donnés actuellement par le comte Ciano [1] sont manifestement tendancieux en ce qui concerne les effectifs rapatriés depuis les accords anglo-italiens d'avril 1938. La déclaration du ministre des Affaires étrangères a peut-être pour but de dissimuler l'augmentation des effectifs qui semble en cours de réalisation.

3° Devant le récent renforcement des troupes italiennes en Libye, des mesures ont été prévues pour un premier renforcement du Sud tunisien, ces mesures seront complétées au fur et à mesure des nécessités.

139

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 88 à 90 [2]. *Paris, 18 février 1939, 0 h. 30.*

J'ai communiqué à M. Puaux le texte de votre télégramme n° 88 [3] et je le presse de me faire part de son sentiment sur les propositions dont vous m'aviez saisi.

Il devra naturellement être tenu compte, dans l'appréciation finale du gouvernement, de la portée des conséquences morales et matérielles qu'impliquerait l'abandon auquel Ankara nous convie à souscrire. Pour considérables que soient déjà les concessions que pratiquement nous avons consenties dans le Sandjak à l'amitié de la Turquie, il n'en reste pas moins que notre drapeau continue à flotter sur ce territoire et que nos troupes l'occupent de concert avec celles du pays voisin : la renonciation qui, à présent, nous est demandée de surcroît, se traduirait concrètement par le repli de nos couleurs et le retrait de nos forces.

Dans ces conditions, nous ne saurions acquiescer aux nouvelles prétentions d'Ankara que si elles avaient pour corollaire l'offre de compensations assez substantielles et assez positives pour justifier la transaction aux yeux à la fois de l'opinion nationale et de l'opinion syrienne. Dans l'ordre politique répondrait à cette exigence un engagement formel et non équivoque de la Turquie, d'une part, de se ranger à nos côtés en cas de conflit dans le bassin méditerranéen, d'autre part, de reconnaître comme définitif le règlement territorial qui

(1) Sur ces chiffres, voir ci-dessus le n° 121.
(2) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Du 24 janvier, reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 417.

procèderait de l'annexion du Hatay dans ses limites actuelles. Sur le second point, il conviendrait évidemment qu'Ankara s'obligeât à abandonner ses visées non seulement sur le Baer et le Bassit, mais encore sur le Kurt-Dagh, le reste du vilayet d'Alep et la Djezireh, y compris le Bec de canard.

Communiqué Ankara, Beyrouth [1].

140

M. Puaux, Haut-Commissaire de France à Beyrouth,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 149 à 152 [2]. Réservé. *Beyrouth, 18 février 1939, 17 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme nos 109 à 112 [3].

La solution que M. Massigli, dans son télégramme no 88 du 24 janvier [4], propose de donner au problème du sandjak d'Alexandrette ne peut qu'appeler des objections de la part de celui qui a la charge des intérêts français au Levant.

Souscrire actuellement à l'annexion du Hatay par la Turquie serait une concession gratuite lourde de conséquences et dangereuse pour le prestige de la France. La contrepartie offerte est sans valeur : ce ne serait qu'un papier de plus signé par la Turquie; l'expérience du statut du Sandjak et des accords d'états-majors prouve que le gouvernement d'Ankara renie aisément ses engagements. Ses assurances de désintéressement territorial ne sont que des paroles alors que la propagande menée par des agents officiels turcs dans la Syrie du nord est un fait et que le plan britannique de remaniement territorial au bénéfice de la Turquie et au détriment de la Syrie [5] est également une réalité indéniable.

Je reconnais avec M. Massigli qu'il est impossible d'exiger le redressement des infractions au statut et qu'en restant... [6] nous serons « grignotés », mais au moins ainsi gagnerons-nous du temps et tant qu'une garnison française et un délégué français demeureront au Hatay, la question restera ouverte. Sans doute faudrait-il consentir à l'annexion en cas de crise internationale mais, si nous achetons la bienveillance de la Turquie avant l'alerte, nous subirons à l'heure du danger de nouvelles exigences.

[1] Le même jour, par télégramme nos 149 à 152, reçu à Paris à 22 h. 30, le haut-commissaire de France répondait au Ministre, se montrant particulièrement critique pour la solution envisagée par M. Massigli (ce télégramme est ci-après reproduit sous le no 140).

[2] Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

[3] Du 18 février, qui transmettait à Beyrouth le télégramme envoyé le même jour à Ankara sous les nos 88 à 90 (T. ci-dessus reproduit sous le no 139).

[4] Reproduit au tome XIII de la présente série sous le no 417.

[5] Sur ce plan, voir ci-dessus le no 105 (note).

[6] Lacune de déchiffrement.

La meilleure tactique serait à mon avis de payer la Turquie en protestations d'amitié et en déclarations de bon vouloir tout en la laissant en posture de demandeur. Tant que l'Angleterre sera agissante et influente à Ankara, la France n'a pas à craindre que la Turquie se fasse dans le Proche-Orient le fourrier de l'Allemagne ni même qu'elle provoque au Hatay des incidents qui nous mettraient dans une situation trop difficile et compromettent les relations franco-turques. Je ne vois donc aucune raison de payer d'un sacrifice inutile une neutralité éventuelle que l'intimité anglo-turque nous garantit déjà.

Quant à l'alliance militaire, j'estime que la neutralité éventuelle de la Turquie étant acquise, il suffirait de la négocier une fois les hostilités ouvertes.

Un débarquement italien au Levant paraît en l'état des forces navales britanniques en Méditerranée orientale une entreprise impossible. La Syrie et le Liban ne sont donc pas à cet égard sous le coup d'une menace immédiate exigeant un accord préalable.

141

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 368. *Prague, 18 février 1939* (1).

(*Reçu :* le 21, 11 h. 45.)

Comme une certaine presse étrangère l'a fait savoir (2), les conditions que le Reich pose au gouvernement tchécoslovaque pour que la garantie des frontières tchécoslovaques par l'Allemagne devienne effective, peuvent se ramener aux dix points suivants :

1° Neutralité complète de la Tchécoslovaquie;

2° La politique étrangère de la Tchécoslovaquie doit être mise en accord avec celle du Reich; l'adhésion au pacte antikomintern est considérée comme souhaitable;

3° La Tchécoslovaquie doit quitter immédiatement la Société des Nations;

4° Diminution importante des effectifs de l'armée tchécoslovaque;

5° Une partie de la réserve-or de la Tchécoslovaquie doit être cédée à l'Allemagne. Une partie des industries tchécoslovaques ayant été cédée, de même une partie des réserves-or doit passer aux mains de l'Allemagne;

6° Les devises tchécoslovaques provenant des pays sudètes devront être échangées contre des matières premières tchécoslovaques;

(1) Par avion, en clair.
(2) Il s'agit en fait d'un article de l'*Evening Standard* : voir ci-après le n° 142.

7° Les marchés tchécoslovaques devront être ouverts aux industries allemandes des pays sudètes. Aucune industrie nouvelle ne pourra être créée en Tchécoslovaquie si elle fait concurrence à une industrie existant déjà en pays sudète;

8° Publication de lois antisémites dans l'esprit de celles de Nuremberg;

9° Mise à pied de tous les employés tchécoslovaques contre lesquels l'Allemagne aurait un grief quelconque;

10° La population allemande de Tchécoslovaquie aura le droit de porter les insignes et d'arborer le drapeau hitlériens [1].

142

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 369 à 375. *Prague, 18 février 1939* [2].

(*Reçu :* le 21, 11 h. 45; le 22, 11 h. 45; le 21, 11 h.)

Votre Excellence a sans doute eu connaissance d'un article de l'*Evening Standard* indiquant les conditions auxquelles M. Hitler subordonnerait l'octroi de la garantie allemande aux frontières de la Tchécoslovaquie. J'ai sous les yeux, non pas cet article, mais le compte rendu qu'en a donné le 10 février la *National Zeitung* de Bâle. Pour éviter toute équivoque, je communique séparément ce texte au Département (Cf. mon télégramme n° 368) [3].

J'ai interrogé M. Beran sur les allégations du journaliste anglais. Le président du Conseil a commencé par dire que ces allégations ne correspondaient pas à la réalité. Mais quand j'ai pris séparément chacun des points énumérés, je me suis aperçu que le démenti de mon interlocuteur portait surtout sur l'assertion suivant laquelle ces conditions représentaient les exigences de... [4] du Reich.

Votre Excellence aura remarqué que plusieurs points énumérés avaient déjà fait l'objet de mes entretiens avec M. Chvalkovsky, qu'à certains autres, il avait été fait allusion dans les journaux, ainsi que mes télégrammes de presse en ont rendu compte. J'ai donc traité la question moins en détail avec le ministre des Affaires étrangères qui, sur certains points, a modifié ou même contredit les indications précédemment données.

[1] Ce télégramme a été reproduit (avec une légère modification) au *Livre jaune* sous le n° 48.
[2] Par avion.
[3] Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 141.
[4] Lacune de déchiffrement.

J'ai eu soin de déclarer au président du Conseil que je l'interrogeais à titre personnel et non pas sur les instructions de Votre Excellence.

J'ai fait remarquer qu'il y avait contradiction avec (1) la neutralisation de la Tchécoslovaquie (point 1) et certaines des assurances ou concessions qui lui étaient demandées : notamment l'harmonisation de la politique de Prague avec celle de Berlin, la sortie de la Société des Nations et l'accès au pacte antikomintern (points 2 et 3).

M. Beran s'est borné à répondre que de pareils engagements n'avaient pas fait l'objet d'exigences allemandes. Quant à la sortie de la Société des Nations et l'accès au pacte antikomintern, il a remarqué ultérieurement que c'était plutôt certains partis de l'opinion tchécoslovaque qui les réclamaient. Quant à M. Chvalkovsky, il m'a confirmé ce qu'il m'avait dit au sujet du point de vue de l'Allemagne à l'égard de la neutralisation de la Tchécoslovaquie (voir mon télégramme nos 260 à 270) (2) et a... (3) ajouté que cet état ne pouvait faire autrement que d'adapter sa politique à celle de l'Allemagne.

Les deux ministres m'ont confirmé que les conversations se poursuivaient quant à la réduction de l'armée tchécoslovaque (point 4).

Ils m'ont également confirmé que la cession d'une partie de l'or de la Banque nationale tchécoslovaque faisait l'objet de négociations avec Berlin (point 5).

M. Beran a mis cette cession en relation avec la remise par l'Allemagne à la Tchécoslovaquie des billets tchécoslovaques trouvés dans la région sudète et retirés de la circulation par la Reichsbank. Ces billets représenteraient un peu plus d'un milliard de couronnes; l'Allemagne demanderait la couverture d'or correspondante.

M. Beran paraît le trouver naturel. Quant à M. Chvalkovsky, il confirme que les Allemands ont demandé une cession d'or. Prague aurait réparti en demandant que le Reich prît à sa charge une portion de la dette publique correspondant à l'importance des territoires cédés. Berlin n'aurait pas répondu. La question en serait là.

Au sujet de la livraison de matières premières à payer d'après le point 6, avec les billets jetés en circulation dans la région sudète, M. Beran a remarqué qu'il était possible qu'un jour la Tchécoslovaquie cédât à l'Allemagne dans le cadre des relations économiques entre les deux pays. C'est également dans le cadre de ces relations que le président du Conseil a fait entrer sa réponse sur la seconde phrase du point 7. Il a dit que la production devait être rationalisée et qu'il était inutile de créer en Tchécoslovaquie des industries faisant double emploi avec celles existant en territoire sudète. Quant aux ouvertures des marchés tchécoslovaques à la production industrielle sudète, M. Beran a déclaré que pour quelques mois encore, cette production était admise en franchise en Tchécoslovaquie, mais que, passé ce délai, le régime applicable à la production allemande en général y serait étendu.

(1) Lire en fait : entre.
(2) Télégramme reçu à Paris le 8 février, et ci-dessus publié sous le n° 71.
(3) Lacune de déchiffrement.

143

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Gentin, Ministre du Commerce.

D. n° 748. *Paris, 18 février 1939.*

Au cours de l'audience que vous lui avez récemment accordée, notre ambassadeur à Berlin a longuement insisté sur la valeur qu'à son avis, il convenait d'attacher aux récentes déclarations du chancelier du Reich relatives à la situation économique de l'Allemagne [1].

Il ne fait pas de doute pour M. Coulondre que le discours du 30 janvier ne contienne une offre de collaboration économique à l'adresse des puissances occidentales. Ce serait, à son sens, une erreur de ne pas le reconnaître, et une erreur encore plus grave de ne pas répondre en quelque manière à l'offre dont il s'agit. Si, en effet, le Chancelier avait l'impression d'avoir parlé dans le vide, s'il en arrivait à se persuader que les puissances occidentales restent délibérément hostiles ou indifférentes à tout projet d'entente économique, il se laisserait alors facilement convaincre par ceux de son entourage qui estiment que seul un conflit général permettrait à l'Allemagne de rompre le cercle économique dans lequel, après s'être elle-même enfermée, elle menace d'étouffer.

M. Coulondre vous a indiqué comment la production allemande, qui a nécessairement pour limites les ressources en capital et main-d'œuvre, a atteint son maximum. Il en a donné pour preuve le fait que, dès l'instant où l'Allemagne a voulu accroître ses échanges avec l'Europe danubienne, on a vu aussitôt et parallèlement fléchir ses exportations vers les marchés occidentaux.

Pour exporter des produits exportables, condition nécessaire pour pouvoir « acheter des vivres », le Reich doit cesser de produire exclusivement en vue de l'armement. Ainsi l'extension des échanges commerciaux, considérée comme vitale par le chancelier Hitler, se trouve liée à une politique de limitation des armements. Le discours du 30 janvier pose le problème dans toute son ampleur.

Sans doute, M. Coulondre a eu soin de le souligner, l'Allemagne ne se prêterait-elle pas encore à des échanges de vues conduisant trop directement à une conférence économique générale. Par contre, des négociations franco-allemandes trouveraient le terrain le plus favorable. Leur développement pourrait ensuite servir d'amorce à des conversations plus générales et telles qu'on pourrait les souhaiter dans l'intérêt de la paix.

Les négociations que la délégation française a poursuivies depuis trois semaines à Berlin ont abouti, comme vous le savez, à la signature d'un accord

[1] Allusion au discours prononcé le 31 janvier par le Führer devant le Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); ci-dessus les n°s 1, 6, 10, 18, 58.

sur les échanges de coke contre minerai (1). La discussion se poursuit par ailleurs sur les conditions d'un arrangement relatif au tourisme.

D'autres problèmes, ceux que posent les mémoires échangés le 15 janvier dernier entre Paris et Berlin (2), font encore l'objet, sous votre direction, d'études entre les ministères français intéressés. Il s'agit de l'extension des accords privés d'industrie, de l'aménagement des contingents, des accords de compensation, ceux-ci intéressant en particulier nos colonies et notre agriculture.

Avec M. Coulondre, je me permets d'insister très vivement auprès de vous pour que ces questions reçoivent le plus tôt possible une solution qui traduise dans les faits la politique de rapprochement annoncée par la déclaration franco-allemande du 6 décembre (3).

Tout en cherchant à aller jusqu'au bout de nos possibilités dans cette voie, j'estime qu'il y aurait également intérêt à élargir encore les bases d'une collaboration économique franco-allemande, en la faisant déborder sur des marchés tiers. A cet égard, je serais heureux de savoir si vous avez retenu la suggestion de notre ambassadeur à Berlin tendant à charger un comité de trois ou quatre personnalités françaises qualifiées d'élaborer un programme général de conversation. Pour ma part, j'approuverais volontiers cette procédure qui, inspirée des travaux de l'ancien Comité franco-allemand, aurait l'avantage d'être moins lourde et plus souple.

De toute manière, je ne saurais trop insister à cet égard. Tout ce qu'il sera possible de faire aujourd'hui dans le sens d'une extension de nos rapports économiques avec l'Allemagne ne pourra que donner une plus grande valeur aux déclarations échangées à Paris le 6 décembre. C'est la raison de la particulière insistance avec laquelle j'ai l'honneur de faire appel à votre concours.

(1) C'est le 14 février qu'avait été signé l'accord coke-minerai, ainsi que le procès-verbal des commissions intergouvernementales franco-allemandes qui depuis le 16 janvier discutaient à Berlin de l'application des accords économiques du 10 juillet 1937; la question des contingents à attribuer au territoire des Sudètes, celle du transfert des créances françaises sur ce territoire avaient cependant été réservées (T. n° 440 de Berlin, du 14 février).

(2) Sur ces mémoires, voir ci-dessus le n° 116 (note).

(3) Dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 45-I.

144

LE COLONEL DELHOMME, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 33/S (1). Secret. *Bucarest, 18 février 1939.*

(*Reçu :* Cab. E.M.A., 24 février.)

J'ai eu l'honneur, sous le nº 13/S, du 26 janvier 1939 (2), de vous rendre compte de l'état des relations entre le Reich et la Roumanie. Cette question me paraît susceptible de retenir suffisamment votre attention pour justifier des mises au point successives — aussi rapprochées qu'il est nécessaire.

C'est ainsi que je tiens à vous signaler aujourd'hui une amélioration apparente assez marquée de la situation que je vous avais exposée le 26 janvier 1939.

Mais il faut bien préciser le sens réel des fluctuations qui sont à constater dans les relations de la Roumanie et du Reich. Celles-ci ne sont pas déterminées par les dispositions de l'opinion ou la libre volonté du gouvernement de Bucarest : elles résultent de nécessités réelles d'une part, d'inquiétudes très explicables d'autre part. A bien des reprises, les hommes d'État qui méritent le plus notre confiance ont insisté sur ce point, et c'est, je le crois, l'expression de la vérité. Le Roi et son gouvernement sont aussi désireux qu'il est possible d'échapper à l'emprise de l'Allemagne sous quelque forme qu'elle doive s'exercer, mais la situation politique de l'Europe et la situation économique propre de la Roumanie ne leur permettent pas d'agir à cet égard en toute liberté. Un mécontentement de l'Allemagne se traduisant par une restriction du volume des importations en provenance de la Roumanie constitue pour celle-ci un danger des plus redoutables : l'on ne doit pas oublier, au demeurant, que l'Allemagne absorbe 45 % des produits roumains exportés. Comment la Roumanie pourrait-elle s'abstenir d'acheter les produits allemands?

D'autre part, chacun ici se rend compte que, depuis les accords de Munich, il faut écarter tout espoir d'un secours direct de l'Occident en face d'une menace allemande... On ne doit donc pas s'étonner de la prudence dont fait preuve le gouvernement roumain : sans abandonner sa dignité — pour la conserver même —, il consent à toutes sortes de ménagements vis-à-vis de

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) Le rapport nº 13/S, non reproduit, faisait état de la « froideur » des relations germano-roumaines. Cette attitude était due, du côté de l'Allemagne, au mécontentement produit par les mesures sévères prises à l'encontre de la Garde de fer et au dépit de n'avoir pu obtenir tous les résultats escomptés à l'occasion de la conclusion du récent accord commercial [sur cet accord, voir ci-dessus le nº 8 (et note)]. Quant au gouvernement de Bucarest, il éprouvait une grande méfiance du fait de la collusion, « réelle ou supposée », entre la Garde de fer et les agents du Reich, et s'inquiétait de voir s'exercer sur lui une pression économique allemande à laquelle il désirait échapper.

l'Allemagne afin d'éloigner toute difficulté susceptible d'entraîner des représailles économiques, sinon pire. On sent très bien ici, en effet, la crainte de voir un jour le Reich formuler des « exigences » auxquelles la soumission serait malheureusement inévitable.

Dans ces conditions, *volens nolens*, il faut bien que la Roumanie se résigne par exemple à accepter de nouvelles négociations économiques avec le Reich, parce que la convention conclue récemment ne fournit pas aux Allemands les avantages qu'ils espéraient obtenir. Le retour à Bucarest de M. Wohltaht, président de la délégation, dont l'activité avait fait l'objet de mon compte rendu nº 122/S du 12 décembre 1938 (1), semble indiquer une proche réouverture des discussions (2).

Il faut bien qu'à Bucarest on reçoive avec une amabilité — plus ou moins de commande — les personnalités que la propagande du Reich y envoie, à commencer par Mlle Leni Riefenstahl entre bien d'autres, venue ces jours derniers présenter le film : « Olympiades 1936 ».

Je crois bien d'ailleurs que les envoyés de l'Allemagne ne sont pas toujours dupes des sourires contraints qui les accueillent ici; ils doivent parfois comprendre que les Roumains s'efforcent de ne faire vis-à-vis de l'Allemagne que le minimum indispensable des concessions de divers ordres. Mais la limite de ce minimum est variable autant qu'imprécise...

Aussi bien serait-il injuste de leur tenir rigueur des apparences. A l'heure actuelle, eu égard à l'état d'esprit que je viens de décrire, certaines tolérances doivent être comptées comme des mesures de prudence souvent déplaisantes, sinon pénibles, à ceux qui se sentent tenus de les prescrire.

J'ai pensé qu'il n'était pas inutile d'accompagner de ces considérations le compte rendu que je vous adresse ci-joint visant la visite à Bucarest du colonel Gerstenberg. Dans ces considérations, on pourra voir une explication aussi bien de l'attitude de cet officier supérieur que de celle qu'il a prêtée au Souverain. Il reste d'ailleurs à savoir si, à ce sujet, la présentation des faits correspond à la vérité.

(1) Ce rapport, non reproduit, évoquait la « poussée d'orgueil national » née du voyage du roi Carol en Europe occidentale, les réactions contre les menées de la Garde de fer, en liaison avec l'activité allemande en Roumanie. Il faisait état des pourparlers engagés avec des missions économiques étrangères, particulièrement avec une allemande, dont les conditions posées en matière de fixation du taux de change avaient « déplu » : « Quoi qu'il en soit, à l'heure où les négociations viennent de prendre fin, les Roumains se félicitent d'avoir obtenu de maintenir leurs exportations dans le Reich agrandi, au niveau le plus élevé qu'elles aient atteint au total dans chacune de ses parties, ancien Reich, ex-Autriche et pays sudètes ».

(2) Ces négociations aboutiront à la signature, le 23 mars, d'un protocole additionnel à l'accord économique germano-roumain de novembre 1938. Ce document prévoiera un plan de cinq ans qui devra adapter la production agricole et industrielle de la Roumanie aux besoins du Reich (se reporter au tome suivant de la présente série).

Annexe

Compte rendu au sujet de la visite à Bucarest du colonel Gerstenberg

Secret.

Le colonel Gerstenberg, attaché de l'Air du Reich, [qui] est accrédité en Pologne et en Roumanie, résidant habituellement à Varsovie, est venu pour quelques jours à Bucarest.

Cette visite m'avait été annoncée par le ministre des Affaires étrangères, qui avait souligné les rapports étroits qui existent entre le colonel Gerstenberg et le maréchal Goering. J'ai cru deviner alors que la venue de l'attaché de l'Air allemand pouvait avoir un caractère particulier, distinct du voyage professionnel qu'il eût été normal de lui voir accomplir.

Depuis son arrivée, le colonel Gerstenberg a fait preuve d'une attitude tellement insolite qu'elle doit attirer sérieusement notre attention.

Au cours de sa visite à notre attaché de l'Air, colonel de Sevin, il a posé à ce dernier une foule de questions nettes et quasi brutales concernant la personne du Roi, son entourage, ainsi que la situation politique de la Roumanie, les personnalités influentes susceptibles de prendre en mains les affaires du pays, etc.

Quand, peu après, je l'ai reçu, il a été moins précis, moins direct, mais m'a clairement laissé entendre qu'il était venu pour accomplir une mission spéciale (dont il semblait que le maréchal Goering l'eût chargé). Sans insister sur les questions relatives à la Roumanie, qu'il venait d'aborder avec si peu de ménagements devant le colonel de Sevin, il a protesté du désir de paix de l'Allemagne, écartant l'hypothèse d'un conflit que « personne ne désire en Allemagne et moins que tous autres, ceux qui ont fait la guerre », ajoutant que « les Allemands ne se battraient jamais pour faire plaisir à l'Italie et que le Führer saurait bien contraindre Mussolini à rester tranquille ».

Par la suite, dans ses visites à d'autres attachés militaires, il a continué à procéder avec la même vivacité et avec la liberté de parole dont il avait fait usage devant notre attaché de l'Air, posant avec insistance les questions les plus osées concernant la politique intérieure et extérieure de la Roumanie, le Souverain, etc.

Chez l'un, il s'est vanté d'avoir dit au Roi, dans l'audience qu'il a obtenue, des choses si « difficiles à accepter qu'il s'attendait à se voir chasser ». Puis il a procédé à un véritable interrogatoire, se répandant, à l'occasion, en racontars et allégations, telles que cet attaché militaire assure qu'il n'oserait pas les répéter sans craindre le risque d'être expulsé (*sic*).

Enfin, à un autre, il a sans détour posé la question : « Qu'adviendrait-il si le Roi était assassiné ? ». A la réponse qui était faite à une si surprenante demande, qu'il n'y avait pas lieu d'envisager pareille chose et qu'au demeurant « on pouvait imaginer qu'il faudrait voir là pour le Reich une occasion de faire un putsch », il répartit en disant que l'hypothèse pouvait être considérée et qu'en quelques heures la Roumanie pourrait voir arriver des troupes allemandes transportées en avions...

Il y a lieu de se demander si ces propos, en apparence tellement inconsidérés, sont tenus dans l'intention d'étonner les interlocuteurs du colonel Gerstenberg, ou si celui-ci ne compte pas ainsi étudier leurs réactions dans un but d'information, ou encore, s'ils correspondent, en réalité, de la part du Reich — ou du moins du maréchal Goering — à un état d'esprit justifiant l'envoi en mission officielle en Roumanie d'un agent aussi peu discret et en même temps aussi hardi et aussi brutal.

On peut penser également que de tels propos visent à créer une certaine ambiance — d'inquiétude par exemple — et en inférer qu'ils sont tout à fait délibérés.

145

Note du Ministre (1)

Conversation du 19 février 1939
avec l'ambassadeur de Pologne, M. Lukasiewicz

Je me suis entretenu à nouveau avec M. Lukasiewicz de la question des traités qui lient la France et la Pologne, et en particulier de l'alliance de 1921 (2). Je lui avais demandé, lors de l'une de nos précédentes entrevues, d'interroger son gouvernement sur la possibilité pour nos deux gouvernements d'engager une négociation en vue de revoir et d'assouplir nos engagements réciproques.

M. Lukasiewicz rapportait l'opinion de M. Beck.

M. Beck estime, comme le gouvernement polonais n'a cessé de l'affirmer à tout moment, que l'alliance militaire de 1921 constitue la base fondamentale des rapports entre la France et la Pologne. C'est la charte essentielle qu'il faut maintenir entre les deux pays. Il ne peut être question d'y porter atteinte. Car elle constitue un minimum.

M. Beck juge par contre que les accords techniques d'état-major peuvent être encore précisés et utilement renforcés. Le gouvernement polonais estime donc que les circonstances sont favorables pour opérer, sur le plan politique et sur le plan militaire, un renforcement de l'alliance franco-polonaise de 1921. Il est prêt à y consentir et M. Lukasiewicz est prêt à engager en ce sens des conversations avec moi.

M. Lukasiewicz a été parfaitement clair. Et ses explications ne peuvent laisser aucun doute sur la pensée de M. Beck.

Toute conversation nouvelle avec la Pologne en vue d'une atténuation des engagements de la France envers la Pologne n'a aucune espèce de chance d'aboutir. Si des négociations s'engagent, le gouvernement polonais est fermement décidé à s'opposer résolument à toute diminution de la portée de cette alliance.

Il n'acceptera une conversation qu'avec la volonté que les obligations de l'alliance soient augmentées aussi bien sur le plan politique que sur le plan militaire.

(1) Extraite des papiers Bonnet.

(2) Par l'accord franco-polonais signé à Paris le 19 février 1921, les deux gouvernements s'engageaient « à se concerter sur toutes les questions de politique extérieure intéressant les deux états et relatives au règlement des relations internationales dans l'esprit des traités et conformément au pacte de la Société des Nations » (art. 1er). Si les deux états contractants ou l'un d'entre eux « se voyaient attaqués sans provocation de leur part, les deux gouvernements se concerteraient en vue de la défense de leur territoire et de la sauvegarde de leurs intérêts légitimes » (art. 3).

Le même jour, une convention militaire avait pour objet d'assurer l'exécution des engagements compris dans l'accord politique (voir, au tome XIII de la présente série, le n° 240).

L'ambassadeur de Pologne s'est entretenu ensuite avec moi de diverses questions, notamment les affaires d'Espagne, pour lesquelles il approuve complètement notre politique d'apaisement avec le gouvernement de Burgos. Il croit à des difficultés prochaines en Tchécoslovaquie. Il me parla enfin de nos difficultés avec l'Italie, pour lesquelles il souhaite un arrangement.

146

M. Dulong, Ministre de France à Kaunas,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 32. Confidentiel. *Kaunas, 19 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 février.)

Je relève, dans les renseignements que M. Munters a donnés à l'informateur M. Nac et que le Département a bien voulu me communiquer sous bordereau du 18 janvier nº 9 (sous-direction de la Société des Nations) (1) que l'Allemagne chercherait maintenant à encercler la Pologne et à se servir, au Nord-est, de la Lithuanie comme d'un point d'appui contre elle. D'après le ministre des Affaires étrangères letton, « le ministre d'Allemagne à Kaunas aurait officiellement porté à la connaissance du gouvernement lithuanien qu'Hitler était disposé à ne porter aucune atteinte à la souveraineté lithuanienne sur la région de Memel, à condition que le statut fût intégralement appliqué et que fût formé un « Directoire national-socialiste »... Le Reich aurait également proposé un traité de commerce favorable à la Lithuanie et sa protection, à condition que celle-ci rompît définitivement avec les Soviets et s'abstînt d'un rapprochement politique avec la Pologne ». M. Munters avait admis comme probable l'acceptation par le gouvernement lithuanien des offres allemandes.

Bien que ces indications soient en contradiction complète avec celles que j'ai pu recueillir jusqu'ici, elles m'ont laissé assez perplexe, venant d'un homme d'État qui est en situation d'avoir des lumières particulières sur la politique extérieure d'un gouvernement ami et allié, et qu'on imagine assez difficilement parlant à la légère.

Aussi, sans découvrir ma source et en faisant état de bruits vagues parvenus à ma connaissance, j'ai cru devoir chercher à éclaircir auprès de M. Urbsys, s'il n'y aurait pas, le secret étant bien gardé, quelque chose de fondé dans les assertions de M. Munters.

M. Urbsys m'a répondu, sans le moindre embarras, en me rappelant ce qu'il m'avait dit précédemment; le gouvernement lithuanien avait, à plusieurs

(1) Document absent du dossier.

reprises, proposé au gouvernement allemand d'engager une conversation en vue d'établir une procédure pour l'interprétation commune du statut de Memel. En présence du silence persistant de Berlin, il avait alors décidé unilatéralement de prendre à Memel un certain nombre de mesures qui allaient au-devant des *desiderata* allemands (1). Malgré cela, le nouveau ministre de Lithuanie — qui attendait d'ailleurs depuis six semaines d'être reçu par M. Hitler pour la présentation de ses lettres de créance — n'avait pas réussi à faire donner par la Wilhelmstrasse le satisf[ecit] public et officiel qu'il cherchait à obtenir pour la politique lithuanienne à Memel. Le Dr Zechlin avait rendu visite à M. Urbsys pour la dernière fois le 9 février, mais ne lui avait parlé que du règlement d'un ancien litige administratif à Memel, dont mon interlocuteur m'a, d'ailleurs, sans difficulté expliqué la nature.

Je ne crois pas que la bonne foi du ministre des Affaires étrangères puisse être suspectée. Les dirigeants de ce pays sont trop conscients du danger que courrait la Lithuanie en s'inféodant au Reich politiquement ou économiquement pour accepter les ouvertures dont M. Munters a parlé à notre informateur. Au cours d'une conversation récente, M. Lozoraitis, qui était, il y a quelques semaines encore, ministre des Affaires étrangères, me disait que si la Lithuanie entrait dans cette voie, elle s'exposerait, dans le cas d'un conflit général d'où l'Allemagne sortirait vaincue, à voir la Pologne lui faire payer cher son imprudence.

147

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 475, 476 (2). Confidentiel. Réservé. *Londres, 20 février 1939* (3).

(*Reçu :* 19 h., 19 h. 10.)

Le télégramme de M. Coulondre no 449 sur les sentiments de l'Allemagne hitlérienne à l'égard du général Franco (4) fournit des indications qui concordent avec les sentiments personnels de nombreux diplomates anglais.

(1) Voir, au tome XIII de la présente série, le no 419.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(3) Par fil.
(4) Du 16 février, non reproduit. D'après ce télégramme, un fonctionnaire de la Wilhelmstrasse, proche de M. von Ribbentrop, avait déclaré, devant une personne qui l'avait répété à l'ambassade, que l'Allemagne recherchait la victoire, non du général Franco, mais de la Phalange. L'Allemagne souhaitait la disparition du général sur le plan politique pour trois raisons : il n'était pas « sûr du point de vue de la politique extérieure » (allusion à sa déclaration de neutralité de septembre 1938); c'était un défenseur du catholicisme; il était enfin « partisan convaincu d'une restauration monarchiste ».

Sans posséder les renseignements précis dont fait état notre ambassadeur à Berlin, certains collaborateurs de lord Halifax considèrent la victoire des autorités espagnoles nationalistes et leur prochaine reconnaissance par les puissances étrangères comme marquant le début d'une période dont l'évolution présentera une importance égale pour l'Espagne et pour les puissances occidentales.

Il appartiendra à celles-ci de profiter des circonstances pour s'assurer dans l'avenir de la neutralité de la péninsule ibérique.

A ce point de vue, l'influence personnelle du général Franco et l'adoption par son pays d'une politique traditionnaliste sont considérées à Londres comme offrant de sérieuses garanties.

On n'est donc pas surpris ici des vœux en sens contraire qui seraient formulés dans les pays totalitaires.

On espère que les puissances totalitaires commettront à cet égard des erreurs qu'il appartiendra surtout aux Espagnols de souligner, les Anglais paraissant vouloir maintenir, en ce qui concerne la politique intérieure de l'Espagne, leur attitude de réserve pour s'en tenir à une confiante collaboration économimique.

148

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Knobel, Chargé d'affaires de France à Changhaï.

T. nos 78, 79 S. *Paris, 20 février 1939, 22 h.*

Ce qui suit est pour votre information et celle de M. Georges-Picot :

Sans rien changer au fond de la position du gouvernement français dans la question des fournitures d'armes à la Chine et, plus particulièrement, du transit de matériel de guerre à travers l'Indochine, il a été décidé, d'accord entre le ministère des Colonies et le Département, d'interpréter désormais, dans la pratique, d'une manière moins rigoureuse que par le passé, la décision gouvernementale d'octobre 1937 relative à la détermination des articles interdits au transit [1]. A cet effet, les services intéressés ne se réfèreront plus, pour apprécier le matériel auquel il convient d'interdire la faculté de transit, à la

[1] Par télégramme n° 52, du 19 février, le ministre des Colonies, s'adressant à celui des Affaires étrangères, déclarait : « J'approuve entièrement votre interprétation des décisions d'octobre 1937 et j'estime comme vous que l'occupation d'Haïnan « élargit singulièrement notre liberté d'appréciation » ». Le ministre des Colonies avait adressé en conséquence au gouverneur général de l'Indochine un câble recommandant de se reporter, en matière de transit du matériel de guerre, non plus à l'énumération restrictive du décret du 3 septembre 1935, mais à celle, beaucoup plus large, de la convention internationale du 17 juin 1925.

très large énumération du décret du 3 septembre 1935 (1), mais à la nomenclature qui figure au chapitre I de la convention signée à Genève le 17 juin 1925, au sujet du commerce international des armes et des munitions (2). Je vous envoie par avion le texte dont il s'agit. Selon cette nouvelle interprétation seront exclusivement frappés de l'interdiction de transit les armes, les munitions, les aéronefs non destinés à des lignes commerciales régulières et leurs moteurs. Toute autre catégorie, et notamment le matériel d'usines, sera autorisée à transiter. M. Brévié a reçu les instructions nécessaires.

149

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 125 (3). *Bucarest, 20 février 1939* (4).

(*Reçu :* le 22, 12 h.)

Depuis quelques jours, certaines rumeurs circulent sur l'éventualité d'un pacte groupant les états riverains de la mer Noire, à la suite, semble-t-il, d'une nouvelle publiée par l'agence Havas, dont le gouvernement roumain a empêché la diffusion. Interrogé par le représentant de l'agence Reuter, M. Gafenco n'a répondu que par un démenti assez vague.

Mais les pouvoirs publics viennent néanmoins de laisser les journaux de Bucarest publier une dépêche Radio-Press, datée d'Ankara, mais probablement forgée sur place et indiquant que le gouvernement des Soviets serait favorable à la conclusion d'un accord d'assistance mutuelle relatif à la mer Noire et englobant la Turquie, l'U.R.S.S., la Roumanie, la Bulgarie et la Grèce.

Devant la persistance de ces bruits, j'ai demandé au ministre des Affaires étrangères s'ils correspondaient à quelque réalité. M. Gafenco m'a répondu qu'il ne s'agissait encore que de projets assez peu consistants, mais qu'il était exact que la Turquie avait pratiqué des sondages à Bucarest à ce sujet, à l'instigation sans doute de la Russie. Sans se prononcer sur l'attitude de la Roumanie quant au fond du problème, le ministre, qui fait preuve d'une extrême prudence en ce qui concerne cette affaire, m'a cependant marqué qu'après tout il n'y avait qu'à se féliciter de voir l'U.R.S.S. orienter dans ce sens ses préoccupations.

(1) Le décret du 3 septembre 1935 est reproduit au *Journal officiel* du 11 septembre, p. 9930. Sur l'interdiction du transit de matériel de guerre décidée en Conseil des ministres le 13 octobre 1937, voir, au tome VIII de la présente série, le nº 17 (note).

(2) Nomenclature reproduite dans les *Actes de la Conférence pour le contrôle du commerce international des armes et munitions* : document de la Société des Nations A XIII, 1925, IX (p. 32-34).

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(4) Par courrier, en clair.

150

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 647 (1). *Rome, 20 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 22, 12 h.)

M. Édouard Aunos, ancien ministre du Travail du général Primo de Rivera et président d'une commission chargée d'étudier les relations économiques italo-espagnoles, a été récemment envoyé à Rome par le général Franco. Après avoir engagé les pourparlers avec les autorités italiennes, M. Aunos aurait décidé de quitter la capitale, au début de cette semaine, pour se rendre à Paris et à Burgos, où il doit rendre compte au général Franco du résultat de ses démarches.

D'après ce qui m'a été rapporté par quelqu'un de ses amis, l'ancien homme d'État espagnol aurait été déçu de sa prise de contact avec le palais Chigi et les ministères techniques italiens. Il se serait plaint de n'avoir pu aboutir à aucun résultat pratique. Ses efforts pour mettre sur pied un accord économique se seraient heurtés, en effet, à une double prétention italienne que M. Aunos juge contradictoire. Il n'est pas admissible, aurait dit l'envoyé du général Franco à ses interlocuteurs, que l'Italie maintienne, de la façon la plus dure, et la moins opportune, ses prétentions de puissance créancière et qu'elle prétende interdire, en même temps, à l'Espagne nationaliste toute prise de contact d'ordre économique avec l'Angleterre et la France. Comment l'Italie n'aperçoit-elle pas que son attitude de créancière impitoyable nous jettera forcément dans les bras des puissances occidentales ? On ne saurait exiger que l'Espagne, qui va se trouver en face des plus grandes difficultés économiques, prenne l'engagement sérieux de repousser toute aide franco-anglaise. On doit bien comprendre qu'elle ne pourrait tenir une promesse de cet ordre. Le règlement de comptes économiques entre l'Italie et l'Espagne doit être remis à plus tard. Nous avons besoin de respirer et c'est précisément ce que l'on nous refuse.

A ces remontrances, les autorités italiennes et notamment l'ancien ministre des Finances, de Stefani, membre du grand Conseil fasciste, auraient répondu par l'exposé de la thèse suivante : l'Espagne n'a nul besoin de l'or anglais et français pour son relèvement économique. Ce métal ne lui serait pas plus profitable qu'il ne le fut au roi Midas. L'Espagne possède sur son sol, assez de richesses naturelles; pour les mettre en valeur, elle n'a nul besoin d'emprunter

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.

de l'argent. Ce qu'il lui faut, ce sont des hommes, des manœuvres, des techniciens, des machines... Tout cela, l'Italie est en mesure de le fournir à l'Espagne en aussi grande quantité qu'il sera nécessaire. Comment le général Franco se plaindrait-il des exigences créancières de l'Italie, alors que celle-ci se met entièrement à sa disposition pour l'aider à relever ses ruines?

L'informateur qui m'a relaté cet échange de propos vieux, il est vrai, de quelques jours, a retiré l'impression que, sur le plan pratique tout au moins, les difficultés entre dirigeants espagnols et italiens étaient telles qu'elles offraient à la France et à l'Angleterre une occasion favorable pour détourner l'Espagne nationaliste de l'emprise des régimes totalitaires. Il faudrait, d'après lui, que l'action franco-anglaise fût moins louvoyante, plus ferme et plus prompte; les atouts qui pourraient être arrachés assez facilement aujourd'hui à Mussolini le seront peut-être moins aisément demain; car les pourparlers italo-espagnols pourraient, tout de même, finir par aboutir prochainement.

Mon informateur a également assisté à un dîner qui a été donné en l'honneur de M. Aunos par M. de Stefani. Y étaient, de même, invitées un certain nombre de personnalités italiennes cultivées qui, sans jouer un rôle actif dans les conseils gouvernementaux, peuvent néanmoins être tenues pour averties de la pensée fasciste la plus orthodoxe. M. Aunos et mon interlocuteur auraient été tous deux surpris de la violence et de l'acharnement avec lesquels les convives italiens s'exprimaient sur le compte de la France. Ils auraient été non moins frappés par la facilité avec laquelle l'idée de la guerre avec la France était généralement acceptée par les assistants. Cette guerre était jugée par eux inévitable et ils estimaient qu'elle éclaterait à brève échéance. L'Italie, disaient-ils, avaient intérêt à la faire tout de suite; car moins elle attendrait, plus elle aurait de chance de la gagner.

Que des perspectives semblables fussent envisagées avec autant d'aisance par des Italiens de cette catégorie a semblé à mon informateur caractéristique des progrès, à son avis, incontestables que la propagande belliqueuse du gouvernement fasciste est en train de réaliser dans toutes les classes de la société.

151

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 200 [1]. Très confidentiel. Réservé. *Varsovie, 20 février 1939* [2].

(*Reçu :* le 22, 12 h.)

Le général Stachiewicz m'a tenu, au cours d'une réception au ministère des Affaires étrangères, certains propos intéressants sur la situation européenne.

Tout en demeurant persuadé que M. Hitler et M. Mussolini redoutent une

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier, en clair.

guerre à laquelle, selon lui, leurs pays ne sont prêts ni moralement, ni matériellement, le chef du grand état-major polonais m'a exprimé la crainte que les deux dictateurs, et le premier surtout, ne se livrent bientôt à de nouveaux chantages vis-à-vis des puissances occidentales, parce qu'ils les croiraient susceptibles de se résigner encore à des concessions et qu'ils ne se placent ainsi dans une position telle que, faute de pouvoir reculer, ils en arrivent à provoquer la guerre.

Le général Stachiewicz ne m'a pas caché qu'à son avis, toute concession de la part de la France et de l'Angleterre, en donnant au chancelier Hitler l'impression qu'il peut poursuivre son jeu sans péril, accroîtrait le risque de conflit, et il m'a laissé entendre qu'il doutait de la résistance de l'Angleterre, au cas où l'Allemagne se déciderait à exiger la restitution immédiate de ses anciennes colonies.

J'ai demandé au général si c'étaient des renseignements recueillis par lui sur les préparatifs de l'Allemagne, qui l'incitaient à penser, contrairement à l'impression rapportée de Berchtesgaden par M. Beck [1], que le chancelier Hitler ne tarderait pas à faire un nouvel éclat. Il m'a répondu négativement; ses craintes sont basées sur la psychologie du Chancelier qui, pour lui, « ne se tiendra jamais tranquille » et, si je puis dire, sur la psychologie du régime hitlérien lui-même.

De ces réflexions du général Stachiewicz, il est intéressant de rapprocher celles dont il a fait part, tout récemment aussi, au représentant à Varsovie d'un pays ami.

Le chef du grand État-major a déclaré, de la façon la plus catégorique à son interlocuteur, qu'à son avis, la situation était en train de se retourner au bénéfice des puissances occidentales; que, s'il y avait une guerre, l'Allemagne et l'Italie seraient « battues d'avance » et qu'elles n'auraient aucune chance de l'emporter dès lors que la France et l'Angleterre s'y engageraient de concert, avec le soutien économique des États-Unis. L'aviation allemande et l'aviation italienne, même si elles doivent garder, un temps, leur supériorité, seraient, a-t-il dit, impuissantes à provoquer une décision; l'armée de terre allemande n'a pas encore les cadres qui lui seraient nécessaires ; en quelques mois, les stocks de l'Allemagne seraient, pour la plupart, épuisés. Le soldat italien demeure médiocre : « Il faut plus longtemps pour changer l'âme d'un peuple ».

Ces déclarations ont fortement impressionné mon collègue qui, à juste titre, y voit une conséquence du redressement de notre pays et des récents événements internationaux.

En ce qui concerne l'Allemagne, elles méritent, par ailleurs, de retenir d'autant plus l'attention que le général Stachiewicz s'est toujours montré fort bien renseigné sur sa situation matérielle et morale.

[1] Sur le voyage de ce dernier en Allemagne, au mois de janvier 1939, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

152

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 125. *Moscou, 20 février 1939* (1).

(*Reçu :* le 24, 15 h. 15.)

Les pourparlers commerciaux engagés entre l'U.R.S.S. et la Pologne dans le cadre de la déclaration soviéto-polonaise du 27 novembre (2) ont abouti à la conclusion, le 19 février, d'un traité de commerce, d'un accord sur les échanges de marchandises et d'un accord de *clearing*.

Ces trois accords, signés par M. Mikoïan et par l'ambassadeur de Pologne, ont pour objet de mettre en œuvre les principes qui avaient été considérés au cours des négociations préliminaires comme devant servir de base aux relations commerciales soviéto-polonaises : traitement de la nation la plus favorisée, augmentation du volume des échanges, balance nette. En outre, un accord confidentiel a été conclu stipulant que les questions relatives au transit des marchandises polonaises vers l'Iran et des marchandises soviétiques vers Gdynia seront résolues dans les six mois.

Au nombre des clauses de l'accord sur l'échange des marchandises, il en est une aux termes de laquelle la Pologne fournirait à l'U.R.S.S. 800.000 tonnes environ de charbon, destinées à alimenter la région de Léningrad au lieu et place du charbon soviétique, dont l'acheminement à destination serait plus onéreux.

Les différents arrangements conclus prouvent le désir des Soviets de poser les conditions les plus favorables à un rapprochement politique avec la Pologne en déterminant entre les deux pays une large solidarité économique, et même en réalisant sur certains points une imbrication d'intérêts dont la rupture ne pourrait qu'entraîner de graves dommages pour l'équilibre de l'économie polonaise. Ils représentent l'aboutissement partiel des efforts déployés par l'U.R.S.S. pour constituer, à la suite des déceptions que lui a values la politique de sécurité collective, un système de sécurité orientale autonome susceptible de la couvrir à l'Ouest.

Il dépend dans une certaine mesure des puissances occidentales que ce système s'organise à leur avantage ou à leur détriment. En soi, l'harmonisation des intérêts de la Russie et de ses voisins occidentaux représente pour la France — comme cette ambassade l'a déjà indiqué — un avantage, mais à la

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur cette déclaration, voir, au tome XII de la présente série, les nos 412, 415 (et note), 420, 429.

condition et à la condition seulement que nous nous y associions politiquement, de façon à ne pas laisser aux puissances de l'Est — par indifférence à l'égard des problèmes de l'Orient et de l'Europe centrale ou par faiblesse à l'égard de l'Italie — l'impression qu'elles n'ont d'autre ressource, devant notre carence, que de s'entendre coûte que coûte avec le Reich, ce qui libérerait ce dernier pour ses entreprises à l'Ouest.

Communiqué à Londres, Berlin, Varsovie et Bucarest.

153

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 124 (1). *Moscou, 20 février 1939* (2).

Le *Temps* du 16 février publie un compte rendu de l'article par lequel M. Basdevant étudie dans la revue *Politique étrangère* la question de la validité du pacte franco-russe de 1935 (3).

D'après le *Temps,* l'auteur pense que les problèmes qui se posent au sujet du pacte franco-soviétique doivent être examinés en commun par les états signataires en temps utile pour eux, car si on laissait aller les choses, la présomption qui découlerait de ce fait serait que l'on tient les obligations du pacte pour subsistantes et les circonstances nouvelles de la situation internationale depuis Munich comme n'étant pas de nature à rendre caduques ces obligations, ce qui laisserait seule ouverte la possibilité de dénoncer régulièrement le traité à l'échéance prévue.

J'ignore si le résumé du *Temps* traduit exactement la pensée de l'auteur. Mais, tel que ce résumé a été publié dans ce journal, il peut prêter à équivoque et donner à entendre que M. Basdevant considère comme inopportun de laisser aller les choses au point où la seule possibilité qui serait ouverte serait de dénoncer régulièrement le traité à son échéance, c'est-à-dire cinq ans après sa ratification le 28 mars 1936.

Des déclarations de Votre Excellence à la Chambre des députés, notamment le 26 janvier (4), et des instructions verbales reçues par moi tant de vous-même que du chef du gouvernement avant mon départ de Paris, il résulte que le gouvernement français considère toujours comme valables pour les deux

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par valise, en clair.
(3) L'article a paru dans le numéro de février de la revue sous le titre : « Le pacte franco-soviétique ». Il s'achève mot pour mot ainsi que le rapporte le *Temps*, au paragraphe suivant.
(4) Sur ces déclarations, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 435 (note), 441 (note).

parties les dispositions du traité de 1935. Ainsi que je l'ai télégraphié, notamment le 9 février sous les n°s 82 à 88 et le 14 février sous les n°s 104 à 111 (1), j'ai parlé dans ce sens à MM. Litvinov et Potemkine, ainsi qu'à M. Kalinine et j'ai de même, le 19 courant, entretenu M. Vorochilov, commissaire à la Défense nationale.

La personnalité de M. Basdevant donne de la portée aux articles publiés par lui, sur les questions dont il peut connaître officiellement au titre des fonctions qu'il occupe au Département. De quelque manière qu'on résume ou qu'on interprète ses articles, on pourrait à l'étranger y chercher par recoupement des déclarations officielles du gouvernement français ou de ses ambassadeurs les tendances véritables, mais non officielles, de la diplomatie française. Dans les présentes circonstances, cette recherche pourrait être dangereuse. Comme je l'ai déjà télégraphié, le risque le plus grave que nous courrions actuellement, c'est de laisser planer le moindre doute sur la ferme détermination si nettement et si officiellement exprimée par le gouvernement de ne pas céder aux menaces italiennes. Tout ce qui serait de nature à faire croire que sur le pacte franco-russe, la position officielle du gouvernement ne correspond pas exactement à ses véritables intentions, contribuerait à faire naître, tant sur la question italienne que sur d'autres, une incertitude qui se révélerait en définitive désastreuse pour notre sécurité.

En ce qui concerne notamment le pacte franco-russe, je serais très reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir faire parvenir à cette ambassade avec son appréciation le texte exact de l'article de M. Basdevant, certain qu'il n'y a rien de changé dans l'attitude du gouvernement français à l'égard du traité de 1935 et que vos instructions verbales au sujet de sa pleine validité doivent continuer à inspirer cette ambassade.

154

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 146 à 153 (2). *Ankara, 20 février 1939.*

Je remercie Votre Excellence de son télégramme n°s 88-89 (3).

Il ne m'était pas encore parvenu lorsque j'ai vu, le 17 février, M. Saraçoglu. Je m'en étais donc tenu à de prudentes généralités et j'avais surtout insisté sur la répugnance avec laquelle on envisageait à Paris la solution souhaitée par Ankara; j'avais souligné que cette répugnance était d'autant plus vive que l'on

(1) Ces télégrammes sont ci-dessus reproduit sous les n°s 91 et 117.
(2) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Du 18 février, ci-dessus publié sous le n° 139.

avait de grands doutes sur la possibilité, pour le gouvernement turc, de fournir éventuellement de sérieuses contreparties. Le ministre des Affaires étrangères m'avait répondu en me rappelant les propos tenus par lui dans la conversation particulière dont mon télégramme nº 88 (1) a fait état, et il m'avait marqué le désir de reprendre l'entretien dès son retour de Bucarest (2).

C'est en vue de cet entretien que je crois devoir solliciter des instructions.

Votre Excellence sait que, pour ma part, je n'ai jamais conçu une politique de repli dans le Sandjak qui ne s'accompagnerait pas tant sur le plan syrien que sur le plan français de très précises et complètes contreparties. Mais, si ces contreparties étaient obtenues, je ne puis m'empêcher de considérer l'opération, vue sous l'angle des rapports franco-turcs et des éventualités qui peuvent se produire cette année en Méditerranée, comme méritant d'être tentée. Rien ne serait plus dangereux à mon avis que de nous y refuser maintenant avec l'arrière-pensée d'y consentir « à la première alerte internationale », comme paraît le craindre M. Puaux dans un télégramme du 13 février (3). Dans ce cas, en effet, nous risquerions fort de nous trouver, le moment venu, en présence de demandes accrues et je ne sais quelles contreparties nous obtiendrions. Le problème me paraît précisément être de faire l'opération *à temps* pour empêcher Ismet Inonu de s'inspirer des méthodes allemandes.

Dans son télégramme précité, M. Puaux définit ce que seront les prochaines revendications turques. Je ne doute pas de la valeur des informations dont il dispose; mais, pour ma part, je dois répéter que M. Saraçoglu s'est déclaré prêt à prendre les engagements les plus catégoriques concernant le caractère définitif de la frontière turco-syrienne. Si nos services constatent des agissements d'agents turcs dans le Kurd-Dagh ou ailleurs, il faut les réprimer, mais je demande instamment qu'on m'instruise d'urgence du détail des faits dont il s'agit pour que je puisse les dénoncer ici et justifier ainsi d'avance notre action répressive. La dépêche nº 89 de Beyrouth (4) est à cet égard d'un caractère trop général pour me permettre une intervention utile (par exemple si des tracts ont été saisis, je souhaiterais en recevoir un exemplaire).

Quant au Hatay, les Turcs ne feront peut-être pas beaucoup de difficultés pour attendre. Ils ont la certitude que le temps travaille pour eux : d'après les propos que M. Saraçoglu tenait, il y a peu de jours, à un de nos compatriotes, et que celui-ci m'a rapportés, on considère à Ankara que l'établissement d'un cordon douanier entre le Sandjak et le territoire syrien a réglé la question, à plus ou moins longue échéance. En faisant voter par l'assemblée d'Antioche — dont nous pourrions difficilement contester les titres après avoir quelque peu contribué à sa formation — le principe de l'adoption de la législation turque, l'application progressive étant laissée à l'initiative gouvernementale. Ankara s'est d'ailleurs ménagé le moyen de hâter à son gré le processus de turquification — sans violer le statut. Voulons-nous que cette turquification se fasse d'accord avec nous; — ce qui nous permettrait de la

(1) Du 24 janvier, reproduit au tome XIII de la présente série, sous le nº 417.
(2) Où il avait assisté à la récente réunion de l'Entente balkanique : voir ci-après le nº 171.
(3) Ci-dessus reproduit sous le nº 105.
(4) Du 1er février, ci-dessus analysée sous le nº 105 (note).

limiter, au moins territorialement? Ou préférons-nous qu'elle s'accomplisse contre nous et que le gouvernement turc se croie dès lors justifié à donner libre cours à ses propagandistes de tous ordres, de l'autre côté de la frontière?

Votre Excellence peut être assurée que, pour ma part, ce n'est pas de gaieté de cœur que je suis conduit à envisager un repli de nos couleurs. Si je le fais, c'est que j'ai — à tort ou à raison — la conviction qu'une concession de notre part dans cette région, — concession plus formelle d'ailleurs que substantielle, — aurait encore aujourd'hui pour les Turcs une immense valeur; mais cette valeur s'amenuisant très vite, les autorités du Hatay demeurent, en fait, libres de continuer leurs empiètements auxquels nous ne pouvons opposer que des protestations stériles. Ce que je redouterais le plus, je l'avoue, ce serait que dans quelques semaines, nous soyions amenés à nous laisser arracher gratuitement une concession dont nous pouvons encore librement débattre le prix en posant des conditions et en exigeant des contreparties. Et c'est la raison pour laquelle je souhaiterais que Votre Excellence m'autorisât, sans l'engager en aucune manière, à explorer avec le ministre des Affaires étrangères l'étendue des contreparties que l'on serait ici prêt à nous fournir. Si le résultat de cette exploration était positif, le gouvernement disposerait de tous les éléments d'appréciation. S'il est négatif, nous aurions au moins l'avantage d'avoir amené la politique turque à se démasquer.

155

Note du Directeur politique adjoint (1)

Relations économiques avec l'Allemagne

Paris, 20 février 1939.

D'après les indications parvenues au Service, le président du Conseil aurait l'intention de soumettre, un jour de cette semaine, à l'examen d'une réunion qu'il présiderait lui-même, le problème des relations économiques avec l'Allemagne (2).

La présente note a pour objet de rassembler les principales données de ce problème et de dégager quelques solutions de caractère pratique.

On se rappelle que, lors de la visite à Paris de M. von Ribbentrop, les experts qui l'accompagnaient avaient suggéré que, pour arriver à un résultat pratique dans le sens d'une collaboration économique entre la France et l'Allemagne (3),

(1) M. Renom de La Baume. Cette note est rédigée à l'intention du Ministre.

(2) Une commission interministérielle économique devait effectivement se tenir le 25 février. Le procès-verbal en est reproduit ci-après sous le n° 214.

(3) Le compte rendu des entretiens entre experts économiques français et allemands n'a pas été retrouvé dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Du côté allemand, les comptes rendus sont reproduits dans *Les archives secrètes de la Wilhelmstrasse*. IV. *Les suites de Munich (octobre 1938-mars 1939)*, nos 298 et 299.

les gouvernements français et allemand prissent le temps d'étudier un questionnaire commun, dont les points essentiels étaient les suivants :

— quels sont les moyens à prendre pour élargir les achats français en Allemagne?
— quels sont les moyens à prendre pour élargir les achats allemands en France?
— quels sont les moyens à prendre pour élargir les échanges entre l'Allemagne et les colonies françaises?
— que peut-on faire dans le sens de nouvelles ententes d'industries?
— comment pourrait se traduire une coopération économique franco-allemande dans des pays tiers?

Ces divers points ont été repris dans un mémoire allemand remis à notre ambassadeur à Berlin le 15 janvier [1] et qui marque, par les suggestions pratiques qui y sont contenues, *un désir évident de voir traduire dans les faits la politique de rapprochement annoncée par la déclaration franco-allemande du 6 décembre.*

Depuis lors, est intervenu un fait nouveau, à savoir le discours prononcé par le chancelier du Reich le 30 janvier [2].

On sait comment, dans ce discours, le Chancelier s'est étendu très longuement sur la situation économique de l'Allemagne, et comment on y trouve, pour la première fois, l'aveu que, pour l'Allemagne, c'est désormais « une nécessité impérieuse de participer à l'activité commerciale internationale ». Pour « acheter des vivres », elle doit à tout prix exporter et, comme ses exportations exigent la mise en œuvre de matières premières qu'elle ne possède pas, c'est pour elle une raison de plus d'exporter encore davantage.

Les déclarations du chancelier du Reich ont une signification particulière pour qui sait que la production allemande, qui a nécessairement pour limites les ressources en capital et en main-d'œuvre, a atteint son maximum. Le fait est là : dès l'instant où l'Allemagne a voulu accroître ses échanges avec l'Europe danubienne, on a vu aussitôt fléchir ses exportations vers les marchés de l'Ouest. Dans les rapports avec la France notamment, ces exportations ont diminué de moitié. La conséquence est que, pour exporter des produits exportables, le Reich doit cesser de produire exclusivement en vue de l'armement. *L'extension des échanges commerciaux jugée indispensable par le Chancelier se trouve ainsi étroitement liée à une politique de limitation des armements.*

Si la politique inaugurée par la déclaration franco-allemande du 6 décembre doit nous conduire à donner une base plus étendue aux rapports économiques franco-allemands, on voit, non moins clairement, que ce ne doit être là qu'une étape et qu'il y a en réalité plus à faire, dans un cadre plus large.

[1] Sur cet aide-mémoire, voir également ci-dessus le n° 116 (note).
[2] Sur ce discours, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); ci-dessus les nos 1, 6, 10, 18, 58.

Le discours du 30 janvier constitue, de la part de l'Allemagne, un appel à la collaboration, que la Grande-Bretagne tout autant que la France ne pourrait négliger sans de très grands risques. Si, après avoir, plus ou moins clairement, plus ou moins sincèrement, manifesté un désir de collaboration sur les plans inséparables d'une reprise des échanges commerciaux et d'une limitation des armements, le chancelier du Reich avait l'impression d'avoir parlé dans le vide, s'il en arrivait à se persuader que les puissances occidentales restent délibérément hostiles ou indifférentes à tout projet d'entente économique, il se laisserait facilement convaincre par ceux de son entourage qui estiment que seul un conflit général permettrait à l'Allemagne de rompre le cercle économique dans lequel elle menace d'étouffer.

La conclusion naturelle à tirer des observations est que, suivant les circonstances, des négociations franco-allemandes pourraient précéder ou accompagner des conversations plus générales. Il semblerait utile, en tout état de cause, comme le recommande notre ambassadeur à Berlin [1], de procéder immédiatement à des échanges de vues préliminaires avec le gouvernement britannique, sans d'ailleurs prétendre s'engager dès maintenant dans la voie d'une conférence économique générale dont l'Allemagne ne voudrait pas actuellement.

Si le gouvernement veut entrer dans cette voie, des décisions d'ordre pratique sont à prendre, qui pourraient s'articuler de la manière suivante, en tenant compte notamment des échanges de documentation qui ont eu lieu entre Paris et Berlin, depuis le 6 décembre.

I. *Relations commerciales franco-allemandes.*

Le mémoire allemand du 15 janvier touche à trois ordres de questions :

a. Accords privés d'industrie. — De nombreuses ententes de ce genre existent déjà entre les deux pays. Est-il possible de les resserrer, peut-on en créer de nouvelles? La meilleure procédure à suivre serait d'inviter la « Confédération nationale du patronat français » à se mettre en rapport avec le *Reichsverband der deutsche Industrie* en vue de l'examen en commun des conditions d'une action concertée sur les marchés internationaux.

b. Épuisement des contingents. — L'industrie allemande n'utilise souvent qu'une fraction très faible de la plupart des contingents qui lui sont ouverts en vertu des accords en vigueur. La raison en est dans la disparité des prix sur le marché français et le marché allemand. Le gouvernement de Berlin pourrait corriger cette situation en intensifiant les primes à l'exportation, mais celles-ci obèrent son budget et il ne désire pas s'exposer à des mesures antidumping en forçant certaines positions que notre industrie désire maintenir. Il suggère que ce ne soit qu'après entente entre les deux gouvernements que la décision soit prise à Berlin de faciliter, par un système de primes, l'entrée en France de produits allemands déterminés, n'offrant pas le danger d'une

[1] Voir ci-dessus le n° 58.

concurrence dangereuse pour notre industrie. Une telle procédure qui relève d'une idée de collaboration très étendue paraît à recommander. Elle devrait pouvoir donner des résultats.

c. *Accords de compensation.* — Pour développer le volume de ses achats en France, le gouvernement allemand serait disposé à recourir à des compensations privées intéressant spécialement l'exportation de *produits agricoles français, et de produits coloniaux français.* Les contreparties offertes portent naturellement sur des produits qui concurrencent directement l'industrie française et pour lesquels, étant donné le caractère de l'opération, la considération de prix passerait au second plan. Il y a là une objection, mais il semble que toutes les fois qu'un intérêt essentiel ne serait pas affecté, elle ne devrait pas faire obstacle à la réalisation d'un but que l'on peut considérer comme essentiel.

II. *Collaboration économique franco-allemande en pays tiers et aux colonies.*

Le but poursuivi serait plus complètement atteint et d'une manière plus visible si la collaboration franco-allemande pouvait prendre la forme *d'associations d'intérêts sur des marchés tiers,* tels que ceux de l'Europe balkanique *et dans les colonies françaises* (exploitation en commun de richesses du sol et du sous-sol).

Sans doute conviendrait-il de prendre toutes précautions pour que, dans ces conditions, la collaboration franco-allemande ne tournât pas à l'avantage exclusif de l'Allemagne. Une de ces précautions pourrait consister à fixer la destination des produits qui seraient exploités en commun : une partie pourrait être vendue en marks sur le marché allemand, une partie écoulée sur des marchés à devises libres. En ce qui concerne spécialement les colonies, des garanties devraient en outre être prises pour empêcher une exploitation abusive de la main d'œuvre locale et faire servir à l'amélioration du bien-être des indigènes une partie des bénéfices réalisés.

Dans le même ordre d'idées, l'Allemagne pourrait être appelée à coopérer à *l'équipement industriel de nos colonies.* Celles-ci s'acquitteraient au moyen de fournitures de denrées coloniales. Il s'agirait de donner sur ce point une portée pratique aux accords franco-allemands du 10 juillet 1937 (1), où l'on trouve la disposition suivante : « Le gouvernement français est par ailleurs disposé à étudier la possibilité d'ouverture de crédits allemands à des collectivités publiques coloniales françaises en vue d'achat de matériel d'équipement en Allemagne à rembourser par annuités en produits coloniaux. »

La reconstruction économique de *l'Espagne* exigera une importante participation financière et industrielle de puissances comme la France, et sans doute aussi de la Suisse et des Pays-Bas. Il semble que l'Allemagne, bien que ne disposant pas de capitaux exportables, devrait être associée à cette entreprise, une partie des fournitures de matériel lui étant réservée. C'est de cette manière

(1) Sur ces accords, voir, au tome V de la présente série, le n° 236 (et note).

que pourrait le mieux s'affirmer la volonté des puissances occidentales de ne pas rester indifférentes aux difficultés économiques de l'Allemagne. Il y aurait peut-être là une amorce pour des conversations plus générales.

III. *Échanges de vues franco-britanniques.*

Cette dernière solution exigerait naturellement que des conversations eussent lieu le plus tôt possible entre Paris et Londres. D'une manière générale, elles paraissent aujourd'hui indispensables pour examiner en commun les conséquences à tirer des déclarations que le chancelier Hitler a faites le 30 janvier.

156

NOTE DU DÉPARTEMENT (1)

Entretiens du 18 et du 19 février 1939 entre MM. Jordana et Bérard

[*20 février 1939.*]

Le samedi 18 février au soir, le général Jordana reçoit M. Léon Bérard (2).

Au cours de cet entretien, M. Léon Bérard définit au général Jordana le caractère de sa mission : le gouvernement français est disposé à reconnaître *de jure* le gouvernement de Burgos, mais, ainsi que l'a déclaré le général Jordana lui-même quinze jours auparavant (3), l'établissement des relations diplomatiques entre l'Espagne nationale et la France doit avoir, dans les circonstances présentes, la signification et la portée d'une réconciliation solide. Il s'agit de dissiper les malentendus et de se mettre d'accord sur un certain nombre de sujets essentiels.

Le général Jordana insiste vivement au cours de ce premier entretien sur les revendications de l'Espagne, qui portent essentiellement sur la restitution des avoirs en France, à laquelle le gouvernement de Burgos attache une importance toute particulière.

Le général Jordana se montre favorable à la rédaction d'un ou plusieurs documents, où seraient consignées des déclarations réciproques des deux gouvernements.

(1) Ce document est extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Il ne porte aucun intitulé (tel que : note), aucune indication d'origine ni de date (mais sa rédaction ne peut être antérieure au 20 février 1939, ainsi que nous l'apprend le dernier paragraphe). Il ne semble pas qu'il s'agisse d'une note rédigée pour mémoire, bien après les événements, encore que cette hypothèse ne puisse être totalement exclue.

(2) A la suite de la décision prise le 14 février par le Conseil des ministres d'envoyer à nouveau en Espagne pour y poursuivre sa mission M. Léon Bérard, ce dernier était reparti de Paris le 17 février, accompagné de MM. Saint, chef adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères, et Baraduc, appartenant à la sous-direction des Relations commerciales au Quai d'Orsay.

(3) Voir ci-dessus le n° 74.

M. Léon Bérard présente ses collaborateurs au général Jordana, et rendez-vous est pris pour le lendemain matin dimanche pour la rédaction des textes.

*
* *

Premier entretien du dimanche matin 19 février. Sont présents :

Du côté espagnol : M. Gines Vidal, ministre plénipotentiaire, directeur politique; le comte de Casas-Rojas, chef de la section d'Europe et M. Jean Teixidor;

Du côté français : M. Léon Bérard, MM. Saint et Baraduc.

La première question qui est abordée est celle d'une déclaration de caractère politique que devrait faire le gouvernement espagnol. M. Léon Bérard propose de reprendre dans ce texte les différentes déclarations faites publiquement par le général Franco et son gouvernement au sujet de l'intégrité et de l'indépendance de l'Espagne ainsi que du retrait des éléments étrangers.

M. Vidal fait tout de suite remarquer que le principe de rédaction d'un texte, admis la veille par le général Jordana, constitue déjà une concession importante de la part du gouvernement espagnol, mais que ce texte ne pourrait être que très court et ne comporter aucun caractère d'engagement politique qui serait souscrit à l'égard de la France.

A cet égard, M. Vidal rappelle les principes qui sont ceux de la politique actuelle du gouvernement espagnol de conserver toute sa liberté d'action en matière de politique extérieure.

Une discussion, qui dure près de trois heures, s'engage alors sur la rédaction même du texte, M. Léon Bérard ayant insisté pour qu'une allusion fût faite à la déclaration de neutralité notifiée par le général Franco au gouvernement britannique le 28 septembre 1938 (1). M. Vidal et ses collaborateurs opposent à cette proposition des objections multiples et subtiles, qui témoignent de leur volonté irréductible de se refuser à confirmer un engagement de cette nature pris, disent-ils, dans des circonstances particulières à l'égard de la France et de l'Angleterre. M. Vidal prétend même exclure du texte en préparation toute formule ayant un caractère politique et refuse, par exemple, d'insérer les mots « bonne entente et paix » pour leur préférer l'expression « vivre en bon voisinage ». L'accord finit par se faire sur un texte que M. Vidal accepte de recommander à son gouvernement.

(Voir texte ci-joint de la première déclaration politique acceptée *ad referendum* le dimanche 19 février.) (2)

*
* *

(1) Sur la déclaration de neutralité du gouvernement nationaliste espagnol, signifiée à l'époque à Paris et à Londres, voir, au tome XI de la présente série, les nos 389, 428, 437, 445, 494, 508, 511, 518.

(2) Ci-après reproduit en annexe (II).

Deuxième entretien, du dimanche après-midi 19 février :

Sont présentes les mêmes personnes que le matin.

Les entretiens sont consacrés à la question des avoirs espagnols en France. M. Vidal rappelle toute l'importance que l'opinion espagnole et le gouvernelent de Burgos attachent à leur restitution. M. Léon Bérard, après avoir rappelé la situation de certains de ces avoirs qui se trouvent être actuellement l'objet d'instances judiciaires, déclare nettement qu'il n'est pas du tout dans les intentions de la France de faire obstacle à leur retour à la nation espagnole. Il suggère l'adoption d'une formule assez générale qui donnerait satisfaction sur le principe au gouvernement espagnol. M. Léon Bérard rappelle en outre l'intérêt non moins grand que l'opinion et le gouvernement français attachent à la solution des questions que posent les créances françaises sur l'Espagne, et notamment celle des dépenses qu'entraîne le séjour des réfugiés en France et celle des dommages subis en Espagne par les ressortissants français au cours de la guerre civile.

M. Vidal considère comme impossible de lier la restitution des avoirs espagnols à la question relative au règlement des dommages ou des dépenses des réfugiés. Les instructions de son gouvernement sont sur ce point catégoriques. Si M. Léon Bérard insiste, la négociation ne pourrait aboutir.

En ce qui concerne la restitution des biens, M. Vidal donne lecture d'un texte préparé par le ministre des affaires étrangères. Aux termes de ce document ci-joint, en espagnol [1], le gouvernement de Burgos pose « comme condition préalable au rétablissement des relations diplomatiques » la restitution des biens à laquelle le gouvernement français s'engage formellement et sans réserves.

Après de longues discussions, un accord de principe intervient sur le texte ci-joint : le gouvernement espagnol expose sa requête et le gouvernement français accepte de lui donner satisfaction « par tous les moyens qui relèvent de son pouvoir ».

En ce qui concerne les dépenses qu'entraîne le séjour en France des réfugiés, M. Léon Bérard fait admettre par M. Vidal la rédaction d'un troisième document, qui donnerait à la France l'assurance que la question sera réglée par voie diplomatique « dans le plus grand esprit de conciliation » (texte ci-joint) [2].

M. Vidal rappelle que la responsabilité du gouvernement national n'est nullement engagée par l'exode des réfugiés en France, que d'ailleurs l'Espagne nationale demeure disposée à ouvrir ses frontières à tous les réfugiés sans distinction.

Pour ce qui est des dommages, la question n'est pas considérée comme actuelle par les experts espagnols; son règlement n'est même pas encore amorcé sur le plan national, elle devra faire l'objet de pourparlers diplomatiques avec le gouvernement français comme avec les autres gouvernements étrangers dont les ressortissants ont subi des dommages en Espagne.

(1) Non retenu. La traduction française, qui présente quelques variantes sans grand intérêt, est ci-après reproduite en annexe (III).

(2) Ci-après reproduit en annexe (IV).

M. Léon Bérard prend congé du général Jordana, qui lui donne rendez-vous pour le mercredi 22 février. Le général Jordana, à qui les textes préparés dans la journée ont été soumis, déclare à M. Léon Bérard qu'il les considère comme intéressants et susceptibles d'être retenus. Il en recommandera en tout cas l'adoption au Conseil des ministres, qui doit se tenir à Barcelone.

M. Léon Bérard et ses collaborateurs quittent Burgos pour Saint-Jean-de-Luz. M. Saint vient à Paris le 20 février et remet à M. Georges Bonnet le rapport ci-joint de M. Léon Bérard (1) ainsi que les textes qui ont été adoptés de part et d'autre *ad referendum*.

Annexes

I

M. Léon Bérard, Représentant officieux du gouvernement français à Burgos, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. (2) *Burgos, 20 février 1939.*

L'aimable messager que je vous envoie (3) et dont la collaboration m'a été extrêmement précieuse, comme celle de son collègue (4) vous mettra au fait de nos négociations laborieuses. Je me bornerai à vous dire ici, en toute hâte, l'essentiel de mes observations et remarques.

Il est incontestable que j'ai rencontré à Burgos des dispositions moins favorables qu'il y a quinze jours, lors de mon premier voyage. Le général Jordana ne m'a pas caché quelle en était la cause. Son gouvernement s'attendait qu'avant de me renvoyer ici pour y régler les préliminaires de la reprise des relations diplomatiques, le gouvernement français prît et rendît publique la décision touchant la reconnaissance *de jure*. J'ai alors défini le caractère de ma mission. Le gouvernement français, ai-je dit au général Jordana, est disposé et même décidé à reconnaître *de jure* le gouvernement de Burgos. Mais vous-même, vous m'avez déclaré, il y a quinze jours, que l'établissement de relations diplomatiques entre l'Espagne nationale et la France devait prendre, dans les circonstances présentes, la signification et la portée d'une *réconciliation* solide. Toute réconciliation suppose qu'il y a eu, entre ceux qui se réconcilient, à tout le moins des malentendus. Pour dissiper ces malentendus, des explications et des éclaircissements sont nécessaires. Expliquons-nous, mettons-nous d'accord sur un certain nombre de sujets essentiels, où vous m'avez dit que l'opinion espagnole attendait du gouvernement français des assurances et où il n'importe pas moins que l'opinion française soit de son côté rassurée par le gouvernement espagnol. C'est tout l'objet de ma mission. Je ne suis pas venu pour stipuler des conditions auxquelles serait subordonnée une reconnaissance *de jure*, acte *unilatéral* que le gouvernement français accomplira d'accord avec le cabinet de Londres, mais pour préparer la « réconciliation » que nous souhaitons comme vous.

Le général Jordana, revenant sur les livraisons de matériel aux « rouges », m'a représenté que, dans les comptes entre l'Espagne nationale et la France, celle-ci était débitrice. Dans ces conditions, les revendications de l'Espagne sont justes. Elles portent essentiellement sur la restitution des avoirs espagnols en France. Je m'étais rendu compte, dès mon premier voyage, de l'importance majeure que le gouvernement de Burgos attache à cette question. Pour que la reprise de nos relations, m'a-t-il dit, soit un jour de joie en Espagne, il faut que nous ayons d'abord un engagement net du gouvernement français quant au retour de ces biens.

(1) Ci-après reproduit en annexe (I).
(2) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) M. Saint.
(4) M. Baraduc.

Cependant, j'ai eu assez vite l'impression que le général Jordana était favorable à la rédaction d'un ou plusieurs écrits où seraient consignées des déclarations réciproques des deux gouvernements. Il a été convenu que nous travaillerions le lendemain à cette rédaction avec le concours des hauts fonctionnaires du département espagnol des Affaires étrangères.

Au cours de notre entretien, le ministre m'a dit à plusieurs reprises, sur un ton de sincère bonhomie : mais quand allez-vous nous reconnaître *de jure* ? Il y a longtemps que la guerre serait finie si l'Angleterre et vous nous aviez reconnus. A mon sens, il est certain que l'on tient ici à cette reconnaissance.

De notre travail avec les hauts fonctionnaires espagnols, le point capital à dégager et à retenir est le suivant. Il nous a été impossible d'obtenir d'eux je ne dis pas un engagement, mais une déclaration, un mot pouvant impliquer une promesse même détournée quant à la future politique extérieure de l'Espagne en temps de paix ou au cas d'une guerre européenne. Nous avons essayé d'insérer dans la note une allusion à la déclaration de neutralité notifiée par le général Franco au gouvernement britannique le 28 septembre 1938. Les hauts fonctionnaires du ministère, sûrs et forts de leur complet accord avec leur gouvernement, nous ont opposé des objections d'une subtilité telle qu'elle ne servait visiblement qu'à masquer un refus systématique, fortement concerté et irréductible. Ils n'auraient pas fait plus de résistance si nous leur avions proposé de signer un véritable traité d'alliance.

Il me paraît certain que cette attitude et le silence total de la presse nationaliste sur les négociations en cours et les changements plus ou moins profonds survenus depuis une quinzaine dans les dispositions du milieu officiel de Burgos s'expliquent par l'action qu'ont exercée auprès du gouvernement de Franco, l'Italie et l'Allemagne, l'Italie surtout.

Nos interlocuteurs nous ont nettement déclaré que leur gouvernement n'était lié par aucun accord politique à aucune des deux puissances qui avaient donné à l'Espagne nationale un appui déclaré. C'est même la raison qu'ils ont fait valoir pour rejeter toute formule qui impliquerait un engagement d'ordre politique pris envers nous. Mais il nous a semblé fort vraisemblable de supposer qu'en ce moment même de sérieux efforts soient faits par les représentants des états totalitaires pour amener le gouvernement nationaliste à conclure avec eux quelque accord engageant l'avenir de la politique internationale de l'Espagne. D'après certains renseignements recueillis par nous et qu'il conviendrait d'ailleurs de soumettre à un sérieux examen critique, cette hypothèse serait considérée comme des plus plausibles par des personnes qui seraient à portée de connaître l'action de l'Allemagne et de l'Italie. Il est au surplus bien connu que cette dernière puissance, titulaire d'une grosse créance sur l'Espagne pour fourniture de matériel de guerre (7 milliards de lires, dit-on) possède là un moyen de pression et une monnaie d'échange dont elle cherche, ou cherchera à faire l'usage le plus propre à favoriser ses desseins.

L'agent britannique à Burgos m'a fait remarquer — et son opinion m'a paru fort sage — que l'éventualité d'un tel danger et la vraisemblance d'une telle supposition n'en rendraient que plus nécessaire et plus urgente la double présence de la France et de l'Angleterre.

Les fonctionnaires comme le ministre ont beaucoup insisté sur la restitution des biens espagnols en France. Ils n'admettent pas que la question de nos créances (frais d'hospitalisation des réfugiés, par exemple) soit liée à celle-là.

J'estime qu'un accord peut se former sur les textes élaborés dans la journée d'hier [1] et que le général Jordana devait soumettre au général Franco. Notre collaborateur vous dira comment la suite des conversations a dû être remise à mercredi en raison de l'absence du ministre des Affaires étrangères.

Ministre et hauts fonctionnaires ont à plusieurs reprises rendu hommage à votre attitude personnelle.

II

Texte de la première déclaration politique acceptée ad referendum le dimanche 19 février

Au moment où le gouvernement français, désireux de poursuivre ses relations amicales avec l'Espagne, se dispose à nouer des relations diplomatiques avec le gouvernement du général Franco, les deux gouvernements croient devoir définir les principes dont s'inspireront les rapports qui vont s'établir entre eux.

[1] Ci-après reproduits en annexe.

Le gouvernement français, se fondant sur les déclarations faites à maintes reprises par le général Franco et son gouvernement, considère que le gouvernement espagnol maintiendra toujours l'indépendance et l'intégrité complète politique et économique de l'Espagne, de ses possessions et dépendances; qu'il ne tolérera jamais la moindre hypothèque sur son territoire, qu'il fera retirer, dès la fin victorieuse des opérations militaires, les éléments étrangers.

Le gouvernement espagnol maintient ces déclarations qui ont d'ailleurs toujours inspiré son attitude à l'égard de la France.

Les deux gouvernements affirment leur volonté de collaboration confiante au Maroc et leur désir de reprendre des relations économiques normales et de vivre en bon voisinage.

III

Texte relatif aux biens

19 février 1939.

Au moment où vont se nouer des relations diplomatiques entre le gouvernement français et le gouvernement du général Franco,

A. Ce dernier rappelle l'importance toute particulière qu'il attache au retour à la nation espagnole de tous les avoirs lui appartenant et qui se trouvent actuellement en France.

B. Le gouvernement national précise qu'il s'agit notamment des biens suivants :

1° L'or déposé comme gage d'un emprunt à la Banque de France à Mont-de-Marsan;

2° Les armes et le matériel de guerre de toute catégorie appartenant au gouvernement ennemi ou qui lui était destiné;

3° Le bétail de toute espèce entré d'Espagne en France contre le gré des légitimes propriétaires.

4° Toute la flotte marchande ou de pêche, sans discrimination du port d'enregistrement en Espagne. A cet égard, le gouvernement national demande la reconnaissance de son droit à réquisition de cette flotte, la dispense de toute obligation concernant le règlement des droits portuaires exigibles jusqu'à cette date, l'octroi des facilités aux équipages nationaux qui prendraient possession des navires.

5° Tout le patrimoine artistique espagnol exporté depuis le 18 juillet 1936, contre la volonté des légitimes propriétaires ou possesseurs.

6° Les dépôts d'or, de bijoux et de pierres précieuses, du numéraire, billets, monnaie, valeurs, titres, actions ou obligations, etc. appartenant à l'État espagnol ou à ses ressortissants et qui ont été exportés d'Espagne depuis le 18 juillet 1936, contre la volonté de leurs légitimes propriétaires ou possesseurs.

7° Tous véhicules sans distinction de nature ni de propriétaire immatriculés en Espagne et détournés par exportation en France au préjudice de leurs légitimes propriétaires.

(Signé) : Franco.

IV

Texte relatif aux réfugiés

19 février 1939.

Le gouvernement français rappelle l'importance qu'il attache au règlement du grave problème des réfugiés espagnols en France, dont la présence sur son territoire a entraîné des dépenses qui sont actuellement supportées par le Trésor français.

Le gouvernement national donne l'assurance au gouvernement français qu'il examinera, dans le plus grand esprit de conciliation, les demandes que le représentant diplomatique de la République française pourra lui présenter à cet égard.

(Signé) : Franco.

157

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 148 (1). *Londres, 20 février 1939.*

I. La conférence, qui s'est réunie à Londres le 7 février, a pour but de confronter les points de vue juif et arabe dans la question de Palestine et de rechercher sous l'égide britannique une solution de compromis. Le gouvernement anglais avait formé le projet de réunir autour d'un même tapis vert les représentants des Juifs, des Arabes et de la Grande-Bretagne : on aurait eu ainsi une « Conférence de la table ronde », analogue à celles où se discutent les intérêts des membres de l'Empire britannique. Dès avant la réunion de la Conférence, il apparut que cette formule ne pourrait être appliquée. Il fallut se résigner à un autre procédé : les représentants du gouvernement britannique durent entreprendre de mener des négociations parallèles, mais séparées, avec les délégués arabes d'une part, et les délégués juifs de l'autre. C'est dans ces conditions que s'ouvrit la Conférence. Ses progrès paraissent avoir été très lents; on se montre à Londres plutôt déçu et peu confiant dans l'issue finale.

II. *Les principaux négociateurs sont les suivants :*

Juifs : Dr Weizmann, délégation juive; M. Ben Zvi, Conseil national israélite de Palestine; Lord Reading, israélite anglais.

Arabes : La délégation arabe comprend les représentants des cinq états arabes indépendants (Égypte, Irak, Transjordanie, Yémen, Arabie séoudienne) et des cinq partis arabes de Palestine (partis modérés). Les Arabes extrémistes (partisans du Mufti) ont bien envoyé des délégués, mais ceux-ci ont fait les plus grandes difficultés pour siéger aux côtés des modérés; ils doivent de plus en référer au Mufti avant de prendre aucune décision. Les principaux des délégués modérés sont Ragheb bey Nachachibi et Yacoub Farraj (2).

Anglais : Le Premier ministre et lord Halifax ont participé aux premières séances de la Conférence, mais les négociations sont effectivement menées du côté anglais par M. Malcolm MacDonald, ministre des Colonies, assisté de fonctionnaires de son département et du Foreign Office (en particulier M. Butler et lord Dufferin).

III. *Emploi du temps.*

Le 7 février, au matin, M. Neville Chamberlain a ouvert la Conférence; il a reçu d'abord les délégués arabes, puis, dans un autre local, les délégués juifs.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) *Note du document :* Yacoub Farraj n'est attendu à Londres que le 20 février. Quant à Nachachibi, chef du « parti national de défense », sa surdité quasi hermétique ne lui permet guère de participer aux conversations.

L'après-midi, les délégués arabes ne purent se rendre à la séance prévue, par suite d'un désaccord entre modérés et extrémistes. Les délégués anglais et juifs se réunirent : ces derniers exposèrent leur thèse, basée sur les promesses contenues dans la « Note Balfour ».

Ce n'est que le 9 février que les délégués arabes purent se mettre d'accord sur la répartition des sièges entre les partis. Les conversations anglo-arabes purent alors commencer, mais il ne semble pas qu'elles se soient poursuivies avec beaucoup d'ardeur. On fut gêné par le manque d'interprètes qualifiés. C'est ainsi que le 15 février, on fut arrêté par les difficultés que présentait la traduction du discours prononcé par le prince Hussein (Yémen).

Les conversations anglo-juives n'ont guère progressé de leur côté. On a surtout discuté des principes généraux. Par exemple, un sous-comité s'est entretenu le 15 février avec lord Halifax des problèmes stratégiques et impériaux que pose la conception d'un « Foyer juif » en Palestine. Mais on n'a pas abordé les deux problèmes essentiels : celui de l'immigration et celui de la vente des terres

IV. *La thèse arabe.*

Celle-ci est basée sur les promesses qui auraient été faites en 1915 à l'émir Hussein par sir Henry MacMahon, alors haut-commissaire en Égypte. Le gouvernement britannique s'est toujours refusé à divulguer le contenu des lettres échangées à cette occasion [1]. Les Arabes en possèdent un texte qui serait apocryphe, et d'après lequel l'Angleterre se serait engagée à favoriser la constitution d'un grand état arabe.

Dans le débat du 15 février, M. MacDonald a précisé qu'en tout état de cause, les promesses de sir Henry MacMahon ne se rapportaient pas à certaines régions faisant alors partie de l'Empire turc : la Syrie aurait été ainsi exceptée des territoires promis aux Arabes, mais il reste à savoir si cette exclusion entraîne celle du sandjak de Jérusalem. Sir Henry MacMahon l'affirme le 15 juillet 1937 dans une lettre au *Times.* Il semble bien en tout cas que les Anglais soient décidés à rejeter la revendication que les Arabes présentent comme un droit en invoquant les promesses faites par sir Henry MacMahon.

Quoi qu'il en soit du « document MacMahon », les revendications des Arabes de Palestine portent sur les points suivants :

1° Reconnaissance de leur droit à l'indépendance dans leur pays et création d'un état arabe indépendant.

2° Abandon du projet de Foyer juif.

[1] Revenant le 8 mars sur la conférence palestinienne de Londres, l'attaché militaire évoquait les « documents MacMahon ». C'était d'abord une lettre du 14 juillet 1915, par laquelle le chérif Hussein de la Mecque demandait que la Grande-Bretagne s'engageât à reconnaître l'indépendance de l'ensemble des pays arabes qui devaient correspondre par la suite à la Syrie, au Liban, à la Palestine, au Hedjaz et au Yémen ; le chérif précisait que la frontière de l'état indépendant devait être, à l'ouest, la Méditerranée. C'était ensuite la réponse de sir Henry MacMahon du 24 octobre 1915, qui acceptait ces limites, sous réserve que « les districts de Mersine et d'Alexandrette et les régions de la Syrie situées à l'ouest de Damas, d'Homs, de Hama et d'Alep devraient être exclus des territoires demandés ».

3° Abrogation du mandat, auquel succéderait un traité sur le modèle du traité franco-syrien ou du traité anglo-irakien.

4° Cessation définitive de l'immigration juive qui, au point de vue strictement juridique, est seulement interrompue.

V. *La situation actuelle.*

Ce n'est que le 17 février que cette thèse a fait l'objet de conversations préliminaires entre les délégués arabes et ceux du gouvernement britannique.

Par ailleurs, un comité de spécialistes doit se réunir pour se prononcer sur l'authenticité du « document MacMahon » et sur les conséquences qu'il peut y avoir lieu d'en tirer. A ce sujet, on risque de se perdre dans des arguties historiques auxquelles l'esprit oriental trouvera sans doute plus de charmes que les Britanniques.

En dehors de la salle de conférences, les Anglais poursuivent leurs efforts auprès des deux délégations pour rapprocher des points de vue qui paraissent à première vue inconciliables. M. Chamberlain songerait à un compromis sur lequel on garde le secret, mais qui serait mis en circulation comme un « ballon d'essai ».

D'une façon générale, les délégués britanniques mettent leur espoirs dans les représentants des états arabes indépendants, qui peuvent se montrer moins intransigeants que les partisans du Mufti ou même que ceux du « parti national de défense ».

On en est encore toutefois au stade des tâtonnements et les premières impressions ne sont pas encourageantes. Rien n'est fait, semble-t-il, pour hâter les choses au cours de cette conférence, dont le succès paraît à tout le moins fort douteux.

158

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 488 à 491 (1). Secret. Réservé. *Londres, 21 février 1939* (2).

(*Reçu :* 20 h. 10.)

J'ai donné connaissance au Foreign Office des indications contenues dans le télégramme n° 18 de notre ministre à Tirana (3), que le Département a bien voulu me communiquer.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Du 16 février, ci-dessus publié sous le n° 128.

Aucune information aussi précise sur la situation précaire du roi des Albanais ni sur l'aide qu'il aurait demandée à Belgrade n'est parvenue à Londres ces temps-ci. Le chef du *Southern Department* ne cache pas toutefois qu'il n'est pas sans appréhension quant aux desseins que le gouvernement italien pourrait avoir formés du côté de l'Albanie.

Il considère en effet que devant les déceptions que l'affaire d'Espagne semble devoir réserver à l'Italie et devant l'impossibilité où ce pays se trouve de donner une valeur pratique à ses revendications contre la France, le gouvernement de Rome peut être tenté de rechercher un succès de l'autre côté de l'Adriatique. Au fur et à mesure que le temps passe, l'équilibre de l'axe Rome-Berlin se déplace au profit du Reich, dont la force sans cesse croissante risque de réduire l'Italie au rang de partenaire sans importance ou même de vassale. Il se peut donc que le Duce sente la nécessité de s'assurer à bref délai de quelque gain tangible.

Il est donc permis de se demander, dit-on, au Foreign Office, si les dirigeants fascistes ne verraient pas dans une action en Albanie, un dédommagement tout trouvé. Ils estiment peut-être que ni la Grande-Bretagne ni la France ne seraient ni fondées, ni disposées à intervenir en faveur de cette puissance et que d'autre part, les membres de l'Entente balkanique ne tomberaient pas d'accord sur l'attitude à adopter.

L'hypothèse d'un coup monté en Albanie par les Italiens, tout en reposant sur des indices fragmentaires, apparaît au chef du *Southern Department* comme d'autant moins invraisemblable que l'activité d'un agent italien, dont la mission principale paraît avoir été d'organiser la jeunesse albanaise sur le mode fasciste, a provoqué récemment d'assez vives réactions de la part du roi Zogou [1]. En outre, il n'est pas impossible que le procès intenté en ce moment contre des communistes ne fasse partie d'une mise en scène destinée à faire ressortir une fois de plus l'épouvantail communiste et à justifier la « protection » éventuelle de l'Italie.

En résumé, les affaires d'Albanie sont suivies depuis plusieurs semaines déjà avec beaucoup d'attention au Foreign Office, et l'on sera reconnaissant de tous renseignements que nous serions en mesure de fournir.

[1] Voir ci-dessus le nº 128 (note).

159

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nos 173, 174 (1). Réservé. *Paris, 21 février 1939, 22 h. 30.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 598 *in fine* (2) et 597 (3).

Les bruits que vous me rapportez ne reposent sur aucun fondement. Vous savez d'ailleurs que toute conversation, toute négociation franco-italienne, officielle ou officieuse, ne pourrait être confiée qu'à vous-même et qu'aucune transaction, directe ou indirecte, ne saurait être envisagée hors votre entremise.

En ce qui concerne le fond même de la question, la position du gouvernement français a été en toutes occasions nettement exprimée; elle est connue de tous et ne saurait donner lieu à aucun malentendu.

Votre télégramme no 2446 du 18 décembre 1938 (4) avait suggéré — vous le rappeliez vous-même le 3 février 1939 sous le no 401 (5) — de ne pas laisser tomber complètement l'offre de conversation qu'impliquaient les dernières lignes de la note italienne du 17 décembre (6).

Mais la violente campagne de presse déchaînée contre la France après le 30 novembre et l'attitude du gouvernement italien n'ont nullement fourni l'atmosphère que vous jugiez alors indispensable à l'ouverture d'une telle conversation.

C'est pourquoi le gouvernement français a adopté l'attitude qui a trouvé son expression dans la note remise le 26 décembre par vos soins au palais Chigi (7), dont la netteté et la fermeté excluent toute interprétation et tout affaiblissement.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Lire vraisemblablement no 593 (et non 598, le télégramme no 598 : du 16 février, indiquait que selon le principal collaborateur du ministre italien de la Culture populaire, il y avait « 90 chances sur 100 pour que les choses tournassent mal » entre la France et l'Italie). Le télégramme no 593, également du 16 février, est ci-dessus reproduit sous le no 130.

(3) Du 16 février, ci-dessus publié sous le no 131.

(4) Reproduit au tome XIII de la présente série, sous le no 172.

(5) Ci-dessus publié sous le no 26.

(6) Reproduite au tome XIII précité sous le no 166.

(7) Note publiée au tome XIII précité sous le no 223.

160

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nº 67 [1]. *Paris, 21 février 1939* [2].

J'ai fait venir, hier, M. Lukasiewicz et je l'ai mis au courant de la mission dont M. Léon Bérard avait été chargé auprès du gouvernement de Burgos [3].

M. Lukasiewicz, qui nous avait prévenus, il y a quelques jours, de l'intention de son gouvernement de reconnaître *de jure* le gouvernement du général Franco, s'est entretenu ensuite avec moi de la situation internationale. Je lui ai demandé, à cette occasion, s'il était certain que M. Beck se rendrait à Londres dans le courant du mois de mars et je lui ai dit que si cette nouvelle était exacte, il serait souhaitable que M. Beck se rendît également à Paris, où nous le recevrions volontiers.

M. Lukasiewicz m'a dit qu'il partageait cette opinion. Il m'a répété, à ce propos, que le gouvernement français ne devait tenir aucun compte des campagnes qui tendaient à mettre en doute les bonnes relations de la France et de la Pologne. Cette campagne, à son avis, est d'origine communiste. Elle ne repose sur aucun fondement.

M. Lukasiewicz a répété à nouveau, avec insistance, que le gouvernement polonais était bien décidé à tenir, envers la France, tous les engagements prévus par nos pactes.

161

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 203 [4]. *Varsovie, 21 février 1939* [5].

(*Reçu :* le 22, 12 h.)

Le revirement en notre faveur que j'ai déjà signalé, plusieurs fois, à Votre Excellence, se précise à la fois dans l'opinion publique et dans les sphères officielles.

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
[2] Par avion.
[3] Sur cette mission, voir ci-dessus les nos 35 (note), 74, 156 annexe.
[4] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[5] Par courrier en clair.

Les chefs de l'armée et les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, lorsqu'ils s'entretiennent avec des diplomates étrangers de la situation générale de l'Europe et de la politique française, le font en des termes qui ne laissent pas d'étonner la plupart de leurs interlocuteurs.

M. Beck lui-même a parlé de la France, il y a quelques jours, au ministre des Pays-Bas dans des termes tels que celui-ci a été jusqu'à en conclure « qu'il se retournait ».

Je dois noter également l'accueil aussi confiant que chaleureux qui a été fait à nos officiers de l'armée de l'Air venus ici en mission officielle.

La presse gouvernementale — bien qu'elle se permette encore trop souvent des incartades inadmissibles — se montre elle-même, dans l'ensemble, sensiblement plus équitable et même plus aimable à notre égard.

L'opinion, comme les dirigeants, est très favorablement impressionnée et assez surprise par notre redressement, par notre effort de réarmement et par celui de l'Angleterre, par l'état de l'opinion aux États-Unis, dont mon collègue, M. Biddle, ne fait mystère à personne, par la chute de M. Stoyadinovitch [1].

En proie aux difficultés financières que l'on sait, les Polonais sont aussi plus portés à se tourner vers les puissances occidentales; plus d'un pense sans doute ce que me disait un pilsudskiste, passé à l'opposition : « Quand on est gueux comme nous le sommes, on ne se lie pas d'amitié avec d'autres gueux, comme les Allemands et les Italiens ».

Enfin la question de la minorité allemande rappelle chaque jour à la Pologne quel danger la menace à l'Ouest.

162

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,

T. nos 396 à 399 [2]. Réservé. *Prague, 21 février 1939* [3].

(*Reçu :* le 23, 11 h. 45.)

Le chargé d'affaires anglais m'a confié que M. Chvalkovsky lui avait laissé entendre qu'il songeait à déclarer la neutralité de la Tchécoslovaquie et qu'il le priait de demander l'avis de Londres au sujet de pareille initiative éventuelle.

J'ai fait savoir à M. Troutbeck que le ministre des Affaires étrangères avait émis auprès de moi la possibilité de la neutralisation de la Tchécoslovaquie

(1) Sur la chute de ce dernier, voir ci-dessus le n° 59 (note).
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(3) Par avion.

comme une idée de source allemande (voir mon télégramme nos 260 à 270) (1), mais qu'il n'avait pas été plus loin. J'ai ajouté qu'à mon avis la question se posait maintenant de savoir si la Tchécoslovaquie avait conservé les caractères essentiels d'un état pouvant prétendre à la neutralité.

Le chargé d'affaires d'Angleterre m'a répondu que précisément M. Chvalkovsky avait pris occasion d'une discussion au Parlement britannique où la Tchécoslovaquie avait été assimilée à un état vassal de l'Allemagne, pour marquer sa surprise à ce sujet et exposer son idée de la neutralité. Le chef du Cabinet du ministre, qui expose ses idées avec plus de précision que son chef sans plus se soucier que celui-ci de la vérité de ce qu'il allègue, a déclaré à M. Troutbeck que les dirigeants du Reich, tout en reconnaissant la bonne volonté marquée par le cabinet de Prague aux désirs allemands, persistaient à penser qu'en vérité la Tchécoslovaquie restait attachée à la politique de l'ancien régime. D'après M. Masarik, ce serait pour convaincre Berlin du contraire que le gouvernement de Prague songerait à proclamer la neutralité du pays.

M. Troutbeck est tombé d'accord avec moi pour penser qu'il était difficile de ... (2) comme neutre un état engagé à laisser passer à travers son territoire les troupes d'un de ses voisins. A travers ses propos, j'ai senti cependant percer les préoccupations du gouvernement de Londres, dont un des membres a déclaré naguère qu'il considérait comme d'ores et déjà en vigueur la garantie commune promise. Nous sommes également dans une situation assez fausse puisque, tant que le statut international de la Tchécoslovaquie n'est pas modifié, les engagements de Locarno ... (3) nous unissant à elle restent juridiquement en vigueur.

163

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 127. *Moscou, 21 février 1939* (4).

(*Reçu :* le 24, 15 h. 15.)

M. Mikoïan s'est montré quelque peu réservé au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui le 17 courant.

Le commissaire au Commerce extérieur, vice-président du Conseil des commissaires du peuple et membre du Politbureau, a souligné que les rapports économiques entre l'U.R.S.S. et la France étaient normalisés, faisant

(1) Télégramme reçu à Paris le 8 février, et ci-dessus reproduit sous le n° 71.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Par courrier en clair.

ainsi sans doute allusion à la signature, le 30 décembre dernier à Paris, de l'arrangement prorogeant pour un an l'accord commercial du 11 janvier 1934 (1). Mais il n'a exprimé aucun *desidera* [*tum*] particulier, ni reconnu autrement que par un acquiescement de courtoisie l'intérêt que présente pour les deux pays le développement de leurs échanges commerciaux.

M. Mikoïan a voulu sans doute manifester ainsi, avec une nuance peut-être plus nette encore, les sentiments de réserve à notre égard que m'ont exprimés MM. Kalinine, Litvinov et Potemkine au cours des entretiens dont mes télégrammes précédents vous ont rendu compte (2).

Ayant mené les négociations commerciales avec la Pologne conclues par lui le 19 février dans les conditions favorables exposées par cette ambassade (3), comptant à son actif le récent traité signé avec l'Italie (4) et se préparant à négocier, vers le 10 mars, avec l'Allemagne un accord également significatif par son objet technique et ses incidences éventuelles sur le terrain politique (5), le commissaire au Commerce extérieur a voulu par sa réserve marquer comme ses collègues que l'U.R.S.S., écartée à Munich des affaires d'Europe par les deux grandes puissances occidentales, pouvait pour le moment se contenter d'observer avec un certain détachement les conséquences, moins dangereuses pour elle que pour l'Angleterre et la France, du si grave échec subi par la politique de sécurité collective.

M. Molotov, qui m'a reçu également le 17, m'a parlé comme l'avaient fait ses trois collègues.

Communiqué à Berlin, Londres, Varsovie et Rome.

164

M. de Vitrolles, Ministre de France à La Haye,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 35 (6). Secret. Réservé. *La Haye, 21 février 1939* (7).

(*Reçu :* le 24, 16 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme 32 (8).

M. Patijn vient de me faire le récit du long entretien qu'il a eu avec lord Halifax à l'occasion de son récent voyage à Londres.

(1) Sur cet accord, voir, au tome V de la première série, le nº 213.
(2) Voir ci-dessus les nos 91, 99, 117 (et note).
(3) Voir au tome XIII de la présente série, les nos 318, 453; ci-dessus les nos 99, 117 (et note), 152.
(4) Sur ce traité, voir ci-dessus le nº 117.
(5) Sur les négociations commerciales germano-soviétiques en cours, voir au tome XIII précité les nos 443, 469; ci-dessus les nos 1, 102 (et note), 117.
(6) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(7) Par courrier, en clair.
(8) Du 14 février, non retrouvé. Ce télégramme était consacré au voyage à Londres du ministre néerlandais des Affaires étrangères.

Tout d'abord, il se heurta à une très grande réserve. Lord Halifax ne cessait de lui poser des questions, évitant de répondre aux siennes, mais une fois renseigné, le ministre anglais ne tarda pas à abandonner cette attitude et se livra à un véritable tour d'horizon politique, dont voici les principales données.

Il débuta par une affirmation très nette de la solidarité franco-britannique sur le terrain international : « Nous n'agissons et n'agirons qu'en plein accord avec la France », précisa-t-il. Abordant ensuite la question espagnole, il se déclara partisan de la reconnaissance du gouvernement nationaliste, mais décidé à subordonner cette reconnaissance à l'acquiescement du gouvernement français et aux modalités que celui-ci pourrait désirer. M. Patijn fut très impressionné par la netteté des termes employés pour définir l'union diplomatique ainsi réalisée.

Lord Halifax traita ensuite de chimériques les craintes manifestées par le président Roosevelt et les informateurs américains [(1)]. Pour lui, l'Allemagne ne peut plus faire la guerre. Elle aurait déjà perdu son dynamisme et la mystique hitlérienne s'évanouirait à rythme accéléré. La dépression allemande s'accentuerait tous les jours davantage, le mécontentement s'étendrait dans tout le pays et gagnerait toutes les classes de la population, les chefs nazis eux-mêmes ne cacheraient plus leur découragement, les armements franco-britanniques faisaient réfléchir les plus fanatiques. A ce moment de son exposé, le ministre anglais montra à son interlocuteur les rapports de trois consuls anglais en résidence en Allemagne, « qui auraient pu être écrits le même jour dans la même ville par le même agent, tant leurs informations et leurs conclusions étaient identiques ».

Sans nier la possibilité d'une guerre, dernière ressource d'un gouvernement aux abois, il n'y croyait pas et considérait que, si elle se produisait, elle ne ferait que précipiter la catastrophe attendue.

L'agitation italienne lui paraissait sans importance, elle n'avait de valeur qu'en raison de l'appui germanique escompté et qui ne pouvait plus se produire.

Enfin, les affaires d'Extrême-Orient devaient être envisagées avec beaucoup de calme et de sérénité, comme le faisaient d'ailleurs la France et l'Angleterre.

Devenu optimiste ainsi que l'indiquait mon télégramme n° 22 [(2)], M. Patijn a été surpris de trouver le chef de la diplomatie britannique l'être encore plus que lui. Il semble n'avoir dans ces conditions abordé que d'une manière assez superficielle la question de l'appui éventuel de l'Angleterre aux Pays-Bas envahis par les armées allemandes. En tout cas, il m'a paru n'avoir reçu à cet égard que des apaisements assez vagues. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, l'un n'ayant pas la mission de demander et l'autre n'ayant pas le pouvoir d'accorder. Je compte, d'ailleurs, à la première occasion, obtenir de M. Patijn les précisions qu'il n'a pu me donner au cours d'un entretien brusquement interrompu.

(1) Sur ces craintes, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 363, 438, 439; ci-dessus les nos 4, 13 (note), 25 (et note), 36.

(2) Du 27 janvier, reproduit au tome XIII de la présente série, sous le n° 439.

165

M. Leroy-Beaulieu, Attaché financier de France à Washington,
à M. Rueff, Directeur du Mouvement général des fonds.

T. nº 201 (1). *New York, 21 février 1939, 17 h.*

Les contrats qui viennent d'être signés (2) prévoient en sus des commandes de 100 avions de chasse Curtiss à $ 35.400 pièce, 100 bombardiers Douglas à 94.900 pièce, 115 bombardiers Glenn Martin à 113.800 pièce, 200 avions d'entraînement North American à 24.900 pièce, et 795 moteurs Pratt Whitney à 13.400 pièce, pour un prix global de $ 50.000.000, pièces de rechange comprises, des options pour l'achat d'un maximum de 100 Curtiss, 100 Douglas, 400 Glenn Martin et 600 moteurs Pratt Whitney. Les contrats Douglas et Glenn Martin comportent en outre l'obligation d'acheter, si l'option est levée, des pièces détachées pour un montant de 15 % de la nouvelle commande, le contrat Curtiss prévoit 20 %.

Les droits d'option doivent être exercés avant le 8 mars 1939 pour Curtiss, le 12 mars pour Glenn Martin, le 27 mars pour Douglas, le 31 mars et le 1er juillet pour Pratt Whitney.

Les prix du matériel supplémentaire faisant l'objet des options sont égaux aux prix du contrat initial diminué d'un abattement fixe de 3,5 pour Curtiss et d'un abattement variant avec le nombre d'appareils supplémentaires achetés, de 6 à 12 % pour Douglas et de 33 à 38 % pour Glenn Martin. L'abattement considérable consenti par Glenn Martin pour les appareils couverts par l'option s'explique du fait que, comme je vous l'ai indiqué dans mon câble du 10 février, les prix des 115 premiers appareils ont été majorés par les constructeurs en raison des délais de livraison extrêmement rapides que nous avons exigés. Il n'est pas prévu d'abattement pour les moteurs Pratt Whitney.

Glenn Martin livrerait le matériel supplémentaire à raison de 35 appareils par mois à partir du 30 septembre 1939, Curtiss à raison de 50 appareils avant le 18 août et 50 avant le 7 septembre 1939, Douglas du 1er février 1940 au 30 avril 1940, Pratt Whitney de septembre 1939 à octobre 1940. Je vous envoie par l'*Ile de France* partant après demain un exemplaire de chaque contrat.

(1) Extrait des archives du ministère des Finances.
(2) Voir ci-dessus le nº 118 (note).

166

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 126 (1). *Moscou, 21 février 1939* (2).

Je me réfère à ma lettre nº 37 de ce jour (3).

J'ai été reçu par le maréchal Vorochilov le 19 courant. Le général Orlov, ancien attaché militaire à Berlin, ancien officier de l'armée du Tzar, blessé au service des Soviets dans les combats contre l'armée Wrangel, servait d'interprète au commissaire de la Défense nationale.

J'ai mis avec discrétion l'entretien sur une collaboration pratique franco-soviétique en m'inspirant des instructions qu'a bien voulu me donner M. le Président du Conseil, le 3 février, avant mon départ de Paris (4).

Tout en parlant d'une question précise, celle de l'attaché militaire russe à Paris, j'ai pris soin de me borner à des considérations d'ordre général.

Pour ce qui est de l'attaché militaire, mon interlocuteur m'a dit que sa nomination était décidée, mais que le choix de la personne n'était pas encore fait et ne tarderait pas à l'être.

Quant à une collaboration pratique, j'ai trouvé le Maréchal favorable, non sans une marge certaine de réserve.

Sans aborder les questions politiques, dont il a dit à plusieurs reprises qu'elles ne le concernaient pas, et sans exprimer à l'égard des puissances occidentales les sentiments dont les autres membres du Conseil des commissaires du peuple se sont fait l'écho auprès de moi et dont je vous ai rendu compte, il n'en a pas moins montré, par ses remarques sur l'affaiblissement militaire qu'entraîne pour nous l'accord de Munich, qu'il partage ces sentiments.

Il n'en a pas moins conclu que la question d'une collaboration pratique pouvait être étudiée à mon retour à Moscou, après le séjour que je dois faire à Paris pour y subir une opération.

Il y a donc lieu de retenir que le maréchal Vorochilov ne se dérobe pas à cette étude, mais qu'il attend de nous que nous en prenions officiellement l'initiative.

Par son importance, cette affaire est d'ordre gouvernemental. Je suggère donc qu'elle fasse l'objet des délibérations du Conseil des ministres et que des instructions précises soient adressées à ce sujet à cette ambassade et à son attaché militaire.

Prière de communiquer à la Guerre.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Ce document transmet un rapport nº 533/S de l'attaché militaire de France à Moscou, du 15 janvier, dont le texte n'a pas été retrouvé.
(4) Instructions restées purement verbales.

167

Instructions de M. Georges Bonnet à M. Léon Bérard

du mardi 21 février [1]

1° En ce qui concerne les textes que M. Saint nous a soumis [2], nous sommes d'accord pour les accepter. Nous souhaiterions que pût être accepté le texte relatif aux réfugiés, que M. Saint m'a montré et qui vous avait été soumis.

2° Je juge qu'il y aurait intérêt à ce que vous fussiez reçu par le général Franco. L'intérêt est moindre du fait qu'il y a un échange de papiers avec des signatures au nom des gouvernements. Mais l'intérêt subsiste cependant du point de vue de l'opinion publique d'être reçu par le chef du gouvernement.

3° Dans cette hypothèse, vous pourriez lui annoncer — à titre confidentiel — que lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres (dans les quarante-huit heures qui suivront votre retour), le président du Conseil et moi-même nous proposerons la reconnaissance *de jure*.

4° Saint m'a dit que ces textes resteraient secrets entre les gouvernements, avec la possibilité pour moi d'en faire part au Conseil des ministres. Mais il y aurait intérêt à ce que nous fussions d'accord pour publier à une heure à fixer un communiqué qui résumerait les choses, dans la mesure où cela ne comporterait pas de difficultés.

5° Saint vous indiquera divers points qu'il a notés (prisonniers, déclaration A., etc.) et qui sont de nature à faire bon effet là-bas et à effacer certaines impressions fâcheuses que vous aviez soulignées.

6° Il y aurait lieu, si vous le pouvez, de dire un mot des réfugiés. Saint m'a dit que le général Jordana était prêt à dire que le gouvernement reprendrait tout de suite les femmes et les enfants. S'il pouvait le dire publiquement ou vous autoriser à le dire de sa part, cela nous permettrait de les faire revenir là-bas tout de suite et de nous décharger d'autant.

Quant aux hommes, il faudrait qu'il puisse dire qu'il les reprendra aussi — sauf ceux qui ont pris effectivement part aux mouvements politiques et qu'il nous signalerait.

Vous savez les difficultés que comporte pour nous la présence de ces réfugiés, notamment dans l'hypothèse d'une mobilisation chez nous.

Pour tout cela, faites au mieux.

(1) Extraites des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Ces instructions répondent à la lettre de l'émissaire officieux du gouvernement français remise la veille au Ministre (lettre ci-dessus reproduite sous le n° 156, annexe I).

(2) Ci-dessus reproduits sous le n° 156, annexes II, III, IV.

7° Vous m'avez dit qu'au cours de votre précédente conversation, le général Jordana vous avait dit : « Nous avons fait le 28 septembre une déclaration dans les conditions les plus difficiles puisqu'à cette heure nous n'étions pas victorieux [1]. Il est évident que, si les mêmes circonstances se présentaient à nouveau, nous aurions plus de raisons encore pour observer la même attitude ».

Il serait intéressant que vous ameniez le général Jordana à répéter cette déclaration. Vous en prendriez acte vous-même pour l'information de notre gouvernement, d'une manière unilatérale, mais qui aurait l'avantage de nous couvrir pour l'avenir.

On comprend, en effet, que le gouvernement puisse hésiter à se prêter avant toute reconnaissance *de jure* à un échange trop précis de stipulations. Par contre, l'assurance verbalement donnée et dont vous ferez état auprès du gouvernement français me paraît devoir être obtenue.

168

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 66 [2]. *Prague, 21 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 février.)

J'ai signalé en son temps que le parti communiste de Tchécoslovaquie, après s'être vu interdire toute activité, avait fait l'objet d'un décret de dissolution. Ses biens avaient été confisqués et les mandats des députés rattachés à ce parti annulés.

Il y a quelques jours, la presse annonçait que la police avait procédé à plus de 2.000 visites domiciliaires chez d'anciens militants communistes et des fonctionnaires qui avaient appartenu au parti. Cinq arrestations avaient été effectuées; un certain nombre d'autres personnes seront poursuivies par le ministère public pour infraction à la loi sur la sûreté de l'État. Le communiqué ajoute que du matériel aurait été saisi.

On peut s'étonner de l'activité illégale que ces enquêtes semblent révéler de la part de l'ancien parti communiste. En effet, les événements de l'automne 1938 et les mesures prises contre les communistes semblaient avoir désorganisé ce parti. Ses biens avaient été confisqués. Les journaux (principalement *Die Rote Fahne*) supprimés. Son chef, le député Gottwald, s'était réfugié à Moscou avec deux ou trois autres parlementaires qui y seraient encore.

[1] Sur cette déclaration de neutralité du gouvernement nationaliste espagnol, voir, au tome XI de la présente série, les n°s 389, 428, 437, 445, 494, 508, 511, 518.
[2] Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

La grande organisation coopérative montée par le parti, la *Vvola* (l'abeille) qui était la plus importante société de ce genre en Tchécoslovaquie, avait été cédée l'été dernier aux sociaux-démocrates et appartient maintenant au parti national du Travail, seul parti toléré d'opposition. D'ailleurs, des commissaires gouvernementaux ont été nommés aux sièges principaux de ces coopératives et veillent à ce que leur activité soit purement économique.

Mais plus que les mesures de rigueur prises à l'égard du parti communiste, l'attitude de l'U.R.S.S., lors de la crise de septembre dernier, semble avoir porté un coup fatal à la cause du marxisme international en Tchécoslovaquie. Beaucoup de membres du parti se sont détournés de Moscou qui ne leur a apporté que des déceptions et qu'ils accusent d'avoir trahi la cause commune. Et si le parti national du Travail a recruté beaucoup d'adhérents parmi les anciens communistes, il semble que ce soit moins parce qu'il est le seul parti où une opposition puisse se manifester, qu'en raison de la désaffection du parti extrémiste de gauche à l'égard de Moscou; les communistes avaient, d'ailleurs, depuis quelques années, une position se rapprochant souvent d'une politique sociale-nationale. On se rappelle, du reste, que c'est bien avant la chute du gouvernement de M. Benès que les syndicats communistes avaient fusionné avec les syndicats sociaux-démocrates.

Les quelques tenants du communisme qui subsistent en Tchécoslovaquie sont aujourd'hui obligés à une grande prudence et à un certain effacement. Quelques revues hebdomadaires ou mensuelles subsistent qui ne sont pas des organes de combat et se contentent actuellement de publier des articles d'ordre technique ou culturel. L'une d'elle, les *Ucitelské Listy* (Journal des instituteurs) est dirigée par M. Nejedly, professeur d'histoire à l'Université, connu pour ses opinions communistes et contre qui les organes de droite avaient autrefois mené une campagne. L'*Association des amis de l'U.R.S.S.* subsiste également; son activité est principalement intellectuelle et groupe surtout des étudiants.

Ce qui subsiste de la vie de l'ancien parti communiste semble donc assez modeste et l'activité dont la police a fait preuve ces jours derniers, en disproportion avec les résultats que les enquêtes auraient donnés. Aussi peut-on penser que la surveillance dont cet ancien parti fait actuellement l'objet est une exigence plus ou moins nettement formulée par l'Allemagne qui, depuis quatre mois, se montre impatiente des lenteurs et des réticences de l'opinion publique et des dirigeants tchécoslovaques à adopter une politique totalitaire conforme aux désirs des maîtres de l'heure.

169

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 25/S. (1). Secret. *Londres, 21 février 1939.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le War Office a reçu récemment de son attaché militaire à Belgrade un rapport qui reproduit des déclarations faites, au cours d'un entretien, par le général Simovitch, chef d'État-major général de l'armée yougoslave. Ce document m'a été communiqué à titre personnel et confidentiel et je vous serais obligé de bien vouloir lui conserver un caractère très secret pour éviter de tarir la source de renseignements.

*
* *

Au moment de quitter son poste, l'attaché militaire britannique à Belgrade a sollicité une audience du chef d'État-major général de l'armée. Reçu par le général Simovitch, celui-ci lui a fait un large exposé de la situation européenne telle qu'il la voit et a conclu dans des termes qui méritent d'être relevés.

Le général Simovitch considère que la situation de l'Europe est actuellement moins menaçante qu'elle ne l'était à l'automne dernier et même au début de janvier. Il estime que le Reich a rencontré quelques résistances inattendues à son expansion vers l'Est. La Roumanie, la Hongrie, voire la Tchécoslovaquie, ont fait preuve d'une certaine indépendance.

Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères de Pologne a fait entendre quelques vérités aux dirigeants du Reich (2). D'après le général Simovitch, le colonel Beck aurait déclaré que la Pologne ne pourrait assister avec indifférence à une expansion allemande en Ukraine; il aurait en outre mis en garde ses interlocuteurs allemands contre l'illusion d'une Russie impuissante et prête à s'effondrer : l'armée soviétique est un élément avec lequel il faut encore compter.

Les arguments du colonel Beck auraient fait une certaine impression sur l'entourage du Führer. Le général Simovitch se demande s'ils n'ont pas contribué à orienter la politique allemande vers une nouvelle phase d'activité à l'Ouest. Mais, de ce côté encore, le Reich rencontre des résistances inattendues. Le raidissement de l'attitude anglaise, la position prise par le président Roosevelt (3), ne laissent guère espérer le succès d'un nouveau chantage.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Lors de sa visite en Allemagne le mois précédent. Sur cette visite, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.
(3) Sur le récent raidissement du président américain, voir ci-dessus les nos 13 (note), 25 (et note).

Le chef d'État-major yougoslave en conclut que le Führer hésitera à embarquer l'Allemagne à brève échéance dans une politique d'aventures, soit vers l'Est, soit vers l'Ouest. Il faudrait plutôt s'attendre à voir le Reich encourager en sous-main l'Italie dans ses revendications, afin de tâter le terrain et de mesurer la vigueur des réactions. C'est en fonction de celles-ci que le Führer arrêterait sa ligne de conduite future. A cette occasion, le général Simovitch a indiqué qu'il ne croyait pas à la sincérité des déclarations italiennes de désintéressement en Espagne. Le Duce ne se dessaisira pas facilement des gages qu'il détient, en particulier de Majorque.

Passant enfin à la situation de la Yougoslavie, le général Simovitch a déclaré qu'elle lui paraissait assez favorable. Malgré la méfiance que lui inspirent les Bulgares, il voit avec satisfaction l'Entente balkanique se resserrer et s'étendre.

Le chef d'État-major général a conclu en déclarant qu'au début d'un conflit européen, la Yougoslavie serait vraisemblablement neutre. Mais, a-t-il ajouté, les sympathies de notre peuple et surtout de notre armée sont entièrement acquises à la France et à la Grande-Bretagne. Ces sympathies sont si fortes et si agissantes que nous ne pourrions pas rester longtemps dans la situation de neutralité et vous ne tarderiez pas à nous voir entrer dans la lutte à vos côtés.

*
* *

Bien que cette dernière déclaration n'ait aucun caractère officiel, elle n'a pas manqué de frapper vivement l'interlocuteur du général Simovitch qui l'a soulignée dans son rapport.

170

M. Monick, Attaché financier de France à Londres,
à M. Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 68.440 (1). *Londres, 21 février 1939.*

Le chancelier de l'Échiquier a ouvert hier au Parlement le débat sur l'accroissement du programme d'emprunt pour la Défense nationale. Il a indiqué, à cette occasion, que, pour faire face aux dépenses de la Défense nationale qui s'élèveront l'année prochaine à £ 580 millions, il avait l'intention de demander aux recettes ordinaires £ 230 millions et à l'emprunt £ 350 millions. Il convient de rappeler qu'au cours de l'année passée, les dépenses de la Défense nationale se sont élevées à environ £ 406 millions, dont £ 274 millions ont été couverts par l'impôt, et £ 132 millions par l'emprunt.

(1) Extraite des archives de l'agence financière de Londres (ministère des Finances).

Quelles conclusions convient-il de tirer de ces chiffres, en ce qui concerne :

a. La politique fiscale du Chancelier,

b. Sa politique d'emprunt?

***

Politique fiscale.

Le premier fait à retenir dans les déclarations du Chancelier est que les dépenses de la Défense nationale ne seront couvertes par l'impôt en 1939 que jusqu'à concurrence de £ 230 millions. Elles avaient été couvertes l'année dernière par des recettes budgétaires jusqu'à concurrence de £ 270 millions.

Certains ont pensé que l'explication de ce fait devait être recherchée dans un certain accroissement des dépenses « services civils » — accroissement qui aurait pour conséquence nécessaire un recours plus large à l'emprunt pour les dépenses de la Défense nationale. La véritable raison du chiffre réduit indiqué par le Chancelier vient en fait de la diminution des recettes budgétaires à laquelle s'attend la Trésorerie. L'année 1938 a été une année de crise. Les bénéfices ont été réduits par rapport à 1937. Le résultat doit se faire normalement sentir sur la rentrée des impôts en 1939.

Le second fait digne de remarque, apparu dans les débats d'hier, est le chiffre considérable (£ 350 millions) que le Chancelier compte demander à l'emprunt. L'importance de ce chiffre doit être observée, non seulement eu égard au montant de l'épargne britannique qui ne dépasse certainement pas £ 400 millions annuellement, mais encore eu égard au montant total du budget anglais, qui atteindra l'année prochaine — dépenses ordinaires et extraordinaires comprises — environ £ 1.250 millions. C'est ainsi plus du quart des dépenses de l'État qui sera demandé à l'emprunt en 1939.

Enfin — troisième fait à signaler —, l'opinion britannique admet ce matin presque unanimement qu'il n'y aura pas d'impôts nouveaux l'année prochaine — sauf quelques remaniements légers de taxes qui ne surchargeront pas d'une façon appréciable le contribuable anglais.

Il semble — si l'opinion unanime de la Cité interprète correctement la pensée du Chancelier — que l'on puisse tirer des déclarations de sir John Simon les conclusions suivantes :

a. La Trésorerie se trouve actuellement dans une phase déclinante du revenu national britannique;

b. Elle redoute, dans la conjoncture actuelle, d'imposer de nouvelles charges au public et de restreindre par là le développement des affaires;

c. Dès lors, elle renonce provisoirement à la politique qu'elle avait adoptée jusqu'ici : à savoir la poursuite concurrente du réarmement et de la fiscalité;

d. Elle admet que le principe de l'effort vers l'équilibre budgétaire doit s'inspirer des circonstances, notamment de la conjoncture économique — et peut-être aussi du fait que l'année 1939 est une année d'élections générales;

e. Elle recourt à une politique nouvelle, qui consistera à couvrir la totalité du déficit budgétaire par l'emprunt. Mais en même temps elle apporte — comme on l'exposera ci-dessous — à cette politique d'appel au marché toute la souplesse désirable.

*
* *

Politique d'emprunt.

Ce serait une erreur de croire, en effet, que le déficit budgétaire (£ 350 millions) absorbera l'année prochaine la quasi-totalité de l'épargne nationale. Tout laisse penser, au contraire, que le marché monétaire viendra largement au secours du marché financier.

Le marché monétaire a d'ailleurs été préparé de longue main à cet effet. La Trésorerie a réduit, depuis plus de six mois, ses offres de bons du Trésor sur le marché. Le chiffre total des bons du Trésor est actuellement inférieur de £ 175 millions au maximum qu'il a atteint au cours de l'année 1938. Les banques qui ont été dernièrement rationnées n'attendent que le moment de remplir à nouveau leur portefeuille de ces bons.

Ce serait également une erreur de croire que la souscription des bons du Trésor par les banques amènera ces dernières à échanger leurs titres à plus long terme contre ces titres à court terme. La famine actuelle des bons du Trésor n'a pas du tout conduit les banques anglaises à investir leurs fonds à long terme, mais à augmenter dernièrement, dans une proportion non négligeable, leurs disponibilités liquides (leur *cash ratio*) à la Banque d'Angleterre. Le seul effet de la souscription des banques aux bons du Trésor sera de ramener leurs disponibilités liquides aux environs de 10 %, proportion généralement adoptée par les grands établissements de la Cité.

Si, par ailleurs, la Banque d'Angleterre, par une politique appropriée d'*open market*, fournissait de nouvelles disponibilités liquides aux banques de la Cité, celles-ci seraient à même d'augmenter, à due proportion, leurs investissements en bons du Trésor ou en autres titres d'État à court terme.

Dans quelle mesure le marché monétaire pourra-t-il ainsi relayer l'effort du marché financier? Les estimations varient. Selon les uns, sur l'ensemble des £ 350 millions nécessaires, le marché monétaire pourrait prendre £ 230 millions; selon les autres, £ 150 millions. En fait, la Trésorerie fera varier les montants offerts sur le marché monétaire suivant l'état du Stock Exchange à Londres. De toute façon, on voit qu'il ne serait sans doute fait appel au public que pour un montant qui ne dépasserait pas, suivant les cas, £ 120 millions ou £ 200 millions.

Le marché des *gilt edged* absorbera-t-il facilement une somme même ainsi réduite, et dont les tranches d'émission seront dosées avec toute l'habileté souhaitable suivant la situation de la Bourse? La réponse dépendra en fin de compte de la situation de la politique internationale.

Le sterling accusera-t-il certains risques de faiblesse, à la suite de l'annonce de cette politique nouvelle? Les économistes britanniques s'élèvent à l'avance

contre le reproche d'inflation qui pourrait être imputé aux décisions du Chancelier. Ils estiment qu'un programme d'emprunts *a.* qui reste évidemment dans les possibilités du marché de Londres, *b.* qui intervient à une période manifeste de ralentissement des affaires, *c.* qui est levé dans un pays où il y a deux millions de chômeurs, ne peut être taxé d'inflation.

Quoi qu'il en soit, il est à penser que la nouvelle politique d'emprunts massifs, envisagée par la Trésorerie britannique, n'est pas sans expliquer le soin avec lequel elle a tenu à protéger le sterling, en renforçant tout récemment les réserves d'or du fonds d'égalisation des changes.

* * *

Il apparaît, en conclusion, que les récentes déclarations du chancelier de l'Échiquier doivent se comprendre comme faisant partie d'un plan d'ensemble, qui s'élabore peu à peu sous la direction de la Trésorerie britannique.

L'abandon de l'aggravation fiscale, le recours à l'emprunt, l'expansion de crédit, le renforcement des défenses du sterling sont autant de jalons d'une politique financière qui a pour but d'arrêter la baisse du revenu national, et d'en stimuler la hausse.

L'opinion publique ne s'y est pas trompée. Elle considère que les déclarations de sir John Simon viennent de marquer l'entrée « dans une période d'expansion de crédit progressive ». Elle estime que c'est précisément la politique nécessaire dans les circonstances actuelles, et elle approuve le chancelier de l'Échiquier de l'avoir résolument adoptée.

171

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 134 à 137 [1]. Réservé. *Bucarest, 22 février 1939, 4 h. 35.*

(*Reçu :* 14 h. 47.)

La conférence de l'Entente balkanique [2] terminait ce matin ses travaux.

Des renseignements que j'ai recueillis à la meilleure source, il semble bien ressortir que la plupart des problèmes les plus importants n'ont pas été discutés. Du reste, selon le programme même établi avant la Conférence, le nombre des séances tenues a été relativement restreint, les délégués ayant

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Ouverte le 20 février dans la capitale roumaine.

passé le plus clair de leur temps en réceptions et banquets, et n'ayant en tout conféré que quatre fois pendant une heure environ.

M. Gafenco m'a déclaré que l'impression générale était satisfaisante. Malgré les efforts faits par l'Italie pour amener la délégation yougoslave à se tenir dans une certaine réserve et provoquer ainsi l'échec de la Conférence, celle-ci s'est déroulée dans une atmosphère de cordialité et de cohésion.

Les points suivants ont été réglés :

1° Les quatre états ont décidé de procéder à la reconnaissance *de jure* du gouvernement de Burgos. Toutefois, le gouvernement de Bucarest n'effectuera cette reconnaissance qu'après ses trois alliés : la légation roumaine à Madrid ayant recueilli aussi de nombreux réfugiés franquistes, le gouvernement roumain craint en effet que les républicains usent contre eux de représailles.

Telle est du moins la raison donnée à cet égard.

2° Le pacte de l'Entente balkanique sera renouvelé par tacite reconduction, conformément à l'article 8 de l'annexe au traité de 1934 (1).

3° La Conférence émet un vœu platonique en faveur de l'adhésion de la Bulgarie à l'Entente, dans l'esprit du traité de Salonique (2), tout en affirmant « le maintien des frontières actuelles ».

4° Enfin, elle s'est préoccupée de développer les relations économiques entre les états membres de l'Entente et a exprimé son désir de paix générale.

Dans l'ensemble, la réunion qui se clôt aujourd'hui a une importance moindre comme le reconnaît M. Gafenco lui-même que la précédente conférence d'Ankara.

Le point essentiel est que personne n'a voulu aborder la question la plus grave : celle de l'attitude à adopter en présence du révisionnisme bulgare. Il semble d'ailleurs que le ministre des Affaires étrangères roumain ait tenu à informer le ministre de Bulgarie à Bucarest des délibérations de la Conférence.

Les renseignements ci-dessus m'ont été donnés à titre confidentiel; le communiqué qui sera publié dans la matinée s'exprimera vraisemblablement en termes très généraux (3).

(1) Sur le traité, signé à Athènes le 9 février 1934, et l'article précité, voir au tome V de la première série, les nos 329, 336, 351.

(2) Conclu le 31 juillet 1934 entre la Bulgarie et les états membres de l'Entente balkanique : voir, au tome X de la présente série, les nos 313 (et note), 315

(3) Ce télégramme a été transmis le 25 janvier à Belgrade sous les nos 75 à 78.

172

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 675 à 678 [1]. Réservé. *Rome, 22 février 1939, 23 h. 20.*

(*Reçu :* le 23, 0 h. 10.)

On me rapporte qu'un certain flottement se manifeste dans les milieux gouvernementaux italiens en présence de quelques-uns des plus récents développements de la situation internationale. Tout d'abord, l'annonce que M. Beck a faite de son voyage prochain à Londres [2] aurait créé ici, à la veille du départ du comte Ciano pour Varsovie [3], un malaise motivé surtout par la crainte que le gouvernement britannique ne profite de la venue de M. Beck pour tenter d'opérer sur la Pologne une sorte de mainmise économique, analogue à celle que les milieux financiers britanniques poursuivent en Roumanie. En outre, l'ouverture prochaine des négociations économiques anglo-allemandes [4] ne serait pas considérée sans inquiétude par les dirigeants fascistes qui, d'autre part, se préoccuperaient de l'esprit d'indépendance, par rapport à l'axe Rome-Berlin, qui se serait manifesté au cours de la réunion de l'Entente balkanique [5]. Ils s'inquiéteraient notamment des tendances nouvelles qui peuvent animer à cet égard la Yougoslavie. Enfin, les gigantesques programmes d'armement qui viennent d'être annoncés à Washington et à Londres suscitent ici une mauvaise humeur dont le ton de la presse fasciste de ce soir permet, d'ailleurs, de mesurer l'étendue.

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

[2] D'après le télégramme de Londres no 515, du 23 février, les Polonais auraient indiqué « discrètement » que « leur ministre des Affaires étrangères accueillerait avec plaisir une invitation du gouvernement britannique à se rendre en Angleterre » : telles étaient les informations que fournissait sir A. Cadogan à M. Corbin qui l'interrogeait. L'ambassadeur ajoutait : « On s'attend également à ce que la question de Dantzig soit l'un des principaux sujets de conversations entre M. Beck et lord Halifax ». Par télégrammes nos 233-234, du 25 février, M. Léon Noël indiquait que l'ambassadeur d'Angleterre à Varsovie venait d'informer le colonel Beck que lord Halifax le recevrait volontiers à Londres, dans la dernière semaine de mars ou au début d'avril.

En fait, les premiers sondages du colonel Beck avaient eu lieu à la fin de janvier, le ministre polonais ayant alors fait savoir à l'ambassadeur de Grande-Bretagne son intention de se rendre à Londres d'ici quelques semaines pour s'entretenir de la question dantzicoise avec les membres du comité des Trois (télégramme de Varsovie no 139, du 27 janvier).

[3] Sur le voyage du ministre italien en Pologne, à partir du 25 février, voir ci-après les nos 221, 242, 257, 280, 288, 297.

[4] Sur ces négociations, voir ci-après les nos 178, 209.

[5] Sur la récente réunion de l'Entente balkanique, du 20 au 22 février, voir ci-dessus les nos 95, 171; ci-après le no 182.

On ajoute que ces diverses préoccupations seraient encore accrues par le sentiment d'incertitude que l'on éprouverait en ce qui concerne l'appui allemand, dans cette phase de la politique européenne où l'Italie s'est mise passablement en flèche par rapport à son partenaire de l'Axe.

Je ne suis pas en mesure de certifier que les indications qui précèdent correspondent bien à la réalité des sentiments actuels des dirigeants fascistes. Mais ces indications sur les divers points évoqués paraissent vraisemblables. C'est à ce titre que je les transmets. Il ne faudrait pas en conclure cependant que l'Italie fasciste songe déjà à s'orienter dans la voie de la modération et de la raison; les desseins du Duce, ses projets sont soigneusement cachés. Et les perspectives ouvertes par l'accentuation de la course aux armements peuvent tout aussi bien pousser les dirigeants italiens à des audaces immédiates que leur déconseille la sagesse.

173

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 668 (1). *Rome, 22 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 23, 11 h.)

D'après les indications que j'ai recueillies à l'ambassade d'Angleterre, la démarche faite le 18 février par lord Perth auprès du comte Ciano a eu pour objet d'attirer l'attention du ministre des Affaires étrangères sur les préoccupations éprouvées par le gouvernement anglais en présence de l'attitude que continuait à observer la presse italienne, et qui répondait bien mal aux résultats que M. Chamberlain avait cru pouvoir attendre du rapprochement italo-anglais et de sa visite à Rome. Lord Perth a notamment évoqué la violence persistante des attaques que les feuilles fascistes dirigeaient contre la France et qui, a-t-il ajouté, ne pouvaient manquer de préoccuper le gouvernement anglais étant donné la solidarité franco-britannique, publiquement affirmée il y a une quinzaine de jours encore par le Premier ministre à la Chambre des Communes (3). Mon collègue a mentionné particulièrement l'article publié, le 11 février, par l'hebdomadaire *Relazioni Internazionali* (4), article que les milieux gouvernementaux et l'opinion britannique pouvaient difficilement considérer comme sans importance, étant donné le caractère indiscutablement officieux de l'institut milanais, dont la revue en question était l'organe.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Le 6 février : voir ci-dessus le nº 48.
(4) Sur cet article, qui formulait ouvertement les revendications italiennes à l'encontre de la France, voir ci-dessus le nº 121 (note).

Le comte Ciano s'est borné à répondre qu'aucun article de journal ou de revue ne pouvait engager le gouvernement italien, et que ce dernier avait exprimé au sujet des relations franco-italiennes, dans sa note du 17 décembre dernier [1], sa pensée exacte, qui n'avait pas varié depuis.

Au cours du même entretien, mon collègue a également signalé à son interlocuteur l'effet fâcheux qu'avaient produit les récentes attaques de la presse fasciste contre la Grande-Bretagne. Sur ce point le comte Ciano est, m'a-t-on dit, demeuré très évasif.

D'autre part, lord Perth s'est rendu de nouveau chez le ministre des Affaires étrangères, le 20 février, cette fois de son propre mouvement, pour l'entretenir des rumeurs qui couraient à Rome sur l'ampleur considérable des envois de troupes en Libye, auxquels le gouvernement italien procédait ces jours-ci. D'après ce qui m'a été indiqué, le comte Ciano, en réponse à cette démarche, se serait limité à invoquer les arguments et à renouveler les précisions qu'il avait fournis la semaine dernière à l'ambassadeur d'Angleterre sur le même sujet (voir mon télégramme n°s 576 à 579 du 15 février) [2].

174

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département.

Aide-mémoire [3]. *Paris, 22 février 1939.*

L'ambassadeur de France à Londres aura fait part au gouvernement de la République des efforts du gouvernement de Sa Majesté pour transmettre au général Franco la proposition de M. Negrin de capituler si le général Franco déclarait qu'il ne permettrait pas des représailles politiques, générales ou non autorisées [4].

L'ambassadeur de Sa Majesté a reçu du principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères, l'instruction de faire savoir au ministre des Affaires étrangères de la République que ses efforts ont échoué à cause de la dispersion des membres du gouvernement espagnol et des divergences de vues qui semblent exister entre eux. Il a donc été impossible jusqu'à présent

(1) Reproduite au tome XIII de la présente série sous le n° 166.

(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 121.

(3) Extrait des papiers Bonnet. Cet aide-mémoire devait être remis par sir Eric Phipps dans la matinée du 22 février, ainsi que l'indique la note du Ministre du même jour, ci-après reproduite sous le n° 175.

(4) Sur cette proposition du chef du gouvernement républicain espagnol, voir ci-dessus le n° 69.

Par télégramme n° 455, du 17 février, l'ambassadeur de France à Londres indiquait qu'à la suite d'entretiens à Paris, M. Azcarate, représentant de l'Espagne républicaine dans la capitale britannique, avait déclaré au Foreign Office que son gouvernement se contenterait d'une promesse du général Franco de ne pas recourir à des représailles politiques pour mettre fin aux hostilités. Il avait demandé au Foreign Office de faire part de cette décision à Burgos, et en même temps de prendre les choses en mains pour obtenir l'acceptation des autorités nationalistes.

d'obtenir l'assentiment formel de ce gouvernement à la démarche qu'il a lui-même demandé au gouvernement de Sa Majesté d'effectuer.

Le vicomte Halifax a, cependant, reçu un télégramme de sir Robert Hodgson, daté de Burgos le 20 février et contenant le texte d'une déclaration qui lui a été remise par le ministère nationaliste des Affaires étrangères. Une copie de cette déclaration est jointe à la présente note. Cette déclaration, que le gouvernement de Sa Majesté croit être le résultat des représentations faites par le gouvernement de la République et le gouvernement de Sa Majesté, semble donner au gouvernement de Sa Majesté toute la satisfaction qu'il pouvait espérer dans la question des représailles, qui constituait sa principale préoccupation relativement à la reconnaissance projetée du général Franco.

Lord Halifax est nettement d'avis que cette déclaration apporte la meilleure opportunité d'accorder la reconnaissance au général Franco et il estime que, si nous laissons passer cette occasion, il pourra s'écouler une longue période avant qu'il s'en présente une également favorable.

En faisant part de ces considérations au gouvernement de la République, sir Eric Phipps a reçu l'instruction de lui faire savoir que le gouvernement de Sa Majesté désirerait annoncer qu'il reconnaît le général Franco le plus tôt possible, et en tout cas pas plus tard que le 24 février. Le gouvernement de Sa Majesté espère sincèrement que le gouvernement de la République donnera son agrément à cette proposition et fera une déclaration simultanée (1).

Le gouvernement de Sa Majesté serait reconnaissant au gouvernement de la République de lui faire connaître sa réponse le plus tôt possible, car il désire donner aux autres gouvernements avec lesquels il a des relations particulières, autant d'indications sur l'action projetée que le délai le permettra (2).

ANNEXE

Déclaration communiquée à sir R. Hodgson, le 19 février, par le ministre des Affaires étrangères de Burgos

L'Espagne nationale a gagné la guerre; les vaincus doivent donc se rendre sans condition.

Le patriotisme, la noblesse et la générosité du *Caudillo,* dont il a donné tant de preuves dans les régions qu'il a délivrées, et l'esprit d'équité et de justice qui président sur les actes du gouvernement national, constituent une garantie ferme pour tous les Espagnols non délinquants.

Les tribunaux de justice appliquent les lois et la procédure promulguées antérieurement au 16 juillet 1936 et se bornent à juger les auteurs de délits dans le cadre de ces lois.

L'Espagne n'est pas disposée à accepter aucune intervention étrangère qui puisse heurter sa dignité ou amoindrir sa souveraineté.

Si en prolongeant une résistance criminelle, les dirigeants rouges continuent à sacrifier de nouvelles vies et à verser encore du sang, pour leur profit personnel exclusif, puisque la conduite suivie par le gouvernement national et le *Caudillo* n'est inspirée d'aucun esprit de représailles, ils aboutiront à provoquer l'écrasement définitif de cette folle résistance et verront leurs responsabilités considérablement aggravées.

(1) C'est effectivement le 24 février que le président du Conseil français devait annoncer à la Chambre la prochaine reconnaissance *de jure* du gouvernement nationaliste espagnol : voir ci-après le n° 210 (note).

(2) La démarche de sir Eric Phipps était annoncée par un télégramme n°s 498-500 de Londres, du même jour. Selon ce télégramme, sir A. Cadogan avait indiqué à M. Corbin l'intention du Premier britannique et de lord Halifax de se concerter avec Paris pour fixer la date de la reconnaissance et n'agir que simultanément. Sir A. Cadogan reconnaissait qu'il y aurait avantage à connaître les résultats de l'enquête de M. Léon Bérard.

175

NOTE DU MINISTRE

Conversation avec sir Eric Phipps
du 22 février 1939

J'ai reçu ce matin la visite de sir Eric Phipps.

Sir Eric Phipps m'a remis un aide-mémoire dans lequel il m'a fait connaître qu'il avait reçu en ce qui concerne les représailles une réponse du général Franco qui lui donnait toute la satisfaction qu'il pouvait espérer dans la question des représailles [1].

Dans ces conditions, il estimait qu'il devait reconnaître sans retard le général Franco. Il me faisait savoir que son gouvernement entendait reconnaître le général Franco le 23 février et, au plus tard, le 24.

Il nous demandait de donner notre agrément à cette proposition et de faire une déclaration simultanée.

J'ai rappelé à sir Eric Phipps que le gouvernement britannique avait pris l'engagement de ne pas reconnaître le gouvernement du général Franco avant le gouvernement français. Or, le gouvernement français devait attendre, pour prendre une décision, le retour de M. Léon Bérard [2].

M. Léon Bérard ne pourrait rentrer à Paris avant samedi [3] et par conséquent, j'ai demandé à sir Eric Phipps de faire une démarche très pressante auprès de son gouvernement pour le prier d'attendre jusqu'au lundi 27 [4], date à laquelle le Conseil des ministres français pourrait être réuni.

Ayant téléphoné devant sir Eric Phipps à M. Daladier, j'ai pu indiquer à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris que le président du Conseil insistait lui-même très vivement pour l'adoption de cette solution.

Sir Eric Phipps m'a dit qu'il allait faire immédiatement ma communication à son gouvernement et qu'étant donné notre insistance, il espérait me rapporter une réponse favorable.

[1] Le texte de cet aide-mémoire est ci-dessus reproduit sous le n° 174.
[2] Sur la mission de ce dernier à Burgos, voir ci-dessus les nos 35 (note), 74, 156, annexe, 167.
[3] Soit le 25 février.
[4] Ce fut effectivement le 27 février que, devant les Communes, le Premier britannique devait annoncer la reconnaissance *de jure* du gouvernement du général Franco.

176

2e Bureau de l'État-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 22 février 1939

Secret.

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique;
M. Rochat, directeur adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Contre-amiral Le Luc, sous-chef de l'état-major de la Marine;
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air;
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose les questions politiques en instance :

Espagne : Les Affaires étrangères viennent d'être saisies d'une plainte du gouvernement nationaliste sur le fait que du matériel de transport appartenant à l'armée républicaine réfugiée en France aurait été vendu à la maison Aget de Paris au nom du gouvernement républicain et pour une somme dérisoire.

L'Intérieur consulté déclare n'être au courant de rien.

Les Affaires étrangères demandent à la Guerre si elle peut fournir un renseignement précis sur cette affaire.

Éthiopie : A la date du 20 janvier, de nombreux transports par camions étaient signalés à Harrar en direction de la frontière de Somalie, parmi lesquels 160 camions bâchés portant du matériel d'artillerie. Le recrutement des indigènes était intensifié; les dépôts d'essence autour de Diré-Daoua ont été disséminés. Les commerçants ont reçu l'ordre de renouveler leurs stocks pour le 1er avril.

D'Addis-Abéba et Djibouti, les renseignements semblent de nature plus inquiète. Les populations italienne et indigène éprouvent des craintes pour leur ravitaillement en cas de conflit et les rassemblements à la frontière de Djibouti auraient principalement pour but de séparer les indigènes de toute propagande extérieure et d'empêcher leur ravitaillement en armes.

II. *Marine.* Travail normal dans les flottes allemande et italienne; la flotte allemande a même une forte proportion de bateaux indisponibles pour réparations.

III. *Air.* Le transfert en Libye d'une escadre de bombardement est controuvé.

Une liaison avec l'Air polonais a montré une grande activité de l'aviation polonaise, qui a fait un effort sensationnel pour monter des usines, alimentées en gaz naturel des Carpathes et qui commencent à sortir en série des matériels sur licence américaine.

Les Polonais nous offrent de nous céder des avions de bombardement ainsi que du matériel Bofors.

Ils donnent l'impression de venir franchement à nous et de désirer passer à l'étude concrète des possibilités communes.

IV. *Colonies.*

On a signalé un complot japonais pour créer des soulèvements en Indochine [1].

De nombreux déserteurs italiens sont signalés à Djibouti.

177

Le Lieutenant-colonel Albord, Attaché militaire de France à Prague, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 10/AM [2]. *Prague, 22 février 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 26 février.)

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des conditions dans lesquelles je viens d'être reçu à Prague par les différentes autorités civiles et militaires.

Si je crois devoir m'étendre un peu sur ces réceptions, c'est qu'après les événements de septembre-octobre 1938, le départ de la mission française, et dans la position actuelle de la Tchécoslovaquie vis-à-vis, à la fois, de la France et de l'Allemagne, elles ne pouvaient manquer de revêtir une physionomie particulière, qu'il y avait lieu de noter avec soin.

J'ai été reçu, d'une part, successivement par les autorités civiles suivantes : M. le Président du Conseil (M. Beran), M. le Ministre de la Défense nationale (général Syrovy), M. le Ministre des Affaires étrangères (M. Chvalkovsky), enfin M. le Président de la République (M. Hacha). Auprès des trois premiers, j'ai été présenté par le ministre de France à Prague. L'entretien avec le ministre des Affaires étrangères a revêtu une certaine importance. Il en est rendu compte plus loin, en annexe, d'une façon détaillée.

D'autre part, j'ai été reçu par les autorités militaires suivantes : général chef d'État-major général de l'armée (général Krejci); les sous-chefs de

(1) Les archives du ministère des Affaires étrangères ne mentionnent pas ce complot.
(2) Extraite des archives de la Guerre.

l'état-major de l'Armée; le général Netik, commandant l'Artillerie et le général Fajfr, commandant l'Aviation. L'entretien avec le général Krejci est relaté ci-après, en annexe. Celui poursuivi avec les généraux Netik et Fajfr fait l'objet de rapports spéciaux joints.

Enfin, un déjeuner, présidé par le général Fiala (premier sous-chef) et auquel assistaient le général Miklik (deuxième sous-chef), les chefs des 2e et 3e bureaux et leurs adjoints, m'a été offert le 20 février, après l'audience du président de la République.

La réception par les *autorités civiles* n'a pas revêtu un simple caractère protocolaire et froid. Elle a été en général de durée assez longue, cordiale, accompagnée de vœux souriants et de poignées de mains appuyées.

La réception par les *autorités militaires* a été plus chaude encore et elle a revêtu — en particulier avec le général Krejci — la physionomie d'un entretien entre camarades.

Au cours de toutes ces entrevues, j'ai été frappé par l'attitude de mes interlocuteurs, faite de beaucoup de dignité et d'une grande élévation de sentiments. Aucun reproche brutal à l'adresse de la France. Mais, dans les yeux comme dans le geste, parfois dans la parole, l'expression d'un regret profond et douloureux, toujours tempéré par une affection qui semble encore restée très vive à notre égard. En ce qui concerne l'avenir, une crainte non dissimulée et que semblent justifier les événements relatés d'autre part.

Notes annexes

I

Entretien avec M. Chvalkovsky, ministre des Affaires étrangères

(18 février 1939)

M. de Lacroix, ministre de France, avait bien voulu demander audience pour moi au ministre des Affaires étrangères et m'avait accompagné. Il assistait donc à l'entretien.

Ce dernier présentait d'autant plus d'intérêt que certains journaux étrangers (*Evening Standard,* reproduit par la *National Zeitung* de Bâle, du 10 février) venaient d'annoncer que Berlin aurait formulé au ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, lors de son dernier voyage dans la capitale du Reich[(1)], un certain nombre d'exigences (voir ci-joint copie de celles-ci [(2)]).

Dès le début de la conversation, et sans que la question lui eût été même posée, M. Chvalkovsky démentit en bloc ces informations. Toutefois, peu à peu, il aborda de lui-même un certain nombre de ces points pour les confirmer : neutralité de la Tchécoslovaquie, réduction de l'armée, question financière. Il plaida non coupable et assura que la Tchécoslovaquie ne pouvait faire autrement que de se soumettre aux exigences dont elle était l'objet : « Il faut nous plaindre — dit-il — car nous sommes de pauvres bougres (*sic*) ». Il insista vivement auprès du ministre de France pour que la France et l'Angleterre se concertent en vue des démarches propres à obtenir la garantie des frontières nouvelles : « Tant que cette garantie ne nous sera pas donnée par tous les signataires de Munich, nous pourrons être et nous serons l'objet de pressions et

(1) Le mois précédent : voir, au tome XIII de la présente série, le n° 409.

(2) Il a paru superflu de reproduire cette liste, qui avait déjà été transmise par le ministre de France à Prague le 18 février (T. n° 368, ci-dessus publié sous le n° 141).

de menaces. Si la France prenait l'initiative de demander cette garantie, je pourrais mettre son geste en relief auprès du peuple tchécoslovaque et lui faire rendre ainsi une part du prestige et de l'affection qu'elle a perdus...».

Au sortir de cet entretien, nous avions acquis la conviction — que partageait d'ailleurs le ministre de France — que les renseignements fournis par la presse étrangère n'étaient pas totalement inexacts. Et les renseignements supplémentaires recueillis depuis permettent de confirmer cette façon de voir.

II

Entretien avec le général Krejci, chef d'État-major général de l'armée

(16 février)

L'entretien, très libre et très cordial, commença en présence du ministre de France, M. de Lacroix, et se continua, suivant la volonté du général Krejci, après que le ministre se fût retiré.

Le général annonça son départ imminent [1]. « Il ne faut plus — dit-il — à la tête de l'armée tchécoslovaque, de chefs amis de la France. Nous sommes l'objet de la part des Allemands *d'une pression lente, mais systématique et continue.* Cette pression est facilitée par le fait que l'Allemagne n'a pas encore donné la garantie de nos frontières [2]. »

Puis le général me fit connaître que la réduction imposée pour l'armée serait bien supérieure à celle qui aurait dû normalement correspondre à la perte de population des Sudètes. Sur la question posée au sujet du transit d'unités allemandes constituées par le couloir morave, *il répondit que le Reich avait reçu l'agrément du gouvernement tchécoslovaque* [3].

Enfin, le général Krejci ne put se retenir d'aborder la question des événements de septembre. Ses plaintes furent discrètes et attristées : « Il est regrettable que la France n'ait pas compris que les Allemands n'auraient jamais fait la guerre sur deux fronts. Par ailleurs *l'Allemagne n'était pas prête — pas plus qu'elle ne l'est maintenant.* L'équipement, l'habillement, le matériel automobile, le matériel de combat cuirassé, étaient en état défectueux. En face, notre ligne fortifiée était bien outillée, plus moderne peut-être même, sur certains points, que votre ligne Maginot. Les Allemands avaient laissé s'opérer notre mobilisation et 35 divisions bien équipées, bien armées, ayant bon moral, étaient prêtes à leur faire face. *C'était l'échec certain...*

« Et aujourd'hui, vingt années de peines et de travaux sont perdues. Au fond, nous aurions pu, pour en arriver là, suivre dès le début une autre politique. La France n'a pas compris que nous étions à l'Est le contrepoids indispensable et puissant et que, dans tous les cas, ce seraient au moins 40 divisions allemandes qui ne seraient pas sur le Rhin. Que la France prenne garde *à la question alsacienne et qu'elle n'oublie pas, elle aussi, que toute sa ligne Maginot est sur un territoire contesté.* Que la France ne cède pas à l'Italie. La plus petite concession aura des conséquences incalculables... Le jour où l'Allemagne aura « liquidé » l'Europe centrale, la France se trouvera plus seule que jamais, dans les conditions les plus difficiles. Et si la France disparaît, c'en sera fait à jamais de nous...

« Il est dur pour un chef qui, en collaboration avec votre pays, avait forgé un bel outil de guerre, de le voir se briser, s'émietter, sans qu'il ait servi. Je souhaite que la France se ressaisisse, mais n'oubliez pas que, pour n'avoir pas compris ce qui était en jeu en septembre dernier *et avec quelle facilité nous eussions ensemble fait échec à l'Allemagne,* la lutte de l'avenir sera dure, très dure...

« Je m'en vais. J'espère que c'est un dernier sacrifice que je fais à mon pays. Je suis heureux en tout cas, à la veille de mon départ, d'avoir pu accueillir encore l'attaché militaire de France. »

Tel est, aussi fidèlement que possible, rapporté l'entretien avec le général Krejci.

[1] *Note du document :* Départ annoncé officiellement par la presse tchèque le 20 février 1939.

[2] *Note du document :* A rapprocher des paroles du ministre des Affaires étrangères.

[3] *Note du document :* Confirmé par le ministre des Affaires étrangères dans son entretien, qui déclara que ce transit ne regardait pas le gouvernement et se traitait directement entre les compagnies de chemins de fer intéressées. Ce transit ne semble pas, jusqu'ici, avoir dépassé le transport en bloc de deux compagnies, en dehors des permissionnaires isolés.

178

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 134. *Londres, 22 février 1939* (1).

(*Reçu :* Dir. pol., 27 février.)

Dans une déclaration faite hier à la Chambre des Communes, M. Neville Chamberlain a annoncé la prochaine visite à Moscou et dans diverses capitales européennes de M. R.S. Hudson, secrétaire du *Overseas Trade Department.* Le Premier ministre a signalé à cette occasion qu'il était dans les intentions du gouvernement de Sa Majesté de consolider et d'améliorer au maximum les relations commerciales entre la Grande-Bretagne et les autres pays.

Le projet de voyage de M. Hudson dans les capitales de l'Europe nordique et orientale suit ainsi de près l'annonce de la visite que M. Stanley, président du *Board of Trade,* doit faire à Berlin, en compagnie d'ailleurs de M. Hudson, et d'une délégation des industries britanniques. Les ministres anglais seront précédés à Berlin par M. Ashton-Gwatkin, du Foreign Office, qui fut, on s'en souvient, le principal collaborateur de lord Runciman l'été dernier, pendant la durée de son séjour en Tchécoslovaquie, et dont la mission consistera à préparer le terrain, en vue des discussions qui devront intervenir entre les industriels britanniques et les représentants de la *Reichsgruppe-Industrie.*

On espère à Londres que ces discussions s'inspireront de celles qui ont eu lieu récemment entre les représentants des industries charbonnières de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne (2), et qu'elles aboutiront à une réglementation de la concurrence des deux pays sur les marchés extérieurs, notamment par la formation de cartels internationaux. Comme le signale le *Times,* il est de l'intérêt général d'éviter une guerre commerciale.

Dans certains milieux économiques de Londres, on espère également que les États-Unis seront disposés, ainsi que la France, la Suisse et les pays scandinaves, à unir leurs efforts à ceux de l'Angleterre pour mener à bien une telle entreprise.

Des négociations de ce genre avaient déjà été prévues au moment de la signature de l'accord de paiement anglo-allemand au mois de juin dernier. Certains membres de la délégation allemande avaient suggéré que « des négociations plus poussées fussent entreprises en vue d'améliorer les relations commerciales entre les deux pays. Au cours de ces conversations, l'Allemagne envisagerait surtout la possibilité d'augmenter ses débouchés vers la Grande-

(1) Datée en fait du 23 dans les registres de la Direction politique.
(2) Sur ces négociations, voir au tome XIII de la présente série le nº 464.

Bretagne et les Dominions, alors que le gouvernement anglais chercherait à mettre fin à la concurrence exercée sur les marchés étrangers par la politique germanique de subventions à l'exportation et de baisse systématique des prix ».

Il semble que les difficultés économiques auxquelles se heurte actuellement le Reich ait hâté le moment de ces négociations. Le commerce extérieur de l'Allemagne se trouve en effet dans une situation critique. Les statistiques pour le mois de janvier 1939 accusent une baisse marquée tant pour les exportations que pour les importations et un excédent sensible des importations s'élevant à 30 millions de reichsmarks (soit 2 millions de livres environ au taux actuel du change).

En ce qui concerne la visite de M. Hudson à Moscou, la presse britannique publie d'assez longs commentaires. Les conversations anglo-russes auront un double caractère. D'une part, la Grande-Bretagne est quelque peu inquiète de voir la diminution de ses exportations vers l'U.R.S.S., d'autant plus que la Russie s'adresse plutôt à elle pour des réexportations que pour des exportations directes. Or, la Grande-Bretagne est devenue l'un des meilleurs clients de la Russie, lui achetant davantage que l'Allemagne, les États-Unis, et la France réunis. Il est naturel que les industriels britanniques éprouvent le désir de voir le marché russe s'ouvrir plus largement à leurs produits (machinerie, équipement, produits semi-manufacturés, etc.). D'autre part, il est probable que la question de la réglementation des prix sera abordée.

La presse britannique observe qu'un contact va être établi pour la première fois depuis longtemps entre un ministre britannique et ses collègues soviétiques. On espère à Londres que ces premières conversations pourront ouvrir la voie à des négociations en vue d'un traité de commerce permanent entre les deux pays. Si la mission de M. Hudson réussit, les conséquences politiques de cette entente peuvent être fort étendues. Bien que l'accord commercial, conclu en 1933, et actuellement encore en vigueur, n'ait pas procuré à l'Angleterre les résultats qu'elle en attendait, la Cité voit d'un œil plutôt favorable le ministre britannique entreprendre des négociations avec l'U.R.S.S.

Le *Times* fait observer que ce n'est sans doute pas sans raison que des discussions commerciales sont ouvertes simultanément avec les deux grands pays totalitaires : l'Allemagne et la Russie. Le journal conservateur y trouve la preuve que le gouvernement de Sa Majesté est décidé à faire tout en son pouvoir pour faciliter une reprise du commerce international, sans faire intervenir ses préférences bien connues pour une tradition de libéralisme au point de vue commercial et monétaire.

Le gouvernement britannique, écrit-il en substance, entend faire preuve de réalisme : ni l'Allemagne avec sa formidable organisation industrielle et ses 80 millions d'habitants, ni la Russie avec ses vastes territoires, ses ressources illimitées et sa population de 150 millions d'hommes ne peuvent être tenues à l'écart, tant comme marchés pour les produits britanniques que comme fournisseurs de la Grande-Bretagne.

Le *Times* ne se fait pas d'illusions sur les obstacles multiples que les ministres britanniques rencontreront dans leur tâche. Il est difficile d'élaborer un

mécanisme de coopération avec des économies aussi différentes de celle de la Grande-Bretagne. D'où la nécessité de faire intervenir les autorités gouvernementales dans les négociations. « En effet, déclare ce journal, ce n'est pas aux particuliers seuls à chercher à rendre plus étroites leurs relations commerciales avec de semblables pays, mais au gouvernement à aider la réorganisation des industries britanniques et à se procurer les armes nécessaires pour discuter d'égal à égal avec les pays où tout l'organisme industriel et commercial est sous le monopole de l'État ».

On ignore, indique le journal conservateur, quels seront les plans de M. Hudson après sa visite à Moscou. On pense qu'il se rendra à Varsovie et à Helsingfors [1]. Des conversations avec la Pologne permettraient d'obtenir une augmentation des échanges entre les deux pays, sans doute à l'aide de crédits. Ce pays est en effet un grand exportateur de matières premières : charbon, bois, produits agricoles. Si des accords sur les prix sont conclus avec l'Allemagne, il est certain que la Pologne devra figurer au nombre des membres des nouveaux cartels internationaux qui pourraient être créés.

Le *Manchester Guardian*, de son côté, fait quelques restrictions sur les possibilités d'accords de cartels avec l'Allemagne. « Si de tels efforts peuvent être satisfaisants pour certaines industries, écrit le journal libéral, ce ne sera pas un moyen suffisant pour mettre fin à la concurrence intense que l'Allemagne continuera d'exercer pour d'autres produits. Le Reich pourra peut-être même trouver politique, ajoute le journal, de faire quelques concessions en vue d'enrayer les contre-mesures que le gouvernement britannique serait disposé à adopter ».

Le *Manchester Guardian* estime qu'il serait dangereux d'avoir une confiance trop grande en de tels arrangements tant que l'Allemagne ne sera pas disposée à orienter son économie vers la paix et à relâcher la pression politique qu'elle exerce vis-à-vis des économies libérales.

179

LE LIEUTENANT-COLONEL LUGUET, ATTACHÉ DE L'AIR DE FRANCE À MOSCOU, À M. GUY LA CHAMBRE, MINISTRE DE L'AIR.

D. nº 29/39 [2]. *Moscou, 22 février 1939.*

Le présent bulletin a pour base une conversation avec l'attaché militaire américain à la fin d'un dîner donné chez moi, à l'occasion de son départ qui a eu lieu le 15 février.

[1] L'ambassadeur faisait état, le 6 mars, du programme de M. Hudson tel qu'il avait été indiqué dans le *Times* du 2 mars : M. Hudson négocierait à Berlin le 17 mars, puis à Varsovie du 18 au 22, à Moscou du 23 au 28, puis il se rendrait à Helsingfors et Stockholm (dépêche de Londres nº 176).

[2] Extraite des archives de la Guerre.

L'attaché, lieutenant-colonel Faymonville, doyen depuis le rappel du lieutenant-colonel lithuanien Skucjas, est très nettement ami de la France et partisan de la solidarité américaine avec la France; il croit que la menace de guerre sera extrêmement sérieuse à brève échéance.

Son départ, avancé de quelques mois, et le séjour qu'il va faire à Washington, sont vraisemblablement destinés à lui permettre de faire une « déposition » sur la situation en Europe, vue de son poste.

Il pense qu'il était temps pour lui de rentrer et de parler, car, à son avis, l'Amérique « se croit encore trop peu liée à ce qui se passe en Europe ».

Comme je lui demandais ses impressions finales sur l'U.R.S.S., après cinq ans environ de séjour ininterrompu, nous avons convenu de procéder par questions et réponses qui ont été à peu près, mot à mot, les suivantes :

1° « Le régime est-il solide ? » — « Parfaitement solide ».

2° « L'armée est-elle forte ? » — « Très forte ».

3° « L'économie du pays se développe-t-elle ? » — « Beaucoup; il y a des irrégularités, mais dans l'ensemble les progrès sont considérables et continuent ».

4° « Que pensez-vous des possibilités de cette économie avec le régime actuel ? » — « Très, très grandes. »

5° « Le pays est-il un facteur intéressant de la politique européenne ? » — « Extrêmement intéressant. Il peut avoir, en particulier, la plus grande influence pour le maintien de la paix. »

6° « En cas de guerre, que pensez-vous de l'aide soviétique ? » — « Elle sera normalement acquise aux démocraties, contre l'agresseur fasciste. Elle prendra essentiellement la forme de ravitaillements, probablement d'actions militaires aériennes ou même sous-marines, par des unités détachées, à la façon de la guerre d'Espagne. Bref, elle jouera comme un soutien. Mais l'U.R.S.S. cherchera vraisemblablement à éviter la guerre terrestre, au moins tant que les circonstances ne la garantiront pas de toute inquiétude sur l'inviolabilité de son territoire. »

De lui-même, le lieutenant-colonel Faymonville reprend :

« On porte sur ce pays des jugements entachés d'erreur, parce que l'on compare l'état actuel du pays à l'état actuel des autres nations, au lieu de considérer l'évolution de l'U.R.S.S. en elle-même, et de suivre sa courbe, parce que l'on s'abandonne à des considérations idéologiques qui masquent les faits et empêchent de réaliser objectivement la situation matérielle. L'U.R.S.S. doit compter comme un facteur des plus importants pour le maintien de la paix en Europe. »

L'opinion de l'attaché militaire américain pourrait donc se résumer ainsi :

L'U.R.S.S. se présente actuellement comme un soutien naturel important des puissances démocratiques, auxquelles elle apporterait son aide économique, certainement, une aide militaire limitée, vraisemblablement, les limites variant en fonction de la sécurité du territoire soviétique; l'appui

complet de sa puissance militaire, dans le cas seulement de conjonctures particulièrement favorables.

Tel sera, très vraisemblablement, le sens général de ce qu'il dira à Washington.

Le lieutenant-colonel Faymonville m'a dit d'autre part qu'il se rendait par Berlin à Bruxelles d'où il partirait s'embarquer à Hambourg. Comme je lui demandais s'il ne profiterait pas de son séjour à Bruxelles pour aller à Paris, il m'a répondu qu'il s'efforcerait de le faire, mais qu'il craignait de ne pas en avoir le temps.

180

M. Corbin, ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 516. *Londres, 23 février 1939* (1).

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Lord Addison a demandé cet après-midi à la Chambre des lords si le gouvernement était disposé à faire une déclaration sur les relations de la Grande-Bretagne avec la France. Tous les partis, a-t-il dit, ont accueilli avec satisfaction les déclarations du Premier ministre (2). Toutefois, le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères serait sans doute en mesure d'expliquer avec plus de précision le sens de ces déclarations.

« Ce serait une erreur, a répondu lord Halifax, que de supposer que l'affirmation de solidarité avec la France faite par le Premier ministre s'accompagne de la moindre réserve mentale ».

Le secrétaire d'État a comparé les paroles de M. Chamberlain aux écriteaux que l'on place sur les routes et endroits dangereux.

« Il n'y a aucune divergence de vues, a-t-il ajouté, d'aucune sorte entre nous et la France; aussi aucune réaffirmation verbale de notre solidarité n'était-elle nécessaire ni en France, ni dans ce pays... Nous aurons d'ici peu l'occasion de souligner cette solidarité lorsque nous recevrons le chef d'État de la République française » (3).

« Il est advenu que certaines fausses interprétations ont obligé l'Angleterre à affirmer en termes de plus en plus catégoriques et dépourvus d'ambiguïté ce qui est depuis longtemps considéré comme un axiome par les peuples des deux nations... Ce n'est pas seulement notre situation géographique qui nous rapproche de la France; mais aussi l'identité des intérêts et notre complet accord ».

(1) Par fil, en clair.
(2) Du 6 février aux Communes, sur la solidarité franco-anglaise : voir ci-dessus le nº 48.
(3) C'est du 21 au 24 mars que le président de la République française devait être reçu à Londres, les souverains britanniques l'ayant été à Paris en juillet 1938.

Lord Halifax a alors indiqué qu'une telle identité de vues régnait entre la France et l'Angleterre qu'il ne pouvait être question de la subordination d'un des deux pays à l'autre.

Le secrétaire d'État s'est ensuite attaché à démontrer que la solidarité anglo-française ne constituait une menace pour aucune autre puissance et que la politique poursuivie par les deux gouvernements en vue du maintien de la paix en est d'ailleurs la preuve évidente.

« Lord Crewe, a dit d'autre part lord Halifax, a fait allusion au différend qui existe entre l'Italie et la France. A certains égards, il est de fait que quelles que soient les divergences de vues italo-françaises, elles ne concernent pas au premier chef — et je souligne l'expression « au premier chef » — ce pays-ci. A un autre point de vue, elles nous intéressent immédiatement et étroitement, en raison des relations, dont nous avons parlé, avec la France et aussi parce que nous sommes heureux d'avoir amélioré nos relations avec l'Italie et que nous avons le souci de les maintenir sur la base d'une cordialité aussi complète que possible.

« Je crois devoir indiquer que ni le gouvernement français, ni le gouvernement italien, n'a manifesté le désir qu'un tiers effectue une médiation, et bien entendu rien dans cet ordre d'idées ne peut être envisagé tant que les deux parties ne l'auront pas désiré. D'ailleurs, le gouvernement italien n'a pas pour le moment indiqué formellement quels sont exactement les points de divergence entre lui et la France ».

Lord Halifax s'est alors étendu sur la façon dont on déforme à l'étranger les intentions du gouvernement anglais et sur les accusations qu'on porte contre lui de vouloir faire une guerre préventive. Il a souligné qu'on commettait également l'erreur opposée qui consiste à accuser l'Angleterre de faiblesse, de lâcheté et d'irrésolution.

« Je tiens, a-t-il dit, à préciser autant qu'il est possible que l'une et l'autre interprétation sont également fausses et dénuées de fondement ».

Après avoir rappelé que la France et l'Angleterre condamnaient également la guerre comme instrument politique, lord Halifax a assuré l'Assemblée que les deux pays étaient prêts à collaborer avec d'autres gouvernements quels qu'ils fussent pour abolir la guerre.

« Cela ne veut pas dire, a-t-il ajouté, que les gens de ce pays ou de France ne résisteraient pas à toute menace portée à leur vie, ou à leur indépendance, ou à ce qu'ils considèrent comme leurs intérêts vitaux ».

Citant alors le passage de *Mein Kampf* dans lequel le chancelier Hitler parle des faux calculs que les Allemands d'avant-guerre ont faits au sujet des Anglais et de leur Empire, le secrétaire d'État a dit : « Nos ressources demeurent énormes et l'esprit de notre peuple n'a pas changé ».

Lord Halifax a conclu son discours en réaffirmant que l'Angleterre ne désire pas une épreuve de force et préconise, au contraire, les discussions franches et complètes, mais qu'en même temps personne ne peut douter qu'en cas de nécessité le peuple britannique ne se montre aussi tenace que jamais dans la défense de ses libertés.

181

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 221 à 223. (1). Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 23 février 1939, 22 h. 5.*

(*Reçu :* 23 h.)

J'ai parlé à M. Beck de la visite du comte Ciano en m'exprimant dans le même sens qu'avec le maréchal Rydz-Smigly et M. Arciszewski (mon télégramme n° 204) (2) et en m'inspirant de cette double préoccupation : avertir le gouvernement polonais que nous observerions avec une attention particulière son attitude en l'occurrence, mais en même temps ne pas paraître exagérer l'importance du voyage.

M. Beck a été très catégorique. Il abordera, m'a-t-il assuré, ses prochains entretiens dans l'esprit qui était le sien alors qu'il est allé à Rome il y a un an; il ne perdra de vue, à aucun moment, les intérêts de la France, il ne manquera pas de redire au comte Ciano le prix que la Pologne attache à ses liens avec notre pays et il pense que dans ces conditions, la rencontre qui va avoir lieu ne saurait ni nous porter ombrage, ni avoir pour nous les moindres conséquences regrettables.

En réglant avec lui les détails du voyage et à brûle-pourpoint, l'ambassadeur d'Italie l'a prié de remarquer que depuis quelques jours le ton de la presse italienne s'était beaucoup adouci à notre égard. M. Beck croit que si le baron de Valentino — qui est en effet d'une réserve extrême et d'une rare prudence — s'est exprimé ainsi, ce ne peut être que sur les indications de Rome.

Quoi qu'il en soit, j'ai insisté spécialement sur la nécessité, pour la presse polonaise, de ne rien écrire ces temps-ci qui pût contribuer à attribuer à la visite du comte Ciano une signification et une portée autres que celles que M. Beck dit avoir l'intention de lui donner. Le ministre m'a promis qu'il en serait ainsi.

Je crois d'autre part demander au Département de garder aux déclarations que m'a faites M. Beck un caractère strictement confidentiel.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du 20 février, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur indiquait avoir rappelé au maréchal Rydz-Smigly et à M. Arciszewski que lors de son voyage à Rome l'année précédente, le ministre polonais des Affaires étrangères avait donné l'assurance qu'il n'oublierait pas que la Pologne était l'alliée de la France. Le gouvernement français espérait qu'il en serait de même à l'occasion de la visite du comte Ciano, et que la presse polonaise ne perdrait de vue « ni les intérêts de la France ni ses sentiments» [Sur la visite du colonel Beck à Rome en mars 1938, voir, au tome VIII de la présente série, les n°s 141, 307, 311, 357].

182

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 139 à 142 (1). Confidentiel. Réservé. *Bucarest, 23 février 1939, 23 h. 55.*

(*Reçu :* le 24, 1 h. 10.)

Comme je l'ai indiqué dans mon télégramme n°s 134-137 (2), les milieux officiels de la Conférence ont tenu à déclarer que les problèmes soulevés par la reprise du révisionnisme n'avaient pas été abordés lors des entretiens de Bucarest. J'ai cru devoir demander ce matin à M. Gafenco si l'impression ainsi donnée correspondait à la réalité.

De la conversation que j'ai eue avec le ministre des Affaires étrangères, il résulte que la politique à adopter envers la Bulgarie a réellement fait l'objet d'un échange de vues. En effet, M. Kiosseivanov a déclaré à M. Saraçoglu, lors du passage de ce dernier à Sofia avant son arrivée à Bucarest, que le gouvernement bulgare ne souhaitait nullement se mettre sous l'influence de certaines grandes puissances, en l'espèce l'Allemagne, et désirait entrer dans « la famille balkanique » mais à condition « que les stipulations territoriales du pacte de 1934 ne fussent plus considérées comme intangibles ». A la Conférence, les délégués ont été unanimes à repousser cette prétention. Le général Metaxas a été à cet égard le plus catégorique.

Par contre, les états de l'Entente se sont montrés disposés à faire des concessions dans l'ordre économique par le développement des échanges, des voies de communication (ponts sur le Danube, etc.). La Roumanie est prête en outre à se montrer plus libérale envers la minorité bulgare, notamment en ce qui concerne le régime scolaire.

Constatant par ailleurs que le fonctionnement de l'Entente balkanique n'avait pas permis au mois de septembre aux quatre gouvernements de prendre contact, M. Gafenco a fait décider que si une crise internationale se produisait, le président en exercice convoquerait les représentants des autres états membres en vue de l'adoption d'une attitude concertée.

Le ministre des Affaires étrangères m'a confirmé en outre les indications que j'ai données précédemment, à savoir la cordialité des conversations, l'entière solidarité des Roumains, des Grecs et des Turcs et la réserve relative des délégués yougoslaves. Le ministre a ajouté que l'ajournement de la reconnaissance *de jure* du gouvernement de Burgos par la Roumanie avait provoqué une certaine déception à Berlin comme l'indique un télégramme *D.N.B.*

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 22 février, ci-dessus publié sous le n° 171.

qui était ... [1] ce matin à Bucarest et qui fait état d'un prétendu désappointement de Belgrade. Il m'a répété que le désir de ne pas sacrifier les 250 nationalistes réfugiés à la légation roumaine à Madrid était la seule cause de l'attitude adoptée à cet égard par le gouvernement royal.

Enfin, M. Gafenco m'a assuré que les quatre états restaient de cœur avec les puissances occidentales et qu'ils avaient exprimé l'espoir, au cours de la Conférence, que la situation des grandes démocraties continuerait de se renforcer [2].

183

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 511 [3]. Réservé. *Berlin, 23 février 1939* [4].

(*Reçu :* le 24, 15 h. 30.)

Mon collègue anglais, qui vient de rentrer à Berlin après une absence de quatre mois, m'a dit avoir retiré une impression favorable de ses premiers contacts avec les dirigeants du IIIe Reich. Son sentiment, qui s'accorde avec celui de la plupart de mes collègues et avec le mien, est que, pour le moment tout au moins, le gouvernement allemand ne veut pas d'une guerre. Il a remarqué, à cet égard, une évolution assez sensible par rapport au mois de septembre dernier.

Le maréchal Goering lui a déclaré qu'il n'y avait dans le parti que quelques fous qui pouvaient souhaiter des aventures militaires. M. von Ribbentrop lui est apparu très calme, plus maître de lui qu'auparavant. L'un et l'autre ont indiqué, à peu près dans les mêmes termes, qu'un chef d'État, si omnipotent fût-il, ne pouvait gouverner contre son peuple. Sir Nevile Henderson attribue cette pensée au Führer et il croit pouvoir en déduire que celui-ci s'est convaincu qu'il ne devait pas aller à l'encontre des aspirations pacifiques de la nation allemande.

La question qui préoccupe le plus mon collègue anglais est celle des polémiques de presse et des attaques parlementaires contre le IIIe Reich. Il est convaincu que ce sont les chants de victoire de la presse occidentale, le 23 mai [5], qui ont amené M. Hitler aux décisions que l'on connaît, que ce sont les attaques de l'opposition britannique qui ont compromis l'œuvre de

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Ce télégramme a été retransmis à Belgrade le 2 mars sous les nos 79 à 82.
(3) Extrait des « Fonds 1940 ».
(4) Par courrier, en clair.
(5) 1938.

M. Chamberlain à Munich et qu'aujourd'hui encore, c'est le ton provoquant de certains hommes politiques et de certains journaux, anglo-saxons notamment, qui constitue la seule menace sérieuse pour la paix.

Sans aller aussi loin que sir Nevile, je crois effectivement que l'on ne saurait attacher trop d'importance au rôle que jouent ici la tribune et la presse étrangères. Les dirigeants nationaux-socialistes n'ont pas, chez eux, l'oreille faite à la critique. Ils trouvent insupportables les leçons qui leur viennent du dehors. J'ai relaté, dans de précédents rapports, les doléances que m'ont faites, à cet égard, la plupart d'entre eux, particulièrement le Dr. Goebbels. Il y a peu de jours, le maréchal Goering a déclaré à mon collègue hollandais : « Les attaques de la presse et de certains hommes d'État anglais ou américains sont intolérables; cela ne peut pas continuer longtemps ainsi et je me demande si l'Allemagne ne devrait pas, dans ces conditions, choisir le meilleur moment pour en finir ». Je pense que cette menace ne doit pas être prise au pied de la lettre et qu'elle était surtout dite pour être rapportée à Londres et à Washington, mais il faut cependant y voir plus qu'un paradoxe. Aux discours, aux articles, à la radio, s'ajoutent les rumeurs qui représentent l'Allemagne prête à des coups de force contre les petits états, la Hollande et la Suisse notamment. Dans les milieux diplomatiques de Berlin, le sentiment assez général est que ces bruits sont sans fondement sérieux; l'on est porté à en chercher l'origine dans les milieux israélites anglo-saxons et surtout américains, désireux de pousser les démocraties à une guerre de revanche sans risques directs pour eux-mêmes. Tout se passe, entend-on dire assez couramment, comme s'il existait une vaste conspiration internationale appliquée à alimenter par tous les moyens un ample mouvement d'opinion contre le IIIe Reich. Certes, les persécutions inouïes dont les Israélites sont victimes dans ce pays expliquent bien des ressentiments. Il n'en demeure pas moins qu'il y a là un élément de conflit redoutable et les représentants diplomatiques anglais et américains à Berlin en sont assez alarmés pour avoir cru devoir recommander à leur gouvernement de s'employer à le contenir.

184

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 411 à 414 (1). *Prague, 23 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 25, 12 h.)

M. Chvalkovsky m'a envoyé, avec sa carte de visite, l'aide-mémoire qu'il a, dit-il, fait remettre hier par les représentants tchécoslovaques à Berlin, à Londres, à Paris et à Rome (3).

J'ai ce matin interrogé à ce sujet le directeur politique. J'ai rappelé que, suivant ce que m'avait dit M. Chvalkovsky, le 6 février (4), l'idée de la neutralisation de la Tchécoslovaquie était de source allemande, et liée, dans l'esprit de ses initiateurs, à une réduction de l' ... (5). M. Krno l'a confirmé, tout en marquant que jusqu'ici n'avait été faite aucun suggestion concrète, ni mise à exécution aucune mesure de réalisation en ce qui concerne ce second point. Il m'a rappelé au surplus que dans son discours dont je rends compte d'autre part (6), le ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères avait insisté sur la volonté de la Tchécoslovaquie de se consacrer désormais à ses propres affaires, sans plus se mêler à celles des autres états. Il a remarqué enfin que,

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(2) Par avion.

(3) Le texte de l'aide-mémoire ne se retrouve pas dans les archives du ministère des Affaires étrangères. L'exemplaire (en français) remis au Foreign Office par le chargé d'affaires tchécoslovaque à Londres est cependant reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, IV, no 138.

L'aide-mémoire rappelait que l'annexe I de l'accord de Munich maintenait l'offre contenue dans le paragraphe 6 des propositions franco-britanniques du 19 septembre 1938 (sur ces propositions, voir, au tome XI de la présente série, le no 213) touchant une garantie internationale des nouvelles frontières de l'État tchécoslovaque contre toute agression non provoquée. Le paragraphe 6 précité avait prévu qu'une des principales conditions de la garantie « serait la sauvegarde de l'indépendance de l'État tchécoslovaque par la substitution d'une garantie générale contre toute agression non provoquée, aux traités actuellement en vigueur et qui comportent des obligations réciproques de caractère militaire ». « Dans le désir de faciliter aux puissances signataires de l'accord de Munich la mise en œuvre de cette garantie, l'État tchécoslovaque serait prêt à faire une déclaration solennelle concernant sa nouvelle position internationale comportant notamment l'engagement d'une stricte neutralité et de la non-immixtion absolue dans tous les différends éventuels des puissances. »

(4) Voir ci-dessus les nos 71, 142.

(5) Lacune de déchiffrement.

(6) A la réunion des chefs du parti de l'Union nationale le 22 février, le ministre tchécoslovaque avait notamment déclaré : « La tâche de notre politique extérieure est d'améliorer nos relations avec nos voisins... De bonnes relations de voisinage avec l'Allemagne ne sont pas seulement la ligne directrice de la politique extérieure du gouvernement. Elles sont aussi indispensables pour des raisons intérieures ». Il prônait l'égalité des droits entre Tchèques et minoritaires, puis critiquait la politique de ses prédécesseurs : « Cessons de nous soucier de la droite et de la gauche, de l'idéologie de Genève, de la sécurité collective et d'autres questions. Gardons nos avis pour nous-mêmes et laissons la direction du monde aux grandes puissances ».

dans son discours [1], M. Hitler avait parlé de la Tchécoslovaquie en même temps que des autres états « neutres », et il cita la Suisse, la Belgique, la Hollande et le Danemark. J'ai fait observer que suivant ce que je croyais ... [2] des états énumérés, seule au point de vue juridique, la Suisse était neutre; que la Belgique se trouvait dans une situation particulière à l'égard de ses voisins français, anglais et allemand; quant aux autres états, ils s'étaient seulement tenus en dehors du conflit pendant la dernière guerre.

Le directeur politique a réparti que, jusqu'ici, la Tchécoslovaquie restait liée à certains états par des engagements d'assistance réciproque ou autres; que le gouvernement de Prague s'était demandé si la prolongation de cette situation n'était pas pour quelque chose dans les hésitations de certains à donner la garantie promise. Dès lors, le but de la note remise aux quatre gouvernements de Munich par les représentants tchécoslovaques était de formuler une suggestion susceptible de hâter l'octroi de la garantie. C'était dans l'esprit du gouvernement tchécoslovaque à ces puissances à déterminer les conditions dans lesquelles la garantie internationale pourrait être réalisée et exaucer le désir tchécoslovaque d'être tenu à l'écart des démêlés entre les autres états.

Ainsi que je l'ai constaté, l'expression « neutralité » n'aurait donc aucun sens juridique précis dans l'esprit du gouvernement tchécoslovaque. Le but de la note serait seulement de provoquer une étude en vue d'aboutir à l'attribution à la Tchécoslovaquie d'un statut répondant à sa situation désarmée et à ses vœux.

185

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 519 [3]. *Berlin, 23 février 1939.*

Suivant les informations que j'ai pu recueillir ici, ce serait *proprio motu* et non sur l'avis du gouvernement allemand que le comte Ciano aurait renoncé à son voyage à Berlin [4].

Il est de fait que, lorsque j'ai parlé de la question au secrétaire d'État, il m'a annoncé la venue probable du ministre italien pour la fin du mois, alors que l'ambassade d'Italie donnait un avis contraire.

(1) Du 30 janvier au Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le nº 467 (et note); ci-dessus les nºs 1, 6, 10, 18, 58.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Sur le projet de voyage à Berlin du ministre italien et son ajournement, voir, au tome XIII de la présente série, le nº 426 (note).

Dans les milieux diplomatiques, on explique cette différence d'attitude par le désir du gouvernement du Reich de donner des conseils de modération au comte Ciano et par le souci de ce dernier de s'y dérober.

L'hypothèse me paraît assez plausible, car j'ai toujours l'impression nette que le Reich désire ne pas être entraîné dans un conflit à propos du différend franco-italien et qu'il entend ne soutenir les revendications coloniales de l'Italie que dans la mesure où il lui apparaîtra que celles-ci peuvent recevoir une solution pacifique. C'est pourquoi le gouvernement allemand est, malgré le jeu de l'Axe, au moins aussi attentif à la position de Paris qu'à celle de Rome, dans cette affaire. Il semble, d'ailleurs, que, si les déclarations, cependant si nettes, de M. le Président du Conseil et de Votre Excellence [1] l'ont incité à la prudence, elles ne l'ont pas convaincu que le partenaire italien n'obtiendra pas, en fin de compte, quelque satisfaction territoriale. Un de mes collègues, en général bien informé, me disait hier encore : « Si les Allemands montrent tant de sérénité à propos du différend franco-italien, c'est qu'ils demeurent persuadés que celui-ci se règlera par un compromis ». Les questions qu'il me posait ensuite me donnaient à penser que l'on avait dû lui parler à ce sujet du territoire de Djibouti. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je m'efforce, chaque fois que j'en trouve l'occasion, de dissiper par la netteté de mon langage toute équivoque à ce sujet.

186

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 131 [2]. *Moscou, 23 février 1939* [3].

Les renseignements sur l'alliance militaire italo-germano-japonaise que M. François-Poncet vous a envoyés le 3 février [4] m'ont été confirmés par M. Litvinov.

Ce serait M. Ciano qui aurait le premier lancé cette idée, d'accord avec M. Shiratori, ambassadeur à Rome, inféodé comme vous le savez aux extrémistes japonais. Quant à M. Mussolini, il se serait finalement décidé, dès qu'il aurait été assuré de l'arrivée de M. Chamberlain à Rome.

(1) Les plus récentes de ces déclarations avaient été faites le 7 février devant le Sénat : voir ci-dessus le nº 114 (note).

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

(3) Par courrier en clair.

(4) Par télégramme nº 400, du 3 février, l'ambassadeur de France à Rome rapportait que « d'après les renseignements... parvenus à l'ambassade de l'U.R.S.S. à Rome, une alliance militaire continuerait d'être envisagée entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, mais sa réalisation se trouverait retardée par des divergences d'appréciation entre les trois gouvernements sur la portée pratique d'application de ces nouveaux engagements triangulaires ». Le Japon voulait en tirer parti contre l'U.R.S.S, l'Italie contre la France, l'Allemagne cherchant « à se réserver la possibilité d'en profiter, au gré des circonstances, aussi bien à l'ouest qu'à l'est ».

D'après le commissaire aux Affaires étrangères, l'Allemagne ne voudrait pas d'un conflit avec la Russie pour le moment. L'Italie non plus. Par contre, à Berlin et à Rome, on pousserait le Japon à orienter de préférence son action contre les trois puissances démocratiques. L'Italie se montrerait la plus ardente, cherchant par le biais d'une alliance militaire avec un Japon menaçant pour la France, l'Angleterre et les États-Unis, à engager plus complètement encore Hitler dans son programme de revendications coloniales, lié lui-même à celui des revendications italiennes contre nous.

D'autre part, l'Allemagne ni l'Italie n'ont pas encore de forces navales suffisantes pour équilibrer une action commune éventuelle de la France, de l'Angleterre et des États-Unis. La marine japonaise rendrait cet équilibre possible et pourrait même le rompre au profit de l'Allemagne et de l'Italie. Cette marine ne ferait pas que retenir vers le Pacifique les forces américaines, détournées de l'Europe. Elle serait en outre pour le moins en mesure de rendre extrêmement précaires les communications de l'Empire britannique avec l'Australie et l'Inde et celles de la France avec l'Indochine, sans parler bien entendu de la possibilité même où le Japon serait de saisir Hongkong, l'Indochine et même Singapour.

L'U.R.S.S., m'a déclaré M. Litvinov, est en ce qui la concerne parfaitement tranquille du côté du Japon. Ce dernier s'est rendu compte, au mois d'août 1938, de la puissance des réactions militaires soviétiques lors de l'incident du lac Khassan (1). En outre, tant qu'elle est engagée en Chine, l'armée japonaise ne pourra pas se lancer contre la Russie dans une grande guerre qui exigerait d'énormes dépenses et de très gros effectifs, à moins d'être d'accord avec l'Allemagne sur l'opportunité de cette agression, ce qui n'est pas le cas. Par contre, le Japon dispose, dès à présent, de la presque totalité de ses forces navales et des petits effectifs qui seraient suffisants pour menacer les territoires français, anglais et américains et leurs communications avec leurs métropoles. Son intervention, même limitée à des démonstrations comminatoires, est jugée indispensable à Rome et à Berlin pour obliger la France et l'Angleterre à un nouveau Munich sur les questions coloniales et méditerranéennes.

Mon collègue anglais m'a dit qu'à Londres, on recueille des renseignements analogues dont on souligne l'origine soviétique. Cependant l'ambassadeur britannique à Tokyo ne cache pas ses inquiétudes. Il craint que le gouvernement japonais ne se laisse entraîner dans le sens souhaité par les puissances de l'Axe. De son côté, l'ambassadeur d'Angleterre en Chine considère qu'avec ou sans convention militaire précise, la politique japonaise, depuis Munich, s'est orientée contre la France et l'Angleterre, comme le démontrent l'occupation de Canton et la prise de Haïnan (2).

A mon avis, cette affaire, comme tant d'autres que pose avec gravité la situation actuelle, soulève en première ligne une question d'ascendant moral.

(1) Sur ces affrontements soviéto-nippons, voir, au tome X de la présente série, les nos 308, 314, 358, 377, 430.

(2) Sur l'occupation de Haïnan, le 10 février, voir ci-dessus le no 90.

Encore plus en Orient qu'en Occident, l'on est sensible au prestige, aux décisions viriles rapidement prises, et l'on y surveille avec soin les défaillances des trois démocraties.

Avec ou sans cette alliance militaire précise que lui suggèrent l'Allemagne et l'Italie, il est bien évident que le Japon continuera de porter son effort sur la ligne de moindre résistance morale.

187

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 167 à 171 (1). *Ankara, 23 février 1939* (2).

M. Puaux m'a communiqué à la date du 22 février son télégramme du 18 (3).

Je constate que, pas plus que moi, il ne juge possible un redressement de la situation dans le Hatay; mais à la solution qui me paraît digne d'être étudiée, il n'oppose en fait qu'une solution d'attente qui, sans changer le fond de la question, nous enlèverait toute chance d'obtenir ultérieurement le bénéfice d'une renonciation désormais fatale,

a. D'abord parce qu'il ne croit pas à la valeur des contreparties qui pourraient être obtenues;

b. Parce que, du point de vue militaire, il n'en voit pas l'intérêt immédiat.

De ces deux considérations, la première me semble s'inspirer de vues très arrêtées sur les tendances et les buts de la politique turque. Formant mon jugement sur place, je ne saurais, pour ma part, souscrire au jugement ainsi porté; pas davantage, il est vrai, ne puis-je garantir la pureté des intentions d'Ankara, et c'est précisément la raison pour laquelle j'ai sollicité de Votre Excellence l'autorisation d'entreprendre après avoir pris toutes précautions opportunes, l'exploration préliminaire envisagée par mon télégramme no 146 (4). En tout cas, l'activité des agents turcs dans la Syrie du nord ne saurait, dans les *circonstances actuelles*, servir de critérium à cet égard. Que nous le voulions ou non, la question du Hatay reste posée aux yeux des Turcs et, tant qu'elle ne sera pas résolue, l'équilibre des relations franco-turques demeurera instable.

N'oublions pas non plus les inquiétudes que l'on nourrit ici touchant une substitution possible de l'Italie à la France dans le territoire sous mandat.

Quant à la valeur militaire d'un concours turc éventuel, je n'ai pas qualité

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Allusion au télégramme de Beyrouth nos 149-152 ci-dessus publié sous le no 140.
(4) Du 20 février, ci-dessus publié sous le no 154.

pour l'apprécier; je dois cependant avouer que, des entretiens que j'ai eus récemment à Paris avec nos plus hautes autorités militaires et navales, je n'ai pas retiré l'impression qu'elle fût négligeable.

Au surplus, notre haut-commissaire en Syrie paraît croire que nous sommes assurés de trouver l'amitié turque disponible au moment du danger. Si nos rapports avec Ankara passaient par une nouvelle phase d'aigreur à propos du Hatay, je ne serais pas prêt, en ce qui me concerne, à prendre à mon compte cette opinion optimiste. L'Allemagne est active ici; certes, l'existence même de l'axe Rome-Berlin nuit à son influence, et l'Angleterre est de son côté puissante. Est-il inconcevable cependant qu'un moment puisse venir où le gouvernement allemand, qui, me dit-on, ne demeure pas non plus inactif dans les territoires sous mandat, se déclarerait disposé à garantir la Turquie contre les entreprises italiennes, à condition qu'elle-même se montrât prête à se substituer à nous en Syrie?

La Turquie peut à l'heure actuelle hésiter entre deux systèmes. Je ne pense pas, pour ma part, que le meilleur moyen de l'empêcher de choisir celui qui nous est contraire soit de marquer que, de notre côté, nous ne tenons pas à nous l'attacher. Et c'est pourquoi j'ose encore espérer que Votre Excellence m'accordera l'autorisation bien limitée que j'ai cru devoir lui demander par mon télégramme 146 (1).

188

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 138 (2). Confidentiel. *Londres, 23 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 mars.)

J'ai pu avoir connaissance par un membre du comité des Affaires étrangères de la Chambre des Communes, qui assistait à la réunion du 16 février dernier, des notes qu'il avait prises sur les déclarations faites à cette occasion par le secrétaire d'État au Foreign Office. Il ne s'agit pas d'un compte rendu sténographique, mais simplement d'un résumé fidèle, établi aussitôt après la séance, par un des assistants. Il peut se résumer ainsi :

« L'Empire britannique, les États-Unis et la France forment un tryptique dont la Grande-Bretagne et ses possessions constituent le panneau le plus important. La France et l'Angleterre sont indispensables l'une à l'autre, et la

(1) Ce télégramme a été communiqué au haut commissaire de France à Beyrouth sous les nos 72 à 76.
(2) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

seconde doit être en mesure d'apporter la preuve à la première que sa contribution à l'œuvre de défense commune ne comporte aucune restriction. La France, notamment, doit savoir qu'en cas de conflit, le gouvernement britannique n'écarte pas le principe de l'envoi d'une armée sur le continent.

« Les relations de l'Angleterre avec les États-Unis, depuis le mois de septembre dernier, se sont nettement améliorées. Immédiatement après la conférence de Munich, on pouvait constater, de l'autre côté de l'Atlantique, des tendances assez antibritanniques; aujourd'hui, les sentiments sont devenus beaucoup plus amicaux, et rappellent ce qu'ils étaient en 1916, à la veille de l'intervention des États-Unis dans la guerre. »

(A ce point de son exposé, lord Halifax s'est interrompu pour demander à ses interlocuteurs de tenir particulièrement compte dans tous leurs discours publics de l'amitié anglo-américaine, ainsi que de la nécessité vitale qu'elle présente pour l'avenir de l'Empire britannique, et de ne prononcer aucune parole qui puisse la compromettre.)

Poursuivant ensuite son tableau de la situation internationale, le ministre des Affaires étrangères a déclaré qu'elle s'était améliorée récemment pour des raisons diverses :

« Le discours prononcé par M. Roosevelt devant le Congrès (1), quel que fût son but, a été interprété comme une manifestation hostile aux dictatures, à Rome comme à Berlin, où il a produit un choc violent. Ses lecteurs allemands et italiens ont eu également l'impression que le président des États-Unis, dans les actes comme dans les paroles, était animé de la plus grande bienveillance vis-à-vis de la Grande-Bretagne et de la France. Si l'on ajoute à cela la déclaration dans laquelle M. Neville Chamberlain a annoncé que l'Angleterre se trouverait aux côtés de la France dans le cas où celle-ci serait victime d'une agression, quelle qu'en fût l'origine (2), l'on comprendra que les dirigeants italiens se soient montrés assez impressionnés de ces diverses manifestations, et que leurs velléités agressives s'en ressentent.

« D'autre part, les renseignements que reçoit le gouvernement de ses services spéciaux révèlent l'existence en Allemagne d'un sérieux mécontentement populaire, pour des raisons à la fois politiques et économiques. Il n'en résulte pas nécessairement que la guerre en devienne improbable; en fait, au contraire, un conflit armé peut s'en trouver rapproché, car un tel dérivatif servirait à faire oublier l'échec de la politique intérieure ou économique du IIIe Reich. »

(A cette occasion, lord Halifax a indiqué que, suivant son sentiment personnel, les difficultés de tous ordres que rencontre actuellement M. Hitler auraient plutôt pour résultat d'exercer sur lui un effet calmant; le secrétaire d'État au Foreign Office doute, d'autre part, que l'Allemagne soit réellement résolue à soutenir l'Italie si celle-ci se lançait dans une entreprise d'agression.)

(1) Prononcé à l'occasion de l'ouverture du 76e congrès des États-Unis, le 4 janvier : voir au tome XIII de la présente série, les nos 286, 288.
(2) Le 6 février : voir ci-dessus le no 48,

La partie de l'exposé consacrée aux affaires d'Espagne ne comporte aucune déclaration originale. Le secrétaire d'État a répété que la victoire du général Franco était certaine; qu'il était préférable de reconnaître son gouvernement sans tarder et de ne point subordonner la reconnaissance à l'évacuation des combattants étrangers; il a ajouté que l'initiative prise par la diplomatie britannique à Minorque (1) avait considérablement embarrassé les Allemands et les Italiens. Sur une question d'un député, il a catégoriquement démenti qu'il pût être question de céder Gibraltar au général Franco.

En revanche, le ministre s'est étendu davantage sur les problèmes d'Europe centrale et orientale, en déclarant que la Grande-Bretagne essayait d'y développer son commerce et d'y contrebalancer l'influence allemande, malgré son système d'économie libérale qui la place en état d'infériorité, dans ce domaine, en face de l'Allemagne totalitaire.

En ce qui concerne la Pologne, il a indiqué que le gouvernement britannique s'efforçait d'organiser un voyage du colonel Beck à Londres (2), et espérait y parvenir le mois prochain. De l'U.R.S.S., il a déclaré que « si l'on voulait décrire la Russie d'aujourd'hui, il fallait la dépeindre comme étant à mi-chemin entre le rouleau compresseur de 1914 et la complète non-valeur militaire que croient volontiers ses adversaires ». Lord Halifax est d'avis, plus que jamais, qu'il est impossible d'ignorer l'existence d'une puissance qui compte 180 millions d'habitants; le ministre s'est félicité des heureux débuts du nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou (3), et il a marqué l'espoir de voir conclure prochainement un accord commercial satisfaisant pour les deux pays.

Passant au Levant et à l'Extrême-Orient, le secrétaire d'État a indiqué qu'il considérait la situation en Palestine comme très grave, et qu'elle constituait l'une des principales inquiétudes du Cabinet; du Japon, il a précisé que la diplomatie nippone « au cours du mois de janvier dernier, avait prouvé qu'elle ne désirait pas se mettre à dos à la fois la Grande-Bretagne et les États-Unis ». Washington et Londres restent en contact étroit à ce sujet, et le gouvernement britannique s'efforce par tous les moyens d'apporter une aide financière à la Chine.

En concluant, lord Halifax est revenu sur la situation en Occident dans les termes suivants :

« Toute agression directe de l'Allemagne contre la Hollande serait considérée par le Royaume-Uni comme dirigée contre la sécurité de l'Empire britannique. Sur ce point, comme sur les autres, il est essentiel que la France et la Grande-Bretagne restent étroitement unies, en même temps qu'elles ont le devoir de devenir aussi fortes que possible. L'Angleterre, pour sa part, doit notamment travailler à consolider ses positions à Gibraltar et à Malte et elle doit tenter de se concilier l'Italie, dont l'amitié est essentielle pour le maintien des communications impériales dans la Méditerranée. De bonnes relations avec la

(1) Sur cette initiative, voir ci-dessus le n° 75 (note).
(2) Sur ce projet de voyage, voir ci-dessus le n° 172 (note).
(3) Sir William Seeds (voir ci-dessus le n° 3, note).

Turquie et avec la Palestine ne sont pas moins importantes, pendant que l'on travaillera à accroître les moyens de défense des Dominions et à coopérer de façon plus étroite encore avec les États-Unis. Sans qu'il soit possible de dire si la guerre sera écartée pour longtemps, au cas où elle ne viendrait pas à se produire d'ici six mois, il n'en reste pas moins que chaque mois gagné diminue les chances de guerre en permettant à la Grande-Bretagne de devenir plus forte. Mais il ne faut pas oublier que la décision n'est pas dans les seules mains de la Grande-Bretagne, qu'il y a des limites aux moyens dont elle dispose pour empêcher la guerre, et qu'il existe des pays sur lesquels elle ne peut exercer son influence. L'action de l'Angleterre sera d'autant plus forte à l'étranger, d'une façon générale, et plus spécialement auprès des pays ou des gouvernements hésitants, que l'opinion britannique fera montre d'une unité de vues et d'une cohésion plus complète. »

Telles sont, dans l'ensemble, les déclarations qui ont été faites par lord Halifax et qu'il m'a paru utile de résumer pour l'information du Département, moins à cause des faits qu'elles exposent, qu'en raison des tendances qu'elles révèlent et de l'esprit dont s'est inspiré le secrétaire d'État pour informer ses auditeurs.

189

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 141 (1). *Londres, 23 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 mars.)

Vous avez bien voulu prier l'attaché commercial auprès de cette ambassade de me communiquer le procès-verbal de la réunion qui a été tenue, le 10 janvier dernier, au secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, au sujet de la coordination à établir entre la France et la Grande-Bretagne pour les achats en temps de guerre (2). J'ai l'honneur de retourner ci-joint à Votre Excellence ce document qui me paraît devoir appeler les observations suivantes.

Je relève tout d'abord que, dans l'exposé fait par l'amiral Fernet qui présidait la réunion, sont rappelées exactement les conditions dans lesquelles ont débuté les conversations.

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Londres.

(2) Le procès-verbal de la réunion de la Commission interministérielle du 10 janvier (n° 147 DNI du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale), n'a pas été reproduit.

Notre attaché commercial, convoqué directement au Foreign Office, en décembre 1937, avait été prié de mettre lui-même en relations le *Food* (*Defence Plans*) *Department* avec l'organisme français correspondant, afin qu'en cas de guerre les missions d'achats de vivres françaises et britanniques ne se fissent pas concurrence sur les marchés neutres, comme le fait s'était produit pendant la dernière guerre.

M. de Bellefon est immédiatement venu me rendre compte de la démarche faite auprès de lui et prendre mes instructions. Je lui ai répondu que nous avions lieu de nous féliciter tout particulièrement de ces ouvertures; que sans doute le gouvernement britannique ne proposait, en fait, qu'un échange de vues sur le ravitaillement en vivres, mais qu'il nous appartenait, après avoir donné satisfaction sur ce point à nos interlocuteurs, d'étendre les conversations de telle sorte que l'on en vînt à parler de tout l'ensemble du problème du ravitaillement.

Les instructions que j'avais données à notre attaché commercial et que vous avez bien voulu approuver ont été exactement suivies et nous pouvons constater aujourd'hui que l'action exercée par le Département pour hâter la venue à Londres des différentes missions françaises, et les efforts de cette ambassade pour maintenir un contact étroit avec les divers départements britanniques correspondants, ont permis d'arriver, sur tous les points, à un accord de principe d'une valeur indiscutable.

Si, dans son exposé, l'amiral Fernet reconnaît les résultats obtenus, peut-être ne rend-il pas entièrement justice à la persévérance qu'il a fallu déployer durant ces derniers mois pour obtenir l'entente actuelle. Tant du côté britannique que du côté français, les plans de ravitaillement étaient loin d'être entièrement prêts et il a fallu, de la part du Département aussi bien que de cette ambassade, des instances répétées pour que toutes les prises de contact nécessaires fussent établies, l'une après l'autre.

(suite de la note 2).

La réunion, qui s'était tenue à l'hôtel des Invalides, avait eu pour ordre du jour l'exposé par les techniciens ayant pris part aux entretiens franco-britanniques de Londres relatifs à la coordination des achats pour le temps de guerre, des résultats acquis et des conséquences qui en découlaient (plan des achats; mission des groupements d'importation et de répartition, etc.), ainsi que l'examen des questions qui devaient figurer aux prochaines conversations. La réunion était présidée par l'amiral Fernet, secrétaire adjoint du conseil supérieur de la Défense nationale. Après que l'Amiral ait retracé les grandes lignes des conversations franco-britanniques, soulignant qu'il s'agissait de simples échanges de vues entre experts et non de négociations officielles menées à l'échelon gouvernemental, les techniciens intervenaient sur les différents sujets abordés (vivres; charbons; pétroles; minerais, métaux et produits chimiques; textiles, cuirs et peaux; transports maritimes). Après l'étude des questions à traiter au cours des futures négociations, le Président résumait les conclusions de la Commission : 1° Nécessité de dresser dans les plus brefs délais un plan précis d'importation (achats et transports), « correspondant aux besoins urgents, d'une part, aux besoins des deux premiers mois d'un conflit d'autre part ». 2° Compatibilité des conversations franco-britanniques avec la « structure économique de guerre » française; 3° Urgence de traiter le problème des transports, la détermination des zones d'achat les plus sûres et la question du financement; 4° Fin de la phase des prises de contact entre techniciens; 5° « La nouvelle phase des entretiens doit porter sur l'étude en commun des problèmes dans leur ensemble. Elle ne peut s'engager sans un accord préalable entre gouvernements français et anglais sur le principe de cette extension des conversations », etc.

Ceci dit, l'amiral Fernet semble s'être rendu compte que les critiques formulées par les officiers du Secrétariat général, quant à la procédure suivie, ne sont pas justifiées. Certains de ses collaborateurs s'étaient étonnés que le plan général établi, en principe, par le ministère du Commerce, n'eût pas été soumis en bloc au gouvernement britannique et que cette ambassade n'eût pas cherché à obtenir immédiatement une convention, en bonne et due forme, pour la coordination des achats de la France et de la Grande-Bretagne, en temps de guerre. Cette observation témoignait d'une méconnaissance complète de l'esprit britannique aussi bien que de la situation internationale : si confiantes que soient devenues les relations entre les deux pays, jamais le gouvernement britannique n'aurait accepté de signer une convention pour le ravitaillement, en temps de guerre, qui serait apparue comme le corollaire d'une alliance militaire.

D'ailleurs, nos relations n'avaient pas, il y a un an, le caractère d'étroite collaboration qu'elles ont pris depuis lors, et nos interlocuteurs tenaient expressément à ce que les échanges de vues fussent, à la fois, secrets et non officiels. Ils y ont réussi, en posant le principe que les conversations auraient lieu uniquement entre eux et notre attaché commercial, celui-ci pouvant d'ailleurs se faire assister d'experts.

Quant aux procès-verbaux, il fut entendu qu'ils ne seraient pas établis en commun. Néanmoins, ceux qui ont été échangés très régulièrement après chaque séance ont été, non moins régulièrement, étudiés et approuvés, faisant même parfois l'objet de légères retouches de détail. Les procès-verbaux français et anglais, rapprochés les uns des autres, constituent donc un exact compte rendu des délibérations et des accords obtenus et, si les risques de guerre se précisaient, les arrangements pourraient, en quelques minutes, être groupés et confirmés par une convention franco-britannique de coordination des achats. L'ouvrage est entièrement rédigé, presque complètement imprimé, il n'y a plus en fait qu'à le relier et, cependant, on peut affirmer aux indiscrets qu'il n'existe pas. Le procédé est bien dans la manière britannique et nous avons tout à gagner à ce qu'il n'y soit rien changé.

* * *

Le travail des différentes missions est ou virtuellement terminé (vivres et fourrages, textiles et peaux) ou en bonne voie d'achèvement (charbon, pétrole et affrètements). Ces derniers points doivent faire l'objet des prochaines conversations, celles du 28 février au 8 mars, et l'on s'occupe activement des demandes des Fabrications d'armement et du service des Poudres.

La question qui reste la plus préoccupante est celle de la sécurité des routes maritimes. Je l'ai signalée déjà, à tant de reprises différentes, que j'y reviens seulement parce que j'ai l'impression que des hésitations subsistent encore, tant du côté du ministère de la Marine que de l'Amirauté. Or, les sources d'approvisionnement et les besoins en tonnage ne peuvent être arrêtés que si les administrations qui sont chargées de les prévoir savent à peu près exactement si les routes qu'elles pensent emprunter sont regardées comme

sûres, difficiles ou franchement impraticables. Les ministères civils n'ont, évidemment, pas à demander à la Marine nationale comment elle entend assurer la sécurité des routes, mais ils ont le droit et le devoir d'exiger d'elle qu'elle fournisse des précisions et fasse certaines recommandations.

Pour l'achèvement du travail, les indications données par l'amiral Bourragué (p. 14 du procès-verbal) [1] sont encore insuffisantes ou incomplètes. Elles donnent à penser également que les conversations de l'amiral Odend'hal avec l'état-major de l'Amirauté [2] n'ont pas été définitives sur tous les points intéressant notre ravitaillement en temps de guerre. De ce côté, bien des précisions seraient nécessaires.

1° Dans la mer du Nord, la marine britannique protégera-t-elle nos transports entre la Norvège, la Grande-Bretagne et la France ?

2° De Newcastle aux ports français de la Manche, le long de la côte est de l'Angleterre, la marine britannique assurera-t-elle le passage des trois millions de tonnes de fines à coke que nous ne pouvons prendre que dans le bassin de Durham et qu'il est réellement difficile de faire passer par la mer d'Irlande ? Même question pour les seize millions de tonnes de charbon et le million et demi de tonnes de produits métallurgiques ou chimiques que nous avons à charger entre Bristol et Liverpool.

3° Nous n'avons pas de question à poser au sujet des opérations que devront faire les deux amirautés, si, lors d'un conflit avec l'Italie, Majorque et Minorque continuaient à nous couper la route de l'Algérie, mais il faudrait savoir si les « opérations militaires », actuellement prévues, permettraient uniquement les transports de troupes ou si nous aurions quelque chance de faire passer une partie des ressources en vivres ou en minerais que nous attendons de l'Algérie.

4° La plupart des missions semblent avoir déjà tenu compte des réflexions que leur a faites discrètement notre attaché commercial, et il est probable que leurs nouveaux plans d'importation seront plus raisonnables que ne l'étaient certains d'entre eux. Il n'en est pas moins nécessaire que tous les anciens plans soient révisés, et les nouveaux approuvés par le ministère de la Marine et discutés, en seconde lecture, avec nos alliés éventuels.

(1) Au cours de la réunion, l'Amiral s'était plaint que la Marine n'ait pas participé à l'établissement du plan d'achats et avait indiqué « le degré de sécurité » attribué par elle aux différentes mers :
« Mer Méditerranée orientale : interdite;
« Mer Méditerranée occidentale : exploitable difficilement et à partir d'Alger seulement (vers l Ouest);
« Atlantique : exploitable avec quelques risques;
« Manche : exploitable dans de bonnes conditions;
« Mer du Nord : inexploitable sauf dispositions à prendre par les Anglais;
« Zone Haïffa-Suez : *idem*;
« Liaison avec Amérique du nord (Canada et ports nord des États-Unis) : non assurée ».

(2) Au début d'octobre 1938. Il est fait allusion au voyage à Londres de l'Amiral au tome XII de la présente série sous le n° 22.

5° Il est enfin indispensable de demander à l'Amirauté si elle entend réellement assurer la sécurité des routes en mer Rouge et dans les mers au-delà de Singapour. À la dernière conversation sur les approvisionnements en pétrole [1], les Anglais ont, en effet, déclaré :

a. qu'ils n'abandonnaient pas l'espoir de garder libres les communications entre Haïffa et Suez, pour les transports du pétrole de l'Irak, et de nettoyer rapidement la mer Rouge;

b. que, contrairement à ce qu'ils avaient pu laisser entendre jusqu'ici, ils comptaient sur les pétroles des Indes néerlandaises, à partir du moment où la flotte britannique serait arrivée à Singapour, et en admettant que les Japonais n'aient pas déjà rendu inutilisables les installations pétrolifères des îles hollandaises.

Le pétrole des Indes néerlandaises est particulièrement important pour notre production d'essence d'aviation, mais c'est y renoncer deux fois que de ne pas prendre, dès maintenant, des décisions relativement à la sécurité de son transport, parce qu'il faut tenir compte, dès maintenant, de nos besoins en tankers et de la durée des rotations de ces derniers, beaucoup plus longue pour eux, par le Cap, que pour les tankers d'Amérique, traversant l'Atlantique en droite ligne.

Si je déclarais plus haut qu'il n'y avait pas à insister pour obtenir actuellement une convention franco-britannique pour les achats combinés, je dois, au contraire, signaler que des conversations précises doivent avoir lieu, d'urgence, entre les états-majors de l'Amirauté et de la rue Royale afin que celle-ci soit en mesure de faire des recommandations à nos différentes administrations, quant aux routes que devront emprunter les navires de ravitaillement.

*
* *

Sur la quatrième question (p. 20 du procès-verbal) [2], je dois également appeler l'attention du Département.

Il est certain que les responsabilités de notre attaché commercial ont beaucoup augmenté du fait des négociations franco-britanniques sur les achats combinés; que son travail et celui de trois de ses collaborateurs dépassent l'organisation matérielle dont il dispose, car il est bien évident que les négociations commerciales et les études d'information économique ne peuvent entre-temps être négligées; mais que pareil effort ne peut être prolongé davantage sans de graves inconvénients pour la bonne marche du service.

[1] Réunion qui s'était tenue le 9 février au *Petroleum Department*. La délégation française comprenait MM. Louis Pineau, directeur de l'office national des Combustibles liquides et Méric de Bellefon, attaché commercial à Londres. Le compte rendu en est ci-après reproduit sous le n° 225 (annexe).

[2] D'après le procès-verbal, l'attaché commercial de France à Londres s'était plaint de ne pas disposer des moyens matériels nécessaires pour lui permettre de préparer dans de bonnes conditions les futures conversations franco-britanniques. La Commission avait chargé les ministères des Affaires étrangères et du Commerce d'étudier la question.

Pour faire face, à la fois, à ses devoirs d'attaché commercial et à la charge supplémentaire de « Directeur des services économiques en temps de guerre » qui se trouve lui être imposée, dès le temps de paix, il conviendrait que M. Méric de Bellefon pût créer, dès maintenant, une section spéciale, avec un personnel réduit, très réduit, mais particulièrement sûr; il aurait besoin, à cet effet, d'une somme de 10.000 F par mois (56 livres ½). Je ne pense pas que le ministère du Commerce puisse lui donner ce complément d'indemnité; si ce n'est pas le ministère de la Défense nationale, il appartiendrait donc au Département de lui attribuer cette somme sur les fonds spéciaux.

J'ai l'honneur d'appeler tout spécialement l'attention de Votre Excellence sur les considérations qui précèdent et je lui serais reconnaissant de me faire connaître la suite qu'Elle aura cru devoir leur réserver.

190

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 188 [1]. *Berlin, 23 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mars.)

Les réflexions et les considérations [sur] les armements des puissances démocratiques ainsi que les récentes déclarations des hommes d'État anglais et américains concernant l'intérêt porté par les pays anglo-saxons aux affaires européennes, permettent de préciser la conception qui prévaut dans les cercles dirigeants allemands sur la signification et la portée des accords de Munich ainsi que des déclarations germano-britannique [2] et franco-allemande [3] qui les ont accompagnés ou suivis.

Des commentaires de la presse officieuse, rédigés avec un souci plus ou moins grand, selon les divers journaux, de ménager les susceptibilités étrangères, ainsi, d'ailleurs, que des réactions et des propos de maintes personnalités hitlériennes, il semble bien résulter qu'aux yeux des chefs du IIIe Reich, les accords qui ont mis fin à la crise germano-tchèque de l'automne dernier aient une triple signification :

1º Suivant la thèse généralement admise en Allemagne, les hommes d'État français et anglais, en donnant leur adhésion aux arrangements de Munich et en signant les déclarations du 30 septembre et du 6 décembre, ont reconnu, en fait, la suprématie politique et militaire de l'Allemagne sur le continent. D'après eux, le Premier ministre anglais se serait rallié dans le fond à la

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Du 30 septembre 1938 : voir, au tome XI de la présente série, le nº 490 (note).
(3) Déclaration signée le 6 décembre précédent : voir, au tome XIII de la présente série, le nº 45-I.

conception que le Führer avait exposée dans son discours du 21 mai 1935 (1) et qui devait être la base d'une entente durable entre les deux empires, l'Angleterre abandonnant, plus ou moins, le continent à l'Allemagne (*Kontinentalmacht*) pour se réserver plus spécialement le rôle de grande puissance d'outre-mer (*Ueberseemacht*). De même, la France, en signant, à la suite des arrangements de Munich, la déclaration du 6 décembre, aurait renoncé à ses positions en Europe centrale et orientale pour reporter son intérêt vers son domaine colonial et elle aurait indirectement adhéré à la thèse suivant laquelle l'Est et le Sud-est constituent l'espace vital du peuple germanique. Ces prétentions n'ont, sans doute, jamais été formulées officiellement avec autant de netteté. Telle est bien, cependant, l'interprétation [que] des porte-parole de la Wilhelmstrasse, tels que M. Silex, rédacteur en chef de la *D.A.Z.*, M. Kirchner, rédacteur en chef de la *Gazette de Francfort* ou M. Megerlé, correspondant diplomatique de la *Gazette de la Bourse* ont donnée des arrangements intervenus pour liquider la crise de septembre.

De fait, les initiatives prises, depuis lors, par la France ou par l'Angleterre ou les déclarations des hommes d'État français ou anglais témoignant que la France et la Grande-Bretagne, grandes puissances européennes, entendaient rester présentes dans toutes les régions de l'Europe, ont provoqué, du côté allemand, de vives récriminations, M. von Ribbentrop lui-même, dans l'entretien que j'ai eu avec lui le 6 février 1939 (2), m'a exprimé la surprise que lui avait causée l'allusion faite par Votre Excellence dans son discours du 26 janvier à la Chambre aux engagements de la France à l'est de l'Europe (3). À propos du discours prononcé quelques jours plus tard par Votre Excellence au Sénat (4), l'officieuse *Correspondance diplomatique et politique* a, elle-même, marqué son étonnement du passage concernant le maintien des amitiés et des alliances françaises à l'Est et au Sud-est.

En ce qui la concerne, l'Allemagne proclame volontiers que ses amitiés ne sont pas exclusives et revendique la liberté d'action qui découle d'un tel principe. Tout en affirmant que sa zone d'expansion naturelle est à l'Est, elle ne se désintéresse ni de l'Espagne ni des revendications italiennes en Méditerranée et elle songe plutôt à resserrer qu'à relâcher ses liens avec le Japon, bien qu'aucun intérêt vital ne l'appelle dans les mers de Chine. Elle n'en cherche pas moins à se persuader et elle s'efforce d'accréditer la version qu'à Munich, les puissances occidentales ont reconnu la situation prédominante de l'Allemagne dans tout l'espace qui s'étend entre le Rhin et la frontière russe. En fait, cet espace est considéré par le Reich comme une sorte de chasse gardée

(1) Durant ce discours (reproduit dans le *Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 5957), le Führer avait déclaré que le Reich n'avait ni l'intention, ni les moyens de s'engager dans une compétition navale avec l'Angleterre : « il reconnai(ssait) spontanément.... la légitimité d'une protection, par une force dominante, de l'Empire mondial britannique sur mer, absolument de même que nous sommes de notre côté résolus à faire tout le nécessaire pour la protection de notre propre existence continentale et de notre liberté ».

(2) Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 57.

(3) Sur ce discours, voir au tome XIII de la présente série les n°s 435 (note), 441 (note).

(4) Le 7 février : voir ci-dessus le n° 114 (note).

et les dirigeants hitlériens manifestent la plus vive susceptibilité dès que les regards de Londres ou de Paris se portent au-delà du Rhin.

Dans son discours du 30 janvier [1], le Führer a, d'ailleurs, tenu à indiquer, d'une façon rapide, il est vrai, mais avec beaucoup de force, que les puissances occidentales n'avaient rien à voir dans ces régions :

« L'Allemagne, a dit le Chancelier, a fait prévaloir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans un espace où ni les Anglais ni aucune autre nation occidentale n'ont rien à chercher. »

2° Aux yeux des dirigeants allemands, les accords de Munich et les déclarations intervenues depuis lors ne paraissent pas signifier seulement un désintéressement au moins relatif des puissances occidentales à l'égard de l'Est européen. Ils marqueraient encore l'adhésion de Paris et de Londres à la doctrine en honneur à Berlin et à Rome et selon laquelle le maintien de la paix n'est possible que par une révision continue. Munich ne serait donc que la première étape d'une évolution qui, par paliers successifs, devrait assurer « aux nations jeunes et débordantes de vie », en l'espèce à l'Allemagne et à l'Italie, la « satisfaction de leurs intérêts vitaux et de leurs aspirations naturelles ». Les hommes d'État réunis le 29 septembre dernier dans l'ancienne capitale bavaroise seraient convenus que cette évolution doit s'effectuer par des moyens pacifiques analogues à ceux qui ont amené le démantèlement de la Tchécoslovaquie.

Ainsi apparaît un malentendu foncier entre la France et l'Angleterre d'une part, et l'Allemagne de l'autre, sur ce qu'on appelle « l'esprit de Munich ».

Pour les Anglais et les Français, Munich représentait, après tant d'autres concessions, un sacrifice extrêmement onéreux, justifié seulement par le souci de détourner de la Tchécoslovaquie la menace d'extermination qui pesait sur ce pays et d'épargner à l'Europe les horreurs d'une guerre générale.

Pour les Allemands et les Italiens, c'était le premier pas accompli volontairement par les puissances occidentales dans la voie d'une modification du *statu quo*, conformément aux désirs des états totalitaires. Dans l'idée des partenaires de l'Axe, le monde ne pouvait continuer à bénéficier de la paix de Munich qu'au prix d'une révision continue de l'ordre de choses établi en Europe et dans le monde, révision qui devait s'opérer au détriment des « puissances nanties » et en faveur des peuples arrivés trop tard à l'unité politique et, par suite, à la répartition des richesses du monde. C'est de l'esprit de Munich, tel que le conçoivent les états totalitaires, que se sont inspirés les organisateurs de la tapageuse manifestation organisée le 30 novembre dernier à la Chambre italienne et aux crises de « Tunis, la Corse! » [2]. C'est animé du même esprit que le Führer, dans son discours du 30 janvier, affirmait sa pleine compréhension pour les peuples « qui désirent s'assurer leur part des biens de l'univers, part à laquelle leur donnent droit le chiffre de leur population, leur courage et leur mérite... ».

[1] Sur ce discours, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); ci-dessus les n°s 1, 6, 10, 18, 58.
[2] Voir, au tome XIII de la présente série, le n° 1 (et note).

C'est encore l'esprit de Munich, dans son interprétation italo-allemande, que traduisait, le 19 février dernier, la *Gazette de la Bourse*, en faisant allusion « aux problèmes pressants *qui doivent être résolus et qui seront résolus d'une façon équitable, c'est-à-dire conformément aux lois naturelles de l'évolution dans la vie des peuples* ».

3° Enfin, il apparaît que sur un troisième point, et non des moindres, les résultats de la conférence du 29 septembre ont été appréciés très différemment par les puissances démocratiques et par les états totalitaires. Pour ces derniers, Munich a été la justification et la consécration d'une méthode qui, par les puissances occidentales, ne peut être considérée que comme détestable.

La méthode à laquelle l'Allemagne a eu recours pour obtenir une solution, conforme à ses désirs, du conflit germano-tchèque a été d'aggraver délibérément et par tous les moyens la situation, de façon à la rendre intenable, à créer un danger permanent d'incidents graves et à amener le monde à un doigt d'une conflagration générale. Cette méthode, les dirigeants allemands l'ont poussée si loin qu'emportés par leur propre bluff, ils n'étaient plus maîtres, durant les deux ou trois jours qui ont précédé le dénouement, d'empêcher la guerre.

De l'action entreprise à la dernière minute, et au bord même de l'abîme par les gouvernements français et anglais pour enrayer une si fatale évolution, les chefs de l'Allemagne hitlérienne et de l'Italie fasciste paraissent avoir tiré la conclusion que, soit par incapacité de recourir aux décisions extrêmes, soit par conscience de leur infériorité militaire, au moins dans certains domaines essentiels, les puissances démocratiques, plus encore que les états autoritaires, redoutaient la guerre.

Pour pousser plus loin encore la révision du *statu quo* au profit des puissances de l'Axe, il convenait donc d'entretenir le monde dans la conviction que l'Allemagne et l'Italie avaient été en septembre résolues à faire la guerre, et qu'elles entendaient bien maintenir, à leur avantage, la supériorité militaire qui, — plus encore que la voie de la raison — avait amené à Munich MM. Chamberlain et Daladier.

Aussi, au lendemain même de Munich, l'Allemagne a manifesté sa volonté d'accroître ses armements et dernièrement encore, devant le Reichstag, le Chancelier a affirmé avec force sa résolution de porter au maximum la force militaire du pays : « Je considère, a-t-il dit, que c'est le devoir suprême du gouvernement national-socialiste de faire, en ce qui concerne l'accroissement de nos forces militaires, tout ce qui est humainement possible ».

* * *

Dans ces conditions, on est manifestement en droit de se demander pourquoi l'Allemagne hitlérienne qui, en termes si catégoriques, proclame sa volonté d'armer dans toute la limite de ses moyens, et qui, dans ce but, impose, depuis plusieurs années, à tout un peuple des sacrifices écrasants,

s'étonne de voir les puissances occidentales réarmer et déclare que ce réarmement à outrance ne saurait se concilier avec la politique d'apaisement que prétendent pratiquer les mêmes puissances. Dans le même ordre d'idées, on s'étonnera qu'alors que le Chancelier vient de proclamer devant le Reichstag l'indissolubilité des liens qui unissaient l'Allemagne hitlérienne à l'Italie fasciste, et d'ajouter que le Reich ne pourrait assister impassible à une défaite de celle-ci, on éprouve, en Allemagne, une si vive émotion et l'on manifeste une telle indignation de toutes les marques de solidarité entre les grandes démocraties. Enfin, on comprend mal que le Reich soit lié avec le Japon par un pacte, dont le cadre est élastique et les buts inquiétants, et qu'il prenne ombrage de notre désir de maintenir nos amitiés ou nos engagements avec les états de l'Est ou du Sud-est.

Pourquoi le Reich applique-t-il une norme différente aux puissances totalitaires et aux puissances démocratiques ?

La raison en a été indiquée avec toute la netteté désirable par le Chancelier dans son discours du 30 janvier.

« Il y a, a-t-il dit, un point qui nous distingue des puissances démocratiques. C'est que nous combattons pour un droit vital, sans lequel nous ne pouvons pas exister. Les autres combattent pour une injustice ».

L'injustice, dans l'esprit du Führer et des dirigeants nazis, ce n'est pas seulement le fait — auquel le Chancelier faisait plus particulièrement allusion le 30 janvier — que l'Allemagne soit privée de colonies. L'injustice contre laquelle proteste l'Allemagne hitlérienne, c'est un état de choses dans lequel certains peuples se trouvent gênés, comprimés dans leurs besoins d'expansion, dans leurs appétits de richesses matérielles, ou même dans leur soif de domination.

Les abus auxquels peut conduire une pareille conception ne sont que trop évidents. C'est au nom du « droit vital » des 80 millions d'Allemands que le Reich prétend aujourd'hui réduire les Tchécoslovaques — coupables de n'être que 10 millions — à une sorte de servage, et courber sous son joug les Hongrois, en attendant de pousser plus loin ses avantages. C'est également le droit vital du peuple italien qui est invoqué aujourd'hui à l'appui des prétentions d'une puissance qui, au lendemain de la conquête de l'Abyssinie, s'était déclarée satisfaite et qui, tout en convoitant les possessions d'autrui, n'a pas su, jusqu'ici, mettre en valeur ses propres territoires.

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne — et son acolyte italien — considèrent que, lorsqu'elles arment, elles servent la cause de la paix, car le poids de leurs armements doit à lui seul assurer la révision — par des méthodes renouvelées de Munich — d'un *statu quo* jugé injuste et intolérable à bien des égards.

Les armements des puissances démocratiques et les promesses de solidarité qu'elles échangent tendraient au contraire au maintien d'une injustice et feraient ainsi courir à la paix les plus grands dangers. Il est bien évident, en effet, que le jour où, dans tous les domaines, les puissances occidentales disposeraient, en face des partenaires de l'Axe, d'une égalité ou même d'une supériorité d'armements, le chantage à la guerre, tel qu'il a été pratiqué

l'automne dernier et tel que l'Italie est tentée — ou a été tentée — de l'exercer contre la France, deviendrait inopérant et impliquerait, pour ceux qui s'y livreraient, les plus grands risques. Ainsi se trouverait supprimée ou réduite à des proportions raisonnables, « l'élasticité » de la paix sur laquelle spécule aujourd'hui l'Italie, comme l'Allemagne l'a fait hier, pour obtenir, sans coup férir, et uniquement par la menace, des satisfactions substantielles.

Les réactions de l'Allemagne en face du réarmement intensif des puissances occidentales et de l'affirmation de leur solidarité ne peuvent donc être qu'un précieux encouragement pour les pays attachés à la défense de leurs positions et de leurs droits.

Le développement au maximum de la puissance militaire de chacun de ces pays et le resserrement des liens qui les unissent sont le moyen le plus sûr de décourager par avance les puissances de proie, de leur démontrer l'inanité des méthodes brutales qui, en 1938, ont failli conduire l'Europe à la guerre et de les amener à une conception plus saine de l'esprit de Munich.

191

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. n° 158 (1). *Londres, 23 février 1939.*

Depuis la déclaration de M. Neville Chamberlain sur la solidarité franco-britannique en cas de guerre (2), cette question a été à l'ordre du jour : on s'est préoccupé en particulier des conséquences pratiques qui pourraient en résulter, au point de vue de l'aide à apporter par la Grande-Bretagne à la France et, d'une façon toute spéciale, de l'ampleur que devrait prendre cet appui dans le domaine des forces terrestres.

Dans le courant de la semaine dernière, la presse en a discuté assez abondamment. Ce fut enfin un des sujets traités aussi bien par l'opposition que par les partisans du gouvernement au cours de la séance du 21 février de la Chambre des Communes (3).

*
* *

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Le 6 février, aux Communes : voir ci-dessus le n° 48.
(3) Cette séance des Communes avait été consacrée à la question du réarmement britannique. D'après M. Chamberlain, il ne servait à rien de faire appel à la Ligue, mais il fallait compter sur d'autres moyens pour assurer la paix. Tout en étant dans l'impossibilité de ralentir son réarmement en l'absence de tout accord général, Londres devrait saisir toute occasion de faire comprendre aux autres puissances « la démence d'une politique qui risque de conduire à une banqueroute générale » (T. de Londres n° 492, du 21 février).

Dans la presse, il y a eu un certain nombre d'articles en faveur d'une intervention britannique plus sérieuse que celle envisagée actuellement : après l'article de M. Eden dans le *Sunday Times* du 5 février (cf. nº 111 du 7 février), le général Spears, dans le *Daily Telegraph* du 20 février [1], fait ressortir la nécessité d'une aide britannique non seulement sur mer et dans l'air, mais aussi dans le domaine terrestre : il préconise même, pour étudier les problèmes communs, la création d'un organisme de liaison permanent entre le comité de Défense impériale anglais et l'organisme français qui lui correspond. (Cf. nº 159 du 23 février).

Il serait inexact d'ailleurs d'imaginer que cette opinion recueillît l'unanimité. Le même jour (20 février), la presse isolationniste Beaverbrook (*Daily Mail* et *Daily Express*) s'indignait contre les agissements de la France « cherchant à obtenir de la Grande-Bretagne la promesse de l'envoi d'une armée sur le continent en temps de guerre ».

Dans son éditorial, le *Daily Express* s'écriait : « La réponse est : non. Le pays (la Grande-Bretagne) est entièrement opposé à cette idée. Sir Samuel Hoare, en octobre dernier, a déclaré que la « nécessité de lever des milliers de fantassins pour servir sur le continent n'existe plus ». Que le gouvernement demeure fidèle à la résolution ainsi proclamée ! La prochaine guerre sera décidée dans les airs et sur les mers. La Grande-Bretagne défendra les voies de communications maritimes et les villes. C'est à la France qu'il appartiendra de défendre ses propres frontières ! ».

Quant au *Daily Mail*, il paraît moins soucieux que son confrère isolationniste d'intimider le gouvernement en lui rappelant ses promesses; il ne publie aucun éditorial à ce sujet et se borne, sous la signature de son rédacteur politique, à émettre l'opinion que « le cabinet britannique est divisé sur la réponse à faire à la France... Au cours des derniers jours, des ministres influents avaient pris une attitude très précise. Ils estimaient qu'il conviendrait de donner satisfaction à la France ».

Au fond, il y avait, de la part de ces journaux, une arrière-pensée de politique intérieure. Il avait été annoncé en effet qu'au cours de la discussion sur la politique militaire de la Grande-Bretagne, prévue pour le 21 février, l'opposition attaquerait vigoureusement le gouvernement pour l'appui insuffisant donné à notre pays.

[1] Le second de ces articles consacrés à la coopération franco-britannique est reproduit dans le *Bulletin quotidien de la presse étrangère*, nº 7075. Le général Spears s'y faisait l'écho des rumeurs découragées circulant en France quant à l'insuffisance de la collaboration britannique en matériel. En cas de fléchissement de l'armée française, rendue probable par l'alliance italo-allemande, la Grande-Bretagne serait perdue.

Or, en fait, le major Attlee, leader de l'opposition travailliste, après avoir fait ressortir assez rapidement que les changements dans la situation internationale pesaient d'un poids très lourd sur la sécurité de la France, se contentait de regretter qu'après avoir proclamé la solidarité anglo-française, le gouvernement n'en avait pas tiré la conclusion que « tout ce qui menace la sécurité française, menace également la nôtre ».

En réalité, c'est dans les rangs du parti gouvernemental, et par la voix de M. Amery, membre influent de l'*Army League* et de la *Colonial League*, qu'a été posée la question.

L'orateur fit ressortir d'abord que, par comparaison avec 1914, la situation s'était très nettement aggravée, étant donné que la France pouvait avoir à faire face à la fois à 80 millions d'Allemands et 40 millions d'Italiens.

« La ligne Maginot est sérieuse, continue-t-il, mais pouvons-nous espérer que la France la tiendra indéfiniment si nous ne lui apportons qu'une assurance générale que, dès que la guerre éclatera, l'Angleterre fera certainement tout ce qu'elle pourra ? Il pourrait bien, la prochaine fois, ne pas y avoir de bataille de la Marne !

« La déclaration récente du Premier ministre, si importante au point de vue de la paix, perdra de sa valeur de jour en jour si elle n'est pas accompagnée d'une part par des discussions précises entre les états-majors et, en outre, par la preuve que nous allons donner à nos forces militaires tout ce qu'il faut pour leur permettre de faire face à ce qui pourra leur être demandé.

« Qu'y a-t-il à faire ? Nous avons aujourd'hui 430.000 hommes avec une instruction rudimentaire, en comparaison des 700.000 du début de la Grande Guerre. A ce moment, nous avions pu mettre sur pied 6 divisions complètes immédiatement et un bon nombre d'autres dans les mois suivants; aujourd'hui, avec les troupes bouclées en Palestine et ailleurs, je me demande si on pourrait envoyer 2 divisions d'infanterie dans le courant du premier ou des deux premiers mois, et, peut-être deux ou trois mois plus tard, 9 divisions d'infanterie territoriale bien réduites.

« Est-ce que c'est là une contribution que nous puissions honnêtement et décemment faire accepter à ceux qui sont prêts à verser le sang de leurs concitoyens côte à côte avec les nôtres ?

« On dit bien que nous ne pouvons pas faire plus et que notre part dans la guerre doit être constituée par la marine, l'aviation et la production de munitions. Franchement, ce n'est pas regarder les choses en face ! Nos réserves d'hommes sont encore formidables. Qu'en faisons-nous ?

« Sans aucun doute, en dépensant beaucoup d'argent, il ne serait pas difficile de mettre sur pied rapidement une réserve spéciale de 100.000 ou 200.000 hommes avec six mois ou plus d'instruction. Ce serait précieux durant les premiers mois de la guerre !

« Actuellement, avec le système volontaire, est-ce qu'on pourrait trouver pour l'armée territoriale le complément nécessaire pour lui donner au moins l'effectif de 260.000 hommes qu'elle avait avant la dernière guerre ? Hélas, je ne vois pas que le gouvernement fasse des efforts sérieux dans ce sens. Les besoins de l'armée ont été rejetés à la gauche de la brochure sur le service

national. Tout ce qu'on a offert à la population c'est une liste, négative et d'ailleurs obscure et peu intelligible, de toutes les situations où l'on n'avait point à être volontaires et une brochure où on vous expliquait que vous aviez le droit d'être volontaire si, en définitive, vous aviez réussi à découvrir si vous étiez, ou non, parmi ceux autorisés à être volontaires !

« J'ai peur aussi qu'on me fasse l'objection que ce n'est pas la peine d'appeler des gens, si on n'avait pas de quoi les armer. Alors, on en serait au même point qu'au début de la Grande Guerre quand des centaines de milliers d'hommes étaient à l'instruction en veston bleu et avec des fusils en bois !

« Il faudrait un ministre des Munitions qui étudierait ces questions, en prenant pour base non pas les effectifs de paix, mais les effectifs de guerre et l'équipement du temps de guerre. Mais ce qu'on ne pourrait pas obtenir, en cas d'urgence, et avec le système volontaire, c'est une instruction sérieuse donnant, au début d'une guerre, des troupes capables de se mesurer avec les troupes instruites des autres pays.

« On envisage bien la conscription si la guerre éclatait. Mais j'aimerais bien mieux une instruction obligatoire en temps de paix avec, comme contrepartie pour le temps de guerre, une liberté absolue de s'engager ou non !

« Il faudrait doubler l'armée territoriale; il faudrait avoir des armements suffisants, non seulement pour les forces actuelles, si importantes soient-elles, mais pour les 4 millions d'hommes dont nous pourrons avoir besoin en temps de guerre.

« Il n'y a pas de temps à perdre. A tout moment nous pouvons nous réveiller et constater qu'il est trop tard. »

*
* *

Bien entendu, M. Winston Churchill, tout en critiquant certains aspects de la politique gouvernementale, applaudit à la déclaration de solidarité franco-britannique du Premier ministre, en insistant pour que l'on tire de cette déclaration toute l'importance qu'elle comporte.

C'est à lui spécialement que répondit M. Morrison, représentant à la Chambre des Communes du gouvernement et spécialement de lord Chatfield, ministre de la coordination de la Défense.

« La question a été posée de savoir quel serait le rôle de l'armée si malheureusement nous étions engagés dans une guerre continentale. Le gouvernement est d'accord avec M. Churchill qu'une fois lancés dans une guerre, notre effort ne serait pas limité. Toutes nos ressources y seraient engagées et le seul problème qui pourrait se poser serait de les utiliser au mieux. Pour le moment, il fallait considérer surtout les préparatifs nécessaires pour la première phase d'une guerre si celle-ci devait éclater.

« M. Churchill demande que l'on ait avec les Français des contacts aussi intimes que possible. Je n'ai aucune difficulté à lui donner cette assurance.

Les conversations entre états-majors ont déjà commencé et elles seront poursuivies. Naturellement, ces conversations ont pour objet les rôles de chacun dans la première phase d'une guerre » [1].

192

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 533 à 536 [2]. *Berlin, 24 février 1939, 22 h. 25.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

On est assez ému, à la Wilhelmstrasse, du nombre insolite des arrestations et des expulsions auxquelles a procédé ces derniers temps notre Sûreté nationale, parmi les Allemands résidant en France, d'autant plus que l'ambassade d'Allemagne à Paris n'aurait pu jusqu'à présent, malgré ses démarches répétées, obtenir aucun éclaircissement sur les motifs de cette *razzia*.

L'office des Affaires étrangères du Reich est quotidiennement saisi à ce sujet de protestations et de réclamations l'invitant à tirer au plus tôt l'affaire au clair et à user du besoin de représailles contre les Français d'Allemagne. Il s'efforce de calmer les impatiences, en alléguant qu'il attend du comte von Welczeck les explications que M. le Président du Conseil aurait formellement promises à ce dernier au cours d'un récent entretien; mais j'ai le sentiment qu'il ne faudrait pas que ces explications se fissent trop longtemps attendre, si l'on veut éviter que l'incident n'affecte assez sérieusement les rapports franco-allemands.

« Si les mesures prises par votre police, a dit à l'un de mes collaborateurs un fonctionnaire de la Wilhelmstrasse, paraissent viser surtout nos compatriotes, raison de plus pour que nous en sachions la cause, autrement nous serions fondés à formuler des hypothèses peu compatibles avec l'esprit qui a réciproquement présidé à la déclaration franco-allemande du 6 décembre ». La remarque a été faite sans acrimonie, mais plutôt sur un ton d'inquiétude.

Il y aurait un intérêt essentiel à ce que je sois mis, comme mon collègue d'Allemagne à Paris, à même de procéder le plus tôt possible à une mise au point, dont la nécessité apparaît urgente. Les mesures en question, la manière dont elles auraient été exécutées dans un certain nombre de cas, ont produit ici une impression extrêmement fâcheuse. La prolongation du mutisme observé à leur égard par les autorités compétentes ne peut qu'aggraver cette impression au détriment des relations franco-allemandes.

(1) *Note du document :* D'après le témoignage d'un compatriote qui assistait à la séance de la Chambre des Communes, la déclaration ci-dessus, écrite à l'avance, avait été lue, par contraste avec le reste du discours où l'orateur n'avait point fait usage de notes.

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

193

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 226, 227. *Varsovie, 24 février 1939, 23 h. 2, 23 h. 3.*

(*Reçu :* le 25, 0 h. 25, 0 h. 30.)

Une série de manifestations antiallemandes se sont déroulées aujourd'hui à Varsovie de 11 heures à 5 heures [1].

Apprenant que des étudiants nazis avaient chassé de l'École polytechnique de Dantzig leurs camarades polonais, des étudiants polonais, auxquels se sont joints des passants, au nombre d'un millier environ ont manifesté aujourd'hui pendant plusieurs heures contre l'Allemagne dans les quartiers du centre de la capitale.

Formés en cortège, un certain nombre d'entre eux ont réussi au début de la manifestation à se porter devant l'ambassade d'Allemagne. Celle-ci a été gardée ensuite par d'importantes forces de police et une automobile blindée.

Les manifestants poussaient les cris de « A bas l'Allemagne », « L'armée polonaise à Dantzig »; un de mes collaborateurs a entendu crier également « M. Beck à la lanterne ».

Les étudiants, qui chantaient des chansons antiallemandes, se sont longuement arrêtés devant le ministère de la Guerre en réclamant l'intervention de l'armée.

Un certain nombre d'arrestations auraient été opérées.

Les journaux du soir qui relataient ces incidents ont été confisqués et ordre a été donné à la presse de ne pas en rendre compte.

[1] Un rapport plus détaillé sur les manifestations de Dantzig et de Varsovie est transmis le 1er mars par l'ambassadeur sous le n° 141 : ce rapport est ci-après reproduit sous le n° 243.

194

M. PUAUX, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 182. Confidentiel. Réservé. *Beyrouth, 24 février 1939, 18 h 20.*

(*Reçu :* le 25, 6 h. 30.)

J'apprends de la source la plus directe que M. Saraçoglu a fait récemment à un Syrien des déclarations qui se résument ainsi :

L'Entente balkanique [1] est morte : elle n'est plus qu'un mot ne recouvrant aucune réalité. Si la Roumanie est menacée par une pression allemande, la Yougoslavie la lâchera et la Turquie ne bougera pas. La Bulgarie se prépare déjà à occuper la Dobroudja. Dans ces conditions, la Turquie est décidée à se retourner vers l'Asie.

Le ministre des Affaires étrangères a ensuite parlé d'Alep, exprimant l'espoir que les Arabes comprendront que leur intérêt est de céder ce territoire à la Turquie. « Et les Français ? », lui a demandé son interlocuteur. M. Saraçoglu a répondu par un geste indiquant que cette considération n'était pas à ses yeux d'un grand poids.

Communiqué Ankara.

195

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 134 [2]. *Moscou, 24 février 1939* [3].

M. Litvinov, que j'ai eu l'occasion de voir à nouveau le 22 février [4], m'a parlé, comme il l'avait déjà fait le 8 [5], des résultats désastreux que comporte pour la France et l'Angleterre leur politique de faiblesse à l'égard des gouvernements de Berlin, Rome et Tokyo. Il se félicite de ce que fait [M.] Roosevelt pour redresser la situation. Mais le résultat pratique de ses efforts, qui de

[1] Sur la récente réunion de l'Entente à Bucarest, voir ci-dessus les nºs 95, 171, 182.
[2] Extrait des archives de l'ambassade.
[3] Par courrier en clair.
[4] Voir ci-dessus le nº 186.
[5] Sur l'entretien du 8, voir ci-dessus les nºs 73, 91, 99.

toute façon est à longue échéance, n'est pas non plus certain, en raison des tendances diverses qui agitent l'opinion américaine. Si utile qu'elle soit, l'action du Président ne suffit pas, même en tenant compte des réarmements britanniques et français, à compenser la perte de puissance subie par la France et l'Angleterre à la suite de l'abandon de la Tchécoslovaquie à l'Allemagne, de l'établissement italo-allemand solidaire de Franco en Espagne et dans les Baléares et de l'arrivée des Japonais aux portes de Hongkong et de l'Indochine.

Le commissaire aux Affaires étrangères estime qu'une politique ferme dès l'origine eût suffi à empêcher la détérioration progressive, depuis 1935, de la situation franco-anglaise en Europe, en Asie et en Afrique. Il souligne le synchronisme avec lequel, au fur et à mesure que la France et l'Angleterre cherchent par des concessions à apaiser l'Allemagne, l'Italie ou le Japon, ces trois puissances développent contre les deux démocraties leurs exigences et leur programme d'agression.

M. Litvinov est revenu sur le traité de Munich, par lequel on a, dit-il, écarté la Russie des affaires d'Europe et encouragé ceux qui, à Londres et à Paris, veulent pousser l'Allemagne contre les Soviets. Il a parlé de la récente activité à Berlin de M. de Brinon [1] de qui on connaît bien à Moscou les attaches politiques dont il se réclame. Le commissaire prétend que ce journaliste aurait fait campagne en faveur de ce fameux programme de conquête allemande de l'Ukraine qui paraît à quelques gens en France et en Angleterre un remède miraculeux pour sauver les deux pays des menaces italo-allemandes.

Mais, a-t-il dit, l'Allemagne n'a aucunement envie de se lancer dans cette aventure dont elle sait bien qu'elle ne pourrait pas venir à bout. Si même elle y a songé, elle y a renoncé aujourd'hui pour monter contre l'Ouest, d'accord avec l'Italie, une nouvelle manœuvre d'intimidation destinée à provoquer un nouveau Munich, cette fois au détriment de la France.

Hitler et Mussolini, assure le commissaire aux Affaires étrangères, restent persuadés qu'à Londres et à Paris les gouvernements ne sauront pas résister à cette menace directe, pas plus qu'ils n'ont su le faire en septembre dernier lorsqu'il s'agissait de la Tchécoslovaquie. Les deux dictateurs s'imaginent, m'a dit M. Litvinov, que M. Chamberlain, notamment, ne se résignera pas à constater la faillite de sa politique d'apaisement et qu'à la dernière minute il fera un nouveau pèlerinage à Rome ou à Berlin pour offrir, cette fois-ci au détriment de la France, les apaisements exigés par l'Allemagne et l'Italie.

M. Litvinov croit déjà constater certains signes de fléchissement, malgré les récents discours énergiques de M. Chamberlain, de Votre Excellence et de M. Daladier. Il en voit la preuve dans la mission Bérard à Burgos [2] et dans le voyage à Rome de M. Baudouin [3] qui, d'après ses renseignements, y serait bien allé, dit-il, pour sonder l'Italie au sujet des concessions à lui faire en supplément de celles déjà prévues au traité de 1935.

(1) Sur le récent séjour de ce dernier dans la capitale allemande, voir ci-dessus le nº 112 (note).
(2) Sur cette mission, voir ci-dessus les nºs 35 (note), 74, 156 annexe, 167; ci-après les nºs 210, 211.
(3) Sur ce voyage, voir ci-dessus le nº 46 (et note).

J'ai combattu très nettement ses préventions. En ce qui concerne MM. de Brinon et Baudouin, j'ai fait état des démentis parus à ce sujet bien que je n'en aie eu connaissance que par la presse. D'autre part, j'ai rappelé les déclarations solennelles par lesquelles le chef du gouvernement et Votre Excellence ont proclamé que la France ne céderait pas aux menaces italiennes et n'abandonnerait rien de ses territoires, ni de ses droits. J'ai souligné à nouveau, en m'inspirant de vos instructions et de celles de M. Daladier, que le gouvernement français restait sur le terrain du pacte de 1935 et souhaitait poursuivre et développer avec l'URSS la collaboration prévue à cet accord.

En concluant, M. Litvinov m'a demandé de porter ce qui suit à votre connaissance et à celle de M. le Président du Conseil :

1° Depuis son entrée à la Société des Nations, le gouvernement soviétique a apporté son concours le plus loyal à la mise en application de la politique de sécurité collective.

2° Cette politique n'a pas été soutenue pratiquement par la France ni par l'Angleterre. C'est un fait qu'elle ne l'a pas été comme elle aurait dû l'être à propos de l'Abyssinie ni à propos de la Chine. Pour ce qui est de la Tchécoslovaquie, la carence est allée jusqu'à traiter avec l'agresseur et à mettre la victime en demeure d'accepter ses conditions.

3° L'URSS ne peut bien évidemment pas continuer à elle seule à soutenir une politique à laquelle elle s'était ralliée par solidarité internationale, si cette politique est abandonnée dans les moments les plus décisifs par les deux grandes puissances qui en ont fait pendant des années la base même de toute leur activité internationale.

4° La Russie des Soviets n'en demeure pas moins fidèle à l'idéal pacifique qui l'a fait entrer à la Société des Nations. Elle reste donc prête à tout moment à consacrer ses efforts au réveil de la politique de sécurité collective. Bien que la situation soit moins favorable après qu'avant Munich, M. Litvinov déclare que son gouvernement est toujours disposé à agir dans le sens indiqué ci-dessus, si toutefois le gouvernement français est bien d'accord avec lui sur ce point.

Mon collègue britannique a eu avec M. Litvinov une conversation dont les termes et l'ordonnance ont pu être différents, mais dont le sens est le même. Il en a rendu compte à Londres.

Sans exclure la part de manœuvre qu'ils comportent, ces entretiens confirment ce que cette ambassade a déjà signalé au Département à plusieurs reprises : l'URSS est aujourd'hui à la croisée des chemins. Si la France et l'Angleterre montrent une énergie soutenue à l'égard des menaces italo-germano-japonaises et si elles prennent en outre l'initiative de garder le contact avec Moscou pour faire revivre la politique de sécurité collective, le gouvernement soviétique ne s'engagera pas vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Italie dans une politique différente de celle qu'il a suivie jusqu'à ce jour. Dans ce cas, nous pourrons continuer à faire entrer dans nos calculs des forces allemandes disponibles pour une poussée à l'Ouest l'élément d'incertitude que représentera pour le Reich l'attitude de la Russie. Le contact favorable polono-

soviétique noué par le récent accord commercial [1], la situation satisfaisante qui existe aujourd'hui entre l'URSS et ses quatre voisins baltiques pourront alors jouer en notre faveur dans ce sens. Les pays de l'Entente balkanique et les quatre pays baltiques se trouveraient également de ce fait raffermis dans leur indépendance vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Italie. Le Japon continuerait à se préoccuper de ses frontières sibériennes et ne disposerait pas d'une pleine liberté d'action pour agir en Asie méridionale.

Si par contre nous laissions tomber sans la relever l'offre actuelle de l'URSS, nous courrions le risque de voir cette dernière poursuivre sur toutes ses frontières occidentales et nord-occidentales l'organisation d'un système particulier de sécurité. Ce système pourrait comporter, avec l'Allemagne assistée de la Pologne et peut-être de la Roumanie, une collaboration technique et économique qui libérerait le Reich de toute inquiétude de ce côté, et par l'intermédiaire de la Pologne, des pays baltiques et de la Roumanie, lui fournirait les matières premières et la liberté de manœuvre indispensables à un règlement de compte définitif avec l'Occident.

Mon collègue britannique [2] n'est pas sans partager cette manière de voir. Il estime que son gouvernement et le nôtre devraient peser les risques qu'il y a à laisser passivement mûrir la situation d'incertitude actuelle et à abandonner l'URSS aux sollicitations et presque aux coquetteries de l'Allemagne, de la Pologne et de l'Italie. Il m'a dit avoir reçu de lord Halifax comme instruction de persuader ces « messieurs de Moscou » que l'on n'a pas voulu à Munich les exclure des affaires d'Europe. Le chef du Foreign Office lui a demandé aussi de se montrer aimable à leur égard. Mais, depuis son arrivée ici, il y a six semaines, il n'a rien reçu de son gouvernement et ses télégrammes au Foreign Office n'ont pas obtenu de réponse à ce jour.

Je signale la tendance marquée par la presse soviétique, la radio et d'autres moyens de propagande de donner à entendre qu'aujourd'hui il n'y a pas grande différence entre Chamberlain, Hitler ou Mussolini. Ce sont là des procédés familiers à des régimes comme ceux qui dominent actuellement l'Allemagne, l'Italie et la Russie pour préparer un changement politique. A cet égard, mon collègue anglais a attiré mon attention sur des propos également très durs pour Chamberlain et pour Hitler tenus dans le privé par le maréchal Boudienny. Si la confusion à établir entre le Führer et le Premier britannique pourrait être considérée comme prémonitoire d'une orientation nouvelle à Moscou, nous ne devrions pas oublier non plus que, de leur côté, on se plaît chez les fascistes et les nazis à traiter de « ploutocrates démagogues » les gouvernements de France, d'Angleterre et des États-Unis, qualification dont il serait aisé de tirer parti à Rome ou à Berlin pour justifier la reprise d'une politique dont l'initiative est mussolinienne et remonte à Rapallo. Nous risquerions ainsi de nous trouver un jour en présence d'une Allemagne, d'une Italie et d'un Japon pour qui le vrai Komintern serait les démocraties occidentales, alors que pour les Soviets l'aile marchante du fascisme serait à Paris et à Londres.

[1] Conclu le 19 février : voir ci-dessus le n° 152.
[2] Sir William Seeds.

La similitude des instruments de domination et des méthodes de propagande employés par les trois dictateurs, la manipulation analogue par eux de l'opinion publique et de la presse chez eux et chez les autres, rendraient fort aisés, sous des camouflages doctrinaux soigneusement entretenus, tous les changements de direction que cette nouvelle orientation rendrait nécessaires.

Au moment où la presse de la Péninsule annonce, après la signature de l'accord commercial italo-soviétique (1), la livraison par l'Italie à l'URSS d'un des croiseurs les plus rapides du monde, il est de mon devoir d'attirer à nouveau sur ces risques l'attention du gouvernement de la République.

196

Comité permanent de la Défense nationale

Séance du 24 février 1939

Procès-verbal (2)

Très secret.

Le comité permanent de la Défense nationale s'est réuni le 24 février 1939 sous la présidence de M. Édouard Daladier, président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, pour examiner les mesures à prendre en Afrique du Nord à la suite des préparatifs italiens.

Assistaient à la réunion :

M. le Ministre des Affaires étrangères,

M. le Ministre de la Marine,

M. le Ministre des Colonies,

M. le Ministre de l'Air,

M. Léger, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères,

M. le Général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale,

M. le vice-Amiral Darlan, chef d'État-major général de la Marine,

M. le Général Vuillemin, chef d'État-major général de l'armée de l'Air,

M. le Général Bührer, chef d'État-major général des Colonies.

M. le Contrôleur général Jacomet, secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre,

M. le Général Georges, membre du conseil supérieur de la Guerre,

M. le Général Jamet, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale,

M. le Général Decamp, chef du cabinet du ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

(1) Le 8 février : voir ci-dessus le n° 117.
(2) Extrait des archives de la Guerre.

M. Édouard Daladier, président du Conseil, ouvre la séance. Il déclare que le Comité permanent s'est réuni à l'effet d'examiner la situation créée en Méditerranée par les concentrations de troupes italiennes et de matériel en Libye (1). Et d'autre part, cette situation, comment se présente-t-elle en Somalie ? Des forces italiennes occupent l'Éthiopie, une partie de ces forces étant installée en territoire français.

Il faut souligner, avant tout, que le gouvernement français considérera que toute attaque italienne se produisant contre Djibouti constituera une attaque contre le drapeau français. Ce sera la guerre.

Et M. le Président du Conseil pose la première question qui est soumise au Comité :

Le Comité permanent estime-t-il que l'on doive renforcer les moyens militaires existant actuellement en Somalie ?

Il semble que non, ajoute M. Daladier, parce qu'il s'agit seulement de fournir en Somalie une résistance honorable. Ce problème fera d'ailleurs l'objet d'un examen approfondi ultérieur au cours de la présente séance (2), et la question se posera alors de savoir où et comment et par quels moyens se fera la riposte indispensable.

Une deuxième question se pose que M. le Président du Conseil présente comme suit : *Indépendamment d'une action sur Djibouti et la Somalie, l'Italie peut monter une opération offensive contre la Tunisie. Et dans cette hypothèse, comment la situation se présente-t-elle pour nous ?*

Au 28 février, nos effectifs en Tunisie seront de 42.000 hommes.

Le général Gamelin. — 42.000 combattants, chiffre qui ne peut être comparé aux chiffres totaux qui seraient mis sur pied en Tunisie en cas de mobilisation.

M. Édouard Daladier. — C'est déjà un renforcement important, puisque nous sommes partis de 25.000 hommes.

En Afrique équatoriale nous avons 3.000 hommes, là où il n'y avait rien.

Le général Bührer. — Nous allons encore renforcer et nous arriverons à 6.000 hommes.

Le général Gamelin. — Il faut également faire état d'un autre renforcement. Ce sont tous les goums du Sud algérien que nous avons levés et qui sont face à la Tripolitaine.

M. Édouard Daladier. — Du côté italien, il y avait en Tripolitaine 66.000 hommes. Il y en a 88.000 aujourd'hui, qui doivent être portés à 100.000 hommes. Les renseignements fournis par les diverses sources ne concordent pas. Les consuls de France qui sont à pied d'œuvre donnent des chiffres plus élevés que notre attaché militaire à Rome qui, lui, est plus optimiste. Il faut attacher une valeur particulière aux rapports des consuls qui jugent sur place. Ces 88.000 hommes sont répartis en deux groupements sensiblement égaux : une moitié face à l'Égypte, une moitié face à la Tunisie. Un excellent réseau routier facilite les concentrations.

(1) Sur ces concentrations, voir ci-dessus le n° 173.
(2) *Note du document :* Voir page 10.

Du côté britannique il y a 12.000 hommes en Égypte, auxquels viennent s'ajouter les forces égyptiennes : 20.000 hommes.

Le général Georges. — La division anglaise de Palestine : 8.000 hommes va être dirigée sur l'Égypte. Les mouvements ont commencé.

M. Édouard Daladier. — Tout cela va prendre des semaines, des mois même. Or la doctrine fasciste consiste à porter un coup brutal avec le maximum de forces sur un point sensible dans le but de se saisir d'un gage et d'attendre. Une défaite initiale de l'armée italienne entraînerait l'effondrement du régime de Mussolini.

*
* *

M. le Président du Conseil aborde maintenant la question de savoir si nous devons renforcer le dispositif actuel en Tunisie.

M. le Général Vuillemin. — Nous faisons en ce moment un grand effort pour accroître nos forces aériennes. Il sera achevé vers le 2 ou 3 mars. Dans cet effort, nous avons donné la prédominance à l'aviation de chasse.

M. Édouard Daladier. — J'approuve les mesures prises par l'Air. Et malgré notre infériorité aérienne, je considère qu'avec l'appoint britannique on peut courir le risque.

Qu'y a-t-il en Libye ? 120 appareils italiens, répartis par moitié entre chasse et bombardement. D'autre part, la Sardaigne et l'Italie du sud peuvent apporter à la Libye un appoint de 150 appareils : au total 270.

Ces appareils vont plus loin et plus vite que les nôtres. En un mot la situation est favorable à l'Italie. En Égypte, les Anglais ont 145 appareils; sur ce chiffre, 42 seulement sont modernes, les autres sont de vieux appareils. Pouvons-nous faire davantage de notre côté au point de vue aérien ?

Le général Vuillemin. — Nous pouvons en ce moment rassembler nos forces aériennes dans le sud-est de la France et effectuer un renforcement momentané de 6 groupes en Tunisie pendant quelques jours.

M. Édouard Daladier. — En ce qui concerne la situation de la Marine, notre supériorité sur les forces maritimes italiennes est très nette et un effet de la coordination de nos forces de toute nature serait de compenser par notre supériorité maritime notre infériorité dans le domaine de l'aviation.

Le général Gamelin. — Sans doute la situation au début serait de simple équilibre, mais une chose importe : c'est de savoir comment se présenterait la situation finale.

Le maximum de forces que les Italiens peuvent amener et entretenir en Libye est de 150.000 hommes. Or, nos ressources à nous en Afrique sont à peu près indéfinies. Nous pouvons mobiliser actuellement en Afrique du Nord 441.000 hommes. Mais ce chiffre peut être dépassé.

Resteraient initialement en Algérie et au Maroc	180.000 hommes
Mobilisés ou envoyés en Tunisie	140.000 hommes
Disponibles en réserve	70.000 hommes
Majoration prévue des effectifs 10 %	39.000 hommes
Officiers	12.000 hommes
	441.000 hommes

Au total : 14 divisions d'infanterie dont :

11 divisions de manœuvre et 3 divisions d'occupation, sans compter la cavalerie.

La totalité des forces dont nous pourrons disposer contre les Italiens dépendra donc de notre situation au Maroc. Au début, il sera nécessaire d'adopter une attitude défensive et après un certain temps nous pourrons passer à une attitude offensive. Au bout de trois semaines, nous devons prendre une supériorité très nette sur les Italiens. D'ailleurs, le premier geste serait de contre-attaquer et de reprendre l'offensive sur notre territoire contre l'ennemi qui serait venu se briser sur notre position : ceci peut se faire beaucoup plus rapidement que la prise de l'offensive, celle-ci nécessitant la concentration de gros moyens, et ne pouvant s'envisager que dans le cadre d'une mobilisation générale au moins en Afrique du Nord.

M. Édouard Daladier souligne que les atteintes au moral des populations par le bombardement des ports et des grands centres le préoccupe particulièrement.

Le général Gamelin fait remarquer que les nombreux ressortissants italiens en Tunisie constituent un gage et que nous aurons sans doute bien du mal à empêcher les indigènes de les massacrer.

M. le Chef d'État-major général de la Défense nationale reprend son exposé sur la situation militaire en Tunisie. Du côté italien, on compte actuellement 20 groupes d'artillerie, soit 10 groupes face à l'Égypte et 10 groupes face à la Tunisie.

10 groupes pour appuyer une attaque sur le front de la position de Mareth fournissent une densité absolument insuffisante pour faire des concentrations efficaces, puisqu'il faut tabler sur une densité nécessaire de 5 groupes au kilomètre. Or, sans une artillerie suffisante, il est impossible d'attaquer et d'enlever la position de Mareth.

M. Édouard Daladier. — Il faut prévoir l'action de l'aviation italienne, qui viendra renforcer l'action de l'artillerie.

Le général Gamelin. — Que peut l'aviation contre des hommes enterrés dans des tranchées étroites ? Pour avoir une action efficace, l'aviation adverse serait obligée de voler à très basse altitude et serait alors justiciable de toutes les armes à terre. C'est ainsi qu'au Maroc et au Levant, fréquemment nos avions ont été descendus à coups de fusils.

Le général Vuillemin. — Et en Espagne les mitrailleuses à terre étaient très efficaces contre les avions volant bas; partant souvent 7 de leur base, un seul réussissait à rentrer.

Le général Gamelin. — En un mot, tant que nous observerons une attitude défensive, l'aviation adverse ne peut pas, au point de vue des opérations, peser d'un poids définitif. Ce n'est qu'au cas où nous prendrions l'offensive que l'influence de l'aviation italienne se ferait sentir gravement.

À la demande du général Gamelin, le général Georges va exposer comment se présente notre situation en Tunisie au point de vue artillerie.

Le général Georges. — La situation actuelle est celle du dispositif d'alerte et comprend :

5 groupes de campagne,

6 groupes lourds de position actuellement installés,

Au total, 11 groupes contre 10 groupes italiens.

À cela s'ajoutent encore :

22 matériels de 75 sous casemates et des canons antichars qui contribuent à la défense.

Dès maintenant la supériorité est de notre côté.

À la mobilisation, les 5 groupes de campagne mentionnés plus haut se transforment en 10 groupes.

Le général Gamelin. — Si nous voulions augmenter notre supériorité initiale, il faudrait mettre en place un matériel de position nouveau. Nous avons des armes antichars en quantité suffisante et nous avons encore en Tunisie du matériel de position, mais sans personnel pour le servir. Il faut pour cela des effectifs nouveaux. Nous comptions en envoyer au moment de l'incorporation d'avril, mais nous allons maintenant envoyer plutôt un complément d'effectifs.

Le général Georges reprend son exposé.

Nous avons 80 armes antichars sur la position de Mareth, auxquelles on doit ajouter les pièces appartenant organiquement aux unités qui viendront dans le secteur. Tout cet ensemble constitue une très bonne densité.

Enfin, nous avons en Tunisie 2 bataillons de chars D1, soit 80 chars. Les Italiens n'ont que des autos-mitrailleuses ou des chars légers.

En résumé, tout cela nous donne une supériorité très nette.

M. Édouard Daladier. — Et du côté italien, qu'y a-t-il comme fortifications ?

Le général Georges. — Des organisations — deux séries en profondeur — ont été commencées par les Italiens. Elles n'ont pas l'ampleur de la position de Mareth.

Le général Gamelin. — Si la position de Mareth venait à être enlevée, quelle conséquence en résulterait-il ?

Une armée italienne ayant enlevé la position de Mareth et progressant dans la direction du nord serait obligée de passer dans l'étranglement compris entre les Chotts et le golfe de Gabès, ayant traversé une région qui manque à la fois d'eau et de pistes.

Cette armée risquerait donc d'être privée d'eau pour les hommes et d'essence pour les voitures.

Le général Georges. — Les Italiens ont rassemblé 2.000 camions-citernes en Libye, ce qui traduit leurs intentions.

Le général Gamelin. — Aux raisons déjà données qui entraveraient une offensive italienne au-delà de la position de Mareth, il faut ajouter l'effet de l'aviation sur des colonnes en marche, sur des troupes au bivouac. Dans toute cette région où rien ne peut dissimuler les colonnes et bivouacs, l'action de notre aviation serait très efficace, fût-ce de nuit.

Et d'ailleurs, il semble que le véritable objectif stratégique pour une armée italienne opérant en Afrique du Nord est l'Égypte plus que la Tunisie.

L'amiral Darlan. — Ce sont les deux. Et il indique qu'à son avis, si les Italiens faisaient une manifestation quelconque, nous devrions prendre aussitôt que possible l'offensive en Tripolitaine, parce que l'expulsion des Italiens de ce pays entraîne automatiquement la perte pour l'Italie de son empire africain et libère au profit de la France et de l'Angleterre les routes de la Méditerranée et Suez.

M. Édouard Daladier marque son accord.

Le général Gamelin. — L'essentiel était de parer le premier coup, ce qui est fait. Après, nous tenons le bon bout. En ce qui concerne l'offensive, sur laquelle je suis d'accord, je m'en tiens à mon exposé précédent. D'ailleurs la question se pose sur l'ensemble des frontières libyennes, non seulement en Tunisie, mais aussi en Algérie, en A.O.F. et en A.E.F.

Le Comité aborde alors la question posée au début de la séance par M. Édouard Daladier sur la défense de Djibouti et de la Somalie.

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères estime qu'un coup de main sur Djibouti est facile. Il peut être rapide et nous serions alors en face du fait accompli.

Le général Bührer. — Il faudra se battre. C'est une opération de guerre à monter. Et ce ne sera pas une promenade pour les Italiens; l'Abyssinie se soulèvera et tout cela durera des mois.

Djibouti est à l'abri; il n'y manque que de l'aviation.

M. Campinchi, ministre de la Marine. — Un succès local à Djibouti remonterait le moral italien.

Le général Bührer. — Aujourd'hui on ne peut plus l'obtenir, et bien loin que la présence de forces italiennes en Abyssinie soit un danger pour nos territoires de la Somalie, c'est nous qui constituerions — si nous avions de l'aviation — un danger pour l'Abyssinie. L'Italie est très préoccupée dès maintenant par les soulèvements en Abyssinie.

M. Édouard Daladier. — Et il est très important que les Anglais aient proclamé leur solidarité coloniale avec nous.

Après un échange de vues entre le général Gamelin et le général Bührer sur des opérations éventuelles dans la région des confins libyens et l'utilisation des goums, M. Daladier estime qu'il serait prudent de concentrer en certains points des dépôts de matériels en vue d'opérations offensives.

Le général Gamelin répond que la réquisition des chevaux et des voitures n'est réalisée que dans le cadre de la mobilisation totale. Il vaut mieux attendre et se donner 15 jours de délai avant d'attaquer, et attaquer alors dans de bonnes conditions.

M. Édouard Daladier estime que pour réaliser les meilleures conditions au déclenchement de cette offensive, il serait utile d'avoir plus de matériel en Afrique du Nord.

Le général Gamelin accepte d'envoyer dès que possible tout ce que l'on pourra en Tunisie, mais sans dégarnir la métropole, car si la guerre s'étendait sur les Alpes et si l'Allemagne entrait en action, nous aurions besoin de tout ce que nous avons en France.

M. Guy La Chambre, ministre de l'Air, revenant sur le problème de l'aviation à Djibouti, estime que l'aviation ne peut avoir en Somalie qu'une mission de coopération avec les forces terrestres.

Il ne peut être question d'avoir là-bas une aviation de chasse, qui ne servira à rien parce qu'il n'y a pas de service de guet organisé. D'autre part, l'aviation de bombardement est sans utilité à cause du manque de bases. Seule une aviation de coopération terrestre est utile; or, elle existe.

On peut d'ailleurs renforcer celle qui existe actuellement et envoyer quelques appareils à Aden ou bien avoir (si la Marine veut en mettre un à notre disposition) un navire porte-avions.

Le général Bührer revient à la suite du ministre de l'Air sur le renforcement de l'aviation à Djibouti et il lit les extraits d'une lettre adressée le 8 février 1939 par le ministre des Colonies au ministre de l'Air :

« Je note enfin que votre département ne peut donner aucun renfort en moyens aériens à la Côte française des Somalis. Or, dans le procès-verbal de la séance du 7 janvier 1939 de la commission consultative de défense de la Côte des Somalis qui me parvient, le commandant de l'Air fait ressortir ce qui suit :

« Le matériel Potez T.O.E. actuellement en service à Djibouti ne permet pas d'envisager une coopération efficace de l'aviation à la défense de la colonie. Ces avions ont une vitesse maximum de 160 km/h et ne sont même pas armés de mitrailleuses de capot. En outre, un certain nombre de moteurs sont à bout de souffle.

« En résumé, les avions de l'escadrille de Djibouti ne sont susceptibles d'exécuter que des missions de renseignements et encore sous réserve que l'aviation ennemie ne tienne pas l'air pendant la durée de leur mission ».

Après un échange de vues entre le général Vuillemin et le général Bührer, ce dernier conclut qu'il ne veut pas renforcer les troupes de terre de Djibouti, tant que leur protection aérienne ne sera pas assurée.

Le général Vuillemin répond qu'il est impossible de renforcer tout de suite notre aviation à Djibouti et que pratiquement, il ne pourra rien faire d'efficace dans ce sens avant l'hiver prochain.

Le général Bührer estime que les opérations peuvent se dérouler pendant deux mois seulement, mars et avril. Après le mois d'avril on ne peut plus vivre sous la tente — car nous ne sommes pas sur les plateaux comme les Italiens l'étaient en Abyssinie. Nous sommes dans les fonds.

M. Édouard Daladier. — S'il y a une attaque de l'Italie à Djibouti, elle se produira entre le 15 mars et le 1er avril.

Le général Gamelin. — Dans le Sud tunisien, on peut aller au-delà de ce délai.

M. Édouard Daladier. — D'ici deux mois, on ne peut envoyer aucun renfort en aviation à Djibouti.

M. Guy La Chambre, ministre de l'Air. — Le pilotage des avions modernes est un gros problème. Il nécessite un entraînement de trois mois si l'on veut avoir de bons pilotes.

L'amiral Darlan. — Si Djibouti peut tenir un mois ou deux, ce n'est peut-être pas la peine de le renforcer.

Le général Gamelin marque son accord. Djibouti est un point de faiblesse, il ne faut pas le renforcer.

M. Édouard Daladier conclut :

1° *On se battra à Djibouti. Sans doute cela irait mieux si nous avions des avions modernes à Djibouti, mais nos forces dans la situation actuelle doivent pouvoir tenir plusieurs semaines, néanmoins;*

2° *Il faut pouvoir déclencher une offensive sur la Libye.*

Le général Bührer souligne que pour monter cette action offensive sur la Libye, il faudra être protégé par l'aviation contre l'aviation adverse.

Le général Vuillemin dit que la D.C.A. remplira ce rôle.

Le général Bührer demande alors que le département de la Guerre donne en D.C.A. les moyens qui sont nécessaires.

Le général Gamelin fait connaître qu'un certain nombre de matériels Oerlikon peuvent être mis à la disposition des colonies.

M. Édouard Daladier résume la situation dans ce domaine en disant que nous présentons des lacunes au point de vue aviation comme au point de vue D.C.A.

L'Allemagne en est à sa cinquième année de production de matériel. De notre côté, nous n'avons démarré qu'en 1937 et nous n'en sommes par conséquent qu'à la deuxième année.

C'est une situation de fait dont il faut tenir compte.

Si les hostilités se déclenchaient en Europe, nous serions dans une situation d'infériorité au point de vue aviation et D.C.A. Mais nous reprenons la supériorité au point de vue terrestre et maritime.

Si nous passons sans conflit l'été 1939, nous n'aurons plus aucune crainte au point de vue aérien, car nous aurons reconquis dans le domaine de la qualité ce que nous avions perdu.

En 1940, nos sorties de matériel seront importantes.

De plus, la loi de deux ans nous donnera plus d'effectifs, ce qui nous permettra d'étoffer la D.C.A.

En résumé et pour conclure, il s'agit — pour riposter à une attaque italienne sur Djibouti — de préparer une offensive en Libye comme riposte.

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères se demande comment l'Italie pourra faire une offensive aérienne sans procéder à la mobilisation.

Le général Gamelin répond qu'elle est précisément en train de procéder à cette mobilisation.

M. Édouard Daladier. — L'attaché militaire italien a été mis au courant des mesures que nous avons prises, et nous avons également avisé le gouvernement britannique.

A l'heure actuelle, il faut préparer des mesures offensives.

L'amiral Darlan demande que nous nous débarrassions de l'accord de Nyon [1], qui nous gêne beaucoup pour l'action des sous-marins en Méditerranée.

(1) Du 11 septembre 1937. Le texte de cet accord est reproduit au tome VI de la présente série sous le n° 427. En vue de faciliter la mise en application de cet accord, un accord intervint le 13 septembre entre états-majors navals français et britannique (tome VI précité, n° 439).

M. Édouard Daladier rappelle quel serait le concours anglais : deux divisions à moitié motorisées. Mais ils nous demandent une partie importante de notre flotte.

L'amiral Darlan résume la situation en ce qui concerne les sous-marins.

Nous avons en Méditerranée :

— 41 sous-marins, dont 2 à Djibouti;

— 8 sous-marins prêts à partir pour l'Afrique du Nord;

Les Anglais en ont 7.

En outre, la 2e division de ligne est prête à appareiller.

Si l'Angleterre, comme en septembre 1938, nous demande de maintenir dans l'Atlantique une force puissante et rapide, le *Strasbourg*, le *Dunkerque* et les plus grands contre-torpilleurs doivent rester dans le Nord.

Dans le cas contraire, ils pourraient rallier très rapidement la Méditerranée.

Pour avoir plus de navires, il suffit de prendre deux mesures : fermer les écoles et rappeler les hommes de la disponibilité.

A l'heure actuelle, 70 % de nos navires sont en mesure de prendre la mer. C'est une situation normale.

Le général Gamelin aborde alors le problème de la Corse qui relève de la Marine.

Nous mobilisons 28.000 hommes en Corse, au total. Nous pourrions envoyer des renforts provenant du Maroc; mais cela suppose réglée la question des confins espagnols. S'il y avait actuellement en Corse 3 bataillons marocains, la situation en Corse serait changée.

En ce qui concerne le matériel, les ordres sont donnés pour que le matériel espagnol passé sur notre territoire soit envoyé en Tunisie et en Corse.

M. Léger estime qu'il paraît opportun de maintenir des sous-marins à Djibouti, car le croiseur que nous avons dans ce port peut-il rester sans sous-marin?

L'amiral Darlan répond qu'il prévoit l'envoi de ce croiseur à Suez.

M. Édouard Daladier reprend les conclusions précédemment tirées et résume comme suit la discussion qui vient d'avoir lieu :

1° *Il n'y a pas lieu de renforcer la défense de Djibouti.*

2° *Il y a lieu de nous mettre en état de prendre le plus tôt possible l'offensive contre la Libye notamment comme riposte à une action sur Djibouti. En conséquence, il est nécessaire d'examiner comment on peut renforcer l'Afrique du Nord en matériel pour favoriser cette offensive.*

Étude à mener en liaison avec le général Noguès.

Le général Gamelin. — Ce que les Italiens préparent en Tripolitaine, c'est surtout un mauvais coup de la première heure.

Le général Georges. — Pour alimenter l'offensive prévue par nous et pousser les approvisionnements le plus loin vers le Sud, il est nécessaire de construire la voie de 60 de Gabès vers le Sud, et de stocker en Tunisie du matériel en provenance du Maroc.

M. Édouard Daladier aborde alors le problème des accords d'État-major franco-britanniques.

Après un échanee de vues sur les accords d'État-major franco-britanniques, auquel participent notamment M. Georges Bonnet, M. Léger et le général Gamelin, la décision suivante ci-après a été adoptée :

« Il appartiendra au général chef d'État-major général de la Défense nationale de centraliser et de coordonner toutes les conversations entreprises avec les autorités militaires britanniques dans les domaines terrestre, maritime, aérien et colonial, sous réserve de donner les délégations nécessaires aux chefs d'État-major généraux de la Marine, de l'Air et des Colonies pour traiter les affaires les concernant spécialement.

« La question du lieu de la réunion (Londres ou Paris) sera réglée après avis du gouvernement anglais, qui sera consulté dès aujourd'hui par les soins du ministre des Affaires étrangères. »

La séance est levée à 11 h. 45.

197

Communication du Département, à l'Ambassade de Grande-Bretagne [1]

Aide-mémoire

Secret. *24 février 1939.*

Par son aide-mémoire du 3 février [2], l'ambassadeur d'Angleterre a bien voulu faire part au gouvernement de la République des conclusions auxquelles l'examen de la situation générale avait conduit le gouvernement britannique en ce qui concernait le développement des conversations entre les états-majors britannique et français :

a. Ces conversations devraient être poursuivies en envisageant l'hypothèse d'une guerre contre l'Allemagne et l'Italie agissant de concert et s'étendre de manière à inclure tous les champs d'opération possible, particulièrement la Méditerranée et le Moyen-Orient. (Bien que la probabilité d'une intervention japonaise ne doive pas être écartée, on pourrait admettre que le Japon serait influencé par ses entreprises actuelles en Chine, par la crainte de la Russie et des États-Unis et qu'il adopterait vraisemblablement une attitude réservée tout au moins au début d'une situation critique dans un avenir rapproché).

b. Elles aboutiraient à arrêter des plans communs, à la fois en ce qui concerne les opérations militaires et les questions d'approvisionnement. Des liaisons périodiques d'un caractère régulier avec l'état-major français seraient nécessaires, afin de tenir au point les plans mentionnés au paragraphe *b.*

(1) Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 30.

Les chefs d'états-majors britanniques, ajoutait l'aide-mémoire, ont été invités dès maintenant à examiner l'ensemble de la question et à faire un rapport afin de mettre le gouvernement de Sa Majesté, si le gouvernement de la République est d'accord, à même d'entreprendre à une date rapprochée des conversations avec l'état-major général français sur la base élargie aujourd'hui proposée.

L'ambassadeur d'Angleterre était chargé par le gouvernement de Sa Majesté britannique de demander si le gouvernement de la République serait prêt à donner des instructions analogues à ses états-majors généraux.

Le gouvernement de la République a l'honneur de remercier le gouvernement britannique de cette communication. Également désireux d'assurer à la collaboration franco-britannique toute son efficacité, il estime, comme lui, que la situation générale actuelle exige une extension des contacts entre les états-majors français et britannique permettant d'examiner les diverses hypothèses possibles et d'inclure, dans les plans communs d'action, tous les champs d'opération éventuels. Il donne donc son entier accord au principe des conversations prévues sur la base élargie suggérée dans l'aide-mémoire britannique du 3 février. Il est pour sa part prêt à établir et à maintenir toutes liaisons utiles entre les états-majors des deux pays.

Il a dès maintenant chargé M. le Général Gamelin de prendre avec les autorités britanniques compétentes le premier contact nécessaire pour fixer le cadre des travaux les plus urgents à entreprendre par les deux états-majors (1). L'état-major général de la Marine française est d'ailleurs habilité par une délégation spéciale à engager avec l'Amirauté britannique les conversations utiles concernant les questions navales.

Le général Gamelin est prêt à aborder à une date aussi prochaine que le jugeront bon les autorités britanniques, l'examen initial des problèmes soulevés par la situation actuelle. A cet effet, il se tient à la disposition des représentants des forces britanniques, à la date qui leur conviendra, soit à Paris, soit, si le gouvernement britannique le jugeait plus expédient, à Londres.

Le gouvernement français est par ailleurs d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté britannique, pour conserver un caractère strictement secret aux communications échangées et pour répondre, s'il était interrogé, qu'il se borne à poursuivre les conversations déjà engagées depuis quelque temps (2).

(1) Voir également ci-après le n° 198.

(2) Le texte de cette note était arrêté après que le directeur politique du ministère des Affaires étrangères Charvériat eût, le 20 février, convoqué les représentants des chefs d'états-majors généraux pour discuter des communications britanniques des 3 et 13 février. Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'État-major (1935-1939)*, 1969, p. 220.

198

M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 180/D.N. (1). *Paris, 24 février 1939.*

Le gouvernement britannique ayant proposé récemment de reprendre et d'intensifier sur de nouvelles bases les conversations d'État-major franco-britanniques, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale, sera dorénavant chargé de centraliser et de coordonner toutes les conversations entreprises avec les autorités militaires britanniques, dans les domaines terrestre, maritime, aérien et colonial (2).

Dans le cadre de cette coordination, le général chef d'État-major général de la Défense nationale donnera les délégations nécessaires aux chefs d'État-major généraux de la Marine, de l'Air et des Colonies pour traiter les affaires les concernant spécialement avec les correspondants qui leur seraient donnés du côté anglais.

199

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 105 (3). *Rome, 24 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 février.)

Le début de cette dépêche fait état de la mauvaise humeur provoquée, dans la presse fasciste, par l'assurance que Paris et Londres s'apprêteraient à reconnaître le général Franco. La dépêche se poursuit ainsi :

Quelle que soit la confiance que les feuilles fascistes affichent ainsi en ce qui concerne les intentions du général Franco, il est certain que le gouvernement de Rome est beaucoup moins rassuré qu'il ne veut le dire sur la conduite

(1) Extraite des dossiers Hoppenot, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le 22 février, par note n° 321 /DN 3, le général Gamelin avait sollicité du président du Conseil, ministre de la Défense nationale, la responsabilité de la centralisation et de la coordination des conversations.
(3) Extraite des archives de l'ambassade.

future du Caudillo. Les échanges de télégrammes chaleureux entre le chef de l'État espagnol et le Duce, le défilé des soldats italiens du général Gambara à la tête des troupes nationalistes dans Barcelone reconquise, les déclarations favorables à l'axe Rome-Berlin du général Jordana, tout cela ne suffit pas à tranquilliser complètement le gouvernement italien, qui reste fort préoccupé de l'avenir de ses relations avec l'Espagne. Aussi le voit-on s'opposer de toutes ses forces au rétablissement éventuel de la dynastie espagnole [1] qui pourrait être tentée assez rapidement de s'appuyer sur l'Angleterre, puis sur la France. Les dirigeants fascistes continuent à soutenir le plus possible le mouvement phalangiste et à pousser à l'établissement d'un régime dictatorial forcément beaucoup plus asservi aux puissances totalitaires que ne le serait une monarchie traditionnelle. Ils souhaitent évidemment que s'institue dans la péninsule ibérique un régime à peu près analogue à celui qui fonctionne actuellement en Allemagne et ils se montrent très favorables à la formule en vertu de laquelle le général Franco resterait chef de l'État et généralissime, en étant doublé d'un président du Conseil qui pourrait être M. Serrano Suñer, dont les tendances antidémocratiques donneraient toutes garanties.

Les dirigeants fascistes veulent-ils aller plus loin encore? J'inclinerais à le croire. Ils ont réussi, semble-t-il, à compliquer quelque peu le rétablissement des relations diplomatiques franco-espagnoles, mais ils se sont certainement rendu compte qu'ils n'arriveraient pas à s'y opposer d'une façon durable. D'autre part, ils craignent sans nul doute qu'au bout de quelques mois les diplomaties française et anglaise ne réussissent à effacer le souvenir des services rendus par l'Italie et le III[e] Reich à l'époque de la guerre civile et n'arrivent à ramener insensiblement l'Espagne dans l'orbite des puissances démocratiques. Aussi cherchent-ils à faire entrer économiquement l'Espagne dans le cycle des puissances autarciques de façon à ce qu'elle échappe à l'emprise de ce qu'on appelle ici les ploutocraties. J'ai indiqué dans mon télégramme n° 647 du 20 février dernier [2] comment on concevait ici la collaboration italo-espagnole. D'après des indications que j'ai pu recueillir, le gouvernement de Rome ne serait nullement désireux de se voir prochainement rembourser les 12 ou 13 milliards de lires, montant de son crédit sur l'Espagne nationaliste, que le général Franco serait prêt à lui verser pour se libérer de toute dette envers l'Italie fasciste. On préférerait ici remplacer ces versements par des livraisons en nature, qui pourraient être échelonnées sur plusieurs années et permettraient à l'Italie de continuer à intervenir dans les affaires espagnoles. On garderait ainsi l'espoir d'amener peu à peu l'Espagne à faire partie du groupe des puissances autarciques et l'on aimerait lui fournir du matériel de guerre en échange des matières premières dont l'Italie fasciste a un urgent besoin.

On espère certainement aussi, et peut-être y est-on déjà parvenu, obtenir du général Franco la signature d'un traité quelconque suffisamment compromettant, qui constituerait dans les mains de l'Italie et peut-être de l'Allemagne un moyen de pression permettant d'éviter, ou tout au moins de retarder

(1) Voir ci-dessus le n° 87.
(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 150.

l'évolution, que beaucoup croient fatale, qui porterait l'Espagne à se rapprocher d'une façon durable de la France et de l'Angleterre. S'agira-t-il d'une adhésion au pacte antikomintern que l'Espagne pourrait, je crois, difficilement refuser, d'un traité secret italo-espagnol rappelant dans une certaine mesure celui de 1887 ou s'inspirant des tractations Mussolini-Primo de Rivera ? [1] Il est évidemment bien difficile de le savoir et l'on reste réduit aux conjectures. Peut-être le général Franco n'acceptera-t-il pas de signer un accord impliquant une neutralité bienveillante de l'Espagne en cas de conflit méditerranéen. Il est possible qu'il ne veuille pas aller au-delà d'un traité de commerce comportant l'application d'un régime privilégié pour l'Italie et constituant une sorte d'hypothèque italienne sur l'Espagne ou, du moins, sur certaines de ses productions. Quoi qu'il en soit, il est difficile de concevoir que les Italiens puissent accepter d'abandonner la partie sans avoir obtenu des avantages concrets de nature à les rembourser jusqu'à un certain point des sacrifices et des efforts consentis par eux en faveur de la cause des nationalistes. Il ne semble pas, toutefois, que le gouvernement de Rome ait, pour le moment, obtenu complètement gain de cause, car on se montre, dans les ambiances gouvernementales, fort préoccupé des agissements du général Franco qui aurait envoyé de nombreux émissaires dans la Péninsule pour se rendre compte des véritables dispositions des dirigeants fascistes à son égard. Certains croient que le Caudillo chercherait ainsi à se donner à lui-même des raisons, ou tout au moins des prétextes, pour se dégager de la dette de reconnaissance qu'il a contractée envers l'Italie fasciste. C'est pourquoi, plus que jamais, on estime indispensable à Rome de lier, d'une façon ou d'une autre, le chef de la nouvelle Espagne dont la personnalité n'inspire qu'une confiance toute relative aux dirigeants italiens et à M. Mussolini lui-même.

200

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
À M. Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 376 [2]. Confidentiel. *Paris, 24 février 1939.*

(*Reçu :* Mouv. gén. des fonds, 25 février.)

Des conversations viennent de s'engager à Bucarest entre les gouvernements allemand et roumain en vue de conclure un avenant à l'accord économique de décembre dernier, qui permettrait, dans le cadre de cet accord, un élargissement du volume des échanges. Les négociations sont menées, du côté allemand, par M. Wohltaht, directeur ministériel au ministère de l'Économie nationale du Reich.

[1] Sur ces tractations qui eurent lieu en novembre 1923, voir ci-dessus le nº 87 (note).
[2] Extraite des archives du Mouvement général des fonds.

Ce n'est pas sans peine que notre ministre à Bucarest a pu recueillir quelques renseignements sur ces tractations qui sont entourées d'autant de mystère que l'a été la mission, d'ailleurs inutile, de M. Georges Bratiano à Berlin. M. Wohltaht serait venu dans la capitale roumaine pour faire des offres importantes d'achat de pétrole. Il demanderait, d'autre part, à ses interlocuteurs que des participations fussent accordées à l'Allemagne dans les sociétés d'exploitation pétrolières et que des zones de prospection lui fussent concédées. En échange, le Reich paierait les redevances de prospection et d'extraction sur la base de 20 % en devises fortes et 80 % en marchandises.

Quoique les Roumains aient réussi en novembre et décembre dernier à s'opposer avec succès aux demandes exorbitantes de l'Allemagne, on peut se demander si leur résistance sera maintenant aussi grande, d'autant plus qu'il n'est pas exclu que ce soit eux qui aient pris l'initiative des pourparlers. Une partie importante de la récolte de céréales reste disponible pour l'exportation. Les espoirs fondés à Bucarest sur les achats des pays à devises fortes ne se sont réalisés qu'en partie, et la Roumanie doit maintenant chercher à vendre son blé coûte que coûte. Par contre, elle avait toujours refusé jusqu'à présent d'accroître ses ventes de pétrole au Reich. Mais les revenus de ce produit ne représentent qu'un appoint de richesse pour le pays, tandis que les céréales constituent la source même de son existence. Cette situation ne pouvait échapper à l'Allemagne et M. Wohltaht n'aurait pas caché que le Reich subordonnerait tout achat de blé ou de maïs supplémentaire à un accord sur le pétrole.

Certains prétendent même que la mission de l'adjoint du maréchal Goering dépasserait largement les limites indiquées ci-dessus et qu'elle viserait à jeter les fondements d'un système dans lequel l'économie roumaine serait « encadrée » dans celle du Reich [1].

201

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 102. Très confidentiel. *Rome, 24 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 mars.)

La situation intérieure de la Péninsule continue à préoccuper les dirigeants fascistes qui ne se dissimulent plus que M. Mussolini a perdu depuis quelques mois beaucoup de son prestige. Le grand public attend sans nul doute

[1] Effectivement, le 23 mars, devait être signé à Bucarest un protocole additionnel à l'accord économique germano-roumain de novembre 1938, accord comportant un plan de cinq ans, qui devait adapter la production agricole et industrielle de la Roumanie aux besoins du Reich, prévoyait la constitution de sociétés mixtes pour les recherches et l'exploitation du pétrole et de divers autres produits, et la mise à la disposition de Bucarest du capital allemand, sous la forme de livraisons de matériel, de machines et de produits industriels (pour plus de détails, se reporter au tome suivant).

maintenant de voir ce que le Duce va obtenir pratiquement en faveur de son peuple, dont il flatte et encourage si imprudemment les ambitions, pour se former une opinion définitive sur les talents réels du chef du gouvernement. Mais pendant ce temps, l'épreuve de force ne s'étant pas encore produite, les langues se délient quelque peu et les commentaires plus ou moins bienveillants se donnent libre cours.

La politique extérieure n'est pas sans causer de vives inquiétudes à bien des gens sensés et beaucoup s'inquiètent de voir l'Italie s'inféoder chaque jour plus étroitement au III[e] Reich. Pour l'instant, l'axe Rome-Berlin n'a rapporté d'avantages qu'à l'Allemagne. Et l'on n'est pas bien sûr que le gouvernement de Berlin récompensera, le moment venu, l'Italie de tout ce qu'elle a fait depuis deux ans pour son puissant partenaire. Aussi, les partisans de ce que l'on appelle ici la politique du maréchal Balbo et du comte Grandi se font-ils de plus en plus nombreux. Comme l'indiquait très exactement une note rédigée par l'Institut d'études internationales de Strasbourg, que le Département a bien voulu me communiquer, le gouverneur général de la Libye estime, ainsi d'ailleurs que l'actuel ambassadeur d'Italie à Londres, que l'Italie n'a rien à gagner à la pratique d'une politique aussi servile à l'égard de l'Allemagne. Ceux qui partagent cette manière de voir pensent que Rome devrait reprendre cette traditionnelle position d'équilibre entre Berlin, Paris et Londres, qui correspond d'ailleurs à la situation géographique du pays. Ils considèrent qu'avant de songer à entreprendre de nouvelles conquêtes, l'Italie ferait mieux de mettre en valeur, grâce aux capitaux anglais et français, son empire africain qui reste à l'heure actuelle pour elle une charge fort onéreuse. Cela permettrait d'améliorer le niveau de vie moyen des Italiens de la Péninsule qui baisse constamment, de diminuer le chômage et la misère qui augmentent sensiblement. L'Italie redeviendrait un facteur actif et constructif de la politique européenne. Le pendule italien recommencerait à osciller. L'ère des fructueuses médiations ne serait pas close et l'Italie serait en mesure d'en retirer maints profits.

Mais telle n'est évidemment pas la tendance qui l'emporte actuellement au sein du gouvernement fasciste. Ce dernier s'obstine par ailleurs dans sa campagne antisémite restée si impopulaire dans les masses, que les milieux éclairés trouvent incompréhensible. J'ai appris qu'au cours de ces dernières semaines, les autorités gouvernementales qui s'irritent du mécontentement dont elles trouvent partout de nombreux indices avaient redoublé de rigueur. Des incidents ont eu lieu, il n'y a pas longtemps, à Rome dans le quartier San Lorenzo dont les opinions avancées étaient bien connues au moment de la marche sur Rome, et dans d'autres villes du Royaume.

D'autre part, on a retiré à l'académicien Bontempelli, personnalité très en vue dans la Péninsule, sa carte de membre du parti fasciste, pour les propos qu'il aurait tenus à la légation d'Italie à Bucarest, au cours d'un récent voyage en Roumanie. Le député Martire aurait été l'objet d'une mesure analogue et même arrêté. De nombreux membres des formations fascistes auraient été envoyés au *confino*. Les organes de répression et de surveillance auraient reçu l'ordre de réprimer vigoureusement toutes les manifestations

d'indiscipline. L'épuration des cadres serait à l'étude. On prétend également que M. Starace serait prochainement « limogé » et que le comte Ciano quitterait le palais Chigi pour assumer les fonctions de secrétaire du parti, en les cumulant avec celles de ministre de l'Intérieur. M. Mussolini reprendrait lui-même en mains la direction de la diplomatie italienne, lui seul pouvant succéder à son gendre sans que celui-ci ait l'air d'être tombé en disgrâce. Ce bruit a d'ailleurs déjà couru à diverses reprises sans avoir jamais été, jusqu'à présent, confirmé par les faits. Mais on le reprend maintenant avec insistance.

Quoi qu'il en soit, le malaise est réel. On croit que le Duce qui s'apprête à célébrer en grande pompe le vingtième anniversaire de la fondation des faisceaux de combat, qui tombe en mars prochain, va donner une nouvelle impulsion aux réformes sociales du régime. On recommence à parler de loi agraire. Le corporativisme, plus ou moins en sommeil depuis quelques années, revient à l'ordre du jour. On cherche et l'on trouvera certainement d'autres dérivatifs destinés à occuper l'opinion. Il est possible que les questions d'ordre interne prennent pendant quelque temps le pas sur les problèmes internationaux.

M. Mussolini pourrait ainsi essayer de dissimuler le profond embarras dans lequel il se trouve après s'être mis volontairement dans une impasse, sur le terrain diplomatique. Par ailleurs, le chef du gouvernement qui ne sait comment répondre au gigantesque programme de réarmement décidé par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, car il ne dispose pas des moyens nécessaires pour lutter sur un tel rythme avec les puissances occidentales et l'Amérique, ferait ainsi figure, au moins pendant plusieurs semaines, de véritable apôtre de la paix. Il apparaîtrait comme tout occupé de l'amélioration des conditions de vie des classes laborieuses et ne pensant qu'à l'élaboration des réformes de structure nécessaires au progrès social, tandis que les démocraties soi-disant pacifiques se consacreraient à la mise sur pied de leur programme de guerre et poursuivraient leurs desseins belliqueux.

202

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 42. Secret. *Washington, 24 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 mars.)

J'ai reçu la visite du prince de Ligne dont Votre Excellence a bien voulu, par sa dépêche n° 76 du 31 janvier, me signaler le départ pour les États-Unis [1].

[1] Dont le sens est ici indiqué.

L'ancien conseiller de l'ambassade de Belgique à Washington, que je connais personnellement depuis longtemps, m'a confirmé, à titre secret, les indications que le Département a reçues de Bruxelles au sujet de ce voyage. Sa mission fait suite à celle qu'il a déjà remplie au mois de juin dernier et tend à préparer les achats que la Belgique serait amenée, en cas de guerre, à faire ici pour son ravitaillement.

Il ne s'agissait pas de matériel de guerre ou d'aviation, mais de vivres et principalement des céréales nécessaires à la consommation de la population. Le gouvernement belge aurait, m'a dit mon interlocuteur, été invité par des gouvernements amis obéissant au même souci, à explorer les marchés des États-Unis de préférence à ceux du Canada ou de l'Argentine, que se réserveraient respectivement l'Angleterre et la France. La principale difficulté à surmonter serait celle des transports. En effet, l'acte de neutralité, tel qu'il est actuellement en vigueur, prévoit que la déclaration de la neutralité entraînera l'interdiction, pour les navires américains, d'effectuer des transports à destination de pays en état de guerre ou se trouvant en zone dangereuse. La Belgique serait-elle considérée comme étant en zone dangereuse dans le cas d'une guerre entre l'Allemagne, d'une part, l'Angleterre et la France, d'autre part? Si oui, elle se trouverait dans l'impossibilité de recourir aux services de la ligne américaine New York-Anvers, exploitée en temps normal par la *Black Diamond Line*. A bien plus forte raison, se trouverait-elle gênée par une telle clause si elle était elle-même en guerre, puisqu'elle ne possède pas de marine. Elle ne pourrait dès lors, à moins de se constituer une flotte, satisfaire à l'obligation faite aux belligérants d'assurer par leurs propres bateaux le transport des marchandises achetées par eux.

Le prince de Ligne m'a dit qu'il n'avait pu obtenir d'assurances fermes sur cette question. Il avait toutefois l'impression que les services américains compétents avaient évolué dans un sens favorable depuis l'été dernier. Ils parlaient toujours de l'acte de neutralité, mais pour chercher les moyens de l'amender ou de le tourner.

Mon interlocuteur m'a tenu alors, sur l'attitude probable de la Belgique en cas de guerre, des propos où se manifestaient certainement ses sympathies personnelles pour notre pays, mais aussi la conviction que la Belgique serait bon gré mal gré entraînée dans le conflit. Il m'a dit que tel était également le sentiment à La Haye. S'y trouvant avant l'alerte du mois de janvier dernier, il avait entendu des milieux hollandais très variés soutenir que l'Allemagne, désespérant de pouvoir utiliser à son profit contre l'Angleterre la neutralité des Pays-Bas, ne se mettrait pas en peine de la respecter. La Belgique, qui comptait de plus en plus sur les bouches de l'Escaut pour assurer son ravitaillement, se trouverait ainsi dans l'alternative de s'incliner devant l'Allemagne ou de se mettre ouvertement sous la protection de l'Angleterre et de la France. A en croire le prince de Ligne, le Roi, les milieux dirigeants et le peuple tout entier se prononceraient sans hésitation pour le second terme.

203

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 549 à 551 [1]. *Londres, 25 février 1939* [2].

(*Reçu :* 20 h. 15.)

L'ambassadeur d'Espagne est venu annoncer ce matin au Foreign Office que M. del Vayo acceptait décidément les termes de la communication anglaise destinée à Burgos et tendant à assurer la cessation des hostilités [3]. Sir George Mounsey lui a fait observer que cette réponse arrivait bien tard et qu'il ne saurait être question en tout cas de retarder la reconnaissance officielle du général Franco. M. de Azcarate y Flores a paru comprendre cette observation, mais il a insisté pour que le gouvernement britannique agisse avec toute la fermeté possible auprès des autorités nationalistes et tâche d'obtenir de celles-ci les garanties demandées. Il m'a lui-même indiqué quelques instants plus tard que la même démarche serait sans doute faite à Paris, où il espère qu'elle recevra un accueil favorable. « C'est, a-t-il ajouté, l'intérêt de la France et de l'Angleterre qu'il n'y ait plus de sang versé en Espagne, c'est celui du général Franco lui-même ». Sir George Mounsey, que j'interrogeais sur la formule qui sera définitivement adoptée par le Foreign Office pour la reconnaissance du général Franco et qui sera lue par le Premier ministre à la Chambre des Communes au début de la séance de lundi, m'a dit que le secrétaire d'État avait finalement décidé de se borner à la déclaration même de reconnaissance, sans aucune allusion au statut futur des représentants du gouvernement républicain. Il a paru à lord Halifax qu'il était préférable de ne pas s'engager sur ce terrain, alors qu'à tout instant pourraient survenir des faits nouveaux, tels que la démission du président Azaña, qui rendraient l'établissement de ce statut complètement inutile.

Sir George Mounsey remarque aussi que la plupart des gouvernements qui ont reconnu ces jours derniers le général Franco ne font même plus mention du gouvernement républicain, auprès de qui ils n'auront plus ni chargé d'affaires ni agent officieux.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Par fil.
[3] Sur cette communication, voir ci-dessus le n° 111.

204

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 47 à 49. *Sofia, 25 février 1939, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Malgré la déception des milieux politiques, le président du Conseil s'est efforcé de me manifester sa satisfaction des résultats de la conférence de Bucarest (1) en constatant que le pacte de l'Entente balkanique n'avait pas été dès maintenant renouvelé, malgré la proposition de la Grèce, grâce à la Yougoslavie. Il a tenu à marquer ainsi que Belgrade continuait son appui à Sofia. A ce propos, l'article du *Mir* d'aujourd'hui tend également à dissocier l'Entente balkanique en opposant l'attitude sympathique de la Yougoslavie et des Turcs à celle « statique » des Roumains et des Grecs.

La déclaration touchant le respect absolu du *statu quo* territorial est considérée par le Président comme un geste rituel. L'essentiel, dit-il, est de créer entre voisins une atmosphère de confiance favorable à d'amicales négociations.

J'ai fait remarquer que cette confiance n'existait guère entre militaires roumains et bulgares. « Les Roumains ont pris peur, a-t-il répliqué, et massé trois divisions en Dobroudja, mais j'ai empêché l'État-major de riposter pour éviter tout incident ». J'aurais pu ajouter que la confiance ne régnait pas non plus du côté d'Athènes, mon collègue grec ayant fait récemment une démarche pour attirer l'attention sur de menus incidents révisionnistes.

Le président du Conseil s'est félicité de la compréhension manifestée par la presse française à l'égard de la Bulgarie. Il a terminé l'entretien en témoignant de son optimisme au sujet de la situation générale infiniment plus rassurante qu'il y a un mois, du fait de l'attitude calme mais ferme de la France et des paroles énergiques prononcées par le président Roosevelt (2).

(1) Sur la récente conférence de l'Entente balkanique dans la capitale roumaine, voir ci-dessus les nos 95, 171, 182.

(2) Sur ces paroles, voir ci-dessus les nos 13 (note), 25 (et note).

Ce télégramme a été retransmis à Belgrade le 27 février, sous les nos 87 à 89.

205

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 552 à 555 (1). *Londres, 25 février 1939* (2).

(*Reçu :* 21 h. 45, 21 h. 50, 22 h., 22 h. 10.)

Le discours prononcé jeudi (3) par lord Halifax marque un nouveau progrès dans l'affermissement de la solidarité franco-anglaise. Ce discours a été prononcé en réponse aux demandes d'explications formulées par certains membres de la Chambre des lords au sujet de la nature exacte des accords qui unissent la Grande-Bretagne et la France. Le secrétaire d'État a cherché visiblement à renforcer encore la déclaration faite par le Premier ministre le 6 février (4) en repoussant toutes les interprétations restrictives données aux paroles de M. N. Chamberlain et en faisant ressortir, avec une netteté qui se rencontre rarement dans la bouche d'hommes d'État anglais, l'identité des intérêts et la parfaite entente entre nos deux pays.

Mieux encore, après avoir affirmé que la France et la Grande-Bretagne sauraient résister par la force à toute menace contre leurs droits, leur indépendance ou leurs intérêts vitaux, il a tenu à définir ce qu'on doit appeler intérêts vitaux en montrant qu'ils se confondent en réalité avec le respect du droit international. Enfin il a... (5) la ténacité traditionnelle du peuple britannique ainsi que les énormes ressources matérielles et morales que l'Angleterre serait en mesure de jeter dans la balance en cas de conflit.

Cette allocution, aussi ferme que mesurée, complétait les déclarations faites la semaine dernière par le secrétaire d'État au comité des Affaires étrangères de la Chambre des Communes (voir ma lettre no 138) (6). Les députés qui composaient son auditoire en avaient été d'autant plus impressionnés que lord Halifax a toujours passé pour le type de l'homme d'État tempéré, conciliant et objectif. C'est dans ces dispositions qu'il avait pris la succession de M. Eden. Les membres du Parlement aussi bien que ses collègues du Cabinet, qui connaissent de longue date sa droiture et sa modération, sont donc conduits à penser que son évolution a été commandée par la pression irrésistible des faits du moment et que les sacrifices qui sont demandés au pays répondent à une nécessité indiscutable. Enfin, il y a lieu de noter que l'attitude qu'il a prise a certainement rehaussé son crédit dans les milieux politiques et grandi sa personnalité devant l'opinion.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par fil.
(3) Soit le 23 février. Sur ce discours, voir ci-dessus le no 180.
(4) Aux Communes. Sur cette déclaration, voir ci-dessus le no 48.
(5) Lacune de déchiffrement.
(6) Du 23 février, ci-dessus reproduite sous le no 188.

206

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nº 110 [1]. *Paris, 25 février 1939, 22 h* [2].

J'adresse à Beyrouth un télégramme que je vous communique sous le présent numéro :

Je me réfère à votre télégramme nº 145 [3].

Je comprends votre souci de ne pas rester désarmé devant l'action de plus en plus menaçante de la Turquie et de ne négliger aucun moyen de la contrecarrer. Nous ne devons pas cependant nous dissimuler qu'Ankara ne manquerait pas, le cas échéant, de se prévaloir de l'initiative que vous soumettez à mon assentiment pour y trouver un prétexte à justifier ses intrigues et à les intensifier.

Il ne me semble pas, d'autre part, que la parade que vous proposez soit de nature à intimider nos voisins et moins encore à neutraliser les effets de la propagande adverse. Je crains que ce combat ne risque d'être par trop inégal et dans ces conditions que, loin de nous prémunir contre des manœuvres dont je ne méconnais nullement le danger extrême, il n'ait pour seul résultat de tendre davantage encore à notre détriment nos relations avec la Turquie.

Si le recours à des mesures contre-offensives me paraît inopportun, je n'en suis pas moins prêt à approuver tout plan comportant la répression sévère des perturbateurs dont vous pourriez établir nettement la culpabilité.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Du 18 février, non reproduit. Par ce télégramme, le haut-commissaire de France à Beyrouth faisait état de mesures d'élargissement prises en faveur de chefs kurdes de la Djezireh, au moment où la propagande turque redoublait d'intensité dans cette région.

207

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 422 (1). *Prague, 25 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 1er mars, 12 h. 20.)

La presse tchécoslovaque vient de dresser un tableau d'ensemble des relations actuelles du gouvernement de Prague avec Berlin, Rome, Varsovie et Budapest. L'état des pourparlers au sujet des derniers problèmes soulevés par l'établissement des nouvelles frontières y tient encore actuellement la place la plus importante. Sous l'inspiration du palais Cernin, semble-t-il, les journaux tiennent tous à marquer l'heureuse évolution des rapports de la Tchécoslovaquie avec ces derniers pays.

Allemagne. — Le gouvernement tchécoslovaque a demandé la prolongation du droit d'option jusqu'au 29 juin 1939, en raison de l'abondance des pièces et documents à étudier (3). D'autre part, on peut espérer que les pourparlers qui se déroulent entre la minorité allemande de Tchécoslovaquie et le gouvernement de Prague aboutiront à de bons résultats.

Italie. — La Tchécoslovaquie enregistre avec satisfaction le voyage à Varsovie du comte Ciano (4), car il répond à la politique réaliste italienne et il contribuera à consolider la paix en Europe centrale.

Pologne. — Les relations avec la Pologne se sont considérablement améliorées ces derniers temps. Le calme règne dans la région de Teschen, grâce aux efforts des deux gouvernements et aux entretiens du général Hrabcik avec le voïvode Grazynski. Cette accalmie paraît due également à la nouvelle attitude des organisations ukrainiennes de Russie subcarpathique qui refusent à présent toute adhésion d'Ukrainiens polonais. Tchécoslovaques et Polonais sont d'accord pour ne renforcer aucune organisation tchécoslovaque par des éléments antipolonais. De même les Tchèques n'admettent aucune propagande et aucune activité dirigée contre eux et tendant à créer des troubles dans les régions frontières.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(2) Par avion en clair.

(3) Par télégramme nº 440, du même jour, le ministre de France à Prague annonçait que le gouvernement de Berlin avait accepté de proroger jusqu'à la fin de juin le délai fixé pour l'exercice du droit d'option (le nº T. nº 440 est ci-après reproduit sous le nº 208).

(4) Qui aura lieu à partir du 25 février. Pour ce voyage, voir ci-après les nºs 221, 242, 257, 280, 288, 297.

Un accord paraît sur le point d'aboutir dans la question des nationalités et sur celle des échanges commerciaux entre les deux pays. D'autres pourparlers vont être engagés sur divers points encore litigieux (assurances sociales, sociétés d'assurances, voie ferrée Kosice-Bohumin, rapports frontaliers, etc.).

Hongrie. — Les récentes déclarations de Teleki [1] ont causé une meilleure impression en Tchécoslovaquie, où l'on ne doute pas des bonnes intentions du nouveau président du Conseil. La mentalité hostile des populations de certaines régions frontières ne facilite pas cependant l'établissement de rapports normaux entre les deux états. Le 18 février, la Commission juridique mixte a conclu un accord sur la nationalité et sur l'option. Cet accord sera probablement promulgué fin février. Une entente a été réalisée sur l'importante question des colons tchécoslovaques résidant en territoire devenu hongrois. Dans le domaine économique, quelques accords partiels ont été conclus. Le trafic ferroviaire et les transports dits de « péage » ont repris. Par contre, jusqu'à présent la Hongrie a refusé tout arrangement en vue de l'échange d'une portion de territoire frontière tchécoslovaque traversée par la voie ferrée allant à Munkacevo contre une enclave hongroise qui intercepte près de Halmeu les communications de la Roumanie du nord-ouest avec Bucarest.

Au cas où la Hongrie ne voudrait rien entendre, la Tchécoslovaquie et la Roumanie envisageraient la construction d'un tronçon de raccordement en territoire roumain.

Le tracé de la frontière hungaro-slovaque est à présent définitif et il ne reste plus qu'à fixer celui de la Ruthénie avec la Hongrie.

A cet effet, la Commission mixte qui s'est tenue le 10 février reprendra ses travaux le 2 mars.

[1] Le 22 février devant la chambre des députés hongroise. Sur ces déclarations, se reporter à la dépêche de Budapest n° 37, du 26 février, ci-après reproduite sous le n° 219.

208

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 440 (1). *Prague, 25 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 1er mars, 12 h. 20.)

Les journaux de Prague annoncent que le gouvernement allemand a accepté de proroger jusqu'à la fin de juin le délai fixé pour l'exercice du droit d'option accordé à certains habitants des Sudètes (3). Ce délai devait expirer le 29 mars.

Toutefois, les dirigeants de Prague, par l'entremise du Conseil national tchécoslovaque, mettent en garde la population tchèque des territoires cédés contre « des options massives » en faveur de la Tchécoslovaquie.

La proclamation du Conseil national souligne que « l'attachement à la terre natale est un des éléments du patriotisme » et que « l'option doit rester une exception. Une option en masse, continue la proclamation, pourrait être refusée comme désavantageuse et même comme très dangereuse ».

Le Conseil national invoque, pour justifier cet appel, les difficultés économiques et sociales qui résulteraient d'un nouvel afflux à l'intérieur de la Bohême de personnes originaires des Sudètes. Mais il est probable que la position prise par le gouvernement tchécoslovaque est également motivée par la crainte de déplaire au Reich; celui-ci, en effet, n'accepterait sans doute pas la constitution sur son territoire d'un bloc important de ressortissants étrangers et il ne serait certainement pas moins mécontent d'un exode de population qui augmenterait encore le manque de main-d'œuvre dont il souffre actuellement.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Par avion, en clair.
(3) Le 20 novembre 1938, avaient été signés entre Berlin et Prague divers actes, dont un accord sur les questions de nationalité et d'option : voir, au tome XII de la présente série, le nº 342 (note).

209

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 135 (1). *Moscou, 25 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 1er mars, 12 h. 20.)

Mon collègue britannique m'a confirmé ces jours-ci que son gouvernement avait décidé d'envoyer à Moscou M. Robert Hudson, secrétaire au département du Commerce extérieur (3). Ce dernier serait chargé de négocier des aménagements à l'accord commercial anglo-russe de 1934. Les commerçants britanniques se plaignent en effet que le gouvernement soviétique achète à Londres trop de denrées coloniales et insuffisamment de produits manufacturés en Angleterre.

M. Potemkine, avec qui j'ai parlé de cette mission le 25 de ce mois, n'est pas sans lui attacher une certaine importance politique. D'après ce que lui aurait fait savoir son ambassadeur à Londres, M. Vansittart, à qui reviendrait l'initiative de cette mission, aurait souligné l'intérêt qu'elle représente sur le plan politique. Bien que le voyage de M. Hudson comporte également des pourparlers à Berlin, Varsovie, et Helsinki, l'agence Tass reproduit les commentaires par lesquels quelques journaux britanniques, le *Times* entre autres, soulignent la signification politique que l'on attache dans certains milieux de la Chambre des Communes aux prochaines négociations de Moscou en vue d'arriver à une plus grande compréhension mutuelle entre l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne dans toutes les questions intéressant leurs deux pays.

M. Potemkine attend l'arrivée de M. Hudson aux environs du 19 mars.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur la mission de ce dernier, qui devait l'emmener dans plusieurs capitales d'Europe centrale, ainsi qu'à Moscou, voir ci-dessus le nº 178.

210

Notes du Département [1]

I

Entretiens des 23, 24 et 25 février 1939
[*Bérard-Jordana*]

[*25 février 1939.*]

Le rendez-vous avec le général Jordana primitivement fixé au mercredi 22 février a été reporté au jeudi 23, le ministre des Affaires étrangères ayant été retenu en Catalogne et dans le Levant [2]. M. Léon Bérard et ses collaborateurs sont de retour à Burgos le jeudi 23 dans l'après-midi.

1° Entretien du jeudi 23 février au soir :

M. Léon Bérard dès son arrivée à Burgos a un entretien avec le général Jordana. En présence de ses collaborateurs, le ministre des Affaires étrangères donne lecture à la mission française des contrepropositions espagnoles qui se présentent sous forme d'un document unique [3], qui ne reprend d'ailleurs

[1] Ces documents sont extraits des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Ils ne portent aucun intitulé (tel que : note), aucune indication d'origine, ni de date (si ce n'est la date du 25 février 1939 rajoutée après coup). Peut-être s'agit-il de notes rédigées pour mémoire bien après les événements; mais rien ne permet de l'affirmer. Il semble plus vraisemblable d'admettre qu'ils constituent un compte rendu de la mission dressé soit par M. Léon Bérard lui-même, soit par le Département, au moment même de l'événement.

[2] Le 19 février, après son entretien avec M. Léon Bérard (voir ci-dessus le n° 156), le général Jordana avait quitté Burgos pour Barcelone, où il avait retrouvé le général Franco. Le 20, l'émissaire français devait quitter Burgos pour Hendaye, d'où il rentrait le 23 à Burgos.

[3] La « Reconstitution Fouques-Duparc » contient la traduction d'une contreproposition espagnole du 24 février, qui combine en un seul document la déclaration politique et celle relative aux avoirs espagnols en France. Elle déclare en effet :

« Le gouvernement français, convaincu de ce que le gouvernement espagnol *réunit toutes les attributions et les caractères nécessaires pour garantir son indépendance* et sa souveraineté, en accord avec les déclarations réitérées du Généralissime et avec ses propres déclarations et désireux d'établir des relations diplomatiques et amicales normales avec le gouvernement du général Franco, se montre disposé à cela, sur la base des principes suivants :

« Les deux gouvernements affirment leur volonté que lesdites relations soient normales et de bon voisinage, se proposant de pratiquer au Maroc une politique de franche collaboration.

« Le gouvernement national d'Espagne doit faire constater qu'il existe actuellement en France une très grande quantité de biens appartenant à l'État, sociétés ou particuliers espagnols, dont la promesse de restitution de la part du gouvernement français est considérée par lui comme juste et nécessaire.

« En conséquence, le gouvernement français, reconnaissant l'équité de cette demande, *s'engage formellement* à lui donner satisfaction en restituant libre de tous droits ou de tous frais et dans le temps le plus bref possible l'ensemble de ces biens, au nombre desquels le gouvernement espagnol tient particulièrement à signaler (...).

« En contrepartie, comme preuve de sa bonne disposition, le gouvernement français se montre disposé à :

« Interdire sur son territoire toute activité politique de ressortissants espagnols hostiles à la cause nationale en les transportant au nord de la Loire ;

« *b.* Rompre toutes relations avec les anciens dirigeants ennemis qui s'attribuent encore un certain pouvoir sur une partie de l'Espagne;

« *c.* Interdire le passage sur son territoire ou l'expédition de tout secours ou matériel de guerre à destination du parti ennemi.

« La situation particulière créée en Espagne en conséquence de la guerre qu'elle vient de soutenir met le gouvernement national dans l'obligation de déclarer de laisser à un examen ultérieur le règlement de tous les points qui ne sont pas mentionnés dans les paragraphes précédents ».

dans le texte rédigé le dimanche précédent [1] que les éléments favorables à la thèse espagnole et ne comporte aucune assurance de caractère politique à l'égard de la France.

M. Léon Bérard, tout en marquant au général Jordana la différence considérable qui lui apparaît entre cette contreproposition et le texte que le général Jordana avait accepté de soumettre à son gouvernement, le dimanche précédent, demande à étudier le document espagnol. Le général Jordana indique qu'à son avis, il n'y a point de différence de fond et qu'un texte transactionnel doit pouvoir être trouvé.

2º Entretien du vendredi 24 février.

M. Léon Bérard a demandé à ses collaborateurs de se rendre seuls au ministère des Affaires étrangères où il doit les rejoindre une heure plus tard.

A la suite d'un court échange de vues, il apparaît clairement que le gouvernement espagnol se refuse à renouveler à la France les assurances données publiquement par le général Franco et son gouvernement. Dans ces conditions, les collaborateurs de M. Léon Bérard indiquent à M. Vidal que le délégué de la France ne pourrait admettre de signer un document qui ne comporterait que des engagements pris par son gouvernement en ce qui concerne la restitution des biens et que, dans ces conditions, si le gouvernement espagnol maintient son point de vue, le délégué de la France se résoudra vraisemblablement à rentrer à Paris sans signer de texte; il se bornera à faire connaître les assurances verbales que le général Jordana et ses collaborateurs lui ont données, assurances qu'il appartiendra au gouvernement français d'apprécier.

M. Léon Bérard au retour d'un entretien avec l'agent britannique vient confirmer la position prise par ses collaborateurs.

M. Vidal se décide alors à accepter de proposer à son ministre de demander au Généralissime l'autorisation de signer un document comportant certains engagements politiques. Un texte est élaboré et soumis au général Jordana. S'il est accepté, le délégué de la France s'engage de son côté à signer, sous réserve de certaines modifications de détail, le texte relatif au rapatriement des avoirs espagnols.

Dans l'après-midi, vers 16 heures, M. Vidal fait appeler au ministère des Affaires étrangères les collaborateurs de M. Léon Bérard. Il leur apprend que le gouvernement espagnol accepte le texte rédigé le matin. M. Léon Bérard mis au courant de cette décision vient rejoindre ses collaborateurs et l'on procède à la mise au point d'un texte définitif.

Les délégués espagnols insistent alors pour obtenir de la France un engagement relatif à l'éloignement à la frontière de certains réfugiés politiques. Le délégué accepte de signer un document comportant un engagement réciproque relatif aux mesures que les deux gouvernements prendront pour surveiller étroitement sur leur territoire toute activité qui serait de nature à porter atteinte à la sécurité de l'autre pays.

[1] Texte ci-dessus reproduit sous le nº 156 (annexe II).

Le vendredi 24, au soir, l'accord est complet sur ces différents textes au moment où l'on apprend à Burgos le vote de la Chambre française [1]. Le lendemain samedi 25 février, M. Léon Bérard, avant de procéder à la signature des textes avec le général Jordana, a avec lui un dernier et long entretien, au cours duquel ce dernier renouvelle au délégué de la France les assurances qu'il lui a déjà données quant à la politique qu'entend suivre l'Espagne nationale.

II

Assurances verbales données par le général Jordana à M. Léon Bérard quant à la politique qu'entend suivre l'Espagne nationaliste

[*25 février 1939*]

Lors de l'entretien qu'a eu M. Léon Bérard, le jeudi 23 février avec le général Jordana [2], celui-ci lui a déclaré, dans les termes les plus formels, que le gouvernement de l'Espagne nationaliste n'était lié par aucun engagement à l'égard d'autres puissances.

M. Léon Bérard a déclaré qu'il prenait acte de cette assurance et qu'il la rapporterait au gouvernement français.

Le général Jordana l'a pleinement autorisé à le faire.

Au cours de la même conversation, de même qu'à l'occasion de l'entretien que M. Léon Bérard et le général Jordana ont eu le samedi 25 février [3], le ministre des Affaires étrangères de l'Espagne nationaliste à plusieurs reprises a déclaré dans les termes les plus catégoriques à son interlocuteur que l'Espagne nationaliste voulait la paix nécessaire à la réorganisation du pays et n'entendait en aucune manière être entraînée dans une aventure qui la plongerait dans une guerre générale au moment où elle sortait de trois ans de guerre civile.

Ces déclarations ont été renouvelées à maintes reprises par M. Vidal, directeur politique, et le comte de Casas-Rojas, directeur d'Europe, à M. Léon Bérard et à ses collaborateurs au cours des échanges de vues qui ont eu lieu à Burgos.

(1) Interpellé à la Chambre, le 24 février, par le député Forcinal, président du « Groupe d'amitié franco-espagnole », sur les intentions du gouvernement « en ce qui concerne la reconnaissance du gouvernement Franco, alors que des troupes italiennes et allemandes resteraient sur le territoire espagnol, et ce sans consultation préalable du Parlement », le président du Conseil annonçait la prochaine reconnaissance *de jure* du gouvernement nationaliste espagnol. La question de confiance étant posée, il obtenait 323 voix contre 261.

(2) et (3) Sur ces entretiens, voir ci-dessus, note I.

III

Visite de M. Léon Bérard
au général Franco

[*25 février 1939*]

Le samedi 25 février, vers 1 h. et demie de l'après-midi, le général Jordana a téléphoné au général Franco pour lui faire part de l'heureuse conclusion des échanges de vues franco-espagnols, et du désir qu'aurait eu M. Léon Bérard de le saluer.

Le général Franco, qui, au lendemain de la revue qu'il venait de présider à Barcelone, se trouvait dans les environs de Tarragone, soit à treize heures par la route de Burgos, a répondu à son ministre des Affaires étrangères qu'il regrettait que son éloignement l'empêchât de voir M. Léon Bérard et que l'examen qu'il faisait avec son état-major des plans de la nouvelle offensive nationaliste sur Madrid lui interdisait malheureusement de se rendre à Burgos.

Comme, par ailleurs, les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères ont fait savoir à M. Léon Bérard que le général Franco n'était attendu à Burgos que dans trois ou quatre jours, M. Léon Bérard a estimé impossible de prolonger son séjour jusqu'à la date d'arrivée du Généralissime.

211

Accords Bérard-Jordana [1]

(*25 février 1939*)

I

Texte de la déclaration politique

Au moment où le gouvernement français, désireux de poursuivre ses relations amicales avec l'Espagne, se dispose à nouer des relations diplomatiques avec le gouvernement du généralissime Franco, les deux gouvernements croient devoir définir les principes qui règleront les rapports qui vont s'établir entre eux.

[1] Le texte de ces accords est extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Entre 11 h 45 et 12 h 55, au cours d'une dernière entrevue, M. Léon Bérard et le général Jordana signaient les trois documents.

Le gouvernement français, convaincu que le gouvernement national d'Espagne réunit toutes les conditions nécessaires pour garantir l'indépendance et l'intégrité de l'Espagne, prend acte, à la suite des entretiens de Burgos, que les déclarations réitérées du généralissime Franco et de son gouvernement expriment fidèlement les principes qui inspirent la politique internationale du gouvernement de l'Espagne.

En conséquence, les deux gouvernements affirment leur volonté d'entretenir des relations amicales, de vivre en bon voisinage et de pratiquer au Maroc une politique de franche et loyale collaboration.

II

Texte de la déclaration sur les avoirs espagnols en France

Au moment où vont se nouer des relations diplomatiques entre le gouvernement français et le gouvernement du généralissime Franco, ce dernier rappelle l'importance toute particulière qu'il attache au retour à la nation espagnole de tous les avoirs qui se trouvent actuellement en France et dont la restitution à leur légitime propriétaire, qu'il s'agisse de l'État, des corporations, des sociétés ou des particuliers, est considérée par lui comme juste et nécessaire.

Le gouvernement français, reconnaissant l'équité de cette demande, s'engage à s'employer par tous les moyens qui relèvent de son pouvoir à assurer à la nation espagnole le retour des biens dont il s'agit, dans les délais les plus brefs.

Le gouvernement espagnol précise qu'il s'agit notamment des biens suivants :

1° L'or déposé comme gage d'un emprunt à la Banque de France à Mont-de-Marsan.

2° Les armes et le matériel de guerre de toute catégorie appartenant au gouvernement ennemi ou qui lui étaient destinés.

3° Le bétail de toute espèce entré d'Espagne en France contre le gré des légitimes propriétaires.

4° Toute la flotte marchande ou de pêche sans discrimination du port d'enregistrement en Espagne.

A cet égard, le gouvernement national demande la reconnaissance de son droit à réquisition de cette flotte, la dispense de toute obligation concernant le règlement des droits portuaires exigibles jusqu'à cette date, l'octroi des facilités aux équipages nationaux qui prendraient possession des navires.

5° Tout le patrimoine artistique espagnol exporté depuis le 18 juillet 1936, contre la volonté des légitimes propriétaires ou possesseurs.

6° Les dépôts d'or, de bijoux et de pierres précieuses, de numéraire, billets, monnaie, valeurs, titres, actions ou obligations, etc. appartenant à l'État espagnol ou à ses ressortissants et qui ont été exportés d'Espagne depuis le 18 juillet 1936, contre la volonté de leurs légitimes propriétaires ou possesseurs.

7° Tous véhicules sans distinction de nature ni de propriétaire immatriculés en Espagne et détournés par exportation en France au préjudice de leurs légitimes propriétaires.

La situation spéciale dans laquelle se trouve le gouvernement espagnol, à la suite de la guerre, l'oblige à remettre à un examen ultérieur le règlement de toutes les questions non mentionnées dans le paragraphe précédent, qui seront traitées de part et d'autre dans un esprit de conciliation.

(*Signé*) : Léon Bérard, Jordana.

III

Texte de la déclaration de bon voisinage

Comme conséquence de la résolution qu'ils ont prise d'entretenir entre eux des rapports de bon voisinage, les deux gouvernements s'engagent à prendre toute mesure propre à surveiller étroitement chacun sur son territoire toute activité dirigée contre la tranquillité et la sécurité du pays voisin.

Le gouvernement français prendra notamment les mesures nécessaires pour interdire au voisinage de la frontière toute action de ressortissants espagnols qui serait contraire à la disposition ci-dessus.

(Signé) : Léon Bérard, Jordana.

212

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département [1]

Aide-mémoire

Secret. *Paris, 25 février 1939.*

L'ambassadeur de Sa Majesté a été chargé par le principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères de faire la communication suivante au gouvernement de la République :

1. Le gouvernement de Sa Majesté suggère la procédure suivante pour les prochains entretiens entre les états-majors britannique et français.

[1] Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

a. Les conversations du côté britannique seraient dirigées par des membres du sous-comité joint d'Études du comité de Défense impériale, ayant respectivement les grades de capitaine (R.N.), capitaine-brigadier et capitaine de groupe. Le gouvernement de Sa Majesté suggère que le gouvernement de la République désigne des représentants de grades à peu près équivalents;

b. Les conversations auraient lieu à Londres;

c. Les conversations porteraient sur tous les théâtres possibles de guerre où une action conjointe ou des opérations par la Grande-Bretagne et la France sont possibles. (Ceci modifie le paragraphe (*a*) du mémorandum de l'ambassade de Sa Majesté du 3 février dans le mesure où l'Extrême-Orient serait maintenant inclus) [1];

d. Les conversations se dérouleraient par étapes ainsi qu'il suit :

(I) Première étape : discussions avec les représentants français sur la conception stratégique générale formée par le gouvernement de Sa Majesté, d'une guerre dans laquelle la Grande-Bretagne et la France seraient engagées comme alliées contre l'Allemagne et l'Italie. Il ne serait évidemment pas possible de procéder à une discussion détaillée avant qu'un accord n'ait été réalisé en ce qui concerne la conception fondamentale qui devrait diriger notre action commune.

(II) Seconde étape : discussion des lignes générales de plans concernant plusieurs théâtres d'opérations.

(III) Troisième étape : préparation de plans communs détaillés.

2. En informant le gouvernement de la République de ce qui précède, sir Eric Phipps a été chargé de demander si celui-ci est d'accord. Le gouvernement de Sa Majesté serait également heureux de connaître les noms des représentants français et la date à laquelle ils compteraient arriver à Londres.

3. Sir Eric Phipps a été également chargé d'assurer le gouvernement de la République que le gouvernement de Sa Majesté engage ces conversations avec le sincère désir qu'il en résulte pour tous deux un profit maximum. Les représentants britanniques sont en conséquence autorisés à communiquer à leurs collègues français toutes informations concernant les plans et ressources britanniques nécessaires pour assurer la coordination en temps de paix et une coopération efficace dans la guerre. Le gouvernement de Sa Majesté pense naturellement qu'il en sera de même pour les représentants français.

4. Le désir du gouvernement de Sa Majesté est que les réunions envisagées entre les représentants des deux états-majors demeurent aussi peu remarquées que possible et que toute publicité soit évitée. L'importance de ceci est soulignée à tous les intéressés du côté britannique et le gouvernement de Sa Majesté ne doute pas que le gouvernement de la République ne donnera des instructions semblables.

[1] Le mémorandum du 3 février est ci-dessus publié sous le n° 30.

213

Note du sous-directeur de la Société des Nations [1]

Au sujet du voyage de M. Beck à Londres

N. nº 7. *Paris, 25 février 1939.*

Certains journaux français, commentant l'information selon laquelle M. Beck se rendrait prochainement à Londres [2], ont déclaré que la nécessité où le ministre des Affaires étrangères se trouvait de participer à une réunion du comité des Trois chargé de suivre les affaires de Dantzig, n'était qu'un prétexte et qu'en réalité, ce voyage avait une signification plus profonde.

Il n'est pas inutile cependant de souligner qu'en soi la convocation du comité des Trois serait déjà une raison suffisante pour amener M. Beck à se déplacer. Le problème de Dantzig n'est évidemment ni connu, ni apprécié à sa juste valeur par l'opinion publique en France. Pour la Pologne et pour l'Allemagne, il n'en est pas moins d'une importance capitale. On sait comment il s'est posé au mois de janvier dernier à l'occasion du conseil de la Société des Nations. Alarmés par les nouvelles parvenues de Berlin et de Varsovie et qui représentaient l'Allemagne et la Pologne comme prêtes à créer à Dantzig un fait accompli, les gouvernements français, anglais et suédois, membres du comité des Trois, avaient, dès le mois de décembre dernier, envisagé de prévenir les événements en retirant le haut-commissaire de la Société des Nations de la Ville libre [3]. Par ailleurs, les dernières violations de la Constitution par le Sénat (introduction des lois antisémites) [4] amenèrent les gouvernements à se demander s'il ne convenait pas d'évoquer tout le problème du statut au sein du Comité et au conseil de la Société des Nations.

Cependant, les tractations germano-polonaises concernant la Ville libre [5] n'aboutirent pas et tant à Berlin qu'à Varsovie, se manifesta le vif désir de voir M. Burckhardt demeurer à son poste. Le gouvernement polonais au surplus insistait auprès du gouvernement anglais pour que le problème ne fût pas abordé au fond pendant la session du conseil de la Société des Nations de janvier 1939.

On connaît la solution de compromis adoptée par le comité des Trois [6]. Le Conseil n'a pas été saisi de la question posée par les dernières violations de la constitution de Dantzig (introduction des lois antisémites). M. Burckhardt n'a pas été retiré de la Ville libre. Il a été seulement entendu qu'il resterait

(1) M. Arnal.
(2) Sur le projet de voyage à Londres du ministre polonais, voir ci-dessus le nº 172 (note).
(3) Voir, au tome XIII de la présente série, les nºs 146, 179, 182, 285.
(4) Sur ces violations, voir, au tome XIII précité, les nºs 59 (note), 171.
(5) Sur ces tractations, voir, au tome XIII précité, les nºs 59 (et note), 189, 346.
(6) Sur cette solution, voir au tome XIII précité le nº 400 (et note).

pour l'instant en congé et à la disposition du secrétaire général de la Société des Nations.

Cette décision a été conçue aussi bien, semble-t-il, par les Suédois — très pressés de se dégager d'une affaire qui ne leur paraît plus compatible avec leurs tendances de plus en plus neutralistes — que par les Anglais, les Français et les Polonais eux-mêmes, comme le prélude d'une négociation entre Berlin et Varsovie en vue de mettre fin au statut de la Ville libre.

Il est inutile de souligner l'importance que le succès ou l'échec d'une tractation de cette nature est susceptible d'avoir sur les relations germano-polonaises aussi bien que sur les rapports entre la Pologne et la Société des Nations. Pour l'Allemagne, elle constitue une pièce essentielle sur l'échiquier de sa politique orientale. La preuve en est l'ensemble des propositions que M. von Ribbentrop semble avoir apportées le 26 janvier à Varsovie et dont la lettre ci-jointe révèle la teneur [1].

S'il est exact, comme l'a appris M. Burckhardt, que le gouvernement polonais ait repoussé le marché proposé par l'Allemagne, le voyage de M. Beck à Londres ne se justifie que davantage.

Ce qui reste obscur, c'est l'attitude que le ministre des Affaires étrangères de Pologne adoptera devant le comité des Trois. Incertaine est également la position que prendra M. Forster, gauleiter de Dantzig, s'il est vrai, comme on l'annonce, qu'il se rendrait aussi dans la capitale britannique.

On se souviendra à ce propos que M. Beck et les autorités de Dantzig avaient marqué leur répugnance à négocier avec les puissances membres du comité des Trois au siège même de la Société des Nations. M. Beck avait laissé entendre au contraire qu'il se rendrait volontiers à Londres pour y rencontrer les représentants de la Grande-Bretagne, de la France et de la Suède.

Ce qu'il convient de retenir de cet ensemble d'informations, c'est que les affaires de Dantzig sont susceptibles de prendre d'ici peu une tournure délicate en raison des répercussions qu'elles peuvent avoir sur la politique orientale de l'Allemagne et les relations germano-polonaises.

[1] Document non joint dans le dossier. Sur la visite du ministre allemand en Pologne, à la fin janvier, voir, au tome XIII de la présente série, les n°s 444, 473; ci-dessus le n° 20.

214

Commission interministérielle économique

Séance du 25 février 1939

Procès-verbal

Une Commission interministérielle économique s'est réunie le 25 février à 10 heures, sous la présidence de M. É. Daladier, président du Conseil.

Étaient présents :

MM. C. Chautemps, vice-président du Conseil;
Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères;
De Monzie, ministre des Travaux publics;
Queuille, ministre de l'Agriculture;
Gentin, ministre du Commerce;
Mandel, ministre des Colonies;
Patenôtre, ministre de l'Économie nationale;
Pomaret, ministre du Travail.

Assistés de :

MM. De la Baume, directeur adjoint des Affaires politiques;
Alphand, directeur des Accords commerciaux;
Blum-Picard, directeur des Mines;
Brasard, directeur de l'Agriculture;
Diethelm, directeur du cabinet du ministre des Colonies.

Excusé : M. P. Reynaud, ministre des Finances.

Le Président indique qu'une Commission interministérielle se réunira en principe périodiquement pour examiner les différentes questions économiques, et assurer la liaison entre les ministres intéressés.

La présente conférence a pour objet une étude des relations économiques entre la France et l'Allemagne et des possibilités de leur développement conformément au vœu exprimé par déclaration commune du 6 décembre 1938 (1).

La Commission prend les décisions suivantes :

1° Les autorités compétentes françaises et allemandes devront procéder, aussitôt que possible, à une étude des moyens à employer pour assurer une plus complète utilisation des contingents ouverts par la France à l'Allemagne, d'où résulterait une augmentation proportionnelle de nos exportations.

Cette étude portera sur le niveau des prix des produits allemands qui, dans certains cas, s'oppose à l'épuisement des contingents et sur un assouplissement possible du régime des contingentements industriels en France.

(1) Voir, au tome XIII de la présente série, le n° 45-I.

2° Les représentants qualifiés des industries des deux pays se rencontreront dans la deuxième quinzaine de mars, afin d'adapter aux circonstances présentes les ententes industrielles existantes et de rechercher des formules de collaboration sur des marchés tiers. Ces conversations se tiendront sous le contrôle des services officiels des deux gouvernements.

3° Un troc spécial de produits agricoles français, contre produits industriels allemands, sera envisagé. Cette opération portera notamment sur la vente en Allemagne des produits français suivants : vins, semences, blancs d'œufs, chevaux, fruits, légumes, lait, riz, corps gras, tabacs algériens, bois de mines, traverses de chemins de fer, bois d'okoumé.

Les contreparties pourraient être les suivantes :

a. Achat en Allemagne de nitrates synthétiques, à concurrence de 50.000 tonnes, soit environ 40.000.000 de francs, à condition que la France puisse se dégager du traité qui la lie dans ce domaine à la Norvège.

b. Achats des administrations publiques, et notamment de la Défense nationale, de la Marine et de l'Air (machines-outils).

Le programme établi par ces administrations devra être révisé en tenant compte du désir du gouvernement de développer nos échanges avec l'Allemagne.

On peut estimer, dans ces conditions, que les importations correspondantes s'élèveront, pour l'année 1939, entre 60 et 80 millions de francs.

c. Les achats en Allemagne d'une grue flottante pour le port de Cherbourg (environ 600.000 marks), et de deux ponts transbordeurs mobiles, d'un déchargeur pour bateaux, pour l'usine électrique de Gennevilliers (environ 400.000 marks).

d. Le ministre des Travaux publics est chargé d'examiner la mise au point des projets d'hydrogénation des lignites, qui auraient pour conséquence d'importantes fournitures allemandes pendant deux ou trois ans.

e. Fournitures nécessaires à l'équipement de la mine d'Halouze.

Au total, on pourrait espérer que si ces divers projets sont mis en application, l'opération de compensation pourrait porter sur des échanges supplémentaires de l'ordre de 150.000.000 de francs pour l'année 1939.

4° La formule d'un accord de tourisme, basé sur la compensation des dépenses des touristes français en Allemagne avec celles des touristes allemands en France, sera définitivement mise au point et officiellement proposée au gouvernement allemand.

5° En ce qui concerne la collaboration de la France et de l'Allemagne dans les colonies et protectorats français, la Commission décide :

a. Que la proposition allemande relative à une participation de l'industrie allemande à l'exploitation d'une mine de fer à Conakry, peut être acceptée.

M. le Ministre des Colonies est chargé d'examiner dans quelle mesure le capital français pourrait participer à cette entreprise;

b. Que les projets relatifs à l'exploitation en commun de parasoliers pour la production de la pâte à papier seraient repris;

c. Que des commandes pourraient être passées à l'industrie allemande pour l'équipement de la mine de manganèse d'Imini au Maroc; ces fournitures seraient remboursées par un certain nombre d'annuités de matières premières;

d. Que des commandes de même nature seraient examinées en ce qui concerne l'équipement de certaines mines en Tunisie.

M. le Ministre du Travail doit saisir, au début de la semaine prochaine, la direction des Accords commerciaux des difficultés qu'il rencontre en ce qui concerne la concurrence allemande sur le marché de la main-d'œuvre agricole en Europe centrale. Des conversations entre les services compétents des deux pays pourraient avoir lieu à ce sujet

À la demande de M. le Président du Conseil, les dossiers relatifs à l'ensemble des affaires ci-dessus mentionnées devront être mis au point dans le délai d'une semaine. Ces études seront centralisées par M. le Ministre du Commerce (direction des Accords commerciaux).

Enfin, la Commission décide de charger M. Juge, conseiller commercial près de l'ambassade de France à Berne, d'une mission spéciale auprès de la direction des Accords commerciaux, pour l'examen des problèmes que pose, dans le domaine économique, la reprise des relations diplomatiques avec l'Espagne nationaliste.

215

Note de M. Alexandre Varenne (1)

Sur les événements d'Extrême-Orient

25 février 1939.

L'occupation de Haïnan par les Japonais (2) nous met en présence, non pas d'une situation nouvelle, puisque cet incident n'est que la conséquence normale et escomptée de la politique suivie par les dirigeants nippons en liaison étroite avec leurs alliés d'Allemagne et d'Italie, mais d'un fait qui, par le choix du moment où il s'est produit, et par les circonstances qui l'accompagnent, est particulièrement révélateur des intentions japonaises et du danger que les desseins, désormais avoués, de l'état-major nippon font courir à l'Indochine.

Il est donc nécessaire d'en finir une bonne fois avec ces méthodes de perpétuels atermoiements et de faux-fuyants qui n'ont pas réussi, on peut le

(1) Ancien gouverneur général de l'Indochine. Cette note est extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Effectuée le 10 février : voir ci-dessus le n° 90.

constater, à nous attirer, je ne dis pas la sympathie, mais plutôt la considération du Japon, et qui, par contre, commencent à nous valoir de la part de la Chine, une attitude, sinon hostile, du moins réticente, qui n'est que trop justifiée.

Or, il ne faut pas s'y tromper, l'occupation de Haïnan, les incidents voulus sur le territoire anglais de Kowloon qui l'ont presque immédiatement suivie [1] sont beaucoup moins dirigés contre la Chine que contre la France, l'Angleterre et, d'une façon générale, contre les intérêts européens et américains en Extrême-Orient.

La marine chinoise étant inexistante, et les Chinois se trouvant dans l'impossibilité de défendre leurs côtes, les Japonais par l'occupation de la plupart des ports chinois, par celle de Canton, de la petite île de Waichow et de Pakhoï, le port chinois le plus proche de la frontière indochinoise, étaient mieux à portée que dans l'île de Haïnan pour continuer leurs raids aériens sur les provinces du sud de la Chine. D'un autre côté, obligés de faire face sur un front de plus en plus étendu et désormais appauvris en effectifs, il n'était nullement indiqué pour eux de distraire une partie de leurs troupes pour occuper un territoire de l'importance d'Haïnan, dont la prise de possession au point de vue purement chinois est de nulle importance.

En opérant leur débarquement à Haïnan, au lendemain de la chute de la Catalogne et des événements de Minorque [2], les Nippons, dans l'éventualité d'une guerre européenne qu'ils estiment probable et qui, pour eux, n'offrirait que des avantages en ce qu'elle détournerait des champs d'action extrême-orientaux l'effort britannique, français, voire même américain et russe, ont voulu d'abord marquer la solidarité de leur politique avec celle des états totalitaires et prendre ensuite vis-à-vis de l'Angleterre et de la France des positions de départ.

*
* *

Dans l'esprit nippon, un accord avec quelque pays occidental que ce soit ne correspond à aucun sentiment de sympathie et ne répond qu'à un intérêt exclusivement japonais. Servir leurs ambitions territoriales, si démesurées soient-elles, est la seule préoccupation des dirigeants de Tokyo; or, ils commencent eux-mêmes à se rendre compte que l'aventure chinoise risque de très mal tourner pour eux.

A l'origine et sur l'instigation allemande, la conquête de la Chine, que l'on escomptait comme facile et rapide, devrait être le point de départ d'une action contre la Russie, entreprise en liaison avec l'expansion du Reich en Europe.

Ce plan a été contrarié par la résistance chinoise, mais les projets de domination du Japon demeurent tels qu'ils ont été exposés voici douze ans par

(1) Le 21 février, des avions japonais bombardaient le territoire de Hong-Kong, y compris le système défensif du territoire britannique.

(2) Sur les événements de Minorque auxquels il est fait ici allusion, voir ci-dessus le nº 75 (note).

le fameux baron Tanaka, comportant le recul des frontières de l'empire du Soleil levant jusqu'au delà des Indes, en attendant mieux [1].

Pour des opérations de cette envergure, l'importance de l'aide italienne peut paraître négligeable, et l'aide allemande n'a pas toujours été très sûre; ce sont en effet des officiers allemands qui ont formé les armées chinoises, et le Reich ne s'est jamais fait faute de fournir abondamment la Chine en matériel de guerre, cela en dépit des représentations de son allié japonais.

Des échecs multipliés en Chine, des troubles dans l'intérieur du Japon, une situation économique inquiétante et de sérieuses craintes pour l'avenir, ne sont-ils pas des mobiles suffisants pour amener dans la politique raciale nippone un changement de front ? Cette Chine qui militairement s'avère impossible à dominer, ne pourrait-on la rallier à une politique xénophobe qui servirait les intérêts du racisme japonais dominateur, et cette nouvelle façon de faire — question plutôt de propagande et d'argent que d'opérations militaires — n'aurait-elle pas l'avantage — le rôle des armées en Chine perdant momentanément son activité — de libérer une partie des forces nippones désormais utilisables en d'autres points particulièrement vulnérables de l'Asie continentale et tout particulièrement en Indochine ?

Nous ne devons pas sous-estimer ce danger, et c'est notre devoir élémentaire de nous efforcer d'y parer sans une minute de retard.

Il serait puéril de le dissimuler : dans l'état actuel, l'Indochine livrée à elle-même aurait du mal à résister longtemps à une attaque japonaise massive. Nos côtes indochinoises ne sont nullement défendues. Nous en sommes encore à des pourparlers entre ministères ou autres spécialistes pour l'aménagement de la base de Camranh où jusqu'à présent rien n'a été fait. Nous n'avons pas de sous-marins dans les eaux indochinoises, nous n'avons encore qu'une aviation très insuffisante qui ne compte pas devant l'aviation japonaise, à laquelle s'ajouterait, il faut le craindre, l'aviation siamoise dont la valeur n'est pas à dédaigner.

Quels que soient l'excellence de nos troupes coloniales stationnées en Indochine, le loyalisme des contingents indigènes, l'importance du matériel stocké, il nous serait bien difficile de faire face à des tentatives de débarquement japonais qui pourraient s'exercer tout le long de nos côtes sur une étendue de plusieurs milliers de kilomètres.

Mais à côté de l'Indochine, il y a la Chine, ennemie du Japon et qui le restera, en dépit de tous les efforts de la propagande nippone, jusqu'à ce que le dernier soldat japonais ait évacué le sol chinois. Les trois provinces du sud de la Chine : Yunnan, Kouangsi, Kouangtoung limitrophes de l'Indochine, leurs voisines : le Setchuen et le Koueichow, constituent un ensemble de près de 150 millions d'habitants. Des armées y sont en formation, s'y perfectionnent chaque jour; des écoles militaires, notamment dans le Kouangsi et le Yunnan, forment rapidement des cadres; toute une activité industrielle se développe

[1] En 1927, le « plan Tanaka », brochure attribuée au Premier ministre nippon de l'époque, prévoyait, dans un large mouvement d'expansion, la conquête de la Mandchourie et de la Chine du nord, de la Sibérie, des Indes, voire même la lutte contre les États-Unis.

dans ces provinces où ont été transportées de nombreuses usines et qui sont riches en minerais et matières premières. Réservoir d'hommes, ressources immenses en matériel, telle peut être cette Chine du sud à qui nous lient étroitement des intérêts devenus communs, et qui ne demande qu'à manifester cette communauté d'intérêts par des accords de plus en plus étroits, disons même par une collaboration militaire.

Éloigner la réalisation de cet accord, hésiter sur la conclusion de cette entente, cela pour ménager le Japon que nous devons considérer comme un ennemi quoi qu'il arrive, serait une faute impardonnable qui, je ne crains pas de l'affirmer, ne manquerait pas de se traduire par la perte prochaine de notre empire indochinois. Or, l'Indochine tombée, c'est la Birmanie menacée, l'Insulinde aussi peut-être, sans parler de Hong-Kong, sur quoi s'abat déjà la griffe japonaise.

La mise en état de défense de l'Indochine et un accord étroit dans tous les domaines avec la Chine ne sont donc pas pour nous un simple besoin égoïste, mais aussi un devoir de solidarité internationale.

Les Américains, les Anglais ont compris l'importance que doit jouer la Chine dans l'avenir du monde, et lui fournissent désormais une aide dont on peut prévoir qu'elle sera constamment étendue [1]. Si nous restons en retard, nous risquons de perdre le bénéfice d'une situation particulièrement avantageuse, et, à brève échéance, la considération dont nous jouissons encore en Extrême-Orient, malgré bien des défaillances.

L'exemple des concessions françaises est là pour nous encourager à étendre jusqu'à l'Indochine cette attitude de volonté nettement exprimée qui a fait ses preuves à Changhaï comme à Tien-Tsin. Grâce à la fermeté de nos représentants et de nos nationaux, le nom de la France est unanimement respecté; les provocations japonaises s'arrêtent dans ces deux villes sur le seuil des concessions françaises.

La situation, il faut le reconnaître, n'est pas la même en Indochine. Aurions-nous cessé déjà d'en être les maîtres? L'espionnage japonais y sévit avec une intensité contre laquelle il eût fallu dès l'origine prendre des mesures de rigueur, alors qu'on a l'impression qu'il a plutôt rencontré des encouragements.

J'ai eu l'occasion de le dire et de l'écrire bien des fois : toute question de sentiment mise à part, et si l'on s'en tient au seul point de vue de l'intérêt, les avantages que l'Indochine tient en Extrême-Orient d'une situation privilégiée ont besoin, pour être maintenus et développés, d'être servis par une politique ferme et prévoyante. Dans cette guerre sino-japonaise sans belligérants et par conséquent sans neutres, nous avons le droit absolu de fournir à la Chine aussi bien qu'au Japon tout le matériel qui peut nous être demandé.

Nous n'avons jamais marchandé au Japon la faculté d'envoyer dans nos ports d'Indochine des cargos charger du charbon, des minerais de fer, du ciment, du sable, etc. Par contre, dès qu'il s'est agi d'envois ou de transit

[1] Sur l'aide économique fournie à la Chine par les Anglo-Saxons, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 224 (et note).

de matériel vers la Chine, difficultés de toutes sortes, retards, ordres et contrordres ont été comme à plaisir accumulés au grand étonnement, puis au grand mécontentement de nos voisins chinois, qu'il eût été plus intelligent de ménager et qu'il était d'une justice élémentaire de traiter sur le même pied que leur ennemi japonais.

Les engagements d'aide à la Chine pris solennellement à Genève et, antérieurement, les stipulations du traité relatif au chemin de fer du Yunnan, concernant le libre passage même de matériel de guerre n'ont pas été respectés par nous; cependant, jusqu'à la chute de Canton, le chemin de fer britannique de Kowloon travaillait à plein rendement, et c'est vraiment le port anglais de Rangoon et la voie birmane qui sont les bénéficiaires de la situation, au détriment de l'Indochine, dont les portes commencent à peine à s'entrebailler.

Je sais bien qu'en la matière, la faute n'est pas imputable au seul côté français; il y a eu du côté chinois dispersion d'efforts, parfois lutte d'influences, divergences de vues, toutes choses qui sont peu faites pour faciliter des négociations ou des accords. Ces inconvénients, il faut avoir la franchise de l'avouer, ont eu leur correspondance exacte du côté français.

Quoi qu'il en soit, il faut, je le répète, en finir avec des errements si préjudiciables aux relations entre la Chine et la France. Nous avons à traiter en ce moment avec nos voisins des problèmes de la plus haute importance pour l'avenir des deux pays. Ces problèmes sont d'ordres politique, militaire, économique et financier, et leur solution appelle un effort coordonné qui, pour être fructueux, devrait être dirigé, et autant que possible, dirigé sur place par un émissaire du gouvernement de Paris, plénipotentiaire assez haut placé pour déjouer toutes les difficultés et enlever toutes les réalisations nécessaires.

*
* *

Pour me résumer, j'estime que nous devons :

1° Renforcer en avions, hydravions et sous-marins les forces défensives indochinoises;

— commencer immédiatement et pousser activement l'aménagement de la base navale de Camranh;

— développer la D.C.A. sur tout le territoire indochinois, plus particulièrement sur les côtes et le long de la frontière siamoise ; ne pas manquer d'étendre cette protection nécessaire à tous les points délicats de la ligne Hanoï-Yunnanfou, cela même et surtout en territoire chinois, la voie ferrée qui relie le Tonkin au Yunnan pouvant être justement considérée comme une propriété française;

2° Envoyer dès à présent, en Chine — et le gouvernement chinois ne demande certainement pas mieux — une mission militaire importante, et préparer sans plus attendre les modalités d'un accord militaire et d'une collaboration industrielle de temps de guerre et de temps de paix, avec la Chine du sud;

3º Ne pas craindre d'intensifier le transit du matériel, même militaire à destination de la Chine aussi bien par la voie ferrée du Yunnan que par la route du Kouangsi;

4º Envisager d'accord avec l'Angleterre et les États-Unis l'interdiction d'export au Japon de certaines matières premières qui lui sont indispensables pour continuer la guerre, ou tout au moins faire entendre au Japon que nous ne pouvons plus lui fournir désormais les marchandises qu'il vient chercher dans nos ports que sous la réserve expresse que notre commerce avec la Chine demeurera aussi libre qu'il l'est avec lui.

216

M. Knobel, Chargé d'affaires de France à Changhaï,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 73/S. *Changhaï, 25 février 1939.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 mars; Dir. pol., 31 mars.)

Dans la confusion extrême qui caractérise la situation actuelle en Extrême-Orient, parmi les rumeurs les plus diverses qui circulent sur les intentions des deux partis en lutte, au milieu des divergences souvent violentes qui existent au sein des commandements japonais ou chinois, quelques informations jaillissent parfois qui méritent d'être retenues.

L'espèce d'arrêt dans les opérations militaires de grande envergure qui a suivi la prise d'Hankéou permet aux deux groupements en lutte de se recueillir et de chercher une solution aux problèmes qui se posent. Du côté japonais, les efforts d'entente avec certaines personnalités chinoises sont trop connus du Département pour qu'il me soit nécessaire de les rappeler ici. Du côté chinois, à la suite des revers subis, des tendances variées se sont manifestées. A Tchongking, certains paraissent penser que le seul recours qui subsiste pour persévérer dans la résistance réside dans une aide venant de Moscou et l'acceptation de l'influence soviétique. Les Russes, en ce moment, y sont très en évidence par l'énergie qu'ils apportent à conseiller la continuation d'une guerre dont le résultat le plus intéressant leur paraît être un épuisement plus ou moins rapproché du Japon. Cet épuisement en peut que servir grandement les vues de l'U.R.S.S.

En fait, cette domination morale de l'U.R.S.S. s'exerce sur le Sinkiang, le Kansou, la Mongolie; les forces communistes chinoises sont maîtresses du Shansi et d'une partie du Szechuen où l'autorité du Généralissime est loin d'être partout et complètement reconnue.

J'ai entendu dire, sans cependant ajouter une foi absolue à la vérité de cette

information, que les négociations de paix entamées par Wang-Tsing-Wei [1] n'auraient pas été faites à l'insu de Tchang-Kaï-Chek. C'est parce que les partisans communistes en auraient eu vent qu'ils ont violemment attaqué Wang au milieu de décembre. Celui-ci, se sentant menacé, a décidé alors de quitter la Chine et n'a pas rencontré d'obstacle de la part du Généralissime.

Bien des intrigues se sont nouées et dénouées dans les différents groupes politiques de la Chine non occupée, mais le coup de Sianfou de décembre 1936 [2] domine encore la vie politique de Tchang-Kaï-Chek. Celui-ci, sous la pression de sa femme, éprouve les plus grandes difficultés à se libérer des engagements pris à l'époque pour lui sauver la vie. Si son prestige est intact, sa liberté d'action n'en est pas moins de plus en plus entravée.

Sans doute ne nourrit-on que peu d'espoirs dans les clans gouvernementaux sur un retour de fortune guerrière, et compte-t-on davantage sur une lassitude japonaise que sur un triomphe des armes. On s'imagine cependant aussi qu'avant trois mois, l'armée russe, se rendant compte des dangers de l'action japonaise, entrera en lice. Le Dr. Kung, ministre des Finances, n'a pas écarté cette hypothèse au cours de ses entretiens avec le P. Jacquinot [3]; il a même fait allusion à plusieurs reprises à l'existence d'un traité promettant plus qu'un secours en armes et munitions.

Quoi qu'il en soit, rien de défini n'apparaît encore et chaque jour amène une modification dans le plan établi la veille. De multiples possibilités sont envisagées. Aux yeux des uns, Tchang, après la grande lutte dont son prestige sort intact, se trouvera néanmoins contraint d'accepter les termes du Japon donnant à ce pays la conduite générale de la politique asiatique et amenant par voie de conséquence une collaboration sino-japonaise dont les étrangers seraient les premières et les principales victimes. Incapables de se maintenir par la force et peu enclins à s'entendre pour adopter une politique financière ou économique commune, ils devront quitter le sol de Chine, comme ils ont déjà été pratiquement contraints de quitter le territoire du Soleil levant.

D'autres pensent que malgré sa répulsion à le faire, Tchang saisi à la gorge, devra accepter l'emprise communiste et ne plus être qu'une sentinelle avancée aux marches de l'U.R.S.S. Il aura tous les honneurs et tous les appuis nécessaires tant qu'il saura manier son matériel humain pour la cause de Moscou. Quand sa tâche aura été accomplie, il disparaîtra comme d'autres.

Enfin, certains estiment que devant la situation inextricable dans laquelle il se trouve, ne voulant ni s'incliner devant la suprématie des armes nippones, ni devenir un vassal du Kremlin, Tchang, résigné au sort des grands généraux vaincus, se retirera hors du territoire qu'il a voulu défendre, pour attendre

(1) Sur ces négociations, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 137 (note), 214, 232, 260, 261.

(2) Sur ce coup d'État, voir, au tome IV de la présente série, les nos 144 (et note), 146, 155, 163, 164, 210, 224, 291, 425.

(3) Sur les entretiens de ce dernier avec certains politiciens chinois, voir, au tome XIII précité, le no 137 (et note).

aux États-Unis, sur les côtes ensoleillées de Californie, la venue de temps meilleurs.

A moins toutefois que par un suprême sursaut, il ne parvienne à insuffler au peuple de Chine la flamme patriotique qui accomplit les miracles, et ne groupe autour de lui les représentants de cette masse considérable de 400 millions d'hommes pour accepter une paix qu'il lui sera possible de conclure sans prendre sur lui seul la responsabilité lourde des sacrifices qui sont à prévoir. Il pourrait alors se cantonner dans la tâche dont il est seul capable, de reformer petit à petit, avec l'aide du temps, les instruments de sa revanche politique. Cette hypothèse me paraît toutefois la plus invraisemblable et nécessiterait d'une part des moyens que les Chinois ont perdu en perdant la maîtrise des voies de communication, d'autre part une singulière nonchalance chez les dirigeants japonais chargés de prévoir l'avenir.

Or, si le nom de Tchang-Kaï-Chek est celui qui brille au plus haut du firmament chinois, il n'en faut pas moins tenir compte de toutes les influences, surtout féminines, qui s'agitent autour de lui et dont l'action est peut-être d'autant plus efficace qu'elle est plus discrète. Il y a lieu de noter en premier lieu celle de Mme Kung, femme du ministre des Finances, qui joue dans l'activité gouvernementale un rôle non négligeable. Elle représente bien l'esprit moyen d'un milieu, ardent à défendre les positions acquises en raison des avantages qu'elles procurent, et qui ne consentirait pas volontiers à la défaite du grand homme de la famille. Ce milieu, composé d'exécutants qui paraissent accomplir des gestes commandés, est hanté par l'inquiétude des résultats obtenus par l'ennemi et ses indéniables victoires. Inquiétude moindre cependant que celle que ferait naître un triomphe du parti communiste.

Mme Kung elle-même ne cache pas toujours l'existence de forts remous au sein des forces gouvernementales de Tchongking. Dans le groupe qu'elle représente, on est plus avide de connaître les réactions étrangères aux hommes et aux faits des partis, que capable d'indiquer le sens des événements que l'on subit, sans les diriger, avec un fatalisme angoissé.

Mais, dominant toutes les influences qui s'agitent autour du chef jusqu'ici incontesté de la Chine, apparaît comme une force majeure de l'échiquier actuel la forte personnalité de Mme Tchang-Kaï-Chek.

Si elle n'est pas la clef de voûte de l'édifice, c'est elle, du moins, qui en a scellé les trois pièces maîtresses et en demeure le maître d'œuvre. Elle reste dure, contractée, implacablement résolue à garder le pouvoir et à mener les choses aux limites extrêmes. Pour elle, les moyens ont été, sont et seront toujours ceux que les circonstances mettront à portée de la main, et elle est si indifférente à leur origine et aux conséquences de leur emploi qu'elle n'imagine même pas avoir à s'en cacher ou à en voiler les contradictions ou les antinomies. Sa tête reste froide, mais elle conserve le souci vaniteux de ne pas laisser ignorer aux dirigeants étrangers le rôle éminent qu'elle joue dans la fabrication de l'histoire de la Chine.

Quelqu'un qui la connaît bien et dont les informations sont généralement exactes, mais qui m'a demandé de ne jamais dévoiler son identité, a eu, il y a

quelque temps avec Mme Tchang une conversation intéressante. Des renseignements recueillis, il semble que de l'aveu même de Mme Tchang, le contact avec les Japonais n'a jamais été perdu. Les Nippons sont à nouveau très insistants pour parvenir à un accord; des offres ont été faites récemment, tout récemment, qui auraient pu être acceptables s'il n'y avait pas manqué l'essentiel, c'est-à-dire la participation de l'équipe actuelle dirigeante. Cependant, la possibilité même d'abattre les obstacles à cet égard n'est pas exclue et l'interlocutrice de mon informateur a même été jusqu'à dire qu'en juillet 1939, tout le monde serait revenu à Changhaï. Je ne sais s'il s'agissait de jactance ou si les pourparlers sont déjà avancés au point qui permettrait une telle affirmation. Je ne puis que noter la date sur le calendrier, en admettant que le retour en question nous accorde le droit d'avoir un calendrier gaulois dans une Chine apaisée par le Japon.

Quant aux considérations sentimentales dont certains pensent que le cœur chinois est animé, reconnaissance des services rendus par les étrangers, par les concessions, par le risque couru, par les compromis en faveur du clan, il n'y faut pas compter. Il n'en est pas et n'en sera jamais question. Et Mme Tchang n'est pas loin d'avoir de l'admiration pour la brutalité dont font preuve les dirigeants du Reich. Le fils aîné du général n'est-il pas élève à l'Académie militaire de Berlin ?

Enfin, il semble bien que les hostilités en Extrême-Orient soient arrivées à un stade d'expectative afin de voir ce que seront les événements du printemps de 1939 en Europe. C'est de la solution du problème méditerranéen, du règlement des questions d'Europe centrale que dépend, en définitive, l'évolution de la situation en Extrême-Orient. Le Japon n'hésitera pas, en cas de conflit éclaté, de pousser ses avantages en Chine et le gouvernement central sentira soudain que la meilleure façon de conserver le pouvoir est d'arriver par un compromis extrême-oriental à une solution à laquelle les étrangers ne seront pas autorisés à participer.

217

Communication téléphonique de l'Ambassade d'Angleterre (1)

Paris, 26 février 1939, 18 h. 30.

L'ambassadeur d'Angleterre a été chargé de faire à M. Georges Bonnet la communication suivante :

Le 22 février, M. Daladier et M. Bonnet ont demandé au gouvernement britannique de ne pas prendre de décision à l'égard du gouvernement de Franco avant lundi 27 (2).

(1) Extraite des papiers Bonnet.
(2) Voir ci-dessus le n° 175.

Pour répondre à la demande du gouvernement français, le gouvernement britannique est d'accord pour ne pas prendre de décision avant demain lundi 27 février. A cette date, le gouvernement de Londres annoncera qu'il reconnaît le gouvernement de Burgos et qu'il a décidé de nommer un ambassadeur auprès du général Franco [1]. Toutefois, il ne fera pas connaître le nom de son représentant.

218

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 197 [2]. Secret. *Berlin, 26 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 mars.)

Je me permets de signaler spécialement à l'attention de Votre Excellence le compte-rendu ci-joint d'une conversation que vient d'avoir un de mes collaborateurs avec une des personnalités les plus marquantes et les mieux informées du parti national-socialiste.

Les indications que nous avons déjà recueillies à la même source n'ont jamais été démenties par les faits et j'estime que celles-ci peuvent être considérées comme reflétant la pensée du maréchal Goering et, dans une large mesure aussi, celle de M. Hitler.

Elles se résument comme suit :

A. L'Allemagne ne permettra pas à l'Italie de l'entraîner dans une guerre dont elle ne veut pas. Son orientation et son avenir sont à l'Est.

B. Le gouvernement allemand n'a pas de plan de politique extérieure pour 1939. Il achèvera toutefois la vassalisation de la Tchécoslovaquie et éventuellement rayera la Tchéquie de la carte.

C. L'effort de réarmement des pays démocratiques et le développement de la campagne qu'y poursuivent les forces juives pour la destruction de l'Allemagne font peser une grave menace sur le Reich et le mettent dans l'impossibilité d'avoir utilement des conversations avec ces pays.

Le point A confirme et va même au-delà de ce que j'ai toujours écrit. L'Allemagne s'emploiera à ajuster les prétentions italiennes aux possibilités de règlement pacifique. Il importe donc par dessus tout que la position française ne laisse place à aucun doute, à aucune équivoque.

[1] Cette déclaration devait être effectuée à la Chambre des Communes dans l'après-midi du 27. Le Premier britannique indiquait que le chef du gouvernement de Burgos avait donné l'assurance qu'il était résolu à maintenir l'indépendance de l'Espagne et qu'il ne procéderait pas à des représailles (T. de Londres nº 563).

[2] Cette dépêche, adressée également sous le nº 6 au Cabinet du Ministre, est extraite des archives de l'ambassade.

Le point B précise également que le IIIe Reich entend limiter son action extérieure en 1939 à une intervention éventuelle contre la Tchécoslovaquie. La menace de ce côté est d'ailleurs sérieuse. J'ai rapporté le propos tenu, il y a trois mois, par M. Hitler à un de mes collègues [1] et suivant lequel si la Tchécoslovaquie ne « marchait pas droit », la riposte allemande serait foudroyante.

Les télégrammes de M. de Lacroix ont éclairé Votre Excellence sur les conditions posées par Berlin. On entend, ici, faire de la Tchécoslovaquie une annexe du Reich, au besoin par la force, et on considère ce pays comme un domaine interdit à toute autre puissance.

Mais je voudrais surtout appeler l'attention de Votre Excellence sur le point C. Sous leur forme brutale, les déclarations faites mettent bien en lumière une situation qui me cause de sérieuses appréhensions.

Manifestement, la politique de détente poursuivie après Munich perd du terrain; celle des blocs hostiles en regagne au contraire; de part et d'autre, on recommence à déclarer qu'on est menacé (voir le dernier discours de M. Hitler à Munich [2]); si l'on n'y prend garde, l'atmosphère va peu à peu se charger d'électricité et la paix sera à la merci d'une étincelle.

Pour être en mesure de lutter efficacement contre ce danger, il importe avant tout, me semble-t-il, de dégager la psychologie actuelle des dirigeants allemands. Elle est faite de la combinaison singulière de complexes de supériorité et d'infériorité.

Il peut nous paraître inouï que l'Allemagne nationale-socialiste soupçonne les démocraties d'armer pour assurer sa perte. Je crois cependant qu'il serait inexact et surtout dangereux d'expliquer cette attitude par de la simple mauvaise foi.

L'Allemand n'a jamais passé pour avoir un sens exact de la mesure. Munich est apparu aux dirigeants du IIIe Reich moins comme un effort commun pour sauver la paix que comme la consolidation de la paix par une prédominance de la force allemande, acceptée par l'ensemble des puissances.

D'où surprise et mécontentement en face du réarmement des démocraties.

Mais, en outre, tend à se faire jour, en Allemagne, le sentiment qu'une vaste coalition s'organise contre le Reich : ce sentiment est dû peut-être, pour partie, aux manifestations auxquelles donne lieu, inévitablement, dans l'opinion publique des pays démocratiques, l'effort de réarmement, mais surtout aux accusations lancées ces derniers temps contre l'Allemagne à l'instigation d'éléments qui désirent effectivement organiser une croisade contre elle.

[1] Il s'agit de l'ambassadeur de Belgique à Berlin, le vicomte Davignon, à qui le Führer avait tenu ces propos à l'occasion de la remise par le diplomate de ses lettres de créance le 21 novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, les n°s 410, 428.

[2] Le Führer s'était rendu à Munich le 24 février à l'occasion du dix-neuvième anniversaire de la fondation du parti national-socialiste. Au cours de la brève allocution prononcée à cette occasion, il avait déclaré : « Nos adversaires ne nous ébranleront pas avec leurs menaces. Mais dans le cas où ils conduiraient, un jour, les peuples jusqu'à la folie de la lutte, eh bien, alors, nous ne serons pas hommes à capituler. Une année comme l'année 1918 n'aura jamais sa réplique dans l'histoire allemande » (T. de Berlin n° 539, du 25 février).

Dans la mesure où il fait apparaître à l'Allemagne nationale-socialiste que Munich n'a pas posé la première pierre de la *pax germanica* en Europe, le réarmement des démocraties ne peut avoir qu'un effet bienfaisant. Mais il importe aussi d'éviter, autant que faire se peut, qu'il ne soit exploité par certaines forces irresponsables pour dresser bloc contre bloc et ruiner la politique de détente que nous entendons poursuivre depuis Munich.

A cet effet, la France, voisine de l'Allemagne, et signataire de l'accord du 6 décembre (1), peut, à mon sens, jouer un rôle décisif, en poursuivant, en même temps que son réarmement, une politique de collaboration amicale avec le Reich.

Je me permettrai de suggérer à cet égard :

1° Que la presse française, la presse officieuse surtout, non seulement ne s'immisce pas dans la querelle actuelle germano-américaine, non seulement n'ouvre pas ses colonnes à tous les faux bruits que l'on répand sur les préparatifs d'agression auxquels procéderait l'Allemagne, mais aussi condamne ces campagnes alarmistes.

2° Que nous marquions, *sans délai,* notre volonté de collaboration par quelques résultats concrets dans le domaine économique.

ANNEXE

Résumé d'un entretien d'un membre de l'ambassade de France (C) avec une importante personnalité allemande (X)

Secret.

Parlant de la campagne actuelle d' « excitation » des journaux anglais et surtout américains contre le IIIe Reich, X. n'a pas dissimulé que le gouvernement allemand était assez inquiet de cette « explosion de haine » contre l'Allemagne nationale-socialiste. Mais, plus encore que l'attitude de la presse internationale, la vigueur de l'effort de réarmement des trois grandes démocraties paraît préoccuper très vivement le Chancelier et le maréchal Goering.

« Nous sommes persuadés de la force de la solidarité qui unit l'Angleterre et la France et nous savons qu'il serait vain de chercher à séparer l'une de l'autre. Il y a peu de temps encore, nous avions le désir sincère de nous entendre avec l'Angleterre et nous croyions à la possibilité de conclure un accord très large avec ce pays. Aujourd'hui, tous ces projets sont abandonnés. A ce bloc anglo-français, que nous estimons à sa juste valeur militaire, viennent de se joindre les États-Unis. Le judaïsme international veut arriver à ses fins, la destruction du IIIe Reich. Il a fait déclarer par le président Roosevelt que les frontières des États-Unis sont sur le Rhin (2) et il a ainsi fait de la France et de l'Angleterre ses mercenaires et les instruments de sa haine contre nous. Nous avons l'impression profonde que, dans l'état actuel des choses, aucune conversation n'est possible entre l'Allemagne et ces trois grandes démocraties.

« En face de la menace qui pèse sur nous, il ne nous reste que notre entente avec l'Italie. Je ne vous cache pas qu'aux Italiens, nous aurions préféré d'autres amis. Malheureusement, nous n'avons pas le choix. »

(1) Dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 45-I.

(2) Sur la controverse qui s'était élevée quant à ces paroles, que le président des États-Unis aurait tenues lors d'une réunion secrète de la commission sénatoriale de l'Armée, voir ci-dessus les nos 13 (et note), 25 (et note).

C. ayant demandé quelle serait l'attitude de l'Allemagne au cas où les revendications coloniales de l'Italie déclencheraient un conflit anglo-italien, X. a répondu :

« Je vous ai déjà déclaré, à diverses reprises, que l'Italie ne peut rien faire sans nous et ne fera rien, parce que nous ne voulons pas être entraînés dans une aventure où les risques d'insuccès sont infiniment trop grande. Nous avons cette année d'autres préoccupations : elles sont d'ordre économique, ce n'est qu'en agissant vers l'Est que nous pourrons vaincre les difficultés auxquelles nous avons à faire face. »

« Cependant, a répondu C..., on raconte dans certains milieux que le général Milch s'est rendu en Italie pour négocier la livraison d'importantes commandes d'avions militaires. Cette information m'a même été confirmée par un Italien que je crois assez compétent en la matière ».

X... a paru quelque peu embarrassé et sans nier la chose a déclaré : « Le général Milch fait un séjour en Italie pour se reposer. Vous savez que le maréchal Goering doit s'y rendre également au début de mars pour une durée de quatre semaines. N'attachez à ce voyage d'autre signification que la nécessité impérieure pour le Maréchal de prendre un long repos. En ce qui concerne la vente de matériel d'aviation, qu'y aurait-il d'étonnant à ce que nous fournissions des avions aux Italiens, alors que nos usines d'aviation exportent des appareils dans le monde entier ! D'ailleurs, l'industrie aéronautique italienne traverse actuellement une crise de production assez sérieuse (*) et il est naturel que nos amis fassent appel à nous. »

« Que faut-il penser, a poursuivi C..., de ces bruits concernant une mobilisation d'essai et qui circulent avec persistance dans la population berlinoise ? »

« Je ne sais pas, a répondu X..., quelle est l'origine de ces bruits. Pour quelle raison ferions-nous une mobilisation d'essai ? Si vous croyez à certaines difficultés intérieures, je puis vous affirmer que *notre police suffira amplement pour ce que nous aurons éventuellement à faire cette année.* Si vous voulez faire allusion à des projets de politique extérieure, je vous déclare catégoriquement que *pour cette année nous n'avons aucun plan.* Il y a toutefois une ombre à l'horizon, la situation intérieure de la Tchécoslovaquie. Le seul homme sincère du gouvernement tchèque est M. Chvalkovsky. Malheureusement, il ne paraît avoir aucune autorité au sein du cabinet de Prague. Le plan de collaboration que nous avions ébauché avec lui, lors de son voyage en Allemagne [1], est resté lettre morte. Les Tchèques renouvellent leurs erreurs d'autrefois. Ils veulent refaire avec la Russie, la France, la Roumanie, la politique à laquelle nous avions mis fin en septembre. Ce pays peut devenir de nouveau un foyer d'agitation et de trouble au cœur de l'Allemagne. Si les Tchèques persistent dans cette voie, il ne reste qu'une solution », et, pour mieux exprimer sa pensée, X... avait dessiné une carte du Reich, et, joignant par une ligne droite les frontières est de la Silésie et de l'Autriche, il avait couvert de hachures la partie de la Tchécoslovaquie ainsi incorporée dans le Reich.

Passant à la question de l'Espagne, X... a exprimé son étonnement au sujet de la lenteur que nous mettions à reconnaître le gouvernement de Burgos et a déclaré que nous aurions le plus grand intérêt à établir des relations normales avec l'Espagne nationaliste. « Les Italiens ne maintiendront pas leurs troupes en Espagne. Ils les retireront en même temps que nous rappelerons nos propres volontaires. »

(*) *Note du document :* La veille de cet entretien, C... avait rencontré le directeur d'une revue technique italienne qui avait déclaré que la production aéronautique italienne subissait actuellement un ralentissement assez grave et que, dans certaines usines, le travail a été complètement arrêté. L'interlocuteur italien attribuait cet état de chose au manque de matières premières et à un certain nombre d'échecs dans la construction des derniers prototypes.

(1) Sur le voyage du ministre tchécoslovaque en Allemagne, le mois précédent, et ses résultats, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 409 (et note); ci-dessus les n°s 28, 71.

219

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 37. *Budapest, 26 février 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mars.)

Par mon télégramme nº 84 [1], j'ai rendu compte à Votre Excellence des points essentiels du grand discours-programme prononcé par le nouveau président du Conseil, lorsqu'il s'est présenté devant la Chambre des députés, le 22 de ce mois. Comme suite à cette communication, j'ai l'honneur d'adresser ci-joint au Département la traduction de la plus grande partie de ce discours.

Le comte Teleki a débuté par un assez long exposé doctrinal et historique, parfois un peu nébuleux, qui porte la marque de sa qualité de professeur. Il a d'ailleurs évoqué sa longue carrière universitaire et a déclaré « qu'en prenant possession du fauteuil présidentiel, il avait le sentiment de ne pas devoir abandonner sa personnalité de pédagogue ». Il a ajouté qu'il conservait à portée de la main sa férule et son carnet de notes et qu'il se comporterait à son nouveau poste comme autrefois dans sa classe.

Dans ces conditions, il est naturel qu'il ait longuement insisté sur le grand passé historique de la Hongrie, sur ses traditions millénaires et sur la nécessité de se conformer dans l'avenir à ces traditions. « Nous pouvons parler, a-t-il ajouté, d'une évolution de notre constitution, c'est-à-dire d'une réaction vive et saine du corps national en face de l'évolution de l'humanité; mais, en tant que Hongrois, je ne veux pas connaître de réforme de la Constitution ». On ne saurait dire plus clairement que la Hongrie, dans l'esprit du comte Teleki, doit rester ce qu'elle est, et que les grandes réformes doivent s'effectuer sans secousses, dans le cadre de la légalité. C'est dans cet esprit que le nouveau gouvernement endosse le programme de M. Imredy et en particulier les projets de loi sur les Juifs et sur la réforme agraire. Le second n'est d'ailleurs pas encore connu, et le comte Teleki n'a donné aucune précision à ce sujet : il a seulement indiqué que ce projet imposerait des sacrifices à beaucoup; « mais, a-t-il ajouté, il ne s'agit pas d'un partage des fortunes et surtout pas d'un partage gratuit ».

Quant au projet de loi juive, le comte Teleki, après en avoir longuement justifié le principe, a reconnu qu'il était souhaitable d'y apporter certains tempéraments.

En politique extérieure, la ligne de la Hongrie doit demeurer invariable, une des forces de la politique hongroise étant précisément sa continuité, qui

[1] Du 22 février, dont le contenu est repris plus longuement dans le présent rapport.

inspire confiance. On s'attachera au maintien de la paix, en s'appuyant sur les états de l'axe Rome-Berlin, « une des colonnes de la paix européenne ». Par son adhésion au pacte antikomintern (1), « la Hongrie a voulu prouver qu'elle est d'accord avec les efforts pacifiques des puissances de l'Axe et qu'elle y prend part avec une solidarité entière ». D'ailleurs, les relations de la Hongrie avec ces puissances ont porté tout récemment leurs fruits, par des événements « qui ont inscrit à jamais les noms d'Hitler et de Mussolini dans l'histoire hongroise ».

Après avoir rappelé l'amitié traditionnelle de la Hongrie avec la Pologne, le comte Teleki a abordé les relations avec les états voisins. Il a dit avoir pris note avec satisfaction des déclarations du nouveau président du Conseil et du nouveau ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie (2), faisant entendre que la politique extérieure de la Yougoslavie ne changerait pas; il a ajouté qu'il était prêt à développer des relations de bon voisinage avec la Yougoslavie. En ce qui concerne la Roumanie, il a exprimé l'espoir que la nouvelle politique minoritaire du gouvernement de Bucarest s'inspirera rapidement des promesses faites à de nombreuses reprises à la minorité hongroise, « ce qui permettra le développement de relations de voisinage normales ».

« En Tchécoslovaquie aussi, nous commençons à discerner de la compréhension à l'égard de la politique hongroise ».

Après avoir jeté quelques pelletées de terre sur la tombe de l'accord de Bled (3), « disparu devant le nouvel ordre de choses issu de Munich », le président du Conseil a montré que cet accord n'avait pourtant pas été vain, puisqu'il avait donné la preuve qu'on pouvait s'entendre avec la Hongrie par la voie de négociations directes. Ces négociations sont toujours possibles et « le gouvernement hongrois est prêt à entrer en pourparlers directs, à n'importe quel moment, avec d'autres états, pour que les relations de ceux-ci avec la Hongrie puissent s'améliorer et se développer sur des bases solides ». Enfin, il a terminé ainsi son exposé de politique extérieure : « Nous souhaitons sincèrement le développement de nos relations culturelles et économiques avec les puissances occidentales. Cette manière de voir découle non seulement de la sympathie que la nation hongroise éprouve à l'égard de leur politique compréhensive, travaillant selon des conceptions nouvelles, mais aussi du fait que dans le monde entier on constate des efforts déployés pour que toutes les nations européennes se comprennent le plus tôt possible et de la manière la plus durable ».

(1) Annoncée le 13 janvier par le ministre hongrois des Affaires étrangères aux représentants à Budapest de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon : voir, au tome XIII de la présente série, le nº 265 (note).

(2) MM. Tsvetkovitch et Cincar-Markovitch, depuis le 5 février (voir ci-dessus le nº 59, note). La déclaration ministérielle lue le 16 février indiquait que le nouveau gouvernement resterait fidèle à la politique poursuivie durant quatre ans de régence, qui avait abouti à « établir des rapports plus étroits et plus amicaux avec les plus grandes puissances et tous les états voisin ».

(3) Conclu en août 1938 : voir, au tome X de la présente série, les nºs 448, 463, 490.

Cet appel à la compréhension n'est pas sans intérêt; il semble montrer en effet que le comte Teleki verrait d'un bon œil non seulement le développement des rapports culturels et économiques avec la France et l'Angleterre, mais une amélioration des relations politiques de la Hongrie avec ces puissances. Telle était sans doute déjà la pensée du comte Csaky, lorsqu'il paraissait regretter de voir la France et l'Angleterre se désintéresser de l'Europe centrale (1).

Revenant ensuite aux questions intérieures, le président du Conseil a annoncé son intention de se consacrer au renforcement des forces militaires et au développement de l'aviation. L'intégration de la Haute-Hongrie pose aussi de nombreux problèmes d'ordre économique, financier, social, agricole, qu'il faut régler progressivement, mais rapidement. Enfin, il a passé sommairement en revue certains points de son programme touchant les questions économiques, certaines modifications fiscales, etc.

En terminant, il a déclaré qu'il n'avait pas désiré le poste qu'il occupait et qu'il l'avait surtout accepté par sentiment du devoir. « Nous devons tous, en effet, unir nos efforts pour résoudre les graves problèmes qui se posent ». Sa conclusion a été ainsi un appel à la concorde, à l'adresse du Parlement et du pays.

220

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 740 à 746 (2). Réservé. *Rome, 27 février 1939, 17 h.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

Mon entretien de ce matin avec M. Bastianini, en raison même des relations amicales et confiantes que j'ai toujours eues avec ce dernier, s'est étendu tout naturellement à l'ensemble des rapports franco-italiens.

Comme il arrive toujours, en pareil cas, la conversation a rapidement tourné à un échange de reproches mutuels.

J'ai attiré l'attention du sous-secrétaire d'État sur l'erreur de psychologie que commettait, selon moi, l'Italie, en s'imaginant que la violence des campagnes de presse, l'emploi chronique de la menace, l'évocation tumultueuse de prétentions attentatoires à l'intégrité des territoires français, nous rendraient timides et nous amèneraient à d'importantes concessions.

C'était exactement le contraire qui se produirait et s'était déjà produit.

(1) Voir, au tome XIII de la présente série, le no 411.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

J'avais été, quant à moi, paralysé dès l'origine par une attitude dont la brutalité offensante m'avait enlevé, de but en blanc, les moyens de m'acquitter de la mission dont j'avais été chargé et qui était toute de conciliation.

Aujourd'hui, le bruit commençait à courir que le gouvernement italien voulait la guerre avec la France et ce bruit trouvait de plus en plus créance. S'il était vrai, c'était de la part de l'Italie assumer une bien grande responsabilité, car cette guerre serait jugée absurde et criminelle par l'ensemble de l'opinion mondiale et celui qui l'aurait provoquée ne tarderait pas à s'en repentir. S'il était faux, à quoi bon laisser l'atmosphère s'épaissir et s'envenimer de jour en jour.

M. Bastianini a retourné le grief de manque de psychologie. Il a formulé principalement trois ordres de plaintes qui valent d'être notées.

Tout d'abord, depuis le mois d'octobre 1938, l'administration française traiterait avec une extrême rigueur, au moins dans certaines régions, les ressortissants italiens, les accablant de tracasseries et de vexations de toutes sortes et les obligeant à quitter le pays. En second lieu, notre presse, même la presse technique et militaire, persisterait à parler avec mépris de l'armée italienne, et à mettre en doute ses mérites passés et sa valeur actuelle.

Enfin, nos journaux s'obstineraient à représenter l'Italie comme réduite, dans l'Axe, à un rôle secondaire et humiliant.

M. Bastianini, au surplus, ne croit pas, et ne veut pas croire à la probabilité d'une guerre. De tempérament pondéré et raisonnable, il incline personnellement à l'entente des deux pays. D'après lui, la fin prochaine de la guerre d'Espagne devrait fournir l'occasion d'éclaircir le litige franco-italien. La question de savoir à qui il incombe de prendre le premier la parole ne devrait pas suffire à empêcher un échange de vues. Le secrétaire d'État ne m'a, du reste, donné aucune autre sorte d'indications sur le programme des revendications de son pays. Il a constaté, et c'est exact, que les journaux italiens étaient, depuis quelques jours, un peu moins violents à notre égard, et souhaite que nous évitions, de notre côté, de faire rebondir la querelle.

Je lui ai soumis quelques idées positives, qui pourraient contribuer à prévenir ou à adoucir les incidents de presse. Il ne les a ni approuvées ni rejetées. Je l'ai engagé, enfin, à me préciser les plaintes qu'il avait exprimées à propos des mauvais traitements que subissent les Italiens dans certains de nos départements.

A l'issue de notre conversation, M. Bastianini devait se rendre chez M. Mussolini.

Je l'avais appris, et c'est ce qui m'a déterminé à lui parler très franchement. Mais le secrétaire d'État aura-t-il osé traduire fidèlement au Duce la substance de notre entretien ?

221

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 244 à 246 (1). *Varsovie, 27 février 1939, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h.)

Il est trop tôt pour prononcer un jugement sur la portée de la visite en Pologne du comte Ciano (2), qui du reste aura l'occasion de s'entretenir encore longuement avec M. Beck, au cours de leurs déplacements à Bialowieza et à Cracovie.

Les premières impressions que l'on recueille, tant du côté italien que du côté polonais, paraissent cependant confirmer que tout se bornera à des échanges de vues sans conclusions pratiques et que M. Beck ne se laissera pas entraîner par son interlocuteur à commettre des imprudences ou à en préparer.

Interrogé hier soir par un de mes collègues, qui entretient avec lui de très bonnes relations personnelles, le comte Ciano a déclaré qu'il se contentait d'effectuer avec M. Beck, dans un esprit amical, un « tour d'horizon » et que rien de nouveau ne résulterait de son voyage. Mon collègue ayant observé que la presse italienne se mettait à changer de ton vis-à-vis de la France, le comte Ciano a acquiescé, puis a ajouté : « La grosse affaire — celle d'Espagne — est en train de se régler ».

Le ministre italien, en évoquant notre première rencontre d'il y a quatre ans à Stresa (3), m'a marqué, d'autre part, une très grande amabilité au cours de la réception de l'ambassade d'Italie; le baron de Valentino et ses collaborateurs s'y sont associés et d'une façon qui faisait contraste avec la réserve que l'ambassade de France s'est imposée vis-à-vis d'eux depuis le 30 novembre.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur cette visite, voir ci-après les nos 242, 257, 280, 288, 297.
(3) A l'époque, M. Léon Noël avait accompagné les hommes d'État français à la conférence de Stresa, en tant que chargé de mission à la présidence du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire général. Il devait par la suite rejoindre son poste d'ambassadeur à Varsovie.

222

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 752, 753 (1). Réservé. *Rome, 27 février 1939, 18 h. 45, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 55, 22 h. 23.)

L'envoi insolite de M. Guariglia en Espagne s'expliquerait, d'après les bruits recueillis, par les relations personnelles que l'ambassadeur aurait gardées avec le général Franco et son entourage. Il aurait pour mission de retenir le général Franco sur la voie où ce dernier paraît s'être engagé et qui l'incline beaucoup trop, au gré de Rome, vers l'Angleterre et la France. On serait, dans les milieux dirigeants fascistes, extrêmement dépité et mécontent de la tournure qu'ont prise les choses espagnoles, de l'accord intervenu avec les puissances occidentales (2) et de l'arrêt des opérations militaires, qui va poser la question du rappel des volontaires. On voudrait dissimuler ces déceptions et ces échecs à l'opinion italienne et l'on craindrait beaucoup à cet égard que M. Chamberlain ne fît état aux Communes des assurances formelles que le général Franco aurait données quant à sa volonté de préserver l'intégrité et l'indépendance de l'Espagne (3).

223

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 252 à 255. *Varsovie, 27 février 1939, 23 h. 55, 23 h. 58.*

(*Reçu :* le 28, 1 h. 40.)

Les manifestations antiallemandes de la jeunesse universitaire (mes télégrammes nos 226-227 et 236) (4) se sont poursuivies hier.

Au cours d'une réunion organisée à l'Université de Varsovie par le comité de la Légion universitaire, en présence d'un des vice-ministres de la Guerre,

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Allusion notamment aux accords Bérard-Jordana du 25 février : voir ci-dessus le n° 211.
(3) Ce que fit effectivement le Premier britannique : voir ci-dessus le n° 217 (note).
(4) Le premier de ces télégrammes, du 24 février, est ci-dessus reproduit sous le n° 193.

des discours enflammés contre l'attitude des nationaux-socialistes de Dantzig et contre l'Allemagne ont été prononcés. Les assistants qui, à la sortie, essayaient de se répandre en ville, ont été refoulés par d'importantes forces de police.

Bien que ces manifestations à Varsovie, à Poznan et...[1], soient l'objet de toutes les conversations, les journaux avaient obéi jusqu'à ce matin à une consigne de silence et s'étaient bornés à reproduire de brefs communiqués de l'agence Pat concernant les seuls incidents de Dantzig.

Aujourd'hui, la *Gazeta Polska* fait pour la première fois allusion aux manifestations d'étudiants dans un article d'inspiration officieuse, où se révèlent la vive contrariété et les préoccupations de certains milieux gouvernementaux en même temps que le souci de ménager les susceptibilités de l'opinion.

« A la suite des incidents survenus à Dantzig, y est-il dit, une certaine agitation s'est manifestée parmi les étudiants de la capitale et des autres villes universitaires. C'est compréhensible, si l'on tient compte de leur âge, et de la vivacité de leurs sentiments, mais la forme que prennent ces réactions est inadmissible. »

La feuille officieuse assure que « le gouvernement polonais dispose de moyens suffisants pour que la fierté nationale ne soit pas provoquée » et poursuit en ces termes : « Ces excès sont déchaînés par des agitateurs irresponsables que la jeunesse écoute par ignorance. Mais, en agissant ainsi, elle ne fait qu'entraver la tâche du gouvernement, d'autant plus que de telles démonstrations sont exploitées par une presse étrangère hostile à la Pologne, qui s'empresse de les mettre en liaison soit avec l'ensemble des rapports polono-allemands, soit avec le séjour du ministre Ciano à Varsovie » [2].

Cet article est reproduit avec quelques variantes par toute la presse officieuse.

Les « agitateurs » visés par la *Gazeta Polska* sont évidemment les éléments nationalistes qui, encouragés par les résultats des élections municipales et voulant tirer parti de l'inquiétude générale que cause en Pologne le péril allemand, semblent avoir jugé le moment favorable pour une offensive inspirée dans une large mesure par des motifs de politique intérieure.

Il convient d'observer en outre que, si ces manifestations, qui sont les plus sérieuses qu'on ait constatées depuis longtemps en Pologne, rencontrent la sympathie de la population et les complaisances de certaines autorités — chez les militaires et dans la police même, qui au début s'est montrée bien molle — ce sont surtout les étudiants qui y ont pris part jusqu'ici [3].

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Sur le séjour du ministre italien en Pologne, arrivé le 25 février à Varsovie, voir ci-dessus le n° 221; ci-après les n°s 242, 257, 280, 288, 297.

[3] Par télégramme n° 249, du même jour, l'ambassadeur revenait sur les cris hostiles à l'Allemagne poussés par les étudiants qui acclamaient le ministre italien des Affaires étrangères devant l'ambassade d'Italie. Toujours selon M. Léon Noël (T. n° 264, du 28 février), les manifestations avaient pris une ampleur qui inquiétait les Allemands.

224

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Campinchi, Ministre de la Marine.

D. nº 207. *Paris, 27 février 1939.*

Par une dépêche nº 202, en date du 16 de ce mois, sous le présent timbre (1), vous m'avez indiqué qu'en raison de la croisière projetée à Haïnan et aux Paracels d'une part et des objections formulées par l'amiral Le Bigot, d'autre part, vous estimez préférable de remettre la mission prévue aux îles Spratly.

Mon télégramme nº 66 en date du 18 de ce mois (2) marquait tout l'intérêt qui s'attache à l'envoi d'un bâtiment de guerre à Haïnan et j'ai été heureux de recevoir, par votre réponse nº 1.418 en date du 20 février 1939 (3), l'assurance que toutes dispositions utiles étaient prises à cette fin.

Je vois par ailleurs des avantages à montrer notre pavillon aux Paracels.

Quant à la mission aux Spratly, dont, en plein accord avec M. le Ministre des Colonies, je vous avais demandé de hâter l'envoi, je crois devoir attirer votre attention sur les points suivants :

Il ne m'appartient pas d'apprécier les raisons tirées des disponibilités en bâtiments qui pourraient nous amener à retarder cette mission. Mais pour ce qui touche les aspects politiques et spécialement de politique étrangère de la question, dont la responsabilité m'incombe, je n'aperçois aucun motif de retarder une opération rendue plus nécessaire encore depuis l'occupation de Haïnan (4). Je vous rappelle que Haïnan est territoire chinois, que les Paracels sont un territoire contesté entre la Chine et la France, alors que les Spratly sont territoire français depuis 1933 (5) et que le Japon, s'il conteste la souveraineté française que nous avons fait reconnaître sur ces îles par toutes les autres puissances, se borne encore à les considérer non comme un territoire japonais, mais comme un *res nullius* où il entendrait seulement exercer librement autant de droits que la France. J'ajoute que les Japonais sont en force, et pour longtemps, à Hoihao, où ils viennent de faire une opération de guerre contre laquelle nous avons protesté à Tokyo. Aux Spratly, la situation est toute différente et, si des éléments d'autorité japonaise s'y trouvaient en ce moment, ce qui n'est point certain, rien ne nous donnerait à penser que la présence temporaire de ces éléments, fort limités, s'opposât à la présence, dans le même temps, des éléments dont nous disposons nous-mêmes.

(1) Dont le sens est suffisamment indiqué dans le présent passage.
(2) et (3) *Idem.*
(4) Le 10 février : voir ci-dessus le nº 90.
(5) L'archipel avait été réuni en juillet 1933 à la province cochinchinoise de Baria, ce qui provoquait des protestations du Japon : voir, au tome VI de la présente série, le nº 46 (note).

Je persiste à penser qu'il importe, au lendemain du débarquement des Japonais à Haïnan, de marquer, tout au moins par une visite aux Spratly, que nous n'entendons nullement laisser prescrire au regard du gouvernement japonais les droits que nous avons plusieurs fois, par la voie diplomatique, réaffirmés à Tokyo. Notre abstention ne pourrait qu'encourager de nouvelles entreprises. Elle serait en effet interprétée comme un abandon, poussé même par faiblesse jusqu'au renoncement à l'égalité de traitement revendiqué seulement par le Japon.

Je vous serais, en conséquence, obligé de bien vouloir examiner à nouveau cette question.

Je communique la présente dépêche à M. le Ministre des Colonies.

225

Le Capitaine de Vaisseau Denis de Rivoyre, Attaché naval de France à Londres,

à M. Campinchi, Ministre de la Marine.

D. nº 41/P [1]. *Londres, 27 février 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser le procès-verbal revisé et par conséquent définitif de la séance tenue le 9 février au *Petroleum Department* concernant le ravitaillement de la France en combustibles liquides en temps de guerre.

On remarquera que M. Gick, directeur du *Naval Store Department* (nous dirions directeur de l'Intendance maritime), a fait état en cours de la discussion des assurances qui ont été données à l'amiral Odend'hal en septembre dernier [2]. D'autre part M. de Bellefon, attaché commercial français, a cité de son côté une conversation qu'il aurait eue avec une personnalité de l'Amirauté concernant la sécurité de la mer Rouge au moment de l'ouverture des hostilités.

Ainsi apparaît-il que ces discussions commerciales confinent de si près aux questions militaires que des gens non qualifiés pénètrent dans une sphère qui devrait leur rester étrangère.

J'ai parlé de cette séance du 9 février avec le chef du 2e Bureau à l'Amirauté (D.N.I.). Il a convenu avec moi qu'il pourrait y avoir inconvénient à laisser les choses se poursuivre suivant cette voie, et m'a dit que M. Gick nourrit ses idées avec une telle persévérance qu'il finit par leur donner corps et croire qu'elles ont la sanction de l'Amirauté. Il a ajouté que depuis longtemps déjà, il émettait l'avis qu'une personnalité du bureau des Opérations

[1] Extraite des archives de la Marine.

[2] Sur la mission de ce dernier à Londres, en septembre-octobre 1938, voir, au tome XI de la présente série, le nº 458; au tome XII, le nº 22.

devrait assister aux réunions analogues à celle du 9 février et que ceci en était une confirmation, mais que, d'autre part, les conversations qui allaient avoir lieu prochainement entre les états-majors navals franco-anglais permettraient de mettre au point ces questions et de les placer dans leur vrai cadre.

Annexe

Ravitaillement de la France en combustibles liquides

Compte rendu
de la séance du 9 février 1939 au Petroleum Department à 3 heures

Assistaient à la réunion :

Du côté anglais :

— Mines Department :
Sir Alfred Faulkner, C.B., C.B.M., Under Secretary for Mines;
M. F. C. Starling, Director of the Petroleum Department;
M. F. J. Coleman, M.B.E., Principal of Petroleum Department;
M. K. L. Stock, assistant principal of the Petroleum Department;

— Sea Transport Department :
M. W. G. Hynard, C.B.E. Director;
M. Edlin.

— Admiralty :
M. W. J. Gick, C.B., C.B.E., Director of the Naval Store Department;
M. W. B. Stanton, assistant Director of the Naval Store Department;

— Air Ministry :
M. Barnicoat.

Du côté français :

M. Louis Pineau, directeur de l'office national des Combustibles liquides;
M. Meric de Bellefon, attaché commercial près l'ambassade de France en Grande-Bretagne;
M. Filhot, chef de service à l'office national des Combustibles liquides;
M. Chalon, secrétaire de l'attaché commercial.

M. Starling ouvre la séance en rappelant brièvement l'objet des discussions précédentes et signale que la délicate question de l'essence d'aviation demande à être examinée plus complètement.

M. Barnicoat, représentant du ministère de l'Air britannique, insiste pour que le problème de l'approvisionnement en essence d'aviation soit mis immédiatement en discussion. Il ajoute que ce problème présente un double aspect puisqu'il s'agit de déterminer, pour la France comme pour l'Angleterre, d'une part, les qualités des essences, et, d'autre part, les quantités nécessaires. Les sources d'approvisionnement à retenir sont fonction elles-mêmes de la qualité des carburants requis par les deux aviations, précise M. Barnicoat en faisant allusion aux essences de cracking.

Les spécifications des carburants français et anglais ont été échangées déjà, dit-il encore, mais il conviendrait maintenant de faire rencontrer des experts.

Nécessité d'organiser une réunion entre experts d'aviation français et britanniques soit au Petroleum Department, soit à l'office des Combustibles liquides.

M. Pineau déclare que l'office national des Combustibles liquides est prêt à recevoir à Paris les experts britanniques pour qu'ils puissent prendre contact avec les techniciens français. Il

ajoute que si l'on préférait que la réunion se tînt à Londres, il pourrait revenir lui-même d'ici deux ou trois semaines, accompagné d'experts d'aviation.

M. Pineau prie alors M. Barnicoat de bien vouloir lui communiquer au préalable — pour le mettre en mesure de préparer cette prochaine réunion — un état des besoins de l'Air Ministry. *M. Starling* rappelle que l'aviation britannique demande plus de 700.000 tons de carburants. Il se montre d'accord avec M. Barnicoat pour constater l'intérêt qu'il y aurait à recevoir, sans trop tarder, le document réclamé par M. Pineau afin de faciliter la tâche des experts français qui l'accompagneront à Londres en vue de rencontrer les experts britanniques.

Cette réunion d'experts, sous la présidence de MM. Starling et Pineau, sera définitivement acceptée, dans son principe, au cours du présent débat, pour la fin février.

* * *

Potentiel de production d'essence d'aviation des raffineries américaines.

M. Starling donne lecture d'un rapport qui lui est parvenu sur les possibilités d'approvisionnement aux États-Unis. Il cite les chiffres suivants de production d'essence d'aviation dans ce pays, en spécifiant que ceux-ci ne doivent pas être considérés comme définitifs.

1938

Production totale des U.S.A.	1.100.000 tons
Besoins intérieurs des U.S.A. (armée, etc.)	327.000 tons
Quantités destinées à l'exportation	773.000 tons
Engagements pris pour l'exportation	387.000 tons
Reste libre pour l'exportation	376.000 tons

De nouvelles usines de produits additionnels (iso-octane) doivent entrer en activité en Amérique, au cours de cette année, et l'on prévoit, d'après le directeur du *Petroleum Department*, que les 376.000 tons libres pour l'exportation, en 1938, passeront vraisemblablement, en 1939, à 500.000 tons.

M. Pineau indique que l'état de guerre déterminera une augmentation considérable des besoins d'essence d'aviation, alors qu'il obligera seulement à un déplacement de la répartition des autres produits pétroliers dont la demande sera forcément centralisée sur le front des armées. Le directeur de l'office national des Combustibles liquides s'inquiète très sérieusement d'assurer à l'aviation française le million de tonnes d'essence qu'elle exigerait en cas de conflit. Il est bien certain, précise-t-il, que ce chiffre des besoins français est sujet à revision après avis des experts. Il pourrait, en effet, être augmenté, ou au contraire diminué de 100 à 200.000 tons, mais l'ordre de grandeur de 1 million de tons peut parfaitement servir de base à la discussion aujourd'hui.

M. Starling ayant communiqué le chiffre de 770.000 tons comme correspondant aux besoins de l'aviation britannique, *M. Pineau* exprime sa surprise de constater que ce chiffre soit aussi largement inférieur à celui demandé par le ministère de l'Air français. Quoi qu'il en soit, si l'on tient compte de la capacité de production des raffineries françaises et anglaises, il manquerait aux deux pays, en temps de guerre, un total de plus de 1 million de tons d'essence d'aviation. M. Pineau pense qu'il est indispensable d'en venir d'urgence à l'examen objectif du plan d'approvisionnement en se basant sur ce chiffre des besoins communs : on peut déjà établir que même dans l'hypothèse optimiste où toutes les possibilités des États-Unis (500.000 tons en 1939) seraient allouées à la France et à la Grande-Bretagne, il manquerait encore, pour satisfaire la demande des deux pays, plus de 500.000 tons. Il ne faut donc pas, insiste M. Pineau, perdre un temps précieux à déterminer avec une exactitude trop rigoureuse le chiffre des besoins, mais il convient de se préoccuper au premier chef du plan de ravitaillement en produits pétroliers et plus particulièrement de trouver le million de tonnes d'essence d'aviation nécessaire aux besoins communs franco-britanniques.

* * *

Le ravitaillement en provenance des Indes néerlandaises ne serait pas assuré au début d'un conflit.

M. Gick, Director of Naval Store Department, espère qu'on pourra compter sur les fournitures en provenance des Indes néerlandaises, dès que la Marine britannique aura pu arriver en Extrême-Orient. *M. Starling* approuve M. Gick, en faisant, toutefois, remarquer que l'hostilité du Japon présente un grand danger, car l'aviation nippone peut, dès la déclaration de guerre, détruire les champs de pétrole. Sur une question de *M. Pineau,* qui demande si l'on pourra obtenir du pétrole des Indes néerlandaises avant un an de guerre, *M. Gick* répond qu'il faudra bien moins de temps pour être en mesure d'assurer la sortie du pétrole de cette provenance. *M. Pineau,* redoutant lui aussi les conséquences d'un bombardement japonais, déclare qu'il vaudrait mieux ne pas compter sur le pétrole des Indes néerlandaises. Il le regrette d'autant plus qu'il sait que les raffineries françaises pourraient produire 150.000 tons de plus d'essence d'aviation, si elles étaient approvisionnées en pétrole de cette origine. Il demande si M. Gick a été tenu au courant des conversations qui ont eu lieu entre états-majors navals. *MM. Starling et Gick* répondent qu'ils ont des raisons de penser qu'à la suite de la visite du vice-amiral Odend'hal, les états-majors des deux pays ont pu déclarer qu'il n'y avait, pour la sécurité des routes, d'autre difficulté que celle soulevée par les Indes néerlandaises.

M. Starling demande alors des explications sur l'augmentation (1.400.000 tonnes) des besoins français, telle qu'elle ressort des nouvelles évaluations que lui a remises M. Pineau. Le directeur de l'office national des Combustibles liquides les lui fournit.

M. Starling pense qu'il ne devrait pas y avoir la moindre difficulté à assurer le ravitaillement total de la France et de la Grande-Bretagne en produits pétroliers, mais *M. Pineau* insiste sur le fait que la question de l'essence d'aviation demeure fort préoccupante.

*
* *

Les pétroles de l'Irak et de l'Iran donneraient des possibilités d'échange avec les compagnies américaines, à condition que la sécurité de la mer Rouge soit assurée.

M. Gick affirme que le vice-amiral Odend'hal a reçu à Londres l'assurance que, dans l'hypothèse de l'Italie hostile, la route Tripoli - Port-Saïd serait libre. Il pense, en outre, que le transport en mer Rouge ne présenterait aucune difficulté sérieuse. *M. Starling* précise que la sécurité des routes devra être assurée d'une façon générale, mais que la sécurité du canal de Suez principalement devra être à tout prix sauvegardée pour permettre la sortie des pétroles de l'Irak.

M. Pineau approuve M. Starling et rappelle qu'il convient, en effet, de prévoir l'acheminement des pétroles d'Haïffa vers Aden. Il s'inquiète de savoir si la mer Rouge sera réellement sûre. Il précise que l'aviation ennemie présentera un danger permanent en l'occurrence. *M. de Bellefon* déclare qu'une personnalité officielle anglaise à laquelle il a posé la question de la sécurité de la mer Rouge a dû lui avouer que pendant le premier mois de guerre, il serait impossible de garantir cette sécurité. L'Amirauté britannique envisagerait de fermer la mer Rouge pendant quelques semaines et de procéder à une élimination méthodique de l'ennemi. *M. Pineau* rappelle que si les pétroles bruts d'Irak pouvaient être évacués par la mer Rouge, on obtiendrait que les grandes compagnies américaines nous assurent, en échange des quantités qu'elles tireraient de ce pays, des pétroles d'autres provenances. Nous envisagerons, en effet, poursuit-il, soit de raffiner l'huile brute d'Irak, si elle peut parvenir en France, soit — on l'a déjà dit explicitement au cours d'une réunion précédente, — d'échanger celle-ci contre du pétrole en provenance d'Amérique, ou même des Indes néerlandaises après les premiers mois de guerre. M. Pineau signale que le ministère de la Marine française auquel il a posé quelques questions à son précédent retour de Londres considère que la situation générale du trafic maritime serait vraisemblablement la suivante :

— Méditerranée orientale : en grande partie interdite;
— Méditerranée occidentale : très difficile;
— Mer du Nord : impossible;
— Manche : praticable;
— Atlantique : aucune difficulté insurmontable.

M. Gick estime que les marines française et britannique seront en mesure d'assurer dans un délai assez bref la sécurité sur presque toutes les mers. *M. Pineau* insiste encore sur la sécurité de la mer Rouge, à propos de laquelle il n'a reçu jusqu'à maintenant aucune assurance. Il

indique que si la pipe-line de Kirkurk à Tripoli et Haïffa est doublée, comme on en forme le projet, on pourra tirer de l'Irak directement, ou indirectement par le moyen d'échanges, huit millions de tons de pétrole. *M. Gick* est formellement d'avis qu'on peut compter sur cette source d'approvisionnement et il précise que si, au cours des réunions précédentes, M. Pineau avait peut-être eu raison d'éliminer de son plan de ravitaillement l'appoint du pétrole de l'Irak, il était fondé aujourd'hui à compter sur cette source, tout au moins pour des échanges.

M. Pineau se range volontiers à cette opinion à condition qu'on puisse lui garantir que les transports ne seront pas victimes de bombardements aériens.

M. Starling indique que la production très importante de l'Iran pourrait également faire l'objet d'échanges. M. Pineau approuve. Il répète qu'il ne serait pas difficile d'obtenir du pétrole du Venezuela par exemple, si on pouvait, en échange, fournir des pétroles d'Irak ou d'Iran, *mais à condition que l'on assure aux compagnies la sécurité de leurs débouchés sur l'océan Indien.*

M. Starling fait remarquer que l'Irak et l'Iran sont des pays où les prix sont cotés en livres sterling et qu'il serait, par conséquent, préférable de pouvoir acheter, ou de pouvoir « troquer », les pétroles de cette origine, au lieu d'être obligé de régler en or des acquisitions d'huiles brutes au Venezuela, ou aux États-Unis.

Une brève discussion s'engage entre M. Pineau, M. Gick et M. de Bellefon à propos de la sécurité de la Méditerranée et de la mer Rouge. *M. Pineau* pense qu'il est indispensable de prévoir une défense effective contre les sous-marins et les avions en mer Rouge. *M. de Bellefon* rappelle que quelques mois seront, selon toute possibilité, nécessaires pour nettoyer complètement le passage. *M. Gick* est d'avis que l'état-major naval britannique est plus optimiste à ce sujet. *M. Gick* déclare qu'en tout cas, le fond de la Méditerranée orientale et le canal de Suez seront sûrs. *M. Pineau* insiste pour obtenir le maximum de garanties. Il répète qu'il s'agit de s'assurer, en l'occurrence, une quantité de pétrole dont l'ordre de grandeur dépassera 4 millions de tons et pourra même atteindre 8 millions de tons. Le directeur de l'office des Combustibles liquides demandera au ministère de la Marine, dès son retour à Paris, tous les éclaircissements nécessaires au sujet de la sécurité de Port-Saïd et de la mer Rouge.

*
* *

Les besoins en navires-citernes.

M. Starling signale qu'il serait intéressant de dire maintenant un mot de l'importante question des moyens de transport. *M. Hynard* (*Director of Sea Transport Department*), indique qu'il a envisagé trois éventualités pour les besoins en navires citernes :

1° La Méditerranée est complètement ouverte;

2° La Méditerranée est complètement fermée;

3° La Méditerranée orientale est fermée, mais la route Tripoli-Suez est ouverte et la mer Rouge est libre.

En prenant l'hypothèse la plus défavorable — Méditerranée fermée — nous aurons des navires-citernes en nombre suffisant, déclare *M. Hynard.* Il précise qu'il a envisagé non seulement de satisfaire les besoins de la Grande-Bretagne et de la France, mais aussi les besoins des pays neutres. Il ajoute que la France et la Grande-Bretagne utiliseront ensemble le tonnage neutre. Sur une question de *M. Pineau, M. Hynard* affirme que la situation s'est améliorée depuis le mois de septembre.

M. Pineau indique que, dans le cas de la Méditerranée entièrement fermée, nous devrons — selon les chiffres les plus récents qui résultent d'un dernier examen — affréter *1 million de tons* de « tankers » par an. Il fait remarquer que, dans l'hypothèse pessimiste envisagée, nous avons besoin d'un moins grand nombre de navires; dans le cas de la Méditerranée occidentale fermée, nous avons, en effet, besoin de 1 million 300.000 tonnes.

M. Pineau fait à ce moment part de son inquiétude au sujet de certaines informations qui lui sont parvenues concernant les intentions des Scandinaves en cas de conflit. La maison Clarkson aurait laissé entendre que la Norvège, désireuse de manifester sa neutralité, mettrait à la disposition de l'Allemagne et des puissances centrales une *partie de ses « tankers »*, même si celles-ci ne pouvaient les utiliser; *M. Hynard* reconnaît effectivement qu'il a entendu parler des difficultés que les Norvégiens pourraient soulever en temps de guerre, par crainte de représailles, sous la forme de bombardements. Il n'a pas toutefois cru comprendre qu'il s'agirait d'en-

visager alors un partage (*aplit*) de la flotte citerne. Le directeur du *Sea Transport Department* rappelle qu'au mois de septembre dernier, certains armateurs norvégiens ont spontanément offert de mettre leurs *tankers* à sa disposition, lui proposant même d'aller en Norvège chercher d'autres unités pour faire face immédiatement aux besoins britanniques. Certains courtiers de Londres, poursuit-il, ont également proposé à ce moment de fournir des navires scandinaves.

M. Gick fait alors remarquer que les puissances centrales qui disposent certainement de moyens de paiement très limités ne seraient guère en mesure d'affréter des navires et qu'au surplus elles seraient contraintes de les laisser inactifs en mer Baltique. Il ne croit pas au bien-fondé des rumeurs auxquelles il a été fait allusion.

M. Pineau demande si l'on peut définitivement compter sur la flotte citerne norvégienne et M. Hynard lui répond affirmativement (*we do*).

M. de Bellefon ramène le débat sur la question générale des affrètements; il indique qu'il se rendra à Paris le 23 février pour assister à une nouvelle réunion du ministère de la Marine marchande et ajoute qu'il serait heureux d'obtenir ici de nouvelles précisions concernant particulièrement les pétroliers.

M. Pineau insiste sur l'importance que revêt la question des navires-citernes dans le problème d'ensemble des transports maritimes; on ne peut établir définitivement le plan de ravitaillement avant de savoir si le plan de transport en permet la réalisation. *M. Hynard* signale que jusqu'à maintenant on n'a entrepris, en fait, que la mise au point du mécanisme des affrètements franco-britanniques en temps de guerre.

M. Pineau indique que l'on se préoccupe, par ailleurs, d'organiser un *pool board* pour les achats britanniques, auquel correspond en France une société, sous le contrôle de l'État, chargée d'effectuer tous les achats de ravitaillement. Il demande s'il ne serait pas possible de créer un sous-Comité des transports qui n'aurait au début aucun caractère officiel et qui opérerait en liaison directe avec les organismes d'achat. *M. Hynard* approuve le principe d'une telle coopération; il souhaite que les personnalités qui sont déjà désignées pour suivre les problèmes d'achats et de transports soient en mesure de travailler ensemble dès maintenant. *M. Starling* ne croit pas qu'il soit absolument urgent de créer des organismes. *M. Pineau*, après avoir rappelé le caractère très particulier des transports pétroliers, reconnaît qu'on ne saurait traiter, entièrement à part, les questions de navires-citernes qui doivent nécessairement être incluses dans le plan général des transports maritimes. Toutefois, il désirerait que l'on créât un sous-comité pour les affrètements pétroliers, qui résoudrait le problème des *tankers* dans le cadre de l'ensemble des transports maritimes. Pour le ravitaillement en pétrole, insiste-t-il, on ne peut séparer la question de la livraison de la question des achats; les deux questions sont souvent étroitement liées, comme dans le cas des grandes compagnies qui ont signé des contrats avec le gouvernement français, garantissant la livraison C.I.F. en temps de guerre. *M. Starling* avoue que du côté anglais, rien n'a encore été prévu au sujet de ces contacts à établir, dès maintenant, entre organismes franco-britanniques d'achats et organismes franco-britanniques de transports; mais il reconnaît que le principe serait excellent en lui-même. *M. Hynard* ne pense pas que ce projet puisse soulever de difficultés pratiques. Il est d'avis qu'il convient d'examiner sans retard cette question dans le cadre de l'*Interallied-Cooperation Plan*. Le directeur du *Sea Transport Department* demande que les délégués français veuillent bien le tenir informé de la décision qui sera prise à Paris à ce sujet.

M. Pineau déclare, en conclusion, que, dès son retour à Paris, il va proposer :

1° Que soit organisée une nouvelle réunion à Londres très prochainement, à laquelle assisteront auprès de lui des délégués experts d'aviation;

2° Qu'une conférence concernant la sécurité de la mer Rouge soit réunie au ministère de la Marine;

3° Que soit étudié immédiatement un moyen pratique d'établir, entre les organismes de ravitaillement et de transport, un contact permanent indispensable.

M. Starling admet le principe d'un sous-comité de transport, mais il désire en étudier davantage l'organisation; *M. Pineau* répond que, du côté français, on est déjà préparé à cette idée et qu'on attendra la décision prise à Londres.

La séance est alors levée.

N.B. — M. Starling et M. Stanton (*Assistant Director of the Naval Store Department*) ont demandé, au cours de la présente réunion, que leur soient adressés, le plus rapidement possible, des échantillons de fuel-oils que la Marine française utilise.

226

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 571 à 574. *Londres, 28 février 1939* (1).

(*Reçu :* 20 h. 25, 20 h. 30, 21 h. 35, 20 h. 40.)

Au cours du débat d'hier à la Chambre des Communes, l'accroissement des effectifs italiens en Libye a fait l'objet d'une question de M. Henderson, qui a demandé au gouvernement s'il ne comptait pas faire des représentations à Rome à la suite de la décision des autorités fascistes de renforcer les troupes qui se trouvent dans les possessions nord-africaines italiennes (2).

M. Butler, sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères, a répondu : « Le gouvernement de Sa Majesté entend que les effectifs de paix italiens en Libye auxquels se réfère l'accord du 16 avril (3) soient d'environ 35.000 hommes. »

Lord Halifax, en apprenant que le gouvernement italien se propose d'accroître les garnisons qu'il entretient en Libye, a invité lord Perth à exprimer le regret que le gouvernement italien se juge dans la nécessité de se départir du programme de réduction des garnisons de Libye prévu dans l'échange de notes du 16 avril. Le ministre italien des Affaires étrangères a insisté sur le fait que l'accroissement présent n'avait qu'un caractère purement défensif et a ajouté que lorsque les choses redeviendraient normales, la question des effectifs italiens en Libye serait à nouveau examinée.

Confidentiel. La déclaration qui précède ne traduit d'ailleurs qu'assez imparfaitement les vues du gouvernement britannique au sujet de l'augmentation des forces italiennes en Tripolitaine. Sir A. Cadogan m'a fait observer que l'engagement pris par M. Mussolini le 16 avril dernier consistait uniquement à réduire les effectifs existant alors en Libye, ce qui a été réalisé en effet peu de temps après. Mais le gouvernement italien n'avait pas renoncé à envoyer de nouvelles troupes par la suite. Il est vrai qu'il s'est engagé à informer Londres des déplacements de forces auxquels il serait procédé. En mettant les choses au mieux, on peut supposer que telle était l'intention de M. Mussolini.

Par contre, le prétexte invoqué par les Italiens, à savoir l'accroissement des forces françaises en Tunisie, n'est pas considéré ici comme sérieux, car les Français n'émettent aucune prétention vis-à-vis de la Tripolitaine, alors que les Italiens ne font pas mystère de leur ambition à l'égard de la Tunisie.

(1) Par fil.
(2) Sur la décision du gouvernement italien, voir ci-dessus le n° 82.
(3) 1938. Sur cet accord, voir, au tome IX de la présente série, le n° 194 (note).

J'ajoute que si le Foreign Office ne considère pas jusqu'ici comme réellement inquiétantes les mesures militaires visibles dans la Péninsule, le renforcement des garnisons libyennes inquiète et mécontente les cercles politiques officiels. Sir A. Cadogan a fait observer que les forces dont il s'agit pouvaient être tournées aussi bien contre l'Égypte que contre l'Afrique française.

227

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 557 (1). *Berlin, 28 février 1939* (2).

J'ai été voir cet après-midi le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. von Weizsäcker. Au cours d'une longue et amicale conversation, que j'ai placée, comme les précédentes, sous le signe de la déclaration du 6 décembre, nous nous sommes entretenus des principales questions politiques intéressant les deux pays.

J'ai tout d'abord pris texte du discours de Votre Excellence à Gourdon (3), pour marquer que la volonté de collaboration de la France avec l'Allemagne pour la détente de la situation enropéenne et la consolidation de la paix demeurait toujours aussi ferme. Le secrétaire d'État, qui connaissait les paroles prononcées par Votre Excellence à l'égard du Reich, m'a assuré avec l'accent d'une profonde conviction que son gouvernement nourrissait, de son côté, les mêmes sentiments et n'avait en aucune manière modifié sa position au regard de la France. Évidemment les deux gouvernements avaient sur certains sujets des vues divergentes et la presse officieuse du Reich avait, par exemple, relevé certains passages du dernier discours de M. Daladier concernant le président Roosevelt (4), mais l'esprit qui avait présidé à la conclusion de la

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Par courrier, en clair.

(3) A Gourdon dans le Lot, le 26 février, le ministre français des Affaires étrangères avait déclaré voir dans la déclaration franco-allemande du 6 décembre « la première étape vers l'établissement des relations confiantes que la France souhaite entretenir et développer avec l'Allemagne ». Il s'était félicité de « la totale solidarité de la Grande-Bretagne et de la France » marquée par les récents discours de M. Chamberlain et de lord Halifax, avait justifié la reconnaissance du gouvernement de Burgos et réaffirmé, à propos des revendications coloniales italiennes et allemandes : « La France ne tolérera pas qu'on touche à l'Empire édifié par le sang et le labeur français ».

(4) Allusion au discours prononcé par le président du Conseil à l'American Club le 22 février, à l'occasion de l'anniversaire de George Washington. Édouard Daladier avait affirmé vouloir certes la paix, mais « n'admettre que la paix dans l'honneur ». Il saluait « M. le Président Roosevelt, qui est un des guides de la volonté pacifique du monde... Il n'est pas un Français, si humble soit-il, qui, lorsqu'il rêve de paix, n'évoque son visage et ne se retourne vers lui avec espoir » (Le *Temps* du 24 février, p. 2).

déclaration du 6 décembre était toujours aussi vivant en Allemagne et les possibilités de collaboration aussi grandes.

J'ai alors indiqué à M. von Weizsäcker que, retenant les indications énoncées par le Führer dans son discours du 30 janvier, au sujet de l'élargissement nécessaire des échanges internationaux, le gouvernement français recherchait en ce moment les moyens de parvenir, dans ce domaine, à des résultats concrets. La question n'était pas aisée, ni facilitée, d'ailleurs, par le ton maussade avec lequel la presse allemande la traitait, mais nous étions trop convaincus de la nécessité d'aboutir pour ne pas faire tout l'effort compatible avec nos propres possibilités.

M. von Weizsäcker s'en est montré très satisfait et m'a donné des précisions dont je rends compte, par ailleurs, sur les pourparlers commerciaux anglo-allemands, qui sont, en somme, peu avancés et ne sont pas encore sortis du domaine des généralités [1].

J'ai, ensuite, demandé au secrétaire d'État s'il ne craignait pas que toutes les polémiques de presse engagées autour du réarmement n'alourdissent l'atmosphère et ne rendent plus difficile une détente, cependant si désirable. Pour ma part, tout en souhaitant qu'un accord sur cette question intervînt aussitôt que possible, je ne comprenais pas que la presse allemande trouvât mauvais que les puissances occidentales réarment du moment qu'elle proclamait que le réarmement allemand était une garantie de paix. Il était vrai que l'on pouvait, de certains de ses articles, retirer l'impression qu'elle voyait cette garantie, non pas tant dans la force allemande que dans une prédominance reconnue par les autres états de la puissance des « états autoritaires ». C'était là, il fallait le reconnaître, une thèse inacceptable pour les pays qui n'appartenaient pas à ce groupe.

Le secrétaire d'État a contesté l'exactitude de cette interprétation : l'Allemagne considérait simplement la force de son armée comme une garantie de paix; la France n'en faisait-elle pas autant? C'était un thème que chaque état aimait assez à soutenir pour son propre compte. Il n'y avait là rien de choquant. Par contre, M. von Weizsäcker a tenu à souligner l'irritation que causent ici toutes les rumeurs répandues à l'étranger sur de soi-disant préparatifs d'agression auxquels se livrerait le Reich. « Tous ces bruits, m'a-t-il dit, par exemple les projets d'invasion de la Hollande ou de la Suisse, ne sont pas seulement absurdes [2], ils sont aussi malfaisants; car ils tendent à créer des deux côtés une certaine nervosité, qui n'est pas favorable à la détente ». Comme je lui disais que j'avais déjà fait part à Votre Excellence de mes appréhensions à ce sujet, il a beaucoup insisté sur l'intérêt qui lui paraissait s'attacher à ce que notre presse fût mise en garde contre la nocivité de ces rumeurs alarmistes.

(1) Par télégramme n° 563, également du 28 février, l'ambassadeur soulignait que « la seule réalisation pratique envisagée jusqu'ici concernerait une entente éventuelle entre industries, entente tendant essentiellement à éviter une concurrence commerciale excessive dans les pays tiers et une lutte de prix qui s'est avérée ruineuse ». Cependant, M. Ashton-Gwatkin aurait précisé que « l'accord à intervenir ne pourrait s'appliquer qu'au moment où la situation politique le permettrait ».

(2) Sur ces rumeurs, voir, au tome XIII de la présente série, les n°s 200, 363 (et note), 438, 439, 460; ci-dessus les n°s 4, 5, 7.

Je crois que l'avis du secrétaire d'État devrait retenir toute notre attention, et peut-être aussi celle du gouvernement britannique. Je sais, d'ailleurs, que mon collègue anglais partage cette manière de voir. Je ne voudrais certes rien dramatiser, mais on ne saurait prendre trop de précautions dans la période actuelle.

Après avoir prêté à l'Allemagne toutes sortes de desseins agressifs, ne va-t-on pas, du fait que ceux-ci ne verront pas le jour, insinuer que cette puissance a reculé devant le réarmement des puissances occidentales? Ne serait-il pas à craindre, alors, que pareille campagne ne tendît à créer un état d'esprit analogue à celui du mois de mai dernier, et n'atteignît, à la longue, non seulement les dirigeants du parti, mais aussi l'armée?

Abordant ensuite la question italienne, le secrétaire d'État m'a demandé s'il était exact que la température s'élevât entre les deux pays. Je lui ai répondu qu'elle n'était pas la même à Rome et à Paris. La différence de latitude pouvait expliquer en partie cet écart; la calme et ferme résolution du gouvernement français faisait le reste. Cependant, s'il était exact que les attaques et les invectives inouïes et continues de la presse italienne n'atteignaient pas nos dirigeants, il n'en fallait pas conclure qu'elles laissaient notre opinion indifférente. Bien des Français pensaient que la mesure était près d'être comble, et il était certainement souhaitable que pareille situation ne se prolongeât pas trop longtemps.

Le secrétaire d'État a paru très frappé et assez préoccupé par cette indication. Il a observé que, dans ces conditions, il était extrêmement désirable que la guerre d'Espagne prît fin et que le retrait des troupes italiennes eût lieu le plus tôt possible, car il croyait savoir que des négociations ne seraient pas possibles avant cette échéance. M. von Weizsäcker a d'ailleurs paru ne pas mettre en doute que les troupes étrangères partiraient dès l'issue du conflit et il m'a déclaré en terminant qu'il pouvait me répéter ce qu'il m'avait déjà dit, à savoir qu'il avait toutes raisons de croire à la volonté de M. Mussolini de régler le différend franco-italien par des voies pacifiques.

228

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 560 (1). Réservé. *Berlin, 28 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 1er mars, 12 h. 20.)

Les indications que je continue à recevoir de diverses sources, tant allemandes qu'étrangères, concernant la tension franco-italienne et ses développements possibles, les conversations que j'ai eues moi-même ces derniers

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par courrier, en clair.

temps à ce sujet, aboutissent toutes à la même conclusion, plus ou moins explicitement formulée : il n'y aura danger de guerre que si, sous une forme quelconque, la France donne l'impression de fléchir; si, au contraire, notre fermeté demeure inébranlable, si, dans les deux capitales de l'Axe, on se convainc que toute atteinte à nos droits imprescriptibles dresserait pour la guerre le pays unanime, l'Allemagne continuera sans doute à donner à l'Italie des conseils de prudence qui auront eux-mêmes plus de chances d'être écoutés.

Autant il est nécessaire que notre presse soit la première à refléter une semblable attitude, autant il serait, par ailleurs, regrettable qu'elle le fît sous une forme impliquant une prise de position dans la violente polémique ouverte entre la presse des États-Unis et celle du Reich [1]. Il y a, à cet égard, dans l'intérêt des rapports franco-allemands, c'est-à-dire de notre propre politique continentale en tant que limitrophe du IIIe Reich, une mesure à ne pas dépasser dans l'expression de la sympathie naturelle que porte à la démocratie américaine l'opinion française. Il importe, à cet égard, que nos journaux prennent soin de ne pas donner, sous couleur de fraternité idéologique, l'impression qu'ils se félicitent de cette campagne d'opinion et qu'ils y voient un encouragement à tourner le dos aux tentatives de détente européenne et de conciliation entre les deux « fronts rivaux ».

On comprend parfaitement ici — et, à l'occasion, on approuve discrètement — que nous fassions pour notre propre compte preuve de fermeté vis-à-vis des rodomontades italiennes. Le caractère inattaquable de cette position serait fortement ébranlé, non seulement aux yeux des Allemands, mais aussi, autant que je puisse en juger par mes entretiens avec mes collègues, aux yeux de beaucoup de pays, si nous nous donnions l'apparence de la tenir moins par un juste souci de défense des intérêts français qu'au nom et en quelque sorte comme avant-garde d'une « croisade » idéologique résolue à faire plier les dictatures devant ses forces accrues et coalisées.

Peu de jours avant sa mort, le chargé d'affaires des États-Unis à Berlin [2] confiait encore à l'un de mes collaborateurs combien il regrettait à ce point de vue l'offensive engagée par la presse de son pays, craignant précisément que l'opinion publique des démocraties européennes, plus ou moins exactement renseignée sur les origines et les circonstances de cette offensive, ne se laissât entraîner à s'y rallier, au risque de compromettre les espoirs de paix.

(1) Sur cette polémique, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 79, 199, 269 et note); ci-dessus le no 13 (et note).

(2) M. Prentiss-B. Gilbert était décédé subitement le 25 février.

229

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 561 (1). *Berlin, 28 février 1939* (2).

(*Reçu :* le 1er mars, 12 h. 20.)

Si la presse allemande a résumé, sans commentaires, le discours prononcé par Votre Excellence dimanche, à Gourdon (3), il est hors de doute que le passage sur l'accord de Munich, et surtout le passage sur la déclaration franco-allemande du 6 décembre, ont été accueillis à Berlin avec une satisfaction marquée.

Dans leurs entretiens avec moi-même comme avec les membres de cette ambassade, les hauts fonctionnaires de la Wilhelmstrasse ont souligné l'heureux effet produit sur les milieux officiels du Reich par l'affirmation que le gouvernement français considérait la déclaration du 6 décembre « comme une première étape sur la voie du rétablissement des relations confiantes que la France désire entretenir et développer avec l'Allemagne ».

Les paroles de Votre Excellence sont venues, à une heure opportune, compenser utilement la mauvaise impression laissée dans l'esprit des dirigeants hitlériens par les commentaires maladroits de quelques journaux qui étaient de nature à accréditer ici la croyance que le gouvernement français, dans sa politique de rapprochement avec l'Allemagne, ne voyait qu'un moyen de gagner du temps.

Les chefs de l'Allemagne nouvelle sont, on ne doit pas l'oublier, extrêmement sensibles aussi bien aux critiques qu'aux moindres témoignages d'attention venus de l'extérieur. Ils en tiennent un compte exact.

La satisfaction qu'ils ont éprouvée en prenant connaissance du discours de Gourdon a eu une conséquence pratique immédiate qu'il n'est pas sans intérêt de noter. A la demande de l'office des Affaires étrangères, le ministère de la Propagande a renouvelé hier à la presse allemande la consigne d'éviter, dans ses commentaires sur la reconnaissance, par la France, du gouvernement de Burgos, toute pointe perfide ou sarcastique (*weder hämisch noch höhnisch*).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Soit le 26 février. Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 227 (note).

230

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 562 (1). Secret. *Berlin, 28 février 1939* (2).

De source sûre, j'ai appris que le gouvernement tchèque avait fait remettre ces jours-ci au gouvernement du Reich une note rappelant les stipulations des accords de Munich relatives à la garantie des frontières de la nouvelle Tchécoslovaquie (3).

Dans le même document, le gouvernement de Prague se déclarait prêt à observer à l'égard de tous les états la plus stricte neutralité. Une démarche parallèle aurait été faite à Paris, à Londres et à Rome.

Au chargé d'affaires de Tchécoslovaquie qui lui a remis la note en question, M. von Weizsäcker a réservé un accueil peu amène. « Je suis très surpris, a-t-il dit d'un ton sévère, que votre gouvernement ait jugé bon de faire une telle démarche dans trois autres capitales sans se concerter, au préalable, avec le gouvernement allemand ».

Quant au fond, le secrétaire d'État se serait borné à donner une réponse évasive.

Mis au courant, le ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie aurait été stupéfait de l'attitude hautaine adoptée en cette circonstance par M. von Weizsäcker.

231

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 755 (4). Très confidentiel. Réservé. *Rome, 28 février 1939* (5).

(*Reçu :* le 2 mars, 11 h.)

D'après certaines indications recueillies par l'un de mes collaborateurs dans les milieux fascistes qui touchent de très près au chef du gouvernement, celui-ci serait, à l'heure actuelle, dans un état de véritable exaspération contre la

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Ce document du gouvernement tchécoslovaque, daté du 22 février, est analysé ci-dessus sous le nº 184 (note).
(4) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Par poste.

France. Des difficultés intérieures, au sein notamment du parti fasciste, des dissentiments qui se seraient manifestés dans les organes directeurs du P.N.F., en particulier à Florence et à Trieste, contribueraient à augmenter la mauvaise humeur de M. Mussolini qui serait préoccupé des réactions possibles que pourrait susciter, dans une opinion publique aussi travaillée par des courants contradictoires, la perspective d'une guerre prochaine contre la France. Aussi le chef du gouvernement n'aurait-il pas l'intention de prendre position au cours du discours qu'il prononcera le 21 mars à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation des Faisceaux de combat. Il préférerait exploiter un incident ou le créer artificiellement pour se dégager de l'impasse dans laquelle il se trouve sans avoir à définir officiellement les revendications de l'Italie à notre endroit.

Dans son entourage, on se plaint avec amertume de l'incompréhension et de l'intransigeance françaises et l'on évoque toutes les conséquences effroyables que comporterait un conflit européen en nous accusant de ne rien faire pour tenter de l'éviter. M. Mussolini serait absolument décidé, quant au fond, « à aller de l'avant et à maintenir ses revendications coloniales ». Il ne saurait être question de mollir sur ce point. On prétend que l'Italie serait arrivée ces jours-ci à conclure avec l'Allemagne un accord qui serait relatif au Maroc, le Reich nourrissant l'espoir d'intervenir à nouveau dans l'empire chérifien. Ce serait, forte de l'appui allemand ainsi motivé par le désir de M. Hitler de se pourvoir lui aussi en Méditerranée, que l'Italie songerait à jouer la partie.

D'autre part, plus de 5.000 Italiens auraient quitté ces jours-ci la France pour rentrer en Italie à la suite de soi-disant mauvais traitements et sévices dont ils auraient été les victimes de la part de l'administration française. M. Mussolini aurait donné des ordres pour que, très prochainement, M. Gayda déclenche une nouvelle et très violente campagne contre notre pays, en prenant prétexte des prétendues violences dont la colonie italienne serait l'objet en France. On ferait ainsi rebondir la campagne antifrançaise et l'on pourrait aggraver encore la tension existant déjà entre les deux pays. On ne cache pas toutefois que le chef du gouvernement italien se trouve à l'heure actuelle sérieusement embarrassé devant les programmes de réarmement, surtout des États-Unis. M. Mussolini aurait l'impression que c'est maintenant ou jamais qu'il lui faut jouer sa carte, car le temps travaille contre lui. L'état de l'opinion publique dans la Péninsule le préoccuperait cependant beaucoup, et il serait particulièrement mécontent de l'atmosphère qui régnerait en Piémont, notamment à Turin.

Je ne transmets ici, bien entendu, ces diverses indications que sous les plus expresses réserves, à titre strictement confidentiel. Elles corroborent cependant les renseignements que j'avais eu déjà l'occasion de communiquer au Département par mon télégramme nº 391 du 2 février [1]. La mention d'un accord italo-allemand concernant le Maroc est évidemment surprenante. C'est

[1] Ce télégramme, non reproduit, rapportait les propos tenus par une personnalité de l'entourage du Duce à un interlocuteur étranger : « L'heure de l'Italie a sonné ! La France n'est pas, en ce moment, en mesure d'opposer une résistance sérieuse à une attaque résolue»; il fallait que l'Italie profite de l'Axe, « encore solide ».

la première fois que je la rencontre. Je crois cependant devoir la rapporter, en raison de la qualité de la source d'où elle provient, et du fait que mon collaborateur n'a eu connaissance que d'une manière tout à fait fortuite des propos ci-dessus résumés.

232

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département [1]

Aide-mémoire

Traduction. *Paris, 28 février 1938.*

L'ambassadeur de Sa Majesté à Rome a rapporté au gouvernement de Sa Majesté que M. Bastianini a demandé à lord Perth de venir le voir le 27 février et a déclaré qu'il avait une communication à lui faire. Des informations étaient parvenues au gouvernement italien d'après lesquelles toute l'organisation militaire française dans l'Afrique du Nord était maintenant en mouvement. De grands tanks, de l'artillerie, des munitions, du ravitaillement et des troupes étaient envoyés d'Algérie à Tunis. Des mouvements de cette nature se produisaient également au Maroc. Cette activité était telle que le gouvernement italien ne pouvait pas plus longtemps la considérer comme défensive, mais comme une préparation à l'attaque. Si, déclara M. Bastianini, cette activité continuait encore deux ou trois jours sur une telle échelle, il devait avertir lord Perth que le gouvernement italien serait forcé à augmenter *très* considérablement ses forces en Libye, et bien au-delà du chiffre de 62.000 hommes. Il devait y avoir une proportion entre les forces destinées à la défense et celles rassemblées pour une attaque éventuelle. Il espérait qu'il ne serait pas nécessaire pour le gouvernement italien de prendre ces mesures, mais il devait faire savoir à lord Perth qu'elles seraient prises si les mouvements de troupes françaises devaient continuer sur une semblable échelle et il fit observer que ces mouvements se doublaient d'une action répressive contre les colons italiens à Tunis.

Lord Perth répondit qu'il avait en premier lieu une observation à faire, qu'il avait déjà faite au comte Ciano dans une occasion précédente, à savoir qu'il était, dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté et dans son opinion personnelle, impossible de penser que la France aurait l'intention d'attaquer la Libye. M. Bastianini répliqua que la théorie française était apparemment que des forces italiennes se proposaient d'attaquer Djibouti et que si cet

[1] Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». L'ambassadeur et son chargé d'affaires étant indisposés, ce fut le premier secrétaire de l'ambassade, M. W. H. Mack, qui effectua la remise du mémorandum dans la soirée du 28 février. *Documents on british foreign Policy. Third Series*, IV, n° 352.

événement se produisait, la France attaquerait la Libye. Il ajouta que naturellement l'idée d'une attaque sur Djibouti n'avait pas été envisagée.

Lord Perth fit observer que naturellement si une telle attaque avait lieu, la guerre s'ensuivrait nécessairement, et M. Bastianini a semblé en convenir. Cependant, celui-ci souligna de nouveau que de nouvelles et considérables mesures de défense en Libye deviendraient nécessaires si la France continuait à prendre des mesures que le gouvernement italien ne pouvait pas plus longtemps considérer comme défensives. Il ajouta que nul plus que lui ne regrettait la nécessité du renforcement des troupes italiennes en Libye, mais qu'il fallait préparer la défense.

Un rapport a également été reçu de Tunis, d'après lequel il est généralement considéré dans cette ville que les concentrations de troupes, qui se poursuivent sur une large échelle, n'ont plus pour objet exclusif la défensive, et que les autorités militaires se préparent à une attaque immédiate sur la Libye dans le cas où les hostilités viendraient à éclater.

Il apparaît au gouvernement de Sa Majesté, à la lumière de ces informations, que la situation commence à évoluer dangereusement, et qu'une course aux concentrations de troupes, que ce gouvernement désirerait éviter, pourrait fort bien devenir inévitable à moins que cette affaire ne soit prise en mains.

On se rappellera que, dans son discours à la Chambre des lords le 23 février [1], lord Halifax a démenti toute intention du gouvernement britannique d'exercer une médiation entre le gouvernement de la République et le gouvernement italien en ce qui concerne les revendications italiennes contre la France, mais cette déclaration n'avait naturellement pas la signification d'une indifférence du gouvernement de Sa Majesté devant l'actuel état de tension des relations franco-italiennes, ou à l'égard des efforts qui pourraient être faits pour apaiser cette tension. Ceci serait d'autant plus loin d'être exact que la déclaration faite par M. Neville Chamberlain le 6 février à la Chambre des Communes [2] montre clairement que toute atteinte aux intérêts vitaux de la France ne pourrait pas être indifférente au gouvernement de Sa Majesté. Pour cette raison, le gouvernement de Sa Majesté est quelque peu inquiet du fait que le gouvernement italien augmente le nombre de ses troupes en Libye et que le gouvernement de la République estime nécessaire d'augmenter, comme réponse, le nombre de ses troupes en Tunisie.

Bien entendu, il n'appartient pas au gouvernement de Sa Majesté de suggérer au gouvernement de la République la manière de défendre les intérêts vitaux de la France dans la Méditerranée s'il les considère en danger, mais il est clairement de l'intérêt à la fois de la France et de la Grande-Bretagne qu'une course aux concentrations de troupes ne soit pas commencée sans nécessité dans l'Afrique du Nord entre l'Italie d'une part et la France et la Grande-Bretagne d'autre part. Pour cette raison, le gouvernement de Sa Majesté s'est abstenu jusqu'à présent d'augmenter ses forces en Égypte en réponse au renforcement du dispositif italien dans l'est de la Libye.

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 180.
[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 48.

Sans essayer d'exercer une médiation entre le gouvernement de la République et le gouvernement italien sur la question qui se pose actuellement entre eux, le gouvernement de Sa Majesté se demande si le gouvernement de la République ne jugerait pas bon de se servir de ses bons offices pour amener le gouvernement italien à s'abstenir de nouvelles concentrations, en contrepartie de certaines dispositions correspondantes, d'un caractère raisonnable, de la part du gouvernement de la République. Le gouvernement de Sa Majesté a l'impression que si quelque action de cette nature n'est pas entreprise sans délai, la situation risque d'empirer de telle manière qu'il deviendrait très difficile d'en garder le contrôle.

Le gouvernement de Sa Majesté serait très heureux d'apprendre la manière de voir du gouvernement de la République, non seulement sur ce point particulier des relations franco-italiennes, mais également sur la question générale de savoir comment le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement de la République peuvent le mieux collaborer afin d'être prêts à faire face à la nouvelle situation qui se développera vraisemblablement après la reconnaissance du général Franco par la Grande-Bretagne et la France, si M. Mussolini entreprend de formuler ses revendications contre la France.

Le gouvernement de Sa Majesté comprend pleinement que la situation actuelle a été déterminée par l'attitude inadmissible de l'Italie. Néanmoins, il estime, et il est sûr que le gouvernement de la République sera d'accord avec lui sur ce point, qu'aucune occasion raisonnable ne doit être négligée d'améliorer l'atmosphère et d'examiner les possibilités de faire disparaître la tension actuelle. Conformément à l'esprit de la déclaration de M. Chamberlain du 6 février, le gouvernement de Sa Majesté espère sincèrement que dans l'éventualité où des exigences italiennes seraient formulées et présentées au gouvernement de la République dans un délai rapproché, celui-ci ne prendra pas de décision quant à sa réponse, sans une consultation préalable avec le gouvernement de Sa Majesté.

233

NOTE DU DIRECTEUR POLITIQUE ADJOINT [1]

au sujet de la visite du premier secrétaire de l'ambassade d'Angleterre

Secret. *Paris, 28 février 1939.*

M. Mack, premier secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, est venu donner connaissance, à la direction politique, d'un télégramme adressé au Foreign Office par lord Perth et relatant une conversation qu'a eue ce dernier, le 21 février, avec l'ambassadeur de Belgique à Rome [2].

(1) M. Rochat. Cette note est extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Télégramme reproduit dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, IV, nº 342.

D'après ce télégramme, un fonctionnaire du palais Chigi aurait dit à M. de Kerchove que le gouvernement français connaissait maintenant l'étendue des revendications italiennes à l'égard de la France.

Comme lord Perth manifestait son étonnement, M. de Kerchove a ajouté qu'il supposait que ces indications avaient été communiquées à Paris par l'entremise de M. Baudouin [1].

M. de Kerchove a précisé que, d'après les renseignements qui lui ont été donnés par ce fonctionnaire du palais Chigi, la France ne ferait probablement pas de difficulté en ce qui concerne Djibouti et le canal de Suez, d'autant plus qu'aucune question territoriale ne se posait à cet égard. Par contre, le problème soulevé par le statut des Italiens en Tunisie serait beaucoup plus grave. « Les Français — aurait ajouté le fonctionnaire italien — ne peuvent pas comprendre que nous attachons la plus grande importance à cette affaire et que M. Mussolini est décidé, coûte que coûte, par la guerre s'il le faut, à obtenir satisfaction ».

Le fonctionnaire du palais Chigi a déclaré qu'il ne croyait pas, pour sa part, à un danger sérieux de guerre; mais il fallait être prêt et tenir compte de l'état d'irritation dans lequel se trouve M. Mussolini à l'égard de la France.

Le directeur politique adjoint a fait observer que ces indications étaient analogues aux bruits qui avaient été mentionnés dans la presse il y a déjà quelques jours et qui avaient provoqué un démenti formel de la part de M. Georges Bonnet [2]. La conversation remonte d'ailleurs au 21 février et c'est à cette date que ces bruits ont trouvé le plus d'échos dans la presse.

L'ambassade d'Angleterre désirerait toutefois pouvoir transmettre au Foreign Office les observations que cette communication pourrait appeler de notre part.

234

LE GÉNÉRAL VUILLEMIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE L'AIR, AU GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE.

D. nº 482/3.0.S [3]. Secret. *Paris, 28 février 1939.*

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la note ci-jointe exprimant le point de vue du département de l'Air au sujet de l'amélioration qui pourrait être apportée à la collaboration aérienne franco-britannique telle qu'elle est

(1) Sur la mission de ce dernier à Rome, voir ci-dessus les nº 46 (et note), 131.
(2) Sur les polémiques de presse nées de certaines rumeurs consécutives à la mission Baudouin, voir ci-dessus les nºs 112, 120.
(3) Extraite des archives de l'Air.

actuellement prévue, ainsi que l'extension de cette collaboration au théâtre méditerranéen, au Proche et au Moyen-Orient.

Lorsque le principe de l'amélioration et de l'extension de cette collaboration aérienne aura été accepté et défini dans ses lignes essentielles à l'échelon des organes britannique et français de coordination de la Défense nationale, il m'apparaît nécessaire que les questions relatives au détail de cette collaboration aérienne soient traitées au cours de contacts directs entre les états-majors de l'Air britannique et français. Il a été d'ailleurs procédé de la sorte jusqu'ici pour mettre au point les conditions d'installation dans le théâtre Nord-est d'unités de la Royal Air Force et pour établir les règles auxquelles devront se conformer les avions britanniques au cours du survol du territoire français.

Note annexe

relative à la collaboration aérienne franco-britannique et à son extension au théâtre méditerranéen ainsi qu'au Proche et au Moyen-Orient

Secret.

Le but de la présente note est d'exposer très succinctement le point de vue du département de l'Air sur la façon dont pourrait être :

— d'une part améliorée la collaboration aérienne franco-britannique en poussant plus avant les dispositions prises jusqu'ici relativement à l'engagement des forces aériennes britanniques contre l'Allemagne;

— d'autre part étendue cette collaboration à un conflit opposant la France à l'Italie dans le Sud-est, en Méditerranée, ainsi que dans le Proche et le Moyen-Orient.

I. *En cas de conflit avec l'Allemagne,* un certain nombre de dispositions ont été arrêtées entre les états-majors de l'Air britannique et français, visant à l'installation en France d'unités de bombardement de la Royal Air Force. Par ailleurs, les Britanniques nous ont fait connaître leur intention d'attaquer l'Allemagne avec d'autres unités de bombardement qui resteraient basées en Grande-Bretagne.

Par contre, malgré le désir qui lui en a été exprimé à plusieurs reprises, l'état-major de l'Air britannique s'est toujours dérobé à l'élaboration d'un plan d'action commune contre l'Allemagne à exécuter par les deux armées de l'Air.

Il serait grandement désirable, afin d'obtenir les résultats maximum contre cette puissance, d'amener l'état-major de l'Air britannique à consentir à l'élaboration de ce plan.

II. *En cas de conflit avec l'Allemagne et l'Italie ou avec l'Italie seule,* la collaboration aérienne franco-britannique, limitée jusqu'ici au théâtre Nord-est, pourrait s'étendre de la façon suivante :

a. Soit en amenant la Grande-Bretagne à accroître les effectifs aériens qu'elle stationnerait en France et à prendre à son compte la lutte aérienne dans le Nord-est, pour permettre à la France d'engager davantage de moyens contre l'Italie;

b. Soit, l'Allemagne n'étant pas entrée dans le conflit, en demandant à la Grande-Bretagne d'agir contre l'Italie avec son aviation de bombardement;

— ou bien en partant des bases françaises du Sud-est;

— ou bien en utilisant les bases aériennes de Tunisie. Une collaboration étroite serait alors à établir entre ces forces britanniques et l'armée aérienne française opérant en Afrique du Nord.

III. *Dans le cas où la France ou la Grande-Bretagne seraient attaquées dans le Proche-Orient*, la collaboration aérienne de ces deux puissances pourrait revêtir les formes suivantes :

— attaque française ou franco-britannique partant de Tunisie contre la Tripolitaine, pour neutraliser une action italienne en direction de Suez;

— soutien de la défense britannique se manifestant en Égypte, en Palestine ou en Irak par les forces aériennes françaises basées au Levant;

— possibilités pour les forces aériennes britanniques d'Égypte, de Palestine ou d'Irak d'utiliser les bases françaises du Levant, pour agir, par exemple, contre les possessions italiennes du Dodécanèse.

IV. *Dans le cas où la France serait attaquée dans le Moyen-Orient* (Djibouti), la Grande-Bretagne pourrait collaborer avec ses forces aériennes basées à Aden à la défense de cette colonie.

En cas de repli, elle pourrait donner asile à Aden aux forces aériennes françaises basées à Djibouti.

***

L'état-major de l'armée de l'Air français serait particulièrement désireux de pouvoir discuter dans les délais les plus brefs de cette collaboration aérienne avec des représentants de l'état-major de l'Air britannique, les contacts d'états-majors ayant lieu soit à Londres soit à Paris suivant le désir qui en sera manifesté par le gouvernement britannique.

235

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 204 (1). *Berlin, 28 février 1939*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mars).

Cette dépêche fait état de l'inquiétude suscitée en Allemagne par le réarmement des puissances occidentales et l'affirmation de l'étroite solidarité franco-britannique à la suite de Munich, évolution à laquelle ne s'attendait pas le Reich qui pouvait croire le moment venu où, selon les paroles de *Mein Kampf*, la nation germanique, « ayant réalisé son unité politique, avait le droit moral de s'assurer l'espace nécessaire à sa vie ». La dépêche se poursuit ainsi :

Dans la mesure où les espoirs conçus à Munich d'une amélioration des rapports internationaux reposaient sur des malentendus, nous ne pouvons que nous réjouir que la lumière ait été faite sur certains points d'une importance capitale et que les dirigeants du Reich aient été en mesure d'apprécier plus sainement la signification véritable des accords de Munich.

Les réactions provoquées outre-Rhin par le réarmement français et anglais prouvent bien qu'en s'engageant à fond dans cette voie, Londres et Paris ont touché le point névralgique. En l'état actuel des choses, seul ce réarmement peut barrer la voie à la politique de la révision continue des « aspirations

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

naturelles », des « besoins vitaux », au nom de laquelle les états autoritaires prétendraient nous dépouiller progressivement et nous réduire à leur merci. Un réarmement vaste et accéléré est le seul rempart contre de nouveaux chantages à la guerre, qui risqueraient fort, cette fois, de dégénérer en conflit; il est donc la seule garantie de sécurité, d'indépendance et de paix.

*
* *

Ceci dit, il convient de faire effort pour comprendre la mentalité des maîtres de l'Allemagne d'aujourd'hui et de ne rien négliger pour que, revenant à une interprétation plus juste de l'esprit de Munich, ils ne se montrent point réfractaires aux heureux développements que les accords de septembre ainsi que les déclarations germano-britannique et franco-allemande (1) permettaient d'espérer.

Le trait dominant chez les chefs du IIIe Reich est, sans doute, un incommensurable orgueil. Cet orgueil s'explique, en partie notamment chez le Führer, par l'énormité des obstacles vaincus et par l'indéniable grandeur de l'œuvre réalisée dans des conditions qui tiennent du prodige. Il est impossible qu'Adolf Hitler ne soit pas grisé par de semblables succès et porté à croire que tout doit plier sous sa volonté.

Sur ce sentiment se greffe le souvenir cruel de la défaite de 1918, de la détresse morale et matérielle de l'après-guerre, des humiliations de toutes sortes imposées au Reich vaincu. D'autre part, si les dirigeants nazis ne se privent pas de heurter de front à chaque instant les sentiments du monde entier, ils n'en ont pas moins conscience de la méfiance et de l'hostilité générales qui les entourent. Ils se trouvent en permanence dans l'état d'esprit d'assiégés perpétuellement aux aguets, constamment portés à s'exagérer la signification du moindre indice suspect et à se croire menacés.

Dans l'indignation manifestée par les nationaux-socialistes à propos des bruits alarmistes qui circulent à l'étranger, il y a donc, à côté d'un souci de tactique, une large part de sincérité. Les dirigeants du IIIe Reich souffrent d'autant plus d'être soupçonnés à tort qu'en maintes circonstances, leur attitude a justifié les pires soupçons ou les a même dépassés. En outre, ils appréhendent de passer, aux yeux de leur peuple, pour des artisans de trouble, pour des chercheurs d'aventures : ils savent, en effet, que, depuis les événements de septembre, la confiance du peuple allemand en leur volonté de paix est sérieusement ébranlée.

D'autre part, malgré la confiance qu'ils affirment en leur propre force, malgré l'attitude de défi qu'ils adoptent volontiers, il est certain que, dans le fond, ils appréhendent ces puissances internationales, plus ou moins occultes, que le Dr. Goebbels vient encore de dénoncer comme les pires

(1) Le texte de cette dernière déclaration, du 6 décembre 1938, est reproduit au tome XIII de la présente série sous le nº 45-I.

ennemis du Reich [1] et qui, d'après le ministre, trouvent des alliés naturels dans tous les éléments qui, à l'intérieur, sont demeurés hostiles au régime.

Dans ces conditions, il me paraît tout indiqué que la France, signataire de la déclaration du 6 décembre et voisine de l'Allemagne, évite soigneusement dans toute la mesure du possible, de prendre part aux polémiques qui peuvent diviser le Reich et d'autres pays et qu'elle s'abstienne, en particulier, de se mêler des querelles de presse entre l'Allemagne et les pays anglo-saxons. Il me paraît également nécessaire que, dans leur ensemble, les journaux, et surtout les organes officieux, ne se fassent pas, à la légère, le véhicule de rumeurs plus ou moins alarmistes, souvent dénuées de fondement et dont la diffusion n'a d'autre résultat que d'exaspérer les nazis.

Enfin, la France aura certainement avantage à saisir, et même à faire naître toutes les occasions de donner à la déclaration franco-allemande une substance réelle, soit par des échanges culturels, soit par des arrangements économiques.

Sur ce dernier point encore, il conviendra, sans doute, de tenir compte, autant que possible, de l'extrême susceptibilité des hitlériens. Tantôt ceux-ci prétendent qu'ils peuvent se passer du monde entier, comme l'avait fait Goering au congrès de Nuremberg, lorsqu'il avait déclaré que l'Allemagne se riait de tout blocus [2]. Tantôt, ils affirment, comme l'a fait le Führer devant le Reichstag [3], que l'exportation (c'est-à-dire, en réalité, l'importation) est, pour eux, une nécessité vitale; en d'autres termes, qu'ils ne peuvent vivre sans commercer avec l'étranger. Pourtant, ils s'indignent à l'idée qu'ils pourraient avoir besoin d'une aide extérieure, ou que l'on songerait à la leur offrir. D'autre part, ils sont très fiers de l'œuvre accomplie par eux dans le domaine économique et admettent difficilement la moindre critique sur leurs méthodes. Enfin, ils sont hantés par l'idée que l'étranger pourrait chercher à obtenir des avantages d'ordre politique en échange de facilités d'ordre économique. Ils verraient dans une telle manœuvre un moyen détourné de les charger de nouveau des « chaînes de Versailles » qu'ils ont brisées. Ce serait là, à leurs yeux, un marchandage honteux auquel ils ne sauraient se prêter.

La mise en œuvre — dans le domaine économique comme dans d'autres domaines — de la déclaration du 6 décembre représente donc une tâche ardue, hérissée de difficultés d'ordre psychologique au moins autant que de difficultés techniques. Nous ne devons pas pourtant nous laisser rebuter par les obstacles. A côté d'un réarmement accéléré, qui reste d'une nécessité vitale, cette mise en œuvre doit constituer, à mon sens, le second facteur essentiel de notre politique à l'égard du Reich. C'est en développant de front ces deux éléments que nous tendrons à asseoir nos relations avec l'Allemagne sur la base solide d'une collaboration pacifique appuyée sur l'équilibre des forces.

(1) Le 25 février, dans un article de l'*Observateur raciste* intitulé « La guerre est-elle en vue? », le ministre de la Propagande prenait à parti ces forces internationales liguées contre le Reich et qui se servaient des démocraties comme d'instruments.

(2) Voir, au tome XI de la présente série, les nos 71, 73.

(3) Le 30 janvier précédent : voir, au tome XIII de la présente série, le no 467 (note); ci-dessus les nos 1, 6, 10, 18, 58.

236

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 432 à 435 (1). Réservé. *Prague, s. d.* (2).

(*Reçu :* 1er mars 1939, 12 h.)

M. Chvalkovsky a saisi l'occasion de la visite que je lui ai faite ce matin pour insister à nouveau auprès de moi sur le désir du gouvernement tchécoslovaque d'obtenir au plus tôt des puissances signataires de Munich la garantie internationale promise.

Il attache au mot neutralité employé dans la note (3) un sens plus précis que M. Krno qui se rapproche de la signification généralement admise. A ce propos, il m'a affirmé à nouveau que le transport d'unités militaires groupées allemandes ou tchécoslovaques à travers le territoire de l'autre état ne pouvait être entrepris qu'à titre exceptionnel et après demande d'autorisation préalable. A l'appui de cette assertion, il m'a raconté que le gouvernement de Berlin avait prévenu Prague six semaines à l'avance de son désir d'être admis à faire ... (4) sur la transversale de Moravie un transport de 30 trains militaires complets et que ce transport avait eu lieu dans la seconde quinzaine de ce mois. L'autorisation aurait été demandée par les Chemins de fer allemands au ministre tchèque des Travaux publics, qui aurait porté la question devant le gouvernement.

Je ne sais quelle foi il convient d'attribuer aux déclarations du ministre, qui varient à chacun de nos entretiens.

Quoi qu'il en soit, M. Chvalkovsky m'a laissé entendre que les arrangements pris au sujet des transports de troupes pourraient être repris; ceux concernant l'autostrade qui ne seraient pas encore convenus pourraient de même être mis en harmonie avec la notion de neutralité (5). Le gouvernement du Reich se prêterait à ces remaniements par le fait même qu'il accepterait de garantir une Tchécoslovaquie neutre.

Tout cela me paraît assez sujet à caution.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(2) Par avion.

(3) Allusion à la note du 22 février, remise aux gouvernements de Berlin, Londres, Paris et Rome, par laquelle le gouvernement de Prague se déclarait prêt à faire une déclaration solennelle comportant un engagement de stricte neutralité : voir ci-dessus le n° 184 (note).

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) Après la visite en Allemagne du ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, Prague s'attendait à voir formuler par Berlin des exigences d'ordre militaire, en vue d'assurer la sécurité de l'autostrade Baltique-Balkans qui devait traverser la Moravie (voir, au tome XIII de la présente série, le n° 409).

Le ministre m'a dit que le gouvernement italien avait déclaré qu'il ferait une réponse concertée avec celle de l'... [1] touchant l'offre de la Tchécoslovaquie de se déclarer neutre. Au nom du gouvernement britannique, sir A. Cadogan aurait promis une réponse dans le courant de la semaine présente.

M. Chvalkovsky a insisté à nouveau auprès de moi sur le prix qu'il attachait à recevoir une réponse le plus tôt possible afin que l'initiative de celle-ci ne revînt pas à l'Allemagne et à l'Italie.

237

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 780 à 782 [2]. Réservé. *Rome, 1er mars 1939, 13 h. 10.*

(*Reçu :* 15 h.)

Lord Perth a été appelé, il y a deux jours, au palais Chigi par M. Bastianini. Le secrétaire d'État a fait savoir à l'ambassadeur que si la France continuait à augmenter sans cesse les effectifs et le matériel de guerre qu'elle rassemble en Tunisie, l'Italie, de son côté, ne pourrait se contenter des 30.000 hommes de renfort dont elle avait annoncé l'envoi et se verrait contrainte d'aller bien au-delà de ces chiffres.

En réalité, elle les a probablement déjà dépassés et elle se préoccupe, selon une tactique qui vise à renverser les rôles, de nous en attribuer la responsabilité comme si c'était la France qui menaçait sa voisine et créait un péril de guerre.

Mon collègue m'a paru assez disposé à trouver fondées les remarques de M. Bastianini. Je lui ai déclaré que devant l'attitude italienne, il était naturel que nous prissions nos précautions, que nous n'avions jamais pour notre part menacé l'Italie et qu'au surplus, nos effectifs en Tunisie étaient actuellement de moitié inférieurs à ceux de l'Italie en Libye. Lord Perth m'a répondu en me citant l'article du général Armengaud dans la *Revue des deux Mondes* [3] qui aurait, paraît-il, beaucoup alarmé les Italiens. L'ambassadeur d'Angleterre voudrait bien que la situation présente, que des suspicions mutuelles aggravent, selon lui dangereusement, fût éclaircie; mais il n'en voit ... [4] le moyen. Je lui ai dit que cela dépendait uniquement de M. Mussolini.

Au surplus, lord Perth croit Djibouti plus menacé que la Tunisie par une action italienne éventuelle. Mais, il y a quelque temps, il pensait le contraire.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) A la date du 1er février 1939. Cet article intitulé : « Sécurité de notre Afrique du Nord », est analysé ci-dessus sous le n° 121 (note).
(4) Lacune de déchiffrement.

238

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 792 (1). Réservé. *Rome, 1er mars 1939, 19 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 787 (2).

D'une source tout à fait différente, on me dit que M. Mussolini souhaiterait à l'heure actuelle que l'Angleterre prît l'initiative d'amorcer une négociation franco-italienne. Si la Grande-Bretagne ne s'y décidait pas d'elle-même, peut-être provoquerait-il un incident, pour l'amener à intervenir comme médiatrice.

239

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 270. Réservé. *Varsovie, 1er mars 1939* (3).

(*Reçu :* le 3, 15 h. 25.)

Le très intéressant télégramme nos 90 à 102 de M. Naggiar (4) me suggère certaines remarques dont je crois devoir faire part à Votre Excellence.

1º En rappelant à M. Potemkine les précautions que les susceptibilités polonaises imposent à notre action politique dans l'est de l'Europe, notre ambassadeur à Moscou a mis le commissaire adjoint aux Affaires étrangères en présence d'une vérité qu'il importe de ne jamais perdre de vue. M. Litvinov (nº 90), qui a de bonnes raisons de connaître les Polonais, semble, d'ailleurs, avoir une idée plus exacte des possibilités et comprendre mieux que son adjoint la « politique d'équilibre » de la Pologne;

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Le télégramme de Rome nº 787, du 1er mars, rapportait que, « d'après un renseignement, dont la source n'est pas négligeable, le chef du gouvernement italien aurait songé, il y a trois ou quatre semaines, à créer un incident ou à faire exécuter un coup de main à Djibouti, et il aurait donné des instructions en conséquence... Selon lui [l'informateur], dans la pensée du chef du gouvernement, l'incident en question devrait être l'occasion d'une négociation, plutôt que l'origine d'un conflit armé ».
(3) Par courrier, en clair.
(4) Du 11 février, ci-dessus reproduit sous le nº 99.

2º Si nous étions intervenus, dans ces derniers temps, à Varsovie, en vue de faciliter la conclusion de l'accord commercial polono-soviétique [1], autrement que comme nous l'avons fait, c'est-à-dire en félicitant la Pologne d'avoir, en l'occurrence, compris son intérêt et su profiter des circonstances, nos conseils auraient risqué de faire échouer la négociation, tant, d'une façon générale, les Polonais ont le souci de ne pas avoir l'air de se laisser inspirer une politique et tant, lorsqu'il s'agit en particulier de l'U.R.S.S., ils redoutent d'être entraînés par nous plus loin qu'ils ne le voudraient;

3º Nous ne devons pas oublier les réactions polonaises en face du projet de pacte oriental : la Pologne demeure, sans aucun doute, hostile à toute combinaison, ou même à toute apparence de combinaison, qui ressemblerait à ce projet et qui tendrait, plus ou moins, à lui faire conjuguer sa politique avec celles de l'U.R.S.S. et de la Roumanie. Si nous essayions actuellement de l'influencer dans ce sens, nous risquerions de la voir, une fois de plus, s'éloigner de nous et, si nous insistions, elle serait tentée de se rapprocher à tout prix de l'Allemagne. Je ne saurais trop souligner ce point;

4º Nous devons également nous garder de toute illusion sur l'étendue possible d'une collaboration polono-soviétique. Après Munich, M. Beck a manœuvré, d'une part, pour s'assurer que malgré ce qui s'était passé, Moscou considérait encore comme valable le pacte de non-agression de 1932, d'autre part, pour se ménager la possibilité d'entamer plus facilement des négociations avec l'Allemagne, et enfin pour rechercher le moyen d'améliorer la situation économique de son pays. D'où le communiqué du 26 novembre 1938, auquel on a donné trop souvent, à l'étranger, une portée qu'il n'avait pas [2]. M. Beck entend entretenir avec l'U.R.S.S. des relations suffisamment bonnes pour enlever à celle-ci la tentation de lui créer des difficultés et pour faire du commerce avec elle; il ne songe pas à aller plus loin;

5º A cet égard, sa politique a l'approbation de presque tous les Polonais et l'opinion se montrerait opposée à toute tentative de rapprochement plus marquée avec les voisins de l'Est;

6º La déclaration que l'on prête à M. Beck et d'après laquelle il aurait informé le chancelier Hitler qu'il considérait ses bonnes relations avec Moscou comme parfaitement compatibles avec celles qu'il désire entretenir avec Berlin (nº 99) doit être prise à la lettre. Elle est l'expression d'une des bases fondamentales de la politique polonaise, qui, si elle est compliquée et souvent obscure dans ses modalités et dans ses démarches, est claire dans son principe. La Pologne veut éviter, autant que possible, d'être entraînée dans une guerre entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., que ce soit aux côtés de la première ou aux côtés de la seconde, parce qu'elle ne souhaite ni que l'un, ni que l'autre de ses deux grands voisins n'abatte son rival et parce que surtout elle redoute de voir son propre sol servir à nouveau de champ de bataille;

[1] Sur cet accord, voir ci-dessus. les nºs 99, 117 (et note), 152.
[2] Sur ce communiqué, voir, au tome XII de la présente série, les nºs 412, 415 (et note), 420, 429.

7° En ce qui concerne l'Ukraine (n° 100), M. Beck ne paraît pas s'être flatté de faire renoncer l'Allemagne à ses visées de ce côté. A son retour de Berchtesgaden, il s'est borné à dire à plusieurs de mes collègues et à moi-même, qu'il avait l'impression que, pour l'instant, le chancelier Hitler ne se préparait pas à une action prochaine dans cette direction;

8° Pour en revenir à l'essentiel, si nous voulons aboutir à un résultat utile en Europe orientale, il nous faut, à mon sens, d'une part travailler à entretenir des relations aussi bonnes que possible avec chacun des trois états : Pologne, U.R.S.S. et Roumanie, d'autre part, et suivant des méthodes qui ne peuvent être les mêmes à Varsovie, à Moscou et à Bucarest, les encourager à améliorer leurs rapports mutuels, mais nous garder soigneusement de toute action qui, sous une forme quelconque, éveillerait, à nouveau, l'idée d'un pacte oriental.

240

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 1er mars 1939

Secret.

Étaient présents :

— M. Charvériat, directeur politique;
— M. Rochat, directeur adjoint;
— Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
— Contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine;
— Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air;
— Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose les questions politiques :

Italie : Démarche plutôt étrange de l'ambassade britannique à Paris (d'ailleurs privée actuellement de son titulaire et de son conseiller tous deux malades). Un attaché, venu hier soir aux Affaires étrangères, a apporté une sorte de mémorandum [1], dont une dépêche de M. Corbin reflète ce matin les idées, et dans lequel se trouvait l'écho d'une déclaration faite à Rome à lord Perth : en présence des renforcements français en Tunisie, le gouvernement italien va se trouver obligé d'augmenter ses effectifs en Libye, bien qu'il n'eût à aucun moment songé à attaquer la Tunisie.

Le général Dentz fait observer que cette attitude des Anglais, qui acceptent sans critique les déclarations italiennes, constatation confirmée par notre

[1] Allusion au mémorandum britannique relatif aux concentrations italiennes en Libye et françaises en Tunisie, et ci-dessus reproduit sous le n° 232.

attaché militaire à Rome, explique la visite qu'il a reçue également hier de l'attaché militaire britannique à Paris.

Il n'a pas été difficile de lui démontrer d'une part, que même sans discuter sur les chiffres des effectifs réalisés par les Italiens en Libye, l'initiative du renforcement venait de leur côté, que, d'autre part, nous nous bornions à la mise en place parfaitement justifiée et légitime de notre système défensif en Tunisie, sur la frontière Sud et les côtes, système assuré d'ailleurs uniquement par les troupes actives sans convocation de réservistes (savoir globalement 42.000 hommes dont 9.000 hommes d'Algérie).

M. Charvériat prend note des renseignements fournis et signale que cet état d'esprit extrêmement prudent et même timoré des Anglais, dont leur attitude en face des déclarations italiennes est la marque, se traduit par une extrême sensibilité en ce qui concerne les affaires militaires d'Égypte; ils s'effaroucheraient de contacts militaires trop marqués avec l'armée égyptienne et il convient en particulier de ne pas donner notre accord au projet de voyage dans le Sud tunisien qu'avait formulé le ministre de la Guerre égyptien.

En ce qui concerne la Libye, la garnison normale est aux yeux des Anglais de 35.000 hommes*.

Le général Dentz fait observer que ce chiffre serait acceptable si les Anglais entendaient par le mot normal ce qui serait nécessaire pour assurer en temps habituel la sécurité militaire de la Libye, mais qu'il a toujours été dépassé.

Espagne : M. Rochat part ce soir pour Burgos [1]. Il n'a encore été question d'aucune garantie avec le général Franco et le rôle de M. Rochat se bornera à remettre la déclaration de reconnaissance du gouvernement espagnol par le gouvernement français.

A la question posée de faire rentrer notre attaché militaire actuellement à Perpignan, M. Charvériat demande de le laisser encore pendant le mois de mars pour servir de liaison auprès des autorités militaires républicaines.

Allemagne : Demande d'un jeune Allemand actuellement au lycée Louis-le-Grand d'être admis à suivre les cours de Polytechnique au titre étranger.

M. Charvériat diffère sa réponse jusqu'après avis de la Guerre.

II. Le général Dentz signale le renforcement annoncé du corps d'occupation italien du Dodécanèse et la réaction turque à Smyrne.

M. Charvériat convient de ce qu'il y a là un terrain d'intérêts communs avec la Turquie. Il croit exagéré le chiffre de 30.000 hommes donné par le poste d'Istamboul.

III. La Marine annonce la visite en mai de deux cuirassés anglais à Brest suivie par un voyage de l'escadre française de l'Atlantique autour des côtes anglaises, Rosyth en particulier.

* Note marginale manuscrite du général Gamelin : *Ils en ont 88.000 !*

(1) Le directeur adjoint des Affaires politiques devait notifier officiellement au gouvernement nationaliste sa reconnaissance *de jure* par la France.

IV. L'Air propose de conserver à Toulouse les officiers espagnols venus avec leurs avions et de ne pas les soumettre au régime commun des camps de réfugiés.

Madrid offre de montrer à nos aviateurs différents matériels d'aviation tombés entre les mains des républicains; la liste n'en présente pas d'intérêt, sauf pour le Dornier 18.

241

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 86. *Prague, 1er mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mars.)

Depuis quelques semaines, il semble que l'activité allemande pour troubler les rapports slovaco-tchèques se soit manifestée à nouveau. La correspondance de Bratislava relève l'attitude de M. Karmasin dans ce sens.

La propagande antitchèque, qui avait cessé depuis quelques jours, vient de reprendre avec vigueur par l'organe officiel du poste de radio de Vienne; ses tendances sont particulièrement intéressantes en raison de la précision de ses buts. Quotidiennement, des émissions en langue slovaque ont lieu entre midi et deux heures. Le ton de ces émissions est extrêmement violent et spécialement odieux.

Les Juifs sont principalement pris à parti. Chaque jour, un certain nombre d'Israélites habitant la Slovaquie sont nommément désignés, accusés de s'être enrichis aux dépens du peuple slovaque, vilipendés, et chaque notice se termine par ce *slogan* : « Quand sera-t-il envoyé au camp de concentration? »

La semaine dernière, le speaker du poste a lu la liste de cent huit officiers de l'armée tchécoslovaque, Juifs ou mariés à des Juives. Ce procédé scandaleux a provoqué une certaine émotion dans les milieux militaires de Prague.

Les Juifs sont également accusés (ce qui est exact d'ailleurs) de vendre l'alcool aux Slovaques et d'affaiblir la race.

Aux Juifs sont assimilés les Tchèques auxquels tous les malheurs de la Slovaquie sont imputés. Les faits les plus extravagants, les fables les plus absurdes sont bonnes pour irriter les Slovaques contre les Tchèques et les persuader que seule l'indépendance complète permettra à la Slovaquie de vivre heureuse et libre. Car le *Los von Prag* est le refrain de chacune de ces émissions.

« Les Slovaques veulent une indépendance totale. La Norvège, la Suède et le Danemark, autrefois réunis, se sont séparés et vivent depuis en bons

termes. Si nous n'obtenons pas l'indépendance, cela n'est pour nous rien moins que la mort du pays ».

Et pour prévenir tout scrupule intéressé des Slovaques qui connaissent la situation financièrement difficile de la Slovaquie, le speaker de Vienne ajoute que les francs-maçons et les Juifs de Prague ne mettront pas la main une fois encore sur l'économie du pays en prêtant des capitaux à Bratislava. En Amérique, affirme-t-il, il y a beaucoup de riches Slovaques qui désirent rentrer dans leur patrie et y investir leurs économies. Mais ils ne le feront que si les Juifs et les Tchèques, qui tenaient le commerce du pays, sont chassés. « Quant aux capitaux tchèques, nous n'en avons pas besoin, nous en avons suffisamment ».

Le poste de Vienne indique en outre que les soldats slovaques ne devront plus servir hors de Slovaquie, et que les instituteurs tchèques de la franc-maçonnerie, qui s'opposent au retour de la Croix dans les écoles, seront renvoyés à Prague. (On ne peut que s'émerveiller de voir, en ce qui concerne ce dernier point, les nationaux-socialistes de Vienne devenir les défenseurs du christianisme slovaque).

Mais au désir d'indépendance des Slovaques s'ajouterait maintenant une autre exigence : le retour à la Slovaquie des Slovaques de Moravie, « que les Tchèques et les Juifs brimeraient et retiendraient malgré eux ».

Cette idée, sur laquelle le poste radio-Vienne revient à plusieurs reprises depuis quelques jours, correspondrait à certaines rumeurs dont je n'ai pu encore vérifier l'exactitude et selon lesquelles l'Allemagne ferait pression sur la Slovaquie pour lui faire céder la région de Presov à l'Ukraine carpathique; en compensation, elle lui ferait obtenir toute la partie de la Moravie qui se trouve à l'est de la Morava, sous prétexte que quelques particularités linguistiques apparentent ses habitants aux Slovaques. La nouvelle frontière slovaco-tchèque qui serait ainsi établie correspondrait au tracé du futur canal de l'Oder au Danube, et de l'autostrade Nord-Sud. La séparation se ferait ainsi plus complète entre la Slovaquie et les provinces tchèques, et ce qui resterait de ces dernières ne représenterait plus qu'une enclave mutilée et amoindrie au sein de « l'espace vital germanique ».

Il est intéressant de noter que cette propagande allemande en Slovaquie contre Prague s'est manifestée et s'intensifie au moment où les relations slovaco-tchèques connaissaient un certain apaisement. Ma correspondance a signalé à plusieurs reprises cet état de choses, que la situation économique et financière de la Slovaquie rend désirable pour cette dernière. Il semble que cet apaisement soit contraire aux vues de l'Allemagne dont la politique est de faire sur le plan intérieur la tâche difficile au gouvernement de Prague, pour le rendre plus souple aux exigences du Reich.

On peut craindre, malheureusement, que cette propagande habile et violente n'ait, chez un peuple politiquement peu évolué encore, des résultats néfastes.

242

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 136. *Varsovie, 1er mars 1939.*

(*Rèçu :* Dir. pol., 10 mars.)

Arrivé à Varsovie le 25 février à midi, le comte Ciano n'a pas encore quitté le territoire polonais [1]. Il se trouve aujourd'hui à Cracovie en compagnie de M. Beck. Le voyage n'étant pas terminé, il n'est pas question d'en dégager dès maintenant des conclusions. On ne peut que noter les indications de nature diverse qui permettent d'avoir une première impression sur le caractère du voyage du ministre des Affaires étrangères italien.

Le premier après-midi du comte Ciano à Varsovie a été consacré au dépôt d'une couronne sur la tombe du Soldat inconnu et aux visites protocolaires; le soir a eu lieu un dîner au ministère des Affaires étrangères suivi d'une réception où, suivant l'habitude polonaise, le corps diplomatique n'était pas convié. Le lendemain, 26 février, le comte Ciano a assisté à l'inauguration de la statue du colonel Nullo, compagnon de Garibaldi, qui vint combattre pour la Pologne lors de l'insurrection de 1863 et y trouva la mort; il a déjeuné chez le président de la République, visité l'Institut italien, reçu la colonie italienne et dîné à l'ambassade d'Italie. Les chefs des missions diplomatiques étaient conviés à la réception qui a suivi le dîner auquel ont pris part l'ambassadeur de Turquie, doyen du corps diplomatique et l'ambassadeur d'Allemagne (mon télégramme nº 228) [2]. Le 27, l'ancien commandant de l'escadrille *Disperata* a visité le régiment d'aviation de Varsovie et déjeuné au mess des officiers. L'après-midi, il est parti pour la forêt de Bialowieza où il a chassé hier. Aujourd'hui, a lieu la visite de Cracovie, avec dépôt d'une couronne sur la tombe du maréchal Pilsudski et déjeuner au Wawel.

De cette énumération, conforme aux indications du communiqué, il résulte que, dans le programme de la visite, aucun moment n'a été consacré officiellement aux conversations entre les deux ministres. Certes, le comte Ciano et M. Beck ont eu le temps de causer, tant à Varsovie que pendant leur voyage à Bialowieza et à Cracovie; mais c'est sans doute intentionnellement que, jusqu'à présent, les communiqués n'ont pas fait mention d'entretiens et se

(1) Sur la visite du ministre italien en Pologne, voir ci-dessus le nº 221; ci-après les nos 257, 280, 288, 297.

(2) Du 25 février, non reproduit. D'après ce télégramme, lors de la venue à Varsovie du ministre allemand des Affaires étrangères, l'ambassadeur d'Allemagne avait invité à dîner, avec le colonel Beck, les ambassadeurs d'Italie et du Japon et le ministre de Hongrie. Le ministre polonais avait été mécontent de se trouver entouré des seuls représentants des états participant au pacte antikomintern.

sont bornés à parler de visites ou de cérémonies. Cette discrétion à l'égard de la partie politique du voyage fait, en quelque sorte, contraste avec le nombre important de fonctionnaires — dont M. Buti — et de journalistes — dont M. Gayda — qui ont accompagné le comte Ciano.

Aussi bien, dans toutes les manifestations d'amitié qui ont eu lieu à l'occasion de la visite du comte Ciano, dans tous les articles qui ont été consacrés aux relations polono-italiennes, un double souci s'est fait jour de la part des dirigeants polonais : celui de saluer avec toute la cordialité possible le représentant d'un pays ami; celui d'éviter tout ce qui pourrait paraître compromettant dans ces manifestations de sympathie.

J'ai déjà relevé (mon télégramme nº 239) (1) le caractère anodin des toasts qui ont été échangés au dîner du ministre des Affaires étrangères. Une seule phrase s'annonçait comme pouvant présenter un sens politique : celle où M. Beck déclarait que la distance qui sépare les deux états ne devait pas les empêcher d'approfondir la « collaboration bienveillante de nos deux gouvernements pour la défense des intérêts de nos états... », mais M. Beck a ajouté prudemment « ... et la compréhension des justes intérêts des autres ». Par ailleurs il est à noter que, dans ces toasts, l'on s'est abstenu de célébrer la communauté des régimes, de faire un parallèle entre la grandeur du maréchal Pilsudski et celle de M. Mussolini; de féliciter les deux pays d'avoir eu le bonheur d'être conduite par de tels chefs. Ces effets faciles n'ont pu être, du côté polonais, négligés qu'à dessein.

Le souci de prudence des Polonais s'est encore manifesté dans les instructions données à la presse et observées par celle-ci. Il a été prescrit aux journalistes, ainsi que la promesse m'en avait été faite, d'éviter tout ce qui aurait pu être l'objet d'une interprétation défavorable de notre part. Il est même permis de penser qu'en donnant ces instructions, M. Beck a voulu parer à l'avance aux manœuvres possibles du gouvernement italien. Il semble qu'il ait craint que celui-ci ne cherche à compromettre la Pologne en recommandant, par exemple, à la presse italienne d'insister sur le caractère « dynamique » des deux états ou sur leur manque de matières premières et de terrains d'émigration. Sans doute a-t-il craint aussi que le comte Ciano ne fût tenté, au cours de son voyage, de se montrer indiscret, de chercher à obtenir de lui quelque engagement de neutralité bienveillante au cas où l'Italie se trouverait impliquée dans un conflit, quelque promesse de collaboration pour le cas où la question coloniale viendrait à faire l'objet d'un débat international.

Il est assez curieux, en tout cas, de constater que, cette fois encore, M. Beck a usé du procédé qu'il avait employé à la veille de l'arrivée de M. von Ribbentrop. Le Département se rappelle qu'il avait fait alors, à un représentant de la *North American Newspapers Alliance*, des déclarations qui ne laissaient aucun doute sur sa volonté de ne pas se laisser entraîner à se rapprocher par trop des états signataires du pacte antikomintern (2).

(1) Du 25 février, dont le sens est suffisamment indiqué ici.
(2) Sur ces déclarations, voir, au tome XIII de la présente série, le nº 444 (note).

Cette fois-ci, il a fait publier dans la presse officieuse, les 24 et 25 février, des articles fort aimables pour l'Italie mais d'où il résultait qu'après les « ébranlements considérables » qu'a subis l'Europe au cours de l'année dernière et le « fléchissement du système actuel de collaboration internationale », la visite du comte Ciano était un « élément important du maintien de l'atmosphère de la paix en Europe ». Pour le cas où ces déclarations pacifiques n'auraient pas été suffisamment claires, le *Czas*, organe conservateur mais qui reste, pour des raisons de personnes, en liaison assez étroite avec le ministère des Affaires étrangères, a publié, le 25 février, un article abordant franchement la question des difficultés franco-italiennes. L'article a exposé qu'il n'est pas de l'intérêt de la Pologne que l'Italie soit absorbée par un différend à l'occident et qu'au contraire, la Pologne a intérêt à la liquidation du conflit franco-italien, au retour « à l'ancienne amitié franco-italienne ». Le *Czas* a conclu par cette constatation que la paix dépend de Rome dans une large mesure et par le souhait que la visite du comte Ciano contribue à « orienter la politique italienne dans cette direction ».

Enfin la presse, parlant des intérêts communs des deux états, a mis délibérément l'accent sur les questions danubiennes, souhaité la stabilisation de la paix dans cette région, tout en admettant qu'une solution définitive restait à trouver, qui ne pourrait l'être en dehors d'une collaboration polono-italienne. Il n'est pas sans intérêt de relever que lorsque, l'année dernière, quelques jours avant l'Anschluss, M. Beck était parti pour Rome (1), la presse polonaise avait beaucoup moins parlé du bassin danubien que cette fois-ci.

Si l'on ajoute encore que la presse polonaise n'a pas fait mention de l'existence de l'axe Rome-Berlin et qu'elle a insisté sur le caractère « bilatéral » de l'amitié polono-italienne, on est amené à déduire de ces divers indices que M. Beck a abordé ses entretiens avec le comte Ciano dans un esprit assez différent de celui qui devait animer ce dernier, à en juger par la note remise à Rome à deux journalistes italiens, le 21 février, par le ministère de la Culture populaire (télégramme de M. François-Poncet nº 661 du 21 février) (2).

Au reste, il paraît conforme à la politique de M. Beck que celui-ci ait fait preuve d'une certaine réserve vis-à-vis de son interlocuteur.

Tout d'abord, si satisfait que l'on soit ici de voir les hommes d'État étrangers prendre, l'un après l'autre, le chemin de Varsovie, on aurait sans doute préféré qu'un intervalle plus long séparât la visite du comte Ciano de celle de M. von Ribbentrop. M. Beck tient à ce que personne ne puisse se vanter d'avoir inféodé la Pologne à sa politique. Et c'est — je l'ai déjà indiqué — une réaction normale de la politique polonaise de laisser voir, quand un ministre des Affaires étrangères étranger vient à Varsovie, que celle-ci n'en conserve pas moins sa complète indépendance. Dans le cas présent, la réaction

(1) Sur ce voyage romain du ministre polonais, en mars 1938, voir, au tome VIII de la présente série, les nos 141, 307, 311, 357.

(2) Non reproduite. La note remise par le ministère italien de la Culture populaire prévoyait une collaboration, dans l'Europe centrale et balkanique, des trois grandes puissances qu'étaient l'Allemagne, l'Italie et la Pologne.

aura été d'autant plus nette que les visites des deux ministres de l'Axe auront été plus rapprochées.

En second lieu, si l'on se représente aisément ce que le comte Ciano peut avoir à demander à M. Beck, on voit beaucoup moins bien ce qu'il pourrait lui offrir en échange. L'assurer de sa sympathie pour les « revendications coloniales » de la Pologne? Ce n'est pas là un avantage assez substantiel pour que M. Beck veuille d'avance se compromettre — il sera toujours temps de prendre position au moment voulu. Le seul avantage pratique auquel la Pologne serait sensible, ce serait la frontière commune avec la Hongrie, à laquelle on pense toujours à Varsovie. Jusqu'à présent, l'Italie n'a rien pu faire en faveur de cette frontière à laquelle elle était pourtant favorable. Il semble même que la facilité avec laquelle elle a pris son parti du veto de l'Allemagne, au mois de novembre dernier, ait défavorablement impressionné les dirigeants polonais. En ce sens, on peut être assuré que les allusions répétées de la presse polonaise aux questions danubiennes ne sont pas seulement un moyen de faire comprendre aux Italiens que la Pologne ne s'occupe pas de la Méditerranée, mais un conseil qu'elle leur donne de moins négliger l'Europe centrale.

Enfin, un dernier élément — imprévu celui-là — n'a pu que renforcer M. Beck dans son désir d'être circonspect : ce sont les manifestations anti-allemandes qui ont commencé la veille de l'arrivée du ministre italien et qui durent encore [1]. Ces manifestations ont certainement jeté une ombre sur la visite du comte Ciano : lui-même en entendant les étudiants polonais massés sous les fenêtres de l'ambassade d'Italie crier « Vive l'Italie, vive le Duce, à bas l'Allemagne » a dû faire quelques réflexions sur la complexité de la situation de la Pologne et des sentiments qui y ont cours.

Quant à M. Beck, il a pu mesurer par là — j'y reviens par ailleurs [2] — que sa politique est suspecte à une bonne partie de l'opinion de son pays et que cette partie de l'opinion paraît avoir depuis quelque temps des moyens d'expression accrus. Il n'aura pu, je le répète, qu'y trouver un motif de plus de se tenir sur ses gardes.

[1] Sur ces manifestations, voir ci-dessus les n° 223 (et note); ci-après les nos 243 et 297.

[2] Se reporter à la dépêche de Varsovie n° 141, du même jour, ci-après reproduite sous le n° 243.

243

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 141. *Varsovie, 1er mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mars.)

Par l'effet qu'elles produisent sur l'opinion publique et les réactions qui en résultent dès maintenant dans les milieux politiques, les manifestations antiallemandes, qui se déroulent depuis cinq jours à Varsovie et dans les villes universitaires de Pologne, revêtent une importance particulière.

Depuis Munich, depuis l'arbitrage de Vienne, mais surtout depuis le voyage de M. von Ribbentrop (1), la correspondance de l'ambassade avait, à maintes reprises, signalé l'état d'esprit qui, en marge des relations officielles, tendait de plus en plus nettement à se créer en Pologne : dans les larges couches de l'opinion polonaise, une inquiétude diffuse, instinctive mais grandissante en présence du péril allemand; parmi les éléments minoritaires, de la nervosité, de l'impatience, des espoirs mal dissimulés. Le terrain était propice pour le réveil des vieux antagonismes. C'est ce qui explique pourquoi de simples manifestations d'étudiants qui, au début surtout, ont présenté tous les traits classiques des démonstrations de ce genre, ont pu avoir dans l'opinion un retentissement si étendu et prendre les allures d'un événement politique tel que le voyage des anciens combattants allemands a sombré dans l'oubli avant même de s'achever à Varsovie, que les milieux allemands de Varsovie n'ont pu cacher leur émotion et leur inquiétude, et enfin que la visite du comte Ciano en a subi un préjudice que les Italiens et les milieux officiels polonais eux-mêmes sont obligés de reconnaître (2).

Le coup est, on le sait, parti de Dantzig. Ce n'est pas là l'effet du hasard. Si compromise que puisse paraître aux étrangers la situation de la Pologne à Dantzig, la question reste, pour la grande majorité de l'opinion polonaise, la pierre de touche des rapports germano-polonais et, plus particulièrement pour la jeunesse, qui rêve d'un avenir sur mer, possède la valeur d'un symbole : la perte définitive de la vieille ville hanséatique, qu'Allemands et Polonais se disputent depuis des siècles, serait à ses yeux le signe tangible d'une abdication. L'opposition le sait bien. M. Beck aussi qui, à Berchtesgaden (3), comme à Varsovie lors de la venue de M. von Ribbentrop, a dû

(1) Sur ce voyage, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 444, 473; ci-dessus le nº 20.
(2) Sur la visite du ministre italien, voir ci-dessus les nos 221, 242; ci-après les nos 257, 280, 288, 297.
(3) Sur le voyage en Allemagne du ministre polonais des Affaires étrangères, en janvier 1939, voir, au tome XIII précité, les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

invoquer le sentiment public pour écarter les sollicitations dont il était l'objet à propos de Dantzig et reporter à plus tard toute solution nouvelle de la question.

Deux incidents, à Dantzig, ont surtout contribué à mettre le feu aux poudres.

Il s'agit, en premier lieu, d'une résolution conçue en termes évidemment provocants, prise par les étudiants qui suivent les cours polonais de l'Institut polytechnique de cette ville. Il y était dit notamment ceci : « Le peuple polonais a seul le droit de décider du sort de l'embouchure de la Vistule et de Dantzig si étroitement unie et qui doit être entièrement à son service. La population polonaise du territoire de Dantzig souffre d'une manière inouïe sous la pression d'éléments étrangers. Pleinement conscients des devoirs qui nous incombent, nous proclamons ici notre volonté inébranlable de mener une lutte inflexible pour la liberté et le caractère polonais du territoire ».

Cette résolution a eu surtout une importance locale, en excitant les esprits à Dantzig, surtout ceux des étudiants allemands et en rendant un conflit inévitable.

L'autre incident, celui de la pancarte *Hunden und Polen, ist Zutritt verboten* suspendue à un café proche de l'Institut polytechnique, a eu, lui, en Pologne, le plus grand retentissement. C'est le *Kurjer Baltycki* paraissant à Gdynia, qui a lancé l'affaire, avec photographie à l'appui. *L'Illustrowany Kurjer Codzienny* l'a suivi, puis tous les organes de la presse nationaliste ont reproduit l'information ainsi que le document.

Il appartiendra à notre consul à Dantzig de donner de plus amples détails sur les événements qui se sont produits dans la Ville libre (1). La presse polonaise a publié, sur les démarches de protestation du commissariat général de la République, une série de communiqués officiels qui visaient à montrer que l'honneur polonais était défendu avec la plus grande fermeté. L'un d'eux a annoncé que le gouvernement polonais réclamait la fermeture de l'École polytechnique. Le Sénat, de son côté, a demandé des sanctions contre les étudiants auteurs de la proclamation. Il y a tout lieu de penser que la ville de Dantzig cédera : l'action de Berlin paraît bien dirigée dans ce sens. La fin du semestre universitaire, en amenant une longue interruption des cours, va d'ailleurs opportunément aider à rétablir le calme parmi les étudiants allemands et polonais de Dantzig.

* * *

L'intérêt de cet épisode dantzicois s'est trouvé, dès le début, singulièrement dépassé par celui qu'allait provoquer l'agitation des étudiants de la capitale et des autres villes universitaires polonaises.

A Varsovie, c'est le vendredi 24 février qu'ont éclaté les premières manifestations.

(1) Il a paru superflu de reproduire le rapport de Dantzig n° 15, du même jour, consacré à l'agitation estudiantine dans la Ville libre.

Au début de l'après-midi de ce jour, quelques centaines d'étudiants, auxquels des passants se joignirent peu à peu, se sont portés vers l'immeuble de l'ambassade d'Allemagne, en chantant des chants antiallemands, parmi lesquels la *Rota* [1]. En même temps ils poussaient des cris tels que « A bas la politique proallemande », « A bas Hitler », « Dantzig à la Pologne », « L'armée polonaise à Dantzig », « Les Allemands sont des chiens » et aussi : « A bas Beck », « Von Beck à Bereza » (le camp de concentration), « Von Beck à la lanterne ». A l'aide d'une fronde, les manifestants ont réussi à casser deux vitres de l'hôtel de l'ambassade. La police paraît avoir été tout d'abord surprise; des renforts ont été envoyés : police à cheval, pompe à incendie, les étudiants ont été repoussés dans les rues environnantes. Mais chacun a remarqué avec quelles précautions la force publique remplissait son office.

A ce moment, les manifestants ont organisé une sorte de meeting en plein air et plusieurs orateurs improvisés ont pris la parole, entre autres un représentant des étudiants polonais de Dantzig. « Il y a encore à Varsovie, a-t-il dit, des gens qui croient que la politique polonaise d'Hitler est sincère. Je puis vous assurer qu'il n'en est rien : la politique de brigandage se poursuit. Après l'Autriche, après les Sudètes, ce sera notre tour. »

D'autres rassemblements de ce genre ont eu lieu dans divers endroits de la ville : des étudiants, mais aussi des passants de toutes conditions, se réunissaient autour des marchands de journaux et les groupes se livraient à haute voix à toutes sortes de considérations. La police à cheval a dû à plusieurs reprises intervenir.

Des manifestations analogues se sont produites le samedi 25 : de nouveau, profitant de l'inattention, assez surprenante cette fois, de la police, des groupes d'étudiants ont à nouveau réussi à parvenir jusqu'à l'ambassade d'Allemagne, entonnant les mêmes chants antiallemands et proférant les mêmes cris hostiles que la veille et ont encore cassé une vitre.

Un groupe d'étudiants s'en est allé manifester sous la fenêtre de l'ambassade d'Italie où se trouvait le comte Ciano, et, aux cris de « Vive l'Italie, Vive Ciano » ont bientôt succédé ceux de « A bas l'Allemagne », « A bas Hitler », « A bas von Beck... ».

Le dimanche 26, le comité de la Légion universitaire — formation paramilitaire réservée aux étudiants, dont le chef est un officier en activité, le colonel Tomaszewski — organisait une réunion au grand amphithéâtre de l'Université. On prévoyait des incidents. Cependant le meeting ne fut pas interdit et le premier vice-ministre de la Guerre, le général Gluchowski, y assistait. Au cours de la réunion, le colonel Tomaszewski fit allusion aux événements de Dantzig : « Les Allemands, dit-il notamment, veulent traiter les Polonais comme des chiens. A ces provocations, la Pologne doit répondre par un redoublement d'efforts pour accroître sa force et être en état de s'en servir ». On assure même qu'il aurait ajouté que, « un jour ou l'autre, l'abcès

[1] *Note du document :* Chant antiallemand composé avant la guerre, lors d'une difficulté de la population polonaise avec les autorités allemandes. Depuis la guerre, il est devenu comme une sorte d'hymne antiallemand.

de Dantzig devait être ouvert ». Un assistant aurait alors répliqué à haute voix : « Mais M. Beck est un mauvais chirurgien ». Un des représentants des étudiants prit ensuite la parole et s'écria : « Que l'ambassadeur von Moltke aille faire son rapport à Berlin! Il devra dire que les Allemands peuvent s'engager sur la route de Dantzig, mais qu'ils y trouveront un mur solide fait de trente millions de poitrines polonaises ». Enfin, le colonel Tomaszewski promit d'organiser en Poméranie six camps réservés aux étudiants au lieu de deux, ainsi qu'il avait été primitivement prévu.

A l'issue de la réunion, les assistants ont voulu se répandre dans les rues et se livrer à de nouvelles démonstrations, mais, cette fois, ils ont été repoussés par des forces de police considérables.

De nouvelles tentatives ont eu lieu dans différents quartiers de la ville, le lundi 27 ainsi que le mardi 28. Mais la police, qui avait évidemment de nouvelles instructions, s'est montrée sensiblement plus énergique que les premiers jours et de nombreuses collisions ont eu lieu en différents points de la capitale. Un groupe d'étudiants a cependant réussi, lundi matin, à pénétrer dans le Club allemand, plusieurs d'entre eux ayant le revolver au poing. Ils ont battu avec des bâtons plusieurs des occupants, cassé les glaces, déchiré les documents. La police a fini par intervenir; mais l'impression produite par cette incursion a été très vive parmi les Allemands qui habitent la capitale.

Aujourd'hui encore, des forces de police sont répandues dans les rues, en particulier aux abords de l'ambassade d'Allemagne et du ministère des Affaires étrangères.

Il convient de rappeler que, depuis 1933, aucune manifestation de ce genre ne s'était déroulée à Varsovie. A l'exception d'une démonstration qui a eu lieu, il y a moins de deux ans, devant la légation de Tchécoslovaquie, aucun immeuble diplomatique n'avait depuis ce temps, été l'objet de manifestations hostiles.

A Poznan, l'organisation des étudiants nationalistes s'était réunie le vendredi 24 en vue de proclamer, d'une part, l'exclusion des étudiants allemands de l'Université, et, d'autre part, une expédition punitive contre Dantzig.

A l'issue de cette réunion, les étudiants se sont rendus devant la rédaction du *Posener Tageblatt*, ont brisé les vitres, détérioré les devantures, puis ils se sont dirigés vers le consulat d'Allemagne, mais en ont été empêchés par la police. Plusieurs Allemands auraient été attaqués et blessés. De nouvelles manifestations se sont également produites le 25 et le 26, au cours desquelles les vitres d'une librairie allemande et l'immeuble de la *Deutsche Vereinigung* et d'autres institutions allemandes ont été brisées et certaines devantures détruites.

A Cracovie, une importante manifestation d'étudiants s'est déroulée dans les principales places de la ville. La population locale y aurait pris une part active.

Des discours très violents ont été prononcés contre l'Allemagne, contre les dirigeants de Dantzig et contre M. Beck. Un mannequin représentant ce dernier, avec un petit Hitler juché sur son épaule et lui parlant à l'oreille,

a été promené à travers la ville. Des étudiants polonais se sont également introduits au foyer des étudiants allemands de l'Université et des écoles supérieures. Plusieurs de ces derniers ont été battus, et l'un même, assure la presse allemande, aurait été sérieusement blessé.

Des manifestations du même genre se sont déroulées à *Lwow* et à *Wilno.*

Il convient de noter que la presse polonaise a dû observer un silence complet sur toute cette agitation. La presse minoritaire allemande, qui avait commencé à donner des détails très circonstanciés et sous la forme naturellement la plus dramatique, a dû se résigner également au silence. De nombreux journaux allemands ont été d'ailleurs saisis en Pologne au cours de ces derniers jours.

*
* *

En dehors des démonstrations bruyantes de la rue et qui devaient faire sur la population une si vive impression, il y a, dans cette affaire, bien des points qui demeurent obscurs. Tout d'abord, les circonstances mêmes qui ont amené la découverte du fameux placard *Hunden und Polen...* D'après le rapport officiel de la police de Dantzig, ce placard n'aurait été apposé sur la fenêtre du café incriminé que pendant trois quarts d'heure, dans la nuit du 11 au 12 février, entre minuit un quart et une heure du matin. D'après ce même rapport, quatre étudiants polonais auraient pris place, cette nuit-là, vers minuit, à une table proche de la fenêtre en question et seraient repartis vers une heure. Ce sont eux qui, en sortant, auraient jeté l'alarme en révélant la présence de la pancarte qu'ils auraient d'ailleurs immédiatement décrochée et emportée... Les photographies du document qui ont paru dans la presse polonaise auraient donc été prises par ceux mêmes qui l'avaient posé, ou qui, depuis, le détenaient...

Toute l'affaire, assure la police dantzicoise, serait donc l'œuvre d'agents provocateurs. Il semble bien que cette opinion soit aussi partagée à Varsovie, surtout au ministère des Affaires étrangères...

Mais au profit de qui auraient agi les étudiants ? Chacun s'accorde à penser qu'il ne peut s'agir que d'un coup monté par quelque organisation nationaliste.

Le parti nationaliste, en effet, encouragé par le résultat des récentes élections municipales en Pologne occidentale, manifeste depuis quelque temps une grande activité. Il a, au cours de ces dernières semaines, multiplié les meetings et les conférences dans les principales villes de Pologne. En toute circonstance, il a montré la plus grande hostilité à la politique de M. Beck.

Cependant, personne jusqu'ici n'a été accusé avec précision. Les articles qui ont paru dans la presse officieuse, pour condamner ces manifestations, parlent, dans les termes les plus vagues, « d'agitateurs irresponsables », de « forces hostiles à la Pologne », des « ennemis de la politique extérieure polonaise, qui veulent se servir des troubles dans la rue pour faire pression sur le gouvernement ». On parle d' « agences étrangères » et de leurs « menées ténébreuses ». C'est à ce genre d'accusations, qui désignent tout le monde

et personne, tout en permettant les mesures de représailles ou les perfidies les plus variées, que le gouvernement polonais a recours dans les cas qui l'embarrassent.

On se trouve donc amené à penser que les services du ministère des Affaires étrangères, qui ont inspiré ces articles, estiment opportun et sage de rester dans l'imprécision. Ils n'ont pas pu, en effet, ne pas se rendre compte que la jeunesse avait, dans l'occurrence, toutes les sympathies de la population. Dénoncer ceux qui l'inspiraient, risquerait sans doute de donner à ces derniers des titres sérieux à la popularité...

Mais les sympathies de la rue ne sont certes pas les seules que les étudiants ont rencontrées au cours de leurs manifestations. L'attitude de la police à cet égard a été significative. À Varsovie, comme d'ailleurs à Poznan, elle n'a mis aucun zèle — tout au moins au cours des deux premiers jours — à empêcher les manifestants d'arriver à leurs fins. Autrement, on s'expliquerait difficilement qu'à deux reprises les étudiants aient réussi à approcher l'ambassade d'Allemagne assez près pour y briser des vitres. Même après que la police eût visiblement reçu des ordres de se montrer plus brutale, on m'a signalé que, dans plus d'un cas, des policiers s'entretenaient familièrement avec les jeunes gens qu'ils avaient mission de refouler.

Il y a plus encore. Dans les milieux militaires mêmes, il semble bien qu'on ait considéré cette agitation avec bienveillance sinon avec complaisance. Lorsque les manifestants se sont, le premier jour, rendus devant le ministère de la Guerre, ils y ont été accueillis très favorablement par les officiers. Mais surtout, il y a le fait que la réunion du comité de la Légion universitaire — que j'ai signalée ci-dessus — après qu'il eût été question de l'interdire, a eu lieu cependant et en présence d'un vice-ministre de la Guerre. Or, les forces importantes de police qui attendaient à la sortie les assistants montrent à quel point les autorités ne se faisaient aucune illusion sur l'état d'esprit qui allait régner au cours de cette manifestation.

* * *

Il est sans doute trop tôt encore pour essayer de dégager la portée et les conséquences d'une agitation qui, à l'heure actuelle, est en train de passer du domaine de la rue sur le plan de la politique.

Le chef de l'O.Z.N. (camp de l'Union nationale), le général Skwarczynski, dans un discours qui a fait sensation — et qui, d'après des renseignements que j'ai lieu de croire fondés, lui aurait été dicté par le directeur du cabinet de M. Beck — s'est solidarisé avec la politique du ministre des Affaires étrangères et a pris position contre les manifestants. Geste imprudent, semble-t-il, qui risque de lier la politique de M. Beck, laquelle pouvait passer comme celle du gouvernement tout entier, à l'O.Z.N. dont le crédit reste si faible. Geste qui apparaît plus imprudent encore si l'on songe que ce même O.Z.N., qui ne dissimule pas ses tendances totalitaires, se trouve ainsi mis en opposition avec la jeunesse, cette jeunesse qu'il s'agit pourtant pour lui de gagner. Entre l'O.Z.N. et la jeunesse, le sentiment public ne saurait hésiter.

Mais c'est incontestablement le prestige de M. Beck qui, dans toute l'affaire, a eu le plus à souffrir. Or, à ce prestige, le ministre était arrivé, par de patients efforts, à donner une apparence de popularité. Lors de l'entrée des troupes polonaises en Silésie de l'Olza, il avait réussi à se faire acclamer au balcon du palais Bruhl. Cette fois, il s'est vu publiquement, dans les rues de la capitale l'objet des attaques les plus mortifiantes et les plus blessantes. En même temps, il s'est trouvé atteint dans le domaine que, nul ne l'ignore, il s'est, depuis son entrée au ministère des Affaires étrangères, si jalousement réservé : la question de Dantzig. Il ne lui sera pas facile, après cette alerte, de la traiter à l'avenir.

La colère qu'il n'a pas su dissimuler ne permet pas de douter qu'il n'ait fort bien mesuré toute la portée du coup dirigé contre lui. Certes, il se défendra. La place qu'il tient dans le régime actuellement au pouvoir en Pologne, si pauvre en personnalités de valeur, lui assure de l'aide à Varsovie. Il est sans doute certain d'en trouver plus encore à Berlin. *Man will Beck halten*, a déclaré un journaliste allemand à un de mes collaborateurs.

Et on ne saurait sans doute mieux conclure qu'en rapportant cet autre mot, qui, lui, est d'un des collègues de M. Beck au gouvernement : « Il ne faut sans doute pas prendre trop au tragique les manifestations de la rue, mais c'est tout de même un signal d'alarme ».

244

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 139. *Varsovie, 1er mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 avril.)

J'ai déjà eu l'occasion de signaler à différentes reprises (voir notamment mes lettres nos 16 et 65 des 3 et 31 janvier dernier) [1] que, depuis quelque temps, on entendait exprimer, dans les milieux qui s'intéressent aux questions de politique extérieure, de vives critiques contre la politique incarnée par M. Beck. J'ai noté, à ce propos, que M. Beck avait fait publier, pour sa défense, deux livres signés l'un de M. Konrad Wrzos, rédacteur diplomatique de l'*I.K.C.*, l'autre de M. Lukasiewicz, ambassadeur de Pologne à Paris [2].

(1) Dont le sens est suffisamment indiqué par le présent paragraphe. Par la première de ces lettres, l'ambassadeur faisait état des critiques adressées par M. Mackiewicz, rédacteur en chef du *Slowo* de Wilna à la politique de M. Beck, dans un article intitulé : « Ou bien il fallait marcher avec l'Allemagne contre la Russie, ou bien il fallait défendre les positions de la France en Europe centrale ». M. Léon Noël notait cependant qu'il ne fallait pas s'exagérer la portée de la polémique : « La position de M. Beck demeure forte et son prestige incontestable ». La seconde dépêche évoquait les livres des défenseurs du ministre ici cités.

(2) Intitulé : « La Pologne est une puissance » (D. n° 65).

Il ne semble pas que les plaidoiries des avocats de M. Beck aient fait grande impression. Ceux qui attaquaient le ministre des Affaires étrangères continuent à le faire et l'on voit même leurs rangs grossir. En même temps, il semble qu'une certaine hésitation se manifeste chez les défenseurs de sa politique. On dirait, par moment, que certains d'entre eux sont en train de perdre la foi.

C'est sur la politique polonaise en 1938 et, en somme, sur l'activité de la Pologne dans l'affaire tchécoslovaque que se concentrent les critiques. Peu à peu — la joie d'avoir « retrouvé les frères de la Silésie d'outre Olza » ayant été de courte durée — le calme est revenu dans les esprits et le sens critique a repris ses droits : on a dû constater que les événements n'évoluaient pas comme l'avaient prédit ceux qu'inspirait le ministre des Affaires étrangères : la Pologne n'a pas obtenu la frontière commune avec la Hongrie; la Tchécoslovaquie mutilée est tombée sous l'influence allemande et Prague paraît ne pouvoir ni ne vouloir se rapprocher de Varsovie; les puissances occidentales ont conservé un souvenir pénible du rôle joué par la Pologne. En résumé, pour avoir acquis de faibles avantages matériels, celle-ci se trouve moralement isolée à côté d'une Allemagne agrandie et fortifiée.

De là se dégage pour nombre de Polonais la conclusion que la Pologne a été jouée par l'Allemagne et, pour ceux d'entre eux qui étaient partisans de la politique de collaboration avec le Reich, le sentiment que les dirigeants polonais n'ont pas su tirer parti des possibilités qu'offrait cette collaboration.

C'est l'idée que M. Mackiewicz, pilsudskiste, germanophile et partisan jusqu'à une époque récente de M. Beck, développe depuis quelques mois avec le talent et l'énergie qui lui sont propres. Son dernier article à ce sujet, paru le 25 février, s'intitule : « La catastrophe de la politique polonaise en 1938 ». Une fois de plus, il y souligne «l'immense service » rendu par la Pologne à l'Allemagne depuis 1934 et déplore que l'unique résultat de cette politique soit un déséquilibre de forces entre les signataires de l'accord de 1934. Il reproche à M. Beck de n'avoir pas fait dépendre l'attitude de la Pologne dans la crise tchécoslovaque d'un accord avec l'Allemagne reconnaissant le principe de la frontière commune avec la Hongrie. Quant à M. Studnicki, renchérissant encore, il fait grief à la politique polonaise de ne pas s'être associée complètement à l'Allemagne et à l'Italie pour former le bloc des pays « affamés de territoires ».

En face de ceux qui en veulent en somme à la politique polonaise d'avoir fait preuve de timidité, il y a tous ceux qui reprochent depuis longtemps à M. Beck de négliger les relations de la Pologne avec les puissances occidentales et, en particulier, avec la France. Ceux-là gagnent à la fois en nombre et en mordant. C'est ainsi qu'on a tout récemment, dans des réunions organisées par le parti national-démocrate où les tendances proallemandes étaient fortes jusqu'à une époque récente, regretté le trouble que les événements d'Europe centrale ont jeté dans les relations franco-polonaises et exprimé le vœu de voir « ranimer la politique de l'alliance avec la France ».

Chez ceux qui représentent cette tendance, les événements de ces derniers mois contribuent à la renforcer, mais pour d'autres raisons que celles dont

fait état M. Mackiewicz. Ceux-là n'ayant jamais cru aux vertus d'une politique de collaboration avec l'Allemagne et n'y ayant vu tout au plus qu'un mal nécessaire, n'éprouvent pas la même déception. Mais ils observent le redressement des puissances occidentales, le réarmement britannique, la fermeté dont nous faisons preuve en présence des revendications italiennes, le mouvement d'opinion aux États-Unis. Ils voient le patriotisme hongrois se raidir contre l'ingérence allemande, le gouvernement roumain combattre la Garde de fer, M. Stoyadinovitch quitter la scène politique. Ils ont l'impression que l'Axe n'a pas encore gagné la grande partie politique qui se joue en Europe comme beaucoup étaient tentés de le croire il y a six mois et que même son heure est sans doute passée. Chez eux, la crainte de l'Allemagne, jointe au sentiment qu'il est possible de résister à l'emprise germanique, les incitent à rechercher contre celle-ci un appui en Europe occidentale.

Cette tendance, comme je l'ai indiqué, s'exprime avec beaucoup plus de netteté qu'auparavant. C'est ainsi que la *Polonia*, de Katowice, a écrit, il y a quelques jours, que la politique polonaise doit retrouver le chemin de Londres, que celui-ci passe par Paris et que si sur ce chemin se dressent des « obstacles de nature personnelle », il convenait de les écarter « fût-ce conformément à l'exemple de la Yougoslavie ».

On peut s'étonner que la censure ait laissé passer une allusion aussi transparente. Mais précisément, dans ce domaine, il y a quelque chose de changé. M. Beck a beau se piquer d'être beau joueur, il n'est guère croyable que, s'il ne dépendait que de lui, la presse aurait la liberté d'expression dont elle use maintenant à l'égard de sa politique et même, parfois, comme dans le cas de la *Polonia*, à l'égard de sa personne. Il faut admettre que, dans les milieux dirigeants eux-mêmes, ceux qui attaquent la politique extérieure de la Pologne et son chef, bénéficient d'une certaine indulgence.

Cette indulgence, à certains égards, est telle qu'on peut se demander (et il semble que M. Beck soit le premier à le faire) si elle ne touche pas à la complicité. La manière dont la police a laissé se dérouler les dernières manifestations antiallemandes des étudiants [1] en est un exemple. Il est difficile de croire, en effet, que, dans un pays où la police est aussi forte qu'en Pologne et où les manifestations spontanées de la foule sont le plus souvent d'inspiration gouvernementale, des incidents comme ceux de ces derniers jours aient pu se produire, si les responsables de l'ordre avaient été vraiment décidés à les empêcher.

C'est ce dernier aspect de la question qui semble le plus intéressant dans les attaques qui se produisent contre la politique de M. Beck. Il faut, certes, se garder d'en tirer des conclusions trop hâtives et d'en attendre des conséquences immédiates. Tout au moins les critiques qu'on lui adresse et la complaisance avec laquelle on les recueille dans beaucoup de milieux ne peuvent-elles qu'inciter M. Beck à être plus prudent. Et il semble, en fait, que, depuis

[1] Voir ci-dessus le n° 243.

quelque temps, M. Beck fasse preuve de prudence : son attitude, lors du voyage de M. von Ribbentrop [1], et ce qu'on sait jusqu'à présent du voyage du comte Ciano [2] permettent de le penser.

245

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 29/S. [3] Secret. *Londres, 1er mars 1939.*

Il semble que les fabrications de matériel de guerre aient fait des progrès sensibles au cours des deux premiers mois de cette année. Pour certains matériels, on serait même tenté de dire qu'on a passé la période de démarrage et qu'on en est à la phase de production en série.

L'effort a porté en première urgence sur les matériels nécessaires à la défense aérienne des Iles britanniques. Dans ce domaine, des résultats tangibles ont été obtenus : le rythme de production du canon de 3,7 pouces est dès maintenant de 45 pièces par mois et il va s'accélérer d'ici la fin de l'année. La fabrication du canon de 40 mm antiaérien ne fait que commencer, mais la cadence atteindrait très prochainement 30 à 40 matériels par mois.

Le matériel destiné à l'armée proprement dite n'a été mis en fabrication qu'en deuxième urgence. En ce qui concerne l'*Infanterie*, la production du Bren Gun et celle du mortier de 2 lbs (50 mm) semblent progresser de façon satisfaisante, bien qu'aucun chiffre n'ait été donné récemment. La réfection du système d'*artillerie* est une œuvre de plus longue haleine. Le War Office paraît envisager les étapes suivantes :

— réalésage en 88 mm du canon de 84 mm de la guerre (opération en cours);

— mise en service d'un canon-obusier de 88 mm moderne (25 pounder) dont le modèle ne paraît pas encore définitivement arrêté;

— extension de la gamme par la construction d'autres matériels, notamment, semble-t-il, des pièces de 127 et de 228 mm.

Dans le domaine des *engins blindés*, on n'avait vu sortir jusqu'à présent qu'un char rapide mais insuffisamment blindé. La fabrication de ce matériel est lancée et un nombre important de chars légers est déjà en service. Un char moyen sérieusement blindé commence à apparaître et on en serait déjà au début de la fabrication en série.

[1] Sur le voyage de ce dernier à Varsovie, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 444, 473; ci-dessus le nº 20.

[2] Sur la récente visite du ministre italien en Pologne, voir ci-dessus les nos 221, 242; ci-après les nos 252, 280, 288, 297.

[3] Extraite des archives de la Guerre.

Il semble qu'on puisse déjà risquer quelques prévisions en ce qui concerne l'armement des unités ;

— les unités antiaériennes actuellement existantes auront reçu leurs dotations du canon moderne de 3,7 pouces vers la fin de l'année 1939 ou le début de 1940;

— l'infanterie régulière aura ses armes automatiques et ses mortiers au complet vers le début de l'été, l'infanterie territoriale à l'automne ou à l'hiver prochain;

— la division mobile régulière pourra être dotée de matériel moderne dans le courant de l'année 1939;

— l'artillerie pourrait recevoir des canons modernes à partir de 1940.

Telles sont les réalisations immédiates qui paraissent dès maintenant possibles. Mais le gouvernement britannique ne compte pas s'en tenir là : il augmente son potentiel de fabrications. C'est ainsi que l'arsenal de Nottingham est en cours d'agrandissement, qu'un arsenal nouveau est en construction près de Glasgow (1), que lord Nuffield, le célèbre fabricant d'automobiles, entreprend dans ses usines de Coventry la manufacture des bouches à feu. Si l'on tient compte du développement des fabrications d'aviation — dont le rythme atteindrait actuellement 400 avions par mois — on peut voir que le potentiel de guerre de la Grande-Bretagne s'est accru considérablement depuis un an. Sans doute, il y a encore des lacunes; certains matériels, comme le canon de 3,7 pouces, mis en fabrication en grande série sans essais suffisants, révèlent de sérieuses imperfections; les fabrications nouvelles, quel que soit le soin avec lequel elles sont montées, peuvent donner des déboires ou subir des retards; enfin et surtout, la Grande-Bretagne avait jusqu'au début du réarmement laissé tomber son potentiel militaire à un niveau extrêmement bas et, comme l'a dit M. Hore-Belisha, vingt ans de décadence ne se rattrapent pas en trois ans (2).

Mais on sent dès maintenant que, dans le domaine des fabrications tout au moins, le redressement est amorcé. Un indice en témoigne : jusqu'à présent, le War Office s'était montré, lorsqu'il s'agissait de matériel moderne, d'une discrétion extrême, même vis-à-vis de ses propres nationaux. Beaucoup en concluaient que si on ne montrait rien, c'est qu'il n'y avait rien à montrer. Or, on vient d'apprendre qu'une démonstration de matériels modernes a été faite le 21 février devant un groupe de parlementaires et de journalistes. La presse en a rendu compte avec complaisance, des photographies du canon de 4,5 pouces et du canon de 40 mm antiaérien ont paru.

On peut admettre actuellement que les fabrications de matériel de guerre entrent dans la phase de production en série. La machine a été lente à démarrer, mais il semble maintenant qu'elle soit en marche (3).

(1) *Note du document :* Voir n° 170 du 1er mars 1939 [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

(2) Sur cette réflexion du ministre britannique de la Guerre, voir, au tome XII de la présente série, le n° 246 annexe.

(3) Il a paru superflu de reproduire les annexes à ce rapport, annexes à caractère essentiellement technique (matériel antiaérien moderne en cours de fabrication, matériels d'artillerie de campagne et d'artillerie lourde modernes en cours de fabrication ou à l'étude, engins blindés modernes).

246

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 464 (1). *Prague, 2 mars 1939* (2).

(*Reçu :* le 4, 11 h. 30.)

Tous les grands journaux de Prague publient ce matin un article identique visiblement inspiré par les milieux officieux, au sujet de la « question juive ». Cet article souligne que « l'épuration nationale a déjà commencé dans beaucoup de domaines », mais il s'efforce en même temps de montrer que les mesures prises ou envisagées à l'égard des Israélites ne sont pas inspirées par l'idéologie raciste, qu'elles visent simplement à assurer aux Tchèques la direction de leurs affaires et à ramener l'influence des Juifs « dans des limites équitables ».

« Dans toute la vie nationale, dit l'article en question, l'épuration est entreprise. Une partie des Juifs venus de l'étranger a déjà quitté l'État; le reste s'en ira certainement. Le nombre des médecins et des avocats juifs a fortement diminué. Les institutions culturelles sont débarrassées de l'influence des non-aryens. Mais les Tchécoslovaques ne poursuivent pas les Juifs en tant que tels; ils veulent simplement que ceux-ci n'aient pas plus de droits ni d'influence qu'il ne convient pour des raisons nationales, économiques et sociales. Nous voulons éliminer les éléments dangereux et hostiles à l'État. Nous savons qu'il y a parmi les Juifs des familles assimilées. Les Tchèques savent faire la distinction. Le gouvernement saura assurer à la nation sa vie propre et la libérer des facteurs nocifs et indésirables ».

247

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nºs 810, 811. *Rome, 2 mars 1939, 23 h. 30.*

L'envoi du maréchal Pétain comme ambassadeur à Burgos (3) a vivement mécontenté les cercles dirigeants romains. Ils y voient la preuve des efforts que la France déploie, en accord avec l'Angleterre, pour impressionner et

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Par avion, en clair.
(3) Le 2 mars, le Conseil des ministres désignait le maréchal Pétain comme ambassadeur de France auprès du gouvernement de Burgos.

capter le général Franco, et bien qu'ils affectent d'être absolument sûrs de la loyauté et de l'attachement de celui-ci, ils ont peur qu'il ne tarde pas à leur échapper.

La nouvelle de l'élection au Pontificat, du cardinal Pacelli, au bout de vingt-quatre heures de Conclave [1], ne leur a certainement pas fait plus de plaisir. Le *Telegrafo*, organe des Ciano, dès le lendemain de la mort du Pape, l'avait déclaré impossible comme successeur; et il y a quelques jours, l'*Angriff*, journal de Goebbels, l'avait attaqué avec virulence.

Dans les conditions où elle s'est produite, l'élection du cardinal Pacelli manifeste, de la part du Sacré-Collège, une volonté de continuité et une affirmation d'indépendance, auxquelles le gouvernement fasciste ne manquera pas d'être sensible.

248

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 582 [2]. *Berlin, 2 mars 1939* [3]

M. Hitler a donné, le 1er mars, le dîner auquel il convie chaque année le corps diplomatique. Il nous a accueillis, ma femme et moi, de la façon la plus amicale. Au cours de la brève conversation que j'ai eue avec lui dans la soirée, je lui ai transmis les salutations de M. le Président du Conseil et lui ai dit qu'étant allé récemment à Paris, j'avais pu recueillir de la bouche de M. Daladier comme de celle de Votre Excellence, l'affirmation de la volonté du gouvernement français de poursuivre et de développer avec le Reich la politique de collaboration inscrite dans la déclaration du 6 décembre.

M. Hitler m'a répondu que telle était aussi sa volonté et que l'accord de décembre dernier constituait à cet effet une base solide et naturelle.

J'ai eu un plus long entretien avec le maréchal Goering à qui j'ai également transmis le souvenir de M. le Président du Conseil. « Je ne vous étonnerai pas, lui ai-je dit, en ajoutant que M. Daladier veut toujours avec la même fermeté la paix entre nos deux pays ». « Vous ne m'étonnez pas, m'a-t-il répondu, car je sais qu'avec M. Daladier un oui est un oui. La France et l'Allemagne ont clos leur querelle, rien ne doit plus la rouvrir. Nous pourrons connaître des difficultés; il ne s'en trouvera pas d'assez sérieuses pour mettre aux prises les deux peuples; leur sang à tous deux est trop précieux pour qu'ils le fassent couler dans une lutte insensée. Entre eux, plus une seule goutte ne doit en être versée ».

(1) Le conclave qui s'était ouvert, le 1er mars, pour la désignation du successeur de Pie XI, avait élu pape, le 2 mars, au troisième tour de scrutin le cardinal Pacelli. Le nouveau pontife prenait le nom de Pie XII.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.

Le maréchal Goering, qui devait partir le lendemain en congé et manifestait une joie juvénile dans la perspective de ses vacances — les premières depuis six ans! — compte passer un mois à San Remo. Il m'a dit qu'il aurait grand plaisir, durant son séjour en Italie, à voir M. François-Poncet. Il conviendrait, sans doute, que notre ambassadeur à Rome fût informé de ce désir.

J'ai dit au Maréchal que j'espérais bien pouvoir l'entretenir, à son retour, de certaines possibilités de développement des relations économiques franco-allemandes.

Au cours de cette soirée, j'ai eu des contacts avec différentes autres personnalités dirigeantes du Reich. A aucun moment, je n'ai senti, derrière l'affabilité de l'accueil qui m'a été unanimement réservé, la moindre gêne ni même la moindre réticence, rien de ce qui aurait pu me donner l'impression que l'on envisageait, en ce moment, sous une forme ou sous une autre, l'éventualité d'un conflit avec la France.

Assurément, les propos échangés au cours d'une telle soirée sont paroles de cour, il s'en dégage cependant souvent une atmosphère, des impondérables qui permettent de percevoir un état d'esprit. Celui que je signale doit, me semble-t-il, nous inciter, nonobstant les manifestations guerrières à usage interne comme le dernier discours du maréchal Goering (1), à poursuivre avec le Reich une collaboration qui paraît bien devoir offrir la dernière chance d'aboutir, un jour ou l'autre, à la pacification de l'Europe.

249

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 583 (2). *Berlin, 2 mars 1939* (3).

Le grand discours prononcé hier par le maréchal Goering et dont j'ai donné les principaux passages dans mon télégramme de ce matin nº 571 (4), paraît répondre à deux préoccupations essentielles :

1º Sur le plan intérieur, il tend à convaincre le peuple allemand que le gigantesque réarmement aérien qui pèse si lourdement sur l'économie nationale est absolument nécessaire au maintien de la paix et de l'intégrité territoriale de la Grande Allemagne, qu'en face du réarmement intensif des états démocratiques, il représente la garantie suprême de l'existence et de

(1) Sur ce discours, voir ci-après le nº 249.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Dans ce télégramme, l'ambassadeur rendait compte d'un discours tenu la veille par le Maréchal à l'occasion d'une journée de l'aviation allemande, où il rappelait toute la signification qu'il convenait d'attacher au 1er mars 1935, date de renaissance de cette aviation.

l'honneur du pays, que, par suite, les sacrifices de tout ordre qu'il impose à la nation — y compris les pertes accidentelles de vies humaines inséparables d'un effort de ce genre — sont peu de chose en comparaison non seulement des résultats déjà obtenus en 1938, mais du but à atteindre à l'avenir, à savoir le maintien d'une suprématie aérienne incontestée.

2° Sur le plan extérieur, il constitue sans nul doute une réponse aux autres réarmements en cours, dont on sait combien s'inquiètent les dirigeants du Reich. Le discours d'hier est une manifestation nouvelle et formelle de cette inquiétude. La thèse de l'orateur — il ne faut pas oublier qu'elle est celle de tout le gouvernement allemand — est que ces armements révèlent de la part des autres puissances des intentions de « vengeance » à l'instigation de la « clique internationale » antihitlérienne, que, par suite, l'Allemagne a le devoir de se mettre en état de tenir tête à toute agression voulue et provoquée par ces éléments. Considéré sous cet angle, le discours apparaît plutôt comme un cri d'alarme que comme un appel aux armes.

Il n'est pas douteux qu'en s'exprimant de la sorte, le maréchal Goering a voulu donner à M. Hitler un nouveau gage de sa ferveur patriotique et réaffermir auprès du Führer, une influence qui paraissait, ces derniers mois, quelque peu diminuée par les intrigues de ses adversaires. Cet aspect de son discours, étant donné la lutte sourde qui se poursuit ici sur le plan intérieur, ne doit pas non plus être perdu de vue.

Il apparaît cependant que les déclarations du Maréchal sont, sur un point fondamental, en opposition avec celles faites le 30 janvier à la tribune du Reichstag par M. Hitler [1]. Ce dernier avait dit : « L'Allemagne doit exporter ou périr, le développement de son commerce extérieur est, pour elle, une question de vie ou de mort ». Le Maréchal a dit à peu près le contraire : c'est par ses propres moyens, et sans recourir en rien à une aide économique étrangère, que le Reich doit poursuivre l'exécution de son programme aérien. Il lui était évidemment difficile de dire autre chose, car l'exposé de ce programme apparaît malaisément conciliable avec un appel à l'étranger en vue d'obtenir de celui-ci plus de compréhension active pour des « besoins économiques » entièrement dominés par le développement colossal d'une arme offensive par excellence.

On peut, d'autre part, se demander dans quelle mesure le programme développé par le maréchal Goering est susceptible de se traduire dans la réalité. Un avion ne se construit pas sans matières premières importées; il ne fonctionne pas sans carburants et sans huiles, également pour partie de provenance étrangère et dont le stockage ne peut s'accroître parallèlement à une construction illimitée; il n'est pas utilisable, enfin, sans un personnel exercé, dont le recrutement et la formation, outre qu'ils ne peuvent se faire qu'aux dépens des autres armes, sont loin d'être, aujourd'hui, à la même cadence que la production industrielle des appareils. Il est facile d'annoncer qu'on aura un jour 15.000 ou 18.000 avions à mettre en ligne. Le tout est de savoir

[1] Sur les déclarations du 30 janvier, voir, au tome XIII de la présente série le n° 467 (et note); ci-dessus les n°s 1, 6, 10, 18, 58.

si on aura de quoi subvenir à leur entretien, à leur fonctionnement, à leur pilotage, sans devoir faire appel, au moins sur les deux premiers points, à un contingent de ravitaillement dépassant, même en temps de paix, et à plus forte raison en temps de guerre, les possibilités pratiques de production, d'importation, de stockage et de paiement. De tout cela, le maréchal Goering n'a naturellement pas soufflé mot. Son discours apparaît ainsi — comme celui dans lequel, au dernier congrès de Nuremberg, il avait affirmé, au mépris des faits les plus évidents, que l'Allemagne ne dépendait en rien de l'étranger pour son ravitaillement alimentaire ou industriel [1], — comme une manifestation, qu'en d'autres pays on qualifierait d'électorale ou même démagogique.

Mais il faut y voir aussi, je le répète, et c'est là, à mon sens, le point qui doit le plus retenir notre attention, une réaction contre le réarmement des démocraties, dont les dirigeants du Reich ne cessent de déclarer qu'il est inspiré par des intentions agressives vis-à-vis de l'Allemagne nouvelle, et dont ils craignent manifestement que l'ampleur et la continuité ne finissent un jour par dépasser ceux de l'effort allemand.

Pour le maréchal Goering, les accords de Munich, et aussi les mesures antisémites du IIIe Reich, ont déclenché à travers le monde contre l'Allemagne une vague de haine et de volonté de revanche qui est à l'origine des réarmements anglais, français et surtout américain. L'Allemagne doit donc recommencer à « vivre dangereusement », non par sa faute, mais du fait de ses « ennemis irréductibles » dont l'influence paraît l'emporter actuellement dans les démocraties. Et dans ces conditions, ce n'est plus son exportation, c'est le maintien, surtout en matière aéronautique, d'une supériorité tellement écrasante qu'elle décourage par avance, comme en septembre 1938, toute velléité d'agression de ses adversaires éventuels, qui est pour l'Allemagne une question de vie ou de mort.

Le tout est donc maintenant de savoir ce que fera le IIIe Reich le jour où cette supériorité lui apparaîtra soit menacée, soit difficile à maintenir aussi forte qu'il y est résolu. Pourra-t-il négliger les conditions matérielles qui commandent, au moins autant que l'organisation autoritaire de la production, les possibilités pratiques d'extension et d'utilisation éventuelle de sa flotte aérienne, ou sera-t-il, au contraire, forcé de s'incliner devant elles? C'est, en réalité, le problème des limites de l'autarcie qui se trouve ainsi posé sur le plan militaire, c'est-à-dire d'une des doctrines fondamentales de l'Allemagne actuelle. Et on le voit malaisément accepter de plein gré une défaite sur ce point.

Il m'a paru que les considérations qui précèdent étaient de nature non seulement à présenter sous son vrai jour le discours du maréchal Goering, mais aussi à permettre d'apprécier les développements logiques des idées qu'il contient et qui, d'ailleurs, ne sont pas nouvelles.

(1) Sur ce discours de Nuremberg, voir, au tome XI de la présente série, les nos 71 et 73.

250

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 197 à 200 (1) *Ankara, 2 mars 1939* (2).

Revenant d'Athènes, M. Saraçoglu s'est arrêté à Istanbul pour rencontrer le président Ismet Inonu qui s'y trouve en visite officielle. Il est attendu ici au début de la semaine prochaine et je pourrai d'autant moins éviter d'aller le voir que les impressions qu'il rapporte de ses entretiens dans les capitales balkaniques sont susceptibles de fournir de précieuses indications sur les dispositions actuelles de la politique turque à l'égard des affaires européennes. Il me serait donc nécessaire de recevoir en temps utile les instructions que j'ai sollicitées notamment par mes télégrammes nos 146 à 153 et 167 à 171 (3).

Dans l'attente de ces instructions, je crois de mon devoir, après mûre réflexion, de soumettre encore à Votre Excellence les éléments d'appréciation qui suivent.

Depuis quinze jours, soucieux de contrôler mes propres conclusions en présence des appréciations formulées par notre haut-commissariat en Syrie sur les tendances profondes de la politique turque (4), je me suis attaché à recueillir l'opinion de collègues, amis de la France, que je considère comme les mieux informés des choses de ce pays et qui entretiennent avec les milieux turcs les relations les plus confiantes.

Je n'en ai pas trouvé un qui croie à un programme d'expansion turque aux dépens de la Syrie, pas un non plus qui admette que la Turquie soit prête à se replier sur l'Asie. En revanche, j'ai constaté la même unanimité pour estimer que l'affaire du Hatay n'est pas close et que le gouvernement turc est bien décidé à la poursuivre jusqu'à sa conclusion.

Je ne crois nullement qu'à l'heure actuelle on envisage ici de donner au problème une solution unilatérale. Mais qu'adviendrait-il le jour où le gouvernement turc croirait pouvoir conclure de nos hésitations que nous nous refusons non pas même au règlement définitif qu'il souhaite, mais à l'examen des conditions dans lesquelles ce règlement pourrait intervenir? J'appréhende — je ne saurais le dissimuler — que ce jour-là, sans prendre lui-même aucune initiative, il n'autorise les autorités du Hatay à les prendre toutes.

Que ferons-nous si l'assemblée du Hatay proclame le rattachement du territoire à la République turque? Et si le gouvernement d'Antioche rompt

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Respectivement des 20 et 23 février, et ci-dessus reproduits sous les nos 154 et 187.
(4) Sur les appréciations du haut-commissaire de France à Beyrouth, voir ci-dessus les nos 105, 140.

toutes relations avec le délégué du Haut-Commissaire? Envisagerions-nous de nous substituer aux pouvoirs locaux par une opération de force d'où pourrait naître le conflit avec le corps turc d'occupation? Nous bornerions-nous à une protestation solennelle qui resterait sans effet? Et les conséquences de notre passivité ne seraient-elles pas plus graves, même pour notre établissement syrien et pour notre prestige que celles d'un arrangement amiable?

Je demande instamment à Votre Excellence de peser ces aspects du problème avant d'arrêter sa décision.

Communiqué (1).

251

Note de l'État-major de l'Armée (2)

Renseignements sur l'armée allemande

N. nº 1115. Secret. *2 mars 1939.*

I. *Organisation.*

Début mars 1939, l'armée de terre allemande du temps de paix comprend :

— 6 *Heeresgruppenkommandos* (inspections d'armée);

— 18 états-majors de corps d'armée (dont un assure le commandement des divisions d'infanterie motorisées, un le commandement des divisions légères, un le commandement des divisions blindées);

— 42 divisions d'infanterie, dont : 4 motorisées, 3 de montagne;

— 5 divisions blindées;

— 4 divisions légères;

— la valeur de 3 divisions de forteresse;

— 1 brigade de cavalerie;

des éléments de réserve générale comprenant en particulier :

— 14 bataillons de mitrailleurs automobiles;

— 9 régiments de chars;

— 2 régiments d'artillerie lourde.

Certaines grandes unités sont encore incomplètes. C'est le cas, en particulier, de la 5e division blindée et des divisions de forteresse récemment créées.

II. *Effectifs du temps de paix.*

L'effectif *total de la Wehrmacht* (Terre - Air - Marine) s'élève au début de mars 1939 à 1.250.000 officiers, sous-officiers et hommes de troupe dont 300.000 environ appartiennent à l'Air et à la Marine.

(1) A Beyrouth sous les nos 86 à 89 (par poste).

(2) Cette note est extraite des archives de la Cour de justice de Riom. Elle ne porte aucune indication d'origine, mais émane vraisemblablement du 2e Bureau ou du S.R.

L'effectif de *l'armée de Terre seule* atteint au minimum *920.000 officiers,* sous-officiers et hommes de troupe.

Dans ce chiffre ne sont pas compris les hommes des classes ayant échappé au service militaire obligatoire et effectuant une période d'instruction à court terme; l'effectif de cette catégorie de personnel peut être actuellement évalué à 80.000 hommes environ.

III. *Possibilités à la mobilisation.*

L'armée allemande mobilisée comprend :

— *l'armée de campagne* (*Feldheer*) composée de grandes unités actives et de formation (réserve et *Landwehr*);

— *l'armée de complément* (*Ersatzheer*) constituée avec les unités d'instruction stationnées à l'intérieur et destinée d'une part à fournir des renforts aux unités de la *Feldheer,* d'autre part, à constituer de nouvelles unités de formation.

* * *

L'armée de campagne (*Feldheer*) est ainsi mise sur pied progressivement et comprend :

— un premier échelon de forces, *immédiatement mobilisables,* composé des divisions actives et d'un certain nombre de divisions de formation (réserve et *Landwehr*);

— un deuxième échelon, composé de divisions issues de *l'Ersatzheer,* utilisables au bout d'un certain délai seulement.

Dans le discours qu'il a prononcé le 30 janvier 1939 devant le Reichstag (1), le chancelier Hitler a déclaré que pour régler la question tchécoslovaque « *la mobilisation immédiate d'un premier échelon de 96 divisions avait été prévue. Cette mobilisation devait être suivie dans un court délai de celle d'un nombre plus grand d'autres grandes unités du même type* ».

Ces déclarations du Chancelier confirment la mise sur pied de l'armée de campagne en plusieurs échelons.

Le chiffre de 96 divisions, indiqué par le chancelier Hitler, comme formant le premier échelon de forces immédiatement mobilisables se rapporte aux possibilités allemandes en 1938. Il est même possible que ce chiffre soit inférieur aux possibilités de cette période et qu'il ne comprenne :

— ni les forces autrichiennes, qui en mai 1938 (2) étaient en pleine réorganisation et inaptes à entrer en campagne immédiatement;

— ni les forces d'active et de formation stationnées en Prusse orientale.

(1) Sur ce discours, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); ci-dessus les n°s 1, 6, 10, 18, 58.

(2) *Note du document:* Dans son discours, le Chancelier précise en effet que c'est à la date du 28 mai 1939 [*sic*] qu'il a prescrit les mesures à prendre contre la Tchécoslovaquie.

Les possibilités allemandes de 1939 sont, en tout cas, supérieures à celles de 1938 en raison :

a. De l'augmentation du nombre des grandes unités actives qui en novembre 1938, est passé de 46 à 54;

b. De l'augmentation d'effectif des réserves instruites, accroissement résultant :

— d'une part de l'absorption des territoires sudètes qui fournissent à l'Allemagne environ 400.000 réservistes instruits dans l'armée tchécoslovaque;

— d'autre part, de l'intensification, constatée dernièrement, de l'instruction des classes ayant échappé au service militaire obligatoire.

Le commandement allemand pourra ainsi disposer en 1939, en cas de mobilisation, d'un premier échelon de forces qui semble pouvoir comprendre de 120 à 130 divisions de toute nature.

Un second échelon de forces formé par les grandes unités issues de l'*Ersatzheer* pourrait commencer à apparaître au bout d'un mois à six semaines.

Quant à l'effort maximum, on peut le situer aux environs de 250 divisions [1], chiffre qui ne pourrait être atteint que progressivement pour des raisons d'instruction, d'encadrement et de matériel.

A titre d'indication, les effectifs des réserves allemandes pour l'ensemble de la Wehrmacht s'établissent comme suit :

Hommes âgés de moins de 35 ans (réserve)		5.500.000
dont :		
— complètement instruits................	980.000	
— ayant reçu une instruction à court terme (2 à 9 mois)..........................	1.380.000	
— non instruits.........................	3.140.000	
Hommes âgés de 35 à 45 ans (*Landwehr*)................		4.700.000
dont :		
— instruits..........................	2.900.000	
— non instruits.........................	1.800.000	
Hommes âgés de 45 à 55 ans (*Landsturm*) (en Prusse orientale seulement)................................		100.000
TOTAL................................		10.300.000

IV. *Tendances.*

Le commandement allemand souhaite éviter une guerre d'usure, guerre longue que l'économie actuelle du pays ne permettrait pas de soutenir avec

[1] *Note du document :* L'effort maximum de l'armée allemande pendant la Grande Guerre a atteint en 1917, 242 divisions à un moment où les pertes en hommes étaient déjà considérables et où l'aviation n'avait pas de besoins en personnel aussi considérables qu'aujourd'hui.

quelque chance de succès. Il recherche donc une forme de guerre pouvant amener une décision rapide et il espère que la solution du problème réside dans l'emploi massif de l'aviation et des unités mécanisées ou motorisées, armes nouvelles, dont les possibilités ne sont pas encore très bien connues, mais qui s'accordent fort bien au concept national-socialiste, et présentent de ce fait un certain attrait pour les dirigeants du IIIe Reich.

En ce qui concerne l'armée de Terre, cette tendance se traduit :

— par la création récente au ministère de la Guerre du poste de *Chef du Schnellen Truppen*, poste confié au général Guderian, le grand spécialiste allemand des troupes blindées. Le *Chef der Schnellen Truppen* n'est pas un commandant de troupes, mais un inspecteur d'arme chargé de la préparation technique et de l'établissement de la doctrine tactique des troupes blindées et motorisées, ainsi que de la Cavalerie;

— par l'existence en temps de paix d'états-majors spécialisés dans la conduite des grandes unités motorisées et mécanisées :

- — *Heeresgruppenkommando* 4 à Leipzig, qui groupe sous sa haute autorité les divisions motorisées et mécanisées;
- — états-majors des XIVe, XVe et XVIe corps d'armée, stationnés respectivement à Magdeburg, Iéna et Berlin, qui assurent en temps de paix le commandement des divisions motorisées et mécanisées [1].

— par l'existence actuelle :

- — de 4 divisions d'infanterie motorisées;
- — de 5 divisions blindées;
- — de 4 divisions légères;
- — de 9 régiments de chars de réserve générale.

L'augmentation du nombre de régiments de chars de réserve générale est certaine dans un proche avenir. L'hypothèse de la création, à bref délai, de nouvelles grandes unités mécanisées (divisions blindées et légères) ne doit pas être écartée.

L'importance attribuée par le commandement allemand aux armes nouvelles (chars et aviation) se traduit sur le plan défensif :

— par l'existence dans toutes les unités d'une défense antichars nombreuse;

— par la création, en cours, d'éléments de défense antiaérienne affectés organiquement à l'armée de Terre et comprenant : une section de 4 mitrailleuses de 2 centimètres par régiment d'infanterie, une compagnie (ou peut-être un bataillon) de mitrailleuses de 2 centimètres par division. Aux échelons supérieurs (corps d'armée et armée), la défense antiaérienne est assurée par des unités de D.C.A. prélevées sur la *Flak*, dépendant de l'armée de l'Air.

(1) *Note du document :* A l'exception toutefois de la 4e division blindée et de la 2e division légère, stationnées en Autriche, qui dépendent du *Gruppenkommando 5* (Vienne).

252

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 221 (1). *Berlin, 2 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mars.)

L'occupation de la Catalogne par les forces du général Franco, suivie de la reconnaissance du gouvernement nationaliste par Londres et par Paris (2), ont éveillé, en Allemagne, des sentiments complexes sinon contradictoires. Tout d'abord, les dirigeants du IIIe Reich se sont montrés heureux d'un événement qui justifiait leurs pronostics, mais, en même temps, ils ont paru craindre que, par la rapidité de leur action, la France et l'Angleterre ne réussissent à priver les partenaires de l'Axe du bénéfice qu'ils espéraient tirer de leur politique espagnole. Il s'agit là d'une double réaction qu'on a pu également observer à Rome. Mais la différence ne reste pas moins sensible entre l'attitude de l'Allemagne et celle de l'Italie. Cette différence se manifeste de deux façons.

1. C'est très franchement que l'Allemagne a marqué la satisfaction qu'elle éprouvait de la décision prise à Paris et à Londres de reconnaître le gouvernement de Burgos. La presse du Reich avait enregistré avec enthousiasme les dernières victoires des forces nationalistes. Les télégrammes échangés entre le Führer et le général Franco étaient destinés à manifester publiquement cet enthousiasme. Mais on n'a pas cherché, en Allemagne, à insister particulièrement sur l'échec que cette victoire constituait pour la diplomatie des puissances occidentales. On s'est, au contraire, félicité de l'esprit réaliste avec lequel les gouvernements Chamberlain et Daladier analysaient la situation. Sans doute, n'a-t-on pas ménagé les sarcasmes à l'égard de l'opposition qui, à la Chambre des Communes et au Palais Bourbon s'est efforcée, jusqu'au dernier moment, de faire obstacle à la reconnaissance de l'Espagne nationale. Mais, dans l'ensemble, on ne retrouve, dans la presse allemande, rien de la hargne avec laquelle a été accueillie, à Rome, la décision de la France et de l'Angleterre.

2. On s'est, d'autre part, gardé, en Allemagne, de stigmatiser, avec la richesse d'injures de la presse italienne, les tentatives faites par Londres et par Paris pour améliorer leurs relations avec Burgos. Sans doute, a-t-on manifesté quelque crainte à Berlin lors de l'occupation de Minorque (3) et surtout lors

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette reconnaissance, voir ci-dessus les nos 210 (note), 217.
(3) Sur l'affaire de Minorque, voir ci-dessus le nº 75 (note).

des négociations menées en Espagne par M. Léon Bérard [1]. On a paru redouter que la France et l'Angleterre n'obtiennent du gouvernement Franco d'importantes concessions d'ordre économique et même politique. Rien n'est plus caractéristique, à ce propos, qu'un article paru, sous la signature de M. Mégerlé, dans la *Gazette de la Bourse* (28 février 1939). Dans cet article, le journaliste allemand s'est plu à relever les raisons nombreuses pour lesquelles le général Franco pourrait garder une solide rancune à l'égard des démocraties occidentales. « L'Espagne victorieuse, écrivait-il, aura beaucoup à oublier ». Mais ces appréhensions n'ont jamais déterminé dans la presse allemande le débordement d'invectives qu'on a pu lire dans la presse italienne. Là encore, on observe incontestablement une certaine différence entre l'attitude de Berlin et celle de Rome.

Le fait est d'autant plus remarquable qu'à Berlin comme à Rome, on considère que l'Espagne de demain, loin d'être affaiblie par trois ans de guerre civile, sortira plus forte des épreuves qu'elle vient de traverser. Cette Espagne qui, hier, n'avait pas d'armée d'importance, disposera désormais de deux millions de soldats aguerris. Elle sera mise dans l'obligation de se rééquiper économiquement et de se réorganiser socialement. Sur ces nouvelles bases, elle cessera d'être le facteur négligeable qu'elle a été en Europe depuis cent cinquante ans et recommencera à jouer un rôle de premier plan dans la politique des grandes puissances. La valeur de l'Espagne comme alliée a donc grandi aux yeux de l'Allemagne. Mais malgré ce point de vue, celle-ci ne cherche pas ou, en tout cas, cherche moins que l'Italie à envenimer les difficultés qui peuvent opposer le gouvernement de Burgos aux démocraties occidentales.

Les derniers épisodes de la guerre d'Espagne et la reconnaissance du général Franco par la France et l'Angleterre ont donc, une nouvelle fois, mis en valeur le décalage depuis longtemps observé entre la politique espagnole du gouvernement allemand et celle du gouvernement italien. Mais, à ce sujet, il convient de remarquer :

1° Qu'il serait imprudent de s'exagérer l'importance de ce décalage.

2° Qu'il serait encore plus imprudent de laisser la presse française décrire complaisamment ces divergences de vue. Pareils commentaires ne pourraient qu'inciter le IIIe Reich à accentuer son attitude et à soutenir plus fermement la politique italienne.

(1) Sur ces négociations, voir ci-dessus les nos 35 (note), 74, 156 annexe, 167, 210, 211.

253

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 223 [1]. *Berlin, 2 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 mars.)

L'office des Affaires étrangères vient de me faire parvenir sa réponse à la note que je lui avais adressée le 8 février [2], conformément aux instructions contenues dans le télégramme nº 138 de Votre Excellence, au sujet de la garantie à accorder à la Tchécoslovaquie. Le Département en trouvera ci-joint la traduction. La même réponse, et dans des termes identiques, a été faite à l'ambassade d'Angleterre.

Ne pouvant, en raison de l'heure tardive à laquelle il m'a été remis, procéder à une longue analyse de ce document, je me bornerai à en dégager rapidement les points qui me paraissent essentiels.

1º Dans sa forme relativement enveloppée, et qui n'exclut pas d'ailleurs certaines pointes brutales ou perfides, la note allemande laisse entendre en substance que, de l'avis du gouvernement du Reich, les conditions prévues à l'annexe 1 de l'accord de Munich [3] pour l'adhésion de l'Allemagne à une garantie internationale des nouvelles frontières de l'État tchécoslovaque ne se trouvent nullement réalisées à l'heure actuelle.

L'annexe à l'accord de Munich stipule *in fine* que, quand la question des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie aura été réglée, l'Allemagne et l'Italie, pour leur part, donneront également une garantie à la Tchécoslovaquie.

La note allemande s'attache à donner l'impression que les difficultés entre la Pologne et la Hongrie, d'une part, et la Tchécoslovaquie, d'autre part, sont loin d'être réglées. N'hésitant pas à contredire les affirmations officielles énoncées jusqu'à ce jour, elle admet l'échec de l'arbitrage de Vienne [4]. Cette position permet au gouvernement du Reich de refuser sa garantie et lui laisse, en conséquence, la possibilité de reconsidérer éventuellement toute la question.

2º La note de l'office des Affaires étrangères va plus loin. Elle déclare sans ambages qu'une intervention des puissances occidentales en Europe centrale, sous la forme d'une garantie en faveur de l'État tchécoslovaque, serait plus

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Le texte de cette note, transmis par la dépêche de Berlin nº 131, du 9 février, est ci-dessus reproduit sous le nº 84 (annexe).
[3] Se reporter au texte de l'accord, reproduit au tome XI de la présente série, sous le nº 479.
[4] Du 2 novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, le nº 256 (note).

nuisible qu'utile. Elle contribuerait à aggraver les différends de la Tchécoslovaquie avec ses voisins autres que le Reich, peut-être même à les faire dégénérer en conflit. Sans doute, la note vise-t-elle par endroit une garantie « prématurée », mais, pour qui sait entendre, c'est l'idée même d'une garantie de la nouvelle Tchécoslovaquie par les puissances occidentales qu'elle repousse.

« Le gouvernement allemand, indique-t-elle, ne voit nullement dans une extension de cet engagement de garantie aux puissances occidentales un facteur susceptible d'apaiser les passions intestines dans les régions en cause, mais bien plutôt un élément propre à renforcer, comme ce fut déjà le cas, des tendances déraisonnables ».

Toute cette partie de l'Europe est désormais chasse gardée pour le Reich. « Le gouvernement allemand, ajoute la note, se rend parfaitement compte qu'en dernière analyse, l'évolution générale dans cette partie de l'Europe appartient en premier lieu à la sphère des intérêts les plus essentiels du Reich et cela non seulement du point de vue historique, mais encore du point de vue géographique et surtout économique ».

Traduite en langage clair, cette phrase signifie que les puissances occidentales n'ont plus aucun droit de regard en Europe centrale.

A ce thème général se mêlent des allusions perfides à la question de Palestine (pour le gouvernement de Londres), aux garanties militaires « plus ou moins sérieuses » données par ses amis occidentaux à la Tchécoslovaquie (pour Paris) et surtout des menaces à peine déguisées contre les éléments qui, en Tchécoslovaquie, continueraient encore aujourd'hui à s'opposer à la mainmise allemande.

Ce document, à première vue, est donc loin d'être rassurant en ce qui concerne les intentions prochaines de la politique hitlérienne à l'égard de la Tchécoslovaquie. Il est à craindre qu'il ne confirme, en style diplomatique, les déclarations faites récemment par une personnalité nationale-socialiste à l'un de mes collaborateurs (*).

Annexe

Note verbale

Office des Affaires étrangères. *Berlin, 28 février 1939.*
Pol. IV 819 (traduction).

Par note verbale n° 78 du 8 février 1939, l'ambassade de France a soulevé la question d'une garantie en faveur de l'État tchécoslovaque, question visée à l'annexe de l'accord de Munich du 29 septembre 1938. En se référant à l'entretien qui a eu lieu à Rome sur ce point, entre le chef du gouvernement italien et le Premier ministre britannique, l'ambassade a exprimé le désir de son gouvernement de connaître le point de vue du gouvernement allemand dans cette affaire. L'office des Affaires étrangères a l'honneur de répondre à l'ambassade ce qui suit :

Au cours même des conversations qui se sont déroulées pendant la conférence de Munich, le gouvernement allemand, en réponse aux suggestions qui lui ont été présentées, a fait claire-

* *Note du document :* Lettre n° 197 du 26 février 1939 [ci-dessus reproduite sous le n° 218]

ment connaître qu'il ne pourrait envisager de donner une déclaration de garantie en faveur de l'État tchécoslovaque que si les autres voisins de la Tchécoslovaquie se montraient également disposés à prendre un tel engagement. En effet, si les possibilités de conflit sont minimes pour l'avenir, entre une Tchécoslovaquie bénéficiant d'une garantie et le Reich allemand, il n'en est pas de même des oppositions qui peuvent s'élever entre la Tchécoslovaquie et ses autres voisins. La participation de l'Angleterre et de la France à un tel engagement de garantie en faveur de la Tchécoslovaquie apparaît, de l'avis du gouvernement allemand, comme ne constituant pas une caution certaine contre la naissance ou l'aggravation de ces oppositions et des conflits qui peuvent en résulter. Le gouvernement du Reich redoute plutôt, sur la base des expériences passées, qu'une déclaration de garantie des puissances occidentales en faveur de la Tchécoslovaquie ne contribue à aggraver les différends de la Tchécoslovaquie avec les états qui l'entourent. Il n'a pas échappé au gouvernement français que, par exemple, entre la Hongrie et la Pologne d'un côté, et la Tchécoslovaquie de l'autre, il subsiste des divergences de vues, quant à l'équité de la délimitation territoriale actuelle. Le gouvernement du Reich et le gouvernement italien ont procédé à cette délimitation dans l'espoir de trouver, par une tentative qu'ils estimaient alors réussie, un moyen terme qui recueillerait l'approbation de toutes les parties. Les événements ont, depuis lors, montré que, dans cette région si morcelée du point de vue national et qui ne peut se comparer avec les conditions de vie occidentales, il était réellement très difficile de trouver un compromis satisfaisant pour tous. Le gouvernement français pourra peut-être mieux concevoir le caractère problématique de telles tentatives, même inspirées des meilleures intentions, en considérant les différentes propositions du gouvernement britannique pour résoudre la question de Palestine. Il apparaît comme hors de doute que la cause principale de l'évolution critique du problème tchécoslovaque réside dans le fait qu'au cours des années passées et à la suite des garanties militaires plus ou moins sérieuses qui leur étaient données par les puissances occidentales, les différents gouvernements tchèques ont cru pouvoir simplement négliger les revendications imprescriptibles des minorités nationales. De là l'état de tension intérieure qui a conduit, pour finir, à la solution de l'année 1938.

On ne peut contester qu'aujourd'hui encore, les éléments responsables de l'évolution de naguère continuent leurs manœuvres à l'intérieur de la Tchécoslovaquie, bien que contre la volonté du gouvernement actuel. Un danger indéniable subsiste que des garanties données prématurément, loin d'amener une solution raisonnable des problèmes intérieurs tchécoslovaques, ne contribuent plutôt à cristalliser les oppositions et à provoquer ainsi de nouveaux conflits. Dans la pensée qu'il pourrait apaiser cette région à l'égard de laquelle il se trouve lui-même, par la force des choses, le principal intéressé, le gouvernement du Reich, en collaboration avec le gouvernement italien, a rendu les sentences arbitrales de Vienne qui, comme on a pu depuis lors s'en convaincre, n'ont trouvé qu'un accueil réservé chez les parties en cause. Aussi n'estime-t-il pas être en situation de susciter inutilement, par une nouvelle intervention prématurée, des critiques contre des mesures qu'il a prises lui-même dans des pays avec lesquels il désire, au demeurant, vivre en des rapports de paix et d'amitié. En conséquence, et comme il a été déjà indiqué, il ne voit nullement dans une extension de cet engagement de garantie aux puissances occidentales, un facteur susceptible d'apaiser les passions intérieures dans les régions en cause, mais bien au contraire, comme le cas s'est présenté dans le passé, un élément propre à renforcer les tendances déraisonnables. Le gouvernement allemand se rend parfaitement compte qu'en dernière analyse l'évolution générale de cette partie de l'Europe appartient en première ligne à la sphère des intérêts les plus essentiels du Reich et non seulement du point de vue historique, mais encore du point de vue géographique et avant tout économique.

Aussi croit-il qu'il est nécessaire d'attendre tout d'abord un éclaircissement du développement intérieur de la Tchécoslovaquie et l'amélioration qui ne manquera pas d'en résulter dans les rapports de ce pays avec les états voisins, avant de prendre une nouvelle position [1].

[1] La note de l'office des Affaires étrangères du Reich ainsi que la lettre d'envoi de l'ambassadeur sont reproduites au *Livre jaune* sous le nº 51.

254

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 176 [1]. *Londres, 2 mars 1939.*

I. La déclaration de lord Halifax (23 février).

Il est intéressant de noter l'impression produite en Angleterre par la déclaration faite par lord Halifax à la Chambre des lords le 23 février au sujet de l'identité de vue et d'une collaboration franco-britannique [2].

On peut dire que, d'une façon générale, l'accueil que les journaux de tous partis réservent à cette déclaration prouve que le Cabinet n'est pas, dans la question de l'« alliance défensive » franco-britannique, en avant de son opinion publique. Le seul fait que la presse emploie continuellement, et encore ce matin, ce mot d' « alliance », alors que l'on a pris longtemps grand soin de l'éviter, suffirait à le démontrer. Les ministres n'ont plus à plaider une cause. Ils ont à enregistrer, à rendre public dans le monde entier ce que le peuple britannique considère désormais comme un fait. Qu'aucune interprétation restrictive ne soit donnée à l'étranger aux définitions de ce fait, c'est à quoi ils doivent veiller. Aussi bien la presse félicite-t-elle le gouvernement, non d'avoir une fois de plus constaté l'étroitesse des liens franco-britanniques, mais surtout d'avoir voulu donner pleinement conscience à l'étranger.

En progrès sur l'automne dernier, l'opinion britannique, telle qu'elle s'exprime par la presse, ne considère plus, ainsi qu'elle avait tendance à le faire alors, la coopération franco-anglaise comme une nécessité, qu'il n'était pas question de nier, mais qui ne soulevait aucun enthousiasme. Maintenant, la résignation a fait place à la conviction. Or, la presse le souligne, si l'« alliance » de statique est devenue dynamique, c'est, pour illogique que cela puisse paraître, parce qu'elle a perdu aux yeux des Anglais le caractère offensif qu'ils lui prêtaient volontiers. La guerre, si elle avait eu lieu à l'automne dernier, aurait pu paraître à une section de l'opinion avoir un aspect préventif. Désormais, toute atteinte aux intérêts franco-britanniques sera considérée comme directe, donc comme constituant un cas de légitime défense.

Cependant que tous les autres journaux relèvent dans leurs titres, ou dans de courtes notes éditoriales, l'importance de la déclaration de lord Halifax, le *Daily Telegraph* y consacre un éditorial qui contient notamment ce passage : « Dire que non seulement les gouvernements, mais les peuples français et britannique, sont pour le moment plus étroitement unis qu'à aucune autre

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le nº 180.

époque de leur longue histoire, ne constitue pas une figure de rhétorique. Si une preuve de ce que nous avançons était nécessaire, on la trouverait dans les applaudissements unanimes qui, dans les deux pays, ont salué la récente déclaration de M. Chamberlain (1). Le sens de cette déclaration a encore été précisé hier par lord Halifax. Il est désormais impossible à une tierce puissance, quelque désir qu'elle en ait, de se tromper sur le sens de la déclaration faite par le Premier ministre au début de février ».

Après avoir montré combien « cette nouvelle alliance défensive » va plus loin que l'Entente de 1914, le journal conservateur insiste en terminant, comme le *Times*, sur le fait « qu'il s'agit d'une alliance purement défensive ».

Quant au *Manchester Guardian*, il en tire la conclusion pratique. « L'importance du récent exposé fait par M. Chamberlain sur la solidarité franco-britannique ne paraît pas avoir été appréciée comme il le fallait en Italie et en Allemagne. Lord Halifax a saisi hier l'occasion de mettre les points sur les i. Les Italiens n'aimeront guère ce langage direct, mais, pourvu qu'ils le comprennent, c'est tout ce qu'il faut ».

*
* *

II. Motion aux Communes en faveur d'une augmentation de l'armée.

Les journaux du 25 février rapportent les termes d'une motion déposée sur le bureau de la Chambre par un certain nombre de députés, parmi lesquels on relève les noms de sir Alfred Knox, M. Vyvyan Adams, M. Roger Keyes, etc. en faveur de l'augmentation des effectifs de l'armée britannique. « Cette Chambre, affirme la résolution, désireuse de mettre un nouvel obstacle à toute agression, d'assurer la protection de tous les territoires britanniques, et de montrer notre intention et nos moyens de prêter main-forte sans délai à notre alliée, la France, si elle était la victime d'une attaque, presse le gouvernement d'augmenter dans de larges proportions les effectifs de l'armée britannique. »

Dans son éditorial, le *Yorkshire Post* appuie chaleureusement cette motion. A son sens, si le réarmement britannique a fait des progrès en ce qui concerne le matériel de guerre, sa faiblesse réside principalement dans le nombre insuffisant des effectifs et plus particulièrement de ceux de l'armée de terre. C'est cette lacune qu'il faut combler. « Le déclin de la population en France a déjà suscité certaines difficultés dans le recrutement. La Grande-Bretagne est forcée de se contenter d'une armée de « mercenaires » parce que le seul mot de « conscription » est anathème pour le peuple anglais. Elle ne possède qu'un nombre très limité de réserves instruites, et elle doit se déclarer satisfaite lorsqu'elle obtient un nombre d'hommes suffisant pour assurer sa défense».

*
* *

(1) Du 6 février aux Communes : voir ci-dessus le nº 48.

III. Une lettre de Liddell Hart au *Times* sur la question du corps expéditionnaire.

Signalons enfin que le 24 février, le capitaine Liddell Hart publiait dans le *Times* une « lettre au rédacteur en chef » qui trahit en même temps que la tendance assez peu bienveillante ordinaire à son auteur, la gêne que celui-ci éprouve à devoir modifier ses théories en présence des faits. Reprenant la question de l'envoi d'un corps expéditionnaire important sur le continent en cas de conflit, M. Liddell Hart soutient une fois de plus la thèse selon laquelle ce fut, pour l'intérêt bien entendu des Alliés, une erreur que d'envoyer une grande armée britannique en France de 1914 à 1918. Dès le début, l'appui anglais a encouragé « la folie du plan offensif français », alors que la crainte d'être très limité dans les effectifs aurait conduit l'État-major a adopter immédiatement une tactique purement défensive, moins coûteuse et finalement tout aussi efficace. Cependant, conclut le collaborateur du *Times*, « les circonstances doivent modifier les théories », et « reconnaître » les erreurs de la dernière guerre n'implique pas que nous puissions, à l'avenir, éviter d'envoyer des renforts en France. Lorsque les données du problème changent, et M. Liddell Hart admet qu'elles ont changé depuis septembre, « il faut modifier la solution. Ce qui ne veut pas dire qu'une participation britannique à la défense de la frontière du Rhin constitue cette solution ».

255

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 276 à 279. Réservé. *Varsovie, 3 mars 1939, 12 h 20, 13 h.*

(*Recu :* 12 h. 50, 13 h. 10, 14 h.).

Suite à mon télégramme n° précédent [1].

Le caractère ambigu de la formule employée par l'O.Z.N. fait ressortir la position équivoque prise sur la question par les dirigeants polonais.

Bien qu'ils s'en défendent, et le général Sosnkowski, président d'honneur de la Ligue maritime et coloniale, cherchait hier encore à se convaincre du contraire, ils laissent se développer ouvertement, pour ne pas dire qu'ils encouragent, une propagande qui inculquera peu à peu à l'opinion l'idée que la Pologne doit posséder en propre des colonies, que la France comme l'Angleterre s'oppose à ce qui mettrait fin à ses maux et que dès lors, nous sommes

[1] Le télégramme n° 275, du 2 mars, annonçait le vote d'une résolution du comité directeur de l'O.Z.N. (parti gouvernemental), affirmant que « la Pologne [devait] posséder un accès aux territoires coloniaux au même titre que les autres grands états de l'Europe ». Sur cette résolution, voir également ci-après le n° 288 (note).

pour elle des alliés infidèles, presque des adversaires (ma lettre n° 83 du 7 février) [1]. Cette propagande va se développer ... [2] (ma lettre n° 134 du 28 février) [3]. Le moment me paraît donc venu d'inciter le gouvernement polonais à s'expliquer.

Nous ne pouvons nous exposer à ce que, après avoir accordé de nouveaux crédits à la Pologne (M. Rosé, vice-ministre du Commerce est à Paris — affaire Alsthom), après nous être prêtés au resserrement de certaines collaborations techniques, nous trouverions encore, au cours d'une nouvelle crise internationale que provoqueraient les revendications coloniales de l'Allemagne et de l'Italie, la Pologne, sinon dans l'autre camp, tout au moins dans une position fausse, équivoque et qui apporterait une fois de plus une aide indirecte aux manœuvres adverses.

Il conviendrait à mon avis de déclarer au gouvernement polonais : 1° que nous nous en tenons aux déclarations qui ont été faites officiellement à cet égard à M. Yvon Delbos (aucune revendication territoriale, mais simplement le souhait d'être appelés à bénéficier, au point de vue des matières premières et de l'émigration, des facilités qui pourraient être offertes à la Pologne dans les colonies des autres puissances) [4]; 2° que dans ces limites, nous sommes disposés à faciliter à la Pologne la réalisation de ses vœux légitimes; mais 3° que nous ne pouvons pas accepter de voir se développer dans un pays allié une propagande qui, en visant des buts autres que ceux avoués par le gouvernement polonais, s'exerce parallèlement à celle que l'Allemagne et l'Italie dirigent contre nos possessions.

[1] Ci-dessus publiée sous le n° 67.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Non reproduite. Cette dépêche faisait état d'une circulaire adressée à ses groupements locaux par la Ligue maritime et coloniale polonaise (arrondissement Radom-Kielce), circulaire consacrée à la préparation des « journées coloniales de 1939 » prévues pour avril. La Ligue se proposait d'entreprendre une activité de propagande en vue de l'obtention de colonies. L'ambassadeur de France à Varsovie dénonçait le « double jeu » des dirigeants polonais, dont l'inspiration était à l'origine de l'action de la Ligue.

[4] Ces déclarations furent faites à l'ancien ministre des Affaires étrangères lors de son voyage en Europe centrale en décembre 1937 : voir, au tome VII de la présente série, le n° 319.

256

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 826, 827. *Rome, 3 mars 1939, 22 h. 45.*

(*Reçu :* 23 h. 45; le 4, 1 h. 30.)

La presse italienne, comme on a pu le voir déjà par les analyses que l'ambassade en a téléphonées, ... (1) reçu pour instructions de saluer en la personne de Pie XII (2) un pape entièrement conforme aux vœux de l'Italie fasciste et dont l'élection recueille l'approbation sans réserve du gouvernement et du pays. Attitude peut-être habile, mais qui ne trompera que ceux qui ont oublié les articles du *Telegrafo,* du *Regime fascista* et du *Tevere,* où le cardinal Pacelli n'était pas précisément présenté sous le même jour (3).

Le Souverain Pontife ayant dans son allocution de ce matin repris les mots de paix et de justice, qui figurent dans la devise de son blason, les journaux interprètent ces termes dans le sens où le fascisme les emploie et leur fait dire que la pensée du Pape est identique à celle des états totalitaires et que la paix ne règnera que lorsqu'on aura rendu justice aux légitimes revendications de l'Italie.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Le pape Pie XI était mort le 10 février. Le 1er mars, le Conclave s'ouvrit pour désigner son successeur; le 2, le cardinal Pacelli était élu au troisième tour de scrutin et prenait le nom de Pie XII.

(3) Par télégramme no 84, du 14 février, l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège indiquait que le *Telegrafo*, organe de la famille du comte Ciano, affichait ses préférences pour un « pape religieux » et excluait la candidature du cardinal Pacelli. Par télégramme no 558, du même jour, M. François-Poncet faisait état des attaques du *Popolo di Roma* contre les efforts de la presse française visant à « soulever la conscience catholique contre le fascisme », à l'occasion de la prochaine désignation du nouveau Pape.

257

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 289 à 291 (1). Réservé. *Varsovie, 4 mars 1939, 0 h. 47.*

(*Reçu :* 1 h.)

Les indications que je recueille sur le séjour du comte Ciano semblent confirmer les premières impressions dont j'ai fait part à Votre Excellence (dépêche no 136 du 1er mars (2), télégramme nos 244-245) (3).

Du côté polonais, comme du côté italien, on s'accorde pour répéter que rien de nouveau, rien de concret n'est sorti des entretiens qui ont eu lieu. Aucune indice sérieux ne permet de penser jusqu'à présent que la fameuse question de la frontière commune ait fait un pas en avant et c'est le seul point sur lequel on semblait ici avoir conçu, avant la rencontre, un léger espoir d'obtenir quelque chose de l'Italie.

Les Italiens ont constaté que si les Polonais éprouvaient pour eux une amitié sincère, ils tenaient à leur alliance avec la France et n'éprouvaient aucune sympathie pour l'Axe, ni pour le partenaire allemand du fascisme.

Le comte Ciano a été mécontent que M. Beck se soit opposé à ce que le baron Valentino groupât autour d'eux les représentants des états signataires du pacte antikomintern (mon télégramme no 228) (4).

Il a été blessé par certains articles de presse qui relataient l'entrain avec lequel le comte Ciano avait dansé plusieurs heures durant avec M. Atonesco, officier de chevaux légers.

La Pologne l'a étonné — et il me l'a laissé voir : il s'attendait à y trouver un régime quasi totalitaire, ou tout au moins dictatorial, une foule disciplinée, un accueil organisé dont il avait évidemment escompté la chaleur.

Il a trouvé au contraire des passants sans enthousiasme, des étudiants poussant des cris imprévus; à Cracovie, il a dû constater qu'il y avait sur son passage très peu de monde et un grand silence !

Les Polonais qui l'ont approché l'ont trouvé de leur côté assez peu aimable, distrait et, si j'ose dire, un peu mince pour le rôle qui lui est dévolu. En résumé, il n'a pas paru satisfait et il n'a pas plu.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Ci-dessus reproduite sous le no 242.
(3) Du 27 février, ci-dessus publié sous le no 221.
(4) Du 25 février, analysé ci-dessus sous le no 242 (note).

258

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES; À M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA.

T. n[os] 206 à 210; 1 à 5 [(1)]. *Ankara, 4 mars 1939.*

Pour Sofia : J'adresse au Département le télégramme suivant :

Pour les deux postes : Je me réfère aux télégrammes de Sofia en date des 21, 22 et 25 février transmis par le Département sous les numéros 97, 104 et 111-113. [(2)]

Le président du Conseil bulgare est attendu ici aux environs du 15 mars. Aucun programme précis n'est prévu pour les conversations qui auront lieu pendant son séjour; mais il est certain qu'il sera beaucoup question de la Dobroudja méridionale, dont on se montre ici fort préoccupé.

Mon collègue bulgare m'a confirmé hier que des mesures militaires avaient été prises sur la frontière pour répondre, m'a-t-il dit, à une concentration roumaine de trois divisions. L'opinion, à Sofia et en province, notamment à Varna, commencerait à se monter. « Nous ne prendrons l'initiative d'aucun geste de force », m'a dit M. Christov; « mais si la Hongrie se mettait en mouvement, le sentiment public ne permettrait pas au gouvernement de demeurer neutre ». Il a ajouté que la France et l'Angleterre devraient prendre les devants et trouver une solution. J'ai aussitôt fait valoir à mon collègue, que toutes questions de fait sur la légitimité des revendications de son pays étant réservées, la Roumanie ne pouvait qu'appréhender de créer à son détriment, en matière de révisions territoriales, un précédent dont la Hongrie s'emparerait aussitôt. M. Christov en a convenu, car c'est un homme fort raisonnable et dont les sympathies pour l'Occident sont réelles; mais il est certainement préoccupé de la situation.

Il m'a semblé que M. Ristelhueber aurait intérêt de connaître les propos que tient ici un diplomate qui passe pour avoir toute la confiance du gouvernement de Sofia; c'est la raison pour laquelle j'ai cru devoir les rapporter au Département.

Pour Paris : Communiqué à Sofia.

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Il s'agit des télégrammes n° 40 (21 février) — qui faisait allusion à des mesures militaires prises par les Bulgares pour répondre à des concentrations roumaines —; n° 41 (22 février) — relatant une entrevue Kiosseivanov-Saraçoglu, provoquée par le Bulgare pour obtenir l'appui turc dans la question de la Dobroudja — enfin des télégrammes n[os] 47-49 du 25 février, ci-dessus reproduits sous le n° 204.

259

Note du Directeur politique adjoint [1]

Entretien avec le général Jordana

Burgos, 4 mars 1939.

J'ai remis hier 3 mars à 12 h. 30 au général Jordana, ministre des Affaires étrangères, la lettre par laquelle M. Georges Bonnet notifie au gouvernement de Burgos la décision du gouvernement français de reconnaître le gouvernement du général Franco comme gouvernement de l'Espagne.

En recevant cette lettre, le général Jordana a exprimé « son très sincère désir de voir rétablir entre les deux pays l'atmosphère de cordialité qui existait avant les événements de 1936 ». Il a marqué sa volonté d'y consacrer ses efforts et compte sur le concours de M. Georges Bonnet.

Il a souligné ses sentiments d'amitié personnelle pour notre pays, en rappelant les accords relatifs au Maroc, dont il était signataire [2] et dont la conclusion lui avait fourni l'occasion d'effectuer un voyage à Paris en 1926.

Il s'est tout particulièrement félicité de la désignation comme ambassadeur de France du maréchal Pétain [3] dont il souhaite connaître dès que possible la date d'arrivée à Burgos « afin de lui ménager dès son arrivée une audience du général Franco ».

Il a indiqué que l'agrément venait d'être demandé à Paris pour M. Lequerica, actuellement maire de Bilbao [4].

260

M. Gueyraud, Chargé d'affaires de France à Rio de Janeiro, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 62 [5]. *Rio de Janeiro, 4 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mars.)

Comme je l'ai signalé au Département dans ma lettre n° 12 [6], M. Oswaldo Aranha m'avait déclaré avant de partir pour Washington que, selon lui, les conversations qu'il aurait avec le président Roosevelt et ses collaborateurs

[1] M. Rochat, alors en mission à Burgos (voir ci-dessus le n° 240). Cette note est extraite des papiers Bonnet.
[2] Voir, au tome XIII de la présente série, le n° 401 (note).
[3] Sur cette désignation, voir ci-dessus le n° 247 (note).
[4] Nommé le 11 mars ambassadeur d'Espagne à Paris.
[5] Extraite des « Fonds 1940 ».
[6] Du 19 janvier, dont le sens est suffisamment indiqué dans le présent paragraphe.

auraient essentiellement pour objet la définition de l'attitude commune que devraient adopter les États-Unis et le Brésil, tant sur le plan économique que sur le plan politique, en face des événements européens.

Les télégrammes de presse qui sont jusqu'ici les seules sources d'information que nous ayons reçues sur le développement des conversations de Washington permettent dès maintenant de caractériser plus exactement la mission de M. Oswaldo Aranha. Les contacts très nombreux du ministre brésilien avec les ministres des Finances et de l'Agriculture des États-Unis, ses conversations avec les banquiers et les hommes d'affaires, ses entrevues avec les représentants des porteurs américains de valeurs brésiliennes marquent très nettement la physionomie économique des accords qui sont en préparation et dont on doit publier les textes la semaine prochaine. D'autre part, au cours de l'une de ses nombreuses déclarations à la presse, M. Oswaldo Aranha a démenti les bruits de la préparation d'un accord politique et militaire entre les deux pays et il est vraisemblable que les conversations qu'il aura eues sur ce sujet se borneront à la constatation d'une communauté de vues sur les problèmes de la défense continentale.

Au contraire, les divers problèmes économiques qui intéressent les deux pays semblent avoir été abordés minutieusement et dans tous leurs détails et les journaux ont annoncé successivement un projet de création d'une compagnie américano-brésilienne pour l'exploitation du manganèse, du caoutchouc et des huiles végétales, la création d'un fonds de stabilisation pour maintenir le cours du milreis, l'ouverture de crédits pour l'équipement industriel du Brésil, le paiement symbolique d'une somme globale aux porteurs américains de valeurs brésiliennes et la création d'une banque fédérale brésilienne qui, en accord avec le fonds de stabilisation américain, régulariserait les rapports économiques et financiers des deux pays.

Toutes ces informations un peu confuses sont l'indice d'un resserrement très prochain de la collaboration économique entre les États-Unis et le Brésil. L'atmosphère politique est en effet particulièrement favorable à cette collaboration et le président Roosevelt comme M. Oswaldo Aranha se trouvent d'accord pour en tirer profit. Le ministre brésilien a, semble-t-il, fait valoir habilement à l'administration de Washington que les arguments économiques de l'Allemagne sont trop forts pour que le Brésil y résiste par ses seuls moyens et a sollicité des Américains l'emploi de méthodes commerciales et l'octroi de crédits susceptibles de contrebalancer ceux du Reich. Pour sa part, le président Roosevelt se montre très désireux, en barrant la route à l'offensive économique allemande, de matérialiser sa politique de bon voisinage sur le plan économique, avec sans doute l'arrière-pensée que les accords passés avec le Brésil serviront de modèle et de suggestion aux autres pays sud-américains soucieux d'intensifier leurs échanges avec les États-Unis.

Les accords économiques qui seront publiés la semaine prochaine marqueront donc, semble-t-il, une nouvelle étape dans la coopération panaméricaine et l'orientation vers une intimité plus grande entre les deux parties du continent.

261

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 846 à 848. Réservé. *Rome, 5 mars 1939, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 15 h. 55.)

Je réponds au télégramme n° 219 de Votre Excellence [1].

La tactique italienne ne me paraît pas s'être modifiée. Elle consiste toujours à soutenir que l'Italie fasciste doit et saura se faire rendre justice par la France d'une manière qui réponde aux promesses reçues, aux droits et aspirations naturelles de la Péninsule;

Que l'intransigeance française compromet la paix du monde, que cette intransigeance va, d'ailleurs, jusqu'à menacer ouvertement l'Italie par des mesures militaires, qui obligent celle-ci à se défendre;

Que la France a bien tort de croire que l'Allemagne n'est pas décidée à donner tout son appui à son partenaire; car l'Axe est plus solide que jamais et le séjour de M. Goering [2], son prochain voyage en Libye en sont la preuve;

Qu'au surplus, la France sent toute la faiblesse de sa position et finira par se prêter à une négociation; on cherche à s'en convaincre et à en convaincre le public, en m'attribuant l'intention d'aller à Paris pour m'y faire autoriser à « causer ». Tout en se livrant sur nous à une tentative de pression et d'intimidation, qu'il pousse et poussera, sans doute plus loin encore, jusqu'aux limites où la manœuvre deviendra dangereuse, le gouvernement fasciste attend et souhaite, probablement, que nous venions à composition; et il en épie les signes.

[1] La presse italienne s'était fait l'écho de nouvelles données par le correspondant du *Daily Mail* à Rome, d'après lesquelles M. François-Poncet se rendrait incessamment à Paris pour y recevoir des instructions en vue d'une prochaine réouverture des négociations franco-italiennes; le correspondant britannique en concluait que « le problème des aspirations naturelles de l'Italie fera(it) prochainement l'objet de tractations par la voie diplomatique normale » (télégramme de Rome n° 817 du 3 mars). Le Ministre, en réponse, rattachait l'attitude du *Daily Mail* à une « vaste manœuvre italienne » de diffusion de fausses nouvelles (T. n° 219 pour Rome, du 4 mars).

[2] Le ministre allemand, parti le 3 mars en villégiature en Italie, devait regagner précipitamment Berlin le 13.

262

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 359 [1]. *Paris, 5 mars 1939* [2].

Je vous ai communiqué d'autre part le texte du mémorandum que m'a remis l'ambassadeur d'Angleterre [3]. Je remarque qu'entre les propos qui vous sont tenus par certaines personnalités du Foreign Office et les notes du gouvernement britannique qui sont remises à Paris, il y a des différences appréciables. Cette observation n'est pas nouvelle. Nous avons eu l'occasion de constater ce fait à plusieurs reprises dans le courant du mois de septembre, notamment le 27 septembre [4], de même que plus récemment, à l'occasion des pourparlers entre Paris et Londres en vue de la reconnaissance du gouvernement du général Franco.

263

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 331 à 336. *Washington, 5 mars 1939, 5 h, 4 h 52, 4 h. 53.*

(*Reçu :* le 6, 1 h., 1 h. 10, 1 h. 15.)

Pendant toute la semaine dernière, le Sénat a discuté les crédits militaires, et incidemment la politique extérieure, dans le désordre, notamment faute d'une direction ferme, que ses débats revêtent généralement.

Peu nombreux mais actifs, les isolationnistes ont essayé les arguments

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Par courrier, en clair.

(3) Allusion au mémorandum remis le 28 février par un membre de l'ambassade britannique à Paris au Département, relatif aux mesures militaires prises respectivement par l'Italie et la France en Afrique du Nord. Ce mémorandum est ci-dessus reproduit sous le n° 232.

(4) Serait-il fait ici allusion à la contradiction existant entre le communiqué du Foreign Office du 26 septembre au soir, aux termes duquel, en cas d'attaque allemande contre la Tchécoslovaquie, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. se trouveraient aux côtés de la France — communiqué accueilli avec la plus extrême méfiance par Bonnet (voir, au tome XI de la présente série, les nos 384 (note) et 484 (note)) — et les communications faites dans la soirée du 27 par l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris (t. XI susdit, nos 401. 402), marquées par le souci de faire d'importantes concessions au Reich? Il se pourrait.

qu'ils feront valoir le moment venu pour s'opposer à l'assouplissement du régime de la neutralité. Ils ont d'ailleurs trouvé force contradicteurs.

Critiquée à propos de nos commandes d'avions par le républicain Nye et le démocrate Clark, l'administration a été défendue par le républicain Austin.

Le démocrate Reynolds, qui depuis son voyage en Europe l'automne dernier se signale par des sympathies suspectes pour les dictatures, a demandé que la France fût invitée à céder, comme indispensable à la sécurité des États-Unis, la Guyane, et certaines îles dont il avait oublié le nom, proches de Terre-Neuve. Ces propos tenus devant des bancs vides sont négligeables. La motion plus inattendue des républicains Lodge et Mac Nary réclamant que les puissances débitrices s'acquittent en fournitures de matières premières et en cession de territoires coloniaux mérite plus d'attention, mais ne paraît pas avoir pour le moment de portée pratique.

Allant au fond de la question, M. Nye a cru pouvoir affirmer qu'il n'y aurait pas de guerre en Europe si les États-Unis ne laissaient espérer leur assistance à aucune puissance. Plus prudents, MM. Vandenberg, républicain, et Wash, démocrate, ont protesté contre la théorie que les États-Unis pouvaient sans danger se déclarer prêts à soutenir certaines puissances jusqu'à la guerre exclusivement : par contre le chef de la majorité, Barkley, a déclaré que les États-Unis devraient encourager la résistance à l'agresseur s'ils ne voulaient pas être obligés de subir un jour sa loi. Le démocrate Logan a soutenu que la France et l'Angleterre représentaient incontestablement pour la démocratie américaine la première ligne de défense : il a critiqué fortement la loi de neutralité comme liant les mains aux États-Unis et constituant pour les dictatures un encouragement à se jeter sur les démocraties. Le sénateur Pittman et le Département sont aujourd'hui plus confiants dans les dispositions du Congrès à l'égard de la loi de neutralité qu'ils ne l'étaient il y a quelques semaines : toutefois, ils se défendent encore de pouvoir formuler aucune prévision précise sur les amendements qui ont chance d'être adoptés.

Les démocrates conservateurs, parmi lesquels se recrutent les isolationnistes du parti, se joindront probablement aux républicains pour empêcher l'extension du pouvoir d'appréciation laissé au Président. En sens contraire, une motion déposée par 12 sénateurs de l'Ouest et du Centre-ouest, tendant à subordonner l'entrée des États-Unis en guerre à un référendum populaire, sauf dans le cas d'attaque contre le territoire national ou dirigée par une puissance non européenne contre une autre République américaine, ne semble pas devoir aller plus loin. M. Cordell Hull l'a en effet critiquée à sa conférence de presse comme contraire aux prérogatives constitutionnelles du Congrès, et cet argument paraît avoir convaincu des sénateurs aussi peu suspects de tendances interventionnistes que M. Borah.

Certains membres de l'opposition accepteraient probablement, telle est notamment l'impression recueillie par M. André Philip auprès de M. Vandenberg, la suppression de l'article interdisant d'une manière absolue la fourniture des armes et munitions aux pays belligérants. Resterait l'obligation du paiement comptant et celle du transport sous pavillon national, qui joueraient l'une et l'autre au profit de la France et de l'Angleterre.

Enfin, il faut compter avec la possibilité que, les courants contraires se neutralisant, le Congrès proroge purement et simplement au dernier moment la loi de neutralité dans son texte actuel, quitte à ne pas insister le cas échéant pour l'application stricte d'un régime dont il reconnaît tous les défauts (1).

264

Note de l'Attaché militaire adjoint de France à Pékin (2) *sur la situation politique et militaire en Chine*

N. nº 29/P/S (3). *Pékin, 5 mars 1939.*

I. *Gouvernement national* (4).

Dans la conduite politique de la guerre, le gouvernement national continue à prouver son unité et à affirmer plus que jamais son esprit de résistance.

Les propositions du prince Konoyé, rejetées en décembre par le ministre des Affaires étrangères chinois (5) l'ont été également en février par l'Assemblée nationale du peuple réunie à Tchongking.

La tentative de Wang-Tsing-Wei s'est soldée par un échec incontestable (6). Exclu de son parti, le vice-président du Kouomintang s'est vu en outre remplacé à la tête de l'Assemblée nationale par Tchang Kaï-Chek.

La position intérieure du Généralissime, renforcée de ce fait, l'a encore été par la création du « conseil de la Défense nationale » (7) dont la présidence lui a été confiée. Cet organisme, qui doit centraliser tous les problèmes politiques, économiques et militaires nés de la guerre, ne relève que du Comité central exécutif. Sa constitution est probablement due à des exigences de politique intérieure que l'on connaît mal, mais son titre et ses attributions le font également considérer comme une réplique au « Bureau des affaires de Chine » inauguré à Tokyo le 16 décembre 1938. A cet égard, on peut l'interpréter comme une nouvelle marque de la résolution du gouvernement à continuer la guerre, en rassemblant toutes les énergies de la nation aux mains de Tchang-Kaï-Chek dont le prestige demeure intact.

(1) Le 7 mars, par 77 voix contre 8, le Sénat américain adoptait les crédits pour la défense nationale et le réarmement aérien. Le projet affectait 300 millions de dollars à l'aviation pour porter à 6.000 le nombre des avions militaires : voir ci-après le nº 274 (et note).

(2) Le lieutenant Guillermaz.

(3) Extraite des archives de la Guerre.

(4) Entre parenthèses, est indiquée une référence à une note nº 136 P/S du 27 décembre 1938.

(5) Propositions faites notamment lors d'un discours du 22 décembre 1938 : voir, au tome XIII de la présente série, les nºs 213 (note), 217.

(6) Sur cette tentative, voir au tome XIII précité, les nºs 137 (note), 214, 232, 260 261

(7) *Note du document :* Cf annexe I (conseil suprême de la Défense nationale).

Malgré les affirmations de la propagande japonaise, la solidité du gouvernement chinois ne paraît pas davantage compromise par l'attitude des communistes ou par des mouvements d'opposition dans les provinces (Szechwan en particulier).

Si l'entrée de membres communistes dans le Kouomintang n'a pas été jugée désirable par le Comité central exécutif, la coopération des deux partis continue à s'exercer sans heurt sur le plan de la résistance.

En ce qui concerne les provinces, il n'est pas sans intérêt de signaler qu'une commission économique pour le développement du Sud-ouest a été inaugurée le 1er janvier 1939 sous la présidence de Tchang Kaï-Chek. Les gouverneurs du Szechwan, du Yunnan et du Sikang (1) doivent en faire partie.

* * *

II. *Nouveaux gouvernements.*

En Chine du nord, l'organisation et la composition du gouvernement provisoire n'ont subi aucun changement malgré de nouvelles tentatives pour ramener le maréchal Wou-Pei-Fou à la vie politique. Par contre, d'importantes mesures économiques, dont les conséquences affectent les intérêts étrangers, viennent d'être mises sur pied. Ces mesures concernent essentiellement la monnaie et le commerce extérieur.

Les diverses influences qui s'étaient exercées autour de Wou-Pei-Fou, au mois de novembre 1938 (2), se sont à nouveau manifestées au mois de janvier dernier. Malgré quelques réticences, le Maréchal, circonvenu par son entourage, avait accepté en principe de participer efficacement à un mouvement en faveur de la paix. Une « Commission de pacification », indépendante des gouvernements de Nankin et de Pékin devait s'installer sous sa présidence à Kaifeng (Honan) à proximité du front, et disposer d'une armée de 250.000 hommes destinée à ramener l'ordre derrière les lignes japonaises.

L'ouverture des bureaux de la Commission a été annoncée, d'ailleurs très discrètement, le 13 février, mais Wou-Pei-Fou et ses collaborateurs éventuels (général Hou-Yun-Nun, en particulier) se trouvent toujours à Pékin. Le silence le plus complet s'est établi autour de ce grand projet, dont la réalisation paraît douteuse étant donné l'âge et surtout le caractère indépendant et versatile du « vieux maréchal ».

L'éducation des masses n'en continue pas moins à se poursuivre sous la direction de l'Union du nouveau peuple (Hsin-Min-Hui) (3). Après les semaines anticommuniste et antikouomintang de juin et novembre 1938, une nouvelle semaine de propagande s'est ouverte le 3 mars. Cette fois-ci le thème choisi est l'exaltation de l'alliance « Chine-Japon-Mandchoukouo ». qui permettra

(1) *Note du document :* Le gouvernement provincial au Sikang (ou Marches thibétaines) inauguré le 1er janvier 1939, sous la présidence de Liu-Wen-Hui. Cette province n'a jusqu'ici joué aucun rôle dans la guerre et ses intérêts l'orientent plutôt vers le Thibet.

(2) Sur ces pressions, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 68, 174, 213, 260 (note).

(3) *Note du document :* Cf. annexe II à la note ci-jointe.

de réaliser en Extrême-Orient cet « Ordre nouveau », qu'ont exposé le gouvernement japonais et le prince Konoyé dans leurs déclarations du 3 novembre et du 22 décembre 1938 (1).

Cependant, les mesures économiques que vient d'édicter le gouvernement provisoire de Pékin ont une autre portée que les manifestations politiques résumées ci-dessus (2).

La première concerne le retrait définitif de Chine du nord de la monnaie du gouvernement central. Les billets des banques chinoises (3), circulant concurremment et au pair avec ceux de la *Federal Reserve Bank*, créée en mars 1938, avaient subi une première dévaluation de 10 % au mois d'août dernier. Le 20 février, ils en subissaient une seconde qui ramenait leur valeur à 60 % de celle des billets *Federal Reserve Bank*. Enfin, comme il l'avait annoncé, le gouvernement provisoire vient de décider que les « anciens billets » n'auraient plus cours à partir du 11 mars prochain.

Le remplacement d'une monnaie saine et dans une certaine mesure garantie par une monnaie conventionnelle sans couverture en espèces n'aura que peu de conséquences pour le commerce local, si le gouvernement provisoire sait limiter ses émissions (4) aux besoins des populations.

La récupération des anciens dollars ne peut guère non plus ébranler le crédit du gouvernement de Tchongking, qui a pris de longue date des mesures à cet égard.

Mais, et c'était son but essentiel : cette opération rendra une monnaie sans valeur convertible en devises étrangères, à un taux fixé arbitrairement à 1 shilling 2 pence (alors que le cours des anciens billets n'était que de 8 pence). Les changes se feront grâce à la présence des résidents étrangers, qui devront acquérir de la monnaie locale pour leur usage courant, et surtout, grâce à un certain nombre de mesures qui vont frapper en même temps le commerce extérieur.

Il a été décidé en effet, que les marchés d'exportation relatifs à certaines denrées, énumérées ci-après : œufs, noix, arachides et huile d'arachide, semences d'abricots, graines de coton, tabac, vermicelle et macaronis, charbon, tapis en laine, paille tressée, sel, devront être effectués désormais en monnaie locale, par l'intermédiaire de la *Federal Reserve Bank* qui délivrera directement, ou par l'intermédiaire d'autres établissements de crédit, des « certificats de vente de devises ».

Sans parler des difficultés pratiques qui pourront entraver le commerce, la différence entre le cours des anciens billets et des nouveaux sur le marché des changes amènera des restrictions considérables à l'exportation. C'est d'ailleurs en partie le but visé. Il s'agit de conserver ces denrées à la consommation ou à la transformation locale et en particulier à celle des sociétés japonaises et de l'armée.

(1) Sur ces déclarations, voir au tome XII de la présente série, le n° 274 (note); au tome XIII les nos 213 (note), 217.

(2) *Note du document :* Cf. annexes III-III *bis*-III *ter* jointes.

(3) *Note du document :* Bank of China-Bank of communications.

(4) *Note du document :* 180 millions de dollars (Yuan) seraient déjà en circulation d'après les déclarations officielles.

Il est à remarquer que ces décrets concernent les exportations à destination du Japon, du Mandchoukouo et de la Chine centrale au même titre que les exportations à destination des autres pays.

Aucune réaction locale ou étrangère ne se sont encore manifestées contre ces mesures, dont l'application donnera peut-être lieu à des difficultés internationales. Le système ne paraît enfin guère capable de s'étendre, pour le moment, au-delà des grandes villes. Le fonctionnement de bureaux de change clandestins, la contrebande des marchandises vers le Sud sont à prévoir, étant donnée la proximité des régions insoumises.

En *Chine centrale*, l'assassinat de M. Tcheng-Lo (1), ministre des Affaires étrangères du gouvernement réformé, le 19 février; celui du marquis Li-Hong Tchang (2), survenu deux jours plus tard, ont provoqué une nouvelle tension entre les autorités des concessions (Settlement en particulier) et les autorités japonaises locales.

Le gouvernement de Tokyo a protesté officiellement le 22 février auprès du président du Conseil municipal de la concession internationale. La réponse de celui-ci a été acceptée en principe et l'incident est aujourd'hui considéré comme clos.

Néanmoins, le 25 février, le gouvernement réformé a publié un violent communiqué à l'adresse des Français et des Anglais. On ne peut mieux faire qu'en extraire le passage le plus marquant :

« ... L'autorité des concessions est entre les mains de l'Angleterre et de la France. Si ces deux pays ne reviennent pas sur leur politique de soutien du régime de Tchang Kaï-Chek, s'ils ne manifestent pas au monde, par des faits, qu'ils cessent d'accorder ce soutien, nous considérerons les établissements étrangers comme nos ennemis.

« Et si les concessions deviennent nos ennemies, les navires étrangers sur le Yangtsé et le long des côtes seront tous considérés comme prolongements des concessions, et nous pourrons aussi leur déclarer la guerre ».

III. *Opérations militaires* (3).

Une légère reprise de l'avance japonaise en Chine centrale en direction de la rivière Han et l'ouverture d'importantes opérations de nettoyage en Chine du nord ont constitué les seules manifestations de l'activité militaire depuis le début de l'année (4).

En Chine centrale, les fronts de contact s'étaient stabilisés depuis le début de novembre sur la ligne générale : Yingshan, Kingshan, est de Tienmen; le gros des forces chinoises (général Li-Tsong-Jen) paraissant s'être replié à l'ouest de la Han.

(1) *Note du document :* Tcheng-Lo, ministre de Chine à Paris (de 1920 à 1927).

(2) *Note du document :* Li-Hong-Tchang (ancien ministre de Chine à Bruxelles) n'était pas un fonctionnaire du gouvernement réformé, avait joué un rôle considérable dans l'établissement de celui-ci.

(3) Entre parenthèses est portée une référence à : Note n° 8 P/S du 20 janvier 1939. Ordre de bataille adressé ce jour sous n° 30 P/S.

(4) *Note du document :* Exception faite pour les débarquements de Haïnan. qui ont fait l'objet d'une note particulière.

Depuis le 20 février, divers détachements japonais ont commencé à s'avancer:
— de Yingshan vers Suishien (combat de Yuchiatien le 24 février);
— de Kingshan sur Chungsiang;
— de Yingcheng sur Tienmen et Yokou (occupés le 23 février).

Les Chinois ne paraissent pas avoir offert de résistance sérieuse à la progression de leurs adversaires. Ceux-ci semblent avoir obéi à la nécessité de mieux couvrir la voie ferrée Hankow-Sinyang-Chengchow et la reprise d'opérations importantes dans ce secteur ne semble pas imminente.

Au sud du Yangtsé, des engagements très localisés ont eu lieu au voisinage de Hsingtsiang (12 février) et autour de Kouling, dans le secteur nord de Nanchang.

En Chine du nord et spécialement au Hopei, au Shantung et dans la partie septentrionale du Kiangsu, les Japonais ont entrepris de vastes opérations de police pour mettre fin à l'activité des partisans.

Au Hopei, leur effort s'est exercé principalement dans le centre de la province (région Kishien, Hengshui, Nankung) où les irréguliers, dirigés par Li-Chung-Ling (1), devenaient par leur nombre (70.000) et par leur organisation chaque jour plus dangereux pour l'occupation nippone.

Les opérations commencées le 8 février par une série de colonnes convergeant à partir du Tsinpou et du Kinhan aboutissaient aisément à l'encerclement, puis à l'occupation des villes citées ci-dessus et en particulier de Kishien, après une rencontre à laquelle auraient pris part 50.000 Chinois (2).

Des engagements analogues, quoique de moindre importance, se sont produits au Shantung (région de Wuting et de Poshing, 100 km au nord-ouest de Tsinan), dans le nord du Kiangsu (à l'est de Sutsien et à Hwaiying que les Japonais viennent d'occuper).

Il faut renoncer à rapporter toutes les rencontres, qui se produisent quotidiennement sur toute l'étendue du territoire occupé.

Dans la seule région d'Hankéou, 59 combats, auxquels 10.000 Chinois ont pris part, se sont déroulés entre le 10 et le 20 janvier.

Près de Changhai, et dans un rayon de 40 kilomètres autour de la ville, 72 engagements ont eu lieu entre le 1er janvier et le 15 février.

Au Shansi, terre d'élection des partisans, les Japonais ont dû livrer, en janvier seulement, 387 combats contre 90.000 irréguliers (3).

L'occupation directe, à laquelle les Japonais ne pourraient recourir qu'en arrêtant les opérations, est seule capable de ramener l'ordre à l'intérieur des régions occupées. En attendant, ils ont cherché à s'aider des Chinois eux-mêmes en prenant des bandes à leur compte ou en créant des milices dans certaines villes. Mais les bandes sont peu sûres et la collaboration des Japonais et des autorités chinoises suppose déjà que ces dernières fonctionnent dans des

(1) *Note du document:* Gouverneur nationaliste du Hopei.

(2) *Note du document:* Selon le communiqué japonais, les Chinois auraient perdu au cours de ces combats : 4.300 tués et 500 prisonniers.

(3) *Note du document:* D'après des informations incontrôlables, ceux-ci auraient brûlé 26 avions sur le terrain de Yunchin (ville du Shansi-sud sur le Tungpou) à la suite d'un coup de main.

conditions minimum de sécurité; c'est là un cercle vicieux dont il est difficile de sortir.

Cette situation explique leurs tentatives pour se servir du maréchal Wou-Pei-Fou (cf. paragraphe III), dont le nom suffirait peut-être à grouper et à garantir la fidélité d'une armée de pacification qui paraît leur auxiliaire indispensable dans cette tâche colossale.

Tous les autres fronts de Chine sont en sommeil, et l'on en est à se demander, comme il y a trois mois, quel sera le théâtre des prochaines opérations.

Sur le front sud-ouest du Shansi, la situation demeure obscure; les Japonais sont toujours à Hotsin et à Puchow, mais semblent avoir dû évacuer en bordure du fleuve Jaune le massif du Chungtiao (région de Juicheng) dont ils s'étaient emparés fin janvier.

En Chine du sud, l'occupation de Hainan [1] se poursuit lentement; Weng-chang (Ouantchang) et le port de Tsinlong (Chunlan), dans la partie est de l'île, sont passés aux mains des Japonais.

Le calme qui persiste sur tous les fronts de Chine doit vraisemblablement être attribué à la situation des rapports russo-japonais. Sans faire état d'une recrudescence anormale des incidents de frontière, on ne peut oublier que la question des pêcheries doit se trancher dans quelques semaines et cette considération doit naturellement avoir son influence sur l'évolution des hostilités.

Des informations vagues, mais très nombreuses, rapportent que Russes et Japonais renforcent leurs garnisons de Sibérie, de Mongolie extérieure et du Mandchoukouo. Ces renforcements paraissent avoir conservé, jusqu'à présent, le caractère de simples mesures de précaution. Les forces expéditionnaires de Chine en particulier n'ont subi, à notre connaissance, aucun prélèvement important. Il n'en est pas moins probable que le commandement japonais devra surseoir pour l'instant à toute nouvelle offensive sur les fronts chinois [2].

(1) Appel de note sans note correspondante.

(2) Il a paru superflu de reproduire les annexes à ce rapport, consacrées respectivement à la « composition du conseil suprême de la Défense nationale » (I); « Une campagne pour l'ordre nouveau en Asie ... menée à Pékin » (II), ainsi qu'à diverses déclarations de la Banque fédérale de réserve de Chine.

265

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 136 à 139 (1). Réservé. *Tokyo, 6 mars 1939, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 10, 17 h. 35, 16 h. 50, 17 h. 55.)

Je n'ai pas manqué de réfléchir aux indications que vous avez bien voulu me donner par votre télégramme n°s 80-81, mais tous les renseignements et toutes les opinions que je peux recueillir ici ne font que confirmer les idées que vous exprimait mon télégramme n°s 108 à 111 (2).

Tout le monde ici est persuadé (dans les milieux diplomatiques et parmi les journalistes étrangers il n'y a pas un avis discordant) que les Allemands et les Italiens font tous leurs efforts pour obtenir un « renforcement » du pacte anti-komintern. Leur action dans ce sens aurait été particulièrement intense depuis la fin de janvier. Jusqu'à présent, le gouvernement japonais aurait absolument refusé de s'engager plus avant malgré la pression exercée sur lui par le parti extrémiste.

D'après une source digne de foi qui recoupe un renseignement déjà ancien, les Italiens auraient mené campagne pour l'occupation de Haïnan.

Leur argumentation aurait été la suivante :

« Si vous occupez Haïnan, vous ne provoquerez chez les Anglais et les Français aucune réaction sérieuse et vous aurez la preuve que vous pourrez faire ce que vous voudrez en Extrême-Orient si vous vous joignez à nous ».

Il est certain en outre que la propagande italienne en Extrême-Orient est très active; la presse locale publie ces nouvelles tout au long et les commente avec une confiance qui marque bien son ignorance des questions qu'elle traite. En ce qui concerne les Allemands, ils font valoir, m'a dit un collègue neutre bien informé, que « l'Axe » a déjà beaucoup rapporté au Japon et rien à l'Allemagne, que celle-ci commence à se lasser et que si le Japon ne veut pas renforcer le pacte, elle se désintéressera de lui. Ils ajouteraient que si le Japon entrait dans une guerre européenne, il pourrait aussitôt s'emparer de Hong-Kong, de l'Indochine, de Singapour, etc... et que quelle que soit l'issue de la lutte, il garderait ses conquêtes car le vainqueur, quel qu'il soit, serait hors d'état de les lui enlever.

D'après mon interlocuteur, les Allemands commenceraient à montrer quelque impatience de la résistance des Japonais et les rapports entre eux seraient bien moins faciles qu'il y a peu de semaines.

En ce qui concerne le Japon, il est patent que deux opinions s'opposent.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Ce télégramme du 16 février est ci-dessus reproduit sous le n° 127. Le télégramme n° 80-81, pour Tokyo, du 17 février, est analysé *ibid.*, note.

Le parti extrémiste, dont deux des chefs sont M. Shiratori et le général Oshima qui semblent être en union étroite avec les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, voudrait engager son pays à fond dans la politique de l' « Axe »; il tend à profiter de la guerre, de troubles ou de tensions politiques en Europe pour réaliser le plus possible de ses aspirations en Extrême-Orient. C'est ainsi que, localement, la question des concessions a pris plus d'acuité encore que pendant la crise de septembre et des articles de journaux ... (1), revues sur l'Indochine ne cachent plus l'esprit de conquête ... (2).

D'après des informations paraissant sérieuses, les extrémistes seraient convaincus de l'intérêt de s'arranger provisoirement avec la Russie, quitte à se retourner contre elle plus tard. Ils auraient eu, là encore, l'appui des Allemands qui auraient très vivement conseillé au gouvernement japonais d'accepter un compromis pour l'affaire des pêcheries (ce fait doit nous amener à penser que l'Allemagne vise actuellement un autre but que l'Ukraine); on me dit qu'un arrangement sur les pêcheries est probable sur des bases qui me paraissent acceptables pour les deux parties et qu'il serait trop long d'expliquer ici. Mais cette « suspension d'hostilités » avec la Russie n'aurait pour but que de rendre possible une extension vers le Sud qui ne peut se réaliser que par un conflit avec l'Angleterre et la France et éventuellement la Hollande. Pour pouvoir le faire naître, il faut transformer le pacte idéologique antikomintern en une alliance qui serait en principe purement défensive mais qui en fait laisserait toute liberté de manœuvre.

Le parti opposé a jusqu'à présent refusé de s'engager davantage. Il semble bien que les arguments qu'il oppose aux extrémistes sont : la crainte de voir les États-Unis se joindre à la France et à l'Angleterre, la volonté de ne pas se laisser entraîner dans de nouvelles aventures, les difficultés déjà très troublantes de la situation financière, économique et industrielle. D'après un membre de la Chambre des pairs, le président du Conseil est absolument opposé au « renforcement de l'Axe » et l'aurait déclaré très nettement à une séance secrète de la Chambre des pairs.

Un informateur qui jusqu'à présent n'a pas été pris en défaut assure que les deux partis n'ont pas cessé de négocier et de faire pression l'un sur l'autre. D'après lui, ils seraient arrivés à un compromis par lequel le « renforcement de l'Axe » prendrait la forme d'une entente qui ne viserait plus une défense générale contre l'agression de tiers non dénommés. Il serait question de tracer sur la carte des zones qui seraient déclarées particulièrement critiques au point de vue du communisme et les membres du pacte se devraient assistance pour les difficultés surgissant dans ces zones. Toujours d'après cet informateur, on ne discuterait plus que sur la délimitation de ces zones et il affirme que l'entente serait maintenant très proche.

A première vue, ce compromis serait une défaite des modérés, car pratiquement l'assistance au dedans de ces zones en franchirait bien facilement les limites. J'ajoute que je n'ai pu avoir aucune précision sur l'emplacement ni l'étendue de ces zones.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.

266

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT; À MM. SARRAUT ET MANDEL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLONIES; AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, ROME, TUNIS [1], ADDIS-ABÉBA, DIRÉ-DAOUA; À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nos 170; 58; 90; 370; 234; 154; 59; 9; *s.n.* [2]. *Paris, 6 mars 1939* [3].

Pour tous, sauf le ministère de la Guerre. Je vous communique ci-après le texte d'un message que j'adresse à M. Daladier :

Pour tous : A la date du 2 de ce mois et sous le n° 199, vous avez bien voulu me communiquer deux lettres par lesquelles la compagnie du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abéba appelle votre attention sur les vexations dont est l'objet le personnel de l'entreprise et sur les graves menaces auxquelles ce dernier serait exposé en cas de guerre [4].

Vous estimez qu'il convient de presser, de concert avec les autorités britanniques, les études relatives à la défense de notre possession des Somalis et à l'action politique parmi les indigènes en territoire anciennement éthiopien;

De protester auprès du gouvernement italien contre les sévices dont ont été victimes nos nationaux;

D'examiner les conditions dans lesquelles, le cas échéant, il y aurait lieu de s'assurer d'otages, soit à Djibouti, soit ailleurs et de prendre les mesures propres à restreindre le transit à destination de l'Abyssinie par la voie ferrée.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je charge M. François-Poncet de représenter au comte Ciano que les violences exercées sur nos compatriotes, si elles ne cessaient pas immédiatement, nous trouveraient prêts à recourir à des moyens de rétorsion.

J'invite d'autre part M. Corbin à pressentir lord Halifax sur la collaboration que serait éventuellement disposée à nous fournir l'Angleterre en vue de la défense tant interne qu'externe de notre colonie.

(1) En fait le résident général.
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».
(3) Par valise en clair.
(4) L'un de ces documents est conservé dans les archives du ministère des Affaires étrangères : daté du 25 février, il émane du président du Conseil d'administration de la compagnie. Il a paru superflu de le reproduire.

Quant à la prise d'otages, je demande à M. Albert Sarraut et à M. Mandel, ainsi qu'au général Noguès et à M. Labonne d'étudier les moyens de nature à assurer à cette opération éventuelle toute son efficacité.

En ce qui concerne, enfin, l'interdiction pour l'Italie de se servir du chemin de fer dans les circonstances en question, j'ai tout lieu de supposer que la Compagnie, d'accord avec l'administration de Djibouti, a prévu les dispositions à ce propos. Je n'en appelle pas moins l'attention de notre collègue des Colonies sur la nécessité de ne négliger rien pour que, le moment venu, les mesures indispensables soient prises sans aucun retard.

Je vous renvoie, par pli spécial, les pièces que vous avez bien voulu me communiquer.

Pour les ministères de l'Intérieur et des Colonies, Rabat et Tunis. J'attacherais du prix à connaître votre sentiment sur les conditions dans lesquelles nous aurions le cas échéant à nous assurer d'otages italiens.

267

M. Lamarle, Chargé d'affaires de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 490 à 492 (1). *Prague, 6 mars 1939* (2).

(*Reçu :* le 8, 12 h.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 481-482 du 4 mars (3).

Il apparaît de plus en plus clairement que les négociations en suspens entre Prague et les dirigeants slovaques sont très importantes, peut-être décisives, pour l'évolution des ... (4) entre les deux provinces et pour la cohésion de l'État. Depuis que les relations avaient paru s'améliorer entre Tchèques et Slovaques, les éléments intransigeants de Bratislava s'étaient employés à empêcher tout arrangement durable. Ils ont repris leur campagne pour une Slovaquie entièrement indépendante et ils ont réussi aujourd'hui, grâce à l'influence qu'ils exercent sur certains membres du gouvernement local, à ouvrir une crise dont on ne peut se dissimuler la gravité.

D'ailleurs, le Reich joue sans aucun doute, dans l'origine et le développement de ces crises, un rôle capital; il cherche à empêcher la constitution d'un pouvoir central fort et son désir est de voir à la tête de la nation slovaque des

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Par avion.
(3) Non reproduit. D'après ce télégramme, des négociations « délicates » venaient d'être entamées entre les dirigeants tchèques et les représentants du gouvernement slovaque sur l'initiative des Tchèques qui, à la suite de manifestations extrémistes en faveur d'une Slovaquie entièrement indépendante, voulaient connaître les intentions de Bratislava.
(4) Lacune de déchiffrement.

hommes plus disposés à écouter ses suggestions que celles de Prague. Aussi peut-on se demander si l'on n'assiste pas actuellement à une nouvelle étape de la mainmise allemande sur la Tchécoslovaquie et de l'expansion du germanisme vers l'Est.

Le poste de radio de Vienne émet quotidiennement depuis une quinzaine de jours des chroniques en langue slovaque dans lesquelles les Tchèques et les Juifs sont pris à partie et dénoncés comme oppresseurs et exploiteurs. Il y a lieu de remarquer, d'autre part, que les ministres Durcansky et Pruzinsky se sont rendus à Berlin juste à la veille des pourparlers avec Prague (1). Or, le premier surtout est connu pour ses sentiments germanophiles. C'est ce voyage du reste qui aurait provoqué en Slovaquie même, dans la ville de Pistany, de la part de certains éléments de gauche, des réactions qui ont été réprimées par l'intervention de la garde Hlinka et même de l'armée.

268

M. Lamarle, Chargé d'affaires de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 493, 494 (2). *Prague, 6 mars 1939* (3).

(*Reçu :* le 8, 12 h.)

L'opinion tchèque se montre depuis quelques jours assez inquiète. La presse s'emploie à la calmer et accepte l'espoir qu'une solution raisonnable pourra être trouvée. Suivant certaines informations, les Slovaques réclameraient :

1° Une extension des pouvoirs des délégués qu'ils possèdent auprès des ministères communs (Affaires étrangères, Défense nationale, Finances);

2° Une influence plus grande dans l'armée, notamment dans le Haut Commandement (4).

Mais il est à craindre que les extrémistes ne se livrent à des surenchères et ne ... (5) contrarier les négociations. Le haut clergé, préoccupé des efforts de la

(1) Un télégramme de Berlin n° 625, du 7 mars, non reproduit, rendait compte du séjour à Berlin, du 27 février au 4 mars, d'une délégation économique slovaque ayant à sa tête MM. Pruzinsky et Durcansky, respectivement ministres de l'Économie et des Transports. S'attendant « à ce que le Reich témoignât d'un certain intérêt pour leur pays », les deux ministres avaient été « déçus », leurs interlocuteurs se montrant avant tout « soucieux de savoir quelle contribution la Slovaquie pouvait apporter à la réalisation du plan de quatre ans ». Les délégués slovaques avaient « dû essuyer les plus vifs reproches concernant leurs méthodes politiques ».

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(3) Par avion.

(4) Sur les négociations ouvertes entre Tchèques et Slovaques, voir ci-dessus le n° 267 (et note).

(5) Lacune de déchiffrement.

propagande nazie, tente il est vrai d'exercer une action modératrice; mais un des principaux collaborateurs de M. Chvalkovsky m'a lui-même déclaré qu'il ne fallait guère compter sur cette action ni sur la discipline des catholiques slovaques.

269

M. Guerlet, Ministre de France à Budapest,
À M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 98, 99 (1). *Budapest, 7 mars 1939, 21 h 40.*

(*Reçu :* 24 h.)

Les difficultés qui viennent de s'élever entre les gouvernements tchèque et slovaque (2) et celles que rencontre le gouvernement de Russie subcarpathique sont suivies avec attention à Budapest.

Dans son édition de ce soir, le *Pester Lloyd* se demande si ce dernier ne va pas être obligé de démissionner avant la convocation du Landtag et sous la pression de Prague. Qu'arrivera-t-il alors? conclut la feuille officieuse; personne ne peut le dire. A la longue, un gouvernement subissant l'influence de Prague dont il est séparé par une Slovaquie de plus en plus orientée vers l'autonomie ne pourra plus subsister. « La Russie carpathique est et reste avant tout un des foyers d'infection de l'État tchécoslovaque ».

L'Agence télégraphique hongroise reproduit de nombreux extraits de la presse anglaise et en conclut que celle-ci « considère l'avenir de la Tchécoslovaquie comme tout à fait incertain ».

Enfin, les nouvelles publiées sur le voyage du ministre des Affaires étrangères de Roumanie à Varsovie (3) ont contribué également à ranimer les espoirs des Hongrois concernant l'établissement d'une frontière commune entre la Pologne et la Hongrie.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Sur ces difficultés, voir ci-dessus les nos 267, 268.
(3) Sur ce voyage, voir ci-après les nos 276 (et note), 278, 291.

270

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 610. *Berlin, 7 mars 1939* (1).

Le discours prononcé hier (2) par le Dr. Goebbels à l'inauguration de la foire de Leipzig et dont le Département a eu connaissance par le message téléphoné nº 605 de cette ambassade (3), mérite à maints égards de retenir l'attention. C'est en somme un nouvel appel, plus pressant encore que celui lancé par le Führer le 30 janvier, à la collaboration étrangère sur le plan économique. Pour l'Allemagne, a répété le ministre de la Propagande, le développement des exportations est une question de vie ou de mort : les nations mieux partagées devraient comprendre que le IIIe Reich, ne disposant d'aucune réserve d'or ni de devises, ne peut acheter les matières premières dont a besoin son industrie qu'en vendant ses produits au dehors. Mettre obstacle à l'exportation allemande, c'est inciter l'Allemagne à vivre de plus en plus sur elle-même, à développer encore sa politique autarcique; c'est également la réduire au désespoir et, par là, aggraver dangereusement la tension politique qui règne actuellement dans le monde.

A l'appui de cette thèse, le Dr. Goebbels n'a pas hésité à dépeindre sous des couleurs extrêmement sombres la situation économique du Reich. Sur ce point, le ton du discours d'hier contraste de façon frappante avec celui que le Dr. Funk avait cru devoir prendre l'an dernier à la même occasion (4). Le ministre de l'Économie du Reich s'était alors étendu avec complaisance sur

(1) Par courrier, en clair.
(2) En fait le 5 mars.
(3) Du 6 mars, non reproduit. Le ministre allemand de la Propagande soulignait que son pays faisait partie au point de vue économique des « mal lotis » (« C'est à peine si nous sommes en mesure de fournir à notre peuple les produits alimentaires nécessaires à ses besoins quotidiens »). Il s'en prenait aux démocraties occidentales et à leurs critiques contre la politique allemande et exposait le programme économique du IIIe Reich. Faute de colonies et d'espace vital, et devant les tentatives faites d'entraver les exportations allemandes vers le reste du monde, il s'exclamait : « Veut-on donner à l'Allemagne le bon conseil de mourir de faim en tout bien tout honneur, et croit-on sérieusement qu'un peuple de quatre-vingt millions d'hommes s'accommoderait finalement de cette situation?... L'Allemagne a saisi toutes les occasions de faire connaître qu'elle était prête à échanger les biens et les matières premières qui lui manquent. Mais c'est une loi fondamentale et pour ainsi dire naturelle de l'économie allemande qu'en raison de la pénurie de nos moyens financiers, il nous est impossible d'importer plus que nous ne pouvons exporter. Il s'ensuit logiquement que l'Allemagne ne peut acheter à l'étranger que dans la mesure où on lui achète des produits allemands pour une somme correspondante. Si nous cherchons à étudier cette question et à la résoudre en dehors de tout facteur politique, nous pouvons envisager dans ce domaine une possibilité d'accord sur des bases loyales et sincères ». Goebbels se référait à cette occasion au discours du Führer du 30 janvier.
(4) *Note du document :* Dépêche de ce poste nº 253, du 9 mars 1938 [Non reproduite. Il est cependant question de ce discours au tome VIII de la présente série sous le nº 327].

l'essor que le national-socialisme avait donné à l'économie allemande; il avait proclamé que, grâce au plan de quatre ans, l'Allemagne n'était plus sous la dépendance de l'étranger et qu'elle ne voulait à aucun prix y retomber. Il n'était donc nullement question pour elle de revenir à des principes plus libéraux; au contraire, avait ajouté M. Funk, c'est aux autres nations de suivre l'exemple du Reich si elles désirent vraiment une renaissance du commerce international.

Cette année, au contraire, les chefs nazis n'essaient plus de nier la gravité de la situation : le 30 janvier, pour la première fois dans un discours public, le Führer avait avoué que tout n'était pas pour le mieux en Allemagne. Le Dr. Goebbels va plus loin encore puisqu'il reconnaît que les dirigeants du Reich « sont à peine en mesure de fournir au peuple allemand les produits alimentaires nécessaires à ses besoins quotidiens » et que, pour trouver une solution satisfaisante à ce problème vital, « ils se sont vus contraints de prendre une série de mesures impopulaires, souvent incomprises de l'opinion publique, mais d'autant plus nécessaires et inévitables que l'Allemagne se trouvait économiquement dans une situation plus difficile ».

La raison de cette volte-face est claire : alors que l'an dernier, il s'agisssait, en prévision de ce qui se préparait en Europe centrale, de persuader le peuple allemand qu'il était d'ores et déjà en état de soutenir un blocus, il importe, cette année, de faire retomber sur l'étranger la responsabilité d'un état de choses que l'Anschluss et l'annexion des territoires sudètes n'ont fait qu'aggraver. Si le Reich ne peut nourrir sa population, a déclaré le Dr. Goebbels, c'est que les « nations nanties » refusent d'acheter ses produits et s'opposent en outre à tout accroissement de son « espace vital » (*Lebensraum*). La campagne en faveur du développement de cet « espace vital », formule très élastique qui peut justifier aussi bien les revendications coloniales de l'Allemagne que ses visées en Europe centrale ou en Ukraine, se poursuit donc inlassablement. Les dirigeants nationaux-socialistes désirent visiblement ne pas laisser prescrire ce qu'ils considèrent comme leur droit et tenir sans cesse l'opinion en haleine.

Mais ces revendications, qui reparaissent dans tous les discours des chefs du régime et dans les colonnes de la presse, ne sont pas accompagnées, cette fois, de l'éloge rituel du système économique national-socialiste. Loin de donner, comme M. Funk, le IIIe Reich en modèle aux autres nations, le Dr. Goebbels tente visiblement de laver son pays du reproche d'avoir délibérément cherché à se rendre indépendant du reste du monde. Il proteste du désir de l'Allemagne de développer ses échanges avec l'étranger et exprime le regret que les entraves mises par les nations « nanties » à l'importation des produits allemands aient contraint les dirigeants nazis à suivre une politique d'autarcie.

Il est curieux que ce soit justement le Dr. Goebbels, dont les discours se résumaient généralement jusqu'ici en une affirmation dithyrambique et souvent insolente de la force allemande et de l'excellence de la politique nationale-socialiste, qui présente aujourd'hui ce plaidoyer. L'on ne peut manquer également de relever que le ministre de la Propagande a mis à profit pour le prononcer l'absence du maréchal Goering, grand ordonnateur du plan de

quatre ans [1] dont le discours hier, s'il ne le condamne pas formellement, reconnaît du moins les insuffisances, et qu'il a pour but de justifier aux yeux de l'opinion mondiale.

Faudrait-il en conclure que les dirigeants du IIIe Reich, en présence de difficultés chaque jour croissantes, confesseraient leurs erreurs et seraient disposés, comme le dit le Dr. Goebbels, à collaborer « loyalement et sincèrement » avec le reste du monde? Ce serait sans doute se faire illusion que de répondre dès maintenant à cette question par une affirmative inconditionnelle. Un tel revirement supposerait, en effet, au préalable, de la part de ces mêmes dirigeants, un changement non seulement d'état d'esprit, mais de doctrine, dont on ne voit pas encore la trace. La vérité est que le Chancelier et ses collaborateurs se rendent à l'heure actuelle parfaitement compte de l'impasse où les a conduits leur politique autarcique. Mais, au lieu de s'en prendre à eux-mêmes et de revenir à des conceptions économiques plus saines, ils s'efforcent de faire retomber la responsabilité de cet état de choses sur l'étranger : spéculant sur la jalousie et les appétits des « prolétaires », ils réclament pour chaque pays le droit d'avoir part aux richesses mondiales dans la mesure de ses « besoins vitaux ». Le discours du 30 janvier et celui d'hier constituent autant d'avertissements à la France et à l'Angleterre.

Ces deux puissances, répète-t-on ici, ont jadis traité par le mépris les propositions de limitation des armements formulées par le Führer; elles n'ont pas eu lieu, par la suite, de s'en féliciter. Qu'elles prennent garde de ne pas commettre la même erreur en ce qui concerne les offres de collaboration économique qui viennent ainsi de leur être faites : elles pourraient s'en repentir plus tard. Tel paraît bien être le sens principal du discours de M. Goebbels comme de celui du Führer auquel il fait écho.

271

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 619 [2]. Secret. Réservé. *Berlin, 7 mars 1939* [3].

(*Reçu :* le 8, 13 h.)

Il me revient de bonne source qu'au cours d'un Conseil des ministres qui s'est tenu à Prague la semaine dernière, le général Syrovy a opposé un veto absolu à un projet visant à réduire de 50 % les cadres de l'armée. M. Sidor,

[1] Sur le voyage du Maréchal en Italie, voir ci-dessus le nº 261 (note).
[2] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
[3] Par courrier, en clair.

vice-président du Conseil et représentant de la Slovaquie, a fait observer que si les économies prévues sur le budget de la Guerre n'étaient pas réalisées, il serait impossible à la Slovaquie de continuer à assumer la quote-part envisagée des dépenses militaires (17 %). Il s'en est suivi une violente altercation au cours de laquelle M. Sidor a offert sa démission, et qui n'a pris fin que sur l'intervention de M. Hacha.

Les prévisions budgétaires pour 1939 auraient fait apparaître l'impossibilité pour la Slovaquie, privée de ses provinces les plus riches et réduite à 2.700.000 habitants, d'équilibrer ses recettes et ses dépenses sans l'aide de Prague. Le déficit probable s'élèverait à un milliard de couronnes. Le gouvernement tchèque accepterait de le combler, mais il ferait dépendre son aide de certaines conditions politiques qui restreindraient considérablement l'autonomie slovaque.

Le problème se poserait à peu près dans les mêmes conditions entre Prague et Chust, le déficit du budget de la Russie subcarpathique atteignant environ 200 millions de couronnes.

Emportés par leur farouche désir d'autonomie, les Slovaques et les Carpatho-Ukrainiens ne tiendraient pas suffisamment compte du fait que les jeunes états créés au lendemain de Munich ont été à ce point mutilés par la sentence de Vienne (1) qu'ils ne peuvent se suffire à eux-mêmes. Les Tchèques, de leur côté, auraient tendance à profiter de ces difficultés pour renforcer l'autorité centrale à Bratislava et à Chust.

Quant au Reich, il semble qu'il ne voie pas d'un mauvais œil, si même il ne les encourage pas en sous-main, des rivalités qui pourraient, le cas échéant, lui fournir un prétexte à de nouvelles immixtions dont la forme éventuelle n'apparaît d'ailleurs pas encore clairement.

272

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 609 (2). *Berlin, 7 mars 1939* (3).

Je me réfère au télégramme de cette ambassade nº 439 du 14 février (4).

Ayant eu ces derniers temps l'occasion de rencontrer un certain nombre de personnalités des milieux de la grande industrie du Reich, j'ai été frappé de l'insistance avec laquelle toutes m'ont répété que la conjoncture actuelle

(1) Du 2 novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, le nº 256 (note).
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Ci-dessus publié sous le nº 116.

leur paraissait particulièrement propice à une large et fructueuse entente entre les économies française et allemande, et qu'il serait, du point de vue politique, désastreux d'en laisser passer l'occasion.

Cette entente, dans leur esprit, ne se bornerait pas aux échanges directs entre les deux pays, encore que, sur ce point, l'Allemagne fût prête à faire dans ses importations une place sensiblement plus large non seulement à nos produits alimentaires, mais même à nos produits fabriqués. C'est surtout à une collaboration plus étendue qu'ils songent, collaboration qui pourrait s'exercer dans les colonies, dans le Sud-est européen et en Espagne.

En ce qui concerne les colonies, mention particulière m'a été faite de l'Indochine, dont les ressources minières, au dire de mes interlocuteurs, pourraient faire l'objet d'une exploitation plus méthodique et plus productive à laquelle ils souhaiteraient naturellement coopérer.

En Europe balkanique, les Allemands considèrent qu'une alliance entre les capitaux français et la technique allemande, industrielle et commerciale, pourrait être envisagée avec profit : « Notre connaissance du terrain et des conditions de vente, disent-ils, résulte d'une longue expérience, supérieure à toute autre; un arrangement permettant à cette expérience de porter ses fruits à notre bénéfice réciproque ne devrait pas soulever de difficultés majeures ». On se souvient que le maréchal Goering avait tenu naguère à M. Coulondre des propos analogues, d'où il semblait résulter que si l'Allemagne n'entendait pas se laisser évincer des marchés sud-orientaux, elle n'entendait pas davantage s'en assurer le monopole (1).

Quant à l'Espagne, il y a là, au sentiment des personnalités dont il s'agit, un « magnifique terrain » de collaboration économique : la remise en valeur, par un effort concerté franco-allemand, d'un pays ravagé par la guerre civile, serait, d'après elles, le meilleur moyen de prouver au monde, et à la France en particulier, que les luttes idéologiques ne pèsent guère d'un grand poids en présence des intérêts matériels permanents.

« Nous avions espéré, m'ont dit en substance mes interlocuteurs, que la signature de la déclaration franco-allemande du 6 décembre serait promptement suivie, dans le domaine économique, d'un rapprochement substantiel entre les deux pays, prélude et gage le plus sûr d'un rapprochement politique tel que nous le désirons tous ici. Nous avons été fortement déçus de la réserve, pour ne pas dire plus, dont a témoigné votre délégation lors des récents pourparlers de Berlin (2). Nous ne doutons pas que le gouvernement français ne soit, en principe, favorable à une meilleure compréhension de nos intérêts réciproques, mais nous craignons que la réalisation de ses intentions soit paralysée et retardée par l'hostilité à notre égard de certains éléments et nous regrettons de voir compromis de ce fait le succès d'une tâche cependant urgente. »

(1) Voir, au tome XII de la présente série, les nos 441, 445.

(2) Allusion à la récente réunion, du 16 janvier au 14 février, des commissions intergouvernementales franco-allemandes chargées de l'appréciation des accords du 10 juillet 1937.

J'ai naturellement fait observer à mes interlocuteurs qu'autant ils avaient raison de ne pas douter de la volonté du gouvernement français de tirer de l'accord du 6 décembre les conséquences dont il posait les prémisses au point de vue d'un resserrement des liens économiques entre nos deux pays, autant le « climat » entretenu par certains discours et certains articles de journaux autour de la reprise des négociations franco-allemandes justifiait, mais pour de tout autres raisons, leurs inquiétudes. « Ce n'est pas, leur ai-je dit, en proclamant votre volonté de réarmer à outrance dans une proportion dépassant de beaucoup un cadre strictement défensif, en vous targuant d'accomplir cet effort par vos seules ressources et sans rien devoir à la coopération internationale, en adressant au monde des appels à l'aide comminatoires plus propres à fermer les portes qu'à les ouvrir, en accablant enfin de votre mépris et de vos reproches ces mêmes états démocratiques dont, en dépit de leurs tares, vous estimez le concours indispensable, que vous créerez l'atmosphère de confiance sans laquelle on ne saurait concevoir une collaboration constructive. Il ne s'agit pas ici, comme on le répète chez vous, de conditions politiques : il s'agit des conditions psychologiques fondamentales inhérentes à toute affaire commerciale, entre les nations comme entre les particuliers. Créez-les — ce qui ne doit pas être difficile dans les états autoritaires — et vous en ressentirez aussitôt les effets ».

La réaction à ces propos a été telle qu'on pouvait l'attendre. J'ai cependant été surpris de sa véhémence. « Vous avez bien tort, m'a-t-il été répondu, de vous inquiéter de nos armements. Nous ne faisons que rétablir entre nous et nos voisins une marge de sécurité trop longtemps abolie à notre détriment, et dont nous jugeons le maintien nécessaire tant que MM. Eden, Duff Cooper et consorts seront susceptibles de rallier une majorité derrière leurs déclarations hostiles à l'Allemagne. En tout cas, sachez bien que ce n'est pas contre vous, Français, qu'ils sont dirigés, et que nous n'avons nulle envie ni de vous en faire sentir le poids, ni de laisser M. Mussolini faire du bruit avec notre sabre. Quant à nos discours et à nos journaux, dites-vous bien que c'est de la rhétorique à l'usage interne, que, même dans une dictature, il faut frapper l'esprit du contribuable et le convaincre que l'effort qui lui est imposé répond à une nécessité. Ceci dit, nous reconnaissons que l'on passe parfois les bornes et qu'on pourrait se dispenser de certaines évocations et de certaines imprécations à tout le moins inutiles. Mais quoi que l'on dise ou que l'on écrive chez nous, il n'est personne qui ne reconnaisse à quel point un développement de nos échanges internationaux, et en premier lieu avec la France, est non seulement souhaitable, non seulement possible, mais encore la base fondamentale de notre politique. »

Je me garderai naturellement de tirer des conversations que je viens de rapporter des conclusions excessives ou prématurées. Il semble pourtant qu'on puisse sans témérité en dégager deux qui ne manquent pas d'intérêt. La première, c'est que les milieux économiques allemands se refusent à envisager les relations franco-allemandes sous un autre aspect que celui d'une amélioration graduelle et continue fondée sur une coordination de plus en plus étroite des deux économies qu'ils tiennent pour complémentaires et

non pour rivales. La seconde est que leurs conceptions à cet égard, et, d'une manière plus générale, à l'égard de l'adaptation nécessaire de la politique du Reich aux contingences économiques internationales, ont trouvé leur écho, si incomplet ou maladroit soit-il dans l'expression, dans les derniers discours prononcés par M. Hitler (1), par M. Funk et par M. Goebbels (2). L'avenir seul dira si le point de vue des réalistes l'emportera finalement sur celui des exaltés, et si les premiers sont justifiés à faire en apparence si peu de cas des criailleries des seconds.

273

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 621 (3). Confidentiel. *Berlin, 7 mars 1939* (4).

Le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin a été mis au courant, ces jours derniers, par M. von Weizsäcker, de l'échange de notes intervenu récemment entre les gouvernements français et anglais d'une part, le gouvernement allemand de l'autre, au sujet de la garantie des nouvelles frontières tchécoslovaques (5).

Après avoir sommairement indiqué à M. Mastny le contenu des notes française et britannique remises le 8 février à la Wilhelmstrasse, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères lui a résumé, sans lui en montrer le texte, la substance de la réponse allemande du 28 février. M. von Weizsäcker a rapidement glissé sur les passages relatifs à l'accord d'arbitrage du 2 novembre (6). Il a, en revanche, insisté sur l'argument suivant lequel la situation intérieure actuelle en Tchécoslovaquie n'apparaissait pas encore suffisamment claire pour que l'octroi d'une garantie ne risquât pas d'encourager les éléments opposés au nouveau régime et au rapprochement avec l'Allemagne.

M. Mastny a répliqué qu'à son avis, c'était au contraire le retard apporté à une consécration internationale des nouvelles frontières de son pays qui ne pouvait qu'encourager ces éléments à tenter de prendre leur revanche, et que le plus sûr moyen de les réduire au silence et à l'inaction serait précisément de déclarer ces frontières intangibles. M. von Weizsäcker n'a ni contesté, ni acquiescé.

En ce qui concerne le recul marqué par la note allemande sur la position

(1) Le 30 janvier au Reichstag : voir, au tome XIII de la présente série, le nº 467 (et note); ci-dessus les nºs 1, 6, 10, 18, 58.
(2) Prononcé le 5 mars à l'occasion de l'ouverture de la foire de Leipzig : voir ci-dessus le nº 270 (note).
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Par courrier, en clair.
(5) Les notes auxquelles il est fait allusion ici sont ci-dessus reproduites sous les nºs 84 annexe, 253 annexe.
(6) 1938. Sur cet accord, voir au tome XII de la présente série, le nº 256 (note).

initiale du Reich à l'égard de l'accord du 2 novembre naguère qualifié de « définitif », le ministre de Tchécoslovaquie ne m'a pas caché qu'il en était fort surpris. « Nous n'avons à Prague, m'a-t-il dit, aucun indice probant que l'Allemagne songe à modifier à cet égard une attitude conforme à sa politique générale et à se montrer moins réfractaire à l'idée de la frontière commune polono-hongroise ». Il a ajouté qu'il ne saurait toutefois exclure l'hypothèse que la Pologne ait réclamé satisfaction sur ce point à titre de contrepartie de concessions faites par elle dans d'autres domaines au point de vue allemand.

J'ai retiré de ses propos l'impression que, mise à part cette dernière question qui semblait d'ailleurs l'inquiéter par les perspectives de nouveau remaniement territorial qu'elle implique, on ne s'attendait pas à Prague à ce que la réponse allemande à la démarche franco-britannique fût conçue dans un sens différent.

274

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 339,340. *Washington, 7 mars 1939.*

Le Sénat a voté aujourd'hui, par 77 voix contre 8, le programme de réarmement aérien précédemment adopté par la Chambre (1), mais en portant de 3.500 avions à 6.000 (actuellement 2.500 environ) l'effectif des appareils de l'armée de l'Air.

Cette augmentation avait été décidée hier par 54 voix contre 28. 8 républicains avaient voté avec la majorité et 15 démocrates avec la minorité, celle-ci se recrutant presque exclusivement dans les états de l'intérieur.

Il est à noter que deux des trois sénateurs républicains considérés comme candidats possibles à la présidence ou à la vice-présidence, MM. Taft et Lodge, ont voté avec l'administration, M. Vandenberg restant seul dans l'opposition.

Le sénateur Pittman a dit hier soir à l'un de mes collaborateurs que ce vote constituait un avertissement aux dictateurs et que si, en 1914, le gouvernement et le Parlement britanniques avaient adopté une attitude aussi énergique, la guerre n'aurait pas éclaté. Il est curieux de constater que cet argument se trouve reproduit dans la lettre publique de M. Stimson, dont je rends compte d'autre part (2).

(1) La Chambre des représentants, par 367 voix contre 15, avait adopté le 15 février un programme de réarmement portant sur 552 millions de dollars. Sur ce programme, voir également ci-dessus le no 263 (et note).

(2) Dans une lettre adressée le 7 mars au *New York Times*, l'ancien secrétaire d'État préconisait une action « affirmative » de la part des États-Unis à l'égard des états totalitaires, afin d'empêcher une guerre généralisée. Il conseillait de fournir des promesses d'assistance aux deux démocraties pacifiques « sur lesquelles reposent aujourd'hui, en grande partie, la sécurité de notre propre civilisation, la France et la Grande-Bretagne » (*Bulletin quotidien de la presse étrangère*, no 7087).

275

Note du secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale

sur les accords d'états-majors franco-anglais
(Directives pour la délégation envoyée à Londres) [1]

N. n° 443/D.N. 3. Très secret. *Paris, 7 mars 1939.*

Les questions pouvant faire l'objet d'accords d'états-majors franco-anglais figurent au tableau ci-joint.

Le point de vue du gouvernement français au sujet de chacune des questions générales énumérées dans la colonne 1 dudit tableau est défini comme suit :

QUESTION N° 1

(Conception stratégique générale de la guerre)

Sa discussion constitue la « première étape » des conversations envisagées par le gouvernement britannique dans son aide-mémoire du 25 février 1939 [2].

Bien que ledit mémoire ne parle que de discussions sur la « conception stratégique générale formée par le gouvernement de Sa Majesté », il est bien évident que la délégation française sera amenée à exposer la conception stratégique française.

Cette conception est la suivante :

Dans un conflit mettant aux prises l'Angleterre et la France d'une part, l'Allemagne et l'Italie d'autre part, le « gros morceau » est à coup sûr l'Allemagne, matériellement et moralement beaucoup plus solide que son alliée. Le haut commandement français estime en conséquence que c'est sur l'Italie continentale, insulaire et coloniale que devront porter les premiers efforts offensifs franco-anglais.

Toutefois, pendant ce temps-là, il faudra se couvrir soigneusement contre l'Allemagne au triple point de vue terrestre, maritime et aérien, spécialement pour le cas où l'Allemagne disposant de la presque totalité de ses forces — si elles ne sont pas accrochées sérieusement par nos alliés en Europe centrale — pourrait agir par la Belgique et la Hollande ou la Suisse.

De même, la nécessité de porter secours aux puissances de l'Europe orientale qui se joindraient à nous (Pologne et Roumanie) pourrait nous amener à envisager certaines offensives (au moins locales) de diversion.

[1] Cette note porte la signature du Ministre (*Approuvé. Ed. Daladier*).
[2] Ci-dessus reproduit sous le n° 212.

La stratégie franco-anglaise doit donc tendre tout d'abord à :

— maintenir l'intégrité des territoires des deux empires;

— isoler aussi complètement que possible la coalition italo-germanique par :

a. la constitution d'un front solide sur toutes les frontières terrestres accessibles à l'ennemi;

b. l'interruption de ses communications maritimes avec l'extérieur.

Ceci fait, il faudra à la fois maintenir les résultats obtenus et passer à l'offensive contre l'Italie.

Si la saison le permet, on attaquera à la fois l'Italie continentale, la Libye et, le moment venu, l'A.O.I. [1].

En même temps, on réagira vigoureusement à l'action navale ennemie contre les communications.

Quant à une offensive sur le sol allemand, elle ne devra être déclenchée qu'après des résultats décisifs ou tout au moins importants sur l'Italie et réunion de très gros moyens matériels franco-anglais.

QUESTION N° 2

(Corps expéditionnaire britannique)

Il est essentiel que les forces terrestres britanniques dont l'envoi sur le continent est prévu soient augmentées au plus tôt et largement dotées en moyens blindés.

En ce qui concerne les forces aériennes des deux pays, il y a intérêt à ce que soit faite à bref délai une répartition très générale des missions.

L'étude des conditions d'emploi sur le continent de la *Field Force* et de l'*Air Force* ne figure que sous la rubrique « éventuellement » au tableau ci-joint (colonnes 2 et 4); si le tour pris par les conversations le permet, la délégation française appellera l'attention des Britanniques sur l'intérêt d'une telle étude, même si elle ne porte que sur les zones d'actions et les missions des forces britanniques à l'exclusion de la question des commandements interalliés.

QUESTION N° 3

(Attaque italienne en Corse, Tunisie ou Égypte)

Le haut commandement français estime que la riposte en Libye doit être aussi rapide que possible et que les actions ainsi menées hors de France ne peuvent qu'aider à des opérations défensives ou offensives à conduire sur le continent.

L'hypothèse d'un conflit où l'Allemagne ne serait pas initialement et officiellement aux côtés de l'Italie ne doit pas être systématiquement exclue; il apparaît cependant que dans ce cas, celle-ci recevrait d'Allemagne du matériel et des spécialistes.

[1] *Note du document :* **En observant que la saison la plus favorable pour l'attaque en Libye est l'hiver, pour l'offensive en Italie continentale l'été.**

QUESTION N° 4

(Attaque italienne sur Djibouti)

La délégation française devra souligner toute l'importance d'une action politique à mener en A.O.I. pour soulever le pays; cette action est susceptible de rendre extrêmement facile la pénétration de forces franco-anglaises en Éthiopie.

QUESTION N° 5

(Action franco-britannique dans le Pacifique)

Si le Japon intervenait dans le conflit, il conviendrait d'aider la Chine par tous les moyens et de rétablir au plus tôt sa meilleure voie de ravitaillement en dégageant la région Hong-Kong-Canton. Il faudrait aussi au plus tôt chasser les Japonais de Haïnan.

Il serait intéressant de savoir l'appui qu'attendent les Anglais de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, l'opinion assez communément répandue ayant été que les troupes de ces Dominions ne dépasseraient pas vers l'Ouest le méridien de Singapour.

En dehors des questions figurant au tableau ci-joint, il est possible que se pose au cours des conversations la question du commandement interallié.

La délégation française appellera l'attention des Britanniques sur l'intérêt que présente la constitution, dès le début d'un conflit, d'un Haut-Comité franco-anglais dont le fonctionnement pourrait être très discret. Réunissant les chefs de gouvernement, les ministres de Défense nationale et les chefs d'état-major généraux des deux nations, ce Haut Comité pourrait, par l'échange périodique des missions d'officiers dont il est question dans l'aide-mémoire britannique, et cela sans que ses membres aient à quitter Paris et Londres, prendre toutes décisions utiles et orienter quatre sous-comités (Guerre, Marine, Air, Colonies) chargés de régler les détails. Chacun de ces sous-comités serait représenté dans les missions périodiquement échangées.

Quant à la question du commandement proprement dit, elle ne viendrait qu'à son heure quand les travaux du Haut Comité et des sous-comités auraient largement déblayé le terrain en fixant les missions générales, les fronts à tenir, les bases, les objectifs.

ANNEXE

Questions pouvant faire l'objet d'accords d'États-majors franco-anglais

Très secret.

Numéros des questions	1 Questions générales intéressant plusieurs départements de Défense nationale	2 Questions intéressant plus spécialement le département de la Guerre	3 Questions intéressant plus spécialement le département de la Marine	4 Questions intéressant plus spécialement le département de l'Air	5 Questions intéressant plus spécialement le département des Colonies
QUESTION nº 1	Conception stratégique générale d'une guerre dans laquelle la Grande-Bretagne et la France seraient engagées comme alliées contre l'Allemagne et l'Italie.	Valeur initiale des forces terrestres envoyées par l'Angleterre sur le continent. Rythme d'augmentation de ces forces. Contribution éventuelle des Dominions.	Principes généraux de la collaboration maritime en Méditerranée, en Atlantique, en mer du Nord. Extension des accords déjà esquissés pour la protection des communications sur toutes les mers. Contrôle des deux amirautés pour le ravitaillement en temps de guerre, plan d'achat, plan d'importation.	Valeur initiale des forces envoyées par l'Angleterre sur le continent. Rythme d'augmentation de ces forces.	Économie générale de la collaboration des forces coloniales franco-britanniques pour la défense des territoires d'outre-mer (Méditerranée exceptée).

QUESTION n° 2	Forces expéditionnaires britanniques de Terre et de l'Air envoyées en France.	Achèvement de l'étude du débarquement en France de la *Field Force*. Accélération de ses délais d'arrivée. Doublement de sa puissance en y adjoignant aussitôt que faire se pourra la *Division mobile*. *Éventuellement,* étude des conditions générales d'emploi de la *Field Force*.		Achèvement de l'étude concernant l'envoi de l'*Air Force*. Accélération de ses délais d'arrivée. Élaboration d'un plan général d'action commune des forces aériennes franco - britanniques contre l'Allemagne. *Éventuellement :* Prise à son compte par l'*Air Force* de la lutte aérienne dans le Nord-est.	
QUESTION n° 3	Riposte franco-anglaise dans le cas d'une attaque italienne à objectif limité en Méditerranée (Corse - Tunisie - Égypte).	Contribution *éventuelle* des troupes du Maroc au maintien de la maîtrise du détroit de Gibraltar. Attaque en Libye visant à dégager l'Égypte ou la Tunisie. Réduction de la Libye par une action combinée.	Collaboration en Méditerranée pour : — la sécurité des communications; — l'attaque des bases navales italiennes; — l'appui des opérations des armées de terre.	Utilisation par l'aviation britannique des bases françaises du Sud-est et de la Tunisie. Attaques partant de Tunisie sur la Tripolitaine. Soutien de la défense britannique en Égypte, Palestine et Irak par les forces aériennes basées au Levant.	

ANNEXE (*suite*)

Numéros des questions	1 Questions générales intéressant plusieurs départements de Défense nationale	2 Questions intéressant plus spécialement le département de la Guerre	3 Questions intéressant plus spécialement le département de la Marine	4 Questions intéressant plus spécialement le département de l'Air	5 Questions intéressant plus spécialement le département des Colonies
QUESTION nº 3 (*suite*)		Collaboration en vue de la couverture du canal de Suez. Protection des installations pétrolières du Proche-Orient. Utilisation de la voie de terre allant du golfe Persique à la Méditerranée pour le transport de renforts venant d'outre-mer.		Utilisation par les Britanniques des bases françaises du Levant pour une action sur le Dodécanèse.	
QUESTION nº 4	Riposte à une attaque italienne à objectif limité sur Djibouti.	Attaque française de la Libye.	Collaboration maritime en Méditerranée pour la sécurité des communications et l'appui des opérations terrestres.	Collaboration de l'aviation d'Aden.	Défense du bloc : Somalie française — Somalie anglaise — Aden. Action politique sur toutes les frontières de l'Éthiopie pour y amener un soulèvement.

QUESTION n° 4 (*suite*)			Collaboration maritime en mer Rouge (action combinée de l'escadre britannique des Indes et des forces françaises détachées à Djibouti et en océan Indien).		Offensive concentrique franco-anglaise sur l'Éthiopie (Participation éventuelle de contingents venant des Indes et de Madagascar). Attaque française des confins sud-libyens. Utilisation du chemin de fer de Nigéria pour le ravitaillement des forces, chargées de mener cette attaque. Coopération des troupes du Soudan anglo-égyptien.
QUESTION n° 5	Riposte à une intervention japonaise dans le conflit (question liée à la question plus générale du problème du Pacifique).		Rôle des forces françaises et anglaises dans la protection de la navigation commerciale. Étude de l'action de ces forces pour la sûreté de nos possessions.		Étude d'une action combinée contre le Siam pour le cas où celui-ci se rangerait aux côtés du Japon. Éventuellement : — action franco-anglaise en Chine (dégagement de Hongkong, Haïnan); — protection des possessions françaises et anglaises.

276

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 153. *Varsovie, 7 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 mars.)

Les relations polono-roumaines ont, au cours de ces dernières années, connu des fortunes diverses. Semblables en cela à celles que la Pologne entretient avec les autres puissances européennes, elles ont dépendu en grande partie de la façon dont les dirigeants roumains adoptaient ou non les thèses polonaises. L'expérience montre, en effet, que ni M. Beck ni ses collaborateurs n'admettent la moindre contradiction. Profondément imbu de la supériorité qu'il croit posséder, de l'expérience qu'il est persuadé s'être acquise, le chef de la politique étrangère polonaise considère comme une injure personnelle qu'un gouvernement ami puisse apporter quelques réserves vis-à-vis de ses « grands principes de politique étrangère » ou de ce qu'il considère comme l'intérêt de la Pologne.

Après la chute de M. Titulesco que M. Beck considérait, non sans raison, comme un ennemi personnel particulièrement redoutable, et auquel il ne pouvait pardonner ses succès à Genève, les relations polono-roumaines avaient connu comme une période d'euphorie, dont le voyage du roi Carol à Varsovie devait marquer l'apogée, Cette idylle n'avait duré qu'un temps. L'existence éphémère du cabinet présidé par M. Goga, en qui les milieux dirigeants polonais s'étaient plu à voir un disciple, le peu d'enthousiasme que l'opinion roumaine avait montré pour la politique polonaise envers la Lithuanie, les appréhensions que manifestait la Roumanie devant l'extension redoutable de la puissance allemande, après l'Anschluss, alors que la Pologne affichait une « superbe indifférence », la sympathie enfin que les Roumains témoignaient à leurs collègues tchèques dès le début de mai avaient considérablement refroidi l'atmosphère.

L'attitude hostile que la Roumanie adopta envers les thèses polonaises dans la question de la Russie subcarpathique détermina, dans les rapports des deux alliés, la crise dont j'ai signalé l'évolution, notamment par mes dépêches nºs 544 du 11 octobre 1938 ([1] et 597 du 30 octobre 1938 [2].

M. Comnène, considéré comme l'auteur de cette résistance, devint bientôt le bouc émissaire des colères polonaises. « Je n'ai jamais pu m'entendre avec

[1] Reproduite au tome XII de la présente série, sous le nº 76.
[2] Non retrouvée.

cet homme », me confiait dernièrement M. Beck. Après l'échec du voyage de M. Beck à Galatz [1], le roi Carol lui-même ne fut pas épargné. Le maître du palais Bruhl s'était imaginé qu'en se rendant de sa personne en Roumanie, il obtiendrait des dirigeants roumains qu'ils se rallient à son point de vue. Ulcéré d'être revenu les mains vides, et d'avoir dû renoncer alors à un projet dont il avait fait annoncer, par ses journalistes, la réalisation immédiate, M. Beck donna, par la suite, libre cours à sa mauvaise humeur et à sa rancune. J'ai rapporté du Département la sympathie assez injurieuse pour le Roi que les journaux gouvernementaux avaient témoignée à Codreano et aux autres chefs de la Garde de fer.

Le départ de M. Comnène, l'installation au Palais Sturdza de M. Gafenco [2] qui passe pour un ami de la Pologne, avaient déjà contribué à diminuer l'hostilité des milieux officiels polonais. Le voyage de M. Gafenco [3] vient de transformer d'une manière radicale le climat des rapports polono-roumains. On peut avancer que le ministre des Affaires étrangères roumain a su retourner à son profit une situation dont la crise de septembre-octobre avait révélé toute l'acuité.

Diverses sont les raisons qui ont amené cette évolution. En premier lieu, M. Beck avait besoin d'un succès. Les deux voyages successifs de MM. von Ribbentrop [4] et Ciano [5] avaient indisposé l'opinion. Leur manque d'objet sérieux, leur inutilité n'avaient pas été sans frapper beaucoup de Polonais. Bien plus, l'aggravation des rapports polono-allemands avait été consécutive à la visite du lieutenant du Führer. Le ministre des Affaires étrangères de Pologne se devait donc de ramener l'opinion et de légitimer en quelque sorte l'optimisme dont lui et ses collaborateurs affectent de ne jamais se départir.

M. Gafenco qui jouissait déjà en Pologne d'un préjugé favorable par sa réelle habileté et son charme personnel, a renforcé encore sa position dans ce pays. Il a profité en outre, et il l'a reconnu lui-même, du courant d'opinion qui se manifeste en ce moment en Pologne en faveur des puissances occidentales.

La question de la frontière commune polono-hongroise est, on le sait, une de celles auxquelles les Polonais attachent le plus d'importance. M. Gafenco a parfaitement compris tout le parti qu'il pouvait en tirer. Convaincu que la Roumanie ne pourrait, le cas échéant, marquer à la réalisation qu'une opposition platonique si l'Allemagne y acquiesçait, le ministre des Affaires étrangères de Roumanie a déclaré à son collègue polonais que son pays ne ferait plus d'objections de principe à l'annexion par la Hongrie de la Russie subcarpathique. M. Gafenco a fait seulement remarquer qu'en contrepartie, le jour où, par suite d'une attitude plus compréhensive de l'Allemagne, la chose serait

(1) Sur ce voyage, au mois d'octobre 1938, voir, au tome XII de la présente série, les nos 178, 182, 191, 201, 202.
(2) Voir, au tome XIII de la présente série, le no 192 (note).
(3) Du 4 au 6 mars. Sur ce voyage, voir ci-après les nos 278, 291.
(4) Du 25 au 27 janvier : voir, au tome XIII de la présente série, les nos 444, 473; ci-dessus le no 20.
(5) A partir du 25 février : voir ci-dessus les nos 221, 242, 257; ci-après les nos 280, 288, 297.

possible, la Hongrie devrait cesser de formuler des revendications pouvant mettre en péril l'intégrité du territoire roumain [1].

La presse polonaise avait insinué, à l'arrivée de M. Gafenco, qu'il serait question, dans les conversations des deux ministres, de la « frontière commune » La nouvelle attitude roumaine a comblé les désirs des milieux officiels et les journaux gouvernementaux ne cachent pas leur satisfaction. C'est pour eux une excellente occasion de laisser entendre qu'une fois de plus « M. Beck avait vu juste ». Mais, en même temps, M. Gafenco a fait, par avance, retomber les responsabilités d'une opposition à la politique polonaise sur l'Allemagne et sur la Hongrie.

En chargeant M. Beck de présenter à Londres les *desiderata* de la Roumanie sur la question juive [2], M. Gafenco n'a pas été moins adroit. Il a flatté la vanité polonaise et plus particulièrement celle du ministre des Affaires étrangères, toujours désireux de faire jouer à son pays un rôle prédominant en Europe centrale et de la Baltique à la mer Noire. L'idée d'apparaître un peu à Londres comme le porte-parole d'un nouvel « axe » au moment où les difficultés des rapports polono-allemands lui causent une gêne qu'il ne cherche pas à dissimuler lui est évidemment très agréable et, en cas d'un échec des demandes polono-roumaines dans la question juive, ce n'est pas à M. Gafenco qu'en reviendra la responsabilité.

*
* *

La visite à Varsovie de M. Gafenco appelle en outre un certain nombre d'observations et de remarques.

I. Dans aucun article de presse, sauf dans la *Polska Zbrojna* (organe militaire qui a consacré un article au développement de l'armée roumaine), il n'a été question du roi Carol. Quand on connaît le rôle que joue le souverain en Roumanie, il peut paraître surprenant que les dirigeants polonais n'aient pas fait preuve à son égard d'une plus élémentaire courtoisie. En tout cas, M. Beck n'a pas soufflé mot du Souverain dans son toast, tandis qu'en lui répondant, M. Gafenco a souligné « que c'était à la confiance du roi Carol qu'il devait d'être venu en Pologne ».

Quand on se souvient des éloges dithyrambiques que les dirigeants polonais et la presse de ce pays adressaient au roi « réaliste et positif » à l'époque de son voyage en Pologne, on peut mesurer la profondeur de la rancune que

[1] Par télégramme n[os] 303-306, du 6 mars, non reproduit, l'ambassadeur de France à Varsovie faisait état des renseignements que lui avait fournis M. Gafenco sur ses conversations avec M. Beck. Sur le chapitre de la Russie subcarpathique, M. Gafenco avait indiqué à son interlocuteur que « la Roumanie ne ferait plus d'objection de principe à l'établissement d'une frontière commune entre la Pologne et la Hongrie. Elle serait prête à réexaminer la question avec le désir de faciliter l'apaisement dans cette partie de l'Europe, le jour où l'Allemagne aurait modifié son attitude et où il apparaîtrait que si elle se voyait attribuer la Russie subcarpathique, la Hongrie renoncerait à formuler d'autres revendications ».

[2] Sur le projet de voyage à Londres du ministre polonais des Affaires étrangères, voir ci-dessus le n° 172 (note).

M. Beck a gardée de son voyage à Galatz. J'ai su d'ailleurs que la presse polonaise avait reçu l'instruction formelle de ne pas parler du Roi. Cette « suggestion » a été suivie à la lettre. Je doute que ce fait passe inaperçu et que le roi Carol puisse l'ignorer.

Certains journaux gouvernementaux, le *Kurjer Poranny* en particulier, en ont profité pour attaquer la Petite Entente, toujours honnie au palais Bruhl et à laquelle on reproche surtout d'être soumise à des « influences étrangères » à la région danubienne, c'est-à-dire à des influences françaises. « Aujourd'hui, écrit l'organe gouvernemental, l'indépendance de la politique étrangère roumaine a été encore une fois fortement soulignée par la décomposition du système de la Petite Entente, qui était l'expression de tendances étrangères en Europe centrale et l'instrument d'initiatives étrangères. La Petite Entente n'apportait rien à la Roumanie et la gênait ».

II. La visite de M. Gafenco a donné l'occasion aux différents journaux gouvernementaux d'énoncer à nouveau les grands principes de la politique polonaise dont M. Beck se glorifie d'être l'auteur : indépendance et entente bilatérale avec les pays voisins. Ils se sont félicités que la Roumanie ait enfin reconnu le bien-fondé des thèses polonaises.

« A la base de la politique polonaise, déclare le *Kurjer Poranny*, comme de la politique roumaine, se trouve donc le principe d'une entière indépendance. Aujourd'hui, la Roumanie s'est dégagée de liens incommodes. Elle peut développer avec plus d'élan son propre système de politique étrangère ».

L'officieuse *Gazeta Polska*, dans l'éditorial qu'elle consacre à la visite de M. Gafenco, a fait ressortir l'avantage des ententes bilatérales sur les « conceptions artificielles » avec lesquelles dans les dernières années on a voulu étonner le monde. La presse gouvernementale a particulièrement apprécié les passages du toast du ministre des Affaires étrangères roumain ou de sa déclaration à la presse relatives à ces questions. « Les deux états, a déclaré M. Gafenco, désirent avant tout conserver les meilleures relations avec tous leurs voisins ».

M. Gafenco s'est gardé cependant de se rallier sans réserve à la politique étrangère polonaise et dans le toast qu'il a adressé au ministre des Affaires étrangères, il a déclaré que la Roumanie entendait rester fidèle aux amitiés qu'elle avait nouées dans le passé.

III. La presse polonaise a insisté un peu longuement sur le fait que l'alliance avec la Pologne était « la dernière planche de salut » de la Roumanie.

Sous le titre : « La Roumanie à la recherche d'un nouvel équilibre », l'officieuse *Gazeta Polska* a expliqué dans un éditorial qu'en raison de la disparition de l'influence des grandes démocraties en Europe centrale, de l'effondrement de la Petite Entente et des revendications formulées par la Bulgarie et la Hongrie, la Roumanie avait dû réviser les grandes lignes de sa politique étrangère. Il lui serait nécessaire maintenant d'adopter une politique semblable à celle de la Pologne. « Le mot d'ordre de non-ingérence, écrit le journal officieux, dans les conflits idéologiques et de rassemblement de tous les efforts pour la paix, basée sur le principe d'entière égalité et d'indépendance dans les rapports de bon voisinage, lancé il y a quatre ans par Varsovie, est aujourd'hui le principe de la politique roumaine ».

IV. L'accueil chaleureux de certains journaux polonais était nuancé de la bienveillance avec laquelle « le père de famille » accueille l'enfant prodigue et de la magnanimité d'une grande puissance prête à secourir l'état qui vient se mettre sous sa protection.

V. La communauté des intérêts de la Roumanie et de la Pologne en Europe centrale et orientale a été affirmée tant dans les discours officiels que dans les commentaires de presse. Les journaux ont longuement développé l'idée dûe à M. Beck de l'existence d'une « troisième Europe » allant de la Baltique à la mer Noire et indépendante du conflit idéologique qui oppose le centre de l'Europe à l'Occident.

*
* *

En dehors de l'amélioration des rapports polono-roumains, les Polonais attendent de la visite de M. Gafenco un rapprochement polono-hongrois. Cette idée est revenue dans tous les articles consacrés au séjour à Varsovie du ministre des Affaires étrangères roumain. Il y avait là évidemment un mot d'ordre. Depuis longtemps, le palais Bruhl poursuit ce plan. « Cette visite constitue le premier pas, écrit par exemple le *Kurjer Polski*, dans la voie d'une consolidation et de l'organisation du Sud-est européen ».

M. Gafenco, dans la déclaration qu'il a donnée à la presse, a parlé d'une coopération politique entre les deux pays, et les journaux polonais ont souligné que cette politique recevait un commencement d'exécution dans la question juive. Il n'est pas douteux que les Polonais considèrent que, ce principe admis, les Roumains seront plus enclins que par le passé à suivre leurs conseils.

Il a été aussi question d'établir une liaison entre la Vistule et le Danube, en faisant communiquer le San, affluent de la Vistule, au Dniester, puis ce fleuve au Prut, affluent du Danube. L'agence Pat a annoncé que la future voie fluviale était appelée au plus bel avenir. Il n'y aurait plus alors que 1 800 kilomètres entre Constanza et Londres, alors que les paquebots doivent actuellement, par le Bosphore et Gibraltar, en parcourir 7.000. Dans l'esprit imaginatif des Polonais, le tirant d'eau des navires n'a évidemment qu'une importance secondaire. Certains restent cependant sceptiques sur la réalisation de ce beau projet. L'*A.B.C.* (nationaliste) ne cache pas qu'il le considère comme très difficile à réaliser. Cette opinion semble sage et il paraît probable qu'un certain temps s'écoulera avant qu'une péniche puisse aller de Constanza à Gdynia.

Du point de vue français, nous ne pouvons que nous féliciter de ce voyage et de l'atmosphère qu'il a créée. Tout en évitant de paraître inféodé aux puissances occidentales, M. Gafenco n'a pas craint de se présenter comme un ami de notre pays [(1)]. Cette attitude n'a pas d'ailleurs été sans susciter quelque

[(1)] D'après le télégramme nº 303-306 de Varsovie, précédemment cité, qui rapportait les indications fournies par le ministre roumain à M. Léon Noël, M. Beck avait dit à son interlocuteur : « Les questions sur lesquelles nous n'étions pas d'accord avec la France ont disparu de l'ordre du jour international; rien ne s'oppose donc à ce que la collaboration entre nos deux pays se développe désormais dans les meilleures conditions ».

réserve chez les Polonais. L'agence Pat a omis soigneusement de mentionner dans son communiqué que M. Gafenco avait été salué à la gare de Varsovie par les représentants des états de l'Entente balkanique, de la France et de la Tchécoslovaquie.

Je tiens à souligner enfin que M. Gafenco n'a pas craint de marquer, dans sa déclaration à la presse, que la Roumanie considérait comme distincte le problème juif et le problème colonial, en ajoutant qu'elle n'avait aucune revendication extra-européenne à faire valoir.

Tout en flattant M. Beck, M. Gafenco lui a fait comprendre que la Roumanie, si elle appréciait à sa juste valeur l'alliance polonaise, n'entendait renoncer à aucune de ses amitiés.

277

M. Crépin, Consul de France à Yunnanfou,
à M. Cosme, Ambassadeur de France à Pékin.

D. nº 20 [1]. *Yunnanfou, 7 mars 1939.*

D'après une information publiée par l'agence japonaise *Domei,* les fournitures d'armes et de munitions à la Chine, par la Birmanie, auraient augmenté dans des proportions considérables depuis la conclusion d'un marché d'une valeur de 10 millions de livres sterling obtenu grâce aux crédits accordés par la Grande-Bretagne au gouvernement chinois. Le transport du matériel de guerre de Birmanie vers le Yunnan aurait atteint 60.000 tonnes pendant les mois de novembre et de décembre; il y aurait encore en Birmanie 60.000 autres tonnes prêtes à être expédiées au Yunnan.

L'information ci-dessus est manifestement exagérée; l'agence japonaise est assez coutumière du fait et n'hésite pas à ajouter plusieurs zéros aux chiffres qui peuvent lui être fournis afin de corser ses renseignements.

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer l'ambassadeur, il n'a été effectué, au cours des mois de novembre et décembre derniers, par la route de Birmanie, qu'un transport de 50 à 60 tonnes de matériel de guerre, convoyé par trente camions. Le matériel transporté consistait en armes et munitions de fabrication française et belge, dont 50 mitrailleuses Hotchkiss pour le compte du gouvernement provincial du Yunnan.

A la suite d'un voyage fait par M. Meaux, ingénieur français, mis par la Société des Nations à la disposition du gouvernement chinois, des travaux de consolidation, d'élargissement et d'empierrement ont été entrepris sur la route, reliant Talifou à Lashio, et principalement dans le secteur allant de Paochan à la frontière birmane. Mais ces travaux n'ont pas apporté une amélioration

[1] Extraite des archives de la Guerre.

très sensible, car, suivant les renseignements qui m'ont été fournis par des voyageurs français qui ont effectué le parcours — 2 camions ne peuvent se croiser, — très sinueuse, avec des pentes atteignant 15 %; son empierrement est encore nettement insuffisant (*sic*). Cette route, fort dangereuse, ne pourra pas avant longtemps permettre la circulation de 100 camions par jour, — envisagée par le journal le *Times* de Londres, — nécessaire pour transporter 10.000 tonnes de matériel pendant trois mois et avant la saison des pluies pendant laquelle la nouvelle chaussée sera, de l'avis général, complètement impraticable.

Une route aurait été récemment construite dans le nord-est de la Birmanie reliant Bahmo, sur l'Irraouady, à la route Birmanie-Yunnan, près du village de Muse, au sud de la frontière chinoise. Elle permettrait de décongestionner le chemin de fer de Rangoon à Lashio en utilisant le fleuve jusqu'à Bahmo, pour le transport d'une partie des marchandises destinées à la Chine.

Après de longs atermoiements et une grande perte de temps, les autorités chinoises semblent vouloir activer le transport du matériel de guerre par la route de Birmanie. Il est difficile d'avoir des renseignements exacts sur le trafic actuellement en cours, au sujet duquel on observe le plus grand secret. J'ai appris cependant que, au cours des deux dernières semaines, environ 75 camions sont arrivés à Yunnanfou, apportant, entre autres, 300 fusils-mitrailleurs fabriqués en Belgique et destinés au gouvernement provincial du Yunnan et un lot de poudre T.N.T. de provenance italienne.

Votre Excellence voudra bien trouver sous ce pli, à titre d'information, une liste confidentielle des armes et munitions de guerre, de fabrication française et belge, acheminées vers la Chine par la Birmanie et la province du Yunnan (1).

278

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 192 à 198 (2). Très confidentiel. Réservé. *Bucarest, 8 mars 1939, 2 h. 30.*

(*Reçu :* 4 h. 15.)

J'ai tenu à voir dès son retour à Bucarest ce soir M. Gafenco qui m'a communiqué quelques impressions générales sur son séjour à Varsovie (3). Après m'avoir dit combien il avait été heureux de faire la connaissance de M. Léon

(1) Il a paru superflu de reproduire l'annexe à ce document (« Liste du matériel de fabrication française et belge acheminé par la Birmanie » dressée par le consulat de France à Yunnanfou).
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».
(3) Sur le séjour du ministre roumain en Pologne, du 4 au 6 mars, voir ci-dessus le no 276 (et note); ci-après le no 291.

Noël, avec qui il a eu de longs entretiens, le ministre des Affaires étrangères m'a déclaré qu'il rapportait de son voyage un sentiment nettement optimiste en ce qui concerne le renforcement de l'alliance polono-roumaine. « L'accueil que j'ai reçu, m'a-t-il dit, a été chaleureux aussi bien de la part de M. Beck auquel me lie une ancienne amitié que de celle de l'opposition qui comptait sur ma présence pour inciter le ministre des Affaires étrangères de Pologne à modifier son attitude vis-à-vis de l'Allemagne ».

En effet, la tactique consistant à fonder sur les promesses verbales des dirigeants du Reich, tant en ce qui concerne Dantzig que les minorités, la politique de la Pologne serait de plus en plus attaquée dans ce pays et M. Gafenco m'a même confié, à titre strictement personnel, qu'il ne croyait pas que l'existence ministérielle de M. Beck fût encore de longue durée. En réalité, les Polonais désireraient que l'éclaircissement de leurs rapports avec la France, en l'espèce le raffermissement de l'alliance, leur permît d'ajouter à l'assurance prise à Berlin une réassurance provenant de l'Occident.

Par ailleurs, M. Gafenco a trouvé son collègue fatigué et usé par près de sept ans de pouvoir, mais il ne croit pas que nous ayons avantage à travailler à sa chute ou même à paraître désireux d'y contribuer. A cet égard, le ministre a vu une maladresse dans la publication par la presse polonaise d'opposition de certains articles attribuant à son voyage une influence sur l'évolution prochaine de la politique du gouvernement de Varsovie. M. Gafenco a attiré avec insistance mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la presse française observât la plus grande prudence à ce sujet afin de ne pas entraîner... (1) un revirement immédiat en faveur de la politique proallemande de M. Beck.

Au contraire, a ajouté le ministre, si nous laissons se poursuivre l'évolution qui se dessine actuellement dans ce pays, nous verrons certainement se manifester nettement le désir d'un rapprochement avec Paris et Londres. Les Polonais restent fidèles aux directives du maréchal Pilsudski qui désirait avant tout maintenir l'indépendance de son pays à l'encontre de ses deux puissantes voisines; cette politique avait incité la Pologne de 1934 à se rapprocher de l'Allemagne, elle obligera bientôt la Pologne de 1939 à saisir un point d'appui à l'Occident.

Aussi M. Gafenco est-il tenté d'accorder une signification moins importante aux problèmes concrets discutés avec M. Beck qu'aux manifestations qui l'ont accueilli en Pologne, ne serait-ce que par leur contraste avec l'atmosphère réservée qui régnait à Varsovie lors de la visite du comte Ciano (2). Il ne m'en a pas moins informé de quelques détails de ses conversations.

1° Position du problème juif sur le plan international : à Londres, M. Beck sera autorisé à parler de la question au nom des deux puissances, mais il a été bien entendu que ses conversations devraient se limiter strictement à cet objet et ne pas dévier sur le plan colonial (3).

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Sur la visite récente du ministre italien en Pologne, voir ci-dessus les nos 221, 242, 257; ci-après les nos 280, 287, 288.

(3) Sur le projet de visite du ministre polonais à Londres, voir ci-dessus, le no 172 (note).

2° Point de vue économique : un effort important doit être tenté pour activer les échanges commerciaux entre les deux pays. La Roumanie s'y prête d'autant plus volontiers qu'elle désire développer son rôle de pays de transit entre le nord et le sud de l'Europe orientale. Des projets vont être mis à l'étude pour améliorer les liaisons ferroviaires et créer un canal de jonction entre la Vistule et le Pruth, ce dernier destiné à drainer la navigation fluviale vers la mer Noire par le territoire roumain et à contrebattre par avance le projet soviétique de canal Vistule-Dnieper. Enfin, des engagements auraient été pris en ce qui concerne le pont roumano-bulgare sur le Danube destiné à permettre l'écoulement des produits coloniaux par voie ferrée vers la mer Égée.

En somme, la situation des deux pays présente à l'heure actuelle une grande analogie. Le gouvernement de Varsovie doit prendre du champ par rapport à l'Allemagne, celui de Bucarest doit atténuer son attitude favorable aux puissances occidentales. Cette double nécessité les conduit à se rencontrer à un point d'équilibre, qu'ils appellent leur « politique d'indépendance », mais ils ne peuvent encore songer à la poursuivre s'ils ne sont pas étayés de l'extérieur. D'où leur besoin de s'épauler mutuellement en renforçant leur alliance et leur tendance à porter leurs regards vers l'Ouest, avec la prudence qui s'impose.

279

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 144 (1). Réservé. *Tokyo, 8 mars 1939, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 45.)

« Actuellement, l'axe de la diplomatie japonaise consiste dans les rapports existant entre le Japon, l'Allemagne et l'Italie, fondés sur leur pacte antikomintern, qui est dirigé contre les manœuvres destructives du Komintern. Il y a de nombreuses causes de l'incident de Chine, mais tout le monde reconnaît maintenant que l'une des principales est l'activité en Chine du Komintern.

« Afin, par conséquent, de mettre fin à l'incident de Chine et d'établir un nouvel ordre de choses en Extrême-Orient, le Japon doit avant tout combattre les manœuvres destructives du Komintern. C'est pour cette raison que l'axe de la diplomatie japonaise consiste actuellement dans le pacte antikomintern japonais, allemand, italien.

« Mais, d'autre part, ce pacte ne suffit pas à lui seul à créer un nouvel ordre en Extrême-Orient ou à stabiliser la position internationale du Japon. Il est nécessaire en même temps d'aider le monde à obtenir une pleine compréhension de la position du Japon vis-à-vis aussi bien de la Grande-Bretagne que

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

des États-Unis, etc... En Angleterre, aux États-Unis et en France, à ce qu'il semble, les présents rapports entre le Japon, l'Allemagne et l'Italie sont regardés comme une combinaison des puissances totalitaires contre ce que l'on appelle les états démocratiques.

« Le Premier ministre a à plusieurs reprises déclaré que de telles idées sont entièrement fausses. Il est vrai que le Japon est lié à l'Allemagne et à l'Italie par une communauté de sentiments anticommunistes, mais ceci ne comporte aucune autre signification précise. Il est évident, ce me semble, que le Japon n'est pas buté contre la Grande-Bretagne, les États-Unis, etc... » (1).

280

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 316, 317 (2). Réservé. *Varsovie, 8 mars 1939, 16 h. 35.*

(*Reçu :* 17 h.)

J'ai eu hier soir un long entretien avec M. Beck avec lequel je n'avais pu échanger que quelques mots au cours des réceptions récentes.

Ce qu'il m'a dit confirme les renseignements et impressions que j'avais cru devoir communiquer à Votre Excellence sur les entretiens polono-italiens (3) et polono-roumains (4).

M. Beck m'a affirmé qu'en ce qui nous concerne, il avait trouvé le comte Ciano fort calme, que son hôte n'avait ni récriminé à notre sujet ni témoigné du moindre esprit belliqueux, ni parlé de l'éventualité d'un conflit européen et qu'il avait au contraire exprimé la conviction que tout s'arrangerait facilement entre l'Italie et la France une fois assurée la victoire du général Franco.

D'après M. Beck, le comte Ciano lui aurait dit qu'autant l'Italie ne pouvait accepter l'établissement en Espagne d'un « gouvernement rouge », autant elle trouverait naturel, une fois cette éventualité écartée, que le général Franco se préoccupât avant tout d'échapper à toute influence étrangère.

(1) Ce télégramme reproduisait l'importante déclaration de politique extérieure faite à propos du pacte antikomintern, le 6 mars, par M. Arita, ministre nippon des Affaires étrangères, devant la Chambre japonaise des députés. Par télégramme n° 141, du même jour, l'ambassadeur de France à Tokyo, qui annonçait cette déclaration, ajoutait : « Il ne faut évidemment accorder aux déclarations les plus solennelles des ministres japonais qu'une confiance très relative. Cependant, l'impression qui se dégage des paroles de M. Arita est que la signature du renforcement du pacte n'est pas aussi prochaine qu'on le disait ces derniers jours à Tokyo. Il parait aussi avoir voulu indiquer que le renforcement ne s'appliquerait qu'à la Chine ».

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(3) Qui eurent lieu à l'occasion de la visite récente du comte Ciano : voir ci-dessus les nos 221, 242, 257; ci-après les nos 288, 297.

(4) A l'occasion de la visite du ministre roumain des Affaires étrangères : voir ci-dessus les nos 276 (et note), 278; ci-après le n° 291.

281

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 665 à 670 [1]. Confidentiel. Réservé. *Londres, 8 mars 1939* [2].

(*Reçu :* 20 h. 25.)

D'après des informations d'origine allemande, dont j'ai eu souvent déjà l'occasion de souligner le caractère particulièrement confidentiel, l'ambassadeur d'Allemagne à Rome, au lendemain de la déclaration de solidarité franco-anglaise faite par M. Chamberlain aux Communes [3], a été reçu par M. Mussolini il y a une semaine environ et a eu avec ce dernier un long entretien. A l'aide de son rapport et de renseignements obtenus par M. von Mackensen lui-même et son collègue auprès d'autres personnalités italiennes, la Wilhelmstrasse a adressé jeudi aux missions allemandes à l'étranger une circulaire confidentielle dont certains passages peuvent se résumer ainsi :

En premier lieu, ni le Duce, ni les membres de son gouvernement n'ont encore précisé l'étendue ou la nature de leurs revendications non plus que la méthode ou le moment choisi pour les faire valoir. Néanmoins, des indications assez vagues qu'ils donnent, l'ambassadeur d'Allemagne a dégagé l'impression que le gouvernement italien n'aurait plus l'intention de présenter, au moins dans les mois à venir, des revendications territoriales. M. Mussolini paraît avoir dit en termes exprès à M. von Mackensen qu'il savait ne pouvoir obtenir de concessions territoriales en Tunisie autrement que par la guerre.

Les dirigeants romains souhaitent manifestement (d'après le même document) trouver le moyen d'entrer en négociations directes avec Paris, mais restent assez embarrassés pour le faire. En attendant, le Duce aurait déclaré au représentant de M. Hitler qu'il prendrait des dispositions pour faire baisser progressivement et insensiblement le ton de la presse. La répétition publique par M. Chamberlain et lord Halifax des engagements pris par la Grande-Bretagne envers la France semble avoir produit une impression profonde sur le gouvernement italien; M. Mussolini a indiqué à M. von Mackensen qu'il n'avait plus désormais aucun doute sur l'impossibilité de localiser un conflit franco-italien.

Au cours de la même conversation, le Duce, qui n'a parlé que de la Tunisie, a donné clairement à entendre que l'Italie, dans les circonstances actuelles, pourrait se déclarer satisfaite si l'on en revenait au statut de 1896 pour le

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Par fil.
[3] Le 6 février : voir ci-dessus le n° 48.

régime des Italiens sur le territoire de la Régence [1], l'accord de 1935 lui paraissant nettement inquiétant pour l'avenir de l'« italianité ».

M. Mussolini a paru craindre vivement que, sous prétexte de propagande fasciste, le gouvernement français ne glissât peu à peu vers un régime de contrôle direct de la Tunisie, que le statut du pays ne fût modifié et qu'il n'y eût plus de régence que de nom.

Le Duce, d'après le rapport allemand, n'a pas parlé à l'ambassadeur d'Allemagne de Djibouti ou de Suez mais, suivant les indications recueillies par M. von Mackensen auprès des autres interlocuteurs, les prétentions italiennes seraient les suivantes :

Une zone franche à Djibouti (revendication que Berlin tient pour entièrement justifiée) et un arrangement au sujet de la gestion du chemin de fer;

Réduction des frais de passage du canal de Suez et participation de l'Italie au Conseil d'administration (le Reich souhaiterait lui-même être invité ou admis au Conseil d'administration et retrouver, en partie du moins, les avantages dont il bénéficiait avant la guerre, sans avoir pourtant l'intention d'évoquer la question pour le moment).

De telles revendications, si elles venaient à être formulées, seraient appuyées par le gouvernement allemand dans la mesure où elles seraient présentées dans le cadre d'une négociation à laquelle l'Allemagne souhaiterait sans doute prendre part.

Tels sont les faits qui ressortent de certains passages du document allemand qui a été montré à l'un de nos compatriotes; je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité de leur garder un caractère secret.

282

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 313 [2]. Très confidentiel. Réservé. *Varsovie, 8 mars 1939, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 20 h. 25.)

J'apprends que le gouvernement slovaque envoie un émissaire à Varsovie à l'insu, cela va sans dire, du ministre de Tchécoslovaquie, pour demander comment le gouvernement polonais envisagerait la formation d'un état slovaque indépendant et si éventuellement il serait disposé à garantir ses frontières.

Il lui sera répondu que la Pologne verrait favorablement la Slovaquie se détacher de Prague et qu'elle serait prête à garantir le maintien de la frontière polono-slovaque actuelle, mais qu'elle ne pourrait aller au-delà.

[1] Sur ce statut, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 62 (note).
[2] Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

283

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 349 à 352. *Washington, 8 mars 1939, 21 h. 10, 21 h. 15, 21 h.35, 21 h. 25.*

(*Reçu :* le 9, 6 h. 15, 7 h. 50.)

Le président Roosevelt a déclaré hier à sa conférence de presse que la législation sur la neutralité « n'avait pas servi la cause de la paix » et que si elle n'avait pas existé, les États-Unis s'en seraient trouvés plus forts. Il s'est prononcé contre le projet d'amendement à la Constitution qui subordonnerait l'entrée des États-Unis en guerre à un référendum populaire (1).

Dans un grand discours prononcé le même jour au Sénat, le chef de la majorité démocrate a fait écho aux critiques formulées par le Président contre l'acte de neutralité. Il a exposé que la politique étrangère de l'administration devait se proposer non seulement de maintenir la paix en Amérique, mais encore d'aider à la maintenir dans d'autres parties du monde. Grâce à cette politique qui visait, comme celle suivie par de précédentes administrations, à renforcer les doctrines de paix, de démocratie et de liberté, les États-Unis possédaient aujourd'hui la considération des puissances étrangères, sauf de celles qui ne croyaient pas à la démocratie et méprisaient les institutions parlementaires. M. Barkley a exprimé l'espoir que ni les avions dont la construction était demandée, ni les navires dont la marine avait été pourvue l'an passé, ne seraient nécessaires. Cependant, il jugeait utile de les tenir prêts à repousser une agression toujours possible.

Le discours de M. Barkley venant après la lettre de M. Stimson (2) et tendant comme elle à flatter sans considération de parti l'orgueil national en soulignant le rôle essentiel des États-Unis comme gardiens de la paix mondiale a certainement contribué très utilement au vote massif qui a suivi pour l'adoption du programme de réarmement aérien (3).

Je le tiens de M. Vandenberg lui-même qui s'est rallié cette fois à la majorité.

Cet état d'esprit paraît également susceptible d'orienter dans un sens favorable à nos intérêts les prochains débats sur la neutralité.

(1) Le *New York Times* du 1er mars annonçait qu'un groupe de douze sénateurs avait repris l'amendement Ludlow (sur cet amendement, voir, au tome VII de la présente série, le n° 352) sous une forme modifiée : l'amendement prévu interdirait aux États-Unis de faire la guerre outre-mer sans l'autorité d'un référendum populaire.
(2) Sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 274 (note).
(3) Sur cette adoption, voir ci-dessus le n° 274.

284

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 324 (1). *Varsovie, 8 mars 1939* (2).

(*Reçu :* le 10, 11 h. 30.)

A propos du voyage de M. Gafenco (3) et de la question juive dont le ministre roumain l'a autorisé à parler, en son nom, au gouvernement britannique, nous en sommes venus, M. Beck et moi, à aborder la question des visées coloniales polonaises.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répété que les buts de son gouvernement restaient tels qu'il les avait définis, lors du voyage en Pologne de M. Delbos (4), à Genève ensuite, puis dans ses déclarations du mois de janvier dernier à une agence américaine (5), et que le mouvement d'opinion que l'on constate en faveur de l'acquisition des colonies par la Pologne se produisait spontanément, en dehors de toute intervention gouvernementale.

Je lui ai fait observer que cette propagande était menée par des organismes dont le caractère quasi-officiel était connu et que seuls les journaux officieux s'y associaient.

Ainsi qu'il arrive, le plus souvent, quand il se trouve en mauvaise posture, M. Beck n'a pas tenté de me convaincre du contraire et ne m'a rien objecté.

Il en a été de même quand je lui ai montré, d'une part, ce qu'il y avait actuellement d'inopportun dans le déclenchement, en Pologne, d'une telle propagande et, d'autre part, combien celle-ci paraissait puérile par la méconnaissance dont elle témoigne de ce que sont les pays coloniaux et de tout ce qu'exige d'efforts, d'aptitudes techniques et de capitaux la moindre entreprise coloniale.

Tout en se défendant d'approuver les revendications de l'O.Z.N., et en se disant certain que cette question n'était pas susceptible de prendre un développement de nature à faire naître entre nos deux pays de nouveaux malentendus, M. Beck a insinué, au cours de notre entretien, que si on ne faisait rien pour régler le problème des matières premières et le problème de l'émigration de manière à satisfaire les légitimes intérêts des pays comme la Pologne, l'affaire risquerait de prendre à la longue un autre caractère.

En l'entendant parler ainsi et en observant la façon dont ses collaborateurs s'expriment et manœuvrent à cet égard, on est amené à supposer que, non

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur ce voyage, du 4 au 6 mars, voir ci-dessus les nºs 276 (et note), 278; ci-après le nº 291.
(4) Lors du voyage de ce dernier en Europe centrale, en décembre 1937 : voir, au tome VII de la présente série, le nº 319.
(5) Voir, au tome XIII de la présente série, le nº 444 (note).

seulement M. Beck est poussé par les mobiles que j'analyse dans ma dépêche nº 145 [1], mais qu'il a une autre arrière-pensée; peu convaincu encore, malgré ce qu'on peut lui dire et malgré les faits récents, de la force matérielle et encore moins de la capacité de résistance morale de la France et de l'Angleterre, il croit qu'un jour, la question coloniale sera posée par l'Allemagne et par l'Italie, que peut-être une conférence internationale sera convoquée, qu'en tout cas, les puissances occidentales, pour éviter la guerre, feront une fois de plus des concessions et que, ce jour-là, il sera commode pour le gouvernement polonais de pouvoir se joindre aux demandeurs, en invoquant les exigences de son opinion publique.

285

Communication du Département à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris [2].

Paris, 8 mars 1939.

Par un aide-mémoire en date du 28 février dernier [3], l'ambassade d'Angleterre a bien voulu donner connaissance au ministère des Affaires étrangères d'une communication faite, le 27 février, à l'ambassadeur de Sa Majesté britannique à Rome par M. Bastianini. Faisant état des dispositions militaires que la France prendrait en Tunisie, M. Bastianini faisait prévoir que le gouvernement italien serait contraint d'augmenter lui-même très considérablement ses forces en Libye. L'ambassade d'Angleterre mentionnait d'autre part que les concentrations de troupes françaises opérées en Tunisie étaient considérées sur place comme répondant à l'éventualité d'une contre-attaque immédiate sur la Libye, dans le cas où les hostilités viendraient à éclater.

A la lumière de ces informations, il paraît au gouvernement britannique que la situation en Afrique du Nord tend à évoluer dangereusement. Il est amené, dans ces conditions, à se demander s'il ne devrait pas s'employer à obtenir du gouvernement italien que celui-ci s'abstienne de nouvelles concentrations, en contrepartie de certaines dispositions correspondantes, de caractère raisonnable, que prendrait le gouvernement de la République. Le gouvernement de Sa Majesté exprime également le désir de connaître la manière de voir du gouvernement français, non seulement sur cet aspect particulier des relations franco-italiennes, mais également sur la situation qui se développera le jour où les exigences italiennes seront ouvertement formulées. Et il espère que le gouvernement de la République ne prendra pas position à l'égard de ces dernières sans consultation préalable avec le gouvernement de Sa Majesté.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur en premier lieu d'attirer toute l'attention de l'ambassade d'Angleterre sur le fait que l'augmentation

[1] Du 7 mars, ci-après analysée sous le nº 288 (note).
[2] Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Ci-dessus reproduit sous le nº 232.

des effectifs français en Tunisie n'est qu'une conséquence directe des mesures dont le gouvernement italien a pris l'initiative en renforçant constamment, depuis le début de 1939, ses forces militaires en Libye. Le gouvernement français a tenu exactement informé le gouvernement anglais des mesures militaires que, dans un seul but de précaution, il s'est trouvé dans l'obligation d'adopter. La portée exacte des dispositions prises du côté français ressort d'ailleurs de la comparaison des forces se trouvant respectivement en Tunisie et en Libye. Alors que les effectifs totaux accumulés en Libye approchaient, à la fin de février, de 100.000 hommes, les forces françaises en Tunisie ne comprenaient à la même époque que 35.000 hommes environ, portés depuis lors à 42.000. Le chiffre total des effectifs français stationnés dans la Régence reste donc à un niveau très inférieur à celui des unités italiennes et cette disproportion suffit en tout état de cause à écarter toute possibilité d'intention offensive de la part des autorités militaires françaises.

Le gouvernement français ne doute pas au surplus que la situation créée en Libye n'ait amené les autorités égyptiennes à envisager un dispositif analogue de sécurité.

Les mesures militaires prises par le gouvernement français ne constituent donc qu'une réponse aux mesures beaucoup plus importantes décidées par le gouvernement italien. Si celui-ci cessait d'augmenter ses forces en Libye, le gouvernement français cesserait également de renforcer son dispositif de défense.

Quant à la position générale du gouvernement de la République à l'égard des revendications que le gouvernement de Rome jugerait devoir présenter, elle a été définie à plusieurs reprises, notamment devant le Parlement français, avec la plus grande netteté, et par le président du Conseil et par le ministre des Affaires étrangères.

Le gouvernement français est persuadé — et il ne doute pas que le gouvernement de Sa Majesté ne partage sa conviction — que la fermeté de cette position constitue dans les circonstances présentes la garantie nécessaire du maintien de la paix. Toute apparence de concession aux manœuvres d'intimidation dont il est l'objet ne ferait qu'encourager le gouvernement italien à les poursuivre et à formuler des exigences dont M. Mussolini supposerait à tort la France résignée à les subir plutôt qu'à leur résister.

En formulant les observations qui précèdent, le gouvernement de la République tient à confirmer qu'il ne manquera pas de tenir les autorités britanniques régulièrement et complètement informées de la nature et de l'étendue des dispositions militaires prises en Afrique du Nord, comme il est résolu à conserver avec le gouvernement de Sa Majesté britannique, en toute éventualité, le contact le plus étroit et le plus confiant [1].

[1] Le texte de cet aide-mémoire est également publié dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, IV, n° 365.
Par télégramme n°s 393-394, du 9 mars, 22 heures, le Ministre indiquait à M. Corbin avoir reçu le samedi 4 février sir Eric Phipps. Il avait dit à l'ambassadeur de Grande-Bretagne que les concentrations françaises en Tunisie avaient pour objet de répondre aux concentrations italiennes de Libye, et qu'elles cesseraient lorsque cesseraient les secondes. Il avait fait remarquer à son interlocuteur le danger des renforcements de Libye pour l'Égypte elle-même.

286

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte-rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 8 mars 1939

Secret.

I. — Le général Dentz voit d'abord M. Léger au sujet de renseignements demandés sur l'affaire Baron (1).

La conversation vient ensuite sur les projets allemands au sujet de la Tchécoslovaquie. M. Léger confirme les renseignements de l'état-major de l'Armée. A la question qui lui a été posée au sujet de la garantie des frontières tchécoslovaques, le Reich a répondu par une note à la fois cynique et ironique qui est une fin de non-recevoir remettant en question le tracé même des frontières, les garanties des minorités et même l'arbitrage de Vienne (2).

II. — A la liaison habituelle assistaient :

M. Charvériat, directeur politique;
M. Rochat, directeur adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine;
Général Mendigal, sous-chef de l'état- major de l'Air;
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

M. Charvériat expose les questions politiques :

Espagne. — Grosse inquiétude à Madrid où hier soir la lutte s'allumait autour de l'ambassade entre les troupes communistes refluant du front sur la capitale et les troupes gouvernementales assez peu sûres (3). A 19 h., la situation était très grave et on craignait les pires massacres, les chars d'assaut des deux partis circulaient en ville en tiraillant, le consul était sollicité de faire appel aux troupes de Franco.

A 2 h. 25 ce matin, la situation s'apaisait sans qu'on sût encore qui l'avait emporté.

Sur la côte, la junte militaire est maîtresse de la situation à Valence, Carthagène et Alicante.

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 100.
(2) Cette note, du 28 février, est ci-dessus reproduite sous le n° 253 (annexe).
(3) Le 5 mars, un « Conseil de la défense nationale » s'était formé à Madrid et substitué au gouvernement du Dr Negrin, Conseil dont le général Miaja assurait la présidence. Le 7, une insurrection d'origine communiste éclatait contre le Conseil : ce n'est que le 12 qu'elle était matée par l'armée du général Miaja.

Italie. — Reprise violente de la propagande antifrançaise.

Grande activité des ateliers d'aéronautique de Turin pour la construction d'avions de chasse C.R. 42 dont 300 sont commandés et sortiront le 15 mars à raison de 60 par mois.

On confirme les exemptions de nombreux réservistes; des alpins ont été rappelés ces derniers jours.

Allemagne. — Léger raidissement d'attitude traduit par le discours Goebbels [1].

Tunisie. — Au cours de conférence avec le général Noguès, M. Labonne a exposé les manquants en matière de ravitaillement civil en Tunisie, qui portent surtout sur les combustibles liquides en fûts métalliques.

Il signale les agissements incertains et désordonnés des consuls italiens qui paraissent appliquer des consignes contradictoires se traduisant par des replis ou des maintiens sur place de leurs ressortissants. En tout cas, l'inquiétude va grandissant dans la population italienne qui est ébranlée par les rapatriements forcés, le départ des ouvriers libérés par leurs employeurs, la cessation des arrivées, etc.

Marine. — Les permissions sont prévues dans la marine allemande pour le début d'avril.

Air. — Les Japonais arment des paquebots en transports d'hydravions à grand rayon d'action à raison de 120 à 150 appareils par bateau.

Une expédition punitive contre des villages du Kurd Dagh a été exécutée à la demande du haut commissaire en Syrie. Quelques bombes ont été lancées : un officier aviateur a été blessé par coup de fusil. Les autorités turques ont été avisées pour éviter tout incident de frontière.

La situation des approvisionnements d'essence en Afrique française du Nord est actuellement de 234.000 hectos contre 65.000 au 1er décembre, soit 6,3 mois d'essence pour les formations normales et 2,5 mois pour l'ensemble des formations prévues en A.F.N.

(1) Sur ce discours, prononcé le 5 mars à l'ouverture de la foire de Leipzig, voir ci-dessus le n° 270 (note).

287

Le Général Gamelin, Chef d'État-major général de la Défense nationale,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 446/DN 3 (1). Très secret. *Paris, 8 mars 1939.*

Comme suite à la lettre 130/DN du 24 février 1939 de M. le Président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, me chargeant de centraliser et coordonner les conversations d'états-majors franco-britanniques (2), j'ai l'honneur de vous faire connaître les noms des officiers qui prendront part aux prochains entretiens de Londres.

Sauf avis contraire de votre part, le général Lelong me représentera pour tout ce qui aura trait à la coordination des conversations entreprises avec les autorités militaires britanniques; il aura comme adjoint le colonel Aymé, du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

Les ministères de la Guerre, de la Marine et de l'Air seront respectivement représentés par :

— le chef d'escadron Noiret, de l'état-major de l'Armée;
— le contre-amiral Bourragué, sous-chef d'état-major général de la Marine;
— et le commandant Bailly, de l'état-major de l'armée de l'Air.

Le ministère des Colonies sera représenté par le colonel Aymé, qui appartient aux troupes coloniales.

Quant à la date à laquelle la délégation française arriverait à Londres, elle me paraît pouvoir être fixée aux environs du 15 mars (3).

(1) Extrait des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Voir également ci-dessus les nºs 197, 198.
(3) De cette lettre du chef d'État-major général de la Défense nationale s'inspirait la réponse faite le 10 mars par le gouvernement français à l'aide-mémoire britannique du 25 février (ci-dessus reproduit sous le nº 212). Dans cette réponse transmise le 11 par l'ambassade d'Angleterre au Foreign Office, le gouvernement français faisait savoir qu'il était « d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté britannique sur les suggestions dont celui-ci l'a saisi », et donnait la liste des participants français aux entretiens prévus, « dont la date initiale pourrait être fixée aux environs du 15 mars ». *Documents on british foreign Policy, Third series*, IV, nº 213.

La date du 15 mars ne fut pas retenue par le gouvernement anglais, le mémorandum en préparation à Londres sur la conception britannique du problème stratégique d'ensemble et de la politique générale à adopter pour la conduite de la guerre n'étant pas complètement rédigé. Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'État-major (1935-1939)*, p. 222.

288

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 150. *Varsovie, 8 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 mars.)

Mes télégrammes ont mis le Département au courant de la manière dont s'était terminé le voyage du comte Ciano en Pologne et des impressions qu'on pouvait en retirer [1].

Les indications recueillies depuis le départ du comte Ciano ne modifient pas les premières conclusions que j'avais tirées de ce qu'il m'avait été possible d'apprendre et de ce que l'on pouvait déduire des articles parus dans la presse officieuse.

Il ne semble pas que rien de nouveau ni de concret ne soit sorti des entretiens que le ministre des Affaires étrangères italien a eus avec ses interlocuteurs polonais. Rien, en particulier, ne permet de croire que le comte Ciano ait demandé et obtenu une promesse de neutralité polonaise en cas de conflit en Méditerranée : les déclarations pacifiques qu'il paraît avoir faites inclinent à penser qu'il n'a pas dû poser la question. L'eût-il fait, qu'il paraissait douteux que M. Beck ait répondu par l'affirmative. Outre le peu de goût qu'il a à prendre des engagements, les déclarations très nettes parues dans la presse gouvernementale à la veille de l'arrivée du comte Ciano, sur l'espoir de la Pologne de voir les difficultés s'aplanir entre la France et l'Italie, ne rendent guère vraisemblable que M. Beck ait pris un engagement de nature à inciter le gouvernement fasciste à faire preuve d'esprit belliqueux.

On peut signaler à ce propos que l'un des organes gouvernementaux, le *Kurjer Poranny*, a publié, le jour du départ du comte Ciano, un article traitant de « fantaisistes les bruits qui courent au sujet de certaines exigences formulées par l'Italie à l'adresse de la Pologne ».

Quant aux déclarations faites par M. Beck à l'agence Stefani et dans lesquelles il a exprimé la sympathie admirative de la Pologne pour le développement de l'Italie et de son empire qui « avance vers ses grandes destinées », sans doute ne faut-il y voir, comme je l'ai indiqué, que le désir de M. Beck d'être agréable à son hôte à la fin d'un voyage qui n'avait sans doute pas apporté à celui-ci des satisfactions substantielles, en même temps qu'une réaction due à l'agacement provoqué chez lui par les incidents antiallemands [2].

(1) Voir ci-dessus les nos 221, 242, 257, 280; ci-après le nº 297.
(2) Sur ces incidents, voir ci-dessus les nos 223 (et note), 242, 243; ci-après le nº 297.

Reste la question de la campagne en faveur de l'attribution des colonies à la Pologne, dont je rends compte par le même courrier (ma lettre nº 144). [1] Celle-ci, ainsi que je l'ai noté, n'est pas une conséquence du voyage du comte Ciano, puisqu'il apparaît nettement qu'elle était décidée avant le voyage et que son déclenchement a été retardé pour éviter qu'il ne coincidât avec la visite du ministre italien.

Il n'en est pas moins vrai qu'en faisant entreprendre une campagne de « revendications », dont le vocabulaire semble emprunté aux publications italiennes, le gouvernement polonais adopte une attitude analogue à celle des états totalitaires. C'est là un fait qu'on ne saurait négliger puisqu'il est susceptible d'apporter une aide au moins indirecte à la propagande « révisionniste » de ces états et en même temps de peser sur nos relations avec la Pologne.

289

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 184. *Londres, 8 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 mars.)

Conformément à la ligne de conduite arrêtée d'un commun accord entre les ministres français et britanniques le 24 novembre dernier [2], le Foreign Office vient de mettre l'ambassade au courant à titre strictement confidentiel de certaines mesures que le cabinet anglais compte prendre, dans le domaine économique et financier, pour venir en aide à divers états de l'Europe danubienne et balkanique.

Lorsqu'au lendemain de l'annexion de l'Autriche, l'Allemagne s'est trouvée en possession de la pièce maîtresse de l'édifice danubien et que les dangers du *Drang nach Osten* sont apparus soudain avec plus de netteté, la Grande-Bretagne a aussitôt cherché la position de repli qu'il lui convenait d'adopter pour protéger l'Empire britannique contre l'expansion allemande vers l'Orient. Ainsi que ma correspondance l'a souligné à diverses reprises, les regards du gouvernement anglais se sont alors portés sur la Turquie, clé de la mer Noire, du Levant et de la Méditerranée orientale. Parant au plus pressé, il a amorcé sans délai des négociations économiques avec Ankara. C'est ainsi que furent

[1] Du 7 mars, non reproduite. Cette dépêche rendait compte de la résolution du conseil supérieur de l'OZN adoptée le 1er mars, et qui réclamait l'attribution de territoires coloniaux à la Pologne (sur cette résolution, voir également ci-dessus le nº 255, note). Pour M. Léon Noël, il s'agissait de « distraire l'opinion de ses inquiétudes, [d']écarter d'elle la hantise de l'Allemagne », de reconstituer entre la Pologne et le Reich « une communauté de travail ».

[2] Sur les conversations franco-britanniques du 24 novembre 1938, voir, au tome XII de la présente série, le nº 390.

conclus le 27 mai dernier trois accords dont j'ai déjà eu l'occasion de faire ressortir la portée politique (1).

Après avoir exécuté cette manœuvre, il restait tout d'abord à l'Angleterre, en suivant l'ordre des préoccupations que lui impose la défense de son Empire, à empêcher la Grèce de faciliter au Reich, en tombant sous son emprise, l'accès des rives orientales de la Méditerranée. Il importait en deuxième lieu de venir en aide, pour des raisons analogues, à la Roumanie et de ne pas laisser l'influence germanique s'établir fortement aux bouches du Danube. Or, le gouvernement britannique n'a pas encore réussi jusqu'à présent à former l'écran hellénique qu'il veut constituer, ni à organiser une résistance en Roumanie.

Il ressort toutefois des indications fournies par le Foreign Office que, loin d'avoir perdu tout espoir de réaliser ses projets, le gouvernement britannique se croit en mesure d'exercer une action utile en Grèce et en Roumanie, ainsi d'ailleurs — mais sur un champ plus limité — qu'en Bulgarie et en Yougoslavie.

Le principal instrument auquel le Foreign Office compte avoir recours pour mener à bien sa politique est l'*Export Credits Guarantee Department*. Cet organisme, dont l'activité a été maintes fois mentionnée dans la correspondance de l'ambassade, a donné d'excellents résultats. Sa tâche consiste, on le sait, à verser aux exportateurs britanniques, jusqu'à concurrence d'un crédit global fixé par le Parlement, le prix des marchandises qu'ils ont vendues à l'étranger et dont le paiement comporte, pour une raison ou une autre, d'assez longs délais de la part des acheteurs. Ce système repose sur de telles garanties et il a fonctionné avec un tel succès que, du strict point de vue des affaires, il est considéré à l'heure actuelle dans les milieux de la Cité comme une excellente entreprise, capable de réaliser des bénéfices. Aussi, les crédits dont il disposait, à des fins purement commerciales, vont-ils être portés prochainement de 50 à 75 millions de livres sterling.

Il ne s'agit là, comme je l'indique, que du côté purement commercial de l'*Export Credits Guarantee Department*. Il a été décidé en outre qu'un crédit supplémentaire de 10 millions de livres lui serait alloué pour être utilisé par lui à des fins politiques. En d'autres termes, le gouvernement britannique — et avec lui le Parlement — accepte, jusqu'à concurrence de dix millions de livres, d'avancer de l'argent sans s'entourer des mêmes garanties de remboursement et considère que, dans l'intérêt supérieur de l'Empire britannique, il ne faut pas reculer devant le risque de perdre purement et simplement certaines sommes.

En utilisant les moyens qui lui sont ainsi offerts, le Foreign Office espère pouvoir faire aboutir les négociations économiques anglo-grecques qui se poursuivent sans succès depuis de longs mois par suite du peu d'empressement que les fabricants anglais de cigarettes ont manifesté lorsqu'on leur a proposé d'introduire dans leurs fabrications une proportion, d'ailleurs faible, de tabacs grecs. Il est déjà entendu que, sur les crédits politiques de 10 millions de livres attribués à l'*Export Credits Guarantee Department*, une somme de 2 millions sera réservée aux opérations avec la Grèce.

(1) Sur ces accords, voir, au tome IX de la présente série, le n° 509 (et note).

Cette somme sera destinée, en fait, à faciliter au gouvernement hellénique l'acquisition d'armements notamment dans le domaine naval et aérien. Le Foreign Office ayant appris que nous serions sur le point d'ouvrir à la Grèce un crédit de 100 millions de francs, se demande si la France ne serait pas mieux placée que l'Angleterre pour fournir le matériel nécessaire à l'armée hellénique. Afin d'éviter que sur ce point particulier nos deux pays ne contrecarrent mutuellement leur action, l'attaché militaire de Grande-Bretagne à Athènes a déjà reçu pour instruction d'examiner avec son collègue français les divers problèmes qui se posent à ce sujet. Le Foreign Office n'en demande pas moins à être renseigné d'une façon aussi complète que possible sur l'état actuel de nos tractations économiques et financières avec le gouvernement d'Athènes (1).

En ce qui concerne la Roumanie, un crédit « politique » d'un million de livres sera en principe mis à sa disposition. D'autre part, une mission britannique dont la composition n'est pas encore arrêtée, mais qui comprendra selon toute vraisemblance à la fois des fonctionnaires et des industriels ou des commerçants que le marché roumain intéresse, doit se rendre à Bucarest au mois d'avril. Divers projets comportant la participation de capitaux anglais ont déjà été mis sur pied là-bas et seront examinés pendant le séjour de la mission. Parmi ces projets, la construction d'élévateurs à grains paraît avoir retenu déjà l'attention des Anglais.

En fournissant ces indications, le chef du département des Affaires danubiennes et balkaniques a insisté sur leur caractère secret. Il importe en effet que le gouvernement du Reich ignore pour le moment le prochain envoi en Roumanie d'une mission anglaise, car il ne manquerait pas de s'en alarmer et d'accuser Londres de vouloir encercler l'Allemagne. C'est M. Hudson, sous-secrétaire d'État au Commerce d'outre-mer, qui fera part lui-même au gouvernement allemand, pendant son prochain séjour à Berlin, des intentions du cabinet britannique.

Le Foreign Office a exprimé d'autre part le désir d'être informé de certains pourparlers concernant nos achats éventuels en Roumanie de 575.000 tonnes de produits dérivés du pétrole (2). Il voudrait savoir en particulier s'il y a là une opération effectuée par le gouvernement français ou par une compagnie privée, si un accord a déjà été signé à ce sujet ou est sur le point de l'être et, enfin, si le fait de nous porter acquéreurs de quantités aussi considérables nous a permis d'obtenir des prix relativement plus avantageux.

La Bulgarie et la Yougoslavie figurent également au programme des crédits que l'*Export Credits Guarantee Department* doit octroyer aux exportateurs anglais, mais il s'agit en l'espèce de crédits purement commerciaux et non plus politiques. Une somme de 500.000 livres est prévue pour le marché bulgare et il est fort probable qu'une autre somme d'environ un million sera utilisée pour les relations économiques anglo-yougoslaves.

(1) Sur ces tractations, voir ci-dessus le nº 17.

(2) Pour plus de détails sur cette négociation, se reporter à la dépêche adressée à Londres le 13 mars sous le nº 417, ci-après reproduite sous le nº 320.

Le chef du *Southern Department* a résumé le point de vue britannique sur le problème de l'action franco-britannique dans les pays danubiens et balkaniques en déclarant que la France et l'Angleterre devaient se montrer extrêmement discrètes afin d'éviter que l'Allemagne n'accélère ses manœuvres. Il importe moins en l'occurrence, a-t-il ajouté, d'écouler les produits français et anglais sur les marchés de l'Europe sud-orientale que de permettre aux Grecs, aux Roumains, aux Bulgares et aux Yougoslaves, de nous vendre leurs marchandises, l'essentiel étant d'empêcher ces peuples de dépendre trop étroitement du Reich.

290

M. Lamarle, Chargé d'affaires de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 503 à 505 (1). *Prague, s. d.* (2).

(*Reçu :* le 9 mars 1939, 11 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 490 à 494 (3).

Un Conseil des ministres, qui s'est tenu à Bratislava, a été entièrement consacré aux problèmes soulevés par la crise des rapports slovaco-tchèques. D'après les premières informations, il semble que les membres les plus modérés du Cabinet se soient vigoureusement défendus contre la poussée des extrémistes. Si l'on en croit une dépêche de l'Officiel tchèque, l'avis aurait même finalement prévalu au sein du collège local, que les questions concernant le statut de la Slovaquie devaient être résolues dans le cadre de la Fédération et sans qu'il y ait lieu de modifier les principes généraux posés par la loi de novembre 1938 sur l'autonomie de la province.

Toutefois, ce serait trop s'avancer que d'attendre des négociations, dont on annonce la reprise à Prague pour le courant de cette semaine, une conciliation définitive. Certes, beaucoup de Slovaques raisonnables comprennent que « la pleine indépendance »... (4) par les milieux radicaux mettrait en réalité leur pays sous la tutelle politique et économique de l'Allemagne. Le président du Conseil, Mgr Tiso est, avec le haut clergé catholique et les protestants qu'inquiète l'expansion de l'idéologie nazie, le principal soutien de ces éléments modérés. Mais il est obligé de compter avec plusieurs de ses ministres qui ont des accointances avec M. Tuka et avec le Reich.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Par poste.
(3) Du 6 mars, ci-dessus reproduit sous les n° 267 et 268.
(4) Lacune de déchiffrement.

Celui-ci a, d'ailleurs, des moyens de pression tant sur les dirigeants que sur leurs collègues slovaques et l'évolution de la situation dépendra pour une bonne part [de] l'attitude qu'il croit par conséquent pouvoir adopter.

Il est possible que, cette fois encore, [on] arrive à un «replacage» avec plus ou moins de difficultés, mais la propagande séparatiste slovaque continuera sans doute à se développer avec l'appui de Berlin.

291

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 203 à 206 (1). Réservé. *Bucarest, 9 mars 1939, 21 h 10; le 10, 1 h 30.*

(*Reçu :* le 10, 2 h., 3 h., 3 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nos 192 à 198 (2).

J'ai demandé ce matin à M. Gafenco des informations complémentaires sur son voyage à Varsovie (3).

Au sujet de l'Ukraine subcarpathique, le ministre des Affaires étrangères s'est rallié en principe à la thèse de M. Beck : si la Roumanie, au lendemain des accords de Munich, tenait essentiellement à rester jusqu'au bout fidèle à la Tchécoslovaquie et à conserver une voie de communication avec Prague, la situation est, selon M. Gafenco, maintenant différente : depuis l'arbitrage de Vienne (4), il n'existe entre Bucarest et la capitale tchèque de voie ferrée qui ne passe par le territoire d'un tiers; en outre le désordre s'est implanté en Russie subcarpathique, où les Tchèques eux-mêmes déclarent ne plus pouvoir assurer le contrôle.

Dans le cas où la Pologne se déciderait à vouloir réexaminer la question d'une frontière commune avec la Hongrie, la Roumanie n'y mettra donc plus d'obstacle, à condition toutefois que le gouvernement polonais ne procède pas à un coup de force et se mette d'accord avec toutes les puissances intéressées, y compris l'Allemagne, bien entendu, et à condition surtout que la Hongrie renonce de ce fait à formuler d'autres prétentions.

M. Gafenco m'a en outre laissé entendre que la Roumanie se verrait volontiers attribuer dans ce cas « les quelques villages roumains » (25.000 habitants) situés en Ukraine subcarpathique.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Du 8 mars, ci-dessus publié sous le no 278.
(3) Sur ce voyage. voir également ci-dessus les nos 276 (et note), 278.
(4) Conclu le 2 novembre 1938: voir, au tome XII de la présente série, le no 256 (note).

Au fond, dans la situation difficile où elle se trouve, la Roumanie n'avait pas, suivant M. Gafenco, intérêt à laisser se réveiller le malentendu de Galatz (1). L'erreur de M. Comnène, m'a-t-il dit, a porté non seulement sur le fond, mais sur la forme, car l'ancien ministre a cédé à la tentation de laisser la presse de Bucarest présenter l'entrevue du 19 octobre comme une victoire roumaine sur la Pologne, ce dont cette puissance n'a pas manqué d'être profondément froissée.

En ce qui concerne les relations franco-polonaises, M. Gafenco m'a confirmé ses précédentes déclarations. M. Beck estimait que rien ne s'oppose plus maintenant au développement de la collaboration de la France avec la Pologne, qui n'ont jamais vu s'élever entre elles des difficultés directes et n'ont été séparées que par des divergences relatives à leur action politique à l'égard de puissances tierces, notamment la Tchécoslovaquie et la Russie.

Quant à cette dernière, M. Beck prétend ne pas avoir changé d'attitude; s'il consent à se lier avec l'U.R.S.S. par des accords commerciaux ou des pactes de non-agression, il se défend de « vouloir l'attirer en Europe ».

292

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 326 (2). Très confidentiel. Réservé. *Varsovie, 9 mars 1939* (3).

(*Reçu :* le 10, 11 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nº 324 *in fine* (4).

M. Beck et ceux qui, dans son entourage, partagent ses idées, ses préjugés et ses passions, sont bien obligés de constater, comme tout le monde, que la situation de la France, à l'intérieur et à l'extérieur, s'est considérablement améliorée, mais ils se refusent à croire que ce changement puisse être durable parce que, selon eux, — et ils l'ont dit à plusieurs de mes collègues, sans préciser davantage, d'ailleurs, une pensée qui doit être assez vague — « il n'y a pas à la base une transformation organique ».

Comment en serait-il autrement? Ainsi que M. Gafenco l'a senti en causant avec lui, M. Beck n'aime pas notre pays et ne croit pas en son avenir. Lui et ses disciples ont misé sur la carte adverse. Tout fait, tout symptôme heureux

(1) Sur la rencontre polono-roumaine de Galatz, voir, au tome XII de la présente série, les nos 178, 182, 191, 201, 202.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Du 8 mars, ci-dessus reproduit sous le nº 284.

pour la France leur apparaît comme un démenti pour leurs idées et comme une menace pour leur situation.

Dans l'armée, l'état d'esprit est différent. Les grands chefs ont une haute idée de nos forces militaires mais, malheureusement, et, sur ce point, ils se rapprochent du clan de M. Beck, on devine en causant avec eux qu'ils redoutent toujours de voir la France et l'Angleterre consentir à de nouvelles concessions. Le souvenir de notre absence de réaction, après le 7 mars 1936, n'a pas cessé de peser sur leurs jugements. Tout en regrettant de ne pas être sûrs du contraire, ils ne croient pas encore que les puissances occidentales soient vraiment décidées à n'accepter aucun nouvel abandon.

Ces doutes, que j'ai trouvés tout récemment encore chez le général Sosnkowski, ne disparaîtront peu à peu que devant les faits, devant la continuité de notre effort, devant la persistance de notre volonté de redressement national.

293

M. de Vitrolles, Ministre de France à La Haye,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 48 [1]. Réservé. *La Haye, 9 mars 1939* [2].

(*Reçu :* le 10, 17 h.)

Mon collègue belge me confie avoir eu connaissance du mémorandum franco-anglais relatif à la défense éventuelle des Pays-Bas et de la Suisse [3], en cas d'invasion allemande. Tout en affectant de ne pas croire à la possibilité d'une pareille invasion, son gouvernement serait fermement décidé à décliner toute participation aux plans de ce document. Il entend ne pas se départir de la stricte neutralité en échange de laquelle le gouvernement allemand lui a garanti l'intégrité de ses frontières [4]. Cette politique aurait été établie en plein accord avec le Souverain. Le libre passage serait refusé aux troupes françaises qui viendraient éventuellement au secours des Pays-Bas.

Le baron Herry paraissait regretter personnellement une pareille attitude, mais estimait que, somme toute, la France y trouverait avantage puisqu'ainsi sa frontière serait garantie par un glacis infranchissable, au moins au début des hostilités.

La netteté de ces déclarations m'a donné à penser que l'accord belgo-allemand auquel il avait précédemment fait allusion pouvait comporter quelque clause secrète.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Par poste.
(3) En fait, il y eut un mémorandum britannique remis le 29 janvier au Département (et dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série, sous le n° 454 annexe) et la réponse française du 1er février (ci-dessus publiée sous le n° 5).
(4) Le 13 octobre 1937 : voir, au tome VII de la présente série, le n° 51.

294

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 190. *Londres, 9 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 mars.)

J'ai rendu compte dans mon télégramme nº 671 des passages les plus sensationnels du discours prononcé hier 8 mars, à la Chambre des Communes, par M. Hore-Belisha (1).

Je rappelle que le ministre a annoncé que, suivant ses plans, l'armée de campagne britannique comprendrait les forces suivantes lorsque le programme pour lequel les subsides demandés à la Chambre serait exécuté :

Armée régulière : 4 divisions d'infanterie et deux divisions blindées,

Armée territoriale : 9 divisions d'infanterie, 3 divisions motorisées, 1 division blindée,

soit en tout 19 divisions.

Cette armée de campagne comprendra, en outre, deux brigades de cavalerie territoriale et un certain nombre d'unités régulières et territoriales indépendantes de ces brigades.

Mais ces projets, pour vastes qu'ils soient, ne comprennent pas l'ensemble de l'effort militaire de la Grande-Bretagne. Le ministre a en effet déclaré que, pour la défense des points vitaux de l'Empire, des troupes locales seraient formées et entraînées. C'est ainsi que la garnison de Malte sera renforcée à l'aide de recrues levées sur place et que les défenses des ports des Indes verraient le nombre des troupes indigènes tripler dès cette année. D'autre part, dans le Proche-Orient, les forces affectées pour la défense de cette région de l'Empire sont indépendantes du reste de l'armée et celle-ci ne sera pas appelée à leur fournir des contingents.

Armée régulière et armée territoriale constituent donc une « armée de campagne » destinée à opérer sur le continent.

Ainsi que je l'ai rapporté dans ma communication d'hier, le ministre a en effet terminé son discours par un rappel des paroles prononcées par M. Chamberlain le 12 février devant la Chambre (2). C'est aux applaudissements de toute l'assemblée qu'il a ajouté que la contribution britannique à la défense

(1) Il a paru superflu de reproduire ce télégramme, du 8 mars, les déclarations du ministre britannique étant reprises plus en détail dans le présent rapport de l'ambassadeur, ainsi que dans celui de l'attaché militaire, publié en annexe.

(2) Lire vraisemblablement plutôt : le 6 février (sur les déclarations du Premier britannique faites durant cette journée, voir ci-dessus le nº 48).

des intérêts communs aux deux démocraties continentales ne serait pas donnée à contre-cœur et qu'elle ne reposerait pas sur le principe d'une contribution limitée.

Votre Excellence trouvera ci-joint le rapport établi par notre attaché militaire sur ces déclarations de M. Hore-Belisha. Ce rapport examine en détail les différents points abordés par le ministre de la Guerre, et le général Lelong y expose ses vues sur la valeur du nouveau programme militaire de la Grande-Bretagne.

Un tel effort répond pour une large part aux besoins de la collaboration militaire franco-britannique sur lesquels M. le Président du Conseil avait insisté lors des dernières entrevues qu'il a eues à Londres et à Paris avec M. Chamberlain, et il convient d'en apprécier l'ampleur.

En même temps, il ne faut pas se méprendre sur la portée immédiate de ces transformations. C'est pourquoi, afin de nous éviter toute surprise, je crois devoir insister sur les conclusions de la lettre de notre attaché militaire.

En premier lieu, M. Hore-Belisha a annoncé un programme. Il ne faut donc pas compter que dès maintenant la Grande-Bretagne serait en mesure, dans le cas d'hostilités en Europe, de nous apporter le concours des 19 divisions dont le ministre a parlé. Ce programme doit être réalisé au cours de l'année financière 1939-1940. Actuellement, la contribution de l'armée britannique ne pourrait en fait excéder deux divisions de troupes régulières et, quant à l'armée territoriale, son organisation va être entièrement refondue, ce qui permet de penser qu'il se déroulera, pendant cette réorganisation, une période creuse qui durera vraisemblablement quelques mois.

En second lieu, la Grande-Bretagne doit toujours résoudre le problème des effectifs. L'armée régulière devrait compter 20.000 hommes de plus qu'elle n'en compte à l'heure actuelle. D'autre part, 30.000 hommes environ seront renvoyés dans leurs foyers cette année. C'est donc 50.000 hommes qu'il faudra recruter au cours de cet exercice financier. Le remplacement des hommes instruits qui quitteront leurs régiments est à peu près assuré. Pour les 20.000 hommes nécessaires au complément des effectifs normaux, il n'en va pas de même.

En troisième lieu se pose la question des armements de l'armée territoriale. L'armée régulière elle-même ne possède pas son matériel au complet et devra attendre pour cela jusqu'au printemps 1940. Le ministre n'a pas dit quand l'armée territoriale pourrait être en possession de son matériel.

Enfin, lorsque toutes ces lacunes seront comblées, il faudra encore procéder à l'instruction des hommes, ce qui ne saurait se faire en un jour.

Ces différentes considérations nous permettent donc d'apprécier la valeur des transformations de l'armée britannique annoncées par M. Hore-Belisha. Du point de vue militaire, il s'agit d'un programme très vaste qui, s'il est réalisé dans le temps annoncé par le ministre, représentera pour le temps de paix un effort sans précédent dans l'histoire de la Grande-Bretagne.

Du point de vue politique, nous n'avons pas les mêmes réserves à faire. Je crois avoir critiqué assez vivement les plans du *National Service* établis par

sir John Anderson (1) pour me permettre aujourd'hui de dire que nous ne pouvons que nous féliciter des dispositions que le discours de M. Hore-Belisha laisse voir à notre égard. En effet, la doctrine de la collaboration militaire franco-anglaise a été exposée devant la Chambre avec une force qui n'avait jamais encore été atteinte : l'accueil trouvé par ces déclarations parmi les députés de toutes nuances et, plus encore, les commentaires qu'elles ont suscités dans la presse de ce matin, permettent d'affirmer que le principe en est universellement admis dans les milieux politiques comme dans l'opinion publique.

Ces conditions présentent au point de vue d'une coopération militaire franco-britannique éventuelle et des dispositions de l'opinion britannique à cet égard un intérêt qu'il est inutile de souligner. Cette opinion, malgré les lenteurs et les hésitations dont elle fait trop souvent preuve, finit néanmoins par adopter en toute indépendance l'attitude qui lui a toujours permis dans le passé de défendre ses intérêts vitaux et le réflexe qui lui fait accepter aujourd'hui les sacrifices nécessaires ne doit donc pas nous surprendre.

Toutes les conceptions stratégiques que le peuple britannique et son gouvernement considéraient jusqu'ici comme suffisantes sont maintenant périmées. Sans doute, le Cabinet n'a-t-il pas complètement perdu l'espoir de voir s'ouvrir bientôt des négociations sur la question des armements. Telle est du moins l'impression qu'il propage et par laquelle il tient à rattacher la situation présente à un passé encore très proche. Mais le peuple anglais et ses dirigeants ont compris la leçon qui s'est dégagée de la crise de septembre et de ses suites. Aujourd'hui, pour modifier leur nouvel état d'esprit, des paroles et des négociations ne suffiraient plus. Il faudrait désormais des faits dont le caractère indiscutable puisse être compris de tous.

Annexe

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. n° 209 (2). *Londres, 9 mars 1939.*

En présentant à la Chambre des Communes le budget de son département, le ministre de la Guerre a prononcé hier un discours dans lequel il fait le point et annonce les grandes lignes du programme militaire britannique. Ce discours était attendu avec intérêt, il a été accueilli avec satisfaction — certains de ses passages les plus significatifs avec enthousiasme — par le Parlement; les premières réactions de la presse de ce matin confirment la bonne impression qu'il a produite sur l'opinion publique en général.

Après tant de déclarations volontairement imprécises, le discours de M. Hore-Belisha donne une note à la fois optimiste et résolue. Il contient des déclarations qui intéressent au plus haut point notre propre défense nationale dans ses relations avec les programmes militaires britanniques. Une phase nouvelle paraît s'ouvrir, tout au moins dans les intentions du commandement anglais.

(1) Sur ces plans, voir, au tome XIII de la présente série, les n°s 250 et 424.
(2) Extraite des archives de la Guerre.

Une analyse du discours de M. Hore Belisha est donnée ci-après.

Après un exposé sur l'évolution de l'armée britannique depuis le début du siècle, le ministre aborde les problèmes d'actualité.

I. *Le front de l'intérieur.*

L'arme antiaérienne a fait, au cours de l'année écoulée, de grands progrès. Aux cinq divisions territoriales antiaériennes actuellement existantes, deux nouvelles divisions seront ajoutées au cours de l'exercice prochain. Les sept divisions ainsi constituées seront placées sous les ordres d'un commandant en chef (*G.O.C. anti-aircraft Command*) qui remplacera l'actuel commandant du Corps antiaérien. Au War Office, parallèlement, il sera créé une direction générale de la Défense antiaérienne et de la défense des côtes, dont le titulaire sera l'adjoint au chef d'État-major impérial (*Deputy C.I.G.S.*).

Pour faire face à cet accroissement des grandes unités, il sera créé des batteries nouvelles : le nombre total des batteries sera augmenté de 50 à 100 %.

La fabrication du canon de 3,7 pouces de D.C.A. est en bonne voie, une usine nouvelle y ajoutera sa production à partir de l'automne prochain. Quant au canon de 40 mm, les arsenaux britanniques ne pourront en fournir qu'à partir de l'automne. En attendant, des achats ont été faits en Suède.

II. *Les garnisons d'outre-mer.*

Pour éviter de prélever du personnel sur l'armée régulière, il sera recruté, dans toute la mesure du possible, des effectifs indigènes. A Malte, à Chypre, à Singapour, à Hong-Kong, les garnisons seront augmentées par ce moyen.

Les effectifs des unités indiennes et des autres unités indigènes dans les bases impériales seront ainsi portés à 9.500 hommes (contre 3.766 en 1936).

III. *La réserve stratégique du Moyen-Orient.*

Il a été constitué dans le Moyen-Orient le noyau d'une réserve stratégique qui comprend actuellement les deux divisions stationnées en Palestine. Cette réserve stratégique constituera un groupement indépendant, ayant ses réserves propres et susceptible d'être employé partout où nos intérêts l'exigeront dans cette zone. On peut espérer que l'Inde apportera dans l'avenir une plus large contribution à la constitution de ce groupement.

IV. *L'armée de campagne.*

La réserve stratégique stationnée dans le Royaume-Uni met sur pied l'armée de campagne (*Field Force*) composée de divisions régulières et de divisions territoriales. Ces grandes unités viennent d'être reconstituées sur un modèle nouveau. Les tableaux d'effectifs de guerre et les tableaux de dotations ont été récemment arrêtés et mis en place afin de permettre une mobilisation rapide.

L'armée régulière fournit à la *Field Force* quatre divisions d'infanterie et une division blindée dite « division mobile ». Cette dernière comprend actuellement trois brigades à trois régiments (ou bataillons). Le Commandement a l'intention de remplacer cette division unique par deux divisions blindées à deux brigades chacune, ce qui implique la création d'une brigade supplémentaire.

L'armée territoriale fournit à la *Field Force* neuf divisions d'infanterie, trois divisions motorisées et une division blindée.

L'armée de campagne pourra donc comprendre au total :

13 divisions d'infanterie (dont 9 territoriales);
3 divisions motorisées (les territoriales);
3 divisions blindées (dont une territoriale),
soit 19 divisions, auxquelles s'ajouteront deux brigades de cavalerie territoriale et des unités non endivisionnées, tant régulières que territoriales.

V. *Le matériel.*

La situation des fabrications permet de pronostiquer que les divisions régulières de l'armée de campagne seront dotées de tout leur matériel avant le 1er avril 1940. Cette assertion ne s'applique pas, bien entendu, à la deuxième division blindée, non encore créée.

Le matériel le plus difficile à mettre au point a été le *char*. Si nos chars légers peuvent être considérés comme les meilleurs de leur classe et si les unités en sont déjà largement dotées, il y a eu des retards pour le char moyen (*cruiser-tank*). Ces retards ont permis du moins d'améliorer le prototype.

Le *Bren Gun* sort actuellement à une cadence accélérée. Dès maintenant, à quelques exceptions près, tous nos bataillons réguliers de fusiliers et de mitrailleuses ont reçu leurs dotations réglementaires, tant dans la métropole qu'outre-mer. Il en va de même du *fusil antichar*.

Les unités territoriales de l'armée de campagne doivent recevoir les mêmes dotations de matériel que les unités régulières.

VI. *Les écoles militaires.*

Les écoles de formation de Woolwich et de Sandhurst seront fusionnées. Il y aura à Sandhurst une école unique à trois subdivisions :

1. Artillerie et Génie;
2. Unités blindées;
3. Infanterie.

VII. *Instruction des réserves.*

Pour la première fois, il va être procédé cette année à une convocation de réservistes pour des périodes d'instruction. Ces convocations toucheront :

— 1.000 officiers de la réserve de l'armée régulière qui seront rappelés pour une période de 14 jours;

— 16.000 hommes de troupe appartenant à la réserve de l'armée régulière qui effectueront des périodes de durée variable;

— 500 officiers territoriaux et quelques membres de l'*Officer's Emergency Reserve* pourront aussi effectuer une période d'instruction.

VIII. *Dispositions prévues pour la mobilisation.*

Dès la mobilisation, il ne sera plus admis de recrues dans les bureaux de recrutement de l'armée régulière et de la territoriale : en revanche, vers le troisième ou quatrième jour de la mobilisation, il sera ouvert 200 centres de recrutement pour les armées de Terre, de Mer et de l'Air. Les hommes qui s'y présenteront contracteront tous un engagement pour la durée de la guerre au titre de la territoriale. Les engagés ne pourront choisir leur unité d'affectation, mais seront affectés au mieux des intérêts généraux.

IX. *Collaboration militaire franco-anglaise.*

Le ministre aborda enfin, avant de conclure, la partie de son exposé qui était attendue avec le plus d'impatience, celle aussi qui fut suivie avec le plus d'attention et recueillit le plus d'applaudissements : il parla de l'envoi éventuel d'une armée britannique sur le continent aux côtés de l'armée française.

M. Hore-Belisha commença par rappeler les déclarations faites à cet égard par le Premier ministre le 13 décembre et le 11 février derniers (1). Ces déclarations, ajouta-t-il, nous mettent dans l'obligation d'envisager l'emploi de l'armée de campagne dans des conditions déterminées, bien qu'aucun engagement n'ait été contracté vis-à-vis de la France. On n'envisage, bien entendu, que l'hypothèse d'une guerre défensive et non celle d'une guerre d'agression.

Il ne saurait toutefois être question dans cette éventualité de se borner à des demi-mesures, ni d'adopter une politique d'engagements limités (*limited liability*).

(1) *Note du document :* voir nos 1023 du 15-12-38 et 124 du 9-2-39 (qu'il a paru superflu de reproduire).

Sans doute l'ensemble de nos forces armées ne saurait débarquer simultanément sur le continent, mais il faut prévoir un certain échelonnement. Nous nous sommes livrés à cet égard à des études très détaillées, notamment en ce qui concerne le tonnage nécessaire.

Par ailleurs, notre programme de fabrications doit être mis en harmonie avec le projet d'échelonnement prévu par la mise sur pied et l'entrée en campagne de nos grandes unités. Une fois que les grandes unités de ce programme seront entrées en campagne, il est prévu que de nouveaux échelons de forces seront constitués et que le plan des fabrications devra être développé en conséquence.

Enfin, si l'établissement du service national dès le temps de paix peut présenter des avantages, notamment pour l'éducation physique et morale de la nation, il ne faudrait pas croire que nos possibilités initiales s'en trouveraient accrues.

M. Hore-Belisha a conclu en rappelant les efforts qu'il avait faits pour améliorer les conditions du service dans l'armée et plus spécialement le bien-être de la troupe.

* * *

Conclusion.

On ne saurait trop souligner l'importance du discours de M. Hore-Belisha et la valeur de la contribution qu'il apporte à la collaboration militaire franco-britannique. Il ne faut pas toutefois perdre de vue que bien des problèmes restent à résoudre.

En particulier, le tableau que le ministre brosse de l' « armée de campagne » ne peut être considéré que comme un programme à réaliser, un but à atteindre. Le secrétaire d'État à la Guerre indique lui-même que, dans le cours de l'exercice financier 1939-1940, il se propose de compléter les dotations en matériel de :

— quatre divisions d'infanterie régulière;
— une division blindée régulière.

Les 14 autres divisions prévues pour l'armée de campagne ne pourront évidemment recevoir leur matériel nouveau que lorsque les besoins de l'armée régulière seront satisfaits.

Par ailleurs, les grandes unités régulières ci-dessus manquent encore d'effectifs et le courant des engagements ne permet pas encore d'espérer que les vides dans leurs rangs seront comblés avant la fin de l'exercice en cours.

L'armée britannique se trouve donc encore en présence d'une crise de personnel et d'une crise de matériel.

La crise de personnel s'atténue rapidement dans l'armée territoriale mais paraît devoir subsister dans l'armée régulière.

La crise de matériel va être surmontée grâce à l'effort des services de fabrication, mais les programmes actuellement en cours de réalisation s'échelonnent sur plusieurs années.

Enfin, lorsqu'auront été résolus les problèmes que posent la crise du matériel et la crise du personnel, lorsque les 19 divisions prévues par M. Hore-Belisha auront leurs effectifs et leurs dotations au complet, il n'en restera pas moins que l'intervention de l' « armée de campagne » ne pourra être massive et devra encore s'échelonner dans le temps. En effet, les trois quarts de ses unités sont des unités territoriales qui, avant d'affronter les champs de bataille européens, devront subir une période d'instruction et d'entraînement de plusieurs mois.

En tenant compte des observations ci-dessus, on ne saurait nier que le programme esquissé par M. Hore-Belischa est clair et complet et que son courageux exposé engage l'armée britannique dans la bonne voie.

295

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 191. *Londres, 9 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 mars.)

M'inspirant des considérations exposées dans votre communication en date du 5 mars [1], j'ai cru devoir manifester au Foreign Office ma surprise des termes dans lesquels était conçu l'aide-mémoire britannique du 28 février dernier relatif aux concentrations de forces en Tunisie [2]. Je n'ai pas caché à mes interlocuteurs que la manière dont cette suggestion avait été présentée pouvait prêter à équivoque et faire naître des doutes sur la pensée véritable du gouvernement anglais. Mes observations ont provoqué diverses réactions suivant les interlocuteurs auxquels je me suis adressé.

Les uns, qui ont collaboré à la rédaction des instructions envoyées à sir Eric Phipps, protestent avec force contre toute interprétation qui dépasserait le texte du mémorandum lui-même. En transmettant cette suggestion à Paris, le gouvernement britannique s'est laissé guider avant tout par l'esprit de confiance qui règne de part et d'autre et qui doit comporter un constant échange de vues sur le développement de la situation internationale. Ils ont ajouté que connaissant les idées que professe le gouvernement français au sujet d'une médiation éventuelle, ils avaient fait grande attention de ne rien dire qui pût heurter nos sentiments et ils déclarent ne pouvoir s'expliquer le mouvement d'inquiétude ou d'humeur qui paraît s'être manifesté à Paris.

Mais d'autres fonctionnaires du Foreign Office comprennent mieux nos réserves. Sir Robert Vansittart, par exemple, m'a déclaré qu'il regrettait pour sa part que la question n'ait pas été posée oralement et en termes beaucoup plus brefs : il s'agit en somme uniquement de savoir si l'on souhaitait à Paris que le gouvernement britannique agît auprès des Italiens pour éviter que les concentrations se poursuivent de part et d'autre au risque de créer une situation grave.

Si le Foreign Office s'était contenté de poser la question en ces termes, la démarche anglaise n'aurait pas eu les mêmes inconvénients et n'aurait pas suscité de commentaires défavorables. « Or, a poursuivi sir Robert Vansittart, nous n'avons jamais envisagé autre chose. Nous n'avons jamais songé à peser sur votre décision et encore bien moins à engager des pourparlers que vous jugeriez prématurés ou inopportuns. Si vous estimez préférable de laisser les

(1) Allusion au télégramme pour Londres nº 359, ci-dessus reproduit sous le nº 262.
(2) Ci-dessus publié sous le nº 232.

choses aller, et si vous ne redoutez pas les conséquences des mouvements de troupes ainsi effectués en Libye, nous n'aurons qu'à nous incliner et nous nous en rapporterons à votre manière de voir ».

Sir Robert Vansittart ne se fait aucune illusion sur l'esprit qui anime la politique italienne. Il ne croit pas cependant — c'est l'opinion que m'a déjà exprimée le secrétaire d'État — que l'Italie présente un danger en elle-même. Ses difficultés intérieures, son appauvrissement économique, les lacunes de son organisation militaire, constituent des causes de faiblesse telles qu'on ne peut guère imaginer, à moins de résolution désespérée, une initiative de M. Mussolini destinée à provoquer un conflit dans la Méditerranée. Les choses seraient différentes si le gouvernement de Rome agissait de concert avec le Reich en se berçant de l'illusion qu'un conflit général, où il bénéficierait de l'appui des forces allemandes, lui permettrait de sortir de l'impasse actuelle. Mais cette hypothèse ne paraît pas répondre aux conditions actuelles, au moins tant que la France découragera par sa fermeté les velléités ambitieuses des dirigeants fascistes.

Bien que sir Robert Vansittart soit à même de connaître autant que quiconque la pensée du gouvernement britannique, j'ai tenu à vérifier les indications qu'il m'avait données en m'adressant à d'autres sources.

C'est aujourd'hui seulement que j'ai pu parler de la question à sir Alexander Cadogan, qu'une indisposition avait retenu chez lui durant les premiers jours de la semaine. Il connaissait les réactions qu'a suscitées à Paris l'aide-mémoire du 28 février et il était même déjà en possession de la réponse que Votre Excellence a fait adresser à l'ambassade d'Angleterre à la date du 7 de ce mois [1].

Le sous-secrétaire d'État au Foreign Office m'a répété à peu de chose près ce que m'avait dit sir Robert Vansittart. « En présence d'une situation que nous jugeons dangereuse pour la paix en Méditerranée, m'a-t-il déclaré, nous ne pensons pas être sortis de notre rôle en vous suggérant une démarche tendant à y mettre fin. Le gouvernement britannique s'y est cru autorisé par l'étroite communauté d'intérêts qui unit actuellement nos deux pays et qui nous amènerait à nous ranger à vos côtés en cas de conflit. Il n'y a lieu de lui prêter aucune arrière-pensée. Jamais il n'a entendu faire autre chose que proposer de vous aider si vous en aviez le désir ».

J'ai alors développé les motifs que l'on avait pu avoir à Paris de s'étonner, sinon de s'émouvoir, de certains passages de l'aide-mémoire britannique. Comment s'expliquer, par exemple, la portée des paragraphes 4 et 5 de ce document ? S'ensuit-il que le gouvernement britannique désapprouve les mesures de précaution que nous avons prises ? Sir Alexander Cadogan a répondu que telle n'était nullement la pensée de lord Halifax et que celui-ci ne pouvait que regarder avec satisfaction les mesures de sécurité prises du côté français. Il a eu connaissance des chiffres donnés par notre état-major sur le total des forces italiennes et françaises qui sont en présence dans l'Afrique du Nord. Ces chiffres correspondent à peu près aux données que possède le

[1] La réponse est en fait datée du 8 mars. Elle est ci-dessus reproduite sous le n° 285.

War Office. Mais la France ne s'en trouve pas moins dans une situation infiniment plus forte, grâce aux effectifs qu'elle peut faire venir rapidement du Maroc et de l'Algérie, tandis que l'Italie devrait amener ses renforcements par voie de mer. Sir Alexander Cadogan a ensuite admis sans difficulté que si les Italiens dirigeaient une attaque sur un point vulnérable de notre Empire colonial, contre Djibouti par exemple, nous serions parfaitement fondés à riposter par des opérations contre la Libye. Il est bien évident qu'en pareil cas ces opérations ne sauraient être qualifiées d'agressives.

J'ai essayé ensuite de lui montrer pourquoi nous pouvions redouter les conséquences de l'entremise amicale suggérée par le gouvernement britannique. Comment une pareille démarche serait-elle interprétée à Rome ? Quels avantages ne manquerait pas d'en retirer le gouvernement italien ? Enfin, j'ai souligné le caractère singulier du paragraphe 10 de l'aide-mémoire anglais en indiquant les interprétations qui peuvent venir à l'esprit et qu'il y aurait grand intérêt à dissiper.

Sir Alexander Cadogan m'a assuré que les rédacteurs de la note avaient été à mille lieues de songer que l'on pourrait donner un pareil sens au texte de ce paragraphe. Le gouvernement britannique s'était simplement proposé d'exprimer certaines idées de bon sens qui sont certainement partagées à Paris et aussi de marquer le désir que l'on aurait à Londres d'être informé avec autant de précision que possible des vues du gouvernement français à l'égard du litige qui sépare actuellement la France et l'Italie. Il a fini par convenir que la rédaction de l'aide-mémoire anglais pouvait être obscure ou maladroite. Mais il ne doit, d'après lui, rester aucune équivoque ni aucune appréhension dans notre esprit. « Vous verrez sans doute bientôt le secrétaire d'État lui-même, a ajouté sir Alexander Cadogan; il vous confirmera avec plus d'autorité tout ce que je viens de vous dire ».

« En ce qui concerne notre suggestion, a-t-il poursuivi, nous croyons comprendre, d'après votre réponse, qu'elle ne convient pas au gouvernement français. Dans ce cas, nous la laissons tomber purement et simplement. Nous gardons seulement une hésitation sur le point de savoir s'il convient de faire ressortir à Rome le danger que présente l'afflux des troupes italiennes en Libye. M. Georges Bonnet, dans une conversation qu'il avait eue avec sir Eric Phipps à ce sujet, n'y avait pas paru défavorable. Il est donc probable que nous inviterons l'ambassadeur d'Angleterre à Paris à obtenir des précisions à cet égard ».

Après l'enquête à laquelle je me suis livré, je ne puis mettre en doute la sincérité des déclarations que j'ai recueillies de mes différents interlocuteurs. Je conçois qu'en présence des dispositions attribuées au Premier ministre vers le début de janvier, avant son voyage à Rome, nous ayons pu lui prêter l'intention d'intervenir par un biais dans le débat engagé entre la France et l'Italie. Mais les idées de M. Neville Chamberlain se sont quelque peu modifiées depuis cette époque. S'il ne veut pas désespérer du maintien de la paix, s'il tient à sauvegarder toutes chances de conciliation compatibles avec la politique de fermeté et de réarmement qu'il considère comme indispensable, il n'en reste pas moins édifié sur l'état d'esprit des gouvernements totalitaires et

sur les dangers qu'il y aurait à donner des témoignages de bonne volonté qui seraient pris pour des marques de faiblesse.

D'ailleurs, de toutes les conversations rapportées ci-dessus, j'ai retiré l'impression que c'est le Foreign Office lui-même qui a pris l'initiative des instructions adressées à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, et l'on peut difficilement soupçonner lord Halifax et ses collaborateurs d'arrière-pensées ou de sous-entendus qui ne cadreraient aucunement avec les sentiments qu'ils professent ouvertement. Depuis que la politique de la France et de la Grande-Bretagne est devenue étroitement solidaire, nous avons vu à de fréquentes reprises naître des soupçons ou des appréhensions réciproques que des explications loyales ont ensuite dissipés. Ainsi que je l'ai indiqué moi-même à sir Alexander Cadogan, la confiance qui anime nos relations nous commande d'interroger franchement nos amis chaque fois que nous éprouvons quelque doute sur leurs intentions. Il serait fâcheux, après ces échanges de vues, de conserver des préventions qui gêneraient et affaibliraient notre politique.

Par contre, j'ai constaté, au cours de ces entretiens, combien le Foreign Office se préoccupait d'être tenu au courant de nos vues et de nos intentions en ce qui concerne notre litige avec l'Italie. Je n'ai pas manqué de rappeler la position générale prise par le gouvernement français et dont celui-ci n'a pas fait de mystère. Il est bien évident que tant que le gouvernement de M. Mussolini n'aura pas fait connaître officiellement ses revendications, il nous est difficile de préciser davantage notre point de vue. Si, toutefois, des développements nouveaux venaient à se produire, il y aurait intérêt à informer le gouvernement britannique de notre manière de voir, ne serait-ce que pour assurer une concordance d'action aussi complète que possible entre Paris et Londres.

296

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des affaires étrangères.

D. nº 241 [1]. Secret. *Berlin, 9 mars 1938.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 mars)

Divers indices, relevés au cours de ces dernières semaines, concernant les rapports entre le Reich et la Tchécoslovaquie, amènent à se demander quels peuvent être, à l'heure actuelle, les sentiments et les intentions des dirigeants du Reich à l'égard de ce pays.

Étant donné l'importance de cette question, je crois devoir relever brièvement les principaux renseignements recueillis à ce sujet.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

Une personnalité hitlérienne a, vers la fin de février, déclaré à l'un des membres de cette ambassade qu'il fallait envisager l'hypothèse où la Tchécoslovaquie se disloquerait d'elle-même, où la Slovaquie deviendrait un état indépendant, où la Hongrie annexerait la Russie subcarpathique et où le Reich devrait, sous une forme ou sous une autre, s'assurer le contrôle de la Bohême et de la Moravie (1).

Quelques jours plus tard, l'un des familiers du Führer déclarait à l'un de mes collaborateurs : « Pour cette année, nous n'avons, en politique extérieure, aucun plan. Il y a toutefois une ombre à l'horizon : la situation intérieure de la Tchécoslovaquie. Les Tchèques renouvellent leurs erreurs d'autrefois. Ils veulent refaire avec la Russie, la France, la Roumanie, la politique à laquelle nous avons mis fin en septembre. Ce pays peut devenir de nouveau un foyer d'agitation et de trouble au cœur de l'Allemagne. Si les Tchèques persistent dans cette erreur, il ne reste qu'une solution », et la personnalité allemande en question de joindre d'un geste la frontière de la Silésie à celle de l'ancienne Autriche (2).

Le 21 février, le gouvernement de Prague ayant fait à Berlin, à Londres, à Rome et à Paris, une démarche pour rappeler la promesse de garantie des frontières tchèques inscrite dans les accords de Munich, et manifester la volonté de son pays d'observer, à l'avenir, la plus stricte neutralité (3), M. von Weizsäcker s'est montré vivement contrarié de cette initiative. Il a exprimé le regret que le gouvernement du Reich n'ait pas été consulté préalablement à ce sujet.

Devant une délégation économique tchécoslovaque ayant à sa tête les ministres Pruzinsky et Durcansky, et qui a séjourné à Berlin du 27 février au 4 mars, M. Keppler, l'un des principaux collaborateurs de M. Goering à la direction du plan de quatre ans, s'est exclamé, s'adressant aux ministres slovaques : « Vous ne pouvez vous affranchir des méthodes politiques de M. Benès. Pourtant, vous ne devriez pas vous faire d'illusions sur la stabilité de la constellation politique actuelle en Europe centrale. Si la Slovaquie adopte le même jeu que les pays tchèques, elle sera anéantie » (4).

La réponse, en date du 28 février, du gouvernement du Reich à la démarche franco-britannique du 8 février relative à la garantie promise à la nouvelle Tchécoslovaquie (5) constitue une preuve manifeste que les dirigeants du Reich ne considèrent pas le statut territorial actuel de la Tchécoslovaquie comme stable. La note allemande allègue, pour se dérober à l'engagement souscrit à Munich, l'échec de la sentence arbitrale de Vienne, ainsi que l'activité à laquelle se livreraient encore, en Tchécoslovaquie, « contre la volonté du gouvernement actuel, certains éléments responsables de l'évolution de naguère ». C'est là une expression singulièrement voisine de celle dont s'était servi la

(1) Une personnalité hitlérienne s'exprimait déjà en ce sens au début février : voir ci-dessus le n° 80.
(2) Voir ci-dessus le n° 218 annexe.
(3) Voir ci-dessus le n° 230.
(4) Voir ci-dessus le n° 267 (note).
(5) Cette réponse est ci-dessus publiée sous le n° 253 (annexe).

personnalité allemande mentionnée plus haut. En outre, le fait même que l'Allemagne cherche à ajourner *sine die* l'octroi aux Tchèques de la garantie promise est en lui-même suspect.

Depuis quelques jours, la presse allemande témoigne du plus vif intérêt pour les difficultés qui ont surgi entre les gouvernements de Prague, d'une part, et ceux de Chust et de Bratislava, de l'autre, à l'occasion de l'élaboration des budgets militaires. Dans leurs comptes rendus, les feuilles berlinoises font preuve d'une partialité évidente contre Prague. En même temps, elles laissent entendre très clairement que le sort de la Russie subcarpathique pourrait être remis en cause et que la Slovaquie pourrait bien aspirer à une indépendance complète.

Des bruits, difficilement contrôlables, circulent en ce moment, d'après lesquels une action serait prochainement déclenchée par le Reich dont le but serait de « liquider » la question tchèque.

Que peut-on conclure de ces différents symptômes?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que, cinq mois après la signature des accords de Munich, et à quatre mois à peine de la sentence arbitrale de Vienne (1), dont les puissances de l'Axe avaient si hautement vanté les vertus pacificatrices, les dirigeants du Reich considèrent que l'ordre établi en Europe centrale n'est pas stable et qu'ils envisagent comme possibles, sinon comme probables, de nouveaux changements.

Ces nouveaux changements — s'ils se produisaient — le Reich estime qu'ils devraient, en tout état de cause, être conformes à ses intérêts et à ses désirs à l'exclusion de toute intervention des puissances occidentales.

Mais il ne semble pas que les dirigeants du IIIe Reich aient, dès maintenant, un plan d'action bien défini.

Feront-ils pression sur la nouvelle Tchécoslovaquie pour en amener la dislocation? Encourageront-ils les velléités séparatistes qui se manifestent en Slovaquie? Chercheront-ils à réduire la poche que forment, au sein de la Grande Allemagne, les « provinces historiques tchèques » et à reporter la frontière militaire du Reich jusqu'à une ligne qui couperait transversalement le couloir tchécoslovaque? Se serviront-ils de la Russie subcarpathique comme d'appât pour acheter les complicités hongroises ou polonaises en vue de l'exécution de plus vastes desseins?

Se contenteront-ils, au contraire, d'affermir leur emprise économique et politique sur les trois états qui forment la Tchécoslovaquie et d'intégrer complètement cette dernière dans l'« espace vital allemand » ?

Rien n'autorise encore à penser que les desseins de l'Allemagne à cet égard soient arrêtés.

Les résolutions des dirigeants du Reich dépendront sans doute à la fois de l'évolution de la politique européenne en général et du développement de la situation intérieure en Tchécoslovaquie.

Il est certain que si Tchèques, Slovaques et Carpatho-Ukrainiens ne trouvent pas un moyen de mettre rapidement un terme à leurs querelles intestines,

(1) Du 2 novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, le nº 256 (note).

les chefs du IIIe Reich seront de plus en plus tentés de se livrer à de nouvelles interventions.

Il est, d'autre part, possible que le Chancelier qui, depuis Munich, a plusieurs fois exprimé le regret de n'avoir pas, en septembre dernier, liquidé complètement l'affaire tchèque, profite de l'occasion que pourrait lui offrir une nouvelle tension internationale pour accomplir un pas de plus dans la mainmise sur la Bohême et la Moravie. A cet égard, l'heure où le gouvernement italien fera connaître ses prétentions envers la France constituera peut-être un moment critique.

En conclusion, aucun indice certain ne permet d'affirmer que l'Allemagne ait décidé — ou prépare — une action prochaine contre la Tchécoslovaquie. On ne constate, en particulier, aucune mesure militaire de quelque envergure.

Toutefois, de nombreux symptômes convergents, observés depuis quelques semaines, obligent à penser que les dirigeants hitlériens sont à l'affût de toute occasion favorable qui pourrait s'offrir pour aplanir l'obstacle que la Tchécoslovaquie — même en l'état où l'ont réduite les accords de Munich et l'arbitrage de Vienne — peut encore représenter sur la route du IIIe Reich vers l'Est.

297

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 237 (1). *Berlin, 9 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 avril.)

Les rapports germano-polonais paraissent à nouveau être entrés dans une phase délicate, sinon difficile. Suivant de près celle du comte Ciano (2), la visite officielle de M. Gafenco à Varsovie (3) a ramené une fois de plus l'attention des dirigeants hitlériens sur l'activité diplomatique qui se déploie actuellement en Europe orientale et dont ils soupçonnent qu'elle pourrait bien s'inspirer d'une certaine volonté de résistance aux plans d'expansion allemande.

N'ayant pu obtenir, contrairement aux promesses de M. Beck, la voie ferrée ni l'autostrade exterritoriale qu'ils désiraient à travers le Corridor, déçus des résultats, plutôt platoniques, du voyage de M. von Ribbentrop en Pologne (4), les chefs nationaux-socialistes ont assisté, avec un dépit qui se conçoit, au

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 221, 242, 257, 280, 288.
(3) Sur cette autre visite, voir ci-dessus les nos 276 (et note), 278, 291.
(4) *Note du document :* Cf. lettre de l'ambassade Europe nº 164 du 16 février 1939 [ci-dessus reproduite sous le nº 133].

développement des manifestations antiallemandes qui, dans les principales villes polonaises, ont répondu aux provocations des étudiants hitlériens de Dantzig [1] Sur ces manifestations, la presse du Reich a gardé un silence prudent. Mais la Wilhelmstrasse qui pouvait difficilement affecter de les ignorer, les a stigmatisées dans un bulletin de sa *Correspondance diplomatique et politique* (27 février).

Ainsi que l'écrit le porte-parole de l'office des Affaires étrangères, après avoir donné une version *pro domo* des incidents, « toute cette affaire a été d'autant plus regrettable, elle a témoigné d'un goût d'autant plus douteux (*Geschmacklosigkeit*) que ces jeunes trublions ont saisi l'occasion de la présence à Varsovie du comte Ciano et du président de l'Association générale des anciens combattants allemands, le duc de Cobourg, pour se livrer à leurs bruyantes démonstrations, vraisemblablement dans l'intention de briser la plus grande quantité possible de porcelaine politique ».

Tout en affichant un certain dédain pour cette agitation estudiantine, l'officieuse *Correspondance* n'a pas manqué cependant de se référer au *Giornale d'Italia* et d'affirmer avec lui que la Pologne ne devait pas oublier que c'était grâce aux puissances de l'Axe qu'elle avait obtenu *complète* satisfaction de ses aspirations nationales dans la région de Teschen.

Même rappel, accompagné d'avertissements voilés, dans la *Correspondance* du 3 mars. « En face de l'axe Rome-Berlin dont on connaît le caractère inébranlable, existe, il est vrai, l'alliance franco-polonaise, déclare l'organe de la Wilhelmstrasse. Mais, étant donné la déclaration franco-allemande du 6 décembre, cet état de choses n'implique pas nécessairement une opposition. Pour le reste, les événements du mois d'octobre ont déjà montré que la Pologne savait retirer d'une collaboration avec l'axe Rome-Berlin les avantages qu'elle estimait équitables.

« Il n'aura échappé à l'attention de personne, poursuit la *Correspondance*, que pendant la visite du comte Ciano à Varsovie, certaines actions ont été entreprises qui émanaient de principes diamétralement opposés aux principes inscrits dans le communiqué final italo-polonais : souci commun d'ordre et d'équité, sentiment des responsabilités à l'égard de l'avenir, confiance réciproque. L'Allemagne, elle aussi, est convaincue que, sur de pareilles bases, un travail fructueux est possible et elle espère que le gouvernement polonais considérera comme de son devoir de réagir énergiquement contre des courants qui ne peuvent que nuire à sa politique ».

Sans doute, les milieux dirigeants du IIIe Reich sont-ils toujours prêts à dégager la responsabilité de M. Beck. Les excuses officielles du ministre des Affaires étrangères polonais au lendemain des incidents, la démission plus ou moins forcée du vice-ministre de l'Instruction publique à Varsovie, connu pour ses sympathies à l'égard des étudiants nationalistes, leur ont permis de « garder la face » et, dans une certaine mesure, les ont rassérénés. Ils ont vu une autre preuve de la bonne volonté du gouvernement polonais dans son acceptation

[1] Sur les manifestations antiallemandes de Pologne et de Dantzig, voir ci-dessus les n°s 223 (et note), 242, 243.

d'engager à Berlin des négociations relatives aux minorités respectives des deux pays, encore que cet acquiescement ait été donné, à Varsovie, avec une évidente répugnance. Il s'agit, comme l'écrivait récemment l'*Observateur raciste* (3 mars), « de parvenir à de véritables résultats pratiques dans ce domaine, afin de supprimer les matières explosives dangereuses pour le développement des relations amicales entre l'Allemagne et la Pologne ». Quand on connaît l'ampleur des revendications berlinoises en faveur des minorités allemandes à l'étranger, il est facile de comprendre les craintes polonaises.

Et cependant, sous leur optimisme de commande, les chefs de la politique nationale-socialiste demeurent inquiets, incertains des décisions de Varsovie. La visite du comte Ciano en Pologne les a laissés assez indifférents. Cette visite s'effectuait dans le cadre de l'Axe. D'autre part, comme le faisait observer assez naïvement la *Correspondance*, « en raison de la distance qui sépare les deux pays, il n'y a aucune raison pour l'Italie et la Pologne de conclure des accords particuliers ». Quant au fait que Rome cherche à encourager Varsovie dans la voie des revendications coloniales [1], on l'a accueilli, semble-t-il, à Berlin, avec un parfait détachement. Tout au plus les journaux ont-ils mentionné la conférence du publiciste polonais Smogorzewski à Lodz sur le caractère prochain d'une révision territoriale en Afrique. Il est même possible que le Reich ne voie pas sans un certain déplaisir l'amorce de cette campagne qui risque de conduire à l'absurde la thèse nationale-socialiste d'une nouvelle répartition des biens de ce monde.

En revanche, les entretiens Beck-Gafenco et les commentaires auxquels ils ont donné lieu dans la presse occidentale paraissent avoir ravivé à la fois la mauvaise humeur et les soupçons des milieux politiques berlinois. A cet égard, un long article du *Hamburger Fremdenblatt* (7 mars) que l'on peut en la circonstance considérer comme étant d'inspiration officieuse, est particulièrement significatif.

Fidèle à la tactique habituelle de la propagande allemande, le journal présente comme « tout naturels » les résultats de l'entrevue du ministre des Affaires étrangères roumain avec son collègue polonais, étant donné l'amitié traditionnelle qui existe entre les deux pays. Mais il saisit aussitôt l'occasion pour s'élever contre le plan forgé dans certains milieux « de demander à la Pologne et à la Roumanie d'édifier, contre l'Allemagne, un solide bastion et un bloc d'états englobant 100 millions d'hommes de la Baltique à la mer Noire avec le concours de la Yougoslavie, de la Turquie, de la Grèce et de la Bulgarie ».

« Est-ce là la bonne méthode pour appliquer les conventions de Munich? » demande le *Hamburger Fremdenblatt*. Si ce rappel à l'ordre s'adresse en apparence aux puissances occidentales, un article voisin daté de Varsovie reproche assez curieusement à la politique polonaise de manquer de sûreté.

[1] Par dépêche n° 116, du 2 mars, l'ambassadeur de France à Rome soulignait l'espoir de l'Italie d'attirer Varsovie dans l'orbite de l'Axe en soutenant les revendications coloniales polonaises. Cependant, après le voyage du comte Ciano, la Pologne avait marqué qu'elle voulait rester « à égale distance de l'axe Rome-Berlin et de l'entente Paris-Londres ». Varsovie attendrait que le problème se posât sur un plan international afin d'obtenir des concessions territoriales ou une redistribution des matières premières africaines.

« La Pologne, y lit-on, aime souligner la constance de ses principes et de ses buts de politique extérieure. Pourtant, elle fait souvent varier l'objet de ses intérêts. Tantôt, elle parle avec les puissances de l'axe Berlin-Rome et tantôt avec les démocraties occidentales; tantôt elle porte son activité vers les pays baltes et tantôt vers la région danubienne. Elle fait des efforts pour qu'on attache autant d'attention à l'est qu'à l'ouest de l'Europe. Puis elle respire, soulagée, quand la zone de tension européenne se déplace de l'Est vers les rivages méditerranéens. Il lui manque la sûreté qui lui permettrait de suivre droit son chemin ».

Ce chemin, si l'on saisit bien, conduirait la Pologne à confier sans réserve son sort à la discrétion des puissances de l'Axe et, plus spécialement, du IIIe Reich. Pour aboutir à ce résultat, il est évident qu'à Berlin on est disposé à n'épargner ni les marchandages, ni, le cas échéant, les pressions. Dans l'hypothèse où, comme certains sons de cloche le laissent entendre, l'Allemagne en arriverait à proclamer caduc l'arbitrage de Vienne (1), la question de la frontière commune polono-hongroise pourrait se poser derechef sous un angle nouveau. A quoi tend actuellement le jeu allemand en Europe centrale? Il est difficile de le deviner, sans doute parce que les dirigeants hitlériens eux-mêmes n'ont pas encore arrêté leurs plans. Ils tâtonnent, essaient leurs fausses clefs à toutes les portes et s'irritent des moindres résistances. Rien ne traduit mieux leur état d'esprit général que cette réflexion sur la Pologne échappée dernièrement, dans un salon, à une personnalité berlinoise : « Il nous faudra régler la question de Dantzig. Quel dommage que les Polonais soient nos amis! ».

298

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 214 (2). *Londres, 9 mars 1939.*

Après une période où l'opinion publique et la presse avaient fait preuve d'un pessimisme assez poussé, et où les uns et les autres s'attachaient à faire ressortir les défauts de la cuirasse britannique, aussi bien d'ailleurs dans le domaine économique que dans celui de la défense, voici que, par une réaction comme il n'est pas rare d'en voir dans ce pays, on voit déferler une vague d'optimisme dans tous les domaines.

La fin de l'aventure espagnole, les difficultés que semblent éprouver les

(1) Conclu entre Tchécoslovaques et Hongrois sous les auspices de l'Allemagne et de l'Italie le 2 novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, le nº 256 (note).
(2) Extraite des archives de la Guerre.

puissances totalitaires, le raidissement qui paraît s'affirmer dans l'attitude des puissances de l'est et sud-est de l'Europe, font espérer une atténuation de la tension à laquelle on a été soumis ces derniers mois. Aussi est-ce avec un ton d'impatience et même d'irritation que sont relevés les campagnes de presse et discours agressifs de l'Allemagne et de l'Italie.

Le discours de Goebbels à Leipzig [1] et les articles de M. Gayda [2] sont particulièrement visés :

« Non, M. Goebbels, écrit le *Daily Mail,* c'est la seule réponse qu'on puisse faire aux arguments dont le ministre de la Propagande a usé hier dans son discours de Leipzig.

« M. Goebbels affirme que l'Allemagne ne peut pas se procurer les denrées alimentaires, ni y ajouter quelque superflu. C'est vrai. Mais pourquoi? Parce que l'Allemagne s'offre le luxe d'un gigantesque programme de réarmement qui ne lui laisse rien pour le confort. L'Allemagne doit s'attendre à souffrir aussi longtemps qu'elle préférera les canons au beurre. Et voici qu'en Italie, M. Gayda, porte-parole de M. Mussolini, se plaint que les armements des démocraties prennent un caractère agressif. Ce n'est pas vrai. Et sir Nevile Henderson a bien fait de dire ce qu'il a dit à Cologne [3] ».

Il est facile, dit de son côté le *Daily Telegraph,* de répondre aux arguments des dictateurs. « En premier lieu, un examen des chiffres montrerait sans nul doute que le Reich, par exemple, dépense depuis quatre ans plus que la Grande-Bretagne ne l'a fait cette année. Voici quelques jours, poursuit-elle, le maréchal Goering, traitant de la crise de septembre, assurait que l'ennemi aurait pu être « abattu d'un seul coup ».

« Nous ne savons si le terme d'ennemi s'appliquait à nous, mais il n'est pas surprenant, en toute hypothèse, que nous prenions des mesures pour nous soustraire à un semblable destin. Celles que nous avons adoptées ne dépassent pas les besoins normaux de notre défense. Et sir Nevile Henderson a su le montrer dans son discours de Cologne. M. Gayda fait semblant de croire qu'une coalition démocratique entreprendra prochainement une offensive de grand style. S'il le croyait, cela prouverait qu'il est singulièrement mal informé. Mais il semble plutôt qu'une « offensive » soit dans son esprit synonyme de « résistance » à ce qu'il appelle les revendications légitimes des

[1] Prononcé le 5 mars à l'ouverture de la foire de Leipzig : voir ci-dessus le n° 270 (et note).

[2] Le publiciste italien avait mal pris les déclarations de solidarité franco-britannique. Après le discours du Premier britannique le 6 février aux Communes (sur ce discours, voir ci-dessus le n° 48), il notait qu'il fallait savoir « si le gouvernement anglais avaliserait inconditionnellement la politique intransigeante et sectaire de la France contre l'Italie et contre l'Allemagne et leurs revendications » (*Giornale d'Italia* du 8 février). Il rappelait (le 10 février) que l'alliance franco-britannique remontait à l'époque des sanctions. Le 10 mars, après les déclarations de M. Hore-Belisha (sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 294), il soulignait qu'il existait « un accord formel, bien que clandestin, d'alliance militaire franco-britannique », qui cependant, n'intimidait pas les états totalitaires.

[3] Le 4 mars, l'ambassadeur britannique avait prononcé un discours à une réception donnée pour la fondation à Cologne d'une section de la Société anglo-allemande. Il avait rappelé la nécessité de l'entente entre son pays et le Reich et réaffirmé que les armements britanniques avaient un but uniquement défensif (*Bulletin quotidien de la presse étrangère,* n° 7086).

puissances de l'Axe. Cette résistance se poursuivra certainement, et avec la dernière énergie, tant que des exigences justes ou injustes seront formulées dans des discours tonitruants et agressifs ou sous forme d'insultes ».

*
* *

Au point de vue économique, on se réjouit de l'attitude très ferme prise par la Grande-Bretagne pour défendre ses intérêts et des projets de voyage de représentants du *Board of Trade* dans l'Est européen et même la Russie [1].

*
* *

Enfin, au point de vue de la défense, après le discours prononcé le 1er mars aux Communes par sir John Anderson et la publication des demandes de crédits pour l'armée, qui permet maintenant un coup d'œil d'ensemble sur le budget des dépenses au titre de la Défense nationale et impériale, on trouve dans la presse une note nettement optimiste. Les journaux indiquent qu'ils ont le sentiment qu'on est sorti du stade des préparatifs pour aborder celui des réalisations.

En premier lieu, le lord du Sceau privé a pu montrer que le recrutement pour la défense passive se poursuivait à un rythme sinon suffisant, du moins plus rapide qu'on ne le croyait de façon générale, puisque plus d'un million 250 [2] volontaires ont été enrôlés. En second lieu, du point de vue du matériel, on a l'impression que le ministre a fait de la « bonne besogne ». Enfin, et surtout il a fait prévoir que le programme, qui devait être terminé en 1941, le serait à la fin de 1939, et il a pris à cet égard une sorte d'engagement moral dont aucun journal ne conteste la valeur étant donné les preuves d'activité déjà données par l'ancien gouverneur du Bengale. Ainsi, sans se laisser aller à un optimisme immodéré, les journaux constatent pour la première fois que « les ailes commencent à pousser ».

Quant à l'armée, l'augmentation des effectifs réguliers de la réserve et de la territoriale, l'accroissement considérable des crédits (environ 41 millions de livres sterling, soit plus de sept milliards de francs), les progrès de la mécanisation, et enfin l'accélération du recrutement, dont le Livre blanc sur l'affectation des dépenses souligne l'importance, constituent également pour la presse un sujet de satisfaction. Mais on sent cependant que tout en se félicitant de ce qui a été fait, l'opinion se rend compte qu'un grand et peut-être beaucoup plus grave problème reste à résoudre : celui du rôle de l'armée en temps de guerre, et par conséquent la question des préparatifs qui doivent être faits pour transformer une armée de métier de temps de paix en armée de conscrits de temps de guerre. On trouve à cet égard deux notes contradictoires : l'une dans le *Times*, l'autre dans le *Daily Telegraph*.

(1) Sur ces projets de voyage, voir ci-dessus les nos 178, 209.
(2) Lire vraisemblablement : 1.250.000 volontaires.

L'ampleur des dépenses engagées pour l'armée inspire au *Times* de singulières réflexions, et, une fois de plus, le journal conservateur exprime la crainte de voir le gouvernement britannique songer à la création d'une armée sur le modèle continental. « Pour la première fois depuis une génération, écrit-il, nous dépensons plus pour l'armée que pour la marine. L'énormité de la somme est un avertissement pour tous ceux qui seraient enclins à conseiller la conscription et la création d'une immense armée permetttant une intervention sur le continent. Nous pouvons en effet imaginer quels seraient les sacrifices financiers qu'entraînerait la constitution d'une armée aussi considérable que celle qu'on avait mise sur pied pendant la Grande Guerre, étant donné les progrès immenses de l'équipement et le prix du matériel. En même temps, un examen des évaluations budgétaires devrait faire justice des illusions qu'on peut avoir à l'étranger sur l'importance de nos forces. Cet examen montrerait que nous disposons de près de 600.000 hommes instruits, dans nos forces ordinaires et auxiliaires, sans compter les forces coloniales et celles des Indes. Pour un pays qui entretient la plus forte marine du monde et une défense aérienne des plus considérables, on ne peut pas dire que ce soit un effort militaire négligeable ».

Dans une lettre au *Daily Telegraph*, le général Arbuthnot soutient une thèse exactement contraire. Il observe que si partout l'effort est en effet considérable, ce qui est fait pour l'armée reste notoirement insuffisant. « Qui peut oublier, dit-il, l'immense effet moral qu'a eu sur la population civile de France l'arrivée de notre corps expéditionnaire en 1914. A force de craindre les attaques contre la population civile, à force de réclamer des abris, avec une sorte de terreur, dont je n'ai jamais vu un exemple en France, nous finissons par présenter le tableau d'une nation qui ne pensera en temps de guerre qu'à s'enfoncer sous la terre, et bornera tous ses efforts à l'organisation de la défense passive, alors que les Français combattront jusqu'à la mort.

« Certes, la protection de la population civile est nécessaire; mais qu'elle soit confiée aux hommes d'un certain âge. Ce n'est pas avec l'aviation seule qu'on gagnera la guerre. Et la flotte doit être soutenue par une armée. La défense sans contre-attaque laisse à l'ennemi toutes les initiatives et fait prévoir une défaite certaine. Il est inconcevable qu'en cas de guerre l'Empire britannique ne doive pas envoyer au moins 500.000 hommes pour combattre sur les frontières de France ».

*
* *

C'est dans cette atmosphère, qui constituait une excellente préparation, qu'est intervenu le discours de M. Hore-Belisha sur les projets militaires pour l'année financière 1939-1940 (1). Il était intéressant de le signaler.

(1) *Note du document :* Voir n° 209 du 9 mars 1939. [Le rapport n° 209 de l'attaché militaire est ci-dessus reproduit sous le n° 294 annexe].

299

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 682. *Londres, 10 mars 1939, 10 h. 10* [1].

L'optimisme dans tous les domaines constitue ce matin la note dominante des commentaires de la presse anglaise. Cet optimisme est nettement inspiré *par les déclarations que M. Chamberlain a faites hier*, à Westminster, *aux rédacteurs politiques ou parlementaires des principaux journaux.* Mais s'il est inspiré, il est indéniablement partagé. On ne découvre pas dans les feuilles de l'opposition les contradictions que des déclarations de ce genre ont jadis provoquées. Les organes des diverses sections de l'opinion publique donnent à peu près la même version des vues exprimées « dans les milieux autorisés », et c'est plutôt des raisons journalistiques, le désir de détacher les points les plus sensationnels, que des raisons politiques qui leur font modifier l'ordre adopté par le Premier ministre dans son exposé. C'est ainsi qu'un journal comme le travailliste *Daily Herald* met en manchette, comme le *Daily Mail* ou comme le *Daily Express*, la possibilité d'une réduction des armements, alors que les organes modérés, comme le *Times* ou le *Daily Telegraph*, n'en font mention que dans leurs conclusions.

Il convient cependant de noter que, à l'exception d'un seul journal (le *Daily Mail*), la presse s'abstient de reprendre dans ses éditoriaux, donc n'endosse pas, ou n'endosse pas encore, simplement peut-être par manque de temps, ou par discrétion à l'égard d'une déclaration dont la coutume est de ne jamais préciser l'origine, les vues optimistes de M. Chamberlain. Par contre, le ton général des journaux n'est pas en contradiction avec les articles des rédacteurs politiques ou parlementaires. Qu'il s'agisse *du débat d'hier aux Communes* sur le réarmement aérien, de l'évolution *de la situation en Espagne*, de *l'attitude des gouvernements italien ou japonais*, telle qu'elle est révélée non plus par les déclarations officieuses de M. Chamberlain, mais par les informations reçues directement de Rome ou de Tokyo par les journaux, on retrouve les mêmes signes d'une confiance grandissante dans le maintien de la paix par la méthode non des concessions, mais d'une fermeté dotée de moyens militaires, financiers, économiques et politiques trop puissants pour ne pas décourager l'esprit aventureux des dictateurs.

Les déclarations de M. Chamberlain sont rapportées, selon l'usage, par des formules qui vont de l'expression « dans les milieux autorisés » à celle « on croit savoir que M. Chamberlain ». Le sens général des paroles du Premier

[1] Par fil, en clair.

ministre est rarement déformé, bien que certains organes ultra-conservateurs cèdent à leur tendance d'optimisme exagéré et présentent la possibilité d'une conférence du désarmement comme très probable.

Le rédacteur parlementaire du *Times* reproduit avec beaucoup d'exactitude les vues de M. Chamberlain, qu'il se borne à attribuer aux « cercles politiques ». Il écrit que, dans ces cercles, on constate que la tension internationale a notablement diminué et que le gouvernement britannique éprouve de moindres inquiétudes à cet égard. Ce rédacteur, ainsi que ses confrères les plus sérieux, comme ceux des agences *Reuter* et *Press Association*, rappellent que lorsque M. Chamberlain s'est rendu à Rome [1], il se proposait d'amener M. Mussolini à contribuer à un règlement de la question d'Espagne, mais que le général Franco, en commençant l'offensive avant le départ du Premier ministre, ne permit pas que le projet fût mis à exécution. L'offensive nationaliste ayant maintenant réussi, le dénouement de la guerre civile est en vue. Quantité de questions vont se poser, mais on doit admettre que la fin des hostilités sera un grand pas en avant dans le sens de la pacification de l'Europe. Les comptes rendus rappellent qu'à Rome le Premier ministre avait fait entendre clairement qu'aucun progrès ne pouvait être réalisé en vue de l'apaisement tant que deux problèmes ne seraient pas résolus: la question d'Espagne et le différend italo-français. Le problème espagnol étant sur le point d'être tranché, il reste le différend italo-français. A cet égard, il n'y a (toujours selon les « milieux autorisés ») aucune raison d'être pessimiste. On croit en effet que la question peut parfaitement être réglée par des moyens pacifiques. On ne doit pas attacher une importance excessive aux revendications formulées sans caractère officiel par des milieux italiens irresponsables. On précise que « quand » la discussion commencera, on s'apercevra qu'elle portera principalement sur le chemin de fer de Djibouti et sur le statut des Italiens en Tunisie, mais qu'il ne sera plus question de Nice, de la Savoie, ou de revendications territoriales d'aucune sorte. Il faudra seulement s'attendre, car c'est inévitable dans toute négociation, à ce que les Italiens demandent plus qu'ils n'espèrent obtenir. Mais on estime qu'il n'y aura pas de difficultés insurmontables à un arrangement. On ajoute que si le différend italo-français était réglé, on pourrait alors envisager la discussion d'un accord de limitation des armements. Si, dans le courant de cette année, on arrivait à un accord sur ce point, même à un accord modeste, on aurait largement contribué au rétablissement de la confiance et à la renaissance du commerce international. On n'attache pas une importance excessive aux attaques sporadiques de la presse allemande, ni aux discours comme celui qu'a récemment prononcé M. Goebbels [2] qui poursuivent essentiellement un but de propagande. La presse d'outre-Rhin traduit très mal sur ce point le sentiment de la majorité du peuple allemand, qui éprouve certainement de l'amitié pour la Grande-Bretagne. L'on a parfois tendance à exagérer l'anglophobie de certaines

(1) Sur le voyage à Rome du Premier britannique, en janvier 1939, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 359, 360, 364 (et note), 367, 373, 379, 383, 387, 394, 397.

(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 270 (note).

personnalités allemandes. C'est ainsi que M. Chamberlain, quand il a rencontré le Dr Ley, qui passe pour extrémiste, a pu recueillir des témoignages convaincants des sympathies allemandes pour les Anglais. Enfin, on souligne l'intérêt des prochaines négociations économiques et des voyages des ministres britanniques à Berlin et dans les capitales du Nord et du Nord-est [1]. On rappelle à ce sujet que les difficultés économiques allemandes amènent de nombreuses personnalités du Reich à penser qu'un rapprochement économique avec la Grande-Bretagne est indispensable, et on précise que sur ces points et sur d'autres des « échanges de vues » d'un caractère officieux se poursuivent sans cesse entre Londres et Berlin. Là encore, il y a matière à un optimisme relatif.

Telles sont, paraphrasées ou traduites intégralement, les déclarations que les journaux reproduisent tous sous une forme à peu près identique. Le *Daily Express* écrit en manchette : « Un accord de limitation des armements pourra être réalisé cette année ». Dans son éditorial, la feuille de lord Beaverbrook répète une fois de plus qu'il faut rendre ses colonies au Reich. Le *Daily Mail* commente brièvement les vues des « milieux autorisés » et déclare que « la limitation des armements doit être, avec le maintien de la paix, le but suprême des hommes d'État européens pendant l'année en cours ». Les autres quotidiens, ainsi qu'il a été indiqué déjà, n'ajoutent point de commentaires ou ne publient pas de titres significatifs. Seul le *Daily Herald* prononce, à propos du conflit franco-italien, le mot de « médiation » [2].

(1) Sur ces projets de voyage, voir ci-dessus les nos 178, 209.

(2) Par télégrammes nos 702-706, du même jour, l'ambassadeur déclarait avoir interrogé sir A. Cadogan sur le sens exact de la note officieuse parue dans la presse après les déclarations du Premier ministre : « La réponse qu'il m'a faite donne à penser que cette note n'émane pas du Foreign Office, mais plutôt de l'entourage du Premier ministre et que, si certaines des appréciations qui y sont contenues répondent à des faits concrets et indiscutables, notamment les considérations émises à propos de l'Espagne, d'autres ne font que traduire des espoirs ou des interprétations personnelles ne reposant sur aucune donnée positive ». Il se pouvait que M. Chamberlain « ait songé à donner une contrepartie aux déclarations faites avant-hier par M. Hore-Belisha. Il s'agit donc de démontrer que si l'Angleterre reste décidée à mener jusqu'au bout son programme de défense nationale, elle n'en est pas moins toujours disposée à envisager la conclusion d'un accord général, si elle peut y trouver les garanties nécessaires pour le maintien de la paix. » [Sur les déclarations précitées de M. Hore-Belisha, voir ci-dessus le no 294].

300

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 521, 522 (1). Urgent. Réservé. *Prague, 10 mars 1939, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h.)

Les renseignements qui me parviennent ce soir de Bratislava semblent indiquer que jusqu'à présent, malgré une vive effervescence, le gouvernement central reste maître de la situation (2). Le pouvoir est tout entier entre les mains des autorités militaires sous les ordres du général qui aurait été envoyé de Prague. Quelques unités de la garde Hlinka auraient esquissé une certaine résistance, mais elles auraient été tenues en échec et tout se bornerait à des bagarres et à quelques coups de feu.

M. Chvalkovsky a dit ce matin à mon collègue britannique que, sur le plan intérieur, le cabinet de Prague était certain de l'emporter. Quant à l'attitude du Reich, le ministre des Affaires étrangères a indiqué qu'il n'avait pas encore observé de ce côté la moindre réaction.

Toutefois, des bruits qui paraissent prendre consistance indiquent que des concentrations de troupes allemandes auraient lieu près des frontières sud de la Moravie et de la Slovaquie. Pour le moment, on interprète plutôt ces bruits comme l'indice que l'Allemagne veut, par une manœuvre d'intimidation, exploiter la situation que ses agents ont contribué à provoquer et exercer une pression afin d'étendre davantage sa domination sur la Tchécoslovaquie (3).

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Les négociations reprises à Prague le 9 mars par les délégués du cabinet slovaque aboutissaient dans la nuit à une nouvelle crise; aussi le gouvernement de Prague relevait-il de leurs fonctions Mgr Tiso ainsi que trois autres ministres et confiait-il la direction du gouvernement provincial à M. Sivak, détenteur du portefeuille de l'Instruction publique. Les Tchèques avaient en effet repoussé la proposition slovaque tendant à l'organisation, non d'un État fédéral, mais d'une « fédération d'états », un tel système présentant des risques pour l'avenir; d'importantes mesures de police étaient prises en Slovaquie (T. de Prague nos 514-516, du 10 mars). La radio tchécoslovaque diffusait une proclamation à « la nation slovaque » pour justifier ces mesures, déclarant notamment : « Toute personne qui voudrait détacher la Slovaquie de la Bohême commet une trahison envers la nation et agit à l'encontre des désirs des puissances mondiales qui s'efforcent d'établir la paix en Europe centrale ».

Toujours le 10 mars, Mgr Tiso demandait par une lettre « aide et protection » du Reich pour le rétablissement du « régime légal », en Slovaquie. La lettre était accompagnée d'un mémoire juridique concluant à l'illégalité du gouvernement institué par Prague.

(3) Texte reproduit (avec variantes sans importance) au *Livre jaune* sous le n° 53.

301

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
À M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 698, 699 (1). *Londres, 10 mars 1939* (2).

(*Reçu :* 23 h. 10, 23 h. 15.)

Les gouvernements anglais et polonais ont fixé aux 4 et 5 avril prochain la date de la visite officielle du colonel Beck à Londres (3). Ce séjour pourra d'ailleurs être largement prolongé à titre privé.

Le ministre des Affaires étrangères polonais qui ne sera pas cette fois accompagné de Mme Beck a exprimé le désir d'éviter dans la mesure du possible les manifestations d'apparat. Dans ces conditions, il n'est pas absolument certain qu'il voie le Roi et le Premier ministre.

Du côté anglais, aucun programme des conversations n'a été jusqu'ici dressé définitivement.

Les collaborateurs de lord Halifax pensent que celles-ci porteront sur les points suivants : examen général de la situation européenne, affaire de Dantzig, question juive en Pologne et en Roumanie.

Le voyage du colonel Beck aura été précédé par le passage de M. Hudson à Varsovie (4). Les questions commerciales qui auront été traitées au cours de cette dernière visite seront vraisemblablement de nouveau examinées à Londres.

302

M. Alphand, Ambassadeur de France à Berne,
À M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. no 174 (5). Secret. *Berne, 10 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 mars.)

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint au Département l'analyse d'un document émanant du professeur Förster, personnalité catholique bavaroise réfugiée en Suisse. Ce document intitulé : « La Suisse dans le champ d'attaque

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Par téléphone.
(3) Sur le projet de visite du ministre polonais à Londres, voir ci-dessus le nos 172 (note).
(4) Sur le projet de voyage de cette personnalité britannique dans l'Est européen, voir ci-dessus les nos 178, 209.
(5) Extraite des « Fonds 1940 ».

de l'axe Rome-Berlin », aurait pour origine des conversations avec des dirigeants nazis dont il exprimerait le point de vue, qui peut être ainsi résumé :

L'asservissement de la Suisse demeurant son but ultime, l'Allemagne ne songerait pas à l'attaquer par les armes, mais à la démoraliser en portant atteinte à son crédit. Pour parvenir à ce résultat, il suffirait aux puissances de l'Axe d'envoyer à Berne une note par laquelle l'Allemagne et l'Italie déclareraient ne plus reconnaître la neutralité suisse, en raison de l'attitude hostile de la Confédération vis-à-vis des états totalitaires. La conséquence de ce geste serait le retrait immédiat des capitaux étrangers investis en Suisse, retrait qui provoquerait une panique financière et une catastrophe économique. Si, pour empêcher la fuite des avoirs étrangers en Suisse, le Conseil fédéral instaurait le contrôle des changes, il entrerait par là même dans l'orbite économique de l'Allemagne et de l'Italie.

Dans sa deuxième partie, le document en question précise les conditions nécessaires à la « mise au pas » définitive de la Suisse. Pour mener à bien leur entreprise, Allemands et Italiens doivent pouvoir compter sur la carence de l'Angleterre, sur la faiblesse de la France ainsi que sur l'appui des peuples balkaniques. Si l'aventure suisse réussissait, ce serait la preuve que l'Axe peut désormais tout se permettre. Quant aux revendications italiennes, l'Allemagne ne les soutiendrait que faiblement et ne ferait obtenir à l'Italie que des avantages modestes afin de ne pas éteindre la querelle entre les sœurs latines et de pouvoir poursuivre son extension vers l'Est à la faveur des zizanies franco-italiennes.

En conclusion, le professeur Förster déclare que le seul moyen pour la France de parer à ce danger est de pratiquer, de concert avec l'Angleterre, une politique énergique qui ne laisse subsister aucun doute dans l'esprit des dirigeants allemands quant à l'attitude du gouvernement de Paris en cas d'une attaque militaire ou autre de l'indépendance de la Suisse [1].

303

M. de Vitrolles, Ministre de France à La Haye,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 51 [2]. Secret. Réservé. *La Haye, 11 mars 1939* [3].

(*Reçu :* le 14, 13 h.)

Notre attaché naval qui, au cours de ses rapides séjours aux Pays-Bas, a su se créer une situation toute spéciale auprès de l'état-major de la Marine, vient de s'y voir poser une question assez singulière. Il lui a été demandé

(1) Il a paru superflu de reproduire le texte du document joint, qui est suffisamment analysé dans la présente dépêche.
(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par poste.

si la marine française avait pris les dispositions nécessaires pour le transport des troupes qui viendraient avec des corps anglais occuper les bouches de l'Escaut en cas d'invasion brusque des Pays-Bas par l'Allemagne. Le commandant Guichard s'est borné à répondre que ses fonctions ne l'avaient pas appelé à prendre connaissance de ce qui avait été fait à ce sujet.

Mais ayant indiqué qu'à son avis la route la meilleure serait la voie belge, il lui fut répondu qu'il n'y avait rien à faire avec la Belgique ancrée dans une neutralité qu'elle maintiendrait au moins pendant des mois et que la voie de mer protégée par la flotte anglaise avec les facilités de débarquement actuelles ne présentait aucune difficulté.

304

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 656 à 661 (1). Secret. *Berlin, 11 mars 1939, 14 h. 30.*

Je me réfère à mon télégramme n°s 653 à 655 (2).

Je viens de m'entretenir avec l'ambassadeur d'Angleterre qui m'a exposé son point de vue sur la situation.

Sir Nevile Henderson estime, quant à lui, qu'il serait non seulement inopportun, mais dangereux que l'Angleterre et la France intervinssent dans le conflit qui se dessine, même sous la forme d'une demande d'explication au gouvernement allemand. « Si, a-t-il ajouté, mon gouvernement, qui ne m'a d'ailleurs rien fait savoir jusqu'à présent, me prescrit une démarche, je ne m'inclinerai que sur mandat impératif. Nous n'avons rien à gagner à renouveler le coup d'épée dans l'eau de nos interventions d'il y a un an à propos de l'Autriche et encore moins à une réédition de celle du 21 mai; le seul résultat en serait probablement de pousser M. Hitler à des solutions extrêmes par réaction contre les pressions extérieures. Par la force des choses, le nouvel État tchécoslovaque dépend du Reich d'une manière qui, du point de vue de ses propres intérêts, exclut toute immixtion de tiers dans un conflit entre Prague et Berlin. Il ne nous appartient pas d'endosser les conséquences des maladresses des Tchèques à propos d'événements qui prouvent une fois de plus l'antipathie foncière du Slovaque à leur égard. C'est en ce sens que je vais m'efforcer d'obtenir que non seulement mon gouvernement mais aussi la presse britannique s'abstiennent de réactions que je considérerais pour ma part comme déplorables, et j'espère aussi qu'on partagera chez vous ce sentiment ».

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du même jour, reproduit ci-après sous le n° 305.

Sir Nevile Henderson a ajouté que si une puissance pouvait éventuellement tenter d'intervenir, ce ne saurait être, d'après lui, que l'Italie, cosignataire de l'accord du 2 novembre sur les nouvelles frontières [1]. Il a reçu ce matin M. Attolico, qui devait prendre des informations à la Wilhelmstrasse sur le développement de la situation. Il reverra ce soir son collègue d'Italie et me tiendra informé de ce que celui-ci lui rapportera.

L'ambassadeur d'Angleterre n'exclut pas l'hypothèse de la « médiation armée » sous la forme d'une occupation par les troupes allemandes de la frontière entre la Moravie et la Slovaquie. Son sentiment n'en demeure pas moins que Londres et Paris doivent conserver, en présence de cette éventualité, le plus grand sang-froid et ne pas prendre d'initiatives susceptibles d'aggraver la crise.

J'ajoute qu'au service de presse de la Wilhelmstrasse, on affecte ce matin de considérer la situation sans appréhension et qu'on rejette comme « absurde » l'idée que l'Allemagne songerait à intervenir militairement. On n'y cache cependant pas que le Reich tient toujours le gouvernement Tiso pour le seul légitime en Slovaquie. Cet optimisme ne paraît pas cadrer avec les bruits en sens contraire qui continuent à circuler avec insistance et qui, d'après une information que je reçois à l'instant, prendraient consistance en Saxe où des mouvements de troupes seraient en cours.

305

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 653 à 655 [2]. *Berlin, 11 mars 1939, 21 h.*

Le conflit entre Tchèques et Slovaques a pris subitement une tournure inquiétante, non seulement à la suite de la proclamation de l'état de siège à Bratislava et de la dissolution des formations slovaques d'autoprotection — mesure que la presse allemande commente depuis hier soir sur un ton menaçant —, mais aussi et surtout du fait que M. Tiso, comme le confirme ce matin le *D.N.B.*, aurait adressé un appel à l'aide au gouvernement allemand [3].

On doit s'attendre, dans ces conditions, à ce que ce dernier intervienne à très bref délai dans le conflit et somme le gouvernement de Prague de

(1) Sur l'arbitrage de Vienne auquel il est fait ici allusion, voir au tome XII de la présente série le n° 256 (note).
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par note du 10 mars M. Tiso demandait à Berlin « aide et protection » du Reich pour le rétablissement du « régime légal » en Slovaquie. La lettre était accompagnée d'un mémoire juridique concluant à l'illégalité du gouvernement institué par Prague.

respecter l'autonomie slovaque et de revenir sans délai sur les mesures prises. Cette intervention pourrait, suivant mes renseignements, revêtir la forme d'une « médiation armée » qui se produirait dès la semaine prochaine. L'attitude des journaux allemands, bien que moins agressive jusqu'à présent que lorsqu'il s'agissait naguère de la « libération » des Sudètes, laisse en tout cas prévoir que Berlin ne demeurera pas passif et a pris en mains la cause des nationalistes en révolte contre Prague [1].

C'est sans doute à cette éventualité prévue ici que se référaient, comme certains indices permettaient d'ailleurs de penser, les indications transmises par mon télégramme n° 620 [2] et ma lettre Europe 241 du 9 mars [3].

306

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 159 à 166 [4]. *Moscou, 11 mars 1939.*

A la séance d'ouverture du dix-huitième congrès du parti communiste de l'U.R.S.S., Staline, tirant ses conclusions de l'expérience du passé, a tracé les directives qui doivent guider dans l'avenir la politique soviétique tant dans le domaine intérieur que dans le domaine extérieur.

Je reproduis ci-dessous les passages essentiels de la partie de son discours qui est consacrée à la situation internationale :

« La guerre (deuxième guerre impérialiste suivant la terminologie moscovite) a créé une nouvelle situation dans les rapports internationaux, où elle a introduit un élément d'inquiétude et d'incertitude. Après avoir sapé les bases du régime de paix d'après-guerre et renversé les conceptions élémentaires du droit international, elle a mis en question la valeur des traités et engagements internationaux. Le pacifisme et les projets de désarmement sont enterrés. Ils ont été remplacés par la fièvre des armements. Personne ne croit plus aux discours onctueux selon lesquels les concessions de Munich et l'accord de Munich auraient posé les premiers jalons d'une ère de « pacification ».

[1] Ces deux premiers paragraphes sont reproduits au *Livre jaune* (n° 54).

[2] Du 7 mars, non reproduit. Par ce télégramme, le représentant de la France indiquait n'avoir reçu aucune précision nouvelle depuis le 16 février sur la « mobilisation d'essai » qui devait être terminée le 15 mars. Il notait des réquisitions de véhicules, des exercices d'alerte, des convocations de réservistes, mais sans « aucun lien permettant de conclure à l'organisation méthodique d'une mobilisation prochaine ». Certes, des propos concordants étaient tenus ou rapportés au consul de France à Leipzig par des personnalités militaires et des membres du parti, « d'où il résulterait qu'une action militaire serait peut-être déclenchée à bref délai par l'Allemagne en Europe centrale ». En conclusion, on ne disposait que de « renseignements convergents, mais dépourvus de précision quant à la nature exacte des projets envisagés ici ».

[3] Ci-dessus reproduite sous le n° 296.

[4] Extrait des archives de l'ambassade.

« Il va de soi que l'U.R.S.S. ne pouvait rester indifférente à ces événements menaçants. Il est incontestable que toute guerre, même petite, commencée par les agresseurs en un point éloigné quelconque présente un danger pour les pays pacifiques... Aussi notre pays, tout en poursuivant une politique constante de paix, a-t-il déployé de sérieux efforts en vue d'augmenter la capacité de combat de son armée et de sa flotte de guerre.

« En même temps, dans l'intérêt du renforcement de ses positions internationales, l'Union soviétique a décidé d'entreprendre certaines autres démarches. Fin 1934, elle est entrée dans la Société des Nations, en considérant qu'en dépit de sa faiblesse, cette dernière pouvait servir comme instrument capable de démasquer l'agresseur et de mettre un frein au déchaînement de la guerre. En mai 1935, elle a conclu avec la France un pacte d'assistance mutuelle contre une attaque possible des agresseurs. En mars 1936, elle a signé un pareil accord avec la République populaire mongole; en août 1937, elle a conclu un traité de non-agression avec la République chinoise.

« Dans des conditions internationales difficiles, l'U.R.S.S. a fait une politique extérieure tendant au maintien de la cause de la paix.

« La politique de l'U.R.S.S. est claire :

« 1° Nous sommes pour la paix et pour le renforcement des relations d'affaires avec tous les pays; nous sommes et nous resterons sur cette position pour autant que ces pays s'en tiendront à des rapports analogues avec l'Union soviétique et ne chercheront pas à porter atteinte aux intérêts de notre pays.

« 2° Nous sommes pour des relations pacifiques, étroites et de bon voisinage avec tous les pays voisins ayant une frontière commune avec l'U.R.S.S.; nous sommes et resterons sur cette position pour autant que ces pays s'en tiendront à des relations analogues avec l'Union soviétique et qu'ils ne chercheront pas à porter atteinte, directement ou indirectement, à l'intégrité et à l'inviolabilité des frontières de l'U.R.S.S.

« 3° Nous sommes pour le soutien des peuples victimes de l'agression et luttant pour l'indépendance de leur patrie.

« 4° Nous ne craignons pas les menaces de la part des agresseurs et sommes prêts à répondre par un coup double à chaque coup des fauteurs de guerre qui tenteraient de violer l'intégrité des frontières soviétiques.

« Dans sa politique extérieure, l'Union soviétique s'appuie :

« 1° Sur sa puissance économique, politique et culturelle croissante;

« 2° Sur l'unité morale et politique de notre société soviétique;

« 3° Sur l'unité des peuples de notre pays;

« 4° Sur notre armée et notre flotte;

« 5° Sur notre politique de paix;

« 6° Sur le soutien moral des travailleurs de tous les pays, intimement intéressés au maintien de la paix;

« 7° Sur la sagesse des pays qui ne sont pas intéressés, pour telles ou telles raisons, à la violation de la paix.

« Les tâches du parti dans le domaine de la politique extérieure consistent à :

« 1° Continuer à réaliser à l'avenir une politique de paix et de renforcement de relations d'affaires avec tous les pays;

« 2° Observer la prudence et ne pas laisser entraîner notre pays dans des conflits par les provocateurs de guerre habitués à faire tirer par les autres les marrons du feu;

« 3° Renforcer dans toute la mesure du possible la puissance de combat de notre armée rouge et de notre flotte de guerre;

« 4° Fortifier les relations internationales d'amitié avec les travailleurs de tous les pays intéressés à la paix et à l'amitié entre les peuples ».

307

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 93 [1]. Secret. *Londres, 11 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 mars.)

Sir Alexander Cadogan m'a dit que le Foreign Office avait reçu la réponse de Votre Excellence relative aux conversations projetées entre les états-majors des deux pays [2]. Une réunion du sous-comité de Défense impériale doit avoir lieu lundi pour examiner comment il conviendra d'y donner suite. Au cours de cette réunion, il est probable que plusieurs hypothèses seront envisagées. Le War Office a toujours pensé que les premières consultations entre experts militaires des deux pays doivent avoir pour objet d'examiner en commun les rapports d'ensemble établis par les états-majors respectifs, après une étude préalable faite à loisir de part et d'autre. Ces rapports (*general surveys*) passeront en revue les différentes formes sous lesquelles peuvent se présenter les hostilités et énumèreront les points où une collaboration des forces françaises et britanniques doit être prévue et préparée.

Le Foreign Office, qui comprend mieux la nécessité d'établir le plus rapidement possible des contacts personnels et directs, proposera que le rapport d'ensemble de l'état-major britannique, qui doit être prêt déjà, soit adressé immédiatement à Paris pour y être examiné par nous, le gouvernement français étant laissé libre ensuite soit d'envoyer ses experts à Londres pour

[1] Extraite des papiers Hoppenot.
[2] Cette réponse, du 10 mars, était transmise le 11 par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris au Foreign Office : voir ci-dessus le n° 287 (note).

engager les conversations sans plus tarder, soit de rédiger lui-même une étude générale qui serait communiquée au War Office avant les pourparlers proprement dits.

En tout état de cause, l'envoi du rapport anglais ne pourrait être fait que vers le milieu de la semaine. A supposer que son examen par l'état-major français ne demande que quelques jours, ce ne serait pas avant la fin du mois que les experts pourraient se rencontrer. S'il fallait que les deux rapports fussent préalablement étudiés de part et d'autre, les conversations ne pourraient commencer que vers le milieu d'avril. De toute manière, la date du 15 mars ne paraît pas pouvoir être retenue.

Il peut être utile pour le Département de connaître dans ses grandes lignes les vues du sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office en ce qui concerne la procédure à suivre pour donner effet aux suggestions anglaises du 25 février [1].

308

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. n[os] 415, 416. *Paris, 12 mars 1939, 1 h. 10* [2]

Je vous communique d'autre part les renseignements que je reçois au sujet de préparatifs militaires allemands qui seraient faits pour appuyer le mouvement slovaque.

Je vous serais obligé de les communiquer au Foreign Office et de rester à ce sujet en contact avec lui.

1° Notre consul à Leipzig signale que d'importants convois militaires ont, durant la nuit du 10 au 11, passé à Leipzig en direction de Reichenberg (Bohême).

2° D'après des renseignements de source sérieuse, une opération de force serait tentée par l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie le 15 ou le 16 mars. Cette information est recoupée par un renseignement qui prévoit une « action militaire foudroyante... [3] dirigée le 15 mars contre Prague et la Bohême tchèque ».

(1) Allusion au mémorandum britannique ci-dessus reproduit sous le n° 212.
(2) Par fil.
(3) Lacune de déchiffrement.

309

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 672 à 677 (1). Confidentiel. Urgent. *Berlin, 12 mars 1939, 14 h. 45, 17 h. 45.*

Mes télégrammes nos 656 à 661 (2) et 667-668 (3) ont répondu par avance, en ce qui concerne la journée d'hier, aux préoccupations dont Votre Excellence a bien voulu me faire part sous le no 248 (4).

Les renseignements que j'ai reçus de province ce matin et qui se réfèrent d'ailleurs à des mouvements de troupe accomplis hier indiquent toujours des déplacements d'unités motorisées ou transportées se dirigeant de Bavière ou de Saxe vers la frontière tchèque, notamment le passage par Nuremberg de groupes du 36e régiment cuirassé et du 49e détachement antitanks. Leipzig a été également traversée par des colonnes dont les véhicules étaient camouflés, mais la garnison même ne paraît pas avoir été consignée. Je m'efforce en ce moment de recueillir des précisions sur la situation en Autriche.

Les conversations que je viens d'avoir à l'occasion de la célébration de la fête des Héros annuelle avec un certain nombre de chefs de missions diplomatiques confirment, dans l'ensemble, l'impression de légère détente signalée hier soir. On ne pense pas, en général, que l'Allemagne veuille s'engager à fond dans le litige slovaque, bien que les deux tendances qui s'affrontent toujours ici dans des cas analogues soient de nouveau aux prises, chacune s'efforçant de faire valoir son influence auprès de M. Hitler, dont dépend en définitive la décision finale. Ce dernier n'avait pas, à la cérémonie de ce matin, l'apparence sombre et crispée qui révèle d'ordinaire chez lui l'imminence d'une résolution grave.

Le ministre de Tchécoslovaquie venait d'apprendre la constitution d'un nouveau cabinet slovaque élargi, sous la présidence de M. Sidor qui doit convoquer la Diète pour le 14 (5). La nouvelle d'un second cabinet Tiso est donc démentie. M. Mastny ne croit pas, d'après les indications dont il dispose,

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) De la veille, ci-dessus reproduits sous le no 304.
(3) Du 11 mars, non reproduits. Le chargé d'affaires de France à Berlin y déclarait : « De l'ensemble des informations nécessairement fragmentaires dont je dispose en ce moment, il semble permis de déduire que seuls les éléments motomécaniques paraissent touchés par les mesures en cours de préparation, ce qui correspondrait à l'hypothèse déjà envisagée d'une « opération de police » foudroyante mais limitée ».
(4) Télégramme du 11 mars, non retrouvé.
(5) Après la destitution de Mgr Tiso (voir ci-dessus le no, 300, note), un nouveau cabinet slovaque avait été constitué, le 11 mars, sous la présidence de Karol Sidor, vice-président du Conseil dans le gouvernement central.

que le Reich, tout en proclamant naturellement sa sympathie pour les Slovaques, adopte vis-à-vis de ceux-ci une attitude de « protection active » qui risquerait de lui susciter des difficultés sur d'autres terrains et d'accroître les méfiances de ses voisins. Il envisage plutôt une solution pacifique et constitutionnelle de la crise, satisfaisante pour la grande majorité des Slovaques, en dépit des appels radiodiffusés des meneurs extrémistes.

Tel est également le sentiment retiré par l'ambassadeur d'Angleterre tant de ses conversations que des impressions que lui a rapportées son collègue d'Italie. M. Attolico ne croit pas, lui non plus, à un coup de tête allemand, à condition, bien entendu, que rien ne se produise qui permette aux « bellicistes » d'ici de l'emporter dans l'esprit du Führer. « Dans ces conditions, m'a dit sir Nevile Henderson, raison de plus pour que nous nous abstenions de tout geste dangereux et je maintiens plus que jamais les conseils que j'ai donnés hier à mon gouvernement ».

La presse de ce matin, tout en prétendant que la Slovaquie est soumise à la terreur des baïonnettes tchèques et en signalant des concentrations de troupes tchèques à proximité de la frontière allemande, s'abstient de polémiques violentes et confirme ainsi l'impression donnée par les journaux d'hier soir.

Prière de communiquer à la Guerre et à l'Air.

310

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 678 [1]. *Berlin, 13 mars 1939, 10 h* [2].

Les événements de Slovaquie [3] sont relatés par la presse allemande avec les marques d'une émotion croissante.

Déjà hier soir, les journaux annonçaient qu'en Slovaquie, l'agitation avait atteint un degré inquiétant, que les Tchèques faisaient peser sur le pays un régime de terreur brutale et que non seulement les Slovaques, mais même les membres des minorités allemandes étaient l'objet de sévices.

Dans les éditions de ce matin, les événements de Slovaquie éclipsent presque complètement le compte rendu de la fête des Héros qui s'est déroulée hier et du discours qu'a prononcé, à cette occasion, l'amiral Raeder [4]. D'autre

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par fil.
(3) Sur ces événements, voir ci-dessus les nºs 300 (et note), 305.
(4) Le 12 mars, l'Amiral justifiait le renforcement de l'armée allemande par l'accentuation du réarmement des autres puissances (T. de Berlin nº 679, du 13 mars).

part, ce n'est plus aux autonomistes slovaques, mais en premier lieu aux Allemands de Slovaquie, que va l'intérêt de la presse allemande.

En des manchettes qui rappellent celles que l'on pouvait lire au mois de septembre dernier, les journaux du Reich dénoncent la terreur inouïe que feraient régner les Tchèques et les actes de brutalité auxquels ils se livreraient non seulement contre les Slovaques, mais surtout contre les Allemands de Slovaquie, de Bohême et de Moravie.

« Attaque brutale des Tchèques contre les Allemands à Brünn — Déjà 19 morts en Slovaquie — Actes de terreur révoltants. Nombreux blessés. La populace tchèque a versé de l'eau bouillante sur les Allemands. Les incidents continuent ». Tels sont les titres qu'imprime, ce matin, en première page, le *Montag*.

De son côté, la *Montag Post* écrit : « La populace se laisse aller à Brünn à sa fureur. Terrorisme tchèque. Des Allemands abattus à coups de matraque. A Prague également, des Allemands sont grièvement blessés. La police assiste impassible. Des étudiants allemands s'effondrent dans leur sang ».

Quant au *12 Uhr. Blatt*, il paraît sous la manchette : « Terreur révoltante des Tchèques. Des Allemands attaqués à Brünn et à Prague. Retour aux méthodes de Benès. Coups de feu et injures. La situation de la minorité allemande devient de plus en plus grave ».

La feuille berlinoise résume de la façon suivante les événements d'hier :

« Ce qui s'est passé à Brünn. Des Tchèques brisent les vitres d'un hôtel allemand et maltraitent un pompier allemand en lui donnant des coups de pied dans le ventre. Les Tchèques crient : « A bas les croix gammées ! Benès revient et il saura vous rappeler à la raison ! ».

« Des Tchèques font tomber deux membres de la jeunesse allemande de leur moto et les abattent à coups de poing américains. D'autres membres de la jeunesse allemande sont frappés à coups de matraque et s'effondrent dans leur sang.

« Des Tchèques versent de l'eau bouillante sur des Allemands ».

« Des Tchèques tirent des coups de feu contre le drapeau à la croix gammée en chantant des chansons injurieuses pour le Führer ».

« Des Tchèques abattent un Allemand qui n'enlève pas son chapeau et abattent en même temps sa femme ».

« Des Tchèques font tomber un étudiant allemand de sa bicyclette et le frappent ».

« Ce qui s'est passé hier à Bratislava :

« Des Tchèques arrêtent trois ressortissants du Reich qui se promenaient inoffensifs à travers les rues, ils les emmènent au poste de police et ils les maltraitent ».

« Des Tchèques tirent des coups de feu d'une auto militaire contre le bâtiment du parti allemand. Des incidents semblables se produisent chaque heure. Des Tchèques maintiennent sans raison en état d'arrestation 4 Allemands du Reich, et 70 membres de la minorité allemande. Les représentations du consul général d'Allemagne sont demeurées jusqu'ici sans résultat ».

« 120 gendarmes tchèques occupent le pont du Danube et injurient les journalistes allemands ».

« Des Tchèques frappent à coups de fusil le directeur du *Grenzbote* et une femme enceinte ».

L'*Observateur raciste* lui-même paraît sous la manchette : « Provocations inouïes des Tchèques contre les Allemands. A Brünn, le sang allemand coule de nouveau. Indignation croissante en Slovaquie contre la terreur tchèque. 19 martyrs de la liberté slovaque. Situation chaotique à Presbourg. Injures contre le Führer ».

Les récits que publient les feuilles allemandes sont conçus dans le même esprit.

Les journaux relatent en particulier qu'hier, à 10 heures, de nombreux Tchèques se sont réunis à Brünn devant l'hôtel Hoffmann, tenu par des Allemands. Ces Tchèques auraient attaqué avec la plus grande brutalité un pompier allemand. Ils se seraient écrié : « A bas la croix gammée. Benès reviendra » et ils auraient entonné des chants de haine contre les Allemands. La police tchèque serait restée complètement passive. Elle aurait même pris parti contre les Allemands, arrêtant 2 d'entre eux.

A la nouvelle de ces événements, les Allemands se seraient portés au secours de leurs compatriotes menacés. Là-dessus, les Tchèques se sont dispersés.

Ces indications paraissent empruntées au journal *Die Zeit*, organe de la minorité allemande de Tchécoslovaquie, d'où semblent provenir également la plupart des autres nouvelles relatives à la terreur que feraient peser les Tchèques.

D'après une dépêche de Bratislava, publiée par le *Journal de Berlin à midi*, la nouvelle des sévices dont les Allemands auraient été victimes à Brünn se serait répandue dans la capitale slovaque comme une traînée de poudre et y aurait produit la plus vive émotion. Les Allemands et les Slovaques seraient soulevés d'un même sentiment d'indignation contre cette nouvelle orgie de persécution tchèque.

Dans la population, on prétendrait que les événements de Brünn, qui auraient été préparés avec le plus grand cynisme, sont en corrélation avec le coup d'État de Bratislava.

En ce qui concerne la situation en Slovaquie, la presse allemande prétend être en état de soutenir que le seul gouvernement légal est celui de M. Tiso et que les autres gouvernements nommés par Prague n'ont aucun caractère légal.

D'après les journaux du Reich, le peuple slovaque ne voudrait rien savoir du gouvernement Sidor [1]. Le chef d'État-major des « Gardes Hlinka », Mourgartsch, aurait, dans un appel, déclaré que Sidor n'était plus digne d'être le commandant en chef des gardes Hlinka. Le même manifeste reprocherait à M. Sidor de n'avoir pas défendu avec suffisamment d'énergie en face de Prague l'autonomie de la Slovaquie. D'après une dépêche de l'agence *Graf*

(1) Constitué le 11 mars en remplacement du cabinet Tiso : voir ci-dessus le n° 309 (et note).

Reischach, ce manifeste montrerait bien que le corps des officiers de la garde Hlinka refuse de se mettre à la disposition du nouveau gouvernement nommé par Prague. Il n'y aurait plus qu'un mot d'ordre : lutte sans compromis contre toute tentative de faire violence aux droits du peuple slovaque.

D'autre part, les journaux soulignent que le fait que M. Karmasin, chef de la minorité allemande de Slovaquie, ne figure pas sur la liste des nouveaux ministres, montrerait nettement que Prague entend revenir sur l'autonomie culturelle accordée aux Allemands de Slovaquie.

Les Allemands, fait remarquer à cet égard une dépêche du *DNB*, n'ont pas encore oublié les méthodes grâce auxquelles les Tchèques entendaient déposséder les Sudètes de leurs droits, ni le régime d'oppression auquel ces méthodes avaient abouti. C'est pourquoi la mise à pied du secrétaire d'État Karmasin est ressentie dans les milieux allemands de Bratislava comme une nouvelle provocation.

« A Bratislava, conclut la même dépêche, règne à la suite de l'arrestation par centaines de Slovaques et d'Allemands et en présence de nombreux morts et de nombreux blessés, une émotion extrême qui peut provoquer à chaque instant une nouvelle aggravation de la situation et entraîner des conséquences imprévisibles ».

311

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 934 (1). *Rome, 13 mars 1939, 13 h 30.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Le récent discours prononcé par J. Staline devant l'Assemblée du parti communiste (2) a éveillé à Rome un vif intérêt. Les milieux dirigeants croient y trouver un nouvel indice du détachement de l'URSS vis-à-vis de la France et de l'Angleterre. Toujours préoccupés d'évaluer les chances respectives dans l'hypothèse d'une guerre européenne, ils marquent une tendance à considérer que la Russie des Soviets, par rancune contre les puissances démocratiques, se tiendrait à l'écart du conflit, allégeant ainsi sensiblement la position des états totalitaires et notamment celle du Japon.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 306.

312

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 439. Confidentiel. *Paris, 13 mars 1939* (1).

Je me réfère à votre télégramme n° 627 (2).

1° Les informations contenues dans les télégrammes de notre ambassadeur au Japon relatifs au renforcement du pacte antikomintern, notamment dans ses télégrammes nos 136 à 139 du 6 mars (3), et 141-144 du 8 mars (4), que je vous ai transmis par courrier, ne permettent pas de douter qu'il n'existe une certaine collusion entre Tokyo, Berlin et Rome. La vraisemblance de cette collusion se trouve confirmée par l'attitude adoptée par le Japon pendant et après la crise de septembre, par le fait que l'Allemagne et l'Italie ont été préalablement informées de l'opération projetée contre l'île de Haïnan (5), et par les facilités qu'offrent les Italiens aux manœuvres d'intimidation japonaise à notre égard, soit à Tientsin, dans leur concession, soit à Changhaï, dans le secteur de *settlement* confié à leurs troupes.

2° En procédant à une occupation, même temporaire, de l'île de Haïnan, le Japon a placé la France devant un fait accompli qui porte atteinte, dans le golfe du Tonkin, à une situation de droit et de fait, en vue du maintien de laquelle la France avait cru devoir témoigner jusqu'à présent de certains ménagements de fait à l'égard du Japon. Depuis l'occupation de Haïnan, il a été décidé que, sans rien changer au fond de la position du gouvernement français dans la question du transit du matériel de guerre à travers l'Indochine, la décision gouvernementale d'octobre 1937 relative à la détermination des articles interdits au transit serait interprétée dans la pratique d'une manière moins rigoureuse que par le passé. D'autre part, les services compétents examinent l'opportunité d'apporter certaines restrictions à l'importation vers le Japon des minerais de fer provenant d'Indochine.

Les informations ci-dessus ont un caractère confidentiel sur lequel je vous serais obligé d'attirer l'attention du chef du département d'Extrême-Orient au Foreign Office, lorsque vous les porterez à sa connaissance.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Du 3 mars, non reproduit. Ce télégramme indiquait que le Foreign Office désirait savoir si le gouvernement français détenait des preuves de la collusion entre Tokyo, Berlin et Rome.

(3) Télégrammes ci-dessus reproduits sous le n° 265.

(4) Le télégramme n° 144 est ci-dessus reproduit sous le n° 279. Les numéros précédents sont analysés *ibid.* (note).

(5) Voir ci-dessus le n° 90 (note).

313

M. Guerlet, Ministre de France à Budapest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 107, 108 [1]. *Budapest, 13 mars 1939, 23 h. 10, 23 h.*

(*Reçu :* le 14, 5 h. 40, 5 h. 30.)

L'immixtion du Reich dans les affaires slovaques [2] paraît susciter de sérieuses inquiétudes à Budapest, où l'on n'a pas encore pris son parti de l'installation des Allemands dans les faubourgs de Bratislava à la suite de la crise de septembre.

On craint que le chancelier Hitler ne profite des circonstances pour établir une sorte de protectorat sur la Slovaquie, ce qui lui permettrait d'accentuer encore sa pression sur la Hongrie, et rendrait définitivement impossible le retour des territoires slovaques ayant appartenu au royaume de saint Etienne.

Mon collègue de Tchécoslovaquie, qui se tient constamment en contact avec Prague, est très pessimiste, les manœuvres allemandes lui paraissant en tous points comparables à celles qui ont conduit à l'annexion des territoires sudètes.

314

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères;
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,

T. nos 680, 681, nos 1, 2 [3]. Urgent. *Berlin, 13 mars 1939.*

Pour Prague seulement : J'adresse à Paris le télégramme suivant :

Pour les deux : Je rends compte à Votre Excellence dans les télégrammes qui suivront de la situation créée par la tension nouvelle survenue entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Sur cette immixtion, voir ci-dessus les nos 304, 305, 308, 309, 310.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

Je voudrais lui signaler immédiatement que mon collègue anglais et moi avons eu l'occasion de nous entretenir ce matin avec le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin. Nous avons été d'accord pour lui donner les conseils suivants :

1. Multiplier les contacts avec le gouvernement allemand;

2. L'assurer de la volonté de collaboration loyale du gouvernement de Prague et, dans cet esprit, insister pour connaître les intentions véritables du Reich;

3. Donner à nouveau l'assurance que tout retour à la politique Benès est exclu;

4. Demander à Prague de prendre les mesures les plus rigoureuses pour éviter tout incident avec des membres de la minorité allemande et écarter ainsi tout prétexte à une intervention du Reich.

M. Mastny s'est déclaré entièrement d'accord pour suivre cette ligne de conduite et pour intervenir dans le sens indiqué sous le n° 4 auprès de son gouvernement.

Votre Excellence verra sans doute intérêt à faire recommander à Prague la même attitude.

Pour Paris : Communiqué à Prague.

315

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 682 à 686 (1). Confidentiel. Urgent. *Berlin, 13 mars 1939.*

La légère détente signalée hier ne s'est pas maintenue. Alors que le 12 au soir on se disait encore convaincu à la Wilhelmstrasse que M. Chvalkovsky saurait trouver une solution satisfaisante à la crise intérieure tchécoslovaque, mon collègue belge recueillait ce matin, au ministère de la Propagande, l'indication que du moment où des Allemands avaient été molestés, le Reich devrait intervenir plus directement. On se refusait toutefois à dire de quelle manière.

En fait, la situation que j'ai trouvée à mon retour à Berlin est des plus sérieuses et semble évoluer assez rapidement dans le sens indiqué par mes communications secrètes des 8 et 28 février (Europe nos 130 (2) et 197 (3)).

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 80.
(3) La dépêche n° 197 — du 26 et non du 28 février — est ci-dessus publiée sous le n° 218.

Décomposée en ses éléments militaires et politiques, elle se présente ainsi :

Dans les journées des 11 et 12 mars, on a constaté des préparatifs militaires dans certaines garnisons du Reich, en particulier dans la région berlinoise. Ces préparatifs, tels que le camouflage des numéros des voitures et des écussons d'uniformes laissent prévoir des mouvements de troupes prochains.

Au cours des mêmes journées, on a effectivement relevé des mouvements de troupes en province : d'une part, à travers la Saxe et la Silésie, en direction de Gleiwitz,

D'autre part, en Franconie, en direction du Sud-est, c'est-à-dire vers l'Autriche.

Malgré les mesures de camouflage déjà prises, il a été possible d'identifier des unités blindées et légères venant du nord de l'Allemagne ainsi que certains éléments portés de D.C.A.

En revanche, en Autriche, dans la région au nord de Vienne et à Vienne même, on n'a pu, dans la journée du 12, constater aucun préparatif. Il est vrai que cette région est largement dotée d'unités motomécanisées (en particulier la 2e division blindée) qui se trouvent par conséquent à pied d'œuvre.

En conclusion, tout se passe comme si une opération de force devait être déclenchée à brève échéance contre la Tchécoslovaquie. Aucune mesure de mobilisation proprement dite, même partielle, n'a été relevée. Mais des mouvements de troupes de l'active sont en cours en vue soit de coiffer tout le quadrilatère de Bohème, soit de prendre dans une tenaille le couloir de Moravie.

Des renseignements tout récents indiquent d'une part que des officiers d'État-major qui doivent prendre part à l'opération quitteraient Berlin dès demain 14 mars, d'autre part que c'est aux milices noires que serait confié le rôle d'avant-garde [1].

316

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 689 [2]. *Berlin, 13 mars 1939.*

En conclusion de l'entrevue qui a lieu actuellement à Berlin entre le Führer et Mgr Tiso [3], on s'attend dans les cercles politiques de la capitale à l'envoi dans la soirée d'aujourd'hui ou dans la matinée de demain d'un ultimatum allemand à Prague.

(1) Texte reproduit (avec de légères variantes sans importance) au *Livre jaune* sous le nº 55.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par télégramme téléphoné nº 688 du même jour, 17 heures, le chargé d'affaires, M. de Montbas, indiquait : « J'apprends à l'instant que Mgr Tiso se trouve actuellement chez le Führer ».

Le gouvernement tchèque serait sommé d'éliminer de son sein les ministres de la Défense nationale et de l'Intérieur responsables, aux yeux des autorités du Reich, des mesures de rigueur prises contre le gouvernement slovaque que l'Allemagne considère comme seul régulier. Il serait, en outre, mis en demeure de rétablir Mgr Tiso dans ses fonctions de chef du gouvernement de Bratislava (1).

317

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 690, 691. *Berlin, 13 mars 1939.*

Une personnalité militaire allemande, qui occupe un poste important dans un ministère, a affirmé ce soir à un de nos correspondants que le sort de la Bohême et de la Moravie était désormais réglé. D'après l'officier en question, ce que veut l'Allemagne c'est l'annexion pure et simple de ces deux provinces : « Vous comprenez bien, a-t-il dit, que ce n'est pas pour Mgr Tiso que nous mettons en route des divisions et que nous mobilisons plusieurs régiments d'aviation. Nous entendons régler la question d'une façon définitive. Nous adressons aujourd'hui un ultimatum au gouvernement de Prague. Mais peu nous importe dans le fond la réponse qui nous sera faite. Lorsqu'elle parviendra, elle sera dépassée par les événements. »

J'estime que ces indications devraient être transmises d'extrême urgence à Prague, avec le conseil pressant que les Tchèques fassent le nécessaire pour ne pas être dépassés par les événements comme en septembre (2).

(1) Par télégramme n° 555 de Prague, du 14 mars, 2 h 50 du matin, le ministre de France indiquait: « On me fait savoir à l'instant que le Reich aurait présenté tout à l'heure un ultimatum ou une demande impérative ».

(2) Ce télégramme est transmis le lendemain à l'ambassade de France à Londres sous les nos 448-449. Il est reproduit (avec de légères variantes sans intérêt) au *Livre jaune* sous le n° 56.

318

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 693 à 701 (1). *Berlin, 13 mars 1939, 23 h.*

Suite à mon télégramme nos 682 à 686 (2).

Quels desseins politiques tend à réaliser ce déploiement de forces ?

Le secret semble avoir été bien gardé ici car l'ambassadeur d'Italie déclarait ce matin encore ignorer tout des intentions allemandes (3). Il semble cependant qu'à défaut des confidences signalées dans mes rapports précités, l'attitude de la presse allemande suffirait à nous éclairer.

Dès le 10 mars, une dépêche du *DNB* faisait savoir que Mgr Tiso avait effectivement adressé une note au gouvernement du Reich (4). A partir de ce moment, les journaux soutenaient que pour l'Allemagne le seul gouvernement slovaque régulier était celui de Mgr Tiso. Hier apparaissait un élément nouveau : l'attitude de violence adoptée par les Tchèques à l'encontre de la minorité allemande qui faisait cause commune avec les extrémistes slovaques (5). Aujourd'hui, la presse relègue au second plan les querelles entre Slovaques et Tchèques, et dénonce bruyamment le régime de terreur que les Tchèques, revenant aux méthodes de M. Benès, auraient déchaîné contre les Allemands non seulement de Slovaquie, mais aussi de Bohême et de Moravie.

Ainsi se précise l'évolution qui se dessinait depuis plusieurs mois dans l'attitude allemande au regard du pays voisin : à la politique de l'intégrité d'une Tchécoslovaquie vassalisée, se substitue selon toute apparence celle d'une dissociation des nationalités qui en font partie. Par ailleurs, en favorisant l'indépendance de la Slovaquie, il semble bien que le Reich prenne par là-même position en faveur des revendications hungaro-polonaises sur la Ruthénie qui, en se détachant de la Tchécoslovaquie, doit inévitablement tomber dans les mains de ses voisins. Quels marchés pareille politique implique-t-elle avec Budapest et Varsovie ? C'est ce que l'avenir dira. Pour le moment et pour mener celle-ci à bien, il faut un prétexte à intervention, et comme en septembre dernier, la presse allemande stigmatise les sévices dont seraient victimes les Allemands, ressortissants du Reich ou membres de la minorité ethnique; comme en septembre, elle annonce des concentrations de troupes tchèques aux abords des frontières du Reich.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 315,
(3) Aucune mention n'est faite de l'ambassadeur d'Italie au *Livre jaune*.
(4) Voir ci-dessus le n° 305.
(5) Voir ci-dessus le n° 310.

De divers côtés, on me signale que de même qu'en automne dernier, la population allemande, en présence de préparatifs militaires et des rumeurs en circulation, éprouve un certain malaise et qu'elle redoute une aventure. Mais cet élément est encore moins décisif qu'en septembre. D'après des indications qui me viennent du côté allemand, les dirigeants du Reich ne compteraient sur aucune résistance de la part du gouvernement tchèque. Ils estiment que l'action envisagée ne dépassera pas le cadre d'une opération de police. La manière dont cette opération paraît montée au point de vue militaire semble d'ailleurs confirmer que telles sont bien les prévisions du gouvernement du Reich.

En résumé, la situation est assez grave pour que l'on doive envisager dès maintenant l'hypothèse d'une action de force sous une forme ou sous une autre contre la Tchécoslovaquie, le Reich alléguant l'obligation de se porter au secours de ses compatriotes. Tel est également le sentiment de mon collègue britannique. En vue d'obtenir des indications sur les intentions du gouvernement allemand, et d'ailleurs, sans instructions de son gouvernement, il a demandé ce matin un rendez-vous au secrétaire d'État qu'à l'heure actuelle (1), 19 heures, il n'a pas encore vu. Étant donné la démarche projetée par sir Nevile, j'ai cru préférable de ne pas demander immédiatement à être moi-même reçu pour ne pas donner l'impression d'une intervention concertée rappelant celle du mois de mai dernier. En raison toutefois de la rapidité des événements, je pourrais, si Votre Excellence le juge opportun, essayer de rencontrer au plus tôt le secrétaire d'État. Je pourrais lui indiquer que le gouvernement français comprendrait parfaitement que l'Allemagne contribuât à l'élaboration d'un arrangement équitable entre Prague et Bratislava et souligner qu'en revanche toute solution de force, en détruisant les bases de l'accord du 29 septembre, compromettrait gravement la politique de collaboration et de mutuelle confiance inspirée de l'esprit de Munich, et qui avait trouvé son expression dans la déclaration du 6 décembre (2). Je rappellerais en même temps au secrétaire d'État les dispositions du paragraphe 3 de cette déclaration qui prévoit une consultation mutuelle en cas de difficultés internationales.

Par ailleurs (cf. mon T. nº 691) (3), mon collègue britannique et moi estimons essentiel que les conseils nécessaires soient donnés à Prague pour ne fournir à l'Allemagne aucun prétexte d'intervention, ni aucun argument de propagande intérieure (4).

(1) Sur l'entretien du 14 mars entre sir Nevile Henderson et le secrétaire d'État Weizsäcker, voir ci-après le nº 328.
(2) Reproduite au tome XIII de la présente série, sous le nº 45-I.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 317.
(4) Texte reproduit (avec variantes sans importance) au *Livre jaune* sous le nº 57.

319

Communications de l'Ambassade d'Espagne à Paris au Département

I

Paris, 13 mars 1939.

L'ambassade d'Espagne se permet de signaler l'intérêt que présente pour le retour en Espagne des réfugiés la remise immédiate des camions automobiles espagnols qui font partie du matériel, objet des accords signés à Burgos [1].

L'accroissement des moyens de transport qui en résulterait serait de nature à faciliter considérablement l'admission des réfugiés à la frontière espagnole.

II

Paris, 13 mars 1939.

L'ambassade d'Espagne croit devoir attirer l'attention du ministère des Affaires étrangères sur l'intérêt qu'il y aurait à faciliter au gouvernement espagnol, en vue d'une plus ample admission des réfugiés en Espagne, la remise immédiate des navires de pêche et autres retenus dans les ports français, ce qui augmenterait les possibilités d'approvisionnement de la population espagnole.

Ces possibilités se trouvent diminuées aujourd'hui par suite de la réduction subie par la flotte de bateaux de pêche.

320

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 417. *Paris, 13 mars 1939.*

Au cours des conversations qui ont eu lieu à Paris, le 24 novembre dernier, entre ministres anglais et français [2], l'intérêt qui s'attache pour les deux pays au développement de leurs échanges avec les états de l'Europe centrale

[1] Voir ci-dessus le nº 211.

[2] Conversations dont le compte rendu est reproduit au tome XIII de la présente série, sous le nº 390.

et orientale a particulièrement retenu l'attention. Un arrangement est intervenu, ainsi que vous le savez, aux termes duquel les deux gouvernements ont reconnu l'opportunité de se tenir réciproquement informés de la nature et de la progression de ces échanges.

C'est dans l'esprit de cet arrangement que l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris a demandé au Département de lui fournir certains renseignements relatifs aux pourparlers actuellement poursuivis par le gouvernement français avec les gouvernements de l'Europe centrale et orientale. Par une note en date du 2 février, dont je vous adresse ci-joint copie [1], le Département a donné à l'ambassade de Grande-Bretagne quelques indications à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après, pour votre information, et en vous laissant le soin d'en faire état auprès des services britanniques dans la mesure et sous la forme que vous jugerez la plus opportune, certains renseignements de nature à préciser les différents points mentionnés dans la note précitée :

1° En ce qui concerne la *Grèce*, les pourparlers de la Banque de Paris et des Pays-Bas mentionnés dans la note précitée n'ont pas encore abouti. Il s'agit d'un crédit d'une centaine de millions de francs destiné à permettre la vente en Grèce de matériel fabriqué en France. Le remboursement de ce crédit se ferait en devises, suivant certaines échéances, au moyen de l'achat et de la revente de produits helléniques, notamment de pyrites de fer.

2° Les négociations sont toujours en cours avec la *Roumanie*.

Les négociateurs ont eu, en premier lieu, le souci de porter remède au déclin des importations roumaines en France, déclin qui, en privant la Roumanie de moyens de paiement, a déjà entraîné la constitution de nouveaux arriérés commerciaux et risquait de rendre de plus en plus difficiles les règlements financiers que la Roumanie doit faire en France.

Le développement des achats de la France en Roumanie devenait un problème d'autant plus urgent qu'il importait, au point de vue politique, de répondre à la demande instante du gouvernement de Bucarest de l'aider à défendre l'indépendance de l'économie roumaine, menacée par l'influence croissante de l'Allemagne.

L'attention s'est portée tout d'abord sur le développement des importations de pétrole. Dans le projet d'accord actuellement à l'étude les importations suivantes sont envisagées :

490.000 tonnes d'essence tourisme;
50.000 tonnes de gaz-oil;
20.000 tonnes de pétrole lampant.

Toutefois ces importations risquent d'être compromises si l'on ne trouve un moyen de remédier au niveau trop élevé des prix roumains par rapport aux prix « Golfe du Mexique », c'est-à-dire aux prix mondiaux.

[1] Cette note est ci-dessus reproduite sous le n° 17.

A cet effet, le gouvernement français a accepté en principe de prendre en charge 7 % du prix du pétrole importé, en affectant à l'opération une contribution budgétaire. L'écart entre les prix s'en trouverait diminué d'autant pour les importateurs.

De son côté, le gouvernement roumain consent à autoriser les exportateurs de pétrole à négocier sur le marché libre une partie des devises — en principe 20 % — provenant de leurs importations en France, alors que le système actuel les oblige à céder la totalité des devises à la Banque nationale au cours officiel.

Ce double effort doit permettre aux importateurs français de développer leurs achats de pétrole roumain dans la limite des quantités prévues par l'accord, sans qu'ils aient à payer jamais un prix supérieur au cours mondial.

D'autre part, dans toute la mesure du possible, les importations en France des produits agricoles roumains seront facilitées (maïs, bois et éventuellement blé). Le gouvernement roumain admet le principe de la négociabilité en devises jusqu'à 40 % de la valeur de la marchandise importée.

Un accord de principe est intervenu sur ces différents points et la conclusion de l'arrangement définitif ne paraît plus éloignée.

3° Avec la *Bulgarie*, un nouvel accord sur les paiements commerciaux a été signé à Sofia le 6 décembre 1938 (1). Cet accord a pour objet de remplacer l'accord du 6 juillet 1936 dont les dispositions, après la liquidation définitive des créances commerciales arriérées, étaient devenues sans objet. Le régime des paiements institué par le nouvel accord est celui de la compensation privée. Ce régime permet, par le jeu des primes, la résorption de la différence entre les prix du marché français et ceux du marché bulgare qui sont plus élevés. Le principal obstacle au développement de nos échanges avec la Bulgarie qui ne parvenait même pas à utiliser la totalité des contingents qui sont ouverts à l'importation bulgare en France doit être ainsi écarté.

Les opérations de compensation se feront sous le contrôle de la Banque nationale de Bulgarie et de notre attaché commercial à Sofia. Les règlements intérieurs bulgares interdisant les paiements directs aux exportateurs, les importateurs français de marchandises bulgares verseront à un compte « compensation privée » ouvert au nom de la Banque de Bulgarie à la Banque de Paris et des Pays-Bas choisie par elle comme banque correspondante, le montant intégral de la valeur des produits bulgares importés. Ces sommes seront utilisées par la Banque nationale de Bulgarie, après prélèvement d'une pointe en devises libres affectée aux paiements financiers, à l'achat de marchandises françaises exportées en Bulgarie.

Au surplus, le crédit consenti à la Bulgarie, au mois d'août dernier, par le groupe bancaire français dit de l'« Union bulgare », avec la garantie de l'État, doit permettre à la Bulgarie de procéder à des achats de matériel en France jusqu'à concurrence de 375 millions de francs.

(1) Voir, au tome XIII de la présente série, le n° 46.

4° Avec la *Yougoslavie* un accord sur les paiements et des arrangements commerciaux ont été signés le 10 février dernier [1]. Il y a lieu d'espérer que ces accords permettront d'assurer un développement aux importations yougoslaves en France tel que nos exportations vers la Yougoslavie puissent s'amplifier et que d'autre part les transferts financiers vers la France puissent être assurés sans difficulté.

Les deux gouvernements ont convenu d'entreprendre, chacun en ce qui le concerne, un effort qui doit se traduire, du côté français par l'ouverture de contingents nouveaux et l'octroi de facilités pour leur épuisement (suppression ou réduction d'un certain nombre de taxes de licences), enfin par l'institution de ristournes douanières pour certains produits yougoslaves et l'établissement de la franchise de douane pour l'introduction, dans certains cas particuliers, du maïs yougoslave. Ces deux dernières mesures feront l'objet de projets de loi qui seront déposés à brève échéance devant le Parlement français.

Du côté yougoslave un effort sera également accompli notamment au moyen de primes destinées à faire disparaître l'écart qui subsisterait encore entre les prix après l'ensemble des mesures prises du côté français.

D'autre part, la pointe laissée à la libre disposition du gouvernement yougoslave a été portée de 20 à 40 %, le gouvernement yougoslave ayant donné, de son côté, des assurances pour faciliter le transfert des créances financières provenant d'investissements déjà effectués ou qui s'effectueraient dans l'avenir.

321

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 712 [2]. *Berlin, 14 mars 1939, 18 h.* [3].

La déclaration d'indépendance de la Slovaquie [4] et l'entrée des premiers détachements hongrois en Ukraine subcarpathique à la suite d'engagements avec les garde-frontières tchèques permettent aux journaux allemands de ce soir de proclamer en tête de leurs éditions, dans de larges manchettes parfois soulignées de rouge, que « la Tchécoslovaquie s'effondre ».

Les journaux continuent, en outre, à dénoncer en termes violents les mauvais traitements qu'aurait à subir la minorité allemande.

(1) Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 89 (et note).
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par fil.
(4) En séance secrète, la Diète slovaque prononçait l'indépendance de l'État slovaque et Mgr Tiso constituait un nouveau gouvernement.

La *D.A.Z.* imprime en première page un résumé des événements de la matinée qui donne une idée très exacte de ce que contiennent les journaux de ce soir. Ce résumé est ainsi conçu :

« Les événements ont suivi leur cours. La dissociation de la Tchécoslovaquie a commencé. La Slovaquie a proclamé son indépendance. Le président du Conseil, Dr Tiso, rentré de Berlin, a formé le nouveau gouvernement.

« Le gouvernement tchèque Beran a démissionné (1). Près de Munkacs, des formations hongroises attaquées par les garde-frontières tchèques ont franchi la frontière après un court combat.

« Le chef du groupe allemand d'Iglau, localité dans laquelle un nombre encore inconnu d'Allemands est tombé dans la nuit de lundi à mardi, victime des provocations des militaires et des gendarmes tchèques, a publié une vive protestation dans laquelle il affirme que la vie de chaque Allemand est actuellement en danger à Iglau et dans les environs.

« Les diverses localités de cette région sont isolées les unes des autres par des cordons de gendarmes et de militaires tchèques. On apprend seulement maintenant qu'à Stangern, à 15 kilomètres au sud d'Iglau, les troupes tchèques ont tiré sans avertissement et sans raison sur des Allemands. Les blessés ont été abandonnés à leur sort, en pleine rue, par les Tchèques qui ont empêché les Allemands de porter secours à leurs compatriotes.

« Pendant ce temps, à Prague, on a distribué des armes aux organisations communistes; les biens et la vie des Allemands sont gravement menacés. Près de 3.000 réfugiés allemands venant de Brünn sont arrivés à la frontière. Dans le port de Presbourg, les bateaux allemands ont dû lever l'ancre pour échapper aux agressions des Tchèques et des communistes.

« On apprend que, dans de nombreux villages, Allemands et Slovaques ont été attaqués. Un nombre jusqu'ici inconnu de personnalités dirigeantes ont été arrêtées. Ici et là, la population maltraitée de façon insupportable s'est soulevée et a réussi à chasser les Tchèques ».

Telles sont les diverses nouvelles que les journaux analysent en détail en témoignant d'une vive indignation. Les commentaires les plus significatifs sont ceux que publie le *Lokal Anzeiger* dans un éditorial ainsi conçu :

« Le peuple slovaque a parlé. Il veut être délivré de l'oppression tchèque. La Tchécoslovaquie, cet état artificiel, s'effondre par la faute des Tchèques qui ont saboté la paix de Munich, et qui n'ont pas respecté l'autonomie qu'ils avaient promise pour la deuxième fois aux Slovaques et aux Ukrainiens dans le cadre de la deuxième Tchécoslovaquie. Ainsi arrive ce qui devait arriver, car la paix en Europe centrale est plus importante et le droit des peuples est plus puissant que toute volonté et toute demi-mesure.

« L'émeute tchèque ne menaçait pas seulement la Slovaquie, elle visait surtout les Allemands. Les actes de violence des Tchèques à l'égard des Allemands n'ont pas été en diminuant; ils ont plutôt augmenté. On ne connaît pas encore le nombre des Allemands qui ont été blessés par les matraques

(1) La nouvelle était inexacte.

et les poings de la populace tchèque et par les baïonnettes de la soldatesque. Les propriétés allemandes sont ravagées, les maisons allemandes brûlent, de tous les villages minoritaires viennent des appels au secours. Le « Tchèque à la Benès » détruit comme à plaisir tout ce qui pouvait amener une meilleure compréhension entre Tchèques et Allemands. Destruction d'œuvres d'art à la dynamite, emprisonnements, brutalités, chants de haine et menaces à la frontière du Reich, telle est la physionomie de cette journée. A Prague, règne un affolement complet que le groupe Benès utilise au mieux de ses intérêts.

«Le chaos s'accroît de manière menaçante, les Allemands sont en danger. La situation est devenue insupportable. Ce foyer d'incendie devra être éteint à coups de talon ».

Certains journaux annoncent, en outre, que la Hongrie aurait adressé un ultimatum à Prague, et que les Tchèques auraient pris de nombreuses mesures militaires. Quelques feuilles parlent même de mobilisation.

Sous le titre : « Les destructeurs de paix », la *Nachtausgabe* prend violemment à partie les dirigeants de Prague qui, dit-elle, ne semblent rien avoir appris depuis le mois de septembre dernier. Les Tchèques, poussés par les communistes, continuent à poursuivre de leur haine les diverses minorités nationales et n'épargnent même pas leurs frères de sang. Il semble d'ailleurs que Prague soit de nouveau en proie à la panique et que les ministres se reprochent réciproquement les mesures qui viennent d'être prises. Les communications des dirigeants de Prague témoigneraient d'un grand embarras. Les Tchèques se rendraient compte de leur écrasante responsabilité. De l'aveu même des observateurs étrangers, la situation en Bohême et en Slovaquie serait devenue insoutenable. « L'Allemagne, poursuit la *Nachtausgabe*, attendait des accords de Munich un apaisement en Tchécoslovaquie. Mais celui-ci ne pouvait être obtenu que si les Tchèques faisaient montre de bonne volonté. Or, par la façon dont ils ont traité les Allemands restés sur leur territoire, ils ont, dès les premiers jours, ruiné l'esprit des accords de Munich. Ils ont également agi contre cet esprit lorsqu'ils ont refusé à la Slovaquie et à l'Ukraine subcarpathique la mise en pratique d'une autonomie qu'ils leur avaient promise. La paix que l'on attendait des accords de Munich n'est pas survenue parce que n'a pas été réalisée la condition implicitement posée, non seulement par l'Allemagne et l'Italie, mais aussi par la France et l'Angleterre, et qui était la suivante : le désir véritable des Tchèques de tirer les conséquences de l'échec total de la politique poursuivie par les aventuriers qu'étaient MM. Masaryk et Benès. »

En ce qui concerne l'impression produite à Paris et à Londres, les journaux soulignent qu'en Angleterre, suivant l'expression de la *DAZ*, on considère les événements comme constituant bien une crise européenne, mais qu'on estime également que l'Angleterre n'y est engagée en rien. D'abord parce que la garantie que la Grande-Bretagne avait promise au nouveau gouvernement n'est jamais entrée en vigueur, et secondement parce que cette garantie ne visait que le cas d'une agression venant de l'extérieur et non celui d'une décomposition interne. A Paris de même, toujours d'après la *DAZ*, on suivrait

les événements avec une grande attention, mais sans inquiétude véritable. Les cercles officiels observeraient une réserve marquée; de la lecture des journaux qui prennent d'habitude leurs instructions au Quai d'Orsay, on retirerait l'impression que la France entend rester dans une attitude d'expectative et qu'elle ne veut pas prendre position prématurément.

322

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 713 (1). Urgent. *Berlin, 14 mars 1939, 18 h. 30.* (2)

Mon collègue tchécoslovaque me confirme l'arrivée ce soir à Berlin du président de la République et du ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie (3).

323

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. Corbin, Ambassadeur de France à Londres; Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin.

T. nos 464; 258 (4). Extrême urgence. *Paris, 14 mars 1939, 20 h. 30* (5)

Pour Londres : J'adresse à notre ambassadeur à Berlin le télégramme suivant :

Pour les deux postes : L'accord de Munich a été jusqu'ici présenté, en Allemagne même, comme un élément capital de la paix en Europe centrale; et, d'une façon plus générale, comme une étape décisive dans les rapports de mutuelle confiance entre principales puissances européennes intéressées au maintien de cette paix; il devait créer entre elles, en même temps qu'une base formelle d'entente, une atmosphère de collaboration excluant désormais tout recours à la violence.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par fil.
(3) Par télégramme nº 718, l'ambassadeur indiquait que l'entrevue entre le président Hacha et le Führer aurait lieu à 23 heures.
(4) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(5) Par téléphone en clair.

En ce qui concerne plus particulièrement la Tchécoslovaquie, l'annexe 1 de l'accord de Munich relative à une garantie internationale des nouvelles frontières de l'État tchécoslovaque [1] établissait entre les quatre signataires, à la faveur d'un règlement définitif, une incontestable solidarité d'intention.

Aussi bien est-ce la portée générale attribuée à l'accord de Munich qui a conduit, dans le domaine des rapports franco-allemands, à la détente marquée par la déclaration du 6 décembre [2], avec tout ce qu'elle comporte d'incidences sur les plans politique, économique et culturel.

C'est donc avec la plus sérieuse préoccupation que le gouvernement français se voit amené à suivre l'évolution des événements en Slovaquie. L'attitude qu'adoptera à cette occasion le gouvernement du Reich doit comporter, en effet, un enseignement qui éclairera, sur bien des points essentiels, l'avenir des relations de l'Allemagne avec le reste de l'Europe.

En vous inspirant des considérations qui précèdent, veuillez vous enquérir d'extrême urgence auprès de M. von Ribbentrop de l'interprétation qui, de l'avis des autorités du Reich elles-mêmes, doit être attachée à leur action en Slovaquie. Vous donnerez à cette élucidation le caractère d'une enquête purement informative dont l'importance justifierait, s'il en était besoin, une référence de votre part à la procédure de consultation mutuelle prévue par la déclaration du 6 décembre.

Dans la mesure même où le gouvernement français a entendu répondre sincèrement à l'orientation nouvelle née des accords de Munich et de la déclaration franco-allemande, on ne peut s'étonner à Berlin de notre souci actuel d'apprécier clairement l'élément de confiance que le gouvernement allemand entend lui-même ménager dans la justification de cette politique [3].

324

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 751 à 755 [4]. Réservé. *Londres, 14 mars 1939* [5].

(*Reçu :* 22 h. 55.)

Le Foreign Office a été informé que des sections d'assaut se tenaient prêtes à franchir la frontière tchèque cette nuit si le cabinet de Prague ne cédait pas aux volontés signifiées par le Reich. Sans avoir de détails sur les demandes

(1) Voir, au tome XI de la présente série, le n° 479.
(2) Dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série sous le n° 45-I.
(3) Texte reproduit au *Livre jaune* sous le n° 64.
(4) Extrait des « Fonds 1940 ».
(5) Par fil.

de l'Allemagne, on croit ici qu'elles tendraient à créer une Slovaquie et une Russie subcarpathique indépendantes et à obtenir du président de la République tchèque qu'il forme un gouvernement entièrement dans la main des autorités du Reich. A moins de soumission immédiate et complète des ministres tchèques, on paraît tenir pour certain que les troupes allemandes marcheront demain sur Prague. Sur l'attitude à prendre en présence de l'ultimatum allemand, deux tendances se sont manifestées. D'après certains fonctionnaires du Foreign Office, la dernière initiative du Reich qu'elle soit ou [non] accompagnée d'une violation par la force du territoire tchèque, aboutira à la destruction de ce qui restait de l'indépendance de cet état et marquera le couronnement de la politique dont l'accord de Munich n'a marqué que la première étape. Il est à craindre que le succès ainsi remporté ne soit présenté comme une nouvelle atteinte au prestige des puissances occidentales et ne serve à préparer d'autres asservissements parmi les voisins de l'Allemagne.

Les éléments du Foreign Office qui expriment ces idées estiment qu'il conviendrait de marquer le plus tôt possible à Berlin que le chancelier Hitler, en cherchant à pousser plus loin ses avantages, a manqué aux promesses qu'il avait plus ou moins expressément faites à Munich.

Cette manière de voir ne paraît pas pour l'instant partagée par le secrétaire d'État, qui considère qu'une démarche à Berlin dans les circonstances actuelles se heurterait infailliblement à une fin de non-recevoir et ne pourrait que rendre plus déplaisante la position de l'Angleterre et de la France.

Aussi jusqu'à présent l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin n'a-t-il reçu aucune instruction positive.

Il devait voir le sous-secrétaire d'État, M. von Weizsäcker, à la fin de la matinée, mais simplement pour s'informer des intentions du Reich (1). C'est ensuite qu'il conviendrait d'examiner s'il n'y a pas lieu pour le gouvernement britannique de constater que l'action exercée par le chancelier Hitler est contraire à l'esprit de Munich. S'il n'est pas possible pour les puissances occidentales d'arrêter le Reich dans la voie où il s'est engagé, il sera moins pénible pour elles de paraître ignorer les événements qui se préparent au sujet desquels elles n'ont d'ailleurs pas été sollicitées d'agir, que de tenter une démarche qui rencontrerait fatalement un accueil défavorable.

En effet, ce n'est pas au nom de la déclaration anglo-allemande du 30 septembre (2) que le gouvernement anglais serait fondé à intervenir, cet acte diplomatique ne prévoyant de consultation que dans le cas où des intérêts britanniques seraient en jeu. Ce n'est pas davantage au nom de la garantie du territoire tchécoslovaque puisqu'il n'a pas été possible de s'entendre sur la mise en œuvre de cette garantie qui, dans l'esprit du gouvernement britannique, devait revêtir une forme internationale. On peut alléguer tout au plus que la Grande-Bretagne, après avoir accepté l'accord de Munich, est

(1) Le compte rendu de l'entretien est donné par le télégramme de Berlin nos 710-711, du même jour, ci-après reproduit sous le no 328.
(2) Voir, au tome XI de la présente série, le no 490 (note).

tenue de faire ce qui dépend d'elle pour sauver l'indépendance de cet état. Après avoir posé les considérations qui précèdent, lord Halifax a estimé préférable de se tenir sur la réserve et d'attendre que le drame soit joué pour en tirer la conclusion.

325

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 756, 757 (1). Très secret. Réservé. *Londres, 14 mars 1939* (2).

(*Reçu :* 23 h. 35, 23 h. 30.)

D'après des indications parvenues de source privée au Foreign Office, la décision prise par les nazis de régler définitivement la question tchèque aurait été en partie inspirée par le désir de faire pièce au redressement dont bénéficie depuis quelque temps le prestige franco-britannique. Ils espéreraient en même temps donner aux états voisins de l'Europe orientale une leçon assez sévère pour décourager, le cas échéant, toute tentative de résistance. Certains se demandent au Foreign Office si les nouveaux succès que se prépare le Reich n'obligeront ou n'encourageront pas M. Mussolini à lancer contre la France les revendications qu'il tient en suspens depuis trois mois et même à en renforcer la teneur.

326

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 962 à 964. *Rome, 14 mars 1939, 16 h. 15.*

D'après les indications recueillies par un de mes collaborateurs au cours d'une conversation avec un des secrétaires de l'ambassade d'Espagne, on ne considérerait pas à Burgos que la restauration de la monarchie pût avoir lieu avant plusieurs années. Beaucoup de généraux qui combattent avec le général Franco ne seraient pas du tout monarchistes et les sentiments du Caudillo

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Par fil.

lui-même seraient loin d'être ardemment légitimistes. Le Généralissime considérerait simplement que la monarchie est la forme de gouvernement la plus adaptée à l'Espagne et la plus capable d'y durer, et qu'il faudra, sans doute, la rétablir un jour. Il ne saurait être question, en tout cas, de rappeler sur le trône le roi Alphonse XIII. Celui-ci voudrait pouvoir revenir comme souverain, dans son pays, quitte à abdiquer, peu de temps après son retour à Madrid, en faveur de l'infant don Juan. Dans les milieux italiens, à en croire le collaborateur de M. Garcia Conde, on craindrait surtout les tendances réactionnaires des monarchistes espagnols et ce serait une des raisons de l'opposition des dirigeants fascistes au rétablissement de la dynastie alphonsiste. On serait également très préoccupé de l'attitude du clergé, dont on craindrait qu'il ne recommençât à intriguer et à jouer un rôle politique néfaste. Les espoirs que l'on fonde à Rome sur le développement du mouvement phalangiste et sur son programme de politique sociale avancée seraient exagérés ou, du moins, prématurés; car la Phalange n'aurait pas de chef à l'heure actuelle, et des tendances très contradictoires se feraient jour au sein des différents groupements qui soutiennent le général Franco. Quant à celui-ci, il « serait à tous points de vue — a dit textuellement le diplomate espagnol — beaucoup plus orienté vers la France qu'on ne se l'imagine communément ».

327

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 707 à 709 (1). Confidentiel. *Berlin, 14 mars 1939.*

Au sujet de la visite effectuée, hier, à Berlin, par Mgr Tiso, en compagnie de M. Durcansky (2), j'ai recueilli de bonne source les indications suivantes :

C'est dans la matinée d'hier, vers 10 heures, qu'est parvenu à Bratislava un télégramme de Berlin invitant Mgr Tiso à se rendre immédiatement auprès du Führer. Mgr Tiso, après avoir conféré avec les principaux chefs du parti populiste slovaque, a décidé de se rendre à cette convocation. Au cours de l'entrevue qu'il a eue, vers la fin de l'après-midi, avec le Chancelier, celui-ci a déclaré qu'il voulait une Slovaquie entièrement libre, que, pour le reste, c'était au peuple slovaque qu'il appartenait de fixer lui-même sa destinée.

De neuf heures du soir à trois heures du matin, Mgr Tiso et M. Durcansky ont conféré avec M. von Ribbentrop et avec divers fonctionnaires et dignitaires nazis, en particulier avec M. Keppler, qui paraît avoir joué, dans toute cette affaire, un rôle important.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette visite, voir également ci-dessus le no 316.

Ils auraient examiné avec leurs interlocuteurs tous les aspects de la situation et toutes les éventualités qui pourraient se produire. La conclusion de ces entretiens pourrait être ainsi résumée : il n'y a de salut pour les Slovaques que dans une séparation complète avec Prague.

La Diète slovaque, dont la réunion d'abord prévue pour aujourd'hui, avait été remise au 28, se réunira effectivement ce matin [1].

On s'attend à ce qu'elle se prononce en faveur de l'indépendance complète du pays.

Les dirigeants hitlériens auraient promis aux ministres slovaques qu'une Slovaquie indépendante pourrait compter sur l'amitié allemande [2].

328

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 710, 711 [3]. *Berlin, 14 mars 1939* [4].

Mon collègue britannique a vu ce matin le secrétaire d'État, M. von Weizsäcker. Voici, en substance, les indications que celui-ci lui a fournies :

« Le Reich considère le gouvernement Tiso comme le seul gouvernement légal et l'action exercée contre ce dernier par Prague comme contraire à la Constitution.

« Il désire le maintien de l'ordre, l'élimination définitive de « l'esprit Benès », un traitement convenable de la minorité allemande.

« A Berlin, on n'a pas encore arrêté l'action que l'on exercera. On n'a pas adressé jusqu'ici d'ultimatum à Prague. On pense que les choses pourront s'arranger de façon décente surtout si la décision de la Diète slovaque est respectée par le gouvernement tchèque. Au demeurant, la politique à suivre au regard de la Tchécoslovaquie est l'objet de vues divergentes et n'est pas encore fixée. »

Répondant à une question de mon collègue britannique, le secrétaire d'État a indiqué que le gouvernement allemand n'avait pas de contact en ce moment avec le gouvernement tchécoslovaque, mais qu'il ne pensait pas personnellement qu'il y eût d'objections à ce contact, à condition que celui-ci

(1) Par communication téléphonique de Berlin, Mgr Tiso priait en effet Karol Sidor, président du Conseil, de convoquer pour le lendemain 14 mars à 10 heures, la Diète slovaque à Bratislava. Après consultation téléphonique avec M. Emile Hacha, président de la République tchécoslovaque, M. Sidor décidait de s'incliner et convoquait la Diète.

(2) Le texte de ce télégramme est reproduit (avec des variantes sans importance) au *Livre jaune* sous le n° 62.

(3) Extrait des archives de l'ambassade.

(4) Porte par erreur la date du *13* mars (16 h 30) dans l'exemplaire des archives de l'ambassade.

eût lieu entre gouvernements, le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin étant sans autorité à Prague.

En rendant compte de cet entretien à Londres, sir Nevile Henderson a conclu que le gouvernement allemand était encore hésitant sur sa ligne de conduite. C'est assurément l'impression que donnent les déclarations de M. von Weizsäcker; mais je ne suis pas certain que celles-ci correspondent encore à l'heure actuelle à la réalité.

Les indications recueillies par cette ambassade me donnent au contraire à penser que le gouvernement national-socialiste a d'ores et déjà opté pour une sécession des nationalités qui constituent la Tchécoslovaquie, cette sécession pouvant n'être que la première étape d'un partage de ce pays (1).

329

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 717 (2). *Berlin, 14 mars 1939* (3).

Par lettre nº E 249, j'expose la genèse et l'évolution de la crise qui doit aboutir au morcellement et peut-être au partage de la Tchécoslovaquie (4).

Je me bornerai ici à une mise au point de la situation politique telle qu'elle apparaît de Berlin à l'heure actuelle.

Le fait capital est la proclamation, ce matin, à Bratislava, de l'indépendance de la Slovaquie — qui vient de rompre ses liens avec Prague et de briser ainsi les cadres de l'État fédéral tchécoslovaque (5). On peut se demander si la crise intérieure tchécoslovaque n'a pas, par la rapidité de son évolution, surpris les dirigeants du Reich eux-mêmes. Mais il n'est guère douteux qu'au dernier moment, la proclamation de l'indépendance slovaque ne soit intervenue sous la pression sinon sur l'ordre formel de Berlin. C'est, en effet, au cours de la visite effectuée hier par Mgr Tiso dans la capitale du Reich (6) qu'a été prise la décision de convoquer pour ce matin, la Diète slovaque, dont la réunion, d'abord prévue pour aujourd'hui, avait été reportée du 14 au 28.

Des indications que j'ai pu recueillir sur les entretiens qu'a eus Mgr Tiso à Berlin, il semble bien résulter, en effet, que les dirigeants du Reich et le Führer lui-même aient manifesté leur volonté formelle de voir se créer une

(1) Texte reproduit (avec variantes qui n'en modifient pas le sens) au *Livre jaune* sous le nº 63.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Lettre du même jour, ci-après reproduite sous le nº 330.
(5) Voir ci-dessus le nº 321 (et note).
(6) Sur cette visite, voir ci-dessus les nºs 316, 327.

Slovaquie entièrement libre. C'est de cette condition que les chefs hitlériens ont fait dépendre leur amitié et leur protection indispensable à la vie du nouvel état. Celui-ci peut donc être considéré comme un vassal du Reich.

Les événements de Slovaquie ont eu une répercussion immédiate en Russie subcarpathique, Mgr Volosyn a proclamé, lui aussi, l'indépendance de son pays, dont la situation paraît des plus compliquées (1). En effet, à la suite de rixes avec les éléments tchèques, les troupes hongroises ont pénétré en territoire ruthène, en même temps que le gouvernement de Budapest adressait à Prague un ultimatum pour demander le retrait immédiat des troupes tchèques de la Russie subcarpathique. De son côté, Mgr Volosyn, par un télégramme, a sollicité l'aide et la protection du Reich et de l'Italie (2). Il est peu probable que ces deux pays accèdent à cette demande.

En effet, après la proclamation de l'indépendance slovaque, qui a scindé en trois tronçons la République fédérale, la Russie subcarpathique, soutenue jusqu'ici par les subsides de Prague, n'est plus viable. Son existence paraît très éphémère. Il semble bien qu'elle doive être absorbée par la Hongrie. C'est, d'ailleurs, ce que laissaient entendre, ces jours-ci, des journaux allemands, porte-parole des milieux officiels. Ainsi serait réalisée la frontière commune si ardemment désirée par Varsovie et Budapest et qui, depuis la sentence de Vienne, avait fait l'objet de si âpres controverses.

Enfin, le sort de ce qui reste de la République fédérale tchécoslovaque, c'est-à-dire de la Bohême et de la Moravie, est, lui-même, en cause.

Le Reich exerce de nouveau contre le gouvernement de Prague une énorme pression politique accompagnée d'une menace militaire.

A l'occasion des démêlés entre les Tchèques et les Slovaques, on a vu, depuis dimanche, renaître soudainement sous la forme la plus virulente la campagne menée au mois de septembre par la presse allemande contre la Tchécoslovaquie. Les Tchèques sont de nouveau accusés de violenter non seulement les Slovaques, mais encore et surtout les membres de la minorité allemande et les ressortissants du Reich. Les journaux proclament que la vie de ces Allemands est en danger, que la situation est intolérable et qu'il faut, au plus vite, étouffer le foyer de trouble que Prague représente au cœur de l'Europe. Ils vont même jusqu'à soutenir que le gouvernement tchèque mobilise.

Ce matin, des fonctionnaires du service de presse du Reich ont déclaré à ce propos aux représentants des agences étrangères que la situation était « intenable » et ils ont clairement laissé entendre qu'il fallait s'attendre à de graves événements.

(1) Le 14 mars, un nouveau gouvernement était constitué en Ukraine carpathique sous la direction de Mgr Volosyn. Ce dernier déclarait à la radio : « La décision de la Diète slovaque proclamant l'indépendance de la Slovaquie a modifié la situation de l'Ukraine carpathique. Jusqu'à ce que le Parlement soit convoqué, le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour que le pays devienne indépendant ».

(2) Le lendemain, 15 mars, le ministre hongrois adressait à Mgr Volosyn un ultimatum, expirant le soir même, à 20 heures, exigeant la remise du pouvoir entre les mains des chefs de l'armée nationale hongroise.

Entre temps, le haut commandement allemand a réalisé la concentration autour de la Bohême et de la Moravie, c'est-à-dire en Silésie, en Saxe, en Bavière, en Autriche, de forces considérables constituées surtout par des éléments motomécanisés et qui n'attendent qu'un ordre pour passer la frontière (1). L'impression générale est que cet ordre sera donné dans la journée de demain. On prétend même que, déjà, Pilsen serait occupé par des troupes allemandes. Celles-ci auraient également traversé la frontière dans la région de Morava-Ostrawa.

Il semble qu'après un moment de désarroi, on se soit ressaisi à Prague et que l'on tente un dernier effort pour éviter une rupture avec le Reich. Le président de la République et le président du Conseil tchèques sont actuellement en route pour Berlin (2).

Parviendront-ils à écarter la menace militaire qui est de nouveau suspendue sur leur pays? Cela paraît très douteux. La crise germano-tchèque a, en tout cas, atteint en quelques jours le même degré d'acuité qu'aux plus sombres jours de septembre. Une action de force contre Prague paraît imminente; elle s'accompagnerait, sans doute, d'une action parallèle en Slovaquie où les Tchèques ont envoyé, ces jours-ci, d'importants renforts.

L'opinion qui paraît prévaloir parmi les cercles officieux allemands est qu'une telle action ne se heurterait pas à une résistance sérieuse de la part des Tchèques et que ceux-ci capituleraient comme en septembre. On est moins affirmatif, toutefois, en ce qui concerne les unités tchèques stationnées près de Bratislava et l'on n'exclut pas l'hypothèse où elles se battraient. Mais il est bien évident que, dans la mesure où les Tchèques résisteraient, l'issue de la lutte n'est pas douteuse.

Quels peuvent être les desseins des dirigeants du Reich au regard de ce que, depuis longtemps déjà, ils appelaient la « Tchéquie » ?

Avant et durant la crise de septembre, les chefs nazis n'avaient pas fait mystère de leur volonté bien arrêtée de rayer la Tchécoslovaquie de la carte. Au mois de janvier dernier, le Führer avait lui-même dit à l'un de mes collègues que, si la Tchécoslovaquie ne « filait pas droit », il déclencherait contre elle une action foudroyante. Tout récemment, un des familiers du Chancelier avait parlé de cette décomposition de la Tchécoslovaquie qu'annonce ce soir, avec des accents de triomphe, toute la presse du Reich.

Si le sort réservé à la Slovaquie et à la Russie subcarpathique apparaît dès maintenant, il est moins aisé d'apercevoir le parti auquel se résoudra le Führer à l'égard de la Tchéquie.

D'après les indications qui me sont fournies, les extrémistes nazis réclameraient l'intégration pure et simple de la Bohême et de la Moravie dans le Reich, quitte à octroyer à ces provinces une certaine autonomie administrative et culturelle. D'autres conseilleraient l'institution à Prague d'un gouvernement autoritaire dont le chef pourrait être le général Gajda, adversaire acharné de M. Benès. Un tel gouvernement devrait suivre, dans le domaine extérieur et intérieur, une politique absolument conforme aux vues de l'Allemagne.

(1) Sur les concentrations allemandes, voir ci-dessus les nos 300, 308, 309, 315, 324.
(2) Voir ci-dessus le no 322.

On prétend que ce serait vers la solution extrémiste qu'inclinerait, à l'heure actuelle, le Chancelier, que le développement de l'accord de Munich aurait déçu et qui voudrait, cette fois, une solution radicale.

De toutes façons, le gouvernement du Reich réclamerait le désarmement complet de la « Tchéquie ».

Telle paraît être la situation au moment où MM. Hacha et Beran sont sur le point d'arriver à Berlin où ils seront reçus comme représentants de l'État de Bohême et Moravie (1).

330

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 249 (2). *Berlin, 14 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 mars.)

Au lendemain de l'arbitrage de Vienne (3) et alors que la presse allemande célébrait le caractère « définitif » de la solution germano-italienne, un observateur averti des choses d'Europe centrale déclarait, à Berlin : « L'ancienne Tchécoslovaquie a duré vingt ans. Le nouvel État tchécoslovaque ne durera pas cinq ans » (*). Les événements dont le cours se précipite actuellement viennent de lui donner raison, à cela près que la Tchécoslovaquie du 2 novembre 1938 n'a même pas duré cinq mois.

Ce soir, les organes nationaux-socialistes annoncent comme un fait accompli la « décomposition » de l'état voisin. La Diète de Bratislava a proclamé ce matin l'indépendance de la Slovaquie, les troupes hongroises ont franchi la frontière de la Russie subcarpathique et, riposte aux incidents plus ou moins provoqués d'Iglau, de Brünn et d'ailleurs, la menace d'une intervention « foudroyante » de la *Reichsheer* plane sur la Bohême et la Moravie. Selon des nouvelles qui, à l'heure présente, ne sont pas encore confirmées, des détachements allemands auraient pénétré, en plusieurs points, sur le territoire tchèque.

Il est frappant de constater, une fois de plus, avec quelle rapidité et quelle précision se sont réalisées les vues de la politique hitlérienne. Car il est hors de doute que la crise actuelle correspond à un plan soigneusement prémédité dont Berlin tient les principaux fils. Cette ambassade a relevé récemment

(1) Texte reproduit (à l'exception d'un paragraphe) au *Livre jaune* sous le nº 66.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.
(3) Du 2 novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, le nº 256 (note).
* *Note du document :* Cf. lettre de l'ambassade nº 1183 du 3 novembre 1938 [reproduite au tome XII de la présente série sous le nº 261].

différents indices qui ne permettent aucune incertitude à cet égard (**). Dès le 5 février, une personnalité nationale-socialiste, que ses fonctions appellent à un contact étroit avec l'entourage immédiat du Führer, déclarait à l'un de mes collaborateurs qu'il fallait se préparer à l'éventualité où une « dislocation » (*Auflösung*) de la Tchécoslovaquie deviendrait inévitable. Dans ce cas, ajoutait-il, la Slovaquie deviendrait indépendante, la Hongrie annexerait la Russie subcarpathique et le Reich devrait, sous une forme ou sous une autre, s'assurer le contrôle de la Bohême et de la Moravie (***). C'est ce processus de décomposition, cette scission de la Tchécoslovaquie en trois tronçons qui s'exécute aujourd'hui sous nos yeux.

Pour expliquer ce don étonnant de prophétie, on peut admettre que les cercles dirigeants du IIIe Reich disposaient, dès cette date, de renseignements très précis sur l'état d'esprit de la population slovaque. Ils pouvaient d'autant mieux juger de l'évolution de la situation qu'ils exerçaient une forte action sur elle. Mais il est une explication plus simple : la politique allemande a d'abord fixé ses buts, dans leurs lignes générales. Elle n'a plus eu ensuite qu'à trouver les moyens et inventer les prétextes.

Or, le partage de la Tchécoslovaquie en trois tronçons comportait, de la part de l'Allemagne, une révision, sinon un revirement de sa politique à l'égard de ce pays. Après Munich, les chefs nationaux-socialistes s'étaient officiellement donné pour objet de maintenir, dans ses limites désormais réduites, l'intégrité du nouvel État tchécoslovaque. Ils considéraient à ce moment qu'une Tchécoslovaquie, vassale et docile aux volontés du Reich, constituerait pour celui-ci une base de départ pour son expansion vers le Sud-est, expansion qui n'aurait qu'à suivre le couloir de la Russie subcarpathique pour atteindre jusqu'aux pétroles roumains et aux blés de l'Ukraine. De là leur veto au projet hungaro-polonais de frontière commune, de là leur opiniâtreté à sauvegarder à Vienne, le 2 novembre, l'existence d'une Ukraine carpathique indépendante dans le cadre de l'État tchécoslovaque.

Aujourd'hui, Berlin n'hésite pas à se déjuger. Les dirigeants hitlériens renoncent au principe de l'intégrité de la Tchécoslovaquie, ils lèvent leur opposition au plan d'une frontière polono-hongroise sur les Carpathes. Il est intéressant de se demander quand, comment et pour quelles raisons s'est produit ce renversement.

Pendant tout le mois de novembre et une partie du mois de décembre 1938, la presse officieuse du Reich n'a cessé de présenter la sentence du Belvédère comme un compromis équitable qui apportait une solution définitive aux difficultés hungaro-tchécoslovaques. Les Polonais ayant eux-mêmes obtenu *complète* satisfaction de leurs revendications nationales dans la région de Teschen, la nouvelle Tchécoslovaquie était, d'après les rédacteurs allemands, un état stable qui prouverait au monde la supériorité des conceptions politiques de l'Axe sur les constructions artificielles édifiées au lendemain de la

** *Note du document* : Cf. lettre de l'ambassade n° 241 du 9 mars 193[9] [reproduite ci-dessus sous le n° 296].

*** *Note du document* : Cf. lettres de l'ambassade nos 130, 164 et 197 des 8, 16 et 26 février 1939 [ci-dessus publiées sous les nos 80, 133 et 218].

guerre par les traités de paix. Cette affirmation s'accompagnait, à l'occasion, de rappels à l'ordre adressés tantôt aux Hongrois, tantôt aux Polonais qui paraissaient trop peu convaincus de l'immuabilité de l'ordre établi.

Vers la fin de décembre, le silence se fit subitement sur les avantages de l'arbitrage de Vienne. En janvier, il n'en fut plus question et, dans le discours qu'il prononça devant le Reichstag [1], le Führer glissa rapidement sur le problème tchécoslovaque. Il est donc permis de penser que c'est au terme de l'année 1938 que le chancelier Hitler a, pour des motifs définis, accepté de se rallier à la thèse que continuaient de préconiser les milieux politiques italiens quant à la Russie subcarpathique.

Le 7 janvier, en effet, recevant M. Beck à Berchtesgaden, le Führer lui déclarait qu'à ses yeux, la question ukrainienne n'était pas « actuelle » [2]. Il semble qu'avec le comte Csaky, lors de sa visite officielle à Berlin (16-18 janvier) [3], les cercles dirigeants du Reich aient été encore plus explicites et qu'on ait laissé entendre au ministre hongrois que le Reich ne s'opposerait pas, le cas échéant, à une mainmise de Budapest sur la Russie subcarpathique. Enfin, selon certaines hypothèses qui se font jour maintenant, ce serait à Varsovie, du 25 au 27 janvier, que les modalités du deuxième partage de la Tchécoslovaquie auraient été arrêtées entre M. von Ribbentrop et le colonel Beck [4]. On peut en voir une preuve dans le fait que la question de la frontière commune hungaro-polonaise a été l'un des principaux sujets débattus entre M. Gafenco et son collègue polonais (4 mars) [5].

Quelles raisons ont pu déterminer le Führer à modifier son attitude à cet égard? Sur ce point et dans l'état actuel de la question, on en est naturellement réduit aux conjectures. Il est possible que, comme la correspondance de cette ambassade l'a déjà indiqué, les dirigeants hitlériens se soient rendu compte qu'ils s'étaient abusés sur l'importance réelle que conservait, pour une avancée allemande vers l'Est, la Russie subcarpathique, démantelée et privée de ses centres urbains, de ses routes et de ses voies ferrées par l'arbitrage du Belvédère. Pour garder dans son jeu un atout aussi aléatoire, le IIIe Reich devait-il laisser grandir ses difficultés en Europe centrale, s'attirer la rancune des Hongrois et le ressentiment des Polonais? Le bruit court que le rapprochement entre Varsovie et Moscou [6] et le ton véhément d'une partie de la presse et de l'opposition hongroises(*sic*) auraient éveillé les préoccupations d'Adolf Hitler. Pour éviter l'obstacle matériel de la frontière commune, n'allait-il pas dresser contre lui l'hostilité de la Hongrie et de la Pologne, au moment où les puissances occidentales s'évertuaient à renforcer leurs armements et où la tension franco-italienne risquait de susciter prochainement une crise européenne? En cédant aux visées hungaro-polonaises, le Reich s'assurait, au contraire,

(1) Le 30 janvier : voir, au tome XIII de la présente série, le nº 467 (et note).
(2) Voir, au tome XIII précité, les nºs 345, 366, 382.
(3) Sur cette visite, voir, au tome XIII précité, le nº 403 (note).
(4) Sur le séjour en Pologne du ministre allemand, voir, au tome XIII précité, les nºs 444, 473.
(5) Ces deux dernières phrases, qui mettent en valeur les responsabilités de la Pologne, n'ont pas été reproduites au *Livre jaune*.
(6) A la suite du communiqué soviéto-polonais de 26 novembre 1938 : voir, au tome XII de la présente série, les nºs 412, 415 (et note), 420, 429.

la reconnaissance des Magyars, leur appui éventuel contre la Roumanie et, le jour où il reprendrait sa poussée vers l'Est, il aurait à sa disposition la large voie de la plaine hongroise au lieu de l'étroit et difficile sentier des Carpathes. En ce qui concerne la Pologne, peut-être s'est-on flatté, à Berlin, d'acheter sa neutralité en cas de conflit européen, en la libérant du danger que constituait à sa frontière méridionale une province ukrainienne indépendante, centre de propagande et d'irrédentisme.

Quoi qu'il en soit, la décision une fois prise, la politique allemande entendait bien brûler les étapes. La réponse de la Wilhelmstrasse à la question franco-britannique relative à la garantie des nouvelles frontières tchécoslovaques (1) ne laisse aucun doute à cet égard. Cette note, datée du 28 février, est le premier document officiel allemand qui admet, au regard de Paris et de Londres, l'échec de l'arbitrage de Vienne. Cette position permettait au gouvernement du Reich de refuser sa garantie et lui laissait, en conséquence, la possibilité de reconsidérer toute la question (*). Dans les milieux berlinois bien informés, on ne faisait pas mystère qu'à cet égard la date du 15 mars pourrait bien être décisive.

Restaient à trouver les moyens d'action et les prétextes. C'est un dogme de la politique nationale-socialiste de miner à l'intérieur les états qu'elle cherche à anéantir. En l'occurrence, les Slovaques paraissent avoir joué, cette fois, le rôle qu'ont joué les Sudètes l'an dernier. En encourageant en sous-main les éléments slovaques intransigeants, notamment les partisans du mouvement radical *Rodobrana,* en excitant contre Prague certains ministres slovaques tels que M. Mach et M. Durcansky, les agents hitlériens ont habilement fait dégénérer le différend en crise aiguë. S'il y a eu, comme on l'assure, un projet de putsch à Bratislava, il y a de bonnes raisons de croire que les autorités allemandes étaient dans le secret. Ce n'est pas par hasard que M. Durcansky, dès qu'il a pu s'échapper, s'est réfugié à Vienne où la radio a été mise à sa disposition pour lui permettre de poursuivre sa campagne antitchèque.

Prague paraît avoir pris les devants, mais trop tard. Peut-être d'ailleurs la politique du gouvernement central n'a-t-elle pas toujours été des plus claires ni des plus sages. Si, à l'extérieur, les dirigeants tchécoslovaques ont multiplié les preuves de bonne volonté vis-à-vis de Berlin, il semble qu'ils aient — assez naïvement — cru pouvoir continuer, à l'intérieur, une politique purement tchèque. Ils ont, ce faisant, ranimé de vieilles rivalités intestines et réveillé inutilement les soupçons du Reich. J'ai été frappé d'entendre mon collègue tchécoslovaque reconnaître lui-même qu'à l'heure actuelle, la situation politique à Prague restait des plus troubles.

L'action, une fois déclenchée, s'est déroulée selon le scénario éprouvé pour l'Anschluss et perfectionné lors de la crise de l'été dernier. La note Tiso (2) a rappelé le télégramme Seyss-Inquart et les incidents survenus à Iglau, à Brünn et dans quelques autres localités de langue allemande ont transformé

(1) En date du 28 février. Elle est ci-dessus reproduite sous le n° 253 (annexe).
* *Note du document :* Cf. lettre n° 223 du 2 mars 1939 [ci-dessus publiée sous le n° 253].
(2) Voir ci-dessus le n° 305 (note).

à point nommé le conflit tchéco-slovaque en conflit germano-tchèque. On a retrouvé dans les journaux berlinois les mêmes manchettes qu'en août 1938 et presque les mêmes relations : la femme enceinte frappée et piétinée, le *Deutschtum* en danger parce qu'un étudiant de la minorité allemande a été maltraité, enfin, dans les titres des feuilles de ce soir, l'argument ultime du *Blutbad* qu'il faut venger. Entre temps, M. Tiso et M. Durcansky se sont rendus théâtralement chez le Führer [1] comme l'avait fait M. Henlein.

Il est encore trop tôt pour savoir dans quelle mesure la démarche quasi désespérée que tentent en ce moment à Berlin le président de la République tchécoslovaque et son ministre des Affaires étrangères [2] modifiera l'attitude allemande et sauvera l'unité fédérale du pays. Il est à craindre que les deux hommes d'État ne soient venus de Prague que pour entériner les décisions du Führer [3].

331

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 724 [4]. *Berlin, 15 mars 1939, 11 h.* [5].

Le *Journal de Berlin à midi* annonce que ce matin, à 3 h. 55, a été signé à Berlin par le chancelier Adolf Hitler et par le Dr. Hacha, un accord par lequel le président de la République tchécoslovaque remet les destins du peuple tchèque entre les mains du Führer du Reich allemand.

Le texte de cet accord est le suivant :

« Le Führer a reçu aujourd'hui, à Berlin et sur leur demande, en présence du ministre des Affaires étrangères M. von Ribbentrop, le Dr. Hacha, président de la République tchécoslovaque et le Dr. Durcansky [6], ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque. Au cours de cette réunion, a été examinée en toute franchise la situation sérieuse créée dans l'ancien territoire tchécoslovaque par les événements de ces dernières semaines. De part et d'autre et en plein accord a été exprimée la conviction que le but de tous les efforts devait être d'assurer le calme, l'ordre et la paix dans cette région de l'Europe centrale. Le président de la République tchécoslovaque a

(1) Voir ci-dessus les nºs 316, 327, 329.
(2) Voir ci-dessus le nº 322.
(3) Le texte de cette dépêche (avec la réserve mentionnée ci-dessus) est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 65.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Par fil.
(6) Lire, en fait : Chvalkovsky.

déclaré que pour parvenir à ce but et pour aboutir à une pacification définitive, il remettait en toute confiance le destin du peuple et du pays tchèques entre les mains du Führer du Reich allemand.

« Le Führer a pris acte de cette déclaration et a exprimé sa résolution de placer le peuple tchèque sous la protection du Reich allemand et de lui garantir une évolution autonome et conforme aux traditions de sa vie nationale. »

Berlin, le 15 mars 1939.

(*Signé :*) Adolf Hitler, Dr. Hacha, von Ribbentrop, Dr. Chvalkovsky [1].

332

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 720 à 722. *Berlin, 15 mars 1939, 11 h. 47, 11 h. 58.*

(*Reçu :* 12 h. 5.)

Prague doit être occupé à 10 heures du matin par les troupes allemandes. Des bataillons de parachutistes tomberont auprès de la ville.

Au cours des entretiens qui ont eu lieu cette nuit entre le Dr Hacha, M. Chvalkovsky d'une part, le Führer, M. Goering et M. von Ribbentrop, de l'autre, M. Hacha a signé la déclaration par laquelle il remet les destinées de la Bohême et de la Moravie aux mains du Reich [2].

Les deux provinces seront entièrement occupées par les troupes allemandes. Les troupes tchèques sont dès maintenant consignées dans leurs casernes. M. Goering a prévenu que si la moindre tentative de résistance se manifestait, les forces aériennes du Reich, actuellement massées autour de la Tchécoslovaquie procéderaient à une ... [3] d'essai sur la ville de Prague afin de montrer aux Tchèques ce qu'il en coûterait de résister à l'Allemagne.

Il a été décidé que la Bohême et la Moravie seraient annexées purement et simplement à la façon de l'Autriche.

Toutefois, une certaine autonomie culturelle et administrative dont la formule n'a pas encore été mise au point leur serait accordée. C'est ainsi que M. Hacha demeurerait président de la Bohême et de la Moravie.

Quant aux Tchèques, ils ne deviendraient pas citoyens du Reich. Ils auraient un statut présentant quelque analogie avec celui des Juifs.

(1) Le texte de l'accord est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 69 (annexe).
(2) Voir ci-dessus le n° 331.
(3) Lacune de déchiffrement.

La Tchécoslovaquie n'aurait plus aucune représentation à l'étranger. Provisoirement la légation allemande sera maintenue à Prague, mais il n'est pas sûr que la légation tchèque soit maintenue à Berlin.

Il n'y a pas eu de négociations proprement dites entre les ministres tchèques et allemands. Dès le début, le Führer a fait savoir que sa décision était prise et que quiconque chercherait à résister serait brisé.

Il a été indiqué aux ministres tchèques que non seulement l'encaisse or de la Banque d'émission tchécoslovaque mais la totalité de l'or et des devises mêmes appartenant à des particuliers tchèques devaient être mises à la disposition des autorités du Reich [1].

333

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 354. *Varsovie, 15 mars 1939, 13 h 50.*

(*Reçu :* 14 h. 40.)

La presse polonaise de ce matin cache à ses lecteurs la plus grande partie de la vérité sur les événements qui se déroulent en Europe centrale; elle ne dit rien du sort qui va être fait à la Bohême et à la Moravie et elle se borne à annoncer l'occupation par les troupes allemandes de Morawska-Ostrawa.

L'émotion et l'inquiétude qui se manifestaient déjà hier [2] n'en sont pas moins très vives et très profondes et tous les journaux indépendants s'en font déjà l'écho dans les termes les plus précis.

Dans les sphères officielles, on ne parvient pas à dissimuler des sentiments analogues.

En présence de tels événements déclenchés aussi peu de temps après Munich avec un cynisme, une mauvaise foi, un mépris des autres peuples, qui donnent la mesure de ce qu'on peut attendre du IIIe Reich, de sombres perspectives apparaissent aux Polonais.

Quant à M. Beck, s'il peut se vanter d'avoir prévu la désagrégation de la Tchécoslovaquie, il aura peine à se défendre contre l'accusation de s'être trompé sur les résultats auxquels elle aboutirait et d'avoir, en la facilitant, agi à l'encontre des intérêts essentiels de son pays.

(1) Texte reproduit (avec des variantes de forme sans intérêt) au *Livre jaune* sous le nº 67.

(2) Par télégramme nº 353, du même jour, 1 heure du matin, il était dit que des instructions avaient été données à la presse pour qu'elle accueille «avec sympathie» la proclamation de l'indépendance de la Slovaquie et qu'elle encourage la Hongrie à s'emparer de l'Ukraine carpathique : « En d'autres termes, il s'agit de prouver à l'opinion que les événements viennent confirmer les prévisions et les calculs de la diplomatie polonaise».

334

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 761, 762. *Londres, 15 mars 1939, 16 h 15* (1).

Dans la soirée d'hier, des instructions avaient été envoyées à sir Nevile Henderson en vue d'une démarche à effectuer à Berlin (2). L'ambassadeur d'Angleterre était chargé d'exposer que son gouvernement ne désirait pas intervenir sans nécessité dans des affaires où d'autres gouvernements sont plus directement intéressés, mais qu'il n'en était pas moins particulièrement intéressé dans les efforts qui sont actuellement tentés pour ramener la confiance et détendre l'atmosphère. Ce dernier point présente une importance considérable au moment où il est question d'amorcer une discussion sur des sujets économiques (3). Le gouvernement britannique ne peut en conséquence que déplorer toute action exercée en Europe centrale qui rendra ce retour à la confiance impossible.

Le Foreign Office se demande d'ailleurs si ces instructions, qui sont maintenant dépassées par les événements, auront été exécutées. De toute façon, il ne s'attend pas à ce que l'ambassadeur d'Angleterre ait pu voir ce matin M. von Ribbentrop, et il n'attache que peu d'importance aux propos qui auront pu être tenus par le sous-secrétaire d'État ou les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse.

335

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 763. *Londres, 15 mars 1939, 17 h* (4).

Interrogé à la Chambre des lords au sujet des événements en Tchécoslovaquie, lord Halifax a été amené à commenter les déclarations faites par sir Thomas Inskip, le 4 octobre dernier, à la Chambre des Communes (5).

(1) Par fil.
(2) Instructions reproduites dans les *Documents on british foreign Policy. Third series*, IV, no 247.
(3) Allusion à la mission Hudson : voir ci-dessus les nos 178, 209.
(4) Par téléphone, en clair.
(5) Celui-ci avait alors déclaré : « Le gouvernement reconnaît être dans l'obligation morale envers la Tchécoslovaquie de traiter cette garantie comme si elle était dès maintenant en vigueur. Au cas où un acte d'agression non provoquée serait commis contre la Tchécoslovaquie, le gouvernement se sentirait certainement tenu de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour faire préserver l'intégrité de la Tchécoslovaquie». Voir, au tome XII de la présente série, le no 44 (note).

Il a déclaré que le gouvernement britannique avait toujours considéré que la position prise à l'époque avait un caractère transitoire, qu'elle avait maintenant cessé d'exister et que le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait, en conséquence, se considérer plus longtemps comme tenu par l'obligation morale assumée alors vis-à-vis de la Tchécoslovaquie.

Au sujet de l'assistance financière que la Grande-Bretagne devait consentir à la Tchécoslovaquie, le ministre a précisé que 3.250.000 £ avaient été versées sur 10.000.000 £ qui avaient été promis. Il a ajouté que la Banque d'Angleterre venait d'être invitée à ne pas poursuivre ses paiements jusqu'à ce que la situation fût clarifiée.

« En raison de la situation en Europe, a déclaré d'autre part lord Halifax, le moment présent ne semble pas approprié pour la visite de M. Oliver Stanley à Berlin (1). Cette visite a été remise et le gouvernement allemand en a été informé ».

336

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 766. *Londres, 15 mars, 17 h 15* (2).

Voici, suivant l'agence Reuter, les passages les plus frappants des déclarations faites par M. Chamberlain à la Chambre des Communes :

« Les efforts faits récemment par le gouvernement britannique en vue de parvenir à un accord garantissant les frontières de la Tchécoslovaquie ayant échoué, le gouvernement de Sa Majesté considère que l'obligation découlant de cette garantie ne lui incombait plus ».

Après avoir répété les déclarations de lord Halifax relatives à l'assistance financière et à l'ajournement du voyage de M. Stanley et M. Hudson à Berlin (mon télégramme nº 763) (3), M. Chamberlain a poursuivi en déclarant qu'aucun des signataires de l'accord de Munich ne pouvait s'attendre à ce que l'Allemagne entreprît une pareille action. « Je ne puis regarder ni la manière ni la méthode de ces changements comme en accord avec l'esprit de Munich. Pour la première fois, l'Allemagne occupe militairement les territoires d'un peuple avec qui elle n'a aucun lien racial. Ceci ne peut manquer de créer un trouble dans la situation internationale.

« Ces événements porteront immanquablement un coup à la confiance qui commençait à renaître et qui offrait la possibilité d'adopter des mesures concrètes en vue d'une amélioration générale.

(1) Sur le projet de visite de ce dernier et de M. Hudson, voir ci-dessus les nos 178 et 209.
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Du même jour, ci-dessus publié sous le nº 335.

« Je regrette amèrement les événements qui se déroulent, mais nous ne devons pas nous laisser détourner du but que nous poursuivons. Souvenons-nous que les peuples continuent toujours à désirer la paix et le retour à une atmosphère de compréhension et de bonne volonté.

« Le but de ce gouvernement est maintenant, comme toujours, de favoriser la réalisation de ce désir et substituer la libre discussion au règlement des différends par la force. Aussi, bien que nous ayons à souffrir des échecs et des désillusions, le but que nous cherchons à atteindre est d'une trop grande importance pour le bonheur de l'humanité pour que nous y renoncions ».

337

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 134 à 136. *Belgrade, 15 mars 1939, 17 h 45.*

(*Reçu :* 19 h.)

La rapidité avec laquelle se sont déroulés ces deux derniers jours les événements de Slovaquie a causé ici une impression de stupeur. Les journaux qui sont gagnés de vitesse par les nouvelles sensationnelles d'agences ne font que reproduire celles-ci et se sont abstenus jusqu'à présent de tout commentaire. Les échos qui me parviennent de divers côtés établissent que les préoccupations se restreignent, après ce nouveau choc de l'hitlérisme, au domaine purement national yougoslave. Je n'ai relevé ni dans la présentation par la presse des nouvelles, ni dans le ton des conversations qui m'ont été tenues le moindre excès de commisération à l'égard des Tchèques et pourtant, il y a dans l'air un sentiment indéniable de solidarité yougoslave. Pour ce qui touche les répercussions possibles et... [1] de graves inquiétudes apparaissent. M. Stoyadinovitch, champion de la thèse unitaire, fait enregistrer avec une évidente satisfaction par son journal le *Vreme* cette constatation : « Six... [2] ne se sont pas écoulés depuis la réorganisation de la Tchécoslovaquie en état comportant trois autonomies régionales et voici le résultat édifiant ». Par ailleurs, il est symptomatique de rappeler (voir ma lettre n° 88 du 4 mars) [3] que, dans son bulletin politique du 28 février, M. Matchek a cru

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Consacrée à la déclaration du leader croate parue dans le *Courrier politique* de Zagreb, et dont le sens est suffisamment indiqué ici.

devoir remercier M. Hitler des déclarations parues dans son dernier discours et relatives au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes [1].

En ce qui concerne l'attitude que la Yougoslavie et la Roumanie avaient cru devoir prendre il y a quelques semaines à l'encontre de l'établissement d'une frontière commune polono-hongroise [2], il semble qu'il n'en reste plus à l'heure actuelle que le souvenir d'une erreur commise. Néanmoins, l'entrée des troupes hongroises en Ukraine subcarpathique [3] inquiète les milieux militaires yougoslaves par suite des répercussions qu'elle peut avoir sur les prétentions de Budapest dans d'autres directions. L'attaché militaire roumain est venu en parler ce matin au colonel Merson. Il résulte de cet entretien que l'ambassade de Roumanie, tout comme d'ailleurs le laisse entendre la légation hongroise, croit que l'annexion par la Hongrie de l'Ukraine carpathique ne soulève plus d'objections à Berlin.

338

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 769 à 775. Réservé. *Londres, 15 mars 1939* [4].

(*Reçu :* 24 h.)

Lord Halifax, que j'ai vu tout à l'heure, m'a confirmé que pour le moment, le gouvernement britannique n'avait pas l'intention de procéder à une action diplomatique à Berlin. Il s'est référé à une déclaration faite cet après-midi par le Premier ministre, plaidée par lui-même devant le Parlement [5]. Il espère que l'annulation de la visite de M. Oliver Stanley à Berlin [6] sera un avertissement utile. Des instructions ont été données pour que le message quotidien transmis par téléphone en langage allemand fasse ressortir l'impossibilité de toute coopération économique tant que la politique allemande usera de méthodes de force et ne tiendra aucun compte de l'opinion des autres pays.

Le sous-secrétaire d'État a développé les mêmes idées dans une conversation qu'il a eue cet après-midi avec l'ambassadeur d'Allemagne. Il lui a parlé, m'a-t-il dit, en termes sévères du peu de fondement que l'on peut faire sur les promesses allemandes, du danger que représente pour tous les pays voisins

(1) Allusion au discours prononcé devant le Reichstag le 30 janvier et au cours duquel le Führer avait justifié sa politique vis-à-vis de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie en 1938 par le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

(2) Voir, au tome XII de la présente série, les nos 56, 57, 76, 178, 201, 203, 230, 264, 265,

(3) Sur cette entrée, voir ci-dessus le n° 329.

(4) Par fil.

(5) Sur l'allocution du Premier britannique aux Communes, voir ci-dessus le n° 336.

(6) Annoncée par le secrétaire au Foreign Office le même jour à la Chambre des lords : voir ci-dessus le n° 335.

cette volonté d'expansion et de conquête dont l'occupation de la Tchécoslovaquie apporte un témoignage. Il a ensuite demandé quel allait être le nouvel acte de force de l'Allemagne. M. von Dirksen, qui paraissait un peu gêné, a assuré que l'Allemagne n'avait aucune aspiration du côté de l'Ouest et aucun désir de troubler la paix sur sa frontière occidentale. « Les choses ne sont pas aussi satisfaisantes du côté de l'Est, a ajouté l'ambassadeur. Nous espérons néanmoins que la question de Memel, comme celle de Dantzig, pourront être réglées pacifiquement ».

M. von Dirksen a entrepris alors un long récit des brutalités infligées par la gendarmerie tchèque aux Allemands à Iglau et dans d'autres villes de Bohême (1). Il a prétendu que l'attitude du gouvernement de Prague avait été fort peu satisfaisante depuis le règlement de Munich; qu'elle avait continué à s'inspirer de l'esprit du Dr Benès, mais il a eu quelque peine à justifier la décision prise subitement par le Reich d'envoyer ses troupes occuper le territoire tchécoslovaque.

Lord Halifax n'avait pas de nouvelles de l'avance des troupes hongroises à travers le territoire de la Ruthénie (2), mais, à son avis, il n'y aurait que des avantages aujourd'hui à ce que la Pologne et la Hongrie opèrent leur jonction si cela peut les mettre en mesure d'opposer une barrière à la progression germanique.

Le secrétaire d'État ressent assez vivement le nouveau coup que l'Allemagne vient de porter au prestige des démocraties occidentales, avec une activité diabolique, a-t-il ajouté, puisqu'il n'est même pas possible de s'insurger contre une décision officielle entérinée par le gouvernement tchécoslovaque lui-même. Il invoque à sa décharge la proclamation de l'indépendance de la Slovaquie qui, tout en ayant été favorisée par l'Allemagne, peut avoir été partiellement sincère. Mais il se préoccupe des répercussions que ce succès allemand pourra avoir dans les autres pays. Il n'a qu'une consolation : c'est d'en avoir fini avec le problème de la garantie tchèque qui troublait sa conscience et qui était manifestement insoluble.

J'ai questionné le secrétaire d'État au sujet des effets que l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie pourrait exercer sur la politique italienne. Lord Halifax admet que M. Mussolini va se trouver placé dans une situation délicate et aura quelque peine à applaudir à ce nouveau succès de l'Allemagne... (3) revendique sa part. Il doute cependant que le gouvernement italien se décide à brûler ses vaisseaux au risque de subir un échec s'il n'est pas complètement sûr de l'appui allemand.

L'ambassadeur d'Angleterre à Rome aurait fait parvenir une enquête approfondie sur les préparatifs militaires qui se poursuivent dans la Péninsule. Il n'a trouvé nulle part la preuve d'une action imminente; les fabrications aériennes sont en recul, les stocks d'approvisionnement sont en baisse et l'esprit public reste tiède.

(1) Sur ces rumeurs, voir ci-dessus les nos 321, 330.
(2) Sur l'invasion hongroise, voir ci-dessus les nos 329, 337.
(3) Lacune de déchiffrement.

Un haut fonctionnaire du Foreign Office, que j'ai vu ce matin, estime qu'il ne faut pas exclure l'hypothèse d'une occupation de la côte albanaise par les forces italiennes, le cas de l'Albanie pouvant à certains égards se comparer à celui de la Tchécoslovaquie et l'Italie pouvant justifier le concours du Reich pour tenir en respect la Yougoslavie.

339

M. Leroy-Beaulieu, Attaché financier de France à Washington,
à M. Rueff, Directeur du Mouvement général des Fonds.

T. nº 227 (1). *New York, 15 mars 1939, 11 h.*

M. Morgenthau, qui m'avait demandé de venir le voir hier à Washington, m'a exprimé en termes extrêmement chaleureux la satisfaction qu'il éprouvait « devant le redressement véritablement étonnant de la situation économique et financière française. Les progrès que votre pays a accomplis, m'a-t-il dit, depuis novembre dernier dans des circonstances extérieures extrêmement difficiles, dépassent les prévisions de vos amis les plus optimistes, mais le public américain, en dehors de quelques spécialistes, n'en est pas suffisamment informé ».

Le secrétaire du Trésor estime que, dans ces conditions, nous aurions le plus grand intérêt, pour frapper l'opinion américaine à la veille de l'ouverture de la saison touristique, à effectuer quelques chargements « symboliques » d'or des États-Unis en France. « Deux ou trois envois de deux ou trois millions de dollars chacun, qu'il vous serait aisé de prélever sur le stock d'or que l'amélioration de votre balance des comptes vous a permis récemment de constituer à New York, éclaireraient davantage l'opinion américaine sur votre redressement que la propagande la plus habile et la plus coûteuse. La presse de nos quarante-huit états ne manquerait pas de donner à ces mouvements d'or la plus large publicité et de commenter à cette occasion les progrès que vous avez accomplis et l'afflux de touristes vers votre pays en serait considérablement accru ».

M. Morgenthau a précisé toutefois que lorsqu'il m'avait demandé de venir le voir pour m'exposer cette idée, il ne connaissait pas encore les événements qui se sont produits en Tchécoslovaquie et il a convenu avec moi qu'il valait mieux attendre pour donner suite à sa suggestion que la situation en Europe centrale se soit détendue. Il m'a néanmoins prié de la transmettre à M. Paul Reynaud, en insistant sur l'esprit de collaboration amicale qui l'inspirait.

(1) Extrait des archives du ministère des Finances.

340

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 728 (1). *Berlin, 15 mars 1939, 12 h.*

Conformément aux instructions contenues dans votre télégramme nº 258 (2), j'ai demandé dès ce matin audience à M. von Ribbentrop.

Il m'a été répondu que celui-ci était absent de Berlin. C'est donc M. von Weizsäcker qui va me recevoir à midi (heure allemande).

Je vous ai tenu au fur et à mesure informé du développement rapide des événements depuis hier soir : entrée des troupes allemandes à Morawska-Ostrawa, conférence avec M. Hitler et le président Hacha suivie de la signature de l'accord dont vous connaissez le texte (3), proclamation du Führer (4), occupation rapide de la Bohême et de la Moravie par l'armée du Reich, tout cela s'est déroulé en quelques heures, dépassant ainsi le cadre donné par vos instructions à la conversation que je dois avoir incessamment.

Dans ces conditions, et en raison de l'évolution accélérée des événements, je me propose de réserver dès maintenant de la manière la plus formelle, vis-à-vis du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, la liberté d'appréciation et l'attitude ultérieure du gouvernement français à l'égard de la situation en face de laquelle il se trouve désormais placé (5).

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 14 mars, ci-dessus publié sous le nº 323.
(3) Voir ci-dessus le nº 331.
(4) Le texte d'une proclamation du Führer au peuple allemand était retransmis par le télégramme de Berlin nº 725, téléphoné à 11 h 30. La proclamation déclarait : « Après que, il y a quelques mois, l'Allemagne a été contrainte à assurer la protection, contre le régime terroriste intolérable de la Tchécoslovaquie, de ses frères de race formant des groupes ethniques compacts, des phénomènes du même genre se sont manifestés à nouveau au cours de ces dernières semaines». « Comme réaction contre ces nouvelles attaques contre la liberté et la vie des groupes ethniques, ceux-ci se sont, désormais, séparés de Prague. La Tchécoslovaquie a, ainsi, cessé d'exister». Évoquant les récents « excès sauvages » qui auraient « fait de nombreuses victimes parmi les Allemands», la proclamation poursuivait : « Une continuation de cet état de choses doit amener la destruction de tout ordre dans une région qui, pour l'Allemagne, est d'une importance vitale et qui, pendant plus de mille ans, a appartenu au Reich allemand. Afin d'écarter, désormais, d'une façon définitive, cette menace contre la paix et pour créer les conditions indispensables de l'ordre nouveau nécessaire dans cet espace vital, je me suis décidé à faire entrer aujourd'hui même les troupes allemandes en Bohême et en Moravie».

Le télégramme de Berlin nº 726, téléphoné à la même heure, transmettait un ordre du Führer à l'armée allemande, annonçant l'entrée de détachements en territoire tchèque « pour assurer la sécurité de la vie et des biens de tous les habitants du pays, quels qu'ils soient».

(5) Texte reproduit (avec variantes de forme sans intérêt) au *Livre jaune* sous le nº 68.

341

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 729 (1). *Berlin, 15 mars 1939, 12 h.*

En raison des événements, j'ai jugé opportun, d'accord avec M. Alphand, de surseoir au moins momentanément à la poursuite des négociations engagées par notre délégation commerciale (2). Celle-ci a invoqué des raisons techniques pour différer sa prochaine rencontre avec la délégation allemande.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir me faire connaître la décision du gouvernement à cet égard.

342

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 731 à 735 (3). *Berlin, 15 mars 1939, 15 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme nº 258 (4).

J'ai effectué ce matin auprès du secrétaire d'État aux Affaires étrangères la démarche prescrite.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) M. Hervé Alphand, directeur des Accords commerciaux au ministère du Commerce était récemment arrivé à Berlin pour poursuivre les entretiens sur la collaboration économique franco-allemande. Il avait signé le 10 mars un accord relatif à l'incorporation des échanges commerciaux entre la France et les territoires allemands des Sudètes dans les relations économiques franco-allemandes (dépêche de Berlin nº 248, du 13 mars).

Au cours de cette négociation, devait être remise à la Wilhelmstrasse une note de l'ambassade de France, du 11 mars, qui contenait l'ensemble des propositions de Paris en matière de collaboration économique. Le gouvernement français, s'inspirant des décisions de la commission interministérielle du 25 février précédent (voir ci-dessus le nº 214) se déclarait prêt à « examiner favorablement un échange, valeur pour valeur, de produits français, principalement agricoles, contre des produits allemands ». Il se disait partisan de l'ouverture de conversations entre les représentants qualifiés des industries des deux pays, et suggérait une première prise de contact à Paris, dans la deuxième quinzaine de mars, entre les représentants de la *Reichsgruppe Industrie* et des personnalités de la Confédération générale du patronat et de la Chambre de commerce de Paris. Il se disait disposé à procéder à l'étude des moyens propres à assurer une meilleure utilisation des contingents ouverts par la France à l'Allemagne. Il souhaitait enfin la conclusion rapide d'un accord de tourisme, basé sur la compensation des dépenses des touristes français en Allemagne avec celles des touristes allemands en France. *Archives secrètes de la Wilhelmstrasse* IV. *Les suites de Munich (octobre 1938-mars 1939)* Plon, 1953, nº 325, p. 467-470.

(3) Extrait des archives de l'ambassade.

(4) Du 14 mars, ci-dessus reproduit sous le nº 323.

Après avoir lu à M. von Weizsäcker le texte de vos instructions, qui m'avaient été téléphonées, je les ai résumées en marquant qu'elles soulignaient une fois de plus l'importance attachée par le gouvernement français aux perspectives ouvertes par l'accord de Munich pour l'organisation de la paix en Europe, sur la base de relations confiantes entre les états signataires et notamment entre la France et l'Allemagne.

Le secrétaire d'État devait comprendre, dans ces conditions, avec quelle émotion profonde j'avais appris l'entrée des troupes allemandes en Moravie. Je tenais cette intervention militaire pour contraire à l'accord de Munich comme à la déclaration du 6 décembre; je devais, en conséquence, réserver entièrement l'appréciation et l'attitude de mon gouvernement et ne pouvais que prier M. von Weizsäcker de m'éclairer sur les intentions exactes du gouvernement allemand.

Le secrétaire d'État m'a répondu en substance ce qui suit :

« Les événements actuels ont été provoqués par la décomposition de la Tchécoslovaquie.

« La Ruthénie, travaillée par le séparatisme, est actuellement partiellement occupée par les troupes hongroises.

« La Slovaquie a proclamé son indépendance; l'action exercée par Prague contre le gouvernement slovaque a contribué à accélérer le mouvement qui a conduit à cette proclamation.

« Quant à la Bohême et à la Moravie, des désordres y ont éclaté, du sang allemand a été répandu, en sorte que le gouvernement du Reich s'est trouvé dans l'obligation d'agir immédiatement pour secourir la minorité allemande menacée. Mais pour la Moravie et la Bohême, la question se trouve définitivement réglée par l'accord intervenu ce matin même entre les chefs des états allemand et tchèque, assistés de leurs ministres des Affaires étrangères » (1).

J'ai fait observer au secrétaire d'État que la pression militaire exercée sur la Tchéquie et la pénétration des troupes allemandes en Moravie jetaient un jour singulier sur les conditions et le caractère de cet accord.

Il m'a répondu qu'après deux heures de conversation avec le Führer, c'était dans la pleine conviction de l'incapacité du gouvernement tchèque d'empêcher un retour offensif des éléments favorables à la politique de M. Benès que le président de la République avait signé l'accord et remis le sort de son pays entre les mains du Führer.

J'ai déclaré à M. von Weizsäcker que je ne pouvais, pour le moment, qu'insister auprès de lui pour qu'il me mît en mesure de faire connaître avec précision à mon gouvernement les intentions du Reich au regard de la Tchécoslovaquie, notamment en ce qui concernait le retrait éventuel des troupes allemandes de la Bohême-Moravie et l'indépendance de ce pays.

Le secrétaire d'État m'a répondu qu'en ce qui concernait la Bohême-Moravie, il ne pouvait que me prier de me reporter au texte de l'accord intervenu entre Prague et Berlin, et n'avait rien à y ajouter. Pour la Slovaquie, le Reich

(1) Le texte de cet accord est ci-dessus reproduit sous le n° 331.

reconnaissait son indépendance. Quant à la Ruthénie, c'était avec la Hongrie que son sort devait être discuté.

Il résulte des explications du secrétaire d'État que le gouvernement allemand entend couvrir par l'accord intervenu et évidemment imposé aux infortunés négociateurs tchèques l'annexion de la Bohême et de la Moravie que l'on peut, dès maintenant, considérer comme un fait accompli (1).

343

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 738 (2). *Berlin, 15 mars 1939, 18 h.*

Les ministres britanniques qui devaient arriver aujourd'hui à Berlin pour l'ouverture des négociations commerciales (3) se sont contremandés.

On ignore encore si ce contre-ordre atteint également la délégation des industriels anglais qui se trouveraient, ces jours-ci, à Düsseldorf et dont les journaux annoncent l'arrivée ici ce soir.

344

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nºs 740, 741 (4). *Berlin, 15 mars 1939, 18 h.*

De bonne source, l'attaché militaire a appris qu'une mobilisation partielle larvée, par appels individuels, avait commencé dans la journée d'hier, 14 mars.

On me signale aujourd'hui le passage dans les gares berlinoises d'assez nombreux réservistes, surtout d'officiers de complément, arrivant à Berlin pour rejoindre leur corps. Dans la capitale du Reich, la D.C.A. est en batterie à peu près dans les mêmes conditions qu'en septembre. On observe, en outre, à travers la capitale une circulation intense de voitures militaires de toutes armes, dont beaucoup de véhicules neufs paraissant sortir de la réserve générale.

(1) Texte reproduit (avec variantes de forme qui n'en modifient pas le sens) au *Livre jaune*, sous le nº 70.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Sur ce projet de négociations commerciales anglo-allemandes et son ajournement, voir ci-dessus les nºs 178, 209, 335, 336.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.

Il est difficile de s'expliquer le sens de ces mesures; en effet d'après les comptes rendus des journaux berlinois, les forces allemandes qui sont entrées ce matin en Bohême et en Moravie et se sont avancées jusqu'à Prague, ne se sont heurtées jusqu'ici, conformément d'ailleurs aux prévisions allemandes, à aucune résistance.

Notre attaché militaire est assez intrigué par le décalage de temps qui semble s'être produit entre les mouvements de troupes vers la Tchécoslovaquie et les mesures de mobilisation partielle adoptées ultérieurement.

345

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 745 à 750 [1]. Confidentiel. *Berlin, 15 mars 1939.*

Les événements qui viennent de se dérouler avec une rapidité foudroyante et ont abouti à la liquidation de la Tchécoslovaquie et à l'annexion de la Bohême et de la Moravie, appellent les observations essentielles suivantes :

I. C'est le passage de la politique raciale suivie jusqu'ici par l'Allemagne hitlérienne à l'impérialisme pur. La presse entière proclame la résurrection de l'Empire germanique. On n'aperçoit plus désormais de limite aux ambitions du IIIe Reich.

II. C'est la violation formelle de l'accord de Munich, qui apparaît aujourd'hui comme n'ayant été, pour M. Hitler, qu'une étape sur la route qui devait le conduire à la mainmise sur l'Europe centrale. Même une dislocation de la Tchécoslovaquie sous l'action de forces internes, à supposer que l'Allemagne y ait été étrangère, ne justifiait en aucune façon l'annexion de la Bohême et de la Moravie.

III. Il apparaît que, dans la crise de septembre, le désir de protéger la minorité allemande des Sudètes n'a été qu'un prétexte pour démanteler l'État tchécoslovaque. Après avoir soutenu, en effet, à Munich, que la coexistence entre Allemands et Tchèques était impossible et qu'une séparation des nationalistes s'imposait en faveur de la paix, le Reich rétablit cet amalgame à son profit.

IV. La preuve ainsi administrée de la mauvaise foi allemande est une grave atteinte à l'esprit de collaboration internationale dont étaient inspirés les accords de septembre et la déclaration franco-allemande du 6 décembre.

[1] Extrait des archives de l'ambassade.

V. Il apparaît plus clairement que jamais que la loi de la force est la seule que reconnaisse le IIIe Reich et que les objectifs les plus lointains peuvent, au mépris des engagements contractés, passer soudain au premier plan à la faveur d'une occasion propice.

VI. Suivant nos renseignements, il n'est pas douteux que l'agitation qui a abouti à la proclamation de l'indépendance slovaque ait été dans une large mesure l'œuvre d'agents allemands. Après les précédents de l'Autriche et des Sudètes, c'est un nouvel exemple des procédés d'immixtion employés par le IIIe Reich pour préparer ses conquêtes.

VII. Une fois de plus, le Reich a paralysé toute volonté de résistance chez ses adversaires et les a obligés à capituler en les menaçant de sa force militaire, en particulier des ravages que pourrait exercer son aviation sur les populations civiles.

Il nous appartient de tirer de cette mentalité et de ces méthodes les enseignements qu'elles comportent. Aucun pays d'Europe ne peut s'estimer en sécurité tant que le Reich disposera d'une telle supériorité aérienne. Je considère que, dans ces conditions, nous ne pouvons pas différer, sous peine des risques les plus graves, de porter notre production aéronautique au rythme de guerre.

346

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 980. *Rome, 15 mars 1939, 12 h. 30.*

Les événements qui se déroulent, à l'heure actuelle, en Europe centrale, l'action menée par le chancelier Hitler exerceront sans doute une forte impression sur l'esprit du chef du gouvernement italien, le piqueront d'émulation, l'inciteront à essayer de se procurer, à son tour, des satisfactions, en réclamant le soutien de l'Allemagne, et l'exposeront en tout cas, à la tentation d'user, lui aussi, d'audace.

La plus grande vigilance s'impose donc à nous, en présence d'une situation dont les contrecoups immédiats ou prochains risquent de nous atteindre directement.

347

M. Alphand, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 62 [1]. *Berne, 15 mars 1939* [2].

D'après une indication reçue ce matin de Prague au Département politique, les Allemands auraient répandu en Tchécoslovaquie le bruit que les troupes italiennes étaient en marche vers la frontière française. Le but de cette fausse nouvelle était sans doute de décourager toute velléité de résistance tchèque en laissant entendre que tout appui éventuel des puissances occidentales serait contrecarré par l'Italie.

L'annexion de la Bohême et de la Moravie par l'Allemagne a causé par sa soudaineté une impression profonde en Suisse et spécialement en Suisse alémanique où l'on peut toujours craindre quelque action de même nature. Les Suisses, qui se reposaient sur les promesses faites par M. Hitler à M. Schulthess concernant la neutralité de leur pays, mesurent le crédit qu'on peut accorder à cette déclaration à la lumière des récentes affirmations que l'Allemagne n'avait plus aucune visée territoriale en Europe.

348

M. von Welczeck, Ambassadeur d'Allemagne à Paris,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. [3]. *Paris, 15 mars 1939.*

Au nom de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence ce qui suit :

Le 14 mars au soir, le président de l'État tchèque, le Dr. Hacha, a été reçu sur sa demande par le Führer et chancelier du Reich. Les conversations qui ont eu lieu à cette occasion ont abouti à un accord [4] dont j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la teneur.

[1] Extrait des « Fonds 1940 ».
[2] Par fil.
[3] Extraite des papiers Bonnet.
[4] Le texte de l'accord germano-tchécoslovaque est ci-dessus reproduit sous le nº 331.

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de porter à la connaissance du gouvernement français la présente note ainsi que le texte de l'accord. Mon gouvernement me charge, en outre, de vous faire la communication suivante :

En exécution de l'accord, les troupes allemandes ont franchi ce matin à 6 heures la frontière tchèque. Elles assureront le rétablissement de l'ordre sur le territoire tchèque.

Le président de l'État tchèque, le Dr. Hacha et le ministre des Affaires étrangères tchèque, le Dr. Chvalkovsky, ont donné leur approbation à toutes les mesures qui s'imposent en vue d'éviter toute résistance de quelque nature qu'elle soit et toute effusion de sang.

Les autorités militaires et civiles tchèques compétentes ont reçu toutes instructions en conséquence.

Dans ces conditions, il faut admettre que l'occupation et la pacification des territoires en question s'effectuera dans le calme et dans l'ordre [1].

349

2e Bureau de l'état-major de l'Armée

Compte rendu de liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 15 mars 1939.

Secret.

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique,
M. Rochat, directeur adjoint,
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée,
Général Mendigal, sous-chef de l'état-major de l'Air,
Amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine,
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

1o M. Charvériat expose la situation politique :

Tchécoslovaquie : A 11 heures, Prague téléphonait que les troupes allemandes défilaient sur le boulevard Saint-Venceslas au milieu de la consternation générale. Quelques petites manifestations de protestataires étaient repoussées brutalement par la Gestapo.

Pologne : Affecte de se féliciter des événements et de l'indépendance de la Slovaquie (?). Un chargé d'affaires serait envoyé à Bratislava. Aucune concentration de troupes polonaises sauf quelques transports au sud-ouest de Lwow.

L'ambassadeur d'Allemagne à Varsovie est parti pour Berlin.

(1) Voir également le *Livre jaune*, no 69.

Roumanie : S'est tenue en rapports étroits avec la Pologne conformément à l'accord Beck-Calinesco [1].

Elle accepte la frontière commune Pologne-Hongrie à condition de récupérer quelques villages roumains au fond de la Ruthénie.

Italie : Déclare avoir été au courant de tout et d'accord. La presse est toujours violente mais politiquement la situation est calme. Toutefois, on a l'impression que maintenant l'Allemagne pousserait l'Italie à présenter ses revendications.

Angleterre : Se tient en relation avec l'Allemagne à titre d'information mais reste sur le *wait and see.*

D'après une lettre de M. Corbin [2], la procédure suivante serait proposée par les Anglais pour les contacts d'État-major : on procèderait de part et d'autre à loisir à l'étude des différentes hypothèses qui peuvent se présenter et au mode de collaboration qui en résulterait.

Le rapport anglais ainsi établi serait envoyé à Paris et l'état-major français aurait soit à envoyer ses experts à Londres au milieu de la semaine prochaine, soit à procéder à une étude générale avant tous pourparlers; en ce cas, la réunion ne pourrait avoir lieu avant fin mars.

Marine.

A Bizerte, la flotte gouvernementale va être prise en charge par l'amiral Moreno de la marine nationaliste, et le pavillon nationaliste hissé sur les bateaux, mais la flotte ne pourra pas quitter le port. [3]

Le point de vue des Affaires étrangères est que tant qu'il y aura encore guerre civile, nous ne pouvons rien restituer en vertu du principe même de non-intervention.

Air.

Demande aux Affaires étrangères ce que va devenir la commande de 25 moteurs livrables fin mars par la Tchécoslovaquie et payés à raison de 40 % à la commande.

Sur 3 usines d'aviation italiennes visitées, 2 travaillent au dessous du rendement de l'année dernière, la troisième est au dessus en raison de commandes civiles. Il n'y a donc pas activité de guerre dans l'industrie de l'aviation.

(1) A l'occasion de son récent voyage en Pologne, le ministre roumain des Affaires étrangères Gafenco, avait consenti à l'établissement de la frontière commune polono-hongroise (voir ci-dessus le n° 291).

(2) Il s'agit de la dépêche de Londres n° 93, du 11 mars, ci-dessus reproduite sous le n° 307.

(3) Il s'agit de la flotte républicaine espagnole.

350

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 200. *Londres, 15 mars 1939.*

(*Reçu :* Dir. dipl., 24 mars.)

Bien qu'il soit encore trop tôt pour essayer de définir les sentiments de l'opinion anglaise en présence des événements qui viennent de se dérouler en Tchécoslovaquie et dont on ignore encore la conclusion définitive, il me paraît intéressant de signaler dès maintenant à Votre Excellence les premières impressions que le public a dégagées des nouvelles reçues à Londres jusqu'ici (1). Ces nouvelles, mises en vedette par la presse anglaise de ces deux derniers jours, ont été généralement accueillies avec résignation. Il est significatif, par exemple, de constater que le Stock Exchange, si sensible d'habitude aux menaces extérieures, n'a salué hier et aujourd'hui la mainmise allemande sur le pays voisin d'aucun mouvement de panique et que les cours se sont seulement tassés.

Ce n'est certes pas que les événements dont l'Europe centrale est actuellement le théâtre soient considérés ici comme dénués de portée. Mais chacun reconnaît qu'il s'agit là d'une conséquence directe de l'accord de Munich qui, en consacrant le désintéressement des puissances occidentales à l'égard de l'Europe centrale, avait pratiquement placé l'État tchécoslovaque à la merci du Reich. D'autre part, l'opinion anglaise est maintenant fixée sur les buts et les méthodes de la politique allemande de sorte que l'action du Reich ne provoque pas une émotion comparable à celle que soulevaient les premières manifestations du dynamisme hitlérien. Enfin et surtout, même ceux qui éprouvent la plus vive indignation en présence de ce nouveau coup de force se rendent compte que ni la Grande-Bretagne ni la France ne sont en mesure de faire obstacle au développement des visées allemandes dans cette région, à moins de recourir à la guerre, ce qui est exclu par tous.

Les censeurs les plus violents de l'initiative allemande se contentent donc de stigmatiser dans leurs articles ou leurs propos le caractère injustifiable de

(1) L'ambassadeur abordait la question des réactions de la presse britannique au démembrement de la Tchécoslovaquie par télégramme nº 758, du même jour. Il a paru superflu de reproduire cette longue analyse de presse. Il y était dit : « A la seule exception du *Daily Mail*, les journaux de toutes nuances expriment, en présence du démembrement de la Tchécoslovaquie et des procédés employés par l'Allemagne, des sentiments qui vont de la réprobation dans le *Times* à un mépris cinglant dans le *Daily Telegraph* et qui sont certes beaucoup plus faits de répulsion que de crainte... Par la forme de son intervention en Tchécoslovaquie, le Reich paraît s'être discrédité auprès de ceux-là mêmes qui cherchaient à sa politique des explications ou des circonstances atténuantes ».

l'action du Reich et d'affirmer que ce dernier ne tardera peut-être pas à souffrir lui-même des conséquences de son appétit démesuré.

Cette résignation ne signifie cependant pas que l'opinion britannique se dissimule le moins du monde la gravité du nouveau pas en avant effectué par M. Hitler. On fait remarquer que, cette fois, il ne s'agit plus de réunir au IIIe Reich des frères de race allemande, mais bel et bien de la soumission par la force des populations n'appartenant à aucun titre à la communauté germanique. Une fois engagé dans cette voie, où le Führer s'arrêtera-t-il? Ne voit-on pas déjà se dresser le spectre de l'hégémonie totale de l'Allemagne sur le continent européen, dont M. Chamberlain déclarait en septembre dernier que jamais la Grande-Bretagne ne pourrait l'accepter, dût-elle faire la guerre pour s'y opposer? Nombreux sont également ceux qui soulignent le démenti que le nouveau « coup » allemand a immédiatement apporté aux considérations optimistes développées il y a quelques jours à Downing Street (1) et qui se remettent à douter du bien-fondé de la politique d'apaisement.

A la séance de la Chambre des Communes de cet après-midi (2), le Premier ministre lui-même n'a pas dissimulé que l'entreprise déclenchée par M. Hitler « allait immanquablement porter un coup à la confiance qui commençait à renaître ». Sans doute M. Chamberlain a-t-il conclu sa déclaration en affirmant que, malgré les échos et les désillusions, il persévèrerait dans la voie où il s'était engagé. On sentait néanmoins qu'il était profondément affecté de l'initiative allemande « incompatible, précise-t-il, avec l'esprit de Munich ».

La décision du Cabinet de décommander la visite que MM. Oliver Stanley et Hudson devaient prochainement effectuer à Berlin (3), sans rien changer au voyage des deux ministres en Pologne, en Finlande et en U.R.S.S., montre au surplus que le gouvernement britannique mesure toute la gravité de la situation et entend le faire voir aux dirigeants du Reich. Cette décision souligne également la volonté de la Grande-Bretagne de ne plus pratiquer unilatéralement une politique d'apaisement sans jamais être payée de retour.

Il serait d'ailleurs peut-être imprudent de trop se hâter d'enregistrer le caractère platonique des réactions du public anglais. Chacun sait en effet que l'opinion de ce pays est lente à s'émouvoir et à comprendre les conséquences pratiques de tel ou tel événement international. C'est ainsi par exemple qu'il y a juste un an l'Anschluss était jugé ici comme un fait inévitable et devant lequel on ne pouvait que s'incliner. Or, l'annexion de l'Autriche a incontestablement provoqué un changement profond dans l'attitude anglaise à l'égard du Reich et marqué le début du raidissement de l'opinion britannique en présence de la menace allemande.

On ne saurait donc prévoir dès maintenant les répercussions qu'aura dans le Royaume-Uni la violence qui vient d'être faite à la Tchécoslovaquie, mais cet événement confirmera sans aucun doute le public anglais dans la conviction que l'Allemagne aspire à l'hégémonie de l'Europe sinon du monde et

(1) Sur ces « considérations optimistes » développées par le Premier ministre devant la presse le 9 mars, voir ci-dessus le n° 299.

(2) Sur cette séance, voir ci-dessus le n° 336.

(3) Sur cette décision, voir ci-dessus les n°s 335, 336.

deviendra nécessairement un jour l'adversaire de l'Empire britannique. On peut être sûr en tout cas que les derniers événements pousseront le gouvernement à poursuivre avec plus de détermination que jamais, et avec le plein appui de la nation, l'œuvre de réarmement et de réorganisation militaire à laquelle il consacre déjà tant d'efforts.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P



R

S

T

U

V

W

Y

Z

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

IMPRIMERIE NATIONALE — 9 018001 6 51

